Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES

Google Livres

NOUVELLE TRADUCTION

DE

L'HISTORIEN JOSEPH.

TOME TROISIEME.

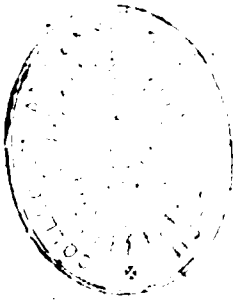

NOUVELLE TRADUCTION

DE

L'HISTORIEN JOSEPH,

FAITE SUR LE GREC :

Avec des Notes critiques & hiſtoriques pour en corriger le Texte dans les endroits où il paroît altéré ; l'expliquer dans ceux où il eſt obſcur ; fixer les temps & les circonſtances de quelques événemens qui ne ſont pas aſſez développés ; éclaircir les ſentimens de l'Auteur, & en donner une juſte idée.

Par le R. P. GILLET, Chanoine Régulier de S. Auguſtin, Congrégation de France, Bibliothecaire de l'Abbaye de ſainte-Geneviéve.

TOME TROISIEME.

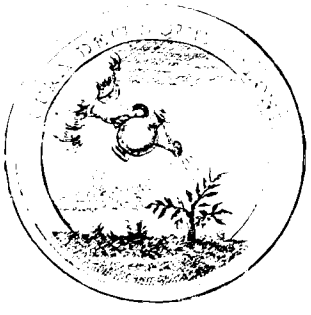

DOMUS ACHEOLAE SOCIETATIS JESU

A PARIS ;

Chez { HUGUES-DANIEL CHAUBERT, Quai des Auguſtins, à la Renommée.
CLAUDE HERISSANT, fils, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÉGE DU ROI.

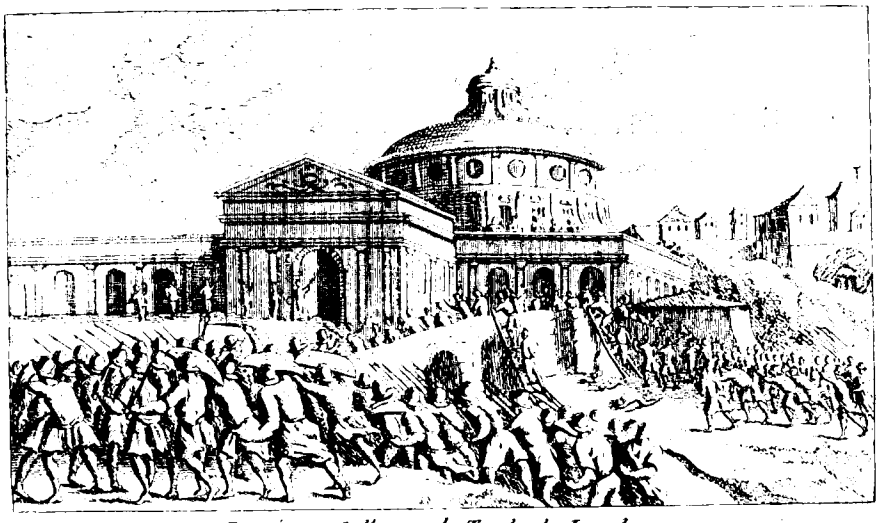

Pompée prend d'assaut le Temple de Jerusalem.

ANTIQUITÉS JUIVES,

OU

HISTOIRE DE CETTE NATION.

LIVRE QUATORZIÉME.

CHAPITRE I.

I. J'AI donné dans le Livre précedent l'hiſtoire du régne & de la mort de la Reine Alexandra; je vais maintenant faire le récit de ce qui arriva dans la ſuite : je tâcherai de n'omettre aucun évenement, & d'éviter tout reproche d'ignorance ou de défaut de mémoire. En écrivant l'hiſtoire, & préſervant de l'oubli des faits, qui, par le grand éloignement des temps, dans leſquels ils ſe perdent, ſont ignorés de la plûpart des hommes, l'Hiſtorien doit ſans doute s'attacher à les préſenter avec l'élégance de ſtyle & tous les ornemens qui peuvent en faire goûter la narration, & en rendre la lecture auſſi agréable qu'inſtructive; mais ſon devoir eſſentiel, eſt de rapporter

exactement la vérité, afin de mériter la confiance des lecteurs les moins capables de faire par eux-mêmes des recherches.

Hircan défait par Ariſtobule, qui s'empare de la couronne & du ſouverain Sacerdoce.

II. Hircan fut revêtu de la dignité de ſouverain Pontife (*a*) la troiſiéme année de la cent ſoixante-dix-ſeptiéme Olympiade, ſous le Conſulat de Quintus Hortenſius, & de Quintus Metellus, qu'on appelloit Cretique. Ariſtobule lui déclara la guerre auſſi-tôt que la Reine Alexandra fut morte. La bataille s'engagea auprès de Jericho; une grande partie de l'armée d'Hircan l'abandonna pour ſe donner à ſon frere: ce qui obligea Hircan de ſe retirer dans la citadelle de Jeruſalem, où la Reine avoit fait enfermer la femme & les enfans d'Ariſtobule. Ce Prince attaqua ceux du parti de ſon frere, qui s'étoient retirés dans les portiques du Temple, & les en chaſſa. Les deux freres traiterent enſuite de la paix, & la firent, à condition qu'Ariſtobule ſeroit Roi, & qu'Hircan meneroit une vie privée, mais qu'il jouiroit de ſon bien en toute ſûreté. Ils jurerent l'obſervation de ce Traité dans le Temple, ſe donnerent la main, & s'embraſſerent en préſence du peuple qui s'y trouva. Ariſtobule fut enſuite demeurer dans le palais, & Hircan dans la maiſon de ſon frere, pour y vivre comme un ſimple Particulier.

III. Antipater, Iduméen d'origine, étoit attaché à Hircan. Il étoit extrêmement riche, & d'un caractere vif & remuant (*b*). Son attachement pour Hircan le rendit l'ennemi d'Ariſtobule. Nicolas de Damas (*c*) le fait deſcendre des Juifs qui retournerent les premiers de Babylone en Judée, mais il ne lui donne ces ancêtres que pour flatter ſon fils Herode, qu'un des caprices de la fortune avoit placé ſur le thrône. Nous parlerons dans la ſuite de ce Prince.

Antipater s'appella premiérement Antipas, c'étoit le nom de

(*a*) Dion, qui parle dans ſon trente-ſixiéme Livre de l'entrée de Pompée en Paleſtine, dit qu'Hircan & Ariſtobule ſe diſputoient l'honneur du Sacerdoce, qui chez les Juifs s'appelle royauté: Ἅμα γὰρ τὴν βασιλείαν σφῶν ὀνόμαζον.

(*b*) Voyez Remarque I.

(*c*) Nicolas de Damas fut ami d'Auguſte, d'Agrippa, & d'Herode. Il écrivit à la priere de ce Prince, une Hiſtoire univerſelle. Il faiſoit honneur a la Philoſophie par ſon déſintéreſſement & ſes libéralités. Il prévenoit en tout le beſoin de ſes amis, & il diſoit que l'argent, ainſi que les inſtrumens de muſique, ne ſont utiles qu'a ceux qui s'en ſervent. Il avoit compoſé la vie d'Auguſte, ou du moins l'Hiſtoire de ſon éducation. Nous n'avons de ſes ouvrages que quelques fragmens, qui ſe trouvent dans les extraits de Conſtantin Porphirogenete, publiés par M. de Valois. *Traduct. Lettr. Julien, par M. l'Abbé de la Bletterie, pag.* 189.

ſon pere, qui ayant été fait gouverneur de l'Idumée par le Roi Alexandre & la Reine ſon épouſe, s'attira, dit-on, par ſes libéralités, l'affection des Arabes, des Gazéens, & des Aſcalonites. Son fils Antipater, prévenu contre Ariſtobule, & craignant que la haine qu'il lui portoit ne lui attirât quelque mauvaiſe affaire, ſouleva contre lui les principaux des Juifs dans des conférences ſecrettes qu'il eut avec eux. Il leur remontra, qu'il » n'étoit pas juſte de ſouffrir qu'Ariſtobule uſurpât la cou» ronne & l'enlevât à Hircan ſon frere aîné, à qui elle ap» partenoit de droit, « Il faiſoit faire continuellement ces réflexions à Hircan, & il ajoûtoit, que ſa vie étoit en danger, qu'il ne pouvoit la conſerver qu'en ſe défaiſant de ſon frere; que les amis d'Ariſtobule ne ceſſoient de lui conſeiller de le faire mourir, pour s'aſſurer la couronne.

IV. Hircan, qui étoit naturellement bon, ne pouvoit ſe prêter à detels diſcours; ſa douceur & ſa probité les lui faiſoient regarder comme des calomnies. Ceux qui voyoient de près la tranquille indifférence dans laquelle il vivoit, le conſidéroient comme un Prince foible & de peu de mérite. Ariſtobule au contraire, étoit d'un caractere vif & entreprenant, qui le rendoit propre à exécuter les plus grands projets.

Antipater porte Hircan à ſe retirer chez le Roi des Arabes, qui promet de le rétablir.

V. Comme Antipater ne trouvoit pas Hircan fort diſpoſé à entrer dans ſes vuës, il ne ceſſoit point de lui rendre ſuſpect Ariſtobule, & de chercher à lui faire croire qu'il en vouloit à ſa vie. Il vint à bout, quoiqu'avec beaucoup de peine, de le réſoudre à ſe retirer chez Aretas, Roi des Arabes, en l'aſſurant qu'il lui prêteroit lui-même toute ſorte de ſecours. Hircan perſuadé enfin que cette retraite pouvoit lui être avantageuſe, députa Antipater vers ce Prince pour prendre ſa parole, qu'il ne le livreroit point à ſes ennemis, s'il ſe refugioit dans ſes Etats. Aretas en ayant donné toutes les aſſurances que l'on pouvoit ſouhaiter, Antipater revint à Jeruſalem peu de jours après. Il en fit ſortir Hircan de nuit, & le conduiſit à grandes journées dans la ville de Petra, où Aretas tenoit ſa cour. Comme il étoit lié d'une très-étroite amitié avec ce Prince, il le pria de rétablir Hircan dans la Judée; il joignit même des préſens aux vives & continuelles inſtances qu'il lui en faiſoit. Aretas s'y détermina enfin, mais à condition que quand il auroit rétabli Hircan ſur le thrône, il lui rendroit Médaba, Naballo, Livias, Tharabaſa, Agalla, Athon, Zoara, Oronaï, Ma-

riſſa, Rydda, Lyſſa & Oryba. C'étoient douze villes que le Roi Alexandre avoit enlevées aux Arabes.

CHAPITRE II.

Ariſtobule eſt défait & obligé de ſe retirer à Jeruſalem.

I. ARETAS, ſatisfait de la promeſſe que fit Hircan de lui rendre ces places, leva (*a*) une armée de cinquante mille hommes, tant cavalerie qu'infanterie, marcha contre Ariſtobule, lui donna bataille, & le vainquit. Cette victoire fit rentrer pluſieurs Juifs dans le parti d'Hircan, & leur déſertion obligea Ariſtobule de ſe retirer à Jeruſalem. Aretas l'y ſuivit, & l'aſſiégea dans le Temple, où il s'étoit refugié. Le peuple ſe rangea du côté d'Hircan, & ſe joignit à Aretas pour l'y forcer. Il n'y eut que les Prêtres qui demeurerent attachés à Ariſtobule. Cependant Aretas preſſoit vivement le ſiége, tant avec ſes propres troupes qu'avec les Juifs qui s'étoient joints à lui.

Le temps de célébrer la fête des pains ſans levain, que nous appellons Pâques, arriva dans ces circonſtances. Les principaux des Juifs (*b*) quitterent leur pays, & paſſerent en Egypte. Un homme de bien & ami de Dieu, nommé Onias, qui dans un certain temps avoit obtenu par ſes prières, qu'une pluie bienfaiſante diſſipât les ardeurs d'une longue ſéchereſſe, s'alla cacher, pour n'être pas témoin de cette guerre civile. Mais les Juifs *l'ayant découvert*, l'amenerent dans leur camp, & voulurent le forcer à faire des imprécations contre Ariſtobule & contre ceux de ſon parti, ſe perſuadant qu'elles ſeroient auſſi efficaces que ſes prières l'avoient été pour faire ceſſer la ſéchereſſe. Onias refuſoit de les ſatisfaire; mais le peuple lui faiſant violence, il ſe mit au milieu de la multitude, & élevant ſa voix vers Dieu, » Souverain Seigneur de l'univers, lui dit-» il, ceux avec qui je ſuis maintenant ſont votre peuple: ceux » qu'on tient aſſiégés ſont vos Prêtres: n'écoutez les deman-

Onias, homme de bien, eſt lapidé, pour n'avoir pas voulu donner des malédictions à Ariſtobule & à ceux de ſon parti.

(*a*) » Antipater leva une armée de » cinquante mille hommes, battit Ari-» ſtobule « &c. *Hiſt. des Empires & des Répub.* Tom. 8. pag. 298. c'eſt ſans doute une faute d'Imprimeur, qui a mis Antipater au lieu d'Aretas.

(*b*) Voyez Remarque II.

» des ni des uns ni des autres. « Il n'eut pas plutôt adreſſé cette prière à Dieu, que quelques Juifs des plus mal intentionnés qui ſe trouverent autour de lui, le lapiderent.

II. Dieu ne laiſſa pas un ſi grand crime impuni. Il vengea de cette manière le ſang d'Onias, que ces impies avoient répandu..... Pendant que les Prêtres étoient aſſiégés dans le Temple avec Ariſtobule, arriva la fête que nous appellons Pâques, dans laquelle (*a*) nous avons coûtume d'offrir beaucoup de ſacrifices à Dieu. Cependant ils manquoient d'animaux pour ces ſacrifices; ils prierent donc ceux de leurs freres qui les aſſiégeoient de leur en donner, promettant de les payer ce qu'ils voudroient. Les aſſiégeans y conſentirent, mais ils demanderent mille dragmes pour chaque bête qu'ils fourniroient. De quoi Ariſtobule & ceux de ſon parti étant convenus, ils deſcendirent le long de la muraille l'argent *néceſſaire pour avoir la quantité de victimes qu'il leur falloit.* Les aſſiégeans le reçurent, mais ils ne voulurent point fournir les victimes, ajoûtant ainſi au crime qu'ils commettoient, en manquant de foi aux hommes, un outrage fait à Dieu même, par leur refus impie de fournir à leurs freres ce qui étoit néceſſaire pour les ſacrifices qui devoient lui être offerts. Les Sacrificateurs, ſi perfidement trompés, prierent Dieu d'en tirer une prompte vengeance, & ils furent exaucés. Le châtiment ſuivit de près le crime. Car Dieu fit ſouffler dans toute cette contrée un vent ſi impétueux, que les fruits de la terre en furent entiérement perdus, & qu'on fut obligé d'acheter une meſure de froment onze dragmes.

III. Pompée, alors occupé à faire la guerre à Tigrane en Arménie, envoya Scaurus en Syrie. Ce Général prit le chemin de Damas, mais ayant rencontré Lollius & Metellus, qui venoient de prendre cette place, il tourna ſes pas vers la Judée. Lorſqu'il y fut entré, Hircan & Ariſtobule lui envoyerent chacun de leur côté demander du ſecours. Ariſtobule promit de lui donner quatre cents talents. Hircan n'en promettoit pas moins; mais Scaurus ſe déclara pour Ariſtobule. Ce Prince étoit riche & généreux; & on pouvoit, ſans beaucoup d'efforts, lui procurer ce qu'il demandoit. Hircan au contraire, étant un Prince pauvre & peu libéral, ce qu'il promettoit

Hircan & Ariſtobule tâchent de gagner Scaurus, que Pompée avoit envoyé en Syrie.

(*a*) Voyez Remarque II.

paroiſſoit peu aſſuré ; néanmoins ce qu'il ſouhaitoit étoit moins facile à exécuter : car il y a bien de la différence entre prendre une place bien fortifiée, ou donner la chaſſe à des aſſiégeans dont l'armée eſt compoſée de déſerteurs, aidés de quelques troupes peu aguerries, telles qu'étoient les Nabathéens. Ces conſidérations déterminerent Scaurus à traiter avec Ariſtobule, à recevoir ſes préſens, & à faire lever le ſiége. Il n'eut au reſte, pour cela, autre choſe à faire que de menacer Aretas, qu'il le déclareroit ennemi du peuple Romain, s'il ne ſe retiroit. *Ce Prince obéït*, & Scaurus retourna à Damas. Ariſtobule leva une nombreuſe armée, pourſuivit Aretas & Hircan, & leur donna bataille auprès d'un endroit qu'on appelle Papyron. Ces Princes y perdirent environ ſix mille hommes, du nombre deſquels fut Cephalion, frere d'Antipater.

CHAPITRE III.

Preſens que font les villes de Syrie à Pompée. Ariſtobule lui fait preſent d'une vigne d'or.

I. POMPÉE vint vers ce même temps à Damas ; & parcourut la Célé-Syrie (*a*). Il y reçut des Ambaſſadeurs de toute la Syrie, de l'Egypte, & de la Judée. Ariſtobule lui fit un preſent conſiderable. C'étoit un ſep de vigne d'or, du poids de cinq cents talents. Strabon de Cappadoce en parle ainſi : » Il reçut des Ambaſſadeurs d'Egypte, qui lui préſenterent une » couronne du poids de quatre mille piéces d'or : ceux de Judée, » lui firent préſent d'une vigne, ou d'un jardin, qu'on appel» loit *Terpolé*. Nous avons vû cet ouvrage à Rome, dans le » temple de Jupiter Capitolin, avec cette inſcription, *Par* » *Alexandre Roi des Juifs*. Il fut eſtimé cinq cents talents, & » on dit que ce fut Ariſtobule, Prince des Juifs, qui en fit » preſent.

II. Hircan & Ariſtobule firent peu de temps après une ſeconde députation à Pompée. Hircan envoya de ſa part Antipater. Nicodeme, envoyé par Ariſtobule, accuſa Gabinius d'avoir reçu trois cents talents d'argent, & Scaurus d'en avoir reçu quatre cents. Il ne fit, *par cette accuſation imprudente*, qu'augmenter le nombre des ennemis de ce Prince. Pompée

(*a*) Voyez Remarque II.

ordonna que les deux freres ſe rendroient auprès de lui au commencement du printemps. Il tira ſes troupes de leur quartier d'hiver, & dirigea ſa marche vers le pays de Damas. Il détruiſit en paſſant la fortereſſe qu'Antiochus de Cyzique avoit fait bâtir à Apamée. Il entra dans le pays qu'occupoit Ptolémée, fils de Mennée, parent de Denys de Tripoſi., qui avoit eu la tête tranchée. Quoiqu'il ne lui cédât point en méchanceté, il ſauva la ſienne au prix de mille talents qu'il donna à Pompée : Pompée les employa à payer ſes troupes. Il ruina le fort Lyliade, dans lequel un Juif, nommé Sylas (*a*), commandoit en Souverain, paſſa à Eliopolis & à Calcide, & ayant traverſé la montagne qui ſépare la Célé-Syrie, il ſe rendit de Pella (*b*) à Damas. Il y donna audience à Hircan & à Ariſtobule, qui ſe diſputoient la couronne. Il y reçut auſſi les plaintes des Juifs, qui ne voulant reconnoître ni dans l'un ni dans l'autre une autorité Royale, ſoûtenoient qu'ayant reçu de leurs peres l'exemple de n'obéïr qu'aux Prêtres du Dieu qu'ils adoroient, il étoit contre l'ordre établi, qu'Hircan & Ariſtobule, dont les ancêtres n'étoient que ſouverains Pontifes, vouluſſent changer la forme de leur gouvernement, uſurper l'autorité ſouveraine, & réduire la Nation à un état de ſervitude.

Hircan ſe plaignoit qu'Ariſtobule lui avoit enlevé la couronne, qui lui appartenoit par droit d'aîneſſe. Il expoſoit » qu'il » n'y avoit qu'une très-petite partie de l'Etat qui lui obéît, » qu'Ariſtobule s'étoit ſoumis tout le reſte par force ; que les » irruptions faites dans les Etats voiſins, & les pirateries exer- » cées ſur la mer, ne devoient être imputées qu'à Ariſtobule ; » que la Nation ne ſe ſeroit jamais ſoulevée, s'il ne l'y avoit « portée par ſes intrigues & ſes violences. « Antipater avoit gagné plus de mille Juifs, des plus conſiderables, qui appuyerent de leur témoignage les accuſations qu'Hircan formoit contre Ariſtobule.

(*a*) On a dans le *Theſaur. metallic. Morellianus*, donné par Sigibert Havercamp, une médaille d'un Juif nommé Bacchius. Ce pourroit être celui dont parle ici Joſeph, mais qui avoit deux noms.

(*b*) On ne trouve point dans nos meilleurs Géographes, entre la Calcide & Damas, d'endroit qui s'appelle Pella. Il y a une ville de ce nom entre Damas & la Judée, & Joſeph y fait paſſer Pompée pour ſe rendre a Corée. Cela a pû donner occaſion à un Copiſte inappliqué, d'en mettre une entre la Calcide & Damas. Il n'y en avoit point dans le manuſcrit dont ſe ſervoit l'ancien Interprete.

Ce Prince répondit » que ſi Hircan ſe trouvoit privé de la » couronne, il devoit s'en prendre à ſon incapacité pour les » affaires, qui le rendoit l'objet du mépris de la Nation; que pour » lui, il ne s'étoit déterminé à ſe charger du commandement, & à » prendre la ſouveraine autorité, que dans la crainte qu'elle » ne paſsât dans une autre famille; qu'au reſte, il ne s'étoit » point donné d'autre titre que celui que le Roi Alexandre ſon » père avoit porté. « Il appuyoit ce qu'il diſoit pour ſa juſtification du témoignage de quelques jeunes étourdis, qui, par la faſtueuſe indécence de leur parure & de leur ajuſtement, ſembloient être venus aſſiſter à quelque pompeux ſpectacle, & non pour ſubir un jugement.

III. Pompée ayant entendu les deux freres, jugea bien qu'Ariſtobule avoit uſé de violence: il les traita néanmoins l'un & l'autre avec douceur (*a*), & les congédia, en leur promettant qu'il termineroit leur différend dès qu'il ſeroit arrivé en Judée, où il ſe propoſoit d'aller auſſi-tôt qu'il auroit mis ordre aux affaires des Nabathéens. Il les invita cependant à vivre en paix. Pompée uſoit de ménagement avec Ariſtobule, dans la crainte qu'il ne portât le peuple à ſe ſoulever & à lui fermer les paſſages. Ce fut cependant le projet dont s'occupa Ariſtobule; car ſans attendre l'effet des promeſſes de Pompée; il s'en alla à Délion, & de cette ville il ſe rendit en Judée.

IV. Ce procédé offenſa Pompée, il rappella les troupes qu'il avoit envoyées contre les Nabathéens (*b*), y joignit les ſecours que Damas & l'autre partie de la Syrie lui envoyerent, & marcha contre Ariſtobule avec les troupes Romaines qu'il avoit à ſon commandement. Lorſqu'il eut paſſé Pella & Scythopolis, & qu'il fut arrivé à Corée, où commence la Judée, quand on y entre par le milieu des terres, il fit dire à Ariſtobule, qui s'étoit retiré dans un beau château, nommé Alexandrion, bâti ſur le haut d'une montagne, de le venir trouver. Ce Prince, par égard pour les avis qu'on lui donnoit d'éviter

(*a*) Ariſtobule n'acheva point d'indiſpoſer Pompée en partant de Damas, ſans lui faire aucune politeſſe. L'Hiſtorien des Empires & des Républiques n'avoit pas ſous les yeux ce que Joſeph dit ici, lorſqu'il écrivoit cela. *Tom.* 7. *pag.* 527. Ce ne fut pas non plus à Damas, que Pompée obligea Ariſtobule de lui remettre ſes places fortes. *Ibid. p.* 528.

(*b*) Ceux des Arabes qui habitent à l'orient, s'appellent Nabathéens. Le pays qu'ils habitent eſt deſert & ſans eaux, & on n'en peut cultiver qu'une partie. Ils ne vivent que des brigandages & des pillages qu'ils font ſur leurs voiſins. *Diodor. de Sicile*, pag. 131.

d'entrer

d'entrer en guerre avec les Romains, ſe rendit auprès de Pompée, & ayant diſcuté l'affaire du différend qu'il avoit avec ſon frere, pour la principauté de la Judée (*a*), il retourna dans ſon château avec la permiſſion du Général Romain. Il en uſa de même juſqu'à trois fois : il lui faiſoit ainſi la cour, dans l'eſpérance qu'il lui adjugeroit la couronne, affectant toujours de proteſter qu'il étoit prêt de ſe ſoumettre à tout ce qu'il ordonneroit : il retournoit cependant tous les jours dans ſon château, pour ne pas paroître ſe trop abbaiſſer, & dans la crainte que Pompée ne ſe déclarât en faveur d'Hircan. Il ſe mettoit *ſecrettement* en état de pouvoir faire la guerre. Pompée, *dans ces circonſtances*, exigea d'Ariſtobule qu'il lui remît toutes les places fortes dont il étoit le maître, & qu'il en envoyât l'ordre, écrit de ſa main, aux gouverneurs, qui, ſans cela, étoient en droit de refuſer d'obéïr. Ariſtobule le fit, mais tellement contre ſon gré, qu'il ſe retira à Jeruſalem, & s'y prépara à la guerre. Peu de temps après, comme Pompée marchoit contre Ariſtobule, quelques gens qui venoient du port, apprirent au Général Romain, que Mitridate avoit été tué par ſon fils Pharnace.

CHAPITRE IV.

I. POMPE'E établit ſon camp auprès de Jericho. C'eſt dans le territoire de cette ville que croiſſent les plus beaux Palmiers, & qu'on recueille le baume le plus précieux. On fait avec un caillou aigu & tranchant, des inciſions aux arbriſſeaux qui le produiſent, & la liqueur en diſtille. Pompée ſe rendit le lendemain matin devant Jeruſalem. Ariſtobule ſe repentant alors des démarches qu'il avoit faites, fut le trouver. Il lui offrit de grands préſens, lui promit de le recevoir dans Jeruſalem, le pria de prendre des ſentimens de paix (*b*), & l'aſſura qu'il ſe ſoumettroit à tout ce qu'il lui plairoit d'ordonner, ſans qu'il fût néceſſaire d'en venir à une guerre ouverte.

Pompée lui pardonna, & envoya Gabinius avec un corps

(*a*) Dion, liv. 36. pag. 36. *c. d.* Appien, guer. Mitridate, pag. 405.

(*b*) Ariſtobule pria Pompée de ne lui point faire la guerre, παρεκάλει παύσασθαι τοῦ Πολέμου ; mais il ne ſe jetta point à ſes pieds, comme le racontent les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du Monde, Tom. 7. pag. 145.

de troupes pour entrer dans Jeruſalem, & recevoir les ſommes d'argent qu'Ariſtobule avoit offertes ; mais cet Officier revint ſans avoir rien fait. On ne lui donna point d'argent, & on lui ferma les portes de la ville, parce que les troupes d'Ariſtobule ne voulurent tenir aucune des conditions du Traité. Ce manque de bonne foi irrita Pompée ; il fit arrêter Ariſtobule, & s'avança contre Jeruſalem. Cette ville étoit bien fortifiée, il n'y avoit que le côté du nord qui fût un peu foible. Un large & profond foſſé l'entouroit, & renfermoit, dans ſon enceinte, le Temple, qui étoit lui-même environné d'un bon mur conſtruit de pierre de taille.

II. Les ſentimens étoient fort partagés dans la ville, & l'on ne s'y accordoit point ſur le parti qu'il convenoit de prendre : pluſieurs penſoient que l'on devoit ſe rendre à Pompée, mais la faction d'Ariſtobule ſoûtenoit qu'il falloit prendre les armes & fermer les portes au Général Romain, qui retenoit ce Prince priſonnier. Ils ſe jetterent dans le Temple, rompirent le pont qui communiquoit à la ville, & ſe préparerent à ſoûtenir un ſiége. Ceux de la faction oppoſée (*a*) ouvrirent les portes de la ville à Pompée, & lui livrerent le palais : il envoya auſſi-tôt Piſon, avec des troupes, s'aſſurer de l'un & de l'autre, & après avoir fortifié de ſon côté les maiſons voiſines du Temple & les autres lieux qui en étoient proche, il fit faire des propoſitions de paix à ceux qui s'y étoient renfermés ; mais comme ils les rejetterent, il fit entourer de murailles tout ce qui l'environnoit. Hircan lui fournit pour cela, avec beaucoup de zéle, tout ce qui étoit néceſſaire.

La faction d'Hircan ouvre les portes de Jeruſalem à Pompée.

Pompée établit ſon camp dans la ville du côté du Temple qui regardoit le nord. C'étoit le plus foible, quoiqu'on y eût élevé de hautes tours, & qu'on l'eût fait entourer d'un large foſſé, creuſé dans une profonde vallée. La communication avec la ville étoit coupée dans le quartier qu'occupoit Pompée, parce que l'on avoit ruiné le pont qui la rendoit praticable. Les Romains travailloient ſans relâche à élever des plates-formes, coupoient, pour cela, tous les arbres des environs.

(*a*) L'Hiſtorien des Empires & des Républiques * raconte que Pompée prit Jeruſalem d'aſſaut. On l'avoit dit avant lui : le fait n'en eſt pas moins contraire au récit de Joſeph.

* Tom. 8. pag. 398.

Dès que l'ouvrage fut en état, & qu'ils eurent, après bien des peines, comblé le foſſé, qui étoit d'une extrême profondeur, ils firent avancer les machines que Pompée avoit fait venir de Tyr, & commencerent à lancer de groſſes pierres contre le Temple, pour en ébranler les murs. Ils ne vinrent, au reſte, à bout de perfectionner leurs travaux, que parce qu'il nous eſt défendu de vaquer à aucune ſorte d'ouvrage le jour du Sabbat (*a*); ſans cela les aſſiégés les en euſſent empêchés. Notre Loi nous permet bien de repouſſer dans ces ſaints jours un ennemi qui nous attaque les armes à la main, mais elle ne nous permet pas de nous oppoſer à ſes travaux par des travaux contraires.

III. Les Romains, qui en firent la remarque, ne tiroient point alors ſur les aſſiégés, & ne les attaquoient point; mais ils profitoient de leur inaction pour combler le foſſé & élever des tours, faire avancer leurs machines, afin que tout fût en état d'agir le lendemain. On peut juger par-là quel attachement nous avons pour le ſervice de Dieu, & pour l'obſervation de nos Loix. Car la crainte & le trouble que produit néceſſairement un ſiége, ne nous empêchent jamais de rendre à Dieu le culte que nous lui devons. On offroit tous les jours, le matin & à neuf heures, des ſacrifices ſur l'autel; quelques vives que fuſſent les attaques des ennemis, le ſervice de Dieu ne fut point interrompu: & lorſque les ennemis furent entrés dans le Temple, après trois mois *de ſiége* (*b*), un jour de jeûne, en la cent ſoixante dix-neuviéme Olympiade, ſous le Conſulat de Caius Antoine & de M. Tullius Ciceron; quoi-

(*a*) Dion a eu quelque connoiſſance de l'avantage que prit Pompée de l'opinion où étoient alors les Juifs, qu'il leur étoit défendu d'attaquer leurs ennemis le jour du Sabbat. Mais, outre que la manière dont il s'exprime contredit Joſeph, elle n'eſt conforme ni à la vérité ni à la vrai-ſemblance même. Les Romains ne reſtoient pas aſſurément ſix jours ſans rien faire de conſidérable, & ils n'attendoient pas le jour du Sabbat pour faire tous leurs efforts contre le Temple. τὸν μὲν ἄλλον χρόνον οὐδένα ποιούμενοι πρᾶξιν. Liv. 36.

(*b*) Joſeph ne marque point ici d'où il prenoit le commencement de ces trois mois. Il leve l'incertitude dans ſon premier Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, car il marque que ce fut le troiſiéme mois du ſiége, πολιορκίας. Uſſerius * prétend que Jeruſalem (ou plutôt le Temple, car la faction d'Hircan avoit ouvert les portes de Jeruſalem à Pompée), que Jeruſalem, dis je, fut priſe le troiſiéme mois de l'année civile. Cela ſe peut, mais il doit toujours paſſer pour conſtant, que ce fut après un ſiége de trois mois. Scaliger & Caſaubon vouloient qu'on lût τέταρτον quatre, au lieu de τρίτον. La correction n'eſt pas néceſſaire, & aucun manuſcrit ne l'autoriſe.

* Imper. Maced. pag. 427. Voyez le P. Petau, & Eſt. Le Moygne.

qu'ils égorgeaſſent tous ceux qu'ils rencontroient, les Prêtres ne diſcontinuérent point leurs ſacrifices. Ni la crainte de perdre la vie, ni la vuë d'une auſſi grande multitude de morts, ne furent point capables de leur faire prendre la fuite, tant ils étoient perſuadés que nous devons toujours être diſpoſés à ſouffrir aux pieds des autels, tout ce que la providence permet qu'il nous arrive, plutôt que de tranſgreſſer aucune de nos Loix. Ceci, au reſte, n'eſt point un éloge fait à plaiſir, d'une piété fauſſe & imaginaire; c'eſt une vérité exacte que je rapporte. Ceux qui ont parlé des grandes actions de Pompée, Strabon, Nicolas, & Tite-Live, qui a compoſé une hiſtoire Romaine, en rendent témoignage.

Pompée prend le Temple, & entre dans le Sanctuaire.

IV. La principale tour, fortement ébranlée par le jeu continuel des machines, fut enfin renverſée (*a*), & par ſa chute ouvrit une bréche, par laquelle les Romains s'empreſſerent d'entrer. Cornelius Fauſtus, fils de Silla, fut le premier qui monta ſur le mur avec ſa cohorte. Il fut ſuivi d'un autre côté par le Centurion Furius, avec ceux qu'il commandoit. Fabius, autre Centurion, monta dans l'entre-deux avec une troupe de braves. Tout alors regorgea de meurtres & de carnage. Les Romains égorgeoient tout ce qu'ils rencontroient, les Juifs s'entretuoient eux-mêmes; pluſieurs des aſſiégés ſe précipiterent, d'autres mirent le feu aux maiſons, & ſe jetterent au milieu des flammes, pour n'être pas témoins de cet horrible déſaſtre. Douze mille Juifs y périrent, peu de Romains. Abſalom, oncle & beau-pere d'Ariſtobule, fut fait priſonnier. Le Temple fut ſouillé d'une étrange profanation. Pompée entra avec pluſieurs Officiers dans ce ſaint lieu, juſqu'alors inacceſſible, & y vit ce qu'il eſt défendu à tout autre qu'aux ſouverains Pontifes (*b*) de regarder. Par un ſentiment de piété & de vertu qui lui étoit naturelle, il ne ſe crut cependant point permis de toucher à la Table d'or, aux Lampes ſacrées, aux Coupes d'or, & à une quantité conſidérable d'aromates qu'il y trouva; non plus qu'à deux mille talents qui étoient dans le

(*a*) Voyez l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, liv. 1. chap. 7. numero 3.

(*b*) Hieroſolymam defendere tentavere Judæi: verum hanc quoque, *Pompeius*, intravit & vidit illud grande impiæ gentis arcanum. *Florus*, liv. 3. chap. 5. *Grande illud Garcanum*, auquel on a donné tant de ſens, ne ſignifie que le Temple, que l'Auteur déſigne par une de ces expreſſions emphatiques qu'il a tant affectées. *Chriſt. Auguſt. Heumanni*, Epiſt. Miſcellaneæ. Halæ, 1724.

threſor ſacré (*a*). Il ordonna le jour ſuivant aux Officiers du Temple de le purifier, afin qu'on y pût faire le ſervice divin à l'ordinaire, & rétablit Hircan dans la ſouveraine Sacrificature, tant parce qu'il lui avoit rendu tous les ſervices qui dépendoient de lui, que parce qu'il avoit empêché beaucoup de Juifs de combattre pour Ariſtobule. Il fit enſuite trancher la tête aux auteurs de la guerre, & récompenſa dignement Fauſtus & ceux qui étoient montés les premiers ſur les murailles. Il impoſa un tribut à la ville de Jeruſalem (*b*), ôta aux Juifs toutes les villes qu'ils avoient conquiſes dans la Célé-Syrie, & ordonna qu'elles obéïroient à des Gouverneurs Romains. Ce fut ainſi qu'il reſſerra dans ſes anciennes bornes notre Nation, que l'étenduë de ſes conquêtes avoit rendue ſi puiſſante. Pour obliger un de ſes affranchis, qui étoit de Gadara (*c*), & qui s'appelloit Démétrius, il fit rebâtir cette ville, que les Juifs avoient peu auparavant entiérement ruinée. Il rendit à leurs habitans Ippos, Scythopolis, Pella, Dium, Samarie, Mariſſa, Azot, Jamnia, Aretuſe, & les autres villes du continent qui avoient été détruites. A l'égard de celles qui étoient ſur le bord de la mer, Gaze, Joppé, Dora, la Tour de Straton, qu'Herode rebâtit magnifiquement dans la ſuite, qu'il enrichit de ports, décora de temples, & à laquelle il donna le nom de Céſarée, Pompée les rendit libres, & voulut qu'elles fiſſent partie du gouvernement de *Syrie* (*d*).

V. Les diviſions d'Hircan & d'Ariſtobule attirerent ces mal-

(*a*) Pompée ne détruiſit point Jeruſalem, non plus que Ptolémée Lagus, comme le rapporte Appien.* Tacite dit qu'il en fit abbatre les murailles. ** Il en fit du moins détruire une partie. ***

(*b*) Voyez Remarque III.

(*c*) Le plus riche & le plus inſolent affranchi de l'Empire. Pompée, ſon patron, ſupportoit ſon inſolence d'une manière peu digne de ce grand Homme. *Plutarque*, Vie de Pompée.

(*d*) » A l'égard des villes maritimes, » Gaze, Joppé, Dora, & la Tour de » Straton, il voulut..... qu'elles fiſſent » partie de la province de Judée. « Joſeph laiſſe ici en quelque ſorte à deviner à quelle province Pompée attacha ces quatre villes; mais il avoit donné le mot de l'énigme dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, en diſant: κατέταξεν εἰς τὴν Συριάκην ἐπαρχίαν, il les mit ſous la province de Syrie. Je ne trouve point dans cet Auteur ce que dit celui de l'Hiſtoire des Empires & des Républiques, ſur la fin de ſon ſeptiéme Tome, que Pompée ne ramena avec lui que deux légions. Il en laiſſa deux à Scaurus en partant pour Rome; mais Joſeph ne marque point combien il en emmena avec lui.

* Appien, Guer. Syrien.
** Tacite, Hiſt. liv. 5. numero 9.
*** Joſeph, Antiq. Juiv. pag. 704. numero 9.

heurs à notre Nation. Nous y perdîmes notre liberté, pour paſſer ſous le commandement des Romains. Nous fumes obligés de rendre aux Syriens les villes que nous avions conquiſes ſur eux ; outre plus de dix mille talents que les Romains exigerent de nous en peu de temps.

La couronne dont avoient été honorés juſqu'alors les ſouverains Pontifes, fut portée par des perſonnes d'une baſſe naiſſance. Mais nous parlerons de cela en ſon lieu. Pompée laiſſa deux légions à Scaurus (*a*), & lui donna le commandement de la Célé-Syrie depuis l'Euphrate juſqu'à l'Egypte. Il prit enſuite le chemin de la Cilicie, pour ſe rendre à Rome, où il mena (*b*) Ariſtobule priſonnier avec ſa famille. Elle étoit compoſée de deux filles & de deux garçons : le plus âgé, nommé Alexandre, s'échappa en chemin ; mais le puîné, qui s'appelloit Antigone, y arriva avec ſes deux ſœurs.

CHAPITRE V.

I. SCAURUS tenta une expéditiou contre l'Arabie ; comme les chemins en rendent l'entrée très-difficile, quoique ſon armée pillât tous les environs, elle ne laiſſa pas que de ſouffrir beaucoup par le défaut de vivres (*c*). Mais Antipater lui en envoya de la Judée par l'ordre d'Hircan, & lui fournit les autres choſes dont elle avoit beſoin. Scaurus, qui ſçavoit qu'Antipater étoit ami d'Aretas, le lui députa. Antipater le détermina à racheter le pillage de ſon pays par une ſomme d'argent, & le cautionna de trois mille talents. A ces conditions la paix fut faite, Scaurus & Aretas la ſouhaitoient également.

Gabinius, qui ſuccede à Scaurus, fait la guerre à Alexandre.

II. Quelque temps après, le Général Gabinius vint de Rome (*d*) en Syrie. Il s'y ſignala par pluſieurs exploits dignes de mémoire ; il arrêta les courſes qu'Alexandre, fils d'Ariſtobule, faiſoit

(*a*) Voyez Remarque IV.

(*b*) Il orna le triomphe de Pompée ..... ὁ Ἰουδαίων βασιλεὺς. Appien, guer. Mitrid. pag. 417.

(*c*) Voyez Remarque V.

(*d*) Appien fait un grand éloge de Gabinius dans l'Hiſtoire des Parthes, pag. 281. mais le portrait qu'en fait Ciceron en différents endroits, ne lui eſt rien moins qu'avantageux. *Orat. poſt. redit. de provinc. conſul. pro R. poſthum.* Epiſt. Attic. liv. 4. Epitr. 16. à ſon frere, Epît. 4. D. Caſſius, liv. 36.

en Judée. Comme Hircan n'étoit pas en état de réſiſter à ce Prince, il prétendoit relever ce que Pompée avoit fait abbatre des murs de Jeruſalem, mais ce qu'il y avoit alors de Romains dans la ville l'en empêcherent. Alexandre cependant couroit le pays pour y faire des ſoldats; il engagea pluſieurs Juifs, & s'étant formé une armée de dix mille hommes de pied, & de quinze cents chevaux, il fortifia Alexandrion, château ſitué près de Corée, & de Macheronte, ſur les confins de l'Arabie. Gabinius marcha donc contre ce Prince, il envoya devant lui Marc-Antoine, & quelques autres Officiers; ils joignirent aux troupes qu'ils avoient avec eux les Juifs qui leur obéïſſoient, & que commandoient Pitholaus & Malicus, & le ſecours que fourniſſoit Antipater. Gabinius ſuivoit avec une légion. Alexandre à ſon approche ſe retira vers Jeruſalem, & ce fut là que ſe donna la bataille. Gabinius la gagna, défit environ trois mille hommes des ennemis, & en fit autant de priſonniers.

III. Ce Général alla enſuite aſſiéger Alexandrion, & après avoir propoſé *inutilement* aux aſſiégés de leur pardonner tout le mal qu'ils avoient fait, s'ils vouloient rendre la place, il fit attaquer un corps conſiderable d'ennemis, qui étoient campés hors de la forteresſe. Les Romains en tuérent beaucoup; Marc-Antoine eut la principale gloire de cette action, car il en tua pluſieurs de ſa main. Gabinius laiſſa une partie de ſes troupes pour continuer le ſiége, entra en Judée avec l'autre; il y fit rebâtir les villes qui avoient été détruites. Samarie, Azot, Scythopolis, Anthedon, Raphia, Dora, Mariſſa, Gaze, furent de ce nombre, avec quelques autres. Les ordres qu'il donna à cet égard furent ſi fidélement exécutés, qu'on put demeurer en ſûreté dans ces villes, qui avoient été long-temps déſertes.

IV. Gabinius revint enſuite devant Alexandrion, & comme il en preſſoit le ſiége, Alexandre l'envoya prier de lui pardonner le paſſé, avec offres de lui remettre non-ſeulement Alexandrion, mais encore Hircania & Macheronte. Gabinius accepta les offres de ce Prince, & fit raſer ces places. Il accorda auſſi à la femme d'Ariſtobule, mere d'Alexandre, tout ce que cette Princeſſe lui demanda: comme elle tenoit le parti des Romains, & que ſon mari & ſes autres enfans étoient encore priſonniers à Rome, elle étoit venue le trouver *avec confiance*. Après avoir reglé ce qui la regardoit, il mena

Hircan à Jeruſalem, pour y reprendre dans le Temple les fonctions de la ſouveraine Sacrificature. Il établit cinq ſiéges (*a*) de juſtice dans la Judée ; le premier à Jeruſalem, le ſecond à Gadara, le troiſième à Amathonte ; le quatrième à Jericho, & le dernier à Sephoris. Ce fut ainſi que les Juifs paſſerent du gouvernement Monarchique ſous l'Ariſtocratique.

CHAPITRE VI.

Ariſtobule ſe ſauve de Rome ; eſt défait par Gabinius & fait priſonnier.

I. ARISTOBULE trouva moyen de ſe ſauver auſſi de Rome, & de rentrer en Judée ; il s'y diſpoſa à rétablir Alexandrion, qui venoit d'être détruit : mais Gabinius fit marcher contre lui Siſenna, Antoine, & Servilius, avec ordre de l'empêcher de s'en rendre maître, & de tâcher de ſe ſaiſir de ſa perſonne. Pluſieurs Juifs vinrent le joindre ; les uns, par amour de la nouveauté, les autres, à cauſe de la haute fortune où ils l'avoient vû. Un Officier qui commandoit en ſecond dans Jeruſalem, & qui ſe nommoit Pitholaüs, fut le trouver avec mille ſoldats. Mais comme pluſieurs de ceux qui ſe donnoient à lui étoient ſans armes, il les renvoya, comme inutiles, & ne prit que ceux qui ſe trouverent bien armés. Il en forma un corps de huit mille hommes, avec leſquels il marcha vers Macheronte. Les Romains les attaquerent en chemin (*b*). Les Juifs ſe défendirent vaillamment, mais leur valeur ne put empêcher les Romains de les enfoncer & de les mettre en fuite. Ariſtobule perdit environ cinq mille hommes dans

(*a*) M. Spanheim prétend que c'étoient des Magiſtrats Romains qui rendoient la juſtice dans ces cinq ſiéges : *In quibus jus à Romanis diceretur.* Je ne vois rien dans Joſeph, ni ailleurs qui autoriſe ce ſentiment. Les Juifs, ſelon lui, paſſerent par ce réglement du gouvernement Monarchique ſous l'Ariſtocratique. Si c'euſſent été des Romains qui euſſent préſidé à ces cinq ſiéges, en euſſent-ils été moins ſous un gouvernement Monarchique que ſous celui de leurs Grands Prêtres ? *Orbis Roman.* pag. 323.

(*b*) Marc-Antoine, ſelon Joſeph, fit bien dans l'expédition contre Alexandre, fils d'Ariſtobule ; mais cet Auteur ne marque pas que dans celle contre Ariſtobule, » il remporta une victoire complette » ſur les Juifs, & prit Ariſtobule lui-» même priſonnier. » Ce malheureux Prince fut pris à Macheronte, par un détachement que Gabinius envoya contre lui, mais dont Marc-Antoine n'avoit pas le commandement : car Joſeph ne le nommant qu'après Siſenna, donne lieu de juger que c'étoit cet Officier qui le commandoit en chef. C'eſt ſans doute ſur l'autorité de Plutarque, * que l'Auteur

* Plutarq. M. Antoine.

cette

cette action, le reſte ſe débanda, pour ſe ſauver où il put. Il ne gagna Macheronte qu'avec un peu plus de mille hommes, qui s'y ſauverent avec lui; & concevant toujours, malgré ſes pertes, de grandes eſpérances, il fortifia cette place, s'y laiſſa aſſiéger; mais après deux jours de défenſe, tout couvert de bleſſures, il fut fait priſonnier, & envoyé à Gabinius avec ſon fils Antigone, qui s'étoit ſauvé de Rome avec lui. Il y demeura dans les chaînes après un Régne & un ſouverain Pontificat de trois ans & ſix mois. Telle fut la deſtinée d'Ariſtobule, Prince dont l'ame étoit véritablement grande, & les ſentimens nobles. Le Senat donna la liberté à ſes enfans, ſur ce que Gabinius avoit écrit qu'il l'avoit promis à leur mere, lorſqu'elle avoit remis les places fortes dont elle étoit maîtreſſe, ainſi ils revinrent dans leur Patrie.

II. Gabinius ſe diſpoſoit à aller faire la guerre aux Parthes (*a*); il avoit même déja paſſé l'Euphrate avec ſon armée, lorſqu'il changea de deſſein, & paſſa en Egypte pour y rétablir Ptolémée ſur le thrône, comme d'autres Hiſtoriens l'ont déja

du ſupplément du Dictionnaire de Bayle fait l'honneur à Marc-Antoine d'avoir pris Ariſtobule priſonnier. Mais Joſeph, * qui doit avoir été mieux informé du détail de cette expédition, & qui rend d'ailleurs juſtice à l'Officier Romain, n'en dit pas tant.

(*a*) Les anciennes Editions portoient que c'étoit contre Hircan, que Gabinius marchoit. La faute eſt ſenſible, & Montacutius, pour la corriger, ** conjecture que Joſeph avoit dit, Γαβινίῳ μὲν τοι καὶ τῶν στρατιὰν ἣν ἐξέλατο Υρκανος ἡ Αντιπάτης ὑπεξέπεσαν. C'eſt en général le ſens qu'a vû dans Joſeph, ou qu'avoit dans ſon manuſcrit ſon ancien Interprete, & c'eſt ce que l'Hiſtorien Juif dit dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, quoi qu'en d'autres termes. Cependant le dernier Editeur prétend que la mépriſe des Copiſtes n'eſt pas ſi grande, & qu'elle ſe réduit à avoir tranſcrit ἐφ' Υρκανὸν, au lieu d'ἐπ' Αρχέλαον.

Mithridate, Roi des Parthes, qu'Orode avoit chaſſé de ſes Etats, avoit engagé Gabinius à interrompre ou à remettre la guerre des Arabes, pour le rétablir, & le Général Romain avoit déja paſſé l'Euphrate, lorſque Ptolémée Aulete, chaſſé des ſiens par ſes ſujets, le gagna par de grands preſens qu'il lui fit, & par ceux qu'il lui promit, & lui fit abandonner Mithridate, pour le rétablir. La Princeſſe Bérénice avoit été miſe ſur ſon thrône par ceux qui en avoient fait deſcendre le Roi ſon pere. Mais Gabinius, perſuadé qu'un thrône qui n'étoit ſoûtenu que par des Egyptiens ſans courage, & une Princeſſe, incapable par ſon âge & par ſon ſexe de lui réſiſter, ne ſeroit pas difficile à renverſer, il craignit que la facilité du ſuccès ne fût une raiſon à Ptolémée de ne lui pas donner les grandes ſommes d'argent qu'il lui promettoit; & on le ſoupçonna d'avoir, dans cette vûë, laiſſé aller Archelaüs ſe mettre à la tête des révoltés. Il ſe diſoit fils du grand Mithridate, & les Egyptiens lui offroient le royaume avec la main de la Princeſſe. Comme il étoit brave & militaire, Gabinius crut qu'il rendroit le rétabliſſement de Ptolémée plus diffi-

* Joſeph, guer. Juiv. liv. 1.
** Montacut. Exercit. 80. pag. 275.

rapporté. Dans la guerre qu'il eut à cette occaſion contre Archelaüs, Antipater lui fournit des vivres, des armes, & de l'argent. Il fit entrer dans ſon parti & mena à ſon ſecours les Juifs qui demeuroient au-deſſus de Peluſe, & qui gardoient l'entrée de l'Egypte de ce côté-là. La Syrie cependant étoit agitée de troubles & de ſéditions. Alexandre, fils d'Ariſtobule, s'y étant par force fait reconnoître de nouveau pour Souverain, avoit ſoulevé un grand nombre de Juifs, & menant avec lui quantité de troupes, faiſoit des courſes dans tout le pays, tuant tous les Romains dont il pouvoit ſe ſaiſir, & tenant aſſiégés ceux qui étoient ſur le mont Garizim.

III. Gabinius ayant à ſon retour d'Egypte trouvé les affaires de Syrie en cet état (*a*), envoya Antipater, qu'il ſçavoit être un habile négociateur, pour tâcher de rappeller les révoltés à leur devoir, & de leur faire prendre un parti plus raiſonnable. Antipater s'acquitta avec beaucoup d'adreſſe de cette commiſſion, en perſuada pluſieurs, mais il ne put gagner Alexandre. Il avoit trente mille Juifs avec lui, & il vouloit meſurer ſes forces avec celles de Gabinius. Mais ce Général le battit dans une action qui ſe donna près du mont Itabire; Alexandre y perdit dix mille hommes.

IV. Le Général Romain regla ce qui regardoit Jeruſalem ſuivant les vuës d'Antipater, & partit pour aller faire la guerre aux Nabathéens; il les défit dans la bataille qu'il leur donna. Il renvoya deux Seigneurs Parthes, Mitridate & Orſanes (*b*), qui s'étoient rendus à lui, & fit courir le bruit qu'ils s'étoient échappés. Enſuite de toutes ces grandes opérations, il retourna

ſile, & que cette difficulté l'empêcheroit de penſer à ne pas remplir les grandes promeſſes qu'il lui avoit faites. Quoi qu'il en ſoit des vuës particuliéres du Général Romain, l'objet de ſon expédition étoit moins de faire la guerre à Archelaüs que de rétablir Ptolémée: & Joſeph ſe fût rendu inintelligible pour beaucoup de ſes lecteurs, ſi, après avoir dit que Gabinius alloit rétablir Ptolémée ſur le thrône, il eût ajoûté & combattre Archelaüs, ſans rien dire de lui, ni pourquoi il étoit obligé de lui faire la guerre.

(*a*) Ce ne fut pas la Syrie proprement dite, que Gabinius trouva à ſon retour d'Egypte agitée de troubles. Ce que Joſeph ajoûte, qu'Alexandre, fils d'Ariſtobule, s'en étoit emparé de force, en eſt la preuve. Car ce Prince n'en eut jamais le commandement. Joſeph appelle quelquefois la Judée Syrie, après les Auteurs Grecs.* L'expreſſion ne convient nullement à un Juif, mais il eſt certain, par ce qu'il raconte lui-même, qu'il s'en ſert ici.

(*b*) Joſeph rapporte le même évenement dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, mais d'une manière à n'en pouvoir

* Strabon, liv. 12. pag. 578. liv. 7. pag. 796. Dion, liv. 39. pag. 117.

à Rome, & laiſſa le commandement à Craſſus. Nicolas de Damas, & Strabon de Cappadoce, ont parlé des guerres que Pompée & Gabinius ont faites aux Juifs; mais l'un ne dit rien que ce que l'autre avoit raconté.

CHAPITRE VII.

I. CRASSUS paſſa par la Judée en allant faire la guerre aux Parthes. Il pilla le Temple, & enleva non-ſeulement les deux mille talents que Pompée y avoit laiſſés, mais tout ce qu'il y trouva d'or (*a*), ce qui ſe monta encore à huit mille talents: il y prit auſſi une poutre d'or maſſif, du poids de trois cents mines. La mine vaut chez nous deux livres & demie. Ce fut Eléazar, garde du Temple, qui la lui donna. Cet homme de bien & de piété, qui avoit auſſi en garde les riches & magnifiques voiles du Temple, qu'on pendoit à cette poutre, voyant que Craſſus en enlevoit tout l'or, craignit qu'il ne s'emparât de ſes autres ornemens, & pour les racheter en quelque façon, il crut devoir lui donner cette maſſe d'or, qui valoit des ſommes immenſes, lui faiſant promettre avec ſerment qu'il n'en enleveroit plus rien. Cette poutre d'or étoit enfermée (*b*) dans une poutre de bois, qu'on avoit fait creuſer exprès; Eléazar ſeul en avoit connoiſſance. Craſſus la prit, promit tout ce que voulut Eléazar, mais il manqua à ſa parole, & continua à enlever du Temple tout ce qu'il y put découvrir de richeſſes.

II. Il n'eſt, au reſte, point du tout étonnant que notre Temple en poſſédât de ſi grandes: les Juifs de toute la Judée (*c*),

guères davantage pénétrer le ſens que de ce qu'il en dit ici. Il ſemble dire en général, que Gabinius avoit fait priſonniers ces deux Parthes, lorſqu'il avoit paſſé l'Euphrate; qu'après en avoir tiré une groſſe rançon, il les avoit renvoyés. Mais que, de peur que ſon armée n'en murmurât, & qu'on ne découvrît ſon avarice, il avoit fait courir le bruit qu'ils s'étoient échappés. Dion * l'accuſe d'avoir renvoyé Archelaüs, que les Egyptiens avoient choiſi pour époux de la Princeſſe Bérénice, après en avoir tiré une grande ſomme d'argent, & avoir fait courir le bruit qu'il s'étoit échappé.

(*a*) Craſſus paroît un collecteur d'impôts, plutôt qu'un Général d'armée. Il s'occupa en Syrie à calculer les revenus des villes, & il paſſa pluſieurs jours à rechercher l'argent de la Déeſſe d'Eliopolis, & à ſe le faire peſer. *Appien*, Guerr. Parth. *pag.* 223.

(*b*) Voyez Remarque VIII. liv. VIII.

(*c*) *Cùm omnes ubique terrarum Ju-*

* Liv. 39. pag. 117.

ceux d'Europe & d'Aſie, qui avoient de la piété, y envoyoient depuis long-temps de magnifiques preſens; nous ne les exagerons point ici par une vaine oſtentation, ou par le plaiſir de raconter des choſes extraordinaires. Pluſieurs Hiſtoriens n'en parlent pas autrement que nous. Voici ce qu'en dit Strabon de Cappadoce. » Mithridate envoya à Coos ſe ſaiſir de » l'argent que la Reine Cléopatre y avoit fait porter, & de » huit cents talents que les Juifs y avoient dépoſés. « Nous n'avons chez nous d'argent public que celui que nous conſacrons à Dieu, & il eſt clair que la crainte de ce Prince avoit obligé les Juifs d'Aſie d'envoyer cet argent à Coos; car il n'eſt pas vrai-ſemblable que ceux de Judée, non plus que ceux d'Alexandrie, y euſſent envoyé le leur. Les Juifs de Judée pouvoient le dépoſer à Jeruſalem, ou dans le Temple, qui étoient bien fortifiés l'un & l'autre; & ceux d'Alexandrie n'avoient rien à craindre de Mithridate. Cet Hiſtorien dit la même choſe dans un autre endroit, & raconte que quand Sylla paſſa en Grece, pour faire la guerre à Mithridate, il envoya Lucullus à Cirene pour appaiſer une ſédition des Juifs, qu'il dit être répandus par toute la terre. Voici ſes propres termes: » La ville de Cirene eſt habitée par des citoyens nés dans ſon » ſein, par des laboureurs, par des étrangers, & par des Juifs. » On trouve de ces derniers dans toutes les villes, & il n'eſt preſ- » que aucune contrée qui ne les ait reçus. Cirene & l'Egypte, » qui obéïſſent depuis long-temps aux mêmes maîtres, & plu- » ſieurs autres nations, ont fait un ſi grand cas des hommes » de cette Nation, qu'elles ont adopté leurs coûtumes; elles » en nourriſſent un grand nombre dans leur ſein: accoûtumées » ainſi à vivre avec eux, elles en ſont venues juſqu'à obſerver » les mêmes Loix. Ils ont en Egypte de très-grands établiſſe- » mens, outre un grand quartier de la ville d'Alexandrie qu'ils

dei, quique Deum colunt, tam ex Europa, quàm ex Aſia, per multa retro ſæcula contulerint. Ce n'eſt pas le ſens de πάντων τῶν κατὰ τὴν οἰκουμένην Ἰουδαίων καὶ σεβομένων τὸν Θεὸν, ἔτι καὶ τῶν ἀπὸ τῆς Ἀσίας καὶ τῆς Εὐρώπης εἰς αὐτὸ συμφερόντων ἐκ πολλῶν πάνυ χρόνων. Le ſens de la particule ἔτι n'eſt pas de ſignifier *tam*, mais *de plus*, *outre*. C'eſt une gradation que fait Joſeph: » Tous les Juifs » qui demeurent en Judée & qui ont de » la piété; de plus, ceux d'Aſie & ceux » d'Europe y envoyant depuis pluſieurs » ſiécles de magnifiques preſens. « *Toute la terre* ne ſignifie quelquefois dans le ſtyle de l'Ecriture, que toute la Judée. C'eſt dans ce ſens que Joſeph le prend ici. Ce ſeroit s'exprimer bien mal, que de dire: » Tous les Juifs de la terre, » outre ceux d'Aſie & d'Europe, y en- » voyoient depuis long-temps de magni- » fiques preſens.

» occupent ſeuls, & où ils vivent en leur particulier : ils y » ont un Etnarque qui les gouverne ; il juge leurs différends, » prend ſoin du commerce, donne des ordres & les fait » exécuter, comme le feroit le Chef d'une République ſoli- » dement établie. Les Juifs ſont parvenus à ce degré de puiſ- » ſance en Egypte, parce qu'ils ſont originairement Egyp- » tiens (*a*), & que ceux qui ſortirent autrefois d'Egypte n'eu- » rent qu'un pas à faire pour trouver un établiſſement. » Cette Nation a auſſi paſſé à Cirene, parce que cette ville » confine comme la Judée à l'Egypte, & qu'elle ne faiſoit » autrefois qu'un même Etat avec ce royaume. « C'eſt ainſi que Strabon s'exprime.

III. Après que Craſſus eut terminé à ſon gré *ce qu'il croyoit avoir à faire en Judée*, il partit pour ſon expédition contre les Parthes. Il y périt avec toute ſon armée, comme pluſieurs Hiſtoriens l'ont rapporté. Caſſius ſe retira en Syrie, & s'étant rendu maître de cette province, il arrêta les courſes qu'y faiſoient les Parthes fiers de la victoire qu'ils avoient remportée ſur Craſſus. Il alla enſuite à Tyr, d'où il ſe rendit en Judée, fondit ſur Tarichée, l'emporta d'aſſaut, en emmena environ trente mille priſonniers. A la ſollicitation d'Antipater ; il fit mourir Pitholaüs, qui étoit devenu le Chef du parti d'Ariſtobule. Antipater avoit beaucoup de credit ſur l'eſprit de Caſſius il étoit d'ailleurs fort conſidéré des Iduméens, chez leſquels il s'étoit marié à une perſonne née de la plus illuſtre famille des Arabes, nommée Cypros, dont il eut quatre fils (*b*) ; Phaſaël, Herode, qui fut Roi dans la ſuite, Joſeph & Pheroras, & une fille nommée Salomé. Antipater s'étoit outre cela attiré l'amitié de pluſieurs autres Princes, & vivoit avec eux dans une

(*a*) » C'eſt que les Egyptiens ont tiré » leur origine des Juifs « [*M. d'Andilly*]. Quoique les termes dont ſe ſert Strabon ſoient ſuſceptibles de ce ſens, ce n'eſt pas ſa penſée. Strabon, comme tous les autres Payens, croyoit que les Juifs étoient originaires d'Egypte, & la ſuite fait voir que c'eſt ce qu'il veut dire.

(*b*) M. Baſnage * ne lui donne que trois enfans dans ſa carte généalogique, Phaſaël, Herode, & Salomé : un défaut d'attention ou de mémoire lui a fait oublier Joſeph & Pheroras. C'en eſt un d'exactitude, de dire que Phaſaël fut livré par trahiſon au Roi des Parthes. Ce Prince n'étoit ni en Judée ni en Syrie. Ce fut l'Echanſon Pacore qui le livra a Barzapharne ; & ce fut ſur les frontières de Judée, ou à l'entrée de la Syrie qu'il ſe donna la mort. Les amis de Pompée » ne tuérent pas Ariſtobule en chemin. « Ce fut par le poiſon qu'ils le firent mourir. Il ſemble même, par Joſeph, qu'il n'étoit pas encore ſorti de Rome.

* Hiſt. Juifs, Tom. 1. pag. 33. & 36.

étroite liaiſon, & en particulier avec le Roi des Arabes, auquel il confia ſes enfans lorſqu'il fit la guerre à Ariſtobule. Les Parthes s'étant jettés du côté de l'Euphrate, & faiſant de fréquentes courſes dans les environs de ce fleuve, Caſſius quitta la Judée & marcha contre eux, comme pluſieurs Hiſtoriens l'ont raconté.

Ariſtobule eſt empoiſonné.

IV. Quelque temps après, Céſar mit en fuite Pompée & le Senat, & les obligea de ſe retirer par-delà la mer Ionienne. Devenu maître de Rome par cette victoire, il mit Ariſtobule en liberté, & forma le projet de l'envoyer en Syrie (*a*) avec deux légions, ſe perſuadant que perſonne ne pourroit mieux que lui mettre ordre aux affaires de cette province. Cette commiſſion, & la protection de Céſar, firent concevoir à ce Prince de grandes eſpérances; mais elles furent vaines. Les partiſans de Pompée l'empoiſonnerent, ceux de Céſar prirent ſoin de l'enſevelir: ſon corps demeura long-temps embaumé dans du miel, juſqu'à ce qu'Antoine l'envoya en Judée pour y être enterré dans le tombeau des Rois. Scipion, par l'ordre de Pompée, fit trancher la tête à Alexandre (*b*), fils d'Ariſtobule, dans Antioche, ſous le prétexte de ſes précédentes révoltes contre les Romains. Ptolémée, fils de Mennée, qui commandoit dans la Calcide, qui eſt ſous le mont Liban, envoya Philippion ſon fils à Aſcalon vers la veuve d'Ariſtobule, & la fit prier de lui envoyer Antigone & les deux Princeſſes ſes filles. Philippion devint amoureux de l'une d'elles, nommée Alexandra. Son pere le fit mourir dans la ſuite, épouſa ſa veuve, & continua de prendre ſoin de ſon frere & de ſa ſœur.

(*a*) Εἰς Συρίαν κατὰ τῶν Πομπηίου τίμπτων ἐγνώκει. Phot. Cod. 238.

(*b*) Comment ce Prince étoit-il tombé entre les mains de Scipion? Gabinius l'avoit défait auprès du mont Itabire. Joſeph, qui le rapporte ici, & dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, ne marque point que le Général Romain le fit priſonnier. Caſſius, qui ſe retira en Syrie après la défaite de Craſſus, & qui empêcha les Parthes de s'en emparer, entra en Judée, prit Tarichée, & fit trente mille Juifs priſonniers; mais Joſeph ne dit point qu'Alexandre fût du nombre. Au contraire, obligé de ſe rendre ſur les bords de l'Euphrate, pour empêcher les Parthes de le paſſer, il traita avec lui pour l'obliger de demeurer en repos. M. d'Andilly fait dire à Joſeph que Caſſius traita avec Ariſtobule; mais outre que c'eſt avec Alexandre que Caſſius traita, ſelon Joſeph, Gabinius, qui l'avoit fait priſonnier à Macheronte, l'avoit envoyé à Rome avec ſon fils Antigone.

CHAPITRE VIII.

I. ANTIPATER, qu'Hircan avoit mis à la tête des affaires, rendit, après la bataille de Pharſale, & la mort de Pompée, de grands ſervices à Céſar, dans la guerre qu'il fit en Egypte. Il alla joindre, avec trois mille Juifs, Mithridate de Pergame, qui amenoit du ſecours à Céſar, mais qui avoit été obligé de reſter à Aſcalon, parce que ceux de Péluſe lui refuſoient le paſſage. Il porta quelques Seigneurs d'Arabie à lui envoyer auſſi des ſecours. Tous ceux de Syrie, le Dinaſte Jamblique, Ptolémée ſon fils, Tolémée fils de Soëme, qui demeuroit ſur le mont Liban, & preſque toutes les villes, pour ne pas paroître moins zélées que lui à ſervir Céſar, armerent en ſa faveur. Mithridate partit de Syrie avec tous ces renforts, & vint à Péluſe, qu'il fut obligé d'aſſiéger, les habitans lui en ayant fermé les portes. Antipater ſe diſtingua beaucoup à ce ſiége. Ce fut lui qui fit la premiére bréche, & qui procura aux troupes le moyen de ſe jetter dans la ville. Mithridate, après l'avoir priſe, s'avança pour joindre Céſar; mais les Juifs qui demeuroient en Egypte, dans ce que l'on appelle le pays d'Onias, s'oppoſerent à ſon paſſage. Antipater les porta à ſuivre le parti que toute la Nation avoit pris, & les y détermina, ſur-tout en leur montrant des Lettres d'Hircan, par leſquelles le Grand-Prêtre les exhortoit à ſe déclarer pour Céſar, & à fournir à ſes troupes tout ce dont elles pourroient avoir beſoin. Voyant donc qu'Hircan & Antipater ſuivoient la fortune de Céſar, ils ſe préterent à tout ce qu'on ſouhaita. Les Juifs qui demeuroient à Memphis, informés de la conduite qu'avoient tenu ceux du pays d'Onias, inviterent Mithridate à venir chez eux; il y alla & les prit avec lui.

Antipater mene du ſecours à Céſar en Egypte.

II. Lorſqu'il eut paſſé le Delta, il donna bataille aux ennemis, dans un lieu qu'on appelle le Camp des Juifs. Il ſe mit à l'aile droite de l'armée, & donna la gauche à Antipater. Celle que commandoit Mithridate plia, & couroit riſque d'être défaite, ſi Antipater, qui avoit déja rompu la partie de l'armée ennemie qu'il avoit devant lui, ne fût promptement venu le long du fleuve à ſon ſecours. Il le dégagea, le remit en état d'agir, mit en fuite & pourſuivit vivement les enne-

mis, qui l'avoient pouſſé aſſez loin, & ſe rendit maître de leur camp (*a*). Mithridate perdit huit cents hommes dans cette action; Antipater n'en perdit que cinquante. Dans les Lettres que Mithridate écrivit à Céſar pour lui rendre compte de ce combat, il attribua tout l'honneur de la victoire à Antipater, & déclara qu'il lui étoit, ainſi que l'armée, redevable de ſon ſalut. Céſar donna de grandes louanges à Antipater, & l'employa par la ſuite dans les occaſions les plus dangereuſes : ce brave guerrier y reçut pluſieurs bleſſures.

III. Cette guerre étant terminée, Céſar ne tarda pas à faire voile pour la Syrie. Il y donna des marques particuliéres d'eſtime à Hircan & à Antipater; il fit celui-ci citoyen Romain, & lui en accorda tous les priviléges, & confirma Hircan dans la ſouveraine ſacrificature. Pluſieurs Hiſtoriens ont dit qu'Hircan avoit eu part à cette expédition, & étoit allé en Egypte. Strabon de Cappadoce, qui l'a cru, le confirme par l'autorité d'Aſinius, dont il cite ces paroles : » Après que Mi-» thridate fut entré en Egypte, & avec lui Hircan, ſouverain » Pontiſe des Juifs. « Ce même Auteur dit dans un autre endroit, ſur l'autorité d'Hipſicrate : » Que Mithridate entra » d'abord ſeul en Egypte, mais qu'ayant appellé à ſon ſecours » Antipater, qui étoit pour-lors chargé de l'adminiſtration » des affaires de la Judée, il le vint trouver à Aſcalon, avec » un corps de troupes de trois mille hommes, & qu'à ſa ſol-» licitation, tous les Grands, du nombre deſquels fut le Grand-» Prêtre Hircan, vinrent prendre part à cette expédition. « C'eſt ainſi que s'exprime Strabon.

IV. Antigone, fils d'Ariſtobule, ſe préſenta dans ce même temps devant Céſar, & ſe répandit en plaintes amères, de ce qu'en haine de ſa perſonne, ſon pere avoit eu le malheur d'être empoiſonné, & de ce que Scipion avoit fait trancher la tête à ſon frere; il le pria de prendre compaſſion d'un Prince malheureux, qui ſe trouvoit ainſi dépouillé d'une principauté qui appartenoit à ſon pere. Il accuſa ſur-tout Hircan & Antipater de s'être ſaiſi par force du ſouverain commandement, & de l'en avoir injuſtement privé. Antipater qui s'entendoit accuſer de la ſorte, répondit qu'Antigone étoit un factieux, toujours prêt à prendre le parti de la révolte & de la ſédition; & pour

(*a*) Voyez Remarque VI.

ſa

ſa juſtification particuliére, il fit valoir ſes travaux militaires, l'utilité de ſes conſeils, & l'importance des ſervices qu'il venoit de rendre à Céſar, & dont il ne vouloit d'autre témoin que lui même. Il ajoûta qu'Ariſtobule au contraire, toujours peu affectionné au peuple Romain, s'étoit enfin déclaré ſon ennemi, & avoit bien mérité d'être mené deux fois priſonnier à Rome; que Scipion n'avoit point fait trancher la tête au frere d'Antigone par quelque injuſte mouvement de violence, mais pour les brigandages dont il l'avoit convaincu.

V. Lorſqu'Antipater eut ceſſé de parler, Céſar confirma de nouveau Hircan dans la ſouveraine Sacrificature, & ayant laiſſé à Antipater la liberté de choiſir le gouvernement qui ſeroit le plus à ſon gré, il lui donna celui de la Judée; il accorda de plus aux inſtantes priéres d'Hircan la permiſſion de rebâtir ce que Pompée avoit fait détruire des murs de Jeruſalem, & qui juſques-là n'avoit point encore pû être relevé. Céſar écrivit aux Conſuls à Rome, pour en faire porter le Décret par le Senat, & le faire tranſcrire dans les regiſtres du Capitole (*a*). Il étoit conçu en ces termes :

Céſar confirme Hircan dans la ſouveraine Sacrificature, & donne à Antipater le gouvernement de la Judée.

» Lucius Valerius, Préteur, fils de Lucius, a fait rapport au » Senat, dans le temple de la Concorde, aux Ides de Décembre: » Qu'en préſence de Lucius Coponius, de la Tribu Collina, » fils de Lucius, & de C. Papirius de la Quirina; ſur ce qu'Alexandre, fils de Jaſon, Numenius fils d'Antiochus, & Alexandre fils de Dorothée, Ambaſſadeurs des Juifs, perſonnages » vertueux, & nos alliés, ont propoſé de renouveller (*b*) l'ancienne amitié & alliance de leur Nation avec le Peuple » Romain, & pour gage de cette alliance nous ont préſenté » un bouclier d'or de cinquante mille piéces, & demandé » qu'on leur donnât des Lettres pour les Rois & les villes » libres, afin qu'ils puſſent retourner en toute ſûreté en leur » pays, ſans crainte qu'il leur fût fait aucun mal : il a été » réſolu de faire alliance & amitié avec eux, de leur accorder » ce qu'ils demandent, & de recevoir le bouclier d'or qu'ils » ont préſenté. « Ceci s'eſt paſſé dans le mois de Paneme, la neuviéme année du ſouverain Pontificat d'Hircan.

Ce même Grand-Prêtre avoit rendu de grands ſervices

(*a*) Voyez Remarque VIII.
(*b*) Voyez la Remarque XII. du Livre XIII.

aux Athéniens ; par reconnoiſſance & pour lui faire honneur, ils lui envoyerent un Décret conçu en ces termes :

» Sous la Magiſtrature de Denys & d'Aſclépiade, le cinquié-
» me jour du mois de Paneme, fut préſenté aux principaux
» Chefs ce Décret, Agathocle étant Archonte. Euclès Alimuſios,
» fils de Ménandre, faiſant la fonction de ſecrétaire, l'onziéme
» du mois de Munichion .... l'aſſemblée des Magiſtrats ſe
» tenant au théatre, le Grand-Prêtre Dorothée & les autres
» Magiſtrats ayant requis les ſuffrages du peuple ; Denys, fils
» de Denys, a dit : Hircan ſouverain Pontife & Ethnarque des
» Juifs, eſt plein d'affection pour toute notre nation, & pour
» chacun de nos citoyens en particulier ; il leur rend tous
» les ſervices qui dépendent de lui ; il les reçoit avec amitié
» lorſqu'ils vont en Judée, ou comme Ambaſſadeurs, ou pour
» leurs affaires particuliéres ; & quand il les renvoie, il a ſoin
» de pourvoir à la ſûreté de leur retour : c'eſt de quoi nous
» avons déja d'anciennes preuves. Aujourd'hui ſur le nouveau
» témoignage que Théodoſe, fils de Théodore de Sunium,
» rend au mérite de ce Prince, & à la ſincére diſpoſition où il
» eſt de nous obliger en tout ce qui peut dépendre de lui ; a
» été arrêté, par un juſte retour, de lui faire preſent d'une
» couronne d'or, de lui conſacrer une ſtatuë de bronze dans
» le Temple du Peuple (a) & des Graces, & de faire publier
» ſur le théatre aux fêtes de Bacchus, lorſqu'on repréſentera
» de nouvelles tragédies, aux jeux Panaténiens, aux Eleuſines,
» & dans tous les lieux d'exercices, que cette couronne lui a été
» donnée pour honorer ſon mérite ; comme auſſi d'enjoindre aux
» Magiſtrats, que tant que ce Prince conſervera ſes ſentimens
» d'affection pour nous, ils ne ceſſent de faire tout ce qu'ils
» pourront imaginer pour lui rendre les juſtes tributs d'hon-
» neur qui lui ſont ſi légitimement dus, afin qu'il connoiſſe
» que nous eſtimons les gens de bien ; que nous ſçavons re-
» connoître celui que l'on nous fait ; & que les honneurs que
» nous lui rendons, ſoient un motif qui l'engage à nous con-
» tinuer cette ſinguliére affection. Il a de plus été réſolu qu'on
» nommera des Ambaſſadeurs pour lui porter ce Décret, &

(a) *Le Pere Gillet ſuit ici la Verſion d'Havercamp, ſans égard pour la Note i. où on lit* Δήμου, *Demi* reçû, non *Populi.* Rel. Spanh. *M. d'Andilly a mis* dans le temple de Demus & des Graces.

» pour le prier de ne point ceſſer d'obliger une ville auſſi » pleine de reconnoiſſance. « Mais c'eſt aſſez parler des honneurs que les Romains & les Athéniens ont rendus à Hircan.

CHAPITRE IX.

I. CÉSAR après avoir réglé les affaires de Syrie, reprit le chemin d'Italie par mer. Antipater l'ayant accompagné juſques au lieu de l'embarquement, s'en retourna en Judée, & fit d'abord relever la partie des murs de Jeruſalem détruite par Pompée; il parcourut enſuite le pays, employant dans des endroits les conſeils pacifiques, faiſant ailleurs uſage de menaces, pour appaiſer les troubles & les diviſions qui y régnoient. Il inſinuoit à ceux qui étoient attachés à Hircan, que le bonheur dont ils jouiſſoient ne pouvoit ſe ſoûtenir que par leur fidélité à ſuivre ce parti; & à ceux qu'il ſoupçonnoit fonder de grandes eſpérances ſur le changement de gouvernement, il leur annonçoit que s'ils faiſoient le moindre mouvement, ils trouveroient en ſa perſonne, au lieu d'un gouverneur bienfaiſant, un maître ſévere & cruel; dans celle d'Hircan, un tyran au lieu d'un Roi, & dans Céſar & les Romains, non des protecteurs, mais d'implacables ennemis, qui ne ſouffriroient pas qu'on donnât quelque atteinte à ce qu'ils avoient établi. Tels furent les moyens dont Antipater ſe ſervit, pour rétablir l'ordre & la paix dans la Judée.

II. La négligence d'Hircan & ſon peu de capacité déterminerent enfin Antipater à donner le gouvernement de Jeruſalem à Phaſaël, l'aîné de ſes enfans, & à établir Herode, ſon ſecond fils, gouverneur de Galilée, quoiqu'il n'eût que quinze ans. Cette grande jeuneſſe ne fut point en lui un défaut; plein de cœur & d'eſprit, il trouva bientôt l'occaſion de ſe faire connoître. Car il prit Ezéchias chef d'une nombreuſe troupe de brigands, qui déſoloit les confins de la Syrie, & le fit mourir avec pluſieurs de ſes complices. Cet exploit lui gagna le cœur des Syriens. Ils avoient ardemment ſouhaité d'être délivrés des brigandages de cette troupe de voleurs: le

Antipater donne le gouvernement de Jeruſalem à Phaſaël ſon fils aîné, & celui de Galilée à Hérode ſon ſecond fils.

(a) Voyez Remarque VII.

ſervice eſſentiel qu'il leur rendoit, en en purgeant le pays ; excita toute leur reconnoiſſance ; ils chanterent ſes louanges dans les villes & dans les campagnes, tant ils étoient ſenſibles à l'avantage qu'alloit leur procurer la paiſible jouiſſance de leurs biens. L'éclat que fit cette action acquit à Herode la connoiſſance de Sextus Céſar, gouverneur de Syrie, & parent du grand Céſar. Cet heureux ſuccès piqua Phaſaël *d'une noble émulation.* Il travailla à ſe faire une réputation qui ne fût inférieure en rien à celle de ſon frere. Il gagna l'affection des habitans de Jeruſalem. Il gouvernoit la ville par lui-même, & ſe faiſoit un devoir de régler toutes les affaires avec tant d'équité, que perſonne ne pût ſe plaindre qu'il abuſoit de ſon autorité pour commettre quelque injuſtice. La conduite des enfans d'Antipater inſpira au peuple de ſi grands ſentimens d'affection pour le pere, qu'il lui rendoit autant d'honneurs que s'il eût été ſon Roi. Dans un ſi haut degré de gloire & de puiſſance, bien capable d'éblouir tant d'autres, Antipater conſerva toujours à Hircan tous les égards & la fidélité qu'il ſçavoit lui devoir.

III. Les principaux des Juifs, cependant, ne virent qu'avec beaucoup d'inquiétude croître ainſi ſon autorité & celle de ſes enfans. Ils craignoient tout de l'affection que la Nation avoit pour eux, & des grandes richeſſes que leur procuroient les revenus de la Judée & les libéralités d'Hircan ; ils n'étoient pas moins ſurpris de ce que, lorſqu'on faiſoit entendre à Hircan qu'Antipater ſe faiſoit un mérite auprès des Généraux Romains des ſommes d'argent qu'il lui conſeilloit de leur envoyer, & qu'au lieu de les faire préſenter au nom d'Hircan, il les leur faiſoit offrir au ſien, & qu'il avoit ainſi gagné leur amitié ; Hircan, loin de paroître ſenſible à ces diſcours, témoignoit au contraire être fort ſatisfait de cette conduite. Animés par toutes ces conſidérations, & ſur-tout effrayés de ce que le caractere hardi & entreprenant d'Herode annonçoit aſſez qu'il pouvoit porter ſes vues juſqu'au thrône, ils furent trouver Hircan pour accuſer ouvertement Antipater. » Juſques à quand, lui dirent-» ils, verrez-vous avec indifférence ce qui ſe paſſe ? Ne ſentez-» vous pas qu'Antipater & ſes enfans ſe ſont emparés de toute » l'autorité, & qu'ils ne vous laiſſent que l'ombre de la ſouve-» raineté ? Pouvez-vous l'ignorer, & vous flatter que vous » n'avez rien à craindre, en négligeant ainſi le ſoin de votre

» conſervation & du ſalut de votre Etat ? Antipater & ſes en-
» fans ne ſont plus de ſimples Miniſtres chargés du détail
» des affaires du gouvernement ; ſi vous les regardez encore
» comme tels, vous vous abuſez vous-même : tout le monde
» ſçait qu'ils ſont vos maîtres. Herode a fait exécuter Ezé-
» chias & ſes complices, quoiqu'il ſoit expreſſément défendu
» par nos loix de faire mourir aucun coupable, de quelque
» crime qu'il ſoit prévenu, avant qu'il ait été juridiquement
» condamné ; & il a oſé le faire, même ſans avoir pris vos
» ordres.

IV. Hircan ſe laiſſa perſuader par ce diſcours. Les meres de ceux qu'Herode avoit fait mourir, exciterent encore ſa colère, car elles alloient tous les jours au Temple le prier, & tout le peuple, d'obliger Herode à comparoître en jugement ; ainſi il lui manda de venir répondre devant les Juges aux accuſations qu'on portoit contre lui. Herode, ſuivant le conſeil de ſon pere, obéït à cet ordre, & après avoir arrangé les affaires de la Galilée de la manière qu'il crut la plus convenable à ſes intérêts, il partit non comme un ſimple Particulier, mais avec l'équipage d'un homme qui voulant pourvoir à ſa ſûreté, étoit en état de ſe faire accompagner d'aſſez de monde pour ne ſe pas trouver au dépourvû, en cas de beſoin, & cependant ne pas paroître avoir eu le deſſein d'inſpirer quelque crainte à Hircan.

Hircan ordonne à Herode de ſe rendre à Jeruſalem, pour ſe juſtifier de ce dont on l'accuſoit.

Sextus Céſar, gouverneur de Syrie, écrivit à Hircan en faveur d'Herode, & lui enjoignit, avec menaces, de faire ceſſer cette pourſuite. Hircan aimoit Herode comme ſon fils, & ſe ſervit de la Lettre de Sextus pour le tirer de cette affaire, ſans qu'il fût prononcé contre lui aucune ſorte de peine. Herode s'étant donc préſenté devant ſes Juges, ainſi accompagné, il intimida tellement tout le monde, qu'aucun de ceux qui étoient venus pour l'accuſer, n'oſa le faire : un profond ſilence indiquoit même leur embarras, lorſqu'un homme de bien, & au-deſſus de tout bas ſentiment de crainte, nommé Saméas, l'un des Juges ; ſe leva & dit : » Seigneur, & vous reſpectables Magiſ-
» trats, je ne me ſouviens point d'avoir jamais vû une per-
» ſonne citée en jugement, s'y préſenter comme y paroît au-
» jourd'hui Herode, & je ne crois pas que vous puiſſiez en
» produire aucun exemple. Saiſi de crainte, tout accuſé qui
» ſe préſente devant nous, cherche par un air humilié, par le
» dérangement de ſa chevelure, par la couleur lugubre de ſes

» vêtemens, à nous prévenir en ſa faveur de ſentimens de com-
» paſſion. Le brave Herode au contraire, accuſé de meurtres
» & cité pour cela devant vous, y paroît avec une robe de
» pourpre (*a*), ſes cheveux auſſi bien arrangés qu'à l'ordinaire,
» & entouré de ſoldats, réſolu de nous faire égorger, ſi
» nous le condamnons ſelon la Loi, & d'échapper ainſi, par
» la plus injuſte violence, à la juſtice de notre jugement. Je
» ne lui fais pas néanmoins un crime, de préférer ainſi
» ſon propre ſalut à l'obſervation des Loix. C'eſt de vous, ſes
» Juges, c'eſt d'Hircan, dont je me plains; c'eſt votre lâcheté
» qui fait toute ſa hardieſſe. Sçachez cependant, & j'en
» prends Dieu tout-puiſſant à témoin (*b*), que celui que, par
» conſidération pour Hircan, vous voulez abſoudre, vous pu-
» nira un jour, & Hircan lui-même, de cette foibleſſe. « L'évenement juſtifia la vérité de ces derniéres paroles. Herode devenu Roi, fit mourir Hircan & tous ſes Juges; il n'épargna que Saméas; il le conſidéra même beaucoup à cauſe de ſa vertu, & parce que lorſqu'il aſſiégea dans la ſuite Jeruſalem avec Soſius, il exhorta le peuple à lui ouvrir les portes, l'aſſûrant qu'à cauſe de ſes péchés il ne pouvoit pas éviter de lui être ſoumis. Mais nous parlerons de cela en ſon lieu.

Herode ſe retire à Damas auprès de Sextus Céſar.

V. Cependant, comme Hircan vit que le ſentiment des Juges étoit de condamner Herode à la mort, il remit le jugement à un autre jour, & le fit avertir ſecrettement de ſortir de Jeruſalem (*c*), & de penſer qu'il n'avoit que ce ſeul moyen de ſe ſouſtraire au danger qu'il couroit. Herode ſe retira à Damas, ſous prétexte de ſe dérober aux pourſuites d'Hircan. Quand il ſe fut rendu auprès de Sextus Céſar, & qu'il eut mis ſa perſonne & ſes affaires en ſûreté, il ſe fortifia dans la réſolution de ne plus comparoître en jugement, s'il y étoit cité

(*a*) Riche, brillante. Car il ſemble que des Particuliers, tels qu'étoit alors Herode & les Juifs qui allerent à Damas prier Pompée de ne les pas ſoumettre à un gouvernement monarchique, n'avoient pas droit de porter des robes de pourpre proprement dite. Alexandre Balès en fit preſent d'une à Jonathas, & ce preſent ſembloit indiquer une permiſſion de la porter, & que cela n'étoit pas permis à tout le monde. Le Grand-Pontife n'en avoit pas lorſqu'il fut trouver ce Prince, & Ptolémée Philometor à Ptolémaïde. Mais Alexandre lui fit quitter celle qu'il portoit, & en prendre une de pourpre.

(*b*) Peut-être qu'au lieu de μέγαν τὸν Θεὸν, il ſeroit mieux de lire μὰ τὸν Θεὸν. L'expreſſion ſeroit plus nette. Elle a quelque choſe de dérangé comme on lit aujourd'hui, & le nouvel Editeur a été obligé de ſuppléer *eſſe*, qui n'eſt point dans le Grec.

(*c*) ... » Et fit dire à Herode de ſe

une ſeconde fois. Les Magiſtrats étoient indignés de la conduite d'Hircan, & tâchoient de lui faire concevoir qu'il travailloit à ſa propre perte. Il ne l'ignoroit pas, mais ſa nonchalance & ſa ſtupidité le mettoient hors d'état de pouvoir prendre aucune bonne réſolution. Sextus donna à Herode le gouvernement de la Célé-Syrie, ou plutôt le lui vendit. Hircan craignit alors qu'il ne vînt lui faire la guerre. Et l'évenement juſtifia bientôt après, le juſte fondement de cette crainte. Car Herode, irrité de ce qu'il s'étoit prêté à l'affaire qu'on lui avoit ſuſcitée, & qu'on l'eût obligé de venir rendre raiſon de ſa conduite devant le Sanedrin, leva des troupes pour la lui faire; mais ſon pere Antipater, & ſon frere, furent le trouver pour appaiſer ſa colère, & l'empêcher de rien entreprendre contre Jeruſalem. Ils l'exhorterent » à ne faire aucune vio-
» lence, mais à ſe contenter de jetter, par des menaces, la
» terreur dans les eſprits, ſans pouſſer les choſes plus loin
» contre une perſone à qui il étoit redevable de toute ſa for-
» tune. « Pour calmer le reſſentiment qu'il conſervoit de ce qu'on l'avoit obligé de paroître en juſtice, ils lui firent conſidérer » qu'y ayant été abſous, il devoit en avoir de la recon-
» noiſſance; & ne pas tellement ſe livrer au reſſentiment de
» l'injure qu'on lui avoit faite, qu'il payât d'ingratitude ceux
» à qui il étoit redevable de ſa conſervation; qu'il devoit faire
» réflexion que le ſuccès de ſon entrepriſe étoit douteux &
» incertain; & que ſi c'eſt Dieu qui regle les évenemens de la
» guerre, il n'avoit pas lieu d'eſpérer qu'il lui donnât la vic-
» toire, lorſqu'il la feroit à ſon Souverain, à la table duquel
» il avoit été élevé, qui l'avoit comblé de biens, & qui ne
» lui avoit fait aucun mal; que s'il croyoit avoir à ſe plaindre
» que, dans certaines circonſtances, Hircan avoit laiſſé paroî-
» tre quelques lueurs d'une diſpoſition peu favorable, il devoit
» ſçavoir qu'il ne s'y étoit pas porté de lui-même, mais par de
» mauvais conſeils. « Herode ſe laiſſa perſuader, & crut que, pour ſoûtenir les eſpérances qu'il formoit, c'étoit aſſez d'avoir fait montre de ſa puiſſance. Telle étoit alors la ſituation des affaires de la Nation.

Antipater & Phaſaël empêchent Herode de ſe porter aux derniéres extrémités.

» retirer pendant la nuit. « Le P. Calmet, *Diction. Bibl.* Herode. *Pendant la nuit*, eſt une circonſtance que Joſeph ne marque point. Il dit même dans la Guerre des Juifs, qu'Hircan le déclara innocent.

CHAPITRE X.

I. LORSQUE Céſar retournoit à Rome (*a*), & ſe préparoit à paſſer en Afrique pour combattre Scipion & Caton, Hircan lui envoya des Ambaſſadeurs (*b*) pour le prier de confirmer l'alliance qu'il avoit contractée avec lui. Je crois devoir rapporter à cette occaſion les honneurs dont les Romains, leurs Empereurs & ſes principaux Chefs, ont comblé notre Nation, & tranſcrire les Traités d'alliance & d'amitié que nous avons faits avec eux, afin que perſonne ne puiſſe ignorer l'affection que les Rois d'Aſie & d'Europe ont eue pour notre Nation, & combien ils ont eſtimé notre cou-

(*a*) La manière dont on traduit ordinairement le commencement du dixième Chapitre, donne lieu de croire que ce fut après que Céſar fut de retour de Syrie à Rome, & avant ſon départ pour l'expédition d'Afrique, qu'Hircan lui envoya des Ambaſſadeurs, & qu'il en obtint les Décrets qui ſont rapportés dans ce chapitre. Le premier n'eſt pas vrai-ſemble, & le ſecond n'eſt pas conforme à la vérité.

(*b*) Céſar ne reſta que fort peu de temps à Rome, & l'on croit que ſon ſéjour fut à peine de trois mois. Il avoit confirmé, avant que de quitter la Syrie, Hircan dans la ſouveraine ſacrificature, & il lui avoit permis de faire relever ce que Pompée avoit fait abbatre des murs de Jeruſalem. Ainſi, l'on ne voit pas quelles raiſons auroit pû avoir le Grand-Prêtre, d'envoyer des Ambaſſadeurs à Rome pour demander la confirmation de ce qui venoit de lui être aſſuré * il n'y avoit pour ainſi dire que deux jours. Mais on put lui faire dans la ſuite des difficultés, & tâcher de l'empêcher de jouir de ce que Céſar lui avoit accordé. Son Conſeil put même remarquer, que lorſqu'il l'avoit obtenu du Vainqueur de Pompée, il étoit à la vérité un des premiers Magiſtrats de la République, mais qu'il n'étoit pas encore revêtu de l'autorité du Senat & du peuple: Qu'en cas de quelque évenement fâcheux, & de quelque renverſement de fortune, ces Décrets pourroient être caſſés; & que ſi cela arrivoit, ce que Céſar avoit fait en ſa faveur & en celle de la Nation, ſeroit, par une ſuite néceſſaire, annullé: Qu'il étoit de la prudence de prévenir un malheur qui pouvoit arriver, & que puiſqu'à ſon retour d'Afrique il étoit reconnu de tout le monde le Chef & le maître de l'Etat, on devoit envoyer à Rome des Ambaſſadeurs, ſolliciter la confirmation de ce qu'il avoit accordé en Syrie. Hircan put abſolument en envoyer avant que la guerre d'Afrique fût finie: mais il eſt certain qu'ils ne furent expédiés qu'après que Céſar fut revenu à Rome. Cela paroît par deux des Décrets que Joſeph rapporte; car ils ſont datés du cinquième Conſulat de l'Empereur, & il n'entra dans ſon cinquième Conſulat qu'après la mort d'Hircan. Le peu de temps que Céſar demeura à Rome avant que de partir pour l'Afrique, la multitude d'affaires de la dernière conſéquence & infiniment intéreſſantes pour lui, qu'il fallut régler, ne lui donnerent pas aſſurément le temps de penſer à celles des Juifs, peuple auquel les Empereurs Romains ont à la vérité quelquefois donné des marques de leur protection, mais qu'ils ont toujours peu eſtimé, quoi qu'en diſe Joſeph.

* Chap. 8, numero 3.

rage

rage & notre fidélité. Beaucoup de gens, par la haine qu'ils nous portent, refuſent de croire que les Perſes & les Macédoniens aient rendu à notre Nation les témoignages avantageux que nous produiſons, parce qu'ils ne ſe trouvent pas par-tout, qu'ils n'ont point été conſervés dans des dépôts publics, mais ſeulement parmi nous, ou chez quelques peuples Barbares. *Il n'en eſt pas ainſi* des Décrets que les Romains ont faits; ils ſont dépoſés dans les archives des villes, on les voit encore aujourd'hui dans le Capitole, gravés ſur des tables de cuivre; ainſi il n'eſt pas poſſible d'en conteſter l'authenticité. Tout le monde connoît la colomne de bronze ſur laquelle Jules Céſar fit graver le Décret, par lequel il accorda aux Juifs le droit de bourgeoiſie dans la ville d'Alexandrie (*a*). Je n'emploierai que des preuves de cette nature: je vais donc rapporter les Décrets que cet Empereur & le Senat ont donnés en faveur d'Hircan & de notre Nation.

II. CAIUS JULIUS CÉSAR, Grand-Prêtre, & Dictateur pour la ſeconde fois, aux principaux Chefs des Sidoniens, au Senat & au Peuple, Salut. » Si vous vous portez bien, » je m'en réjouis. Je me porte bien, & les troupes ſont en bon » état. Je vous envoie copie du Décret donné & inſcrit dans » les actes publics en faveur d'Hircan, fils d'Alexandre, » Grand-Prêtre & Ethnarque des Juifs, afin que vous le mettiez dans les archives publiques. J'ordonne qu'il ſoit gravé » ſur une table de cuivre, en Grec & en Latin. Voici le Décret.

» Jules Céſar, Empereur pour la ſeconde fois (*b*), & ſouverain Pontife des Juifs, a arrêté, avec le Conſeil, *ce qui ſuit*. Hircan, Juif, fils d'Alexandre, a paru, maintenant & ci-devant, dans la paix & dans la guerre, fidèle & très-attaché à ce qui nous regarde, ainſi que pluſieurs Généraux d'armée l'ont atteſté dans la guerre que nous venons » d'avoir à Alexandrie: il nous eſt venu trouver avec un ſecours de quinze cents hommes; & lorſque je l'ai envoyé à » Mithridate, il s'eſt fort diſtingué par ſon courage & par ſa » bravoure. J'ordonne, en cette conſidération, qu'Hircan & » ſes enfans ſoient, à perpétuité, Ethnarques des Juifs & ſou-

(*a*) Voyez Remarque IX.

(*b*) Ce ne peut-être qu'un défaut d'attention dans les Copiſtes, de ne point donner ici la qualité de Dictateur à Céſar, après la lui avoir donnée plus haut.

» verains Pontifes, ſelon les Loix de leur Nation ; que lui & » ſes enfans ſoient nos alliés, & ſoient mis au nombre de nos » amis les plus particuliers ; qu'en qualité de ſouverains Sacri- » ficateurs, ils joüiſſent en pleine propriété, de tous les droits » & conceſſions que leurs Loix autoriſent. S'il s'éléve dans la » ſuite quelque difficulté ſur les uſages particuliers à la Na- » tion, j'ordonne que le ſouverain Sacrificateur en ſoit le » Juge. Je ne veux point qu'on oblige la Nation à donner des » quartiers d'hiver aux troupes, ni qu'on éxige d'elle aucune » ſorte de tribut.

III. » Sous le Conſulat (*a*) de Caius Céſar, a été accordé » & arrêté, que la Principauté ſur la Nation Juive demeu- » rera à ſes enfans, *d'Hircan*, ainſi que la jouiſſance des lieux » qui leur ont été donnés : que lui-même, *Hircan*, en qualité » de ſouverain Pontife & d'Ethnarque de la Nation, rendra » la juſtice. Qu'on envoye à Hircan, ſouverain Pontife, fils » d'Alexandre, des Ambaſſadeurs, pour traiter avec lui d'a- » mitié & d'alliance ; qu'on dépoſe dans le Capitole, à Seïde, » à Tyr, à Aſcalon, & dans les temples, une Table de cuivre, » ſur laquelle ce Décret ſoit gravé en Latin & en Grec (*b*), » afin qu'il ſoit connu des Commandans & des Gouverneurs » de ces villes, & de leurs amis ; qu'on défraye leurs Ambaſ- » ſadeurs, & que le préſent Décret ſoit envoyé par-tout.

IV. » Caius Céſar, Empereur, Dictateur & Conſul, par » conſidération, amitié & bonté, & que ceci ſoit à l'avantage du » Senat & du Peuple, a accordé qu'Hircan, fils d'Alexandre, » & ſes enfans, ſoient Grands-Prêtres de Jeruſalem & de » toute la Nation, avec les droits & les prérogatives dont ont

(*a*) Samuel Petit, dans des Notes manuſcrites que cite M. Hudſon, rapporte ce Décret au cinquiéme Conſulat de Céſar. Il ajoûte qu'il manque quelque choſe au commencement, car αὐτῷ demande un ſubſtantif Τρκανῷ, & il n'y eſt point. J'aimerois mieux conjecturer que le mot Τρκανῷ étant a moitié effacé, ou écrit en abbrégé, un Copiſte, incapable pour l'ordinaire de réflexion, lui a ſubſtitué αὐτῷ. Ce n'eſt point ici un Décret de Céſar ; c'eſt ce qu'un Compilateur croyoit qu'il avoit dit en particulier, ou dans le Senat, en faveur des Juifs. Il put ne le mettre qu'à la marge de ſon Exemplaire de Joſeph, vis-a-vis l'endroit du premier Décret, où il eſt parlé d'Hircan, & on ſçait combien de fois les Copiſtes ont fait paſſer dans les textes qu'ils copioient, des ſcholies qui leur étoient entiérement étrangeres.

(*b*) ..... *Utique eam figi jubentes ubi facillimè noſci potis ſit.* » Cette Table » ſera placée dans un endroit où on la » puiſſe lire facilement. « Senatus-Conſulti de Bacchanalibus ſive æneæ vetuſtæ tabulæ muſæi Ceſaræi Vindobonenſis explicatio. *Matthieu Egizio.* Naples, 1729. fol.

» joui ceux qui les ont précédés dans la ſouveraine Sacrifica-
» ture.

V. » Caius Céſar, Conſul pour la cinquiéme fois, a arrêté,
» que les Juifs puiſſent fortifier Jeruſalem ; qu'Hircan, Grand-
» Prêtre & Ethnarque de la Nation, fils d'Alexandre, la gou-
» verne ſelon ſon bon plaiſir ; que l'on diminuë aux Juifs la
» ſeconde année (*a*), du loyer, un *core* du revenu ; qu'on ne
» leur faſſe point faire de corvées, ni payer des tributs.

VI. » Caius Céſar, Empereur pour la ſeconde fois, a arrêté,
» qu'il ſera payé par les Juifs, dans toute l'étenduë de leur
» domination, excepté la ville de Joppé, un tribut pour la
» ville de Jeruſalem ; que ce tribut ſoit payé chaque année,
» excepté celle qu'ils appellent Sabbatique, parce qu'ils
» ne ſement point cette année, & qu'ils ne recueillent pas
» les fruits des arbres ; que de deux en deux ans ils portent
» dans Sion (*b*) le tribut qu'ils doivent pour la quatriéme par-
» tie des ſemences ; qu'ils payent la dîme à Hircan & à ſes
» enfans, ainſi qu'elle ſe payoit à ſes prédéceſſeurs ; qu'aucun
» Officier, de quelque grade qu'il puiſſe être (*c*), ne faſſe des
» levées de troupes dans la Judée ; que nuls gens de guerre
» n'éxigent d'eux aucune ſomme d'argent, ni n'éxercent con-
» tre eux aucune ſorte de vexations, ſous quelque prétexte
» que ce ſoit, même pour fournitures de quartier d'hiver ;
» voulant qu'ils jouiſſent paiſiblement, tant de leurs poſſeſ-
» ſions actuelles que de toutes les acquiſitions qu'ils pourront
» faire dans la ſuite ; qu'ils reſtent en poſſeſſion de la ville
» de Joppé, telle qu'ils l'avoient lorſqu'ils ont fait alliance
» avec les Romains ; qu'Hircan, fils d'Alexandre, & ſes enfans,
» perçoivent chaque année ſur cette ville, en forme de tribut,
» vingt mille ſix cents ſoixante & quinze meſures *de grain*,
» rendues à Sion (*d*), de ceux qui labourent les terres, & de

(*a*) Les Juifs ne payoient aucun tribut l'année Sabbatique, mais il ſemble qu'on leur faiſoit encore quelque remiſe l'année ſuivante, ſur le prix des terres qu'ils tenoient à ferme ; que c'eſt le ſens de ce Décret, & qu'ἐν τῷ δευτέρῳ ἔτει ſignifie l'année qui ſuivoit la Sabbatique. Je ne vois pas que l'on puiſſe lui donner un autre ſens dans ce Décret.

(*b*) Σιδῶνι eſt une faute de Copiſte.

(*c*) Voyez Remarque X.

(*d*) C'étoit à Sidon, ſelon toutes les Editions de Joſeph, que ce tribut ſe devoit dépoſer ; mais c'eſt viſiblement une faute qui rend cet endroit inintelligible, & fait dire à Joſeph une choſe qui eſt contre toute vrai-ſemblance. Le Décret de Céſar eſt en faveur des Juifs, & ce Décret, qu'ils avoient obtenu, les oblige d'aller porter le tribut qu'ils devoient payer, dans une ville payenne, qui ne dépendoit pas d'eux, & qui étoit très-éloignée de bien des

» ce qui ſort tous les ans du port, excepté la ſeptiéme année ;
» qu'on appelle Sabbatique, dans laquelle les Juifs ne labou-
» rent point, & ne recueillent aucun des fruits de la terre.
» Le Senat ordonne, qu'Hircan & les Juifs reſtent pareille-
» ment en poſſeſſion des villages qui ſont ſitués dans la grande
» Plaine, aux mêmes titres qu'eux & leurs ancêtres les ont
» ci-devant poſſédés ; que les droits reſpectifs des uns & des
» autres, & d'ancienne convention entre la Nation & ſes
» Grands-Prêtres, ſoient ſtables & permanents, ainſi que
» ceux dont ils jouiſſent par la conceſſion du Peuple & du
» Senat, même à l'égard de Lydda. Le Senat maintient de
» plus les Juifs, & Hircan leur Ethnarque, dans la jouiſſance
» des bourgs, des villages & des terres, dont les Rois de Sy-
» rie & de Phénicie les laiſſoient jouir, lorſqu'ils étoient leurs
» alliés. Il accorde à Hircan, à ſes enfans, & à ſes Ambaſſa-
» deurs, le droit de s'aſſeoir avec les Sénateurs aux ſpectacles
» de Gladiateurs & de bêtes ſauvages. Et lorſqu'ils auront eu
» audience du Dictateur, ou du Général de la Cavalerie, ils
» ſeront introduits dans le Senat, ſous dix jours, pour y rece-
» voir réponſe, & être inſtruits du Décret qui aura été porté.

VII. » Caius Céſar, Empereur (*a*), Dictateur pour la qua-
» triéme fois, Conſul pour la cinquiéme, déclaré Dictateur
» perpétuel, a parlé ainſi des droits d'Hircan, fils d'Alexan-
» dre, Grand-Prêtre & Ethnarque des Juifs. Les Généraux
» qui m'ont précédé ayant rendu, tant dans les provinces
» qu'ici, en préſence du Senat & du peuple, des témoignages
» avantageux aux Juifs & à Hircan leur Ethnarque & leur
» Grand-Prêtre, & le Senat & le Peuple en ayant toujours
» témoigné leur ſatisfaction, j'ai cru devoir en rappeller le ſou-
» venir, & chercher à procurer au Senat & au peuple les

endroits de la Judée ; & cela, ſans qu'on en puiſſe voir aucun motif. Une ſeule lettre que les Copiſtes ont ajoûtée, cauſe ce dérangement. Car ſi l'on efface le Δ qui eſt dans Sidon, ce ſera dans Sion que Joſeph dira que les Juifs devoient payer ce tribut. C'étoit en effet à Jeruſalem qu'ils payoient la dîme, & vraiſemblablement les autres impoſitions dont ils étoient chargés.

(*a*) Samuel Petit conjecture qu'il faut effacer Δικτάτωρ. Il eſt en effet peu croyable que Céſar ſe ſoit dit Dictateur pour la quatriéme fois, au commencement de ce Décret, pour marquer quelques lignes plus bas, qu'il l'étoit pour toujours. Le même Critique croit qu'il faut lire Empereur pour la ſixiéme fois, au lieu de, pour la quatriéme ; & il prouve ſon ſentiment par quelques médailles, ſur leſquelles ſa proclamation d'Empereur pour la ſixiéme fois, eſt jointe avec ſon cinquiéme Conſulat. *Voyez* la Note *d*.

» moyens de marquer leur affection à ce peuple, à Hircan &
» à ſes enfans, & de reconnoître les ſervices qu'ils leur ont
» rendus. «

VIII. » JULIUS CAIUS (*a*), Préteur & Conſul de Rome, au
» Senat & au peuple de Paros, Salut. Les Juifs, & quelques-
» uns de cette Nation, qui demeurent *dans l'iſle de Paros*,
» me ſont venus trouver à Delos, & m'ont expoſé, que par
» un décret porté contre eux, vous leur défendez l'exercice
» de leur Religion & la pratique de leurs uſages. Je ne puis
» approuver que vous portiez de tels décrets contre nos alliés
» & nos amis, & que vous les empêchiez de vivre ſelon leurs
» loix, & de ramaſſer entre eux de l'argent pour leurs agapes
» & leurs autres cérémonies religieuſes. On ne les en empêche
» pas à Rome. Car Céſar, notre Préteur (*b*) & notre Conſul,
» dans le Décret qu'il a porté pour défendre toutes aſſemblées
» dans la ville, en a excepté les Juifs, leur laiſſant toute liberté
» de continuer les leurs, & d'y apporter de l'argent pour les
» repas qu'ils ont coûtume de faire en commun. A ſon exem-
» ple, lorſque je défends toute autre aſſemblée, je leur permets
» de tenir les leurs, ſuivant leurs anciennes coûtumes, & de
» manger (*c*) enſemble : ainſi je crois qu'il eſt à propos, que ſi
» vous avez porté quelque Décret dont les Juifs, nos amis &
» nos alliés, puiſſent ſe plaindre, vous le révoquiez, en con-
» ſidération de leur vertu & de leur affection pour nous.

(*a*) M. d'Andilly donne la qualité de Dictateur au Julius Caius, auteur du Décret adreſſé à ceux de Paros &c. Sig. Gelenius ni le Grec ne la lui donnent point, & la ſuite fait voir que cet Officier n'étoit pas l'Empereur Céſar. Ce qui a pû tromper l'élégant Traducteur ; c'eſt que le premier nom de ce Préteur, c'eſt Caius, dans la Traduction de Sig. Gelenius. Car les mêmes noms, & dans le même arrangement que ceux de Céſar, ont pû lui faire croire que c'étoit l'Empereur qui avoit porté ce décret, & qu'il pouvoit, pour le faire connoître, ſuppléer le mot de Dictateur, que les Copiſtes pouvoient avoir omis. Sam. Petit vouloit qu'on lût Junius, au lieu de Julius, & qu'on effaçât Ὕπατος, Conſul. La première correction eſt aſſez arbitraire ; mais le Décret même prouve la juſteſſe de la ſeconde. Car Céſar y eſt dit Conſul, & aucun de ſes Collégues, dans le Conſulat, ne porte le nom de Julius, ou de Junius Caius. Outre que ſi le Préteur Julius Caius avoit été Conſul, il eût plutôt appellé Céſar notre Collégue que notre Conſul.

(*b*) N. Barbeyrac conjecture qu'il faut effacer Στρατηγὸς Préteur, que les Copiſtes ont peut-être tranſcrit au lieu de Διατάλωρ. Hiſt. anciens Traités, pag. 453.

(*c*) C'eſt Sam. Petit, qui a le premier conjecturé qu'il falloit lire ἰσιᾶσθαι, au lieu d'ἴσασθαι, qui ne fait point de ſens. La correction eſt ſi naturelle, & la permiſſion que Céſar avoit donnée aux Juifs, σύνδειπνα ποιεῖν, de faire des repas communs, l'amenoit ſi naturellement, qu'il y a lieu d'être ſurpris qu'aucun Sçavant, que je ſçache, ne l'ait propoſée avant ce Critique.

IX. Après la mort de Céſar, Antoine, & Publius Dolabella, qui étoient Conſuls, aſſemblerent le Senat, & y ayant introduit les Ambaſſadeurs d'Hircan, & fait le rapport de leurs demandes, ils conclurent avec eux un Traité d'amitié, de l'avis du Senat, qui arrêta qu'on leur accordât tout ce qu'ils demandoient. J'en vais rapporter le décret, afin que ceux qui liront mon Hiſtoire y trouvent la preuve de ce que j'avance.

X. Décret du Senat, tiré du Threſor, & des Tables publiques, à la garde des Queſteurs. » Quintus Rutilius, Quintus » Cornelius étant Queſteurs, ſeconde table des premiéres, » avant le troiſiéme jour d'Avril, dans le temple de la Con» corde: fut ainſi écrit en préſence de Lucius Calpurnius, » de la Tribu Menenia Piſon; de Servius Papinius de la Le» monia Potitus, de Caius Caninius de la Terentina Rebilius, » de Publius Tidetius; de Lucius Apulinus, fils de Lucius de » la Sergia; de Flavius, fils de Lucius de la Lemonia; de Pu» blius Platius, fils de Publius de la Papia; de Marcus Acilius, » fils de Marcus de la Mecia; de Lucius Erucius, fils de Lucius » de la Stellatina; de Marcus Quintus, fils de Marcus de la Pollia » Plancillus; de Publius Serius, Publius Dolabella, & Marc » Antoine ayant porté la parole: Nous ſommes d'avis, ainſi que » Publius Delabella, & Marc Antoine, Conſuls, que le Dé» cret que Caius Céſar a fait porter par le Senat en faveur » des Juifs, & qu'il a négligé de faire dépoſer dans le Threſor, » ſoit gravé ſur des tables, & y ſoit envoyé & confié aux Queſ» teurs, afin qu'ils aient ſoin de le faire tranſcrire ſur les » Dyptiques. Ce fut fait le cinquième jour avant les Ides de » Février, dans le temple de la Concorde. « Les Ambaſſadeurs d'Hircan étoient Lyſimaque, fils de Pauſanias; Alexandre, fils de Theodore; Patrocle, fils de Cherée; Jonathas, fils d'Onias.

XI. Hircan envoya un de ces mêmes Ambaſſadeurs à Dolabella, qui commandoit alors en Aſie, pour le prier d'exempter les Juifs de la milice, de les maintenir dans leurs anciens uſages, & de leur permettre de vivre ſelon leurs Loix. Lorſque Dolabella eut reçu les Lettres d'Hircan, il écrivit dans toute l'Aſie, & à Epheſe, qui en étoit la capitale, en faveur des Juifs, la Lettre qui ſuit.

XII. » Sous la Magiſtrature d'Artemone, le premier jour

» du mois Lenœon, DOLABELLA, Empereur, au Senat, » aux Magiſtrats ; & au Peuple, Salut. Alexandre, fils de » Theodore, Ambaſſadeur d'Hircan, fils d'Alexandre, Grand- » Prêtre & Ethnarque des Juifs, nous a remontré que ceux » de ſa Nation ne peuvent pas ſervir dans les troupes, parce » que, les jours de Sabbat, il ne leur eſt pas permis de porter » les armes, de faire voyage, ni même de ſe fournir des ali- » mens particuliers dont ils peuvent uſer ſuivant les Loix de » leur pays. Je les diſpenſe donc de tout ſervice militaire, » comme mes prédéceſſeurs les en ont diſpenſés. Je leur permets » de vivre ſelon leurs Loix, de s'aſſembler pour offrir des » ſacrifices, & faire les autres actes de leur Religion. Et j'or- » donne que vous faſſiez connoître ma volonté aux autres » villes. « C'eſt ce que contenoit la Lettre de Dolabella, qui nous accorda ces priviléges à la recommandation d'Hircan, qui l'en avoit fait prier par ſon Ambaſſadeur.

XIII. » LUCIUS LENTULUS, Conſul, a dit : j'ai exempté les » Juifs, citoyens Romains, qui demeurent à Epheſe, & qui y » pratiquent leur Religion, de ſervir dans les troupes, à cauſe » de leur Loi. Avant le douze des Calendes d'Octobre, ſous » le Conſulat de Lucius Lentulus, & de Caius Marcellus : » étoient préſents Titus Appius, fils de Titus ; Balgus, de la » Tribu Horatia ; Titus Tongius, fils de Titus de la Cruſtu- » mina ; Quintus Ræſius, fils de Quintus ; Titus Pompeius, fils » de Titus Longinus ; Caius Servilius, fils de Caius de la Te- » rentina ; Bracchus Tribun, Publius Cluſius de la Veturia » Gallus, Caius Sentius, fils de Caius ..... fils de *la Tribu* » Sabatina. «

» TITUS ATILIUS, fils de Titus Balbus, Député, & Propré- » teur aux Archontes d'Epheſe, au Senat & au Peuple, Salut. » Lucius Lentulus, Conſul, ſur les remontrances que je lui » ai faites, a exempté les Juifs de la milice (*a*). Ayant de- » mandé dans la ſuite pour eux la même choſe au Général » Phanius, & au Proqueſteur Antoine, je l'ai obtenue. Ayez » donc ſoin que perſonne ne leur cauſe du trouble. «

(*a*) Il y a ici quelque choſe de dérangé, mais on ne voit pas lieu d'eſpérer de le rétablir qu'à la faveur d'un manuſcrit plus complet que ceux ſur leſquels nos imprimés ont été faits. Nous avons ci-après, le commencement de ce Décret juſqu'à ſa datte, avec quelque différence pour l'expreſſion & pour la datte, mais le même pour le ſens.

XIV. DÉCRET de ceux de Delos. » Sous l'Archontat de » Boiotus, le vingtiéme du mois de Thargelion, Reſcrit des » Préteurs. Lorſque Marcus Piſon, Député, demeuroit dans » notre ville, & qu'il étoit chargé de faire des levées de ſol- » dats, il nous aſſembla avec pluſieurs autres citoyens, pour » nous ordonner que, s'il y avoit *parmi nous* quelques Juifs » qui fuſſent citoyens (*a*) Romains, on ne les inquiétât » point à cauſe de la milice, parce que le Conſul Cornelius » Lentulus les en a exemptés à cauſe de leur Religion. C'eſt » pourquoi vous devez obéïr au Préteur. « Ceux de Sardes firent un ſemblable Décret en notre faveur.

XV. CAIUS PHANIUS, fils de Caius, Général & Conſul, aux Magiſtrats de Coos, Salut. » Sçachez que des Députés des » Juifs me ſont venus trouver, pour me prier de leur remettre » les Décrets du Senat en leur faveur. Vous les trouverez ci- » joints. Conformément à ces Décrets, prenez ſoin & veillez » à ce qu'ils paſſent par chez vous en toute ſûreté pour ſe ren- » dre chez eux.

XVI. LUCIUS LENTULUS, Conſul, a dit: » J'ai, à cauſe de » leur Religion, exempté *du ſervice militaire* les Juifs citoyens » Romains que j'ai trouvés à Epheſe, occupés à offrir des

(*a*) Ῥωμαίων après Ἰουδαίοις πολίτας paroît de trop, mais peut-être occupe-t-il la place de Δηλίων. Des villes particuliéres euſſent-elles eu droit d'engager des citoyens Romains? Cela eſt peu vrai-ſemblable, & il ſemble qu'il n'y avoit que les Magiſtrats de l'Empire qui puſſent le faire. D'ailleurs, la qualité de citoyens Romains eſt étrangere au motif qu'a Marcus Piſon, de défendre qu'on engage les Juifs dans les troupes. Ils ne demandoient, & on ne leur accordoit, qu'à cauſe de leur Religion & de leur maniére de vivre, d'en être exempts. Il faut faire la même ſuppoſition pour les Décrets ſuivants, où ce mot ſe trouve. Je veux dire qu'il faut ſuppoſer que Ῥωμαίων eſt de trop entre πολίτας & Ἰουδαίους. Le mot Ῥωμαίων eſt ajoûté mal-à-propos dans le Décret de Marcus Publius, num. 18. entre πολίτας & Ἰουδαίους. Les Juifs ne ſe bornoient pas à demander pour ceux d'entre eux qui étoient citoyens Romains, d'être exempts de ſervir dans les troupes, ils demandoient que toute la Nation en fût exempte. Et ils n'appuyoient pas la juſtice de cette demande ſur la qualité de quelques Particuliers d'entre eux, mais ſur l'impoſſibilité de pouvoir obſerver quelques préceptes de leur Religion, en ſervant dans les armées Romaines. Une premiére faute en attire ordinairement une ſeconde, & ſouvent pluſieurs. Lucius Antonius appelle, dans ſon Décret, les Juifs nos citoyens; mais il y a ſi peu de différence entre ἡμίτεροι & ὑμίτεροι, que les Copiſtes ont pû facilement écrire le premier au lieu du dernier. Ceux d'Ionie ſe plaignent à Agrippa qu'on les obligeoit de ſervir dans les troupes. Comme ils n'étoient pas aſſurément tous citoyens Romains, ils ne pouvoient fonder la juſtice de leur plainte que ſur l'exemption qu'on leur en avoit accordée, & ſur l'incompatibilité de leur genre de vie avec le ſervice. *Antiq. Juiv. 16. liv. chap. 2. numero* 3.

ſacrifices

» ſacrifices & à la pratique de leurs cérémonies religieuſes. » Donné avant le treize des calendes d'Octobre. «

XVII. Lucius Antonius, fils de Marc Proqueſteur & Propréteur, aux Magiſtrats de Sardes, au Senat & au Peuple, Salut. » Les Juifs, nos citoyens, me ſont venu trouver, & » m'ont expoſé que, ſelon leurs Loix, ils tiennent ſouvent » des aſſemblées, & qu'ils ſont dans l'uſage de convenir d'un » lieu particulier, où ils reglent leurs affaires générales, & ju- » gent les procès qu'ils ont entre eux; ſur ce qu'ils m'ont de- » mandé que cela continuât à leur être permis, j'ai cru les » devoir maintenir dans ces priviléges. «

XVIII. » Marcus Publius fils de Spurius, Marcus fils » de Marcus, & Lucius fils de Publius, ont dit: Nous avons été » trouver le Proconſul Lentulus, pour l'inſtruire des choſes » dont Doſithée d'Alexandrie, fils de Cléopatride, demande » qu'il lui plaiſe d'exempter, à cauſe de leur Religion, les » Juifs citoyens Romains (*a*), qui obſervent les cérémonies » preſcrites par leurs Loix, & il leur a accordé les exemptions » qu'ils demandoient. Avant le treiziéme des Calendes d'Oc- » tobre.

XIX. » Quintus Lucius Lentulus, Caius Marcellus, Con- » ſuls. En préſence de Titus Appius, Lieutenant, fils de Titus Bal- » bus *de la Tribu* Horatia; de Titus Tongius de la Tribu Cruſtu- » mina; de Quintus Ræſius, fils de Quintus; de Titus Pom- » peius, fils de Titus; de Cornelius Longius; de Caius Servi- » lius, fils de Caius *de la Tribu* Terentina Braccus, Tribun des » ſoldats; de Publius Cluſius, fils de Publius *de la Tribu* Veturia » Gallus; de Caius Teutius, fils de Caius *de la Tribu* Æmilia, Tri- » bun des ſoldats; de Sextus Atilius, fils de Sextus *de la Tribu* Eſ- » quilina Serranus; de Caius Pompeius, fils de Caius de la *Tribu* » Sabatina; de Titus Appius Menander, fils de Titus; de » Publius Servilius Strabo, fils de Publius; de Lucius Paccius, » fils de Lucius *de la Tribu* Collina Capito; de Aulus Furius, » fils d'Aulus Tertius; d'Appius Menas. Lentulus prononça » ce Décret. Aſſis ſur mon Tribunal, j'ai déclaré exempts, à » cauſe de leur Religion, les Juifs citoyens Romains, qui

(*a*) Il ſemble qu'il manque ici quelque choſe, & que l'exemption que demandoient les Juifs étoit celle de la milice. La même choſe paroît manquer dans le Décret ſuivant.

» obſervent, dans la ville d'Epheſe, les cérémonies religieuſes » preſcrites par leurs Loix. «

XX. » Les Magiſtats de Laodicée, à Caius Rabilius, fils » de Caius, Conſul, Salut. Sopater, Député d'Hircan, ſou- » verain Pontife, nous a rendu la Lettre que vous nous écri- » vez, dans laquelle vous nous marquez (*a*), que les Députés » envoyés par Hircan, Grand-Prêtre des Juifs, vous ont » préſenté des Memoires en faveur de leur Nation, & de- » mandent qu'il leur ſoit libre d'obſerver le Sabbat & les » autres cérémonies religieuſes preſcrites par les Loix de leurs » ancêtres; que perſonne ne les trouble & ne leur faſſe tort, » dans notre gouvernement, parce qu'ils ſont nos amis & nos » alliés: que les Tralliens s'étant oppoſés publiquement à » l'exécution des Décrets prononcés en leur faveur, vous » leur avez ordonné de s'y ſoumettre, & que vous étiez » prié de nous envoyer les mêmes ordres. Pour preuve de » notre obéïſſance, nous avons dépoſé votre Lettre dans nos » archives, & nous proteſtons, que ſur tous les ordres qu'elle » contient, nous aurons ſoin de ne donner aucun ſujet de » plainte. «

XXI. » PUBLIUS SERVILIUS, fils de Publius Galba, Procon- » ſul, aux Magiſtrats, au Senat, & au Peuple de Milet, Salut. » Pritanes, votre concitoyen, fils d'Hermès, m'eſt venu » trouver à Tralles, dans le temps que j'y tenois une aſſem- » blée. Il m'a informé que, contre mon intention, vous mal- » traitez les Juifs, & les empêchez d'obſerver le Sabbat, de » pratiquer les cérémonies de leur Religion, & de ſuivre leurs » uſages dans la diſpenſation de leurs revenus; que c'étoit » lui-même qui avoit porté ce Décret contre eux (*b*). Sçachez » donc, qu'après avoir bien peſé les raiſons pour & contre, » je défends préciſément qu'on les inquiéte & qu'on les em- » pêche de vivre ſelon leurs Loix.

XXII. DÉCRET de ceux de Pergame (*c*), ſous la Magiſ-

(*a*) J'ai traduit comme s'il y avoit ἔφασαν. Il ſemble que cela fait un meilleur ſens que celui que preſente la leçon ordinaire. Mais ce Décret eſt ſi embarraſſé, que je n'oſe rien aſſurer.

(*b*) Ipſumque ſe ex legibus auctorem fuiſſe hujus Decreti, κατὰ τοὺς νόμους. C'eſt le ſens auquel s'eſt arrêté le nouvel Editeur. Les termes en ſont très-ſuſceptibles, j'ai cependant peine à croire qu'un Magiſtrat de Milet eût oſé dire qu'il avoit empêché, conformément aux Loix, les Juifs d'obſerver les pratiques de leur Religion.

(*c*) On croit qu'il faut lire *de Lacédémone*, au lieu *de Pergame*. Les Lacé-

trature de Cratippe : Décret des Préteurs ; le premier jour du mois Dæſius. » Les Romains, ſelon la louable coûtume de » leurs ancêtres, ſe font un devoir de s'expoſer aux plus grands » dangers, pour la ſûreté commune de tout le genre humain ; » & leurs vuës, en cela, ſont de maintenir leurs amis & leurs » alliés dans une paix ſolide, & de leur procurer toute ſorte » de bonheur. Le Grand-Prêtre & la Nation Juive ayant » envoyé chez eux en ambaſſade Straton, fils de Theodote ; » Appollonius, fils d'Alexandre ; Ænée, fils d'Antipater ; Ariſ- » tobule, fils d'Amintas ; Soſipater, fils de Philippe, perſon- » nages d'une grande vertu : le Senat, ſur les Memoires dé- » taillés qu'ils lui ont préſentés, & ſur les remontrances qu'ils » lui ont faites, a défendu par un Décret, que le Roi Antio- » chus, fils d'Antiochus, causât aucun trouble aux Juifs, alliés » des Romains ; & lui a enjoint de leur reſtituer les forte- » reſſes, les Terres, tout enfin ce qu'il leur a enlevé. *Voulant* » *de plus, le même Senat*, qu'ils puiſſent librement faire ſortir » de leurs Ports tout ce qu'ils voudront tranſporter ailleurs ; » qu'il ne ſoit permis à aucun Roi ou Peuple, excepté à Pto- » lémée, Roi des Alexandrins, à cauſe qu'il eſt l'ami & l'allié » du peuple Romain, de rien faire ſortir des Terres, ou des » Ports de la Judée, ſans payer les droits ; ayant même or- » donné que, ſuivant que les Juifs l'ont demandé, la garniſon » qui eſt dans la ville de Joppé, en ſorte ; & Lucius Pettius, l'un de » nos Sénateurs, homme de bien & de probité, nous ayant re- » commandé de veiller à ce que les Décrets du Senat ſoient fidé- » ment exécutés, & à donner nos ſoins à ce que ces Ambaſſa- » deurs s'en retournent chez eux en toute ſûreté : Nous avons » introduit dans notre Senat, & admis à notre aſſemblée, » Theodore, l'un d'eux. Cet Ambaſſadeur nous ayant d'abord » remis la Lettre & le Décret du Senat, & nous ayant en- » ſuite adreſſé un Diſcours plein de zéle, pour nous faire » connoître la vertueuſe généroſité qu'exerce Hircan, en gé- » néral & en particulier, envers tous ceux qui ont beſoin de » ſes ſervices, nous avons dépoſé la Lettre & le Décret dans » nos archives publiques ; & comme fidèles alliés des Romains, » nous avons rendu nous même un Décret, par lequel nous

démoniens ſe diſoient de la même Nation que les Juifs, & l'Antiquité ne nous a rien conſervé qui puiſſe donner lieu de croire que ceux de Pergame étoient liés d'amitié avec les Juifs, du temps d'Abraham.

» nous obligeons à nous conduire, à l'égard des Juifs, ainſi » que le Décret l'ordonne. Le même Ambaſſadeur nous a prié » d'envoyer à Hircan une copie du Décret, & des Ambaſſa- » deurs, pour l'aſſurer de l'affection de notre peuple pour les » Juifs, & le prier de les porter à conſerver & augmenter leurs » ſentimens d'amitié pour nous, & à nous en donner autant de » preuves qu'ils pourront; afin que, par des ſervices mutuels » & des retours de reconnoiſſance, on ſoit toujours en état » de ſe rappeller que du temps d'Abraham, le pere des Hé- » breux, nos ancêtres & les leurs étoient liés d'amitié, ainſi » qu'en font foi nos actes publics.

XXIII. DÉCRET de ceux d'Halicarnaſſe. » Sous le Ponti- » ficat de Memnon, fils d'Oreſtide, & par adoption, d'Euo- » nime ..... (*a*) du mois d'Antheſterion. Sur le rapport de » Marc Alexandre, le Peuple a arrêté: comme nous avons été » de tout temps fort attachés à tout ce qui regarde la Reli- » gion, & que tout ſentiment de piété envers Dieu nous a » toujours été cher, à l'exemple du peuple Romain, ſi recom- » mandable par ſa magnifique généroſité envers tout le monde, » & vûe la Lettre qu'il nous a fait écrire, pour nous faire » connoître que les Juifs étant ſes amis & ſes alliés, il veut » qu'ils puiſſent librement exercer les pratiques de leur Reli- » gion, célébrer leurs fêtes, tenir les aſſemblées preſcrites par » leurs Loix: Nous avons arrêté que ceux de cette Nation, » hommes ou femmes, qui voudront garder le Sabbat, prati- » quer les cérémonies de Religion preſcrites par leur Loi, & » bâtir des Oratoires (*b*) ſur le bord de la mer, le pourront » faire, ſans qu'aucun Particulier, ou Magiſtrat, puiſſe les en » empêcher; à peine, contre tout contrevenant, d'une amende » applicable à la ville.

XXIV. DÉCRET de ceux de Sardes. » Ouï le rapport des » Préteurs, le Senat & le Peuple ont rendu le Décret *qui ſuit* :

(*a*) Gronovius remarque, (Note k, pag. 722.) qu'il y avoit dans ſon manuſcrit un petit vuide entre Ἀνθεσηριῶνος & ἰδόξε. On le marque par quatre ou cinq points.

(*b*) On peut traduire, & faire des priéres ſur le bord de la mer; pluſieurs Critiques y ont vû ce ſens. Mais Προσευχὴ veut auſſi dire dans le Grec Synagogue, Oratoire, Chapelle; & il ſemble, par le Décret qui ſuit, que ce n'étoit pas ſeulement la permiſſion de faire leurs priéres, que demandoient les Juifs, mais d'avoir un lieu où ils les puſſent faire. Quel intérêt euſſent eu ceux d'Halicarnaſſe de les empêcher d'aller prier Dieu ſur le bord de la mer?

» Les Juifs qui demeurent dans notre ville, & qui ont toujours » été comblés de nos bienfaits, étant aujourd'hui entrés dans » notre Senat, & l'ayant prié qu'il lui plaiſe, & au Peuple, » d'ordonner que, puiſque le peuple Romain leur a rendu la » liberté de vivre ſelon leurs Loix, il leur ſoit libre de reprendre parmi nous leurs anciennes coûtumes, ſans crainte d'être, » ſur ce, troublés, ni inquiétés ; qu'on leur aſſigne un lieu, » dans lequel ils puiſſent s'aſſembler avec leurs femmes & leurs » enfans, pour faire leurs priéres, offrir à Dieu les ſacrifices » preſcrits par leur Loi : le Senat & le Peuple leur permet de » s'aſſembler les jours qui leur ſont marqués pour pratiquer » ce que leur Loi leur ordonne. Les Préteurs leur aſſigneront » un quartier convenable, pour y bâtir & y demeurer. Les Edi- » les auront ſoin que la ville ſoit fournie des alimens qui leur » ſont propres & particuliers.

XXV. DÉCRET de ceux d'Epheſe. » Sous la Magiſtrature » de Menophile, le premier jour du mois Artemiſius, le Peu- » ple a arrêté *ce qui ſuit.* Sur l'expoſé des Préteurs, Nicanor, » fils d'Eupheme, a dit : Les Juifs qui demeurent dans cette » ville ayant demandé au Proconſul Marcus Julius Pompeius, » fils de Brutus, qu'il leur ſoit libre d'obſerver leur jour de » Sabbat, & de vivre ſelon leurs uſages, ſans aucun trouble » ou empêchement, liberté qui leur eſt déja accordée par le » Préteur : le Senat, & le peuple, vû l'intérêt qu'y prend le » Peuple Romain, veulent qu'il ſoit permis aux Juifs de ſe conduire en tout ſelon leurs Loix particuliéres, font défenſes de leur » cauſer aucun trouble dans leur pratique de l'obſervation du » Sabbat, & d'exiger d'eux aucune amende.

XXVI. Nous avons pluſieurs autres Décrets du Senat & des Empereurs Romains, rendus en faveur d'Hircan & de notre Nation, (*a*) & pluſieurs Reſcrits en réponſe aux Gouverneurs *de provinces*, au ſujet de nos droits ; mais ceux que nous venons de produire ſuffiſent pour convaincre toute perſonne qui lira cette Hiſtoire ſans préjugé, que nous avons été les amis & les alliés du peuple Romain : ils fourniſſent des preuves aſſez authentiques de ce fait, puiſqu'ils ſubſiſtent encore aujourd'hui ſur des colomnes & des tables de bronze,

(*a*) *Des arrêtés des villes.* Je n'ai point mis ces quatre mots dans le Texte. j'ai un violent ſoupçon qu'ils ſont du Juif qui a fourré ici tous les Décrets faits en faveur de ſa Nation qu'il a pû découvrir.

dans le Capitole. Je ſupprime donc tous les autres, parce que je les crois inutiles, & que je crains de fatiguer mes Lecteurs. J'ai peine à me perſuader qu'il ſe trouve jamais quelqu'un aſſez mal intentionné pour nier que nous ayons été les amis & les alliés d'un Peuple, qui a manifeſté ſes ſentimens d'affection pour nous par tant de Décrets donnés en notre faveur.

CHAPITRE XI.

Baſſus Cecilius fait mourir Sextus Céſar.

I. IL arriva dans le même temps un grand trouble dans la Syrie. L'occaſion en fut, que Baſſus Cecilius, qui avoit ſuivi le parti de Pompée, tua Sextus Céſar en trahiſon, ſe ſaiſit du commandement de l'armée, & ſe rendit maître de la Province; ce fut le commencement d'une guerre fort vive, qui ſe fit aux environs d'Apamée. Les Officiers attachés à Céſar marcherent contre ſon meurtrier, avec de l'infanterie & de la cavalerie.

Antipater leur envoya ſes fils avec des troupes, autant par reconnoiſſance des obligations qu'il avoit à Céſar, que parce qu'il croyoit juſte de venger ce meurtre dans le ſang de celui qui en étoit l'auteur. Comme la guerre tiroit en longueur, (a) Murcus fut envoyé de Rome pour ſucceder à Sextus, & l'Empereur Céſar fut, dans ce même temps, tué dans le Senat, par Caſſius & Brutus, après un régne de trois ans & ſix mois, comme d'autres Hiſtoriens l'ont raconté.

II. La mort de Céſar excita une violente guerre civile en-

(a) On croit qu'il faut lire Murcus au lieu de Marcus. Appien appelle Sextius Murcus, celui que Céſar envoya de Rome contre les auteurs du meurtre de Sextus Céſar, ou comme il parle, Sextus Julius. *Voyez* Note *n.* & le chapitre dixième du premier Livre de la guerre des Juifs, numero dix, Note *a.* Vell. Patercul. pag. 82. Note 9. Annot. pag. 31. n. 26. *Edit. Oxon.* 1711. Céſar avoit laiſſé une légion en Syrie, pour s'en ſervir dans la guerre qu'il méditoit de faire aux Parthes. Il avoit chargé Cecilius Baſſus d'en avoir ſoin, & en avoit donné le commandement au jeune Sextus Julius Céſar, ſon parent. Ce jeune homme ne ſongeoit qu'à ſes plaiſirs. Baſſus crut devoir le rappeller à ſon devoir; mais il reçut très-mal ſes avis, & lorſqu'un jour Baſſus ne ſe rendoit pas auſſi promptement à ſes ordres qu'il le ſouhaitoit, il voulut l'y contraindre de force; mais la légion ſe ſouleva, & il fut percé de fléches.

D'autres Hiſtoriens diſent que Baſſus, après la mort de Pompée, dont il avoit ſuivi le parti, étoit reſté ſimple Particulier à Tyr, & qu'ayant gagné quelques-uns des Officiers de la légion, il avoit fait tuer Sextus, & s'en étoit fait donner le commandement. *Appien*, Guer. civil, *liv.* 3. *pag.* 932.

tre les Romains. Les principaux Sénateurs ſe diſperſerent dans les différentes provinces de l'Empire, pour y lever des troupes. Caſſius, qui vint en Syrie, prit le commandement de l'armée, qui aſſiégeoit Apamée, en leva le ſiége, attira à ſon parti les deux Belligerans, Baſſus & Murcus, & allant enſuite de ville en ville dans toute la province, il raſſembla tout ce qu'il put d'armes & de troupes, & fit par-tout de groſſes levées d'argent, particuliérement ſur la Judée, qui fut obligée de lui payer ſept cents talents. Antipater, qui prévoyoit que tout étoit à craindre dans ce déſordre, chargea ſes deux fils de faire une partie de la levée de cette impoſition, & commit Malichus, quoiqu'ils ne fuſſent pas amis, avec quelques autres, pour en raſſembler le reſte. Herode, perſuadé qu'il étoit de ſon intérêt d'obliger les Romains, & de ſe concilier leur amitié, même aux dépens d'autrui, fut le premier à fournir ſon contingent de cette taxe pour la Galilée. Cette marque de zéle lui mérita les bonnes graces de Caſſius. Il fit au contraire expoſer en vente les Magiſtrats des autres villes, avec leurs gens, & réduiſit à l'eſclavage quatre villes, dont les deux plus conſidérables furent Gophna & Emmaüs, & les deux autres, Lidda & Thamna. Dans le tranſport de colère qui l'animoit, il eût fait mourir Malichus, auquel il en vouloit particuliérement, ſi Hircan n'eût appaiſé ſon courroux (*a*), en lui faiſant toucher, par Antipater, cent talents, de ſes propres deniers.

Caſſius vient en Syrie; léve dans cette province & en Judée, d'exorbitantes impoſitions.

III. Malichus ſe perſuadant que la mort d'Antipater affermiroit le pouvoir d'Hircan, conſpira contre lui auſſi-tôt que Caſſius fut ſorti de Syrie. Antipater en ayant été inſtruit paſſa le Jourdain, & leva des troupes dans le pays, & chez les Arabes. Malichus, de ſon côté, affectoit de nier que cela fût, & proteſtoit avec ſerment à Antipater & à ſes enfans, qu'il n'avoit jamais eu cette criminelle penſée; & ajoûtoit artificieuſement, qu'il n'étoit pas même vrai-ſemblable qu'elle eût pû lui venir à l'eſprit, vis-à-vis de Phaſaël, qui commandoit dans la citadelle de Jeruſalem, & d'Herode, qui étoit maître de l'arcenal. Cependant comme il ſentit que cette affaire pouvoit avoir de mauvaiſes ſuites, il ſe réconcilia avec Antipater. Ceci arriva dans le temps que Murcus commandoit en Syrie. Mais le

Malichus conſpire contre Antipater.

(*a*) La réunion de la manière dont Joſeph raconte le même fait dans le premier Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, avec celle dont il s'exprime ici, juſtifie, je crois, le ſens que je propoſe.

Général Romain ayant été averti que Malichus cherchoit à exciter des troubles dans la Judée, s'avança pour l'en punir. Peu s'en fallut qu'il ne le fît mourir, & il ne dut sa conservation qu'aux priéres d'Antipater, qui sauva ainsi la vie à celui qui devoit la lui ôter.

Malichus fait empoisonner Antipater.

IV. Cassius & Murcus ayant levé une armée, ils en confiérent le soin à Herode, & l'établirent Gouverneur de la Célé-Syrie. Ils lui donnerent, à lui-même, des troupes d'infanterie & de cavalerie, & des vaisseaux, & lui promirent de le déclarer Roi, si-tôt que la guerre qu'ils avoient avec Antoine & le jeune César seroit terminée. Malichus, qui craignoit toujours Antipater, le fit empoisonner vers ce temps-là; ce fut l'Echanson d'Hircan, chez qui il mangeoit avec Antipater, qui lui donna le poison, dont il mourut. Il se fit ensuite accompagner de quelques gens de guerre, qu'il avoit tenus tout prêts, & alla par la ville pour y maintenir la tranquillité. La nouvelle de la mort d'Antipater outra Phasaël & Herode de douleur & de colère; Malichus cependant nioit tout, & soûtenoit qu'il n'y avoit aucune part. Ce fut ainsi que périt Antipater, cet homme si recommandable par sa piété, par son amour pour la justice, & par son zéle pour la Patrie.

Herode vouloit marcher avec des troupes contre Malichus, & ne pas différer de tirer vengeance de cette perfidie; mais Phasaël son aîné, crut qu'il falloit user de dissimulation, & tâcher de surprendre Malichus, pour ne pas paroître être les auteurs d'une guerre civile. Il écouta ce que Malichus voulut dire pour se décharger de ce crime, & faisant semblant de croire qu'il n'avoit en rien contribué à la mort d'Antipater, il ne parut occupé que du soin d'élever à son pere un magnifique mausolée. Cependant il passa à Samarie, qu'il trouva dans un étrange désordre. Il y remédia, & appaisa les divisions qui partageoient ses habitans.

V. Quelque temps après, Herode, à l'approche d'une grande solemnité (*a*), vint à Jerusalem accompagné de troupes; Malichus en prit ombrage, & pria Hircan de ne lui pas permettre d'entrer. Hircan le satisfit, & allégua pour prétexte, qu'il ne convenoit pas de laisser entrer des étrangers dans la ville le jour d'une Fête, à la célébration de laquelle le peuple devoit

(*a*) La Fête de la Pentecôte.

s'être

s'être préparé par des purifications. Herode, ſans aucun égard pour la défenſe que lui avoit fait faire Hircan, y entra de nuit. Malichus ſaiſi de crainte, eut néanmoins encore recours à l'artifice; il pleuroit en public la mort d'Antipater, le rappellant à la vie par des cris d'une douleur ſimulée, comme ſi c'eût été ſon meilleur ami, &, dans le ſecret, il pourvoyoit à ſa ſûreté. Herode crut devoir le laiſſer jouer cette comédie, & tâcher de lui ôter tout ſujet de méfiance par des marques extérieures d'amitié.

VI. Cependant il écrivit à Caſſius *les circonſtances* de la mort de ſon pere. Comme le Général Romain connoiſſoit le caractere de Malichus, il lui répondit qu'il en devoit tirer vengeance, & donna ſecrettement des ordres aux Tribuns qui étoient à Tyr, de prêter ſecours à Herode, qui n'avoit que de juſtes deſſeins. Caſſius prit enſuite Laodicée (*a*), & comme, à cette occaſion, on convint de lui aller préſenter des couronnes & de l'argent, Herode ne douta point que Malichus ne ſe rendît, comme tous les principaux du pays, auprès de ce Général, & que ce ne fût une occaſion favorable de le punir. Malichus, de ſa part, étoit toujours dans quelque méfiance; il ne fut pas plutôt arrivé à Tyr en Phénicie, qu'il y conçut un bien plus grand deſſein; ce fut d'enlever ſon fils qui y étoit en ôtage, de ſe retirer avec lui en Judée, & de profiter du temps que Caſſius ſeroit occupé à la guerre contre Antoine, pour exciter le peuple à la révolte, & s'emparer du ſouverain commandement; mais la Providence renverſa ſes grands projets. Herode ayant adroitement pénétré ſon deſſein, l'invita à ſouper avec Hircan (*b*); & ſous prétexte de donner quelques ordres pour que tout fût prêt, il envoya un de ſes gens engager les Officiers des troupes Romaines à venir armés de poignards, ſurprendre Malichus. Ils partirent auſſi-tôt, & l'ayant trouvé hors de la ville, ſur le bord de la mer, ils le tuérent. Ce meurtre fit une ſi grande impreſſion ſur Hir-

Herode fait aſſaſſiner Malichus.

(*a*) Dolabella, qui avoit été déclaré ennemi public par le Senat, pour avoir tué Trébonius, s'y étoit retiré, toujours entêté de ſe maintenir dans le gouvernement de Syrie; mais ayant été aſſiégé par Caſſius, & la ville ayant été priſe d'aſſaut, il aima mieux ſouffrir d'un eſclave que de ſon ennemi, ce qu'il avoit fait ſouffrir à Trébonius. *Cicer. Philipp. Appien. Dion.*

(*b*) J'ai traduit de la maniere dont Joſeph raconte cet évenement dans ſon premier Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, car il ſe contente de dire ici:

can, qu'il reſta quelque temps ſans pouvoir parler. Etant enſuite revenu à lui, il demanda à Herode ce qui venoit d'arriver, & qui avoit fait tuer Malichus. Sur la réponſe qu'il lui fit, que c'étoit Caſſius qui l'avoit ordonné, il déclara que c'étoit un acte de juſtice, & que Malichus avoit été un méchant homme, & un traître à la Patrie. Ce fut ainſi que Malichus fut puni du crime qu'il avoit commis, en faiſant empoiſonner Antipater.

Troubles en Judée.

VII. Il s'éleva de grands troubles dans la Judée, lorſque Caſſius eut quitté la Syrie. Felix, qui étoit demeuré à Jeruſalem avec des troupes, attaqua Phaſaël, & le peuple prit les armes. Herode étoit allé à Damas trouver le Préteur Fabius; il vouloit venir au ſecours de ſon frere, mais une maladie qui lui ſurvint, l'en empêcha. Phaſaël *cependant n'eut pas beſoin de lui.* Il défit Felix avec ſes ſeules forces, & l'obligea de ſe retirer dans une Tour, d'où il ne le laiſſa ſortir qu'à des conditions dont ils convinrent par un Traité. Il fit de vifs reproches à Hircan, de ce que, pour reconnoître tous les ſervices que ſa famille lui avoit rendus, il prenoit le parti de ſes ennemis. Le frere de Malichus ſe révolta en même temps, & s'empara de pluſieurs endroits, où il mit garniſon, & ſur-tout à Maſada, qui étoit le plus fort de tous; mais Herode, dont la ſanté étoit rétablie, paſſa en Judée, les lui enleva, & lui permit de ſe retirer, ſous l'engagement d'un Traité dont ils convinrent.

CHAPITRE XII.

I. ANTIGONE, fils d'Ariſtobule, gagna Fabius à force d'argent, leva des troupes, & avec le ſecours de Ptolémée, fils de Mennée ſon parent (*a*), il rentra en Judée. Il

Il leur donnoit à manger à tous. Pour éclaircir ce qu'il dit de cet évenement, il faut ſe ſouvenir, qu'Hircan, Herode & Malichus, ſe promenoient ſur le bord de la mer en attendant le ſouper; & qu'Herode, ſous prétexte de donner quelques ordres chez lui, envoya un domeſtique avertir les Officiers des troupes Romaines, que l'occaſion ſe préſentoit d'exécuter les ordres qu'ils avoient reçus de Caſſius; que ces Officiers étant venus, ils tuérent Malichus ſous les yeux d'Hircan; que ce meurtre fit ſur lui une ſi grande impreſſion, qu'il fut quelque temps ſans parler, &c.

(*a*) Κήδευμα ne ſignifie ici qu'allian-

en tira auſſi de Marion, à qui Caſſius avoit donné le commandement de Tyr ; car après s'être emparé de la Syrie, il ſe la conſerva, en établiſſant ainſi des Commandans (a) en différents endroits de cette province. Marion ſe jetta dans la Galilée, qui eſt limitrophe de la Syrie, s'y rendit maître de trois places, dans leſquelles il établit garniſon ; mais Herode marcha contre lui & les lui enleva. Il accorda généreuſement la liberté aux Tyriens, qui les gardoient, & fit même des préſens à quelques-uns, par conſidération pour la ville dont ils étoient. Il alla enſuite combattre Antigone, le défit, & le chaſſa de la Judée, où à peine il étoit entré. Hircan, & le Peuple, lui préſenterent des couronnes lorſqu'il fut de retour à Jeruſalem. Il ambitionnoit alors d'entrer dans la famille d'Hircan, & cette recherche n'étoit pas déſagréable au Grand-Prêtre, qui avoit pour lui beaucoup de conſidération. Il épouſa en effet ſa petite-niéce, fille d'Alexandre, fils de ſon frere Ariſtobule ; dont il eut trois garçons & deux filles. Il avoit épouſé auparavant une femme nommée Doris, d'une famille Plebéienne, qui lui avoit donné un fils, qu'il appella Antipater.

Herode chaſſe Antigone de la Judée, dans laquelle il étoit entré en armes.

II. Antoine & Céſar défirent Caſſius à Philippes, comme nous l'apprennent d'autres Hiſtoriens. Après cette victoire, Céſar paſſa dans les Gaules, & Antoine vint en Aſie. Lorſqu'il fut arrivé en Bithinie, il reçut des Ambaſſadeurs de toutes parts. Les principaux des Juifs s'y rendirent auſſi, pour accuſer Phaſaël & Herode, de ne laiſſer à Hircan que les apparences du commandement, tandis qu'ils en uſurpoient toute l'autorité. Antoine conſidéroit beaucoup Herode, & cette conſidération, qu'il avoit achetée par les préſens qu'il lui avoit faits, fit que Herode s'étant préſenté pour répondre aux accuſations qu'on venoit de faire contre lui, Antoine refuſa même d'entendre ſes accuſateurs. Lorſqu'Antoine fut arrivé à Epheſe, Hircan & notre Nation envoyerent des Ambaſſadeurs lui préſenter une couronne d'or, & le prier d'écrire dans les provinces de l'Empire, qu'on rendît la liberté aux Juifs que Caſſius

Les Juifs accuſent en vain auprès d'Antoine, Phaſaël & Herode, de dépouiller Hircan de ſon autorité.

ce, du moins n'a-t-on point de preuve qu'Antigone fût parent de Ptolémée ; mais il en étoit allié, Ptolémée ayant épouſé ſa ſœur. Antiq. Jud. liv. 14. chap. 7. numero 4

(a) L'expreſſion de Joſeph eſt un peu ambiguë ici. Elle eſt plus décidée dans le premier Livre de l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs. J'en ai profité pour ôter l'ambiguité.

avoit envoyés en captivité contre les droits de la guerre, & qu'on leur reſtituât les terres dont il les avoit injuſtement dépouillés. Antoine, perſuadé de la juſtice de leurs demandes, écrivit ſur le champ à Hircan & aux principaux de la Nation, & envoya en même temps ſes ordres aux Tyriens. Voici les les termes de la Lettre & des Décrets.

III. » MARC ANTOINE, Empereur, à Hircan, Grand-» Prêtre & Ethnarque de la Nation Juive, Salut. Si vous êtes » en ſanté, tout eſt bien: je me porte bien, & l'armée eſt en » bon état. Lyſimaque fils de Pauſanias, Joſeph fils de Men-» née, Alexandre fils de Theodore, vos Ambaſſadeurs, me » ſont venu trouver à Epheſe, ils ſe ſont acquités de leur com-» miſſion avec le même zéle qu'ils l'ont fait à Rome, & ont » marqué une grande affection pour votre perſonne, & un » grand zéle pour le bien de la Nation, par l'empreſſement » avec lequel ils m'ont fait connoître l'amitié que vous nous » portez. Convaincu, par leurs diſcours & par les effets, que » vous nous êtes attachés, connoiſſant d'ailleurs votre ſage » & pieuſe conduite, je prends part à ce qui vous regarde » comme à mes propres affaires. Vos ennemis, & ceux du » Peuple Romain ſe ſont jettés dans l'Aſie, & y ont pillé les » villes, ſans épargner les temples, même contre la foi des » ſermens: ce n'eſt point notre intérêt particulier, c'eſt la » conſidération du bien général, qui nous a portés à châtier » les auteurs de ces injuſtices envers les hommes, & de ces » impiétés envers les Dieux. Je ſuis perſuadé que ce ſont ces » crimes qui ont obligé le ſoleil de s'éclipſer, & qu'il n'a vû » qu'avec horreur l'énormité de celui qu'on a commis contre » Céſar. Cette troupe d'ennemis, armés contre les Dieux, ces » eſprits méchamment furieux, que la Macédoine, comme un » théatre propre à ces attentats criminels, a reçus, & auxquels » elle a permis de s'aſſembler auprès de Philippes, les Dieux » les ont juſtement condamnés; nous les avons défaits, quoi-» qu'ils ſe fuſſent rendus maîtres de lieux très- avantageux, » & tellement fermés par des montagnes qui s'étendoient » juſqu'à la mer, qu'on n'y pouvoit pénétrer que par une ſeule » entrée. Brutus s'eſt enfui à Philippes, nous l'y avons aſſiégé, » & il a eu le même ſort que Caſſius. Nous voulons qu'une » heureuſe paix ſoit la ſuite de leur mort, & que toute l'Aſie » reſpire enfin, après tous les maux que la guerre lui a cauſés.

» Déja il ſemble que, pour premier fruit de notre victoire, » elle reprend ſes forces, comme un malade qui recouvre la » ſanté. Je ne vous oublie point, ni votre Nation, j'aurai ſoin » de vos intérêts. J'ai fait publier des ordres dans toutes les » villes, pour qu'on mette en liberté tout Juif, libre ou eſcla- » ve, que Caſſius ou ſes Officiers ont fait vendre à l'encan, & » j'ordonne que vous jouiſſiez des priviléges que Dolabella & » moi vous avons accordés. Je défends aux Tyriens d'uſer » contre vous d'aucune violence, & je leur ordonne de vous » reſtituer tout ce qui vous appartient. J'ai reçu la couronne » que vous m'avez envoyée. «

Décrets de Marc-Antoine.

IV. » MARC ANTOINE, Empereur, aux Magiſtrats de Tyr » & au Peuple, Salut. Des Ambaſſadeurs d'Hircan, Grand- » Prêtre & Ethnarque des Juifs, m'ont expoſé que vous » occupez un pays qui leur appartient, & que vous vous en » êtes emparés dans le temps de la domination de nos enne- » mis. Mais puiſque nous n'avons entrepris la guerre que pour » le bien général de l'Empire, pour venger les gens de bien, » protéger la juſtice, & punir des ingrats & des parjures; je » veux que nos alliés jouiſſent des fruits de la paix que nous » leur avons procurée. Vous ne garderez aucune des poſſeſ- » ſions que nos ennemis vous ont accordées, mais vous les » rendrez à ceux qu'ils en ont dépouillés; car, aucun d'eux » ne tenoit du Senat le commandement de nos provinces, ni » celui des armées. Ils s'en ſont emparé de force, & s'en ſont » ſervi pour faire des libéralités aux miniſtres de leurs injuſti- » ces; maintenant qu'ils ont été punis de leurs uſurpations, » il nous paroît juſte que nos alliés ſoient rétablis dans la jouiſ- » ſance de tout ce qui leur a ci-devant appartenu: ainſi, ſi » vous poſſedez encore quelques Terres qui aient fait partie » du domaine des Juifs, & d'Hircan leur Ethnarque, juſqu'au » jour que Caſſius a eu la témérité de porter la guerre dans » notre Gouvernement, vous les leur rendrez, avec la faculté » d'en jouir, ainſi que de tout ce qui leur appartient, ſans » avoir à craindre de votre part aucune violence. Si cepen- » dant vous croyez avoir ſur ce ſujet quelques juſtes repré- » ſentations à me faire, je les écouterai lorſque je ſerai ſur les » lieux: notre intention eſt de rendre juſtice, ſans aucune » ſorte de partialité, à tous ceux qui nous ſont alliés.

V. » MARC ANTOINE, Empereur, aux Magiſtrats & au Peu-

» ple de Tyr, Salut. Je veux que vous faſſiez graver ſur les » Tables publiques, en caractères Romains & Grecs, les Dé- » crets que je vous ai envoyés, & que vous les placiez dans » un lieu public, où tout le monde puiſſe les lire.

Marc Antoine, Empereur, un des Triumvirs chargés des affaires publiques a dit : » Caius Caſſius ayant eu, dans les » derniers troubles, la témérité d'uſurper le gouvernement de » provinces ſur leſquelles il n'avoit aucun droit, de dépouiller » par d'injuſtes violences nos alliés de leurs poſſeſſions, de » porter la guerre dans la Judée, dont les peuples ſont amis » du peuple Romain, nous avons cru devoir employer nos » armes pour punir tant de criminels excès. Maintenant nous » travaillons à réparer, par de ſages réglemens, les maux » que ces brigandages ont cauſés, & à rétablir nos alliés dans » la paiſible jouiſſance de tous les biens qui leur ont été » enlevés. C'eſt pourquoi nous ordonnons qu'on rende aux » Juifs tout ce qui leur a appartenu, qu'on les en laiſſe jouir » librement, comme anciens & légitimes poſſeſſeurs ; qu'on » mette en liberté tous ceux d'entre eux qui ont été réduits » à l'eſclavage. Je déclare que je ferai faire une rigoureuſe » recherche de quiconque oſeroit ſe ſouſtraire à l'obéiſſance » due au préſent Décret, & veux que, ſi quelqu'un étoit con- » vaincu d'y avoir déſobéi, il en ſoit ſéverement châtié.

VI. Marc Antoine envoya les mêmes ordres à Sydon, à Antioche, & à Arade. J'ai cru devoir rapporter ces Décrets, pour convaincre mes Lecteurs des grands égards que les Romains ont eus pour notre Nation.

CHAPITRE XIII.

I. ANTOINE paſſa enſuite en Syrie. Cléopatre vint avant de lui en Cilicie : les charmes de cette Princeſſe toucherent le cœur du Triumvir. Cent Juifs, des principaux de la nation, le vinrent trouver à Daphné, pour accuſer Herode & tous ceux qui lui étoient attachés. Ils avoient choiſi les plus éloquents d'entre eux pour former & ſoûtenir cette accuſation. Meſſala, aſſiſté d'Hircan, qu'on regardoit déja

comme le beau-pere d'Herode (*a*), ſe chargea de la défenſe d'Herode & de Phaſaël.

Antoine ayant entendu les uns & les autres, demanda à Hircan s'il connoiſſoit quelqu'un qui fût plus capable de gouverner la Nation. Hircan lui ayant répondu qu'il n'en connoiſſoit pas qui puſſent le mieux faire que Phaſaël (*b*) & Herode ; Antoine, qui étoit prévenu en leur faveur, à cauſe de l'amitié qu'il avoit contractée avec Antipater, lorſqu'il étoit venu en Judée avec Gabinius, les établit (*c*) Tétrarques ; les chargea de l'adminiſtration des affaires de la Judée, & écrivit en conſéquence les Lettres *néceſſaires*. Il envoya en priſon quinze de leurs accuſateurs, & les eût fait mourir dès-lors, ſi Herode n'eût intercédé pour eux.

M. Antoine fait Phaſaël & Herode Tétrarques.

II. Les choſes n'en furent pas pour cela plus tranquilles : ceux qui avoient été employés dans la premiére Députation étant de retour, il s'en forma une ſeconde : mille Juifs ſe rendirent à Tyr, où Antoine étoit attendu : mais Herode & ſon frere l'avoient gagné par leurs préſens ; ainſi, il ordonna aux Magiſtrats de les punir comme des ſéditieux, qui ne cherchoient qu'à exciter des troubles, & de faciliter à Herode le moyen d'affermir ſon autorité. Auſſi-tôt qu'Herode eut appris qu'Antoine

(*a*) Hircan étoit grand-pere & grand-oncle de l'infortunée Mariamne : grand-pere, par ſa mere Alexandra, qui étoit ſa fille. Grand-oncle, parce qu'elle étoit fille d'Ariſtobule ſon frere. *Antiq. Juiv.* liv. 1. chap. 2. num. 5. *Guer. Juifs*, liv. 1. chap. 12. pag. 81.

(*b*) Les Copiſtes ont omis en cet endroit Phaſaël. L'ancien Interprete l'avoit dans ſon Exemplaire. La ſuite le demande, & la réponſe d'Hircan, dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs le joint avec ſon frere Herode.

(*c*) » Le nom & la qualité de Tétrar-» que venoient des Galates, qui ayant » conquis trois Provinces dans l'Aſie mi-» neure, les diviſerent en quatre Prin-» cipautés, dont ils conférerent le gou-» vernement à douze de leurs Chefs, » ſous le titre de Tétrarques, parce qu'ils » commandoient chacun dans une qua-» triéme partie de la Galatie. Ce Titre » paſſa chez différents Peuples de l'Aſie, » mais il changea de ſignification, puiſ-» qu'il fut donné, ſelon Pline, à tous » Seigneurs indépendants, ne fuſſent-ils » maîtres que d'une ſeule ville. Dans la » ſuite, la Célé-Syrie eut pluſieurs Té-» trarchies : Philippe & Antipas en poſ-» derent deux ..... L'autorité des » Tétrarques étoit quelquefois ſi conſi-» dérable, qu'ils s'égaloient aux Rois, » & qu'on leur en donnoit le nom. « *Diſſertation de M. l'Abbé de Fontenu*, ſur une médaille de Philippe le Tétrarque. * Les trois Evangéliſtes, ſaint Matthieu, ſaint Marc, & ſaint Jean, donnent le titre de Roi à Herode Antipas, que ſaint Luc & Joſeph n'appellent que Tétrarque. On trouve ce nom pluſieurs fois dans les Philippiques de Démoſthene, & il ſemble le prendre dans le ſens de celui de Satrape. Ciceron & Pline l'ont quelquefois confondu avec le nom de Roi, & Heſichius dit, Τετράρχαι δὲ Βασιλεῖς.

* Memoir. Academ. des Bell. Lettr. *Tom.* 5. *pag.* 721.

avoit donné ces ordres, il alla trouver les nouveaux Députés ; qui étoient alors devant la ville, ſur le bord de la mer ; il tâcha de les engager à ſe retirer. Hircan, qui étoit avec lui, leur repréſenta, que s'ils perſiſtoient dans leur opiniatreté, ils s'attireroient les derniers malheurs ; mais il ne put les perſuader. Alors les Romains (*a*) ſe jetterent ſur eux avec des poignards, en tuérent quelques-uns, & en bleſſerent un plus grand nombre : la crainte ſaiſit les autres ; ils ſe retirerent chez eux & y demeurerent tranquilles. Les cris ſéditieux du Peuple contre Herode ne ceſſoient cependant point, Antoine s'en irrita, & fit mourir ceux qu'il tenoit en priſon.

III. La ſeconde année (*b*), Pacorus, fils du Roi des Parthes, & Barzapharnes, Satrape, s'emparerent de la Syrie. Ptolémée, fils de Mennée, mourut ; & ſon fils Lyſanias, qui lui ſuccéda, procura à Antigone (*c*), fils d'Ariſtobule, l'amitié de Pacorus. Le Satrape Barzapharnes ; qui étoit en grand crédit chez le Prince, l'y ſervit beaucoup. Antigone promettoit de donner mille talents, & cinq cents femmes, ſi ôtant le ſouverain Commandement à Hircan pour l'en revêtir, on détruiſoit la maiſon d'Herode. Ces promeſſes n'eurent point leur effet.

Les Parthes entrent en Judée, pour mettre Antigone ſur le thrône.

Cependant les Parthes entrerent en Judée. Pacorus côtoya les bords de la mer, & Barzapharnes prit par le milieu des terres. Les habitans de Tyr refuſerent à Pacorus l'entrée de leur ville ; mais ceux de Sydon & de Ptolémaïde lui ayant donné paſſage ſur leurs Terres, il envoya, ſous le commandement de

(*a*) » Et auſſi-tôt les Juifs, mêlés avec » les habitans, ſe jetterent ſur eux. « [*M. d'Andilly.*] Un peu de réflexion eût, ce ſemble, ſuffi pour s'appercevoir que l'endroit eſt corrompu. L'ancien Interprete liſoit dans ſon manuſcrit, ὁι Ρωμαῖοι au lieu d'ὁι Ιουδαῖοι, & ἐγχωριοις, au lieu d'ἐγχωριοις. C'eſt la bonne leçon, que la maniére dont Joſeph raconte le même évenement dans l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs, confirme. Les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde font les Tyriens ſe jetter ſur ces Députés, en bleſſer & en tuer pluſieurs par l'ordre d'Antoine. Les ſçavants Auteurs de cet ouvrage ne ſe ſont pas apperçus qu'ἐγχωριοις eſt une faute de Copiſte. *Tom. 7. pag. 161.*

(*b*) Uſſerius, & pluſieurs autres Sçavans, prennent le commencement des deux années dont Joſeph parle ici, de l'arrivée d'Antoine en Aſie. C'eſt peut-être ce que l'on peut dire de plus vraiſemblable, dans l'impuiſſance où le vague de l'expreſſion de Joſeph nous met de dire rien de certain.

(*c*) » Lyſanias ſon fils lui ſuccéda au » royaume ; & par le moyen de Barza- » pharnes, qui avoit grand pouvoir ſur lui, » il contracta amitié avec Antigone, fils » d'Ariſtobule. « Joſeph n'a pû dire cela. Lyſanias n'avoit pas beſoin de Barzapharnes, pour contracter amitié avec Antigone, dont il étoit allié : & recherche-t'on l'amitié d'un Prince dépouillé de ſes Etats, d'un Prince que le pere de Lyſanias avoit élevé par des ſentimens d'honneur ? Sur qui le Général Parthe avoit-il autorité ? étoit-ce ſur Lyſanias ? étoit-ce ſur Antigone, qu'il ne connoiſſoit pas même,

ſon

ſon Echanſon, qui portoit le même nom que lui, un gros de cavalerie en Judée, avec ordre d'agir de concert avec Antigone. Les Juifs du mont Carmel l'étant allé trouver, & paroiſſant diſpoſés à bien faire, il les envoya ſe ſaiſir de ce qu'on appelle Dryme (*a*). Quelques autres s'étant joints à lui, ils pénétrerent juſqu'à Jeruſalem, où un renfort leur étant encore arrivé, ils allerent aſſiéger le palais, que défendoit le parti de Phaſaël & d'Herode. On ſe battit dans la place. Herode eut l'avantage; il pourſuivit les ennemis dans les Portiques du Temple, & mit quelques ſoldats dans les maiſons voiſines. Mais le Peuple, qui vit qu'ils n'étoient pas en état de recevoir du ſecours, les attaqua, & ayant mis le feu aux maiſons, les brûla avec elles. Herode ne fut pas long-temps ſans tirer vengeance de cette cruauté. Car ayant attaqué ceux du parti d'Antigone, il les défit & en tua pluſieurs.

IV. Il ne ſe paſſoit point de jour ſans quelques eſcarmouches. Le parti d'Antigone attendoit les Juifs de la campagne, qui devoient ſe rendre à Jeruſalem pour la fête de la Pentecôte. Lorſqu'elle fut arrivée, une multitude de Juifs, les uns armés, les autres ſans armes, entourerent les Portiques du Temple, & s'en rendirent maîtres, ainſi que du reſte de la ville, excepté du palais, que le parti d'Herode défendoit avec quelques ſoldats, Phaſaël étant reſté pour le garder. Herode fit, dans le fauxbourg, une ſortie ſur les ennemis. L'action fut vive, & il s'y porta ſi courageuſement, qu'il mit en fuite toute cette multitude, dont les uns gagnerent la ville, d'autres les Portiques: il y en eut qui ſe jetterent dans un retranchement (*b*) qui étoit proche. Phaſaël ſeconda fort bien ſon frere en cette occaſion. Pacorus, qui commandoit les Parthes, entra alors dans Jeruſalem, à la priére d'Antigone. Le prétexte étoit d'appaiſer la multitude, mais le véritable motif étoit de lui procurer la couronne. Phaſaël le reçut fort bien (*c*), & lui fit des préſens, mais Pacorus tendit un piége à Phaſaël, & l'engagea

Herode remporte un grand avantage.

ſelon toutes les apparences? La précipitation des Copiſtes, qui ont omis Παχορου entre φιλιαν & προς Αντιγονον, a donné lieu de prêter à Joſeph un récit ſans ſens, & qui ſe contrarie. L'erreur n'étoit pas difficile à appercevoir. Ce qu'il dit de cet évenement dans ſon premier Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, en fournit la preuve, & le moyen en même temps de la corriger.

(*a*) La Forêt.

(*b*) V. Remarque XI.

(*c*) Quoique le récit que Joſeph fait de la manière dont Pacorus entra dans Jeruſalem, ſoit embarraſſé & peu net, on ne voit cependant pas comment il a

à aller trouver Barzapharnes. Herode ne pouvoit approuver cette démarche. Il ſoûtenoit que les Barbares n'avoient point de foi, & qu'il falloit attaquer Pacorus & ceux qui étoient venus avec lui.

V. Cependant Hircan & Phaſaël partirent, & Pacorus, qui les accompagna, ne laiſſa à Herode que deux cents dix hommes, de ceux qu'on appelle volontaires. Quand ils furent arrivés en Galilée, les Commandans des villes par où ils paſſoient, alloient en armes au-devant d'eux. Barzapharnes les reçut d'abord très-bien, leur fit même des préſens; mais dans la ſuite il chercha à les ſurprendre. Phaſaël fut conduit, avec ceux qui l'accompagnoient, à Ecdippe (*a*), ſur le bord de la mer, où ayant appris qu'Antigone avoit promis mille talents aux Parthes, & cinq cents femmes, pour les engager à ſe déclarer en ſa faveur, ils commencerent à entrer en défiance. On leur rapporta, que cette nuit même, on leur avoit dreſſé des embûches; qu'on les avoit fait entourer ſecrettement de gardes, & qu'ils auroient déja été arrêtés, ſans qu'on attendoit que les Parthes, qui étoient reſtés à Jeruſalem, ſe fuſſent ſaiſis d'Herode, de

pû dire que Phaſaël le reçut dans la ville, après avoir rapporté que le parti d'Antigone en étoit maître. Phaſaël auroit pû le recevoir dans le palais, * comme l'élegant Traducteur le fait dire à l'Hiſtorien Juif. Son frere & lui en étoient maîtres: mais le Satrape eût-il voulu ſe livrer à leur diſcrétion, en entrant dans une place forte, où ils avoient des ſoldats avec eux? J'ai cru d'abord pouvoir charger ſes Copiſtes de ce que ce récit ſe concilie ſi peu; mais après y avoir réfléchi, la faute eſt, ce ſemble, de Joſeph, qui, pour ne s'être pas donné la peine de développer aſſez les circonſtances de cet évenement, a fait que quelques-unes de ſes parties ne paroiſſent pas faites les unes pour les autres.

Je remarque, par occaſion, quelques légeres inadvertences, qui ſont échappées à l'Hiſtorien des Empires & des Républiques. ** 1°. La circonſtance ne voulut point » que Pacore devînt juge de la » conteſtation qui arriva au ſujet de la » couronne des Juifs. « Et ce ne fut point Antigone, mais l'Echanſon du Roi des Parthes, qui propoſa artificieuſement à Phaſaël d'aller trouver Barzapharnes. 2°. Antigone n'étoit point le cadet d'Hircan; & en lui faiſant couper les oreilles, ce fut à ſon oncle, non à ſon frere qu'il fit cet outrage. 3°. Ariſtobule, Roi des Juifs, n'étoit pas mort depuis peu: il y avoit neuf ans que les partiſans de Pompée l'avoient empoiſonné, & quatorze que Pompée l'avoit fait deſcendre du thrône.

(*a*) Diverſabatur autem Phaſaelus cûm equitibus in proximo ad mare. Μετ' ἱππέων eſt une faute de Copiſtes, qui ont tranſcrit ces deux mots au lieu d'αἰς ἐκδίπτον. Le nouvel Editeur auroit pû la corriger, par ce que Joſeph dit dans le premier Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, » que Phaſaël & Hircan con» nurent qu'ils étoient trahis, lorſ» qu'on les eut conduits à un lieu ſur le » bord de la mer qu'on appelle Ec» dippe.

* M. d'Andilly, Hiſt. Guer. des Juifs.
** Tom. 8. pag. 130. 134.

peur que ſi on les faiſoit mourir auparavant, il ne l'apprît, & ne leur échappât. L'avis étoit fondé, car l'on commençoit à découvrir les Gardes. On conſeilla à Phaſaël de monter promptement à cheval, & de ſe ſauver ſans aucun délai. Ophellius ſur-tout, qui avoit été inſtruit de tout le projet par Samaralla, l'homme le plus riche qu'il y eût en Syrie, l'en preſſoit; & lui offroit pour cela des vaiſſeaux, l'aſſurant qu'étant proche voiſin de la mer, il lui en feroit aiſément trouver: mais Phaſaël ne voulut pas abandonner Hircan, ni expoſer ſon frere à un plus grand danger. Il fut trouver Barzapharnes, & lui remontra, qu'il ne pouvoit ſans injuſtice ſe déclarer contre eux; que s'il ſouhaitoit de l'argent, il étoit en état de lui en donner davantage qu'Antigone n'en promettoit; que c'étoit d'ailleurs un grand crime, d'attenter à la vie d'Ambaſſadeurs qui l'étoient venus trouver ſur les aſſurances qu'on leur avoit données, & qui n'avoient fait aucun mal. Ce barbare l'aſſura avec ſerment, qu'il n'y avoit rien de véritable dans les ſoupçons qu'il formoit, & dont il s'inquiétoit mal-à-propos.

VI. Barzapharnes fut enſuite trouver Pacorus, & ſi-tôt qu'il fut parti, Hircan & Phaſaël furent arrêtés & mis aux fers par les Parthes, auxquels ils ne purent faire que de vifs reproches de leur perfidie. On renvoya en même temps vers Herode l'Echanſon Pacorus, avec ordre de l'attirer hors de la ville & de l'arrêter. Phaſaël avoit, de ſa part, envoyé des gens avertir ſon frere de la perfidie des Parthes, mais les ennemis les avoient arrêtés. Herode qui en étoit informé, alla trouver Pacorus & les autres principaux Chefs des Parthes. Quoiqu'ils ſçuſſent bien tout ce qui ſe paſſoit, ils feignirent de l'ignorer, & l'inviterent à venir avec eux hors de la ville, au-devant des couriers, que les ennemis n'avoient encore pû ſurprendre, & qui lui apportoient ſans doute des nouvelles des heureux ſuccès de ſon frere. Mais comme Herode avoit déja appris que Phaſaël étoit arrêté, il n'eut garde de les croire. D'ailleurs *Alexandra*, fille d'Hircan, dont il devoit épouſer la fille, ne ceſſoit de l'avertir de ſe défier des Parthes. Et quoique ſes amis ne fiſſent pas beaucoup d'état des avis de cette Princeſſe, il la crut, parce qu'il étoit perſuadé de ſon extrême prudence.

Hircan & Phaſaël ſont mis aux fers.

Les Parthes tâchent de ſurprendre Herode.

VII. Cependant les Parthes tinrent conſeil ſur ce qu'ils avoient à faire; & comme ils ne penſoient pas qu'il convînt

d'attaquer ouvertement un homme auſſi conſidéré, ils remirent au lendemain à ſe décider. Herode étoit de ſa part dans de grandes inquiétudes ; mais perſuadé que ce qu'on lui avoit rapporté de la détention de ſon frere & de la perfidie des Parthes, étoit véritable, & que tout ce qu'on lui diſoit au contraire étoit faux, il prit le parti de profiter de cette nuit même, pour ſe dérober par la fuite à la trahiſon de ſes ennemis, & de ne pas perdre de temps à s'en aſſurer davantage. Il prit donc avec lui tout ce qu'il avoit de gens armés, & ayant fait monter ſur des chevaux, ſa mere, ſa ſœur, ſon jeune frere, la fille d'Alexandre fils d'Ariſtobule, qu'il devoit épouſer, la fille d'Hircan, mere de cette Princeſſe, toute ſa maiſon enfin, & tous ceux qui lui étoient attachés, il prit le chemin de l'Idumée, ſans que ſes ennemis s'en apperçuſſent. Spectacle déplorable ! eſt-il poſſible de concevoir quelque cœur aſſez dur pour n'en n'avoir pas été attendri ? Une multitude de femmes éplorées, fondantes en larmes, traînant avec elles leurs tendres enfans, abandonnant leur Patrie (*a*), laiſſant leurs proches dans les fers, & n'enviſageant pour elles-mêmes dans l'avenir aucun motif, aucune eſpérance de conſolation.

Herode s'enfuit la nuit de Jeruſalem.

VIII. Herode s'élevoit, par la grandeur de ſon courage au-deſſus de ſon infortune ; il exhortoit tout le monde, & chacun en particulier, à s'armer de conſtance, & à ne ſe point laiſſer abbatre par la douleur, à ne ſe point livrer à des regrets ſuperflus, qui ne pourroient produire que des obſtacles à la célérité dont il étoit important d'uſer dans une retraite, ſans laquelle il ne leur reſtoit aucune eſpérance de ſalut. Animés par de tels diſcours, chacun s'excita à ſupporter généreuſement l'état fâcheux où l'on ſe trouvoit réduit. Mais peu s'en fallut que, peu de temps après, déconcerté lui-même par le fâcheux accident qui arriva ; Herode ne ſe frappât d'un coup mortel : le chariot dans lequel étoit ſa mere verſa (*b*), elle penſa être tuée : les tendres ſentimens de ſon affection pour elle, & la crainte que le retardement cauſé par cet accident ne l'expoſât à tomber vif entre les mains des ennemis, firent ſur lui une telle impreſſion, qu'il tira ſon épée, & ſe la ſeroit plon-

(*a*) Voyez Remarque XI.

(*b*) » Cette Princeſſe fut ſi bleſſée, » qu'on crut qu'elle en mourroit. « *Hiſtoire univerſelle du monde*, [Tom. 7. pag. 163.] C'eſt la traduction de M. d'Andilly, mais ce n'eſt pas le ſens de Joſeph.

gée dans le ſein, ſi ſon bras n'eût été arrêté par les gens qui ſe trouverent autour de lui: ils le priérent tous de ne les pas abandonner à la diſcrétion de leurs ennemis communs, & lui repréſenterent, qu'il ne pouvoit ſans puſillanimité, ſonger à s'affranchir, par une mort volontaire, de périls auxquels tout ce qu'il avoit de plus cher reſtoit expoſé. Ainſi retenu d'une part par les efforts de ceux qui l'environnoient, pénétré de l'autre de la vérité de ce qu'ils venoient de lui dire, il ne penſa plus à exécuter ſon funeſte deſſein; il releva ſa mere, & après lui avoir donné tous les ſecours poſſibles, dans les circonſtances où l'on ſe trouvoit, il s'avança le plus promptement qu'il put vers la fortereſſe de Maſada: les Parthes, qui le pourſuivoient, l'attaquerent pluſieurs fois, mais il les repouſſa toujours.

IX. Il ne fut pas même à couvert des inſultes des Juifs; ils le joignirent à ſoixante ſtades de Jeruſalem, & s'oppoſerent à ſa marche; on en vint à une action ſérieuſe: Herode eut l'avantage, les battit, & les obligea de fuir; car il ſe défendoit non comme un homme occupé lui-même du ſoin de ſe ſouſtraire à la pourſuite de ſes ennemis, mais comme un Capitaine habile, qui s'eſt mis en poſture de ſoûtenir un puiſſant effort. Dans la ſuite, étant monté ſur le thrône, il fit bâtir en ce même endroit où il avoit battu les Juifs, un magnifique palais, & une ville qu'il appella Herodia. Lorſqu'il fut arrivé dans un lieu de l'Idumée appellé Threſſa, ſon frere Joſeph le vint trouver; ils y délibérerent entre eux ſur ce qu'il convenoit de faire dans les circonſtances où ils ſe trouvoient. Une grande multitude de peuple, ſans compter les troupes réglées, les ſuivoit; & Maſada, où ils comptoient ſe retirer, n'étoit pas aſſez grand pour contenir tant de monde. Herode fut d'avis de ſe débarraſſer de la plus grande partie, qui ſe trouva monter à neuf mille perſonnes. Il leur ordonna de s'aller cantonner le plus avantageuſement qu'ils pourroient, en divers lieux de l'Idumée, & pourvut à leur ſubſiſtance pour le voyage. Il retint ceux qui étoient le plus en état de ſupporter les fatigues de la guerre, & qu'il crut lui être le plus néceſſaires, & ſe rendit à Maſada. La place étoit abondamment fournie de toutes les choſes néceſſaires à la vie, excepté d'eau (*a*). Il y laiſſa les

Herode bat les Juifs, qui le pourſuivoient.

(*a*) A la lettre, *& de l'eau.* Voyez ci-deſſous la raiſon qu'on a eu de traduire, *excepté d'eau.*

femmes & les gens de leur ſuite, au nombre d'environ huit cents ; pour lui, il s'en alla à Petra en Arabie. Dès que le jour parut, les Parthes pillerent Jeruſalem & le palais, mais ils ne toucherent point au threſor d'Hircan, qui étoit de trois cents talents. Une grande partie de ce qui appartenoit à Herode leur échappa, ainſi que tout ce que ſa prévoyance lui avoit fait conduire dans l'Idumée. Les Parthes ne ſe contenterent pas d'avoir pillé la ville de Jeruſalem, ils ravagerent auſſi la campagne, & détruiſirent Mariſſa, qui étoit une ville forte.

X. Ce fut ainſi qu'Antigone rentra en Judée, aidé du ſecours des Parthes, qui lui remirent Hircan (*a*) & Phaſaël, chargés de fers. Outre l'argent qu'il avoit promis de donner aux Parthes, il s'étoit engagé de leur livrer cinq cents femmes : elles s'étoient enfuies, & cela lui donnoit de grandes inquiétudes.

Antigone fait mutiler Hircan. Phaſaël ſe tue.

Dans la crainte que le Peuple ne remît ſur le thrône Hircan, qui étoit toujours au pouvoir des Parthes, il lui fit couper les oreilles, afin qu'il ne pût point être rétabli dans la ſouveraine Sacrificature. Car, ſuivant notre Loi, pour exercer les fonctions de cette grande dignité, il faut être exempt de tout défaut corporel. Pour Phaſaël, il eſt certainement bien digne de notre admiration. Il apprit qu'on devoit le faire mourir : la mort ne lui parut point un mal, mais il regarda comme honteux & indigne de lui, de la recevoir d'une main ennemie. Les fers qu'on lui avoit mis aux mains lui en ôtant l'uſage, il ſe caſſa la tête contre une pierre, perſuadé que dans ſa ſituation il lui étoit plus glorieux de s'être donné le coup mortel, que de laiſſer à ſes ennemis le barbare plaiſir de lui arracher la vie. On dit que ne s'étant fait qu'une grande bleſſure à la tête, les Médecins qu'Antigone (*b*) lui envoya, ſous prétexte de la panſer, la rendirent mortelle, par les remedes empoiſonnés qu'ils y appliquerent. Peu avant qu'il expirât, une femme lui apprit que ſon frere s'étoit ſauvé. Cette nouvelle ranima ſes

(*a*) Joeſph dit dans ſon Hiſtoire de la guerre des Juifs, que ce fut pour les maltrairer. Il eſt certain, par ce qu'il dit quelques lignes plus bas, que les Parthes ne remirent point ſans reſerve, à Antigone, Hircan & Phaſaël.

(*b*) » Antigonus avoit empoiſonné les » médicamens qu'on devoit lui appli- » quer ; mais il refuſa de les prendre. « M. Baſnage en fait plus dire à Joſeph qu'il n'en dit. Hiſt. Juifs, pag 3. Tom. 1. Il dit même dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, (liv. 1. chap. 13. num. 10.) que quelques-uns diſoient qu'il eût guéri du coup qu'il s'étoit donné, ſi le Chirurgien qu'Antigone lui envoya n'eût envenimé la plaie, ſous prétexte de la guérir.

eſprits, il mourut ſatisfait, dans la penſée qu'il laiſſoit après lui un frere qui vengeroit ſa mort, & qui ſeroit en état d'en punir les auteurs.

CHAPITRE XIV.

I. LA mauvaiſe fortune d'Herode ne fut point capable d'ébranler ſon courage; elle le porta au contraire aux plus grandes entrepriſes. Il alla trouver Malchus, Roi des Arabes, à qui *Antipater* (*a*) avoit rendu de grands ſervices: il eſpéroit qu'en retour ce Prince voudroit bien, dans le preſſant beſoin où il en étoit, lui donner, ou au moins lui prêter de l'argent. Il n'avoit point encore appris la mort de ſon frere. Il vouloit le racheter, & il étoit réſolu de donner aux Parthes pour ſa rançon, juſqu'à trois cents talents. Il avoit mené avec lui dans cette vuë le fils de Phaſaël, âgé de ſept ans, pour le donner en ôtage aux Arabes; mais Malchus lui envoya dire de ſortir de ſes Etats, parce que les Parthes lui avoient défendu de lui donner retraite. C'étoit un prétexte dont les Grands de ſon royaume lui conſeilloient de ſe ſervir, pour ſe diſpenſer de lui marquer ſa reconnoiſſance, & de rendre les dépôts qu'Antipater lui avoit confiés. Herode répondit qu'il n'étoit point venu pour cauſer au Roi la moindre inquiétude, mais uniquement pour conférer avec lui d'affaires de la derniére importance.

II. Il crut cependant devoir ſe retirer, & prit avec de ſages précautions le chemin d'Egypte. Il paſſa par un temple où il avoit laiſſé pluſieurs perſonnes de ſa ſuite, & ſe rendit le jour ſuivant à Rinocolure: ce fut-là qu'il apprit la triſte deſtinée de ſon frere. Malchus ſe repentit alors de la conduite

(*a*) » Comme Herode lui avoit rendu » de grands ſervices. « [*M. Prideaux*, Tom. 4. pag. 370.] Joſeph ne parle point d'Herode. Dans le ſoupçon qu'Ἀντιπάτρου s'eſt perdu, j'ai cru pouvoir le ſuppléer. Herode n'avoit pas encore été en état de rendre de grands ſervices à Malchus, ni de lui donner beaucoup d'argent. Cela ne convient qu'à ſon pere: auſſi ce Prince (liv. 1. Guer. Juifs,) ne compte-t-il que ſur l'amitié qui avoit été entre ſon pere & le Roi des Arabes, & l'argent qu'il lui avoit prêté: & ici Joſeph dit ſeulement qu'il vouloit ſe rendre auprès de Malchus, Roi des Arabes, auquel on avoit rendu *ci-devant* de grands ſervices, πρόσθεν ὑπηρετημένον, ſans marquer de qui il avoit reçu ces grands ſervices.

ne croyoit pas que les Romains puſſent ſe déterminer à lui faire porter une couronne, contre l'uſage où ils étoient de n'élever au thrône que des Princes nés de ſang Royal. Il s'étoit borné à le ſolliciter pour le frere de ſon épouſe, petit-fils, par ſon pere, d'Ariſtobule (*a*), & d'Hircan par ſa mere. Il fit mourir dans la ſuite ce jeune Prince, comme nous le dirons dans ſon lieu. Une autre marque du zéle d'Antoine, fut d'avoir fait expédier cette affaire en ſept jours, & d'avoir mis, dans ce court eſpace de temps, Herode en état de s'en retourner quand il voudroit, revêtu d'une dignité à laquelle il n'avoit pas cru pouvoir aſpirer. A la levée du Senat, Antoine & Céſar l'ayant au milieu d'eux, & précédés des Conſuls & des autres Magiſtrats, allerent offrir des ſacrifices & dépoſer le Décret du Senat dans le Capitole. Antoine lui donna à manger le jour qu'il fut déclaré Roi. Ce fut ainſi qu'Herode parvint à la couronne, la cent quatre-vingt-quatriéme (*b*) Olympiade, ſous le Conſulat de Caius (*c*) Domitius Calvinus pour la ſeconde fois, & de Caius Aſinius Pollion.

VI. Antigone aſſiégeoit pendant ce temps-là ceux qu'Herode avoit laiſſés dans Maſada. Les proviſions ne leur manquoient pas, il n'y avoit que de l'eau qu'ils n'avoient point (*d*). Joſeph, frere d'Herode, avoit pris le parti de ſe retirer avec

ne croit pas que les Romains vouluſſent lui donner la couronne, & il ſe bornoit à la ſolliciter pour le frere de ſon Epouſe. Cela ſe contredit.

(*a*) » Pour Alexandre, frere de Ma» riamne, petit-fils d'Ariſtobule du côté » de ſon pere, & d'Hircan du côté de » ſa mere, qu'il fit depuis mourir, « &c. 1°. Herode n'avoit garde de poſtuler la couronne pour Alexandre, à qui Scipion avoit fait trancher la tête à Antioche, par ordre de Pompée. 2°. Mariamne étoit fille, & non ſœur d'Alexandre. 3°. Alexandre étoit fils propre, & non petit-fils d'Ariſtobule. Enfin ce ne fut point lui, qu'Herode fit mourir dans la ſuite. Le Texte des anciennes Editions preſente à la vérité ce ſens; mais un peu de réflexion eût pû faire connoître à l'élégant Traducteur qu'il étoit corrompu, & l'ancienne traduction Latine, qui nous a conſervé le véritable ſens de Joſeph, l'empêcher de tomber dans ces inadvertences.

(*b*) Uſſerius prétend qu'il faut lire cent quatre-vingt-cinquiéme. *Voyez* le Card. Noris. Cenotaph. Piſan. pag. 139.

(*c*) M. Toinard prouve, dans les Prolégomenes de ſon Harmonie Evangélique, qu'il faut lire Cneius Domitius. *Vid.* Card. Noris, Cenotaph. Piſ. diſſert. 2. pag. 141.

(*d*) Joſeph vient de dire plus haut, que la place étoit fournie de grain, d'eau, & de toutes les proviſions néceſſaires pour ſoûtenir un ſiége, & il la fait ici manquer d'eau. Ou il ſe contredit ſenſiblement, ou il manque quelque choſe à ſon Texte. Si l'on pouvoit citer un Auteur auſſi décrié que Joſeph Ben-Gorion, je dirois qu'il ſupplée ce qui y manque. Car il dit, pag. 209. Edit. Oxon. qu'Antigone avoit coupé tous les conduits qui portoient l'eau dans la ville. Il n'y a pas d'apparence, qu'après avoir rapporté que Maſada étoit bien fournie de grain, d'eau, & des autres proviſions néceſſaires pour ſoûtenir un ſiége, Joſeph diſe enſuite

deux cents de ſes gens en Arabie. Car il avoit appris que Malchus ſe repentoit de la manière dont il en avoit agi avec Herode ; mais Dieu ayant fait pleuvoir toute une nuit, les puits ſe remplirent d'eau, & rien ne l'obligeant plus de penſer à ſe retirer, il abandonna ce deſſein. Tous au contraire reprirent courage, & l'eau que Dieu venoit de leur accorder leur donnant lieu de croire qu'il veilloit à leur conſervation, ils faiſoient de fréquentes ſorties ſur les troupes d'Antigone, quelquefois à découvert, quelquefois en cachant leur deſſein, & ils en tuoient beaucoup. Sur ces entrefaites, Ventidius, Général Romain, qui avoit été envoyé pour chaſſer les Parthes de Syrie, paſſa en Judée, prenant pour prétexte qu'il venoit donner du ſecours à Joſeph ; mais le véritable motif étoit de tirer de l'argent d'Antigone. Il campa auprès de Jeruſalem, mais il ſe retira avec la plus grande partie de ſes troupes, auſſi-tôt qu'il en eut reçu de grandes ſommes. Cependant, pour couvrir ſa prévarication, il laiſſa Silon avec le reſte. Antigone attendoit un nouveau ſecours des Parthes, & il gagna Silon, afin qu'il ne le traverſât pas.

CHAPITRE XV.

I. AUSSI-tôt qu'Herode fut arrivé d'Italie à Ptolémaïde, il leva un corps conſiderable de troupes, tant étrangeres que de ſa Nation, & ſe hâta d'entrer dans la Galilée, pour marcher contre Antigone. Silon & Ventidius devoient le ſoûtenir ; car Antoine avoit envoyé Dellius leur porter l'ordre de le rétablir. Ventidius étoit alors occupé à appaiſer dans quelques villes les troubles que l'incurſion des Parthes y avoit cauſés ; & Silon, que l'argent d'Antigone avoit corrompu, étoit reſté en Judée dans l'inaction. A meſure qu'Herode s'avançoit, ſes forces augmentoient ; preſque toute la Galilée

que l'eau manquoit aux aſſiégés, ſans marquer pourquoi elle leur manquoit plutôt que les autres proviſions. La réflexion donne, ce ſemble, lieu de conjecturer, avec beaucoup de vrai ſemblance, que les Copiſtes ont omis ici quelque choſe. Car ſi un auſſi grand Fabulateur que Joſeph Ben-Gorion, peut avoir ajoûté bien des fables, & beaucoup de merveilleux, à l'Auteur qu'il compiloit, il n'y a pas d'apparence qu'il y ait ajoûté une circonſtance ſi naturelle, s'il ne la trouvoit pas dans ſon Exemplaire.

Herode, de retour d'Italie, prend Joppé, dégage Silon, que les Juifs pourſuivoient, & fait lever le ſiége de Maſada.

ſe donna à lui. Il ſe propoſa, pour premiére opération, d'aller délivrer ſa famille, qui étoit aſſiégée à Maſada; mais Joppé, qu'il trouvoit dans ſon chemin, l'inquiétoit : c'étoit une ville ennemie, dont la priſe étoit importante, afin de ne pas laiſſer derrière lui, lorſqu'il iroit ſe préſenter devant Jeruſalem, une place forte au pouvoir du parti d'Antigone. Silon ayant pris cette occaſion pour ſe retirer, les Juifs le pourſuivirent (*a*); mais Herode vint à ſon ſecours avec quelques troupes, les mit en fuite, & dégagea cet Officier, qui ſe défendoit aſſez mal. Herode, après avoir pris Joppé, ſe preſſa d'aller faire lever le ſiége de Maſada, où ſa famille étoit enfermée. Tout le pays ſe déclara pour lui; les uns par l'affection qu'ils avoient eue pour ſon pere; d'autres, à cauſe de ſa réputation; pluſieurs, par reconnoiſſance des bienfaits qu'ils avoient reçus de ſon pere & de lui; le plus grand nombre enfin, par l'eſpérance des avantages qu'il pouvoit leur procurer, ayant été établi Roi de la Nation.

II. Antigone le voyant s'avancer avec une aſſez nombreuſe troupe, ſe ſaiſit des endroits les plus propres à ſe mettre en embuſcade; mais il ne lui cauſa aucun dommage, du moins fort peu. Il fit donc lever, ſans beaucoup d'obſtacles le ſiége de Maſada, dégagea ſa famille, prit le fort de Reſſa, & alla ſe préſenter devant Jeruſalem. Il avoit avec lui le corps de troupes de Silon; & pluſieurs Juifs, qui, étonnés de le voir ſi bien accompagné, étoient ſortis de cette ville pour venir ſe donner à lui. Il établit ſon camp au couchant. Ceux qui la défendoient tirerent des fléches, lancerent des dards contre ſes troupes, & firent même quelques ſorties aſſez vigoureuſes ſur ſes gardes avancées. La premiére attention d'Herode fut de faire publier par un Heraut autour des murs, » qu'il n'étoit » venu que pour le bien du Peuple & la conſervation de la » ville; qu'il ne prétendoit exercer aucun acte de vengeance » contre ſes ennemis, & qu'il oublioit volontiers tout le mal » que lui avoient fait ceux dont la haine avoit été la plus mar- » quée. « Pour réponſe à ces déclarations faites par Herode,

(*a*) La narration de Joſeph n'eſt pas aſſez développée. Ventidius avoit laiſſé Silon auprès de Jeruſalem, qui, corrompu par l'argent d'Antigone, y étoit reſté ſans rien faire. Cependant quand Herode ſe fut avancé en Judée, il profita de cette occaſion pour ſe retirer. Les Juifs, qui le pourſuivirent dans ſa retraite, purent le faire ſans l'ordre d'Antigone, uniquement pour ſatisfaire leur haine contre les Romains, ou pour ſe venger des maux qu'il pouvoit avoir faits à leur pays.

Antigone repréſenta à Silon & aux troupes Romaines, » que » le Peuple Romain n'avoit pû, ſans violer les principes de ſa » juſtice ordinaire, déférer la couronne à Herode, qui n'étoit » qu'un Particulier, un Iduméen, c'eſt-à-dire un demi-Juif; » qu'il devoit la donner, ſelon ſa coûtume, à ceux à qui elle ap- » partenoit par le droit de leur naiſſance: Que ſi, prévenu contre » lui, il avoit cru l'en devoir priver, parce qu'il l'avoit reçue de » la main du Roi des Parthes, il y avoit dans ſa famille des » Princes, à qui il étoit d'autant plus juſte qu'il la donnât, » qu'ils n'avoient jamais manqué aux égards qui étoient dus » aux Romains; & qu'étant Sacrificateurs, ils ne pouvoient » qu'être très-ſenſibles à l'affront qu'on leur faiſoit, de les pri- » ver de cette dignité. « Des raiſons que chaque parti apportoit *pour juſtifier ſon droit*, on en vint aux reproches & aux injures. Herode (*a*) permit aux ſiens de ſe défendre contre les traits qu'on leur lançoit. Ce qu'ils firent avec tant d'ardeur, qu'ils écarterent ſans peine ceux des ennemis qui étoient ſur les Tours.

III. Ce fut alors que Silon ne laiſſa plus lieu de douter qu'Antigone étoit venu à bout de le corrompre par de l'argent. Car il engagea quelques-uns de ſes ſoldats à ſe plaindre que les

(*a*) Je ſuppoſe qu'Antigone a pris ici la place d'Herode. M. d'Andilly, & le nouvel Editeur, ne changent rien au Texte de Joſeph, & peut-être qu'il n'y a rien à y changer. Ainſi, ſans rejetter le ſens qu'ils ont ſuivi, voici ce qui m'a engagé à préférer celui que je propoſe. La perſonne dont il s'agit permet aux ſiens de tirer ſur les ennemis, & cela ne convient, ce ſemble, qu'à Herode. 1°. Dès que ſes troupes approcherent de Jeruſalem, celles d'Antigone tirerent deſſus, & firent une ſortie, ſans que Joſeph marque qu'Antigone eût beſoin de le leur permettre: pourquoi auroient-elles ici beſoin de cette permiſſion? 2°. Cette permiſſion donnée à des troupes, de tirer ſur l'ennemi, inſinue qu'on les avoit retenues: cela ne peut convenir à celles d'Antigone, qui tirerent ſur l'armée d'Herode dès qu'elle parut. 3°. Joſeph raconte le même évenement dans le premier Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, & c'eſt Herode qui y donne permiſſion aux ſiens de tirer. » Mais ceux du parti » d'Antigone haranguant de leur côté, » & ne permettant pas qu'on pût entendre ce qu'*Herode* faiſoit publier, ni » qu'on changeât de parti, il permit enfin, τὸ λοιπὸν, de ſe défendre à coups » de traits, de ceux qui étoient ſur les » Tours. « C'eſt auſſi de cette maniére que l'a entendu l'ancien Interprete. 4°. Τὸ λοιπὸν marque qu'ont donne une permiſſion pour la ſuite, qu'on n'avoit pas eue auparavant: les troupes d'Antigone l'avoient eue. 5°. Τοῖς après ἀμύνασθαι, eſt ſuperflu, & ne fait aucun ſens dans celui qu'ont donné ces Sçavans. Quelques manuſcrits liſent τοὺς, & cela en fait un fort bon dans la maniére dont j'ai traduit. » Herode permit aux ſiens de repouſſer » à coups de traits ceux qui étoient » ſur les Tours. « Les Macédoniens n'eurent pas de peine de chaſſer les Indiens de deſſus leurs chariots: ἢ ἄπο μὲν τῶν πρώτων ἁμάξων οὐ χαλεπῶς τοὺς Ἰνδοὺς. Arrien, Exped. Alex. liv. 5. pag. 225.

proviſions leur manquoient; à demander qu'on leur donnât de quoi acheter des vivres, & qu'on leur aſſignât de bons quartiers d'hiver, toutes les villes des environs étant ruinées par les pillages que les troupes d'Antigone y avoient faits. Il tâcha même de les porter à ſe ſoulever, & à quitter le camp. Mais Herode conjura les Officiers, qui, ſous les ordres de Silon commandoient les troupes Romaines, & ces troupes elles-mêmes, de ne le point abandonner. Il leur repréſenta, qu'il agiſſoit ſous l'autorité de Céſar, d'Antoine, & du Senat; il ajoûta, qu'il alloit pourvoir aux proviſions, & promit de fournir avec abondance ce qu'on demandoit. Enſuite de ces inſtances & de ces promeſſes, il ſe mit en campagne pour ramaſſer des vivres, & en fit venir au camp plus qu'on ne l'auroit eſpéré. Il ôta par-là tout prétexte à Silon de ſe retirer. Il manda à ceux de Samarie, qui lui étoient attachés, de former à Jericho des magaſins de grain, de vin, d'huile, & de beſtiaux, afin que dans la ſuite les troupes ne manquaſſent de rien. Dès qu'Antigone en fut informé, il envoya des troupes pour s'oppoſer à l'établiſſement de ces magaſins, & tâcher d'enlever ceux qui étoient employés à les former. Tandis que les gens d'Antigone, poſtés ſur les montagnes, veilloient à la découverte de ceux qui voituroient des vivres, & tâchoient de les ſurprendre, Herode ne reſta point oiſif: il prit avec lui dix cohortes, cinq de troupes Romaines, cinq de Juifs, quelques compagnies étrangeres, avec quelque cavalerie, & ſe rendit à Jericho. Il trouva la ville abandonnée; cinq cents habitans ſeulement s'étoient jettés dans la citadelle, avec leurs femmes & leur famille; il les prit, & les relâcha enſuite. Les troupes Romaines ſaccagerent la ville, & ils en trouverent les maiſons pleines de toutes ſortes de proviſions, qu'ils pillerent. Herode y laiſſa garniſon, & ſe retira. Il aſſigna des quartiers d'hiver aux troupes de Silon dans les provinces qui s'étoient données à lui, l'Idumée, la Galilée, & le pays de Samarie. Antigone obtint de Silon, en retour des préſens qu'il lui avoit faits, qu'il conſentît d'envoyer une partie de l'armée Romaine à Lydda: il cherchoit par-là à faire ſa cour à Antoine (a). Les Romains ſe trouvant

(a) Joſeph parle ici par énigmes. Je ne ſçai ſi je ſerai aſſez heureux que de les deviner? Lydda appartenoit vrai-ſemblablement à Antigone. Ce fut pour y bien traiter les troupes Romaines, & faire ſa cour à Antoine, qu'il obtint de Silon qu'il les y enverroit en quartier d'hiver. Marc-Antoine commandoit en Orient;

dans l'abondance, ne ſongerent point à faire d'expédition.

IV. Mais Herode ne crut pas devoir demeurer dans l'inaction ; il envoya ſon frere Joſeph en Idumée, avec deux (*a*) mille fantaſſins, & quatre cents cavaliers, & il alla lui-même à Samarie, où il laiſſa ſa mere & ſa famille, qu'il fait avoir ſortir de Maſada. Il ſe porta enſuite en Galilée, où il enleva quelques places, dans leſquelles Antigone avoit établi des garniſons. Il neigeoit lorſqu'il arriva à Sepphoris : la garniſon qu'Antigone y tenoit, l'abandonna ; Herode y trouva toute ſorte de proviſions. Il y avoit aux environs de-là des bandits, qui ſe retiroient dans des cavernes. Pour faire ceſſer leurs brigandages, il envoya contre eux trois compagnies d'infanterie, & une de cavalerie. Ces cavernes étoient auprès d'un village nommé Arbela. Il fut joindre ce détachement quarante (*b*) jours après, avec le reſte de ſes troupes. Les ennemis ſe défendirent avec vigueur, & l'aile gauche de l'armée d'Herode plia ; mais étant venu promptement à ſon ſecours avec ſa brigade, il ramena ceux des ſiens qui fuyoient, & mit en fuite les ennemis, qui s'étoient crus victorieux ; il les pourſuivit par diverſes routes juſqu'au Jourdain. Cette victoire attira à ſon parti toute la Galilée ; il n'y eut que ceux qui s'étoient retirés dans les cavernes qui ne ſe ſoumirent pas. Il fit de grandes largeſſes à ſon armée, donna cent cinquante dragmes à chacun de ſes ſoldats, gratifia les Officiers à proportion, & les envoya dans leurs quartiers d'hiver. Silon quitta les ſiens, & vint, avec ſes Capitaines, porter ſes plaintes à Herode, de ce qu'Antigone ne vouloit plus pourvoir à leur ſubſiſtance. Il ne les avoit fournis de vivres que pendant un mois, après lequel il avoit en effet ordonné aux habitans du pays d'enlever toutes les proviſions, & de ſe retirer dans les montagnes, voulant ainſi faire mourir de faim les troupes Romaines. Herode chargea Pheroras, le plus jeune de ſes freres, de faire au plutôt venir des vivres, & de rebâtir Alexandrium. Pheroras mit bientôt les Romains dans l'abon-

Diverſes expéditions d'Herode.

ainſi, les troupes qui y étoient lui appartenoient en quelque ſorte ; & les bien traiter, c'étoit lui faire ſa cour. Antigone put eſpérer de les détacher de ſon ennemi par ces bons traitemens ; mais voyant qu'il ne pouvoit les débaucher, il ne voulut plus leur fournir de proviſions.

(*a*) Les anciennes Editions n'en comptent que mille. Voyez la Note *s*.

(*b*) On ne voit pas pourquoi Herode auroit été quarante jours ſans aller joindre ſon détachement ; mais peut-être que les Copiſtes ont mis ici un μ au lieu d'un δ.

dance ; & rétablit le château d'Alexandrium, qui depuis long-temps étoit abandonné.

V. Antoine étoit pour-lors à Athènes. Ventidius, qui étoit en Syrie, manda à Silon de raſſembler les troupes des Provinces alliées, & de le venir joindre, pour terminer la guerre contre les Parthes. Il lui recommanda cependant, de prêter auparavant à Herode tous les ſecours dont il pouvoit avoir beſoin pour celle dans laquelle il étoit engagé. Herode ne voulut point retenir Silon, & le laiſſa en liberté d'aller joindre Ventidius. Pour lui, dans le deſſein où il étoit de détruire les bandits, il marcha contre eux avec ſes troupes. Leurs cavernes étoient dans des rochers eſcarpés ; le ſentier qui y conduiſoit étoit au milieu d'affreux précipices, & elles étoient entourées de roches pointues. C'étoit dans ces endroits qu'ils ſe retiroient avec leur famille. Herode fit faire des paniers, qu'il fit attacher à des chaînes de fer, & deſcendre du haut de la montagne avec des machines. Car la montagne étoit trop eſcarpée *du côét des cavernes*, pour qu'on pût y monter ou en deſcendre. Il avoit mis dans ces paniers des ſoldats, à qui il avoit donné de grands crocs, avec leſquels ils puſſent accrocher les bandits & les jetter dans les précipices. Ces paniers ne ſe deſcendoient pas ſans danger, à cauſe de la profondeur des précipices, & que d'ailleurs ceux qui étoient retirés dans ces cavernes, étoient ſuffiſamment pourvus de toutes les choſes néceſſaires (*a*). Quand ils furent deſcendus, aucun des bandits ne ſe préſenta à l'entrée des cavernes : la crainte les retenoit comme immobiles. Un ſoldat, impatient de ce qu'ils n'oſoient ſe préſenter, prit des deux mains la chaîne à laquelle étoit ſuſpendu le panier dans lequel il étoit, & s'élança à l'ouverture d'une de ces cavernes. Il tua pluſieurs de ces bandits à coups de fléches. Il ſe ſervit enſuite de ſon croc pour accrocher ceux qui ſe défendoient, & les jetter dans les précipices, avança dans la caverne, où il en tua encore pluſieurs, après quoi il rentra dans ſon panier. Les cris des mourans, que les autres bandits entendoient, les ſaiſit de crainte, & leur ôta toute eſpérance de ſalut. La nuit, qui ſurvint, mit fin à l'action. Pluſieurs ſe rendirent après qu'Herode eut fait publier qu'il les recevroit

Herode force les bandits dans leurs cavernes.

(*a*) *Autrement :* Mais ceux qui étoient dans ces paniers, avoient tout ce qui étoit néceſſaire pour l'entrepriſe.

à

à compoſition. L'attaque recommença le jour ſuivant de la même manière, & encore plus vivement. Pluſieurs ſoldats ſortirent de leurs paniers, attaquerent les bandits à l'entrée de leurs cavernes, & y mirent le feu, qui les conſuma bientôt, car elles étoient pleines de matières combuſtibles. Dans l'une d'elles étoit renfermé un vieillard avec ſa femme & ſes enfans, qui le prioient tous de ſe rendre aux ennemis, mais en vain. Car, s'étant mis à l'entrée de la caverne, il les égorgea à meſure qu'ils s'y préſenterent: il égorgea enſuite ſa femme; & après avoir jetté tous leurs corps dans les précipices, il s'y jetta lui-même, aimant mieux périr de cette ſorte, que d'être réduit à l'eſclavage. Il fit auparavant beaucoup de reproches à Herode, ſur ſon peu de naiſſance; quoique le Roi, qui avoit été préſent à toute l'action lui tendît la main, & lui promît toute ſûreté. Ce fut ainſi que ces cavernes furent nettoyées de bandits.

VI. Herode laiſſa Ptolémée pour gouverner en ces quartiers-là, & ayant pris avec lui ſix cents Cavaliers, & trois mille (*a*) Fantaſſins, il alla à Samarie, dans le deſſein d'engager Antigone à une action déciſive. Ptolémée réuſſit mal dans ſon emploi. Ceux qui avoient déja troublé la Galilée l'ayant attaqué le tuérent, & ſe retirerent dans des marais, & dans des lieux inacceſſibles, après avoir pillé & ravagé le pays. Herode fut obligé de retourner ſur ſes pas pour les punir. Il les châtia, & aſſiégea ceux qui s'étoient refugiés dans des lieux forts. S'en étant rendu maître, il les détruiſit, & fit mourir ceux qui s'y étoient retirés. Il condamna enfin les villes à cent talents d'amende, & mit ainſi fin à tous ces ſoulevemens.

VII. Sur ces entrefaites, Pacorus (*b*) fut tué dans une bataille que les Parthes perdirent, & Ventidius envoya, par l'ordre d'Antoine, Macheras au ſecours d'Herode avec deux légions, & mille Cavaliers. Macheras, qu'Antigone tâchoit de gagner par argent, s'avança vers lui (*c*), contre le ſentiment

(*a*) Le Pere Calmet en compte ſix mille: ce peut-être une faute d'impreſſion. *Hiſt. univerſ. Tom* 42. *pag.* 43. Car les anciennes Editions n'ont que trois mille, dans les Antiquités Juives & dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs.

(*b*) » Ventidius défit Pacorus, fils du » Roi des Parthes, qui s'étoit jetté dans » la Syrie, lui tua beaucoup de monde » dont ce Prince fut. « *Appien, Guer. Part. pag.* 169. Tite, Liv. 18. Tacite, Liv. 5. Hiſt. num. 9. Juſtin, Liv. 42. font Pacorus Roi des Parthes. *Voyez* Plutarc. in Anton.

(*c*) La manière dont Joſeph rapporte ce même évenement dans le premier Li-

d'Herode, comme pour reconnoître l'état de ſes affaires. Mais Antigone n'étant pas tout à-fait aſſuré du motif qui l'engageoit à le venir trouver, ne voulut point le recevoir dans la ville : il lui fit même lancer des pierres par les frondeurs, pour l'en écarter, & montra par ce procédé, quels étoient ſes ſentimens. Macheras ſentit alors que l'avis que lui avoit donné Herode étoit bon, & qu'il avoit eu tort de le rejetter. En ſe retirant à Emmaüs, dans le chagrin d'avoir été joué par Antigone, il fit tuer tous les Juifs qui lui tomberent ſous la main, ſans diſtinction d'amis ou d'ennemis. Herode, qui fut outré de cette conduite, ſe retira à Samarie, réſolu d'en aller porter ſes plaintes à Antoine, & de lui faire connoître qu'il n'avoit pas beſoin d'un ſecours qui lui faiſoit plus de mal qu'à ſes ennemis, & qu'avec ſes ſeules forces il eſpéroit réduire Antigone ; mais Macheras fut l'y trouver, pour le prier de ne pas aller plus loin, ou au moins, s'il avoit abſolument réſolu de ſe rendre auprès d'Antoine, de lui laiſſer ſon frere Joſeph, pour commander les troupes & les mener contre Antigone. Herode ſe rendit aux prières de Macheras, ſe réconcilia avec lui, laiſſa ſon frere, à qui il recommanda de vivre bien avec Macheras, & de ne rien hazarder, & ſe hâta d'aller joindre Antoine, & de mener à ſon ſecours un corps de Cavalerie & d'Infanterie.

Herode mene du ſecours à Antoine, qui aſſiégeoit Samoſate.

VIII. Il aſſiégeoit alors Samoſate, qui eſt une ville forte, ſituée ſur l'Euphrate. Quand Herode fut arrivé à Antioche, il y trouva beaucoup de troupes aſſemblées, qui ne demandoient pas mieux que d'aller joindre Antoine, mais qui n'oſoient ſe mettre en marche ; parce que les Barbares occupoient les chemins, & y faiſoient de grands ravages. Il les raſſura, ſe mit à leur tête, & les y conduiſit. Les ennemis avoient établi une

vre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, éclaircit ce qu'il y a d'obſcur & d'embarraſſé dans le récit qu'il en fait ici. » Macheras commandoit les troupes que » Ventidius envoyoit par ordre d'Antoine » au ſecours d'Herode. Antigone lui » écrivit pour l'engager à prendre ſon » parti. Il invectivoit contre les violences » d'Herode, & plaignoit l'état où ſe » trouvoit le royaume, & promettoit de » lui donner de grandes ſommes d'argent. Macheras avoit beaucoup d'égards » pour celui qui l'avoit envoyé. Τοῦ πεμψαντος, *ad quos miſſus fuerat* . . . au » ſecours duquel il eſt venu. « [*M. d'Andilly*, Guer. Juifs, Liv. 1.] Si c'eſt ce qu'a voulu dire Joſeph, ſon expreſſion n'exprime certainement point ſa penſée. Il venoit de dire que Ventidius avoit envoyé Macheras au ſecours d'Herode : c'eſt je crois relativement à cela qu'il ajoûte : » La conſidération qu'il avoit pour celui » qui l'avoit envoyé, jointe à ce qu'Herode donnoit davantage *que ne pouvoit* » *promettre Antigone*, *fit qu'il* refuſa de » ſe laiſſer gagner, & feignant de favoriſer Antigone, il s'avança pour reconnoître en quel état étoient ſes affaires.

embuſcade à deux marches de Samoſate, pour ſurprendre ceux qui alloient trouver Antoine. Elle étoit compoſée de mille Cavaliers, poſtés au débouché d'une forêt qui donnoit dans la plaine; ils y demeuroient dans l'inaction, juſqu'à ce que ceux qui paſſoient fuſſent tout-à-fait engagés dans la plaine. L'avant-garde d'Herode étant paſſée, les ennemis ſortirent de leur embuſcade au nombre d'environ cinq cents, ſe jetterent ſur l'arrière-garde qu'Herode commandoit, & en firent plier les premiers rangs; mais ce Prince s'étant avancé avec le corps qu'il conduiſoit, il les arrêta, redonna du courage aux ſiens, & ayant ramené au combat ceux qui avoient lâché pied, les Barbares furent entiérement défaits. Il les pouſſa vivement, & continua ſa route, après avoir enlevé tout le butin qu'ils avoient fait; beaucoup de bêtes de charges, & un grand nombre de priſonniers. Un plus gros corps d'ennemis, poſtés dans la forêt, proche ce même débouché, étant venu faire une nouvelle attaque, Herode donna deſſus avec un corps de ſes plus braves, les défit, en tua pluſieurs, & aſſura les chemins à ceux qui le ſuivoient, qui tous lui donnerent le nom de Conſervateur & de Sauveur.

IX. Lorſqu'il fut près d'arriver à Samoſate, Antoine envoya au-devant de lui un corps de troupes avec toute ſa maiſon, tant pour honorer ſa marche que pour lui ſervir d'eſcorte; car il avoit appris que les Barbares l'avoient attaqué. Ravi en admiration de tout ce qu'on lui dit qu'il avoit fait de glorieux en chemin, ſatisfait ſur-tout du ſecours conſiderable qu'il amenoit, il le prévint dès qu'il le vit, l'embraſſa, lui donna la main (*a*), loua ſa valeur, perſuadé qu'il ne pouvoit faire de trop grands honneurs à un homme qu'il venoit de mettre ſur le thrône. Antiochus rendit peu de temps après la place: cela mit fin à la guerre. Antoine donna le commandement de Syrie à Soſius (*b*), avec ordre de prêter à Herode tous les ſecours dont il avoit beſoin: il partit enſuite pour l'Egypte. *En exécution de cet ordre*, Soſius donna deux légions à Herode, qui l'accompagnerent en Judée, où il le ſuivit avec le gros de l'armée.

(*a*) Προυτίμα: Si Joſeph avoit écrit en François, je crois qu'il ſe ſeroit exprimé comme je l'ai traduit.

(*b*) Τῶν Συρίων manque ici. Outre que le ſens demande qu'on ſupplée quelque choſe, la manière dont Joſeph s'exprime dans le premier Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, prouve que ce fut en Syrie qu'Antoine fit Soſius Gouverneur.

X. Joſeph avoit été tué pendant ce temps-là en Judée. Contre les ordres que ſon frere lui avoit laiſſés lorſqu'il partit pour aller trouver Antoine, il alla avec cinq (*a*) cohortes, que lui donna Macheras, ſe camper ſur les montagnes, dans le deſſein de tomber ſur Jericho, & de recueillir la moiſſon. Ces cohortes, tirées en grande partie de la Syrie, étoient compoſées de troupes tout récemment levées, & ſans expérience: auſſi les ennemis étant tombés ſur lui dans des défilés, où il s'étoit laiſſé enfermer, toutes ſes troupes furent défaites; il y perdit ſix cohortes, & lui-même fut tué, quoiqu'il ſe défendît avec beaucoup de courage. Antigone, qui demeura maître du champ de bataille, lui fit couper la tête, que ſon frere Pheroras voulut racheter, & pour laquelle il offrit cinquante talents. Les Galiléens ſe révolterent enſuite contre leurs Magiſtrats, & jetterent dans des étangs ceux qui tenoient le parti d'Herode. Il y eut de grands mouvemens dans la Judée, Macheras y fit fortifier Gitta.

XI. Herode apprit ces nouvelles à Daphné, qui étoit un des fauxbourgs d'Antioche, auſſi-bien que le ſort malheureux de ſon frere. L'image de ſon frere mort, qui s'étoit préſentée à lui dans un ſonge, l'y avoit préparé. Il ſe hâta de ſe rendre *en Judée*. Lorſqu'il fut arrivé au mont Liban, il prit huit cents ſoldats qui y étoient, & s'avança avec une légion Romaine vers Ptolémaïde. Il en partit la nuit avec toutes ſes troupes; & continua ſa marche par la Galilée, où les ennemis vinrent à ſa rencontre. Ils furent défaits dans une bataille & contraints de ſe retirer dans le lieu d'où ils étoient partis la veille. Herode les y aſſiégea le lendemain, mais un grand orage qui ſurvint, l'obligea de diſtribuer ſon armée dans les villages voiſins. L'autre légion, qu'Antigone lui avoit donnée, l'y vint joindre. Saiſis d'étonnement, les aſſiégés abandonnerent ce poſte de nuit. Herode, toujours occupé du deſſein de châtier les auteurs de la mort de ſon frere, ſe rendit en grande hâte à Jericho. Il s'y campa, & donna un grand feſtin aux principaux de la ville. Le repas étoit à peine fini, & lui rentré dans ſa chambre, après avoir congédié la Compagnie, que le toit de la ſalle où

(*a*) » Joſeph marcha .... avec cinq » Compagnies de Cavalerie, que Ma» cheras lui avoit données. « [*M. d'Andilly.*] C'étoient πέντε σπείρας que cet Officier lui avoit envoyées, & non de la Cavalerie, que ce mot ne ſignifie pas.

l'on avoit mangé tomba, ſans bleſſer aucun des Conviés, qui avoient tous eu le temps de ſe retirer. Cette marque viſible du ſoin particulier que Dieu prenoit de la conſervation d'Herode, perſuada à tout le monde qu'il en étoit ſinguliérement chéri; car ils ne pouvoient croire qu'il eût pû, ſans miracle, éviter un auſſi grand & auſſi imminent danger.

XII. Les ennemis, au nombre de ſix mille hommes, deſcendirent des montagnes le jour ſuivant, pour (*a*) tâcher d'épouvanter les troupes Romaines. Leurs troupes légeres jetterent des pierres, & lancerent des dards contre ceux qui accompagnoient plus particuliérement le Roi, & ce Prince fut bleſſé d'un trait au côté. Antigone envoya à Samarie un Officier nommé Pappus, avec quelques troupes, dans le deſſein de faire croire à Herode qu'il lui étoit ſupérieur en forces. Cet Officier fit face à Macheras. Cela n'empêcha pas Herode de s'emparer de cinq villes, auſquelles il fit mettre le feu, après en avoir fait mourir environ deux mille hommes. Il marcha enſuite contre Pappus, qui étoit campé auprès de la bourgade d'Iſanas. Il reçut de conſiderables renforts de la Judée & de Jericho, ce qui n'empêcha pas les ennemis de l'attaquer avec beaucoup de courage, lorſque les armées furent en préſence; mais il les défit, & animé du deſir de venger la mort de ſon frere, il les pourſuivit & fit un grand carnage de ceux qui s'enfuirent dans le village. Toutes les maiſons furent bientôt remplies de ſoldats, il y en avoit juſques ſur les toits. Herode força tout, fit ſauter les toits des maiſons, & mit à découvert les ſoldats dont elles étoient pleines. Ses troupes jetterent alors de groſſes pierres en l'air, qui retombant ſur eux les écraſoient par monceaux. Le ſpectacle affreux de ce nombre prodigieux de corps morts (*b*) entaſſés les uns ſur les autres dans cette Bourgade, fit perdre tout courage & toute bonne eſpéran-

(*a*) » Les Antigoniens, qui étoient » fort ſupérieurs en nombre, mirent ſes » troupes en déroute. « [*M. Prideaux*, Tom. 4. pag. 389.] Joſeph ne marque pas que les troupes d'Antigone fuſſent plus nombreuſes que celles d'Herode, & elles ne les mirent point en déroute. Elles voulurent y jetter l'épouvante, mais elles n'y réuſſirent pas, & elles ſe contenterent d'eſcarmoucher, comme il paroît par l'Hiſtoire de la guerre des Juifs. M. d'Andilly n'a pas aſſez développé la penſée de ſon Auteur.

(*b*) La correction dont l'Auteur de la Note 1 fait honneur à Lowthius, ne paroît point néceſſaire. Joſeph ne dit point qu'on jetta les corps de ceux qui avoient été tués, dans le foſſé de cette Bourgade:

ce aux ennemis. On les voyoit par troupes, après s'être avancés vers ce village, reculer avec horreur, & ſe dérober à ſon aſpect par une fuite précipitée. Sans l'extrême rigueur de l'hiver, l'armée d'Herode, fiére de ſes ſuccès, auroit été fondre ſur Jeruſalem, & la guerre eût été finie; car Antigone ſongeoit déja à ſortir de la ville & à s'enfuir.

XIII. Comme il étoit tard, Herode envoya les ſoldats ſouper; & lui-même ſe ſentant fatigué, entra dans une petite maiſon pour prendre le bain. Il y courut un grand danger, mais Dieu le préſerva par une providence particuliére. Des ſoldats ennemis, que quelque frayeur avoit ſaiſis comme ils fuyoient, s'étoient cachés dans cette maiſon. Lorſque le Roi, gardé par un ſeul domeſtique, s'étant déshabillé, commençoit à entrer dans le bain, un de ces ſoldats ſortit, un ſecond le ſuivit, & un troiſième enfin, tous l'épée nue à la main, ſans faire la moindre inſulte au Roi, trop heureux, ſelon eux, d'avoir pû ſe ſauver; tant la préſence de ce prince leur avoit inſpiré de frayeur. Herode, le jour ſuivant, fit couper la tête à Pappus, qui en perdant la bataille avoit perdu la vie, & l'envoya à Pheroras, vengeant par cette repréſaille la mort de ſon frere que cet Officier avoit tué de ſa main.

XIV. Les grandes rigueurs de l'hiver étant paſſées, Herode partit pour Jeruſalem, & vint camper proche cette ville. C'étoit la troiſiéme année qu'il avoit été déclaré Roi à Rome. Il changea enſuite cette diſpoſition, & établit ſon camp devant le Temple, contre l'endroit des murailles qui étoit le plus foible, réſolu de former ſes attaques ſur le plan que Pompée avoit ſuivi quelque temps auparavant. Après avoir fait couper tous les bois qui étoient aux environs, il entoura cet endroit de trois plates-formes, ſoûtenues & fortifiées par de bonnes Tours. Il employa à ces ouvrages un nombre conſiderable de travailleurs; & laiſſant la direction du ſiége à des perſonnes capables de le conduire (*a*), il alla épouſer à Samarie la fille d'Alexandre fils d'Ariſtobule qu'il avoit fiancée, comme je l'ai dit.

il dit ſeulement dans ſon premier Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, que le maſſacre fut ſi grand, que les corps, entaſſés les uns ſur les autres, en rendoient le paſſage difficile aux ſoldats : ἰωρῶν γὰρ παμπληθεῖς πόρρωθεν συμβαλόμενοι (je crois qu'il faut συμβαινόμενοι) περὶ τῶν κώμην ὃ τότε ἔφυγον.

(*a*) „ Pendant qu'on faiſoit à cet égard „ les préparatifs néceſſaires, Herode ſe

CHAPITRE XVI.

I. HERODE après ſes noces revint de Samarie à Jeruſalem, avec un corps de troupes d'environ trente mille hommes. Soſius le vint joindre par la Phénicie ; il avoit envoyé devant, par le milieu des terres, un gros corps de cavalerie & d'infanterie. Toutes ces troupes, réunies devant Jeruſalem, formoient une armée compoſée d'onze légions, & de ſix mille hommes de cavalerie, outre les troupes de Syrie : elle étoit campée au nord de cette ville : deux Généraux la commandoient ; Soſius, qu'Antoine avoit envoyé au ſecours d'Herode, & ce Prince, qui faiſoit la guerre pour lui-même, afin de ſe conſerver la couronne que lui avoit donné le Senat, & de régner en la place d'Antigone, que Rome avoit déclaré ennemi.

II. Les Juifs, qui étoient venus de toutes les parties du Royaume ſe jetter dans Jeruſalem pour défendre cette ville, s'y portoient avec le zéle le plus actif. Pleins de confiance dans leur Temple & dans leur Autel (*a*), ils ſe flattoient que Dieu les délivreroit du danger dans lequel ils ſe trouvoient. Par de ſecrettes ſorties, ils enlevoient dans la campagne tout ce qu'ils pouvoient de vivres & de fourages, afin que l'ennemi en manquât, & que ni gens ni bêtes ne trouvaſſent de quoi vivre. Pour prévenir cet inconvénient, & arrêter les courſes que faiſoient les aſſiégés, à deſſein de la procurer, Herode mit en embuſcade des troupes par-tout où il le jugea convenable & néceſſaire, & en ayant envoyé d'autres chercher des vivres au loin, il ſe procura une ſi grande quantité de toutes ſortes de proviſions, que l'armée ſe trouva en peu de temps

„ rendit à Samarie, pour y conſommer „ ſon mariage avec Mariamne. " *Hiſt. univerſ. du monde*, Tom. 7. pag. 169. Ce ne fut point pendant qu'Herode faiſoit des préparatifs pour le ſiége de Jeruſalem, que ce Prince fut a Samarie épouſer Mariamne. Ce fut pendant le ſiége même, après l'avoir aſſiégée du côté du nord, y avoir élevé des plates-formes & des tours.

(*a*) J'efface δήμου, pour lui ſubſtituer ἱερῶν. La correction eſt hardie, auſſi ne la ſoûtiens-je point : c'eſt beaucoup que j'oſe la propoſer. Mais après avoir dit que le parti d'Antigone élevoit, exaltoit le Temple, je l'avoue, je ne vois pas que ces louanges, ces acclamations qu'il donne au peuple, ſoient bien conſéquentes ; & il me paroît bien plus naturel, qu'après lui avoir fait mettre (au parti d'Antigone) ſa confiance dans le Temple, on la lui faſſe mettre dans l'autel, que de lui faire faire des acclamations en faveur du peuple.

dans la plus grande abondance de toutes les choſes néceſſaires à la vie. Comme il s'étoit pourvu d'un grand nombre de travailleurs, ſes trois plates-formes furent bientôt élevées. On étoit alors en été, ainſi rien ne pouvoit retarder l'ouvrage, ni le défaut de bras, ni l'intempérie de l'air; toutes les machines propres à abbatre des murs étoient miſes en uſage, aucun expédient n'étoit oublié. Les aſſiégés cependant ne perdoient point courage, ils oppoſoient machines à machines, & brûloient dans leurs ſorties les ouvrages des aſſiégeans, commencés ou achevés. Moins expérimentés que les Romains, ils ne leur cédoient ni en activité ni en bravoure. Toujours en garde contre les machines des aſſiégeans, à meſure qu'ils leur détruiſoient quelque ouvrage; ils ſe rétabliſſoient, & par le moyen des contremines qu'ils pratiquoient, ils alloient, ſous terre, à la rencontre des ennemis, & ſe battoient corps à corps avec eux. Animés de déſeſpoir, & incapables de ſuivre les mouvemens d'une ſage prévoyance, quoiqu'ils ſe viſſent aſſiégés par une auſſi nombreuſe armée, qu'ils manquaſſent de vivres, & que la faim dût les preſſer, (on étoit alors dans l'année Sabbatique) ils ſe réſolurent à pouſſer la guerre à toute outrance. Vingt braves cependant monterent (*a*) les premiers ſur la muraille, ils furent ſuivis par des Officiers de Soſius, & le premier mur fut emporté après quarante jours de ſiége : le ſecond quinze jours après. Quelques Portiques du Temple furent brûlés, & Herode, pour rendre Antigone odieux au peuple, l'accuſa d'y avoir mis le feu. Les dehors du Temple étant pris, & la baſſe-ville, les Juifs ſe refugiérent dans la haute, & dans l'interieur du Temple. Et craignant que les Romains ne les empêchaſſent

(*a*) Selon le ſçavant Continuateur de l'Hiſtoire Romaine de M. Rollin * „ le „ Temple, qui étoit la derniére reſſource „ des Juifs, & ſur la ſainteté duquel le „ peuple, toujours charnel, fondoit une „ avantageuſe eſpérance, fut emporté „ d'aſſaut un jour de Sabbat, « Joſeph ne le dit pas, ce ſemble. Ce ne fut qu'après qu'Herode & Soſius eurent pris les environs du Temple, que ſe fit le grand carnage qu'il raconte. Τὰ περὶ τὸν ἱερὸν ἐλήϊστο. Ce qu'il ajoûte, que l'on égorgeoit ceux qui ſe refugioient dans les Portiques, ſuppoſe qu'ils n'avoient pas été pris d'aſſaut, encore moins le Temple, proprement dit. Auſſi eſt-ce de la ville qu'il dit, κατακρατὸς ἦν τῆς πόλεως.

Dion ** met ce funeſte accident un jour de Sabbat. Peu inſtruit, comme tous les Payens, il a pû confondre le jour du Sabbat avec l'année Sabbatique. Mais Joſeph, mieux inſtruit de l'Hiſtoire de ſa

* Tom. 14. pag. 370.
** Liv. 49. pag. 405.

d'offrir

d'offrir les ſacrifices preſcrits par la Loi pour chaque jour, ils leur firent demander la permiſſion de faire entrer dans le Temple les victimes néceſſaires. Herode la leur accorda. Mais voyant qu'au lieu de ſe rendre, comme il s'en étoit flatté, ils combattoient au contraire avec plus d'opiniatreté pour ſoûtenir Antigone, il donna un aſſaut ſi violent *à la haute ville*, qu'il l'emporta (*a*). Tout fut alors rempli de carnage, les Romains étoient outrés de la longueur du ſiége, & les Juifs du parti d'Herode vouloient entiérement détruire tous ceux qui avoient embraſſé le parti contraire; ainſi, les uns & les autres égorgeoient tout ce qui ſe préſentoit à eux dans les rues, dans les maiſons, même ceux qui couroient au Temple pour s'y refugier, ſans épargner ni vieillards, ni femmes, ni enfans, quoique le Roi donnât par-tout des ordres contraires, qu'il joignît même la priére à ſes commandemens. Le ſoldat n'écoutoit que ſa fureur; & ne ceſſoit de tuer tout ce qu'il rencontroit, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. Alors Antigone, par un oubli indécent de ce qu'il avoit été, & un ſentiment peu réfléchi ſur ſa ſituation préſente, deſcendit de la Tour où il s'étoit retiré, pour ſe jetter aux pieds de Soſius, qui, au lieu de paroître ſenſible à ſon changement de fortune, l'inſulta cruellement, & l'appella ANTIGONA: il n'eut garde cependant de le laiſſer aller, comme il eût pû faire une femme. Il le fit mettre aux fers & garder avec grand ſoin.

III. Un des ſoins particuliers d'Herode, après cette grande victoire, fut de contenir l'avide curioſité des troupes étrangeres. Elles faiſoient les derniers efforts pour entrer dans le Temple, & jetter des regards profanes ſur ce qu'il renfermoit

Nation, en mettant la priſe de Jeruſalem un jour de jeûne, a ſuppoſé qu'Herode ne l'avoit pas conquiſe un jour de Sabbat. Dion ajoûte, que ceux des Juifs qui avoient été pris dans le Temple priérent Soſius de leur permettre de rendre en ce ſaint jour le culte qu'ils devoient à Dieu. Le fait eſt vrai-ſemblable. Joſeph peut l'avoir ignoré, ou ne s'en être pas ſouvenu lorſqu'il rapportoit cet évenement.

Ce ne furent pas » vingt ſoldats Ro- » mains, qui monterent ſur la muraille, » & étant ſuivi d'un des Capitaines qui » étoient ſous la charge de Soſius, & ſoû- » tenus par d'autres troupes, ils s'en ren- » dirent les maîtres. « * Ce furent les braves, & l'élite de l'armée d'Herode, qui eſcaladerent la muraille, & qui furent ſuivis par des Officiers de celle de Soſius. Joſeph ne marque pas ici quels étoient ces braves; il dit expreſſément dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, qu'ils étoient des troupes d'Herode.

(*a*) Voyez Remarque XIII.

* M. d'Andilly.

de plus ſaint. Il employa prières & menaces, même la force des armes, pour les en empêcher, perſuadé que la victoire lui ſeroit plus funeſte que n'auroit été une défaite, ſi des étrangers en profitoient pour voir des choſes ſur leſquelles il n'eſt pas même permis aux Juifs de jetter les yeux, *s'ils ne ſont Prêtres.* Il n'eut pas moins à cœur de préſerver la ville du pillage; pour cela il repréſenta fortement à Soſius, que ſi les Romains la ſaccageoient, il ne ſeroit donc Roi que d'un affreux déſert, & lui déclara qu'il ne prétendoit pas acheter l'Empire de l'Univers au prix du ſang de tant de ſes concitoyens. A quoi le Général Romain lui ayant répondu qu'on ne pouvoit refuſer aux ſoldats le pillage d'une ville priſe de force, pour les récompenſer des fatigues qu'ils avoient ſouffertes pendant le ſiége; Herode s'engagea de tirer de ſes propres fonds de quoi les ſatisfaire abondamment, & racheta tout ce qui reſtoit dans Jeruſalem d'hommes & de biens, par les grandes largeſſes qu'il fit aux ſoldats. Il traita les Officiers à proportion, & fit à Soſius des préſens dignes d'un grand Roi: ainſi tout le monde fut en état de ſe retirer comblé de biens & de richeſſes.

IV. Cette priſe de Jeruſalem arriva ſous le Conſulat de Marc Agrippa, & de Caninius Gallus, la cent quatre-vingt-cinquiéme Olympiade, le troiſième mois, pendant la ſolemnité du jeûne, & le même jour préciſément qu'elle avoit eſſuyé le même malheur ſous Pompée, qui s'en étoit rendu maître vingt-ſept ans (*a*) auparavant. Soſius, après avoir conſacré à Dieu une couronne d'or, partit de Jeruſalem avec Antigone, qu'il conduiſoit, chargé de chaînes, à Antoine. Mais Herode appréhenda qu'Antoine ne le gardât pour le mener à Rome, & que là, Antigone ne trouvât moyen de repréſenter au Senat qu'Herode n'étant qu'un homme privé, & lui étant Prince du ſang Royal, ſes enfans au moins ne devoient rien ſouffrir des offenſes qu'il avoit faites au Peuple Romain, & ne pouvoient ſans injuſtice, être privés du droit que la naiſſance leur donnoit au royaume. Frappé de cette crainte, & pour s'en délivrer, Herode obtint d'Antoine à force d'argent la mort d'Antigone. Ce Prince fut le dernier Roi de la race des Aſmonéens. Sa

(*a*) Petav. de Doctrina Tempor. pag. 657. Ed. Pariſ. Uſſer. pag. 518. Edit. Genev.

maiſon, illuſtre dans ſon origine, & toujours honorée de la ſouveraine Sacrificature, a gouverné la Nation pendant un eſpace de cent vingt-ſix ans. Elle a fourni des Rois & des Princes ſinguliérement recommandables, par les grandes actions qu'ils ont faites pour le bien commun; mais des diſſentions domeſtiques ont enfin opéré ſa ruine, & la couronne a paſſé dans la famille d'Herode, fils d'Antipater, qui tiroit ſon origine d'une famille Plébéienne, qu'aucun titre ne diſtinguoit de la condition commune aux autres ſujets des Princes Aſmonéens.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE QUATORZIÉME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

Antipater étoit Iduméen de naiſſance & d'origine.

UN Auteur moderne a cru pouvoir concilier les différents ſentimens ſur l'origine d'Herode, en diſant (*a*) qu'il étoit de la race d'Iſraël, mais deſcendu de quelqu'un des Juifs qui embraſſerent le Paganiſme pendant la perſécution d'Antiochus Epiphane; que de-là viennent les contradictions qu'on voit dans la conduite de ce Prince, tantôt zélé pour la gloire du Temple, tantôt idolâtre juſqu'à en ériger un à Jupiter ſur le modèle du fameux temple de Jupiter Olympien.

Il n'y a d'oppoſition ſur l'origine d'Herode, qui mérite qu'on s'y arrête, que celle qui eſt entre Nicolas de Damas & Joſeph. La conjecture de ce Sçavant la plus arbitraire & la moins fondée, n'eſt pas capable de les concilier. Comme les Iduméens n'étoient Juifs ni de naiſſance ni de Religion, du temps du perſécuteur de la Loi de Moiſe, ils n'eurent rien à ſouffrir de ſa perſécution. Auſſi l'Hiſtoire ne nous fournit-elle rien qui puiſſe donner lieu de conjecturer qu'Herode deſcendoit d'un de ces Juifs qui avoient apoſtaſié ſous le régne d'Antiochus Epiphane. Le plaiſir de dire quelque choſe de nouveau eſt ſéduiſant : il nous fait ſouvent méconnoître la vérité, & embraſſer ce qui quelquefois n'en a pas même l'ombre. Après avoir découvert la véritable généalogie d'Herode, que Joſeph ignoroit, il ne reſtoit plus au ſçavant Critique, que de nous apprendre en quel temps, & de quelle manière les ancêtres de ce Prince firent abjuration de leur apoſtaſie (*b*).

Nous avons dans les Memoires de Trévoux (*c*), une Diſſertation ſur

(*a*) Examen de la Généalogie de Notre Seigneur, par J. G. Docteur en Théologie, &c.

(*b*) Voyez Mémoir. Trévoux, 1733, pag. 1565.

(*c*) 1741. pag. 1669.

les ſeptante Semaines de Daniel. L'Auteur, ſans néanmoins vouloir décider, propoſe deux ou trois raiſons pour prouver qu'Herode étoit Juif d'origine. 1°. Nicolas de Damas, qui vivoit de ſon temps, & qui en a écrit l'Hiſtoire, l'aſſure ; & quel motif de lui préférer le témoignage de Joſeph ? S'il l'a pû dire pour flatter un Prince dont il écrivoit l'Hiſtoire, Joſeph l'a pû nier, par la haine que lui portoit ſa Nation. La parité n'eſt pas égale. Nicolas étoit en quelque ſorte de la maiſon d'Herode, & ce Prince l'avoit chargé d'affaires (*a*), auſquelles il prenoit le plus vif intérêt. Il ne pouvoit ignorer que la qualité d'Iduméen rendoit le Roi l'objet du mépris des Juifs, & le ſujet de leurs reproches. Quel eſt l'Hiſtorien qui, dans une ſemblable poſition, ne flatte pas un Prince d'une origine, qu'Herode s'attribuoit aſſez probablement, & qui ſeule pouvoit lui procurer l'attachement de ſes ſujets ? Si la Nation Juive haïſſoit ce Prince, on ne voit pas que Joſeph ait eu aucune raiſon particuliére de le haïr : il en avoit au contraire de ménager ſa mémoire autant que la vérité de l'Hiſtoire le lui permettoit. Agrippa, petit-fils de ce Prince, le conſidéroit, & on voit, par l'hiſtoire de la Vie de Joſeph, qu'il avoit pour lui les égards qui étoient dus à ſon rang. Ainſi, nul lieu de le ſoupçonner d'avoir voulu avancer un fait qu'il ne pouvoit ignorer devoir n'être pas agréable à Agrippa, s'il n'en eût été bien aſſuré, & s'il n'eût cru que la fidélité demandoit cela de lui.

La ſeconde raiſon que ce Sçavant apporte, eſt priſe du diſcours que Joſeph fait faire à Herode avant que d'entreprendre les grands ouvrages qu'il vouloit faire faire au Temple. Car il y appelle (*b*) les Juifs ſes compatriotes ; mais outre que c'eſt ce Prince qui parle, le fils d'un Seigneur qui auroit demeuré en France, qui y auroit eu des charges importantes, & qui y ſeroit mort, ne pourroit-il pas ſe dire François, & appeller les François ſes compatriotes ? J'ajoûte que Dion Caſſius remarque que le nom de Juif ſe donnoit à des Peuples qui n'étoient pas de cette Nation, lorſqu'ils obſervoient leur Loi (*c*). C'eſt bien vraiſemblablement dans ce ſens, que Joſeph fait Herode appeller les Juifs ſes compatriotes.

3°. Enfin, l'Hiſtorien Juif dit que les Juifs qui gardoient l'entrée de l'Egypte laiſſerent paſſer le ſecours qu'Antipater conduiſoit à Céſar, κατὰ τὸ ὁμοφύλον, à cauſe qu'ils étoient *de la même nation* : mais Joſeph ſe contrediroit groſſiérement, ſi, après avoir ſoûtenu contre Nicolas de Damas, qu'Antipater étoit Iduméen, il diſoit ici qu'il étoit de la même Nation que les Juifs qui gardoient l'entrée de l'Egypte. Il ne dit pas κατ' ὁμοφύλον αὐτοῦ, à cauſe qu'il étoit de la même Nation qu'eux, mais à cauſe qu'il étoit de la même nation que les troupes qu'il menoit à Céſar. Antipater leur perſuada » de prendre le parti de ceux *qu'il* » *conduiſoit à Céſar*, à cauſe (*d*) » qu'ils étoient de la même na» tion.

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 16. chap. 9. *in fine.*
(*b*) Antiq. Juiv. liv. 15. chap. dern. Ἄνδρες ὁμοφύλοι.
(*c*) Liv. 36. Φέρει δ' ἐπίκλησιν. pag. 27. Καὶ ἐπὶ τοῖς ἄλλοις ἀνθρώποις ὅσοι τὰ νόμιμα αὐτῶν, ἢ πὶρ ἄλλο ἔθνος ὄντες ζήλουσι.
(*d*) Τὰ αὐτῶν φρόνησαι κατὰ τὸ ὁμοφύλον. Antiq. Judaiq.

4°. Le Pere Pouſſines avoit remarqué (*a*), qu'un illuſtre Sçavant faiſoit dire à Joſeph, qu'Herode étoit Juif d'origine. Le fait eſt véritable, & l'aveu d'une ſi légere mépriſe n'eût fait que relever le mérite de ce Sçavant. Joſeph rapporte les raiſons que les Juifs de Céſarée alléguoient, pour ſe conſerver le droit de Citoyens de cette ville: il le devoit, en qualité d'Hiſtorien, mais il ne les approuve pas. Il avoit aſſez fait voir ce qu'il penſoit de l'origine d'Herode, lorſqu'il avoit critiqué Nicolas de Damas, qui le faiſoit Juif. D'ailleurs, les Juifs de Céſarée, en diſant (*b*) qu'Herode, fondateur de cette ville, étoit τὸ γένος Ἰουδαῖον, ne diſent point néceſſaire-qu'il étoit Iſraëlite comme eux. Car γένος ne ſignifie pas toujours dans Joſeph, naiſſance, origine; il le prend ſouvent pour marquer Religion, profeſſion, & c'eſt le ſens dans lequel il paroît s'en ſervir ici. La principale raiſon que les Payens apportoient, pour exclure les Juifs du droit de Bourgeoiſie à Céſarée, étoit qu'ils n'avoient pas les mêmes uſages, & qu'ils n'obſervoient pas les mêmes cérémonies religieuſes qu'eux. A cela les Juifs répondoient fort bien, que c'étoit un Roi de leur Religion, Juif de Religion, τὸ γένος Ἰουδαῖον, qui avoit fondé Céſarée; d'où ils concluoient que la pratique des mêmes uſages, des mêmes cérémonies religieuſes qu'avoit pratiqué ſon Fondateur, devoit leur donner droit de Bourgeoiſie dans cette ville.

On ne ſe ſeroit pas naturellement attendu à trouver dans l'Hiſtoire des Juifs, par M. Baſnage (*c*), qu'Antipas ayeul d'Herode avoit été Valet d'un des Prêtres d'Aſcalon (*d*). Euſebe (*e*) rapporte à la vérité, d'après Jules Africain, que les parens de Jeſus-Chriſt diſoient qu'Antipater, fils d'un Herode Valet d'un Prêtre, avoit été enlevé par un parti d'Iduméens, & qu'il étoit devenu dans la ſuite tout-puiſſant, ſous Hircan, Grand-Prêtre des Juifs (*f*); mais Euſebe faiſoit ſi peu de fonds ſur ce que les parens de Jeſus-Chriſt diſoient, qu'après avoir expoſé la manière dont ils rapportoient la généalogie du Sauveur, il ajoûte: » Soit qu'elle ſoit ainſi, ſoit qu'elle » ſoit d'une autre manière .... nous » devons nous en contenter, quoi- » qu'elle ne ſoit appuyée d'aucune » preuve. C'eſt ce que nous ont » laiſſé les parens du Sauveur; ſoit » qu'ils ne ſe propoſaſſent que de » nous inſtruire, ſoit qu'ils vouluſ- » ſent ſe faire valoir, φαυῖ τίνητες. » Ces parens, vrais ou ſuppoſés, de Jeſus-Chriſt, pouvoient ſça-

(*a*) Diſſertation ſur diverſes matières, Tom. 1. pag. 433.

(*b*) Antiq. Juiv. liv. 20. chap. 8. numero 7.

(*c*) Tom. 1. pag. 34.

(*d*) Je n'ai pû trouver dans aucune Edition de Joſeph, que cet Hiſtorien faſſe un proſélyte d'Hircan. *Hiſt. Juifs*, Tom. 1. pag. 49. *Baſnage.* Je n'y ai pû auſſi trouver ces endroits où Joſeph a habillé en Roman l'Hiſtoire de Moïſe .... & où il a favoriſé le préjugé qu'on débite depuis quelque temps, que les Juifs n'ont connu les peines & les récompenſes de l'autre vie, qu'après avoir lû les Poëtes Grecs; c'eſt-à-dire, à leur retour de Babylone. *Ibid.* pag. 70.

(*e*) Hiſt. Euſeb. lib. 1. chap. 7.

(*f*) Saint Epiphane procure à Antipas l'honneur des bonnes graces de Démétrius Eucaire, qui le fait Intendant de Judée; mais c'eſt une faute que ſon ſçavant Editeur n'a point diſſimulée. *Page 39.*

voir mieux ſa généalogie ; mais il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'ils ſçuſſent mieux celle d'Herode que Joſeph, qui, en qualité d'Hiſtorien, a dû s'en informer d'une manière particuliére. Ce qu'ils diſent, qu'Herode avoit fait brûler tous les anciens titres de généalogie, eſt un fait démenti par cet Hiſtorien, & qui n'a aucune vrai-ſemblance.

Nicolas de Damas s'étoit contenté de dire qu'Herode étoit Juif. Joſeph l'en a critiqué, & il a prétendu qu'il ne lui avoit donné cette origine que par flatterie. Sa cenſure n'a pas empêché quelques Ecrivains des derniers ſiécles, d'ajoûter à la qualité de Juif, celle d'être de la Tribu de Juda, & le *Dux de femore ejus* de la prophétie de Jacob. L'expérience ſeule peut faire croire que même des gens d'eſprit puiſſent donner dans de ſi grands écarts. Herode lui-même ignoroit qu'il fût d'une ſi haute naiſſance, ſi l'on s'en rapporte à Joſeph. Car il n'eſpéroit pas, lorſqu'il alla à Rome, que les Romains le déclareroient Roi : leur coûtume étant de ne donner des couronnes qu'à ceux qui étoient du ſang Royal. Mais il eſpéroit obtenir celle de Judée pour Ariſtobule, frere de ſon épouſe, petit-fils d'Ariſtobule & d'Hircan ; du premier par ſon pere, & du ſecond par ſa mere.

REMARQUE II.

Explication de quelques endroits du ſecond & du troiſieme Chapitre. Du Cep de Vigne.

IL manque ici quelque choſe ſans doute, car j'ai peine à croire que Joſeph ait dit que les plus conſiderables des Juifs ſe retirerent en Egypte au temps de Pâque, ſans en dire le motif, & qu'il l'ait laiſſé à deviner à ſes Lecteurs. Si Joſeph Ben-Gorion n'a rien ajoûté à ce qu'il liſoit dans ſon manuſcrit de Joſeph, cet Exemplaire avoit ce que je conjecture manquer dans ceux que nous avons de l'Hiſtorien Juif. Car après avoir dit que pluſieurs perſonnes de bien & de piété quitterent la Judée, & ſe retirerent en Egypte, il ajoûte, pour y célébrer la fête des Azymes, (*apparemment dans le Temple d'Onias,*) éloignés de la guerre qui ſe faiſoit dans la terre de Juda.

» Mais Dieu ne differa pas à faire » la vengeance d'un tel crime. Car » le jour de Pâque étant arrivé, » dans lequel nous avons accoûtumé d'offrir grand nombre de » ſacrifices, Ariſtobule & les Sacrificateurs qui étoient avec lui manquant de victimes, ils prierent » les aſſiégeans de leur en donner ..... mais ces méchans, » après avoir reçu l'argent, ne donnerent point de victimes. « Ce *car* eſt inconſéquent, il annonce le rapport d'une punition à un crime qu'on ne trouve point. La mauvaiſe foi de ceux du parti d'Hircan, qui refu-

(a) Joſeph Ben-Gorion, Edit. Gagnier. pag. 735.

ſerent de fournir à leurs freres, qu'ils tenoient aſſiégés dans le portique, des victimes dont ils avoient reçu l'argent, loin d'être un châtiment du meurtre d'Onias, eſt un nouveau crime qu'ils ajoûtoient à celui qu'ils venoient de commettre. Il faut qu'il y ait encore ici une lacune ; car Joſeph rapportoit ſans doute la vengeance que Dieu fit du ſang de cet Homme de bien ; mais ce qu'il en diſoit s'eſt perdu, ou par l'injure des temps ou par la négligence des Copiſtes. Le manuſcrit de Joſeph Ben-Gorion paroît s'être préſervé de l'un & de l'autre. Car il dit que Dieu frappa de peſte le camp de Juda, & que pluſieurs en moururent, à cauſe du meurtre de Chonias, comme il s'exprime. On ne voit pas ce qui auroit pû porter cet Auteur, quelque fabulateur qu'il ſoit d'ailleurs, à inventer cette circonſtance, s'il ne l'avoit pas trouvée dans ſon Exemplaire. Si l'on veut qu'elle ſoit de ſon invention, on lui fait honneur de s'être apperçu qu'il manquoit quelque choſe dans cet endroit de ſon manuſcrit, & de l'avoir ſupplée bien vrai-ſemblablement.

La conjecture d'Uſſerius eſt très-vrai-ſemblable. Le Roi Alexandre avoit fait preſent de cette vigne d'or au Temple, mais Ariſtobule la donna à Pompée. La fin de ce Chapitre l'autoriſe. » On dit qu'Ariſtobule, Prince » des Juifs, l'envoya. « Car cette expreſſion donne lieu de conclure que celui qui avoit fait faire cet ouvrage, n'étoit pas le même que celui qui en avoit fait preſent à Pompée. La ſçavante Société qui nous a donné l'Hiſtoire univerſelle du monde, dit (*a*) » que le Senat ne voulant pas reconnoître Ariſtobule » comme Roi de Judée, fit ajoûter » au preſent cette inſcription : *Alexandre Roi des Juifs.* « Ce n'eſt pas rapporter les faits que l'on trouve dans les anciens, c'eſt être original ſoi-même. Encore ce qu'on tire de ſon fond devroit-il être vrai-ſemblable ! Ce que Freinshemius dit dans ſon Supplément du deux cent deuxième Livre de Tite-Live (*b*), que cette vigne fut trouvée dans le Temple, n'eſt qu'un défaut de mémoire. Ce Sçavant cite Joſeph à la marge pour le juſtifier, mais cet Auteur ne rapporte point cette circonſtance (*c*). La mépriſe eſt légere, & elle a pû échapper à l'attention du nouvel Editeur de Tite-Live (*d*), ou peut-être n'a-t-il pas jugé à propos de la faire remarquer.

Selon Srabon, ce jardin, ou cette vigne, dont Ariſtobule fit preſent à Pompée, s'appelloit Terpolé, τερπώλη. L'ancien Interprete l'a rendu par *delectabile*, & c'eſt le ſens que lui ont donné ceux qui ont traduit cet endroit de Strabon. On ne trouve ce mot que dans Suidas, & parce qu'il le cite non au nominatif, mais à l'accuſatif, comme il eſt dans le paſſage que Joſeph rapporte, on a lieu de croire qu'il ne connoiſſoit pas d'autre Auteur qui s'en fût ſervi. Il le regardoit cependant comme Grec, & il l'expliquoit par τέρψις, mais ſon autorité n'eſt pas d'un grand poids ; & Strabon remarquant qu'on appelloit ce jardin ou cette vigne τερπώλη, a moins voulu marquer que c'étoit le nom que lui donnoient les Grecs, que celui qu'il avoit chez

(*a*) Tom. 7. pag. 144.
(*b*) Numero 66.
(*c*) M. Gréen, Recteur à Meſſein, a fait imprimer une Diſſertation ſur cette vigne d'or.
(*d*) Bibliot. Germanique, Tom. 45. p. 217.

les

les Juifs. Car, ſoit qu'on liſe ὠνόμασε, ou ὠνόμαζον, *il nommoit*, ou *ils nommoient*, cela ne peut s'entendre naturellement que de la Judée, qui eſt le ſubſtantif le plus proche. S'il avoit voulu faire connoître aux Grecs le nom qu'on lui donnoit, auroit-il employé un terme qu'on ne trouve dans aucun Auteur qui ait écrit dans cette Langue, & qui leur auroit été ou peu connu, ou même abſolument inconnu ? גפן. שרף.

Tarap ſignifie feuille, en Hébreu, & Guephen vigne dans la même Langue. L'altération que ſouffrent toujours des mots qui paſſent d'une Langue dans une autre, ſous des caracteres étrangers, les fautes énormes qu'ont fait les Copiſtes en tranſcrivant des mots qu'ils n'entendoient pas, ont pû faire de la réunion de Tarap Guephen; mais mutilés Terpolé. Le ſens que donne cette conjecture eſt bon, & il exprime bien la choſe dont il s'agit. Mais c'eſt auſſi l'unique mérite qu'elle peut avoir.

Ce ne peut-être que ſur l'autorité de Pline, que l'Hiſtorien des Empires & des Républiques (*a*) rapporte que le preſent fait par Ariſtobule à Pompée, » étoit un cep » d'or, qui ſortoit d'une eſpèce » de colline du même métal, ac» compagnée de toutes ſortes de » fruits, & de pluſieurs animaux, » comme des cerfs & des lions, qui » repoſoient ſous l'ombrage de cette » vigne ..... Elle fut tranſportée » dans le Temple de Jupiter, au Ca» pitole, où elle devint l'objet de » l'admiration publique, au rapport » de Pline & de Strabon, qui l'avoient » vue. « Il eſt vrai que Pline rapporte, qu'entre les ſomptueuſes raretés que Pompée rapporta d'Orient, il y avoit » un mont d'or, quarré (*b*), » entouré d'une vigne, avec des » cerfs, des lions, & des pommes » de toute ſorte d'eſpèces. « Mais il ne dit pas que ce fût un preſent d'Ariſtobule, ni d'aucun de ſa Nation. Il ne marque pas non plus qu'il l'ait vû dans le Capitole, où il faiſoit l'admiration publique. La vigne n'étoit que l'acceſſoire du magnifique Ouvrage que Pompée fit voir aux Romains dans ſon triomphe : elle étoit partie eſſentielle, &, ce ſemble, unique, du preſent qu'Ariſtobule avoit fait à ce grand Homme. La vigne qu'Herode fit mettre dans le Temple qu'il venoit de bâtir, étoit ſans doute ſur le modèle de celle qu'Alexandre y avoit conſacrée ; & pour remplacer le vuide qu'avoit laiſſé le preſent qu'Ariſtobule avoit fait à Pompée. Joſeph avoit vû pluſieurs fois cette vigne, mais il n'y avoit vû ni lions ni cerfs, qui ſe repoſoient ſous ſon ombrage, ni toute ſorte de fruits. Si Alexandre avoit fait repréſenter des lions & des cerfs ſur le preſent qu'il faiſoit au Temple, les Juifs ne l'euſſent pas ſouffert; ou ſi, malgré la haine dont ils étoient animés contre lui, ils n'euſſent pû l'en empêcher, ils le lui euſſent au moins reproché ; & il ne

(*a*) Tom. 7. pag. 513. ç'avoit été le ſentiment de J. Lipſe, *Electorum libro* 2. *cap.* 5. qu'a ſuivi le Pere Lami. Mais Strabon ne dit pas, comme l'aſſure le ſçavant Oratorien, que ce cep de vigne étoit ſi grand, *ut dubitet an hortum appellet.* Temp. Hieroſ. pag. 1050.

(*b*) Pline, *liv.* 37. *chap.* 2. Montem aureum quadratum, cum cervis, & leonibus & pomis omnis generis, circumdata vite aurea.

paroît pas, par Joſeph, qu'ils aient fait l'un ou l'autre. Les Juifs étoient alors ſi prévenus contre toute repréſentation d'animaux, qu'à ce ſeul trait, on peut aſſûrer que ce n'eſt pas du préſent d'Ariſtobule que parle Pline; ou que s'il prétend en parler, il ne l'avoit jamais vû, & qu'il n'en parle que ſur des memoires abſolument faux.

Le P. Calmet (*a*) place ce cep de vigne, au-dedans du veſtibule, aux deux côtés de la porte du Saint. Il ſemble auſſi que c'eſt le ſentiment du Pere Lamy. Mais Joſeph la met au-deſſus de la porte du Veſtibule; car c'étoit, ſelon lui, au-deſſus de la porte du Temple, » qui étoit, com-» me ſon mur, couverte d'or, com-» me il venoit de le dire. « Or c'eſt de la porte du Veſtibule qu'il avoit dit quelques lignes plus haut, qu'elle étoit couverte d'or. Πρώτη δὲ αὐτοῦ πύλη . . . κεχρύσωτο δὲ τὰ μέλοπα πάντα. Sig. Gelenius, en traduiſant ἡ δὲ τοῦ οἴκου πύλη par *interior porta*, a pû donner lieu au ſçavant Benedictin, de croire que c'étoit de la porte du Saint, dont Joſeph parloit. Mais ce que l'on vient de remarquer, & ce qui ſuit, prouve que c'eſt ſur la porte du Veſtibule qu'étoit ce cep de vigne, ſelon Joſeph. Je ne trouve point dans cet Auteur ce que le Pere Calmet lui fait dire, que ſon prix étoit de mille talents, & que les grains de ſes grappes n'étoient que des pierres précieuſes.

(*a*) Comment. 3. Rois, chap. ℣. 3. Templ. Hieroſ. pag. 2030.

REMARQUE III.

Il ne paroît pas que Pompée ait impoſé un tribut proprement dit à la Judée. Il ne la réduiſit pas en province.

C'EST le ſentiment de pluſieurs Sçavans, & preſque de tous, que Pompée, avant que de retourner à Rome, impoſa un tribut à la Judée, & la rendit province de l'Empire. Joſeph ſemble dire le premier, & il n'y a que divers traits répandus dans quelqu'un des évenemens qu'il raconte dans la ſuite, qui faſſent voir que ce n'eſt pas ſa penſée; mais il ne dit rien qui donne lieu de penſer que Pompée réduiſit la Judée en province Romaine: au contraire, il eſt certain, par ce qu'il raconte de la priſe de Jeruſalem, & des ſuites de cet évenement, que la Judée ne devint province de l'Empire qu'à l'exil d'Archelaüs.

Joſeph dit (*b*) que Pompée τῇ χώρᾳ τοῖς Ἱεροσολύμοις ἐπιτάξῃ φόρον. Le ſens le plus commun & le plus ordinaire de φόρος, eſt de marquer un tribut; il ne ſignifie auſſi quelquefois que taxe, amende, frais. C'eſt dans ce ſens que les Carthaginois diſent dans Appien (*c*) aux Ambaſſadeurs de Rome φόρους τελοῦμεν ἐυλάκτους: Nous payons exactement les amendes que vous avez impoſées. Les Carthaginois ne paroiſſent pas avoir été proprement tributaires des Romains; mais ils furent obligés de leur payer un certain nombre de talents, en dédommagement des

(*b*) Guer. Juifs, liv. 1. ch. 7. n. 6.
(*c*) Appien, guer. puniq. pag. 72.

frais de la guerre, dont ils avoient été cauſe. C'étoit la coûtume des Romains, d'exiger d'un peuple auquel ils accordoient la paix, après avoir été en guerre avec lui, qu'il en payât les frais, par une ſomme d'argent dont on convenoit. En accordant la paix au grand Antiochus, ils le condamnerent à payer douze mille talents, pour les dédommager de ce qu'ils avoient ſouffert pendant la guerre. On peut voir pluſieurs autres exemples de cette coûtume dans l'hiſtoire des anciens Traités par M. Barbeyrac.

Dans les guerres qui ont affligé l'Europe depuis un ſiécle, on a ſouvent vû les Princes qui avoient les armes à la main contraindre des Etats Souverains & qui n'avoient point guerre avec eux, de leur fournir, ſous différents prétextes, des rations en argent ou en eſpèce. C'eſt, ce ſemble l'idée qu'on ſe peut former de l'impoſition que Pompée mit ſur Jeruſalem & ſur la Judée. Ce fut une eſpèce de taxe ou d'amende, à laquelle il condamna les Juifs pour les frais de ſon expédition. Quand Joſeph rapporte qu'un Prince a impoſé un tribut, proprement dit à un peuple, il marque ordinairement en quoi il conſiſtoit, en quels termes il le devoit payer. C'eſt ainſi qu'il dit (*a*) que Salmanaſar obligea Phacée de lui payer des tributs réglés, ὁρίσμενους ..... φόρους, & qu'il rapporte après l'Ecriture, que les tributs que les Rois de Babylone impoſerent à Ezéchias & à ſes ſucceſſeurs étoient annuels.

Il ſe plaint dans le quatorziéme Livre des Antiquités, que les Romains exigerent en peu de temps ἐν βραχεῖ χρόνῳ, plus de dix mille talents de ſa Nation. Cette expreſſion *en peu de temps*, marque que ces exactions n'étoient pas ordinaires & réglées, & qu'elles n'eurent pas de ſuite. Car il n'eût pas pû dire *en peu de temps*, ſi c'eût été un tribut qui ſe fût levé réguliérement depuis Pompée juſqu'à la ruine de Jeruſalem. Craſſus paſſa par la Judée, lorſqu'il marchoit contre les Parthes, & il en enleva une grande quantité d'or & d'argent. Caſſius, un des aſſaſſins de Céſar, la pilla quelque temps après. Mais dans le récit que Joſeph fait de ces brigandages, on n'apperçoit rien qui puiſſe faire croire que les Juifs payoient alors un tribut réglé aux Romains. L'occaſion demandoit cependant que leur Hiſtorien en dît quelque choſe, s'ils en avoient été tributaires.

Herode faiſoit de grands preſens à différents Officiers de l'Empire, pour gagner leur amitié & mériter leur protection. Il en faiſoit à Antoine, à Agrippa, à Auguſte, à Livie, &c. On ne remarque rien dans la manière dont s'en exprime Joſeph, qui indique un tribut qu'il fût obligé de payer. Entre les différents reproches que firent à la mémoire de ce Prince les Juifs députés à Rome pour demander à Auguſte la permiſſion de vivre ſelon leurs Loix, ils ſe plaignirent que non content du tribut qu'il ſe faiſoit payer tous les ans, ils étoient encore contraints de faire des préſens à ſes amis, à ſes Officiers, à ſes domeſtiques. S'ils avoient payé outre cela un tribut à l'Empire, ils n'euſſent pas manqué d'en parler. Ils euſſent au moins dû le faire, pour faire ſentir combien

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 9. chap. 11. Ibid. chap. 13.

ils avoient été opprimés ſous le régne du grand Herode. Mais le Décret de Céſar, qu'obtint le Grand-Prêtre, eſt une preuve à laquelle je ne vois pas de replique, que les Juifs ne payoient pas alors un tribut au peuple Romain. » Je n'approuve pas, » dit l'Empereur, que les troupes » prennent des quartiers d'hiver en » Judée, ni qu'on en exige de l'ar» gent. « Quelques Gouverneurs de Syrie, ou quelques Généraux, traitoient vrai-ſemblablement les Juifs comme Craſſus & Caſſius les avoient traités. Hircan en ayant porté ſes plaintes à Céſar, il marqua qu'il déſapprouvoit ces concuſſions. Ce n'eſt pas une exemption de tribut que l'Empereur accorde : Hircan ne le demandoit pas. C'étoit d'arrêter les extorſions de quelques Officiers de l'Empire. Ces Officiers faiſoient probablement ce que nous venons de remarquer que quelques Princes ont ſouvent fait en temps de guerre à des Etats indépendants d'eux, mais moins puiſſants. Ils prenoient des quartiers en Judée, & en exigeoient des ſubſides ſous divers prétextes. Céſar déſapprouve cette conduite, & il ne veut pas qu'on y faſſe des levées de deniers. Elle n'étoit donc pas tributaire du peuple Romain. Elle étoit probablement ſur le pied qu'étoit l'Arménie. Elle recevoit ſes Ethnarques & ſes Rois des Empereurs, mais elle ne payoit pas tribut à l'Empire.

La guerre que les Romains eurent avec Mithridate, leur procura la conquête de pluſieurs Etats, & entre autres de la Paleſtine. Appien, qui a fait cette remarque au commencement de ſon Hiſtoire de cette guerre, ajoûte qu'ils impoſerent en même temps des tributs à quelques-uns de ces Etats : mais qu'il y en eut d'autres, auxquels ils n'en impoſerent que dans la ſuite. C'eſt, ce ſemble, la manière dont ils ſe conduiſirent envers les Juifs ; & cet Auteur paroît l'avoir eu en vuë, lorſqu'il faiſoit cette remarque. Pompée ſe rendit maître alors de la Judée, de la Phénicie, & de la Syrie ; mais la Judée ne fut réduite en province qu'après l'exil d'Archelaüs.

Au retour de ſa glorieuſe expédition d'Aſie, Pompée avoit été auteur de la loi Agraire, par rapport aux Terres de la Campanie : cette Loi diminuoit conſidérablement les revenus de la République. Pompée répondoit aux reproches qu'il paroît par la ſeiziéme Lettre du ſecond Livre de Ciceron à Atticus, qu'on lui en faiſoit, que s'il avoit diminué les revenus de l'Etat, en Italie, par cette Loi, il les avoit augmentés conſidérablement davantage par les tributs qu'il avoit impoſés aux Peuples de l'Anti-Liban. Comme la Paleſtine formoit un Etat plus étendu, plus peuplé, plus riche que l'Anti-Liban, plus en état par conſéquent de payer un plus grand tribut, c'eût été ce tribut qu'il eût allégué, s'il l'eût rendue tributaire, plutôt que celui qu'il avoit mis ſur les peuples de l'Anti-Liban, pour faire voir que, loin d'avoir diminué les revenus de la République, il les avoit augmentés conſidérablement. *Nunc verò, Samſicerame, quid dices ? Vectigal nobis in monte anti-Libano conſtituiſſe, agri Campani abſtuliſſe ?* Lettre 16. liv. 2.

Les Romains n'impoſoient pas toujours un tribut aux Peuples qu'ils ſoumettoient. Cela paroît par ce que dit Silla, dans l'aſſemblée qu'il tint à Ephèſe : Que les Peuples qu'ils

avoient cédés à Eumene & aux Rodiens, étoient ſous la protection de la République, mais qu'ils n'en étoient pas tributaires. Οὐκ ὑπὸ τέλεις ἀλλ' ἐπὶ προστάταις. App. guer. Mithrid. p. 356.

Ammien Marcellin dit que Pompée, après s'être rendu maître de Jeruſalem, réduiſit la Judée en province. C'eſt ſans doute ſur ſon autorité, que Charles Sigonius, M. de Valois, Herman Witſius, & quelques autres Sçavans, ont ſoûtenu que la Judée devint province de l'Empire, depuis que Pompée ſe fut rendu maître de ſa Capitale. M. de Valois ajoûte que ç'a été auſſi le ſentiment de Joſeph. Il dit à la vérité, que les diſſenſions d'Hircan & d'Ariſtobule firent perdre aux Juifs leur liberté, mais on ne trouve rien de ſemblable dans l'Hiſtorien des Juifs à ce qu'on lit au huitiéme chapitre du quatorziéme Livre de l'Hiſtoire d'Ammien Marcellin. *In provinciæ ſpeciem, rectori datâ juriſdictione, formavit*, & il n'a point connu d'autres Officiers Romains établis en Judée avant l'exil d'Archelaüs. On ignore ſur quels Memoires Ammien a dit que Pompée réduiſit la Judée en province. Ceux ſur leſquels Plutarque écrivoit la vie de ce grand Homme, ne le diſoient pas, & la maniére dont s'exprime ſon Hiſtorien, porte naturellement à croire, qu'il ne le fit pas. Car après avoir raconté que le Général Romain fit la Syrie province, & bien propre du peuple Romain, ἐπαρχίαν καὶ κτῆμα, il ſe contente de dire qu'il ſe rendit maître de la Judée, & qu'il prit ſon Roi Ariſtobule. Τὴν δὲ Ἰουδαίαν κατεστρέψατο καὶ συνέλαβεν Ἀριστόβουλον τὸν βασιλέα. Plutarq. Pomp.

Quoiqu'une lecture attentive & un peu réfléchie de Joſeph, ſuffiſe pour convaincre que la Judée ne fut province de l'Empire qu'après la diſgrace de cet infortuné Prince, on a cru devoir mettre ſous un ſeul point de vuë, cinq ou ſix faits qu'il rapporte : perſuadé que leur réunion mettroit la choſe hors de doute.

Herode, ayant purgé de voleurs le pays & les confins de la Syrie, ſe fit connoître de Sextus Céſar, Gouverneur de cette province. Si la Judée eût été alors province de l'Empire, elle l'eût été de celle de Syrie, & un Particulier, comme eût été Herode, eût-il oſé faire la guerre ſans être autoriſé par le Gouverneur & à ſon inſçu ? Cette bonne action lui fit une mauvaiſe affaire. Hircan le cita à venir rendre raiſon à Jeruſalem de la mort des voleurs dont il avoit pû ſe ſaiſir. C'eût été dans la régle, que l'affaire eût été portée au Tribunal de Sextus Céſar, ſi la Judée avoit été de ſon gouvernement ? Non-ſeulement on ne l'y porte pas, mais le Gouverneur de Syrie écrit à Hircan, pour le prier de tirer Herode de cette affaire. Cette priére prouve que le Grand-Prêtre ne dépendoit en aucune façon de Sextus Céſar.

Antigone auroit-il oſé ſe plaindre devant Céſar, qu'Antipater s'étoit emparé par violence du gouvernement de la Nation ? Cela ne l'eût pas regardé, ſi la Judée eût été ſoumiſe à la Syrie. C'eût été aux Gouverneurs de cette province, c'eût été à l'Empereur de l'en punir. Antipater, pour inſpirer des ſentimens de paix aux Juifs qui vouloient brouiller, leur diſoit, que, s'ils ne vivoient pas en paix, ils auroient en Hircan un Tyran au lieu d'un Roi, & en lui un maître dur & ſévere, au lieu d'une perſonne qui s'intéreſſe & veille à leur bien. Ces

menaces n'auroient pas dû faire grande impreſſion, dans le ſentiment des Sçavans qui prétendoient que la Judée étoit alors province de l'Empire. Les Juifs à qui on les faiſoit, auroient pû répondre, qu'ils ne dépendoient ni de l'un, ni de l'autre, mais du Gouverneur de Syrie. Le Grand-Prêtre Hircan avoit eu le droit de vie & de mort. Herode l'avoit, & il n'en avoit malheureuſement que trop fait uſage. Les Juifs ne l'avoient plus ſous l'Intendance de Pilate. Cela eſt certain par l'Evangile. La forme de leur gouvernement n'étoit donc plus la même ſous Pilate qu'elle avoit été ſous Hircan & ſous Herode; & quelle pouvoit être cette différence, ſinon qu'ils avoient été réduits en province?

Céſar déclare, dans deux Décrets que rapporte Joſeph, qu'il veut que l'on envoye des Ambaſſadeurs à Hircan, fils d'Alexandre, pour traiter d'alliance & d'amitié avec lui. Les Romains envoyerent-ils jamais des Ambaſſadeurs pour faire alliance avec un peuple, dont ils avoient réduit le pays en province de l'Empire? Je ne diſſimulerai point que ce Décret eſt un peu ſuſpect. Mais, vrai ou ſuppoſé, quelque jugement qu'on en porte, il eſt une preuve inconteſtable, que l'Auteur qui le rapporte ne croyoit pas que ſon pays fût réduit en province. Après la mort d'Herode, les Juifs députerent à Rome, pour prier l'Empereur de ne leur point donner de Roi, mais de les mettre ſous le gouvernement de Syrie, & de ne les ſoumettre (*a*) qu'aux Gouverneurs que Rome y enverroit. C'eût été importuner bien mal-à-propos l'Empereur, que de lui demander en grace de n'être gouverné que par des Officiers de l'Empire, ſi depuis long-temps il étoit ſoumis au gouvernement de Syrie, & ſi Pompée l'avoit réduit en province. Herode n'oſoit ſe flatter que les Romains vouluſſent lui donner la couronne de Judée. Ambitieux comme il étoit, il le ſouhaitoit ſans doute, mais il ſçavoit qu'ils s'étoient en quelque ſorte impoſé une Loi, de ne donner la couronne, dont ils pouvoient diſpoſer, qu'à ceux qui étoient de la famille Royale. Et la ſienne n'étoit que celle d'un Particulier, & aſſez commune. Ainſi, il bornoit ſes vues, dans ſon voyage de Rome, à obtenir que ce fût le jeune Ariſtobule ſon beau-frere, que le Senat déclarât Roi. Si la Judée eût été province de l'Empire, c'eût été un obſtacle infiniment plus difficile à ſurmonter que celui que l'uſage des Romains oppoſoit à l'ambition d'Herode. Que ce fût la politique, que ce fût l'honneur, qui avoit engagé le Senat à ſe preſcrire cette loi, comme l'intérêt n'y entroit pour rien; il étoit bien moins difficile de l'engager à ne s'y pas toujours aſtreindre, qu'à démembrer une province de l'Empire pour en faire un royaume en faveur d'un Particulier, dont ils n'avoient rien à craindre ni à eſpérer. C'étoit une maxime de ſa politique, maxime érigée en principe de religion, que leur Dieu Terme (*b*) ne reculoit jamais; qu'on pouvoit étendre les bornes de l'Empire, mais qu'on ne pouvoit pas les reſſerrer. Herode ne pouvoit l'ignorer, & en le ſçachant, ſi la Judée

(*a*) ..... προσήκειν δ' Συρίας γενομένας ὑποτάττεσθαι τοῖς ἐκεῖσε στρατηγοῖς. Antiq. Juiv. liv. 17. ch. 11. p. 826.

(*b*) Voyez Zozime, liv. 3. Il fait voir que les Romains n'ont jamais voulu céder ce qu'ils avoient conquis, ni ſouffrir

fût été province de l'Empire, n'eût-il point ſenti que ſon démembrement formoit à ſon ambition un obſtacle infiniment plus inſurmontable que le défaut de naiſſance dont il paroît uniquement occupé ?

Un mot ou deux, jettés ſans beaucoup de réflexion, & échappés peut-être dans la chaleur de la compoſition, ne ſont point capables de détruire l'impreſſion que doivent faire des faits ſi précis. Quand Joſeph auroit dit dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, que Pompée joignit la Judée au gouvernement de Syrie, ce ſeroit une mépriſe qui lui ſeroit échappée, & qu'il faudroit corriger par les faits que l'on vient de rapporter, & qu'il ſemble avoir voulu corriger lui-même dans ſes Antiquités Juives. Car il y répete preſque en mêmes termes, ce qu'il avoit dit dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, ſans marquer que la Judée fût renfermée dans le gouvernement que Pompée donnoit à Scaurus.

La manière dont l'Hiſtorien finit le dix-ſeptiéme Livre des Antiquités Juives, fournit une nouvelle preuve qu'il n'eſt pas d'accord avec lui-même (*a*), ou que ce ſont ſes Copiſtes ou ſes Scholiaſtes, qui lui font dire que Pompée joignit la Judée au gouvernement de Syrie. Car après avoir raconté la diſgrace d'Archelaüs, & y avoir fait quelques réflexions, il ajoûte : » Auguſte ayant » ſoumis la Judée au gouvernement » de Syrie, il y envoya Quirinius. « M. Hudſon, prévenu qu'avant cet évenement la Judée faiſoit partie de ce gouvernement, ſoûtient qu'il faut traduire : » L'Etat d'Archelaüs, » qui avoit été ſoumis à la Sy- » rie (*b*). *Et regione quæ ſub Ar-* » *chelai dictione fuerat vectigali Si-* » *riæ contributa, mittitur Quiri-* » *nius*, &c. « Mais il eſt clair que ce n'eſt pas le ſens de Joſeph ; & ce qu'il ajoûte au commencement du Livre ſuivant : » Quirinius vint en Judée, » qui avoit été ajoûtée à la Syrie, « ne permet pas d'en douter. Car la Judée ne put être ajoûtée à la Syrie qu'en la réuniſſant à ſon gouvernement, & on ne réunit pas ce qui ne faiſoit déja qu'un tout. Enfin, l'Hiſtorien Juif raconte, (*c*) que les Etats d'Archelaüs étant réduits en province, les Romains y envoyerent Coponius pour Intendant. C'eſt auſſi ce que Photius a vû dans cet Auteur. Car dans l'extrait qu'il fait de ſes Antiquités, après avoir rapporté la diſgrace d'Archelaüs, il ajoûte : » Depuis ce temps la Judée, de » royaume, devint province. « Μετὰπίνδε ἐτράπη Ἰουδαία ἐκ βασιλείας εἰς ἐπαρχίαν.

REMARQUE IV.

Sur le temps qu'Ariſtobule a regné, ſelon Joſeph.

JOSEPH donne dans un endroit trois ans ſix mois de régne à Ariſtobule, & il l'abrege dans un autre de trois mois. Trois mois plus

que d'autres euſſent ce qui étoit une fois tombé ſous leur puiſſance.

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 17. chap. 12. numero 5.

(*b*) Note *.

(*c*) Guer. Juifs, liv. 2. chap. 8. numero 1.

ou moins n'eſt pas ce qui fait la grande difficulté. Mais Uſſerius a prouvé, par Joſeph même, que ce Prince a dû regner ſix ans. L'Hiſtorien Juif (*a*) met le commencement du régne d'Hircan ſous le Conſulat de Quintus Hortenſius, & de Metellus. Ariſtobule lui enleva la couronne trois mois après, & Pompée le fit deſcendre du thrône ſous le Conſulat de Ciceron & d'Antoine. Or l'intervalle de ſes deux Conſulats eſt de ſix ans. On peut conſulter ſur cette difficulté les Auteurs que l'on indique au bas de la page (*b*).

Le dénouement, en général, ſe réduit à dire que Joſeph s'eſt trompé ſur le nombre d'années qu'Ariſtobule a regné, ou qu'il y a erreur dans ſes chiffres. Il n'y a rien que de poſſible dans l'une & l'autre ſuppoſition. Il ſeroit, ce ſemble, plus naturel cependant de faire tomber ſon erreur ſur les Conſuls, ſous leſquels il met le commencement du régne d'Hircan, que ſur la durée de celui d'Ariſtobule. Il ne paroît pas avoir fait une étude particuliére des Conſuls ſous leſquels étoient arrivés les évenemens qu'il raconte. Son deſſein ne le demandoit pas, mais il a dû en faire une du temps qu'ont duré les diſſenſions d'Hircan & d'Ariſtobule, & des différentes révolutions qu'elles produiſirent. Comme elles furent la premiére cauſe de la perte de la liberté des Juifs, & de la ruine de leur Etat dans la ſuite, elles faiſoient un morceau de leur hiſtoire trop intéreſſant, pour que Joſeph négligeât de s'en inſtruire avec la derniére exactitude. Hircan & Ariſtobule furent les deux derniers Grands-Prêtres de la Nation qui parurent avec éclat, & qui porterent le diadême. Ainſi, il eſt plus vrai-ſemblable que leur Hiſtorien ſe ſoit trompé ſur le nom des Conſuls ſous leſquels il place le commencement du régne du premier, que ſur la fin de celui du dernier. S'il ne fait regner Ariſtobule, dans le vingtiéme Livre des Antiquités, que trois ans & trois mois, c'eſt probablement qu'il le regarde comme ne régnant plus, du moment que Pompée le fit arrêter. Il donne, dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, trois mois davantage au régne de ce Prince. C'eſt qu'il y joint le temps que dura le ſiége de Jeruſalem, & qu'il ne le regarde déchu du thrône, que quand Pompée donna la ſouveraine Sacrificature à Hircan, & le déclara Prince de la Nation.

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 20. chap. 10.
(*b*) Le P. Petau, J. Capel, Prideaux, l'Hiſtoire univerſelle du monde.

REMARQUE V.

De l'Expéditon de Scaurus en Arabie.

LA manière dont Joſeph raconte, dans le premier Livre de la guerre des Juifs, l'expédition que Scaurus fit en Arabie, & les difficultés qu'il y rencontra, éclaircit ce qu'il y a d'obſcur dans le récit qu'il fait ici du même évenement, & juſtifie la manière dont on a traduit cet endroit. Je ſuppoſe que ſes Copiſtes ont omis de tranſcrire ἴφγετο, & je le ſupplée du huitiéme chapitre du premier Livre de la guerre des Juifs, numero premier. Je les ſoupçonne d'une ſeconde faute: c'eſt d'avoir mis Σκάυρου ϛρατιώσαντος au

génitif,

génitif, au lieu qu'il doit être au nominatif. Je juſtifie mon ſoupçon, parce que c'eſt la même conſtruction dont Joſeph s'eſt ſervi au commencement du chapitre que je viens de citer. J'efface enfin ἡ devant διὰ τὸ δυσμεθολωϛάτην. Je mets δὲ entre τὰ & ἐν κύκλῳ; & lis, Σκαύρος δ' ἐπὶ Πέτραν τῆς Ἀραβίας ϛρατεύσας, εἴργετο διὰ τὸ δυσμεθολωϛάτην εἶναι· τὰ δ' ἐν κύκλῳ δ' ἠοῦτος αὐτῆς ἡ τοῦ ϛρατεύματος λιμώττοντος, &c. » Scaurus fut arrêté dans l'expédition » qu'il fit contre Petra, parce que » les chemins ſont mauvais, & preſque impratiquables. Comme ſes » troupes ravageoient tout aux environs, elles ſouffrirent beaucoup » par le défaut de vivres, mais Antipater leur en fournit de la Judée » par ordre d'Hircan, & les autres » proviſions dont ils manquoient.

Je ne ſçai ce que c'eſt que la reſtitution que l'Auteur de la Note *c* dit avoir faite au commencement du huitième chapitre du premier Livre de la Guerre des Juifs. Quelle que ſoit cette reſtitution, il eût pû lui en joindre une autre plus néceſſaire, en effaçant Πέλλα pour mettre en ſa place Πέτρα. Ce que dit Joſeph dans les Antiquités Juives du même évenement, & qu'il exprime dans les mêmes termes, demande cette reſtitution. Ce fut en entrant en Arabie, que les troupes de Scaurus ravagerent une ville. Ce ne put donc pas être Pella, qui étoit, ſelon Joſeph (*a*), de Judée, non d'Arabie. C'étoit contre les Arabes qu'il marchoit, non contre les Juifs, & ce fut d'Arabie qu'il ſortit, lorſqu'Aretas racheta les ravages qu'il y faiſoit, en lui donnant trois cents talents.

On a une médaille dans le *Theſaurus Morellianus*, donné par M. Havercamp (*b*), relative à l'expédition de Scaurus en Arabie. Aretas y eſt repréſenté à genoux, tenant de la main gauche un chameau, & préſentant de la droite une branche d'olivier. On a eu raiſon de dire que la flatterie & le menſonge ſe gravoient auſſi-bien ſur les médailles, qu'ils ſe conſignoient dans les Livres.

M. Galland dit dans les Mémoires de Trévoux, (*c*) qu'Aretas fut mis en fuite par Scaurus, & pourſuivi juſqu'à Petra. Joſeph n'en dit pas tant, & j'ignore quels ſont les Auteurs ſur l'autorité deſquels il appuie ce fait. Au lieu d'Aretas à genoux, qu'on avoit cru voir ſur cette médaille, ce Sçavant y voyoit une Victoire, que Scaurus avoit fait repréſenter dans cette poſture, comme lui demandant pardon. J'aurois mauvaiſe grace de vouloir conteſter avec un Sçavant qui avoit une ſi grande connoiſſance des médailles, mais je ne puis m'empêcher d'avouer que j'ai peine à croire qu'un Romain ait oſé faire repréſenter la victoire, qu'il devoit, ſuivant ſa Religion, regarder comme une Divinité, proſternée à ſes genoux, & lui demandant pardon d'avoir favoriſé ſon ennemi.

L'Hiſtorien des Empires & des Républiques (*d*) raconte, que Pompée voulant détruire les Arabes Nabathéens, » entra dans leur pays à » la tête d'une armée nombreuſe, s'avança juſqu'à Petra, qu'il emporta » d'aſſaut; prit le Roi Aretas priſonnier. « Je ne trouve rien de ſemblable dans Joſeph ni dans Plutarque;

(*a*) Guer. Juifs, liv. 1, num. 5. & 6.
(*b*) Tom. 2. pag. 8.
(*c*) Juin, 1702. pag. 92.
(*d*) Tom. 7. pag. 527.

les deux premiers Auteurs qu'il cite pour garans de ce fait : ils disent à la vérité, l'un & l'autre, que Pompée eut dessein de châtier les Nabathéens, mais le dernier raconte qu'ayant appris la mort de Mithridate (*a*), il se retira sans être entré dans leur pays. Dion dit quelque chose de plus, (*b*) mais outre que l'endroit est obscur, il ne dit point que Pompée prit Aretas prisonnier.

REMARQUE VI.

Ce ne fut point dans le Delta, que Mithridate & Antipater donnerent bataille aux troupes du Roi d'Egypte.

» LORSQUE Mithridate & An-
» tipater furent arrivés à Del-
» ta. « Une traduction Françoise passe pour être en quelque sorte un commentaire de son original. Celle de l'élégant Traducteur n'est rien moins que cela en cet endroit.

L'Historien des Empires & des Républiques (*c*), après avoir dit : » Quand Mithridate fut arrivé au » dernier bras du Nil, qui forme » le Delta, « reproche à trois célèbres Auteurs modernes d'avoir dit, que l'endroit où Mithridate s'étoit campé, s'appelloit Delta. En voulant soûtenir ou relever les autres, on bronche quelquefois soi-même. Ce n'est point le dernier bras du Nil qui forme le Delta. Ce fleuve, en se partageant en deux branches à Cercasore, en fait les deux côtés, dont la pointe prend naissance à cette ville; & la mer où elles vont se perdre, en fait la base.

Le camp de Mithridate n'étoit point dans le Delta, & il n'y occupoit point un très-petit espace, comme dit le sçavant Historien : cela est certain, par la marche que Joseph fait faire à ce Général. Il se rend maître de Peluse. Il entre ensuite dans le Nome d'Heliopolis, où étoit le Temple d'Onias. Il en sort pour gagner Memphis, & il donne bataille aux Egyptiens dans ce qu'on appelloit le camp des Juifs. Tous ces endroits sont hors du Delta, & Mithridate eût pris un extrême détour pour aller combattre les Généraux de Ptolémée à Canope. Ce Prince ayant appris que ses troupes avoient été défaites, monta sur ses vaisseaux, pour s'opposer à ce que Mithridate pût gagner Alexandrie. César apprit en même temps que le secours qu'on leur amenoit avoit battu les ennemis; mais comme il étoit inférieur en vaisseaux, il se mit sur le lac de Marea, & joignit Mithridate avant que le Roi fût arrivé pour le combattre. Car on ne peut entendre que de ce lac, ce que l'Auteur de la Guerre d'Alexandrie dit (*d*) en parlant de César : *Circumvectus eo mari quod Africæ partis esse dicitur.* Et c'est une nouvelle preuve que Mithridate n'étoit point encore entré dans le Delta, & qu'il n'avoit fait que le tourner lorsqu'il défit les Egyptiens (*e*).

(*a*) Ἐυθὺς ἀνίζευξεν ἐκ τῆς Ἀραβίας, Plutarq. Vie de Pompée.

(*b*) Ἀκονιτὶ τὲ αὐτοῦς προσεγάγετο ἡ φρούρα παρέσχε. Liv. 36. pag. 36.

(*c*) Tom. 6. pag. 354.

(*d*) Chap. 28.

(*e*) Ἐπεὶ δ' τὸ καλούμενον Δέλτα ἦδη περὶ ελέλυθε. Postquàm autem locum, qui Delta vocatur, jam circuisset.

REMARQUE VII.

Sur l'âge que Joſeph donne à Herode, lorſqu'Antipater lui confia le gouvernement de Galilée.

JOSEPH dit qu'Herode étoit extrêmement jeune, & qu'il n'avoit que treize ans lorſqu'Antipater lui confia le gouvernement de Galilée. C'a été un nouveau ſujet de cenſure pour quelques Sçavans (*a*), mais le plus grand nombre a mieux aimé ſuppoſer erreur dans ſes chiffres, que de croire qu'il avoit avancé un fait qui leur paroiſſoit ſi peu vraiſemblable. C'eſt le ſentiment de Caſaubon, d'Uſſerius, du Cardinal Noris, du Pere Pagi, & de M. Allix. Les Copiſtes ont pû facilement écrire ιγ au lieu de ιδ, quinze au lieu de vingt-ciñq, & le Cardinal Noris paſſe pour l'avoir démontré dans ſes Cenotaphes de Piſe. Le mot d'*adoleſcens* ſignifie quelquefois une perſonne de plus de vingt ans. Le Pere Pagi l'a prouvé, & on ne le conteſte pas. Mais Joſeph ne dit pas ſeulement que Joſeph étoit jeune, νέος, lorſque le gouvernement de Galilée lui fut confié, mais νέος παντάπασιν, jeune entiérement, & cela ne ſe dit pas d'une perſonne qui a vingt-cinq ans.

Il eſt vrai que Joſeph raconte dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, que Domitien ayant appris la révolte des Allemands, il voulut, quoiqu'entiérement jeune παντάπασιν νέος, aller commander les légions de l'Empire, qui marchoient pour aller punir leur révolte. Mais outre que la différence eſt grande entre gouverner une très-petite province, ſous les yeux d'un pere comme Antipater, dont on peut recevoir des avis & des ordres, & aller combattre un peuple qui avoit ſouvent défait les légions Romaines; pour que la concluſion qu'infere de ce paſſage le ſçavant Critique des Annales de Baronius fût concluante, il eût dû faire voir que, ſelon Joſeph, le jeune Prince avoit dix-neuf ans alors. Car, s'il croyoit qu'il n'avoit que quinze ans, on pourra le convaincre de ſe tromper; mais nulle preuve qu'il l'ait appellé entiérement jeune, quoiqu'il crût qu'il avoit dix-neuf ans.

Uſſerius dit que Ptolémée & Nicolas de Damas, anciens Ecrivains de l'Hiſtoire d'Herode, paroiſſent avoir mis κέ au lieu de κέ, lorſqu'ils ont parlé de l'âge qu'avoit ce Prince quand il fut pourvu du gouvernement de Galilée. Ils affirment même, qu'il avoit alors vingt-cinq ans, ſelon les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde (*b*); mais on ne voit pas ſur quoi ces Sçavans peuvent l'aſſurer. Photius nous a conſervé quelques fragmens du premier, & M. de Valois a recueilli & fait imprimer tout ce qu'il a pû recueillir du ſecond; & je ne vois rien dans ces fragmens, qui donne lieu de penſer que Ptolémée & Nicolas de Damas donnoient vingt-cinq ans à Herode lorſque le gouvernement de Galilée lui fut confié.

Mais s'il n'eſt pas d'uſage dans notre Langue de dire d'une perſonne

(*a*) Salien, ſur l'année du monde 4008.
(*b*) Tom. 7. pag. 355.

qui a vingt-cinq ans, qu'elle eſt entiérement jeune, la Grecque pouvoit ſouffrir cette façon de parler, & ce qu'Appien dit de Scipion (*a*), prouve qu'elle ne lui étoit pas inconnue. Après avoir dit qu'il mourut extrêmement jeune, κομιδῆ νέος, il ajoûte, qu'il mourut à l'âge de vingt-quatre ans. Car l'adverbe νέος joint à κομιδῆ paroît auſſi expreſſif que παντάπασιν, & lui être ſynonime. Auſſi Photius (*b*) rend-il le παντάπασιν de Joſeph, par κομιδῆ (*c*). Ainſi, comme d'une part Joſeph a pû auſſi-bien ſe tromper ſur l'âge qu'Herode avoit lorſqu'il prit le gouvernement de Galilée, que ſur celui auquel il mourut; que de l'autre, ſes Copiſtes ont pû altérer ſes chiffres, & qu'on n'a rien d'ailleurs qui puiſſe faire découvrir de quel côté vient l'erreur, je me contente de remarquer, que la raiſon qu'apporte le Cardinal Noris, pour prouver que le texte de Joſeph eſt corrompu, n'eſt pas auſſi déciſive que quelques Sçavans le croient; mais que ſi ſon texte eſt pur, ſon calcul n'eſt pas juſte.

Il eſt certain, par Joſeph, qu'Antipater mit ſes enfans comme en dépôt chez Aretas, lorſqu'il faiſoit la guerre à Ariſtobule. Ce fut, ſelon Uſſerius, vers l'an ſix cent quatre-vingt-neuf de la fondation de Rome que cela arriva. Herode avoit au moins deux ans lorſque ſon pere le confia au Roi des Arabes. Céſar donna l'intendance de Judée à Antipater, après avoir terminé la guerre d'Alexandrie, & il la termina l'an ſept cent ſept. Herode avoit donc vingt-un ans, à-peu-près, lorſqu'il prit le gouvernement de Galilée: car il ne l'eut qu'après que l'Empereur eut fait Antipater Intendant de Judée.

Le raiſonnement du Cardinal Noris ſuppoſe qu'Herode étoit le ſecond des enfans d'Antipater, & l'on n'en a point de preuve; car on ne peut le conclure de ce que Joſeph le met immédiatement après Phaſaël, les Hiſtoriens n'obſervant pas toujours l'ordre dans le rang qu'ils donnent aux perſonnes dont ils parlent. Salomé pouvoit être l'aînée des enfans d'Antipater, & en ſuppoſant qu'elle fut confiée à Aretas, avec Phaſaël, pendant qu'Antipater étoit en guerre avec Ariſtobule, on remplit l'expreſſion de Joſeph; & ce qu'il dit du dépôt qu'Antipater fit de ſes enfans entre les mains d'Aretas, ne prouve pas qu'Herode fût né dès-lors. On peut porter l'attaque d'un autre côté, & juſtifier la néceſſité de corriger le texte de Joſeph, ou l'erreur de ſon calcul. Herode fut, ſelon lui, déclaré Roi par le Senat, ſous le Conſulat de Cn. Domitius, & de C. Aſinius, l'an par conſéquent ſept cent quatorze de la fondation de Rome. Il devoit être âgé alors de trente-trois ans, puiſqu'il en régna trente-ſept, & qu'il en vécut ſoixante & dix. Le gouvernement de Galilée ne lui fut confié qu'après que Céſar eut terminé la guerre d'Alexandrie, & ce fut en ſept cent ſept. Il ne ſe paſſa donc que ſept ans, entre le temps qu'il fut fait Gouverneur de Judée & celui où le Senat le déclara Roi; il en avoit

(*a*) Guer. Hiſpan. pag. 441.

(*b*) Codex 238.

(*c*) Plutarque dit que Pompée étant extrêmement jeune, τὸ μειράκιον ὢν παντάπασιν, & ſervant ſous ſon pere dans les guerres de Cinna, avoit pour ami un nommé Lucius Terentius.

par conſéquent vingt-ſix lorſqu'on lui confia le gouvernement de Galilée, s'il en avoit trente-trois ſelon le calcul de Joſeph, lorſqu'il fut déclaré Roi.

REMARQUE VIII.

Des deux Décrets du Chapitre huitième.

ON a remarqué ailleurs (*a*), que ſi les deux Décrets du chapitre huitième ne ſont pas ſuppoſés, ils ne ſont du moins pas à leur place.

Les Ambaſſadeurs qu'Hircan envoya à Rome, ne préſenterent point une coupe & un bouclier, valant cinquante mille piéces d'or, comme le dit M. Prideaux (*b*), après l'élégant Traducteur : mais ce n'eſt pas Uſſerius, qui, en traduiſant *phialam & clypeum ex auro*, a jetté le ſçavant Anglois dans l'erreur, comme le conjecture M. Barbeyrac (*c*). C'eſt plutôt le Grec de Joſeph, tel que le repreſentent les anciennes Editions. Car elles ont φίαλαν, au lieu de φιλίαν. Ces Sçavans euſſent évité cette mépriſe, s'ils euſſent fait attention à la fin du Décret. » Il a été » réſolu ..... de leur accorder ce » qu'ils demandent, & de recevoir » le bouclier d'or qu'ils ont pré» ſenté. « Quand le Grand-Prêtre Simon renouvella l'alliance que ſes deux freres, Judas & Jonathas avoient faite avec les Romains, il ne leur fit préſenter qu'un bouclier d'or.

Ces derniers mots (*d*), » ce Dé» cret fut porté en cette manière, « ſont d'un mauvais Compilateur, qui a mis ici ſans jugement les deux Décrets qui ſuivent. Celui qu'obtint Hircan, qui le confirmoit dans la ſouveraine Sacrificature, (*e*) & qui lui permettoit de relever les murs de Jeruſalem, ſe trouve au numero cinq du dixiéme chapitre. C'eſt la preuve de ce que l'on vient de remarquer, que ces mots, » ce Dé» cret fut porté de cette manière, « ſont une fourrure de quelque mauvais Compilateur. Car ſi Joſeph avoit rapporté ici ce Décret, il ne l'eût pas répeté dans la ſuite ſans aucune néceſſité.

C'eſt, avec aſſez de vrai-ſemblance, ce Décret des Athéniens, que le Sincelle avoit en vuë, lorſqu'il diſoit qu'Herode & Hircan ayant envoyé des Ambaſſadeurs à Athenes, le Senat leur envoya un Décret d'alliance & d'amitié. Mais il joint mal-à-propos Herode à Hircan. Herode ne fut point en état d'envoyer des Ambaſſadeurs à Athenes avec le Grand-Prêtre, avant qu'il fût emmené priſonnier par les Parthes, & ils n'y envoyerent certainement point enſemble depuis ſon retour de Judée ; mais ce Décret ne peut regarder qu'Hircan, premier du nom.

(*a*) Liv. XIII. Remarque XII.
(*b*) Hiſt. Juifs, Tom. 4.
(*c*) Hiſtoir. des anciens Traités, page 417.
(*d*) Numero 5.
(*e*) On peut voir l'Hiſtoire des Juifs de M. Prideaux, Tom. 4. pag. 25. mais on remarquera qu'il ne s'exprime pas avec aſſez d'exactitude, lorſqu'il dit que ce fut en vertu de ce Décret qu'Hircan fut rétabli dans la Souveraineté de la Judée. Il en jouiſſoit, puiſqu'Antigone ſe plaignoit que lui & Antipater s'étoient emparés de force du gouvernement de la Nation. *chap.* 8. *numero* 4. Prideaux, *Ibid.* pag. 323.

On n'a point d'exemples d'actes qui ſoient dattés dans un endroit, du nom dont un peuple appelle un de ſes mois; & dans un autre de celui qu'une nation différente emploie pour déſigner un des ſiens. La premiére date de ce Décret eſt du nom d'un mois Macedonien; la ſeconde, d'un mois Athenien. Datte-t-on un acte deux fois, ſur-tout de deux dattes différentes?

Le Cardinal Noris a prouvé, que le Paneme des Macédoniens commençoit au vingt-cinquiéme de Mai, & que le Mounouchion des Athéniens répondoit au mois de Mars & d'Avril. Ezéchiel Spanheim fait répondre preſque entiérement le premier au mois de Juillet; & le ſecond aux mois de Mars & d'Avril. Mais quel que ſoit le partage de ces Sçavans ſur ceux de nos mois, auxquels répondent préciſément ceux des Macédoniens & des Athéniens, ils conviennent que le Paneme & le Mounouchion ne ſe répondoient pas.

On trouvera dans la Note *a*, la manière dont quelques Critiques ont tâché de lever cette difficulté. La meilleure ſolution, ce ſemble, eſt de ſuppoſer que tout ce qui eſt entre ἔτυμον ψήφισμα & ἐν Λύκλης Μενάνδρου, c'eſt Joſeph qui le dit, ou quelque Reviſeur, qui remarque que ce Décret ne fut délivré aux Strateges que dans le mois de Paneme, quoiqu'il eût été porté dans celui de Mounouchion. L'élégant Traducteur eſt tombé en quatre ou cinq inexactitudes en traduiſant cet endroit, mais je ne m'y arrêterai pas. C'étoit au reſte une coûtume très-eſtimable chez les Athéniens, de faire ériger quelque monument public en l'honneur de ceux qui leur avoient fait du bien. M. Spon nous a conſervé une inſcription qu'ils avoient fait graver, pour marquer leur reconnoiſſance des bienfaits de la grande Reine Julie Berénice, fille de Julius Agrippa, & petite-fille de grands Rois qui avoient fait du bien à leur ville.

(*a*) Chap. 10. numero 1.

REMARQUE IX.

Les Décrets que Gronovius a fait le premier imprimer en Grec, ſont une compilation de quelque Juif, poſtérieur à Joſeph. Ceux que les anciennes Editions ont, & qu'on croit avoir été recueillis par Joſeph, ne ſont pas ſans défauts.

J'AI cru devoir rapporter ici les Décrets qui ne ſe trouvent point dans les Editions qui ont précedé celle d'Oxford & de Hollande. L'ancien Interprete les avoit dans ſon Exemplaire, à quelques légeres différences près; mais ſi c'eſt une preuve que le recueil ſoit ancien, ce n'en eſt pas une qu'il ſoit de Joſeph. Les Décrets des nombres vingt-trois & vingt-quatre ont été portés par des villes particuliéres, & Joſeph ne promet (*a*) de rapporter que ceux que le Senat ou les Empereurs avoient donnés en faveur de ſa Nation. Celui de Lentulus eſt répeté deux fois, au numero treize & ſeize. Cette répétition ne peut convenir qu'à quel-

que Juif Elleniſte, qui compiloit ſans jugement tout ce qu'il trouvoit de réglemens en faveur de ſa Nation.

Le Décret des habitans de Pergame eſt en partie du Senat de cette ville, mais il n'en eſt pas moins du recueil de quelque mauvais Compilateur (*a*). On ne ſçait qui eſt le Théodore, que les habitans de cette ville introduiſent dans leur Senat. Car il n'eſt point des Ambaſſadeurs d'Hircan, dont il eſt parlé dans ce Décret. Quel motif de préſenter à ceux de Pergame un Décret qui ne les regardoit pas, & qui n'avoit été donné qu'en faveur des Juifs? On ne ſçait à qui le Conſul Lucius Pettius recommande l'exécution du Décret du Senat. Si c'eſt aux habitans de Pergame, leur éloignement de la Judée, & leur infériorité en force aux Rois de Syrie, ne leur permettoient guères de s'acquiter de cette commiſſion. Mais que faiſoit alors Attale, le dernier Roi de Pergame, pendant que ſon Senat recevoit des Ambaſſadeurs & faiſoit des Décrets. Celui du Senat de Rome, qui eſt rapporté dans ce numero, eſt antérieur au ſiége de Jeruſalem, par Antiochus Sidete. Uſſerius met ce ſiége ſous l'année trois mille huit cent ſoixante & dix, & ce ſçavant Chronologiſte ne rapporte la mort d'Attale qu'à l'année ſuivante. Il y a là quelque choſe qu'on ne conçoit pas. Tout ce qu'on peut dire, c'eſt que le Compilateur a réuni deux fragmens de décrets pour n'en compoſer qu'un, mais de piéces mal aſſorties, & qui ne ſont pas faites l'une pour l'autre. L'auteur du quatriéme Livre des Machabées, chapitre treiziéme, rapporte ce Décret, & dit que ce fut Hircan premier qui l'obtint. Joſeph ne l'attribue point à J. Céſar, & il ne dit point que ce fut le dernier Hircan qui l'obtint, comme l'a dit le docte Interprete, Note *b*, ſur le troiſiéme chapitre de ce Livre. Quoique les Décrets des numeros trois, quatre, cinq & ſept, ſoient dans les anciennes Editions, & qu'on croye que ceux qui s'y trouvent ont été recueillis par Joſeph, j'ai peine à croire qu'il ait fait une compilation ſi mal digérée. Ce ne ſont pour la plus grande partie que le Décret du numero deux, & il n'y a pas d'apparence qu'après qu'Hircan eut obtenu de Céſar la ſouveraine Sacrificature & l'Ethnarcat de ſa Nation, il eût ſollicité de nouveaux Décrets, & que l'Empereur eût eu la complaiſance d'en donner pour lui accorder ce dont il jouiſſoit, & que perſonne n'eût oſé lui conteſter. Joſeph ſe fût bien oublié, s'il eût dit que Céſar avoit réglé qu'on enverroit des Ambaſſadeurs à Hircan pour traiter d'amitié & d'alliance. Pour avoir avancé un fait ſi faux, il faut avoir été bien décidé à bleſſer la vérité, ou avoir entiérement méconnu le caractere des Romains. Ils avoient bien affaire de l'alliance d'un peuple qui faiſoit alors auſſi petite figure que les Juifs, pour envoyer demander leur amitié & leur alliance par une Ambaſſade ſolemnelle! Le jugement le plus vrai-ſemblable qu'on puiſſe porter de ces Décrets, c'eſt que ce ſont des fragmens d'un Décret qu'Hircan avoit obtenu, & qui renfermoit ce qu'on trouve de particulier dans ces Décrets. Un Juif Elleniſte, plus ſoigneux de ramaſſer tout ce qu'il croyoit faire honneur à ſa Nation,

(*a*) Numero 22.

que judicieux dans ſes recueils, a pû trouver quelques parties de ce Décret citées dans les Ecrivains de ſa Nation, ſelon que leur deſſein le demandoit; les regarder comme autant de Décrets de l'Empereur, & dans cette vuë en faire une compilation, qu'il aura inſérée dans ſon Exemplaire de Joſeph.

Les Décrets des numeros treize & ſeize ſont les mêmes pour les mots & pour le ſens, à cette différence près, que les noms de ceux en préſence deſquels ils ont été portés, ſont au nombre treize, & que le ſeiziéme ne les a point. Ce Décret exempte de la milice les Juifs qui étoient citoyens Romains. On a dit dans une petite remarque ſur le Décret de ceux de Délos, le ſoupçon où l'on étoit, que la qualité de citoyens Romains, que quelques-uns de ces Décrets donnent aux Juifs, ſont un preſent que quelque Elleniſte faiſoit à ſes compatriotes.

M. Gronovius prétend que les Juifs, qui demeuroient dans des villes de l'Empire, achetoient du Senat ou des Empereurs le droit de citoyens Romains: que comme ce droit les mettoit à couvert d'une grande partie des mauvais traitemens & des injuſtices que leur euſſent fait les Payens, s'ils ne l'euſſent pas eu, ils l'achetoient à quelque prix que ce fût. Ceux qui étoient en état de l'acheter ne manquoient pas, ſans doute, de ſe le procurer; mais le plus grand nombre n'étoit pas en état de faire cette dépenſe, ſi je puis m'exprimer ainſi: les fréquentes diſputes que les Juifs avoient pour le droit de Bourgeoiſie, avec les habitans des villes où ils demeuroient, fait voir, que ſi quelques-uns achetoient celui de citoyens Romains, cela étoit particulier, & n'étoit pas commun au corps de la Nation. Agrippa & Herode obtinrent de l'Empereur Claude un Edit, qui accordoit à leur Nation les mêmes droits dans toutes les villes de l'Empire, que ceux qu'il lui avoit accordés à Alexandrie. Ce droit ne lui étoit point néceſſaire, ſi tous les Juifs avoient acheté celui de citoyens Romains; & ces deux Princes n'euſſent eu garde d'importuner l'Empereur, pour en obtenir une grace dont leur Nation n'avoit pas beſoin. L'exemption qu'elle demandoit de la milice, étoit pour tous les Juifs, puiſque le motif en étoit l'impoſſibilité d'obſerver leurs Loix en ſervant dans les troupes Romaines. Il eſt certain, par le Décret de Dolabella, & par celui de Lentulus (a) au peuple d'Ephèſe, que c'eſt ce qu'elle ſollicitoit, & qu'elle l'obtint. Ainſi, il ſemble que le nom de Romains s'eſt mal-à-propos gliſſé dans quelques Décrets après celui de Juifs, au lieu de celui de la ville dans laquelle ils demandoient le droit de Bourgeoiſie.

REMARQUE X.

Deux ou trois corrections dans le Décret du ſixième numero.

C'ETOIT à Sydon, ſelon toutes les Editions de Joſeph, que ſe devoit dépoſer le tribut que l'Empereur ordonne que les Juifs payent tous les ans à Jeruſalem. Mais c'eſt viſiblement une faute de Copiſte,

(a) Antiq. Juiv. liv. 19. chap. 5. pag. 945.

qui

qui fait dire à cet Auteur une choſe qui eſt contre toute vrai-ſemblance, & rend cet endroit inintelligible. Le Décret de Céſar eſt en faveur des Juifs ; & ce Décret, qu'ils avoient ſollicité, les oblige d'aller porter le tribut annuel qu'ils devoient payer à Jeruſalem, dans une ville payenne qui ne dépendoit pas d'eux, qui étoit très-éloignée de beaucoup d'endroits de la Judée, & ſans qu'on en puiſſe voir aucun motif, aucune raiſon. Cela n'eſt point dans l'arrangement qu'on prend pour faire payer les tributs à ceux qui les doivent. C'eſt à la ville à laquelle ils ſont dus qu'on les fait porter. Une lettre ajoûtée mal-à-propos au nom de l'endroit où ce tribut ſe devoit dépoſer, fait faire un réglement ſi peu vrai-ſemblable. Car ſi l'on efface le d qui eſt dans Sydon, ce ſera à Sion, ce ſera à Jeruſalem, que l'Empereur ordonne que les Juifs portent le tribut qu'ils doivent payer. C'étoit en effet dans la ville ſainte qu'ils devoient le payer, & dépoſer la dîme.

Une ſemblable addition, cinq ou ſix lignes plus bas, cauſe le même dérangement, & a donné lieu à ceux qui ont traduit cet endroit, de donner un ſens qui répond peu aux termes qui le compoſent, & qui ne convient pas ici. On peut s'en convaincre, ſi l'on veut ſe donner la peine de comparer la traduction, par exemple, du dernier Editeur de Joſeph, avec ſon original (*a*). Ce n'eſt point en effet pour le grain qu'on tranſportoit tous les ans de Joppé à Sydon, que l'Empereur veut qu'on en paye, par forme de tribut, vingt-ſix mille ſoixante & quinze meſures à Hircan. On ne voit pas que la premiére de ces villes eût fournit l'autre de grain, & ſi ce tribut n'eût été mis que ſur celui qui ſortoit de ſon port ; rien ne lui auroit été plus facile que de s'exempter de le payer, il lui eût ſuffi de faire ce commerce avec quelque autre ville. Selon la traduction du ſçavant Editeur, Céſar n'accordoit ce tribut au ſouverain Pontife, que pour le grain que les habitans de Joppé recueilloient de leur Territoire, & pour celui qu'ils portoient à Sydon. Les autres fonds de cette ville, & l'autre commerce qu'elle auroit fait, n'en auroient donc point dû. Cela eſt contraire aux termes du Décret. Car Céſar y ordonne qu'Hircan & ſes enfans, auront les tributs de Joppé, φόρους τε ὑπὲρ ταύλης τῆς πολέως γρκαιὸν ἔχειν ; mais que ce tribut ſe payeroit en grain, & qu'il ſeroit de vingt-ſix mille ſoixante & quinze meſures. Sans ſçavoir préciſément en quoi conſiſtoit le commerce de cette ville, il n'y a pas d'apparence qu'il ſe renfermât dans le tranſport de grain à Sydon. Pourquoi n'auroit-elle payé tribut que pour cette branche de ſon commerce ? Pourquoi n'en auroit-elle pas payé pour ſes autres fonds ?

» Quant aux Terres & autres choſes que les Romains avoient données aux Rois de Syrie & de Phénicie, à cauſe de l'alliance qui

(*a*) φόρους τε ὑπὲρ ταύλας τῆς πολέως γρκαιὸν ἔχειν Αλεξάνδρου υἱὸν ἡγ παῖδας αὐτοῦ, παρὰ τῶν γῆν νεμομένων χώρας, ἡγ λιμένος ἐξαγωγίου καὶ ἐπαυλὸν Σιδῶνι, μοδίους δισμυρίους ἑξακισχιλίους, ἡγ ἑβδομήκοντα πέντε. „ Qu'Hircan fils d'Alexandre, „ & ſes enfans après lui, aient les tributs „ de Joppé, & qu'ils perçoivent tous „ les ans de ceux qui poſſedent des terres, „ & de ce qui ſort du port, vingt-ſix „ mille ſoixante & quinze meſures de „ grain, rendus à Sion, à Jeruſalem.

» étoit entre eux, le Senat ordonne » qu'Hircan, Prince des Juifs, en » jouira. « Si ce n'eſt pas le ſens du Décret, c'eſt celui que lui ont donné tous ceux qui ont traduit cet endroit. Après avoir découvert le mal, on attend qu'on y apporte le remede. Je crois en général, que Céſar donne aux Juifs par ce Décret, les Terres & les fonds que les Rois de Syrie leur accordoient pour le ſervice du Temple (*a*), lorſqu'ils étoient leurs alliés. Ce ſens demande qu'on efface Ρωμαίων, comme étranger à cet endroit, & qu'on liſe, βασιλέων, au lieu de βασιλεὺς. » Qu'ils » jouiſſent des Terres, des endroits » & des villages dont ils percevoient » le revenu, par la libéralité des » Rois de Syrie & de Phénicie, » lorſqu'ils en étoient alliés.

REMARQUE XI.

Ce ne fut point par le moyen de Barzapharnes que Liſanias fit amitié avec Antigone. Où étoient ceux de ſon parti, quand Herode fit une ſortie ſur eux ?

» LYSANIAS ..... par le » moyen de Barzapharnes, qui » avoit grand pouvoir ſur lui, con- » tracta amitié avec Antigone, fils » d'Ariſtobule. « Quoique le nouvel Editeur ait traduit cet endroit dans le même ſens, ce n'eſt pas celui de Joſeph. On s'empreſſe peu à rechercher l'amitié d'un Prince fugitif, & dépouillé de ſes Etats. Et Barzapharnes pouvoit-il avoir avec Antigone des liaiſons capables de lui donner une grande autorité dans ſon eſprit ? Lyſanias étoit ſon allié. Son pere avoit épouſé une de ſes ſœurs, l'avoit élevé chez lui, & étoit entré en Judée (*b*), pour tâcher de le rétablir ſur le thrône de ſes ancêtres. Ainſi Joſeph n'a pû dire, Lyſanias ſe ſervit du crédit de Barzapharnes pour lier amitié avec Antigone. Ce fut l'alliance que ſon pere avoit priſe avec lui, en épouſant ſa ſœur, qui le porta à gagner Barzapharnes, dans la vuë qu'il engageât Pacorus à le rétablir dans le royaume de ſes ancêtres. Si l'expreſſion de Joſeph a quelque obſcurité, il y a quelque apparence que c'eſt par la faute des Copiſtes, qui ont oublié de tranſcrire Παχόρου entre διαπραξάμενος & φιλίαν. » Lyſanias ayant ſuccédé à » ſon pere, ménagea à Antigone » l'amitié de Pacorus, s'étant ſervi » pour cela de Barzapharnes, com- » me d'un inſtrument propre, par » le crédit qu'il avoit auprès de ſon » maître. « C'eſt le ſens que Photius a donné (*c*) à cet endroit.

L'Hiſtorien Juif ne marque point quel étoit ce mur, τεῖχος, que Phaſaël gardoit. Ce n'étoient pas, ce ſemble, les murailles de Jeruſalem, puiſqu'une partie de ceux qu'Herode défit s'y retirerent, lorſqu'il fit une ſortie ſur le parti d'Antigone, que les Juifs qui ſe rendirent à Jeruſalem pour la fête de la Pentecôte, y entrerent, & que, ſelon Joſeph, ceux du parti d'Antigone étoient maîtres de la ville & du Temple. Ce que cet Auteur n'exprime ici qu'obſcurément, s'éclaircit par ce qu'il dit dans l'Hiſtoire de la guerre

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 14. ch. 7. num. 4.
(*b*) Antiq. Juiv. liv. 1. ch. 13. num. 1.
(*c*) Codex 238.

des Juifs. Car il y raconte que l'Echanſon qui avoit ordre de ſe ſaiſir d'Herode, tâchoit de le faire ſortir par ſurpriſe, τοῦ τείχους, du palais. Herode n'étoit maître que du palais, & il s'y étoit retranché, comme dans un endroit de défenſe (*a*). C'étoit donc de-là que Pacorus tâchoit de le faire ſortir par trahiſon, » ne » croyant pas qu'il convînt, d'enle- » ver de force une perſonne de ſon » rang. « L'inattention des Copiſtes a un peu embrouillé ce que Joſeph dit du même évenement dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs ; mais il n'eſt pas difficile de corriger ce petit déſordre. Je ſuppoſe pour cela, que τὰ βασιλεία eſt une petite Note, qu'on avoit miſe au-deſſus de τὸ τεῖχος, pour expliquer le ſens peu commun qu'il a ici ; que cette Note eſt paſſée dans le texte ; qu'ἐφρούρει doit être après τὸ τεῖχος, & qu'il faut effacer ἢ devant τοῖς πολεμίοις. » Pendant » que Phaſaël gardoit le Palais, » Herode fit une ſortie du côté du » ſeptentrion, ſur les ennemis, qu'il » trouva en déſordre (*b*).

Ce ne fut point ſur ceux qui étoient dans le fauxbourg, qu'Herode fit une vigoureuſe ſortie, qu'il en tua pluſieurs, & qu'il contraignit de ſe retirer, les uns dans la ville, & les autres dans le Temple. Les Juifs du parti d'Antigone, maîtres de la ville & du Temple, aſſiégeoient Herode & Phaſaël dans le palais. Herode ne pouvoit donc pas aller attaquer ceux qui étoient dans le fauxbourg. Pour le faire, il eût dû attaquer premiérement ceux qui étoient dans la ville, qui l'aſſiégeoient, & les défaire. Des troupes qui ſont dans un fauxbourg, ne penſent ni à ſe refugier dans la ville, ni ne le peuvent, lorſqu'une ſortie des ennemis les met en fuite. Κατὰ τὸ προαστεῖον eſt une faute de Copiſtes, qui ont tranſcrit ce mot au lieu de κατὰ τὸ προσαρκτίιον, comme on lit dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs.

On ne connoît pas aſſez Jeruſalem pour ſçavoir ce que c'étoit que ce retranchement extérieur, juſqu'auquel Herode pouſſa les ennemis. M. d'Andilly le place, après Sig. Gelenius, proche le Temple ; mais Joſeph n'en marque point la poſition. Le Temple étoit environné, du côté du ſeptentrion d'un profond précipice, & le palais des Aſmonéens, où il ſemble que Phaſaël & Herode s'étoient refugiés, étoit du même côté. Ce fut peut-être juſqu'à cet endroit, que Joſeph appelle plus haut, βάθεια φάραγξ, & qu'il appelle ici τὸ ἔξω χαράκωμα.

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 14. chap. 13. numero 4.

(*b*) Φασαηλος μὲν τὸ τεῖχος ἐφρούρει Ηρώδης δὲ μετ' ὀλίγων τοῖς πολεμίοις ἐπιφαμῶν ἀσυντάκτοις &c. Guer. Juifs, liv. 1. chap. 13. num. 3.

REMARQUE XII.

Dans quelle ſaiſon Herode alla à Rome. Quelle année il fut déclaré Roi.

COMME je ne prends pas tant de terrein que le Pere Torniel, les raiſons qu'emploie ſon confrere, le Pere Salien, contre ſon ſentiment, n'ont pas la même force, ou plutôt n'en ont aucune contre celui que je propoſe : Que ce fut, ſelon Joſeph, dans l'hiver de l'an ſept cent quatorze de la fondation de

Rome, qu'Herode s'embarqua à Alexandrie pour ſe rendre dans la Capitale de l'Empire. En ſuppoſant qu'il mit à la voile vers le milieu de Novembre, il put s'y rendre le douze ou le quinze du mois ſuivant; il obtint en ſept jours le Décret du Senat, qui le déclaroit Roi, & ce fut ſous le Conſulat de Cneius Domitius, & de Caius Aſinius. Ces Conſuls ne finirent pas leur année, les Triumvirs leur ayant ſubſtitué L. Cornelius, & P. Canidius: mais l'Auteur qui rapporte ce fait, remarque qu'ils ne devoient jouir que peu de jours de cette dignité (*a*). Il ajoûte qu'un Edile étant mort le dernier jour de l'année, on lui en ſubſtitua un autre pour quelques heures. Qu'Herode ſoit arrivé à Rome le quinze de Décembre, il fut déclaré Roi le vingt-deux. Les huit jours du mois qui reſtent, ſuffiſent pour le peu de temps que les ſubſtitués à Cneius Domitius, & à Caius Aſinius, jouirent du Conſulat. Joſeph peut d'ailleurs avoir ignoré un Conſulat de ſi peu de jours, ou avoir cru qu'il convenoit mieux de dater l'élévation d'Herode au thrône, du Conſulat de ceux qui en avoient fait les fonctions toute l'année, à quelques jours près, que de celui de Lucius Cornelius, & de P. Aſinius, qui n'avoient été en quelque ſorte Conſuls que quelques heures.

Le Cardinal Noris, qui croit que ce ne fut pas dans l'Hiver qu'Herode fit voile pour Rome, mais ſur la fin d'Octobre, prétend que les Interpretes de Joſeph ont mal rendu χειμῶνος ὄντος, par *hiberno tempore*. Uſſerius, le Pagi, M. Baſnage (*b*), & quelques autres Sçavans ſoûtiennent la même opinion. La prévention eſt toute pour un ſentiment, que ſoûtiennent des Sçavans d'un ſi grand mérite; j'ai cependant peine à croire que χειμῶνος ὄντος ſignifie, pendant une tempête. Χειμὼν a ce ſens en pluſieurs endroits, & Joſeph le lui donne deux lignes plus bas, mais il me paroît ſignifier ici l'hiver.

Le vaiſſeau que montoit Herode fut accueilli d'une ſi violente tempête, avant que de toucher à Rhodes, que pour l'empêcher de périr, ont fut obligé de jetter une partie de ſa charge dans la mer. Ce n'étoit pas la continuation de celle pendant laquelle le Prince, ſelon les Sçavans que l'on vient de citer, ne craignit pas de ſe mettre en mer. Mais ſi c'en eſt une ſeconde, Joſeph auroit dû le marquer, & il n'en dit rien. Herode dit à Antoine qu'il étoit parti, διὰ χειμῶνος, & qu'il avoit affronté tous les dangers pour ſe rendre à Rome. Si χειμὼν ſignifie ici tempête, il devoit dire, διὰ χειμώνων, pendant des tempêtes. Car, outre celle que l'on veut qu'il faiſoit lorſqu'il partit d'Alexandrie, il fut battu d'une violente tempête dans la mer de Pamphilie. Χειμῶνι σφοδρῷ περιπεσών. Joſeph donne une épithete à cette violente tempête, pourquoi n'en donne-t'il pas à celle que l'on prétend ne l'avoir pas empêché de ſe mettre en mer?

(*a*) Ἐπ' ὀλίγας ἡμέρας. Dion, liv. 48.

(*b*) Je ne conçois pas comment M. Baſnage a pû dire: „ qu'Herode s'expoſa à „ toute l'impétuoſité de la mer pendant „ la rigueur de l'hiver, & paſſa en Ita„ lie, « & ſoûtenir qu'on peut fixer le commencement de ſon régne au mois de Juin ou de Juillet. *Hiſt. Juifs*, Tom. 1. pag. 157. 158.

La ſolemnité de la Pentecôte étoit paſſée, lorſque les Parthes entrerent dans Jeruſalem. On ignore le temps qu'ils y reſterent avant qu'Hircan & Phaſael ſe déterminaſſent à aller trouver Barzapharnes. Alexandra avertiſſoit Herode d'être ſur ſes gardes contre la mauvaiſe foi des Parthes. Il déféroit beaucoup à ſes ſentimens; mais Phaſaël, & quelques autres du parti, n'avoient pas la même confiance dans les avis de cette Princeſſe. Cette différence de ſentiment mit dans la néceſſité de conférer pour ſe décider, & ces conférences emporterent du temps. Cependant Herode, perſuadé que les avis d'Alexandra étoient bons, gagna le plutôt qu'il put Treſſa. Mais cette multitude de femmes, d'enfans, de bouches inutiles (*a*), & de bagage, ne lui permettoient guères d'aller vîte. D'ailleurs, les différentes attaques que les Juifs & les Parthes lui livrerent dans le cours de ſa retraite, & le renverſement du chariot où étoit ſa mere, durent le retarder beaucoup. Il fallut envoyer demander permiſſion au Roi des Arabes d'entrer dans ſes Etats, & en attendre la réponſe. Comme elle ne lui fut pas favorable, il fut obligé d'aller en Egypte (*b*). Aucun des bâtimens qui étoient dans le Port de Peluſe, lorſqu'il y arriva, ne voulut le paſſer à Alexandrie. Nouveau retardement, qui l'obligea de s'adreſſer aux Magiſtrats, & de leur demander un ordre pour quelqu'un des Capitaines des vaiſſeaux qui étoient dans ce Port, de l'y paſſer. Cinq ou ſix ſemaines furent bientôt paſſées, à la cour d'une Princeſſe qui vouloit le retenir (*c*), & qui le retint en effet quelque temps à ſa cour. Peut-être n'y avoit-il pas dans le Port d'Alexandrie de vaiſſeaux qui fuſſent prêts à mettre à la voile pour l'Italie, & qu'il fallut attendre qu'il y en eût.

Si l'on réunit tous ces différents retardemens, qu'Herode dut naturellement eſſuyer, on concevra facilement qu'il ne put être en état de partir pour l'Italie, que vers le milieu du mois de Novembre. Joſeph dit (*d*) qu'il mit à la voile ſans craindre ἀκμὴν τοῦ χειμῶνος, & cette expreſſion doit ſignifier une violente tempête, dans le ſyſtême des Sçavans qui veulent que ce ne fut pas dans l'hiver, qu'il fit voile pour l'Italie. L'état où il ſe trouvoit, pouvoit le faire s'expoſer aux plus grands dangers; mais, quel eſt le Capitaine de vaiſſeau qui eût voulu mettre à la voile pendant que la mer étoit battue d'une violente tempête, & s'expoſer à périr, pour contenter une eſpèce de déſeſpoir d'un Particulier. Céſar put dire à un Pilote, qu'une violente tempête contraignoit de retourner en arrière (*e*): » Avance, » mon ami. Oſe tout, & ne crains » rien. Tu menes Céſar & ſa for» tune. « Mais Herode n'étoit pas Céſar. Une tempête ne dure pas toujours; on attend qu'elle ſoit paſſée: un vaiſſeau ne riſque pas de ſortir du Port dans le temps d'une tempête, à moins qu'il n'en ſoit

(*a*) Ἦσαν δ' ὑπὲρ μυριακισχιλίους. Guer. Juifs, liv. 1. chap. 13. num. 8.

(*b*) Herode » s'enfuit en Egypte, dans » l'eſpérance d'y trouver Marc-Antoine, » ſon protecteur. « [*M. Baſnage*, Hiſt. Juifs, Tom. 1, pag. 157.] Joſeph n'a point connu ce motif d'Herode, d'aller en Egypte.

(*c*) Ὑπὸ Κλεοπάτρας καλαίχετο.

(*d*) Guer. Juifs, liv. 1.

(*e*) Plutarq. Vie de Céſar.

chaſſé par ſa violence. On ne peut pas dire qu'on ait mis à la voile ſans craindre la tempête, s'il n'y en avoit point lorſqu'on a levé l'ancre : mais on peut fort bien dire, qu'on eſt parti du Port ſans craindre la rigueur de l'hiver, quoiqu'elle ne ſe fit pas encore ſentir, & que cette ſaiſon ne fît que commencer.

REMARQUE XIII.

De la priſe de Jeruſalem par Herode & Soſius. Du temps & de la ſaiſon dans laquelle elle fut priſe.

DION rapporte (*a*) la priſe de Jeruſalem par Soſius, au Conſulat de Claudius & de Norbanus, & Joſeph le met ſous celui de Marc-Agrippa, & de Caninius Gallus : la différence eſt d'un an (*b*). Uſſerius a tâché de concilier les deux Hiſtoriens, mais le Pere Petau croit que Dion s'eſt trompé ſur le nom des Conſuls ſous leſquels Jeruſalem fut priſe par Herode & Soſius. Le Cardinal Noris, au contraire, prétend que c'eſt l'Hiſtorien Juif qui a mal datté cet évenement. Mais la prévention eſt entiérement pour lui, & il faudroit des preuves plus fortes que celles qu'apporte le ſçavant Cardinal, pour croire qu'il s'eſt trompé ſur le nom des Conſuls ſous leſquels un évenement de ſi grande conſéquence pour ſa Nation étoit arrivé. Comme il en écrivoit l'Hiſtoire, il a dû faire une étude particuliére de ce qui la regardoit.

L'évenement n'intéreſſoit Dion que d'une manière aſſez générale. L'action s'étoit paſſée dans un pays éloigné de celui où il vivoit, & du temps où il écrivoit. Il n'en put faire le récit que ſur les memoires de ceux qui s'y étoient trouvés, & qui, par le peu d'eſtime qu'ils faiſoient des Juifs, purent ne ſe pas donner la peine de s'informer exactement ſous quels Conſuls cet évenement eſt arrivé. Enfin, Dion le raconte d'une manière obſcure & peu exacte, & comme un Auteur qui n'en étoit pas bien informé, ou qui, par le peu d'intérêt qu'il y prenoit, n'a pas voulu ſe donner la peine de le raconter avec netteté & préciſion.

Le ſçavant Diſſertateur objecte, qu'on ne trouve que deux hivers marqués dans le récit que Joſeph fait de la guerre d'Herode & d'Antigone. Il y en eut trois, & ſi le Cardinal Noris n'en voit que deux, c'eſt qu'il a changé en une tempête celui dans lequel Joſeph dit qu'Herode s'embarqua à Alexandrie pour ſe rendre à Rome. Ce fut vers la mi-Novembre, comme on l'a remarqué (*c*), qu'il mit à la voile. Arrivé à Rome, il ne fut que ſept jours à ſolliciter le Senat en ſa faveur, & à le déterminer à lui décerner le thrône.

Joſeph ne dit point combien il reſta à Rome avant que de s'embarquer pour la Judée. Mais l'état où il avoit laiſſé ſa famille, la crainte

(*a*) Liv. 49. pag. 405.

(*b*) M. Toinard croyoit que ſi Dion, en parlant de 717. dit : » Les Romains » ne firent rien l'année ſuivante en Sy- » rie, digne de memoire ; « c'eſt qu'il rapporte ſous 716. ce qu'ils ne firent qu'en 717. *Pagi*, Appar. Chronol. *pag.* 17.

(*c*) Voyez la Remarque précédente.

qu'Antigone ne prît Maſada, où il l'avoit laiſſée en s'embarquant pour l'Italie, durent le faire partir le plutôt qu'il pourroit. La ſaiſon put l'arrêter quelque temps, les vents purent être contraires : une navigation pendant l'hiver eſt toujours longue, & ſouvent retardée par le mauvais temps. On ne peut faire ſur cela que des conſidérations générales, ſans pouvoir rien dire de précis. Mais on peut ſuppoſer avec vrai-ſemblance, qu'Herode ne put ſe rendre en Syrie que ſur la fin de Février, ou au commencement de Mars. Quelque diligence qu'il put faire pour lever des troupes, il ne put guères ſe mettre en campagne que dans le mois de Mai. Il l'ouvrit par le ſiége de Joppé. Comme la place étoit de conſéquence, elle put l'arrêter un temps conſiderable avant que de ſe rendre. Il ſe porta enſuite à Maſada, pour en faire lever le blocus. La priſe du château de Reſſa ſuivit, & il ſe rendit enfin devant Jeruſalem. La ſaiſon étoit trop avancée pour en faire le ſiége, & il ſemble que c'étoit moins pour l'entreprendre, que pour tâcher d'en porter les habitans à obéir au Décret du Senat, qui l'avoit déclaré Roi, & Antigone ennemi du Peuple Romain. Ce fut à quoi ſe termina la campagne de ſept cent quinze. Car les troupes Romaines demanderent des quartiers d'hiver, & il fallut leur en donner.

Herode ne demeura pas dans l'inaction pendant l'hiver. Il fit quelques entrepriſes, & il ſe mit en campagne auſſi-tôt que le retour du printemps le lui permit. Il prit quelques villes, fit la guerre aux bandits, & gagna une bataille. Le peu de ſecours qu'il tiroit de Macheras l'obligea de borner-là ſes entrepriſes. Antoine le lui avoit envoyé avec deux légions & mille chevaux ; mais, corrompu par l'argent d'Antigone, il ne ſe donnoit aucun mouvement pour l'aider à conquérir un royaume que le Senat lui avoit donné. Cette conduite l'obligea d'aller trouver Antoine, qui aſſiégeoit Samoſate, tant pour conférer avec lui ſur l'état où il ſe trouvoit, que pour ſe faire un mérite du ſecours qu'il lui menoit. Le ſiége fut long, & il put n'être de retour en Judée qu'à la fin de ſept cent ſeize.

Ce fut pendant l'hiver qui ſuivit, qu'il vengea la mort de ſon frere Joſeph, ſur ceux qui en avoient été les auteurs, & qu'il défit Pappus, qu'Antigone lui avoit oppoſé. Il alla enſuite à Jeruſalem, auſſi-tôt que la ſaiſon le permit. Mais Soſius, qu'Antoine envoyoit lui mener du ſecours, n'étant pas encore arrivé, il fut contraint de ſe borner à la faire enfermer par trois plates-formes. Perſuadé que ſon mariage avec Mariamne lui procureroit une grande conſidération dans l'eſprit des Juifs, il ſe repoſa du ſiége, ou du blocus de Jeruſalem, ſur des Officiers dans leſquels il avoit confiance, & il alla à Samarie épouſer la Princeſſe. Il retourna au ſiége après cette cérémonie, & Soſius s'y étant rendu, le premier mur fut forcé après quarante jours de défenſe, & le ſecond quinze jours après. Joſeph ne marque point combien de temps le Temple ſe défendit, mais il ſemble que la défenſe ne fut pas longue. Ainſi, l'on peut préſumer qu'Herode s'en rendit maître après environ deux mois de ſiége.

Soſius ne put refuſer quelques ſemaines de repos à ſes troupes, avant que d'aller trouver Antoine. Comme on ne voit rien qui l'obli-

geât de ſe preſſer de s'y rendre, il put, pour les ménager, ne marcher qu'à petites journées, & ne s'y rendre que ſur la fin de l'automne. Quoique Joſeph ne marque pas expreſſément où étoit Antoine alors, ce qu'il dit, que ce fut à Antioche qu'il fit trancher la tête à Antigone, que Soſius lui avoit amené, donne lieu de préſumer qu'il étoit alors dans cette ville. Il avoit réſolu de réſerver cet infortuné Prince pour ſon triomphe, & s'il ſe réſolut à le faire mourir, il y fut en quelque ſorte forcé, par les grands préſens que lui envoya Herode, qui croyoit que ſa couronne ne ſeroit jamais aſſurée tant qu'il vivroit. Le ſiége de Jeruſalem, qui ſe fit dans l'été, le repos que Soſius dut donner à ſes troupes, l'éloignement de Jeruſalem à Antioche; joint à ce qu'Herode put envoyer plus d'une fois à Antoine, pour obtenir la tête d'Antigone: tout cela mena naturellement à la fin de ſept cent dix-ſept, & remplit en même temps les trois hivers qui, ſelon Joſeph, ſe paſſerent entre le Décret du Senat, qui avoit déclaré Herode Roi, & la mort d'Antigone.

Si ce ne fut que ſur la fin du mois de Décembre ſept cent dix-ſept, qu'Antoine fit trancher la tête à Antigone, ce ne fut que vers la fin du même mois, ſept cent quatorze, qu'Herode fut déclaré Roi, & non ſur celle de Septembre ou d'Octobre, comme le croient quelques Sçavans. Ainſi, ce Prince put ne partir pour Rome que dans le mois de Novembre ſept cent quatorze, & Joſeph, dire que ce fut dans l'hiver. Car, quoiqu'à parler exactement, on n'entre dans l'hiver que dans le mois de Décembre, il eſt certain que dans la manière ordinaire de s'exprimer, Novembre eſt le commencement de l'hiver, comme Mars en eſt la fin.

Le calcul de Joſeph ne paroît pas ſi exact, lorſqu'il rapporte que Jeruſalem fut priſe vingt-ſept ans après que Pompée s'en étoit rendu maître. Le Cardinal Noris en conclut qu'il ſe trompe, lorſqu'il met la conquête qu'en fit Herode ſous le Conſulat de M. Agrippa, & de Canidius Gallus. La concluſion du ſçavant Diſſertateur eſt un peu précipitée. Elle ſuppoſe que μετ' ἔτη κζ ne peut ſignifier qu'après vingt-ſept ans, & on a des exemples du contraire, & il ne les ignoroit pas; mais il n'y faiſoit pas attention. La vingt-ſeptiéme année pouvoit être commencée, & κζ peut ne ſignifier que cela (a).

C'eſt une ſuite de la préférence qu'il donne à Dion, ſur le nom des Conſuls ſous leſquels cet évenement arriva. Mais ſi c'eſt une néceſſité de reconnoître que Joſeph s'eſt trompé, ou dans le nombre des années qui s'écoulerent entre la priſe de Jeruſalem par Pompée, & la conquête qu'en fit Herode, ou dans le nom des Conſuls ſous leſquels il place le dernier évenement, il eſt vrai-ſemblable que l'erreur tombe plutôt ſur le premier que ſur le dernier.

L'Hiſtorien Juif pouvoit n'avoit pas fait une étude particuliére de la ſuite des Conſuls qui poſſederent cette dignité, dans l'intervalle de M. Antoine & de Ciceron, & de M. Agrippa & de Canidius Gallus. Mais la priſe de Jeruſalem a tou-

(a) S. Marc, chap. 8. ℣. 31. S. Matth. chap. 16. ℣. 21. *Voyez* Uſſerius, A. M. 3967. pag. 518.

jours,

jours été un évenement ſi intéreſſant & ſi remarquable pour les Juifs, qu'un Hiſtorien de la Nation a dû s'en inſtruire exactement, & n'a pû l'attacher à un Conſulat ſous lequel il ne ſeroit pas arrivé. Joſeph avoit lû l'hiſtoire que Nicolas de Damas avoit faite d'Herode, & l'on croit que c'eſt de cette hiſtoire qu'il a tiré la plus grande partie de ce qu'il en dit. Ce Prince n'a pû ignorer ſous quels Conſuls il avoit pris Jeruſalem, &, les liaiſons & les grands rapports qu'avoit eu Nicolas de Damas avec lui ne lui ont pas permis d'ignorer un des évenemens le plus glorieux de ſa Vie.

L'Auteur de l'Hiſtoire des Empires & des Républiques, raconte (*a*) qu'Herode ſe rendit maître de Jeruſalem après un ſiége de ſix mois. Les ſçavants Auteurs Anglois de l'Hiſtoire univerſelle depuis le commencement du monde (*b*), le font durer environ ſix mois. C'eſt peut-être ſur ce qu'Agrippa dit dans l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs (*c*), que M. l'Abbé Guion s'appuie, pour donner ſix mois à ce ſiége; mais il y a ſi peu d'exactitude pour les faits, dans ce qu'on fait dire en cet endroit à ce Prince, que l'on croit ne devoir pas s'y arrêter. Joſeph fixe la durée de ce ſiége à cinq mois, dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs. Cela demande explication, pour ſe concilier avec ce qu'il dit ici, que le premier mur fut emporté en quarante jours, & le ſecond, en quinze. Dans le premier endroit, il prend le commencement du ſiége de Jeruſalem, du jour qu'Herode la fit entourer par une triple circonvallation, & ſa fin, de celui où il la prit. Soſius n'étoit pas encore arrivé, & il put n'arriver que long-temps après qu'il l'eut inveſtie; mais, impatient de reſſerrer l'ennemi, & dans l'eſpérance, peut-être, que le Général Romain arriveroit plutôt qu'il n'arriva, ce Prince ſe mit en campagne auſſi-tôt que la ſaiſon put le permettre. Cependant trois mois ſe paſſèrent avant que Soſius ſe rendît devant Jeruſalem. C'eſt apparemment de ſon arrivée, & du jour que commença l'attaque, que Joſeph compte les cinquante-cinq jours après leſquels il dit, que le premier & le ſecond murs furent emportés. Il ne paroît pas que le parti d'Antigone ait fait une longue réſiſtance. Ainſi, Jeruſalem put être priſe deux mois après la jonction des troupes de Soſius, & cinq après qu'Herode l'eut inveſtie.

Ce fut le troiſiéme mois, & un jour de jeûne, que ce Prince ſe rendit maître de Jeruſalem. M. Baſnage veut qu'on efface γ pour lui ſubſtituer δ, & qu'on liſe quatre au lieu de trois. Si la correction paroît être un peu de commande, elle concilie aſſez bien les différentes circonſtances de cet évenement. Joſeph ne marque pas de quelle année, de la Civile, ou de l'Eccléſiaſtique, étoit le troiſiéme mois dont il parle. Il n'étoit pas, ce ſemble, de l'année civile. Car comme elle ne commençoit que dans le mois de Tiſri, qui répond à nos mois de Septembre & d'Octobre ç'auroit été plutôt en automne & en hiver, qu'Herode & Oſius euſſent aſſiégé Jeruſalem, qu'en été, comme le dit Joſeph, & la différence eût été de plus de cinq mois; ou Herode ne s'étoit

(*a*) Tom. 8. pag. 404.
(*b*) Tom. pag. 170.
(*c*) Liv. 5. pag. 349.

pas mis en campagne auſſi-tôt que la ſaiſon le permettoit. Dans un climat auſſi tempéré qu'eſt celui de Judée, les troupes peuvent ſe mettre en campagne ſur la fin de Février ; & depuis le commencement de Mars, juſques vers la fin de Novembre, ou au commencement de Décembre, il y a plus de huit mois.

On voit par le Prophéte Zacharie (*a*), que les Juifs obſervoient un jour ſolemnel (*b*) le quatriéme mois, & l'Ecriture n'en indique aucun pour le troiſiéme. Il eſt vrai que les Rabbins en mettent un dans ce mois ; mais, outre que leur témoignage ne fait pas toujours preuve, c'eſt dans le troiſiéme mois de l'année Civile qu'ils le mettent (*c*), & il ſemble, par ce que l'on vient de remarquer, qu'on ne peut pas reculer la priſe de Jeruſalem juſqu'en Novembre ou juſqu'au commencement de Décembre.

Quand l'Ecriture dit, qu'un jeûne, qu'une fête, ou quelque cérémonie religieuſe tombe dans un mois, c'eſt ordinairement d'un mois de l'année Eccléſiaſtique qu'elle parle. Il eſt probable qu'Herode prit Jeruſalem deux mois après que Soſius ſe fut rendu au ſiége, & il l'eſt peu, qu'il n'y ſoit arrivé que ſur la fin d'Octobre. La ſaiſon eût été bien avancée, pour commencer le ſiége d'une ville auſſi grande & auſſi forte que Jeruſalem.

Il faudroit réformer les ſyſtêmes de nos plus habiles Chronologiſtes, ſi Herode avoit aſſiégé Jeruſalem trois ans après qu'il avoit été déclaré Roi par le Senat. Mais ſi Joſeph dit cela en Latin & en François (*d*), il ne le dit pas en Grec (*e*).

(*a*) Chap. 8. ℣. 19.

(*b*) Inſtitué à cauſe de la défenſe que Jeroboam fit à ſes ſujets, de porter leurs prémices à Jeruſalem.

(*c*) Inſtitué parce que le Roi Joachim brûla la prophétie de Jérémie, que Baruch avoit écrite.

(*d*) Sig. Gelenius. M. d'Andilly.

(*e*) Τρίτον δ' ἀυτὸ τοῦτο μὴν ἐν ᾧ ἐν βασιλεὺς ἐν Ρώμῃ ἀποδείκνυται.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE QUINZIÉME.

CHAPITRE I.

I. J'AI fait, dans le Livre précedent, le récit de la priſe de Jeruſalem par Herode & Soſius, & de la maniére dont Antigone fut fait priſonnier. Je vais rapporter dans celui-ci les ſuites de cet évenement. Herode devenu ſouverain de toute la Judée, éleva aux honneurs & aux dignités ceux d'entre le peuple qui s'étoient attachés à lui lorſqu'il n'étoit que ſimple Particulier, & ne paſſoit point de jours ſans faire éprouver les cruels effets de ſon reſſentiment à ceux qui lui avoient été contraires. Il témoigna beaucoup de reconnoiſſance au Phariſien Pollion & à ſon diſciple Sameas, & les eut en grande conſidération, parce qu'ils avoient conſeillé aux habitans de Jeruſalem de lui en ouvrir les portes, lorſqu'il en faiſoit le ſiége. Ce Sameas (*a*) étoit celui, qui, lorſqu'Herode prévenu d'un crime capital fut cité devant le Sanedrin, prédit à Hircan & aux Juges, que cet Herode, auquel ils vouloient alors conſerver la vie, la leur ôteroit un jour. Cela arriva en effet, Dieu ayant permis que l'évenement juſtifiât la vérité de cette prédiction.

II. Maître de Jeruſalem, Herode s'empara de tout ce

(*a*) Pollion, qu'on lit dans quelques Editions, eſt une faute qu'on auroit pû corriger par l'ancien Interprete.

Cruauté & avarice d'Herode. Il fait de grands préſens à Antoine.

qu'il y trouva de précieux, enleva aux citoyens opulents leurs plus riches effets, & amaſſa ainſi une grande quantité d'or & d'argent, dont il fit preſent à Antoine & aux amis particuliers de ce Romain. Il fit mourir quarante-cinq des principaux partiſans d'Antigone, & établit des gardes aux portes de la ville, pour empêcher qu'on ne fît rien paſſer avec les corps de ces malheureux; il donna ordre qu'on les fouillât, & qu'on lui apportât tout ce qu'on trouveroit ſur eux en or, en argent, ou autres effets de quelque prix. On ne pouvoit guères eſpérer de voir finir ces maux; l'avarice du Prince étoit d'autant plus inſatiable, que ſes finances étoient épuiſées; & l'on étoit alors dans l'année Sabbatique, pendant laquelle il ne nous eſt pas permis d'enſemencer les terres.

Antoine fait trancher la tête à Antigone.

Antoine retenoit toujours Antigone dans les fers, & le faiſoit garder pour ſervir d'ornement à ſon triomphe; mais ayant appris que la Nation remuoit, & qu'en haine d'Herode elle conſervoit de l'affection pour ce Prince, il prit le parti de lui faire trancher la tête à Antioche. C'étoit bien en effet le ſeul moyen de ſoumettre les Juifs à Herode. Strabon de Cappadoce eſt garant de ce que j'avance. » Antoine, dit cet Hiſto-» tien, fit conduire Antigone à Antioche. Je crois que ce fut » le premier des Romains qui fit trancher la tête à un Roi. Il » ne crut pas pouvoir autrement obliger les Juifs à reconnoî-» tre Herode, qu'il avoit établi Roi en ſa place. Car, quel-» ques maux qu'on leur eût faits, ils n'avoient pû ſe réſoudre » à lui donner le nom de Roi, tant ils étoient prévenus en » faveur d'Antigone (*a*). Antoine eſpéra donc que l'infamie du » ſupplice détruiroit cette affection, & diminueroit la haine » qu'ils portoient à Herode. C'eſt ainſi que Strabon s'exprime.

CHAPITRE II.

I. AUSSI-tôt qu'Hircan, qui fut premiérement Grand-Prêtre, & Roi dans la ſuite (*b*), eut appris qu'Herode étoit établi Roi, il le vint trouver. Priſonnier chez les Parthes, voici comme il avoit recouvré ſa liberté: Barzapharnes

(*a*) J'ai ſuivi la conjecture de l'Auteur de la Note a, qui croit qu'il faut effacer βασιλεα devant πρωτον. Antigone n'étoit pas le premier Roi des Juifs.

(*b*) M. d'Andilly trouvoit ſans doute de la difficulté en ce que Joſeph dit

& Pacorus, qui l'avoient pris avec Phaſaël frere d'Herode, les emmenerent chez eux ; mais Phaſaël ne pouvant ſe réſoudre à paſſer ſa vie dans une honteuſe captivité, préféra une mort généreuſe à l'ignominie des fers, & ſe tua de la manière que je l'ai rapporté.

II. Phraate Roi des Parthes, inſtruit de l'illuſtre naiſſance d'Hircan, le traita avec bonté ; il lui ôta ſes chaînes, & lui permit de demeurer à Babylone, où il y avoit beaucoup de Juifs, qui le reſpecterent comme leur Grand-Prêtre & comme leur Roi. Ceux de cette Nation qui demeuroient vers l'Euphrate, eurent pour lui les mêmes égards. Hircan goûtoit les douceurs d'une telle ſituation ; mais ayant appris qu'Herode étoit monté ſur le thrône, il conçut des eſpérances plus flatteuſes. Il avoit dans tous les temps donné à Herode des marques de la plus ſincére amitié ; il compta ſur ſa reconnoiſſance, & ſe perſuada ſur-tout qu'il n'avoit pas dû oublier le ſervice important qu'il lui avoit rendu, lorſque prêt d'être condamné à mort, il avoit trouvé le moyen de le tirer de ce danger, & de le ſouſtraire même à la honte d'un pareil jugement. Il s'entretint avec les Juifs en qui il avoit le plus de confiance, des différentes penſées qui l'occupoient : ils le prierent tous, avec les plus grandes inſtances de reſter avec eux, & l'aſſurerent qu'ils avoient toujours pour lui le reſpect qu'ils devoient, & qu'ils pourvoiroient à l'entretien de ſa maiſon ; qu'ils lui feroient rendre, autant que cela dépendroit d'eux, tous les honneurs dûs aux Rois & aux Grands-Prêtres ; & pour le décider abſolument, ils lui repréſenterent, qu'il ne pourroit jouir des mêmes avantages à Jeruſalem, où l'outrageante mutilation dont Antigone l'avoit fait affliger, ne lui permettroit pas d'exercer les fonctions de la ſouveraine ſacrificatute ; que d'ailleurs, le changement de fortune en apportoit preſque toujours un grand dans les ſentimens & dans les affections des hommes, & qu'on voyoit rarement des Rois ſe ſouvenir, & reconnoître, dans

qu'Hircan avoit été Roi dans la ſuite. Car il n'a point traduit εἶτα βασιλία. Il eſt vrai que cet Auteur auroit pû s'expliquer davantage ; mais il le fait aſſez pour voir qu'il veut marquer les deux États dans leſquels s'étoit trouvé Hircan. Il avoit ſuccedé au Roi ſon pere dans la dignité de Grand-Prêtre, & il lui avoit joint l'autorité Royale, après la mort de la Reine Alexandra. Quoiqu'il n'ait conſervé la couronne que trois mois, c'eſt cependant ce double état que Joſeph veut marquer, lorſqu'il dit ..... τὸν πρῶτον ἀρχιερέα ἅμα καὶ βασιλέα.

leur élévation, les ſervices qu'on leur a rendus lorſqu'ils étoient ſimples Particuliers.

Hircan retourne en Judée.

III. L'avis étoit ſage, mais Hircan vouloit retourner en Judée. Dans ces circonſtances, il reçut des Lettres d'Herode, par leſquelles il le prioit d'engager Phraate, & les Juifs qui demeuroient dans ſes Etats, à le laiſſer venir partager avec lui la ſouveraine autorité; il l'invitoit lui-même à ne point mettre d'obſtacle à ſes deſſeins, puiſque le temps étoit arrivé, où toute ſa reconnoiſſance devoit éclater, pour les obligations qu'il lui avoit de l'avoir élevé, & de lui avoir conſervé la vie dont il jouiſſoit. Ces Lettres lui furent rendues par Saramalla, que ce Prince envoyoit en ambaſſade à Phraate, avec des préſens, pour obtenir de lui qu'il ne le privât point du ſeul moyen qu'il avoit de s'acquiter de tout ce qu'il devoit à ſon bienfaiteur. Ce n'étoit pas cependant ce qu'il ſouhaitoit davantage, mais ſçachant bien qu'il portoit une couronne à laquelle il n'avoit aucun droit, il craignoit, avec raiſon, une révolution, & il cherchoit à avoir Hircan en ſa puiſſance, pour s'en défaire dans l'occaſion, comme il le fit dans la ſuite.

Herode fait Ananel Grand-Prêtre.

IV. Cependant Hircan, plein de confiance, retourna en Judée, après en avoir obtenu l'agrément du Roi Phraate, & les Juifs lui fournirent l'argent néceſſaire pour le voyage. Herode le reçut avec les plus grandes marques d'honneur, lui donna toujours les premiéres places dans les aſſemblées & dans les repas, l'appellant ſon pere; mais c'étoit pour le mieux tromper, & pour l'empêcher de ſoupçonner la trahiſon qu'il méditoit. Car toutes ſes démarches ne tendoient qu'à affermir ſon autorité, mais elles exciterent de grandes diviſions dans ſa famille. Perſuadé qu'il étoit dangereux pour lui de donner la ſouveraine Sacrificature à quelque homme d'une naiſſance diſtinguée, il la conféra (*a*) à un nommé Ananel; c'étoit un Prêtre, d'une famille des plus obſcures (*b*), qu'il avoit fait venir de Babylone.

(*a*) Quelques Modernes ont écrit, après le Sincelle, qu'Herode fut le premier, comme le dit Joſeph, qui éleva à la ſouveraine Sacrificature Ananel, qui étoit d'une autre Tribu; ἀλλόφυλον. Loin que l'Hiſtorien Juif diſe cela, en reconnoiſſant qu'il étoit Prêtre, ἱερέα, il reconnoît qu'il étoit non-ſeulement de la Tribu de Lévi, mais encore de la famille d'Aaron.

(*b*) Ce que diſent les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde, * que » le

* Tom. 7. pag. 172.

V. Alexandra, fille d'Hircan, épouſe d'Alexandre, fils du Roi Ariſtobule, fut fort ſenſible à l'indignité d'un tel choix : elle avoit donné à Alexandre deux enfans ; un Prince parfaitement beau, nommé Ariſtobule, & une Princeſſe pleine de charmes, appellée Mariamne, qu'Herode avoit épouſée. Elle ne put ſouffrir l'injuſtice qu'on faiſoit à Ariſtobule, de lui préferer, pour la ſouveraine Sacrificature, un homme inconnu (*a*). Elle écrivit donc à Cléopatre, & la pria d'obtenir d'Antoine cette grande dignité pour ſon fils, & elle confia ſa Lettre à un des Muſiciens de cette Reine, afin qu'elle lui fût plus ſûrement remiſe.

VI. Antoine ne ſe preſſoit point de ſatisfaire Cléopatre ſur cet objet. Cependant Dellius (*b*), un de ſes confidens, vint en Judée pour quelque affaire particuliére ; il y vit Ariſtobule : l'extrême beauté de ce Prince, & ſa taille avantageuſe, le ravirent en admiration, il ne fut pas moins frappé des charmes de Mariamne, épouſe d'Herode. Il diſoit hautement qu'Alexandra étoit la femme qui eût mis les plus beaux enfans au monde. Dans une converſation qu'il eut un jour avec cette Princeſſe, il lui conſeilla d'envoyer leurs portraits à Antoine ; ne faiſant, lui dit-il, aucun doute, qu'après qu'il les auroit vus, elle n'obtînt de lui tout ce qu'elle déſireroit. Alexandra ne négligea point cet avis, & envoya en effet, dans cette confiance, les portraits de ſes enfans à Antoine. Dellius, de ſon côté, étant de retour, en fit à Antoine les éloges les plus exagérés, l'aſſurant qu'il n'avoit pû les voir, ſans ſe perſuader qu'ils devoient leur naiſſance à quelque Divinité, plutôt qu'à des créatures mortelles. Dellius n'en parloit ainſi que pour exciter les paſſions d'Antoine, qui cependant n'oſa appeller auprès de lui Ma-

» vénération des Juifs pour Hircan alla » même plus loin, lorſqu'ils apprirent » qu'Herode avoit conferé la grande Sacrificature à un homme d'une famille » obſcure, « merite d'être rectifié. Si Joſeph a ſuivi l'ordre des temps, comme on a lieu de le préſumer, la vénération que les Juifs qui demeuroient dans les Etats du Roi des Parthes avoient pour Hircan, ne put pas augmenter lorſqu'ils apprirent qu'Herode avoit donné la ſouveraine Sacrificature à Ananel. Car ce n'eſt qu'après le retour d'Hircan en Judée, que Joſeph dit, qu'Ananel fut revêtu de cette grande dignité.

(*a*) Ἐπαλξεὺς. Pris, appellé d'ailleurs.

(*b*) Antoine s'étoit ſervi de cet Officier pour aller dire à Cléopatre de venir le trouver. On croit qu'il ménagea la paſſion du Triumvir pour la Reine d'Egypte, & qu'il en eut également pour elle. Seneque, le pere, cite des Lettres de lui à cette Princeſſe. Un Ancien l'appelloit Voltigeur des guerres civiles, à cauſe de ſes fréquents changemens de parti : *Deſultorem bellorum civilium. Maſſala apud Senec. Suaſor.* 1.

riamne ; outre qu'elle étoit mariée à Herode, il craignit de donner de la jalouſie à Cléopatre. Il ſe contenta d'écrire à Herode, & de lui demander Ariſtobule, le priant cependant avec politeſſe, de ne ſe point gêner. Herode ne crut pas qu'il fût prudent d'envoyer à un homme auſſi puiſſant que l'étoit Antoine, un Prince auſſi jeune (*a*), & qui joignoit à une grande beauté, une taille extrêmement avantageuſe (*b*). Il ſçavoit que ce voluptueux Romain abuſoit ouvertement de ſon autorité pour ſe procurer les plus infames plaiſirs ; craignant donc qu'il ne le deſtinât à ſatisfaire ſes criminelles voluptés, il lui fit réponſe que ſi le jeune Prince ſortoit de Judée, tout y ſeroit auſſi-tôt plein de troubles & de mouvemens de guerre, les Juifs eſpérant toujours tirer quelque avantage d'un changement de Roi & de gouvernement.

VII. Herode s'étant ainſi excuſé auprès d'Antoine, crut devoir ménager le jeune Prince & ſa mere Alexandra. Mariamne, ſon épouſe, ne ceſſoit auſſi de le prier de faire juſtice à ſon frere, & de lui donner la grande Sacrificature. Il jugea qu'il étoit de ſon intérêt de conférer à Ariſtobule (*c*) une dignité qui ne lui permît pas de ſortir de la Judée. Il tint ſur cela conſeil avec ſes amis, & leur fit de grandes plaintes d'Alexandra. Il l'accuſa » d'entretenir des intelligences ſecrettes contre l'Etat, & de chercher, par le crédit de Cléopatre, » à lui ôter la couronne, pour la faire paſſer, avec le ſecours » d'Antoine, ſur la tête de ſon fils ; & en cela, dit-il, elle ne » conſulte ni la juſtice, ni ſon véritable intérêt, puiſqu'elle ne » peut réuſſir qu'en faiſant tomber la couronne de deſſus la » tête de ſa fille, ce qui exciteroit de grands troubles dans » le royaume. Il ajoûtoit, que quoiqu'il ne ſe fût procuré la » couronne qu'avec beaucoup de peines & de travaux, & en

(*a*) Il n'avoit que ſeize ans.

(*b*) A la Lettre, ſe diſtinguant par ſa naiſſance. Mais la naiſſance d'Ariſtobule n'entroit pour rien dans les motifs que Joſeph prête à Herode, de ne vouloir pas envoyer ce jeune Prince à Antoine. Il avoit dit plus haut, que Dellius avoit admiré ſa beauté ; & ſi la premiére ſyllabe de μέγεθος étoit effacée dans le manuſcrit du Copiſte ſur la copie duquel ont été tranſcrits ceux qui ſont venus juſqu'à nous, il a pû facilement lire γένα, au lieu de γένα. Voyez ch. 3. num. 3.

(*c*) Quand Antoine fit dire à Herode » de mettre Ariſtobule à la place d'Ananel, il s'en excuſa, ſous prétexte que » de pareilles dépoſitions étoient contraires à la Loi de Moïſe, ſuivant laquelle » la dignité de ſouverain Pontife étoit à » vie. " Hiſt. univ. du monde, Tom. 7. pag. 173. Je n'ai pû trouver ni cette demande d'Antoine, ni cette réponſe d'Herode, dans aucun des exemplaires de Joſeph.

» s'expoſant

» s'expoſant aux plus grands dangers, le reſſentiment d'une » conduite qui pouvoit lui être ſi préjudiciable, ne le porte- » roit jamais à aucune injuſtice; qu'il donnoit à Ariſtobule » la ſouveraine Sacrificature, à laquelle il n'avoit élevé Ana- » nel, que parce que le Prince étoit trop jeune pour en être » revêtu. « Ce diſcours, qu'Herode avoit ſoigneuſement prémédité, dans la vuë de ſurprendre les Princeſſes, & ceux de ſes amis qu'il avoit appellés à cet éclairciſſement, produiſit tout l'effet qu'il ſouhaitoit. Alexandra, ravie de joie d'avoir contre ſon eſpérance, obtenu pour ſon fils la ſouveraine Sacrificature, & pénétrée de crainte de s'être rendue ſuſpecte à Hérode, toute fondante en larmes, lui déclara, » qu'à la vé- » rité elle s'étoit beaucoup inquiétée de l'affront dont la pri- » vation de la ſouveraine Sacrificature couvroit ſon fils; mais » que pour la couronne, elle étoit ſi éloignée d'y prétendre, » qu'elle la refuſeroit, même ſi on la lui préſentoit; qu'elle ſe » trouvoit ſuffiſamment honorée de la voir ſur la tête de l'Epoux de ſa fille; qu'elle étoit vivement perſuadée, qu'étant » plus capable qu'aucun autre de regner, ſon régne faiſoit la » ſûreté de ſa famille; que comblée de ſes bienfaits, elle re- » cevoit avec reconnoiſſance l'honneur qu'il faiſoit à ſon fils; » qu'elle lui proteſtoit une entiére ſoumiſſion pour la ſuite; » & qu'elle le prioit de lui pardonner ce que des ſentimens » propres de ſa naiſſance lui avoient fait entreprendre avec trop » de vivacité, à la vuë du mépris que l'on avoit marqué pour » Ariſtobule. « Cet éclairciſſement produiſit une réconciliation, mais plus prompte que ſolide (*a*), & toutes les défiances parurent diſſipées.

CHAPITRE III.

I. HERODE ôta ſur le champ la ſouveraine Sacrificature à Ananel, Juif étranger, & de par-delà l'Euphrate, comme nous l'avons dit: il y avoit beaucoup de Juifs établis aux environs de Babylone; c'étoit parmi ceux-là qu'il avoit pris naiſſance, & il étoit d'une de leurs familles Sacerdota- Ariſtobule Grand-Prêtre.

(*a*) La traduction ſuppoſe σεσῶς, au lieu de ψῶδον, qui ne fait aucun ſens ici.

les (*a*). Herode étoit depuis long-temps lié avec lui, & par cette conſidération, il l'avoit honoré de la ſouveraine Sacrificature lorſqu'il monta ſur le thrône ; des diviſions domeſtiques qu'il vouloit étouffer, l'obligerent de la lui ôter dans la ſuite. Ce qui étoit cependant contraire aux Loix ; car quand on eſt une fois revêtu de cette dignité, on ne peut en être privé. (*b*) Ce fut Antiochus Epiphane, qui le premier tranſgreſſa cette Loi, en dépoſant Jeſus de la ſouveraine Sacrificature, pour la conférer à ſon frere Onias: Ariſtobule l'ôta dans la ſuite à ſon frere Hircan, & Herode à Ananel, pour en revêtir le jeune Ariſtobule.

II. Il crut avoir appaiſé les troubles de ſa maiſon ; mais, ainſi que cela arrive dans la plûpart des réconciliations, il ne reſta pas pour cela ſans défiance. Les premiéres entrepriſes d'Alexandra lui donnerent lieu de craindre qu'elle ne ſe portât à quelque nouvelle, ſi elle en trouvoit l'occaſion. Il lui ordonna de ſe tenir dans le palais (*c*), & de n'y faire aucun acte d'autorité ; il la fit obſerver avec tant de rigueur, que rien de ce qu'elle faiſoit de plus commun & de plus ordinaire, ne lui échappoit. Une telle gêne l'aigriſſoit inſenſiblement, & fortifioit la haine dont elle étoit prévenuë contre Herode. Pleine d'orgueil, paſſion ordinaire à ſon ſexe, elle regarda comme un outrage, le ſoin inquiet & ſoupçonneux avec lequel il la faiſoit garder ; la perte de la liberté lui parut de tous les maux le plus inſupportable, & elle ne put ſe réſoudre à continuer de vivre ainſi, ſous des dehors trompeurs d'honneurs & de reſpect, dans une crainte & une captivité continuelles. Elle écrivit donc à Cléopatre, & l'inſtruiſit du triſte état où elle étoit, la conjurant de l'aider à en ſortir. Cette Reine lui manda de ſe dérober ſecrettement, & de la venir trouver en Egypte. L'avis fut fort du goût d'Alexandra, & pour l'exécuter, elle fit faire deux cercueils, comme pour porter des morts en terre. Elle devoit être miſe dans l'un, & ſon

Alexandra tâche de s'enfuir ſecrettement.

(*a*) Comment Joſeph peut-il dire qu'Ananel étoit de la famille des Grands-Prêtres, après avoir dit qu'il étoit Prêtre des plus obſcurs ? ἱερέα τῶν ἀσημοτέρων. Peut-être qu'un Copiſte, peu attentif, a mis ces trois lettres αρχ de trop.

(*b*) Joſeph ne ſe ſouvient pas ici de ce qu'il a dit dans ſon huitiéme Livre, chapitre premier, que Salomon dépoſa Abiathar, un des deſcendans & des ſucceſſeurs du Grand-Prêtre Heli, pour donner la ſouveraine Sacrificature à Sadoc.

(*c*) Je crois λανθάνοντος une faute d'impreſſion, pour λανθάνοντες.

fils dans l'autre, par des domeſtiques affidés, puis portés l'un & l'autre, ſuivant ſes ordres, la nuit, hors de la ville, d'où elle comptoit ſe rendre ſur le bord de la mer, où un vaiſſeau devoit les attendre pour les paſſer en Egypte; mais Eſope, un de ſes domeſtiques, révéla le ſecret à Sabion, qu'il rencontra par hazard, & qu'il croyoit inſtruit du projet. Le Roi haïſſoit Sabion, parce qu'il le ſoupçonnoit d'avoir été un de ceux qui avoient empoiſonné Antipater: Sabion, perſuadé que le temps étoit favorable pour ſe mettre dans les bonnes graces d'Herode, lui découvrit le deſſein d'Alexandra. Herode la laiſſa tout diſpoſer, & ne la fit arrêter que lorſqu'elle & ſon fils alloient être tranſportés. Quelque diſpoſé qu'il fût à la faire repentir de ce procédé, il n'oſa cependant ſe déterminer à lui faire aucun mal, penſant que Cléopatre ne ſouffriroit pas qu'on lui fît une affaire de ce qu'elle le haïſſoit; il prit donc le parti de ſe faire un mérite de la généroſité avec laquelle il parut lui pardonner. Il étoit cependant bien réſolu de ſe défaire d'Ariſtobule; mais pour mieux cacher ſon deſſein, il ne crut pas devoir l'exécuter dans les circonſtances préſentes.

III. Cependant la fête des Tabernacles arriva: c'eſt une de celles que nous célebrons avec le plus de ſolemnité. Herode la paſſa avec le peuple en feſtins & en réjouiſſances. Mais ce qui arriva durant cette fête, augmenta ſa jalouſie contre Ariſtobule, & lui fit hâter l'exécution de ſon deſſein. Ce jeune Grand-Prêtre, qui avoit alors dix-ſept ans, étant monté à l'autel avec les habits de ſa dignité, pour s'y acquiter des fonctions ſacrées, & y offrir les ſacrifices preſcrits par la Loi; ſon extraordinaire beauté, ſon port majeſtueux, joints aux avantages d'une taille beaucoup au-deſſus de celle des jeunes gens de ſon âge, & qui annonçoit ſi bien ſa haute naiſſance, lui gagnerent l'affection du Peuple, & rappellerent à la multitude le ſouvenir des grandes actions de ſon grand-pere Ariſtobule. Dans cette eſpèce de raviſſement, & dans l'excès de joie que reſſentirent alors les Juifs, ils ne purent cacher leurs véritables diſpoſitions. Ils firent en ſa faveur des acclamations accompagnées de vœux, qui ne découvrirent que trop l'affection qu'ils lui portoient, & la reconnoiſſance dont ils étoient pénétrés, pour les bienfaits qu'ils avoient reçus de ſa famille. Herode ne put différer plus long-temps à exécuter la réſolution qu'il avoit priſe de ſe défaire de ce jeune Prince.

Après que la fête fut passée, Alexandra invita le Roi à venir manger chez elle à Jericho. Ce Prince y fit beaucoup d'amitié à Aristobule, & il l'engagea à passer dans un lieu particulier (*a*), où il affecta de prendre part à tous les divertissemens qui parurent plaire au jeune Prince ; mais comme la chaleur étoit excessive en cet endroit, tous ceux qui y étoient entrés en sortirent hors d'haleine, & allerent prendre le frais sur le bord des grandes piéces d'eau qui entouroient le château. Ils s'amuserent d'abord à regarder nager quelques-uns de leurs amis, & de leurs domestiques. Aristobule fut ensuite bien-aise de se baigner aussi, Herode ne manqua pas de l'y exciter. Alors quelques Officiers du Roi, qui en avoient l'ordre, profitant des premieres ténébres de la nuit, qui approchoit, plongerent, par forme de jeu, Aristobule qui nageoit, & ils le firent tant de fois, qu'enfin ils le noyérent. Ce fut ainsi que périt ce jeune Prince, n'ayant pas dix-huit ans (*b*) accomplis ; il ne jouit qu'un an de la souveraine Sacrificature, qu'Herode rendit aussi-tôt à Ananel.

IV. Les pleurs & les sanglots succederent bientôt aux ris & aux jeux : la mort du Prince, arrivée par un accident si imprévu, plongea les Princesses dans la plus amère douleur ; elles fondoient en larmes sur son corps, & ne pouvoient s'en séparer. Lorsque la nouvelle en fut portée à Jerusalem, toute la ville en fut pénétrée, & il n'y eut aucune maison, aucune famille, qui ne regardât ce malheur comme s'il lui eût été particulier. Alexandra en étoit sur-tout inconsolable, mais lorsqu'elle en apprit les cruelles circonstances, sa douleur devint furieuse ; néanmoins la crainte d'un plus grand mal lui en fit modérer les transports. Elle voulut plusieurs fois s'arracher la vie, & si elle n'exécuta pas ce terrible dessein, ce ne fut que par l'espérance de pouvoir un jour contribuer à venger la mort de son fils. Ce fut le seul motif qui la retint, & qui la porta même à affecter de ne pas paroître avoir

(*a*) Εἰς ἀσφαλῆ τόπον. In locum securum. *Nouv. Edit.* Ne faudroit-il point lire, ἡδεῖα τόπον, & traduire, dans un lieu agréable, délicieux ?

(*b*) Agé de dix-huit ans. *Hist. univ. du monde, Tom. 7. pag.* 175. Si Joseph paroît dire cela, un peu d'attention eût fait appercevoir que ce ne peut pas être sa pensée. Il vient de dire que ce Prince avoit dix-sept ans à la fête des Tabernacles. La Princesse sa mere donna à manger à Herode après que cette fête fut passée, & ce fut alors que ce Prince le fit noyer. Il manque la négation οὐκ devant ἄπρακτα, » n'ayant pas dix-huit » ans accomplis.

été inſtruite que cette mort avoit été l'effet d'une trahiſon préméditée. Elle ſoutint ce perſonnage avec beaucoup de fermeté, perſuadée que cette diſſimulation même pourroit ſervir au deſſein qu'elle formoit dès-lors de tirer une vengeance ſûre de ce cruel attentat. Herode, de ſon côté, n'oublioit rien pour perſuader au Public, que la mort du Prince étoit un pur accident, non-ſeulement par le grand deuil qu'il voulut qu'on en portât, mais encore par les larmes qu'il répandoit, & par l'affliction qu'il en faiſoit paroître avec tant d'art, qu'elle ſembloit être ſincére. Peut-être auſſi que, quoiqu'il eût penſé que ſa ſûreté dépendoit de cette mort, il ne put s'empêcher d'être attendri à la vuë d'un Prince auſſi aimable, enlevé à la vie dans la fleur de ſa jeuneſſe. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que tout ce qu'il fit alors, n'étoit que pour écarter le ſoupçon qu'il en étoit l'auteur : il fit célébrer ſes funérailles avec beaucoup d'appareil, & lui éleva un magnifique mauſolée. On brûla par ſes ordres une grande quantité de parfums ſur ſon tombeau, & on enterra avec lui pluſieurs choſes précieuſes. Il tâchoit de diminuer, par la magnificence de cette pompe funébre, l'affliction des Princeſſes, & de leur donner quelque ombre de conſolation.

V. Mais rien de tout cela ne put toucher Alexandra ; le ſouvenir de la perte qu'elle avoit faite ne pouvoit s'effacer de ſa mémoire, & ſa douleur s'irritant de jour en jour, elle écrivit à Cléopatre pour la lui apprendre, & l'informer de la trahiſon d'Herode. Cette Reine, ſenſiblement touchée de ſes malheurs, avoit toujours ſouhaité l'obliger ; ainſi elle preſſa vivement Antoine de venger la mort d'Ariſtobule, & lui repréſenta qu'il ne devoit pas ſouffrir qu'Herode, à qui il avoit mis une couronne ſur la tête, à laquelle il n'avoit aucun droit, maltraitât ſi injuſtement ceux à qui elle appartenoit. Antoine, ſur ſes remontrances, écrivit avant ſon départ pour Laodicée à Herode, de venir s'y juſtifier de la mort du jeune Prince, dont on l'accuſoit d'être l'auteur par un crime qui le rendoit très-coupable. Herode, intimement convaincu de la vérité de l'accuſation, & ſçachant d'ailleurs qu'il devoit redouter la haine de Cléopatre, qui ne ceſſoit d'aigrir Antoine contre lui, fut ſaiſi de crainte en recevant cet ordre : il obéit cependant, n'ayant pas de meilleur parti à prendre. Il confia le gouvernement du royaume, & le maniement des affaires, à ſon oncle Joſeph,

Herode va trouver Antoine à Laodicée : ordres qu'il donne avant que de partir.

& lui ordonna en ſecret de faire mourir Mariamne, ſi Antoine ſe portoit à quelque violence contre lui. Il aimoit infiniment la Reine, & il ſe ſeroit cru déshonoré, ſi quelqu'un, même après ſa mort, l'eût recherchée à cauſe de ſa beauté. Il lui découvrit qu'Antoine avoit conçu de la paſſion pour elle, ſur le rapport qu'on lui avoit fait de ſa beauté. Après avoir donné ces ordres, Herode, incertain de ce qui lui arriveroit, partit pour ſe rendre auprès d'Antoine.

Joſeph découvre l'ordre qu'Herode lui avoit donné de faire mourir Mariamne après ſa mort.

VI. Joſeph, ainſi chargé de l'adminiſtration des affaires du royaume, étoit obligé de voir ſouvent la Reine, tant pour remplir ſon miniſtere que pour lui rendre ſes reſpects. Dans les converſations qu'il avoit avec elle, il ne manquoit jamais de l'entretenir des ſentimens d'amour qu'Herode avoit pour elle, & de la tendre affection qu'il lui portoit. Mais comme la Reine ſe moquoit de tout ce qu'il lui diſoit, & Alexandra encore plus qu'elle; Joſeph, pour convaincre les Princeſſes qu'il ne diſoit rien que de très-véritable, eut l'imprudence de leur découvrir l'ordre qu'Herode lui avoit donné; croyant bien prouver qu'il ne pouvoit vivre ſans la Reine, puiſque, quelque accident qu'il lui arrivât, il ne pouvoit ſe réſoudre à en être ſéparé même par la mort. C'eſt ainſi qu'en penſoit Joſeph; mais les Princeſſes, comme il eſt bien naturel, ne furent pas tant touchées de l'excès de l'amour d'Herode, qu'elles ne ſe trouvaſſent fort à plaindre, puiſque la mort même de leur Tyran ne les préſervoit pas du danger de périr: & ce qu'elles venoient d'entendre, les plongea dans les réflexions les plus triſtes.

VII. Les ennemis d'Herode firent courir le bruit, qu'Antoine l'avoit fait mourir après lui avoir fait donner la queſtion. Cette nouvelle, comme il eſt facile de le concevoir, jetta un grand trouble dans le palais, mais ſur-tout dans l'eſprit des Princeſſes. Alexandra voulut perſuader à Joſeph de ſortir du palais, & de s'enfuir avec elle & avec Mariamne, & d'aller ſe mettre ſous la protection des aigles Romaines d'une légion, qui, pour la ſûreté du royaume, campoit alors près de la ville, ſous le commandement de Julius. Cette Princeſſe penſoit, qu'étant auſſi bien qu'ils l'étoient avec les Romains, ils ſeroient ſous leurs auſpices en état d'agir avec plus de ſûreté, s'il ſe faiſoit quelque mouvement aux environs du palais. Elle ſe perſuadoit d'ailleurs, que dès qu'Antoine verroit Mariamne, elle

en obtiendroit tout ce qu'elle ſouhaiteroit, même ſon rétabliſſement dans le royaume, & qu'il ne lui refuſeroit aucun des avantages dûs à ſa naiſſance.

VIII. Les Princeſſes faiſoient ces arrangemens, lorſqu'elles reçurent des Lettres d'Herode, bien contraires au bruit qui avoit couru, & qui les inſtruiſoit de toute la ſuite de ſon affaire. Arrivé à Laodicée, il avoit facilement gagné Antoine, par les grands préſens qu'il avoit apportés de Jeruſalem pour les lui offrir; il avoit aiſément détruit, dans des conférences particuliéres, les préventions qu'on lui avoit données contre lui, & toutes les menées de Cléopatre n'avoient pû tenir contre ce qu'il avoit mis en œuvre pour ſe le rendre favorable: Antoine ne penſoit pas qu'il convînt de demander raiſon à un Roi de la façon dont il ſe conduiſoit dans ſon royaume, parce qu'autrement ce ſeroit être Roi ſans l'être. Antoine étoit encore du ſentiment, que dès qu'un homme avoit été établi Roi, ceux qui lui avoient remis le ſouverain pouvoir, ne devoient point l'empêcher d'en faire l'uſage qu'il jugeoit convenable; que d'ailleurs, il étoit contre toute bienſéance, que Cléopatre jettât un œil curieux ſur la conduite des autres Rois. C'étoit ce que contenoit la Lettre d'Herode: il y faiſoit de plus le récit des honneurs qu'Antoine lui avoit faits, comment il l'avoit fait aſſeoir avec lui dans les jugemens qu'il rendoit, & manger tous les jours à ſa table, quoique Cléopatre lui fût toujours contraire, & qu'elle ne ceſsât de ſolliciter Antoine contre lui, & de mettre tout en uſage pour le perdre, afin d'obtenir pour elle le royaume de Judée, qu'elle ſouhaitoit depuis long-temps: il ajoûtoit enfin, qu'Antoine lui avoit rendu juſtice, qu'il ne craignoit plus rien, & qu'il ſeroit bientôt de retour; que l'affection de ce Triumvir, pour le royaume de Judée & pour ſes intérêts, étoit plus marquée que jamais; qu'Antoine avoit contenté Cléopatre, en lui donnant la Célé-Syrie en place de ce qu'elle demandoit, & mis fin par-là à toutes les ſollicitations qu'elle faiſoit pour obtenir la Judée.

Herode gagne Antoine.

IX. Ces Lettres firent changer aux Princeſſes la réſolution qu'elles avoient priſe, de ſe mettre ſous la protection des Romains lorſqu'elles avoient cru Herode mort. Ce Prince n'ignora cependant pas qu'elles en avoient conçu le deſſein: ſa mere & ſa ſœur Salomé, le lui apprirent. Salomé même, dès qu'il

Salomé calomnie Mariamne.

fut de retour en Judée, après avoir accompagné pendant quelque temps Antoine qui partoit pour la guerre des Parthes, accuſa Joſeph ſon mari d'avoir eu un commerce criminel avec Mariamne. Elle inventa cette noire calomnie parce qu'elle la haïſſoit depuis long-temps. Dans quelques différends qu'elle avoit eus avec la Reine, cette Princeſſe l'avoit traitée avec mépris, & lui avoit reproché la baſſeſſe de ſa naiſſance. Herode, qui avoit toujours aimé paſſionnément Mariamne, ſe ſentit étrangement troublé : les plus vifs ſentimens de jalouſie ſaiſirent ſon ame ; mais quelque agité qu'il fût de cette paſſion, il ſçut ſe modérer, de peur que l'amour ne lui fit faire quelque démarche inconſidérée. Il parla en particulier à la Reine de ce qui regardoit Joſeph, mais elle proteſta toujours, & avec ſerment, qu'elle n'étoit point coupable, & elle ſçut ſi bien mettre en œuvre toutes les reſſources de l'innocence fauſſement accuſée, qu'elle le perſuada de la ſienne. Il ne douta point, qu'en effet elle ne lui avoit point manqué de fidélité. Toute ſa colère s'évanouit, l'amour rentra dans ſes droits ; le Roi ſe reprocha d'avoir indiſcrettement prêté l'oreille aux rapports qu'on lui avoit faits, il proteſta à la Reine qu'il étoit très-ſenſiblement touché de ſa vertu, & qu'il l'aimoit à un point qu'il ne pouvoit exprimer. Cet éclairciſſement, comme il arrive ordinairement entre des perſonnes qui s'aiment, les fit fondre en larmes l'un & l'autre, & ſe termina par les plus tendres embraſſemens. Comme le Roi s'efforçoit de la convaincre de ſon amour, & de l'engager à lui rendre toute ſa tendreſſe : » L'ordre, lui dit la Reine, que, ſur le point de vous » rendre auprès d'Antoine, vous avez donné de me faire » mourir, s'il vous arrivoit quelque malheur, quoique je ne » vous euſſe donné aucun ſujet de plainte, n'eſt pas une preuve » que vous m'aimiez autant que vous me l'aſſurez. « Ce reproche, indiſcrettement échappé à la Reine, qu'Herode tenoit encore embraſſée, le troubla au point qu'il la quitta bruſquement, s'arracha les cheveux, & s'écria, qu'il ne pouvoit plus douter qu'elle n'eût ſatisfait la criminelle paſſion de Joſeph, n'étant pas concevable qu'il lui eût découvert un ſecret de cette importance, s'il n'y avoit eu entre elle & lui les plus intimes liaiſons. Peu s'en fallut qu'il ne la tuât dans le moment : ſon amour l'emporta cependant, il retint & calma ſa colère, mais ce ne fut pas ſans ſe faire une extrême violence. Il ordonna

Indiſcrétion de Mariamne.

ordonna qu'on fît mourir Joſeph, ſans vouloir permettre qu'il ſe préſentât devant lui, & il fit mettre Alexandra en priſon, comme la cauſe de tout le déſordre.

CHAPITRE IV.

I. IL y eut en ce temps-là des troubles dans la Syrie, Cléopatre abuſant du pouvoir que la paſſion qu'Antoine avoit pour elle lui donnoit ſur ſon eſprit, ne ceſſoit de le preſſer de porter la guerre dans toutes les Terres voiſines de ſes Etats, d'en envahir tous les domaines, & de les lui donner. Naturellement ambitieuſe & avide des poſſeſſions d'autrui, aucun crime ne lui coûtoit pour ſe les procurer. Elle empoiſonna ſon frere, âgé de quinze ans, à qui elle ſçavoit bien que le thrône appartenoit. Elle porta Antoine à faire mourir ſa ſœur Arſinoé à Ephèſe (*a*), quoiqu'elle ſe fût refugiée dans le temple de Diane. Car, pour amaſſer de l'argent, en quelque endroit qu'il y en eût, il n'y avoit point de temples, point de tombeaux qu'elle ne profanât; point d'aſyle, quelque ſacré qu'il fût, dont elle ſe fît ſcrupule d'enlever les richeſſes; point de lieu impur & profane, où elle craignît de commettre les plus grandes indignités, dès qu'elle y trouvoit de quoi contenter ſon inſatiable cupidité. Rien n'étoit capable de ſatisfaire cette ambitieuſe & voluptueuſe Reine : elle croyoit toujours manquer de tout ce que ſon imagination lui faiſoit ſouhaiter. Elle portoit Antoine, par ſes importunités continuelles, à dépouiller ceux qui poſſédoient quelque bien, pour l'en enrichir. Dans le voyage qu'elle fit avec lui en Syrie, elle ne fut occupée que du ſoin de pourvoir aux moyens de ſe l'approprier. Elle accuſa Liſanias, fils de Ptolémée, d'être d'intelligence avec les Parthes, pour exciter des troubles, & fut, par cette accuſation, la cauſe de ſa mort. Enfin, elle demanda à Antoine la Judée & l'Arabie, & le ſollicita d'en dépouiller les Souverains qui y régnoient. L'aſcendant qu'elle avoit pris ſur lui étoit tel, qu'on croyoit que ſa parfaite ſoumiſſion à tout ce qu'elle vouloit, étoit plutôt l'effet de quelque charme, que le fruit d'une violente paſſion. Un reſte de pudeur le retint cependant, il ne

Cruautés & avarice de Cléopatre.

(*a*) Appien dit à Milet dans le temple de Diane Leucophryne, liv. 5. Guer. civil.

crut pas devoir ſe prêter à des injuſtices auſſi criantes ; ainſi, pour ne ſe pas mettre au riſque d'être accuſé d'avoir, dans les choſes les plus importantes, ſacrifié ſon honneur à ſon aveugle complaiſance pour elle, & néanmoins, pour ne la pas refuſer entiérement, il détacha de l'Arabie & de la Judée, une partie de ces royaumes, dont il lui fit préſent. Il lui donna toutes les villes renfermées entre le fleuve Eleuthere & l'Egypte (*a*), excepté Tyr & Sydon. Elle lui fit les plus grandes inſtances pour les avoir, mais il *les lui refuſa*, parce qu'il ſçavoit qu'elles avoient toujours été libres.

II. Quand elle eut obtenu, *ce qu'Antoine crut pouvoir lui donner*, & qu'elle l'eut accompagné juſques ſur les bords de l'Euphrate, lorſqu'il alloit faire la guerre en Arménie, elle s'en retourna. Elle paſſa par Apamée & par Damas, pour ſe rendre en Judée. Herode alla à ſa rencontre, traita avec elle du revenu de ce qu'Antoine lui avoit donné dans l'Arabie & dans les environs de Jéricho. C'eſt le ſeul endroit où on trouve le baume, ce parfum ſi délicieux ; il y croît auſſi beaucoup de beaux palmiers. Herode & Cléopatre ſe virent pluſieurs fois pendant le ſéjour qu'elle fit en Judée, & elle tâcha de lui inſpirer de l'amour. Comme cette Princeſſe étoit naturellement peu chaſte, & qu'elle profitoit, ſans rougir, de toutes les occaſions qu'elle trouvoit de ſatisfaire ſon tempérament voluptueux, on ne ſçait ſi elle eut pour lui une véritable paſſion, ou ſi, ce qui eſt beaucoup plus vrai-ſemblable, elle ne cherchoit pas, dans ſon déshonneur, un prétexte pour le perdre. Quoi qu'il en ſoit, elle laiſſa croire que la paſſion l'emportoit ; mais Herode, qui ne lui vouloit aucun bien, parce qu'il ſçavoit qu'elle ne goûtoit de plaiſir que lorſqu'elle pouvoit faire du mal à quelqu'un, ſe tint en garde contre elle. Il crut qu'elle ne méritoit que ſa haine ; & penſant que ſi la paſſion lui faiſoit faire de telles avances, ce n'étoit qu'un piége qu'elle lui tendoit, il ſongea à la prévenir : ainſi il rejetta ſes propoſitions, & délibéra avec ſes amis, s'il ne devoit pas la faire mourir

(*a*) Si les Copiſtes n'ont point mis Egypte pour Judée, on ne voit pas comment Joſeph a pû dire, qu'Antoine donna à Cléopatre toutes les Terres renfermées entre l'Eleuthere & l'Egypte. De quelles villes Herode étoit-il donc Roi ? Il paroît, par le Traité que fit Herode avec cette Princeſſe pour le revenu des domaines qu'Antoine lui avoit cédés ; qu'il ne lui avoit donné en Judée que le territoire de Jéricho. Καὶ τὰς τῶν Ἰερεχοῦντα προσόδους Ἡρώδου μισθωσαμένου.

tandis qu'elle étoit en ſon pouvoir, & rendre, par ſa mort, un ſervice auſſi eſſentiel à ceux à qui elle avoit déja fait du mal, qu'à ceux à qui elle prétendoit en faire dans la ſuite; il leur fit entendre que ce ſeroit même peut-être obliger Antoine, qui ne devoit guères compter ſur ſa fidélité, pour peu que, ſuivant le temps ou les circonſtances, elle trouvât ſon avantage (*a*) à l'abandonner. Mais ſes amis s'oppoſerent à ce téméraire deſſein, & lui remontrerent, qu'ayant à s'occuper d'affaires bien autrement importantes, il lui convenoit peu de s'expoſer aux riſques évidemment dangereux d'une pareille entrepriſe. Ils le prierent & le conjurerent » de ne point agir » avec précipitation, mais de conſidérer que, de quelque uti- » lité qu'Antoine pût penſer lui-même que lui dût être la mort » de Cléopatre, il ne verroit point avec indifférence qu'on eût » oſé la lui enlever de force & par trahiſon; que toute ſa paſ- » ſion pour elle ſe ranimeroit, alors qu'il s'en trouveroit pri- » vé; qu'uniquement occupé du mépris outrageant qu'il ju- » geroit qu'on auroit fait de ſes ſentimens, il n'écouteroit jamais » ce qu'on pourroit alléguer pour juſtifier un tel attentat, fait » à la perſonne de la plus puiſſante Reine qui fût au monde. » Enfin ils conclurent, que ne pouvant rien entreprendre con- » tre Cléopatre, ſans attirer ſur lui, ſur ſon Etat, & ſur ſa » famille, les plus grands malheurs, il devoit, en évitant de » ſe prêter au crime qu'elle lui propoſoit, ſe ſervir néanmoins » habilement, & avec tout l'avantage qu'il pourroit, des cir- » conſtances dans leſquelles il ſe trouvoit. « Ce fut ainſi, qu'en lui faiſant une vive peinture du danger auquel il s'expoſoit, ils le lui firent craindre, & l'empêcherent d'exécuter ſon deſſein. Il ne penſa donc qu'à gagner la Reine par des préſens.

III. Antoine ſe rendit maître de l'Arménie (*b*), fit priſonnier Artabaze, fils de Tigranes, avec ſes enfans & ſes Satrapes, & les envoya chargés de chaînes en Egypte. Il en fit preſent à Cléopatre, ainſi que de toutes les richeſſes qu'il avoit enlevées dans ce royaume, dont la couronne paſſa ſur la

(*a*) *Autrement*, qui non-ſeulement ne devoit guères compter ſur ſa fidélité, mais peut être encore moins ſur ſon ſecours, s'il ſe trouvoit dans le cas d'en avoir beſoin.

(*b*) Appien en parle bien différemment. » Antoine, dit-il, étant rentré en » Arménie, y engagea Artabaze, par » prières & par promeſſes à le venir » trouver. Il le fit mettre aux fers, & » l'emmena en triomphe à Alexandrie. « Vers la fin de la Guerre des Parthes. Dion, Caſſius, liv. 54. pag. 526.

tête d'Artaxias, qui d'abord avoit pris la fuite. Ce Prince étoit l'aîné des enfans de Tigrane; mais Archelaüs & l'Empereur Neron l'en chaſſerent dans la ſuite, & mirent ſur le thrône ſon frere puîné.

Antoine fait enchaîner le Roi d'Arménie. Herode prend à ferme les pays qu'Antoine avoit donnés à Cléopatre.

IV. Herode, perſuadé qu'il lui ſeroit dangereux de donner prétexte à Cléopatre de lui faire reſſentir les effets de ſa haine, lui paya exactement les tributs qu'il lui devoit, pour les pays qu'elle tenoit de la libéralité d'Antoine *en Judée & en Arabie*. Herode avoit de ſa part traité avec le Roi d'Arabie, de celui que ce Prince devoit pour ceux qui étoient ſitués dans ſes Etats. Il en tira pendant quelque temps deux cents talents, mais dans la ſuite il eut beaucoup de peine à ſe faire payer, & s'il parvenoit à en recevoir une partie, ce n'étoit pas ſans quelque ſupercherie de la part du Roi des Arabes.

CHAPITRE V.

Guerre contre les Arabes.

I. L'INJUSTICE du Roi des Arabes, qui refuſa enfin de rien payer, fit prendre à Herode la réſolution d'aller lui faire la guerre; mais il crut devoir attendre quelle ſeroit l'iſſuë de celle que ſe faiſoient les Romains. Car on étoit dans l'attente de la bataille d'Actium, qui ſe donna la cent quatre-vingt-ſeptiéme Olympiade, & qui devoit décider de l'Empire entre Céſar & Antoine. Herode, qu'une longue & paiſible jouiſſance d'un royaume fertile & abondant avoit mis en état d'amaſſer de grandes richeſſes, qui d'ailleurs avoit toujours entretenu de bonnes troupes, fit de grands préparatifs, pour envoyer du ſecours à Antoine; mais il lui manda qu'il n'en avoit pas beſoin, qu'ainſi il étoit plus à propos qu'il marchât contre le Roi des Arabes, dont Cléopatre & lui, lui avoient fait connoître la mauvaiſe foi: Antoine entroit ainſi dans les vuës de Cléopatre, qui croyoit avoir un intérêt particulier à ce que ces deux Rois s'entre-détruiſiſſent l'un l'autre. Ces ordres obligerent Herode de prendre d'autres arrangemens, & d'aſſembler ſes troupes pour entrer en Arabie. Lorſque ſon infanterie & ſa cavalerie furent en état, il s'avança vers Dioſpolis, où les Arabes vinrent à ſa rencontre; car ils avoient appris qu'il marchoit contre eux. Il ſe donna une ſanglante bataille, la victoire ſe

déclara en faveur des Juifs. Les Arabes raſſemblerent quelque temps après une nombreuſe armée à Cana, qui eſt un canton de la baſſe Syrie. Herode, qui l'apprit, y marcha avec toutes ſes troupes (*a*). Il campa près de ce lieu, où il avoit réſolu de ſe bien retrancher, ne voulant point engager d'action qu'il ne vît l'occaſion favorable. Il donna pour cela ſes ordres, mais le ſoldat ſe mit à crier qu'on le menât ſans différer à l'ennemi. Cette ardeur venoit du bon ordre dans lequel il voyoit l'armée, & de la confiance que lui donnoit l'impatience des braves qui avoient remporté la premiére victoire, ſans donner le temps aux ennemis de leur faire face (*b*). Herode crut devoir profiter de ces ardentes diſpoſitions, déclara à la tête de l'armée, qu'il ne lui cédoit point en courage, & la fit avancer en bon ordre. Une ſi brave contenance étonna les Arabes, & les déconcerta au point, qu'après une très-courte réſiſtance pluſieurs s'enfuirent; ils euſſent été entiérement défaits, ſans la trahiſon d'Athenion, qui commandoit pour Cléopatre en ce pays. Ce Général haïſſoit Herode, il attendit donc l'évenement de la bataille en bonne poſture, réſolu cependant, ſi les Arabes la gagnoient, de ne faire aucun mouvement; & s'ils la perdoient, comme il arriva, d'attaquer les Juifs avec ceux du pays qui s'étoient joints à ſes gens. Il ſe jetta en effet ſur l'armée d'Herode, qui, fatiguée du combat dans lequel elle avoit épuiſé ſes forces contre les Arabes, perdit aiſément une victoire qu'elle croyoit avoir remportée. Il en fit un grand carnage, profitant avec avantage de la nature du terrein, qui étoit extrêmement pierreux, & où la cavalerie ne pouvoit pas aiſément manœuvrer, mais auquel les naturels du pays étoient accoûtumés. Dans ce déſordre, les Arabes ſe ralliérent, revinrent à la charge, & tuérent beaucoup de ceux qu'Athenion & ſes gens avoient mis en fuite. Les Juifs étoient battus par-tout, & le peu qui put ſe ſauver ſe jetta dans le camp. Quoiqu'Herode déſeſpérât de renouer l'action, il ſe preſſa cependant d'al-

Les Juifs ſont défaits à Canà, par la trahiſon d'Athenion.

(*a*) M. d'Andilly, & le nouvel Editeur, ne font mener par Herode que la plus grande partie de ſon armée; mais il n'eſt pas vrai ſemblable, que ſçachant le nombre prodigieux des ennemis, il n'ait pas marché à eux avec toutes ſes troupes.

(*b*) C'eſt à peu-près, mais en moins de paroles, ce que Joſeph dit dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, liv. 1. C'eſt ce qui me donne lieu d'effacer οὐδὲ, car toute l'armée ſe portoit à vouloir le combat. J'ai traduit ἄμεινον ἰχόντων, par les braves. J'ai cru que c'étoit ce que vouloit dire Joſeph, mais j'avoue que je n'ai point d'expreſſion ſemblable pour le juſtifier. *Vid.* pag. 752. *ſub. fin.* num. 2.

ler au ſecours de ſes troupes ; mais quelque diligence qu'il fît, il lui fut impoſſible d'empêcher les ennemis de ſe rendre maîtres du camp. La victoire, dont les Arabes ſe croyoient bien éloignés, paſſa de leur côté, contre toute eſpérance, & ils défirent un grand nombre de leurs ennemis. Herode ſe contenta dans la ſuite d'envoyer des partis, qui ſe jettoient de tous côtés dans le pays, & y faiſoient de grands dégâts. Il campoit ſur les montagnes, évitoit avec ſoin toute rencontre, & ne laiſſoit pas cependant de fatiguer beaucoup les ennemis par ſes courſes fréquentes, travaillant de toute manière, & faiſant continuellement les derniers efforts, pour réparer l'échec que ſes troupes avoient reçu.

Grand tremblement de terre.

II. Il y eut en Judée, dans le temps que la bataille d'Actium ſe donna, la ſeptiéme année du régne d'Herode, un ſi grand tremblement de terre, qu'on ne croyoit pas qu'on en eût jamais reſſenti un ſemblable dans tout le pays ; il cauſa la perte de beaucoup de bétail ; près de dix mille hommes (*a*) furent écraſés ſous les ruines des maiſons. L'armée ne ſouffrit aucun dommage, elle étoit campée dans des plaines. La nouvelle de ce funeſte accident fut bientôt portée chez les Arabes, & ceux qui la leur apprirent réglant leurs expreſſions ſur la haine que ces peuples portoient à notre Nation, exagerérent encore le mal. Pleins de cœur & d'eſpérance, & s'imaginant que tout le monde étant péri dans la Judée, ils y entreroient ſans aucun obſtacle, les Arabes tuérent les Députés que les Juifs avoient envoyés traiter de paix avec eux, & ſe mirent en marche pour venir combattre *le peu qu'ils penſoient être reſté de troupes* à notre Nation. Les Juifs n'oſerent leur faire tête, leur derniére défaite les avoit entiérement découragés ; le peu d'eſpérance qu'ils avoient de pouvoir rétablir leurs affaires par eux-mêmes, après les pertes qu'ils avoient faites à la guerre ; le peu de reſſource que les déſordres cauſés dans leur pays par le tremblement de terre leur laiſſoit, pour tirer des ſecours étrangers, les avoit jettés dans un tel abbatement, que l'amour du bien public n'étoit plus un motif aſſez puiſſant pour les ranimer. Dans de ſi triſtes circonſtances, le Roi n'oublia rien pour relever le courage des Chefs, & lorſqu'il en eut gagné & raſſuré quelques-uns des principaux,

(*a*) Il en compte trente mille. *Gucr. Juifs*, liv. 1.

il crut devoir tenter de redonner du cœur aux ſoldats, en les haranguant (*a*) : la crainte de ne pouvoir faire revenir des eſprits rebutés par tant de revers, l'avoit empêché de le faire juſqu'alors.

III. » Je ne ſuis pas moins ſenſible que vous, leur dit-il, » lorſqu'il les eut aſſemblés, aux malheureux obſtacles qui s'op- » poſent depuis quelque temps à nos progrès : ils ſont tels, » qu'il n'y auroit pas lieu de s'étonner qu'ils euſſent ébranlé » le courage le plus ferme & le plus hardi ; mais l'ennemi » nous preſſe, & quelque déſaſtre qui nous ſoit arrivé, un ſeul » ſuccès peut nous rétablir ; j'ai cru devoir vous exhorter à » le tenter : reprenez vos premiers ſentimens de généroſité, » & vous vous le procurerez infailliblement. La guerre que » nous faiſons eſt juſte, ce ſont nos ennemis qui nous y for- » cent par l'injuſtice la plus criante, & ce motif eſt bien aſſez » puiſſant pour nous faire reprendre courage ; nos affaires, après » tout, ne ſont pas dans un état tellement déſeſpéré, que nous ne » puiſſions nous flatter de remporter la victoire. Je vous prends » vous mêmes à témoins de l'injuſtice & de la perfidie des » Arabes ; ils en font ſentir les effets à tous les peuples, & » peut-on attendre autre choſe d'une nation barbare, qui n'a » aucun ſentiment de religion ? Leur ſordide avarice, leur in- » fame jalouſie, les a ſouvent portés à profiter des troubles » qui nous agitoient, pour nous attaquer & nous fatiguer par » des incurſions auſſi ſubites que ſecrettes. Que vous dirai-je » de plus ? lorſqu'ils ont couru le danger de perdre leur Etat, » & d'être aſſervis à Cléopatre, qui les a délivrés de cette » crainte ? N'a-ce pas été par la reconnoiſſance qu'Antoine » me témoigne de mon attachement à ſa perſonne, & par ſes » diſpoſitions ſi favorables pour notre Nation, qu'il craint » même de rien faire qui puiſſe lui donner quelque ombrage, » qu'ils ont été préſervés de ce malheur ? & lorſque Cléopa- » tre a enfin obtenu de lui quelque partie de leur pays & du » nôtre, n'ai-je pas arrangé cette affaire, par les grands

(*a*) Joſeph fait faire à Herode une harangue ſur le même ſujet dans le premier Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, mais différente de celle qu'il lui prête ici. On ſçait que les harangues qu'on trouve dans les anciens Hiſtoriens, ſont les fruits de leur imagination. Mais cependant, pour ménager la vrai-ſemblance, Joſeph eût dû ne pas prêter à Herode deux harangues différentes ſur le même ſujet, & dans les mêmes circonſtances.

» préſens que j'ai faits, & que j'ai tirés de mon épargne ? N'eſt-
» ce pas pour aſſurer le repos des deux Nations, que j'ai pris
» ſur moi toute la charge, & que payant deux cents talents
» de tribut annuel, pour les terres ſituées dans notre diſtrict,
» je me ſuis rendu caution, & ai réellement payé pareille ſom-
» me pour celles qui ſont en Arabie. Les Arabes cependant
» ont refuſé de nous en tenir compte. Et ſur quel droit ont-
» ils pû prétendre que nous payions ces tributs, ſans percevoir
» le revenu des terres ſur leſquelles ils ſont impoſés, eux, ſur-
» tout, qui, par l'arrangement dont je ſuis garant nous ſont re-
» devables de leur ſalut & de leur liberté, ainſi qu'ils l'ont
» eux-mêmes reconnu en nous en faiſant remercier. Peut-on,
» ſans infamie, manquer de foi à ſes amis ; n'eſt-on pas même
» obligé de la garder à ſes plus grands ennemis ? C'eſt néan-
» moins en pleine paix, que les Arabes ont entrepris de ceſſer
» de nous payer ce qu'ils nous doivent. Que pouvions-nous
» attendre autre choſe de la part d'une nation qui a pour ma-
» xime, qu'on peut honnêtement ſe procurer ce qui eſt utile,
» de quelque manière que l'on s'y prenne, & que les injuſti-
» ces les plus criantes ne ſont point un mal, dès qu'on en ſçait
» tirer quelque avantage ?

» Formez-vous quelque doute qu'il ſoit permis de châtier
» les méchans ? Dieu le veut, & il nous ordonne de haïr l'in-
» juſtice & l'inſolence. La guerre dans laquelle nous ſommes
» engagés, eſt donc non-ſeulement juſte, mais néceſſaire,
» puiſque nos ennemis nous attaquent. En faiſant mourir nos
» Ambaſſadeurs, ils ont commis un crime, que les Grecs &
» les Barbares regardent comme le plus énorme. Les Grecs
» ont déclaré les Envoyés, des perſonnes ſacrées, & ç'a été
» par le miniſtere des Anges, qui ſont les Envoyés de Dieu,
» que nous avons reçu nos plus belles maximes & nos plus
» ſaintes Loix. Le nom d'Envoyé ne ſçauroit être trop réveré,
» puiſque Dieu ſe ſert de ſes Envoyés pour ſe manifeſter aux
» hommes, & que la paix entre les plus grands ennemis
» ſe fait par le miniſtère des Envoyés. N'eſt-ce pas le com-
» ble de l'impiété, de faire mourir des gens qui vont de
» bonne foi ſe ſoumettre à ce qui ſera trouvé juſte ? Peut-
» on ſe flatter de mener une vie heureuſe, ou de remporter
» quelque avantage à la guerre, après s'être chargés d'un tel
» crime ? Je ne puis le croire. Oui, dira peut-être quelqu'un,

» la

» la juſtice & l'équité ſont toutes pour nous, mais nos en-
» nemis ſont en plus grand nombre & plus forts que nous.
» Penſer ainſi, c'eſt ſe déshonorer. Qui a la juſtice de ſon côté,
» a Dieu pour ſoi ; & avec ſa divine aſſiſtance, une armée
» eſt toujours aſſez forte & aſſez nombreuſe : mais revenons ſur
» nous-mêmes. Nous avons vaincu nos ennemis dans la pre-
» miére bataille, ils n'ont oſé réſiſter à nos premiers efforts ;
» dans la ſeconde nous les avons mis en fuite, & la victoire
» étoit à nous, ſi Athenion, avec qui nous n'avions point de
» guerre déclarée, ne fût venu nous l'arracher, par une atta-
» que qui ne peut être regardée que comme une lâche & hon-
» teuſe perfidie. Ce revers inopiné doit-il nous les faire eſti-
» mer plus braves, & abbatre notre courage ? Craindrons-
» nous des ennemis que nous avons battus, quand ils ont oſé
» en venir à une action réguliére, & qui n'ont pû prendre
» d'avantage ſur nous, que par une indigne trahiſon ; mais
» quand nous les croirions plus braves qu'ils ne le ſont, cela
» même devroit animer notre courage. La véritable valeur ne
» conſiſte pas à attaquer des lâches, mais à pouvoir vaincre
» des braves.

» Nos calamités domeſtiques, & les triſtes effets du trem-
» blement de terre, nous étonnent & nous déconcertent ; mais
» nous ne faiſons pas réflexion, que c'eſt préciſément ce qui
» trompe les Arabes ; ils croient le mal plus grand qu'il n'eſt :
» profitons de leur erreur, & ne nous laiſſons point abbatre
» par un évenement qui leur donne une auſſi fauſſe confiance.
» Ils n'ont acquis aucunes forces nouvelles, & ils ne fondent
» leur eſpérance que ſur ce qu'ils nous croient accablés ſous
» le poids de nos maux : marchons généreuſement à eux, nous
» leur ferons ſentir combien leur préſomption eſt vaine, &
» nous nous procurerons l'avantage de n'avoir plus à combat-
» tre une nation plus inſolente que véritablement brave. Nous
» n'avons point ſouffert de ſi grandes pertes, & le fléau qui
» nous a tant effrayés, n'a point été marqué au coin d'un
» châtiment particulier, que Dieu voulût exercer contre nous.
» Il n'a été l'effet que d'une de ces révolutions qui arrivent
» de temps en temps dans la nature : mais quand, après tout,
» Dieu nous l'eût envoyé dans ſa colere, ſa bonté l'a fait
» ceſſer, & c'eſt une marque qu'il ne veut pas pouſſer plus
» loin les effets de ſa vengeance. S'il eût voulu nous punir

» davantage (a), il n'eût pas mis de ſi promptes bornes à nos » maux; il nous donne donc à connoître que c'eſt lui qui veut que » nous entreprenions cette guerre, & qu'il en reconnoît la » juſtice. Le tremblement de terre, qui a fait périr tant de » monde dans le royaume, n'a fait aucun mal à nos troupes. » Dieu pouvoit-il nous marquer plus clairement, que, ſi toute » la nation, hommes, femmes & enfans, avoient pris les ar- » mes, perſonne n'auroit reſſenti les effets funeſtes de ce » fléau? Que ces réflexions nous animent, & ſur-tout n'ou- » blions jamais que Dieu a toujours été notre puiſſant protec- » teur. Marchons avec la confiance que doit inſpirer la » juſtice contre des ennemis qui ont oſé violer les devoirs ſa- » crés de l'amitié, qui ſont ſans foi dans la guerre, impies » envers les Ambaſſadeurs, & qui nous ont toujours été infé- » rieurs en courage.

IV. Cette harangue ranima entiérement celui des Juifs, & Herode, après avoir offert des ſacrifices comme la Loi l'ordonne, ſe mit à la tête de ſes troupes, paſſa le Jourdain, & alla camper auprès des ennemis. Il crut devoir ſe rendre maître d'un fort qui étoit entre les deux armées; & qui pouvoit lui ſervir à engager promptement la bataille, ou à fortifier ſon camp ſi elle ſe différoit. Les Arabes eurent les mêmes vuës, & ce fut ce qui engagea l'action. Elle commença par des gens de trait, on en vint enſuite aux mains. Il y eut beaucoup de monde de tué, de part & d'autre; mais enfin, les Arabes furent contraints de prendre la fuite. Cet avantage donna du courage aux Juifs. Le Roi, qui jugea que les ennemis ne vouloient rien moins qu'engager une ſeconde action, fit combler leurs retranchemens, afin de pouvoir pénétrer dans leur camp. Les Arabes furent alors obligés de ſortir pour combattre, mais ils ſe trouverent en ſi mauvais ordre, qu'ils perdirent courage, & toute eſpérance de vaincre. Ils ſe battirent néanmoins, parce que leur ſupériorité en nombre, & la néceſſité de ſe défendre, leur fit faire quelques efforts. La victoire ne laiſſa pas d'être long-temps diſputée, il périt beaucoup de monde dans l'un & l'autre parti. Les Arabes prirent enfin la fuite, & perdirent en fuyant encore beaucoup de monde, tant par les armes des Juifs que par l'extrême confuſion où les jetta leur

(a) Ne faudroit-il pas lire ἀπαίζων, au lieu d'ἀπαιθῆ? pag. 154. lign. 14.

grande multitude ; car ſe précipitant les uns ſur les autres, ils ſe fouloient aux pieds, ou ſe perçoient eux-mêmes en tombant ſur leurs armes. Cinq mille hommes furent tués dans cette déroute : ceux qui purent gagner le camp, ſentirent bien qu'ils n'y pourroient tenir long-temps, par le défaut de vivres, & d'eau ſur-tout.

V. Les Juifs qui les pourſuivoient n'ayant pû y entrer avec eux les y aſſiégerent, & les y tinrent ſi exactement renfermés, que rien ne pouvoit y entrer ni en ſortir : ce qui les réduiſit à une telle extrémité, qu'enfin ils députerent à Herode, & lui demanderent à capituler ; & la ſoif continuant à les preſſer, ils le firent prier qu'à quelque prix que ce fût, il leur accordât la vie : mais il ne voulut ni écouter leurs Députés, ni traiter de leur rançon, ni entendre à aucune ſorte d'accommodement, tant il avoit à cœur d'exercer ſur eux la vengeance la plus terrible, pour toutes les injures qu'il en avoit reçues. Enfin, manquant de toutes proviſions, & ne pouvant plus réſiſter à l'ardente ſoif qui les preſſoit, quatre mille ſe préſenterent en cinq jours, pour ſe laiſſer charger de chaînes, & le ſixiéme jour, tous ceux qui avoient tenu bon ſortirent militairement en armes, & s'expoſerent à tous les riſques d'une action, plutôt que de ſe mettre dans la néceſſité de ſe voir traiter auſſi ignominieuſement les uns après les autres. Mais quoiqu'ils regardaſſent alors la mort comme un avantage, & la vie comme un malheur, l'état de foibleſſe où la ſoif (*a*) & la diſette d'alimens les avoient réduits, ne leur permit pas de ſoûtenir l'effort d'un combat, ils céderent enfin. Les Juifs leur tuérent ſept mille hommes. Cette perte abbatit entiérement l'orgueil des Arabes. Ils admirerent, dans leur malheur, la bravoure & les grands talens militaires d'Herode ; ils eurent dans la ſuite tant de conſidération pour lui, qu'ils le déclarerent protecteur de leur nation. De ſi grands ſuccès éleverent merveilleuſement le courage de ce Prince. Il retourna à Jeruſalem, comblé d'honneur & de gloire.

(*a*) Je crois que τόπον a pris la place de πόλον. Ce n'eſt pas la place pour combattre qui manquoit aux Arabes : c'étoit le défaut de vivres, ſur-tout d'eau.

CHAPITRE VI.

I. TOUT réuſſiſſoit alors à Herode, & rien ne paroiſſoit lui devoir être funeſte; mais la victoire que Céſar remporta à Actium ſur Antoine, l'expoſa aux derniers dangers. Il déſeſpéra de ſes affaires, & ſes amis, comme ſes ennemis, en porterent le même jugement. Il y avoit en effet peu de vraiſemblance que ſes grandes liaiſons avec Antoine ne paſſaſſent dans l'eſprit du Vainqueur pour un crime, auquel ſa politique ne devoit point permettre de faire grace. Ses amis douterent donc qu'il pût ſe ſoûtenir : ſes ennemis paroiſſoient à l'extérieur s'en affliger, mais ils en triomphoient intérieurement, dans l'eſpérance d'une révolution qui leur ſeroit avantageuſe. Comme Hircan étoit le ſeul Prince qui reſtât de la famille Royale, Herode ſe perſuada qu'il n'étoit point de ſon intérêt de laiſſer vivre la ſeule perſonne qui pouvoit lui donner de l'inquiétude; & que s'il étoit aſſez heureux que de ſortir du danger où il ſe trouvoit, ſa ſûreté demandoit qu'il ſe défît d'un homme qui par la ſuite, & dans de ſemblables circonſtances, pouvoit paroître avoir plus de droit que lui au thrône : &, d'un autre côté, ſa jalouſie lui faiſoit penſer que, ſi Céſar jugeoit le devoir condamner à perdre la vie, la mort lui paroîtroit moins amere, s'il ne laiſſoit point après lui le ſeul homme dont il avoit pû craindre la rivalité.

Alexandra conſeille à Hircan de ſe retirer chez le Roi des Arabes.

II. Il étoit occupé de ces penſées, lorſque la famille d'Hircan lui fournit l'occaſion d'exécuter ſon deſſein. Hircan étoit d'un naturel fort doux, ennemi de tout trouble; il ne s'étoit jamais mêlé, & ne ſe mêloit encore d'aucune affaire. Il ſe prêtoit à la fortune, & ſe contentoit de ce qu'elle lui préſentoit. Alexandra au contraire étoit d'un caractere remuant, elle eſpéroit & elle attendoit impatiemment quelque révolution : elle repréſentoit ſouvent à ſon pere, qu'il devoit ſe mettre à couvert des injuſtices cruelles qu'Herode faiſoit à leur maiſon, pourvoir à ſa ſûreté, & ſe conſerver pour une meilleure fortune. Elle lui conſeilloit pour cela d'écrire à Malchus, Roi des Arabes, pour le prier de les recevoir dans ſes Etats, & de leur procurer les moyens d'y paſſer avec ſûreté; étant vrai-

ſemblable, que ſi Céſar traitoit Herode de la manière dont ſa colère contre lui préſageoit qu'il le feroit, la couronne rentreroit dans leur maiſon, n'y ayant qu'eux qui puſſent y prétendre, par l'affection que le peuple leur portoit.

Hircan rejetta d'abord ce conſeil; Alexandra uſant du privilége que les femmes penſent être attaché à leur ſexe, ne crut pas devoir céder. Elle ne ceſſoit ni jour ni nuit de lui repréſenter les mêmes choſes, & de l'entretenir de ce qu'il avoit à craindre de la jalouſe perfidie d'Herode contre leur maiſon. Hircan, vaincu par ſes importunités, conſentit de donner une Lettre à Doſithée, ſur l'amitié duquel il comptoit. Il prioit dans cette Lettre le Roi des Arabes de lui envoyer de la cavalerie, pour l'enlever & le conduire par-delà le lac Aſphaltite, diſtant de trois cents ſtades de Jeruſalem. Il ſe confia à Doſithée, parce qu'il paroiſſoit lui être extrêmement attaché, ainſi qu'à Alexandra, & qu'il avoit de grands ſujets de haïr Herode. Il étoit parent de Joſeph, qui avoit été mis à mort par ſes ordres, & frere de quelques-uns (*a*) de ceux qu'Antoine avoit fait mourir dans Tyr. Malgré tous ces motifs de reſſentiment, Doſithée fut un traître; & faiſant beaucoup plus de fonds ſur ce qu'il pouvoit eſpérer d'Hérode que ſur ce qu'il avoit à attendre d'Hircan, il remit à Herode la Lettre d'Hircan. Herode loua ſon zéle, & exigea de lui un ſervice plus important; ce fut de replier cette Lettre, de la recacheter, de la porter à Malchus, & de lui rapporter ſa réponſe; ce qui lui étoit d'une extrême conſéquence. Doſithée ſe prêta facilement à tout ce que voulut Herode. La réponſe du Roi des Arabes fut: » qu'il recevroit » volontiers Hircan, avec toute ſa ſuite & tous les Juifs qui » l'accompagnoient; qu'il enverroit des troupes le prendre, » & que rien ne lui manqueroit. « Auſſi-tôt qu'Herode eut cette Lettre, il fit venir Hircan pour l'interroger dans ſon conſeil, ſur le Traité qu'il avoit fait avec Malchus. Hircan nia qu'il en eût fait aucun; mais Herode l'ayant convaincu, par la Lettre du Roi des Arabes qu'il lui repréſenta, ordonna qu'on le fît mourir.

Herode condamne Hircan à la mort.

(*a*) » Et qu'Antoine avoit fait mourir » à Tyr deux de ſes freres. « Joſeph ne marque point le nombre des freres de Doſithée, qu'Antoine fit mourir à Tyr. Il dit ſeulement qu'il y fit mourir ceux qu'il avoit retenus priſonniers; mais ayant peine à croire que les quinze perſonnes que fit mourir le Général Romain fuſſent tous freres de Doſithée, j'ai traduit: *frere de quelques-uns de &c.*

III. Je ſuis, dans le récit de cet évenement, ce que je trouve écrit dans les memoires de ce Prince ; mais les Hiſtoriens le rapportent différemment. Ce ne fut point, ſelon eux, pour les raiſons que je viens de rapporter, qu'Herode fit mourir Hircan, mais par un piége qu'il lui tendit & *parce qu'il en vouloit à ſa vie* ; & voici ce qu'ils en ont écrit. Herode demanda dans un repas à Hircan, d'une manière même à ne lui donner aucun ſujet de méfiance, s'il n'avoit point reçu de lettres de Malchus : à quoi Hircan ayant répondu qu'il en avoit à la vérité reçu, mais qu'elles n'étoient que de compliment, Herode ajoûta, Mais ne les a-t-il pas accompagnées de quelque preſent. Sur quoi Hircan ayant déclaré que ce Prince lui avoit envoyé quatre mules pour ſa monture, Herode fit paſſer ce preſent pour la preuve d'une intelligence ſuſpecte, & le fit mourir. Pour prouver qu'Hircan ne s'étoit rendu coupable d'aucun crime qui pût lui mériter une telle mort, les mêmes Hiſtoriens font remarquer, qu'il étoit naturellement très-modéré, que jamais il n'avoit penſé à ſe diſtinguer par quelque entrepriſe hardie, ni dans ſa jeuneſſe, ni après qu'il fut monté ſur le thrône ; qu'alors même il avoit abandonné le ſoin des affaires à Antipater ; qu'ainſi il n'étoit pas poſſible de concevoir, qu'à l'âge de plus de quatre-vingts ans, voyant le thrône d'Herode auſſi bien affermi, & venant de quitter les Juifs de par-delà l'Euphrate, parmi leſquels il vivoit en grand honneur, pour ſe mettre auprès d'Herode & ſe ſoumettre à ſa domination, il ait pû ſortir de ſon caractere, au point de former le projet de faire changer les affaires de face en Judée : d'où ils concluent, que le crime dont il parut chargé eſt une pure invention d'Herode.

IV. Telle fut la fin d'Hircan, dont la vie avoit été un tiſſu des plus accablans revers. Il fut ſouverain Pontife ſous le régne de ſa mere Alexandra, & il jouit de cette dignité pendant neuf ans. Il monta ſur le thrône après la mort de la Reine, mais il ne s'y maintint que trois mois (*a*), Ariſtobule ſon frere le lui ayant enlevé. Rétabli par Pompée (*b*), il jouit pendant quarante ans de tous les honneurs dus à ſa naiſſance. Il en fut enſuite dépouillé par Antigone, qui l'outragea dans ſon corps. Emmené

(*a*) Uſſerius, dans ſes Annales de l'Anc. Teſt. croit qu'il faut lire trois ans.

(*b*) Joſeph, *Antiq. Juiv.* liv. 14. ch. 4. ne fait Pompée rendre à Hircan que le ſouverain Pontificat.

captif par les Parthes, ſes chaînes furent rompues ; il revint en Judée, malheureuſement déçu par les eſpérances que lui donnoit Herode. Il y paſſa de triſtes jours. Le comble de ſes malheurs fut de n'avoir vécu juſqu'à une extrême vieilleſſe, que pour mourir de la mort injuſte & déplorable dont je viens de faire le récit. Par un effet de l'extrême douceur de ſon caractere, il s'appliqua ſi peu aux affaires, qu'incapable de gouverner par lui-même, il abandonna le ſoin de ſon Etat à ſes Miniſtres. Antipater & Herode profiterent de la nonchalante bonté de ce Prince, pour pouſſer leur fortune au degré d'élévation où on les a vus ; & le dernier ne l'a bien ſolidement affermie que par la mort cruelle & injuſte de ſon bienfaicteur.

V. Herode, après s'être ainſi défait d'Hircan, s'occupa du deſſein de ſe rendre auprès d'Auguſte, quoique les grandes liaiſons qu'il avoit eues avec Antoine ne lui permiſſent guères d'eſpérer qu'il pût lui être favorable (*a*). Comme il craignoit qu'Alexandra ne profitât de ſon abſence pour faire ſoulever le peuple, & remplir le royaume de trouble & de confuſion, il chargea ſon frere Pheroras du ſoin des affaires, & lui recommanda de ne point ſe déſiſter du gouvernement, quand même il apprendroit qu'il lui fût arrivé quelque choſe de funeſte. Il mit ſa mere Cypros, Salomé ſa ſœur, & toute ſa famille en ſûreté à Maſada. Et perſuadé que la Reine ſon épouſe ne pourroit vivre avec Cypros & avec Salomé, à cauſe du peu d'union qui régnoit entre elles, il la mit avec Alexandra ſa mere, dans le château d'Alexandrion, ſous la garde de Joſeph, ſon Tréſorier, & de Soëme, Ituréen, qu'il chargea de prendre ſoin d'elles. Ces deux Officiers lui avoient toujours été fort attachés, & l'honneur qu'il leur faiſoit de leur confier des perſonnes ſi cheres, lui faiſoit penſer que ce ſeroit un nouveau motif pour l'être encore davantage. Ainſi, il leur ordonna (*b*) de faire mourir l'une & l'autre de ces Princeſſes ſur le champ, s'ils recevoient quelques mauvaiſes nouvelles ſur ſon compte, & de travailler de tout leur pouvoir, avec Pheroras, à conſerver la couronne à ſes enfans.

VI. Après avoir donné ces ordres, Herode ſe preſſa de par-

(*a*) » Antoine apprit en même temps » que le Juif Herode, qui avoit » quelques légions & quelques cohortes » ſous ſes ordres, avoit pris le parti » d'Auguſte. « *Plut.* Vit. Anton.

(*b*) De ſe rendre maître de l'une & de l'autre. *Voyez* Remarque I.

tir, pour tâcher de rencontrer Céſar à Rhodes. Quand il fut arrivé, il quitta ſon diadême (*a*), mais ne rabattit rien de cet air de nobleſſe & de majeſté qui caracteriſe un grand Roi. Il ſe préſenta à l'audience que lui donna Auguſte, avec une fermeté libre; & ſans s'abbaiſſer, comme tout autre, en ſemblables circonſtances, auroit pû le faire, à employer ou prières ou excuſes, ſans témoigner enfin aucune crainte, il rendit raiſon de ſa conduite, & avoua à l'Empereur » qu'il avoit été » extrêmement attaché à Antoine, & qu'il avoit fait tout ce qui » avoit été en ſon pouvoir pour l'aider à demeurer maître de » l'Empire; qu'occupé à la guerre contre les Arabes, il n'avoit » pû lui mener de ſecours, mais qu'il lui avoit envoyé de l'ar- » gent (*b*) & des proviſions : qu'intimement perſuadé, que » quand on s'eſt déclaré l'ami de quelqu'un à qui l'on ſçait » avoir de grandes obligations, on doit partager avec lui les » plus grands dangers, lui ſacrifier ſon bien, ſa vie; s'il ne » s'étoit point acquité envers Antoine de tous ces devoirs, ce » n'étoit point ſans le plus ſenſible regret; qu'il ſe flattoit au » moins qu'on ne pouvoit lui reprocher de l'avoir abandonné » après la bataille d'Actium, & que le renverſement de ſa for-

(*a*) » M. d'Andilly fait paroître Herode » avec tous les ornemens de la dignité » Royale, excepté ſa couronne. « Uſſerius a cru de même, que Joſeph le diſoit : *de cætero paratu regio nihil mutavit.* Et M. Baſnage, Annal. polit. Eccleſ. a copié ou employé par hazard la même expreſſion, pag. 50. Les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde, Tom. 7. pag. 180. diſent : Il parut devant Auguſte avec les ornemens Royaux, excepté la couronne. On lit la même choſe dans le Pere Calmet, liv. 42. pag. 89. Mais ces Sçavans paroiſſent n'avoir pas fait attention à ce que cet Hiſtorien dit dans le chapitre vingtième du premier Livre de la Guerre des Juifs, numero premier, » qu'Herode » parut devant Céſar ſans diadême, avec » l'habit & l'extérieur d'un Particulier : « τὴν μὲν ἐσθῆτα καὶ τὸ σχῆμα ἰδιώτης. Il eſt peu croyable qu'il ſe ſoit contredit dans un fait ſi remarquable. Ainſi je crois qu'ἀξίωμα ne veut point dire *habits*, ou marque de la dignité Royale, mais *grandeur d'ame*, élévation, généroſité; & c'eſt le ſens qu'ὑψηλὸν preſente naturellement, ſans rien rabattre de ſon courage & de ſa majeſté. Il parut avec l'habit & l'extérieur d'un Particulier, mais avec la grandeur d'ame d'un Roi. Τὸ δὲ φρόνημα βασιλεὺς. *Vid.* Antiq. Judaïq. pag. 760.

(*b*) » Je lui ai envoyé des troupes & » des vivres. « [*M. Crevier.*] Herode n'envoya point de troupes à Antoine, Joſeph le dit expreſſément : στρατείας μὲν οὐ κοινωνήσας καὶ περιολκὸς τῶν Ἀράβων.

J'aurois pû embellir cet endroit de ma traduction, en empruntant du ſçavant Continuateur de M. Rollin, le diſcours qu'il dit que Joſeph met dans la bouche d'Herode lorſqu'il parut devant Auguſte. Mais, trop timide, je n'ai oſé prêter à mon Auteur des penſées plus nobles & plus propres à ſon ſujet, ſi on veut, mais qu'il n'exprime pas. J'ajoûte, qu'Herode paſſe chez le ſçavant Continuateur les bornes d'une noble liberté. Si elle ſied infiniment à un Prince, dans quelque état qu'il ſe trouve; une fierté preſque inſultante ne lui convient jamais, ſur-tout lorſqu'il eſt dans le cas où ſe trouvoit Herode.

tune;

» mais eût en rien diminué cet inviolable attachement, par
» l'espérance de se procurer l'affection de son Vainqueur. Si je
» n'ai pû, ajoûta-t-il toujours avec la même fermeté, venir
» combattre à ses côtés, & lui prêter un secours assez efficace,
» je me glorifie néanmoins encore de lui avoir donné le seul
» conseil qui pût l'empêcher de se perdre sans ressource, c'étoit
» de faire mourir Cléopatre (*a*), puisque, par sa mort, il se
» seroit conservé quelque espérance de rétablir assez solide-
» ment ses affaires pour pouvoir traiter de paix avec César,
» & se réconcilier avec lui. Il a mépriſé ce salutaire avis pour
» se livrer à des conseils qui l'ont conduit à sa ruine, & ont
» établi votre fortune. Si, trop animé contre Antoine, vous
» vous portez à me faire un crime de mes sentimens d'affection
» pour lui, je n'en ferai pas pour cela un honteux désa-
« veu : mais écartons un nom qui peut vous être odieux ;
» instruit par moi de ce que j'ai fait pour lui, éprouvez par
» vous-même quel ami je suis, & ma constante reconnoissance
» pourra mériter votre estime, & les louanges *de l'univers*.

VII. La noble franchise avec laquelle Herode prononça ce discours fit une telle impression sur Auguste, qui avoit l'ame grande & généreuse, que ce qui sembloit devoir rendre Herode criminel à ses yeux, devint un motif pour cet Empereur de lui accorder son amitié ; il ceignit de nouveau sa tête du diadême, le combla d'honneurs, l'invita à s'attacher à lui avec autant d'affection qu'il l'avoit été à Antoine, & l'assura qu'il se souvenoit avec reconnoissance, que Quintus Didius l'avoit informé du zéle (*b*) avec lequel il l'avoit secouru dans l'affaire des Gladiateurs. Comblé de joie de se voir si favorablement reçu, & de se trouver, contre toute espérance, si bien affermi sur le thrône, tant de l'autorité de César que par un Décret du Senat qu'il eut l'attention de se procurer, Herode accompagna pendant quelque temps Auguste, comme il alloit en Egypte (*c*), & lui fit, ainsi qu'à ses plus particuliers

(*a*) » Conseilla à Antoine de se défaire » de Cléopatre, de se rendre maître de » ses Etats. « Joseph dit le premier, M. le Clerc le second. *Bib. Anc. & mod. Tom. 6. pag.* 7. Il ne dit pas davantage . . . . . » Je lui ai offert mes richesses, » mes places fortes, mes troupes, ma » personne, pour l'aider à soûtenir la » guerre contre vous. « *Hiſt. Romaine, Tom. 16. pag.* 107.

(*b*) Après la bataille d'Actium, Antoine apprit que le Juif Herode, qui avoit quelques troupes sur pied, avoit pris le parti de César. *Plutarq.* Vie d'Antoine.

(*c*) . . . . *Accompagna Auguſte en*

amis, de ſi riches & de ſi magnifiques préſens ; qu'ils allerent même au-delà de ſes forces. Il ſupplia l'Empereur avec inſtance de faire grace à Alexandre (*a*), qui avoit été ami d'Antoine, mais il ne put l'obtenir, parce qu'Auguſte avoit juré de ne lui en faire aucune.

Le nouvel accroiſſement d'honneur & d'autorité avec lequel Herode reparut en Judée, étonna beaucoup ceux qui s'étoient attendu au contraire. Ils ne purent voir ſans étonnement, que, par une providence particuliére de Dieu ſur lui, les circonſtances les plus critiques ne faiſoient qu'ajoûter un nouvel éclat à ſa gloire. Peu après il alla attendre Céſar à ſon paſſage de Syrie en Egypte : il le reçut avec une magnificence vraiment Royale, à Ptolémaïde, & fournit abondamment ſon armée de vivres & de toutes les choſes qui lui étoient néceſſaires. Il donna à manger à l'Empereur lui-même, & à tous ceux que quelque emploi important attachoit à ſa perſonne ou à ſon ſervice, dans cent cinquante ſalons ſuperbement meublés (*b*). Devenu ainſi un des amis d'Auguſte les plus intimes, on le voyoit à côté de lui toutes les fois qu'il montoit à cheval pour faire la revuë de ſes troupes. L'armée ayant à paſſer par des endroits où il n'y avoit point d'eau, Herode trouva le moyen de la préſerver des inconvéniens d'une pareille diſette ; il la fournit abondamment d'eau, de vin, & de tout ce qui eſt néceſſaire à des ſoldats qui ſont en marche : il fit preſent de huit cents talents à Auguſte, & tout le monde convint que la profuſion de ſes dons & l'abondance des proviſions qu'il ſçavoit faire trouver à propos, excédant de beaucoup les forces

Herode traite magnifiquement Auguſte à Ptolémaïde.

Egypte. [M. d'Andilly.] L'expreſſion de Joſeph peut recevoir ce ſens ; elle ſemble même le demander, mais la ſuite fait voir certainement, qu'Herode retourna en Judée avant qu'Auguſte entrât en Egypte.

(*a*) » Alexas de Laodicée, qui, par le » moyen de Timagene, avoit été fort » connu d'Antoine à Rome, qui avoit » acquis plus de crédit auprès de lui » qu'aucun de tous les Grecs, & qui » étoit devenu le plus fort de tous les » inſtrumens dont Cléopatre ſe ſervoit » contre Antoine pour le tenir dans la » dépendance ..... avoit été envoyé » à Herode pour l'empêcher de changer » de parti. Mais au lieu de s'acquiter » fidélement de ſa commiſſion, il de- » meura-là, trahit Antoine, & eut l'au- » dace de ſe préſenter devant Céſar, ſe » confiant à la protection d'Herode. Cette » protection lui fut inutile ; car Céſar » le fit mettre en priſon, & l'envoya » peu de jours après lié & garroté dans » ſa patrie, où il ordonna qu'on le fit » mourir. « *Plutarq.* Vit. Ant. *Trad. de M. Dacier.*

(*b*) J'ai ſuivi dans ma traduction la maniére dont l'ancien Interprète paroît avoir lû. M. d'Andilly paroît ne l'avoir pas connue, & avoir rendu cet endroit plutôt d'imagination que ſur le texte de ſon Auteur.

connues de ſon Etat, on ne devoit point douter de la ſincérité de ſon zéle. Tel fut le profit qu'il tira d'avoir ſçû ſi bien accommoder aux circonſtances le goût qu'il avoit pour la magnificence. Il ne le fit pas éclater avec moins de nobleſſe lorſque l'Empereur revint d'Egypte.

CHAPITRE VII.

I. HERODE trouva à ſon retour en Judée ſa maiſon dans le trouble & dans la diviſion ; Mariamne, & ſa mere Alexandra, étoient extrêmement irritées. Elles croyoient, & ce n'étoit pas ſans fondement, qu'on les avoit miſes à Alexandrion, moins dans la vuë de pourvoir à leur ſûreté, que pour s'aſſurer de leur perſonne, & les mettre hors d'état de faire aucun uſage des prérogatives de leur rang, ſoit pour elles-mêmes, ſoit pour les autres : cet état leur paroiſſoit une dure captivité. Mariamne ſe perſuadoit que le grand amour que lui témoignoit le Roi n'étoit qu'une feinte, qu'il croyoit utile à ſes affaires. Elle ne pouvoit penſer qu'avec indignation à la cruelle prévoyance qu'il avoit eue de s'aſſurer, autant qu'il le pouvoit, de ſa mort, au cas qu'il lui arrivât à lui-même quelque fâcheux accident. Le ſouvenir des ordres qu'il avoit donnés à Joſeph, lui fit chercher tous les moyens de gagner ſes gardes, & particuliérement Soëme, qu'elle ſçavoit être le dépoſitaire du ſecret. Soëme fut pendant quelque temps très-fidèle à Herode ; mais les douces & inſinuantes paroles des Princeſſes, & ſur-tout leurs préſens, l'ébranlerent inſenſiblement. Ne pouvant d'ailleurs jamais ſe perſuader que ce Prince revînt avec la même autorité, il penſa qu'il n'avoit rien à craindre de ſon côté, mais qu'au contraire il étoit abſolument de ſon intérêt de ne pas refuſer d'obliger la Reine : il eſpéroit que cette Princeſſe conſerveroit ſa dignité, qu'elle régneroit, ou qu'au moins elle appartiendroit de fort près à celui qui occuperoit le thrône, qu'elle ſeroit conſéquemment en état de récompenſer ſon zéle. Il ne comptoit pas moins ſur le crédit de cette Princeſſe, dans le cas où le voyage d'Herode ſeroit auſſi heureux qu'il le pouvoit ſouhaiter ; parce que connoiſſant toute la violence de ſa paſſion pour la Reine, il ne faiſoit aucun doute

Soëme révele l'ordre qu'Herode lui avoit donné.

qu'elle n'en obtînt tout ce qu'elle lui voudroit demander. Ces conſidérations, *jointes à ce qu'il ſe croyoit devoir aux Princeſſes par reconnoiſſance*, le déterminerent enfin à leur découvrir les ordres ſecrets qu'Herode lui avoit donnés. La Reine fut ſaiſie de dépit & d'horreur, en apprenant qu'un premier danger étoit toujours pour elle la ſource d'un autre ; elle ne ſouhaita aucun accident fâcheux au Roi (*a*), mais elle regarda la néceſſité de vivre avec lui comme le plus grand des malheurs, & cette ſituation lui parut ſi affreuſe qu'elle ne put s'en taire.

II. Tout avoit réuſſi à Herode au-delà de ſes eſpérances ; la Reine fut la premiére à laquelle il crut devoir faire part de ſa joie : ce fut donc chez elle qu'il ſe rendit d'abord. Tranſporté d'amour, & la tenant embraſſée, il ſe hâta de lui faire le récit de l'heureux ſuccès de ſon voyage ; elle parut n'y prendre aucune part ; plus affligée que réjouie, & toute occupée des idées de ſa grandeur & de la nobleſſe de ſon origine, elle ne répondoit aux tendres careſſes du Roi que par des ſoupirs, qui étoient une preuve non équivoque de l'extrême agitation de ſon ame. Une indifférence ſi viſible & ſi marquée jetta le Roi dans les plus grandes inquiétudes ; il ne put douter qu'elle n'eût conçu pour lui des ſentimens d'averſion, tout le lui diſoit, & la Reine ne prenoit aucun ſoin de le détromper. Pénétré de douleur, il ne ſçavoit quel parti prendre ; plein d'amour & de reſſentiment, paſſant rapidement des tranſports de ſa paſſion aux fureurs des nouveaux ſentimens qui ſaiſiſſoient ſon ame, ne pouvant ſe réſoudre à écouter ceux-ci, ni à ſe livrer déſormais à ceux-là, la penſée de punir les mépris outrageans de la Reine l'oc-

(*a*). » Elle faiſoit continuellement des » vœux, afin que tout fût contraire à » Herode. « [*M. d'Andilly.*] Orans optanſque ut nihil æqui impetraret. *Nouvel. Editeur.* Si je ne prends pas mieux le ſens de Joſeph, je prête au moins de plus nobles ſentimens à Mariamne, & plus conformes au portrait qu'il en fait. On lui fait faire des vœux continuellement, afin que tout fût contraire à Herode. Pouvoit-elle lui ſouhaiter la mort, ſi elle ſçavoit qu'elle ſeroit la premiére victime qu'on immoleroit à ſes manes. Mariamne ne ſouhaitoit pas malheur au Roi, mais la vie lui paroiſſoit malheureuſe, s'il la falloit paſſer avec lui. Ἴσως ſignifie quelquefois *forſitan*, peut-être. Joſeph a pû donner ce ſens à ἴσως, & le prendre pour ſignifier hazards. *Nihil quidem fortuitorum ei accidere optabat, ſed intolerabilem ſibi fore vitam putabat, ſi cum eo tranſigeret.* » Elle ne lui ſouhaitoit » aucun des accidens qui pouvoient lui » arriver, mais elle regardoit la vie in» ſupportable, ſi elle étoit obligée de la » paſſer avec lui. « Ou bien, elle ne ſouhaitoit pas qu'il lui arrivât rien de ce qu'on penſeroit qui lui arriveroit, mais la vie lui paroiſſoit inſupportable, ſi elle étoit obligée de la paſſer avec lui. Une partie du ſens que l'ancien Interprète a vû en cet endroit, revient à celui qu'on propoſe.

eupoit quelques momens ; mais bientôt rendu à toute la violence de ſa paſſion, il ſe trouvoit trop foible pour exécuter ſes projets de vengeance. L'idée ſeule de ſe priver de la perſonne du monde qu'il aimoit le plus, lui paroiſſoit un mal plus inſupportable que la mort.

III. La mere & la ſœur d'Herode s'étant apperçues de ſes inquiétudes au ſujet de la Reine, crurent que c'étoit une occaſion favorable pour ſatisfaire la haine qu'elles portoient à cette Princeſſe. Elles obſederent le Roi, & inventerent toutes les calomnies capables d'aigrir ſon eſprit & de nourrir ſa haine & ſa jalouſie. Quoiqu'Herode écoutât peu volontiers de pareils diſcours, & qu'il n'y ajoûtât pas aſſez de foi pour rien entreprendre contre la Reine, cependant la véritable ſource du mal alloit toujours croiſſant. Mariamne ne pouvoit vaincre ſes ſentimens ni les diſſimuler, & Herode retombant toujours dans ſes alternatives d'amour & d'indignation, s'aigriſſoit contre elle de jour en jour, juſques-là qu'il fût dès-lors arrivé quelque grand malheur, ſi l'on n'eût appris qu'Auguſte, victorieux en Egypte, venoit de ſe rendre maître de ce royaume par la mort d'Antoine & de Cléopatre; Herode, à cette nouvelle, ſe preſſa d'aller au-devant de l'Empereur (*a*), & laiſſa ſa maiſon dans l'état que je viens de décrire. Au moment qu'il partit, la Reine lui recommanda Soëme, qu'elle l'aſſura avoir de grandes attentions pour elle; elle lui demanda un emploi pour cet Officier, qu'elle obtint. Herode fut traité par Auguſte comme un ami déja ancien, avec lequel on eſt lié de familiarité; il en reçut pluſieurs graces. L'Empereur lui fit preſent de quatre cents Galates, qui avoient ſervi de gardes à Cléopatre, & il lui rendit les pays qu'Antoine lui avoit ôtés pour les donner à cette Reine. Il ajoûta même à ſon Etat, Gadara, Hippos, Samarie (*b*), & ſur le bord de la mer, Gaza, Anthedone, Joppé, & la Tour de Straton. Tant de bienfaits le com-

(*a*) M. le Clerc * fait Herode aller trouver Auguſte à Alexandrie : cela ſe peut, mais je ne trouve pas que Joſeph le diſe. Il dit ſeulement qu'il fut en Egypte. *Guerre des Juifs*, liv. 1. chap. 20. numero 3.

(*b*) Herode étoit maître de Samarie. Mariamne y demeuroit pendant le ſiége de Jeruſalem, ainſi Auguſte ne put pas ajoûter à ſes Etats προσέθηκε τῇ βασιλείᾳ, &c. une ville qui en dépendoit déja : mais quelle peut-être celle dont Samarie a pris ici la place ? Joſeph raconte, (*Antiq. Judaïq.* liv. 13. chap. 9. numero 1.) qu'Hircan ayant appris la mort d'Antiochus, attaqua les villes de Syrie, & qu'il

* Biblioth. ancien. & modern. Tom. 6. pag. 9.

blerent de gloire. Après avoir accompagné Auguſte juſqu'à Antioche, il retourna dans ſes Etats.

IV. Autant ce Prince étoit heureux & recueilloit de grands avantages au-dehors, autant eſſuyoit-il de peines & de chagrins domeſtiques. Son mariage, qui avoit paru dans le commencement faire ſon bonheur, le rendoit un des plus malheureux hommes de ſon royaume. Sa paſſion pour ſa femme avoit été une des plus violentes dont l'hiſtoire nous ait conſervé le ſouvenir. Cette Princeſſe étoit ſage, & elle ne manqua jamais de fidélité à ſon mari, mais elle avoit la plûpart des défauts de ſon ſexe. Fiére & impérieuſe, elle abuſoit ſouvent de la paſſion que le Roi lui témoignoit pour le traiter avec un mépris inſultant : ſans décence & ſans reſpect pour la couronne qu'il portoit, elle ſe livroit quelquefois contre lui à des excès de mauvaiſe humeur outrageans, qu'Herode ſouffroit avec la plus grande patience. Elle prenoit plaiſir à faire publiquement les railleries les plus piquantes du peu de naiſſance de la mere & de la ſœur du Roi ſon mari. De-là cette haine mortelle, que Cypros & Salomé lui porterent ; de-là le projet qu'elles formerent de la perdre ; de-là les calomnies qu'elles inventoient pour cela tous les jours, ſur-tout pendant l'année qui s'écoula depuis qu'Herode fut de retour du voyage qu'il avoit fait pour aller trouver Auguſte en Egypte. Ce funeſte projet réuſſit enfin, de la manière que je vais le raconter.

Un jour que le Roi s'étoit retiré ſur le midi, pour prendre quelque repos, il fit appeller la Reine, qu'il aimoit toujours avec la même paſſion. Cette Princeſſe vint le trouver, mais elle ne voulut pas ſe mettre auprès lui, & elle ne répondit à toutes ces invitations, que par des mépris & des reproches de ce qu'il avoit fait mourir (*a*) ſon grand-pere & ſon frere. Herode s'en offenſa & alloit ſe porter à quelque éclat, lorſque Salomé ſa ſœur mit en œuvre un Echanſon, qu'elle avoit gagné depuis long-temps, & qu'elle avoit engagé à ſe préſen-

ſe rendit maître de Samega. Elle paroît avoir été par-dela le Jourdain, comme Hippos & Gadara. Ainſi, ce pourroit bien être cette ville qu'Auguſte ajoûta aux Etats d'Herode. *Antiq. Judaiq.* liv. 14. chap. 15. numero 3. 6. & 14.

(*a*) Joſeph dit, ſon pere ; mais il dit dans l'Hiſt. de la Guerre des Juifs, liv. 1. ch. 22. numero 2. ſon grand-pere Hircan, ce qui eſt plus exact. Car Herode n'avoit pas fait mourir Alexandre, pere de Mariamne. C'avoit été Scipion, qui lui avoit fait trancher la tête à Antioche par ordre de Pompée. *Antiq. Judaiq.* liv. 14. chap. 7. numero 4. *Guer. Juifs*, liv. 1. chap. 9. numero 2.

ter devant le Roi, & à lui dire que Mariamne l'avoit fait appeller pour l'aider à préparer un philtre qu'elle deſtinoit au Roi. Si ce Prince paroiſſoit inquiet, & lui demandoit ce que c'étoit que ce philtre, il devoit répondre que la Reine en avoit la recette; que pour lui, il n'étoit chargé que de le lui préſenter. Salomé lui avoit encore recommandé, que ſi ce récit ne faiſoit aucune impreſſion ſur l'eſprit du Roi, il ne s'avançât pas davantage, n'y ayant juſques-là pour lui aucun danger. Cet Officier étant donc entré dans le moment critique, dit au Roi conformément à ſes inſtructions, d'un air empreſſé & propre à s'attirer de la confiance, qu'il venoit de la part de la Reine lui offrir ce preſent (a); & voyant que le Roi ſe troubloit, il ajoûta, que c'étoit un breuvage qu'elle avoit préparé, & que, tant pour la ſureté du Roi que pour la ſienne propre, il croyoit devoir, en le lui préſentant, l'avertir qu'il n'en connoiſſoit point la propriété. Ce diſcours jetta le Roi dans un nouveau trouble, & acheva de l'aigrir contre la Reine. Il fit donner la queſtion ſur le fait du philtre, à un Eunuque qu'il ſçavoit être ſi attaché à la Reine, qu'elle ne faiſoit abſolument rien ſans le lui communiquer. Cet homme ne put rien dire ſur ce qui étoit l'objet des tourmens qu'on lui faiſoit ſouffrir; mais il déclara que Mariamne n'avoit paſſé à ces ſentimens de haine contre le Roi, que ſur ce qu'elle avoit appris de Soëmé. A ces mots Herode s'écria, que cet Officier, qui lui avoit toujours donné les plus grandes marques de fidélité, ne ſe ſeroit jamais déterminé à révéler à la Reine des ordres dont le ſecret étoit ſi important, ſi ſes liaiſons avec elle n'euſſent paſſé les bornes du devoir. Il l'envoya prendre ſur le champ, & ordonna qu'on le fît mou-

(a) L'expreſſion de Joſeph a quelque obſcurité, & il ne développe point aſſez les circonſtances de cet évenement; mais ſa penſée n'eſt certainement pas, » que » l'Echanſon ſe préſenta devant Hero- » de ..... tenant d'une main une coupe » empoiſonnée, & ayant dans l'autre une » ſomme d'argent qu'il feignoit avoir » reçue de Mariamne, à condition qu'il » fît boire cette coupe à Herode. « * L'Echanſon ſuivit ſans doute l'inſtruction que Salomé lui donna, & cette méchante femme n'étoit pas aſſez imprudente pour lui ordonner rien de ſemblable. Cet Echanſon ſe fût conduit en homme qui avoit perdu l'eſprit, s'il ſe fût aviſé de dire au Roi que Mariamne lui avoit donné une ſomme d'argent pour l'engager à prendre un breuvage dont il convient qu'il ne connoiſſoit pas la propriété, & s'il n'eût pas ſenti qu'un tel début alloit l'envoyer finir ſes jours ſur un échafaud.

* Hiſt. Univ. du monde, Tom. 7. pag. 187. M. d'Andilly, & M. Havercamp, ont rendu cet endroit à peu-près dans le même ſens.

rir. Il aſſembla enſuite les perſonnes en qui il avoit le plus de confiance, pour faire le procès à la Reine. Dans l'accuſation qu'il intenta contre elle, il affecta de faire valoir le philtre & le breuvage dont une infame calomnie lui imputoient la criminelle préparation. Sans égard pour les bienſéances qui ſe doivent obſerver dans une action juridique, il ne ſuivit que les mouvemens de ſa colère, & parla avec un tel emportement; que ceux qu'il avoit appellés pour la juger, ne pouvant douter de ſon intention, la condamnerent à la mort. Pluſieurs des Juges cependant, & le Roi lui-même, furent d'avis qu'on ne devoit pas ſe preſſer d'exécuter ce jugement; & qu'il falloit ſe contenter de faire enfermer la Reine dans quelque place forte: mais Salomé ſe donna de grands mouvemens pour empêcher qu'on ne différât ſa mort, & perſuada au Roi qu'il devoit craindre que le peuple ne ſe ſoulevât, ce qu'elle aſſuroit ne devoir pas manquer d'arriver, s'il apprenoit qu'on lui eût conſervé la vie. Cette infortunée Princeſſe fut donc conduite au ſupplice.

V. Dans ces circonſtances critiques, Alexandra jugea bien qu'elle ne devoit pas ſe flatter qu'Herode lui deſtinât un ſort plus doux. Toute ſa fierté, qu'elle avoit ſouvent pouſſée juſqu'à l'indécence, l'abandonna; &, pour prouver qu'elle n'avoit aucune connoiſſance des griefs dont on accuſoit la Reine, elle vint lui faire, en préſence de tout le monde, les plus ſenſibles outrages: criant, que c'étoit une méchante & une ingrate, qui n'avoit jamais ſçû reconnoître toutes les bontés que le Roi avoit eues pour elle, & qu'elle étoit juſtement punie des criminelles entrepriſes qu'elle avoit oſé former contre un mari qui l'avoit ſi tendrement aimée. Une auſſi honteuſe diſſimulation, qu'elle pouſſa juſqu'à vouloir s'arracher les cheveux (*a*), lui attira le mépris de toute l'aſſemblée. La malheureuſe Princeſſe qui alloit perdre la vie en ſentit bien

(*a*) M. d'Andilly, & le nouvel Editeur, font ſauter Alexandra aux cheveux de Mariamne. Il ſemble que ſi Joſeph l'avoit voulu dire, ἁλέσθαι, ſauter, eût mieux exprimé la penſée qu'ἁψάσθαι, prendre, toucher. De plus, Joſeph ajoûte, pour faire voir la grandeur d'ame de Mariamne, qu'elle ne répondit rien, & qu'elle vit ſans s'émouvoir l'inſulte de ſa mere: il ſemble que ſi elle lui avoit arraché les cheveux, il eût marqué cette circonſtance. Souffrir qu'on nous arrache les cheveux ſans s'émouvoir, marque plus de grandeur d'ame que de ſouffrir de ſimples injures. C'eſt ainſi que Salomé, pour ſe juſtifier de ce dont l'accuſoit Pheroras, s'arracha les cheveux. *Antiq. Juiv.* liv. 16. chap. 7. numero 5.

plus

plus vivement la lâcheté, mais elle ne répondit rien, & ne parut pas même faire attention à l'outrage que lui faiſoit Alexandra : elle le regarda comme la ſuite de quelque dérangement d'eſprit, & ne fut touchée que de la confuſion dont ſe couvroit ſa mere. Elle marcha à la mort d'un pas ferme & aſſuré : il ne parut aucune altération ſur ſon viſage ; on y admira juſqu'à la fin cet air de grandeur & de nobleſſe que les grands ſentimens qu'elle avoit de ſa naiſſance avoient toujours répandu ſur toute ſa perſonne.

Herode regrete Mariamne.

VI. Ainſi mourut Mariamne, Princeſſe d'une chaſteté & d'une grandeur d'ame vraiment admirables ; mais trop fiére, & ſouvent d'une humeur aigre & difficile. Elle ſurpaſſa, plus que je ne puis exprimer, toutes les femmes de ſon temps par ſa beauté, par la majeſté de ſon port & par la dignité de ſon maintien dans les cercles. Ces grandes qualités furent préciſément la cauſe du peu de complaiſance qu'elle eut pour Herode, & par ce défaut de complaiſance, elle mena avec lui la vie la plus triſte. Perſuadée qu'elle n'avoit rien à craindre de la part d'un mari qui la recherchoit toujours avec le plus vif empreſſement, elle ne ſçut ſe contenir dans les bornes d'une juſte modération. Extrêmement ſenſible aux malheurs de ſa maiſon, elle ne ceſſoit de lui faire ſentir toute l'impreſſion qu'ils avoient faite ſur ſon ame, & le reſſentiment qu'elle en conſervoit. Par une préſomptueuſe confiance que le Roi ſeroit toujours diſpoſé à prendre ſon parti, elle indiſpoſa contre elle la mere & la ſœur de ce Prince, s'en fit des ennemies irréconciliables, & le contraignit enfin lui-même à la haïr.

VII. Après la mort de Mariamne, toute la paſſion d'Herode ſe renouvella. Il l'avoit éperduëment aimée, comme nous l'avons dit ; aucune ſorte de mécontentement n'avoit jamais pû laiſſer de vuide dans ſon cœur. Cette paſſion n'étoit point de celles qu'éteint la jouiſſance ; c'étoit une eſpèce de tranſport de folie qui prenoit de nouvelles forces, même dans l'habitude de vivre familiérement enſemble ; la privation le rendit encore plus vif & plus ſenſible. Dieu le permit ainſi, ſans doute pour venger la mort de cette infortunée Princeſſe. Herode inconſolable prononçoit à toute heure le nom de ſon épouſe, pleuroit, & ſe répandoit en plaintes peu dignes *quelquefois* de la majeſté royale. Dans ces momens de foibleſſe, il ordonnoit

à ſes Officiers d'appeller la Reine ; comme ſi, vivante encore ; elle eût pû les entendre : ſuccombant à ſon déſeſpoir, il chercha, mais inutilement, juſques dans la débauche, quelque ſoulagement à ſa douleur ; l'excès en devint ſi grand, qu'il abandonna le ſoin des affaires de ſon royaume. Dans ces triſtes circonſtances, il arriva une peſte qui emporta une grande partie du peuple, & la plûpart des perſonnes de conſidération auſquelles le Roi vouloit le plus de bien. Tout le monde regarda cette terrible calamité comme un effet de la colère de Dieu, & de la vengeance qu'il vouloit tirer de l'injuſtice qu'on avoit faite à Mariamne. Le déſaſtre que cauſa ce fléau acheva d'accabler Herode, qui, ſous prétexte de prendre le plaiſir de la chaſſe, ſe retira dans une ſolitude, où ſe livrant à toute l'amertume du chagrin qui le dévoroit, il fut enfin atteint d'une très-dangereuſe maladie ; ſon mal fut une violente douleur dans le derrière de la tête, avec inflammation & délire. Tous les remedes qu'on lui donnoit, au lieu de le ſoulager, lui étoient contraires, & on commença à déſeſpérer de ſa vie. Les Médecins, voyant que la maladie réſiſtoit à tous leurs efforts, & que le Roi ne pouvoit obſerver d'autre régime que celui auquel ſes fantaiſies, ſuites de la violence de ſon mal, l'aſſujettiſſoient, ordonnerent qu'on lui donnât tout ce qu'il demanderoit, abandonnant ainſi au hazard le peu d'eſpérance qu'ils avoient de ſa guériſon, qui ne pouvoit cependant s'opérer s'il ne prenoit quelque nourriture. C'étoit à Samarie, qu'on appelle maintenant Sébaſte, qu'Herode étoit tombé malade.

Alexandra tâche de s'emparer des deux citadelles de Jeruſalem.

VIII. Alexandra, qui étoit à Jeruſalem, ayant appris le péril où il ſe trouvoit, chercha à s'emparer de la citadelle du Temple, & de celle de la ville. Ceux qui en étoient les maîtres, l'étoient en quelque ſorte de toute la Nation, parce qu'on ne pouvoit offrir des ſacrifices qu'autant qu'ils jugeoient à propos de le permettre ; & les Juifs aimeroient mieux mourir, que de manquer à offrir ceux qui ſont preſcrits par la Loi, & d'être réduits dans la dure néceſſité de ne pas rendre à Dieu le culte qu'ils lui doivent. Cette Princeſſe eut une conférence avec les Commandans de ces deux citadelles, & tâcha de leur perſuader qu'ils devoient les remettre en ſes mains & en celles des enfans d'Herode ; parce que s'il mouroit, il y avoit lieu de craindre que quelqu'un ne s'en ſaiſît, pour ſe rendre maître des affaires ; & que s'il recouvroit la ſanté, perſonne ne

pouvoit les lui conſerver avec autant de ſûreté que ſes proches ; mais ces Officiers n'eurent aucun égard aux ſollicitations d'Alexandra. Ils avoient toujours été très-fidélement attachés à Herode, & ils crurent lui devoir alors moins manquer de foi que jamais. Ils n'aimoient pas Alexandra, & ils ne penſoient pas qu'il leur fût permis de déſeſpérer de la ſanté du Roi tant qu'il jouiroit de la vie. C'étoient d'anciens ſerviteurs de ce Prince, & un d'eux, qui s'appelloit Achiabe, étoit ſon parent. Ils lui manderent les deſſeins d'Alexandra, & ſur le champ, il ordonna qu'on la fît mourir. Il recouvra enfin la ſanté avec beaucoup de peine. La maladie avoit beaucoup affoibli ſon corps & ſon eſprit : tout le chagrinoit, & il faiſoit mourir, ſous le premier prétexte qui ſe préſentoit, ceux qui avoient le malheur de lui faire quelque ombrage. Il fit mourir Coſtobare, Lyſimachus, Gadias, ſurnommé Antipater, & Doſithée, les meilleurs de ſes amis.

IX. Coſtobare étoit Iduméen de naiſſance, & de la famille la plus diſtinguée du pays ; ſes ancêtres étoient Prêtres de Coſé, le Dieu de ces peuples. Hircan avoit changé la forme de leur gouvernement, pour leur faire prendre les Loix & les coûtumes des Juifs. Lorſqu'Herode parvint à la couronne, il fit Coſtobare Gouverneur de l'Idumée (*a*) & de Gaza, & il lui donna ſa ſœur Salomé en mariage, après qu'il eut fait mourir Joſeph, ſon premier mari, comme nous l'avons rapporté. Coſtobare, élevé à une fortune beaucoup au-deſſus de ſes eſpérances, ne ſçut ſe contenir ; il s'oublia juſqu'à croire qu'il lui étoit honteux d'obéïr aux ordres d'Herode, & que les Iduméens de ſon gouvernement fuſſent obligés de vivre ſelon les Loix & les coûtumes des Juifs. Il fit repréſenter à Cléopatre, que l'Idumée avoit été du domaine de ſes ancêtres ; qu'à ce titre elle pouvoit avec juſtice la demander à Antoine, & qu'il ſe détacheroit d'Herode pour ſe donner à elle. Ce n'étoit pas qu'il aimât mieux que l'Idumée dépendît de cette Princeſſe, mais

(*a*) » Auſſi tôt qu'Herode eut été établi Roi, il donna à Coſtobare le gouvernement de l'Idumée & de Gaza. « C'eſt la traduction du *quàm primùm* que Sig. Gelenius avoit ajoûté au texte de Joſeph. La remarque ne mériteroit pas d'être faite, ſans qu'il ſemble que c'eſt cette addition qui a engagé un ſçavant Jéſuite à reprocher à Joſeph une contradiction dont il eſt innocent. Après avoir dit une page plus haut, qu'Auguſte avoit ajoûté au royaume d'Herode, Gadara, Hippon, Gaza, &c. la contradiction eût été trop frappante, de dire ici que ce Prince avoit fait Coſtobare gouverneur de Gaza *auſſitôt* qu'il étoit parvenu au thrône, auſſi ne le dit-il pas. *De nummis Herodian. pag.* 335. *Quer. ſplett.*

il eſpéroit qu'il lui ſeroit plus facile de s'en rendre maître lui-même, & de ſe frayer le chemin à une plus haute fortune. Il comptoit beaucoup ſur la nobleſſe de ſon origine, & ſur les immenſes richeſſes qu'il avoit amaſſées par toutes ſortes de voies, & ne mettoit aucunes bornes à ſes ambitieux projets ; mais Cléopatre ne put obtenir d'Antoine qu'il lui donnât l'Idumée. Herode fut informé des deſſeins de Coſtobare, & il l'eût fait mourir, ſi ſa mere & ſa ſœur n'euſſent obtenu ſa grace ; il lui pardonna, mais il conſerva toujours contre lui une ſecrette méfiance.

Salomé ſe ſépare de ſon mari Coſtobare, & l'accuſe de méditer une révolte.

Il arriva dans la ſuite, que Salomé s'étant brouillée avec ſon mari, elle lui envoya le libelle de divorce. Elle agit en cela contre nos Loix, qui donnent bien le pouvoir au mari *de répudier ſa femme*, mais nullement à la femme, qui, même ſéparée d'avec ſon mari, ne peut en épouſer un autre, s'il n'y a conſenti en la renvoyant. Mais elle crut pouvoir, au mépris d'une Loi ancienne, ſuivre un abus qui prévaloit alors, & notifia à ſon mari (*a*) qu'elle ſe ſéparoit d'avec lui. Elle s'en juſtifia auprès d'Herode, en lui déclarant qu'elle n'avoit pris ce parti que par zéle pour ſa ſûreté, & parce qu'elle avoit découvert que Coſtobare, de concert avec Antipater, Lyſimachus, & Doſithée, tramoient quelque entrepriſe contraire à ſa tranquillité & à celle de l'Etat ; & pour l'en convaincre, elle lui dit qu'il avoit conſervé la vie aux enfans de Babas, & qu'il y avoit douze ans qu'il leur donnoit retraite, ce qui étoit vrai.

X. Cette nouvelle ſurprit étrangement Herode : le fait lui parut ſingulier, & preſque incroyable ; il en fut d'autant plus frappé, qu'autrefois il avoit réſolu de les faire mourir, parce qu'ils s'étoient déclarés ſes ennemis : mais il s'étoit paſſé, depuis, un ſi long temps, qu'il n'avoit plus penſé à eux. Voici ce qui avoit donné lieu à la haine qu'il leur portoit. Lorſqu'il aſſiégeoit Jeruſalem, ſous le régne d'Antigone, le défaut de vivres & les autres incommodités d'un ſiége contraignirent pluſieurs des habitans à ſouhaiter qu'on ouvrît les portes à Herode, pour lequel d'ailleurs ils ſe prenoient d'inclination, parce qu'ils concevoient quelques bonnes eſpérances de ſon gouvernement ; mais les enfans de Babas, qui étoient en grande autorité, toujours

(*a*) Voyez Remarque II.

fidélement attachés à Antigone, s'y oppoſerent, & mirent tout en uſage pour décrier Herode, & perſuader au peuple qu'il étoit de l'honneur & de l'avantage de la Nation de ne point laiſſer ſortir la couronne de la famille Royale. Après la priſe de la ville, Herode devenu maître des affaires, chargea Coſtobare du ſoin de faire exactement garder toutes les avenuës de la ville, afin qu'aucun de ceux qui s'étoient déclarés contre lui, ou qui étoient prévenus de quelque crime, ne pût ſe ſauver. Coſtobare ſçavoit que les enfans de Babas étoient en grand crédit & en grande conſidération parmi le peuple; & que, dans le cas de quelque nouvelle révolution, ils pouvoient être très-utilement employés; ainſi il facilita leur évaſion, & les retira dans ſes terres. Herode en eut quelque ſoupçon, mais Coſtobare l'aſſura avec de ſi grands ſermens, qu'il ne ſçavoit ce qu'ils étoient devenus, que le ſoupçon ſe diſſipa. Ce Prince ne laiſſa pas, dans la ſuite, d'en faire de très exactes recherches, & de faire publier qu'il donneroit de grandes récompenſes à ceux qui les déceleroient; mais tout cela fut inutile; Coſtobare fut inébranlable. Comme il avoit nié d'abord qu'il eût aucune connoiſſance de l'endroit où ils s'étoient retirés, il ſentit bien que s'ils étoient découverts, Herode le feroit punir; ainſi, autant par néceſſité que par amitié, il étoit obligé de les tenir très-ſoigneuſement cachés: mais Salomé ayant découvert & indiqué le lieu où ils étoient, Herode les y envoya prendre avec les autres *criminels d'Etat*, & les fit mourir (*a*). Par leur mort, la famille des Aſmonéens (*b*) fut entiérement détruite, & le pouvoir d'Herode devint abſolument arbitraire, ne reſtant plus aucune perſonne dont l'autorité fût aſſez grande pour s'oppoſer à l'infraction des Loix.

(*a*) Ce n'eſt pas contenter ſon lecteur, que de ne lui pas apprendre ce que devint Coſtobare.

(*b*) Joſeph dit de la parenté d'Hircan, mais ſon expreſſion ne marque pas tout ce qu'il veut dire. Car la mort de ces enfans de Babas, ne fit pas ſeulement périr les parens d'Hircan, mais toute la famille des Aſmonéens, de Mattathias.

CHAPITRE VIII.

Herode établit des jeux & des ſpectacles en l'honneur d'Auguſte.

HERODE ne ſuivit plus d'autre régle que ſa volonté, & s'écarta ſans crainte de nos uſages & de nos coûtumes. Il changea la forme de notre gouvernement, qu'il auroit dû maintenir invariablement, & nous aſſujettit à des mœurs étrangéres. Le mépris dans lequel on tomba inſenſiblement, pour tout ce qui portoit auparavant le peuple à la piété, fut la ſource de tous les malheurs auxquels nous fûmes expoſés dans la ſuite. Il commença par inſtituer, en l'honneur d'Auguſte, des jeux, qui devoient ſe célébrer tous les cinq ans. Il fit élever un théatre à Jeruſalem, & un vaſte amphithéatre hors la ville (*a*). Ces deux édifices furent auſſi célébres par la magnificence de leur conſtruction, que par leur oppoſition aux loix des Juifs (*b*). Car leurs ancêtres n'avoient point de théatres, & ne donnoient aucuns ſpectacles. Herode cependant fit célébrer ces jeux avec le plus ſomptueux appareil. Il les fit annoncer non-ſeulement dans tous les environs, mais auſſi dans les pays les plus éloignés. Les athlétes, & tous ceux qui font profeſſion d'entrer en lice pour ces ſortes de combats, y furent appellés de tous les pays du monde. Attirés par la valeur des prix propoſés, autant que par la gloire de les pouvoir mériter, les hommes les plus formés à ces exercices s'y rendirent. Il ne s'étoit pas borné aux ſeuls exercices du corps, il avoit auſſi annoncé des prix à diſputer pour les Muſiciens, qu'on appelle Tymélices (*c*); pour ceux qui conduiroient avec le plus d'adreſſe & de vîteſſe un char à deux ou à quatre chevaux, ou qui ſçauroient le mieux manier & pouſſer un cheval; & il s'étoit donné de grands mouvemens pour que les gens les plus qualifiés vinſſent diſputer ces prix. Tout ce que les autres nations avoient fait de plus brillant en ce genre, il tâcha de l'imiter, tant il avoit à cœur

(*a*) C'étoit en effet hors des villes, que les amphithéatres étoient ordinairement bâtis. *Mem. Academ. Inſcript. Tom.* [illegible] *pag.* 242.

(*b*) Voyez Remarque III.

(*c*) Θυμέλη ſignifie une partie du théatre, chez les Grecs, où les Muſiciens chantoient, ce qui les faiſoit appeller Thymélices.

Quâ Thymelen ſpectas, deriſoremque Latinum,
Illâ fronte, precor, carmina noſtra legas.
Mart. l. 55.

de donner de l'éclat aux ſpectacles qu'il établiſſoit. Le théatre étoit par-tout orné d'Inſcriptions en l'honneur d'Auguſte, & des trophées des nations qu'il avoit vaincues, le tout admirablement travaillé en or & en argent maſſif, & très-fin. L'œil du ſpectateur étoit encore merveilleuſement ravi par la richeſſe des habillemens deſtinés à ceux qui devoient ſe donner en ſpectacle, par la magnificence des meubles néceſſaires, & par l'éclat des pierreries dont les vaſes qui ſervoient d'ornement étoient revêtus. Herode avoit de plus fait venir pluſieurs lions, & beaucoup d'autres animaux remarquables par leur férocité ou par leur extrême rareté. On les fit ſe battre les uns contre les autres, ou contre des hommes condamnés à ce genre de ſupplice. La ſomptuoſité de ces ſpectacles cauſoit aux étrangers un agréable raviſſement, ils prenoient un intérêt ſenſible aux divers dangers que couroient les combattans, & s'en amuſoient. Les Juifs au contraire regardoient tout cela comme le renverſement de leurs ſages coûtumes, qu'ils avoient toujours en grande recommandation. Ils ne pouvoient ſe perſuader qu'on pût, ſans impiété, livrer des hommes à des bêtes, pour procurer à d'autres hommes le crûel plaiſir de les voir devenir la proie de leur voracité. Des mœurs ſi éloignées des leurs, leur paroiſſoient tout à-fait contraires aux ſaintes Loix, ſuivant leſquelles ils avoient vécu juſqu'alors. Les trophées ſurtout les ſcandaliſoient extrêmement, parce que la Loi défend de rendre aucune ſorte d'honneur à des ſtatuës.

II. Herode ne pouvoit ignorer les murmures que cauſoient ces nouveautés, mais il ne crut pas devoir uſer de violence; il tâcha d'en gagner quelques-uns par douceur, & de leur perſuader que leur trouble étoit l'effet d'une vaine ſuperſtition: mais il n'avança rien; car prévenus qu'il commettoit, par cette infraction de leur Loi, un très-grand péché, ils s'écriérent tous d'une voix unanime, dans l'amertume de leur douleur, que quand il leur faudroit endurer les derniers maux, ils ne ſouffriroient jamais des images, des figures d'hommes, des trophées à Jeruſalem, parce que leur Loi le défendoit expreſſément. Herode jugeant, par une déclaration ſi poſitive, qu'animés comme ils étoient, il n'étoit poſſible de les appaiſer qu'en les détrompant (*a*), fit appeller les principaux

(*a*) Ou qu'en donnant quelque choſe à leur prévention.

pour les mener au théatre ; & leur ayant montré les trophées ; il leur demanda ce qu'ils croyoient que ce fût. Ils s'écriérent tous, que c'étoient des figures d'hommes : alors le Roi ayant ordonné qu'on ôtât l'armure, ils ne virent que de ſimples poteaux de bois, & ſe mirent tous à rire d'abord ; mais ils reſterent confus, d'avoir cru que ces armes leur cachoient des figures humaines (*a*).

III. Ce fut ainſi qu'Herode modéra l'emportement du peuple, dont la plus grande partie parut avoir changé de ſentiment, & être tout-à-fait appaiſée ; mais il y eut toujours quelques Juifs zélés, qui continuérent à condamner des mœurs & des uſages contraires aux leurs, & à être perſuadés que l'abandon des coûtumes de leurs peres ſeroit la ſource d'une infinité de maux ; que leur Religion demandoit d'eux qu'ils s'expoſaſſent aux plus grands périls, plutôt que de paroître ſouffrir qu'on renverſât la forme de leur gouvernement, & qu'Herode, ſous le nom *reſpectable* de Roi, traitât la Nation en véritable ennemi, en y introduiſant de force les coûtumes des nations étrangéres. Dix Citoyens, ſans s'effrayer de la grandeur du péril (*b*), s'engagerent par ſerment, & s'armerent de poignards, qu'ils tenoient cachés ſous leurs habits. Un aveugle, indigné de ce qu'il entendoit dire, avoit voulu être du nombre de ces conjurés, non qu'il leur pût être d'une grande utilité, mais parce qu'il ſe dévouoit à ſouffrir tout ce qui leur arriveroit ; & ce généreux dévouëment ſervit beaucoup à les confirmer dans leur deſſein.

Herode découvre une conjuration, & en punit les auteurs.

IV. Etant bien convenus de leurs faits, ils ſe rendirent au théatre, prévenus de l'eſpérance que ſe jettant ſur Herode & le ſurprenant au moment qu'il s'y attendroit le moins, il ne pourroit leur échapper, & ſatisfaits de mourir, pourvû que, dans le cas où ils le manqueroient, ils tuaſſent pluſieurs de ſes gens, & lui fiſſent ſentir, par cette hardie réſolution, combien le Peuple étoit ſenſible au mépris qu'il faiſoit de la Nation. Telle étoit leur réſolution, & ils ne manquoient point d'ardeur pour l'exécuter ; mais un des émiſſaires qu'Herode avoit dans la ville, & dont la commiſſion particuliére étoit de faire la recherche de tout ce qui pouvoit s'y paſſer de ſecret, & de le

(*a*) Nous ne faiſons pas dire la même choſe à Joſeph, le nouvel Editeur & moi.

(*b*) Je crois qu'il manque ici quelque choſe : ce qui me le fait ſoupçonner, c'eſt ἀὶ, devant ἔτοιμοι.

lui

lui rapporter, découvrit sa conjuration, & l'en avertit comme il alloit entrer au théatre. Le Roi ne douta point de la vérité de l'avis; la haine que plusieurs lui portoient, & qu'ils cherchoient à exciter dans le cœur des autres, lui étoit connue; il ne pouvoit non plus se dissimuler les grands troubles, que, par une suite de cette haine, devoient exciter dans l'Etat les nouveaux usages qu'il vouloit introduire. Il retourna donc au palais, & s'y fit amener les conjurés. Pris en flagrant délit par les Officiers du Roi, ils jugerent bien qu'ils étoient perdus, & ne songerent qu'à rendre glorieuse la mort qu'ils ne pouvoient éviter; il ne leur échappa pas la moindre foiblesse, & montrant leurs poignards, ils déclarerent qu'aucun intérêt particulier, ni aucun sentiment humain, ne les avoit conduits, qu'ils n'avoient formé ce hardi projet que par un pur motif de religion, & pour venger le mépris de leurs saintes Loix, au maintien desquelles il étoit juste, & d'un devoir indispensable de sacrifier généreusement sa vie. Après qu'ils eurent ainsi justifié leur complot d'un ton ferme & assuré, ils souffrirent avec la même constance les cruels tourmens qu'on leur fit endurer avant de leur donner la mort. Celui qui les avoit découverts fut pris quelque temps après, & tué; son corps fut mis en piéces & jetté aux chiens. Quoiqu'il y eût eu beaucoup de témoins de cette action, personne ne vouloit en découvrir les auteurs; mais Herode fit mettre tant de gens à la torture, qu'enfin quelques femmes, excédées de tourmens, déclarerent ce qu'elles en sçavoient: il fit punir ceux qui avoient commis ce meurtre, & en étendit le châtiment sur toute leur famille. La constance persévérante du Peuple, & l'inébranlable résolution où il paroissoit être de tout entreprendre pour maintenir ses anciennes Loix, fit prendre à Herode le parti de se mettre en forces, pour le réduire par la violence à la soumission, & prévenir les dangereuses suites de quelque révolte déclarée; il résolut donc de l'entourer de forts de tous côtés.

V. Il avoit fait construire deux forteresses dans Jerusalem; l'une étoit le palais, dans lequel il demeuroit; l'autre étoit proche le Temple, & s'appelloit Antonia. Il en fit une troisiéme de Samarie, qu'il appella Sébaste; il crut qu'outre l'utilité dont elle lui seroit pour contenir le peuple de la ville dans le devoir, il n'en tireroit pas un moindre avantage par rapport à la cam-

Places fortes qu'Herode fait construire.

pagne, dont il ne lui importoit pas moins d'être toujours le maître. Cette ville n'eſt éloignée de Jeruſalem que d'une journée de chemin ; c'étoit cette proximité qui la lui faiſoit enviſager ſous ce double point de vuë, toujours dans les mêmes vuës, & pour contenir toute la Nation (a), il fit relever & fortifier la Tour de Straton, à laquelle il donna le nom de Céſarée. Il établit auſſi dans la grande Plaine un détachement choiſi de cavaliers, & y bâtit une Forteresſe, appellée Gaba (b), pour contenir la Galilée, & une autre dans le même motif par rapport à la Perée, nommée Eſebonite. Il aſſuroit, par ces Forteresſes, la tranquillité publique, & par le moyen des garniſons qu'il avoit ſoin d'y entretenir, il retenoit le peuple, toujours prêt à ſe ſoulever, & le mettoit dans l'impuiſſance de remuer, parce qu'il le tenoit ainſi environné de troupes, qui, averties du moindre mouvement, étoient à portée de l'arrêter ſur le champ. Lorſqu'il conçut le deſſein de rétablir & de fortifier Samarie, il la peupla, tant de ſoldats qui avoient ſervi ſous lui, que d'habitans tirés des environs ; & le motif de ſon zéle à cet égard, fut qu'ayant été juſques-là peu conſiderable, il vouloit en faire une ville toute nouvelle (c), & capable d'aſſurer le repos de ſon Etat. Il changea ſon nom en celui de Sébaſte. Il partagea le terrein qui l'environne, & qui de ſa nature eſt excellent & très-fertile, entre les habitans, afin de les mettre au plutôt à leur aiſe. Il la fit entourer de murailles, & ſe ſervit utilement de ſa ſituation avantageuſe pour en faire une place

(a) Voyez Remarque IV.

(b) Selon M. d'Andilly & Havercamp, Herode bâtit trois forteresſes, une dans la grande Plaine, celle de Gaba, & la troiſiéme l'Eſebonite ; mais il paroît, par ce qui précede, & par le motif que Joſeph prête à ce Prince, qu'ἐπὶ τῇ Γαλιλαίᾳ ne ſignifie pas dans la Galilée, mais contre la Galilée ; qu'il ne marque pas le lieu où ces forteresſes furent bâties, mais le motif qu'eut Herode en les bâtiſſant, de retenir dans leur devoir la Galilée & la Perée. S'il en avoit fait bâtir une dans la grande Plaine, différente de celle de Gaba, on ne voit pas pourquoi Joſeph n'en auroit pas marqué le nom, comme il fait des deux autres. Ajoûtez qu'en parlant de ce que ce Prince fit faire dans la grande Plaine, il ſe ſert de la prépoſition ἐν, *in*, *dedans*, au lieu que quand il parle de la Galilée, c'eſt de celle d'ἐπὶ, *contre*.

(c) Herode bâtit un temple à Samarie, Joſeph le dit expreſſément, & c'eſt ſans doute ce qui a fait croire à Meſſieurs d'Andilly, Hudſon, & Havercamp, que c'eſt ce qu'il dit ici. Je ne veux pas le nier ; mais ſi c'eſt ſa penſée, il s'exprime peu exactement, & ſes termes en préſentent naturellement une autre. Car après avoir dit qu'Herode la peupla de troupes qui avoient ſervi ſous lui, & des peuples voiſins, il eſt bien plus naturel d'ajoûter que c'étoit parce qu'il avoit l'ambition d'en faire une nouvelle ville, que de dire, parce qu'il y vouloit bâtir un temple.

forte. Il étendit conſidérablement ſon enceinte, lui donna vingt ſtades de circuit, & la rendit comparable aux villes les plus renommées. Il ménagea dans le milieu une belle place, de l'étenduë d'une ſtade & demie, & y fit élever un temple, qui ne cédoit à aucun autre en grandeur & en beauté. Extrêmement jaloux de rendre cette ville célébre en toutes manières, il en fit une des plus fortes places qu'il y eût dans ſon royaume, parce qu'il en conſidéra la force comme néceſſaire à ſa ſûreté. Mais il ne fut pas moins attentif à en décorer toutes les parties des embelliſſemens les plus recherchés, parce qu'il penſa que ſa beauté ſeroit un monument durable de la délicateſſe de ſon goût & de ſa magnificence royale, qui tranſporteroit glorieuſement ſon nom à la poſtérité la plus reculée.

CHAPITRE IX.

1. EN cette année, qui étoit la treiſième du régne d'Herode, la Judée fut affligée de pluſieurs grandes calamités, ſoit qu'elles fuſſent des châtimens que Dieu exerçoit contre nous dans ſa colère, ſoit qu'on ne dût les attribuer qu'à ces révolutions funeſtes que ſouffre la nature dans des temps marqués. Ces maux commencerent par des chaleurs exceſſives, qui brûlerent tous les fruits de la terre, & n'épargnerent pas même ceux qu'elle produit ſans être cultivée. La diſette des vivres ordinaires fut ſi grande, que les hommes, pour ſoûtenir leur vie, furent obligés d'uſer d'alimens juſqu'alors inconnus. De cruelles maladies furent bientôt les ſuites malheureuſes de cette premiére calamité, une peſte violente enfin ſuccéda à tous ces maux. Ce terrible fléau fit en peu de temps les plus rapides progrès; faute d'aſſiſtance & de nourriture, ceux qui en étoient frappés mouroient: la corruption de leurs cadavres ne laiſſoit aux vivans que le déſeſpoir affreux de ne pouvoir échapper à la contagion, parce qu'il ne reſtoit aucun moyen de guérir ou de prévenir le mal, la diſette des remedes néceſſaires étant devenue auſſi grande que celle d'une nourriture convenable. On n'avoit recueilli aucun fruit en cette année, & tous ceux des précédentes étoient conſumés. Le mal cependant alloit toûjours croiſſant, car la ſéchereſſe & la ſtérilité

La Judée eſt affligée de grands maux.

durerent plus d'une année, & ne laisserent aucune sorte de ressource, ce qu'on avoit conservé pour ensemencer ayant même été perdu dans le sein de la terre, devenue trop aride pour lui fournir aucun suc nourricier : la nécessité faisoit recourir tous les jours à de nouveaux expédiens, mais le mal devint enfin si général, que le Roi lui-même en ressentit les funestes effets; ne pouvant plus toucher aucuns revenus, parce que la terre ne produisoit rien, & ses finances ayant été épuisées par les grandes dépenses qu'il avoit faites pour rebâtir & décorer différentes villes, toute espérance de secours lui manquoit, & il avoit encore la douleur de voir la haine de ses sujets s'allumer contre lui. C'est la coûtume ordinaire des peuples, de rejetter sur ceux qui les gouvernent la cause des maux dont l'Etat est affligé.

II. Ce Prince cependant n'étoit occupé que du déplaisir de ne pouvoir trouver de moyens pour remédier à de si grands maux; les peuples voisins étant eux mêmes pressés par la famine n'avoient point de grain à vendre, & quand il eût été possible d'en trouver à acheter, l'argent lui manquoit; & il n'étoit pas en état de distribuer à chaque Particulier d'un aussi grand peuple, ce qu'il auroit fallu pour s'en procurer la plus légere quantité. Convaincu néanmoins qu'il étoit de son devoir de soulager son peuple à quelque prix que ce fût, il fit fondre toute la vaisselle d'or & d'argent qui se trouva dans le palais; les meubles les plus précieux, les vases du travail le plus recherché & le plus fini, rien ne fut épargné; il amassa ainsi de grandes sommes d'argent, qu'il envoya en Egypte. César en avoit donné le gouvernement à Petrone. Une semblable nécessité avoit contraint plusieurs autres peuples à avoir recours à ce Gouverneur; mais comme il étoit l'ami particulier d'Herode, le salut de son Etat fut l'objet de ses premiéres attentions. Il permit aux Juifs d'enlever la quantité de bled dont ils avoient besoin : il en facilita l'achat & l'exportation, de manière qu'ils lui furent redevables, sinon en tout, au moins en grande partie, du soulagement que ce secours leur procura. Quand ce bled fut arrivé, Herode se servit avantageusement du zéle qui lui avoit fait trouver le moyen de faire cesser une aussi désolante disette, pour ramener l'esprit du peuple, qui étoit prévenu contre lui, & pour tâcher de le convaincre de plus en plus de l'affection qu'il lui portoit, & du soin qu'il avoit de pourvoir à ses besoins. Il fit distribuer avec beaucoup d'ordre, la quantité

qu'il falloit de bled à chacun de ceux qui pouvoient faire eux-mêmes leur pain : & à l'égard de ceux qui, ou par leur grand âge, ou par quelque infirmité, étoient hors d'état de vaquer à ce travail, il commit un certain nombre de boulangers pour leur en faire, & eut auſſi l'attention de leur faire fournir, toutes préparées, les autres choſes néceſſaires à la vie. Dans la crainte que l'hiver ne jettât ſes ſujets dans de nouveaux accidens, Herode eut encore ſoin de faire donner des habits à ceux qui en manquoient. Preſque tout le bétail étant mort, les laines étoient devenues extrêmement rares, ainſi que toutes les autres choſes dont on fait uſage pour ſe vêtir. Après avoir ainſi pourvu aux divers beſoins de ſes ſujets, il étendit ſes ſoins ſur les villes voiſines, & les aſſiſta de tout ſon pouvoir. Il envoya de quoi enſemencer les terres de la Syrie, & tira de cette attention un grand profit pour lui-même ; parce que ſçachant que ce pays étoit extrêmement fertile, il s'étoit réſervé la récolte, afin de mettre tout le monde en état de vivre. Lorſque le temps de la moiſſon fut arrivé, il envoya, pour la faire, cinquante mille hommes, qu'il avoit tirés des horreurs de la famine. Ce fut ainſi, qu'après avoir procuré à ſes peuples le ſoulagement que lui inſpira ſon zéle, il ſe mit en état de ſubvenir aux beſoins des Etats voiſins, qui étoient affligés des mêmes maux. Nul de ceux qui ſe trouvoient dans la néceſſité n'eut recours à ſon aſſiſtance ſans en obtenir les plus puiſſants ſecours ; les Peuples, les Villes, les Particuliers qui étoient ſurchargés de malheureux à faire ſubſiſter, trouvoient dans ſa généroſité de quoi ſuppléer à ce qui leur manquoit pour continuer cette bonne œuvre, dès qu'ils l'en faiſoient informer. On compta juſqu'à dix mille cores de grain, qu'il fit diſtribuer hors de ſon royaume ; il en avoit donné à ſes ſujets quatre-vingt mille : cette meſure contient dix médimnes attiques. Des ſecours ſi abondants, procurés avec tant de zéle & dans un temps où ils étoient ſi néceſſaires, firent une telle impreſſions ſur l'eſprit des Juifs, qu'une ſincére reconnoiſſance leur fit oublier tous les ſentimens de haine qu'ils avoient conçus contre lui pour les changemens qu'il avoit introduits dans leurs mœurs & dans la forme de leur gouvernement : les Peuples voiſins n'y furent pas moins ſenſibles ; les étrangers en furent dans l'admiration. Les calamités preſque incroyables qui affligerent ſon Etat, le jetterent dans d'étranges perplé-

xités, mais elles ſervirent auſſi beaucoup à étendre la gloire de ſon nom. Ses Peuples, étonnés des reſſources abondantes & inopinées qu'il ſçut trouver à leurs maux, ne virent plus en lui qu'un Prince, dont le cœur bienfaiſant & magnifique n'étoit occupé que du ſoin de leur être utile.

III. Il envoya vers ce même temps cinq cents hommes choiſis de ſa garde, à Auguſte, qu'Ælius Gallus (*a*) conduiſit vers la mer Rouge, & qui lui furent d'un grand ſecours. Lorſque le royaume ſe fut remis des maux qu'il avoit ſoufferts, Herode fit bâtir un palais dans la ville haute. Les appartemens en étoient vaſtes & ſpacieux, les ameublemens riches; l'or, l'argent & le marbre s'y faiſoient remarquer par-tout; des ſales à manger, capables de contenir un nombre conſidérable de convives, étoient garnies de lits, proportionnément à leur grandeur & à leur dénomination; l'une s'appelloit la ſale d'Auguſte, l'autre celle d'Agrippa, & ainſi des autres. Il penſa auſſi alors à ſe remarier; ce fut ſon goût naturel pour la volupté qui lui fit naître l'occaſion de prendre ce parti; car il ſe faiſoit ordinairement peu de ſcrupule de chercher à ſatisfaire le penchant violent qu'il avoit pour les plaiſirs des ſens. Il y avoit à Jeruſalem un Prêtre diſtingué par ſa naiſſance, il étoit fils de Boëthus d'Alexandrie, & avoit une fille qui paſſoit pour être la plus belle de ſon temps. Le bruit de ſa beauté, car on ne parloit d'autre choſe dans Jeruſalem, vint juſqu'à Herode, qui ſentit ſon cœur ému ſur les premiers rapports qu'on lui en fit. Il le fut bien davantage lorſqu'il l'eut vue, mais il ne crut pas devoir uſer de ſon pouvoir, & s'en rendre maître par une violence tyrannique, ſoupçonnant très-judicieuſement qu'on lui en feroit un crime. Il ſe réſolut donc à l'épouſer; & comme Simon n'étoit pas d'un rang aſſez diſtingué pour en faire ſon beau-pere, mais qu'il n'étoit pas auſſi d'une condition qu'on pût mépriſer; pour ſe mettre en état de ſatisfaire ſa paſſion, il ôta la grande Sacrificature à Jeſus, fils de Phabete, la conféra à Simon, & épouſa enſuite ſa fille.

Herode épouſe la fille de Simon, qu'il fait Grand Prêtre.

IV. Après la cérémonie de ſes noces, il fit conſtruire un château dans l'endroit où il avoit vaincu les Juifs, lorſqu'Antigone

(*a*) Le Pere Petau* appelle, ſur l'autorité de Dion, cet Officier Ælius Largus; mais Dion s'eſt trompé, & on doit le corriger ſur les témoignages de Strabon, Pline, & Joſeph, qui l'appellent Gallus. Strabon reconnoît que cinq cents Juifs ſervoient dans ſon armée. *Liv. 16, pag.* 1127.

* Doctr. temp. pag 291.

qui s'étoit rendu maître de l'Etat, avoit voulu lui disputer le sceptre. Cet endroit, fort de sa nature, & très-propre à servir d'assiette à un édifice, est éloigné d'environ soixante stades de Jerusalem. C'est une petite montagne, taillée en rondeur, au sommet de laquelle on a affecté de donner la forme d'une mammelle. Herode la fit environner de Tours, entre lesquelles il pratiqua des escaliers de pierre de taille, de deux cents degrés de hauteur. Dans l'aire que formoient ces Tours, il fit bâtir des appartemens superbes, & qui, par la nature de leur construction, étoient autant de petits châteaux forts. Tout le bas de la colline étoit garni de bâtimens extrêmement agréables, par la quantité de belles eaux qui y étoient conduites par le moyen d'acqueducs tirés de fort loin, & construits avec beaucoup de dépense; car ce lieu ne fournissoit point d'eau. On voyoit aux environs, dans la plaine, une telle quantité de maisons, que le tout ensemble ressembloit assez à une bonne ville, dont le château, bâti sur le sommet de la colline, étoit comme la citadelle (*a*).

V. Tout avoit réussi à Herode, ainsi qu'il l'avoit espéré; son royaume n'étoit plus agité de troubles : il n'y avoit pas même lieu d'en appréhender; car il tenoit ses sujets dans la plus étroite soumission, autant par la crainte, en exerçant sans aucune rémission les plus séveres châtimens, que par son zéle prévoyant, qui, dans les nécessités publiques (*b*), le mettoit toujours en état de leur faire ressentir les effets de sa magnificence & de sa libéralité. Cependant il crut devoir travailler à se procurer une parfaite sécurité au-dehors, & s'en former comme un rempart, qui l'assurât de plus en plus de leur fidélité. Il se concilia l'affection des villes étrangeres par sa douceur & son affabilité, ménageant adroitement, dans l'occasion, les Grands par des présens, & souvent par des services essentiels, qu'il sçavoit toujours faire tourner au bien & à l'avantage de son royaume. Par une telle conduite, Herode voyoit sa prospérité s'augmenter de jour en jour. Par une suite de cette inclination à faire éclater sa magnificence *pour sa propre utilité*, il se crut obligé, pour faire sa cour à Auguste, & à ceux des

(*a*) Pour ôter le solécisme qui paroît ici, le nouvel Editeur propose de lire ἔχοντα au lieu d'ἔχουσα : on pourroit l'ôter par un changement moins grand, en lisant ἐχούσης, & l'accordant avec πόλεως.

(*b*) Ne faudroit-il pas lire τῇ ἐπιμέλεια, au lieu de τῶν ἐπιμέλειαι ?

Romains qui avoient de l'autorité auprès de lui, de s'écarter des uſages de notre Nation, de violer pluſieurs de nos Loix. Il bâtit des villes en leur honneur, leur éleva des temples, non dans la Judée, les Juifs ne l'euſſent pas ſouffert (*a*), car cela leur eſt défendu, ainſi que de rendre aucune ſorte d'honneur à des ſtatuës & à des images, comme le font les Grecs, mais dans des villes & des contrées voiſines. Il tâchoit à la vérité de juſtifier cette conduite auprès des Juifs, en leur diſant qu'il ne faiſoit qu'exécuter des ordres auxquels il ne pouvoit déſobéir; mais il ſe rendoit de plus en plus agréable à Auguſte & aux Romains, qui voyoient que pour leur plaire, il ne ſe faiſoit aucune peine d'enfreindre nos ſaintes Loix. Son avantage particulier néanmoins, & l'ambition qu'il avoit de laiſſer à la poſtérité des monumens célèbres de ſa puiſſance, étoient le principal motif qui le portoit à rétablir tant de villes, & à y faire de ſi prodigieuſes dépenſes.

VI. Ayant remarqué ſur le bord de la mer un lieu, qui s'appelloit auparavant la Tour de Straton, très-propre à ſervir d'aſſiette à une grande ville, il alla en tracer le plan, & le fit magnifiquement exécuter. Aux anciens édifices, qu'il fit relever avec grand ſoin & rebâtir en belles pierres blanches, il ajoûta de ſuperbes palais, & pluſieurs belles & magnifiques maiſons pour les Particuliers. Mais le plus bel ouvrage dont il décora cette nouvelle ville fut un Port, auſſi grand que celui de Pyrée, & capable de procurer à un grand nombre de vaiſſeaux toutes ſortes de ſûretés & de commodités. Sa ſtructure étoit d'autant plus admirable, qu'il avoit fait venir de très-loin, & avec de prodigieuſes dépenſes, tous les matériaux néceſſaires à ſa conſtruction, le pays n'en fourniſſant aucun. Cette ville eſt dans la Phénicie, & ſituée dans le lieu où on s'embarque pour l'Egypte, entre Dora & Joppé (*b*), deux petites villes

(*a*) Après avoir dit qu'Herode fit bâtir un temple à Samarie, comment Joſeph peut-il dire que le Juifs n'euſſent pas ſouffert qu'il en eût bâti dans la Judée? Regardoit-on Samarie comme étant hors de la Judée? Ce qu'il dit dans le premier livre de ſon Hiſt. de la Guerre des Juifs, chr. 21. num. 4. qu'il remplit ſon propre pays de temples, augmente la difficulté; mais elle ne vient que de ce qu'il ne donne pas en cet endroit toute l'étenduë de ſens au terme de *Judée* qu'on lui donne ordinairement; car il le reſtreint quelquefois à ne ſignifier que la Tribu de Juda. Quoique Samarie fût de ſes Etats, elle faiſoit une province a part, & qui n'étoit pas cenſée être de la Judée proprement dite. *Voyez* Antiq. Juiv. liv. 14. chap. 3. numero 4.

(*b*) Un illuſtre Critique a reproché au

maritimes,

maritimes, dont les Ports ſont ſi peu ſûrs à cauſe des ſables que les vents d'Afrique pouſſent ſur le rivage, que les vaiſſeaux marchands étoient ſouvent obligés de ſe tenir à l'ancre en pleine mer. Pour remédier à cette incommodité, Herode proportionna le contour du Port du côté de la terre, au nombre conſiderable de vaiſſeaux qu'il avoit projetté de lui faire contenir, & fit jetter dans la mer, à la profondeur de vingt braſſes, de grandes pierres, longues pour la plûpart de cinquante pieds, larges de dix-huit (*a*), & épaiſſes de neuf. Il y en avoit quelques-unes qui étoient plus grandes, & quelques autres plus petites. Ce mole avoit deux cents pieds du côté de la mer. La moitié ſervoit à rompre le flot & à briſer les vagues: c'eſt pourquoi on l'appelloit προκυμαία, briſe-vagues. Les autres cent pieds portoient un mur de pierre, ſoûtenu par des Tours d'eſpace en eſpace, la plus grande & la plus belle deſquelles étoit une magnifique piéce; il lui avoit donné le nom de Druſia, (*b*) en l'honneur de Druſus, beau-fils d'Auguſte, qui mourut jeune. On y avoit pratiqué des cazernes voûtées, pour loger les matelots; au-devant de ces cazernes régnoit, tout autour du Port, un quai ſpacieux, qui pouvoit ſervir d'une très-agréable promenade. L'entrée de ce Port étoit expoſée au vent du nord, qui eſt le moins violent de tous les vents. Tout le contour du Port, au côté gauche, par rapport à ceux qui y entroient, étoit ſoûtenu d'une groſſe Tour, ronde, qui l'aſſuroit très-ſolidement. Deux énormes pierres, plus hautes que la Tour du côté gauche, appuyoient le côté droit avec autant de ſûreté; elles étoient élevées debout, & jointes enſemble. Un rang de belles maiſons, bâties en pierres de taille extrêmement polies, régnoit autour de ce Port; au milieu, ſur une petite élévation, étoit le temple d'Auguſte: il faiſoit face aux vaiſſeaux qui entroient dans le Port, & pouvoit être apperçu de fort loin. Il y avoit deux ſtatuës, une de l'Empereur, & l'autre de Rome.

faux Joſeph d'avoir mis la Tour de Straton en Phénicie. M. Baſnage a fait voir que ce reproche étoit très-mal fondé. *Hiſt. Juifs*, Tom. 1. pag. 168.

(*a*) Il ne leur donne que dix pieds de largeur dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, liv. 1.

(*b*) » Joſeph la nomme Julie, mais » c'eſt Livie. « [*M. d'Andilly.*] Il ne l'appelle ici ni Julie ni Livie: il dit ſeulement qu'Herode appella cette Tour Druſia, de Druſus, beau-fils d'Auguſte; & quand il auroit nommé la mere de Druſus Julie, on fait voir dans un autre endroit que cette Princeſſe a eu ces deux noms.

Herode donna le nom de Céſarée à cette ville, autant admirable par le goût exquis de ſon architecture que par le choix recherché des matériaux employés à ſa conſtruction; on avoit pratiqué ſous terre de longs conduits voûtés, d'un travail comparable à celui des édifices ſupérieurs; ils étoient diſtribués avec ordre de diſtance en diſtance, & venoient ſe rendre à la mer. Il y en avoit un qui les traverſoit tous & y portoit les eaux des pluies & les immondices de la ville; de ſorte que les grandes marées ſurvenant, la ville étoit en peu de temps parfaitement lavée & nettoyée. Ce Prince la décora encore d'un théatre de pierres, & fit élever au midi du Port un amphithéatre, capable de contenir beaucoup de monde, & d'où l'on pût voir aiſément la mer. Comme les fonds ne manquerent point, & que le travail ne ſouffrit aucune interruption, tous ces grands ouvrages furent achevés la douziéme année du régne de ce Prince.

CHAPITRE X.

I. HERODE, débarraſſé des ſoins de la conſtruction de ces deux grandes villes, Sébaſte & Céſarée, envoya ſes deux fils, Alexandre & Ariſtobule, à Rome, pour faire leur cour à l'Empereur. Il avoit choiſi pour leur demeure, lorſqu'ils s'y ſeroient rendus, la maiſon de Pollion, qui recherchoit très-ſoigneuſement ſon amitié; mais il leur avoit laiſſé la liberté de demeurer chez Auguſte, s'il les y invitoit. Ce Prince les reçut avec bonté, & il permit au Roi leur pere de laiſſer ſa couronne à celui de ſes fils qu'il jugeroit à propos, & augmenta ſon royaume de trois provinces; la Trachonite, la Batanée, & l'Auranite. Voici ce qui y donna occaſion.

Zenodore (*a*) avoit affermé les biens du petit Etat de Lyſa-

(*a*) Le τὶς que Joſeph joint au nom de Zenodore, n'eſt point une preuve que ce Seigneur lui fût inconnu, ou une perſonne obſcure. Ce terme ne répond pas à notre *un certain*, & il ſe donne ſouvent à une perſonne connue, & même diſtinguée. Les exemples n'en ſont point rares dans Joſeph, ni dans les autres Auteurs Grecs, mais il ne ſerviroit de rien d'en citer quelques-uns au Sçavant qui ſoûtient * que cette expreſſion prouve que Joſeph n'a point compoſé les ouvrages qui portent ſon nom. L'Evangile n'eſt pas ſuppoſé, & ſaint Jean dit, en

* De numm. Herodiad. pag. 336.

nias (*a*). Mais comme il ne trouvoit pas ſes revenus aſſez conſiderables, il les augmentoit par le moyen des brigandages qu'exerçoient les Trachonites. Ces peuples étoient tous des bandits, qui déſoloient ceux de Damas (*b*) par leurs voleries & par leurs rapines. Zenodore, au lieu de les contenir & de les en empêcher, les favoriſoit & partageoit avec eux le butin. On en porta des plaintes à Varron (*c*), Gouverneur de la Province, & on le pria d'en écrire à l'Empereur, qui lui ordonna de chaſſer ces brigands (*d*) de leurs retraites, & de mettre Herode en poſſeſſion de la Trachonite; afin que le déſordre ceſsât par ſes ſoins, & que les voiſins des Trachonites ne fuſſent plus expoſés à des brigandages ſi ruineux.

Il n'étoit pas facile de retenir un peuple qui ne vivoit & ne ſçavoit vivre que de rapines, qui n'avoit ni villes ni terres, & dont la retraite étoient des ſous-terrains & des cavernes,

parlant de Lazare frere de Marie & de Marthe * : ὃν ὁ τὶς Λάζαρος ἀπὸ Βηθανίας. Lazare étoit une perſonne de famille, par conſéquent connu, & toute la vrai-ſemblance eſt que l'Apôtre fut témoin de ſa réſurrection, ou que du moins il le connut après ce grand miracle.

(*a*) Τὸν οἶκον τοῦ Λυσανίου, la maiſon de Lyſanias. Zozime ſe ſert d'une ſemblable expreſſion, lorſqu'il dit que Timas fut relégué dans le pays d'Ouſe, qui étoit un endroit où tout manquoit. *Liv 5. pag.* 300.

(*b*) Vers l'Arabie & l'Iturée, ſont deux montagnes extrêmement eſcarpées, dans leſquelles il y a des cavernes d'une grande profondeur. Il y en a une qui peut contenir quatre mille hommes, dans les irruptions qu'ils font ſur ceux de Damas. Ἐν καλάδρομαῖς αἱ τοῖς Δαμασκηνοῖς γινόμεναι. Strabon, liv. 16. pag. 1097.

(*c*) M. d'Andilly a traduit, après Sig. Gelenius, à Varus, Gouverneur de Syrie. Mais le Grec porte Varron, dans les Antiquités Juives & dans l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs. ** Les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde ne l'ont pas conſulté, lorſqu'ils diſent † » que » Zenodore .... avoit affermé ces tributs de Varus, Gouverneur de la Pro» vince. « Car Joſeph ne marque point de qui Zenodore avoit affermé ce petit Etat. C'eſt par un ſemblable défaut d'exactitude, que le reproche fait par le Cardinal Baronius à Joſeph de ſe contredire, n'eſt pas juſte. Le ſçavant Annaliſte ſe rappelloit qu'il fait ſucceder Varus un an avant la mort d'Herode dans le Gouvernement de Syrie, à Sentius Saturninus : d'où il concluoit qu'il n'avoit pû l'être lorſqu'Auguſte donna à ce Prince la Trachonite, la Batanée, & l'Auranite. La concluſion eſt juſte, mais elle ſuppoſe que l'Hiſtorien Juif nomme ici Varus le Gouverneur de Syrie; & le ſçavant Cardinal eût vû que c'eſt Varron qu'il l'appelle, s'il ſe fût donné la peine de conſulter le Grec & l'ancien Interprète.

(*d*) Je ne trouve point dans Joſeph ce que M. Prideaux †† rapporter que Varron fut rappellé avant que d'avoir pû exécuter l'ordre qu'Auguſte lui avoit donné d'exterminer ces brigands. Au contraire, il dit que ce Gouverneur marcha contre eux, & qu'il en purgea le pays. Στρατεύσας οὖν ἐνδέχεται καθῆρέ τε τῶν ἀνδρῶν τὴν γῆν. Guer. Juifs, liv. 1.

* S. Jean, chap. 11. ℣. 1.
** Guer. Juifs, liv. 1. chap. 20. pag. 105.
† Hiſt. univerſ. Tom. 7. pag. 186
†† Hiſt. des Juifs, Tom. 5. pag. 148.

où ſa manière de vivre n'étoit guères différente de celle des bêtes ; comme il y faiſoit proviſion d'eau & de grain, il pouvoit y demeurer long-temps caché. L'entrée en étoit étroite ; il ne pouvoit y entrer qu'un homme à la fois. Le dedans en étoit large & ſpacieux. Le deſſus de ces ſous-terrains étoit peu élevé, & preſque de niveau avec le ſol du terrain ſupérieur. Les rochers dans leſquels ils ſont creuſés ſont très-durs, & les chemins pour y aborder impratiquables, à moins qu'on ne prenne un guide, tant ils ſont tortueux & entrecoupés. Ces bandits s'étoient fait une ſi criminelle habitude de leurs voleries & de leurs rapines, que quand on les empêchoit de piller leurs voiſins, ils s'entrevoloient les uns les autres. Herode devenu poſſeſſeur de ce pays par la libéralité d'Auguſte, s'y rendit, & conduit dans ces cavernes par de ſûrs guides, il vint à bout d'en réduire les habitans, de faire ceſſer leurs brigandages, & de procurer aux Peuples voiſins un ſûr & paiſible repos.

Zenodore va à Rome accuſer Herode, mais inutilement.

II. Zenodore fut très-ſenſible à la perte de ſon gouvernement, & plus outré encore d'en voir Herode revêtu ; il alla à Rome pour l'accuſer, mais il eut le déplaiſir d'être obligé de s'en revenir ſans aucun ſuccès. Vers ce même temps Auguſte envoya Agrippa (*a*) pour prendre le Gouvernement des Provinces de delà la mer Ionienne. Comme il paſſa l'hiver à Mitilene, Herode, qui étoit ſon ami, fut l'y trouver, & retourna enſuite en Judée. Quelques habitans de Gadara allerent porter des plaintes contre ce Prince à Agrippa, mais il les lui renvoya enchaînés, ſans avoir voulu les entendre. Les Arabes, d'autre part, qui ſouffroient impatiemment la domination d'Herode, cherchoient quelque prétexte pour lui cauſer du trouble & de l'inquiétude ; ils crurent alors en avoir trouvé un juſte & raiſonnable. Zenodore ayant perdu toute eſpérance de pouvoir rétablir ſes affaires, leur avoit vendu cinquante talents l'Auranite, qui faiſoit partie de ſon commandement. Elle étoit compriſe dans ce qu'Auguſte avoit donné à Herode, mais les Arabes ſoûtenoient qu'on ne pouvoit les en priver ſans injuſtice. Ils y faiſoient de fréquentes incurſions, & paroiſſoient vouloir s'y maintenir de force, & d'autres fois ſouhaiter faire régler leurs prétentions par un Jugement. Ils avoient

(*a*) Marcellus, gendre & neveu d'Auguſte, & Agrippa s'étant brouillés, pour en prévenir les ſuites, l'Empereur envoya le dernier en Orient.

gagné quelques ſoldats, que l'indigence & la haine (*a*) qu'ils portoient à Herode rendoient propres à leur deſſein. Les troubles & les mouvemens qui peuvent conduire à quelque nouveauté, ſont les reſſources ordinaires des gens qui ont de la peine à vivre. Herode connoiſſoit depuis long-temps ces mauvaiſes diſpoſitions ; mais dans la crainte d'aigrir les eſprits, & pour ne pas voir éclater quelque mouvement violent, il prit le parti de les gagner par la douceur.

III. Il y avoit dix-ſept ans que ce Prince régnoit, lorſqu'Auguſte vint en Syrie. La plus grande partie des habitans de Gadara allerent l'y trouver, pour lui porter des plaintes de la dureté & de la tyrannie d'Herode. Zenodore ne ceſſoit de les y pouſſer, en s'élevant avec emportement contre ce Prince, & leur proteſtant avec ſerment, qu'il ne ſe donneroit jamais de repos qu'il ne les eût ſouſtraits à ſa domination, pour les faire rentrer ſous celle d'Auguſte. Animés par ces promeſſes, ceux de Gadara pouſſerent les cris les plus amers contre Herode. L'exemple de ceux qu'Agrippa lui avoit remis pour en faire tel châtiment qu'il voudroit, & qu'il avoit renvoyés ſans leur faire aucun mal, ne les avoit pas peu raſſurés. Car autant ce Prince puniſſoit ſes ſujets avec la derniére ſévérité, autant étoit-il indulgent & pardonnoit-il généreuſement les offenſes que lui faiſoient les étrangers. Les chefs d'accuſation qu'ils porterent contre lui, étoient ſes violentes exactions & le renverſement de leurs temples. Herode ſe préparoit fort tranquillement à répondre, mais Auguſte lui tendit la main, & tout le bruit que faiſoient ceux de Gadara ne put altérer l'affection qu'il avoit pour lui (*b*). Ce fut ainſi que ſe paſſa le premier jour de cette célébre accuſation, mais n'en n'ayant plus été queſtion le lendemain, les accuſateurs ſentirent bien qu'Auguſte & ſon Conſeil favoriſoient Herode, & qu'on les lui aban-

(*a*) M. Havercamp rapporte Ἀυσμένεις aux Arabes : c'eſt, ce me ſemble, ces ſoldats qu'il caracteriſe. Ce ſeroit une répétition ſans néceſſité ; car Joſeph venoit de dire que les Arabes ſoûtenoient que c'étoit une injuſtice, que de leur ôter cette partie de l'Auranite. J'efface καὶ, pour mettre ὅτι en ſa place.

(*b*) » Auguſte, après leur avoir donné » audience, marqua à Herode..... un » jour pour répondre aux accuſations qui » venoient d'être intentées contre lui ; » Herode obéit, & ſon apologie fut écou» tée par Auguſte avec un air de préven» tion ſi viſible que, &c. « *Hiſt. univ. du monde*, Tom. 7. pag. 187. En vérité, il y a des Varillas par-tout. Le poiſon que prit Zenodore eſt frappé au même coin.

donneroit ; la crainte d'être punis porta les uns à ſe tuer la nuit ſuivante, les autres à ſe précipiter, & quelques-uns à ſe noyer. On regarda leur déſeſpoir comme un indice du reproche qu'ils ſe faiſoient à eux-mêmes de s'être ſi légérement portés à le venir accuſer, & Auguſte n'héſita point à le déclarer innocent. Ce ne fut pas le ſeul ſuccès qu'eut pour lui cette affaire. Zenodore ayant perdu beaucoup de ſang par la rupture d'une artere (*a*), mourut à Antioche de Syrie. L'Empereur donna à Herode ce qu'il poſſédoit encore de bien entre la Trachonite & la Galilée, & qui étoit aſſez conſiderable, puiſqu'il comprenoit Oualathe, Paniade, & les terres des environs. Auguſte aſſocia ce Prince aux Intendans de Syrie (*b*), auxquels il ordonna de ne rien entreprendre ſans prendre ſon avis. Enfin le bonheur d'Herode fut ſi grand, que les deux Princes qui gouvernoient le vaſte Empire Romain, Auguſte, & ſous lui Agrippa, l'avoient tellement pris en affection, qu'après Agrippa, Auguſte ne donna à perſonne tant de marques de conſidération qu'à Herode, & qu'Herode fut le Prince qu'Agrippa aima le plus après Auguſte. Fondé ſur la confiance que lui donnoit un ſi puiſſant crédit, il demanda & obtint d'Auguſte une Tétrarchie pour ſon frere Pheroras, & lui aſſigna lui-même un revenu de cent talents, afin de lui former un établiſſement fixe, qui ne pût lui être diſputé par ſes enfans s'il venoit à mourir. De retour du voyage qu'il fit pour accompagner Auguſte juſqu'à ſon embarquement, il fit bâtir, en belles pierres blanches, dans les Terres de Zenodore, proche de Panium, un temple magnifique, qu'il conſacra à cet Empereur. On voit en cet endroit, & dans la montagne, une très-belle caverne, & plus bas un grand gouffre, d'une extrême profondeur, & rempli d'une eau dormante ; c'eſt de deſſous la caverne que ſortent les deux ſources du Jourdain. Herode choiſit ce lieu à cauſe de ſa célébrité, pour ſervir d'aſſiette au temple qu'il fit élever en l'honneur d'Auguſte.

Herode bâtir un temple en l'honneur d'Auguſte, à Panium.

(*a*) A la lettre un inteſtin, un viſcere. Je ne ſçai pas ſur quelle autorité M. Prideaux dit » que Zenodore prit du poiſon „ qui lui rongea les entrailles. " *Tom. 5. pag. 152.*

(*b*) Auguſte put dire aux Gouverneurs de Syrie de conſulter Herode dans les choſes dont ils le croiroient plus au fait qu'eux ; mais qu'un Empereur Romain ait ſoumis des Gouverneurs de Province à ne rien faire que par l'avis d'un Roi étranger, c'eſt ce qui n'eſt pas croyable. Cela prouve l'injuſtice du reproche qu'on fait à Joſeph d'avoir été prévenu contre ce Prince.

IV. En ce même temps Herode déchargea ſes ſujets du tiers des tributs qu'ils avoient coûtume de lui payer. Il prit pour prétexte de leur accorder ce ſoulagement, les maux qu'ils avoient ſoufferts, mais ſon véritable motif étoit de les faire revenir des ſentimens d'indiſpoſition dont ils étoient prévenus contre lui. Ils regardoient les grands ouvrages qu'il avoit fait faire comme contraires à leurs mœurs & à leurs uſages; ils en murmuroient avec d'autant plus d'aigreur, qu'ils enviſageoient la perte entiére de leur Religion comme très-prochaine. Herode étoit bien informé du trouble & de l'inquiétude dans lequel étoient ſes peuples à cet égard, & donnoit toute ſon attention à en prévenir les ſuites, & à leur ôter toute occaſion de remuer. Pour cela, il leur enjoignoit d'être aſſidus à leurs travaux, & leur défendoit les aſſemblées, les parties de promenades, & les repas en commun. Il portoit en un mot ſon attention ſur-tout. Il faiſoit punir ſévérement ceux qui contrevenoient à ſes ordres. Il en envoyoit pluſieurs, les uns publiquement, les autres ſecrettement, dans la fortereſſe Hyrcania, où on les faiſoit mourir. Il avoit répandu des gens dans la ville & ſur les chemins, pour obſerver s'il ne ſe tenoit point d'aſſemblées. On dit que lui-même, quelquefois, prenant des habits de particulier, ſe mêloit ſouvent la nuit parmi le peuple, pour tâcher de pénétrer quelles étoient ſes diſpoſitions par rapport au gouvernement. Il perſécutoit de toutes façons ceux qui affectoient des mœurs & une conduite contraire à ſes vuës, il ſe contentoit d'obliger les autres par ſerment à lui promettre une fidélité inviolable, & de ne jamais s'écarter de l'obéïſſance qu'ils lui devoient. Par crainte ou par flatterie, la plus grande partie ſe ſoumit à tout ce qu'il exigeoit, il y en eut quelques-uns d'aſſez fermes pour ne pas ſouffrir une telle contrainte, & pour oſer s'en plaindre, mais aucun de ceux-là ne purent échapper à ſa vengeance. Il tâcha de perſuader à Pollion le Phariſien, à Saméas, & à leurs amis, de lui prêter le même ſerment; mais ils le refuſerent (*a*), & n'en furent cependant pas punis comme

(*a*) La ſçavante Société qui nous a donné l'Hiſtoire du monde (Tome 7. pag. 187.) tombe ici dans quelques petites inexactitudes. 1°. Pollion & Saméas ne ſe mirent point à la tête des Eſſéniens: ils étoient Phariſiens, * & non Eſſéniens. 2°. Ils ne s'oppoſerent point ſi hautement au ſerment de fidélité qu'Herode exigeoit

* Antiq. Judaïq. liv. 15. chap. 2. numero 2.

les autres, à cauſe des grands égards qu'il avoit pour Pollion. Ceux que nous appellons Eſſéniens furent auſſi diſpenſés de ce ſerment : c'eſt une ſecte d'hommes dont le genre de vie eſt tout-à-fait ſemblable à celui des Philoſophes Pitagoriciens chez les Grecs ; je les ai plus particuliérement fait connoître ailleurs ; mais je vais dire ici pourquoi Herode les avoit en ſi grande conſidération, qu'il les regardoit en quelque ſorte comme étant au-deſſus de l'humanité. Je ne crois point m'écarter de mon ſujet, en rapportant ainſi les ſentimens ſinguliers des hommes dont l'hiſtoire entre dans mon plan.

V. Un Eſſénien nommé Manahem, fort renommé pour ſon exactitude à remplir tous ſes devoirs, & qui avoit reçu de Dieu pour récompenſe le don de prédire l'avenir, rencontra un jour Herode encore jeune, comme il venoit prendre avec d'autres enfans de ſon âge ſes leçons chez un maître commun, & lui prédit qu'il ſeroit Roi des Juifs. Le jeune Herode croyant qu'il ne le connoiſſoit pas, ou qu'il ſe moquoit de lui, lui fit faire attention qu'il n'étoit qu'un ſimple Particulier. Manahem ſourit, & lui donnant un petit coup ſur l'épaule (*a*) : » Vous régne-
Manahem prédit à Herode qu'il ſera Roi.
» rez, lui repliqua-t'il, & vous régnerez heureuſement, car » c'eſt Dieu qui vous appelle au thrône ; ſouvenez-vous du » petit coup que Manahem vient de vous donner, il doit ſans » ceſſe vous rappeller les différents caprices de la fortune, & » qu'un Roi, pour s'en garantir, doit aimer la juſtice, ſervir » Dieu avec piété, & traiter ſes ſujets avec bonté ; mais c'eſt » ce que je ſçai que vous ne ferez pas, car rien de ce qui doit » arriver ne m'eſt inconnu. Heureux d'abord autant qu'au- » cun Roi peut l'être, vous vous acquérerez une gloire im- » mortelle, vous oublierez la juſtice & la piété, & ſur la fin de » votre vie, Dieu dans ſa colère ſe ſouviendra de vos déſor- » dres pour vous en punir. « (*b*). Par le peu d'eſpérance qu'avoit Herode de voir cette prédiction s'accomplir, il n'y fit pas attention. Mais ayant pouſſé inſenſiblement ſa fortune, & étant enfin monté ſur le thrône, au comble de ſon bonheur & de ſa puiſſance, il manda Manahem, pour ſçavoir de lui combien de temps il devoit regner : mais Manahem ne lui

de ſes ſujets, qu'il fut obligé d'y renoncer, ſans même oſer en témoigner du reſſentiment. Les Eſſéniens eurent ſi peu lieu de s'oppoſer à ce ſerment, qu'Herode les en diſpenſa.

(*a*) A la lettre ſur le derrière.

(*b*) Il paroît y avoir quelque choſe de dérangé ici. Voyez les Notes *a* & *b*.

ayant

ayant rien répondu, Herode insista, & lui demanda s'il régneroit au moins dix ans; peut-être vingt, peut-être trente, lui répondit Manahem, sans rien déterminer de certain. Herode lui présenta la main, le renvoya, & eut toujours dans la suite beaucoup de considération pour les Esséniens. Quoique ce fait paroisse extraordinaire, j'ai cru devoir le rapporter, afin de faire connoître à ceux qui liront cette Histoire, que Dieu a récompensé la sainteté de la vie de plusieurs d'entre nous, par la révélation de ses secrets & la connoissance des choses futures.

CHAPITRE XI.

I. APRE'S tous les grands Ouvrages dont j'ai parlé, & dans la dix-huitiéme année de son régne, Herode forma une entreprise (*a*) qui pouvoit souffrir de grandes difficultés: ce fut de rebâtir le Temple du Seigneur, & de lui donner une plus grande enceinte & une plus grande élévation qu'il n'avoit. Il se persuadoit, & avec raison, que ce projet surpassoit tout ce qu'il avoit pû faire jusqu'alors, & que s'il réussissoit, il s'acquéreroit une gloire immortelle. Le Peuple ne le goûtoit point, & le Roi étoit informé qu'il ne s'y prêteroit pas volontiers. Pour tâcher cependant de l'y porter, il l'assembla & lui parla ainsi: » Chers Compatriotes (*b*), il est inutile de vous rappeller » tout ce que j'ai fait depuis que je suis monté sur le thrône; » j'ai cherché en tout votre bien, plutôt que ma propre gloire. » Je me suis livré dans les temps de calamité à tout ce qui » pouvoit contribuer à votre soulagement; dans les grands » ouvrages que j'ai fait faire, j'ai moins consulté mon avantage » particulier que votre sûreté & le desir que j'avois de vous » mettre à couvert des entreprises de vos ennemis. Je me flatte » d'avoir, avec le secours de Dieu, élevé la Nation à un degré » de bonheur & de prospérité dont elle n'avoit point encore » joui jusqu'à mon régne. Tout ce que j'ai fait pour augmenter » sa puissance, le nombre des villes que j'ai bâties ou embel-

Herode communique au Peuple son dessein de rebâtir le Temple.

(*a*) Voyez Remarque V.

(*b*) Il y a dans le Grec ἄνδρες ὁμόφυλοι. Voyez sur ces mots la premiére Remarque, à la suite du Livre quatorze, ci-devant, page 85.

» lies dans le ſein du royaume, & dans les provinces qui y ont
» été jointes ; tout cela, dis-je, vous eſt çonnu, un détail plus
» circonſtancié ſeroit ſuperflu : je veux vous communiquer un
» projet bien plus grand, bien plus important, bien plus di-
» gne de votre attention. Nos ancêtres bâtirent, après leur
» retour de Babylone, le Temple que vous voyez, en l'hon-
» neur de Dieu ; mais vous ſçavez qu'il a ſoixante coudées de
» moins en élévation, que n'avoit celui que Salomon avoit
» fait conſtruire : nous ne devons pas cependant les accuſer
» d'avoir manqué de zéle. Les dimenſions en avoient été réglées
» par Cyrus, & par Darius, fils d'Hiſtaſpe. Ils étoient leurs
» ſujets, ils le furent de leurs ſucceſſeurs, & des Macédoniens
» dans la ſuite, & jamais il ne leur a été permis de donner à
» ce ſecond Temple la même élévation, ni de le rendre auſſi
» grand & auſſi magnifique qu'avoit été le premier monument
» de notre piété. Maintenant que par la grace de Dieu je
» jouis du pouvoir ſouverain attaché au thrône, que le royau-
» me eſt dans une profonde paix, que je poſſede de grandes
» richeſſes, que mes revenus me mettent en état d'amaſſer
» des ſommes conſidérables, & qu'enfin, ce qui eſt au-deſſus
» de tout, nous pouvons compter ſur la protection des Ro-
» mains, ces maîtres de la terre, dont nous ſommes les amis
» & les alliés, je veux ſuppléer à ce que la néceſſité des temps
» & la dure ſervitude ſous laquelle ont gémi nos peres ne leur
» a pas permis d'exécuter, & donner à Dieu, par ce monu-
» ment de piété, des marques de ma reconnoiſſance, pour
» toutes les graces dont il ma comblé.

II. Ce Diſcours, qui annonçoit un projet auquel on s'étoit d'autant moins attendu, que le ſuccès en paroiſſoit preſque incroyable, ſurprit l'aſſemblée. Les eſprits, bien-loin de s'élever, furent ſaiſis d'inquiétude, & tomberent dans une chagrine défiance à la vuë de la grandeur & de la difficulté de l'entrepriſe. On craignit qu'après avoir abbatu le Temple, les fonds ne manquaſſent pour achever de le relever ; mais Herode raſſura le Peuple, en lui promettant de ne rien faire démolir qu'il ne ſe fût pourvu de tout ce qui étoit néceſſaire pour ſa parfaite reconſtruction. Fidèle à remplir cet engagement, il ſe pourvut de mille chariots pour amener la pierre, fit choix de dix mille ouvriers des plus habiles, acheta des habits ſacrés pour mille

Prêtres (*a*), qu'il chargea de diriger, les uns le travail des maçons, & les autres celui des charpentiers. Les choſes étant ainſi diſpoſées, & tous les matériaux raſſemblés, il ſe hâta de faire commencer ce grand ouvrage.

III. On détruiſit d'abord les anciens fondemens, pour en conſtruire de nouveaux, ſur leſquels on éleva le Temple. On lui donna cent coudées de longueur, & ſix vingts de hauteur; mais ſes fondemens s'étant dans la ſuite affaiſſés de vingt coudées (*b*), nous eumes deſſein, ſous le régne de Néron, de le rehauſſer de la hauteur de ces vingt coudées. Il fut bâti d'excellentes pierres blanches, qui avoient chacune vingt-cinq coudées de longueur, huit d'épaiſſeur, & douze environ de largeur. Tout le Temple étoit, comme un portique royal (*c*), plus bas ſur les deux côtés que dans ſon milieu, & ce milieu étoit ſi exhauſſé, que ceux qui demeuroient à la campagne pouvoient l'appercevoir de pluſieurs ſtades, & ceux qui, en arrivant, le prenoient de front, comme ceux dont les maiſons lui faiſoient face du même côté (*d*), pouvoient encore l'appercevoir de plus loin (*e*). Ses ouvertures, ainſi que leurs frontons,

(*a*) Il y a ici quelque dérangement dans le Texte de Joſeph. On peut voir dans la Note *g*. la manière dont quelques Critiques ont tâché de le rétablir. En changeant διδαξας en διδαξαι, & en ſous-entendant ἐπὶ τὸ, ou ſimplement τοῦ, Joſeph dira: » Herode fit proviſion de mille » chariots, fit choix de dix mille ou» vriers, les plus habiles. Donna des ha» bits ſacrés à mille Prêtres; aux uns, » pour qu'ils conduiſiſſent & enſeignaſ» ſent les maçons; aux autres, pour qu'ils » dirigeaſſent les charpentiers. " Le travail ſe faiſoit dans le Temple; ainſi il étoit naturel que les Prêtres, qu'Herode avoit chargés de veiller ſur les ouvriers, fuſſent revêtus des habits de leur miniſtere, & c'étoit une ſuite naturelle que ce Prince leur en donnât pour remplir les fonctions dont il les chargeoit. Ce fut ainſi que le Grand Prêtre Joſué, avec ſes freres, ſes enfans, les Lévites, * animerent les ouvriers qui relevoient le Temple que Nabuchodonoſor avoit détruit. L'Ecrivain ſacré remarque même, que les Prêtres étoient revêtus de leurs habits, *in ornatu ſuo*. Le temps qu'Herode mit à amaſſer des matériaux n'eût pas ſuffi pour que les Prêtres euſſent pû apprendre les métiers de charpentiers, de maçons, d'une manière à faire un ouvrage ſi magnifique. Car je ne crois pas qu'il y eût des Prêtres qui vouluſſent avilir leur ſaint miniſtere par la profeſſion de Charpentiers & de Maçons; & ſi ce fut eux qui firent la maçonnerie & la charpente du Temple, que faiſoient les dix mille ouvriers qu'Herode avoit arrêtés? Ou Photius n'a pas fait ces réflexions, ou elles ne l'ont pas touché: car dans l'extrait des ouvrages de Joſeph, il dit, en parlant des Prêtres, qu'Herode οἰκοδόμων τε καὶ ξυλουργῶν ἐξεπαίδευσεν. Cod. 238.

(*b*) Voyez la Remarque ſixiéme du huitiéme Liv. Antiq. Juiv.

(*c*) Il me ſemble que βασιλικὸς ſignifie plutôt ici *magnifique*, que royal dans le ſens propre.

(*d*) Ἐναντίον.

(*e*) Voyez Remarque VI.

* Eſdras chap. 3. ℣. 9. & 10.

étoient proportionnés à ſa largeur & à ſon élévation. Des voiles de diverſes couleurs & relevés de fleurs de pourpre & d'écarlates, ſe tiroient au devant. Au-deſſous de l'entablement régnoit une vigne d'or, dont les branches & les raiſins étoient d'un maſſif ſi conſidérable, & d'un fini ſi achevé, que l'œil du ſpectateur n'étoit pas moins étonné de la richeſſe de la matière, que de la délicateſſe du travail. Herode fit faire autour du Temple des portiques d'une grandeur & d'une élévation proportionnée au reſte de l'édifice; il les porta à un degré de magnificence auquel perſonne avant lui n'avoit atteint: ils étoient entourés d'un grand mur (*a*), qui étoit lui-même le plus bel ouvrage dont on eût encore entendu parler.

Il y avoit *en cet endroit* une montagne pierreuſe & fort roide, mais qui ſe terminoit en une pente aſſez douce du côté oriental de la ville. Le Roi Salomon, guidé par la ſageſſe divine, fut le premier qui fit faire ſur ſon ſomment des ouvrages admirables. On prit enſuite dès ſa naiſſance cette montagne, qu'un foſſé profond entouroit du côté du midi; on en enferma le pied de pierres d'une énorme grandeur, liées enſemble avec du plomb, obſervant de laiſſer toujours de l'eſpace entre la montagne & le mur qu'on élevoit, & le pouſſant ainſi juſqu'au haut; on en fit une mole d'une énorme élévation (*b*), dont le ſommet étoit de figure quarrée. Ces grandes pierres préſentoient en-dehors une face d'une beauté admirable; elles étoient attachées les unes aux autres par-dedans avec des barres de fer, qui devoient les rendre pour toujours inébranlables. L'ouvrage ainſi pouſſé juſqu'à la hauteur du ſommet, & tout le vuide d'entre la montagne & le mur exactement comblé, forma une plate-forme dont tout le contour étoit de quatre ſtades, chacune des quatre faces en ayant une de longueur.

(*a*) » Deux de ces galeries étoient » ſoûtenues par de fortes & d'épaiſſes » murailles. " Cette expreſſion, *deux de ces galeries*, porte naturellement à croire qu'il y avoit plus de deux portiques, & il n'y en avoit pas davantage. ἀμφὼ δ' ἦσαν μεγάλω τείχεϊ. *duo*, ou *duæ erant magni muri*. Comme cela ne fait point de ſens, on a cru pouvoir y en trouver un, en ſuppoſant que la prépoſition ἐπὶ manque entre ἦσαν & μεγάλω. Joſeph diroit, dans cette ſuppoſition: » Deux portiques étoient » portés ſur un grand mur. " Mais 1°. Les portiques du Temple étoient appuyés contre un mur, ils n'étoient pas deſſus. 2°. Comment, n'ayant point encore marqué combien il y en avoit, auroit-il pû dire, » deux portiques étoient » ſur un mur? " 3°. Dans ce ſens, il ſemble dire qu'il n'y avoit qu'un mur, & il y en avoit deux. J'ai cru parer à ces difficultés en liſant, ἀμφὶ δ' ἦν μέγα τείχος: » Il » y avoit un grand mur autour du Tem- » ple.

(*b*) Voyez Livre huitiéme, Remarque ſixième.

Dans cette aile, ſur le ſommet vers l'orient, étoit un mur de pierre, qui portoit un double portique de la longueur de ce mur. Ce double portique avoit le Temple en face, & en regardoit l'entrée, pluſieurs des prédéceſſeurs d'Herode y avoient fait de grands embelliſſemens. Ce Prince conſacra de nouveau les dépouilles des nations vaincues, dont tout le tour du Temple étoit rempli, & y joignit celles qu'il avoit remportées ſur les Arabes.

IV. Du côté du ſeptentrion étoit une Tour quarrée, extrêmement forte, bâtie par les Rois de la race des Aſmonéens, prédéceſſeurs d'Herode, qui avoient été en même temps Rois & Grands-Prêtres; ils l'avoient appelléeBaris (*a*); on y gardoit les habits ſacrés dont le Grand-Prêtre ſe revêtoit ſeulement lorſqu'il devoit ſacrifier. Herode les y laiſſa, mais les Romains s'en emparerent après ſa mort, & les eurent en leur pouvoir juſqu'au régne de l'Empereur Tibere. Vitellius (*b*), Gouverneur de Syrie, étant alors venu à Jeruſalem, les Juifs le priérent de leur en remettre la garde. Ce Gouverneur, par reconnoiſſance pour les grands honneurs que le Peuple lui avoit faits, leur obtint cette grace de l'Empereur. Ils reſterent ainſi en poſſeſſion de ce ſacré dépôt juſqu'à la mort d'Agrippa. Mais Caſſius Longinus, qui fut dans la ſuite Gouverneur de Syrie, & Cuſpius Fadus, Intendant de Judée, ordonnerent aux Juifs de le remettre dans la Fortereſſe Antonia, afin qu'il fût comme auparavant au pouvoir des Romains (*c*). Les Juifs envoyerent demander à l'Empereur Claude la révocation de ces ordres; le jeune Agrippa, qui étoit alors à Rome, s'intéreſſa pour eux, &

La Tour Antonia.

(*a*) La diſtraction de l'élégant Traducteur étoit un peu forte, lorſqu'il fait dire à Joſeph : » Ils avoient donné à » cette Tour le nom de Baris, à cauſe » que l'on y conſervoit l'habit dont le » Grand Sacrificateur eſt revêtu." בירה ſignifie *Palais*, *Fortereſſe*. 1. Eſdr. ch. 6. ℣. 1. 2. Paralipp. chap. 29. ℣. 1. Joſeph. Antiq. Juiv. liv. 10. chap. 11. numero 7.

(*b*) M. Prideaux ne ſe ſouvenoit pas de ce que Joſeph dit ici, lorſqu'après avoir rapporté que les Romains ſuccéderent à Archelaüs dans la garde des ornemens du Grand-Prêtre, il ajoûte : » Cela continua juſqu'à l'incendie qui » conſuma entiérement Jeruſalem ſous » Titus." *Pag.* 61. *Tom.* 4.

(*c*) " Le jeune Agrippa demanda d'en » avoir la garde, ce qui lui fut accor» dé." [*M. d'Andilly*] L'expreſſion de Joſeph n'eſt point contraire à ce ſens, mais à la manière dont il s'exprime dans le vingtième Livre des Antiquités Juives, chapitre premier; Agrippa ne demanda pas à l'Empereur d'être maître des habits ſacrés, mais qu'ils fuſſent en la diſpoſition du Peuple, ce que Claude lui accorda. La mépriſe des Copiſtes, qui ont écrit ἔλαβεν, il reçut, au lieu d'ἔλαβον, ils reçurent, fait toute l'ambiguité.

l'obtint. L'Empereur donna à ce ſujet ſes ordres à Caſſius Longiginus (*a*). Ces vêtemens ſacrés étoient auparavant gardés ſous le ſceau du Grand-Prêtre & ſous celui des Gardes du Thréſor. La veille d'une grande fête, les Thréſoriers du Temple alloient trouver les Commandans des troupes Romaines, qui, après la reconnoiſſance faite de l'intégrité du ſceau, les leur faiſoit donner. La Fête étant paſſée, ils les rapportoient & les remettoient à cet Officier, revêtus du même ſceau, qu'ils avoient ſoin de lui faire remarquer. J'ai cru, relativement aux malheurs qui nous arriverent dans la ſuite, ne devoir pas omettre ces circonſtances. Pour fortifier d'autant plus le Temple, dont cette Tour faiſoit une des principales ſûretés, Herode la fortifia elle-même par de nouveaux travaux, & l'appella Antonia, du nom d'Antoine, dont il étoit ami, & qui étoit alors tout-puiſſant à Rome.

V. Il y avoit quatre portes au nord de l'enceinte du Temple, dont une conduiſoit au palais par-deſſus le foſſé qu'on avoit comblé pour cet effet. Les deux autres menoient au fauxbourg: par la quatriéme on alloit dans l'autre ville (*b*). On deſcendoit pour cela par pluſieurs marches dans la profondeur qui l'en ſéparoit, & on en remontoit enſuite par autant d'autres. La ville faiſoit face au Temple, en forme de théatre, & étoit entourée au midi d'un foſſé profond. Au côté méridional de cette même enceinte, il y avoit auſſi des portes, & un ſuperbe portique, diſtribué en trois galeries, & qui après s'être porté, dans ſa longueur, juſqu'au foſſé du côté de l'orient, alloit finir à celui qui étoit au couchant, n'ayant pû être pouſ-

(*a*) Selon le Grec, & toutes les autres Traductions que j'ai conſultées, c'eſt à Vitellius que l'Empereur écrit. C'eſt une faute que le nouvel Editeur eût pû corriger, ou en avertir par une petite Note. Ce que Joſeph vient de dire, que ce fut Caſſius Longinus, Gouverneur de la Syrie, qui ordonna aux Juifs de remettre les ornemens ſacrés dans la Tour Antonia, ce qu'il dit dans le premier chapitre du vingtiéme Livre des Antiquités Juives, & le Décret que l'Empereur en adreſſa à Cuſpius Fadus, prouve que ce fut à Caſſius Longinus que Claude écrivit qu'il permettoit que les Juifs euſſent en leur diſpoſition les habits du Grand Prêtre.

(*b*) Ἐις τὴν ἄλλην πόλιν, M. d'Andilly, & Sig. Gelenius, qui ont ſenti qu'ἄλλη n'étoit pas ici à ſa place, ne l'ont point traduit: mais ce n'eſt pas lever la difficulté. Je crois que c'eſt celle de καινὴν qu'il a priſe, & que Joſeph dit que la quatriéme porte conduiſoit dans la nouvelle ville, à Belzera. La nouvelle ville étoit au ſeptentrion. Ainſi, les deux corrections que l'on propoſe pour rétablir cet endroit, ſe prêtent mutuellement la main. Je crois qu'il faut faire encore un petit changement; lire διαλαμβάνουσαν, au lieu de διαλαμβάνουσιν: „ La derniére porte con„ duiſoit dans la nouvelle ville.

ſé plus loin. C'étoit un des plus beaux ouvrages que les rayons du ſoleil aient jamais éclairé : car outre que le foſſé étoit ſi profond qu'à peine en appercevoit-on le fond, lorſqu'on regardoit d'en-haut (*a*), ce portique étoit ſi élevé, que ſi de deſſus ſon toit on s'arrêtoit à regarder en-bas, ſa hauteur, jointe à la profondeur du foſſé, mettoient le ſpectateur au riſque de perdre la tête avant que ſa vuë pût ſe porter au fond. Ce portique avoit dans ſa longueur quatre rangs de colomnes, qui ſe répondoient exactement les unes aux autres, & dont le quatrième étoit adoſſé à un mur de pierre. Ces colomnes étoient ſi maſſives, qu'à peine trois hommes, étendant leurs bras & les joignant enſemble, pouvoient-ils les embraſſer. Elles étoient au nombre de cent ſoixante-deux, & avoient vingt-ſept pieds (*b*) de hauteur. Portées ſur une double baſe, leurs chapiteaux étoient d'ordre Corinthien, d'un travail vraiment admirable; c'étoient ces quatre rangs de colomnes qui formoient les trois galeries du portique. Les deux galeries des côtés étoient égales, & avoient chacune trente pieds de largeur, plus de cinquante de hauteur, & une ſtade (*c*) de longueur. Celle du milieu étoit de la moitié plus large, & une fois plus élevée. Leur plafond étoient ornés de ſculptures, taillées dans le bois avec beaucoup d'art, & très-agréablement variées. Le plafond de celle du milieu étoit bien plus exhauſſé que celui des deux autres; car cette galerie s'élevoit, par ſon périſtile (*d*), au-deſſus de celle qui faiſoit face en-dehors, & au-deſſus du mur auquel étoit adoſſé un rang de colomnes. Et tout ce qui compoſoit ce

(*a*) Voyez Remarque VII.

(*b*) *Vingt-ſept pieds.* Joſeph donne vingt cinq coudées à ces colomnes, dans le cinquième chapitre du cinquième Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, numero deux. Capelle conjecture avec beaucoup de vrai-ſemblance, que c'eſt une erreur de chiffre, & que l'on doit lire trente-ſept, au lieu de vingt-ſept. Trente-ſept pieds, en effet, ſont à-peu près les vingt cinq coudées de hauteur qu'il donne à ces colomnes dans l'endroit que l'on vient d'indiquer. *Voyez* le Pere Lamy, pag. 795.

(*c*) Cela ne peut être vrai, que du mur auquel étoient adoſſées les colomnes de la premiére galerie. Car les galeries perdoient de leur longueur à meſure qu'elles s'éloignoient de ce mur.

(*d*) *Car ſon périſtile.* Je conjecture que Joſeph veut dire que les colomnes de la galerie du milieu étant plus hautes que celles de ſes deux côtés, ſon plafond étoit plus élevé que le leur. Sig. Gelenius a traduit, ἡ δὲ τῶν μέσων βάθος ἐπὶ μεῖζον ὑψοῦτο : *medio verò convexitas altiùs ſurgebat.* Je ne crois pas que βάθος ait jamais ſignifié convexité : ce qui eſt certain, il ne ſignifie pas cela ici. M. d'Andilly nous donne *une voûte* „ de la galerie du milieu ..... ſoûtenue ſur des „ corniches de pierre .... & entremêlées de colomnes " &c. dont on ne trouve aucune trace dans Joſeph.

plafond étoit d'un travail ſi fini, que ceux qui ne l'avoient pas vû ne pouvoient croire ce qu'on en diſoit, & ceux qui le voyoient, ne pouvoient ceſſer de l'admirer.

Telle étoit la premiére enceinte du Temple. On en trouvoit une ſeconde aſſez proche, à laquelle on montoit par quelques degrés. Au-devant ſe préſentoit une petite muraille, ſur laquelle étoit gravée une défenſe aux étrangers d'y entrer, ſous peine de mort. Cette enceinte avoit, au nord & au midi, des portes, qui laiſſoient entre elles trois égales diſtances (*a*). Et à l'orient étoit une grande porte, par laquelle les hommes qui étoient purifiés entroient, ainſi que les femmes; mais celles-ci ne pouvoient pas pénétrer plus avant: venoit enfin le parvis des Prêtres, dans lequel il n'étoit permis qu'à eux ſeuls d'entrer. Au-dedans de ces enceintes étoit le Temple, au-devant duquel étoit l'hôtel des holocauſtes. Comme Herode n'étoit pas Prêtre (*b*), il ne put entrer dans aucune des trois pièces, *qui compoſoient le Temple proprement dit, le Parvis des Prêtres, le Saint, & le Saint des Saints*; il borna donc ſon travail à la conſtruction des enceintes & des portiques, tant intérieur qu'extérieur, *dont nous venons de parler*, & tous ces ouvrages furent finis en huit ans.

VI. Il laiſſa aux Prêtres le ſoin de faire bâtir le Temple *proprement dit*, & la conſtruction en fut achevée en dix-huit mois. Le Peuple en témoigna une grande joie, & ſe preſſa d'en rendre à Dieu ſes actions de graces, & d'en marquer ſa reconnoiſſance au Roi. Il célébra ce grand évenement par des fêtes & des réjouiſſances publiques. Le Roi offrit trois cents bœufs à Dieu en ſacrifice; tout le monde en offrit, chacun ſelon ſon

(*a*) Voyez huitième Livre, Remarque VI.

(*b*) » Comme Herode n'étoit pas Prê-
» tre. " L'Auteur de la Note *i* ſoupçonne cet endroit d'être corrompu: on peut voir comme il le corrige. Il n'y a rien, ce ſemble, à changer. L'expreſſion de Joſeph n'eſt pas nette, c'eſt tout ſon défaut: car il paroît ne vouloir dire autre choſe, ſinon qu'Herode n'étant pas Prêtre, il n'oſa entrer dans aucune de ces trois parties du Temple, le Parvis des Prêtres, le Saint, & le Saint des Saints. Ce qu'il ajoûte, » mais
» il fit travailler aux portiques d'Iſraël &
» des Gentils, " fait voir qu'ils ne ſont point renfermés dans ces trois pièces du Temple, dans leſquelles il n'oſa entrer, parce qu'il n'étoit pas Prêtre.

M. Reland eſt ſurpris dans la Note *o*, pag. 796. que Joſeph faſſe entrer ce Prince dans le Temple pour haranguer le Peuple, après avoir dit que n'étant pas Prêtre, il n'y put entrer lorſqu'il le faiſoit bâtir. Mais ce fut dans un portique ἐν τῷ ἱερῷ, dans celui d'Iſraël ou des Gentils, qu'il aſſembla le Peuple: en-droit où lui & le Peuple pouvoient entrer. Ici, c'eſt le Parvis des Prêtres, le Saint, & le Saint des Saints, dont ſon état de laïc lui fermoit l'entrée.

pouvoir.

pouvoir. Je n'en puis marquer la quantité : il n'eſt pas poſſible de le faire au juſte. Comme tous ces grands ouvrages ſe trouverent avoir été terminés le même jour qu'on avoit coûtume de célébrer l'anniverſaire de l'avénement du Roi au thrône, le concours de ces deux évenemens rendit la Fête plus ſolemnelle.

VII. Outre tout ce que je viens de décrire, Herode fit pratiquer un ſous-terrain, qui alloit depuis la Tour Antonia juſqu'à la porte orientale du portique d'Iſraël, ſur lequel il fit élever une Tour, afin que ſi le peuple ſe ſoulevoit dans la ſuite contre ſes ſucceſſeurs, ils puſſent s'y retirer par ce ſous-terrain, & s'y mettre en ſûreté. On dit que pendant qu'on travailla au Temple, il ne plut jamais le jour, mais ſeulement la nuit, afin que le travail des ouvriers ne ſouffrît aucune interruption. Cette remarque nous a été tranſmiſe par nos peres, & ce fait ne paroîtra pas incroyable, ſi l'on fait attention à toutes les marques de bonté que Dieu nous a données. Ce fut ainſi que furent faits & achevés les différents ouvrages du Temple.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE QUINZIÉME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

Le récit que Joſeph fait des diviſions de la maiſon d'Herode, eſt obſcur & embarraſſé.

J'Ai cru devoir marquer ce qui me fait peine dans la maniere dont Joſeph raconte les funeſtes diviſions de la maiſon d'Herode. C'eſt moins pour juſtifier l'obſcurité & les contradictions que je crois y trouver, que dans la vuë de m'éclaircir, & ſi je hazarde une ou deux conjectures, pour tâcher d'y donner quelque jour, je ne les préſente que comme des lueurs, peut-être fauſſes, que je crois entrevoir.

1°. Joſeph appelle dans un endroit celui à qui Herode ordonna, lorſqu'il alla trouver Antoine, de faire mourir Mariamne, l'oncle de ce Prince (*a*), & dans la ſuite le mari de Salomé. Cette oppoſition peut venir de ce qu'il a pris le mot de Θεῖος dans un ſens que l'on ne ſçache pas que les Auteurs du bon Grec lui aient donné: les mots qu'on emploie à marquer les différents degrés de parenté, ſont ſouvent très-équivoques. On n'a pû juſqu'à préſent fixer avec quelque certitude le ſens de *Chothen* (*b*), & ſaint Jerôme s'eſt contenté de le traduire par *cognatus*. *Gener* ſignifie *gendre* en Latin, cependant Juſtin s'en ſert pour marquer beau-frere: car il dit qu'Acerbas, qui avoit épouſé ſelon lui Eliſſa, étoit *gener* de Pigmalion. Pigmalion & Eliſa étoient frere & ſœur. Le mari d'Eliſſa étoit donc beau-frere, & non gendre de Pig-

(*a*) Τὸν Θεῖον ἀνελοῦ Ἰόσηπον.

(*b*) חתן Voyez P. Calmet, Exod. chap. 2. ℣. 18.

malion. D'ailleurs, Joſeph pouvoit être en même temps oncle d'Herode & mari de Salomé.

2°. Dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs (*a*), c'eſt au retour de Laodicée, où Herode avoit été trouver Antoine, pour ſe juſtifier de la mort d'Ariſtobule, qu'il fait mourir Mariamne. Peu s'en fallut à la vérité, qu'il ne la fît mourir dès-lors, mais ſon amour l'emporta ſur ſa jalouſie. Il ſe retint, quoiqu'avec peine, & il ſe contenta d'ordonner qu'on fît mourir Joſeph, ſans vouloir même le voir, & de faire arrêter Alexandra. Dans les Antiquités Juives, l'infortunée Princeſſe ſurvit à la bataille d'Actium (*b*), & elle ne perdit la vie qu'en exécution d'un prétendu jugement que porterent contre elle quelques Officiers qu'Herode avoit aſſemblés, & auxquels il avoit expoſé les ſujets de plaintes qu'il prétendoit avoir de ſa conduite.

La contradiction eſt ſi marquée, qu'il ne me ſouvient pas d'en avoir lû une ſemblable dans aucun Ecrivain. Si l'on a peine à en croire Joſeph capable, il faut lire αὐτὸν au lieu d'ἀμφοτέρους après προστάξαι, & ſuppoſer une aſſez grande lacune entre ce dernier mot & μεταπεμψάμενος δ' εὐθέως. Qu'après avoir dit qu'Herode fit mourir Joſeph ſur le champ, l'Hiſtorien Juif ajoûtoit dans ce qui s'eſt perdu, que ſa paſſion pour la Reine lui conſerva alors la vie, mais qu'il la lui fit ôter dans la ſuite, lorſqu'il fut de retour, après avoir accompagné Auguſte qui retournoit en Egypte.

3°. Soëme ne fut pas plus diſcret que l'avoit été Joſeph, mais Mariamne paroît avoir été plus réſervée, lorſque le Roi fut de retour d'accompagner Auguſte, qu'elle ne l'avoit été à ſon retour de Laodicée. Elle ne dit rien du moins qui pût expoſer Soëme au malheur qui avoit fait périr Joſeph : elle le recommanda même à Herode, lorſqu'il alla trouver l'Empereur, qui alloit en Egypte, & elle lui obtint un emploi aſſez conſiderable. Les reproches qu'elle fit au Roi après ſon retour, ne tomberent que ſur le meurtre de ſon pere & de ſon frere, & ce ne furent que les calomnies de Salomé qui firent périr Soëme.

4°. Herode, en partant pour Laodicée, n'ordonne rien contre Alexandra. Sa paſſion ne ſe porte que contre la Reine, qu'il ordonne au mari de Salomé de faire mourir, en cas qu'il lui arrive quelque malheur, afin qu'un autre ne la poſſéde pas après ſa mort. L'ordre qu'il donne à Soëme, lorſqu'il fut obligé d'aller trouver Auguſte pour ſe juſtifier des liaiſons particuliéres qu'il avoit eues avec Antoine, regardoit Alexandra comme la Reine, & on ne voit pas quelle raiſon put avoir ce Prince, de vouloir ôter à la premiére, dans ſon ſecond voyage, une vie qu'il lui avoit conſervée dans ſon premier. Car on n'apperçoit rien dans ſa conduite, depuis le retour de Laodicée, qui ait pû porter Herode à ordonner à Soëme, lorſqu'il partoit pour Rhodes, de la faire mourir. Quel qu'ait pû être celui qu'il donna à cet Officier à l'égard de Mariamne, il ne paroît pas que ce fût le même que celui qu'il avoit donné à Joſeph.

(*a*) Liv. 1. chap. 22. numero 5.

(*b*) Ὅλως δ' ἴσχυεν, ὅλον μὲν ἀπίκλειστος τῶν γυναικῶν ; νικώμενος ὑπὸ πρὸς αὐτὸν ἔρωτος, ταῦτα μὲν τῶν ὀργῶν ἐκράτησεν, ἑαυτοῦ δὲ καρτερήσας ἐδυνήθη ἢ δυσχερῶς. Antiq. Juiv. liv. 15. chap. 3.

Le nouvel Editeur des Œuvres de Joſeph cite quelques manuſcrits dans leſquels on lit μεταχειρίσασθαι, au lieu de διαχειρίσαθαι, que portent les imprimés. Dans cette leçon, Herode commande à Soëme, en cas qu'il ne revînt pas de Rhodes, de ſe rendre maître de Mariamne & d'Alexandra, de peur qu'elles n'excitaſſent quelques troubles, & de conſerver le royaume aux Princes ſes enfans. Les motifs qu'eut Soëme de confier à la Reine le ſecret des ordres qu'il avoit reçus, donnent lieu de propoſer cette conjecture. Il ſe flattoit que quelque choſe qui pût arriver, il y avoit beaucoup à eſpérer, rien à craindre, de la confidence qu'il lui en faiſoit. Que ſi le Roi retournoit avec la même autorité qu'auparavant, ſa paſſion pour la Reine ne lui permettroit pas de faire du mal à une perſonne pour laquelle elle ne manqueroit pas de s'intéreſſer. Que s'il lui arrivoit quelque choſe de fâcheux, comme elle régneroit alors, ou toucheroit de très-près celui qui monteroit ſur le thrône, il avoit lieu d'eſpérer qu'il auroit part à ſes bonnes graces, en reconnoiſſance de ce qu'il auroit fait pour elle. Ce raiſonnement ſuppoſe ou que Soëme n'avoit pas ordre de la faire mourir, au cas que le Roi ne revînt pas, ou qu'il étoit réſolu de ne le pas faire. Ainſi, il paroît que l'ordre dont cet Officier de confiance fut chargé, ſe bornoit à ſe rendre maître, en cas d'accident, de Mariamne & d'Alexandra, de les empêcher de brouiller, & d'aſſurer la couronne aux Princes enfans d'Herode.

REMARQUE II.

Sur ce que Joſeph dit que les femmes Juives ne pouvoient pas répudier leur mari; qu'elles ne pouvoient pas même, quoique répudiées, paſſer à de ſecondes noces ſans ſa permiſſion.

LA Société qui a compoſé l'Hiſtoire univerſelle du monde, fait dire (a) à Joſeph, » que Salomé fut » la premiére qui oſa répudier ſon » mari, & dont l'exemple fut bien» tôt ſuivi par d'autres, dont l'Hiſ» torien fait mention : « Deux choſes que l'Hiſtorien Juif ne dit pas. Il rapporte ſeulement que cette Princeſſe envoya un acte de divorce à ſon mari, & que cela (b) n'étoit pas ſelon les Loix des Juifs. Ce pouvoit être alors le ſentiment des gens de bien de la Nation : c'étoit celui de Joſeph, qu'une femme ne pouvoit pas ſe ſéparer d'elle-même d'avec ſon mari ; mais ce ſentiment ne paroît pas avoir été généralement ſuivi, encore moins, ce ſemble, mis en pratique. Joſeph l'inſinue, lorſqu'il remarque que Salomé conſulta en cela moins la Loi de ſa Nation que ce qu'elle pouvoit faire (c). *Sed eâ, quæ tum valebat uſa*, comme a fort bien rendu le nouvel Editeur. Saint Jean reprochoit à Herode d'avoir enlevé la femme de ſon frere, mais il ne fait aucun reproche à Herodias de s'être ſéparée de ſon mari.

(a) Tom. 2. pag. 517. Le P. Calmet, Diſſert. ſur le divorce, pag. 39.

(b) Τὸν ἐν ἡμῖν νόμον, ἀλλὰ τὸν ἐπ' ἐξουσίας ἑλομένη.

(c) Οὐ κατὰ τοὺς Ἰουδαίους νόμους.

ſans ſa permiſſion. Jeſus-Chriſt déclare dans ſaint Marc, qu'une femme qui répudie ſon mari & en épouſe un autre, eſt une adultere. Le Sauveur du monde ne dit pas, qui eſt répudiée par ſon mari, mais qui le répudie (*a*), & il ſe ſert du même terme qu'il emploie dans le verſet précedent, lorſqu'il décide que l'homme qui répudie ſa femme & en prend une autre, commet un adultère.

Quelques Sçavans, & pluſieurs Rabbins, ont embraſſé le ſentiment de Joſeph. Il ne paroît pas que c'ait été celui de Philon. Car en parlant de la Loi qui défend à une femme de retourner avec ſon premier mari, lorſqu'après en avoir été ſéparée, elle en avoit épouſé un autre (*b*), il dit, » qu'après avoir rompu ſes » anciens engagemens & les avoir » oubliés, elle doit ſe marier à tout » autre plutôt qu'avec ſon premier » mari. « Une femme ne peut rompre ſes premiers engagemens qu'en ſe ſéparant d'elle-même d'avec ſon mari.

La Loi permettoit à l'homme de répudier ſa femme, ſans défendre aux femmes d'uſer du même droit. Or, dans ce qui n'eſt pas contre le droit naturel, le droit eſt commun à tous ceux que la Loi n'en exclut pas. Si le pouvoir de ſe ſéparer n'eût pas été réciproque à l'homme & à la femme, les Loix Romaines auroient été plus équitables en cela que celle de Moïſe. Car ces loix permettoient à l'homme & à la femme de ſe ſéparer l'un & l'autre. On a une Loi du Grand Conſtantin (*c*), qui permet à une femme de répudier ſon mari, lorſqu'il a commis des homicides, violé les tombeaux, ou empoiſonné quelqu'un. On a même des preuves que quelques Peres de l'Egliſe ont cru qu'une femme chrétienne pouvoit ſe ſéparer de ſon mari, lorſqu'il ne lui gardoit pas la foi qu'il lui avoit promiſe (*d*), & lui donner un acte de divorce. Fabiole, dont ſaint Jerôme fait l'éloge dans ſa Lettre à Occeanus, avoit non-ſeulement répudié ſon mari, mais elle en avoit épouſé un autre; & le ſaint Docteur ne la blâme que d'avoir paſſé à de ſecondes noces. Car il enſeigne que la permiſſion que Jeſus-Chriſt donne au mari de ſe ſéparer de ſa femme, en cas d'adultère, eſt mutuelle & réciproque.

On fait dire à Joſeph (*e*) qu'une femme répudiée par ſon mari, ne pouvoit pas en épouſer un autre qu'il ne ſe lui permît. Cette loi eût eu de grands inconvéniens. Elle eût donné au mari un moyen infaillible d'aſſurer tout le bien de la femme qu'il répudioit, aux enfans qu'il avoit eus d'elle. Il lui eût ſuffi pour cela, de lui refuſer la permiſſion de ſe remarier à un autre. C'auroit été le rendre maître de l'état d'une perſonne ſur laquelle il n'avoit aucun droit, après l'avoir répudiée. J'ai peine à croire qu'il y eût une loi ſi injuſte chez les Juifs. Ce que Joſeph condamne dans Salomé, ne

(*a*) Καὶ ἐὰν γυνὴ ἀπολύσῃ τὸν ἄνδρα &c. S. Marc, chap. 10. ℣. 11.

(*b*) Θεσμῶν παράβασα τῶν Ἀρχαίων ἐξέλαθε.

(*c*) 3. Cod. Theodoſ. Titre 16. *De repudio.* Paulla Valeria ..... divortium ſine cauſſâ, quo die vir è provinciâ venturus erat, fecit. *Cicer. liv.* 8. *Lettre* 7.

(*d*) Τὸ λεγόμενον παρ' ὑμῖν ἐπεύκτιον δῶσα.. S. Juſtin, 2. Apolog. numero 2. pag. 89.

(*e*) Le Pere Calmet, Diſſert. ſur le divorce, *pag.* 29. Diction. Bibl. *Répudiation.* M. d'Andilly.

paroît pas être d'avoir quitté ſon mari; une femme eſt quelquefois obligée de le faire, pour conſerver ſon honneur & ſa vie; mais de lui avoir envoyé un acte de divorce, & avoir paſſé à de ſecondes noces, quoiqu'il ne l'eût pas répudiée. Son ſentiment n'eſt pas qu'une femme répudiée ne pouvoit point paſſer à de ſecondes noces ſans qu'elle en eût reçu une permiſſion particuliére du mari qui la répudioit, mais ſeulement, qu'une femme ne pouvoit pas répudier ſon mari, & que ſi elle le faiſoit, il ne lui étoit pas permis d'en épouſer un autre, qu'auparavant ſon mari ne lui eût envoyé un acte de divorce. Les Sçavans qui ont cru que Joſeph diſoit davantage, ont traduit ἀφίντος par *le permettant*, & ſon ſens eſt ici, *la renvoyant*. C'eſt celui que lui donne ſaint Paul, lorſqu'il défend (*a*) à l'homme γυναικὰ ἀφίναι, de renvoyer, de répudier ſa femme, & le même qu'a vû en cet endroit l'ancien Interprète de Joſeph (*b*).

REMARQUE III.

Dans quel endroit, & de quelle matière étoit l'amphithéatre qu'Herode fit bâtir à Jeruſalem.

JOSEPH met en la ville de Jeruſalem le théatre qu'Herode fit bâtir, & l'amphithéatre en τῷ πεδίῳ. M. d'Andilly a traduit, hors de la ville, & je crois que c'eſt le ſens. Le Pere Lamy (*c*) met l'amphithéatre dans la nouvelle ville, qu'il ne croit pas avoir eu alors des murs, & que c'eſt peut-être la raiſon qui fait Joſeph l'appeller πεδίον, place, endroit vuide (*d*). Mais par *Jeruſalem*, cet Auteur entend toujours les différents quartiers dont cette ville étoit compoſée, & il lui oppoſe ici l'endroit où étoit l'amphithéatre. Il fait la même oppoſition, lorſqu'il raconte qu'Archelaüs fut obligé de faire marcher des troupes contre les ſéditieux, pour les faire rentrer dans le devoir (*e*). » Archelaüs voyant » qu'il n'étoit pas poſſible de ré» duire la multitude, ſans en faire » tuer quelqu'un ordonna à toutes » ſes troupes de marcher contre » elle: « l'infanterie dans la ville, la cavalerie hors de la ville, τοὺς μὲν πεζοὺς, διὰ τῆς πόλεως ἀθρόους, τοὺς δὲ ἱππεῖς ἀνὰ τὸ πεδίον. πεδίον ne peut ſignifier en cet endroit que la campagne,

(*a*) 1. Corinth. chap. 7. ℣. 11. & 12.

(*b*) Uxori verò nullatenus ſeparari & ducere aliam, niſi à priore marito dimittatur.

(*c*) De Templo, *pag.* 846.

(*d*) C'eſt auſſi le ſentiment de M. Prideaux; car il met le théatre & l'amphithéatre dans Jeruſalem. *Hiſt. Juifs, Tom.* 5. *pag.* 133.

(*e*) Guer. Juifs, liv. 2. chap. 1. numero 3.

car dans les Antiquités Juives (*a*), c'eſt contre ceux qui étoient ſous des tentes, ἐσκηνωμένας, que marcha cette cavalerie.

Ce fut ſous Céſar, que les Romains virent pour la premiére fois un amphithéatre ; il le fit bâtir en l'honneur de ſa fille, & pour célébrer, par des combats de bêtes & de Gladiateurs, la dédicace de ſa place publique, & du temple qu'il avoit conſacré à Venus. Comme les commencemens ſont toujours foibles & imparfaits, cet amphithéatre n'étoit bâti que de bois. M. Maffei prétend que ce fut Veſpaſien qui fit jetter les fondemens du premier amphithéatre de pierre (*b*) ; que ce merveilleux édifice fut achevé ſous le premier Conſulat de Tite, & que ceux que fit bâtir Herode à Jeruſalem & à Céſarée, n'étoient que de bois. Pour le prouver, l'illuſtre Sçavant cite les Chapitres huit & neuf du quinziéme Livre des Antiquités Juives. Il ne marque pas à la vérité de quelle matiére ils étoient, mais il dit que le théatre & l'amphithéatre de Jeruſalem étoient remarquables par leur beauté (*c*) & leur bon goût, & l'on ne voit pas qu'un bâtiment qui n'eſt que de bois ſoit autrement remarquable. Il ſemble mettre l'amphithéatre au niveau du théatre, en diſant que l'un & l'autre étoient remarquables (*d*) par leur travail & leur beauté ; il étoit donc de la même matiére, & par conſéquent de pierre. Car le théatre de Céſarée en étant, on a lieu de croire que celui de Jeruſalem en étoit également.

(*f*) Liv. 17. chap. 9. numero 3.

(*b*) Lettre du Marquis de Maffei au Baron de Bimard. *Bibliot. italiq.* Tom. 14. pag. 230. *Bibliot. raiſonnée*, Tom. 12.

(*c*) Περίοπτα μὲν ἄμφω τῇ πολυτελείᾳ. Chap. 8. numero 1.

(*d*) Chap. 9. vers la fin.

(*e*) Memoires de Trévoux, 1731. p. 821.

(*f*) Ἡ μὲν δὴ πόλις οὕτως ἐξετελέσθη ἐπ' ἔτεσι δώδεκα χρόνῳ.

, On a une Eſtampe de l'amphithéatre de Véronne, dans le troiſiéme Tome de l'Antiquité expliquée, mais peu exacte : ayant été copiée ſur celle que donna en cinq cent ſoixante Pierre Longorio (*e*). Celle que M. Maffei a donnée eſt très-exacte. Les Auteurs des Actes de Leipſick l'ont copiée, & l'ont fait graver dans leur Journal de 1729. pag. 308.

REMARQUE IV.

Joſeph ne dit pas que Céſarée fut douze ans à bâtir. Quel motif Herode eut, ſelon lui, dans les travaux qu'il y fit faire.

IL n'eſt pas facile, il n'eſt peut-être pas même poſſible d'expliquer ce que Joſeph dit des travaux qu'Herode fit faire à la Tour de Straton, d'une manière du moins qui ſatisfaſſe. Ce qu'il en dit ſur la fin du chapitre neuf (*f*), eſt, ſelon M. d'Andilly & ceux qui ont traduit cet endroit, qu'Herode » em-» ploya douze ans pour mettre en leur » perfection « les grands ouvrages qu'il fit à Céſarée. Il n'y en employa que dix, ſi l'on s'en rapporte à ce que l'Hiſtorien Juif dit au commencement du chapitre cinquiéme du livre ſuivant, & ſi on l'entend du temps que Céſarée fut à bâtir. Il y a erreur dans l'un ou l'autre

endroit, ſoit qu'elle vienne de l'Hiſtorien, ſoit que ce ſoit de ſes Copiſtes. La ſource d'une erreur eſt aſſez indifférente, lorſqu'on la peut corriger; mais on ne ſçait ici, ni ſi c'eſt l'Auteur qui ſe contredit, ni ſi c'eſt le texte qui eſt altéré, ni enfin dans lequel de ces deux endroits peut être l'altération.

Il y avoit trois ans qu'Herode régnoit, lorſqu'arriva cette grande famine dont Joſeph parle au quinzième Livre des Antiquités. Les grandes dépenſes qu'il avoit faites à bâtir ou à décorer pluſieurs villes, avoient tellement épuiſé ſon épargne, que pour ſoulager ſes ſujets dans un ſi grand fléau, il fut obligé de faire fondre tout ce qui ſe trouva de vaiſſelle d'or & d'argent dans le Palais, & ce qu'on y conſervoit de plus précieux. Il avoit donc fait travailler à la Tour de Straton avant la treiziéme année de ſon régne, & par une conſéquence néceſſaire, cette ville ne fut pas douze ans à bâtir.

Il ne put y faire travailler qu'après la bataille d'Actium. Car ce ne fut qu'après ce grand évenement, qu'Auguſte joignit la Tour de Straton, Gadara, Ippon (*a*), & quelques autres villes aux Etats d'Herode. On met la défaite d'Antoine ſous l'an ſept cent vingt-quatre de la fondation de Rome: dix ans par conſéquent depuis qu'Herode avoit été déclaré Roi par le Senat. Qu'on ſuppoſe qu'il ait commencé l'année ſuivante à faire bâtir Céſarée, ſi le travail a duré douze ans, il n'a pû finir que la vingt-troiſiéme année. Comme il y en avoit dix-huit qu'il régnoit, lorſqu'il commença à faire bâtir le Temple, les travaux de ces deux grands ouvrages auroient concouru pendant cinq ans, à quoi il y a peu d'apparence. C'étoit beaucoup, que ſes revenus puſſent ſuffire à des dépenſes auſſi grandes que celles que demandoit la conſtruction d'un Temple, de la grandeur & de la magnificence de celui qu'il faiſoit bâtir. Pluſieurs Sçavans ont peine à le croire, & ils ſuppoſent qu'il y a de l'exagération dans ce que Joſeph en dit.

Cet Auteur peut être tombé dans la contradiction que l'on a indiquée plus haut; ſes Copiſtes peuvent également avoir altéré ſes chiffres. Mais on peut auſſi concilier l'Hiſtorien avec lui-même, & ne point charger ſes Copiſtes d'une faute dans laquelle ils peuvent n'être point tombés. Ce que nous avons de plus ſçavants Chronologiſtes reconnoiſſent une double époque du régne d'Herode. La premiére, lorſque le Senat le déclara Roi: & la ſeconde, après que la priſe de Jeruſalem & la mort d'Antigone eurent mis en quelque ſorte le ſceau à ſa Royauté. Quand Joſeph dit dans un endroit que Céſarée fut bâtie la douziéme année, & dans l'autre la dixiéme; dans le premier il prend le commencement de ces années du temps qu'Herode fut déclaré Roi par le Senat, & dans l'autre, de celui qui le rendit maître de Jeruſalem & qui lui aſſura la couronne, par la mort d'Antigone. Il y a à la vérité trois ans entre ces deux évenemens, mais ils pouvoient n'être pas accomplis; & Joſeph a pû n'en compter que deux, à cauſe de cela, & pour ſe ſervir d'un compte rond.

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 15. chap. 7. numero 3.

Ce

Ce que cet Hiſtorien dit du temps qu'il y avoit qu'Herode régnoit lorſqu'il jetta les fondemens du Temple, juſtifie en quelque ſorte la conjecture que l'on vient de propoſer. Il y avoit, dans un endroit, dix-huit ans qu'il étoit monté ſur le thrône, & ce ne fut, dans un autre, que la quinziéme année de ſon régne qu'il entreprit ce grand ouvrage. L'évenement étoit trop remarquable & trop intéreſſant en même temps, pour que Joſeph ait pû en ignorer la date, & il ſeroit dur de dire qu'il n'a pas ſçu la rapporter ſans ſe contredire. La contradiction n'eſt donc qu'apparente. Quand il raconte qu'Herode fit bâtir le Temple la dix-huitiéme année de ſon régne, il en prend le commencement du temps qu'Antoine & Auguſte porterent le Senat à lui déférer la couronne. Et lorſqu'il dit qu'il n'y avoit que quinze ans qu'il régnoit, lorſqu'il entreprit ce grand ouvrage, il prend le commencement de ſon régne de la priſe de Jeruſalem & de la mort d'Antigone. La conjecture lui ſauve une contradiction, mais elle ne l'excuſe pas d'avoir attaché le commencement de la conſtruction du Temple à deux époques différentes, ſans en avertir.

Quoi qu'il en ſoit des différents points dont il ait pris les dix ou douze années dont il parle, lorſqu'il raconte les ouvrages qu'Herode fit faire à la Tour de Straton, il paroît que ſa penſée eſt, non qu'il mit douze ans à bâtir Céſarée, mais que ce fut la douziéme année de ſon régne qu'elle fut achevée d'être bâtie; que ce nombre d'années indique, non le temps qu'elle fut à bâtir, mais celui qu'il y avoit que ce Prince régnoit. Il n'y put faire travailler qu'après la bataille d'Actium, comme on l'a remarqué, & deux ans paroiſſent un terme bien court pour les grands ouvrages qu'il y fit faire; mais on en fait de bien grands en peu de temps, quand on y fait travailler avec ardeur, & qu'on n'épargne ni le travail ni la dépenſe. Il ſemble que Joſeph ait voulu prévenir la difficulté, lorſqu'après avoir raconté » que cette ville fut bâtie la douziè» me année *de ſon régne*, il ajoû» te, parce que ce Prince ne crai» gnoit point la peine, & qu'il four» niſſoit *généreuſement* à la dépen» ſe (*a*).

Dans cette conjecture, Herode ne fait pas bâtir Céſarée & le Temple en même temps. Outre que ce concours de travaux ne paroît pas vrai-ſemblable, il ſemble que cette ville étoit bâtie, lorſque ce Prince communiqua au Peuple le deſſein qu'il avoit de bâtir le Temple (*b*). Vous ne pouvez ignorer, lui dit-il, les grands ouvrages que j'ai faits, tant dans la Judée que dans les villes qu'Auguſte a ajoûtées à mes Etats. Car τοῖς ἐπιδεδομένοις ne peut déſigner que la Tour de Straton, Gadara, Ippon, Samarie, & les autres villes dont l'Empereur lui avoit fait preſent. Enfin, ce fut après que Céſarée fut bâtie, qu'Herode envoya à Rome (*c*) les Princes ſes enfans, Alexandre & Ariſtobule; or il les y envoya avant que d'avoir fait cette

(*a*) Καὶ ταῖς ἐργασίαις οὐκ ἐγκαμόντος, ἢ ταῖς δαπάναις ἐπαρκέσαντος τῇ βασιλείᾳ.

(*b*) Antiq. Juiv. liv. 15.

(*c*) Chap. 10. numero 1. Καὶ τῆς Σεβαστῆς ἤδη πεπολισμένης, ἔγνω τοὺς παῖδας ἀνδρωθῆναι πέμψων εἰς ῥώμην.

grande entrepriſe. Ainſi les douze ans, dont Joſeph parle par rapport à cette ville, ne tombent point ſur le temps qu'elle fut à bâtir.

M. d'Andilly, & ceux qui avoient traduit le commencement du cinquième chapitre du Livre ſuivant, avant lui, ſuppoſent que Céſarée ne fut achevée d'être bâtie, que la vingt-huitiéme année du régne d'Herode. Mais Joſeph marque en cet endroit deux choſes, que ces Sçavans ont confondues. Le temps que cette ville fut bâtie, & celui qu'Herode en fit la dédicace. Il marque le premier en diſant : Συνετέλειαν ἔλαβεν ἡ Καισαρεὰ Σεβαστὴ ἣν ᾠκοδόμει δεκάτῳ μὲν ἔτει πρὸς τέλος ἐλθούσας αὐτῷ τῆς ὅλης κατασκευῆς, & le ſecond en ajoûtant, ἐκαινίσθης δὲ τῆς προθεσμίας εἰς ὄγδοον καὶ εἰκοστὸν ἔτος τῆς ἀρχῆς. On n'a pas fait attention au ſens de προθεσμίας. Ce mot ſignifie temps arrêté, convenu, déterminé. Ce n'étoit pas le temps que Céſarée devoit être achevée de bâtir, qu'il ſignifie en cet endroit; on ne pouvoit pas le ſçavoir, mais celui que ce Prince avoit choiſi pour en faire la dédicace. C'eſt dans ce ſens que Joſeph dit (*a*), que l'anniverſaire du régne d'Herode tomboit le jour qu'il avoit arrêté pour célébrer la dédicace du Temple. Συνεκαινίζοντο γὰρ τῇ προθεσμίᾳ τοῦ περὶ τὸν ναὸν ἔργου &c.

» Il fortifia auſſi tellement la Tour » de Straton, qu'il nomma Céſa» rée, qu'elle ſembloit commander » tout le pays (*b*). « Il ne paroît pas que le motif qu'Herode eut, dans les grands ouvrages qu'il y fit faire, ait été qu'elle commandât tout ce pays. Ce fut celui qu'il s'étoit propoſé en faiſant bâtir Gaba, Eſébonite, & Samarie. Joſeph le marque en diſant (*c*), » que ce qu'il avoit » fait à Samarie, ſeroit propre con» te la ville & contre la campa» gne, pour en retenir les habitans » dans le devoir. « Mais quand il veut faire connoître celui qu'il eut dans les ouvrages qu'il fit faire à la Tour de Straton, il ſupprime la prépoſition ἐπὶ, *contre*. Cette ſuppreſſion marque qu'Herode n'avoit pas eu les mêmes vuës dans ces différents travaux. Qu'il s'étoit propoſé dans ceux qu'il avoit fait faire à Samarie, dans la grande Plaine & dans la Pérée, d'empêcher ſes ſujets de remuer. Mais que dans ce qu'il avoit fait à la Tour de Straton, il n'avoit eu en vuë que d'obliger les peuples voiſins, en leur procurant, pour leur commerce, le port le plus commode qui fût ſur cette côte. Ce fut pour τῷ ἔθνει πᾶσι qu'il travailla, & Céſarée étoit trop éloignée des Tribus de Juda, de Dan, & de Siméon, pour les empêcher de remuer, ſi elles en avoient le deſſein. Ainſi τῷ ἔθνει πᾶσι ne ſignifie pas toute la nation Juive, mais tous les peuples voiſins : &, dans ce ſens, cette expreſſion rentre dans celui de celle dont il ſe ſert dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs (*d*), lorſqu'il dit qu'Herode donna cette ville à la province *de Syrie*, & la lui conſacra : ἀνέθηκε δὲ τῇ μὲν ἐπαρχίᾳ τὴν πόλιν. Auſſi voyons-nous que ſes habitans, du moins, pour la plus grande partie,

(*a*) Liv. 15. chap. 11. numero 6.
(*b*) M. d'Andilly.
(*c*) Ἔνχρησον δ' ἵνα ἡ κοινὴ ἰσχὺ τί τοῖς ἐν τῇ χώρᾳ ἢ τῇ πόλει ᾖ συμφέρον.
(*d*) Liv. 1. chap. 21. numero 7.

ne ſe regarderent point dans la ſuite comme Juifs ni comme membres de leur Etat (*a*).

REMARQUE V.

Herode, ſelon Joſeph, donna plus d'étenduë aux ſacrés Portiques qu'il fit bâtir, que n'en avoient ceux du Temple de Salomon, & plus d'élévation au Temple que n'en avoit eu celui de Zorobabel.

LES Auteurs du Talmud, & les Rabbins, peuvent dire ce qu'il leur plaît du Temple qu'Herode fit bâtir. Leur autorité ne peut figurer avec celle de Joſeph, que dans l'eſprit de perſonnes à qui il ſuffit qu'un fait ſoit écrit dans une langue étrangére & peu entendue, pour le croire inconteſtablement vrai. Ces Auteurs parlent d'une choſe qu'ils n'ont jamais vûe: l'Hiſtorien Juif avoit vû le Temple, y étoit entré pluſieurs fois, & pouvoit y avoir officié en qualité de Prêtre.

Qu'Herode eût bâti ou n'eût pas bâti un temple, ce n'étoit pas un évenement arrivé dans un temps ſi reculé de celui où vivoit Joſeph (*b*), qu'on en eût pû perdre la mémoire; ou aſſez peu intéreſſant, pour qu'on ſe fût peu ſoucié d'en conſerver le ſouvenir; ou enfin ſi commun, qu'un Hiſtorien n'ait pas cru devoir faire quelques recherches pour s'en inſtruire exactement. Tout ce qui regarde le Temple a toujours intéreſſé infiniment le peuple Juif. Il y avoit à peine un ſiécle qu'Herode avoit ceſſé d'y travailler, lorſqu'il fut détruit par Tite. Un ſiécle n'eſt point dans un éloignement ſi perdu, que le pere de Joſeph, & même ſon grand-pere, n'aient pû dépoſer comme témoins oculaires d'un fait auſſi important, & qu'on avoit en quelque ſorte tous les jours ſous les yeux. Attribuer, contre toute vérité, la conſtruction du Temple à un Prince qui n'auroit pas même penſé à y faire travailler, & ſe livrer à pure perte au mépris de ſa Nation, qui auroit ſçu le contraire, c'eſt une conduite ſi révoltante, qu'il faudroit en avoir les preuves les plus déciſives, pour l'imputer à Joſeph.

Ce qui a prévenu contre ce que cet Auteur dit, qu'Herode a fait rebâtir le Temple, c'eſt qu'on a cru que les verſets ſept & dix du ſecond chapitre du Prophète Aggée demandoient que ce fût dans celui que les Juifs bâtirent après le retour de Babylone, que le Déſiré des nations devoit entrer. Car, comme pour la magnificence il étoit fort inférieur à celui de Salomon, il n'a pû le ſurpaſſer en gloire, que par la préſence du Meſſie. Si Jeſus-Chriſt s'étoit appliqué cette prophétie: ſi les Apôtres l'avoient entendue du Meſſie, il n'y auroit qu'un Juif ou qu'un Payen qui pût nier que ce ne ſoit la penſée du Prophète. Mais le Sauveur du monde ne ſe l'eſt point ap-

(*a*) Antiq. Juiv. liv. 19. ch. 9. num. 1.

(*b*) Joſeph dit dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, *que l'aire du Temple d'Herode étoit le double de celle du premier; il y a, ce ſemble, un peu d'exagération, mais peut-être n'a-t-il voulu dire autre choſe, ſinon, que cette aire étoit bien plus grande que celle du Temple de Salomon.

* Liv. 1. chap. 21. numero 1.

pliquée : les Apôtres ne nous ont point enſeigné que c'étoit le Meſſie qu'Aggée avoit en vuë, lorſque pour conſoler les Juifs, qui s'affligeoient de ce que le Temple qu'ils bâtiſſoient ſeroit bien inférieur à celui de Salomon, il leur diſoit : *Veniet deſideratus cunctis gentibus . . . . magna erit gloria domûs iſtius noviſſima pluſquàm prima.* Je ne trouve point auſſi, qu'aucun des anciens Apologiſtes de la Religion Chrétienne aient allégué cette prophétie contre les Juifs. Saint Juſtin (*a*), ou plutôt l'Auteur des Queſtions & des Réponſes aux Orthodoxes, cite le verſet ſeptième du ſecond chapitre du Prophète Aggée, mais ſans en faire l'application au Meſſie. Saint Auguſtin reproche aux Juifs d'entendre groſſiérement ce que le Prophète Aggée dit. » C'eſt, » ajoûte ce Saint, du Nouveau Teſ- » tament, que cela doit s'enten- » dre . . . . . c'eſt aux Elus des Na- » tions, que le Nouveau Teſtament » bâtit de Pierres vivantes la Mai- » ſon du Seigneur, dont la gloire eſt » infiniment plus grande que celle » du Temple de Salomon, & de celui » qu'on bâtit au retour de la capti- » vité. » *Talibus enim electis Gentium, domus Dei ædificatur per Novum Teſtamentum, lapidibus vivis longè glorioſior quàm Templum illud fuit quod à Rege Salomone conſtructum eſt, & poſt captivitatem inſtauratum* (*b*).

Une diſſertation ſur le temps auquel on s'eſt ſervi pour la premiére fois de cette prophétie, & ſur celui des défenſeurs de notre ſainte Religion qui l'a le premier employée contre les Juifs, pourroit ſe faire goûter du public, mais elle ne ſeroit pas à ſa place ici. Ce qui paroît certain, c'eſt que les ſaints Peres ne paroiſſent pas en avoir fait uſage. Ainſi, la Tradition n'en déterminant point le ſens, on ne peut le recueillir que des termes dont le Prophète s'eſt ſervi pour exprimer ſa penſée. Celui que préſente la manière dont l'Auteur de la Vulgate les a rendus, eſt ſans doute ce qui a fait croire qu'Aggée prédiſoit en cet endroit que le Meſſie rendroit un jour par ſa préſence, la gloire du ſecond Temple, plus grande que celle du premier. On veut trouver le même ſens dans l'Hébreu & dans les Septante ; mais pour l'y trouver, il faut faire violence aux mots qui compoſent les verſets ſept & dix du ſecond chapitre d'Aggée. (*c*) » J'ex- » citerai, dit Dieu, toutes les Na- » tions : elles viendront *avec* le deſir » de toutes les Nations. Et je rem- » plirai cette maiſon de gloire. « C'eſt-à-dire, je pénétrerai toutes les nations de reſpect pour ce Temple ; elles y viendront offrir de l'or & de l'argent, qui ſont l'objet de leur deſir. C'eſt, quant à l'eſſentiel, le ſens dans lequel les Septante ont rendu ces deux verſets. » Les choſes » choiſies des Nations viendront. » L'or & l'argent, que tout le monde » eſtime & recherche viendront dans » ce Temple. « C'eſt-à-dire qu'il ſera plus honoré, plus reſpecté dans la ſuite, qu'il ne l'étoit dans le com-

(*a*) S. Juſtin, nouv. Edit. pag. 478.
(*b*) De civitate Dei, *liv.* 18. *ch.* 45.
(*c*) והרעשתי את-כל הגוים ובאו חמדת כל הגוים ..... גדול יהיה כבוד הבית הזה האחרון מן הראשון. Καὶ ἥξει τὰ ἐκλεκτὰ πάντων τῶν ἐθνῶν . . . . μεγάλη ἔσται ἡ δόξα τοῦ οἴκου τούτου ἡ ἐχθίνη ὑπὲρ τὴν πρώτην.

mencement. La comparaiſon du Prophète tombe, ſelon ces Interprètes, non ſur le Temple de Salomon par rapport à celui que les Juifs bâtiſſoient alors, mais ſur la gloire de ce dernier, qui ſeroit plus grande dans la ſuite qu'elle n'étoit alors. Μεγάλη ἔσται δόξα τοῦ οἴκου τούτου ὑστέρα τὴν πρώτην.

On ne peut diſconvenir que le ſecond Temple ne fût plus connu & plus honoré des nations que n'avoit été celui de Salomon. Le premier, avec toute ſa magnificence, ne paroît guères avoir été connu hors de la Judée. Encore n'y eut-il, après la mort de ſon Fondateur, que les Tribus de Benjamin qui s'y attacherent. Les dix autres le négligerent, & n'y allerent point rendre le culte qu'ils devoient à Dieu. Il n'y eut aucun partage entre les Juifs, après le retour de la captivité, ſur le Temple de Zorobabel. Ils le conſidérerent tous, dans quelque partie du monde qu'ils demeuraſſent, comme le centre de leur Religion, & le ſeul endroit où il leur fût permis d'offrir des ſacrifices à Dieu. Ils s'y rendoient aux principales Fêtes (*a*), du pays des Parthes, des Medes, des Elamites, de la Méſopotamie, de la Judée, de la Cappadoce, du Pont, de l'Aſie, de la Phrygie, de la Pamphilie, de la Libye, de Crete, & d'Arabie.

Les Rois voiſins de la Judée, ou ne connurent pas le Temple de Salomon, ou en firent peu d'état. On n'a du moins aucune preuve qu'ils y aient envoyé des préſens, qu'ils y aient fait offrir des ſacrifices, ni qu'ils aient aſſigné des fonds ſur leur domaine, pour y entretenir le Service Divin, comme firent dans le ſecond Temple les Rois d'Egypte & de Syrie (*b*), & les Romains mêmes. Jeſus-Chriſt n'entra point dans le ſecond Temple, il n'entra pas même dans le parvis des Prêtres; ainſi, l'on ne voit pas que ſa divine préſence lui procurât une gloire particuliére. Elle, lui fut commune, cette divine préſence, avec Jeruſalem, la Judée, la Galilée, les confins de Tyr & de Sidon, & des autres endroits que le Sauveur du monde en honora. Cependant le Prophète parle d'un avantage qui devoit être particulier au ſecond Temple, & qui en devoit relever la gloire au-deſſus de celle du premier. C'eſt du moins le ſens que l'on donne au verſet dixième du ſecond chapitre du Prophète Aggée.

Je ne regarde point les réflexions que je viens de faire comme des déciſions: mais elles me paroiſſent naturelles; & ſi elles ne fixent pas le ſens de la prophétie d'une manière à ne laiſſer aucun doute, elles ont une vrai-ſemblance, qui ne permet pas d'appuyer rien de certain & d'aſſuré, ſur une explication qui leur ſoit contraire. Ainſi, comme l'application que l'on fait de cette prédiction à la venuë du Meſſie, eſt plutôt une penſée pieuſe & édifiante, qu'une vérité ſolidement établie, on ne peut pas s'en ſervir pour rejetter ce que Joſeph dit, qu'Herode rebâtit le Temple

(*a*) Act. Apoſt. chap. 2. ℣. 9.

(*b*) *Reges & principes locum ſummo honore ducerent dignum, & templum maximis muneribus illuſtrarent; ita ut Seleucus Aſiæ Rex de reditibus ſuis præſtaret omnes ſumptus ad miniſterium ſacrificiorum pertinentes.* 2. Machab. chap. 3. ℣. 2.

de Jeruſalem. Cependant quelques Sçavans (a) n'ont pas fait difficulté de ſoûtenir que tout ce que cet Auteur en dit, n'eſt qu'une fable inventée, pour flatter ſa nation ou pour faire ſa cour au Roi Agrippa, dont il étoit conſidéré. Il a, à la vérité, loué pluſieurs fois ce Prince, mais il n'étoit point ſans mérite. Et ſi l'on ſe donne la peine de comparer les endroits où il parle de ſes bonnes qualités, avec celui où il rapporte ſes mauvaiſes, l'on trouvera qu'il appeſantit ſon pinceau ſur ſes débauches honteuſes, ſes furieux ſoupçons, & ſon extrême cruauté, au lieu qu'il paſſe aſſez légérement ſur ſes bonnes qualités. Mais Salien & le plus grand nombre, ou moins hardis, ou ſentant mieux qu'on ne peut lui donner le démenti ſur un fait dont il a dû être très-bien inſtruit, ſans renverſer tous les principes de la plus ſaine critique, ſe ſont bornés à dire qu'Herode ne fit point rebâtir le Temple proprement dit; qu'il ne fit qu'en élargir l'aire, donner plus d'étenduë aux ſacrés Portiques, que ne leur en avoit donné Salomon, & que ce fut-là que ſe borna tout ce qu'il fit faire au Temple.

On ſent que ce ſyſtême eſt en quelque ſorte de commande, & qu'on ne l'embraſſe que pour conſerver l'application de la prophétie d'Aggée à la venuë du Meſſie. Mais le Prophète ne dit pas que le Temple, proprement dit, ſeroit plus glorieux que celui que les Babyloniens avoient détruit, mais que la gloire de cette maiſon ſeroit plus grande. Or cette expreſſion renferme le Temple, ſes Portiques, & le Parvis des Prêtres. Elle n'auroit donc point été accomplie par la préſence du Meſſie, ſi Herode n'avoit rebâti que les portiques du Temple de Zorobabel. Il faut abandonner Joſeph, tant dans ce qu'il dit des Portiques que dans ce qu'il rapporte du Temple, ou le ſuivre en tout. Il ne ſe contente pas de dire que ce Prince donna plus d'élévation au Temple que n'en avoit celui de Zorobabel; il dit expreſſément qu'il en détruiſit les fondemens, pour en prendre d'autres, ſur leſquels il éleva le Temple (b).

Si le Sçavant qui ſoûtient (c) que » le Prophète Aggée dit, en termes » clairs & formels, que le Déſiré » des Nations viendroit dans le » Temple même que Zorobabel fai- » ſoit bâtir ..... & que c'eſt une » des plus belles prédictions que » nous ayons de la venuë du Meſ- » ſie. « Si ce Sçavant, dis-je, avoit voulu, ou pû nous donner des preuves auſſi ſolides de ſon ſentiment, qu'il le propoſe avec confiance, nous ne nous croirions pas cependant encore en droit d'en conclure que Joſeph eſt un Auteur imaginaire & ſuppoſé. Nous ne nous croirions obligés que de reconnoître, qu'un nouveau Temple bâti par Herode eſt une fable inventée (d), & débitée par cet Auteur, pour enlever à notre ſainte Religion » une des plus » belles prédictions que nous ayons » de la venuë de notre Meſſie: «

(a) Eckius.... *poſt hominum memoriam auſus eſt Templum ab Herode unquam fuiſſe exſtructum.* Apud Franc. Ribera, pag. 622.
Le P. Hardouin. Le P. Alexandre.

(b) Ανελὼν τοὺς ἀρχαίους θεμελίους καὶ ἑτέρους ἐκβαλόμενος ἰδίους ἐπ' αὐτῶν, τὸν ναὸν ἔγειρε. Antiq. Juiv. liv. 15. chap. 11. numero 3.

(c) Réponſe à Baſnage, pag. 166.

(d) ... *Et eſt inepta iſta quidem locu-*

ou que peu judicieux, il a ſuivi les mémoires d'Auteurs qui avoient inventé cette fable dans les mêmes vuës : ou qu'enfin, crédule à l'excès, il a cru le rapport de gens qui ſe faiſoient un plaiſir malin de le tromper.

REMARQUE VI.

Des grands travaux qu'on fit pour élargir le ſommet de la montagne Moria ; du Palais Royal, auquel Joſeph compare le Temple.

MONSIEUR d'Andilly s'eſt bien apperçu qu'ἀπεῖχον ne pouvoit pas avoir Salomon pour ſubſtantif, & que Joſeph n'avoit pû dire, que par les grands travaux que ce Prince fit faire à la montagne Moria, il avoit donné à ſon ſommet une aire de quatre ſtades. Mais en ſubſtituant le nom d'Herode à celui de Salomon, comme a fait l'élégant Traducteur, on ne repréſente pas pour cela la penſée de l'Hiſtorien Juif.

Quelques travaux que fit faire Salomon pour l'emplacement du Temple, il ne donna point au ſommet du mont Moria une étenduë de quatre ſtades. Herode donna au Temple qu'il fit bâtir une plus grande étenduë que n'avoit eu celui de Salomon, & cependant ſon aire n'avoit que cela en quarré. De plus, Joſeph remarque dans ſon Hiſtoire de la guerre des Juifs (*a*), que la montagne ſur laquelle Salomon fit bâtir le temple avoit ſi peu d'étenduë, qu'à peine pouvoit-elle le contenir

tlo, nec fermè hominis qui græcè niſi ſub Gallico ſolo didicerit, aſpergatque idcirco ſermoni Græco ſubinde Gallicæ non nihil dialecti. Numm. Herod. pag. 344. 343.

Un ſçavant Interprète, qui avoit médité d'une manière particuliére cet endroit d'Aggée, avoue qu'il a beaucoup exercé la ſagacité des anciens & des nouveaux Interprètes de l'Ecriture, tant Juifs que Chrétiens, que ſon ſens ne ſe préſente pas d'abord ; mais qu'Eckius, & ceux des Sçavans qui l'ont ſuivi, ont avancé un paradoxe inſoûtenable, lorſqu'ils ont prétendu qu'Herode n'avoit point rebâti le ſecond Temple, & que celui que Jeſus-Chriſt avoit honoré de ſa préſence, étoit préciſément le même que celui que les Juifs avoient bâti au retour de la captivité. Si ces Sçavans ſe ſont portés à une ſi grande extrémité, c'eſt parce que, ſelon lui, ils n'ont point fait attention à une manière particuliére de s'exprimer de l'Ecriture. Ce tour, qui ne lui eſt cependant pas ſi particulier qu'il n'y en ait des exemples dans les autres langues, conſiſte à parler de deux édifices, de deux palais, de deux Temples, dont le dernier a ſuccédé immédiatement au premier, comme n'en faiſant qu'un ; qu'ainſi, quand le Prophète fait dire à Dieu, *implebo domum iſtam gloriâ, ... magna erit gloria domûs iſtius noviſſimæ pluſquàm primæ*, cela doit s'entendre en général du Temple dans lequel ils lui rendoient leurs vœux, ſans diſtinction de celui qu'ils bâtiſſoient d'avec celui qu'Herode lui bâtiroit un jour. Ce qu'avoit dit le Prophète quelques lignes plus haut, » qui „ eſt celui d'entre vous qui a vû cette „ maiſon, " ne peut s'entendre que du Temple de Salomon ; & c'eſt cependant la même expreſſion qu'il emploie, quand il parle de celui dont il dit que la gloire ſeroit plus grande. Quoi qu'il en ſoit des différents ſens qu'on peut donner à ces endroits, il eſt certain que ce ſeroit ruiner & détruire ſans reſſource tout ce qu'on a cru juſqu'à préſent pouvoir conſtater la vérité d'un fait, que de nier qu'Herode ait bâti un Temple. *Franc. Ribera S. J. in librum 12. Prophet. Commentarii. Coloniæ Agripp. 1593. fol.*

(*a*) Liv. 5. chap. 5. n. 1. Κατ' ἀρχὰς μὲν οὖν ἦν ἐξάρχει τὸ ἀνωτάτω χθαμαλὸν αὐτοῦ

avec l'autel ; que Salomon l'ayant élargi du côté de l'orient, il y avoit élevé un portique, mais que ſes autres côtés demeuroient ſans en avoir ; que cependant le peuple continuant de combler les profondeurs qui entouroient la montagne, il en élargit le ſommet, & avec du temps & de la patience, vint à bout de faire ce qu'il avoit à peine eſpéré d'exécuter.

Ce ne fiirent donc ni Salomon ni Herode, qui donnerent au ſommet de la montagne Moria cette grande étenduë qu'occupoit le Temple que les Romains détruiſirent. Ce fut le peuple, qui par un travail de pluſieurs années, & avec des dépenſes qui épuiſerent le threſor ſacré, l'enferma des trois côtés que Salomon avoit laiſſés découverts. Ainſi, il doit manquer quelque choſe entre περὶ τὴν ἄκραν & ἀναλέγειν ; & la traduction le ſuppoſe.

Joſeph eût fait plaiſir à plus d'un de ſes lecteurs, d'expliquer ce qu'il entend ici par Portique Royal (*a*). Louis Cappel ſe contente (*b*) de traduire *Regia dicta*, ſans en donner de raiſon. Le Pere Lamy (*c*) croit que le Portique méridional a pû être appellé le portique de Salomon, & le Portique Royal, à cauſe de ſa beauté. Mais la conjecture ne lève pas la difficulté. On lit dans ſaint Jean, que Jeſus-Chriſt ſe promenoit dans le portique de Salomon. Le ſaint Evangéliſte avoit remarqué auparavant, qu'on célébroit alors la Dédicace du Temple, & qu'on étoit dans l'hiver. Cette expreſſion, » on » étoit alors dans l'hiver, « peut regarder la ſaiſon dans laquelle l'on célébroit la Dédicace : mais elle peut auſſi marquer la raiſon pourquoi Jeſus-Chriſt ſe promenoit plutôt dans ce portique que dans un autre. Ce qui pourroit déterminer à ce dernier ſens, c'eſt qu'on ſe promene dans l'hiver plus volontiers dans une place ou dans un portique expoſé au midi, que dans les endroits qui regardent les autres points du ciel. Mais Joſeph dit que Salomon ne fit faire que le portique oriental, & que le Temple étoit à découvert des trois autres côtés.

M. d'Andilly a cru que la comparaiſon que Joſeph fait du Temple avec un Palais royal, tombe ſur ſa force. Je crois qu'elle tombe plutôt ſur ſa figure extérieure. Ce qui ſuit, » Plus abbaiſſé des deux côtés, & » plus élevé dans le milieu, « & qui ſemble être la preuve de cette reſſemblance, donne lieu de le conjecturer. Le Saint, & le Saint des Saints, étoient en effet plus élevés de ſoixante coudées que leurs baſſes ailes ; & les palais des Rois, du temps de Joſeph, pouvoient être terminés par de ſemblables proportions.

τῶν ἐν τῷ βόμῳ .... τοῖς δ' ἐξῆς ἀτίμως, καὶ τε τοῦ λαοῦ προσκυνήσεως, ἀνισούμενος ὁ λόφος ὑπερύψηλο.

(*a*) Καθόλε τῆς βασιλικῆς στοᾶς.

(*b*) Templ. Hieroſol. delineat. ex Joſepho.

(*c*) Templ. Hieroſol. pag. 797.

REMARQUE VII.

Sur ce que Joſeph dit de l'éloignement dont on voyoit le Temple.

» QUE ceux qui demeuroient dans le pays ou » à la campagne, pouvoient le voir » de pluſieurs ſtades, & ceux qui » venoient, ou qui demeuroient à » l'oppoſite, de plus loin. « C'eſt ainſi qu'il faudroit traduire ce que Joſeph dit de l'éloignement dont on voyoit le Temple, pour rendre le ſens des termes qu'il y emploie. M. d'Andilly s'eſt bien apperçu, que ſi une ſemblable traduction rendoit exactement le ſens des mots de l'original, c'étoit pour n'en avoir point elle-même. Mais quelque liberté que ſe ſoit permis l'élégant Traducteur, celle qu'il nous a donnée n'eſt pas tout-à-fait exempte de ce reproche.

On ne ſçait guères de Κορέας, Corée, dont Joſeph parle dans ſes Antiquités (*a*) & dans la Guerre des Juifs, que le nom. Etoit-ce un pays, un bourg, ou une ville? C'eſt ce qu'il n'a pas jugé à propos de nous dire. Il ſe contente de raconter que Pompée alla de cet endroit à Jericho; qu'il étoit proche d'Alexandrion, & que Veſpaſien s'étant rendu après ſon expédition d'Idumée, par la Samarie à Sichem, il étoit allé camper à Corée, d'où il avoit été à Jericho. Cette marche donne lieu de juger que cet endroit étoit entre Sichem & Jericho, mais ſans déterminer dans quelle diſtance il étoit de cette derniére ville. On croit qu'elle étoit éloignée de ſix lieues de Jeruſalem. En ſuppoſant que Corée en étoit éloignée d'une lieue davantage, on pouvoit découvrir le Temple, & Joſeph l'alléguer pour preuve qu'on le voyoit de fort loin. Il y a pluſieurs villes en France, dont on voit les tours ou les clochers d'une auſſi grande diſtance.

L'Hiſtorien Juif ajoûte, que du côté oppoſé à l'endroit dont il parle, on découvroit le Temple encore de plus loin. Que ces endroits en aient été éloignés d'une lieue davantage, cela ſuffit pour remplir l'expreſſion de Joſeph : la vuë peut ſe porter auſſi loin, & quoique nous n'ayons pas peut-être en France d'Egliſes ſi exhauſſées que le Temple, & bâties ſur des montagnes auſſi hautes que celle de Moria, il y en a cependant dont on découvre l'extrémité du clocher ou de la tour, de ſept à huit lieues pour le moins,

Il y a ſi peu de différence entre Χώρα & Κορέαι, que les Copiſtes ont pû tranſcrire le premier au lieu du ſecond, d'autant plus facilement, que Χώρα étant fort commun, & Κορέαι rare & inconnu peut-être pour eux, ils ont pû croire que c'étoit une faute qu'ils devoient corriger, en lui ſubſtituant Χώρα. La conjecture n'a de mérite que celui de n'être pas impoſſible; & le rebut ſera ſon partage, auſſitôt qu'on pourra, ſans ſon ſecours, donner du ſens à un endroit qui n'en a aſſurément pas. » Ceux qui » demeuroient à la campagne ou » dans le pays, le voyoient de plu-

(*a*) Liv. 14. chap. 3. numero 4. Chap. 5. numero 2.

» ſieurs ſtades, & ceux qui venoient » d'un autre côté, ou qui y demeu» roient, le voyoient de plus loin. « A l'oppoſite (a) de quoi étoient ceux qui l'appercevoient de plus loin ? C. l'Empereur (b) répond, que c'étoit à l'orient qu'ils étoient. Mais, outre que Joſeph ne le dit pas, n'étoient-ils pas auſſi-bien à la campagne que ceux qui le voyoient de pluſieurs ſtades ? Tous ceux qui ne demeuroient pas à Jeruſalem, n'étoient-ils pas à la campagne par rapport au Temple ? ſoit qu'ils demeuraſſent à ſon orient, ſon couchant, ſon midi, ou ſon ſeptentrion.

Pour ne pas parler ſans ſens, en diſant qu'on appercevoit le Temple de pluſieurs ſtades, Joſeph a dû marquer un endroit, un bourg, ou une ville, dont on le voyoit de loin, pour pouvoir ajoûter que ceux qui demeuroient à l'oppoſite, ou qui y venoient du côté oppoſé, le voyoient encore de plus loin. Que ce ſoit Corée qu'il eût marqué, que ce ſoit un autre endroit, dont le nom ſe ſoit perdu, il a dû en indiquer un pour ſe faire entendre.

(a) Ἐναντίον.
(b) Note *p*.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE SEIZIÉME.

CHAPITRE I.

UNE des attentions particuliéres d'Herode, dans le gouvernement de ſon Etat, fut de réprimer toutes les injuſtices qui ſe commettoient, tant dans Jeruſalem que dans la campagne, & de garantir les Particuliers de tous les torts qu'on pouvoit leur faire. Il ordonna, par une Loi tout-à-fait éloignée de l'eſprit de nos Loix anciennes, que tout voleur convaincu d'avoir fait quelque effraction pour venir à bout de ſon deſſein, ſeroit livré à l'eſclavage, & vendu hors du Royaume. Il eut en cela moins en vuë de détourner du crime, par la crainte d'un châtiment plus ſévère, que de donner atteinte à nos uſages, qu'il vouloit inſenſiblement abolir. Vendre ainſi comme eſclave un Juif à des étrangers, dont la maniére de vivre eſt entiérement différente de la nôtre, & le mettre dans la néceſſité de faire tout ce que ſes maîtres peuvent lui commander, étoit bien plutôt un acte de mépris de notre Religion, qu'une juſte punition du coupable; d'autant mieux que, par la ſageſſe de nos Loix, il avoit été ſuffiſamment pourvu au maintien de toute juſtice. Elles condamnoient un voleur à reſtituer le quadruple

Herode condamne les voleurs à être vendus à des étrangers.

de ce qu'il avoit volé, & dans le cas où il ne pourroit le faire, à être vendu, non à des étrangers, chez qui l'eſclavage eſt perpétuel, mais à des gens de ſa nation, obligés par nos Loix à le renvoyer libre la ſeptiéme année. Cette Loi d'Herode, dure en elle-même, & ſi conforme à ſon caractere cruel & altier, fut regardée non comme l'effet d'une ſage & royale prévoyance, mais comme l'action d'un Tyran, qui affectoit de fouler aux pieds la forme ancienne de notre gouvernement : tout le peuple en murmura, & reprit ſes ſentimens de haine contre ſa perſonne.

Voyage d'Herode à Rome.

II. Ce Prince fit en ce même temps un voyage en Italie ; il vouloit avoir quelque conférence avec Auguſte, & voir les Princes ſes fils, qui étoient à Rome. L'Empereur le reçut très-bien, & lui permit d'emmener les Princes, qui avoient acquis toutes les connoiſſances qui convenoient à leur état. Le Peuple, à leur retour, s'empreſſa de témoigner combien il étoit agréablement frappé de l'air grand & majeſtueux avec lequel ils ſoûtenoient l'éclat de leurs hautes deſtinées. Mais cette affection du Peuple fut pour Salomé, ſœur du Roi, l'objet d'une violente jalouſie, ainſi que pour ceux qui, avec elle, avoient cauſé par leurs calomnies la mort de Mariamne. Ils étoient perſuadés que ſi ces Princes montoient un jour ſur le thrône, ils ne manqueroient pas de punir l'injuſtice de l'attentat commis en la perſonne de leur mere ; ils ſe ſervirent même du ſujet de leur crainte pour les colomnier, & publier qu'ils reſſentoient toujours quelque peine lorſqu'ils étoient obligés de ſe trouver avec le Roi, parce que le conſidérant comme le meurtrier de leur mere, toute communication avec lui leur paroiſſoit criminelle. L'artifice leur parut d'autant plus propre à leur faire perdre l'affection que le Roi avoit pour eux, qu'un fond de vérité donnoit de la vrai-ſemblance à l'accuſation. Ce n'étoit pas cependant devant le Roi qu'ils tenoient ces diſcours ; ils ſe contenterent de les répandre parmi le peuple : mais le bruit en parvint enfin juſqu'au Roi, & excita par la ſuite dans ſon cœur une haine ſi furieuſe contre ſes fils, qu'elle y étouffa tous les ſentimens de la nature. La tendreſſe de pere fut néanmoins encore pendant quelque temps plus forte, que les odieux ſoupçons par leſquels on s'efforçoit de la rendre vaine. Herode continua d'avoir pour les Princes tous les égards qu'il devoit,

Salomé conſpire la perte des Princes.

& lorſqu'ils furent en âge d'être mariés, il fit épouſer à Ariſtobule Bérénice, fille de Salomé, & à Alexandre Glaphira, fille d'Archelaüs, Roi de Cappadoce.

CHAPITRE II.

I. HERODE ayant, comme je viens de le dire, marié les Princes ſes fils, apprit qu'Agrippa faiſoit voile de Rome en Aſie. Il ſe hâta de l'aller joindre, pour l'engager à venir recevoir dans ſes Etats des marques ſenſibles de ſon amitié. Agrippa ne put ſe refuſer aux preſſantes ſollicitations qu'il lui en fit, & Herode mit tout en œuvre pour lui prouver combien il cherchoit à lui plaire. Il lui fit voir les villes qu'il avoit bâties, tous les grands ouvrages qu'il avoit fait faire, & le traita par-tout, lui & ſes amis, avec la derniére magnificence, à Sébaſte, à Céſarée, dans le Port qu'il y avoit fait conſtruire, à Alexandrium, à Herodium, & à Hircania. Il le conduiſit enſuite à Jeruſalem. Le Peuple, en habit de cérémonie comme dans un jour de fête, vint au-devant de lui, & lui témoigna ſon zéle par de grandes acclamations. Agrippa offrit à Dieu une hécatombe, & donna à manger à tout le peuple, qui étoit auſſi nombreux qu'aucun autre (*a*). Agrippa eût ſouhaité pouvoir faire un plus long ſéjour en Judée, mais la ſaiſon où l'on étoit l'obligea de hâter ſon départ. L'hiver approchoit, & il y avoit du riſque à différer de s'embarquer pour l'Ionie, où il étoit néceſſaire qu'il retournât. *Herode, après avoir établi les Princes, invite Agrippa à venir en Judée; il l'y reçoit.*

II. Herode lui fit de grands préſens, ainſi qu'aux principaux de ceux qui l'accompagnoient, & reſta pendant l'hiver dans ſes Etats; mais il les quitta au commencement du printemps, pour aller rejoindre Agrippa: ſur la nouvelle qu'il reçut que ce Général Romain étoit allé porter la guerre dans le Boſphore, il prit ſa route par Rhodes, par Coos, pour deſcendre à Leſbos, où il comptoit le rencontrer; mais un vent de nord l'empêchant d'entrer dans le Port, il fut obligé de reſter plu- *Herode va trouver Agrippa.*

(*a*) Cette traduction demande qu'on liſe λιπόμβων, au lieu de λιπόμβους. Le manuſcrit, qui porte λιπομβώνων, autoriſe cette correction, & le ſens le demande; il ne s'agit point de l'abondance de choſes délicates qu'eût pû avoir Agrippa, & τῶν μεγίστων πλήθει ne peut ſignifier *rerum lautiſſimarum abundantia.*

ſieurs jours à Chio. Pluſieurs perſonnes vinrent l'y ſaluer, & il leur fit de magnifiques préſens. Ayant remarqué que le portique de la ville (*a*) étoit ruiné, & que depuis la guerre de Mithridate, dans laquelle il avoit été détruit, elle n'avoit pas été en état de le relever, à cauſe de ſa grandeur & de ſa magnificence, il fournit à ſes habitans des fonds pour le faire rebâtir, & même au-delà de ce qu'il leur falloit pour cette dépenſe, & les exhorta de ſe hâter de rendre à leur ville ce riche embelliſſement. Le vent étant devenu favorable, il continua ſa route, paſſa devant Militene, & vint aborder à Bizance. Y ayant appris qu'Agrippa avoit fait voile vers les iſles Cyanées (*b*), il ſe preſſa de le joindre, mais il ne le put qu'à Sinope, dans le Pont. Agrippa vit avec une agréable ſurpriſe Herode arriver avec ſa flotte; il le reçut avec de grandes marques d'amitié & de reconnoiſſance, & n'oublia rien pour lui témoigner combien il étoit ſenſible au zèle qui lui avoit ainſi fait entreprendre un ſi long voyage, s'éloigner de ſes Etats, & abandonner ſes propres affaires, pour venir ſi à propos lui offrir ſes ſervices. Herode lui tenoit lieu de tout; il ſe régloit ſur ſes avis dans le Conſeil, & ſe ſervoit de ſon bras dans l'action : il lui communiquoit les affaires les plus délicates, par la confiance qu'il avoit dans ſon zèle & dans ſon amitié, & pour lui témoigner combien il l'honoroit, il lui faiſoit part de tout ce qui lui arrivoit d'agréable : ſans réſerve pour lui ſeul, il l'aſſocioit à toutes les ſortes d'amuſemens qu'il prenoit. Lorſque les affaires qui l'avoient amené dans le Pont furent terminées, il prit, de concert avec Herode, le parti de ne point ſe ſervir de leurs flottes pour leur retour. Ils traverſerent enſemble la Paphlagonie, la Cappadoce, & étant entrés dans la grande Phrygie, ils ſe rendirent par terre à Ephèſe, d'où ils s'embarquerent pour Samos. Herode, par ſon crédit auprès du Général Romain, procura à toutes les villes par où ils paſſerent, les avantages qui leur furent les plus convenables, & par lui-même il fit tout le bien qu'il put, tirant de ſon propre fonds de quoi faire des préſens proportionnés à tous les beſoins qui venoient à ſa connoiſſance, & ſe rendant tellement le protecteur

Herode voyage avec Agrippa.

(*a*) Ayant vû que les halles, qui étoient très-vaſtes avoient été ruinées. *M. d'Andilly.*

(*b*) Ce ſont deux petites Iſles, à l'entrée du Pont; dont l'une eſt en Europe, & l'autre en Aſie. *Strabon*, liv. 7. page 221. *Pompon. Mela*, liv. 2. chap. 7.

de ceux qui avoient quelque grace particuliére à demander à Agrippa, que perſonne n'avoit le déplaiſir d'être refuſé. Le naturel bienfaiſant d'Agrippa, & ſa généreuſe diſpoſition à faire tout le bien qui ſe préſentoit, pourvû qu'il fût aſſuré de ne faire aucun tort à perſonne, rendoient les ſollicitations d'Herode d'autant plus efficaces, que ce généreux Romain alloit de lui-même au-devant de tout ce qu'il prévoyoit qu'Herode lui pouvoit demander. Ce fut à ſa priére qu'il ſe réconcilia avec les Iliens (*a*), deſquels il avoit ſujet d'être mécontent, & qu'il exempta de tributs les habitans de Chio. Herode, toujours prêt à obliger ceux qui s'adreſſoient à lui, avoit payé pour eux aux Intendans de l'Empereur ce qu'il y en avoit d'échu.

III. Lorſqu'Agrippa & Herode furent arrivés en Ionie, pluſieurs Juifs qui demeuroient dans la Province, profitant du temps & de l'occaſion, vinrent trouver Agrippa, pour ſe plaindre des inſultes qu'on leur faiſoit, » en les empêchant de » vivre ſelon leurs Loix, quoique les Romains leur en euſſent » accordé la liberté, les obligeant de comparoître en juſtice » les jours de fête; en leur enlevant l'argent qu'ils deſtinoient » pour Jeruſalem; en les contraignant d'entrer dans la milice; » en les ſoumettant aux charges publiques, ce qui les met- » toit dans la néceſſité de dépenſer l'argent conſacré au ſer- » vice de Dieu : toutes choſes dont ils avoient toujours été » diſpenſés. « Herode pria Agrippa de les entendre, & de leur rendre juſtice, & lui préſenta Nicolas de Damas, ſon ami, pour plaider leur cauſe. Agrippa ayant formé une aſſemblée des principaux Romains, des Rois & des Princes qui ſe trouvoient alors auprès de lui, Nicolas parla ainſi pour les Juifs.

» On ne peut, illuſtre Agrippa, ſe délivrer de l'oppreſſion » qu'en s'adreſſant à ceux qui ont aſſez de pouvoir pour faire » ceſſer les maux dont on ſe plaint; les Juifs, ici préſents, » s'adreſſent donc à vous avec confiance, & vous ſupplient » de ne leur pas retirer aujourd'hui les graces qu'ils vous ont de- » mandées pluſieurs fois, & que vous avez toujours bien voulu

(*a*) Le ſujet de peine qu'Agrippa avoit contre les Iliens, venoit de ce que le Scamandre étant débordé, Julie, fille d'Auguſte, & ſon épouſe, avoient couru riſque de la vie en le paſſant, ſans que ceux d'Ilium ſe fuſſent donné aucun mouvement pour les ſecourir, mais ils répondoient qu'ignorant que la fille de l'Empereur vint dans leur ville, ils n'avoient pas pû aller au-devant d'elle. *Nicolas de Damas*, Excerpt. Valeſ. pag. 418.

» leur accorder. Ils les ont obtenues de ceux qui ſeuls avoient
» le droit de les en gratifier, & ils s'en voient dépouillés par
» des gens qui, loin d'avoir une autorité ſupérieure, ſont
» également vos ſujets. Plus ces graces ſont grandes & ſingu-
» liéres, plus les Juifs meritent de louanges, pour avoir ſçu
» s'en rendre dignes. Si elles n'avoient rien que de commun,
» il ſeroit honteux à ceux de qui ils les ont reçues de ne pas
» leur en conſerver la jouiſſance. Il eſt donc conſtant, que ceux
» qui veulent la leur faire perdre, font un égal outrage aux
» généreux diſpenſateurs de ces graces, & à ceux ſur qui ils
» les ont libéralement répandues, en prétendant, pour les pre-
» miers, que les graces qu'ils accordent ne ſont pas fixes &
» permanentes; & pour les ſeconds, qu'ils en ſont indignes,
» malgré le jugement contraire qu'ont bien voulu porter de
» leur mérite leurs ſages bienfaiteurs. Qu'on leur demande au
» reſte, à eux-mêmes, quel choix ils feroient, ſi on leur pro-
» poſoit, ou de leur ôter la vie, ou de ſe ſoumettre à renoncer
» aux coûtumes de leurs ancêtres, aux cérémonies de leur
» Religion, à l'obſervation des fêtes qu'ils célebrent en l'hon-
» neur de leurs Dieux, je ne doute pas qu'ils ne ſouffriſſent
» plutôt toutes ſortes de maux, que de voir abolir le moindre
» des uſages qu'ils ont reçus de leurs peres. Car, combien y
» a-t'il de peuples, qui, pour ſe conſerver la liberté d'obſerver
» les anciennes coûtumes de leurs pays, courent les plus grands
» dangers, & ſouffrent tous les maux que la guerre entraîne
» néceſſairement avec elle. Et d'où le bonheur dont toute la
« terre jouit ſous le gouvernement des Romains, tire-t'il ſa
» ſource? N'eſt-ce pas de la liberté qu'ils laiſſent à leurs ſujets
» de pratiquer leur Religion, & de vivre conformément à
» leurs uſages? Y a-t'il de la juſtice à vouloir violenter les au-
» tres, tandis qu'on ne voudroit pas ſouffrir la moindre con-
» trainte? & n'eſt-ce pas une égale impiété, de négliger le
» ſervice de ſes Dieux, ou d'ôter aux autres la liberté de pra-
» tiquer les ſaintes cérémonies de leur Religion.

» Mais diſons plus, y a-t'il un peuple, une ville, une na-
» tion, qui ne regarde comme le plus grand des biens, le bon-
» heur de pouvoir vivre ſous la protection des Romains, dont
» l'Empire eſt ſi puiſſant? Tout le monde, en général & en
» particulier, jouit de ce précieux avantage; & peut-on avec
» quelque bon ſens, ſouhaiter que quelqu'un puiſſe en être
dépouillé

» dépouillé? C'eſt néanmoins ce que font ceux qui veulent » faire perdre aux Juifs le fruit de vos bienfaits; ils s'expoſent » à perdre eux-mêmes toutes les faveurs ineſtimables dont » vous les avez comblés. Rappellons-nous tous les régnes pré- » cedents, jettons enſuite les yeux ſur l'Empire ſous lequel nous » vivons, & nous ne ferons aucune difficulté de reconnoître, » qu'entre les grands avantages qu'il nous procure, la liberté » dont nous jouiſſons, l'eſclavage dont nous ſommes affran- » chis, nous doivent tenir lieu de tout. Nous ſommes heu- » reux, je fais gloire de l'avouer; mais par quel droit nous » envie-t'on ce bonheur? C'eſt de l'Empire que nous le tenons, » tous ſes ſujets en peuvent également jouir. Vous avez bien » voulu étendre juſqu'à nous la liberté que vous laiſſez à cha- » cun de conſerver la Religion de ſon pays; une telle faveur » ne doit point être un objet de jalouſie, elle ne peut que tour- » ner à l'avantage de ceux à qui nous en ſommes redevables: » car ſi Dieu aime le culte qui lui eſt dû, ceux qui le permet- » tent ne peuvent que lui être agréables. Loin que nos Loix » contiennent rien dont l'humanité puiſſe être effrayée, elles » ſont au contraire toutes ſaintes, par l'union admirable qu'el- » les font de la juſtice avec la piété. Nous ne faiſons aucun » myſtere des Réglemens ſur leſquels nous formons notre vie, » non plus que du culte que nous rendons à Dieu, & des de- » voirs que nous rempliſſons envers les autres. Nous conſacrons » le jour du Sabbat à étudier nos Loix & nos uſages: perſua- » dés que s'il y a quelque choſe que nous devions méditer, » c'eſt ce qui peut nous empêcher de faire le mal. Qu'on exa- » mine nos Loix en détail, on les trouvera toutes admirables. » Elles ſont de l'antiquité la plus reculée, quoique quelques » perſonnes oſent bien le nier. Cette antiquité, infiniment » reſpectable à ceux qui les ont reçues & qui les obſervent, ne » leur permet pas de les abandonner.

» On enleve, par une violence criminelle & ſacrilége, l'ar- » gent que nous avons conſacré à Dieu; on nous accable d'im- » pôts, on nous traîne, les jours de fête, devant les Tribunaux; » on nous emploie à des travaux qui nous ſont étrangers, ſans que » le bien public le demande. Ce n'eſt qu'en haine de la Reli- » gion que nous profeſſons, qu'on ſe livre à ces excès auſſi in- » juſtes qu'odieux. Car votre gouvernement, qui eſt le même » par-tout l'Empire, ne ſe propoſe que de procurer l'union,

» & d'arrêter les effets des mauvaiſes diſpoſitions de ceux qui » lui préferent les diſſenſions. Ce que nous vous demandons, » illuſtre Agrippa, c'eſt qu'on ceſſe de nous maltraiter & de » nous outrager; qu'on ne nous empêche point de vivre ſelon » nos Loix; qu'on ne nous enleve pas nos biens, & que, com- » me nous ne faiſons violence à perſonne, on ne nous en faſſe » aucune. Nos demandes ſont juſtes, & ne contiennent rien » qui ne nous ait déja été accordé par le Peuple Romain. Plu- » ſieurs Décrets du Senat, gravés ſur des tables de cuivre, » dans le Capitole, en ſont la preuve. C'eſt un fait public, » que vous ne nous avez honorés de tant de faveurs qu'après » avoir connu l'inviolable fidélité que nous vous avons vouée; » & quand ce ſeroit de votre part une pure grace, ces Décrets » en auroient-ils moins de force? Nous ne ſommes pas les » ſeuls ſur qui vous répandez vos bienfaits. Attentifs à conſer- » ver à tous vos ſujets ce qui leur appartient, vous ſurpaſſez » leur eſpérance, & vous ne faites uſage de votre puiſſance » que pour faire du bien à tous. Je ne finirois pas, ſi je vou- » lois entrer dans le détail de tous les biens dont l'univers, & » nous en particulier, vous ſommes redevables: qu'il me ſoit » maintenant permis de donner quelques preuves des efforts » que nous avons faits pour tâcher de les mériter. Sans re- » monter à des temps plus éloignés, je ne parlerai que du Roi » qui nous gouverne aujourd'hui, & que je vois aſſis auprès » de vous. Quels témoignages n'avez-vous pas reçus de ſon » ſincere attachement à votre maiſon? Quelles marques de » fidélité ne vous a-t'il pas données? quels honneurs ne vous » a-t'il pas rendus? n'a-t'il pas toujours été le premier à vous » offrir & à vous prêter d'utiles ſecours? Peut-on trouver mau- » vais que vous lui teniez quelque compte de ce que ſon zèle » & ſon affection lui ont fait entreprendre pour vous? Ne de- » vrois-je pas auſſi rappeller en ce moment les grands ſervi- » ces rendus par Antipater, pere d'Herode notre Roi. Lorſque » Céſar faiſoit la guerre en Egypte, il lui mena un corps de » deux mille hommes (*a*), &, ſur mer comme ſur terre, il fut toujours le premier à lui donner des preuves de ſon zèle. Pourquoi n'inſiſterois-je pas ſur l'avantage que Céſar

(*a*) Il en compte trois mille dans le quatorziéme liv. des Antiq. Judaïq. chap 8. nombre 1.

» retira de ce ſecours, ſur les préſens que cet Empereur fit » alors (*a*) à ce corps de troupes, ſur les Lettres qu'il écrivit » à cette occaſion au Senat, & qui procurerent à Antipater de » grands honneurs, & la qualité de citoyen Romain? Elles ſuf- » fiſent, ces Lettres, pour faire connoître que nous avons tâ- » ché de mériter les graces qu'on nous a accordées, & pour » juſtifier la prière que nous vous faiſons de nous les confir- » mer. Les ſentimens d'affection que vous témoigne le Roi, » votre affection pour lui, ne nous laiſſent aucun lieu de dou- » ter que nous les obtiendrions aujourd'hui de votre généroſité, » ſi nous n'avions à nous glorifier de les avoir déja reçues. Les » Juifs de Judée nous ont informés de la bonté avec laquelle » vous les avez honorés de votre préſence, du pieux hom- » mage que vous avez rendu à Dieu, par les ſacrifices que vous » lui avez offerts, & par les vœux que vous lui avez adreſſés, » des repas que vous avez donnés au peuple, de la gracieuſe » complaiſance avec laquelle vous avez reçu ſes préſens. Des » faveurs ſi marquées, de la part d'un Miniſtre auſſi puiſſant, » pour notre Métropole & pour toute notre Nation (*b*), ſont » des gages aſſurés de l'amitié dont vous nous honorez. Elle eſt » le fruit de l'étroite union qui vous lie avec Herode notre » Roi; car nous avons la ſatisfaction de le voir aſſis auprès de » vous : c'eſt en ſa préſence que nous vous adreſſons nos très-

(*a*) M. Havercamp croyoit que καθ' ἓν conviendroit peut-être mieux qu'ἄνωθεν. Ce qui brouille, c'eſt que ce mot eſt joint à δίον, & il ſe rapporte à ἠξιώθησαν, qui précede. Il n'eſt pas facile de le bien rendre dans notre langue, mais une expreſſion ſemblable qu'on trouve dans la ſuite, juſtifie la conjecture. » Ce ſont des preuves » des ſentimens qu'ont toujours eu de » nous les Empereurs. « ἔχον ὑπὲρ ἡμῶν ἄνωθεν οἱ κρατοῦντες, chap. 6. pag. 799. ἄνωθεν veut dire anciennement. De ce ſens à celui de *toujours*, qui me paroît le mieux convenir à ces deux endroits, le paſſage a été facile.

(*b*) *Atque hæc omnia, quibus vir in tanta dignitate conſtitutus à gente & urbe exceptus fuerit, pro argumentis haberi debent amicitiæ inter te & Judæorum Gentem.* Les termes de Joſeph ſont ſuſceptibles du ſens que leur donne M. Havercamp: ce n'eſt pas cependant ce qu'il veut dire. 1°. Après avoir raconté ce qu'Agrippa avoit fait en Judée, il ajoûte ταῦτα γὰρ πάντα; ce n'eſt donc pas de ce que les Juifs avoient fait pour lui, mais de ce qu'Agrippa avoit fait, qu'il va parler. 2°. τοσούτων πραγμάτων ἐπισταθῆναι, eſt ridicule dans cette traduction. Etoit-ce une choſe qui méritât d'être relevée, que les Juifs reçuſſent bien un des premiers Magiſtrats de Rome? Mais c'étoit une marque d'amitié pour eux, qu'un Magiſtrat, chargé des plus grandes affaires de l'Empire fût venu en Judée, & s'y fût conduit avec autant de bonté qu'Agrippa avoit fait. Enfin, ἀπίδωκας ſemble juſtifier le ſens que je propoſe, mais la particule πρὸς avec un accuſatif peut-elle le ſupporter? Elle peut ſignifier *en comparaiſon, eû égard*, & la manière dont j'ai traduit revient aſſez à cela. » Ces bontés pour la » ville, pour le peuple, eû égard aux » grandes affaires &c.

» humbles remontrances, & que nous vous demandons pour » toute grace, de ne point ſouffrir qu'on nous dépouille des » Priviléges que vous nous avez ſi généreuſement accordés.

IV. Les Grecs ne répondirent rien au diſcours de Nicolas. L'affaire des Juifs ne ſe diſcuta point comme dans un Tribunal reglé. Ce n'étoit qu'une plainte, qu'ils adreſſoient à Agrippa, des violences qu'ils ſouffroient. Les Grecs ne nioient pas le fait, & s'excuſoient ſeulement ſur ce que l'établiſſement des Juifs chez eux leur étoit à charge; mais ceux-ci ſoûtenoient qu'ils étoient nés dans le pays, & qu'en y demeurant & y pratiquant leur Religion, ils ne leur faiſoient aucun tort. Agrippa convaincu de l'injuſtice du procédé des Grecs, déclara » qu'indépendamment de l'amitié & de la conſidération qu'il » avoit pour Herode, il croyoit devoir d'autant plutôt accorder aux Juifs tout ce qu'ils demandoient, qu'il en reconnoiſſoit la juſtice, & que s'ils avoient paru déſirer quelque » choſe de plus, il étoit dans la diſpoſition de ne leur rien refuſer de ce qui ne ſeroit point contraire ou préjudiciable au » bien de l'Empire: mais puiſqu'ils ſe bornent, ajoûta-t-il, à » demander d'être maintenus dans les graces & priviléges qui » leur ont été accordés, je les confirme, & j'ordonne qu'on » les laiſſe vivre ſelon leurs Loix, ſans aucun trouble ou empêchement. « Après avoir prononcé ce Décret, il rompit l'aſſemblée: Herode s'avança pour le ſaluer & le remercier de la juſtice qu'il venoit de rendre aux Juifs. Agrippa, plein de ſatisfaction, lui tendit affectueuſement la main & l'embraſſa. Après ces marques d'affection réciproque, Agrippa ſongea à partir, & prit la route de Leſbos, (a) & Herode ayant pris congé d'Agrippa s'embarqua à Samos, pour ſe rendre dans ſes Etats. Les vents lui ayant été favorables, il arriva en peu de jours à Céſarée, d'où il ſe rendit à Jeruſalem. Il y convoqua une aſſemblée de tout le Peuple; elle fut nombreuſe, une conſidérable partie des habitans de la campagne s'y étant rendus. Herode y fit le récit exact de tous les évenemens de ſon voyage, de l'uſage qu'il avoit fait de ſon crédit pour obtenir d'Agrippa,

Réglement d'Agrippa en faveur des Juifs.

(a) L'ancien Interprète ne marque point d'où Agrippa & Herode partirent. Les Editions antérieures à celles de Meſſieurs Hudſon & Havercamp, font partir Agrippa de Leſbos, ſans marquer qu'il fût ſorti de Samos. En liſant ἐπὶ, au lieu d'ἀπὸ, ce petit dérangement ſe concilie. Agrippa partit pour Leſbos, & Herode pour s'en retourner dans ſes Etats.

en faveur des Juifs d'Aſie, la paiſible jouiſſance du Privilége qu'ils avoient d'y vivre ſelon leurs Loix ; il s'étendit beaucoup ſur la proſpérité de ſon régne, & ſur les ſoins qu'il ſe donnoit pour leur faire goûter tous les avantages d'un ſage gouvernement ; il leur déclara enfin avec un grand air de ſatisfaction, qu'il leur faiſoit remiſe de la quatriéme partie des impoſitions de l'année précédente. Ce diſcours joint à la remiſe qu'il leur accordoit, fit ſur l'eſprit du Peuple une merveilleuſe impreſſion : l'aſſemblée ſe répandit en vifs tranſports de joie, & fit en ſe ſéparant, tous les vœux que ſa reconnoiſſance lui inſpira pour ſa proſperité.

CHAPITRE III.

Les diviſions de la famille d'Herode continuent.

I. CEPENDANT l'eſprit de trouble & de diviſion animoit toujours la famille d'Herode ; Salomé faiſoit reſſentir aux deux jeunes Princes, comme par une eſpèce de droit d'hérédité, tous les effets de la haine irréconciliable qu'elle avoit portée à la Reine leur mere. Le funeſte ſuccès des moyens qu'elle avoit employés pour la perdre, lui fit concevoir le projet furieux d'exterminer toute cette famille, afin qu'il ne reſtât perſonne qui pût venger la mort de l'infortunée Mariamne. Les jeunes Princes de leur part devenoient fiers & farouches ; le ſouvenir de la mort cruelle & injuſte qu'on avoit fait ſubir à leur mere, & le deſir de regner faiſoient naître dans leur ame des ſentimens d'averſion contre le Roi. Le mal tiroit ſa ſource des mêmes principes. Les deux Princes ſe répandoient en diſcours injurieux contre Salomé & Pheroras. Salomé & Pheroras de leur part agiſſoient ſourdement contre les Princes, & leurs tendoient malignement toute ſorte de piéges. La haine étoit égale de part & d'autre, mais la maniére de ſe conduire étoit bien différente. Les jeunes Princes parloient librement, & faiſoient éclater, ſans aucun ménagement, le mépris qu'ils avoient pour Salomé & pour Pheroras. Leur peu d'expérience les faiſoit ſe perſuader qu'il eſt d'une belle ame de ne pas diſſimuler ſes ſentimens. Par une conduite toute contraire, Salomé & Pheroras uſoient d'une artificieuſe malice. Ils ne laiſſoient échapper aucune occaſion de fortifier dans les Princes des ſenti-

mens qu'ils prévoyoient ne pouvoir manquer de les porter un jour à s'écarter de ce qu'ils devoient au Roi. Ils insinuoient en toute rencontre que les Princes, ne croyant pas avoir à rougir des crimes dont on avoit calomnieusement chargé la Reine, & fortement convaincus de l'injustice de l'attentat commis dans sa personne, auroient enfin le courage d'en tirer vengeance de leurs propres mains, sur le criminel auteur de ce forfait. Toute la Ville en parloit sur ce ton, & ainsi qu'il arrive dans les combats *dont on donne le spectacle au Peuple*, on plaignit le peu d'expérience de ces jeunes Princes, on en craignit les suites; Salomé seule & Pheroras sçurent prendre avantage de ce qu'ils ne sçavoient pas prendre le parti de dissimuler (*a*) leurs sentimens, leur donnant de perpétuelles occasions, par les calomnies qu'ils publioient contre eux & contre la Reine leur mere, de faire éclater le vif regret qu'ils avoient de l'avoir perdue par une mort aussi injuste, & de se plaindre hautement de la dure nécessité où ils étoient de vivre avec ses meurtriers.

Inquiétudes d'Herode.

II. Ces mutuels sentimens d'aigreur se fortifiérent, & prirent de considerables accroissemens pendant l'absence (*b*) du Roi. Lorsqu'il fut de retour, & après qu'il eut harangué le Peuple, comme je viens de le dire, Salomé & Pheroras ne cesserent d'allarmer ce Prince sur le danger qu'il couroit, par les avis réitérés qu'ils lui donnerent que les Princes faisoient de grandes menaces, & déclaroient hautement qu'ils étoient résolus de venger la mort de la Reine; qu'ils fondoient de grandes espérances sur l'entremise d'Archelaüs, Roi de Cappadoce, qui les appuieroit à Rome, où ils se proposoient d'aller accuser le Roi leur pere. Ces discours firent sur l'esprit d'Herode une impression d'autant plus vive, qu'il recevoit d'ailleurs les mêmes avis. Son trouble & son inquiétude augmentoient tous les

(*a*) Je n'ai pas suivi le sens qu'ont donné Messieurs d'Andilly & Havercamp à cet endroit. Τοῦ μὴ ψευδῆ λέγειν ne signifie pas, *ad dicendum quod erat verisimile*. Quelle occasion donnoient les jeunes Princes à leurs ennemis de dire des choses qui n'étoient pas fausses? Joseph venoit de dire quelques lignes plus haut, qu'ils croyoient noble de ne pas dissimuler leurs sentimens. Cette indiscretion ouvroit un grand champ aux calomnies de Salomé; elle en sçavoit profiter, & c'est ce que l'Historien dit ici. Je voudrois mettre une virgule entre ἀφορμὰς & τοῦ μὴ. Il dit dans l'Histoire de la guerre des Juifs (liv. 1. chap. 23. numero 1.) ἐκ τοῦ θράσους ἀυτῶν ἀφορμὰς οἱ δεβάλλοντες ἐλάμβανον: „ Leurs ennemis prenoient „ avantage de leur indiscrétion remé„ raire. " C'est le commentaire de cet endroit, & la confirmation du sens que je lui donne.

(*b*) Durant les deux voyages qu'il fit pour aller trouver Agrippa.

jours ; il ſe rappelloit ſes précedents chagrins ; il ne pouvoit penſer ſans une extrême douleur, que les funeſtes diſſenſions qui diviſoient ſa famille l'avoient toujours empêché de jouir des plaiſirs qu'on peut goûter dans la ſociété d'amis cheris, & d'une épouſe, pour laquelle on eſt prévenu de la plus tendre affection : tout lui perſuadoit que les malheurs qu'il prévoyoit ſeroient encore plus grands que ceux qu'il avoit eſſuyés. Ce Prince en effet, qui étoit redevable à la Providence d'un bonheur au-dehors infiniment ſupérieur à ſes eſpérances, éprouvoit dans ſon domeſtique de ſi grandes perplexités, que non-ſeulement il n'auroit pas dû s'y attendre, mais qu'il étoit difficile de décider ſi tant de proſpérités extérieures pouvoient compenſer les chagrins cuiſants dont il étoit dévoré dans le ſein de ſa famille, & s'il ne lui eût pas été plus avantageux de ne ſortir jamais de la vie privée dans laquelle il étoit né, que de porter avec tant d'amertume une couronne, quelque brillante qu'elle paroiſſe aux yeux de tous les hommes.

III. Dans cet état de trouble & d'agitation, Herode, pour contenir les jeunes Princes dans leur devoir, appella auprès de lui un autre fils, qui lui étoit né lorſqu'il n'étoit encore que Particulier, & l'établit en honneur, avec beaucoup plus de réſerve néanmoins qu'il ne le fit dans la ſuite, lorſque, gagné par ce jeune Prince, il fonda ſur lui toutes ſes eſpérances. Son deſſein n'étoit d'abord que d'humilier Alexandre & Ariſtobule. Perſuadé que leur faiſant ainſi ſentir que le droit de ſucceſſion à ſa couronne ne leur étoit pas ſi abſolument dévolu, qu'il ne pût leur être conteſté par quelque compétiteur, il leur inſpireroit des ſentimens plus ſoumis & plus reſpectueux pour ſa perſonne, il leur oppoſa Antipater, comme un légitime concurrent. Cette façon de pourvoir à ſa ſûreté lui parut la plus ſage & la plus modérée ; mais il en arriva tout autrement qu'il ne l'avoit eſpéré. Cette conduite du Roi parut aux jeunes Princes un violent affront. Antipater d'autre part, homme ruſé & adroit, prit l'eſſor auſſi-tôt qu'il crut pouvoir ſe promettre ce qu'il n'avoit pas eu lieu juſques-là d'eſpérer. Il chercha tous les moyens de traiter mal les Princes ſes freres, ſe faiſant une étude de ne leur céder en rien, & s'occupant ſur-tout du deſſein de ſe rendre maître de l'eſprit du Roi, que les mauvais rapports qu'on lui avoit faits avoit déja tellement indiſpoſé, qu'il étoit extrêmement aiſé de l'aigrir de plus en plus contre

Antipater travaille à perdre Alexandre & Ariſtobule.

les deux Princes. Il y travailla donc avec chaleur, par les calomnies qu'il répandit contre eux. Il ſe donnoit cependant bien de garde qu'il lui échappât devant le Roi rien des mauvais diſcours qu'il ſemoit dans le public; mais il avoit ſoin qu'ils lui fuſſent rapportés par des gens qui ne pouvoient lui être ſuſpects, & qu'il devoit d'autant mieux croire, qu'ils paroiſſoient lui être plus fidélement attachés. Sur les eſpérances qu'Antipater avoit lieu de concevoir, & dans la penſée que ce que diſoit Herode étoit un effet de l'amitié qu'il lui portoit, pluſieurs lui faiſoient déja la cour (*a*). Chacun avoit ſon perſonnage, & ils s'aidoient tous mutuellement avec une grande fidélité. La conduite des jeunes Princes ne leur donnoit que trop de priſe. On les voyoit ſouvent verſer des larmes ſur le peu d'état qu'on faiſoit d'eux; on les entendoit invoquer le nom de la Reine leur mere, & ſe plaindre ſans ménagement de l'injuſtice du Roi, lorſqu'ils étoient avec leurs amis. Les eſpions qu'Antipater entretenoit auprès d'eux, ne manquoient pas de le rapporter à Herode, & toujours en ajoûtant quelque choſe à la vérité, ce qui ne faiſoit qu'augmenter les diviſions de la maiſon Royale. Car le Roi, irrité par ces rapports, pour humilier d'autant plus les deux Princes, Alexandre & Ariſtobule, éleva de jour en jour Antipater à de nouveaux honneurs, & accorda enfin à ſes preſſantes ſollicitations un appartement à ſa mere (*b*) dans le palais. Il écrivit pluſieurs fois à Auguſte en ſa faveur, & le lui recommandoit toujours avec beaucoup d'affection. Dans le voyage qu'il fit pour aller voir Agrippa, qui s'en retournoit à Rome, après avoir été pendant dix ans Gouverneur de l'Aſie, il le mena ſeul avec lui, & l'ayant chargé de grands

(*a*) Sa faveur avoit déja fait que pluſieurs recherchoient ſes bonnes graces, & ils faiſoient croire à Herode que ce n'étoit que ſon affection pour ſon ſervice qui les portoit à lui parler de la ſorte. [*M. d'Andilly.*] C'eſt peut-être le ſens de Joſeph. *C'eſt tout ce que contient cette Note marginale. Le Pere Gillet n'a point marqué pour quelle raiſon il a ſuivi un autre ſens.*

(*b*) Je ne trouve point dans Joſeph ce qu'Uſſerius dit, qu'Herode avoit répudié Doris lorſqu'il avoit épouſé Mariamne, *quam Mariamnen ducturus ille repudiaverat.* pag. 261 A. M. 3691. Une femme qui, après avoir été répudiée, s'étoit remariée, ne pouvoit pas retourner avec ſon premier mari, ſoit que le ſecond la répudiât, ſoit qu'il mourût; mais pouvoit-elle y retourner lorſqu'elle ne s'étoit point remariée? *Deuteron. chap.* 24. Ce même Sçavant dit que Doris étoit de Jeruſalem. Joſeph dit (Antiq. Jud. liv. 14. chap. 11. numero 1.) qu'elle étoit de la nation, ἐκ τοῦ ἔθνους, ſans marquer de quelle nation. Joſeph dit ſeulement ici, qu'Herode fit venir Doris au palais, mais il dit qu'Antipater obtint que le Roi la mît dans le lit de Mariamne. *Guer. Juifs*, liv. 1. chap. 23. numero 2.

préſens,

préſens, il pria Agrippa de le conduire à Rome, de le préſenter à l'Empereur & de lui concilier ſa bienvaillance. Alors perſonne ne douta plus qu'Herode ne le deſtinât pour être ſon ſucceſſeur, au préjudice des jeunes Princes Alexandre & Ariſtobule.

CHAPITRE IV.

I. CE voyage fit beaucoup d'honneur à Antipater; la préférence qu'Herode ſembloit lui donner ſur Alexandre & Ariſtobule, & les Lettres qu'il avoit écrites à tous ſes amis à Rome, lui procurerent beaucoup de conſidération. Il reſſentoit cependant quelque peine, de ce que ſon abſence le mettoit moins à portée de ſaiſir les occaſions de calomnier les Princes ſes freres. Et craignant que par quelque changement, le Roi ne ſe portât à reprendre pour eux des ſentimens plus favorables, il ne quitta point ſon projet de vuë. Dans toutes les Lettres qu'il écrivoit de Rome à ſon pere, & il lui en écrivoit de fréquentes, il y avoit toujours quelque trait capable de l'irriter contre les Princes. Comme de ſemblables objets pouvoient cependant contriſter le Roi, il s'en excuſoit ſur l'inquiétude que lui donnoit ſon tendre attachement pour ſa perſonne; mais il ne ſuivoit, dans la vérité, que les malignes impreſſions de ſon génie ambitieux, qui lui perſuadoit qu'il n'avoit que ce moyen de faire réuſſir les grandes eſpérances qu'il avoit conçues. Par ces indignes pratiques, il conduiſit enfin Herode juſqu'à prendre des ſentimens de haine contre Alexandre & Ariſtobule. Cependant il différoit encore à en ſuivre tous les mouvemens, & craignoit de prendre trop inconſidérément ſon parti: ainſi il réſolut de ne rien prendre ſur lui, mais d'aller à Rome accuſer ſes fils devant Auguſte, & ſoumettre à ſon jugement cette grande affaire, pour ſe décharger ainſi de tout ſoupçon de cruauté ou d'irréligion. Auguſte n'étoit point à Rome lorſqu'il y arriva: ſans perdre de temps, il alla le trouver à Aquilée, & dès la premiére entrevuë il le pria de lui accorder une audience, ſur des affaires qui le jettoient dans d'étranges perpléxités.

Antipater va à Rome.

Herode mene en Italie Alexandre & Ariſtobule, & les accuſe devant l'Empereur.

Lorſqu'il l'eut obtenue, il y conduiſit les deux Princes, qu'il accuſa de pratiques odieuſes & criminelles. Il dit

Déclamation d'Hérode contre ſes enfans.

» qu'ils le haïſſoient, & qu'ils ſaiſiſſoient toutes les occaſions
» de faire éclater leur haine ; qu'ils avoient formé le déteſ-
» table projet de ſe défaire de lui, & de s'emparer de ſon
» Royaume par le plus noir de tous les attentats, quoique l'Em-
» pereur lui eût permis de ſe choiſir en mourant pour ſucceſ-
» ſeur, librement & ſans qu'aucune néceſſité pût influer ſur
» ſon choix, celui de ſes enfans qui auroit mérité cette pré-
» férence par ſa pieuſe perſévérance dans les ſentimens que la
» nature doit inſpirer ; qu'au reſte, ce n'étoit point tant ſon
» thrône qu'ambitionnoient Alexandre & Ariſtobule ; qu'ils ne
» regreteroient pas de s'en voir privés, & même de la vie, pour-
» vû qu'ils puſſent faire perdre l'un & l'autre à leur pere, tant
» la haine qu'ils lui portoient étoit furieuſe & invétérée : qu'il y
» avoit long-temps que, ſans ſe plaindre, il étoit dévoré de ces
» cuiſants chagrins ; mais qu'enfin, il étoit forcé d'en inſtruire
» l'Empereur, & de ſouiller ſes oreilles du récit de tant d'hor-
» reurs. Quel ſujet ont-ils de ſe plaindre de moi, ajoûta-t-il ?
» Peuvent-ils m'accuſer de les traiter durement ? Penſent-ils
» donc qu'il n'eſt pas juſte que je conſerve, & que je ſois le
» maître de donner à celui que je jugerai le plus digne, une
» couronne que j'ai été ſi long-temps à me procurer, & qui m'a
» fait courir tant de dangers ? Entre les autres récompenſes qui
» ſont dues à la piété, celui qui a eu pour ſon prédéceſſeur les
» égards qu'il devoit, a droit d'eſpérer que, par un juſte re-
» tour, celui qui doit être ſon ſucceſſeur aura pour lui les mê-
» mes égards. Il eſt évident qu'ils ne peuvent, ſans être crimi-
» nels, s'occuper comme il font de la ſucceſſion à ma couronne.
» Peut-on s'occuper continuellement du thrône, ſans penſer à
» la mort de celui qui l'occupe, puiſqu'on ne peut y monter
» autrement ? Rien de ce qui convient à des fils de Roi n'a man-
» qué juſqu'à préſent à Alexandre & Ariſtobule ; maiſon, do-
» meſtiques, plaiſirs, je ne leur ai rien refuſé : je leur ai pro-
» curé de grands établiſſemens ; j'ai marié l'un avec la fille de
» ma ſœur, & l'autre avec celle du Roi Archelaüs ; & ce dont
» on doit ſur-tout me tenir compte, dans l'état où ſont les cho-
» ſes, c'eſt que, ſans vouloir uſer des droits & de l'autorité
» d'un pere ſur des enfans dénaturés, & d'un Roi ſur des ſu-
» jets qui ont oſé conjurer ſa perte, je préſente mes fils au Tri-
» bunal d'Auguſte, notre commun bienfaicteur, & le choiſis
» pour juge entre moi & eux. Je le prie cependant de ne me

» pas refuſer toute ſatisfaction, & de ne pas permettre que je » paſſe le reſte de mes jours dans de continuelles craintes. Après » les horribles projets qu'ont formé Alexandre & Ariſtobule, » ce qu'ils peuvent ſouhaiter de mieux, c'eſt d'être ſouſtraits » à la lumière ; s'ils évitent maintenant la peine qu'ils meri- » tent, ils doivent s'attendre, que comme leur attentat eſt un » des plus grands crimes qu'on puiſſe commettre, ils en rece- » vroit infailliblement un jour le juſte châtiment.

II. Herode prononça cette accuſation contre Alexandre & Ariſtobule avec beaucoup de chaleur. Ces Princes, confus & étonnés, fondoient en larmes ; mais leur trouble parut encore plus grand lorſqu'il eut ceſſé de parler. Intimement convaincus qu'ils étoient innocents des crimes dont on les accuſoit, ils ſentoient combien il étoit difficile de s'en juſtifier contre un pere qui venoit de les en charger lui-même : comment en effet répondre à une accuſation, qui ne ſe pouvoit détruire qu'en prouvant qu'une paſſion violente, & un emportement aveugle & précipité, avoient fait illuſion à l'accuſateur ? Une telle défenſe leur paroiſſoit indécente, quoique néceſſaire ; cependant ils ne ſçavoient ce qu'ils devoient dire, & ne ſe défendoient que par leurs larmes & leurs ſoupirs ; mais ils craignoient qu'on ne crût que leur ſilence étoit l'effet de la honte qu'ils avoient de ſe trouver coupables des crimes dont on les accuſoit, quoiqu'il n'eût cependant d'autre ſource qu'une timidité reſpectueuſe, bien pardonnable à leur âge, & à la cruelle ſituation dans laquelle ils ſe trouvoient. Les véritables ſentimens des Princes n'échapperent point à la pénétration d'Auguſte ; il ſentit au coup d'œil (*a*), que ce n'étoient pas les remords d'une conſcience coupable, mais le trouble où ils étoient & leur peu d'expérience, qui les empêchoient de parler. Tous ceux qui étoient préſents s'émurent de compaſſion, & Herode lui-même ne put s'empêcher d'être touché.

III. Les Princes voyant qu'Auguſte, toute l'aſſemblée, & le Roi même, prenoient des ſentimens favorables pour eux ; que quelques-uns répandoient des larmes, & qu'il n'y avoit perſonne qui ne fût ſenſible à l'état où on les voyoit, Alexan-

(*a*) Je crois qu'on doit lire ἐνοίησε au lieu d'ἐποίησε, qui ne fait aucun ens. Les manuſcrits L. & B. que cite le nouvel Editeur, portent ἤγνωσε : cela revient aſſez au même, mais il a été plus facile de prendre ἐποίησε, pour ἐνοίησε, que ἤγνωσε.

dre, parlant pour ſon frere & pour lui, & adreſſant la parole au Roi, dit pour leur juſtification commune : » Le Tribunal
Les Princes ſe juſtifient. » auquel vous nous ſoumettez, Seigneur, eſt une preuve des » bontés que vous avez pour nous ; car ſi vous aviez eu deſ- » ſein de nous perdre, vous ne nous auriez pas préſenté à » celui d'un Prince qui merite à tant d'égards le nom de Sau- » veur de tout le monde. Vous pouviez, comme pere & comme » Roi, nous punir, ſi vous nous jugiez coupables. En nous » amenant à Rome, & en nous préſentant à l'Empereur, vous » déclarez aſſez que vous voulez nous conſerver. Ce n'eſt pas » dans les temples, ce n'eſt pas dans les lieux ſacrés, qu'on » conduit ceux qu'on veut faire périr : cette bonté même aug- » menteroit notre crime. Si ſeulement quelqu'un croyoit pou- » voir penſer que nous ayons été capables de manquer à ce » que des enfans doivent à un ſi bon pere, nous nous condam- » nerions nous-mêmes à perdre la vie ; eh ! ne nous ſeroit-il pas » plus avantageux de mourir innocents, que de vivre chargés » d'un ſoupçon auſſi odieux ? Si, uſant de la liberté qu'on nous » donne de nous juſtifier, nous pouvons vous perſuader de la » vérité, ce ſera pour nous le comble du bonheur : la vie ne » nous eſt chere qu'à ce prix. Mais ſi la calomnie l'emporte, » ſi nous ne pouvons vous convaincre, ce jour doit être notre » dernier, nous ne nous croyons pas même dignes d'en voir » la fin.

» Vous nous accuſez d'avoir ſouhaité de regner ; notre jeu- » neſſe a pû nous rendre ſuſpects. Vous appuyez vos ſoupçons » ſur le reſſentiment que nous conſervons de la triſte deſtinée » de la Reine notre mere ; c'eſt mettre le comble à notre in- » fortune. Mais conſidérez, nous vous en ſupplions, qu'il n'eſt » aucun des enfans des Rois, contre lequel on ne puiſſe, en de » ſemblables circonſtances, former de pareilles accuſations ; eh ! » qui pourroit empêcher que de jeunes Princes, à qui une mort » cruelle auroit ravi leur mere, ne fuſſent ſoupçonnés par le » Roi leur pere de vouloir attenter à ſa vie ; mais un ſimple » ſoupçon peut-il paſſer pour la conviction d'un ſi grand cri- » me ? Qu'on nous prouve que nous avons oſé former un ſi » abominable projet ; mais qu'on en apporte des preuves, qui » puiſſent rendre croyable ce qui, de ſoi-même, eſt au-deſſus » de toute créance. Qu'on nous convainque d'avoir préparé

» quelque poiſon, d'avoir formé ou d'être entré dans quelque
» conjuration, d'avoir corrompu quelque domeſtique, ou écrit
» quelques Lettres contre le Roi ? Il n'y a aucun de ces cri-
» mes que la calomnie n'ait inventés quelquefois contre toute
» apparence de vérité ; eh ! de quoi n'eſt-on pas capable à la
» cour, lorſque le trouble & la diviſion regnent dans les mai-
» ſons des Rois ? Le thrône doit être ſans doute, comme vous
» le dites, la récompenſe de la piété ; mais il fait ſouvent naî-
» tre dans des cœurs pervers des eſpérances qui leur font
» tenter les voies les plus iniques pour y parvenir. Peut-on nous
» reprocher que nous ayons fait dans cette vuë quelque injuſ-
» tice à perſonne ? On vous a animé contre nous par des ca-
» lomnies ; mais nous a-t'on mis à portée de les détruire ? Nous
» avons peut-être parlé avec trop de liberté, mais ce n'a jamais
» été contre le Roi ; c'eût été un crime : ce n'a été que contre
» les gens qui ſe plaiſoient à vous indiſpoſer contre nous, par
» les plus indiſcrets rapports. Nous avons pleuré la Reine notre
» mere ; mais ſa mort a moins été l'objet de nos larmes que les
» diſcours injurieux par leſquels des gens mal intentionnés
» oſoient déshonorer ſa mémoire. On nous accuſe d'avoir aſ-
» piré au thrône pendant votre vie ; mais que penſe-t'on que
» nous prétendions ? Si, notre pere vivant, nous jouiſſons de
» tous les honneurs de la royauté, comme en effet nous en
» jouiſſons, pourquoi nous donnerions-nous des mouvemens
» inutiles ? & ſi nous n'en jouiſſions pas encore, ne nous ſeroit-
» il pas permis de les eſpérer ? Que nous reſteroit-il à atten-
» dre, ſi nous étions capables de ſonger à nous frayer un che-
» min au thrône par votre mort, que de voir la terre s'ouvrir
» ſous nos pas, ou la mer nous engloutir dans ſes abymes ? La
» piété de vos ſujets, la Religion de toute la Nation, leur per-
» mettroit-elle de reconnoître pour leurs maîtres des parrici-
» des ? Laiſſeroit-on des enfans ſouillés du ſang de leur pere
» entrer dans le ſaint Temple que vous avez fait conſtruire ?
» & quand même nous croirions pouvoir nous mettre au-
» deſſus de toutes ces craintes, pourrions-nous nous flatter que
» ſous un régne auſſi ſage que celui d'Auguſte, un ſi déteſtable
» attentat reſteroit impuni ? Non, Seigneur, les enfans auxquels
» vous avez donné la naiſſance ne ſont ni auſſi impies ni auſſi
» dépourvus de jugement : ils ne ſont que malheureux ; mais
» peut-être le ſont-ils trop pour votre repos ! On ne vous a

» adminiſtré aucune preuve que nous ayons manqué à notre » devoir, on ne vous a fourni la connoiſſance d'aucune conjura- » tion que nous ayons formée ; ſur quel fondement ſommes- » nous donc traduits comme coupables d'une ſi grande impié- » té ? Nous avons eu le malheur de perdre la Reine notre mere, » mais ſa mort même a dû nous inſtruire, & non nous irriter. » Nous nous étendrions volontiers davantage ; mais pour des » accuſés, qui n'ont pas même penſé au crime dont on les » charge, une plus longue défenſe eſt inutile : nous nous bor- » nons à prendre avec vous, en préſence de l'Empereur, maî- » tre de toute la terre, aujourd'hui notre Juge & notre arbi- » tre, cet engagement ſolemnel. Si la vérité, ſimplement ex- » poſée, a pû détruire tous les ſoupçons que vous avez con- » çus contre nous, nous conſentons à vivre, quoique la vie ne » puiſſe déſormais avoir rien que de déſagréable pour nous : c'eſt » toujours un grand malheur d'avoir été, quoique fauſſement, » accuſé de grands crimes. Mais s'il vous reſte encore quelque » ombre de crainte ; en le déclarant, procurez-vous toute la » tranquillité que vous pouvez ſouhaiter ; nous vous ferons » juſtice de nous-mêmes : la vie ne nous eſt pas ſi chere, que » nous ſouhaitions la conſerver au préjudice du repos de celui » de qui nous l'avons reçue.

IV. Lorſqu'Alexandre eut ceſſé de parler, Auguſte, qui dès le commencement n'avoit pû croire que les Princes fuſſent réellement coupables, fut encore plus éloigné de le penſer. Il avoit eu les yeux attachés ſur Herode, & il avoit remarqué quelque ſorte de confuſion dans ſon maintien. L'aſſemblée parut être dans de grandes inquiétudes, & il ſe répandit dans le palais un ſecret murmure contre le Roi. Car le peu de vraiſemblance qu'il y avoit aux accuſations qu'on formoit contre les Princes, leur jeuneſſe & leur beauté avoient prévenu tout le monde en leur faveur. Ces ſentimens d'affection, de compaſſion, augmenterent par la conſidération de la force, & du ſage ménagement en même temps, avec leſquels Alexandre avoit répondu au Roi ſon pere. L'extérieur des Princes ne (*a*) parut plus tout-à-fait le même ; cependant ils répandoient beaucoup de lar-

(*a*) M. d'Andilly n'a point connu ici de négation, après Sig. Gelenius, quoique le Grec des anciennes Editions l'ait. En l'effaçant, le ſens eſt fort bon, mais ὅμως, qui ſuit, la demande. Car on ne pourroit pas dire, » Les Princes reſterent » dans la même poſture, cependant ils » pleuroient toujours.

mes, & avoient toujours les yeux baiſſés. Ils avoient lieu alors de concevoir de meilleures eſpérances. Le Roi parut, par le trouble dont il étoit agité (*a*), ſe perſuader qu'il avoit accuſé trop légérement les Princes, & ſentir que n'ayant rien à repliquer, il avoit en quelque ſorte beſoin de ſe juſtifier lui-même. Auguſte, après quelques inſtans de réflexion, prononça, » que » quoique les jeunes Princes lui paruſſent innocents des cri- » mes dont on les accuſoit, cependant ils étoient coupables » de s'être conduits envers leur pere d'une manière qui avoit » donné quelque lieu aux faux rapports qu'on lui avoit faits. Il » exhorta Herode à bannir de ſon eſprit toutes ſes méfiances, » & à rendre ſes bonnes graces aux Princes ſes enfans; un pere » ne devant jamais, ſur de ſimples rapports, croire ceux à qui » il a donné le jour capables de ſi grands crimes. Auguſte » ajoûta qu'il ſe perſuadoit, que ce retour d'affection feroit » non-ſeulement ceſſer tous les maux dont ſes enfans n'avoient » peut-être pas moins gémi que lui, mais qu'il reſſerreroit les » nœuds ſacrés qui devoient les unir; puiſque, reconnoiſſant » de part & d'autre l'injuſtice & la témérité des ſoupçons aux- » quels on s'étoit trop indiſcrettement livré, un pere n'eſt alors » que plus ſenſible aux efforts que font ſes enfans pour mériter » ſa confiance & ſon amitié. « L'Empereur, en finiſſant de parler, fit ſigne aux jeunes Princes de ſe jetter aux pieds du Roi. Ils ſe mettoient en devoir de le faire, & de le prier les larmes aux yeux, de leur pardonner, mais il les prévint. Il leur tendit les bras & les embraſſa ſi tendrement, que toute l'aſſemblée, les maîtres, comme les domeſtiques, ne purent s'empêcher d'en être touchés.

Herode ſe réconcilie avec ſes enfans.

V. Herode & les Princes ſes enfans ſe retirerent après avoir fait leurs remercimens à l'Empereur. Antipater, qui feignoit d'être ravi de cette réconciliation, les accompagna. Quelques jours après, Herode fit preſent à Auguſte de trois cents talents, donna des ſpectacles au peuple, & lui fit (*b*) des libéralités.

(*a*) La traduction ſuppoſe qu'on lit ἔπαθεν, au lieu d'ἔπαθεν, avec lequel il n'eſt pas facile de faire un bons ſens.

(*b*) Qui donnoit des ſpectacles, & qui faiſoit des libéralités au peuple. C'eſt ainſi qu'ont entendu cet endroit Meſſieurs d'Andilly & Haverkamp. Je n'oſerois pas aſſurer que ce ne ſoit la penſée de Joſeph, & ſi je propoſe un autre ſens, c'eſt qu'il me paroît mieux répondre au caractere d'Herode, qui ſemble s'être fait un devoir de répandre ſes libéralités ſur toutes les villes où il alloit. La remarque, qu'Auguſte donnoit alors des ſpectacles au peuple, me ſemble un peu déplacée ici. D'ailleurs on lit dans un manuſcrit ποιούμενος, au lieu de ποιοῦμενον.

Auguſte, de ſon côté, lui donna la moitié du revenu des mines de cuivre de l'iſle de Cipre, & la direction de l'autre moitié, le droit (*a*) de préſens & de logement dans les villes, & la permiſſion de nommer pour lui ſuccéder, celui de ſes enfans qu'il jugeroit à propos, ou de partager ſon royaume entre eux. Herode voulut le faire dès le moment; mais l'Empereur s'y oppoſa, voulant qu'il reſtât toute ſa vie le maître de ſes enfans & de ſes Etats.

Les Trachonites ſe révoltent.

VI. Herode retourna enſuite en Judée. La Trachonite, qui eſt une des moindres parties de ſes Etats, s'étoit révoltée pendant ſon abſence, mais les troupes qu'il y avoit laiſſées contraignirent les révoltés de rentrer dans l'obéiſſance. En cotoyant la Cilicie, il trouva à Eleuſe, qu'on appelle aujourd'hui Sébaſte, Archelaüs (*b*), Roi de Cappadoce, qui le reçut avec les plus grands égards. Ce Prince témoigna beaucoup de joie de ce qu'il avoit rendu ſes bonnes graces aux Princes ſes enfans, & de ce qu'Alexandre, qui avoit épouſé la Princeſſe ſa fille, s'étoit pleinement juſtifié des accuſations qui avoient été formées contre eux. Après qu'ils ſe furent fait des préſens réciproques, ainſi que c'eſt l'uſage des Rois, Herode fit voile pour la Judée. (*c*) Arrivé à Jeruſalem, il aſſembla le peuple dans le Temple, & lui fit le récit de tout ce qui lui étoit arrivé pendant ſon voyage, & ſur-tout des marques de diſtinction dont Auguſte l'avoit honoré. A tout ce qu'il crut pouvoir intéreſſer particuliérement le public, il joignit le détail de toutes les circonſtances qui lui étoient perſonnellement avantageuſes : il ajoûta à ce diſcours des avis particuliers à ſes enfans, & une exhortation générale à tous les Officiers de ſa Cour, & à tout le peuple, de vivre dans une paiſible union. Il déclara enſuite

Herode rend compte au peuple de ſon voyage.

(*a*) Ξενίαι étoient, ce ſemble, les préſens que les Magiſtrats des villes étoient obligés de faire aux Grands Officiers de l'Empire qui paſſoient par chez eux ; & καταγωγαὶ, le droit que ces mêmes Officiers avoient d'être logés aux dépens du public.

(*b*) Ce Prince encourut la diſgrace de Tibere. Le motif fut qu'il n'avoit pas fait état de lui lorſqu'il étoit à Rhodes. Il ne l'avoit fait que ſur l'avis que quelques perſonnes qui avoient les bonnes graces d'Herode lui avoient donné, que la faveur du jeune C. Ceſar rendoit l'amitié de Tibere peu ſûre. Tibere, qui ſe ſouvint de ſon peu d'attention lorſqu'il fut Empereur, le fit venir à Rome, où il mourut. *Angore ſimul ſeſſus ſenio . . . . . finem vitæ, ſponte an fato implevit.* Tacit. Annal. Ce Prince n'étoit point Roi de Judée, comme a cru Muret. C'eſt une faute qu'a fort bien remarqué Gronovius ; mais il en commet une lui-même, lorſqu'il fait Alexandre gendre du Roi de Cappadoce, frere d'Archelaüs. *Tacit.* Var. Amſtel. 1672. p. 214. Note 4.

(*c*) Voyez Remarque I.

qu'il

» qu'il vouloit que ſes enfans régnaſſent après lui, & nomma » premiérement Antipater, & après lui les fils de Mariamne ; » mais qu'il entendoit que, tant qu'il ſeroit en vie, on ne re- » connût d'autre maître que lui, l'âge déja avancé auquel il » étoit parvenu n'ajoûtant en ſa perſonne qu'un mérite de » plus, puiſque, par une longue expérience, il avoit dû acqué- » rir toutes les qualités néceſſaires pour bien gouverner un Etat, » & veiller ſur la conduite de ſes enfans. Il conclut enfin, en » aſſurant ſes troupes, & les Officiers qui les commandoient, » que tant qu'ils ne regarderoient que lui, ils jouiroient des » avantages de la plus heureuſe & de la plus parfaite ſécurité. « Herode, après avoir ainſi parlé, congédia l'aſſemblée. Son diſcours fut approuvé du plus grand nombre, mais il y eut quelques perſonnes qui n'en furent pas ſatisfaites. Car l'eſprit de parti, & les eſpérances que le Roi avoit données aux Princes ſes enfans, cauſoient déja des diviſions, & faiſoient ſouhaiter de voir naître dans l'Etat des troubles & des révolutions.

CHAPITRE V.

I. CÉSARÉE étoit alors achevée de bâtir, &, *la dixiéme année du régne d'Herode* (*a*), l'on avoit mis la derniére main à tous les ouvrages qu'il y vouloit faire. Ce Prince choiſit la vingt-huitiéme année qu'il étoit monté ſur le thrône, & la cent quatre-vingt-douziéme Olympiade, pour en faire la Dédicace, & il la célébra avec une ſomptueuſe ſolemnité. Il y propoſa des prix pour les Muſiciens & les athlétes. Il fit venir un grand nombre de Gladiateurs, de bêtes féroces, de chevaux pour la courſe, & rien n'y manqua de ce qu'on voyoit dans ces ſortes de fêtes à Rome & dans les autres grandes villes. Il conſacra ces jeux à l'honneur d'Auguſte, & ordonna qu'ils ſe célébreroient tous les cinq ans. L'Empereur, pour faire honneur à ſon zèle, contribua aux préparatifs de cette Fête. Julie (*b*) ſon épouſe voulut auſſi y avoir part, & elle envoya

(*a*) C'eſt moins une traduction qu'une paraphraſe. Voyez la Remarque quatriéme du quinzième Livre.

(*b*) Si Joſeph eſt un ignorant, pour avoir appellé Julie l'épouſe d'Auguſte, il n'eſt pas le ſeul ignorant des Hiſtoriens qui ont parlé de cette Princeſſe. Caligula, dit Suétone, (num. 16.) accomplit avec

à Herode pluſieurs choſes rares & précieuſes, juſqu'à la valeur de cinq cents talents, de manière qu'il n'y manqua rien de tout ce qui pouvoit contribuer à la rendre ſuperbe. Une infinité de peuple s'y rendit de toutes parts; les villes que ce Prince avoit obligées y envoyérent des Députés; il les logea, les défraya, & leur procura des plaiſirs toujours nouveaux. Le jour, c'étoient ceux qu'offroient les différents ſpectacles; la nuit en préſentoit d'autres. La dépenſe ne fut point épargnée, elle lui mérita les plus grands éloges. En tout ce que ce Prince entreprenoit, il ſe propoſoit toujours de ſurpaſſer tout ce qui avoit été fait avant lui. Auſſi rapporte-t-on, qu'Auguſte & Agrippa diſoient que ſon Etat étoit trop petit pour ſon cœur, & qu'il méritoit de poſſeder la Syrie & l'Egypte.

Villes qu'Herode fait bâtir.

II. Cette fête & ces jeux étant finis, Herode bâtit une autre ville dans la plaine de Capharſaba. Le terrein y eſt humide, & propre à nourrir toutes ſortes d'arbres. Une rivière, environnée de bois, coule tout à l'entour. Il donna à cette ville le nom d'Antipatris, en l'honneur de ſon pere, qui s'appelloit Antipater. Il en bâtit une autre au-deſſus de Jericho. Ce fut une place de défenſe, & fort agréable par la beauté de ſes bâtimens. Il lui donna le nom de ſa mère, & il la fit appeller Cipris Il avoit beaucoup aimé ſon frere Phaſaël, & il en donna des marques par le ſuperbe monument qu'il lui érigea. Ce fut une Tour qu'il fit bâtir à Jeruſalem, qui ne le cédoit point à celle de l'iſle de Pharos. Elle étoit deſtinée à ſervir de Forte-

beaucoup de droiture & de fidélité le Teſtament de Julie Auguſte, que Tibere avoit ſupprimé. La maladie de Julie Auguſte, remarque Tacite, (Annal. liv. 3. chap. 64.) obligea le Prince de retourner à Rome. Enfin Dion (liv. 56. pag. 600.) raconte qu'on fit Livie Prêtreſſe, à qui on avoit donné le nom de Julie. Mais en cela, dit Salien, (*Ann. mund.* 4051. *ſtol.*) Dion tient compagnie à Joſeph, à moins que ce ne ſoit une faute dans ſon texte, & qu'on ne diſe avec Juſte-Lipſe, (ſur le premier liv. Annal. Tacit. chap. 3.) que c'eſt une faute dans ſon texte, & qu'il faut lire Livie, au lieu de Julie. L'Hiſtorien Juif, au reſte, ne ſeroit coupable que d'avoir donné le nom de Julie à l'épouſe d'Auguſte, dans un temps où elle ne le portoit pas encore; car ſon Critique convient qu'on le lui donna lorſqu'elle fut conſacrée Prêtreſſe d'Auguſte après ſa mort. Plus modéré, en cela, que ne l'ont été dans la ſuite deux de ſes confreres. Car les Peres Hardouin & Fanel, le premier dans la Lettre à M. de Ballonfeaux, le ſecond dans les Mémoires de Trévoux (1749. pag. 1516.) ont prétendu que Livie ne fut point adoptée par Auguſte, & qu'elle ne porta point le nom de Julie après ſa mort. Philon le lui donne dans ſon ambaſſade à Caïus, pag. 1036. *d.* Le nouvel Editeur ayant dit ſur cet endroit, *videtur Juliam pro Livia ponere*, les Journaliſtes de Leipſic, 1745. ont dit que la remarque n'étoit pas ſupportable. *Voyez* Scienc. medail. Tom. 2. p. 265.

reſſe à la ville, & à conſerver la mémoire de ſon frere par le nom qu'il lui donna. Il bâtit une autre ville dans la vallée (*a*), & au nord de Jericho, qu'il appella de même Phaſaëlide. Le terrein étoit inculte & déſert, mais le travail & l'induſtrie des habitans qu'il y envoya lui procurerent une grande fertilité.

III. Je ne finirois point, ſi je voulois entrer dans le détail de tout le bien qu'il fit aux villes de Syrie & de Grece, à toutes celles par où il avoit paſſé dans ſes différents voyages. Car il avoit coûtume de leur envoyer de l'argent pour les charges de l'Etat, pour les travaux publics, & pour réparer les ouvrages qui ſe détruiſoient. Un de ſes plus grands ouvrages en ce genre fut le temple de Jupiter-Pithien, qu'il fit relever à Rhodes à ſes dépens; outre cette libéralité, il donna encore aux Rhodiens de grandes ſommes, pour rétablir leur marine. Il ſe chargea de faire faire la plus grande partie des ouvrages publics à Nicopolis, qu'Auguſte avoit fait bâtir auprès d'Actium. Il fit encore élever des deux côtés de la place qui traverſe dans toute ſon étenduë la ville d'Antioche, l'une des plus grandes de la Syrie, deux ſuperbes portiques, en fit paver toutes les rues de belles pierres polies, & procura, par cette dépenſe, à la ville de magnifiques embelliſſemens, & aux habitans les plus utiles commodités. Les jeux Olympiens, par le défaut de fonds, étoient fort déchus de leur ancien éclat, ce Prince les rétablit dans toute leur ſplendeur, en rendit les ſacrifices auſſi auguſtes, & toute la pompe auſſi brillante qu'elle l'avoit jamais été, par le moyen des revenus annuels qu'il aſſigna pour leur célébration. Ces libéralités lui mériterent l'honneur d'en être déclaré l'Intendant perpétuel.

IV. Quelqu'un, peut-être, croira ne pouvoir aſſez s'étonner des étranges contrariétés qui ſembloient former le caractère de ce Prince. Si l'on conſidére l'extrême profuſion de ſes bienfaiſantes largeſſes, quelque peu prévenu qu'on ſoit en ſa faveur, on ſera forcé d'avouer qu'il avoit reçu de la nature de merveilleuſes diſpoſitions de bonté & d'humanité; mais lorſqu'on ſe

Etrange caractère d'Herode.

(*a*) La ville & la vallée s'appellerent Phaſaëlides, comme il avoit, du nom d'une femme d'Herode. (*Chronolog. ex Num. reſtituta.*) Mais d'où tenoit l'illuſtre Critique, qu'une des femmes de ce Prince s'appelloit Phaſaëlide? Pline ne le dit pas, Joſeph. Ben-Gorion ne le dit pas non plus; & quand il auroit donné ce nom à une de ces femmes, c'eſt un Auteur ſuppoſé.

rappelle toutes les injuſtices qu'il a exercées envers ſes ſujets & envers ſa propre famille, la dureté, l'inflexibilité avec leſquelles il infligeoit les plus cruels châtimens, on ne voit plus en lui qu'un Prince d'une férocité qui le rendoit incapable de garder aucune ſorte de meſures. Des inclinations ſi oppoſées & ſi incompatibles ne paroîtront aſſurément pas à pluſieurs pouvoir ſe rencontrer dans une même perſonne: pour moi, j'en juge tout autrement, & je crois qu'une ſeule cauſe, & qui étoit toujours la même, faiſoit naître ces contrarietés. L'amour de la gloire étoit la paſſion dominante à laquelle il ſacrifioit tout; de-là cette généroſité ambitieuſe, qui n'avoit pour but que les louanges du ſiécle dans lequel il vivoit, & l'eſpoir de tranſmettre ſon nom à la poſtérité la plus reculée. Pour ſubvenir aux dépenſes dans leſquelles le jettoit ſon exceſſive prodigalité envers les étrangers, il étoit obligé de traiter durement ſes peuples, & de faire ſur eux d'énormes levées. Il n'ignoroit pas qu'une conduite auſſi injuſte le rendoit l'objet de leur haine; mais ſentant bien qu'il ne pouvoit en changer ſans ſouffrir une altération conſidérable dans les ſeuls fonds où il pouvoit puiſer, il mettoit à profit leurs mauvaiſes diſpoſitions pour leur impoſer encore de plus rudes charges. Si quelques-uns de ſes Officiers refuſoient en quelque occaſion de ſe ſoumettre en eſclaves à ſes volontés, ou qu'il leur échappât quelque diſcours qui pût les faire ſoupçonner de mécontentement, il ne gardoit aucunes meſures, amis ou parens, il les traitoit avec autant de rigueur qu'il eût pû faire des ennemis déclarés de ſa perſonne: les moindres fautes en ce genre étoient des crimes, parce qu'il vouloit qu'on ne fût occupé que du ſoin de l'honorer, & de n'honorer que lui. Les exceſſifs honneurs que ce Prince rendoit lui-même à Auguſte, à Agrippa, & aux autres grands Officiers de l'Empire Romain, ſont une preuve bien ſenſible du foible qui lui faiſoit ſouhaiter que tous ceux qui lui étoient ſoumis le révéraſſent autant qu'il reſpectoit lui-même ceux dont il reconnoiſſoit la ſupériorité. L'eſprit de la Loi des Juifs eſt infiniment éloigné de toutes ces ſortes de flatteries. Accoûtumés à n'eſtimer que la juſtice & l'équite, ils mépriſent toute fauſſe gloire: auſſi, prévenu qu'ils ne pouvoient flatter l'ambition de leurs Rois par des ſtatuës, des temples, & autres vains & profanes honneurs, Herode ne les aimoit pas; & voilà, ce me

ſemble, la ſource des mauvais traitemens qu'il faiſoit eſſuyer, même à ſes principaux Officiers & aux gens de ſon Conſeil, tandis qu'il cherchoit à ſe concilier l'affection des étrangers par ſes généreuſes profuſions.

CHAPITRE VI.

I. LES Juifs établis dans l'Aſie & dans la Cirene avoient beaucoup à ſouffrir de la part des habitans de ces Provinces : les Princes qui y avoient précédemment regné les avoient maintenus dans leurs droits, mais les Grecs de ces temps-ci leur faiſoient toutes ſortes de mauvais traitemens ; ils leur enlevoient l'argent qu'ils conſacroient au ſervice de Dieu, & ruinoient leur commerce. Dans une telle oppreſſion, & ne pouvant eſpérer de voir ceſſer la haine que les Grecs leur portoient, ils eurent recours à la juſtice d'Auguſte. Ce Prince reçut favorablement leurs Députés, & envoya dans les Provinces un reſcrit, par lequel il ordonna qu'ils fuſſent maintenus dans leurs Priviléges : je le tranſcris ici, afin qu'on connoiſſe de quelle manière les premiers Empereurs ont parlé ſur le compte de notre Nation. Les Juifs d'Aſie députent à Auguſte.

II. » Céſar Auguſte, ſouverain Pontife en vertu du pouvoir » attaché à la dignité de Tribun, dont il eſt revêtu, ordonne *ce qui ſuit*. » Comme la Nation Juive a toujours été, tant à pré- » ſent que par le paſſé, fidélement attachée au Peuple Romain, & » ſur-tout ſous le gouvernement de l'Empereur Céſar mon pere ; » il me plaît & à mon Conſeil, de l'avis du Peuple, que les » Juifs vivent ſelon leurs Loix particuliéres, comme ils » ils l'ont fait ſous la grande Sacrificature d'Hircan, ſouve- » rain Prêtre du Dieu Très-haut (*a*) ; qu'on ne touche point à » l'argent qu'ils ont conſacré à Dieu ; qu'ils puiſſent l'envoyer » à Jeruſalem & le mettre entre les mains de ceux qui ont » charge de le recevoir ; qu'on ne les contraigne point de com-

(*a*) Si ὅ τε Ἀρχιερεὺς αὐτῶν Υρκανὸς n'eſt pas une ſcolie qui a paſſé de la marge dans le texte, Joſeph s'exprime peu exactement, & fait entrer Joſeph dans un détail qui paroît déplacé. Le Θεῦ ὑψίϛου, qui ſuit quelques lignes plus bas, me paroît ſuſpect, & j'ai peine à croire que l'Empereur ait traité Hircan de Grand-Prêtre *du Dieu Très-haut.*

» paroître en Juſtice les jours de Sabbat, ni la veille (*a*) depuis » neuf heures. Que quiconque ſera convaincu d'avoir volé leurs » Ecritures ſacrées, & l'argent qu'ils ont conſacré à Dieu dans » leurs Synagogues (*b*) ou dans leurs armoires, ſoit traité comme un » ſacrilege, & que ſon bien ſoit confiſqué au profit du threſor pu- » blic. J'ordonne que le réglement qu'ils ont fait, pour honorer » mon attention à faire reſſentir à tous les hommes les effets de » ma bonté, & pour conſerver la mémoire des ſervices que leur » a rendu Caius Marius Cenſorinus, ſoit dépoſé, avec ce pré- » ſent Décret, dans l'Argire (*c*), ce lieu remarquable qui ma » été conſacré par la Communauté d'Aſie. Si quelqu'un tranſ- » greſſe la préſente Ordonnance, qu'il ſoit puni ſévérement. Gravé ſur une colomne dans le temple de Céſar.

(*a*) Je ne me ſouviens pas d'avoir rien lû qui puiſſe juſtifier ce que Monſieur d'Andilly dit, que la Paraſcève étoit la Fête des Tabernacles. C'étoit le ſixième jour de la ſemaine, que les Juifs appelloient ainſi, parce qu'ils y préparoient ce dont ils avoient beſoin pour le jour du Sabbat, dans lequel il ne leur étoit pas permis de travailler. *Lamy*, Templ. Hieroſol. pag. 1265. *a*.

(*b*) Deux choſes embarraſſent ici ; le ſens de Σαββαΐτου, & celui d'ἀνδρῶνος. Sig. Gelenius s'eſt contenté de les rendre par *locis coram religioſis*. La crainte peut-être de les mal traduire, a porté M. d'Andilly à les omettre. Quelques Critiques ont cru que le premier mot ſignifie Synagogue, & le ſecond, Ecole. Comme les Grecs voyoient les Juifs s'aſſembler le jour du Sabbat dans leurs Synagogues, ils purent bien naturellement donner le nom du jour qu'ils tenoient ces aſſemblées au lieu où ils les tenoient, & l'appeller Σαββάτιον. C'eſt ainſi que nous appellons Egliſe, le lieu où nous rendons le culte que nous devons à Dieu, parce que nous nous y aſſemblons pour nous acquiter de ce religieux devoir. Mais j'ai peine à croire qu'ἀνδρὼν ſignifie école, comme quelques Sçavans le conjecturent. L'Empereur auroit-il voulu déclarer ſacrilege quiconque y auroit volé les ſaintes Ecritures ? Comme les écoles des Juifs n'étoient pas des lieux ſacrés, le ſacrilége ne pouvoit tomber que ſur les ſaints Livres, & on en eût commis un en quelque lieu qu'on les eût volés. Cependant l'Ordonnance n'en déclare que dans le vol qui s'en feroit dans les lieux où les Juifs tenoient l'Ecole. On appelle en Hebreu une caſſette, un coffre, une armoire, ארון Aron. Le Secrétaire qui expédia cette Ordonnance ne ſe ſervit pas aſſurément de ce mot, mais l'Interprète qui l'a mis en Grec, put l'employer, parce qu'il étoit conſacré par les Juifs Elléniſtes, par les Grecs même, peut-être pour ſignifier l'armoire dans laquelle ils ſerroient » les ſaints Livres » dans leurs Synagogues. » Le rang dans lequel ſont placés ἱερὰς βίβλους & ἱερὰ χρήματα, & Σαββαΐτου & ἀνδρῶνος, donne lieu de croire que c'étoit dans le dernier que les Juifs ramaſſoient l'argent qu'ils conſacroient à Dieu. Ce n'étoit point certainement dans les lieux où ils tenoient cette Ecole.

(*c*) Ἀργύρῃ, J. Scaliger, qui ne ſçavoit ce que veut dire ce mot, & qui croyoit que tout ce qu'il trouvoit dans un Ancien qu'il n'entendoit pas, ou qu'il ne connoiſſoit pas, étoit une faute, prétendoit, contre tous les manuſcrits, qu'il alloit lire ἐν Ἀγκύρῃ, à Ancire. Sam. Petit (*Var. Lect.* libri 4. cap. 10.) a bien prouvé que la correction n'étoit pas bonne. C'étoit pour les Juifs d'Aſie qu'Auguſte portoit cette Ordonnance ; ce ne fut donc pas à Ancire, qui étoit de Galatie, & non d'Aſie, qu'il la fit afficher. Elle fut affichée dans le lieu que la Communauté d'Aſie lui avoit conſacré. Smirne étoit la métropole d'Aſie, & on a pluſieurs médailles où elle prend

III. » Céſar à Norbanus Flaccus, Salut. Que les Juifs, en » quelque Province qu'ils ſoient établis puiſſent, librement & » ſans empêchement, envoyer, ſelon leur ancienne coûtume; » de l'argent pour le Temple. « Tels furent les ordres de Céſar.

IV. Agrippa écrivit auſſi en faveur des Juifs, en cette ſorte: » Agrippa, aux Magiſtrats d'Ephèſe, au Senat, & au Peuple, » Salut. J'ordonne que les Juifs qui demeurent en Aſie ſoient » les diſpenſateurs & aient ſeuls la garde de l'argent qu'ils en- » voient à Jeruſalem pour le Temple, ſuivant leurs uſages; » que celui qui volera cet argent ſoit arraché de l'aſyle où il » ſe ſera refugié, comme on enlève ceux qui volent les choſes » ſacrées, & qu'on le livre aux Juifs. J'ai écrit au Préteur Si- » lanus, qu'on ne les contraigne point de comparoître en Juſ- » tice un jour de Sabbat.

V. » Marc Agrippa aux Magiſtrats de Cirene, au Senat & » au Peuple, Salut. Les Juifs de Cirene, pour leſquels Auguſte » a écrit à Flavius, Préteur de Lybie, & aux autres Officiers de » ces Gouvernemens, qu'on ne les empêchât pas d'envoyer de » l'argent à Jeruſalem pour le Temple, ſuivant leurs uſages, » me ſont venus trouver, pour ſe plaindre qu'on les inquiéte » à ce ſujet, & que, ſous prétexte d'Impoſitions, qui ne ſont » pas dues, des gens mal intentionnés les empêchent de s'ac- » quiter de ce devoir. J'ordonne qu'on rétabliſſe les choſes » dans leur premier état; que les Juifs ſoient maintenus dans » tous leurs Priviléges, ſans aucun trouble, & que l'argent » qu'on a enlevé en quelques villes à ceux d'entre eux qu'ils » ont choiſis pour le ramaſſer, leur ſoit rendu.

VI. » Caius Norbanus Flaccus, Proconſul, aux Magiſtrats » de Sardes, Salut. L'Empereur m'a écrit qu'il veut que les » Juifs, en quelque lieu qu'ils demeurent, ſoient maintenus » ſans trouble dans la poſſeſſion où ils ſont d'envoyer de l'ar- » gent à Jeruſalem. Je vous fais cette Lettre, pour vous noti- » fier que la volonté de l'Empereur, & la nôtre, eſt que cet » rdre ſoit fidèlement exécuté.

VII. Julius Antonius, Proconſul, écrivit avec la même bonté

le nom de κοινὸν τῆς Ασίας; & on ne peut pas penſer que cette ville eût été chercher un lieu à Ancire pour le conſacrer à l'Empereur. Il pouvoit y en avoir un à Smirne, qui s'appellât Argire, ſans même qu'il en ſoit parlé dans aucun autre endroit que dans cette Ordonnance.

aux Magiſtrats, au Senat & au peuple d'Ephèſe (*a*). » Les Juifs » d'Aſie m'ont repréſenté aux Ides de Février, lorſque je ren- » dois la Juſtice à Ephèſe, que Céſar & Agrippa leur avoient » permis de vivre ſelon leurs loix & leurs uſages, & d'envoyer » à Jeruſalem, ſans qu'on pût y mettre aucun empêchement, » ce que chacun d'eux voudroit, librement & par piété, faire » offrir à Dieu dans le Temple. Ils m'ont prié de confirmer » ce que l'Empereur & Agrippa leur ont accordé. Je veux donc » que vous ſçachiez, qu'en conformité des ordres de l'Empe- » reur & d'Agrippa, je leur accorde de vivre ſelon leurs Loix, » & qu'ils ne ſouffrent à ce ſujet aucun trouble ou empêche- » ment.

VIII. J'ai cru qu'il étoit néceſſaire de rapporter ces Décrets, pour faire connoître aux Grecs, entre les mains deſquels pourra tomber cette Hiſtoire, que les Puiſſances ont toujours eu beaucoup de conſidération pour nous; que, bien-loin de nous empêcher de vivre ſelon nos Loix, elles nous ont au contraire appuyé de leur autorité dans la pratique de notre Religion & dans le culte que nous rendons à Dieu. J'inſiſte ſouvent ſur cet objet, afin de détruire les préventions dans leſquelles les nations étrangéres ſont contre nous, & de faire tomber tout injuſte prétexte de ſe haïr mutuellement, ſans aucun ſujet. Il n'y a point de nation dont les coûtumes & les loix ne différent en quelque choſe de celles des autres: il y a même quelquefois une grande différence en cela dans une même ville; mais l'équité & la juſtice ſont des Loix faites pour tout le monde: ces vertus nous ſont expreſſément preſcrites par notre Loi particuliére, qui, en cela, ne peut être qu'avantageuſe aux Grecs & aux Barbares; puiſque, ſi nous en rempliſſons bien les devoirs, nous ne pouvons concevoir que de l'amitié & de l'affection pour tout le genre humain. Nous avons droit d'attendre les mêmes ſentimens de la part des autres Peuples. Ce n'eſt point patce que nous obſervons des uſages différents des leurs, & que nous ſommes ſoumis à des Loix particuliéres, qu'ils peuvent être

(*a*) Philon rapporte cette Ordonnance dans ſon ambaſſade de Caïus, p. 1036. mais elle y eſt adreſſée aux Magiſtrats de Sardes, & c'eſt peut-être ainſi qu'elle doit être intitulée dans Joſeph. Son Copiſte a, ce ſemble, brouillé les adreſſes des Ordonnances de Norbanus, & de J. Antoine. Il a mis à la tête de la premiére Sardes au lieu d'Ephèſe, & Ephèſe où doit être Sardes. Si J. Antoine eût adreſſé ſon Ordonnance aux Magiſtrats d'Ephèſe, il n'eût pas dit, lorſque je rendois la Juſtice à Ephèſe; mais, lorſque j'étois chez vous, ou dans votre Ville, & que j'y rendois la Juſtice.

en

en droit de redouter en nous la qualité d'étrangers ; nous ne le ſommes à l'égard de perſonne, ſi nous pratiquons la juſtice : cette vertu eſt le ſeul lien légitime de toute ſociété, & doit néceſſairement unir tous les hommes entre eux ; mais reprenons le fil de notre hiſtoire.

CHAPITRE VII.

I. PENDANT qu'Herode épuiſoit ſes threſors, par les grandes dépenſes qu'il faiſoit tant au-dedans qu'au-dehors de ſon Royaume, (a) on ne manqua pas de lui rapporter qu'Hircan, un de ſes prédéceſſeurs, ayant ouvert le tombeau de David, y avoit trouvé trois mille talents d'argent ; qu'il y en avoit laiſſé davantage, & qu'il y en avoit aſſez pour fournir à ſes inclinations libérales. Il ſouhaitoit depuis quelque temps d'entrer dans ce tombeau, & ſe détermina enfin à le faire ouvrir de nuit. Mais de peur que cela ne fût ſçû dans la ville, il ne prit avec lui que ceux de ſes Officiers ſur la diſcrétion deſquels il pouvoit compter. Il n'y trouva point d'argent, comme en avoit trouvé Hircan, mais une grande quantité d'habits & d'ornemens d'or, qu'il enleva. Il vouloit pouſſer ſes recherches plus loin, & pénétrer juſqu'aux cercueils où étoient renfermés David & Salomon ; mais on dit qu'une flamme en ſortit qui conſuma deux de ſes Gardes. Saiſi de frayeur il ſe retira, & pour expier ſa faute, il fit conſtruire à l'entrée du ſépulcre un beau monument de pierre blanche. L'Hiſtorien Nicolas, qui vivoit de ſon temps, parle de ce monument, mais il ne dit pas qu'Herode entra dans le tombeau de ces Princes, ſentant bien qu'une telle démarche lui convenoit peu. Il a la même reſerve ſur bien d'autres choſes dans ſon Hiſtoire. Comme il étoit contemporain de ce Prince, qui lui avoit donné un appartement dans ſon palais, ce fut pour lui plaire & pour lui faire ſa cour qu'il compoſa ſon ouvrage. Dans cette vuë, il ne rapporte que ce qui peut tourner à ſa gloire. Il excuſe, ſous de ſpécieux prétextes, quelques-unes de ſes injuſtices les plus manifeſtes, & ſup-

Herode deſcend dans le tombeau de David.

(a) Ou on ſe preſſa de lui, &c. ὅτι, devant τάχιον, eſt une faute. C'eſt ὅτι qu'on doit lire, *quàm breviſſimè*, auſſi tôt ; j'ai cru d'abord que c'étoit une faute d'impreſſion, mais la traduction ne laiſſe pas lieu à cette conjecture.

prime les autres, autant que cela dépend de lui, pour faire diſparoître toute l'horreur de la mort que ce Prince a fait cruellement ſubir à Mariamne ſon épouſe, & aux deux Princes ſes fils. Il accuſe, ſans reſpect pour la vérité, la Reine d'impudicité, & les deux Princes d'avoir formé une conjuration. Tout ſon ouvrage enfin n'eſt qu'un éloge outré des bonnes actions d'Herode, & une apologie de celles qui pouvoient le déshonorer.

Mais peut-être trouvera-t-il plus d'un défenſeur ; car c'eſt plutôt, comme je l'ai remarqué, pour faire la cour à ce Prince, qu'il écrit, que pour inſtruire ſes lecteurs (*a*). Pour moi, l'avantage que j'ai de tirer mon origine de la famille des Princes Aſmonéens, & d'être pour cela honoré du Sacerdoce, ne m'a jamais pû faire croire que je duſſe hazarder en leur faveur aucune ſorte de fauſſeté. Par un égal reſpect pour la vérité, ſans bleſſer néanmoins celui que je devois aux Rois ſucceſſeurs d'Herode, j'ai toujours cru devoir la dire, lorſque mon devoir d'Hiſtorien le demandoit, quand même je me fuſſe mis par-là au riſque d'encourir leur diſgrace (*b*).

Les diviſions de la famille d'Herode augmentent.

II. Les diviſions de la famille Royale augmenterent toujours, depuis qu'Herode eut fait ouvrir le tombeau de David. Soit que, pour venger cette profanation, Dieu permît que les maux dont il étoit déja affligé s'aigriſſent au point qu'il n'y eût plus de remede, ſoit que la fortune ſe plût à le maltraiter dans un temps où tout concouroit à perſuader que ſon impiété lui attiroit ces funeſtes diſgraces. Sa cour étoit devenue le théatre d'une eſpèce de guerre civile, les haines mutuelles y prenoient tous les jours de nouveaux accroiſſemens par les calomnies réciproques dont on s'y déchiroit. Antipater mettoit tout en uſage pour perdre ſes freres. Par une artificieuſe malice, il faiſoit

(*a*) Cet endroit merite d'être remarqué. Joſeph dit dans le premier membre de ſa phraſe, ce qui ne peut être vrai que dans le ſecond. Il avoit bien dit que Nicolas n'écrivoit que pour ſatisfaire Herode, mais il dit qu'il trouveroit peut-être des perſonnes qui l'excuſeroient. On pourroit conjecturer qu'il n'entend par ὡς ἔφην que, *comme je penſe* : mais ſi la conjecture le juſtifie de mal arranger les termes qu'il emploie, ce n'eſt qu'en l'accuſant de leur donner un ſens qu'ils n'ont pas chez les bons Auteurs de la Langue dans laquelle il écrit.

(*b*) Je lis ἀν, au lieu de ἂν. Spanheim, qui a ſenti, par ce que Joſeph dit ailleurs, que loin d'avoir encouru la diſgrace d'Agrippa, il en avoit été beaucoup conſidéré, conjecture qu'il faut lire une négation devant συνίβη, Note *p*. mais la correction que je propoſe n'ajoûte rien au texte de Joſeph, & lui prête un meilleur ſens que celui du ſçavant Critique.

former contre eux des accuſations, pour avoir l'occaſion de les juſtifier, & par cette amitié feinte, aſſurer d'autant mieux les coups qu'il vouloit leur porter. Il s'inſinua ſi avant dans la confiance du Roi par ces déguiſemens, que ce Prince ſe perſuada qu'il n'y avoit que lui qui s'intéreſsât à ſa conſervation. Il lui joignit, pour la conduite des affaires générales du Royaume, Ptolémée, ſon principal miniſtre, & lui-même faiſoit ſouvent part des plus importantes à la mere de ce Prince. La faction d'Antipater devenue ainſi maîtreſſe de tout, rendoit odieux au Roi tous ceux qui lui déplaiſoient. Le parti des Princes, fils de Mariamne, étoit dans l'oppreſſion. Pleins des grands ſentimens que leur inſpiroit leur haute naiſſance, ils ne purent ſouffrir l'indigne mépris qu'on faiſoit d'eux. Glaphira, d'autre part, fille du Roi Archelaüs, & épouſe d'Alexandre, haïſſoit perſonnellement Salomé, tant par un ſentiment d'affection pour le Prince ſon mari, que parce qu'elle inſpiroit à ſa fille, épouſe d'Ariſtobule, des ſentimens de hauteur qui lui paroiſſoient déplacés; car elle ne pouvoit endurer qu'elle ſe perſuadât qu'on dût lui rendre les mêmes hommages qu'à elle.

III. Cette nouvelle brouillerie ne fut pas la ſeule qu'on vit naître alors. Pheroras, frere du Roi, lui donna des ſujets particuliers de le ſoupçonner & de le haïr. (*a*) Devenu éperdument amoureux d'une de ſes eſclaves, ſa paſſion l'emporta au point de refuſer d'épouſer une des filles d'Herode qu'il avoit fiancée, plutôt que de la quitter. Le Roi fut d'autant plus ſenſiblement touché de cet injurieux refus, qu'il avoit fait beaucoup de bien à ſon frere, & avoit en quelque ſorte partagé avec lui ſa ſouveraineté. Il regarda ce défaut de reconnoiſſance, de la part d'un frere auquel il avoit donné tant de marques d'affection, comme un nouvel effet de ſa malheureuſe deſtinée (*b*). Cependant comme il vit qu'il ne pouvoit rien gagner ſur ſon eſprit, il maria la Princeſſe ſa fille au fils de Phaſaël (*c*). Quelque temps après, lorſqu'il crut que les emportemens de la paſſion de Pheroras n'étoient plus ſi violents, il lui fit de vifs reproches de

Pheroras refuſe d'épouſer une des filles d'Herode.

(*a*) Ou l'ancien Interprète n'avoit pas dans ſon manuſcrit ce que Joſeph raconte de la paſſion de Pheroras pour une eſclave, ou ſes Copiſtes ont omis de le tranſcrire.

(*b*) Κὰν τῷ προσώπῳ δυσυχεῖν ἔοικε. On pourroit traduire, » & il ſe croyoit mal-» heureux, dans le perſonnage ou dans » le jugement qu'il portoit des hom-» mes.

(*c*) Guer. Juifs, liv. 1. chap. 24. numero 5.

ſes précedents refus, & lui offrit pour épouſe Cypros (*a*) la ſeconde des Princeſſes ſes filles. Ptolémée, de ſa part, lui remontra qu'il étoit remps enfin de vaincre une aveugle paſſion, & de ceſſer d'offenſer Herode par d'inſultants mépris ; qu'il ne pouvoit, ſans ſe couvrir d'ignominie, contriſter ſon frere par des refus opiniâtres, & mériter ſon indignation, pour l'amour d'une vile eſclave. Pheroras ſentit la ſageſſe de ce conſeil, & qu'il lui importoit d'autant plus de le ſuivre, qu'Herode vouloit bien oublier ſa premiére faute ; il renvoya cette femme, quoiqu'elle lui eût donné un fils, promit avec ſerment au Roi, ſon frere, d'épouſer ſa ſeconde fille dans trente jours, & de n'avoir plus aucun commerce avec ſon eſclave. Mais ce temps étant écoulé, ſon amour reprit de telles forces, qu'il oublia ſes engagemens & ſes ſermens, reprit cette femme, & continua de vivre avec elle.

Herode outré contre ſa famille.

Cette conduite piqua ſi ſenſiblement Herode, qu'il ne put retenir les mouvemens de ſa colère : les plaintes qu'il laiſſoit échapper de temps en temps la manifeſtoient aſſez, & on ne manquoit pas d'en prendre occaſion de lui tenir de mauvais diſcours au ſujet de Pheroras. Herode n'avoit pas un jour, pas un inſtant de repos. C'étoit à chaque moment quelque nouvelle brouillerie, qui s'élevoit entre ſes parens les plus proches & les perſonnes de ſa Cour qui lui étoient les plus cheres. Salomé étoit toujours ennemie déclarée des Princes ; ſa haine étoit ſi violente, qu'elle ne pouvoit ſouffrir que ſa fille, épouſe d'Ariſtobule, eût pour ce Prince les ſentimens qu'une femme doit avoir pour ſon mari. Elle l'obligeoit à lui rapporter leurs plus ſecrets entretiens. Inſtruite par ce moyen des petits démêlés qu'ils pouvoient avoir entre eux, ainſi qu'il arrive aſſez ſouvent entre perſonnes mariées, elle en profitoit pour indiſpoſer ſa fille contre le Prince ſon mari, par les différents ſoupçons qu'elle lui ſuggeroit. Cette Princeſſe, pour faire plaiſir à ſa mere, lui rendoit auſſi compte des converſations particuliéres des deux Princes, & lui rapportoit, que quand ils étoient ſeuls enſemble, ils parloient ſouvent de la Reine leur mere, marquant

Salomé continue à machiner la perte des Princes, ſes neveux.

(*a*) Je ne ſçai ſur quoi fondé, le Pere Calmet * dit que Pheroras épouſa Cypros, fille d'Herode. Ce Prince l'avoit eue de Marianne, & Pheroras avoit promis de l'épouſer ; mais aveuglé de paſſion pour ſa belle eſclave, il refuſa de remplir ſon engagement, & cette Princeſſe fut mariée à Antipater, fils de Salomé. *Antiq. Juiv.* liv. 16. ch. 7. num. 3. Liv. 18. chap. 5. num. 4.

* Diction. Bibl. article *Pheroras.*

toujours de l'averſion pour leur pere, & ſe promettant bien que s'ils montoient jamais ſur le thrône, ils ſeroient des fils qu'Herode avoit eus de ſes autres femmes, des Greffiers de village, ſeul emploi qui convînt aux études qu'ils faiſoient, & à la manière dont on les élevoit. Elle ajoûtoit, que lorſqu'ils voyoient les femmes d'Herode ſe parer des ornemens de la Reine leur mere, ils diſoient qu'il leur en feroient porter de poils de chevres, & les feroient enfermer dans des lieux d'où elles ne verroient jamais la lumière du ſoleil. Salomé ſe preſſoit d'aller entretenir le Roi de toutes ces choſes; il l'écoutoit avec douleur, & tâchoit d'apporter quelque remede à de ſi grands maux. Cependant les ſoupçons le déchiroient, ſon humeur s'aigriſſoit de jour en jour, & il paſſa à un tel excès de crédulité, qu'il ajoûta foi à tous les rapports qu'on lui faiſoit, de quelque part qu'ils vinſſent, & contre qui que ce fût qu'on les lui fît. Une ſévere réprimande qu'il fit à ſes fils, dont la juſtification lui parut ſatisfaiſante, le tranquilliſa pour quelque temps; mais bientôt après, il retomba dans de plus grands chagrins.

IV. Car Pheroras étant allé trouver Alexandre, qui, comme nous avons dit avoit épouſé Glaphira, fille du Roi Archelaüs, il lui dit confidemment, que Salomé lui avoit appris qu'Herode étoit devenu ſi éperdument amoureux de la Princeſſe ſon épouſe, que rien ne pouvoit le guérir de cette paſſion. La jalouſie, ſentiment aſſez naturel, ſur-tout à un ſi jeune Prince, ſaiſit le cœur d'Alexandre; de noirs ſoupçons lui firent regarder comme des preuves de ce qu'il venoit d'apprendre, les fréquents témoignages d'affection que le Roi donnoit à ſa belle-fille. Pénétré de la plus vive douleur, il l'alla trouver, & lui raconta, les larmes aux yeux, ce que Pheroras lui avoit dit. Le Roi ne put, ſans ſe livrer aux mouvemens de la plus impétueuſe colère, s'entendre charger, contre la vérité, d'un crime auſſi honteux; &, dans le trouble qui l'agitoit, il ſe plaignit amèrement de l'indigne malice de ſes proches, dont il n'eſſuyoit que de fâcheux traitemens, après avoir tout fait pour eux; & ayant fait venir Pheroras, il lui dit: » Juſqu'à quel » point, le plus méchant de tous les hommes, avez-vous porté » l'ingratitude? De telles penſées ont-elles dû entrer dans votre » eſprit, de telles paroles ſortir de votre bouche? Mais je preſ- » ſens votre deſſein, je comprends le motif de votre calom- » nie; en tenant de tels diſcours à mon fils, c'eſt une conſpira-

» tion que vous lui avez conſeillée, c'eſt une coupe empoiſonnée
» que vous lui avez miſe entre les mains pour me la ſervir.
» Quel fils eût pû ſuſpendre ſa vengeance, contre un pere ac-
» cuſé de lui avoir fait un tel outrage, ſi ſon bras n'eût été
» arrêté comme celui de mon fils, par la crainte de commet-
» tre un crime en la préſence de Dieu? Penſez-vous qu'il y ait
» de la différence, entre allumer dans ſon ame le feu de la ja-
» louſie par des diſcours calomnieux, ou lui mettre le poignard
» à la main pour me percer. Qu'avez-vous prétendu faire?
» Vous le haïſſez, vous haïſſez le Prince ſon frere, & vous ne
» lui témoignez une amitié feinte, que pour donner plus de
» crédit aux calomnies cruelles par leſquelles vous me déchi-
» rez dans ſon eſprit, & l'entretenir plus librement d'attentats
» que votre méchanceté ſeule eſt capable d'inventer. Allez, in-
» grat, qui traitez ſi mal un frere, & un frere qui vous a com-
» blé de bienfaits, vivez, mais vivez pour être continuelle-
» ment en proie aux remords d'une conſcience ſcélérate. Pour
» moi, je ne veux me venger des injuſtes procédés de ma
» famille, que par ma bonté. Loin de la punir, comme elle
» le merite, je veux la ſervir encore, quelque indigne qu'elle
» en ſoit.

Salomé, accuſée par Pheroras, tâche de ſe juſtifier.

V. Herode ayant fini de parler, Pheroras, convaincu & confus d'une action ſi lâche, en rejetta tout l'odieux ſur Salomé, & déclara que c'étoit elle qui lui avoit fait cette funeſte confidence; mais Salomé, qui ſe trouva préſente, ſoûtint qu'elle n'avoit jamais rien dit de ſemblable; & s'écria, que tout le monde cherchoit à la rendre odieuſe au Roi, & à la perdre, parce qu'elle l'aimoit, & qu'elle n'étoit occupée que du ſoin de le garantir de tous les périls qui le menaçoient; & que Pheroras en particulier la haïſſoit plus que jamais, parce qu'elle ſeule lui avoit conſeillé de renvoyer ſon Eſclave, & d'épouſer la fille du Roi. Elle s'arrachoit les cheveux, ſe frappoit la poitrine, & donnoit ainſi, par ſon maintien & ſon extérieur compoſé, un grand air de vérité à tout ce qu'elle avançoit pour ſa juſtification. Mais, à la méchanceté connue de ſon caractère, on pouvoit juger que ce n'étoit qu'une feinte. L'embarras où ſe trouvoit Pheroras étoit extrême, il ne voyoit aucun jour à ſe juſtifier. Il convenoit d'avoir fait ce rapport au Prince Alexandre, mais il ne pouvoit faire croire que c'étoit Salomé qui lui en avoit fait la fauſſe confidence; la conteſtation dura long-

temps, Pheroras perſiſtant dans ſon accuſation, & Salomé lui en donnant hardiment le démenti. Le Roi enfin, outré contre ſon frere & contre ſa ſœur, leur ordonna à l'un & à l'autre de ſortir de ſa préſence, loua la modération de ſon fils, & la confiance avec laquelle il étoit venu dépoſer ſa douleur dans ſon ſein ; & comme il étoit tard, il alla ſe mettre à table. Cette affaire mit Salomé en mauvaiſe poſture ; car le Public ſe perſuada que c'étoit elle qui l'avoit ſuſcitée par ſes calomnies. Les femmes du Roi la haïſſoient, parce qu'elles connoiſſoient ſon humeur difficile & inconſtante, qui lui faiſoit aimer aujourd'hui ceux qu'elle devoit haïr demain, ſuivant la différence des conjonctures. Elles ne ceſſoient de la détruire dans l'eſprit du Roi ; elles le firent encore plus librement, à l'occaſion de l'événement que je vais rapporter.

VI. Obodas, Prince ſans talent pour les affaires, & naturellement peu appliqué, régnoit alors dans l'Arabie. Sillée, jeune homme bien fait, & de beaucoup d'eſprit, gouvernoit ſon Etat. Quelques affaires l'ayant amené à la Cour d'Herode, Salomé, avec laquelle il ſe rencontra un jour à ſouper chez le Roi, lui plut, & ayant appris qu'elle étoit veuve, il lui fit des propoſitions de mariage. Comme elle étoit alors très-mal dans l'eſprit du Roi ſon frere, elle crut d'autant mieux devoir profiter de l'occaſion, & ſe procurer un établiſſement, qu'elle trouvoit ce jeune homme fort à ſon gré. S'étant encore trouvés enſemble à ſouper les jours ſuivants, ils ſe conduiſirent avec ſi peu de reſerve, qu'on connut bientôt qu'ils ne ſe haïſſoient pas. Les femmes du Roi ne tarderent point à s'en entretenir avec ce Prince, & à en faire des railleries. Le Roi en avoit été déja inſtruit par Pheroras (*a*), qu'il avoit chargé de les obſerver lorſqu'ils ſeroient à table, & qui l'ayant fait ſoigneuſement, l'avoit aſſuré que les ſignes qu'ils ſe faiſoient, & la manière dont il ſe regardoient ne permettoient pas de douter qu'ils ne s'aimaſſent. C'étoit le ſoupçon général, lorſque Sillée s'en retourna ; mais il revint au bout de deux ou trois mois pour demander Salomé en mariage. Il repréſenta à Herode que cette alliance lui ſeroit avantageuſe, par le commerce utile qu'elle établiroit entre ſes Peuples & le Royaume d'Arabie qu'il gouvernoit déja, & dont

(*a*) Après la rupture éclatante dont il a été parlé plus haut, un mot, qui eût expliqué comment ces deux freres ſe revirent, eût été en ſa place.

il eſpéroit être un jour le maître abſolu. Herode en conféra avec Salomé, & lui demanda quels étoient ſes ſentimens par rapport à cet établiſſement. Elle ne fit aucune difficulté d'avouer qu'elle croyoit qu'il lui convenoit. Mais Herode lui ayant déclaré que Sillée ne pouvoit l'épouſer qu'il n'eût embraſſé auparavant la Religion Juive, l'affaire manqua. Car Sillée répondit que les Arabes le lapideroient s'il changeoit de Religion, & s'en retourna chez lui. Pheroras cependant accuſoit Salomé d'avoir été peu ſenſible à ſon honneur; les femmes du Roi pouſſoient les choſes beaucoup plus loin, & ne craignoient point d'avancer qu'elle avoit eu un mauvais commerce avec Sillée. Salomé avoit demandé pour le fils qu'elle avoit eu de Coſtobare (*a*), la fille d'Herode, que Pheroras, tranſporté de ſa paſſion pour ſon eſclave, avoit refuſé d'épouſer. Ce Prince ſe ſeroit volontiers prêté aux vuës de Salomé; mais Pheroras l'en détourna, & lui repréſenta que ce jeune homme, qui conſervoit toujours quelque reſſentiment de la mort de ſon pere, n'aimeroit jamais la Princeſſe; qu'ainſi, il convenoit davantage de

(*a*) Le nom de Coſtobare ne ſe ſeroit-il point gliſſé pour celui de Joſeph? Herode avoit fait mourir le premier mari de Salomé, mais l'Hiſtorien Juif ne dit pas qu'il ait fait mourir le ſecond. Chriſt. Noldius prétend, dans ſon Traité *de vita & moribus Herodum*, num. 124. que la perſonne que Salomé vouloit faire épouſer à ſon fils n'étoit pas fille d'Herode; mais ce Sçavant paroît n'avoir pas fait attention que l'épouſe que Salomé vouloit donner à ſon fils étoit la même perſonne qu'Herode avoit voulu faire épouſer à Pheroras, la puînée de celle qu'il avoit refuſé d'épouſer: or Joſeph dit expreſſément que c'étoit une des filles d'Herode. Ce Sçavant objecte qu'Auguſte maria, à deux fils de Pheroras, Roxane & Salomé filles d'Herode, qui n'étoient pas établies à ſa mort; mais tout ce que l'objection prouve, c'eſt que ce Prince eut quatre filles, & que trois furent mariées à trois fils de Pheroras; & en cela il n'y a rien que de très-poſſible: il en eut même cinq. (*Guer. des Juifs, liv. 1. chap. 28. num. 4.*) Car il eut de Maltacé, Olimpias, qu'il fit épouſer au fils de ſon frere Joſeph.

Outre Alexandre & Ariſtobule, qu'Herode avoit eus de Mariamne, il en eut encore deux filles, Salampſio & Cypros. (*Ant. Judaïq. liv. 18. chap. 5. num 4.*) L'aînée fut mariée au fils de ſon frere Phaſaël. *Ibid. liv. 16. chap. 7. num. 3.* Salomé avoit demandé la puînée pour ſon fils, mais Pheroras rompit ce mariage, & porta le roi à la marier à ſon fils, qui devoit ſuccéder à ſa Tétrarchie. *Ibid. num. 6.* Joſeph avoit dit dans l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs, *liv. 1. chap 28. num. 6.* & plus bas, *Antiq. Juiv. liv. 17. ch. 1. num. 3. liv. 18. chap. 5. num. 4.* que les deux filles de Mariamne furent mariées, l'aînée au fils de Phaſaël, & la puînée à Antipater, fils de ſa ſœur. La contradiction eſt ſenſible, & on ne peut pas en rejetter la faute ſur les Copiſtes qui auroient écrit ἀδελφῆς, pour ἀδελφῇ. Car il dit ailleurs, (livre 18.) que ce fut à Antipater fils de ſa ſœur Salomé, que Cipris fut mariée; παιδὶ τῆς ἀδελφῆς Ηρώδου Σαλώμης. Quelque Critique plus habile ou plus heureux pourra concilier Joſeph avec lui-même; mais quand la conciliation ne ſeroit pas poſſible, l'Auteur qui n'ait point fait de faute eſt encore à naître.

la

la lui accorder pour ſon fils, qui devoit ſuccéder à ſa Tétrarchie. Herode ſe laiſſa perſuader, pardonna à Pheroras ſes offenſants refus, & donna la Princeſſe ſa fille pour épouſe au fils de Pheroras avec cent talents de dot.

CHAPITRE VIII.

Herode fait mettre trois eunuques à la queſtion.

I. LES troubles de la maiſon Royale ne ceſſoient point; ils augmenterent même alors, par un évenement qui dut ſon origine à une honteuſe calomnie, & eut de très-funeſtes ſuites. Le Roi avoit trois eunuques qu'il conſidéroit beaucoup, parce qu'ils étoient beaux & bien faits; l'un étoit ſon échanſon, l'autre ſon maître-d'hôtel, & le troiſiéme ſon valet de chambre, celui-ci avoit grande part aux affaires. On rapporta au Roi qu'Alexandre les avoit corrompus à force d'argent. Ils avouèrent quand on les interrogea, qu'ils voyoient ce Prince, & qu'ils étoient en relation avec lui, mais qu'ils n'avoient aucune connoiſſance qu'il méditât rien de criminel & de contraire au ſervice du Roi. On les appliqua à la queſtion, & les bourreaux, pour faire plaiſir à Antipater, la leur ayant donnée avec la derniére cruauté, ils déclarerent que la haine qu'Alexandre avoit naturellement pour ſon pere devenoit de plus en plus violente; qu'il les avoit exhortés à l'abandonner, comme n'étant plus déſormais bon à rien, & leur avoit dit qu'il ſe faiſoit (*a*) noircir les cheveux pour cacher ſa vieilleſſe & pour empêcher qu'on ne s'apperçût de ſon grand âge; que s'ils vouloient s'attacher à ſa fortune, il les éleveroit aux premiéres dignités dès qu'il ſeroit monté ſur le thrône; que perſonne ne pouvoit, à ſon préjudice, prétendre à la couronne, quelque effort même que fit le Roi pour l'en priver; qu'elle étoit due à ſa naiſſance, & que les meſures qu'il avoit priſes alloient l'en rendre maître;

(*a*) *Qu'il faiſoit à ſa vieilleſſe une couverture du temps.* On voit bien ce que veut dire Joſeph, mais ſon expreſſion eſt embarraſſée. S'il y avoit plus de reſſemblance entre βαφὴ & γήρα, on propoſeroit de donner au premier la place du ſecond. L'expreſſion ſeroit nette. Ælien parle d'une perſonne qui ayant honte de ſa vieilleſſe, teignoit ſes cheveux blancs, pour leur faire perdre cette couleur. Τὼ τρίχα πολιὰν ουσαν ἐπιτηδείῳ βαφὴ ἀφανίζειν. Hiſt. Vari. liv. 7. chap. 20.

Je ſuis l'ancienne traduction, elle eſt préférable à la Note *f*.

qu'il avoit un grand nombre d'amis ; & qu'il avoit gagné beaucoup d'Officiers, capables de tout entreprendre pour ſon ſervice.

II. Cette dépoſition excita dans le cœur du Roi de violents ſentimens de colère & de crainte. De colère, parce qu'il ne put ſouffrir le mépris offenſant avec lequel elle lui apprenoit que ſon fils parloit de ſa perſonne ; de crainte, parce que ce qu'on lui rapportoit des deſſeins de ce fils, lui faiſoit croire qu'il s'étoit formé contre lui quelque entrepriſe ſi bien liée, qu'on n'étoit plus à temps de la rompre. (*a*) Il ne penſa pas cependant qu'il convînt de faire des recherches trop ouvertes : ainſi il ſe ſervit d'émiſſaires ſecrets pour éclaircir ſes ſoupçons. Perſonne n'en étoit à couvert, non plus que de ſa haine ; ſes défiances étoient générales : & parce qu'il ſe perſuadoit que plus il étendroit ſes défiances, moins il auroit à craindre, il les portoit ſur des perſonnes qui ne méritoient pas d'en être l'objet. Ceux qui avoient de grands biens (*b*) lui paroiſſoient plus à craindre, parce que ces biens leur donnoient plus de pouvoir ; ceux qui, ſans poſſéder de grandes richeſſes, avoient de grandes habitudes, étoient, à ſon jugement, des conſpirateurs, & leur perte étoit néceſſaire pour aſſurer la vie du Prince. Enfin les choſes vinrent au point, que ceux qui approchoient de ſa perſonne ne ſçûrent trouver d'autres moyens de pourvoir à leur conſervation, que de ſe détruire les uns les autres, ſe flattant que le premier qui ſe feroit mis en faveur par une

(*c*) Μηκέτι ταῖς ἀληθείαις &c. L'Auteur de la Note *m.* conjecture qu'il faut ſous-entendre τὶ après μηκέτι. Cela n'eſt pas néceſſaire. Il ſuffit de lire, ἰσόδοξα μὴ ᾖ τὶ ταῖς ἀληθείαις.

(*b*) Je ne rapporte point la traduction de M. d'Andilly : la penſée qu'il prête à Joſeph n'eſt pas mauvaiſe, mais ſes termes n'en ſont pas ſuſceptibles. Le nouvel Editeur s'eſt plus attaché à en rendre le ſens, mais il ſemble qu'il n'y a pas réuſſi. Je crois que le texte eſt corrompu, c'eſt la première conjecture que je fais ; mais ce n'eſt pas la ſeule que je ſuis obligé de propoſer, pour tâcher de le rétablir. 1°. J'efface μᾶλλον, qui ne fait point de ſens, & je lis en ſa place, μᾶλ' ἴχειν. » Ceux qui avoient du bien lui » paroiſſoient d'autant plus à craindre, » qu'ils étoient plus en état de faire mal. « 2°. J'ajoûte νῦν à πλείω, & d'un adverbe j'en fais un adjectif. Enfin, je ſubſtitue ὁμόσαι à ὀνομάσαι, & j'ajoûte σύνεσιν après ὅμοσαι. Ἀλλὰ μᾶλ' ἴχειν, οἱ νομιζόμενοι μᾶλλον ὡς ἂν μᾶλλον ἰσχύοντες, ἰσόδοξον αὐτῶ φοβερόν. Τοῖς δ' οἷς οὐκ ἦν, συνήθεια πλειόνων, ὅμόσαι, σύνεσιν μόνον ἰσόδοξεν. Je ne demande point de grace pour les corrections que je propoſe : ſi elles ſont juſtes, elles n'en ont pas beſoin ; ſi elles ne le ſont pas, elles n'en meritent point : je n'en demande que pour les avoir propoſées. Je crois le texte certainement corrompu ; que μᾶλλον & ὀνομάσαι ne ſont pas à leur place. Mais je n'oſe rien dire de la manière dont je propoſe de le rétablir.

calomnie aſſureroit ſon état. Mais bientôt ces délateurs, devenus l'objet de la jalouſie, lorſqu'ils avoient obtenu ce qu'ils ſouhaitoient, ſouffroient, par un juſte retour, le mal qu'ils avoient fait ſouffrir aux autres en les prévenant. Pluſieurs ſe ſervirent de cette manœuvre pour ſatisfaire leurs haines particuliéres, qui furent dans la ſuite les victimes d'une ſemblable perfidie. Mettant en œuvre les circonſtances où ils ſe trouvoient, comme un inſtrument & comme un piége propre à perdre leurs ennemis, ils ſe trouvoient dans la ſuite enveloppés dans les filets qu'ils leur avoient tendus: car comme Herode faiſoit punir les accuſés ſans examiner l'accuſation, il s'en repentoit bientôt; mais le malheur étoit que ſon repentir n'arrêtoit point ces cruelles exécutions, & qu'il n'alloit qu'à faire ſouffrir le même châtiment aux délateurs.

III. Telle étoit la déplorable ſituation où ſe trouvoit alors la Cour. Le Roi, pour ſe livrer plus librement à toutes ſes fureurs, & n'être plus retenu par les égards qu'il croyoit devoir à quelques anciens Officiers à cauſe de leur mérite, leur défendit de paroître devant lui, & même d'entrer dans le Palais. De ce nombre furent Andromaque & Gemelle; ils lui avoient l'un & l'autre rendu d'importans ſervices, dans ſes conſeils, dans ſes ambaſſades, dans l'adminiſtration générale des affaires du royaume; ils avoient pris ſoin de l'éducation des Princes ſes enfans. Auſſi n'y avoit-il perſonne qui eût autant de crédit qu'eux ſur ſon eſprit. Il diſgracia le premier, parce que ſon fils Démétrius étoit lié de ſociété avec le Prince Alexandre, & le ſecond, parce qu'il le ſçavoit prévenu d'affection pour ce Prince. Il avoit été un de ceux qui avoient conduit ſes premiéres études, & il l'avoit accompagné dans ſon voyage de Rome. Une ſimple diſgrace n'eût pas même ſatisfait Herode, dans ſon changement de diſpoſition à l'égard de ces deux Officiers, s'il eût cru pouvoir décemment ſe porter à de violents excès, contre des hommes d'un mérite auſſi reconnu; ce fut pour cette ſeule raiſon qu'il ſe contenta de les priver de l'exercice de leurs emplois, & de les mettre hors d'état de le croiſer dans ſes injuſtes réſolutions.

Diſgrace d'Andromaque & de Gemelle.

IV. Antipater étoit la cauſe principale de tous ces déſordres. Lorſqu'il ſe fut aſſuré de la parfaite confiance du Roi, & qu'il eut bien connu ſon foible, il ne le laiſſa pas tranquille, dans la perſuaſion où il étoit, que le ſeul moyen d'avancer ſes affaires étoit de ſe défaire de tous ceux qui étoient en état d'en arrêter le

progrès. Lorſque qu'Andromaque & Gemelle, dont la franhiſe & les ſages avis étoient le plus à craindre, furent écartés, Herode fit donner la queſtion à tous ceux qu'il croyoit être attachés à Alexandre, pour les obliger d'avouer qu'ils avoient connoiſſance de quelque mauvais deſſein formé par ce Prince contre ſa perſonne. Il en mourut pluſieurs, qui n'ayant en effet rien à dire, ne purent ſe réſoudre à le charger. Le déſeſpoir de ne rien découvrir qui pût appuyer ſes ſoupçons, rendit Herode encore plus furieux, & Antipater, par une malice déteſtable, lui perſuadoit que ce n'étoit point la force de la vérité qui avoit fermé la bouche à ceux-ci, mais une fidélité à toute épreuve jurée au Prince, & conſtamment ſoûtenue. Il engagea donc le Roi à en faire appliquer d'autres à la queſtion, pour découvrir enfin la vérité. Un de ces malheureux déclara qu'il avoit entendu le Prince dire pluſieurs fois, lorſqu'on le louoit ſur la grandeur & la richeſſe de ſa taille, ſur ſon adreſſe à tirer de l'arc, & ſur les autres belles qualités qui le diſtinguoient d'une manière ſi avantageuſe, que ces beaux préſens de la nature étoient pour lui de veritables diſgraces, puiſqu'ils donnoient de la jalouſie au Roi ſon pere, auprès duquel il étoit obligé de ſe courber lorſqu'ils marchoient enſemble, afin de ne pas paroître plus grand que lui; comme auſſi de tirer mal adroitement à la chaſſe, lorſqu'il s'y trouvoit avec lui, parce qu'il ſçavoit que le Roi ne pouvoit ſupporter, qu'en quelque choſe que ce fût, on donnât à perſonne des avantages ſur lui.

Alexandre eſt mis en priſon.

La violence des tourmens (*a*) ayant ainſi fait parler cet homme, on lui donna quelque relâche; alors il ajoûta qu'Alexandre avoit conſpiré, avec le Prince ſon frere, de tuer le Roi à la chaſſe, de s'enfuir auſſi-tôt, & d'aller à Rome pour y demander à être déclaré Roi: on produiſit outre cela des Lettres d'Alexandre à Ariſtobule, dans leſquelles il ſe plaignoit vis-à-vis de ſon frere, de l'injuſtice du Roi, qui avoit donné à Antipater un domaine qui produiſoit deux cents talents de revenu. Herode crut enfin avoir fait une découverte qui confirmoit les ſoupçons qu'il avoit contre les Princes ſes enfans. Il fit mettre l'aîné en priſon; mais ſon humeur chagrine &

(*a*) Cocceius, Note *v.* vouloit qu'on lût βασανιζομένου οὖν τοῦ λόγου. La correction paroît peu naturelle. J'aimerois mieux ſuppoſer que ὑπὲρ eſt ſous-entendu, ou plutôt omis, & lire λόγου *cruciatus ultra modum.*

inquiette ne l'abandonna cependant point: ce qu'il avoit entendu ne lui paroiſſoit pas mériter aſſez de créance; & d'ailleurs, lorſqu'il y réfléchiſſoit ſérieuſement, il n'appercevoit dans la conduite des Princes aucun indice certain d'une conjuration; il n'y voyoit que des plaintes & des mécontentemens de jeunes gens, qu'un peu de jalouſie animoit. Il ne lui paroiſſoit pas non plus vrai-ſemblable, qu'ils euſſent pû former le deſſein d'aller à Rome après l'avoir tué; il cherchoit donc des preuves plus déciſives de leur crime, parce qu'il craignoit ſur-tout qu'on ne l'accusât d'avoir fait mettre le Prince Alexandre trop légérement en priſon. Il fit appliquer à la queſtion ce qui reſtoit d'amis à ce Prince: pluſieurs y expirerent, ſans rien déclarer qui pût le ſatisfaire. Ces cruelles recherches ſe faiſoient toujours très-vivement, & la Cour étoit pleine de crainte & d'horreurs, lorſqu'un jeune homme déclara à la queſtion, qu'Alexandre, muni d'un poiſon tout prêt dans Aſcalon, avoit envoyé prier ſes amis de Rome d'engager Auguſte à l'y appeller, parce qu'il avoit à l'informer d'un projet qui ſe formoit contre ſon ſervice, & pour l'exécution duquel ſon pere venoit d'entrer en alliance avec Mithridate, Roi des Parthes (*a*).

V. Herode crut trouver de la vérité dans cette dépoſition, & ſe perſuada que le mal étoit encore plus grand qu'elle ne le lui préſentoit. Il ſe ſentit fort ſoulagé de la crainte où il avoit

(*a*) On ne trouve point de Prince du nom de Mithridate, qui ait regné ſur les Parthes du temps d'Auguſte & d'Herode. Les Copiſtes auroient pû tranſcrire Mithridate au lieu de Tiridate, ſi le temps qu'a regné ce Prince pouvoit ſe concilier avec celui où les brouilleries de la maiſon d'Herode, que Joſeph raconte ici, arriverent.

La gloire d'avoir défait M. Antoine ayant rendu Phraate III. inſolent & cruel, ſes ſujets le chaſſerent, & donnerent la couronne à Tiridate. Cela arriva, ſelon Uſſerius, l'an du monde trois mil neuf cents ſoixante & treize. Ce Prince rentra dans ſes Etats par le ſecours des Scithes, en trois mil neuf cent quatre vingt un. Ce fut en vain que Tiridate, qui s'étoit retiré en Syrie, ſollicita Auguſte de lui faire recouvrer ſa couronne L'Empereur ne voulut point faire la guerre aux Parthes, & Phraate lui ſurvécut.

On met le mariage d'Herode avec Mariamne, ſous l'an trois mil neuf cent ſoixante ſix. Alexandre, qui en fut le premier fruit, ne put naître qu'une année après. Il n'avoit donc que quatorze ans, en trois mil neuf cent quatre-vingt-un. Il avoit cependant déja des enfans, & pluſieurs, de la maniére dont il s'en exprime, lorſque le Roi ſon pere conçut contre lui des ſoupçons dont il fut la victime. Ainſi, il faut reconnoître que Joſeph s'eſt trompé ſur le nom du Roi qui régnoit alors ſur les Parthes, ou que Phraate avoit deux noms.

Ce que l'Auteur de l'Hiſtoire des Empires & des Républiques, *Tom.* 8. *pag.* 182. raconte de Phraate & de Tiridate, par rapport a Auguſte, n'eſt pas tout a fait exact. Mais le fait eſt entiérement étranger a mon ſujet, ainſi je ne m'y arrête point.

été d'avoir agi avec trop de précipitation. Il fit faire des perquiſitions exactes du poiſon indiqué, mais il ne ſe trouva point. Alexandre cependant crut ne devoir rien nier ; il lui vint au contraire en penſée d'aigrir & d'augmenter les troubles dont la Cour étoit agitée, & de fournir quelque objet encore plus inquiétant à la téméraire précipitation du Roi. Peut-être ne vouloit-il que le couvrir de confuſion, de ſe laiſſer ſi facilement tromper par des calomnies ; mais il s'y prit de façon à le jetter, lui & toute ſa Cour, dans les plus étranges embarras, ſi ce qu'il ſe propoſoit d'avancer étoit tenu pour vrai. Il envoya donc quatre Memoires au Roi, dans leſquels il lui déclaroit qu'il étoit inutile de porter plus loin ſes cruelles recherches, qu'il y avoit une conſpiration formée contre lui : que Pheroras, ſes amis particuliers, & ceux qui lui paroiſſoient le plus fidèlement attachés, en étoient : que Salomé (*a*) étoit entrée de nuit dans ſa chambre, & y avoit préparé le poiſon ; que tous les conjurés ſe réuniſſoient ſur la néceſſité de ſe défaire de lui pour ſe procurer le moyen de vivre en ſûreté. Il nommoit ſur-tout, parmi les complices, Ptolémée & Sapinnius, deux de ceux qui l'approchoient, en qui Herode avoit le plus de confiance. Une eſpèce de rage ſaiſit alors la Cour, les meilleurs amis ſe déchiroient les uns les autres, comme s'ils fuſſent devenus tout-à-coup les plus mortels ennemis. Sans écouter ni défenſes ni juſtification, ſans aucun éclairciſſement pour découvrir la vérité, il ſuffiſoit d'être accuſé pour être envoyé au ſupplice ; l'empriſonnement des uns, la mort des autres, la crainte trop fondée de ſubir bientôt le même ſort, rempliſſoit le Palais de plaintes & de gémiſſemens ; l'horreur & l'effroi, & ſouvent un morne ſilence, effaçoient toutes les idées de la joie & des plaiſirs qu'on y avoit autrefois goûtés. Accablé de douleur & d'inquiétude, & n'ayant plus perſonne en qui il pût mettre ſa confiance, Herode trouvoit la vie ennuyeuſe ; cruellement tourmenté par l'appréhenſion continuelle où il étoit que quelqu'un ne vînt la lui ravir, ſon imagination lui repréſentoit le Prince ſon fils, armé d'un poignard, & ſe jettant ſur lui pour le percer. Occupé nuit & jour de ces effrayantes idées, il s'agitoit comme un furieux, & couroit çà & là comme un inſenſé. Telle étoit la triſte ſituation de ce Prince.

(*a*) Dans l'état où eſt le texte de Joſeph : Que Salomé étant entrée dans la chambre l'avoit forcé de jouir d'elle. *Voyez* Remarque II.

VI. Lorſqu'Archelaüs, Roi de Cappadoce, en fut informé, ſes inquiétudes pour le Prince ſon gendre, & pour la Princeſſe ſa fille, jointes à la compaſſion qu'il croyoit devoir aux chagrins qui dévoroient Herode, qu'il aimoit, le déterminerent à ſe rendre auprès de lui, pour tâcher d'apporter quelque remede à de ſi grands maux. Dans l'état où il le vit, il ne jugea pas qu'il convînt de condamner ſa conduite, ni de lui laiſſer entrevoir qu'il l'avoit trouvée trop précipitée; il étoit à craindre qu'un eſprit auſſi frappé ne s'aigrît, même par la force des bonnes raiſons qu'il ſe croiroit obligé d'alléguer pour juſtifier ſon procédé. Ainſi, pour remplir ſon objet, Archelaüs prit toute une autre voie. Il affecta de paroître animé d'une extrême colère contre le jeune Prince, approuva le juſte courroux du Roi ſon pere, & proteſta qu'il étoit prêt à rompre le mariage & à reprendre ſa fille, à laquelle il ne feroit aucune grace, s'il pouvoit découvrir, qu'inſtruite des témeraires projets de ſon époux, elle n'en eût donné aucun avis au Roi ſon beau-pere. Archelaüs réconcilie Herode avec ſes enfans.

Herode, qui s'attendoit à trouver Archelaüs tout autrement affecté, ne fut pas peu ſurpris de le voir entrer dans ſes ſentimens avec tant de chaleur; ſa colère commença à ſe rallentir; la vive perſuaſion où il lui ſembloit qu'étoit Archelaüs, qu'il n'avoit rien fait que de juſte, réveilla en lui les ſentimens de la nature; &, ſpectacle bien touchant! ce pere, qui peu auparavant ne pouvoit, ſans être agité de fureur, entendre juſtifier ſon fils des crimes dont il étoit accuſé, s'attendrit juſqu'aux larmes, lorſqu'il vit Archelaüs ſe joindre à lui contre ce fils malheureux: il le pria lui-même de ne ſe pas livrer à toute l'aigreur du reſſentiment dont il le voyoit animé ſur les fautes d'Alexandre, & de ne point ſonger à rompre le mariage. Archelaüs voyant Herode dans des diſpoſitions auſſi favorables, commença par rejetter les accuſations calomnieuſes qu'on avoit portées contre le Prince, ſur les Courtiſans, qui, abuſant de ſa trop ſimple & trop facile jeuneſſe, lui avoient gâté l'eſprit à deſſein de le perdre. Pheroras fut celui ſur lequel il fit plus particuliérement tomber ſes ſoupçons. Comme Pheroras n'étoit déja pas bien avec le Roi ſon frere, & qu'il ne ſçavoit à qui s'adreſſer pour le faire rentrer en grace, il vint en habit de deuil, & toutes les marques d'un homme qui ſe croit perdu, trouver Archelaüs, qu'il ſçavoit avoir acquis un exrême crédit ſur l'eſprit du Roi, & le pria de

s'intéreſſer en ſa faveur. Archelaüs crut devoir faire uſage de la démarche de Pheroras ; mais il lui fit ſentir que le Roi étoit dans une trop violente colère, pour qu'on pût eſpérer de lui faire ſi tôt reprendre des ſentimens de douceur : il lui conſeilla donc d'aller lui-même demander grace, & eſſayer de l'appaiſer, en lui avouant de bonne foi qu'il étoit l'auteur de tout le mal ; il lui promit en même temps, que dès qu'il l'auroit fait entrer dans des diſpoſitions un peu plus favorables, ce qu'il penſoit ne pouvoir ſe faire autrement, il ſaiſiroit le moment de le ſervir & de lui faire obtenir ce qu'il ſouhaitoit. Pheroras ſuivit cet avis, & Archelaüs le remit en effet dans les bonnes graces du Roi. (a) Par ce moyen Alexandre ſe trouva déchargé de toute accuſation, & fut, contre toute eſpérance, déclaré innocent. Après ces importantes opérations, Archelaüs retourna dans ſes Etats. Herode lui fit de grands préſens ; il avoit toujours extrêmement aimé ce Prince, mais il le compta alors au nombre de ſes meilleurs amis. Comme Herode avoit inſtruit l'Empereur des diviſions de ſa famille, il lui écrivit, pour l'informer que la paix y étoit rétablie. Les deux Rois allerent enſemble juſqu'à Antioche, où Herode ménagea la réconciliation de Titius avec Archelaüs, & revint enſuite en Judée.

CHAPITRE IX.

Brigandages des peuples de la Trachonite. Guerre des Arabes.

I. LES incurſions que les Trachonites firent ſur les Terres d'Herode (b) pendant qu'il étoit à Rome, l'engagerent dans une guerre qu'il fut obligé de ſoûtenir à ſon retour. Voici ce qui y donna occaſion. Depuis que l'Empereur eut ôté la Trachonite à Zénodore pour la donner à Herode, les Trachonites ne pouvant plus exercer leurs brigandages, étoient contraints de cultiver paiſiblement leurs terres. Ce genre de vie étoit d'autant moins de leur goût, qu'ils tiroient peu de profit de leur travail, à cauſe de l'ingratitude & de la ſtérilité du terrein ; néanmoins, comme Herode les obſervoit de près, ce qui fait

(a) Voyez Remarque III.

(b) J'ajoûte dix ou douze mots au texte de Joſeph, au commencement de ce Chapitre : j'ai cru l'addition néceſſaire pour développer ſa penſée, & que, quelque différence qu'il y ait entre traduire & commenter, tout Lecteur judicieux préfere toujours un commentaire qui ſe fait entendre, à une traduction dont on ne voit pas le ſens.

aſſurément

assurément honneur à sa vigilance, ils n'oserent pas, dans ces commencemens de sujétion, faire des courses sur leurs voisins : mais pendant le voyage qu'il fit à Rome pour accuser Alexandre devant Auguste & lui faire connoître Antipater, ils répandirent le bruit de sa mort, & s'étant révoltés, ils recommencerent leurs courses ; alors les Généraux d'Herode les obligerent de rentrer dans l'obéissance. Quarante de ces brigands étant passés en Arabie, dans la crainte d'être traités comme ceux des leurs qui avoient été faits prisonniers, Sillée, qui n'avoit pas réussi dans la recherche qu'il avoit faite de Salomé, les reçut, leur donna un lieu fortifié, où ils s'établirent, & d'où ils firent des courses non-seulement dans la Judée, mais encore dans la Célé-Syrie. Outre la retraite que leur donnoit Sillée, il leur fournissoit les moyens de commettre impunément toute sorte de désordres.

Herode, à son retour de Rome, fut bientôt instruit des ravages considerables qu'ils avoient faits dans les Terres de son obeïssance ; mais comme ils étoient soûtenus par les Arabes, il ne pouvoit pas aisément s'en saisir. Irrité cependant de leurs fréquentes insultes, il entra dans la Trachonite, & fit égorger tous leurs parens. Cette exécution ne fit qu'augmenter leur fureur. C'est une loi parmi eux, de poursuivre à toute outrance les meurtriers de leurs proches. Ils ne cessoient donc point de ravager les pays de sa dépendance, & ils le faisoient impunément (*a*). Herode s'en plaignit à Saturninus & à Volumnius, qui commandoient alors en Syrie (*b*), au nom de l'Empereur, & les pria de châtier ces brigands ; mais ces prières ne produisirent d'autre effet que de

(*a*) *Ἀνυπολιμῶλως, contempto periculo.* C'est ainsi que Sig. Gelenius, qu'ont suivi Messieurs d'Andilly & Havercamp, a traduit ce mot. Ces Sçavans ont sans doute cru qu'il répondoit à ce que Joseph dit, que les Peuples de la Trachonite se faisoient une loi de venger la mort de leurs parens ; mais c'est à ce que l'Historien dit, que se refugiant chez les Arabes, Herode ne pouvoit pas les châtier de leurs brigandages, que se rapporte *ἀνυπολιμῶλως* : *sine multâ, sine pœna.* Ce sens est très-analogue au primitif de cet adverbe, & celui que lui a donné Sig. Gelenius, n'y a aucun rapport.

(*b*) Le Cardinal Baronius a cru que Saturninus & Volumnius avoient été Collégues dans le gouvernement de Syrie, & c'est le sens que presente la traduction de M. d'Andilly. On a envoyé quelquefois deux Gouverneurs dans la même Province, mais c'étoit en temps de guerre, & la Syrie étoit alors en paix. Ce qui a pû tromper le sçavant Annaliste, c'est que Joseph les appelle, *ἐπιτροπεύοντας*, & *ἡγέμονας* mais il eût pû rectifier ce qu'il y a ici de peu exact dans son expression, par la manière dont il s'exprime ailleurs, (Guer. Juifs, liv. 1. chap. 27. numero 2.) car il n'appelle Volumnius qu'*ἐπίτροπος*, terme dont il ne se sert que pour signifier

les irriter davantage. Leurs forces s'augmenterent, ils jetterent l'allarme par-tout, continuèrent à ravager les Etats d'Herode, tuant, ſans quartier, tous ceux qui avoient le malheur de tomber entre leurs mains, de maniere que ce brigandage commençoit à avoir l'air d'une guerre dans les formes; ils étoient alors près de mille. Herode, piqué, fit demander à Obodas les auteurs de ces cruels ravages, & en même temps ſoixante talents que Sillée lui avoit empruntés au nom de ce Prince, & dont le terme du payement étoit paſſé. Sillée, qui avoit écarté du gouvernement Obodas & s'en étoit rendu le maître, répondit qu'aucun de ces brigands n'étoit en Arabie, & à l'égard de la dette, il en différa le payement. L'affaire fut portée devant Saturninus & Volumnius; ils arrêterent qu'Herode recevroit ſous trente jours ce qui lui étoit dû, & qu'on renverroit mutuellement les ſujets qui étoient paſſés d'un Royaume dans l'autre. Il ne ſe trouva aucun Arabe qui, pour crime ou par quelque autre motif, ſe fût refugié dans les Etats d'Herode; mais on convainquit les Arabes d'avoir beaucoup de ces brigands chez eux.

Herode châtie les bandits.

II. Le terme dont on étoit convenu étant paſſé, Sillée alla à Rome, ſans avoir rien accompli de ce qui avoit été réglé. Herode cependant pourſuivoit toujours le payement des ſoixante talents, & la livraiſon des brigands qui s'étoient retirés chez les Arabes. Saturninus & Volumnius lui ayant permis de prendre les armes, il leva des troupes, entra en Arabie, & ayant fait en trois jours le chemin qu'on ne fait ordinairement qu'en ſept, il arriva devant le Fort de Raëpta, où s'étoient retirés ces brigands. Il les prit tous, raſa le Fort, ſans faire d'autre mal aux habitans du pays. Mais les Arabes étant venus au ſecours des brigands, ſous le commandement de Nacebe, l'on en vint aux mains. Herode perdit peu de monde dans l'action; mais Nacebe y fut tué avec vingt-cinq de ſes gens, le reſte ſe ſauva.

un Intendant, & il ne le nomme & ne lui fait donner ſon avis qu'après les Lieutenans de Saturninus. Il l'eût dit auparavant, s'il avoit été ſon Collégue. Ainſi, quand il appelle Saturninus & Volumnius ἡγέμονες & ἀνθύπατοι, il veut dire ſeulement que c'étoient en général les deux Magiſtrats Romains qui étoient alors en *Syrie*. *Card. Noris*, Cenotap. Piſan. pag. 305. *P. Pagi.* Apparat. Baron. pag. 30.

Volumnius, dont parle ici Joſeph, peut-être le même que celui à qui Atticus rendit ſervice après la mort de Céſar, & chez qui il ſe cacha lorſqu'Antoine retourna à Rome triomphant. *Corn. Nepos*, *Vit. Attici.*

Après avoir châtié les brigands, ce Prince fit paſſer dans la Trachonite trois mille Iduméens, & vint ainſi à bout de contenir les habitans de ce pays. Il envoya une relation de ſon expédition aux Généraux Romains, qui étoient alors en Phénicie, pour les aſſurer qu'il n'avoit fait contre les Arabes que ce qu'il n'avoit pû ſe diſpenſer de faire pour les mettre à la raiſon. Ces Officiers s'en informerent, & trouverent ſon expoſé véritable.

III. Les Arabes envoyerent promptement des couriers à Rome, en porter la nouvelle à Sillée; ils ne manquoient pas, comme c'eſt l'ordinaire, de lui groſſir conſidérablement les objets. Sillée s'étoit fait connoître de l'Empereur, & ſe promenoit alors devant le Palais. A cette nouvelle, il prit des habits de deuil, & s'étant préſenté devant l'Empereur, il lui repréſenta que l'Arabie étoit ruinée par la guerre que lui faiſoit Herode; que les ravages qu'y faiſoient ſes troupes avoient abſolument détruit ce Royaume. Il ajoûta, en pleurant, que deux mille cinq cents des principaux de la nation avoient été tués, du nombre deſquels étoit Nacebe, ſon parent, ſon ami, & leur Général. Qu'on avoit enlevé de Raëpta beaucoup d'argent qui y étoit. Qu'Herode avoit, pour commettre cette injuſtice, profité de ſon abſence & de la foibleſſe d'Obodas, qui, hors d'état de ſoûtenir les fatigues de la guerre, n'avoit pû ſe mettre en défenſe, & ramaſſer aſſez promptement les troupes Arabes. Pour rendre la conduite d'Herode encore plus odieuſe, il ajoûta, que ſi lui Sillée ne s'étoit pas abſente, l'entrepriſe d'Herode auroit mal réuſſi; que d'ailleurs il ne ſe ſeroit pas déterminé à venir à Rome, s'il n'avoit été perſuadé que l'Empereur, voulant que tous ſes ſujets vécuſſent en paix les uns avec les autres, devoit être obéï. Ces plaintes firent une vive impreſſion ſur l'eſprit d'Auguſte, & ſe tournant vers les amis qu'Herode avoit à Rome, & vers quelques perſonnes nouvellement arrivées de Syrie, il dit qu'il vouloit ſeulement ſçavoir s'il étoit vrai qu'Herode fût entré avec une armée en Arabie. Les uns & les autres ne purent s'empêcher d'en convenir. Auguſte, en colère, ne voulut rien entendre du motif qu'il avoit eu d'y entrer; mais il lui écrivit ſur le champ une Lettre extrêmement dure, dont le précis étoit, » qu'il l'avoit juſques-là conſideré comme » un ami, mais qu'il le traiteroit déſormais en ſujet. « Sillée écrivit auſſi aux Arabes, & ſes Lettres leur hauſſerent telle-

Auguſte irrité contre Herode par Sillée.

ment le courage, qu'ils refuſerent de rendre le reſte des brigands qui s'étoient refugiés chez eux, & l'argent qui étoit dû à Herode, & ne voulurent plus lui payer le prix des terres qu'ils avoient priſes de lui à ferme. Ce fut ainſi qu'ils profiterent du courroux où étoit l'Empereur contre ce Prince. Les Trachonites en prirent occaſion d'attaquer la garniſon (*a*) Iduméenne, ſe joignirent aux Arabes, pillerent le pays avec eux, & y firent de grands ravages, autant par le deſir de ſe venger, que pour profiter du butin qu'ils en emportoient.

IV. Herode étoit contraint de ſouffrir toutes ces inſultes. La perte de ſon crédit chez l'Empereur l'humilioit beaucoup: Auguſte n'avoit point voulu recevoir de premiers Ambaſſadeurs qu'il lui avoit envoyés pour ſe juſtifier; une ſeconde ambaſſade n'avoit pas eu plus de ſuccès. Ce courroux marqué de l'Empereur lui faiſoit tout appréhender. Le ſejour de Sillée à Rome l'inquiétoit; il ſçavoit qu'il y étoit écouté, & qu'il méditoit de grands deſſeins. Le Roi Obodas étoit mort. Ænée, qu'on appella dans la ſuite Arétas, lui avoit ſuccédé. Sillée travailloit à le perdre par des calomnies; il vouloit le faire deſcendre du thrône pour y monter. Il avoit fait de grandes largeſſes aux Officiers du Palais, & promettoit de faire de magnifiques préſens à l'Empereur, qui étoit fâché qu'Arétas ſe fût mis en poſſeſſion du Royaume ſans lui en avoir rien écrit. Ce Prince le fit cependant dans la ſuite, & envoya à Auguſte, entre autres riches préſens, une couronne d'or du poids de pluſieurs talents. Dans ſa Lettre, il accuſoit Sillée d'être un Miniſtre infidèle; d'avoir empoiſonné le Roi Obodas, & d'avoir uſurpé, même de ſon vivant, la ſouveraine Puiſſance; d'avoir déshonoré les femmes des Arabes; d'avoir exercé l'uſure, & emprunté de groſſes ſommes pour s'ouvrir un chemin au thrône. Auguſte ne fit aucun état de toutes ces plaintes, & renvoya les Ambaſſadeurs d'Arétas ſans leur donner d'audience ni recevoir aucun des préſens dont ils étoient chargés. Cepen-

(*a*) L'ancien Traducteur a lû Ιουδαίων, & quelques manuſcrits ont cette leçon: c'eſt peut-être la meilleure. Les Trachonites avoient commencé à ſe révolter dès qu'ils ſçurent qu'Herode étoit à Rome, mais ſes Officiers les avoient fait rentrer dans la ſoumiſſion. A ſon retour, ce Prince envoya dans ce pays trois mille Iduméens, ce fut pour prendre la place de ceux qui s'étoient retirés chez les Arabes, & Joſeph ne dit pas que ce fût en garniſon; mais il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'Herode n'y tînt pas des troupes pour retenir un peuple ſi porté à vivre des ravages qu'il faiſoit ſur ſes voiſins.

dant les affaires de la Judée & de l'Arabie alloient tous les jours de mal en pis ; les unes par le peu d'ordre qu'on y mettoit ; les autres, par le défaut de Chef qui pût s'oppoſer aux déſordres. Arétas, peu affermi ſur le thrône, ne pouvoit les arrêter, & Herode étoit contraint de ſouffrir toutes ſortes d'injuſtices ; parce qu'ayant entrepris de les repouſſer par la force, il avoit encouru la diſgrace de l'Empereur. Dans cette ſituation déſeſpérante, il réſolut d'envoyer de nouveau à Rome, & de tâcher d'obtenir quelque juſtice de l'Empereur par le crédit de ſes amis. Ce fut Nicolas de Damas qu'il chargea de cette négociation.

CHAPITRE X.

I. LES troubles de la famille Royale augmentoient toujours, & les Princes étoient plus irrités que jamais. On étoit perſuadé que le Royaume étoit menacé des plus grands malheurs, & on eut ſur-tout ſujet de le craindre, à l'occaſion dont je vais rendre compte. Un Lacédémonien nommé Euricle, homme de naiſſance, mais d'un méchant eſprit, débauché, grand flatteur, & ſur-tout extrêmement adroit à affecter de paroître tout ce qu'il n'étoit pas, paſſa par la Judée, & ſe préſenta à la Cour d'Herode, fit des préſens à ce Prince, & en reçut de plus grands. Cet homme s'inſinua ſi bien dans l'eſprit d'Herode, qu'il attira ſa confiance. Antipater lui donna un appartement chez lui, ce qui ne l'empêcha point de rendre de fréquentes viſites à Alexandre, & de paroître s'attacher à ce Prince, pour reconnoître, diſoit-il, en quelque ſorte, la ſinguliére amitié dont il lui faiſoit croire qu'Archelaüs, Roi de Cappadoce, l'honoroit. Sous ce même prétexte, il feignoit d'être entiérement dévoué à Glaphira. C'étoit ainſi qu'il en uſoit à l'égard de tout le monde, faiſant entendre dans le particulier à chacun de ceux qu'il voyoit, qu'ils étoient les ſeuls pour leſquels il eût une ſincére affection, & qu'il ne voyoit les autres que par politique. De cette façon il étoit à portée de ſçavoir tout ce qui ſe diſoit & ſe faiſoit, & en faiſoit uſage pour débiter plus ſûrement les calomnies qu'il

Euricle de Lacédémone s'inſinue dans l'eſprit d'Herode, & augmente les troubles de la famille Royale.

inventoit (*a*). Il gagna, par ſes artifices, toute la confiance d'Alexandre. Ce jeune Prince, qui n'oſoit ſe fier à perſonne, crut pouvoir ouvrir ſon cœur à Euricle, lui fit part de la peine qu'il reſſentoit de ce que le Roi ſon pere l'avoit pris en averſion; il lui raconta les malheurs de la Reine ſa mere, & de quelle manière Antipater, devenu tout-puiſſant, l'avoit fait priver des honneurs dûs à ſon rang. Il lui avoua enfin, qu'il ne pouvoit ſouffrir toutes ces injuſtices, ſe plaignant ſur-tout très-amerement, de ce que la haine de ſon pere contre lui & contre Ariſtobule étoit pouſſée à un tel excès, qu'il ne vouloit plus leur parler, ni ſouffrir qu'ils mangeaſſent à ſa table. Ces diſcours n'étoient que l'expreſſion d'une vive douleur; cependant Euricle ne manqua pas d'aller les rapporter à Antipater, & lui proteſta que ce n'étoit point pour ſe faire valoir auprès de lui, mais parce que l'affaire lui paroiſſoit aſſez importante pour ſe croire obligé de l'avertir qu'il devoit ſe méfier du jeune Prince, qui lui avoit fait ces confidences d'un ton à faire croire qu'il avoit quelque deſſein formé de lui nuire. Antipater, perſuadé qu'Euricle ne lui donnoit ces avis que par un pur & ſincère ſentiment d'amitié, lui fit de riches préſens, & l'engagea à dire les mêmes choſes au Roi. Il le fit, & le Roi ajoûta d'autant plus de foi à ſes artificieux rapports, qu'il aſſuroit tenir de la bouche même d'Alexandre tout le détail des mauvaiſes diſpoſitions dans leſquelles il l'avoit trouvé. Ce fourbe ſçut ſi bien tourner l'eſprit d'Herode, que de ce moment ſa haine contre Alexandre devint irréconciliable; les cinquante talents dont il gratifia à l'heure même cet indigne délateur, en furent une preuve bien marquée. Euricle ne les eut pas plutôt reçus, qu'il prit congé d'Herode & paſſa à la Cour d'Archelaüs, Roi de Cappadoce, auquel il fit de grands éloges du Prince Alexandre, & vanta beaucoup les ſoins qu'il s'étoit donnés pour entretenir la paix & la bonne intelligence entre ce Prince & le Roi ſon pere. Par cet artifice il tira encore beaucoup d'argent d'Archelaüs, & ſe retira ſoigneuſement, avant que ſes fourberies fuſſent découvertes. Il retourna à Lacédémone, d'où il fut en-

(*a*) Ἀντιχαρίζεσθαι τὰς ὕβρεσιν. Faire une politeſſe de calomnies, ne ſe dit pas dans notre Langue, c'eſt cependant ce que veut dire Joſeph. Ou payer par des calomnies les honnêtetés qu'on lui faiſoit. *Voyez* Guer. Juifs, liv. 1. ch. 26. pag. 122.

ſuite chaſſé ; parce qu'y continuant ſes déteſtables pratiques, il ſe trouva atteint de pluſieurs crimes.

II. Herode ne ſe contenta plus d'écouter les bruits calomnieux qu'on répandoit contre les Princes ſes fils ; il les avoit pris en une telle averſion, que lorſque perſonne ne les accuſoit, il excitoit lui-même leurs ennemis à le faire, par l'attention rigoureuſe avec laquelle il les faiſoit obſerver. La liberté de parler contre eux étoit d'autant plus grande, qu'il prenoit un plaiſir ſingulier à entendre faire de leur conduite des rapports déſavantageux (*a*).

III. On rapportoit donc tous les jours au Roi de nouveaux faits contre les Princes ; & c'étoit à qui, pour faire mieux valoir ſon zèle pour ſa conſervation, en inventeroit de plus graves. Mais rien ne leur fit plus de tort qu'un évenement qui arriva alors. Le Roi avoit deux Gardes qu'il eſtimoit beaucoup, à cauſe de leur grandeur & de leur force extraordinaire : ils ſe nommoient Jucundus & Tirannus. Ce Prince, pour quelque ſujet de mécontentement particulier, les ayant congédiés, ils ſe donnerent à Alexandre, qui, comme ils étoient bons cavaliers, ſe plaiſoit à prendre avec eux l'exercice du cheval, & leur faiſoit quelques libéralités. C'en fut aſſez pour donner au Roi des ſoupçons contre eux, il les fit appliquer à la queſtion, qu'ils ſupporterent quelque temps avec beaucoup de fermeté ; mais enfin ils dépoſerent que le Prince Alexandre les avoit ſollicités de tuer le Roi, lorſqu'il iroit à la chaſſe des bêtes fauves ; & qu'il leur avoit dit qu'ils pourroient le percer d'un épieu, lorſqu'il ſeroit tombé de cheval, comme cela lui étoit déja arrivé (*b*), & qu'on n'auroit pas de peine à ſe perſuader qu'en tombant il ſe ſeroit malheureuſement percé lui-même de ſon épieu. Ils ajoûterent, que l'argent qu'ils avoient reçu étoit caché dans l'écurie, & chargerent le grand Veneur d'avoir pro-

(*a*) ... Εὐάρατον τὸν Κῶον Ἀλεξάνδρῳ συνεσόντας. Cela ne fait aucun ſens, & a tout l'air d'une ſcolie qui a paſſé de la marge dans le texte. Un Particulier, qui ſe ſouvenoit d'avoir lû que Joſeph raconte, dans le premier livre de la Guerre des Juifs, l'infidélité d'Evarate après la perfidie d'Euricle, crut qu'il en pouvoit faire une Note dans ſon Exemplaire, qu'un Copiſte, ſans jugement a portée dans le texte. En effet, ces mots retranchés, ce qu'ils ſéparent ſe lie fort bien ; ainſi, je ne l'ai point traduit, & j'ai ſuivi la correction que préſente la Note *o*.

(*b*) *Nam & penè ſimile quiddam ei acciderat.* M. Havercamp. C'eſt le ſens qu'avoit ſuivi M. d'Andilly ; mais *penè* n'eſt point dans le Grec, & Joſeph diſant que quelque choſe de pareil étoit déja arrivé a Herode, il eſt clair que cela ne tombe que ſur quelques chutes de cheval qui lui étoient déja arrivées.

mis de leur donner, par ordre d'Alexandre, des épieux du Roi & des armes à ſes gens.

Fauſſe Lettre d'Alexandre qu'on produit.

IV. Le Roi fit arrêter enſuite le Gouverneur d'Alexandrion, & le fit auſſi appliquer à la queſtion. On l'accuſoit d'avoir promis de recevoir les Princes dans ſa Fortereſſe, & de leur donner la quaiſſe royale qui y étoit. Ce Gouverneur n'avoua rien, mais ſon fils dit que cela étoit vrai, & donna des Lettres qui paroiſſoient être de la main d'Alexandre. » Quand nous aurons fait, avec le ſecours de Dieu, ce que nous nous propoſons, nous irons vous trouver; mais tâchez de nous recevoir dans votre Fortereſſe, comme vous nous l'avez promis.« Herode, après avoir lû cette Lettre, ne douta nullement que les Princes ſes enfans n'euſſent conſpiré contre lui. Le Prince Alexandre ſoûtint que le Secrétaire Diophante avoit contrefait ſon écriture, & que c'étoit Antipater qui avoit méchamment compoſé cette Lettre. Il eſt certain que Diophante avoit le pernicieux talent de contrefaire les écritures, qu'il fut dans la ſuite convaincu d'en avoir fait uſage, & qu'il lui en coûta la vie.

V. Le Roi fit venir, en préſence du Peuple, à Jericho ceux qui avoient dépoſé contre les Princes (*a*). Le Peuple les tua tous à coups de pierre; il eût traité de même Alexandre & Ariſtobule, mais le Roi l'empêcha, & fit appaiſer la multitude par Ptolémée & Pheroras. Il fit renfermer & garder ſi étroitement les Princes, que perſonne ne les approchoit: toutes leurs actions, toutes leurs paroles, étoient rigoureuſement obſervées. Confus, déſeſpérés, ces Princes ſe regardoient eux-mêmes comme des criminels déja condamnés. Dans cette extrêmité, Ariſtobule crut pouvoir exciter ſa belle-mere, qui étoit en même temps ſa tante, à prendre compaſſion de ſon état, & à s'animer de haine contre celui qu'une foible crédulité portoit à de ſi injuſtes excès contre eux. » Votre vie à vous même, lui dit-il, eſt-elle en ſûreté, accuſée comme vous l'êtes de réveler à Sillée tout ce qui ſe paſſe dans le Royaume, dans l'eſpérance de l'épouſer. « Salomé alla auſſi-tôt rapporter ce diſcours à Herode qui, tranſporté de colère, or-

(*a*) Si ἐν Ἱεριχοῦντι, à Jericho, n'eſt point ici de trop, Joſeph auroit fait plaiſir à plus d'un de ſes lecteurs, de marquer quelle raiſon eut Herode de produire les Princes ſes fils à Jericho plutôt qu'à Jeruſalem.

donna

donna qu'on mît les Princes aux fers, qu'on les ſéparât l'un de l'autre, & qu'on les obligeât de déclarer par écrit, chacun de leur côté, tout le mal qu'ils avoient deſſein de lui faire. Les Princes, pour lui obéir, écrivirent qu'ils n'avoient jamais formé aucun mauvais deſſein contre ſa perſonne, que même ils n'y avoient jamais penſé; mais qu'il étoit vrai, qu'ennuyés de ſe voir ainſi toujours injuſtement ſoupçonnés, la vie triſte & pleine d'inquiétude qu'ils menoient, les avoit forcés à prendre la réſolution de s'enfuir. Les Princes ſont mis aux fers.

VI. En ce même temps Archelaüs envoya un Ambaſſadeur à Herode; il s'appelloit Méla, & étoit un des principaux Seigneurs des Etats de ce Prince. Herode, pour le convaincre des mauvais deſſeins de ſon maître contre lui, ſe fit amener Alexandre, chargé de chaînes, & l'interrogea devant lui ſur la fuite qu'il avoit méditée, & ſur le lieu où il vouloit ſe retirer. Le Prince répondit que c'étoit chez Archelaüs, qui avoit promis de l'envoyer, lui & ſon frere, à Rome, mais qu'il ne lui étoit jamais venu dans la penſée de rien entreprendre de criminel contre le Roi; que tout ce que la méchanceté de leurs ennemis avoit avancé, étoit faux; qu'il regrettoit fort que Tirannus & Jucundus euſſent été ſi précipitamment privés de la vie; mais ajoûta-t-il, la crainte qu'on ne pût les interroger de nouveau, & les examiner avec plus de liberté, a porté Antipater à envoyer ſes gens ſe mêler parmi le peuple, pour l'exciter à les lapider tumultuairement.

VII. Le Roi ordonna alors qu'on menât ce Prince & Mélas chez Glaphira, pour ſçavoir d'elle, ſi elle n'avoit point connoiſſance de la conſpiration qu'on avoit formée contre lui. Lorſqu'ils furent entrés, & que la Princeſſe eut apperçu le Prince dans les fers, elle ſe frappa la tête, & remplit l'air de ſes ſanglots & de ſes cris; le Prince pleuroit. Ce ſpectacle touchant attendrit les aſſiſtans, ils reſterent tous ſans voix, & furent ainſi quelque temps ſans pouvoir exécuter les ordres du Roi. Enfin Ptolémée, qui en étoit chargé, demanda au Prince ſi la Princeſſe ſon épouſe avoit eu connoiſſance des deſſeins qu'il avoit formés. Eh! répondit-il, ai-je pû rien cacher à une perſonne que j'aime plus que ma vie, & qui m'a donné des enfans qui me ſont chers? La Princeſſe alors s'écria, que rien de criminel n'étoit venu à ſa connoiſſance; mais que s'il falloit bleſſer la vérité, contre elle-même, pour ſauver la vie du

Prince, elle déclareroit tout ce que l'on voudroit. Je n'ai jamais conçu, dit Alexandre, aucun des deſſeins impies dont me ſoupçonnent ceux à qui il convient le moins de le faire, & vous ne ſçavez rien autre choſe, ajoûta-t-il, adreſſant la parole à la Princeſſe, que le deſſein que nous avions formé d'aller trouver le Roi votre pere, pour nous rendre enſuite à Rome. La Princeſſe en étant convenue, Herode crut n'avoir plus d'autres preuves à chercher de la mauvaiſe volonté d'Archelaüs. Il donna des Lettres à Olimpe & à Volumnius (*a*), & leur ordonna de s'embarquer pour Eleuſe de Cilicie, de rendre ſes Lettres à Archelaüs dès qu'ils ſeroient arrivés, & de lui faire de ſa part de vifs reproches, de ce qu'il étoit entré dans la conſpiration des Princes ſes fils. Olimpe & Volumnius avoient de plus ordre d'aller tout de ſuite à Rome, & de préſenter à Auguſte les Lettres qu'il leur remettoit, avec les Memoires juſtificatifs des plaintes qu'il faiſoit des Princes ſes enfans, s'ils trouvoient que la négociation dont il avoit chargé Nicolas eût eu quelque ſuccès, & que la colère de l'Empereur fût appaiſée. Archelaüs répondit, qu'il avoit promis à la vérité de recevoir Alexandre & Ariſtobule, parce qu'il étoit perſuadé qu'un tel ſervice tourneroit autant à l'avantage du Roi lui-même, qu'à celui des Princes, n'étant peut-être que trop à craindre que, ſur de ſimples ſoupçons, & ſur des accuſations calomnieuſes, il ne ſe laiſſât emporter à ſa colère, ou que le déſeſpoir enfin ne les portât à ſe ſouiller des crimes dont on les rendoit ſuſpects: mais il déclara qu'il ne s'étoit point engagé à les envoyer à l'Empereur, ni à rien faire en leur faveur qui marquât de la mauvaiſe volonté contre Herode.

VIII. Lorſque les Députés d'Herode furent arrivés à Rome, ils ne trouverent aucune difficulté à préſenter les Lettres de ce Prince à Auguſte. Nicolas l'avoit rétabli dans les bonnes graces de l'Empereur de la manière que je vais le rapporter. Si-tôt qu'il fut arrivé à Rome, & qu'il ſe fut préſenté au Palais, il jugea qu'indépendamment de la commiſſion dont il étoit chargé, il lui étoit important de ſe rendre accuſateur de Sillée. Dès avant qu'il eût eu quelque conférence avec les Arabes, il avoit remarqué de la diviſion entre eux; quelques-uns ſe détacherent de Sillée, & ſe joignirent à lui. Ils lui découvrirent toutes les injuſtices dont il étoit coupable, ils lui fournirent des preuves.

(*a*) Différent de l'intendant de Syrie.

qu'il avoit fait mourir pluſieurs perſonnes attachées à Obodas. C'étoient des Lettres qu'ils lui avoient ſurpriſes avant de rompre avec lui. Cette découverte parut importante à Nicolas ; il en tira dans la ſuite un grand avantage, pour le deſſein qu'il avoit de tout mettre en uſage pour faire revenir l'Empereur de ſes préventions contre Herode. Il ſçavoit bien que s'il ſe préſentoit comme venant juſtifier la conduite de ce Prince, il n'obtiendroit point d'audience, mais que s'il ſe portoit pour accuſateur contre Sillée, il auroit occaſion de parler en faveur d'Herode. Il s'arrangea en conſéquence avec les Arabes, & aſſiſté des Députés d'Aretas, il demanda audience ; & l'ayant obtenue, il accuſa Sillée de divers crimes, & notamment » d'a- » voir fait mourir Obodas, & pluſieurs Arabes ; d'avoir em- » prunté de l'argent dans de mauvais deſſeins ; d'avoir déſho- » noré pluſieurs Dames, non-ſeulement en Arabie, mais à » Rome même. Il ajoûta (& ce point étoit celui qui l'intéreſ- » ſoit particuliérement), qu'il avoit oſé tromper l'Empereur » & l'indiſpoſer contre Herode, en lui faiſant de faux rapports » de la conduite de ce Prince en Arabie. « En cet endroit du diſcours de Nicolas, l'Empereur l'arrêta, & lui ordonna de déclarer nettement, » Si Herode n'avoit pas fait entrer des » troupes en Arabie, s'il n'y avoit pas fait mourir deux mille » cinq cents hommes ; s'il n'y avoit pas fait des priſonniers, & » s'il n'y avoit pas enfin fait le dégât. « A ces queſtions, Nicolas répondit » qu'il étoit en état de prouver qu'il y avoit du » faux & de l'exagéré, dans le rapport qui avoit été fait à l'Em- » pereur ; & qu'Herode ne s'étoit nullement conduit de manière » à mériter ſon courroux. « Auguſte, ſurpris de ce que Nicolas avançoit, l'écouta avec plus d'attention, & il continua ainſi : » Herode avoit prêté cinq cents talents (*a*), & la recon- » noiſſance portoit, que le terme pris pour les rendre étant » paſſé, il lui ſeroit permis d'en tirer le payement ſur tout le » pays : que ce n'étoit point une armée qu'il avoit fait entrer » en Arabie, mais ſeulement quelques-uns de ſes gens qu'il y » avoit envoyés recevoir l'argent qui lui étoit dû ; & cela, long- » temps après le temps fixé par les termes de la reconnoiſſan- » ce ; qu'il en avoit parlé pluſieurs fois à Saturninus & à Vo- » lumnius, qui commandoient en Syrie ; que Sillée leur avoit

Nicolas accuſe Sillée, & juſtifie Herode auprès de l'Empereur.

(*a*) Herode n'en demande que ſoixante plus haut.

» juré à Bérite, par la fortune de l'Empereur, qu'il rendroit
» cet argent ſous trente jours, & ceux des ſujets d'Herode qui
» s'étoient retirés en Arabie; que Sillée n'ayant dans la ſuite
» rien voulu accomplir de ce qu'il avoit promis, Herode avoit
» été contraint de s'adreſſer aux Commandans de Syrie; que ces
» Officiers Romains lui ayant permis d'uſer du droit qu'il avoit de
» ſe faire payer de force, il étoit entré, quoiqu'à regret, avec
» quelques-uns des ſiens en Arabie. Voilà, Seigneur, ajoûta Ni-
» colas, voilà la guerre dont Sillée a fait des deſcriptions ſi tragi-
» ques. Et comment peut-on accuſer Herode d'avoir porté la
» guerre en Arabie, tandis qu'il n'a fait que ce que vos Officiers lui
» ont permis, après un Traité ſolemnellement conclu en leur
» préſence, après le parjure qu'on commettoit, non-ſeulement
» contre les Dieux, mais encore contre l'auguſte majeſté de
» votre Nom? Mais il eſt temps que je parle des priſonniers.
» Quarante brigands, auxquels d'autres ſe joignirent dans la
» ſuite, ſe retirerent en Arabie pour éviter le châtiment qu'en
» vouloit faire Herode. Sillée fournit à leur entretien, leur
» aſſigna des Terres, & ſe fit un revenu de leurs brigandages.
» Il s'étoit engagé, par les mêmes ſermens, de les rendre le
» même jour qu'il juroit de payer les ſommes dues à Herode.
» On ne ſçauroit prouver que ce Prince ait fait d'autres pri-
» ſonniers que ces brigands, encore n'a-t'il pris que ceux qui
» ne purent ſe cacher. Ce grand nombre de priſonniers n'eſt
» donc qu'une pure calomnie. Mais voici, Seigneur, une im-
» poſture bien plus criante, dont Sillée a fait uſage pour exciter
» votre colère. Je ſçais, & je donne pour certain, que les Ara-
» bes furent les aggreſſeurs, qu'ils ont tué deux ou trois des
» gens d'Herode, & que ce ne fut qu'après avoir obligé He-
» rode de ſe mettre en défenſe que le Général Nacebe fut tué,
» & vingt-cinq de ſes gens avec lui. C'eſt de ces vingt-cinq
» hommes, malignement centuplés, que Sillée a formé le
» nombre des deux mille cinq cents qu'il a dit avoir été tués
» par Herode.

IX. Ce diſcours de Nicolas émut ſenſiblement l'Empereur, il ſe tourna avec indignation vers Sillée, & lui demanda combien d'Arabes avoient été tués? La queſtion l'embarraſſa, il ne ſçut répondre autre choſe, ſinon qu'on l'avoit trompé ſur le nombre. On lut alors la reconnoiſſance du prêt que lui avoit fait Herode, les Lettres des Commandans de Syrie, & les

plaintes des villes qui avoient ſouffert de ces brigandages. Toutes ces piéces acheverent de convaincre l'Empereur. Pénétré de regret d'avoir, ſur de fauſſes allégations, écrit durement à Herode, il rendit ſon amitié à ce Prince, condamna Sillée à perdre la vie, lui reprocha de l'avoir, par ſes impoſtures, ſéduit au point de lui faire oublier ce qu'il devoit à un ancien ami. Enfin, il le renvoya (*a*) régler ſes affaires, afin que ſes créanciers puſſent être ſatisfaits avant qu'on l'exécutât.

Quant à Aretas, l'Empereur étoit toujours mécontent de ce qu'il s'étoit mis en poſſeſſion du thrône d'Arabie ſans lui avoir demandé ſon agrément, & il vouloit donner ce royaume à Herode; mais les Lettres qu'Olimpe & Volumnius lui remirent de ſa part, le firent changer de réſolution. Ces deux Députés d'Herode ayant appris qu'Auguſte avoit rendu ſon amitié à ce Prince, lui avoient préſenté ces Lettres, ainſi qu'il le leur avoit ordonné. Herode y faiſoit part à l'Empereur des ſujets de mécontentement que lui donnoient ſes enfans, & lui envoyoit des Memoires inſtructifs ſur cette affaire. L'Empereur les ayant lues, jugea qu'il convenoit peu de charger d'un nouveau royaume un Prince déja avancé en âge, & diſtrait par d'auſſi grands chagrins domeſtiques. Il admit à ſon audience les Ambaſſadeurs d'Aretas, & ſe contentant de faire de vifs reproches à leur maître, d'avoir oſé s'emparer d'une couronne, ſans la tenir de

(*a*) Ce fut, ſelon M. d'Andilly, en Arabie, que l'Empereur renvoya Sillée. Toute l'apparence y eſt, mais Joſeph ne le dit pas. M. Baſnage prétend, ſur l'autorité de Strabon, que ce fut a Rome qu'il fut fait mourir, & qu'il le fut pour avoir trahi Ælius Gallus dans ſon expédition contre les Arabes. L'infidélité de Sillée put avoir été la cauſe du mauvais ſuccès qu'elle eut, mais l'imprudence & le peu de ſoin qu'eut Gallus de ſe fournir des choſes néceſſaires pour la faire réuſſir, y eut peut-être autant de part. Quoi qu'il en ſoit, ſi ce fut un des chefs d'accuſation qui le firent mourir, ce ne fut pas le ſeul. Strabon le reconnoît, lorſqu'il y joint » les autres crimes dont il étoit » convaincu. « Si l'accuſation eſt réelle, comme on n'en peut pas douter, après que cet Auteur l'aſſure, il faut dire qu'elle fut poſtérieure aux plaintes que Sillée fit à Auguſte, des prétendus ravages qu'Herode faiſoit en Arabie. Car ſi Gallus l'avoit alors accuſé d'avoir trahi l'armée Romaine, il n'eût oſé, ni même pû les porter au tribunal de l'Empereur; & loin de les croire juſtes, comme fit Auguſte, il n'eût pas même voulu l'écouter. *Strabon*, *liv.* 16. *pag.* 112. Annal. politico-Eccleſ.

Joſeph ne marque point où Sillée fut puni de ſa trahiſon & de ſes calomnies: il ſemble que ce fut a Rome, par ce qu'il rapporte dans le livre ſuivant, pag. 832. Antipater du moins, & Aretas, l'y accuſerent dans la ſuite: le premier, des crimes dont l'avoit déja chargé Nicolas, & le ſecond, d'avoir commis pluſieurs meurtres à Petra.

ſa main, il accepta ſes préſens, & le confirma ſur le thrône d'Arabie (*a*)

CHAPITRE XI.

Auguſte répond à Herode.

I. AUGUSTE ayant repris ſes ſentimens d'amitié pour Herode, lui écrivit qu'il le plaignoit beaucoup d'avoir des enfans tels qu'étoient ſes fils; que s'ils avoient formé des entrepriſes contre ſa vie, il devoit les punir comme des parricides, & qu'il lui en donnoit tout pouvoir; mais que s'ils n'avoient eu deſſein que de s'enfuir, il devoit ſe contenter de les corriger, ſans ſe porter contre eux aux derniéres extrémités; qu'il lui conſeilloit de faire une aſſemblée à Bérite (*b*), d'y inviter les Romains qui commandoient dans la Province, Archelaüs, Roi de Cappadoce, tous ceux qui lui paroîtroient mériter quelque conſidération, ſoit par leur rang, ſoit par leur affection pour lui, pour prendre leur avis ſur la conduite qu'il devoit tenir.

C'eſt ce que contenoit la Lettre de l'Empereur. Herode la reçut avec d'autant plus de joie, que ce Prince, en lui aſſurant

(*a*) A l'occaſion de ce Roi des Arabes, je crois devoir dire, que je ne puis me contenter du ſens que l'on donne au verſet 33. du Chapitre 11. de la ſeconde aux Corinthiens; le Pere Calmet, Diction. Bibl. article, *Aretas*, dit que Damas obéiſſoit alors à ce Prince. C'eſt ce qu'on pourroit dire de meilleur, ſi le ſçavant Interprète eût apporté quelque preuve de ce qu'il dit ſi nûment. Metellus & Lollius Lieutenants de Pompée l'avoient priſe, & les Arabes furent ſi peu en état de la reprendre, que l'avant-dernier de leurs Rois, dont Joſeph parle, penſa perdre la couronne pour l'avoir priſe ſans l'agrément d'Auguſte. Il ſemble que ce que S. Paul appelle Ethnarque, étoit à peu-près ce que nous appellons *Conſul de la Nation*. Comme Damas étoit une ville de commerce, (3. *Rois*, chap. 20. ℣. 141.) pluſieurs Arabes pouvoient y demeurer, & les Empereurs avoir accordé à Aretas d'y avoir un *Conſul* un *Ethnarque*, pour régler les affaires que ſes ſujets, qui y demeuroient, pouvoient avoir enſemble, comme ils l'accordoient aux Juifs à Alexandrie. (Joſeph, *Antiq. Juiv.* liv. 19. chap. 5.) Si ce Conſul paroît faire garder les portes de la ville de ſon autorité particuliére, on ſçait que ces Officiers font quelquefois des entrepriſes ſans autorité; d'ailleurs cet Officier pouvoit en avoir obtenu la permiſſion du Magiſtrat. Je ne trouve dans aucun Auteur ce que ce ſçavant Interprète dit, qu'Aretas étoit alors en guerre avec les Romains. (Diction. Bibl. article, *Damas.*) Il eſt vrai qu'Aretas ayant défait l'armée d'Herode Antipas, Tibere ordonna à Vitellius, Gouverneur de Syrie, de lui faire la guerre. Mais outre que la mort de l'Empereur empêcha l'exécution de ces ordres, ce fut entre 34. & 35. que S. Paul alla à Damas, & la défaite d'Herode n'arriva qu'en 37. *Diction. Bibl.* Damas.

(*b*) » Dans Bérite, où il y avoit un ſi

le retour de ſon amitié ; lui donnoit un plein pouvoir de traiter ſes enfans comme il voudroit (*a*). Il avoit à la vérité paru, dès le commencement, très-indiſpoſé contre les Princes, mais ſans emportement ni volonté marquée de les perdre. Lorſqu'il ſe vit rentré en grace avec l'Empereur, & autoriſé par ce Prince à faire tout ce qu'il jugeroit à propos, ſa haine n'eut plus d'autres bornes que ſon pouvoir. Il envoya inviter de ſe trouver à Bérite ceux qu'il voulut, mais il n'y appella point Archelaüs, ſoit que le haïſſant, il ne voulût point ſe trouver avec lui, ſoit qu'il ſoupçonnât qu'il le croiſeroit dans ſes deſſeins.

II. Sur cette invitation, les Romains qui commandoient dans la Province, & diverſes autres perſonnes de conſidération des villes voiſines, ſe rendirent à Brite. Herode ne voulut pas y faire venir les Princes ſes fils ; cependant, afin de les avoir tout prêts, ſi on venoit à les demander, il les fit mettre dans un village des Sydoniens, nommé Platane, qui étoit proche de Bérite. Lorſque cette aſſemblée, qui ſe trouva compoſée de cent cinquante perſonnes, fut formée, il y entra ſeul, & oubliant qu'il étoit pere, il accuſa ſes fils d'une manière ſi indécente, qu'il n'excita dans aucun des aſſiſtans ces ſentimens de compaſſion naturelle qui forcent à plaindre un pere, qu'une triſte néceſſité oblige d'en venir à de telles extrémités. Livré à l'emportement le plus furieux, il ſe troubloit en parlant ; une férocité ſauvage le ſaiſiſſoit, lorſqu'il vouloit prouver la vérité des crimes dont il les chargeoit, ne laiſſant ni le temps ni la liberté à ceux qui l'écoutoient, de peſer & d'examiner les faits ; il les aggravoit plutôt, & s'efforçoit de leur donner les couleurs les plus odieuſes ; il lut lui-même leurs Lettres. Elles ne contenoient rien qui pût conſtater une conſpiration formée, ou aucun autre deſſein criminel projetté ; on y remarquoit ſeulement une réſolution priſe de s'enfuir, quelques plaintes de la haine qu'il avoit conçue pour eux, exprimées en termes trop peu meſurés. Quand il

Aſſemblée de Bérite. Herode y accuſe les Princes ſes enfans.

» grand nombre de Romains. « Je ne ſçaurois me perſuader qu'Auguſte ſe ſoit amuſé à écrire à Herode *qu'il y avoit à Bérite un ſi grand nombre de Romains.* C'eſt bien vrai-ſemblablement une mauvaiſe ſcholie, qui s'eſt gliſſée dans le texte Grec, mais que je n'ai pas cru devoir traduire.

(*a*) Je ſuis obligé, pour donner un bon ſens à cet endroit de lire καὶ πᾶσι ἃ ἐβούλετο, & de mettre un point après ces mots, pour marquer que c'eſt a ce qui précede, & non à ce qui ſuit, qu'ils doivent ſe rapporter. Je ne rapporterai point la manière dont Meſſieurs d'Andilly & Havercamp ont traduit cet endroit, on peut conſulter ces Auteurs ; on y trouvera, ſi je ne me trompe, que Joſeph n'y parle guères judicieuſement.

en fut à l'endroit des plaintes, il fit un grand cri, & comme si on en eût pû tirer la conviction d'une conspiration bien constatée, il jura, que de telles paroles lui étoient plus insupportables que la mort; il ajoûta, que la nature, l'Empereur, & la Loi, lui donnoient tout pouvoir: la Loi sur-tout, puisqu'elle décide que lorsque les peres, accusant quelqu'un de leurs enfans, lui mettent la main sur la tête, tous ceux qui sont présents sont obligés de le lapider. Rien ne m'empêchoit, dit-il en finissant, d'user de ce pouvoir dans ma Patrie, dans mon Royaume; mais j'ai voulu me fortifier dans ma juste indignation, par les suffrages de l'illustre assemblée que j'ai convoquée, non pour donner des Juges à de perfides enfans, des parricides desseins desquels il est manifeste qu'il s'en est peu fallu que je n'aie été la victime, mais pour m'animer à punir un attentat, auquel les personnes qui en paroissent être le plus à couvert ne doivent pas être insensibles.

III. Herode ayant fini de parler, & n'ayant point fait amener les Princes pour se justifier & se défendre, l'assemblée conçut que ce Prince étoit trop irrité, pour qu'il restât aucune espérance de lui faire prendre des sentimens d'une juste modération (*a*). Elle lui confirma le pouvoir qu'Auguste lui avoit donné. Saturninus, homme Consulaire & d'une très-grande considération, parla le premier. Son avis, dicté par une pieuse tendresse, fut sage & modéré. Il dit qu'il condamnoit les Princes, mais qu'il ne croyoit pas qu'on dût les faire mourir; qu'il avoit des enfans, (il en avoit effectivement trois qui l'accompagnoient) mais que leur perte, à quelque attentat qu'ils osassent se porter contre sa personne, seroit pour lui le comble des malheurs. *Ses deux* Lieutenans furent de même avis. Mais Volumnius soûtint que des enfans coupables de semblables forfaits contre leur pere, méritoient la mort. Ceux qui opinerent ensuite furent du même avis: de manière qu'il paroissoit certain que les Princes seroient condamnés à la mort. Herode sortit de Bérite & alla à Tyr. Nicolas, qui revenoit de Rome, fut l'y trouver. Après l'avoir instruit de tout ce qui s'étoit passé à Bérite, Herode lui demanda ce que les amis qu'il avoit dans cette grande ville pensoient de cette affaire. Nicolas répondit

Nicolas revient de Rome.

(*a*) Voyez Remarque IV.

» qu'on

» qu'on y condamnoit la conduite des Princes ſes enfans ; qu'on » penſoit qu'il devoit les faire enfermer, & les tenir dans les fers ; » que s'il jugeoit qu'ils méritaſſent un plus ſévere châtiment, il » pouvoit le leur faire ſubir, de manière cependant qu'on ne pût » le ſoupçonner d'avoir plutôt ſuivi ſa paſſion & ſon emporte- » ment, que les lumiéres d'une juſte & équitable raiſon : que » d'ailleurs, on eſtimoit que, pour ne ſe pas plonger dans des » malheurs qui ſeroient ſans remede, il pouvoit leur faire » grace & les renvoyer abſous ; que c'étoit à quoi ſe réduiſoient » les différents ſentimens des amis qu'il avoit à Rome. « Herode, après quelque temps de ſilence & de réflexion, donna ordre à Nicolas de venir s'embarquer avec lui.

IV. Lorſqu'il fut arrivé à Céſarée, l'affaire des Princes commençoit à devenir le ſujet de tous les entretiens particuliers. On en attendoit l'iſſuë avec une inquiéte curioſité. Tout le monde craignoit que la haine dont le Roi étoit depuis long-temps animé contre ſes enfans, ne produiſît enfin quelque ſcène tragique, & l'on plaignoit par-tout le ſort funeſte de ces malheureux Princes ; on n'avoit garde néanmoins de s'expliquer trop ouvertement. Il étoit auſſi dangereux d'écouter ce qu'on en publioit, que d'en parler ſoi-même. La conſternation étoit générale, mais on n'oſoit en manifeſter les ſentimens ; il n'y eut qu'un vieux militaire, nommé Téron, qui fut aſſez hardi pour dire hautement, & avec une généreuſe liberté, ce que tout le monde ſe contentoit de penſer dans le ſecret. Cet homme, qui avoit un fils de l'âge d'Alexandre, & pour lequel ce Prince avoit conçu de l'amitié, ne craignoit point de dire publiquement, qu'il n'y avoit plus de vérité dans le monde, & que toute juſtice étoit bannie de la ſociété, que le menſonge & toute ſorte de méchanceté regnoient en leur plâce ; que tout étoit dans une ſi étrange confuſion, qu'en commettant l'iniquité, on ne ſentoit ni le mal qu'on faiſoit aux autres, ni celui qu'on ſe faiſoit à ſoi-même. On ſentoit le péril auquel une franchiſe ſi louable l'expoſoit, mais comme ce qu'il diſoit étoit juſte, on en étoit ému : & on admiroit le courage avec lequel il oſoit s'oppoſer au torrent : on prenoit plaiſir à l'entendre. Et tel, qui, pour ſe garantir de tout péril, croyoit devoir garder le ſilence, louoit & eſtimoit cette héroïque hardieſſe, mais ſe gardoit bien de l'imiter. La crainte du mal

Téron parle librement de la conduite d'Herode.

qui en pouvoit arriver empêchoit qu'on ne dît rien qui pût être favorable aux Princes (*a*).

V. Téron cependant eut la hardie confiance de ſe préſenter devant le Roi, & de lui demander une audience particuliére. Herode la lui ayant accordée, » Je ne puis, Seigneur, lui dit-il, ſoû-» tenir plus long-temps l'idée de perplexités auſſi étranges. Je » ſçai à quoi je m'expoſe ; & je ne crains point la mort, ſi mon-» audace, que je crois néceſſaire, peut contribuer en quelque » choſe à votre repos. Que ſont devenues cette grandeur » d'ame, cette force d'eſprit qui vous ont fait vaincre tant de » difficultés & opérer de ſi grandes choſes ? Quel eſt cet état » d'abandonnement ? Où ſont tous vos amis ? Où ſont tous vos » parens ? car je ne puis regarder comme tels les gens qui vous » environnent ; ils voient avec trop d'indifférence naître des » maux capables de déſoler ce Royaume, dont la proſpérité » fut autrefois ſi grande. Vous même, Seigneur, pouvez-vous » ne pas ouvrir les yeux ſur les intrigues qui déchirent votre » cour ? Vous allez faire mourir deux Princes, à qui la nature » ſemble n'avoir rien refuſé, qui ſont vos fils, qu'une grande » Reine, votre épouſe, vous a donnés, & vous vous abandon-» nez ainſi, dans votre vieilleſſe, à un autre fils, qui ſoûtient » mal les eſpérances qu'on avoit conçues de lui, à des parens » que vous avez pluſieurs fois condamnés à perdre la vie. Le » Peuple garde le ſilence ; mais ne vous y trompez pas, ce ſi-» lence même annonce ſes ſentimens d'horreur pour l'attentat » qui eſt prêt à ſe commettre. Toute l'armée, tous les Officiers, » compatiſſent autant aux malheurs des Princes, qu'ils déteſ-» tent ceux qui en ſont les auteurs. « Herode écouta d'abord cette remontrance avec tranquillité ; la peinture vive que lui faiſoit Téron de la grandeur du mal & de la perfidie de ſes proches, ſembloit le toucher : mais ce (*b*) militaire s'étant livré aux mouvemens d'une liberté peu reſpectueuſe, manqua par ſon imprudence cet heureux moment. Le Roi prit ſes diſcours plu-

(*a*) Je lis οὗτ, au lieu d'οὗν, & αὐτῶν au lieu d'αὐτοῦ. Ces deux changemens ſont ſi legers, que je ne m'y arrête [illegible]. Mais je rapporte αὐτῶν aux Princes, & [illegible]ut, dans cette explication, aller prendre le ſubſtantif de ce mot près de vingt lignes plus haut. Joſeph peut n'y avoir pas regardé de ſi près, & le ſubſtantif eſt quelquefois éloigné chez lui de pluſieurs lignes de ſon adjectif.

(*b*) Ἀλλὰ, τί δεῖ λέγειν me fait peine, mais je ne vois pas ce qu'on pourroit lui ſubſtituer.

tôt pour des reproches insultants, que pour des avis dictés par un zele affectueux. Il ne put sur-tout souffrir sans se troubler, qu'il lui dît que les troupes ainsi que les Officiers, indignés, désapprouvoient sa conduite, & ordonna enfin que cet homme, & ceux qu'il lui avoit nommés, fussent mis aux fers & conduits en prison.

Accusation de Tryphon.

VI. Un nommé Tryphon, qui étoit barbier du Roi, survint alors, & s'étant avancé, dit que Téron l'avoit sollicité plusieurs fois de couper la gorge au Roi lorsqu'il le raseroit; l'assurant que par cette action hardie il se feroit extrêmement considérer du Prince Alexandre, & qu'il en recevroit une grande récompense. Herode ordonna qu'on l'arrêtât, & il le fit mettre à la question, avec Téron & son fils. Téron la souffrit sans rien avouer, mais son fils le voyant prêt à succomber à la rigueur des tourmens, eut recours au seul moyen qu'il crut assez efficace pour le sauver, & déclara qu'il confesseroit la vérité, si le Roi vouloit promettre qu'on cesseroit de les tourmenter. Le Roi en ayant donné sa parole, il déposa qu'il avoit été résolu (*a*) que son pere tueroit le Roi, & profiteroit pour cela de la liberté qu'il avoit de lui parler seul à seul, & que, le coup étant fait, il recevroit ce qu'il avoit lieu d'espérer (*b*), rendant un aussi grand service au Prince Alexandre. Sur cette déposition, Téron fut délivré des tourmens de la question; mais on n'a jamais sçû si elle étoit fondée sur la vérité, ou si son fils ne se porta à la faire que pour le soustraire, & se soustraire lui-même à l'excès des douleurs qu'ils enduroient.

VII. (*c*) Herode avoit eu jusqu'alors quelque peine à se déterminer à faire mourir les Princes ses enfans; mais en ce moment la nature ne lui parloit plus en leur faveur, il bannit entiérement de son cœur & en arracha jusqu'à la moindre impres-

(*a*) .... » Les tourmens affreux que » Téron souffroit toucherent son fils au » point, qu'il s'accusa lui-même d'avoir, » à l'insçu de son pere, formé le dessein » de tuer Herode. « Hist. univ. du monde, Tom. 7. pag. 197. Ce n'est pas la seule inexactitude dans laquelle la sçavante Société soit tombée.

(*b*) *Si quid ei siniſtrum accidiſſet, id honori fore, dum Alexandro gratificare-tur.* Ce seroit un foible motif pour engager un sujet à tuer son Roi, que de lui dire, s'il vous en arrive quelque chose, cela vous fera honneur, par le service que vous rendrez à celui qui doit lui succéder.

(*c*) Tout ce qui suit, jusqu'à la fin de ce Livre, n'est point dans l'ancienne Version.

ſion qui auroit pû le porter à prendre des ſentimens plus ſages & plus humains, & il ſe hâta d'exécuter la réſolution qu'il prit de leur faire ôter la vie. Il fit venir devant le Peuple les trois cents Officiers qu'avoit indiqués Téron, Téron lui-même, & ſon fils, avec le barbier qui les avoit chargés, & il les accuſa ; le peuple, toujours prêt à jetter des pierres aux malheureux, les tua. Alexandre & Ariſtobule furent conduits à Sébaſte, où ils furent étranglés par ordre du Roi. Leurs corps furent portés la nuit à Alexandrion, où le corps de leur ayeul maternel, & pluſieurs autres de leurs ancêtres, étoient enterrés.

VIII. Il pourra ne paroître pas étonnant, qu'une haine auſſi invétérée ait pû croître & être pouſſée dans Herode au point d'étouffer en lui tous les ſentimens de la nature. Mais en cherchant à découvrir la véritable ſource d'une ſi funeſte cataſtrophe, doit-on charger les Princes d'avoir, par une conduite répréhenſible, excité la colère du Roi contre eux, & de ſe l'être rendu irréconciliable par leur inflexibilité ? Doit-on en attribuer la cauſe au caractère dur & cruel d'Herode ? à cette paſſion de dominer d'une maniere ſi abſolue, qu'il ſacrifioit ſans peine quiconque lui paroiſſoit pouvoir balancer ſon pouvoir, ou entrer en quelque part de la gloire qu'il attachoit à ne trouver aucune ſorte de réſiſtance à ce qu'il lui plaiſoit de faire ou d'ordonner ? Doit-on plutôt regarder toute la ſuite de ce tragique évenement comme un de ces coups de la fortune, que toute la prudence humaine ne peut déranger, ce qui nous fait croire que tout ce qui arrive aux hommes eſt tellement prédéterminé, qu'on pourroit penſer qu'une néceſſité fatale, qu'on appelle deſtin, dirige toutes leurs actions ? Une telle opinion ſe détruit aſſez, par la comparaiſon qu'on eſt à portée d'en faire avec celle qui laiſſant à l'homme quelque part dans les différents motifs de ſa conduite, autoriſe à le charger de tout le blâme que meritent ſes mauvaiſes actions ; mais ces choſes ont été diſcutées avant nous, & on en trouve la déciſion dans notre Loi. Revenons donc aux deux autres cauſes, & diſons que quelques-uns ont cru que les Princes ont été les auteurs de tous leurs maux, & les ont accuſés de n'avoir pas ſçû réprimer les tranſports d'une jeuneſſe préſomptueuſe, qui ne leur laiſſoit appercevoir en eux que la grandeur de leur

naiſſance ; d'avoir prêté trop facilement l'oreille aux calomnies dont on chargeoit le Roi vis-à-vis d'eux, & d'en avoir pris occaſion d'épier, avec une maligne curioſité, toutes ſes actions ; de les avoir, par une indiſcrette méfiance, toujours mal interpretées ; de n'avoir pas eu la prudence & l'équité de diſſimuler ce que leurs préjugés les en faiſoient penſer, conduite qui fourniſſoit une abondante matière aux calomnies de ceux qui s'étudioient à les obſerver, & qui, pour gagner l'affection du Roi, lui rapportoient tout. Peut-on, d'un autre côté, juſtifier la barbarie d'Herode & l'excuſer, d'avoir fait mourir ſes propres enfans, ſans avoir pû les convaincre d'aucune conſpiration formée contre lui, ni même d'avoir pris aucunes meſes qui indiquaſſent un deſſein auſſi criminel ; d'avoir ainſi privé ſon Etat de deux Princes, chéris de tous les étrangers, doués des dons les plus précieux de la nature, adroits à tous les exercices, ſoit de la chaſſe ſoit de la guerre, ſçachant s'exprimer avec grace ſur tous les ſujets qui ſe préſentoient, principalement Alexandre ? N'auroit-il donc pû, s'il étoit déterminé à les condamner, ſe contenter de les faire renfermer dans une étroite priſon, ou de les tenir dans des pays étrangers & éloignés de ſes Etats ? En les mettant ſous la puiſſance des Romains, il étoit dans une entiére ſûreté, & il n'avoit rien à appréhender, ni du côté de la force, ni du côté de la ſurpriſe. Les avoir fait mourir avec une auſſi grande précipitation, pour ſatisfaire une paſſion dont il étoit eſclave, l'avoir fait dans un âge auſſi avancé que celui où il étoit, c'eſt l'effet d'une horrible inhumanité, d'une impiété barbare, qui ne trouvera jamais d'excuſe, pas même dans le long temps que dura cette odieuſe affaire, qui fut remiſe & repriſe pluſieurs fois. On peut, dans un cas imprévu & ſubit, par un emportement toujours peu pardonnable, prendre un mauvais parti ; mais quel autre, qu'un pere dénaturé, qu'un Prince altéré de ſang, & naturellement porté aux plus grandes horreurs, peut, après de ſi longs retardemens, après tant de délibérations, ſe déterminer enfin à commettre bruſquement un attentat auſſi cruel que de faire mourir des Princes, ſes propres enfans ? La ſuite du régne d'Herode fournit de nouvelles preuves de ſon humeur ſanguinaire & endurcie dans le mal. Il n'épargna aucun de ceux qui avoient été attachés aux

Princes & qui leur ſurvécurent (*a*), quelques-uns, à la vérité : mériterent la mort. Mais, ſans égard à ce motif particulier pour ceux-ci, par un effet de ſon aveugle cruauté, il les enveloppa tous indifféremment dans la même condamnation. C'eſt de quoi j'aurai dans la ſuite occaſion de parler.

(*a*) Il faut deviner & prêter à la lettre, pour trouver ce ſens dans Joſeph. Mais je ne vois pas qu'on puiſſe tirer meilleur parti de ſon expreſſion. Ce fut ſes meilleurs amis qu'Herode fit mourir, ſelon Meſſieurs d'Andilly & Havercamp. Περιλοίπων m'a empêché de ſuivre ce ſens. Car ce mot, *ceux qui reſtoient*, ne paroît pouvoir s'entendre que des amis des Princes qu'Herode n'avoit pas fait mourir. Ce Prince ne fit pas mourir dans la ſuite tous ceux qui lui étoient attachés.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE SEIZIÉME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

De ce que Joſeph dit du Réglement qu'Herode fit pour la ſucceſſion de ſes Etats.

L'EXPRESSION de l'Hiſtorien Juif eſt peu exacte; mais il ne paroît pas qu'il ait pû dire » qu'He- » rode déclara que ſes fils régne- » roient après lui, à commencer » par Alexandre, & à continuer par » Antipater & Ariſtobule « (*a*). J'ai tout ſujet de craindre de me tromper; car j'ai contre moi tous ceux qui ont traduit cet endroit. Je ne puis cependant me perſuader qu'Herode ait jamais fait un tel réglement; mais ſi je propoſe ce qui m'en empêche, c'eſt moins pour dire quelque choſe de neuf, que dans un deſir ſincere de m'inſtruire.

La ſçavante Société qui nous a donné l'Hiſtoire univerſelle du monde, remarque fort bien, qu'un tel réglement » étoit le vrai moyen de » rendre les trois fils d'Herode irré- » conciliables. « Mais ſi elle en a vû les inconvéniens, elle n'en a pas apperçu la fauſſeté. On fait dire à Joſeph qu'Herode avoit réglé, qu'Antipater & les deux autres Princes régneroient tour à tour après ſa mort : ou qu'Alexandre monteroit ſur le thrône après celle d'Antipater, & enſuite Ariſtobule, après que ſon aîné ſeroit mort. De quelque côté qu'on ſe porte, un tel réglement auroit eu néceſſairement des ſuites ſi fâcheuſes, que pour croire qu'Herode ait jamais pû le faire, il faudroit ſuppoſer que ce Prince, qui ne manquoit aſſurément ni de prudence ni de prévoyance, étoit plus ſtupide que l'Empereur Claude; qu'un Hiſtorien, à qui l'on ne peut refuſer d'avoir eu les lumiéres les plus communes du bon ſens, n'en eût pas eu le plus foible rayon, pour inventer une diſpoſition ſi monſtrueuſe.

Il ne falloit pas de grandes réflexions, pour prévoir qu'un thrône, alternatif entre Antipater, Alexan-

(*a*) M. d'Andilly.

dre & Ariſtobule, feroit infailliblement voir à Jeruſalem les ſanglantes tragédies qu'avoient autrefois donné à Thebes Eteocles & Polinice. Si Alexandre n'eût dû monter ſur le thrône qu'après Antipater, quelle aſſurance eût-il eu de lui ſurvivre ? La mort ſe fût-elle réglée ſur les diſpoſitions d'Herode, pour envoyer au tombeau les Princes ſes enfans dans l'ordre qu'il les avoit appellés à la couronne ? Les fils d'Antipater, qui ſe ſeroient vus pendant la vie du Roi leur pere les plus proches du thrône, qui s'y ſeroient même peut-être aſſis, auroient-ils pû ſouffrir de s'en voir chaſſés par des oncles ou par des couſins ?

La manière dont Joſéph raconte le même évenement dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs (*a*), eſt claire & exacte : c'eſt la lumiére qui doit nous conduire dans l'obſcurité. » Je déclare, y dit Hero-» de, Rois, les Princes mes trois » fils....à l'aîné, l'âge lui donne » droit au thrône : la haute naiſſan-» ce, aux puînés. Mes Etats ſont » aſſez grands pour ſatisfaire leur » ambition. « Ce réglement ne fut pas du goût de tout le monde. Les Princes, ſur-tout, en furent fort mécontents. Alexandre & Ariſtobule ne voyoient qu'avec chagrin, qu'il donnât à Antipater la premiére part dans les Etats du Roi leur pere, & Antipater ſouffroit impatiemment qu'ils les partageaſſent avec lui. Loin qu'Herode eût réglé que les Princes Alexandre & Ariſtobule ne régneroient qu'après leur aîné, il dit (*b*) qu'il les avoit choiſis pour regner lors même qu'ils étoient encore jeunes, & qu'il avoit pourvu à ſa ſûreté en ſe choiſiſſant de jeunes ſucceſſeurs.

Quand donc Joſeph fait regler par ce Prince, que les Princes ſes fils régneroient après lui, Antipater le premier, & les enfans de Mariamne après, ſa penſée eſt, qu'Antipater ſeroit le premier partagé, Alexandre & Ariſtobule enſuite. C'eſt ainſi qu'un pere dit tous les jours dans un Teſtament : Je veux que mes enfans partageut ma ſucceſſion, mon aîné, le premier, les cadets & les filles enſuite.

(*a*) Liv. 1. chap. 23. numero 5. Τούσδε τοὺς τρεις παιδας ἀποδείκνυμι βατιλίας, ... τὸ γεμὲν μίγεθος τῆς βασιλείας αρχεῖ ἢ πλείοσιν.

(*b*) Guer. Juifs, liv. premier, ch. 32. numero 2.

REMARQUE II.

Quel fut le crime dont Alexandre chargea Salomé.

SI ce n'eſt pas ici le ſeul endroit où Joſeph s'eſt exprimé peu exactement, ce n'eſt pas auſſi le ſeul où on lui prête des penſées que naturellement il ne peut pas avoir eues. Le Prince Alexandre eût été bien neuf dans l'art de calomnier, ſi, pour perdre Salomé, il eût cru qu'il ſuffiſoit de l'accuſer de l'avoir forcé de commettre un inceſte avec elle. Il ne pouvoit ignorer que l'accuſation eût fait peu d'impreſſion ſur Herode (*c*), & ne pas ſentir qu'elle n'étoit pas vrai-ſemblable ;

(*c*) Les déſordres dans leſquels Antipater étoit tombé avec la femme de Pheroras avoient fait peu d'impreſſion ſur Herode, ils n'avoient pas fait perdre ſes bonnes graces au coupable, & le motif de ſa haine contre ſa belle-ſœur

il

il eût fallu ne pas connoître le caractere de ce Prince, & ſe faire une étrange illuſion.

Quelque grande qu'eût été en elle-même la faute de Salomé, la conduite qu'a tenu Herode ne permet pas de douter qu'elle l'eût peu affecté, & que, pour perdre ſa ſœur dans ſon eſprit, Alexandre devoit la charger de quelque crime qui l'eût plus intéreſſé que celui d'avoir commis un inceſte. On a une infinité de loix, qui condamnent à perdre la vie un garçon qui auroit fait violence à une perſonne du ſexe; mais dans ce grand nombre, y en a-t-il une ſeule qui condamne une perſonne du Sexe pour avoir fait violence à un garçon? Si aucun Légiſlateur n'a porté ſon attention pour le bon ordre, à punir ce crime, c'eſt qu'ils l'ont toujours ignoré, & qu'il eſt peut-être impoſſible. *Deinde notant qui Grecè ſciunt, μιγῆναι cùm agitur de actu venereo dici de viro qui rem habet cum muliere, non de muliere quæ virum patitur.*

Mais la violence ſuppoſée poſſible, & l'expreſſion de Joſeph propre pour ſignifier ce qu'on lui fait dire, Salomé eût-elle pû ſortir la nuit de ſon appartement ſans être découverte? Ses femmes ne s'en fuſſent-elles point apperçues? Puiſqu'elle faiſoit cette démarche ſans que le Prince y conſentît, pouvoit-elle entrer dans l'appartement de ſon neveu la nuit, ſans être découverte par quelqu'un de ſes Officiers? En laiſſoit-il la porte ouverte à tout venant, & où étoit alors la Princeſſe ſon épouſe? Joſeph remarque que la choſe qu'il raconte, quelle qu'elle fut, ſe paſſa la nuit (*a*). La circonſtance, dans la penſée qu'on lui prête, eſt inutile; elle rend même le fait moins vrai-ſemblable. Une tante peut être le jour ſeule dans un appartement, dans un cabinet avec ſon neveu, ſans qu'on y trouve à redire; mais de s'y rendre la nuit, la choſe eſt bien différente.

Alexandre convient dans les Mémoires qu'il envoya au Roi, qu'il y avoit une conſpiration formée contre lui; que pour lui épargner la peine de faire de plus grandes recherches, il lui en faiſoit l'aveu; que Pheroras, Salomé (*b*), & ceux de ſes Officiers en qui il avoit plus deconfiance, en étoient. Quel trait a un inceſte avec une conſpiration? L'objet d'Herode, dans les cruelles queſtions qu'il faiſoit donner, & dans les ſupplices qu'il faiſoit ſouffrir, ſur les plus légers ſoupçons, n'étoit pas de s'aſſurer de l'honneur de ſa ſœur, ou de ſes déſordres. Ce n'eſt point ce qu'Alexandre promettoit d'avouer; c'étoit, ſi l'on avoit véritablement conſpiré contre ce Prince. Il l'avoue, &, pour le prouver, il accuſe Salomé de l'avoir forcé de commettre un inceſte avec

n'étoit pas ſon commerce inceſtueux avec ſon neveu. *Antiq. Juiv. liv. 17. ch. 5. num. 6.* De même Pheroras avoit accuſé Salomé d'avoir eu un commerce criminel avec Silleus, mais l'accuſation ne toucha point ce Prince. Car quoiqu'il trouvât très-mauvais qu'elle ſe prêtât aux recherches de l'Arabe, elle conſerva juſqu'à la mort le même crédit & la même autorité ſur l'eſprit du Roi ſon frere. *Antiq. Juiv. liv. 16. chap. 7. num. 6.*

(*a*) Antiq. Judaïq. liv. 16. chap. 8, num 5. Guer. Juifs, liv. 1. chap. 25. num. 1.

(*b*) Πρὸ δ' πάντων Φερώραν καὶ Σαλώμην, & à la tête de tous Pheroras & Salomé. *Guer. Juifs*, ibid.

elle. » Il avoua qu'il y avoit une » conſpiration ..... que Pheroras & Salomé étoient à la tête des » conjurés ; car elle l'avoit forcé la » nuit d'avoir eu, malgré lui, com- » merce avec elle. « La prépoſition γὰρ, *car*, marque que le Prince va donner la preuve de l'accuſation qu'il formoit contre ſa tante ; & quelle connexion y a-t-il entre *Pheroras & Salomé ſont à la tête des conjurés*, & *car Salomé l'avoit forcé la nuit d'avoir commerce avec elle ?*

Un jeune homme venoit de déclarer dans les douleurs de la torture, qu'Alexandre avoit un poiſon préparé à Aſcalon. Herode, qui crut la déclaration véritable, le fit chercher, mais inutilement. Joſeph ajoûte immédiatement après, qu'Alexandre avoua tout ; qu'il n'étoit pas néceſſaire de donner la queſtion à tant de perſonnes ; que Pheroras & Salomé étoient à la tête des conjurés, car Salomé l'avoit forcé la nuit à commettre un inceſte avec elle. Ces derniers mots doivent être liés avec ce qui précede, & ils n'y ont aucun rapport, dans le ſens qu'on donne communément à l'expreſſion de Joſeph. Mais le rapport ſera naturel, & la liaiſon ſenſible, ſi, au lieu d'un inceſte, dont Alexandre accuſe Salomé, on dit que ce fut du poiſon qu'elle lui porta la nuit. Pour faire dire cela à Joſeph, je ſuis obligé de faire quelques changemens dans ſon texte, mais ils ſont ſi légers, en comparaiſon du peu de vrai-ſemblance qu'il y a dans l'accuſation qu'on fait former par Alexandre contre Salomé, & du raiſonnement louche & inconſéquent qu'on lui prête, que j'eſpère qu'on voudra bien me les paſſer. Dans cette eſpérance, je change ἄχοντι en ἀκόντιτον (*a*). Je ſuis obligé de faire un peu plus de changemens dans le texte de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs. Je mets ἀκόντιτον au lieu d'ἀυλὼ, ou plutôt, ſans rien changer, je ſupplée ce mot, que je crois avoir été omis par les Copiſtes. Enfin, je mets ἐκβιασαμένην, au lieu d'ἐισβιασαμένην. Le ſens propre de ce mot, eſt de ſignifier ſe jetter de force en quelque endroit, dans une maiſon, dans une ville, les prendre de force. C'eſt βιάσομαι qu'on emploie ordinairement, quand on veut marquer la violence dont on prétend qu'Alexandre ſe plaint. C'eſt ainſi que Joſeph en a uſé, lorſqu'il raconte (*b*) la violence qu'Amnon fit à ſa ſœur Thamar. Alexandre, après avoir dit que Salomé avoit joui de lui, malgré lui, auroit-il pû ajoûter, *après m'avoir forcé la nuit*. On ſent une tautologie dans cette manière de s'exprimer, qui décèle quelque dérangement qu'on ne peut rétablir qu'en faiſant dire au jeune Prince, » qu'il y avoit une conjuration ; que » Pheroras & Salomé étoient à la » tête des conjurés, car Salomé » étoit entrée une nuit dans ſon » appartement, & y avoit préparé, » contre ſa volonté, du poiſon.

(*a*) Jul. Rollux met ἀκόντιτον entre les poiſons qui ſont mortels, par les exceſſives évacuations qu'ils produiſent. Selon le même Auteur, on dit μίξασθαι φάρμακα, χρώματα, ἄνθη, mêler, broyer des couleurs, des drogues, des fleurs .... ſon fils Phraate, qui conſpiroit contre le Roi ſon pere, lui donna du poiſon. Φραάτης ὁ υἱὸς ἐπιβουλεύων, ἀκόντιτον ἔδωκεν. Appien, *Guer. Part.*

(*b*) Antiq. Judaïq. liv. 7. chap. 8. num. 1. Ἀλλὰ μὴ σύ γε τοῦτο βιάσῃ με ... βιάζεται τὴν ἀδελφὴν.

REMARQUE III.

Herode n'alla point à Rome informer l'Empereur de ſa réconciliation avec les Princes ſes enfans.

ON fait faire à Herode un voyage à Rome (*a*), qu'il ne paroît pas avoir jamais fait. Deux choſes ont, ce ſemble, concouru à le faire croire; l'expreſſion de Joſeph (*b*), & le commencement du chapitre neuviéme. On a cru que Joſeph vouloit dire qu'Archelaüs avoit engagé Herode d'aller à Rome apprendre à l'Empereur que les diviſions de ſa famille étoient appaiſées, mais ce n'eſt pas ce que veut dire Joſeph. Archelaüs n'eſt pas le nominatif d'ἐποιήσατο, c'eſt Herode, » qui fit » paſſer à Rome la réconciliation » des jeunes Princes. « Qui y fit aller cette réconciliation, ſi notre langue permettoit cette expreſſion. Cela eſt certain, par l'endroit de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs (*c*), où il rapporte le même évenement. Car c'eſt d'y envoyer, non d'y aller pour apprendre à l'Empereur la réconciliation de ſa famille, qu'Archelüus dit qu'Herode ne pouvoit ſe diſpenſer (*d*), après lui avoir écrit les brouilleries qui les diviſoient. Si Herode va juſqu'à Antioche avec le Roi de Cappadoce, c'étoit pour le reconduire avec honneur (*e*), mais il ne pouſſa pas juſqu'à Rome, car il revint auſſi-tôt en Judée (*f*). Et en effet, après avoir cru qu'il ſuffiſoit d'écrire à l'Empereur, pour l'informer des brouilleries de ſa famille, quelle raiſon auroit-il pû avoir, de croire qu'il étoit néceſſaire qu'il allât à Rome pour lui dire que la paix étoit rétablie dans ſa maiſon?

Joſeph prend les choſes de plus haut, au commencement du Chapitre neuviéme. En entrant dans le récit de la guerre des Arabes, & des grands chagrins qu'elle lui cauſa, il indique le temps qu'elle commença, & ce qui y a donné occaſion. Ce Prince étoit allé à Rome, & y avoit mené les Princes ſes deux fils, pour les accuſer devant l'Empereur. Les Arabes crurent pouvoir profiter de ſon abſence, pour faire des irruptions dans ceux de ſes états qui leur étoient limitrophes. Au récit de la réconciliation que l'Empereur procura entre le Roi & les Princes ſes fils, l'Hiſtorien Juif a jugé à propos de joindre celui des diviſions qui recommencerent preſque incontinent, & de la manière ſage & prudente dont Archelaüs, Roi de Cappadoce, les appaiſa pour quelque temps.

Cependant le premier ſoin d'Herode, après ſon retour de Rome, avoit été de punir les Arabes de ces incurſions. Pour faire connoître les ſuites qu'eut la guerre qu'il leur déclare, Joſeph interrompt le récit qu'il avoit commencé de faire des malheurs d'Alexandre & d'Ariſtobule,

(*a*) Sig. Gelenius, M. d'Andilly, Salien, Uſſerius, &c. M. Prideaux, Tom. 5. pag. 201.

(*b*) Ἐποιήσατο δ' ἡ συνθήκας εἰς Ῥώμην ἰέναι. Liv. 16. fin. chap. 8.

(*c*) Liv. 1. chap. 25. num. 5.

(*d*) Δεῖν μέντοι πάντως, ἔφη, πέμπειν αὐτὸν εἰς Ῥώμην. Liv. 1. chap. 25. num. 4.

(*e*) Προεπέμφθη ὑπὸ τε Ηρώδου καὶ τῶν φιλῶν μέχρις Ἀντιοχείας. Herode, & des Seigneurs de ſa Cour, le conduiſirent juſqu'à Antioche. *Ibid. num.* 6.

(*f*) Καὶ πάλιν εἰς Ἰουδαίαν ὑπεστρέφη. Antiq. Judaïq. liv. 16. chap. 8. fin.

qu'il n'auroit pû continuer ſans rejetter trop loin celui des chagrins que lui cauſa Sillée. Ainſi le ſéjour d'Herode à Rome, dont parle Joſeph au commencement du neuviéme Chapitre, n'eſt point une ſuite des engagemens qu'il avoit pris avec Archelaüs, ni une preuve du voyage de Rome que l'on fait faire à ce Prince, pour informer l'Empereur que le Roi de Cappadoce avoit ramené la paix dans ſa famille.

REMARQUE IV.

Les enfans de Saturninus n'opinerent point avec lui dans l'aſſemblée de Bérite.

JE ſuis obligé de dire ſi ſouvent que le texte de Joſeph eſt altéré, ou qu'il ſe contredit ſoi-même, que j'ai tout ſujet de craindre qu'une ſi fréquente répétition ne ſoit importune & à charge. Mais cet Hiſtorien eſt un des anciens Auteurs, qui a été le plus maltraité par l'injure des temps, la précipitation des Copiſtes & la préſomption des Scholiaſtes. Les contradictons, ou les altérations, naiſſent pour ainſi dire à chaque pas. Et le Public demande, ce ſemble, que ſon Traducteur les faſſe remarquer; les premiéres, pour les lever ou en convenir; & les derniéres, pour tâcher de rétablir le dérangement qu'elles y cauſent: l'un & l'autre ſelon les régles d'une critique judicieuſe.

Ici les trois fils de Saturninus opinent après lui: ils n'opinent point dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, ce ſont ſes deux Aſſeſſeurs ou Lieutenans. Un Gouverneur de province, qui avoit été Conſul, pouvoit avoir trois lieutenans: mais Saturninus en auroit eu cinq, de la manière dont on traduit (*a*) cet endroit de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, où Joſeph raconte le même évenement; & on n'a point d'exemple, qu'aucun Gouverneur en ait jamais eu tant. Pourquoi Joſeph auroit-il fait opiner ici les trois fils de ce Gouverneur, tandis que ce ne ſont que ſes deux Aſſeſſeurs qui opinent dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs? Quelque diverſité qu'on remarque dans la manière de rendre la juſtice chez les différentes nations, on ne croit pas qu'il y en ait aucune où les trois freres aient droit de ſuffrage dans une affaire dont leur pere eſt le premier Juge. Antipater tâche de gagner Saturninus (*b*), & il fait de grands préſens à ſon frere pour ſe le rendre favorable. Joſeph ne marque point qu'il fit ſa cour aux fils du Gouverneur de Syrie. La raiſon la plus naturelle qu'on puiſſe donner de cette différente conduite, c'eſt que leur bas âge ne leur permettoit pas encore d'entrer dans les affaires. Car s'ils euſſent été Lieutenans de leur pere, il eût été plus de l'intérêt d'Antipater de les gagner, que d'envoyer des préſens à leur oncle à Rome, pour ſe concilier ſa protection.

M. d'Andilly, & le nouvel Editeur de Joſeph, ne paroiſſent pas avoir remarqué ces difficultés; ils n'en ont du moins rien dit. M. Spanheim les a ſenties (*c*), mais il ne

(*a*) M. de Tillemont, Note 2. *Auguſte.*
(*b*) Antiq. Judaïq. liv. 17. pag. 827.
(*c*) Antiq. Judaïq. liv. 16. ch. 11. num. 3. Note *u*. Guer. Juifs, liv. 1. ch. 27. n. 3. Note *s*.

s'eſt appliqué que foiblement, & que comme en paſſant, à les lever. Je voudrois bien faire quelque choſe de plus. Je commence pour cela par les Antiquités Juives. Je ne change rien dans le texte, mais j'en place autrement les termes, que je crois être déplacés. On lit μετ' ἐκεῖνον δὲ Σατουρνίνου παῖδες, ἔτι πονῦλο γὰρ αὐτῶ τρεῖς ὄντες. Et je crois que Joſeph avoit dit διδυςύχησε. παῖδες γὰρ ἔτι πονῦλο αὐτῶ τρεῖς ὄντες· μετ' ἐκεῖνον δὲ πρισβευτὰι τὴν αὐτὴν γνώμην ἀπεφήναντο.

» Saturninus dit qu'il condamnoit » les Princes, mais qu'il ne croyoit » qu'on dût les faire mourir. Qu'il » avoit des enfans, mais qu'il étoit » perſuadé qu'ils n'oublieroient ja- » mais ce qu'ils devoient à leur » pere, à un point que ce ne fût » pour lui un grand malheur de » les perdre. En effet trois de ſes fils » l'avoient ſuivi, & ſes Lieutenans » furent du même avis. « Je ſoupçonne qu'οἱ Σατουρνίνου παῖδες ἔτι πονῦλο γὰρ αὐτῶ τρεῖς ὄντες, eſt une ſcholie; la remarque eſt aſſez déplacée, & dans une affaire de ſi grande conſéquence, l'Hiſtoire n'entre pas dans un ſi petit objet. Outre que la conſtruction de cette phraſe eſt un peu embarraſſée. Dans ce ſoupçon je mets δὲ après πρισβευτὰι.

» Saturninus dit qu'il déſapprouvoit » la conduite des jeunes Princes, » mais qu'il ne les condamnoit pas à » la mort; qu'il étoit pere, mais » que ſes enfans ne pouvoient ou- » blier ce qu'ils lui devoient à un » point, que ce ne fût pour lui un » plus grand malheur de les per- » dre. « Je ſuis contraint de faire quelque petite choſe davantage dans le texte de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, pour y mettre du ſens. J'efface παῖδάριον, qui n'y en fait point, pour mettre περὶ αὐτὸν, ou οἱ περὶ αὐτοῦ πρέσβεις. » L'Empereur » avoit ordonné que des Offi- » ciers de l'Empire préſideroient à » cette aſſemblée; & ce furent Sa- » turninus & ſes Aſſeſſeurs, avec » l'Intendant Volumnius. « La manière dont Joſeph rapporte leur avis n'a aucune difficulté, & ſe concilie bien avec ce qu'il en dit dans ſes Antiquités Judaïques, de la manière dont j'en ai arrangé les termes. Il ne donne, dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, que deux Aſſeſſeurs à Saturninus; cela prouve que ſes enfans n'opinerent point, & autoriſe les corrections qu'on propoſe de faire & le ſens qu'on a ſuivi.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE DIX-SEPTIÉME.

CHAPITRE I.

I. QUOIQUE Antipater fût enfin venu à bout de ſe défaire des Princes ſes freres, & de charger le Roi ſon pere de l'horreur d'un attentat ſi capable d'armer contre lui toute la colère du ciel, le ſuccès de ſes criminelles eſpérances ne lui paroiſſoit pas encore fort aſſuré. Il étoit à la vérité délivré de la crainte que ſes freres ne partageaſſent avec lui le thrône ; mais il ſentoit que pour y monter, il avoit de grands obſtacles à ſurmonter. La Nation le haïſſoit ; & ce qui l'inquiétoit encore plus, les troupes, qui ſont le plus ferme appui des Rois contre les entrepriſes de leurs ſujets mécontents & révoltés, l'avoient pris en averſion. Il ne pouvoit, au reſte, s'en prendre qu'à lui-même. Il s'étoit jetté dans ces dangereux embarras en procurant la mort à ſes freres. Il gouvernoit le royaume avec le Roi ſon pere, & comme s'il eût été déja en poſſeſſion du thrône, il en avoit toute l'autorité. Ce qui auroit dû cauſer ſa perte, l'avoit mis dans le plus haut crédit auprès d'Herode, par l'adreſſe qu'il avoit eue de lui perſuader qu'il ne l'avoit ſouvent irrité contre les Princes ſes freres que pour ſa conſervation, quoique ſa conduite n'eût été que l'effet de la haine qu'il portoit au Roi

Manœuvre d'Antipater.

lui-même, & qu'il y eût fait habilement ſervir celle dont il avoit paru animé contre ſes freres. Telle étoit la fureur qui le poſſédoit. Pour parvenir au thrône & en faire plus ſûrement deſcendre Herode, il écartoit ſoigneuſement tous ceux qui pénétrant ſes deſſeins pouvoient en inſtruire ſon pere; il lui ôtoit ainſi toute reſſource, & ne lui laiſſoit perſonne qui pût le ſoûtenir, lorſqu'il ſe croiroit enfin en état de ſe déclarer ouvertement ſon ennemi; & il eſt manifeſte, que la haine qu'il portoit au Roi fut le véritable & le ſeul motif de la conſpiration qu'il forma contre les Princes ſes freres. Ce cruel & premier projet lui ayant réuſſi, il crut devoir ſe hâter de pouſſer à bout ſa déteſtable entrepriſe: il penſoit bien qu'à la mort du Roi ſon pere la couronne ne pouvoit lui manquer; mais il prévoyoit que s'il le laiſſoit vivre plus long-temps, il demeuroit expoſé à de grands dangers, & que ſi ſon indigne manœuvre venoit à être découverte, le Roi le traiteroit infailliblement comme ſon plus mortel ennemi. Pour ſe tirer de ce péril, il n'y eut ſorte de careſſes qu'il ne fit aux principaux amis de ſon pere, ſur-tout ceux qu'il avoit à Rome; il tâchoit de ſe les attacher par de magnifiques préſens, cherchant ainſi à diſſiper, par des largeſſes pour leſquelles il n'épargnoit rien, la haine dont il ſçavoit qu'on étoit prévenu contre lui. Celui qui eut le plus de part à ſes libéralités, fut Saturninus. Il eſpéroit gagner par les mêmes moyens le frere de cet Officier & la ſœur du Roi, qui avoit épouſé un des plus particuliers amis (*a*) de ce Prince. Nul homme ne ſçavoit mieux qu'Antipater, tromper par une amitié feinte ceux qu'il lui importoit de perſuader qu'ils étoient de ſes amis; il ne cacha pas avec moins d'adreſſe ſa haine à ceux qui en étoient l'objet; mais il lui fut impoſſible de faire prendre le change à ſa tante. Elle le connoiſſoit depuis long-temps; & ſe tenoit ſoigneuſement en garde contre ſes manœuvres.

L'oncle maternel d'Antipater avoit épouſé, par ſon entremiſe, celle des filles de Salomé (*b*) qui étoit veuve d'Ariſtobule; ſon autre fille avoit été mariée au fils de Calleas. Cette nouvelle alliance ne ferma point les yeux de Salomé ſur les méchancetés d'Antipater, de même que la parenté qui les uniſſoit, ne lui avoit jamais paru un motif ſuffiſant de ne le

(*a*) Alexas.
(*b*) Bérénice, Guer. Juifs, liv. 1. chap. 28. numero 6. Antiq. Judaïq. liv. 16. chap. 1. *ſub fin.*

point haïr. Salomé avoit ſouhaité d'épouſer Sillée, mais le Roi ſon frere s'y étoit oppoſé, & l'avoit contrainte d'épouſer Alexas, en quoi l'Impératrice Julie le ſeconda; car elle perſuada à Salomé de ne point rejetter ce mariage, pour éviter de ſe brouiller ſans reſſource avec le Roi ſon frere, qui avoit juré qu'il ne l'aimeroit jamais, ſi elle n'épouſoit Alexas. Elle obéit enfin à l'Impératrice, dont le conſeil d'ailleurs lui étoit avantageux. Herode renvoya dans le même temps Glaphira, veuve du Prince Alexandre, au Roi Archelaüs ſon pere, & lui rendit ſa dot, pour prévenir toute difficulté.

Herode renvoie Glaphira au Roi ſon pere.

II. Il prit grand ſoin des enfans que laiſſoient les Princes Alexandre & Ariſtobule. Le premier avoit eu de Glaphira deux garçons (*a*); & Bérénice, fille de Salomé, en avoit donné trois à Ariſtobule, avec deux filles (*b*). Il les fit un jour appeller tous, & en préſence de ſes amis & des gens de ſa cour, il déplora la triſte deſtinée des Princes leurs peres, pria Dieu qu'il ne leur arrivât rien de ſemblable; que croiſſant en vertu & en piété, ils payaſſent d'un juſte retour l'éducation qu'il prenoit ſoin de leur faire donner. Il promit de les marier, lorſqu'ils ſeroient en âge; le fils aîné du Prince Alexandre à la fille de Pheroras; le fils aîné du Prince Ariſtobule à celle d'Antipater; l'aînée des filles de ce Prince à ſon fils; la ſeconde, à un autre fils qu'il avoit eu d'une fille du Grand-Prêtre, & qui s'appelloit Herode. Nos loix nous permettent d'avoir pluſieurs femmes en même temps. Le Roi prit ces arrangemens par tendreſſe pour les jeunes Princes, & pour leur concilier, en conſidération de ces alliances, l'amitié d'Antipater. Mais il n'eut point d'autres ſentimens pour eux, que ceux qu'il avoit eus pour les Princes ſes freres. L'affection que le Roi leur témoignoit lui donna même de l'inquiétude (*c*); il craignoit que lorſqu'ils ſeroient parvenus à un certain âge, ils ne fuſſent tout autrement appuyés que ne l'avoient été leurs peres. Le Roi Archelaüs ne pouvant manquer de prêter à ſes petits-fils tous les ſecours dont ils pourroient avoir beſoin, non plus que le Tétrarque Pheroras, de ſoûtenir celui de ces Princes qui devoit épouſer ſa fille. Il ne craignoit pas moins le Peuple, qui, prévenu de ſentimens de compaſſion pour ces infortunés orphelins, &

(*a*) Tigrane & Alexandre. *Guer. des Juifs, chap.* 28. *num.* 1.

(*b*) Herode, Agrippa, Ariſtobule, Herodias & Mariamne.

(*c*) Voyez Remarque I.

de

de haine contre lui, pour avoir été l'auteur des malheurs des Princes leurs peres, ne manqueroit pas, dans l'occaſion, de publier les indignes artifices dont il s'étoit ſervi pour les perdre. Ainſi, bien perſuadé du danger qu'il y avoit pour lui, s'il ſe trouvoit obligé de partager l'autorité avec des Princes dont le crédit pouvoit devenir ſi grand, il travailla de tout ſon pouvoir à faire rompre au Roi les arrangemens qu'il avoit faits, & obtint par ſes importunités, que le fils d'Ariſtobule épouſeroit ſa fille, & le ſien celle de Pheroras; de ſorte que, tous les projets de mariages qu'Herode avoit formés n'eurent point lieu.

Antipater engage Herode à changer les arrangemens qu'il avoit pris pour l'établiſſement de enfans de Mariamne.

III. Ce Prince avoit alors neuf femmes. La premiére étoit la mere d'Antipater: la ſeconde étoit la fille du Grand-Prêtre; il en eut un fils, à qui il donna ſon nom. La troiſiéme étoit la fille de ſon frere; la quatriéme ſa couſine germaine: ni l'une ni l'autre ne lui donna d'enfans. La cinquiéme étoit de Samarie; il en eut deux fils, Archelaüs & Antipas, & une fille nommée Olimpias, qui épouſa dans la ſuite Joſeph, neveu du Roi; Archelaüs & Antipas, furent élevés à Rome chez un Particulier. La ſixiéme ſe nommoit Cléopatre, & étoit de Jeruſalem; il en eut deux fils, Herode & Philippe: ce dernier fut élevé à Rome. La ſeptiéme étoit Pallas, dont il eut un fils qu'il nomma Phaſaël. La huitiéme étoit Phédre, dont il eut une fille nommée Roxane. La neuviéme étoit Elpis, qui lui donna une fille qui fut appellée Salomé. Pheroras, comme nous l'avons dit, avoit refuſé d'épouſer une des deux Princeſſes qu'Herode avoit eues de Mariamne. Il en maria une avec Antipater fils de ſa ſœur, & il donna l'autre à Phaſaël, fils de ſon frere. Tel étoit l'état de la maiſon de ce Prince.

Femmes d'Herode.

CHAPITRE II.

I. POUR contenir les peuples de la Trachonite dans l'obéïſſance, Herode fit bâtir au milieu de leur pays un bourg (*a*), qui, pour la grandeur, ne le cédoit point à une ville; il avoit deſſein de le faire habiter par des Juifs. Ce bourg couvroit ſes

(*a*) L'expreſſion de Joſeph preſente plus naturellement le ſens qu'ont ſuivi Sig. Gelenius & M. d'Andilly: mais après qu'Herode avoit fait bâtir un bourg, qui, pour la grandeur, ne le cédoit point à une ville, on a peine à croire que Zamaris

Etats, & le mettoit à portée de faire ſur ce peuple des courſes ſubites, au moindre mouvement qu'il faiſoit, & de le faire rentrer dans le devoir. Ayant depuis appris qu'un Juif de Babylone, après avoir paſſé l'Euphrate, étoit allé avec cinq cents cavaliers, qui tous tiroient de l'arc, & beaucoup de ſes parens, s'établir à Antioche de Syrie, proche de Daphné, & que Saturninus, Gouverneur de la province, lui avoit donné pour cela un lieu nommé Valata, il le fit venir avec tous ſes gens, & lui offrit des terres dans ce qu'on appelle la Batanée, pays qui confine à la Trachonite. Le but d'Herode étoit de faire ſervir l'établiſſement qu'il lui offroit à arrêter les courſes des Trachonites. Ainſi, il ajoûta qu'il lui donneroit ces terres exemptes de toute impoſition, & qu'il pourroit y demeurer ſans payer aucun des tributs auxquels elles avoient été juſqu'alors ſujettes.

Zamaris s'établit dans la Trachonite.

II. Ce Juif accepta les offres du Roi, ſe mit en poſſeſſion de ces Terres, & du bourg dont je viens de parler. Il le nomma Bathyra. Ce Babylonien fut pour les habitans du pays un rempart contre les courſes des peuples de la Trachonite; & aſſurant les chemins aux Juifs qui alloient de Babylone à Jeruſalem pour y offrir des ſacrifices, il les mit à couvert de toute inſulte. L'amour de nos ſaintes Loix attira de tous côtés des Juifs religieux qui ſe joignirent à lui, de manière que le pays fut peuplé en très-peu de temps, parce qu'il fut toujours exempt de taxes tandis qu'Herode vêcut. Philippe, qui lui ſuccéda, y fit quelques levées, mais elles ne durerent pas longtemps, & furent peu conſidérables. Agrippa le grand, & ſon fils, qui porta le même nom que lui, les chargerent d'impoſitions, mais ne les priverent jamais de leur liberté. Les Romains, ſous l'Empire deſquels ils ſont maintenant, les ont traités de la même manière. J'en parlerai dans la ſuite moins ſommairement, lorſque l'occaſion s'en préſentera.

III. Zamaris, ce Juif de Babylone qu'Herode avoit attiré en Trachonite, par les Terres qu'il lui avoit données, y vêcut toujours en homme de bien, il laiſſa en mourant des enfans qui imiterent ſa vertu. Jachim, un de ces enfans, ſe diſtingua beaucoup par ſon courage, & mit ces Babyloniens dans une ſi

ait voulu, ou ait été en état de faire la dépenſe d'en faire bâtir un autre; celui qu'Herode avoit fait faire pouvant de reſte le loger avec ſes gens, de la manière dont Joſeph en parle.

grande réputation d'être d'excellents hommes de cheval, que les Rois vouloient toujours en avoir une brigade à leur ſuite. Jachim mourut fort âgé, & laiſſa un fils, qui s'appelloit Philippe : homme de main, & qui, en piété, & en vértu, ne le cédoit à nul autre. Ces bonnes qualités lui mériterent la confiance & l'amitié du Roi Agrippa. C'étoit lui qui formoit les troupes qu'il entretenoit, & qui les commandoit en quelque endroit qu'elles allaſſent.

Intrigues d'Antipater.

IV. Toutes les affaires paſſoient par les mains d'Antipater; il les régloit ſelon que ſon intérêt le demandoit, & ne manquoit pas d'occaſions de faire du bien à qui il vouloit. Le Roi, perſuadé de ſon attachement & de ſa fidélité, le laiſſoit maître de tout. Il abuſoit de cette confiance pour étendre continuellement ſon pouvoir; il cachoit avec tant d'adreſſe ſon artificieuſe malice à ſon pere, qu'il lui faiſoit aiſément croire tout ce qu'il ſouhaitoit. Il devint ainſi redoutable à tout le monde, autant pour le moins par ſa méchanceté que par l'étenduë de ſon autorité. Pheroras lui faiſoit une cour aſſidue, Antipater faiſoit de ſa part la ſienne à Pheroras avec beaucoup de ſoupleſſe : il l'avoit adroitement fait tomber dans ſes filets par le moyen des femmes qu'il avoit gagnées par ſes artifices; car Pheroras étoit l'eſclave de ſa femme, de ſa belle-mere & de ſa belle-ſœur. (a) Herode, à la vérité, les haïſſoit, à cauſe de l'affront fait à ſes filles à leur occaſion; mais il les ſouffroit, & rien ne ſe faiſoit ſans elles, parce qu'elles l'obſédoient, & qu'elles étoient toujours prêtes à s'aider les unes les autres avec un merveilleux concert, pour faire réuſſir tout ce qu'elles projettoient. Antipater entretenoit une étroite liaiſon avec ces femmes, & par lui-même & par le moyen de ſa mere; car ces quatre femmes étoient animées du même eſprit & avoient les mêmes vuës. Pheroras & Antipater étoient parfaitement d'accord, même ſur les moindres objets. Mais la ſœur du Roi les croiſa toujours; elle les ſuivoit de trop près, pour ne pas avoir découvert qu'une union ſi intime ne pouvoit qu'être dangereuſe pour le Roi, & elle ne put s'empêcher de lui en donner avis. Dès qu'ils s'apperçurent que le Roi en prenoit quelque ombrage, ils convinrent de ne ſe plus voir publiquement, d'affecter de paroître mal enſemble, de parler au déſavantage l'un de l'autre,

(a) Voyez Remarque II.

comme s'ils ſe haïſſoient, ſur-tout devant le Roi, ou en préſence de quelqu'un qui pût le lui rapporter, & cependant de ſe lier plus étroitement que jamais. Tel fut leur plan, & ils le ſuivirent. Salomé, qui en avoit été inſtruite, avoit les yeux exactement ouverts ſur toutes leurs démarches, & ne manquoit pas d'en informer le Roi, non ſans groſſir quelquefois les objets. Ils ne ſe donnoient point de rendez-vous, ne mangeoient point enſemble dans le particulier, & ne tenoient aucun conſeil ſecret, qu'elle ne l'en inſtruisît, & ne lui fît ſentir que ſi ces conſeils n'avoient pour but rien de contraire à ſes intérêts, on ne devoit faire aucune difficulté de les tenir publiquement, & *dans la forme ordinaire.* Antipater & Pheroras affectent, ajoûtoit-elle, de paroître brouillés & acharnés à ſe déchirer réciproquement en public; & lorſqu'ils ſont retirés dans leur particulier, ils ſe font les plus grandes proteſtations d'amitié, & s'en donnent les plus vifs témoignages: cette conduite ne doit-elle pas les rendre fort ſuſpects de former quelque conſpiration contre ceux à qui ils prennent tant de ſoin de cacher leur étroite liaiſon? Le Roi ſçavoit par lui-même une partie de ces choſes, mais il craignoit de ſe déclarer, parce que les rapports de ſa ſœur lui étoient ſuſpects.

Herode fait punir des Phariſiens qui refuſoient de lui prêter ſerment de fidélité, & d'attachement à l'Empereur.

Il y avoit alors chez les Juifs une ſecte de perſonnes, qui, ſous prétexte d'une connoiſſance plus parfaite & d'une pratique plus exacte de la Loi, n'avoient pas de médiocres ſentimens d'eux-mêmes. Les femmes *de la cour d'Herode* leur étoient fort attachées, parce qu'ils ſe donnoient pour être particuliérement chéris de Dieu; on les appelle Phariſiens: ennemis déclarés des Rois, ils ſont toujours prêts à lever l'étendard de la révolte & à leur nuire. Toute la Nation avoit prêté ſerment de demeurer attachée à l'Empereur, & de ſervir les Rois avec fidélité (*a*). Plus de ſix mille Phariſiens avoient refuſé de prêter ce ſerment. Herode les en punit par une amende pécuniaire, que la femme de Pheroras paya pour eux. Par reconnoiſſance, ils profiterent

(*a*) Comme Joſeph ne marque point que c'étoit par l'ordre de l'Empereur qu'Herode exigeoit ce ſerment, on ne voit rien qui autoriſe la conjecture d'un Sçavant, qui prétend que le ſerment dont il s'agit ici eſt le dénombrement dont parle ſaint Luc. *Caroli Nic. Langy appendix ad hiſtor. lapidum*, &c. Lugernæ 1735. 4°. Ce ſerment fut bien vraiſemblablement l'effet de la politique d'Herode, qui, en même temps qu'il faiſoit ſa cour à l'Empereur, en lui témoignant qu'il pouvoit compter ſur les Juifs, en cas que les Parthes entraſſent en guerre avec l'Empire, tâchoit de s'aſſurer de la fidélité de ſes ſujets.

de l'opinion où l'on étoit que Dieu ſe communiquoit à eux & leur faiſoit connoître l'avenir, pour la flatter & lui annoncer que Dieu avoit réſolu d'ôter la couronne à Herode & à ſes enfans, pour la donner à Pheroras, à elle & à ſes deſcendans. Cette nouvelle intrigue étant venue à la connoiſſance de Salomé, elle en informa le Roi, & ajoûta que pluſieurs de ſes Officiers s'étoient laiſſé corrompre par les Phariſiens. Herode fit mourir ceux d'entre eux qui étoient les plus coupables, ainſi que l'Eunuque Bagoas, & Carus, qu'il aimoit beaucoup, parce qu'il étoit de la plus grande beauté, & avec eux tous les gens de ſa maiſon qui étoient entrés dans cette cabale. Les Phariſiens avoient ſéduit Bagoas, en lui faiſant eſpérer qu'on l'appelleroit le pere & le bienfaicteur du Roi qui ſeroit établi (*a*), & au pouvoir duquel ſeroient toutes choſes; que lui-même ſeroit remis (*b*) en état de ſatisfaire à tous les devoirs du mariage, & de ſe donner des enfans.

CHAPITRE III.

I. APRE'S qu'Herode ſe fut fait juſtice des Phariſiens coupables, il aſſembla ſes amis, & accuſant devant eux la femme de Pheroras, il lui fit un crime d'avoir, par une odieuſe témérité, été la cauſe du refus déshonorant que ſon mari avoit fait d'épouſer les Princeſſes ſes filles, & de l'affront qui en rejailliſſoit ſur lui-même. Il ajoûta, » que par un effet de ſon mau» vais génie, cette femme ne s'étudioit qu'à faire naître des » ſujets de diſſenſions entre lui & ſon frere; que tous ſes diſ» cours, toute ſa conduite, n'avoient pour but que de les rendre » ennemis; qu'elle avoit payé de ſes propres deniers l'amende » à laquelle il avoit condamné les Phariſiens; qu'il ne ſe for» moit aucune cabale à la Cour qu'elle n'y entrât; qu'il penſoit » donc que Pheroras, ſans attendre qu'il l'en priât ou qu'il le » lui enjoignît, feroit bien de renvoyer de lui-même une fem» me qui n'étoit capable que de produire entre eux des haines » irréconciliables. Si les liens dont la nature nous unit vous » ſont chers, continua-t-il, en adreſſant la parole à Pheroras,

(*a*) Autrement: qu'il ſeroit le pere du Roi qui ſeroit établi.

(*b*) Voyez Iſaïe, chap. 56. ℣. 5.

» ſi vous voulez que je vous regarde comme étant véritable-
» ment mon frere, ſéparez-vous d'avec cette femme; alors
» mes ſentimens pour vous ſeront les ſentimens d'un frere, je
» vous aimerai. « La vivacité de ces paroles toucha Pheroras : il proteſta que rien ne ſeroit jamais capable de lui faire oublier ce qu'il devoit à Herode comme à ſon frere & à ſon Roi; mais qu'il lui étoit impoſſible d'étouffer les ſentimens de tendreſſe qu'il avoit pour ſon épouſe; qu'il aimoit mieux mourir que de vivre ſéparé d'une perſonne ſi chere. Quoiqu'Herode ſe trouvât très-offenſé d'une telle réponſe, il crut cependant devoir diſſimuler alors ſon reſſentiment; il défendit ſeulement à Antipater & à ſa mere de voir Pheroras, & ordonna à Antipater de tenir la main à ce que les femmes *de la Cour* ne ſe donnaſſent aucuns rendez-vous ſecrets. On le lui promit, mais on continua à ſe voir, à manger ſecrettement enſemble, lorſqu'on en pouvoit trouver l'occaſion; Pheroras & Antipater, ſur-tout : ce dernier étoit même ſoupçonné d'avoir un commerce criminel avec la femme de Pheroras, & l'on prétendoit que ſa mere lui en facilitoit les moyens.

Pheroras refuſe de ſe ſéparer d'avec ſa femme.

II. Cependant Antipater ſoupçonnant que le Roi ſon pere s'indiſpoſoit contre lui, & craignant que ces premiers ſentimens ne dégénéraſſent en une haine déclarée, il écrivit aux amis qu'il avoit à Rome, pour les prier de marquer à Herode de l'envoyer ſans différer vers l'Empereur. Ses amis lui ayant rendu ce ſervice, Herode l'y envoya avec de grands préſens, & avec ſon Teſtament. Il l'y déclaroit ſon ſucceſſeur, s'il lui ſurvivoit; & en cas qu'il vînt à mourir avant lui, (*a*) il ſe nommoit pour ſucceſſeur le fils qu'il avoit eu de la fille du Grand-Prêtre, à qui il avoit donné le nom d'Herode.

Antipater va à Rome.

En ce même temps Sillée, ſans avoir rien exécuté de ce que l'Empereur avoit ordonné, arriva auſſi à Rome. Antipater for-

(*a*) C'eſt ſans doute une faute d'impreſſion ce que le Pere Calmet dit ſur ſaint Matthieu, que » Salomé avoit été » miſe dans le teſtament du grand He- » rode, comme ſeconde héritiére après » Antipater; mais ſon nom en fut rayé, » lorſqu'on eut découvert que Mariamne » ſa mere étoit complice des crimes » d'Antipater. « *Chap.* 2. ℣. 1. Cela eſt vrai, mais c'eſt d'Herode fils de Mariamne, fille du Grand-Prêtre : je ne trouve point dans Joſeph, comme le ſçavant Interprète le dit, que cette Mariamne avoit été mere de Salomé. Il ne la fait mere, lorſqu'il parle des deſcendans d'Herode, que d'un fils, qui s'appella Herode, comme ſon pere. Cet Herode eut une fille nommée Salomé, la fameuſe danſeuſe de l'Evangile; mais elle n'étoit pas petite-fille de Mariamne. *Antiq. Juiv.* chap. 5. num. 4. *Guer. Juifs*, chap. 28. num. 4.

ma contre lui devant l'Empereur les mêmes accuſations que Nicolas de Damas avoit formées. Le Roi Aretas l'accuſa de ſon côté d'avoir fait mourir à Pétra, contre ſon ſentiment, pluſieurs perſonnes de diſtinction, & particuliérement Soëme, homme vraiment reſpectable par ſes vertus, & d'avoir corrompu Phabate, domeſtique d'Auguſte (*a*). Voici le fonds de ce dernier chef d'accuſation. Entre les gardes d'Herode il y en avoit un en qui ce Prince avoit une confiance particuliére, il s'appelloit Corinthe. Sillée le ſollicita de tuer le Roi; &, à force d'argent, le fit réſoudre à ſe charger de la commiſſion. Phabate, que Sillée avoit mis dans ſon ſecret, en avertit le Roi, qui fit arrêter Corinthe, & le fit appliquer à la queſtion; il avoua tout, & chargea deux autres Arabes, dont l'un étoit chef d'une Tribu, & l'autre ami de Sillée; le Roi les fit auſſitôt arrêter, & leur ayant fait donner la queſtion, ils confeſſerent qu'ils étoient venus pour encourager Corinthe, & s'offrir

(*a*) » Que Sillée avoit fait tuer un des » ſerviteurs d'Auguſte nommé Sabarus. « [*M. d'Andilly.*] Le nouvel Editeur n'a pas ſenti davantage que ce ne peut pas être le ſens de Joſeph. Sillée n'avoit pas fait mourir Phabate, puiſqu'il l'accuſa d'avoir moins ſoin des affaires de l'Empereur que de s'appliquer à mettre celles d'Herode ſur un bon pied, * & que cette accuſation irrita Phabate. Le ſens le plus ordinaire & le plus étendu d'ἀναίρειν eſt de ſignifier, faire mourir, tuer; mais Budée cite dans ſes Commentaires ſur la langue Grecque un paſſage de Xenophon, ** où un des Officiers de Cirus dit: » Au » nom des Dieux, Sambaulas, par quel » moyen cet homme vous a-t'il ἀνήρη- » κεν? Cet Officier ne demandoit pas comment cet homme avoit tué Sambaulas, puiſque c'étoit à lui qu'il faiſoit cette demande: mais comment il l'avoit gagné; comment il ſe l'étoit attaché. Auſſi H. Etienne reprit-il dans ſon Edition de l'Hiſtorien Grec F. Philelphe, qui avoit vû dans cet Auteur un homicide où il n'eſt queſtion que d'un attachement ſurpris. La critique eſt juſte pour le ſens: Æmil. Portus en convient, mais il rejette avec raiſon la correction que ce Sçavant vouloit faire dans un autre endroit de Xenophon. Il ſoûtient que, loin d'y rien changer, on doit s'en ſervir pour corriger l'endroit qu'avoit cité Budée, & lire, ἀνηρίκεναι au lieu d'ἀνήρηται. Mais peut-être ne doit-on rien changer dans cet Auteur; & quoiqu'on ne puiſſe pas juſtifier par des exemples, qu'ἀναιρέω ſignifie quelquefois *gagner*, *s'attacher*, ce ſens eſt analogue, & on peut s'en rapporter à une perſonne qui ſçavoit auſſi-bien la langue Grecque que Budée. Soit qu'on corrige dans Joſeph ἀνηρίκεναι, & qu'on lui ſubſtituë ἀνηρίκεναι, il eſt certain qu'Aretas n'accuſe pas Sillée d'avoir tué Phabate, mais de l'avoir corrompu, de l'avoir gagné; ſans doute pour lui faire faire quelque injuſtice. Il l'avoit corrompu contre Herode, & ce ne fut qu'en payant plus cher ſa protection que ce Prince ſe l'attacha.

Le P. Calmet dit que Sillæus reçut enfin à Rome la juſte peine de tant de crimes. Diction. Bibl. *Syllæus.* Il fut condamné à Rome à perdre la vie, mais je ne trouve point dans Joſeph que cela y ait été exécuté.

* Guer. Juifs, liv. 1. chap. 29.
** Cirapédie, liv. 2. pag. 50. *e.*

à le ſeconder, s'il avoit beſoin de ſecours. Saturninus inſtruit de toute cette affaire par Herode, envoya les coupables à Rome.

III. Comme Pheroras réſiſtoit opiniatrément dans ſa réſolution de ne point ſe ſéparer d'avec ſa femme, Herode lui ordonna de ſe retirer dans ſa Tétrarchie. Pheroras obéit ſans peine à cet ordre, & proteſta avec ſerment qu'il ne retourneroit pas en Judée qu'il n'eût appris la mort du Roi. En-effet, Herode étant tombé malade quelque temps après, & l'ayant fait prier de le venir trouver, parce qu'il ſouhaitoit, avant de mourir, lui confier des ſecrets importants, Pheroras, pour ne pas violer ſon ſerment, refuſa de lui donner cette ſatisfaction. Herode, dont les diſpoſitions à l'égard de ſon frere étoient changées, ne crut point devoir faire de cette conduite de Pheroras la régle de la ſienne. Ayant appris qu'à ſon tour il étoit tombé malade, il fut le voir, quoiqu'il ne l'en eût pas fait prier. Pheroras mourut de cette maladie. Herode le fit tranſporter & enterrer à Jeruſalem, & ordonna un deuil public pour honorer ſa mémoire. Antipater étoit pour-lors à Rome : la mort de Pheroras fut le commencement de ſes malheurs, & des châtimens dont Dieu le punit enfin, pour avoir eu la méchanceté de procurer la mort à ſes freres; je vais en faire le récit, afin qu'un tel exemple puiſſe convaincre tout le monde, que la vertu doit être le principe & la régle de toutes nos démarches.

Pheroras tombe malade. Herode le va viſiter.

CHAPITRE IV.

La Veuve de Pheroras accuſée de l'avoir empoiſonné.

I. APRE'S que les cérémonies des obſéques de Pheroras furent achevées, deux de ſes affranchis, pour leſquels il avoit eu beaucoup de conſidération, furent trouver Herode, pour le prier de ne pas laiſſer ſa mort impunie, mais de faire des recherches d'un accident ſi triſte & ſi peu attendu. Comme ils remarquerent qu'Herode leur prêtoit attention, & témoignoit d'ajoûter foi à leurs paroles, ils continuèrent de lui dire, qu'il avoit été ſurpris de la maladie dont il étoit mort après avoir ſoupé la veille chez ſon épouſe; qu'il y avoit mangé d'un mets qui avoit été ſervi dans un vaſe qu'il n'avoit point coûtume de voir ſur ſa table; que ce mets avoit été apportépar une femme Arabe, qui diſoit qu'il n'avoit d'autre effet que d'exciter

d'exciter à l'amour, & lui donnoit en conſéquence le nom de Philtre, quoique ce fût un véritable poiſon, puiſqu'auſſi-tôt qu'il en eut fait uſage, il fut frappé à la mort ; que les femmes Arabes étoient des empoiſonneuſes de profeſſion, & que celle qu'ils accuſoient étoit connue pour être l'amie particuliére d'une femme avec laquelle Sillée étoit très-lié ; que la belle-mere de Pheroras & ſa belle-ſœur avoient été la trouver, pour l'engager à leur vendre cette drogue, & qu'elles s'en étoient revenues, amenant avec elles cette femme, le jour précedent du dernier repas qu'avoit fait Pheroras. Cette dépoſition anima Herode de la plus violente colère ; il fit appliquer à la queſtion toutes les femmes, tant libres qu'eſclaves, de la femme de Pheroras, de ſa belle-mere & de ſa belle ſœur. Elles ne déclaroient rien, & l'on ne ſçavoit que penſer de cette affaire, lorſque la violence des tourmens arracha à l'une d'elles une imprécation contre la mere d'Antipater, ſur la tête de laquelle elle pria Dieu de faire retomber tous les maux dont elle étoit la cauſe, & elle ne dit rien de plus. Mais ſur cette imprécation, Herode les fit tourmenter de nouveau. Alors elles déclarerent tout ce qui étoit venu à leur connoiſſance, les aſſemblées particuliéres, les rendez-vous, les repas ſecrets, le rapport fait à la femme, à la belle-mere & à la belle-ſœur de Pheroras, de choſes que le Roi n'avoit dites qu'à Antipater, & notamment de la défenſe qu'il lui avoit faite de parler à perſonne des cent talents qu'il lui avoit donnés, pour l'engager à ne point voir Pheroras (*a*). Elles ajoûterent, » qu'Antipater » haïſſoit le Roi, qu'il ſe plaignoit ſouvent à ſa mere de ce » qu'il vivoit trop long-temps, que cependant lui-même avan- » çoit en âge, & que, lorſqu'il monteroit ſur le thrône, il ne » ſeroit plus en état d'en jouir ; que le nombre de fils & de » petits-fils qu'Herode élevoit dans le palais, & qui pouvoient, » comme lui, aſpirer à la couronne, rendoit même ſes eſpérances » fort douteuſes. Que dès-à-préſent, s'il venoit à manquer, » ce n'étoit point ſon fils, mais un de ſes freres (*b*), que le

(*a*) L'expreſſion de Joſeph n'eſt pas nette. Je crois préſenter ce qu'il a voulu dire. Ce n'eſt point certainement ce que leur fait dire l'élégant Traducteur, » Qu'Antipater leur avoit donné cent » talents, pour ne point parler à Phe- » roras des ordres qu'il avoit reçus du » Roi ſon pere.

(*b*) Herode, fils de Mariamne, fille du Grand-Prêtre, plutôt que le fils d'Antipater. *Voyez* Guer. Juifs, liv. 1. chap. 30. numero 3.

» Roi appelloit au thrône. Ces femmes dépoſerent encore ; » qu'Antipater reprochoit au Roi ſon pere la cruauté qu'il » avoit eue de faire mourir les Princes ſes enfans, & diſoit » que, dans la crainte d'un pareil traitement, il avoit cru de- » voir prendre le parti de ſe ménager le voyage de Rome, & » que le même motif avoit porté Pheroras à ſe retirer dans » ſa Tétrarchie.

II. Le rapport qui ſe trouvoit entre ces dépoſitions & les avis que Salomé avoit donnés au Roi, ne laiſſoit aucun lieu de douter qu'elles ne fuſſent véritables. Convaincu que Doris, mere d'Antipater, avoit beaucoup de part dans les perfides pratiques de ſon fils, Herode lui ôta tous ſes meubles & toutes ſes pierreries, dont le prix montoit à pluſieurs talents, la chaſſa du palais, & ordonna qu'on prît ſoin des femmes qu'il avoit fait mettre à la queſtion (*a*).

Doris chaſſée du Palais.

L'Intendant d'Antipater l'accuſe d'avoir voulu empoiſonner le Roi.

Ce fut ſur-tout la dépoſition de l'Intendant d'Antipater, qui acheva d'irriter Herode contre ce fils perfide. Cet homme, qui étoit de Samarie, & portoit le même nom que ſon maître, ayant été mis à la queſtion, déclara » qu'Antipater avoit pré- » paré un poiſon mortel ; qu'il l'avoit donné à Pheroras pour » le faire prendre au Roi pendant qu'il étoit à Rome, afin que » le ſoupçon n'en pût tomber ſur lui ; qu'Antiphile, un des amis » d'Antipater, l'avoit apporté d'Egypte ; que Theudion, frere » de la mere d'Antipater, avoit été chargé de le porter à Phe- » roras, & que Pheroras l'avoit donné à garder à ſa femme. « Le Roi lui ayant demandé ſi cela étoit vrai, elle l'avoua ; & étant ſortie, ſous prétexte de l'aller chercher, elle ſe précipita du haut du Palais en-bas : mais ſa chute ne fut pas mortelle, parce qu'elle tomba ſur ſes pieds. Le Roi l'ayant fait revenir à elle, l'aſſura qu'il ne lui feroit aucun mal, ni à perſonne de ſa maiſon, pourvû qu'elle déclarât la vérité & ne lui cachât rien ; mais qu'il lui feroit ſouffrir les plus cruels tourmens, ſi elle omettoit quelque circonſtance. Sur cette aſſurance, elle promit avec ſerment, qu'elle feroit un fidelè récit de la manière dont les choſes s'étoient paſſées ; & ne dit en effet rien qui ne fût

(*a*) L'Auteur de la Note *i* veut qu'on liſe ἐκτείνατο, au lieu d'ἐκτείσατο qu'on lit dans les anciennes Editions ; mais l'expreſſion conviendroit-elle : Le Roi fit un Traité d'amitié avec les domeſtiques de Pheroras ? J'aimerois mieux lire ἐκτείσατο ; c'eſt à peu près ce qu'il dit dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, liv. 1. chap. 30. num. 4.

exactement vrai ; c'eſt au moins le témoignage qu'on lui a aſſez généralement rendu. Elle déclara donc » que le » poiſon avoit été apporté d'Egypte par Antiphile ; que ſon » frere, qui étoit Médecin, le lui avoit procuré ; qu'Antipater » l'ayant préparé pour le faire prendre au Roi, Theudion le » leur avoit apporté, & que ſon mari le lui avoit donné à » garder ; que Pheroras étant depuis tombé malade, il avoit » été ſi touché du témoignage d'affection que le Roi lui don- » noit en venant prendre ſoin de lui, qu'il l'avoit fait appeller » & lui avoit dit : Ma femme, je me ſuis laiſſé ſéduire par An- » tipater, & en me prêtant au deſſein cruel qu'il a eu de faire » mourir ſon pere, qui eſt également mon frere, j'ai reçu de » ſa part le poiſon fatal qui devoit l'enlever à la vie. Convaincu » aujourd'hui que rien n'a pû altérer l'affection qu'Herode a tou- » jours eue pour moi, prêt moi-même à rendre la vie, la penſée » d'un ſi grand crime me fait horreur, la mémoire de mes an- » cêtres en ſeroit déshonorée. Apportez, ma femme, appor- » tez-moi ce poiſon fatal ; brûlez-le en ma préſence. J'ai fait, » Seigneur, ajoûta la femme de Pheroras, adreſſant la parole » à Herode, j'ai fait ce que mon mari me commandoit ; j'ai » brûlé la plus grande partie de ce poiſon ; mais j'en ai réſervé » un peu, réſolue d'en faire uſage ſur moi-même, pour me » ſouſtraire à la rigueur des ſupplices ; s'il fût arrivé qu'après la » mort de mon mari, vous euſſiez pris contre moi quelque parti » extrême. « En même temps elle préſenta à Herode cette partie de poiſon qu'elle avoit réſervée. Elle étoit enfermée dans une boëte. Un frere d'Antiphile & ſa mere, appliqués à la queſtion, dépoſerent les mêmes faits & reconnurent la boëte. La fille du Grand-Prêtre, épouſe du Roi, fut chargée d'avoir eu connoiſſance de la conſpiration, & de l'avoir cachée avec grand ſoin. Pour l'en punir, Herode la chaſſa, & raya de ſon Teſtament ſon fils, qu'il avoit nommé pour regner après lui (*a*). Il ôta la ſouveraine ſacrificature à Simon, fils de Boëtus pour la donner à Mathias, fils de Théophile, qui étoit de Jeruſalem.

(*a*) *Autr.* Sans toucher aux autres diſpoſitions. C'eſt le ſens qu'a ſuivi l'ancien Interprète. *Voyez* la Note o Herode ſubſtitua au fils de la fille du Grand-Sacrificateur, Antipas, puîné d'Archelaüs (*infr.* chap. 6.) & fils de la Samaritaine. (chap. 1. numero 3.) Enfin, près de mourir, il donna le royaume à Archelaüs, & (fit Antipas Ethnarque de la Galilée & de la Pérée. *Chap.* 8. *num.* 1.

III. Batille, affranchi d'Antipater, étant revenu de Rome dans le même temps, fut appliqué à la queſtion. On découvrit qu'il avoit apporté du poiſon pour le remettre à la mere d'Antipater & à Pheroras, afin que ſi le premier (*a*) ne faiſoit pas ſon effet ſur le Roi, on lui donnât ce ſecond. Cet affranchi apportoit des Lettres, que les amis qu'Herode avoit à Rome lui écrivoient. Elles avoient été ſuggérées par Antipater, qui ne les avoit obtenues qu'à force de largeſſes. Elles accuſoient Archelaüs & Philippe » de paroître ſenſiblement touchés de la » mort d'Alexandre & d'Ariſtobule (*b*), d'oſer en faire un cri» me au Roi, & de dire ouvertement, qu'il n'avoit d'autre » deſſein, en les rappellant, que de les faire mourir de la mê» me manière, lorſqu'ils ſeroient de retour. « Il écrivoit lui-même au Roi, & lui parloit des accuſations graves qu'on formoit contre ſes freres ; mais il finiſſoit en les excuſant ſur leur jeuneſſe, & en attribuant à la légéreté de leur âge les paroles peu meſurées qui leur échappoient. Lui cependant ſuivoit l'action qu'il avoit intentée contre Sillée, n'épargnoit rien pour gagner l'affection des principaux Seigneurs attachés à la Cour d'Auguſte. Il dépenſa pour cela deux cents talents en choſes rares & précieuſes, dont il faiſoit des préſens (*c*). Si l'on eſt ſurpris qu'il ignorât ce qui ſe paſſoit depuis ſept mois en Judée contre lui, on doit ſçavoir que les chemins étoient gardés

(*a*) Celui qu'Antiphile avoit apporté d'Egypte.

(*b*) Guer. Juifs, liv. 1. chap. 31. numero 1.

(*c*) M. Vaillant le pere eſt tombé dans quelques négligences, dans ce qu'il dit d'Antipater & d'Herode. Je crois devoir en remarquer quelques-unes, de peur que l'autorité de ce Sçavant ne donne à la mépriſe le titre de vérité.

C'étoit avant ſon ſecond voyage de Rome qu'Antipater faiſoit les grandes largeſſes, dont parle M. Vaillant, aux amis d'Herode & au Gouverneur de Syrie. Le paſſage même qu'il cite, * prouve que c'étoit à Rome qu'Antipater envoyoit ces préſens. Il n'y étoit donc pas alors, comme il le prétend.

Pheroras ne fut point empoiſonné par ſa femme. Elle en fut accuſée, mais l'accuſation parut ſi peu appuyée à Herode, qu'il ne crut pas la devoir ſuivre, & qu'il ne fit pas punir ſa ſœur.

Ce ne fut point la premiére fois qu'Herode prit les eaux de Calliroë, qu'il ſe trouva ſi mal qu'on le crut mort ; ce fut lorſqu'il fut entré dans un bain d'huile que les Médecins avoient ordonné. *Antiq. Juiv.* liv. 17. chap. 6. numero 5.

Enfin, la proteſtation que fit Archelaüs, de ne point prendre le titre de Roi que l'Empereur n'eût confirmé le Teſtament du Roi ſon pere, ne donna point occaſion à quelques mécontens d'exciter du trouble dans la ville.

Diſſertation ſur l'année de la naiſſance de J. C. Mem. litt. Académ. Inſcript. &c. Tom. 2. pag. 532.

* Antiq. Juiv. liv. 17. pag. 817.

avec la derniére exactitude, que tout le monde le haïſſoit, & qu'il n'y avoit perſonne qui, pour lui conſerver la vie, voulût mettre la ſienne en danger.

CHAPITRE V.

I. ANTIPATER avoit marqué au Roi, qu'il reviendroit auſſi-tôt qu'il auroit fini toutes ſes affaires. Herode l'invita par ſa réponſe, à hâter ſon retour le plus qu'il pourroit, de peur qu'il n'arrivât pendant ſon abſence quelque choſe qui pût lui être préjudiciable. Il ſe plaignoit de Doris ſa mere, mais foiblement, & lui promettoit d'oublier tous ces ſujets de plaintes auſſi-tôt qu'il le verroit. Herode remplit cette Lettre de toutes ſortes de témoignages d'affection, parce qu'il craignit que ſi Antipater entroit en quelque méfiance, il ne différât ſon retour, & que, reſtant à Rome, il ne pratiquât quelque intrigue pour ſe rendre maître du thrône, que même il ne formât quelque entrepriſe contre ſa perſonne. Antipater reçut ces Lettres en Cilicie. Il en avoit reçu d'autres à Tarente, qui l'inſtruiſoient de la mort de Pheroras; il ne fut ſenſible à cette nouvelle que parce que Pheroras étoit mort ſans avoir exécuté le projet d'empoiſonner le Roi, comme il s'y étoit engagé. Lorſqu'il fut vers Cilinderis de Cilicie, il commença à douter s'il devoit continuer ſon voyage. Il avoit appris avec un extrême mécontentement, que le Roi avoit chaſſé ſa mere du Palais. Ses amis étoient partagés; les uns étoient d'avis qu'il s'arrêtât en attendant que quelque nouvel évenement l'inſtruisît davantage; d'autres lui conſeilloient de ne pas différer ſon retour, qui diſſiperoit infailliblement tous les orages, au-lieu que ſon abſence donnoit à ſes ennemis la hardieſſe de l'accuſer impunément. Il ſuivit ce dernier avis, & ſe rendit au Port de Sébaſte (*a*), qu'Herode avoit fait conſtruire avec de grandes dépenſes, & nommer ainſi en l'honneur d'Auguſte. Il connut alors le mauvais état où étoient ſes affaires: lorſqu'il étoit parti pour Rome, on l'avoit accompagné juſqu'au lieu de l'embarquement, en faiſant avec éclat des vœux pour ſa proſpérité; à ſon retour il ne trouvoit perſonne à ſa rencontre: le Peuple au contraire,

Antipater revient de Rome.

(*a*) Céſarée.

perſuadé qu'il ne revenoit que pour recevoir le juſte châtiment de ſes fratricides, ne put s'empêcher de lui donner des malédictions.

II. Quintilius Varus, qui avoit ſuccédé à Saturninus dans le gouvernement de Syrie, étoit alors à Jeruſalem. Il y étoit venu à la prière d'Herode, qui vouloit prendre ſes avis dans les circonſtances où il ſe trouvoit. Ils tenoient conſeil au moment qu'Antipater, qui n'étoit pas informé de ce qui ſe paſſoit, entra. Il s'étoit préſenté à la porte du Palais en robe de pourpre, comme à l'ordinaire; les gardes n'avoient point fait de difficulté de la lui ouvrir, mais il l'avoient fermée à ceux qui l'accompagnoient. Cette circonſtance le déconcerta; mais il connut encore mieux toute la grandeur du danger qui le menaçoit, lorſque s'étant avancé pour embraſſer le Roi, il en fut repouſſé, avec de vifs reproches d'avoir été l'auteur de la mort de ſes freres, & d'avoir formé le déteſtable projet de faire mourir ſon pere; à quoi Herode ajoûta, que le lendemain il ſeroit jugé par Varus. Ce qu'il voyoit, ce qu'il entendoit le ſaiſit d'effroi. Il ſortit; ſa mere & ſon épouſe, fille d'Antigone, qui avoit regné avant Herode, vinrent à ſa rencontre, & l'ayant inſtruit de tout, il ſe prépara à ſe défendre.

Herode accuſe Antipater devant Varus.

III. Quintilius Varus, le Roi, les Officiers de l'un & de l'autre, & les parens d'Herode, s'aſſemblerent le lendemain. Salomé, ſœur du Roi, fut de l'aſſemblée. On y fit venir ceux de qui on pouvoit tirer quelque lumière, ceux qui avoient ſouffert la queſtion, & les domeſtiques de la mere d'Antipater, qu'on avoit ſurpris, peu de jours avant ſon retour, chargés d'une Lettre, *qu'elle* (a) *écrivoit à ſon fils*, dont le précis étoit » qu'il » ne devoit point revenir; que le Roi ſon pere avoit tout dé» couvert; qu'il ne lui reſtoit d'autre reſſource que de ſe tenir » ſous la protection de l'Empereur; qu'il ne pouvoit autrement » éviter de tomber, comme elle, entre les mains du Roi. « Antipater étant entré, ſe jetta aux pieds du Roi, pour le prier de ne le point condamner ſur des préjugés, mais d'écouter ſans prévention ce qu'il avoit à dire pour prouver qu'il étoit innocent. Herode lui ordonna de ſe lever, & de ſe tenir au milieu de l'Aſſembée, & dit enſuite, » qu'il étoit bien malheureux, » d'avoir donné naiſſance à des enfans qui lui avoient cauſé

(a) Guer. Juifs, liv. 1.

» les plus grands chagrins; que, pour comble d'infortune, ſa » vieilleſſe étoit à charge à Antipater (*a*); que cependant il n'a- » voit rien épargné pour leur donner une éducation convenable; » qu'il leur avoit fourni de l'argent dans toutes les occaſions » où ils en avoient eu beſoin, & lorſqu'ils lui en avoient de- » mandé; que malgré toutes ces attentions, ils avoient formé » le projet odieux de lui ôter la vie, pour ſe mettre, par leurs » déteſtables pratiques, en poſſeſſion du thrône avant le temps, » & contre la volonté de leur pere; que c'étoit pour lui une » choſe inconcevable, que le motif qui avoit pû porter Anti- » pater à concevoir un projet auſſi hardi & auſſi criminel, puiſ- » qu'il lui avoit, par ſon Teſtament, aſſuré le thrône après ſa » mort, & que de ſon vivant il lui en faiſoit partager avec lui » tout l'éclat & toute l'autorité; qu'il lui avoit aſſigné un re- » venu de cinquante talents, & que, quand il étoit allé à Ro- » me, il lui en avoit donné trois cents. Il ajoûta à ces repro- » ches, qu'indigne accuſateur de ſes freres, il ne les avoit » que trop imités, s'ils étoient coupables, & que s'ils étoient » innocents, il en étoit le véritable meurtrier, puiſque n'ayant » trouvé contre eux d'autres preuves des crimes dont il les » chargeoit, que celles qu'il lui avoit fournies, il ne les avoit » condamnés que par ſon avis, & à ſon importune ſollicita- » tion; qu'enfin, il les juſtifioit beaucoup, en ſe ſouillant lui- » même du déteſtable parricide dont il les avoit accuſés.

IV. Herode ne put retenir ſes larmes, en prononçant ces derniéres paroles, & ſe ſentant hors d'état de continuer, il ordonna à Nicolas de Damas, en qui il avoit une ſi grande confiance qu'il l'avoit preſque toujours avec lui, ce qui le mettoit à portée de ſuivre la plûpart des grandes affaires, de pourſuivre & de rapporter les dépoſitions des témoins, & tout ce qui pourroit ſervir à convaincre Antipater.

Antipater s'étant alors tourné vers le Roi, entreprit de ſe juſtifier, & fit ſur-tout valoir toutes les marques d'affection que

(*a*) A la lettre: ſe portoit, ſe jettoit ſur Antipater. Les différentes manières dont on a lû cet endroit, font voir qu'on le trouvoit difficile. * J'ai cru que Joſeph ne vouloit dire ici que ce qu'il avoit dit dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, liv. 1. chap. 32. num. 2. c'eſt ce qui m'a déterminé à traduire *que ſa vieilleſſe*, &c. ἡ τὸ ἀμὸν γῆρας ἐβαρύνθη.

* Voyez Note *l*.

le Roi lui avoit données, les grands honneurs auxquels il l'avoit élevé, & les fit envisager comme une récompense que son pere avoit cru devoir à ses sentimens reconnus de piété & de respect à son égard. » Qu'en effet, il avoit toujours prévu avec » une extrême attention tout ce que le salut de son pere avoit » demandé qu'il prévît; qu'il ne s'étoit jamais refusé à la peine » & au travail, dans les affaires où il avoit fallu de l'action; » qu'il étoit contre toute vrai-semblance, que s'étant toujours » attaché à garantir le Roi des effets funestes de toutes les » conspirations qu'on tramoit contre lui, il en eût formé une » lui-même, & n'eût pas craint de détruire tout le mérite » d'une conduite si louable, par une aussi détestable perfidie » contre un pere, qui non content de lui avoir assuré le thrône, » en le déclarant son successeur, l'avoit dès son vivant com- » me associé à tous les honneurs, puissance & prérogatives de » la Royauté; qu'il ne croyoit pas qu'on pût raisonnablement » se persuader, que jouissant sans obstacle de ces précieux avan- » tages, une honteuse & criminelle cupidité lui eût fait courir » le risque de s'en voir priver avec déshonneur, sur-tout ayant » devant les yeux l'exemple des cruelles disgraces auxquelles » s'étoient exposés ses freres. Il insista sur ce que leurs crimi- » nelles pratiques n'avoient été découvertes que par ses soins » & sa vigilance, sur ce qu'ayant fourni contre eux des preu- » ves convainquantes de leur impie & détestable projet, il » avoit été leur plus ardent accusateur. Il conclut, que sa con- » duite en cette affaire, & les étranges contradictions qu'il avoit » eues à essuyer, étoient des preuves de l'attachement inviola- » ble qu'il avoit pour le Roi; qu'il ne craignoit point de pren- » dre pour témoin de la manière dont il s'étoit comporté à » Rome, l'Empereur, qu'on pouvoit aussi peu tromper que » Dieu; qu'il étoit en état de produire ses Lettres, qui étoient » de tout un autre poids, que des calomnies débitées par des » gens qui ne respiroient que le trouble & la division; que son » absence avoit donné à ses ennemis tout le temps de les in- » venter; & qu'ils en avoient méchamment profité. « Quant aux dépositions de ceux qui avoient été à la question, il soûtint » qu'elles étoient fausses; que les grandes douleurs que » souffroient ceux qu'on y appliquoit, les forçoient naturel- » lement de dire tout ce qui plaisoit aux Puissances; qu'enfin, » il s'offroit lui-même à la souffrir.

V. Ce

V. Ce discours changea les dispositions de toute l'assemblée. L'abbatement où elle voyoit Antipater, les larmes abondantes qu'il répandoit, les coups dont il se meurtrissoit le visage, exciterent sa compassion. Ses ennemis même en furent émus, Herode parut touché, quoiqu'il craignît qu'on ne s'en apperçût. Nicolas reprit alors l'accusation que le Roi n'avoit que commencée, & s'exprima avec beaucoup plus de véhémence que n'avoit fait ce Prince : la réunion des dépositions des témoins & de ceux qui avoient été appliqués à la question, lui fournit une preuve complette des crimes *dont Antipater avoit voulu se justifier*. Il donna de grandes louanges au soin que le Roi avoit pris de l'éducation des Princes ses enfans, & fit remarquer, » que bien-loin d'en avoir été récompensé, il n'en » avoit reçu que de continuels chagrins. Il dit que les Princes, » Alexandre & Aristobule, étoient jeunes, & que de mauvais » conseils les avoient perdus ; qu'ainsi il étoit moins surpris » qu'ils eussent étouffé en eux les pieux sentimens de la nature, » pour se laisser emporter à la passion de regner plutôt qu'ils » ne le devoient : mais qu'il ne pouvoit assez s'étonner de l'hor- » rible méchanceté d'Antipater ; qu'il étoit plus cruel que les » plus cruelles d'entre les bêtes venimeuses, puisque, malgré » leur férocité naturelle, elles ne font pas de mal à ceux qui » leur font du bien ; au-lieu qu'Antipater, insensible à toutes » les graces, à toutes les faveurs dont le Roi l'avoit comblé, avoit » endurci son cœur au point d'imiter l'impiété de ses freres, & » de ne profiter pas même de leur malheur pour réprimer la » férocité de son caractere. N'est-ce pas vous, ajoûta-t-il en » adressant la parole à Antipater, n'est-ce pas vous qui avez » découvert leurs entreprises criminelles, qui en avez cherché » les preuves, & qui les avez fait punir, lorsqu'ils ont été con- » vaincus ? Nous ne vous faisons pas un crime de l'empresse- » ment que vous fites paroître dans cette affaire ; mais, peut- » on assez déteſter l'ardeur avec laquelle vous vous hâtez pres- » que aussi-tôt de consommer la cruelle entreprise *dont vous* » *vous vantez d'avoir été le vengeur* ? Ah ! Antipater, les mou- » vemens que vous vous êtes donnés n'avoient point pour objet » la conservation du Roi. Vous vouliez faire périr les Princes, » &, pour les perdre plus sûrement, vous avez profité de leur » imprudente conduite pour vous donner la réputation d'un fils » qui aime tendrement son pere, & vous procurer d'autant

» plus de facilité d'exécuter l'odieux projet que vous méditiez
» dès-lors : la conduite que vous avez tenue en eſt une preuve
» bien marquée. En faiſant ſubir aux Princes vos freres, pour
» les crimes dont vous les avez chargés, un châtiment auquel
» vous avez ſouſtrait leurs complices, avez vous laiſſé lieu
» de douter que ces complices ne vous fuſſent affidés, & que,
» pour former votre accuſation, vous vous étiez lié avec eux
» par un Traité ſecret ? Projet bien digne de vous ! Vous vou-
» liez ſeul conſommer le crime que vous pourſuiviez, & tirer
» un double parti de votre ardente pourſuite. Vous vous éle-
» viez publiquement contre vos freres, & vous vous en faiſiez
» honneur, comme d'une action louable : elle devroit en effet
» être regardée comme telle ; mais, beaucoup plus criminel
» qu'eux, vous en vouliez dès-lors à la vie de votre pere. Vous
» vous êtes déclaré contre eux, mais ce n'a point été en
» haine du parricide qu'ils méditoient ; autrement, vous ne
» vous fuſſiez jamais livré aux mêmes horreurs : vous ne les
» avez haïs que parce qu'ils avoient plus de droit que vous de
» ſuccéder au throne. Vous vouliez immoler le Roi votre pere ſur
» leur tombeau, de peur qu'on ne vous convainquît de les avoir
» calomniés : vous voulez enfin, fils & frere dénaturé, faire
» tomber ſur ce pere infortuné le châtiment que vous méritez
» ſeul. Quel ſiécle a jamais fourni l'exemple d'un parricide
» auſſi horrible que celui que vous méditez ? Ce n'eſt point
» contre un pere en qui vous n'euſſiez que cette qualité à reſ-
» pecter, que vous avez conſpiré ; c'eſt contre un pere plein de
» tendreſſe, qui vous combloit de biens, qui partageoit avec vous
» ſon autorité, qui vous avoit déclaré ſon ſucceſſeur, & vous avoit
» aſſuré par ſon Teſtament la couronne à ſa mort ; un pere en-
» fin, qui ſe faiſoit un plaiſir de vous voir goûter par avance,
» ſous ſes yeux, la ſatisfaction de regner. Tant de bontés n'ont
» pû vous toucher ; vous avez ſuivi les impreſſions de votre
» génie pervers, &, ne conſidérant que vous-même, vous n'a-
» vez pû ſouffrir qu'il lui reſtât quelque ombre d'autorité :
» ce pere, de la conſervation duquel vous affectiez de vouloir
» paroître occupé, vous ne cherchiez qu'à le perdre.

» Vous n'avez pû vous contenter d'être méchant tout ſeul,
» vous avez, par vos pernicieux conſeils, perverti votre mere,
» & déſuni des freres (*a*), liés d'une tendre amitié. Vous avez

(*a*) Herode & Pheroras.

» oſé pouſſer l'outrage contre le Roi votre pere, juſqu'à lui don-
» ner le nom de bête féroce ; vous qui, plus cruel que les ſerpens
» les plus envenimés, répandez votre venin ſur vos plus proches,
» de qui vous n'avez reçu que des bienfaits. Comme ſi toute
» votre malice ne vous ſuffiſoit pas pour pouſſer à leur fin vos
» odieux projets, vous vous êtes fait accompagner de gardes ;
» vous vous êtes aſſuré, par vos artifices, tout ce que vous
» avez pû d'hommes & de femmes, pour accabler un pere,
» dont au moins vous deviez reſpecter la vieilleſſe : & vous
» oſez, après les dépoſitions de tant de perſonnes des
» deux ſexes, tant libres qu'eſclaves, à qui vous avez été
» cauſe que l'on a donné la queſtion ; après les lumières que
» l'on a tirées de vos complices même, vous oſez, en préſence
» de cette aſſemblée, contredire des faits auſſi-bien conſtatés.
» C'eſt peu pour vous, d'avoir formé le ſacrilege deſſein d'ôter
» la vie à votre pere ; vous prétendez encore anéantir la
» loi qui preſcrit votre condamnation, faire illuſion à l'équi-
» té de Varus, & renverſer toute forme judiciaire. Vous avez
» le front de vous ſoumettre à ſubir les tourmens de la queſ-
» tion, & cependant vous ſoûtenez que les dépoſitions de ceux
» qui y ont été appliqués ſont fauſſes. Croyez-vous donc qu'on
» n'ajoûtera de foi qu'à ce que vous déclarerez ſuivant le
» plan que vous vous êtes formé, & qu'on rejettera comme
» des menſonges des dépoſitions qui ont ſi à propos ſauvé la
» vie à votre pere ? Hâtez-vous, Varus, hâtez-vous de déli-
» vrer notre Roi des déteſtables perfidies de ſes proches ? Ex-
» terminez ce monſtre, qui, après avoir, ſous le beau prétexte
» de reſpect & d'amour pour ſon pere, fait périr ſes freres,
» a enſuite regardé ſon pere comme la premiére victime qu'il
» devoit immoler au deſir de jouir prématurément d'un thrône
» après lequel il n'avoit plus long-temps à ſoupirer ? Vous ſça-
» vez que le parricide eſt un crime qui bleſſe également la na-
» ture & la ſociété civile, & qui n'eſt pas moins énorme que
» la profanation des lieux les plus ſacrés & les plus reſpecta-
» bles, (a) & que c'eſt outrager la nature que de ne le pas
» punir ?

(a) » Vous ſçavez qu'en cette rencontre la » ſeule penſée merite d'être punie comme » l'effet. « [*M. d'Andilly.*] Si ce n'eſt pas la penſée de Joſeph, c'eſt du moins celle que ſes Interprètes ont cru pouvoir tirer de ſon expreſſion. Mais pour l'y trouver, il faut y faire une grande réforme. Car à la lettre, elle dit ſeulement » que le

VI. Nicolas rapporta enſuite divers faits, que la mere d'Antipater, par une légéreté aſſez commune à ſon ſexe, n'avoit pû tenir ſecrets ; les victimes & les Devins qu'on avoit conſultés ſur ce qui devoit arriver au Roi, les déſordres dans leſquels Antipater étoit tombé avec la femme de Pheroras, dans le vin & dans l'emportement d'une paſſion honteuſe ; les déclarations de ceux qui avoient ſouffert la queſtion, & tous les témoignages qui avoient été rendus : il y en avoit beaucoup, & de toutes eſpèces. On s'en étoit procuré quelques-uns, & on en avoit reçu d'autres avant que les publications euſſent été faites & aſſurées (*a*). La crainte de ne pouvoir (*b*) ſe ſouſtraire à la vengeance d'Antipater, avoit juſques-là fait garder le ſilence ſur ſa conduite ; mais lorſqu'on vit ſe former contre lui un ſi puiſſant parti, & que la fortune ceſſoit de lui être favorable, & le livroit au reſſentiment public, chacun s'empreſſa de déclarer tout ce qu'il ſçavoit. Mais ce ne fut pas tant ce déchaînement général, qui précipita ſa ruine, que l'énormité de ſes crimes ; ſa haine contre le Roi & contre les Princes ſes freres, les ſéditions & les meurtres qu'il avoit occaſionnés dans la famille Royale. Il haïſſoit ſans raiſon, & paroiſſoit aimer ſans avoir aucun ſentiment d'amitié ; il ne conſultoit que ſon intérêt, & ne ſuivoit point d'autre régle. Pluſieurs perſonnes très-capables d'en juger, parce qu'elles le faiſoient ſans paſſion, ſe contentoient depuis long-temps d'obſerver toutes ſes démarches,

« parricide eſt un crime également con-
» tre la nature & contre la ſociété, &
» qui n'eſt pas moindre, comme de celui
» qui l'a projetté. « On a ſenti que cela ne faiſoit point de ſens, la difficulté eſt de lui en donner un qui convienne au ſujet, & qu'on tire en faiſant le moins de changement dans le texte qu'il eſt poſſible : on n'y en peut faire un plus léger, qu'en liſant βεβηλουμένου, au lieu de βεβουλευμένου, & ce changement donne un ſens qui convient bien au ſujet & à ce qui ſuit. Mais pour le développer, on a été obligé de faire une paraphraſe, plutôt qu'une traduction. βέβηλος chez les Grecs, & *prophanus* chez les Latins, marquoit une perſonne chargée par ſes crimes de toute la colère des Dieux, & de l'exécration des hommes ; & c'eſt dans ce ſens que, pour faire voir l'énormité du parricide, Nicolas diſoit qu'il n'étoit pas moins grand que celui d'un βεβηλουμένου.

(*a*) Joſeph fait ſans doute alluſion à quelque uſage du Barreau de ſa Nation. Elle faiſoit peut-être quelque choſe de ſemblable à ce que nous appellons *monitoire*, & elle faiſoit publier que ceux qui avoient connoiſſance de certains faits, vinſſent le déclarer. Et comme nous terminons les Monitoires par des réaggraves, elle pouvoit avoir quelque formalité, pour engager & aſſurer ceux qui pouvoient donner quelque lumière ſur les faits dont on vouloit s'inſtruire, à le faire.

(*b*) C'eſt, je crois, le ſens de Joſeph, mais j'ai été obligé de lire ἀσφάσασθαι, au lieu de ἀφορασάμενος, & de mettre avant τὰ ἀυτοῦ la virgule qui eſt après.

parce qu'alors il n'étoit pas permis de parler; mais dès qu'on put le faire avec ſûreté, il s'éleva contre lui un bruit général, qu'on ne put ſoupçonner d'être contraire à la vérité. Ce n'étoit point l'affection qu'on avoit pour Herode qui l'excitoit; on ne pouvoit pas non plus ſoupçonner que la crainte de s'expoſer obligeât quelqu'un à taire une partie de ce qu'il ſçavoit. Tout le monde condamnoit Antipater, & le jugeoit digne du dernier ſupplice, autant par le motif d'aſſurer la vie du Roi par ſa mort, que parce qu'on déteſtoit ſes crimes & ſon horrible méchanceté. Sans avoir été cité, ſans être interrogé, on faiſoit contre lui des dépoſitions ſi fortes, que, tout habile qu'il étoit à ſe tirer d'affaire par des menſonges artificieux, & à les ſoûtenir ſans ſe démonter, il n'oſa ouvrir la bouche pour y répondre.

Moralité ſur la conduite d'Antipater.

Lorſque Nicolas eut ceſſé de parler & de produire ſes preuves, Varus invita Antipater à ſe défendre, & à détruire, s'il le pouvoit, toutes les accuſations qu'on formoit contre lui; l'aſſurant qu'il ſouhaitoit, & ſçavoit que le Roi le déſiroit également, qu'il pût donner des preuves convaincantes de ſon innocence. Mais il ſe contenta de ſe jetter le viſage contre terre, & de prendre Dieu à témoin qu'il n'avoit commis aucun des crimes dont on le chargeoit; le priant ſur-tout, de manifeſter par quelque ſigne, qu'il n'avoit même jamais eu la penſée de rien entreprendre contre le Roi. C'eſt ainſi que les méchans, lorſqu'ils s'engagent dans quelque entrepriſe criminelle, mépriſent la préſence de Dieu, & ne ſuivent que les impreſſions de leur raiſon déréglée, comme ſi en effet ils étoient perſuadés que Dieu ne ſe mêle point des actions des hommes: mais lorſque leur malice, découverte, les met au danger d'être punis, ils ſe retournent vers Dieu, ils l'invoquent, & pour tâcher de perſuader qu'ils ſont innocents, ils affectent de paroître s'abandonner à ſa providence. Antipater s'étoit conduit juſques-là comme s'il n'y avoit point eu de Dieu, mais lorſqu'il ſe vit preſſé de tous côtés, ſans pouvoir rien alléguer pour ſa juſtification, il ſe livra à une eſpèce de tranſport de reconnoiſſance envers Dieu, à la bonté duquel, diſoit-il avec enthouſiaſme, il rendoit gloire, de l'avoir conſervé & ſoûtenu dans tout ce qu'il avoit eu le courage d'entreprendre pour la conſervation du Roi.

VII. Varus voyant que pour toute réponſe aux queſtions

qu'il continuoit de lui faire, il ſe contentoit d'invoquer le Nom de Dieu ; & jugeant que cela iroit à l'infini, il ordonna qu'on apportât le poiſon, afin d'en faire l'épreuve en préſence de l'aſſemblée. Dès qu'il fut apporté, Varus le fit prendre à un criminel condamné à mort : cet homme ne l'eut pas plutôt avalé qu'il mourut. Varus ſe leva alors, ſortit de l'aſſemblée & partit le jour ſuivant pour ſe rendre à Antioche, où il réſidoit ordinairement, parce que c'étoit dans cette ville qu'étoit le principal Palais des Rois de Syrie. Il ne tranſpira rien des conférences qu'il eut avec Herode avant ſon départ ; mais on conjecture que le Roi ſe conforma à ſes avis, dans le traitement qu'il fit à Antipater. Quoi qu'il en ſoit, il le fit mettre aux fers, écrivit à l'Empereur, & chargea ceux qu'il envoyoit à Rome porter ſes Lettres, de lui faire un exact détail de tous les crimes dont Antipater étoit coupable.

Lettre interceptée. Acmé, gagnée par Antipater, charge Salomé d'avoir écrit à l'Impératrice.

On ſurprit alors une Lettre qu'Antiphile, qui étoit en Egypte, écrivoit à Antipater, & le Roi l'ayant ouverte lut : » Je vous » envoie la Lettre d'Acmé, au riſque de perdre la vie. Car » vous ſçavez que je m'expoſe au reſſentiment de deux puiſ» ſantes Maiſons (*a*), ſi je ſuis découvert. Je ſouhaite que vous » réuſſiſſiez dans cette affaire. « La Lettre ne contenoit que cela. Le Roi fit chercher celle d'Acmé, mais elle ne ſe trouvoit point, & le domeſtique qui avoit apporté celle que le Roi venoit de lire, aſſuroit qu'on ne lui en avoit pas donné d'autres. Herode cependant en étoit inquiet, lorſqu'un de ſes Officiers, appercevant une couture par-deſſus la tunique de deſſous de ce domeſtique, car il en avoit deux, ſoupçonna que la Lettre qu'on cherchoit étoit ſous ce repli ; elle y étoit en effet. On l'en tira & on lut : » Acmé, à Antipater. J'ai écrit à votre pere comme vous » le ſouhaitez, & lui envoie la copie d'une Lettre ſuppoſée » écrite à l'Impératrice ma maîtreſſe par Salomé. Je ne doute » pas que quand il l'aura lue, il ne la faſſe punir, comme cou» pable de trahiſon. « La Lettre qui paſſoit pour avoir été écrite par Salomé à l'Impératrice, étoit d'Antipater, pour le ſens, & les expreſſions étoient d'Acmé. Celle qu'elle écrivoit au Roi étoit conçue en ces termes : » Occupée du ſoin de vous » inſtruire de tout ce qui ſe trame contre votre ſervice, j'ai » trouvé une Lettre, écrite contre vous à l'Impératrice, par

(*a*) De l'Impératrice Julie & d'Herode.

» Salomé. J'ai cru devoir la tranſcrire pour votre bien, & cou-
» rir le riſque de vous l'envoyer. Salomé l'écrivit lorſqu'elle
» vouloit épouſer Sillée. Brûlez, je vous prie, ma Lettre; elle
» m'expoſeroit au danger de perdre la vie. « Par la Lettre qu'Acmé avoit écrite à Antipater, & dans laquelle elle lui marquoit qu'elle avoit écrit à Herode, que Salomé ſe donnoit de grands mouvemens pour le perdre, & qu'elle lui envoie copie de la Lettre qu'elle avoit écrite à ſa maîtreſſe, il paroiſſoit clairement, qu'elle n'avoit fait qu'exécuter ſes ordres. Cette Acmé, Juive de naiſſance, étoit au ſervice de l'Impératrice Julie. Antipater l'avoit gagnée par les grands préſens qu'il lui avoit faits, & l'avoit engagée à le ſervir dans ſes deſſeins contre ſon père & contre ſa tante.

VIII. Herode comprit alors qu'Antipater, peu content d'avoir conſpiré contre lui, avoit encore formé le deſſein de faire perdre la vie à Salomé, & oſé rendre complices de ſes attentats criminels, des domeſtiques de l'Empereur, qu'il avoit corrompus. Tant de noirs complots lui parurent ſi horribles & l'étonnerent au point, que peu s'en fallut qu'il ne le fît mourir ſur le champ. Salomé l'y excitoit, elle ſe frappoit la poitrine & ſe dévouoit à la mort, ſi l'on trouvoit la moindre apparence de preuves, qu'elle fût entrée dans quelque conſpiration contre lui. Herode fit venir devant lui Antipater, & lui commanda de déclarer ſans détour, s'il avoit quelque choſe à alléguer pour ſa décharge. Mais, comme il ne répondoit rien, Herode lui dit, puiſque vous êtes convaincu en toutes manières des crimes dont on vous charge, ne différez donc plus à nommer vos complices. Il dit alors, qu'Antiphile étoit l'auteur de tout le mal, & n'accuſa que lui. Herode, pénétré de douleur, penſa d'abord à l'envoyer à Rome, pour y ſubir, au jugement de l'Empereur, le juſte châtiment que méritoient ſes crimes; mais craignant que le crédit de ſes amis ne le ſauvât, il le retint dans les fers, & écrivit à Auguſte, pour l'accuſer de nouveau. Il chargea ceux qu'il choiſit pour porter ſes Lettres, d'informer l'Empereur des preuves qu'on avoit de la complicité d'Acmé, & de lui préſenter les Lettres qu'il venoit d'intercepter.

CHAPITRE VI.

Teſtament d'Herode.

I. LES Députés d'Herode ayant reçu leurs inſtructions & les Lettres dont il les chargeoit, étoient déja partis lorſque ce Prince tomba malade. Il fit ſon Teſtament, par lequel il nommoit pour lui ſuccéder ſon plus jeune fils. Antipater lui avoit inſpiré, par ſes calomnies, des ſentimens d'averſion pour Archelaüs & pour Philippe. Il léguoit mille talents à Auguſte; cinq cents à l'Impératrice, à ſes enfans, à ſes amis & à ſes affranchis. Il partageoit le reſte de ſon argent, ſes Terres, ſes revenus, à ſes enfans & à ſes petits-fils. Il combloit de biens ſa ſœur Salomé, en reconnoiſſance de ſon affectueuſe fidélité; elle n'étoit en effet jamais entrée dans aucune des intrigues qui avoient été tramées contre ſa perſonne. Le peu d'eſpérance qu'il conçut de voir rétablir ſa ſanté, parce qu'il avoit déja environ ſoixante & dix ans, le rendit inſupportable à tout le monde & à lui-même; tout lui faiſoit ombrage. Son noir chagrin étoit encore fortifié par l'opinion où il étoit, que mépriſé de ſes ſujets, l'état où ils le voyoient réduit leur cauſoit une ſecrette joie. Une ſédition, excitée à l'occaſion que je vais dire, par des gens qui étoient en grande conſidération parmi le peuple, ne contribua pas peu à l'entretenir dans ſes ſombres idées.

II. Judas, fils de Sariphée, & Mathias, fils de Margalothe, les plus éloquents hommes de la Judée, & les plus habiles Interprètes de notre Loi, étoient extrêmement chéris du Peuple, parce qu'ils inſtruiſoient la jeuneſſe; ceux qui vouloient ſe former à la piété, alloient tous les jours prendre leurs leçons. Lorſque ces deux hommes eurent appris que la maladie du Roi étoit mortelle, ils exciterent la jeuneſſe qu'ils inſtruiſoient à détruire tous les ouvrages qu'il avoit fait faire au mépris des uſages fondés ſur les Loix de la Nation, & à mériter par ce zèle les récompenſes qu'elles promettent à la véritable vertu; ce n'eſt, diſoient-ils, que pour avoir eu la témérité de faire des choſes que la Loi défend, qu'il eſt arrivé au Roi des malheurs dont on a peu d'exemples, & enfin la maladie dont il eſt attaqué. Il avoit en effet ſouvent tranſgreſſé nos

Loix

Loix. Il avoit fait mettre & conſacrer au-deſſus du Temple un aigle d'or d'un grand prix (*v*), & notre Loi défend à ceux qui veulent en ſuivre les maximes, de faire aucune image, & de conſacrer aucune repréſentation d'animaux. Ces deux zélés Interprètes de notre Loi vouloient qu'on abbattît cet aigle, & ils ne ceſſoient de dire, que quelque périlleuſe que fût une telle entrepriſe, le ſoin naturel de conſerver ſa vie ne devoit point l'emporter ſur la gloire de mourir pour le maintien des Loix : que le ſacrifice qu'ils feroient de leur vie, pour un motif auſſi noble, mériteroit les louanges non-ſeulement des hommes avec leſquels ils vivoient, mais de tous ceux qui leur ſuccéderoient juſqu'à la conſommation des ſiécles. Que ſi, ſans s'expoſer à aucun danger, on ne laiſſe pas que de mourir, parce que c'eſt une loi inévitable, les gens vertueux doivent ſouhaiter de finir leur vie par de grandes actions ; puiſque par le danger même qu'on court, en formant de généreuſes entrepriſes, on ſe procure la conſolation de tranſmettre en mourant à ſes enfans de l'un & de l'autre ſexe, qu'on laiſſe ſur la terre, une portion de la gloire immortelle qui en eſt toujours la juſte récompenſe.

Mathias & Judas déclament contre l'aigle d'or qu'Herode avoit fait mettre au-deſſus de la porte du veſtibule du Temple.

III. C'étoit par de tels diſcours qu'ils animoient la jeuneſſe Juive à abbatre cet aigle. Le bruit qui ſe répandit en même temps que le Roi étoit mort, donna un nouveau poids à leurs paroles : toute cette jeuneſſe alla donc en plein midi arracher l'aigle, & en préſence de nombre de gens qui étoient dans les portiques du Temple, elle le mit en piéces à coups de hache. L'Officier qui commandoit les troupes du Roi en ayant été informé, & craignant que cette affaire ne fût d'une plus dangereuſe conſéquence qu'elle n'étoit en effet, prit avec lui une forte eſcorte, pour réprimer ceux qui avoient commis ce déſordre, & tomba ſur cette multitude, qui, comme c'eſt aſſez l'ordinaire parmi le peuple, s'étoit laiſſée emporter à cette démarche tumultueuſe avec une téméraire audace, & ſans aucune ſorte de prévoyance utile à ſa ſûreté : il la diſſipa ſans peine. Il ſe ſaiſit de quarante de ces jeunes gens, qui ſeuls avoient oſé tenir ferme, & les amena au Roi avec Judas & Mathias, auteurs de cette entrepriſe, qui auroient cru ſe déshonorer, s'ils avoient tenté de lui échapper. Le Roi leur demanda s'ils avoient eu la téméraire audace d'abbatre le monument qu'il avoit con-

(*a*) Voyez Remarque III.

Punition qu'Herode fait de ceux qui avoient abbatu l'aigle d'or.

ſacré au-deſſus de la porte du Temple. » Oui, répondirent-ils, » nous en avions formé le deſſein depuis long-temps, & nous » l'avons exécuté avec le courage qu'inſpire l'honneur & la » vertu. Nous avons vengé l'injure faite au lieu que la piété » de nos ancêtres a conſacré à la gloire de Dieu, & nous n'a- » vons eu d'autres vuës que d'obéïr à notre ſainte Loi. Doit-il » vous paroître étonnant, que l'ayant reçue de Moïſe, à qui » Dieu même l'a dictée, nous croyions la devoir préférer à vos » ordres. Nous ſouffrirons avec joie tel genre de mort auquel » il vous plaira de nous condamner : comme nous ne l'avons » méritée par aucun crime, elle nous réunira à Dieu (*a*), & » ſera la récompenſe de notre amour pour la piété. « Ils firent tous la même réponſe, & avec autant de fermeté qu'ils avoient montré de courage dans l'action. Herode les fit mettre aux fers, & les ayant envoyés en priſon, (*b*) il manda les principaux des Juifs. Et les ayant aſſemblés dans le théatre, il s'y fit porter couché ſur un lit, ſa foibleſſe ne lui permettant pas de ſe ſoûtenir autrement. Il leur repréſenta » combien il avoit » enduré de longs & penibles travaux, pour le bien de la » Nation ; Que, pour la gloire de Dieu, ce que les Princes Aſ- » monéens n'avoient pû faire dans un cours de cent vingt-cinq » ans de régnes, il avoit, de ſes propres fonds, & avec de pro- » digieuſes dépenſes, rebâti le Temple, qu'il l'avoit orné des » plus riches dons ; qu'il s'étoit flatté que tant de zèle rendroit » ſa mémoire précieuſe : mais au lieu de m'en témoigner quel- » que gré, dit-il en élevant la voix, on n'attend pas que je » ſois mort pour m'outrager. En plein jour, en préſence de tout » le monde, on abbat, on détruit ce que j'ai conſacré à Dieu, » ſans faire attention que par un pareil ſacrilége, c'eſt Dieu » même qu'on offenſe.

IV. Les Juifs, dont avoit été compoſée l'aſſemblée, redou-

(*a*) L'Auteur de la Note *s* remarque que endroit eſt altéré : la difficulté eſt de le rétablir. Je crois que Joſeph ne veut faire dire à Mathias & à Judas que ce qu'il leur avoit fait dire dans ſon Hiſtoire de la guerre des Juifs. » Herode leur » ayant demandé ce qu'ils avoient à être » ſi gais, allant bientôt être faits mourir, » ils répondirent qu'après leur mort ils » jouiroient de toute ſorte de biens. « Mais pour faire donner au Roi une réponſe en général ſemblable, je ſuis obligé de lire συνίσασθαι, au lieu de συναίσασθαι, & d'effacer ἐφομιλῆσαι, que je regarde comme une ſcholie, encore un peu altérée, que quelque Particulier avoit miſe à la marge de ſon Exemplaire, pour expliquer συνίσασθαι.

(*b*) Voyez Remarque IV.

tant la cruauté d'Herode, & craignant que dans ſa fureur il ne les immolât tous à ſa vengeance, déclarerent qu'ils n'avoient eu aucune part à l'attentat dont il ſe plaignoit, & qu'ils étoient du ſentiment qu'il ne devoit point demeurer impuni. Herode alors s'adoucit beaucoup, &, ſans maltraiter tous les autres coupables, il fit brûler vif Mathias, l'auteur de la ſédition, avec quelques-uns de ſes principaux complices, & ôta la grande Sacrificature au Grand-Prêtre Mathias, qu'il croyoit avoir eu quelque part à l'affaire, au moins par ſes conſeils. Ce fut à Jozar, beau-frere de ce Grand-Prêtre, qu'il la donna. La nuit qui ſuivit cet évenement fut remarquable, par une éclipſe de lune. Il étoit arrivé au Grand-Prêtre Mathias, durant ſon Pontificat, qu'une nuit qui précédoit un jour de jeûne ſolemnel, il crut, en dormant, avoir eu la compagnie de ſa femme, & que, cet accident ne lui permettant pas de s'acquiter des fonctions ſacrées, on fut obligé d'élire un autre ſouverain Pontife qui le ſubſtituât. Ce fut Joſeph, fils d'Elleme, ſon parent, qui fut choiſi; mais il ne fut Grand-Prêtre que ce jour-là.

V. Cependant la maladie d'Herode devenoit tous les jours de plus en plus dangereuſe, Dieu voulant enfin le punir de toutes ſes injuſtices. C'étoit une inflammation, aſſez légère en apparence, & qui ſe manifeſtoit d'autant moins au-dehors, que le feu en étoit plus renfermé en-dedans. Il avoit une faim dévorante, que rien ne pouvoit appaiſer, & qu'on étoit contraint de ſatisfaire. Ses inteſtins étoient pleins d'ulcères; mais ſur-tout celui qu'on appelle colon lui cauſoit d'extrêmes douleurs. Une humeur aqueuſe & tranſparente s'étoit répandue ſur toute la partie du bas-ventre & ſur les pieds. Ses parties naturelles étoient pourries, & rendoient des vers. Sa reſpiration étoit difficile, & la fréquence de l'aſthme (*a*) le faiſoit beaucoup ſouffrir. Preſque tous ſes membres étoient dans des convulſions continuelles, & ſi fortes, que rien ne pouvoit les arrêter. Ceux

(*a*) » Et ſon haleine étoit ſi mauvaiſe, » qu'on ne pouvoit s'approcher de lui. « L'élégant Traducteur ajoûte un peu à ſon texte. Sig. Gelenius, M. Havercamp, & M. Valois (Euſeb. Hiſt. Eccléſ. liv. 1. chap. 8.) font dire à Joſeph que l'haleine d'Herode étoit mauvaiſe. Ἀναπνοὴ peut avoir ce ſens; mais, la difficulté de reſpirer, ou une reſpiration pénible & tendue, ne rend pas l'haleine néceſſairement mauvaiſe. Joſeph ne ſe ſert, dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, d'aucune expreſſion qui inſinuë que celle d'Herode fût infecte. C'eſt une forte préſomption qu'il ne le dit pas non plus ici, & qui autoriſe à ne pas déterminer ἀναπνοὴ à un ſens qui le lui faſſe dire, mais qu'il n'a pas néceſſairement.

qui voient Dieu en tout, & qui font profeſſion de pénétrer dans les cauſes des évenemens, diſoient que c'étoit Dieu qui le châtioit de tous ſes déſordres. Mais quoique ſes ſouffrances fuſſent beaucoup au-deſſus de tout ce qu'on peut imaginer de plus inſupportable, il ſe flattoit néanmoins de l'eſpérance de pouvoir guérir. Il fit venir des Médecins de tous côtés; & comme il exécutoit ponctuellement toutes leurs ordonnances, il alla par leur conſeil au-delà du Jourdain prendre les eaux chaudes de Calliroé. Ces eaux, outre leurs autres bonnes qualités, ſont agréables à boire; elles vont ſe perdre dans la mer Morte, fort abondante en bitume (*a*). Les Médecins, pour le ranimer un peu, le firent d'abord mettre dans une cuve pleine d'huile; il n'y fut pas plutôt, qu'on crut qu'il alloit expirer. Les cris de ſes domeſtiques le firent revenir à lui; mais perſuadé alors qu'il n'y avoit plus de guériſon à eſpérer, il ordonna qu'on donnât cinquante dragmes à chacun des ſoldats, & fit de grandes largeſſes à leurs Chefs, & à toutes les perſonnes qui lui avoient été attachées. S'étant fait enſuite reporter à Jéricho, il tomba dans une mélancholie ſi atrabilaire, qu'elle lui fit former le plus horrible deſſein qui ſe puiſſe imaginer. Les plus conſidérables de la Nation s'étant rendus par ſon ordre à Jéricho (*b*), & le nombre en étoit grand, car l'Edit qu'il en avoit fait publier, portoit peine de mort contre ceux qui négligeroient de s'y rendre, il les fit tous enfermer dans l'Hippodrome, confondant les innocents avec ceux qui pouvoient lui avoir fait quelque peine; il fit alors appeller ſa ſœur Salomé, avec ſon mari Alexas, & leur dit: » Je ſuis accablé de tant de maux, » qu'il ne m'eſt plus poſſible de douter que je vais mourir; je » dois m'y réſoudre, tous les hommes doivent ce tribut à la » nature: ma plus grande peine eſt que je ne ſerai point re- » gretté, & que ma mort ne ſera point honorée d'un deuil pu- » blic, comme le doit être celle des Rois. Je connois les ſen- » timens des Juifs; ils ſouhaitent ma mort, & ils la verront » avec joie; toujours prêts à ſe révolter contre moi pendant » ma vie, ils m'ont fait tous les outrages qu'ils ont pû. Vous

(*a*) *Qui bituminis ſpirax eſſe dicitur.* Une légére inattention a fait M. Havercamp rapporter ἀσφαλτίτιν à la propriété qu'a la mer Morte, de donner du bitume: mais le ſens n'eſt pas, qui porte, dit on, du bitume; mais, dans un lac qu'on appelle Aſphaltite. Joſeph connoiſſoit trop la mer Morte, pour ignorer ſi elle donnoit ou ne donnoit pas du bitume.

(*b*) Voyez Remarque IV.

» pouvez calmer le cruel déplaiſir que me cauſent ces idées ; » entrez dans mes vuës, & je ſuis aſſuré que mes funérailles » ſeront plus magnifiques & plus dignes de la majeſté Royale » que ne l'ont jamais été celles d'aucun des Rois qui m'ont » précédé ; toute la Nation, au-lieu de ſe réjouir de ma mort, » entrera dans le deuil le plus ſérieux & le plus ſincere qu'elle » ait jamais porté. Si-tôt que j'aurai rendu l'eſprit, & avant que le » bruit de ma mort puiſſe ſe répandre, faites entourer l'Hip- » podrome de ſoldats, & leur ordonnez de tuer à coups de » trait tous ceux qui y ſont renfermés. Ce ſera m'obliger dou- » blement, puiſqu'en exécutant d'une part mes derniéres vo- » lontés, vous aſſurerez à mes obſéques le deuil le plus célè- » bre dont elles puiſſent être honorées. « Il leur fit cette demande les larmes aux yeux, & pria ſon beau-frere (*a*) de lui donner en cette occaſion des marques d'un fidèle & ſincere attachement, & de ne pas ſouffrir qu'il fût privé d'aucun des honneurs qui lui étoient dûs. Alexas & Salomé ne firent aucune difficulté de le lui promettre.

VI. Ce dernier trait ſeroit ſeul bien capable de faire juger du caractere de ce Prince. Qu'on prétende, ſi l'on veut, que toutes les cruautés qu'il a exercées contre ſes plus proches ſe peuvent excuſer, ſous le prétexte qu'il ne les a commiſes que pour aſſurer ſa vie ; mais ordonner ſur le point de mourir, temps auquel, pour peu qu'on ait quelque ſentiment de bonté, on ne refuſe guères de ſe réconcilier avec ceux qu'on a le plus juſte ſujet de haïr ; ordonner, dis-je, qu'on faſſe mourir quelqu'un des principaux de chaque famille de ſon Etat, ſans en avoir reçu aucun ſujet de mécontentement, ſans qu'ils fuſſent prévenus d'aucun crime, uniquement dans la vuë de rendre néceſſaire, au temps de ſa mort, un deuil univerſel, qu'il ne croyoit pas pouvoir eſpérer autrement : une inhumanité pareille s'eſt-elle jamais conçue ?

(*a*) *Per quæ fidem, quam Deo deberent, eos obteſtans*, &c. nouvel Editeur. Herode ſe fût étrangement aveuglé, s'il eût cru que la foi qu'Alexas & Salomé devoient à Dieu eût dû les obliger à être les miniſtres de l'ordre barbare qu'il leur donnoit. Θεὸς ſignifie ici bien vraiſemblablement beau-frere. » Il leur de- » manda cette grace les larmes aux » yeux ; « *à Salomé au nom* de l'amitié que les parens ſe doivent, à ſon beau-frere au nom de la fidélité *qu'il lui devoit.*

CHAPITRE VII.

PENDANT qu'Herode s'occupoit du ſoin de donner ces ordres cruels, on lui rendit les Lettres que ceux qu'il avoit envoyés à Rome lui écrivoient, pour l'informer » que » l'Empereur avoit condamné Acmé à mourir, pour s'être ren» due complice des crimes d'Antipater ; & que, pour ce qui » regardoit Antipater, qui étoit ſon fils (*a*) & ſon ſujet, il lui » laiſſoit la liberté de l'exiler ou de le faire mourir. « Il apprit avec joie la mort d'Acmé, & fut fort ſenſible au pouvoir que lui donnoit l'Empereur de punir ſon fils ainſi qu'il le jugeroit à propos. La rigueur de ſes maux ſembla s'adoucir, mais bientôt ſes douleurs le reprirent avec une vivacité inſupportable ; & ſentant ſes forces s'épuiſer, parce qu'il ne pouvoit rien prendre, il demanda une pomme & un couteau. C'étoit ſa coûtume, de n'en manger qu'après les avoir pelées lui-même, & coupées en petits morceaux. Dès qu'il eut en main la pomme & le couteau, *il jetta la vuë de tous côtés*, examinant (*b*) *s'il n'y avoit perſonne qui pût l'empêcher* de ſe percer avec le couteau, & eût exécuté ce deſſein, ſi Achiab (*c*), qui étoit ſon parent, s'en étant apperçu, n'eût retenu ſon bras. Le cri qu'il fit en même temps jetta l'alarme dans le palais, & fit craindre que le Roi ne fût mort. Antipater, qui le crut, ſe flatta qu'on alloit lui ôter ſes fers, & que le thrône lui tendoit les bras pour l'y recevoir ; il en parloit ſur ce ton, avec confiance, à l'Officier qui le gardoit dans ſa priſon ; &, pour l'engager à

(*a*) On fait J. Scaliger s'étonner qu'Auguſte ait pû dire le bon mot qu'on lui attribue, lui qui avoit confirmé par ſon jugement la ſentence qu'Herode avoit prononcée contre ſes trois fils. L'étonnement, vrai ou prétendu, eſt ſans ſujet. Auguſte ne fit qu'autoriſer Herode à faire à ſes enfans ce qu'il conviendroit de faire. *Chevræana*, pag. 340.

(*b*) On a pris ce qu'on ajoûte ici, de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, liv. 1. chap. 33. num. 7. l'addition eſt néceſſaire pour finir la penſée de l'Auteur, qu'il avoit comme laiſſée en l'air.

(*c*) M. Vaillant (*Mem. pour l'Hiſt.* 1703. pag. 116.) fait cet Achiab un des petits-fils d'Herode. Le Pere Calmet, (*Hiſt. univ.* liv. 46. pag. 281.) lui donne le même nom, mais on ne le trouve point dans l'endroit où Joſeph parle des deſcendans d'Herode. *Antiq. Juiv.* liv. 18. chap. 5. num. 4. Joſeph ne le qualifie que d'ἀνεψιὸς. Guer. Juifs, liv. 1. ch. 33. num. 7. liv. 2. chap. 4. num. 1. Monſieur d'Andilly l'appelle le neveu d'Herode.

le mettre au plutôt en liberté, parce que les momens, lui diſoit-il, étoient précieux, il lui faiſoit les plus grandes promeſſes pour le préſent & pour l'avenir : mais loin de ſe prêter à ce qu'il ſouhaitoit, cet Officier alla rendre compte au Roi de tout ce que lui avoit dit Antipater, & des grandes promeſſes qu'il lui avoit faites. Sur quoi le Roi, déja prévenu de haine contre ſon fils, s'écria en ſe frappant la tête ; & quoiqu'il fût à l'extrêmité, il ſe leva, & s'appuyant ſur ſon coude, il ordonna à ſes gardes de l'aller tuer à l'inſtant, & de conduire ſon corps à Hircanium, pour y être enterré ſans cérémonie.

Antipater eſt fait mourir.

CHAPITRE VIII.

I. HERODE changea encore une fois ſon Teſtament. Il donna la Tétrarchie de Galilée & de Pérée à Antipas, qu'il avoit déclaré Roi dans le précedent. Il donna le Royaume à Archelaüs ; la Gaulanite, la Trachonite, la Batanée, & Panéade à Philippe, frere d'Archelaüs, ſous le titre de Tétrarchie ; à ſa ſœur Salomé, Azot, Jamnia, & la Phaſaëlite, avec cinquante mille piéces d'argent monnoyé. Il n'oublia aucun de ſes parens, & leur fit à tous de grands legs, tant en argent qu'en terres. Il laiſſa à Auguſte dix millions en argent monnoyé, outre ſa vaiſſelle d'or & d'argent, & des étoffes d'un prix ineſtimable ; à l'Impératrice Julie, femme d'Auguſte, & à quelques autres perſonnes, cinq millions, auſſi en argent monnoyé. Ses derniéres diſpoſitions ainſi arrêtées, il mourut cinq jours après avoir fait tuer Antipater. Son régne fut de trente-quatre ans, en comptant depuis la mort d'Antigone, & de trente-ſept, en datant du temps qu'il avoit été déclaré Roi par le Senat (a). Ce fut un Prince emporté, cruel, & ennemi de toute juſtice, mais favoriſé de la fortune plus qu'aucun Prince ne le fut jamais. De ſimple Particulier, il monta ſur le thrône. Quoiqu'expoſé à une infinité de dangers, il eut le bonheur de ne ſuccomber à aucun, & de regner long-temps. A l'égard de ſa maiſon & de ſes enfans, il s'eſtimoit heureux lorſqu'il les faiſoit ſuccomber ſous le poids de ſa vengeance,

Teſtament d'Herede. Sa mort.

(a) Voyez Remarque V.

parce que c'étoit, ſelon lui, autant de victoires qu'il remportoit ſur des ennemis; pour moi je crois qu'il fut en cela très-malheureux.

II. Avant que le public fût informé de ſa mort, Alexas & Salomé mirent en liberté les Juifs qui étoient enfermés dans l'Hippodrome, en leur diſant que le Roi permettoit qu'ils retournaſſent chez eux, pour y vaquer à leurs affaires; ce fut un ſignalé ſervice qu'ils rendirent à toute la Nation. Ils publierent enſuite la mort d'Herode, & firent aſſembler les troupes dans l'amphithéatre. Ils commencerent par faire lire une Lettre que ce Prince avoit écrite, pour remercier ſes gens de guerre de l'attachement inviolable qu'ils avoient eu pour lui, & pour les engager à conſerver les mêmes ſentimens pour ſon fils Archelaüs, qu'il déclaroit Roi. Ptolémée, à qui le ſceau Royal avoit été confié, lut enſuite ſon Teſtament, qui ne devoit avoir d'exécution qu'après avoir été préſenté à l'Empereur & en avoir été confirmé. On applaudit auſſi-tôt par de grands cris de joie au choix que le Roi avoit fait d'Archelaüs pour lui ſuccéder. Les Officiers & les ſoldats promirent de lui être auſſi fidèles & auſſi attachés qu'ils l'avoient été à Herode, & priérent Dieu de l'aider dans toutes ſes entrepriſes.

Le corps d'Herode eſt enterré à Herodium.

III. On penſa enſuite aux funérailles du Roi, & Archelaüs donna tous ſes ſoins pour que la cérémonie en fût magnifique. Il voulut y aſſiſter lui-même dans l'appareil le plus pompeux. Le corps du Roi, vêtu de pourpre, le diadême en tête, ſurmonté d'une couronne d'or, avec un ſceptre à la main, étoit porté ſur un brancard d'or, orné de pierres précieuſes & couvert d'un tapis d'écarlate. Les Princes ſes fils, & ſa famille, marchoient autour du brancard. Les troupes venoient enſuite, diſtribuées par corps & par nations. Les gardes du Corps marchoient les premiers: ils étoient ſuivis des troupes de Thrace; venoient enſuite les Germains, & enfin les Galates, tous en habits de guerre. Le reſte de l'armée ſuivoit ſous les armes, & commandée par ſes Chefs, comme en un jour de combat. La marche étoit fermée par cinq cents domeſtiques, qui portoient des parfums. Le corps du Roi fut dépoſé, ainſi qu'il l'avoit ordonné, à Herodium, diſtant de huit ſtades. Ce fut ainſi que ce Prince termina ſa carrière.

IV. Après qu'Archelaüs lui eut fait rendre tous les honneurs funèbres, & qu'il eut célébré le deuil de ſept jours, preſcrit par

par notre Loi, il donna à manger au Peuple, quitta le deuil, & monta au Temple. On n'entendoit, par-tout où il paſſoit, que des cris de joie ; l'air retentiſſoit d'acclamations & de vœux pour la proſpérité de ſon régne. On lui éleva une eſtrade ſur laquelle on plaça un thrône d'or ; il s'y aſſit, pour recevoir les reſpects du Peuple. Il lui témoigna ſa vive reconnoiſſance, des marques qu'il lui donnoit de ſon attachement. Il ajoûta, » qu'il lui étoit ſur-tout obligé, de ce qu'il paroiſſoit oublier » les mauvais traitemens qu'il avoit reçus d'Herode, promit » de faire ſes efforts pour répondre à ſon zèle ; & déclara qu'on » ne devoit pas lui donner encore le titre de Roi ; qu'il ne le » prendroit que lorſque l'Empereur auroit confirmé le Teſta- » ment que le Roi avoit fait en ſa faveur : que les troupes » avoient voulu lui faire prendre le diadême à Jéricho, mais » qu'il avoit refuſé cet honneur, ordinairement ſi fort am- » bitionné, parce que l'Empereur pouvant ſeul le lui conférer, » il ne devoit point prévenir ſa volonté ; mais que ſi Auguſte » le plaçoit ſur le thrône, il ſe montreroit digne de tout leur » zèle & de toute leur affection, & ne négligeroit rien pour » rendre ſon gouvernement plus doux que ne l'avoit été celui » de ſon pere. « C'eſt aſſez l'uſage du peuple (*a*), de ſe perſua- der que le véritable caractere des Princes ſe manifeſte dans les premiers jours de leur élévation ; ainſi, plus Archelaüs leur témoignoit de douceur & de bonté, plus ils le combloient de louanges, plus auſſi lui demandoient-ils librement des graces. Les uns s'écrioient qu'il falloit diminuer les tributs annuels : d'autres demandoient qu'on mît en liberté un grand nombre de gens qu'Herode retenoit depuis long-temps dans les priſons. Quelques-uns vouloient qu'on abolît les droits qui ſe levoient, & avec aſſez de rigueur, ſur les ventes & les achats qui ſe fai- ſoient dans les marchés. Archelaüs ne les contrediſoit en rien ; ſon objet étoit de ſe rendre agréable au Peuple, dont il pen- ſoit que l'affection eſt le plus ferme appui du thrône. Ayant enſuite offert des ſacrifices à Dieu, il ſe retira & alla ſe mettre à table avec ſes amis.

Archelaüs refuſe le nom de Roi.

Demandes ſéditieuſes des Juifs.

(*a*) Ἐἰωθεν eſt ici de trop. C'eſt une ſcholie que quelque Particulier avoit miſe à la marge de ſon Exemplaire, pour expliquer le ſens de φιλεῖν, qui n'eſt pas ſi commun, pour ſignifier *il a coûtume*, qu'ἰωθεν. οἷον ὄχλος φιλεῖν.

CHAPITRE IX.

Quelques mutins demandent, par des cris insolents, qu'on punisse ceux qui avoient eu part à la mort de Mathias & de Judas.

I. CEPENDANT quelques mutins, qui ne cherchoient qu'à brouiller, s'étant assemblés, se mirent à déplorer le malheureux sort de Mathias, & de ceux qu'Herode avoit fait mourir avec lui, pour avoir abbatu l'aigle d'or. La crainte les avoit empêchés d'honorer plutôt leur tombeau de leurs larmes. Ils faisoient grand bruit, & se répandoient en invectives contre la mémoire du feu Roi, comme si de pareils outrages eussent pû être de quelque soulagement pour ces morts. Ils vouloient qu'Archelaüs vengeât l'injure qu'ils prétendoient leur avoir été faite, sur ceux des amis d'Herode par les avis desquels il s'étoit conduit; qu'on commençât sur-tout par déposer le Grand-Prêtre qu'il avoit établi, & qu'on en mît un autre qui y eût plus de droit, & qui, pour la pureté de ses mœurs, fût plus digne d'être honoré de cette charge. Quelque offensé que fût Archelaüs de ces demandes séditieuses, il crut devoir temporiser, ne songeant alors qu'à se rendre au plutôt à Rome, pour s'assurer des intentions de l'Empereur sur ce qui le regardoit. Dans cette vuë, il envoya un des principaux Officiers des troupes à ces séditieux, pour tâcher de les appaiser, en leur représentant » qu'ils poussoient leurs remontrances jusqu'à l'ou-
» trage; qu'ils devoient se désister de la demande qu'ils fai-
» soient, qu'on punît les amis du feu Roi; que ceux pour les-
» quels ils s'intéressoient avoient été condamnés selon les Loix
» à perdre la vie: qu'au reste, on n'étoit point dans le temps
» de traiter de pareilles affaires; qu'on ne devoit s'occuper que
» des moyens de conserver l'union & la paix, jusqu'à ce qu'il
» fût revenu de Rome & affermi sur le thrône par le suf-
» frage d'Auguste; qu'alors il confèreroit avec eux sur ce qu'il
» conviendroit de faire; que cependant il les exhortoit à
» demeurer tranquilles, & à ne point s'engager dans le crime
» d'avoir excité une sédition.

Archelaüs envoie un Officier aux mutins, qui court danger de perdre la vie.

II. Telles furent les instructions qu'Archelaüs donna à l'Officier qu'il envoya vers ces mutins. Mais eux, le voyant arriver, se mirent à crier, & ne lui permirent pas de parler. Il courut même le danger de perdre la vie, & tous ceux qui tâcherent

de les faire rentrer dans leur devoir & de les engager à ſe déſiſter de leurs demandes, ſe virent expoſés au même péril. Ils n'écoutoient que leur emportement, & ne reſpectoient aucune autorité ſupérieure; il leur paroiſſoit inſupportable de ne pouvoir obtenir, même après la mort d'Herode, qu'il leur fût fait juſtice de la mort de tant de leurs amis, que ce Prince avoit, ſelon eux, injuſtement condamnés. Les eſprits s'échaufferent au point que, ſans aucun égard aux ſuites dangereuſes de la pourſuite d'une telle entrepriſe, ils ne trouvoient de juſte & de légitime, que ce qui pouvoit leur procurer la ſatisfaction de la voir réuſſir. Si quelqu'un entrevoyoit le péril, la ſecrette joie qu'il reſſentoit, en ſongeant ſeulement à ſe venger de ceux qu'il regardoit comme ſes ennemis, l'aveugloit & en détournoit ſon attention. Ces ſéditieux ne voulurent donc écouter aucun de ceux qu'Archelaüs envoya pour les appaiſer; ni même quelques perſonnes qui, ſans paroître venir de ſa part, ſe préſenterent comme d'elles-mêmes, pour les porter à prendre des ſentimens d'une juſte modération. L'émeute étoit grande, & ces furieux euſſent porté la révolte aux derniéres extrémités, ſi on les eût laiſſé ſe fortifier.

III. Nous célébrions alors une Fête, pendant laquelle notre Loi nous ordonne de ne manger que du pain ſans levain. Nous l'appellons Pâque; nous la célebrons en mémoire de notre ſortie d'Egypte; nous y immolons plus de victimes que dans aucune autre fête; il s'y rend une infinité de peuple, pour adorer Dieu, non-ſeulement de la Judée, mais de tous les autres pays où il y a des Juifs. Les mutins, qui pleuroient la perte de Mathias & de Judas, s'étoient aſſemblés dans les ſacrés Portiques, & ils n'avoient pas honte (*a*) de faire uſage des pratiques les plus baſſes pour entretenir & augmenter la ſédition. Dans la crainte que leur emportement ne produiſît de plus grands déſordres, Archelaüs envoya un Officier avec ſa Compagnie, pour les diſſiper avant que l'eſprit de révolte ſe communiquât à un plus grand nombre de gens. Cet Officier avoit ordre d'amener ceux des ſéditieux qui paroîtroient les plus emportés; mais ces mutins, par leurs cris & leurs exhortations, ſouleverent le peuple contre cet Officier & ſes ſoldats,

(*a*) De chercher & de mendier, pour m'exprimer ainſi, tous les moyens d'entretenir & d'augmenter la ſédition. *Voyez* la Remarque VI.

dont la plûpart furent tués à coup de pierres. Le reſte bleſſé, ainſi que l'Officier, fut obligé de s'enfuir. Après cette belle expédition, ces méchans offrirent tranquillement des ſacrifices à Dieu. Alors Archelaüs voyant qu'il n'avoit pas d'autre moyen d'arrêter la ſédition, que de réprimer par la force l'emportement de la populace, envoya contre elle toutes les troupes qu'il avoit avec lui. La cavalerie eut ordre d'empêcher ceux qui campoient hors de la ville, d'aller au ſecours de ceux qui étoient dans le Temple, & de courir ſur ceux qui ſe croiroient en ſûreté, après avoir échappé à l'infanterie, qui en tua environ trois mille; le reſte ſe ſauva dans les montagnes voiſines. Ce Prince cependant faiſoit crier par un héraut, que chacun eût à ſe retirer chez ſoi : dans la crainte d'être encore plus maltraitée, toute cette multitude groſſiére & inſolente abandonna les ſacrifices.

Archelaüs s'embarque pour Rome.

Archelaüs menant avec lui ſa mere, Nicolas, Ptolémée, & pluſieurs de ſes amis, alla s'embarquer pour Rome. Il chargea ſon frere, Philippe, d'avoir ſoin pendant ſon abſence de tout ce qui regardoit l'Etat & ſa maiſon. Salomé, ſœur d'Herode, accompagnée de ſes enfans & de pluſieurs de ſes amis, fut du voyage & s'embarqua avec Archelaüs, ſous prétexte de le faire confirmer ſur le thrône par l'Empereur, mais dans la vérité, pour le traverſer & lui faire un crime de ce qui venoit de ſe paſſer dans les portiques du Temple. Archelaüs rencontra à Céſarée Sabinus, Intendant de Syrie pour l'Empereur. Cet Officier alloit en Judée s'aſſurer des effets qu'Herode avoit laiſſés; mais Varus, qu'Archelaüs avoit fait prier par Ptolémée de s'y trouver, l'empêcha de paſſer outre : il s'arrêta donc à Céſarée à la conſidération de Varus, & promit de ne point s'emparer des places fortes de la Judée, de ne point mettre les ſcellés ſur les threſors d'Herode, mais de laiſſer tout en la diſpoſition d'Archelaüs, juſqu'à ce que l'Empereur en eût autrement ordonné. Cependant dès qu'Archelaüs ſe fut embarqué, & que Varus fut retourné à Antioche, il alla à Jeruſalem, où s'étant emparé du Palais, il fit venir les Commandans des Forteresſes de la ville, & tous ceux qui avoient le maniement des affaires. Il ordonna aux uns de lui rendre compte, & aux autres de lui remettre les Forteresſes, pour en diſpoſer ainſi qu'il le jugeroit à propos. Mais ces derniers, par reſpect pour les ordres contraires qu'ils avoient reçus d'Archelaüs, s'excu-

ſerent de lui remettre les Places dont ils avoient le commandement, & déclarerent qu'ils vouloient les garder pour l'Empereur.

IV. Antipas, fils d'Herode, alla en même temps à Rome, pour s'y faire reconnoître Roi. Salomé l'y excitoit, en lui faiſant entendre qu'il avoit plus de droit à la couronne qu'Archelaüs; qu'elle lui avoit été deſtinée par le premier Teſtament, & que ce Teſtament devoit être préféré à celui dont il avoit été ſuivi. Il avoit avec lui la mere & le frere de Nicolas (*a*), Ptolémée, qu'Herode avoit beaucoup conſidéré, & qui pour-lors étoit fort attaché à ce jeune Prince. Irenée, homme très-éloquent, que ſon mérite avoit fait entrer dans le maniement des affaires, l'avoit, plus que tout autre, déterminé à diſputer la couronne à Archelaüs, & à rejetter tout ce qu'on pouvoit lui dire pour le porter à la lui céder, comme à ſon aîné, & comme ayant été déclaré Roi dans le dernier Teſtament d'Herode. Lorſqu'il fut arrivé à Rome, tous ſes proches prirent ſon parti, non qu'ils l'aimaſſent, mais ils haïſſoient Archelaüs, & ſouhaitoient dans le fond de vivre en liberté ſous l'autorité d'un Gouverneur Romain. Mais comme leurs vœux à cet égard pouvoient n'être pas ſatisfaits, que d'ailleurs ils concevoient de meilleures eſpérances du gouvernement d'Antipas que de celui d'Archelaüs (*b*), ils travailloient à lui procurer la couronne. Sabinus écrivit auſſi à Rome contre Archelaüs.

V. Ce Prince avoit fait préſenter à l'Empereur, par Ptolémée, le Teſtament d'Herode, un état de ſes effets & de ſes threſors, ſon cachet, avec un memoire juſtificatif de ſes droits à la couronne, & attendoit ſa déciſion. Lorſqu'Auguſte eut lû ce memoire, & auſſi celui par lequel Antipas expliquoit les raiſons ſur leſquelles il ſe fondoit pour demander le Royaume, les Lettres que lui écrivoient à ce ſujet Varus (*c*) & Sabinus, l'état des revenus annuels d'Herode, il prit le parti de Conférer de toute cette affaire avec ſon Conſeil. L'ayant donc aſſemblé, & y ayant fait entrer pour la premiére fois (*d*) Caïus, fils d'Agrippa & de la Princeſſe Julie ſa fille, qu'il avoit adopté, il donna audience aux contendans.

(*a*) Voyez Remarque VII.

(*b*) Guer. Juifs, Liv. 2. ch. 2. num. 2.

(*c*) Le Pere Calmet dit que Varus appuya Archelaüs auprès d'Auguſte, pour lui faire obtenir le Royaume de Judée. Je ne trouve rien de cela dans Joſeph. *Quint. Varus*, Diction. Bibl.

(*d*) Voyez Remarque VII.

Antipater, fils de Salomé, qui étoit très-éloquent, & ennemi déclaré d'Archelaüs, parla le premier, & dit : » Que la demande » qu'Archelaüs faiſoit du Royaume étoit une pure dériſion, » puiſque, ſans attendre l'agrément de l'Empereur, il s'en » étoit mis en poſſeſſion, & avoit fait uſage de l'autorité atta- » chée au thrône, en faiſant périr tant de gens dans un jour » de fête ; car, ajoûta-t-il, encore bien qu'ils fuſſent coupa- » bles, leur châtiment ne pouvoit être ordonné que par ceux » qui en avoient ſeuls le pouvoir. Si donc Archelaüs ſe l'eſt » attribué, en ſe regardant comme Roi, il s'eſt rendu coupa- » ble, (*a*) & a offenſé Céſar, pour n'avoir pas attendu qu'il ſe » ſoit expliqué ſur ſon ſujet. S'il a donné ces ordres comme » perſonne privée, ſa faute eſt encore plus grande, & il ne » doit pas penſer que l'Empereur confére une couronne à quel- » qu'un, qui, dans le même temps qu'il la demande, uſurpe » ſur lui le droit d'exercer des châtimens. « Antipater accuſa enſuite Archelaüs » d'avoir fait divers changemens dans les » troupes ; de s'être aſſis ſur le thrône ; d'avoir jugé des procès » comme s'il eût été revêtu de l'autorité ſouveraine ; d'avoir » accordé des graces publiquement ; d'avoir mis en liberté » ceux que ſon pere avoit fait renfermer dans l'Hippodrome ; » de s'être, en un mot, conduit en tout d'une manière qui ne » différoit en rien de la conduite qu'il pourroit tenir, ſi l'Em- » pereur lui déféroit la couronne. Il le chargea de bien d'au- » tres choſes, les unes vraies, les autres d'autant plus vrai- » ſemblables, que ce ſont des fautes dans leſquelles ne manquent » guères de tomber les jeunes gens, dont la paſſion de regner » n'eſt jamais aſſez-tôt ſatisfaite. Il lui fit un crime de s'être » conduit peu décemment dans le deuil de ſon pere ; d'avoir » paſſé en feſtins la nuit même qu'il étoit mort, ce qui avoit » occaſionné la ſédition. Si, par un excès d'ingratitude, ajoû- » ta-t-il, envers un pere qui l'a comblé de bienfaits, il n'a pas » eu honte, durant le deuil, de paſſer les nuits dans les plai- » ſirs dont la ſuprême autorité facilite la jouiſſance, & de ve- » nir faire ſemblant de le pleurer pendant le jour, recevra-t'il » avec plus de reconnoiſſance la couronne des mains de l'Em-

(*a*) Il y a ici quelque choſe de dérangé. On peut voir comment deux Critiques tâchent d'y remédier dans la Note *i*. Je crois le pouvoir faire à meilleure compoſition. J'efface τὸ devant Καίσαρος, pour y mettre οὐ que quelques manuſcrits ont, & je lis, ἀδικοῦντος οὐ Καίσαρος ἀγνοίᾳ περὶ αὐτοῦ ἴτε χραμβαίνου.

» pereur, qu'il n'en a eu pour un pere qui lui a fait tant » de biens ? Célébra-t'on jamais le deuil d'un pere, & » d'un pere tendre & bienfaiſant, en chantant & ſe livrant à » toute ſorte de divertiſſemens, comme ſi l'on avoit perdu ſon » plus cruel ennemi ? Mais ce qui doit paroître bien plus étran- » ge, Archelaüs vient demander la couronne à l'Empereur » après avoir uſé de tous les droits de la Royauté, comme ſi » ce Maître du monde l'eût déja confirmé ſur le thrône. « Antipater peignit ici des couleurs les plus horribles » les meur- » tres commis dans les portiques du Temple pendant la » grande ſolemnité de Pâques, ces ſaints lieux remplis des » corps morts des Juifs, tant de la Judée que des pays étran- » gers, qu'y faiſoit égorger comme des victimes, non un » étranger, mais un Prince de la Nation, qui, ſous le prétexte » d'exercer un pouvoir qu'il ſe croyoit dévolu, ſatisfaiſoit ſa dé- » teſtable & tyrannique paſſion. Le Roi ſon pere connoiſſoit trop » bien ſes méchantes inclinations, pour avoir jamais ſongé *du-* » *rant qu'il étoit en ſanté* à le déclarer ſon ſucceſſeur ; auſſi avoit- » il diſpoſé de ſa couronne en faveur d'Antipas, par un teſ- » tament antérieur, & d'une toute autre validité que le der- » nier : l'on ne peut pas dire que lorſqu'il fit ces premiéres » diſpoſitions, ſon corps étoit à demi mort, & les lumières » de ſon eſprit preſque éteintes ; il jouiſſoit au contraire alors » de toute la vigueur de l'un & de l'autre. Mais quand même, » continua Antipater, les diſpoſitions d'Herode en faveur » d'Archelaüs euſſent été telles par le paſſé qu'elles paroiſſent » être dans ſon dernier teſtament, Archelaüs ne donne-t'il » pas aſſez à connoître ce qu'on doit attendre d'un homme, » qui, aſpirant au thrône, débute par dépouiller l'Empereur » du droit qu'il a de le déférer, & qui n'étant que Particu- » lier, a oſé prendre ſur lui de faire égorger ſes concitoyens » dans les portiques du Temple.

VI. Antipater finit ſon diſcours en confirmant tout ce qu'il avoit avancé, par le témoignage de pluſieurs perſonnes de la famille. Nicolas ſe leva alors pour parler en faveur d'Archelaüs, & dit : » Qu'on devoit imputer les meurtres commis dans » les portiques du Temple, plutôt à la criminelle opiniâtreté » des gens qui en avoient été les victimes, qu'à un acte d'auto- » rité affecté par Archelaüs ; que les auteurs des ſéditions » étoient non-ſeulement comptables de leurs téméraires &

Nicolas parle pour Archelaüs.

» insolentes entrepriſes, mais de la néceſſité dans laquelle ils » mettent de les châtier, ceux qui, aimant le bon ordre & la » tranquillité, jouiſſent de quelque autorité; que ces ſéditieux, » au reſte, paroiſſant n'en vouloir qu'à Archelaüs, avoient di- » rectement attaqué l'autorité de l'Empereur, puiſqu'au mé- » pris de la crainte de Dieu, & ſans reſpect pour la grande » ſolemnité de la Fête qu'on célébroit, ils avoient tué tous » ceux qu'Archelaüs avoit envoyés pour les appaiſer; qu'il étoit » étrange, qu'en haine d'Archelaüs, ou par un éloignement » criminel de toute juſtice, Antipater ne rougît point de ſolliciter » la vengeance de tels hommes; qu'on doit regarder comme au- » teurs d'une ſédition, ceux qui attaquent des gens qui ne pen- » ſent à leur faire aucun mal, & les forcent de prendre les » armes contre eux, pour leur défenſe; qu'au ſurplus, tout ce » qui avoit été fait, ne l'avoit été que dans la vuë d'arrêter les » progrès d'une ſédition dangereuſe, & de l'avis même de » ceux qui entreprenoient d'en faire un crime à Archelaüs: » qu'il n'y avoit en tout cela rien de répréhenſible que dans » l'idée de ceux qui cherchoient à le perdre, & à ſatisfaire leur » jalouſie contre un parent, qui avoit toujours été fort attaché » à leur pere commun, & qui leur avoit rendu à eux-mêmes » de très-bons offices. « Nicolas rejettoit ainſi ſur les accuſa- teurs d'Archelaüs, tous les reproches qu'on avoit entrepris de lui faire. Quant au dernier Teſtament du Roi, il ſoûtint » qu'il » l'avoit fait en plein jugement, & qu'il devoit d'autant mieux » être préféré au premier, qu'il en ſoumettoit l'exécution à » la volonté libre de l'Empereur; qu'on ne devoit point ſe flat- » ter qu'Auguſte approuvât l'ingrate témérité avec laquelle » ceux à qui Herode avoit fait le plus de bien durant ſa vie, » s'efforçoient de renverſer ſes derniéres volontés, par une ſuite » du peu de ſincérité de leur attachement pour lui; reproche » qu'on ne pouvoit faire à Achelaüs. Non, ajoûta Nicolas, » non, Auguſte ne caſſera point le Teſtament d'un Prince ſon » ami, ſon allié, qui l'a toujours laiſſé maître de tout ce qui » le regardoit, & qui ſoumet encore à ſa ſageſſe & à ſa pru- » dence ſes derniéres diſpoſitions; toute la malice des ennemis » d'Archelaüs ne perſuadera jamais à l'Empereur, dont toute » la terre admire l'équité & la vertu, qu'un Roi qui déclare » pour ſon ſucceſſeur un fils qui en eſt digne, étoit dans le dé- » lire lorſqu'il a fait ce choix: & faut-il d'autre preuve, qu'il

jouiſſoit

» jouiſſoit alors du bon ſens le plus parfait, que le ſoin pru-
» dent qu'il a eu de s'en rapporter aux ſages lumières d'un
» Prince auſſi juſte & auſſi éclairé que l'eſt Auguſte, pour en
» ordonner & en régler l'exécution ?

VII. Lorſque Nicolas eut ceſſé de parler, Archelaüs ſe jetta aux pieds de l'Empereur, qui le releva avec beaucoup de bonté, en lui diſant qu'il le jugeoit digne du thrône, & qu'il n'arrêteroit rien de contraire à l'eſprit du Teſtament, & qui ne fût à ſon avantage. Quoique l'Empereur donnât ainſi à Archelaüs lieu de bien eſpérer, il ne décida rien, &, ayant congédié l'aſſemblée, il ſe réſerva d'examiner en particulier s'il convenoit de donner à Archelaüs tout le Royaume qu'avoit eu le Roi ſon pere, ou de le partager entre ſes enfans, qui ne pouvoient ſe ſoûtenir ſans ſe trouver en forces.

Archelaüs ſe jette aux pieds de l'Empereur.

CHAPITRE X.

I. MALTACE', mere d'Archelaüs, tomba malade & mourut avant que l'affaire du Prince ſon fils fût terminée. L'Empereur reçut des Lettres de Varus, Gouverneur de Syrie, par leſquelles il lui apprenoit, » qu'après le départ
» d'Archelaüs, toute la nation Juive s'étoit révoltée; que s'é-
» tant trouvé alors en Judée, il avoit fait châtier les principaux
» auteurs de ces troubles, qui avoient été conſiderables, & que
» les ayant appaiſés en grande partie, il s'en étoit retourné à
» Antioche, laiſſant à Jeruſalem une légion pour contenir les
» Juifs & s'oppoſer aux nouveaux mouvemens qu'ils pourroient
» faire. « Malgré ces meſures priſes par Varus, la ſédition ne fut rien moins qu'appaiſée; car auſſi-tôt après le départ de Varus, Sabinus, qui, à titre d'Intendant de l'Empereur, réſidoit à Jeruſalem, ne donna pas peu d'affaires aux Juifs: & croyant pouvoir les réduire avec les troupes que Varus lui avoit laiſſées, il ſe préſentoit par-tout accompagné de gens de guerre, & ne ceſſoit de les moleſter & de les aigrir. Son objet étoit de ſe rendre maître des Forteresſes de la ville, & de s'emparer des deniers Royaux, dont il faiſoit une rigoureuſe recherche.

Maltacé meurt. Varus écrit à l'Empereur. Sabinus maltraite les Juifs.

II. La Fête de la Pentecôte, que nous célebrons avec beaucoup

de ſolemnité, étant alors ſur le point d'arriver, une multitude infinie de Juifs ſe rendit à Jeruſalem, autant pour tirer raiſon des mauvais traitemens de Sabinus, que par un motif de piété. Il en vint de la Galilée, de l'Idumée, de Jericho, & des pays de par-delà le Jourdain; mais le plus grand nombre fut de la Judée: ceux-ci étoient les plus animés à ſe venger de Sabinus. Ils ſe formerent en trois corps, dont le premier (*a*) ſe ſaiſit de l'Hippodrome, vers le midi; le ſecond ſe porta au ſeptentrion du Temple, vers ſa partie orientale; le troiſième ſe plaça au couchant, où étoit le Palais. Ils occuperent ces trois poſtes, pour tenir les Romains aſſiégés de tous côtés. Leur nombre épouvanta Sabinus, & la réſolution où il les voyoit de mourir plutôt que de ſe laiſſer vaincre, pour une cauſe où ils croyoient qu'il y alloit de leur Religion de remporter la victoire, l'obligea d'en écrire à Varus, & de lui envoyer couriers ſur couriers, pour lui demander de prompts ſecours, les troupes qu'il lui avoit laiſſées étant daus un danger très-preſſant, & y ayant tout ſujet de craindre qu'elles ne fuſſent entiérement défaites. Pour lui, il monta ſur la plus haute tour de la ville, qui s'appelloit Phaſaële. Herode l'avoit fait bâtir, & lui avoit donné ce nom en l'honneur de ſon frere Phaſaël, qui étoit mort dans la guerre des Parthes. Il fit ſigne de là aux Romains de ſortir & d'aller attaquer les Juifs. C'étoit les ſacrifier à ſon avarice, tandis qu'il n'oſoit lui-même deſcendre pour combattre avec eux. Les Romains firent donc une vive ſortie, & comme ils étoient plus aguerris que les Juifs, ils leur tuèrent beaucoup de monde: ceux-ci ne perdirent point courage, ils monterent ſur les portiques qui entouroient le Temple. L'action s'anima; les Juifs jettoient des pierres ſur les Romains, tant de la main qu'avec des frondes, en quoi ils étoient fort adroits; & leurs archers ſe trouvant mêlés avec les frondeurs, les Romains furent fort incommodés de la multitude de traits qu'ils leur lançoient; ceux qu'ils leur renvoyoient ne les atteignoient point. De ſorte que les Juifs, dans la poſition élevée où ils étoient, pouvoient aiſément accabler leurs ennemis, ſans preſ-

Les Juifs aſſiégent & attaquent les Romains.

(*a*) La manière dont Joſeph raconte dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs la poſition des ſéditieux, met en état de rétablir ce que ſes Copiſtes ont dérangé ici. Πρὸς μεσημβρίαν doit être après ἀπολαβόντες, & ils l'ont tranſporté après τοῦ ἱεροῦ, où il fait un contre-ſens. En le remettant à ſa place, Joſeph dit qu'une partie des ſéditieux ſe ſaiſit de l'Hippodrome au midi, &c.

que en être maltraités. Le combat dura ainſi fort long-temps; mais enfin les Romains au déſeſpoir de la ſupériorité que donnoit aux Juifs ſur eux l'avantage de cette poſition, mirent le feu aux Portiques, ſans que les Juifs qui étoient deſſus s'en apperçuſſent. La grande quantité de matières combuſtibles qu'ils y jettèrent excita une flamme violente qui gagna le plafond, dont la charpente étoit toute enduite de poix & de cire, parce qu'il en étoit entré beaucoup dans la matière qui avoit ſervi à appliquer l'or ſur les ornemens dont il étoit revêtu, & conſuma bientôt ces ſuperbes lambris. Surpris par cet embraſement ſoudain, tous ceux qui étoient montés ſur les Portiques périrent, ſans qu'il s'en échappât aucun. Les uns précipités avec les débris (*a*) du toit qui crouloit, étoient aſſaillis par les Romains, qui les perçoient à coups de traits; d'autres effrayés de la grandeur du danger, & ne ſçachant comment s'y ſouſtraire, ſe jettoient eux-mêmes dans les flammes; quelques-uns, pour ſe dérober à ce cruel genre de mort, ſe perçoient de leurs épées; quelques-autres enfin, firent effort pour deſcendre par où ils étoient montés, mais leur déſeſpoir ne put les ſauver; les Romains les tuèrnt, malgré leur courageuſe réſiſtance, parce qu'ils n'étoient point armés *en guerre*. Alors les Romains pénétrerent du mieux qu'ils purent à travers les flammes juſqu'au tréſor où étoit dépoſé l'argent ſacré. Les ſoldats en pillerent une grande partie, il reſta neanmoins pour conſtant, que Sabinus en tira quatre cents talents.

Le tréſor du Temple pillé.

III. Les Juifs furent fort ſenſibles à la perte qu'ils venoient de faire de leurs concitoyens; le pillage du tréſor ſacré ne les déſola pas moins, mais ils ne perdirent point courage. Les plus braves d'entre eux formerent un corps, & allerent aſſiéger le palais, menaçant d'y mettre le feu, & d'égorger tous ceux qui étoient dedans, s'ils n'en ſortoient ſur l'heure; promettant d'autre part, à ceux qui ſe retireroient de bonne grace, & à Sabinus lui-même, toute ſûreté. En conſéquence, la plus grande partie des gens qui avoient été attachés au feu Roi ſe livrerent aux Juifs; mais Rufus & Gratus paſſerent du côté des

(*a*) La penſée de Joſeph n'eſt pas aſſez développée dans M. d'Andilly & dans le nouvel Editeur. Pour lui donner tout ſon jour, j'ôte δὲ, qui eſt entre τοὺς & περισταδὸν & j'efface la premiére lettre de τοὺς, pour ne lire qu'ους. » Les uns étoient » précipités par le toit qui crouloit, & » les Romains les entourant, les per- » çoient à coups de traits. « *Voyez* Guer. Juifs, Liv. 1. pag. 152. num. 3.

Romains, & leur menerent trois mille des meilleurs & des plus braves ſoldats d'Herode. Ce que Rufus avoit de cavalerie ſous ſon commandement, paſſa auſſi à leur ſervice. Cependant les Juifs preſſoient le ſiége du palais & en ſapoient les murs, invitant néanmoins toujours les aſſiégés à ne pas les empêcher de mettre à profit l'occaſion qu'ils avoient de rendre la liberté à leur Patrie. Sabinus eût bien voulu ſe retirer avec ſes troupes, mais il n'oſoit prendre confiance dans les aſſurances que lui donnoient les Juifs, après les avoir traités comme il avoit fait. La modération même qu'ils faiſoient paroître l'empêchoit de traiter, outre qu'il eſpéroit que Varus viendroit le dégager.

La Judée pleine de ſcélérats, qui pillent & ravagent tout.

IV. La Judée étoit alors agitée d'une infinité d'autres troubles. Pluſieurs prirent les armes en différents endroits, ou pour leur avantage particulier, ou parce qu'ils haïſſoient les Juifs. Deux mille ſoldats, qui avoient ſervi ſous Herode & qui avoient été licentiés, s'aſſemblerent pour courir ſur les troupes du Roi. Achiab, parent d'Herode, leur fit face; mais comme c'étoient de vieux ſoldats bien aguerris, ils l'obligerent de quitter la plaine, de ſe retirer dans des lieux élevés & de difficile accès, & d'y faire tranſporter tout ce qu'il put ſauver.

V. Judas, fils du fameux Chef de bandits (*a*), Ezéchias, qu'Herode avoit eu tant de peine à réduire, ayant aſſemblé aux environs de Séphoris de Galilée une troupe de gens déterminés, alla forcer l'arſenal, prit les armes qui y étoient, en arma ſes gens, & ſe ſaiſit de tout l'argent qu'il y trouva. Ce Chef de bandits jetta la terreur par-tout, pillant & enlevant tout ce qu'il rencontroit. Il eut la folle ambition de vouloir ſe faire Roi; ſe flattant que ſes énormes brigandages lui procureroient la couronne, qu'il ne pouvoit attendre ni de ſon mérite ni de ſa vertu.

(*a*) Quelques Sçavans ont cru que le Judas dont parle ici Joſeph, eſt le même que celui dont il eſt parlé dans les Actes des Apôtres. * Mais il n'eſt pas facile de concilier le raiſonnement de Gamaliel avec ce ſentiment. Le Judas dont parle Joſeph étoit un ſéditieux, qui s'oppoſoit à la capitation que les Romains vouloient établir, mais qui ne paroît pas avoir voulu faire aucun changement dans la Religion. Ainſi, qu'il eût ſuccombé dans ſon entrepriſe, nulle conſéquence pour les Apôtres, qui, ſans toucher au gouvernement de l'Etat, ne penſoient qu'à porter la Nation à profiter de la venuë du Meſſie. *Voyez* la ſeconde Note de M. de Tillemont, *Ruine des Juifs*.

* Chap. 5. ℣. 37.

VI. La confuſion où étoient les affaires de la Judée, firent auſſi concevoir à un nommé Simon la folle penſée de ſe mettre la couronne ſur la tête. C'étoit un homme de bonne mine, fort, & d'une taille avantageuſe; il avoit été au ſervice d'Herode (*a*), s'étoit avancé & jouiſſoit de quelque réputation. Il raſſembla autour de lui quelque populace, qui fut aſſez inſenſée pour le déclarer Roi; il le fut aſſez lui-même, pour croire qu'il étoit plus digne qu'aucun autre de l'être. Il fit brûler le palais qui étoit à Jéricho, après avoir pillé tout ce qui y étoit. Il détruiſit de la même manière pluſieurs autres maiſons royales en diffé rents endroits, qu'il avoit abandonnées au pillage de ſes gens; il eût commis bien d'autres déſordres, ſi l'on ne ſe fût promptement oppoſé aux progrès de ſes folles entrepriſes. Mais Gratus, qui commandoit un corps des troupes du Roi, & qui s'étoit joint aux Romains, marcha contre lui & le combattit. L'action fut longue & opiniâtre; mais enfin les troupes de Simon furent défaites: elles étoient compoſées de gens tirés de par-delà le Jourdain, qui ne ſçachant obſerver ni ordre ni diſcipline, ſe battoient en vrais déterminés. Simon s'échappa & ſe jetta dans des gorges, mais Gratus l'y ayant atteint, lui fit couper la tête. D'autres ſéditieux, gens de même trempe que ceux qui s'étoient donnés à Simon, brûlerent le palais d'Amathe, ſur le Jourdain. Toute la Nation étoit alors livrée à un eſprit de fureur qui ne pouvoit ſe réprimer, tant par le défaut d'un Roi, qui, par une autorité juſte & légitime, retînt la multitude dans le devoir, que parce que les Romains, au lieu de châtier les ſéditieux, augmentoient le déſordre, par les outrages qu'ils faiſoient aux peuples pour ſatisfaire leur avarice.

VII. Un nommé Athronge, homme ſans mérite comme ſans naiſſance, berger de profeſſion, peu riche d'ailleurs, & n'ayant rien de remarquable que la hauteur de ſa taille & une

(*a*) M. de Tillemont avoit des idées bien moins avantageuſes de Simon, que n'en donne M. d'Andilly; car il le traite d'eſclave d'Herode; *Ruine des Juifs*, p. 414. tandis que, ſelon l'élégant Traducteur, » Herode l'avoit autrefois employé en des » affaires importantes. « Le terme de δοῦλος, dont ſe ſert Joſeph pour marquer un Officier, ne ſignifie point néceſſairement un eſclave. Mais je ne crois pas qu'on l'ait jamais employé pour déſigner un Officier que ſon Roi a employé en des affaires importantes.

Poſt mortem Herodis, nihil exſpectato Cæſare, Simon quidam nomen regium invaſerat, is à Quintilio Varo obtinente Syriam punitus. *Tacit. Hiſt.* liv. 5. numero 9.

force extraordinaire, s'aviſa auſſi de vouloir ſe faire Roi. Le plaiſir de pouvoir faire du mal autant qu'on le veut, eut pour lui des charmes qui lui firent mépriſer le riſque de perdre la vie, auquel il s'expoſoit, en cherchant à ſe le procurer. Il avoit quatre freres, auſſi hauts de taille que lui; leur force les fit regarder comme des gens de main capables de réuſſir dans des entrepriſes hardies, & de ſoûtenir le thrône dont Athronge vouloit s'emparer. Beaucoup de monde s'étant joint à eux, ils s'en partagerent le commandement. Ainſi chacun d'eux, ſuivi de ſa troupe particuliére, & en qualité d'Officiers généraux d'Athronge, marchoit à ſes ordres & combattoit pour lui.

Athronge prend le diadême.

Athronge cependant s'étant ceint du diadême, ſe forma un conſeil pour délibérer des affaires, & ordonnoit tout avec une autorité ſouveraine. Cet homme conſerva ainſi quelque temps le pouvoir & le titre de Roi, faiſant en effet exécuter tout ce qu'il commandoit. Il exerçoit ſur-tout ſa fureur, & ſes freres à ſon exemple, ſur les Romains & ſur les troupes du Roi, par la haine dont ils étoient animés contre les uns & contre les autres; contre les premiers, à cauſe des injuſtices qu'ils commettoient; & contre les autres, à cauſe des mauvais traitemens qu'elles avoient faits à leurs compatriotes, ſous le réghe d'Herode. Ils en taillerent pluſieurs en piéces, & cet acharnement ne fit qu'augmenter avec le temps. Rien n'échappoit à leur avidité pour le pillage, & à l'habitude qu'ils s'étoient faite du carnage. Ils attaquerent un jour, auprès d'Emmaüs, un détachement de Romains, qui conduiſoit des armes & du bled à l'armée, & l'ayant enveloppé, ils tuèrent à coups de traits le Centurion Areius, qui le commandoit, & quarante de ſes plus braves ſoldats. Les autres, épouvantés de ce déſaſtre, ſe ſauverent. Gratus, qui commandoit les troupes de la couronne, les couvrit dans leur retraite, mais ils ne purent emporter leurs morts. Ces ſéditieux eurent pendant quelque temps de ſemblables avantages ſur les Romains; mais s'ils leur firent beaucoup de mal, ils n'affligerent pas moins leur propre Nation. On les arrêta enfin dans la ſuite: un d'eux fut pris dans un combat qu'il donna à Gratus; un autre par Ptolémée, auſſi dans une action; le plus âgé de ces freres tomba en la puiſſance d'Archelaüs. Le dernier, pénétré de douleur, & déſeſpérant de pouvoir ſe ſoûtenir, parce que les fatigues & les maladies avoient conſidérablement diminué le nombre de ſes gens, ne ſe rendit à Archelaüs

que ſur la parole qu'il ſe fit donner avec ſerment, que la vie lui ſeroit conſervée (*a*). Mais cela n'arriva que quelque temps après.

VIII. La Judée étoit remplie de ces ſortes de brigands; chaque troupe qui s'en formoit faiſoit un Roi, toujours au détriment de la Nation. Ils faiſoient peu de mal aux Romains; leur fureur ſe tournoit principalement contre leurs concitoyens, dont ils faiſoient un grand carnage.

IX. Varus, dans ces entrefaites, n'eut pas plutôt appris par les Lettres de Sabinus ce qui ſe paſſoit, & le danger que couroit la légion qu'il avoit laiſſée à Jeruſalem d'être taillée en piéces, qu'il prit avec lui deux légions, qui reſtoient en Syrie, quatre compagnies de cavalerie, avec les ſecours que lui envoyerent les Rois & les Tétrarques, & il ſe preſſa d'aller dégager les Romains, que les Juifs tenoient aſſiégés. Il aſſigna à Ptolémaïde le rendez-vous des troupes qu'il ſe preſſoit de raſſembler. Lorſqu'il paſſa devant Bérite, les habitans de cette ville lui fournirent quinze cents hommes. Aretas *Roi de l'Arabie* Pétrée, qui, en haine de la mémoire d'Herode, recherchoit l'amitié des Romains, lui envoya un conſidérable renfort de cavalerie & d'infanterie. Lorſque toute l'armée ſe fut réunie à Ptolémaïde, Varus en détacha une partie, qu'il envoya ſous le commandement de ſon fils & d'un de ſes principaux Officiers, faire la guerre aux Galiléens, qui demeurent au-deſſus (*b*) de Ptolémaïde. Le fils de Varus marcha contre les ennemis, défit ceux qui oſerent en venir aux mains avec lui, & prit Séphoris, qu'il brûla après en avoir fait les habitans priſonniers.

Varus marcha avec le reſte de l'armée vers Samarie, mais il ne lui fit aucun mal, parce qu'elle n'avoit point pris part à la révolte. Il alla camper à une bourgade qui s'appelloit Arus, & qui appartenoit à Ptolémée. Les Arabes la brûlerent, par la haine qu'ils portoient à Herode, & qu'ils étendoient juſques ſur ceux qui avoient été ſes amis. L'armée avança, & les Arabes brûlerent encore une autre bourgade, qui étoit bien for-

Les Arabes mettent tout à feu & a ſang. Varus dégage la légion Romaine que les Juifs aſſiégeoient.

(*a*) Que devint un de ces cinq freres, peut-être Athronge lui-même?

Καὶ πίστει τοῦ θείου. Je lis τοῦ βίου, ſur ſa parole de lui conſerver la vie. L'exemplaire de l'ancien Interprète portoit θείου, comme ont nos Imprimés. Mais où a-t'il trouvé qu'Antrogone étoit parent d'Archelaüs? *Fidei patruelis Archelaï ſe committit.*

(*b*) Ou à côté.

tifiée, & qu'on appelloit Sampho. Rien ne leur échappoit ſur leur paſſage, ils mettoient tout à feu & à ſang. Varus ordonna qu'on mît le feu à Emmaüs, que ſes habitans avoient abandonnée, pour la punir de la mort des Romains que les gens d'Athronge avoient tués. Il s'avança enſuite contre Jeruſalem: à ſon approche, les Juifs, qui aſſiégeoient la légion, abandonnerent le ſiége & s'enfuirent ſans l'attendre. Varus fit de ſanglants reproches aux habitans de Jeruſalem: mais pour ſe juſtifier, ils allégguerent que toute cette grande multitude ne s'étoit rendue à Jeruſalem qu'à cauſe de la Fête; qu'ils n'avoient eu aucune part à toute cette affaire; que c'étoient des étrangers ſéditieux qui avoient pris les armes; & que loin d'avoir penſé à aſſiéger les Romains, ils avoient été eux-mêmes aſſiégés avec eux. Joſeph, neveu (a) d'Herode, Gratus & Rufus, avec les troupes qu'ils commandoient & la légion Romaine, avoient été au-devant de Varus. Mais Sabinus n'y fut point. Il gagna la mer auſſi-tôt qu'il put ſortir de Jeruſalem.

X. Varus envoya des troupes dans le pays, à la pourſuite des auteurs de la révolte. Il fit punir les plus coupables, dont deux mille furent crucifiés, & pardonna aux autres. Il congédia enſuite les troupes auxiliaires, comme lui devenant inutiles, dans l'état où il avoit mis les choſes. Elles avoient fait beaucoup de déſordres, & mépriſé ſouvent l'ordre de leurs Officiers, & quelquefois même celui qu'il leur donnoit, pour ne ſe pas priver du butin qu'elles faiſoient par leurs brigandages. Il eut nouvelles alors, que dix mille Juifs s'étoient aſſemblés, & marcha lui-même contre eux; mais Achiab les engagea à ſe rendre ſans faire de réſiſtance. Varus ſe contenta d'envoyer à Rome les Chefs de cette émeute, & il pardonna à tous les autres qui y avoient trempé. L'Empereur donna la liberté à pluſieurs; mais

(a) Herode paroît avoir pris ici la place d'Archelaüs. C'eſt du moins de ce dernier que Joſeph dit dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, que le parent d'Herode, qui alla au-devant de Varus, étoit couſin, ἀνεψιὸς, d'Archelaüs. Si c'eſt le même dont il eſt parlé dans le dix-ſeptième & dix-huitième Livre des Antiquités Juives, il étoit petit-fils du grand Herode, par ſa mere Olimpias *, & ſon neveu par ſon pere, & par conſéquent neveu d'Archelaüs par ſa mere, & couſin germain par ſon pere Joſeph. **

* Liv. 17. chap. 1. num. 3.
** Liv. 18. chap. 5. num. 4.

il

il fit punir tous les parens d'Herode, qui, ſans reſpect pour la juſtice, ni conſidération pour leur famille, s'étoient joints aux ſéditieux.

CHAPITRE XI.

I. APRÈS que Varus eut mis ordre aux affaires de Judée, il laiſſa la premiére légion en garniſon à Jeruſalem, & retourna à Antioche. Cependant il étoit ſurvenu à Archelaüs de nouvelles affaires à Rome. Varus avoit permis aux Juifs de députer pour ſolliciter la permiſſion de ſe gouverner ſelon leurs Loix. Cette députation que faiſoit la Nation, n'étoit que de cinquante perſonnes, mais plus de huit mille Juifs s'y joignirent. Cela obligea l'Empereur de convoquer une aſſemblée dans le Temple d'Apollon, qu'il avoit fait bâtir avec de grandes dépenſes. Il y invita les Seigneurs qui lui étoient le plus attachés, & les Principaux de Rome. Les Députés s'y rendirent avec les autres Juifs qui étoient à Rome, ainſi qu'Archelaüs & ceux de ſon parti. Ses parens avoient peine de ſe joindre à lui, parce qu'ils le haïſſoient; mais ils ſentoient qu'il ne leur convenoit pas de prendre contre lui le parti de ſes ennemis, & qu'une ſemblable démarche, contre un Prince leur parent, les perdroit d'honneur dans l'eſprit d'Auguſte. Philippe s'y trouva auſſi; il étoit venu de Syrie à Rome par le conſeil de Varus, qui l'y avoit engagé ſous le prétexte de rendre ſervice à ſon frere, qu'il favoriſoit; mais en effet afin que s'il arrivoit, comme le conjecturoit Varus (*a*), que l'Etat ſouffrît quelque affoibliſſement, & que l'Empereur, voyant que pluſieurs ſouhaitoient l'indépendance, vînt à le démembrer, Philippe fût à portée d'en ſolliciter & d'en obtenir quelque portion.

Les Juifs députent à Rome pour obtenir la permiſſion de n'être plus gouvernés par des Rois.

Philippe va à Rome.

II. Les Députés des Juifs parlerent les premiers. Comme ils demandoient de n'être plus gouvernés par des Rois, ils exagererent les injuſtices qu'Herode avoit commiſes, & dirent » que, ſous le ſpécieux nom de Roi, il avoit exercé la » plus déteſtable tyrannie, faiſant indignement uſage de » tout ce qu'un génie cruel peut ſuggerer pour vexer & » accabler des ſujets, ne s'étant même jamais fait ſcrupule

Diſcours des Députés des Juifs.

(*a*) Voyez Remarque VIII.

» d'inventer des moyens juſqu'alors inconnus pour les ruiner
» & les détruire ; que le nombre des gens qu'il avoit fait mou-
» rir excédoit tout ce qu'on lit dans l'Hiſtoire ; que ceux qui
» leur ſurvivoient, étoient encore plus à plaindre par les
» cruelles inquiétudes que leur cauſoit (*a*) ce qu'ils voyoient,
» ce qu'ils prévoyoient, & ce qu'ils entendoient ; que pour bâtir
» ou décorer des villes dans les pays voiſins, & les donner à habi-
» ter à des étrangers, il avoit ruiné les villes de ſon royaume
» en épuiſant leurs fonds, & réduit ainſi à la derniére miſére
» une nation qu'il avoit trouvée floriſſante lorſqu'il en avoit
» pris le commandement ; qu'il avoit, ſans ſujet légitime, fait
» mourir un grand nombre de perſonnes riches & de conſidé-
» ration, pour s'emparer de leurs biens ; & n'en avoit laiſſé
» vivre beaucoup d'autres, qu'en les en dépouillant ; qu'outre
» les impoſitions annuelles dont chacun étoit tenu, il falloit
» encore lui faire des préſens, ainſi qu'à ſes Officiers, à ſes
» amis (*b*), & à ceux de ſes eſclaves qu'il chargeoit du recou-
» vrement de ces impôts, dans l'impoſſibilité où l'on étoit de
» mettre ſans cela ſon bien à couvert de l'injuſtice & de la ri-
» gueur de leurs exactions ; qu'ils ne parloient point des vier-
» ges & des femmes qu'il avoit déhonorées par une furieuſe
» & brutale paſſion, parce qu'un oubli prudent de pareils at-
» tentats étoit la moindre conſolation qu'on pût accorder à
» celles qui en avoient été les malheureuſes victimes ; qu'enfin,
» s'il étoit poſſible de faire gouverner des hommes par des
» bêtes, la plus féroce ne leur feroit pas autant de mal qu'He-
» rode en avoit fait ſouffrir à la Nation, puiſque, bien qu'elle
» eût ſouffert diverſes révolutions, qu'elle eût été menée plu-
» ſieurs fois en captivité, on ne voyoit point, par ſon Hiſ-
» toire, qu'elle eût jamais été accablée de tant de maux qu'elle

(*a*) » Que parce qu'il les dépouilloit » de tout leur bien « [M. d'Andilly.] *Quòd facultatibus ſuis in ſollicitudine verſentur.* [M. Havercamp.] Pour prouver que ceux qu'un tyran a épargnés ſont plus à plaindre que ceux qu'il a fait mourir, eſt-ce une raiſon à alléguer, qu'ils craignent de perdre leur bien ? Il n'y a pas grande différence entre τοῖς ὖσι & ταῖς ὑσίαις ; & en ſubſtituant le premier au dernier, on fait un bon ſens, & on prête à Joſeph une penſée juſte. Car ſi on peut dire que ceux qu'on a épargnés ſont plus malheureux que ceux qu'on a fait mourir, c'eſt par le chagrin que leur cauſe ce qu'ils voient, ce qu'ils penſent & ce qu'ils entendent.

(*b*) Il me ſemble qu'il faut lire τοῖς δούλων, au lieu de τῶν δούλων, & effacer τῷ ἀνυβρίστῳ, pour lui ſubſtituer ἀνυβρίστων. Je ne vois pas qu'on puiſſe faire ſans ce changement la conſtruction de la phraſe.

» en avoit eu à eſſuyer ſous le précedent régne ; qu'ils ne » s'étoient portés à reconnoître Archelaüs pour leur Roi, que » parce qu'ils étoient frappés de l'idée que qui ce fût qui ſuc- » cédât à Herode, il ne ſe pouvoit faire qu'ils n'en fuſſent plus » humainement traités ; que ce même motif leur avoit fait » honorer, en ſa conſidération, la mort d'Herode d'un deuil » public, & ne rien omettre, pour l'exciter à prendre pour eux » des ſentimens de douceur & d'affection ; mais que ce Prince, » de crainte apparemment qu'on ne doutât qu'il ne fût le di- » gne & véritable fils d'Herode, n'avoit pas cru devoir tarder » à faire connoître ſon génie & ſes diſpoſitions, ſans même » être encore aſſuré s'il régneroit, puiſqu'il dépendoit, comme » il dépend encore, de l'Empereur de lui accorder ou de lui » refuſer la couronne ; que par un avant-goût des bons traite- » mens qu'il préparoit à ceux ſur leſquels il ſe propoſoit de » regner, il avoit commencé par outrager Dieu même, en » faiſant égorger trois mille de ſes ſujets dans les Portiques du » Temple. Qu'ayant donc tout à craindre d'un Prince, qui, outre » ſon penchant naturel à la cruauté, ne manqueroit pas de re- » garder l'oppoſition qu'il faiſoient à ce qu'ils montât ſur le » thrône, comme un droit légitime de les maltraiter dans la » ſuite, ils concluoient par ſupplier l'Empereur de ne les plus » aſſujettir à des Rois, mais de les unir au gouvernement de » Syrie, ſous la dépendance de ceux que les Romains enver- » roient commander dans cette province ; qu'on verroit alors » s'ils étoient des ſéditieux, s'ils ne cherchoient qu'à brouiller, » & ſi au contraire ils ne ſçavoient pas obéïr avec docilité, » lorſqu'on les gouvernoit avec douceur.

III. Après que les Députés des Juifs eurent parlé, Nicolas entreprit de détruire tout ce qu'ils avoient avancé contre Herode & Archelaüs, & dit » que n'ayant rien reproché au feu » Roi pendant ſa vie, il leur convenoit d'autant moins de l'ac- » cuſer après ſa mort, qu'ils avoient pû pendant qu'il vivoit » porter leurs plaintes contre lui devant des Juges équitables, » & le faire punir s'il eût été jugé criminel. A l'égard d'Ar- » chelaüs, Nicolas ſoûtint qu'ils ne pouvoient s'en prendre » qu'à eux-mêmes de ce qui s'étoit paſſé, puiſqu'ils avoient les » premiers donné occaſion à tout ce qu'ils prétendoient avoir » été fait contre leurs Loix, en égorgeant les Officiers qu'Ar- » chelaüs avoit envoyés pour les appaiſer ; qu'il les en avoit à

» la vérité fait châtier, mais qu'ils avoïent tort de s'en plain-
» dre; que c'étoient des séditieux, qui ne voulant obéïr ni à la
» Justice ni aux Loix, se faisoient un plaisir de brouiller pour
» se rendre maîtres des affaires.

L'Empereur regle le Testament d'Herode.

IV. L'Empereur ensuite de cette audience congédia l'assemblée. Quelques jours après il donna à Archelaüs la moitié des Etats d'Herode, avec le titre d'Ethnarque (*a*), & il promit de le déclarer Roi dans la suite, si sa conduite l'en rendoit digne. Il en partagea l'autre moitié entre Philippe & Antipas deux autres enfans d'Herode. Le dernier, qui avoit disputé la couronne à Archelaüs, eut pour sa part la Pérée & la Galilée, qui lui rapportoient tous les ans deux cents talents de revenu. Philippe eut la Batanée, la Trachonite, l'Auranite, & une partie de ce qu'on appelloit la maison de Zénodore, & ces pays lui rendoient cent talents de revenu. L'Etat d'Archelaüs fut composé de la Judée, de l'Idumée & de Samarie. Auguste fit remise aux Samaritains de la quatriéme partie des impôts qu'ils avoient coûtume de payer, en considération de ce qu'ils n'avoient point pris de part à la révolte des Juifs (*b*). La Tour de Straton, Sébaste, Joppé, & Jerusalem, entrerent dans le partage d'Archelaüs. L'Empereur avoit détaché Gaze, Gadara & Ippos, qui sont des villes Grecques des Etats d'Herode, pour les mettre sous le gouvernement de Syrie. L'Etat qu'Auguste forma à Archelaüs produisoit à ce Prince six cents talents de revenu.

V. Tel fut le partage que fit l'Empereur de l'Etat d'Herode entre les Princes ses enfans. Outre Jamnia, Azot, & Phasaëlide, & cinq cent mille piéces d'argent monnoyé, qu'Herode léguoit par son Testament à Salomé sa sœur, l'Empereur lui donna un palais qui étoit à Ascalon. Tout cela lui fit soixante talents de revenu; son petit Etat (*c*) étoit dans la principauté d'Archelaüs. L'Empereur confirma aussi les legs que ce Prince avoit faits à ses autres parens. Il donna aux deux filles qu'il avoit laissées sans être mariées, outre ce qui étoit ordonné par le Testament, deux cent cinquante mille piéces d'argent monnoyé, & leur fit

(*a*) Dans l'explication que M. Mallemans donna en 1708. dans les Mémoires de Trévoux, pag. 1229. de la parabole rapportée dans le verset treize du chapitre dix neuf de saint Luc, il suppose qu'Archelaüs avoit été Roi. La supposition est démentie par ce que Joseph dit ici.

(*b*) Voyez Remarque IX.

(*c*) Οἶκος ne signifie pas ici maison, mais partage, bien. C'est, ainsi que Joseph dit, la maison de Zénodore.

épouſer à chacune un des fils de Pheroras. Il diſtribua de plus entre tous les enfans d'Herode, les quinze cents talents que ce Prince lui léguoit, & ne retint ſur les autres préſens qu'il lui faiſoit que quelques vaſes précieux, non tant pour leur valeur que pour ſe rappeller, en les voyant, la mémoire d'un Prince pour lequel il avoit eu de l'affection.

CHAPITRE XII.

I. L'EMPEREUR avoit formé tous ſes arrangemens, lorſqu'un jeune homme, Juif d'origine, mais elevé dans la ville de Sydon, chez un affranchi d'un citoyen Romain, conçut le projet de ſe faire reconnoître pour fils d'Herode, & de réclamer la couronne, par la reſſemblance qu'il avoit avec le Prince Alexandre, que le Roi ſon pere avoit fait mourir. Elle paroiſſoit en effet ſi parfaite, que tous ceux qui avoient vû le jeune Prince le prenoient abſolument pour lui. Dans ce deſſein, il s'affida un autre Juif de la même Tribu, bien inſtruit de tout ce qui s'étoit paſſé à la Cour, mais méchant, & très-propre à exciter de grands troubles. Aidé des conſeils & des leçons d'un tel maître, il fit courir le bruit qu'il étoit le Prince Alexandre, fils du Roi Herode; qu'un de ceux que le Roi avoit envoyés pour le tuer l'ayant caché, lui & ſon frere Ariſtobule, & en ayant tué d'autres, pour tromper ceux que le Roi pourroit envoyer voir ſi ſes ordres étoient exécutés, ils avoient eû le bonheur d'être conſervés. Il ſe repaiſſoit de ces chimères, & les débitoit à tous ceux qu'il rencontroit. Etant allé en Crète, il en perſuada ſi bien tous les Juifs à qui il parla, qu'ils lui donnerent de l'argent, dont il ſe ſervit pour ſe rendre dans l'iſle de Mélos. Il y en reçut bien davantage des Juifs qu'il y trouva, parce qu'ils crurent qu'il étoit effectivement tout ce qu'il ſe diſoit être, & qu'on ſe flatta qu'il remonteroit ſur le thrône de ſon pere; & qu'il ſe ſouviendroit alors de ceux qui l'avoient obligé. Il s'avançoit cependant vers Rome, accompagné de ceux qui s'étoient attachés à lui. Arrivé à Pouzoles, il réuſſit ſi bien à faire croire cette fable, que tous les Juifs qui y demeuroient vinrent ſe joindre à lui, le regardant déja comme leur Roi. Ceux qui avoient vêcu avec Herode, & qui avoient eu avec ce Prince

Faux Alexandre.

des liaiſons d'amitié, le vinrent trouver comme les autres, par un ſentiment naturel à tous les hommes. Le fait, dont il ſe faiſoit honneur, prenoit d'autant plus de faveur, qu'on en apprenoit les circonſtances avec quelque plaiſir. Sa reſſemblance avec le véritable Alexandre le confirmoit au point, que ceux qui avoient connu le plus familiérement ce Prince, étoient ſi éloignés de douter que ce ne fût lui-même qui leur parloit, qu'ils ne craignoient point de l'atteſter aux autres avec ſerment. Ce bruit ſe répandit dans Rome & prévint ſon arrivée, de ſorte qu'une multitude infinie de Juifs fut au-devant de lui, remerciant Dieu de ce que, par une providence particuliére, il le leur avoit conſervé. Ils ne l'apperçurent pas plutôt, que, tranſportés de joie de revoir un des fils de la Reine Mariamne, ils s'empreſſerent d'honorer ſa marche par des acclamations mêlées de ſouhaits pour ſa proſpérité. Il étoit monté ſur un char élevé, ſon équipage étoit vraiment royal; les Juifs des lieux par où il avoit paſſé n'avoient rien épargné pour ſa dépenſe; un grand nombre d'entre eux l'avoient ſuivi & l'entouroient, le comblant de toutes ſortes de bénédictions, & faiſant éclater tous les ſentimens qui ſe peuvent concevoir, lorſque, contre toute eſpérance, on revoit des gens auxquels on a été attaché, & qu'on a eu lieu de croire perdus pour jamais.

II. Auguſte cependant n'ajoûtoit aucune foi au récit qu'on lui faiſoit de cette aventure: il ne ſe perſuadoit pas qu'Herode eût pû ſe laiſſer tromper dans une affaire de cette importance, & qui le touchoit de ſi près. Comme cependant la choſe n'étoit pas abſolument impoſſible, il envoya Celade, un de ſes affranchis, qui avoit parfaitement connu les Princes Alexandre & Ariſtobule, ordonner au prétendu Alexandre de le venir trouver. Il l'amena, trompé néanmoins comme les autres. L'Empereur ne put l'être. Ce jeune homme reſſembloit véritablement au Prince Alexandre; mais quelque parfaite que parût cette reſſemblance, un jugement réfléchi ne permettoit pas de s'y méprendre. Le travail avoit endurci ſes mains; ſon teint, ſes chairs, ne préſentoient point cette fineſſe, ces graces, auxquelles on reconnoît toujours un jeune Prince, auſſi bien né que délicatement élevé. Mais l'Empereur voyant que le maître & le diſciple ſoûtenoient auſſi hardiment l'un que l'autre leurs menſonges, il demanda au faux Alexandre ce qu'étoit devenu Ariſtobule, qui comme lui avoit été ſouſtrait à la vengeance

d'Herode, & pourquoi il ne l'accompagnoit pas, & ne venoit pas comme lui réclamer les droits & les honneurs dûs à ſa naiſſance. Il répondit que, pour ne point l'expoſer aux dangers d'un embarquement, il l'avoit laiſſé dans l'iſle de Cypre; afin que ſi lui Alexandre périſſoit, il reſtât au moins un fils de la Reine Mariamne qui pût ſoûtenir cette famille contre ceux qui avoient eu deſſein de la détruire. Comme ce jeune homme, non plus que celui qui étoit l'auteur de toute cette fourberie, ne ſe démontoit point, l'Empereur le prit en particulier & lui dit: » Si vous m'avouez enfin la vérité, pour récompenſe de » votre ſincérité, je vous conſerverai la vie: dites-moi ſans dé» tour qui vous êtes, & qui vous a inſpiré la hardieſſe de for» mer un tel projet; il eſt trop artificieuſement concerté, pour » qu'à votre âge vous ayez pû en être l'auteur. « Alors ce jeune homme ne pouvant faire autrement, avoua toute la fourberie à l'Empereur; lui en nomma l'inventeur, & lui fit le récit fidèle de la manière dont elle avoit été conduite. Auguſte lui fit grace de la vie, ainſi qu'il le lui avoit promis; mais comme il étoit fort & robuſte, il l'envoya aux galères, & fit mourir l'auteur de l'impoſture. Les Juifs de Mélos furent aſſez punis par la perte des ſommes d'argent qu'ils avoient dépenſées pour faire honneur au faux Alexandre. Tel fut le honteux dénouëment de cette téméraire entrepriſe.

CHAPITRE XIII.

I. ARCHELAÜS, après avoir pris poſſeſſion de ſon Ethnarchie à ſon retour de Rome, ôta la ſouveraine Sacrificature à Joazar, fils de Boétus, qu'il accuſoit de s'être joint aux ſéditieux, & il la donna à ſon frere Eléazar. Il rebâtit magnifiquement le palais de Jéricho, & partagea en deux bras les eaux qui paſſent à la bourgade de Néara; il en fit couler un dans une plaine qu'il avoit plantée de palmiers, & où il avoit conſtruit un bourg, qu'il appella Archelaïde. Il épouſa Glaphira, fille du Roi Archelaüs, veuve de ſon frere Alexandre, dont elle avoit des enfans. Il tranſgreſſa en cela notre Loi, qui nous défend ces ſortes de mariages. Eléazar ne jouit pas

long-temps de ſa nouvelle dignité ; car Jeſus, fils de Sié, en fut revêtu de ſon vivant.

Diſgrace d'Archelaüs, qui eſt relégué à Vienne.

II. Il y avoit dix ans qu'Archelaüs régnoit, lorſque les principaux des Juifs & des Samaritains, ne pouvant plus ſupporter ſes cruels & tyranniques traitemens (*a*), l'accuſerent devant l'Empereur, d'autant plus librement, qu'ils ſçavoient qu'il lui avoit expreſſément recommandé de les gouverner avec douceur. L'Empereur en fut ſi irrité, que ſans daigner lui écrire, il fit venir l'Agent qu'il entretenoit à Rome, & qui portoit le même nom que ſon maître, & lui commanda de s'embarquer ſur le champ, d'aller chercher ſon maître & de le lui amener. Archelaüs exécuta les ordres de l'Empereur, & s'étant rendu en Judée, il trouva ſon maître en grand feſtin avec ſes amis. Il lui notifia les ordres de l'Empereur & le preſſa de partir. Lorſqu'Archelaüs l'Ethnarque fut arrivé à Rome, Auguſte lui donna audience, ainſi qu'à ſes accuſateurs ; & après avoir entendu ſes défenſes, il confiſqua ſes biens & le relégua à Vienne (*b*), qui eſt une ville des Gaules.

III. Archelaüs, avant d'être appellé à Rome par l'Empereur, eut un ſonge dont il fit part à ſes amis. Il avoit vû dix épis de bled, bien mûrs & bien remplis de grains ; des bœufs lui avoient ſemblé les manger. Ce ſonge lui ayant paru renfermer quelque pronoſtic important, il fit venir à ſon réveil les plus habiles Interprètes des ſonges : mais comme ils ne s'accordoient point entre eux, les uns le lui expliquant d'une maniére, & les autres d'une façon toute oppoſée ; un Eſſénien, nommé Simon, ayant demandé la permiſſion de donner la ſienne, » dit que ce ſonge annonçoit un changement de fortune qui ne » lui ſeroit pas favorable ; que les bœufs, animaux condamnés à » de rudes travaux, & les changemens de forme & de ſitua- » tion qu'éprouve la terre en cédant à ces travaux, étoient des » ſignes de révolutions fâcheuſes ; que les dix épis marquoient

(*a*) Herm. Witſius a donné un abrégé de l'Hiſtoire de Jeruſalem dans le ſecond Tome de ſes Mêlanges ſacrés. Il y a quelques *inexactitudes* dans cet abrégé. J'en remarque une qui regarde l'Hiſtoire d'Archelaüs. Il met entre les cauſes de la diſgrace de ce Prince, le mariage qu'il contracta avec Glaphira, femme de ſon frere Alexandre. Joſeph n'en a point connu d'autre que la *manière dure* & tyrannique dont il traitoit ſes ſujets. *Miſcell. ſacr. pag.* 321.

(*b*) Ce fut, ſelon Strabon, chez les Allobroges qu'Archelaüs fut envoyé en exil, & qu'il y mourut. *Liv.* 16. *pag.* 1109.

dix

» dix années, parce que ce n'eſt que d'année en année que la » terre en produit de nouveaux, pendant l'été; & que les dix » années marquées par ces dix épis, indiquoient le terme de la du- » rée de ſon gouvernement. « Telle fut l'explication que Simon donna de ce ſonge, & ce fut cinq jours après que ce Prince l'eut eu, qu'Archelaüs, ſon agent, lui apporta l'ordre de ſe rendre à Rome auprès de l'Empereur.

IV. Il arriva quelque choſe de ſemblable à Glaphira, fille du Roi Archelaüs. Cette Princeſſe avoit épouſé en premiéres noces, comme je l'ai dit ci-devant, Alexandre, frere d'Archelaüs. Après qu'Herode eut fait mourir ce Prince, elle épouſa Juba, Roi de Libie (*a*). Ce Prince étant mort, elle retourna chez le Roi ſon pere. Archelaüs conçut pour elle une telle paſſion, qu'il répudia ſa femme, qui s'appelloit Mariamne, pour l'épouſer. Pendant ce troiſiéme mariage, elle crut, dans un ſonge, qu'Alexandre ſon premier mari s'étoit préſenté à elle; que, dans le tranſport de la joie qu'elle avoit de le voir, elle l'avoit tendrement embraſſé, mais qu'il n'avoit répondu à ſes careſſes que par des reproches, & lui avoit dit: » Glaphira, vous juſ- » tifiez bien ce qu'on dit ordinairement, qu'il ne faut pas ſe » fier aux femmes; après que vous m'avez donné votre foi, » que vous avez reçu la mienne, après que je vous ai épouſée » vierge, & que j'ai eu de vous des enfans, vous avez oublié » mon amour, pour paſſer à de ſecondes noces. Vous n'avez » pas borné là l'outrage que vous m'avez fait, vous n'avez » pas rougi de recevoir dans votre couche un troiſiéme mari. » Vous avez déshonoré & couvert de honte ma famille, en

(*a*) Juba, Roi de Mauritanie, & fameux dans l'Hiſtoire Romaine, ſurvêcut à la diſgrace d'Archelaüs. Le Cardinal Noris, M. le Clerc, M. l'Abbé Sevin * & quelques autres Sçavans, l'ont prouvé. Ainſi, Archelaüs ne put pas épouſer ſa veuve. On en conclut que Joſeph, qui le dit, s'eſt trompé. On n'en peut diſconvenir, s'il parle de Juba Roi de Mauritanie. Mais celui qu'il dit avoir épouſé Glaphira, l'étoit, ſelon lui, de Libie. Il eſt difficile de croire que Joſeph ne fût pas bien informé de ce qui regardoit la famille d'Herode, ayant eu tant de commodités de s'en inſtruire. Il n'y avoit pas aſſez long-temps qu'Archelaüs avoit été exilé, pour que la mémoire s'en fût perdue lorſque l'Hiſtorien Juif entra dans le monde, & on ne pouvoit pas encore avoir oublié à Jeruſalem de quel Prince ſon épouſe étoit veuve. Ainſi, j'aimerois mieux ſuppoſer que ce n'eſt pas du Roi de Mauritanie qu'il dit qu'elle étoit veuve, que de croire qu'il s'eſt trompé dans un fait dont il lui étoit auſſi facile de s'inſtruire, qu'il étoit de ſon devoir de le faire: que ce Prince s'appelloit à la vérité Juba, comme le fils de celui qui avoit combattu contre Céſar en faveur de Scipion, mais qu'il regnoit en Libie, & que ce n'étoit pas le même Prince.

* Mem. Acad. bell. Lettr. Tom. 4. p. 461.

» épouſant mon frere. Cela ne me fait point oublier la tendre » & conſtante affection que j'ai eue pour vous. Je veux vous » ſauver le déshonneur que vous vous faites, en vous repre- » nant pour mon éponſe. « La Princeſſe mourut peu de jours après avoir raconté ce ſonge aux femmes de ſa ſuite.

V. Ecrivant l'Hiſtoire de nos Rois, je n'ai point cru que ces faits fuſſent étrangers à mon ouvrage; outre qu'ils fourniſſent des exemples dont on peut profiter, ils ſervent de preuves de l'immortalité de notre ame, & du ſoin attentif avec lequel la divine Providence regle & dirige toutes nos actions. Si quelqu'un les regarde comme incroyables, qu'il en penſe ce qu'il voudra; mais qu'il ne prétende point empêcher que ceux qui ſont perſuadés de leur vérité, ſe les propoſent comme des motifs propres à les exciter à la pratique de la vertu.

Auguſte unit au Gouvernement de Syrie les Etats que poſſédoit Archelaüs, & envoya Cyrenius, qui avoit été Conſul, faire le dénombrement des biens de ſes ſujets, & vendre ceux qui appartenoient en propre à ce Prince (*a*).

(*a*) Voyez Remarque X.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE DIX-SEPTIÉME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

Des arrangemens pris par Herode pour l'établiſſement des enfans d'Alexandre & d'Ariſtobule. Des changemens qu'Antipater l'engagea d'y faire.

ANTIPATER engagea Herode, par ſes prières ſouvent réitérées, à changer les arrangemens qu'il avoit pris pour l'établiſſement des enfans qu'Alexandre & Ariſtobule avoient laiſſés ; c'eſt de Joſeph que nous tenons ce fait. Mais il le raconte d'une manière ſi vague & ſi embarraſſée, qu'il n'eſt pas facile de s'en former une idée juſte, & que ceux qui ont traduit cet endroit ne paroiſſent pas en avoir rendu le ſens. Les termes dont il ſe ſert portent à croire qu'Antipater obtint, par ſes importunités, du Roi ſon pere qu'il réformât tous les arrangemens qu'il avoit pris pour l'établiſſement des enfans d'Ariſtobule & d'Alexandre ; & il n'y eut que celui du fils aîné d'Alexandre qui fut changé, ou peut-être même ſupprimé. Du moins Joſeph ayant marqué que celui qu'il devoit prendre avec la fille de Pheroras ayant été changé par les importunités d'Antipater, il ne dit point quelles vuës put avoir Herode pour lui en procurer un autre.

Antipater prétendoit s'emparer du royaume, & monter ſeul ſur le thrône. Le bas âge de ſes neveux lui faiſoit concevoir l'entrepriſe facile, mais les arrangemens que le Roi prenoit pour leur établiſſement, ſurtout pour celui de l'aîné d'Alexandre, pouvoit le traverſer dans ſes deſſeins ambitieux. Il prévoyoit qu'Archelaüs ne verroit pas opprimer ſon petit-fils, ſans tâcher de le ſoûtenir, & que Pheroras s'y oppoſeroit également, s'il épouſoit une de ſes filles. Il paroît n'avoir rien craint des autres établiſſemens qu'Herode projettoit, & on ne voit pas en effet, qu'il en eût ſujet : mais il ſent que la réunion d'Archelaüs & de Pheroras, le premier pour ſoûtenir ſon petit-fils, le ſecond, ſon gendre, pouvoit faire

échouer ſes flatteuſes eſpérances de regner un jour ſeul. C'eſt le motif des prières importunes qu'il fait au Roi ſon pere, de faire quelque changement dans ce qu'il avoit reglé par rapport à l'établiſſement des jeunes Princes.

Herode, vaincu par ces importunités, deſtina le fils d'Ariſtobule à la fille d'Antipater, & la fille de Pheroras à ſon fils. Quels furent les projets d'Herode par rapport aux enfans d'Alexandre & aux autres d'Ariſtobule, c'eſt ce que Joſeph ne marque pas, & dont on a ſujet de ſe plaindre. Alexandre eut un fils à qui il donna ſon nom; mais Joſeph qui nous apprend cela (*a*), ne nous dit point de qui il eut ce fils.

On lui fait dire qu'Herode, vaincu par les importunités d'Antipater, lui deſtina une des filles d'Ariſtobule. Une faute de ſes Copiſtes, ſon expreſſion en quelque ſorte étranglée, & le peu d'exactitude de la ponctuation de ſon texte ont pû le faire croire; mais ce n'eſt pas ſa penſée. Les Copiſtes, en tranſcrivant αὐλὸν, au lieu d'αὐλοῦ devant μὲν τὴν θυγατέρα, ont donné lieu de croire que c'eſt d'Antipater dont Joſeph parle, & c'eſt de ſa fille, qu'Herode deſtina au fils d'Ariſtobule: τὸν υἱὸν eſt ſous-entendu devant Ἀριστοβούλου, & c'eſt ce qui a donné le change & a fait croire qu'Antipater devoit épouſer la fille d'Ariſtobule, au-lieuque le fils d'Ariſtobule étoit deſtiné à la fille d'Antipater. Antipater n'étoit pas jeune, il étoit marié & avoit des enfans. Il pouvoit à la vérité épouſer une ſeconde femme; mais s'il vouloit le faire, eût-il penſé à épouſer une perſonne qui n'étoit pas nubile, & qui peut-être ne le pouvoit devenir que de long-temps? Dans les premières vuës d'Herode, c'étoit la fille d'Antipater qui devoit épouſer un des fils d'Ariſtobule. Quel motif eût pû avoir Antipater de l'empêcher? Avoit-il rien à craindre de cette alliance? ὥςτε αὐλοῦ μὲν τὴν θυγατέρα, Ἀριστοβούλου [υἱὸν] γαμεῖν· τὴν Φερώρου τὸν υἱὸν αὐλοῦ. » Herode cédant aux » importunités d'Antipater, deſtina » ſa fille au fils d'Ariſtobule, & celle » de Pheroras à ſon fils [d'Antipa- » ter.] « Deux légers changemens dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, concilient l'un & l'autre endroit enſemble. Καὶ αὐλοῦ τῷ Ἀριστοβούλου συνῴκισε θυγατέρα. » Et il deſtina ſa » fille au fils d'Ariſtobule, & ſon » fils à celle de Pheroras. « Je crois que ceux qui méditeront un peu cet endroit conviendront que, ſi ce ne ſont pas là les termes de Joſeph, ils expriment du moins bien ſa penſée.

REMARQUE II.

Manœuvre d'Antipater pour s'aſſurer la couronne. Intrigues & cabales de la Cour d'Herode.

JOSEPH paroît avoir travaillé avec une application particuliére ce qu'il dit ici, & dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, des intrigues de la Cour d'Herode, après la mort des Princes Ariſtobule & Alexandre. Mais un peu de négligence dans ſes Copiſtes, quelque défaut d'attention dans ſes Interprètes, ont

(*a*) Antiq. Juiv. Liv. 18. chap. 5. pag. 886.

jetté ſur le récit qu'il en fait, des nuages qui couvrent le jeu des machines qu'employerent les différentes factions, empêchent d'en voir les reſſorts, & mettent quelquefois l'Hiſtorien en contradiction avec lui-même. On va tâcher de diſſiper ces nuages, de découvrir les reſſorts des machines que les acteurs de ces ſanglantes tragédies firent jouer, & de concilier Joſeph avec lui-même.

Pheroras avoit de grands ménagemens pour Antipater, & lui faiſoit la cour comme devant être un jour Roi. Antipater de ſon côté le ménageoit beaucoup, & l'obſédoit par le moyen des femmes. Car Pheroras étoit eſclave de ſa femme, de ſa belle-mere & de ſa belle-ſœur. » Quoiqu'il les haît, à cauſe du mau-» vais traitement qu'elles faiſoient » à ſes filles, qui n'étoient point » encore mariées. « Si c'eſt une conſolation que de ſe tromper en groſſe compagnie, M. d'Andilly auroit pû ſe conſoler. Car tous les Traducteurs de Joſeph ne rendent pas autrement cet endroit (*a*). Mais, loin que Pheroras haît ſon épouſe, il aima mieux déſobéir au Roi & encourir ſa diſgrace que de la renvoyer, & il proteſta que la mort lui ſeroit moins rude que de ſe ſéparer d'une femme qu'il aimoit ſi tendrement (*b*). Ce furent les filles du Roi, que la femme de Pheroras, ſa belle-mere & ſa belle-ſœur inſulterent, & ce fut un des chefs d'accuſation qu'Herode forma contre la femme de ſon frere devant le Conſeil qu'il avoit aſſemblé. » Herode, dit » Joſeph, les haiſſoit toutes, mais » ſur-tout la femme de Phero-» ras ..... (*c*) & ayant fait une » aſſemblée de ſa famille & de ſes » Miniſtres, il l'accuſa de pluſieurs » choſes, & d'avoir inſulté les Prin-» ceſſes ſes filles. « Herode avoit voulu faire épouſer ces Princeſſes à ſon frere; mais enchanté de ſa belle eſclave, il les avoit refuſées l'une & l'autre. Ce refus avoit été très-ſenſible au Roi, & c'étoit pour les Princeſſes un déshonneur. Pheroras l'avoit donné, mais Herode ſentoit bien que le parti lui étoit trop avantageux pour qu'il l'eût refuſé, ſi ſa femme, par ſes charmes, ſa belle-mere & ſa belle-ſœur par leurs ſollicitations, ne l'y avoient pouſſé; ainſi il les haïſſoit toutes, mais l'eſclave particuliérement, comme la premiére cauſe du déshonneur que ce refus avoit fait aux Princeſſes. L'altération du texte de Joſeph a fait prendre le change à ſes Traducteurs, & méconnoître ſa penſée. Son ancien Interprète paroît en avoir eu quelque ſentiment (*d*), mais ſans y apporter remede. » Car Pheroras étoit eſclave » de ſa femme, de ſa belle-mere » & de ſa belle-ſœur. Herode les » haïſſoit, à cauſe du déshonneur » qu'elles avoient fait aux Princeſſes » ſes filles: il les ſouffroit cepen-» dant; rien ne ſe faiſoit ſans elles; » elles l'obſédoient, & faiſoient tout » de concert, ſans ſe contrarier en » rien. « Ce que Joſeph dit dans la ſuite, mais lû avec réflexion, & la manière dont il rapporte le même évenement dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, prouve que c'eſt ſa penſée, & que ſi on l'a mécon-

(*a*) Antiq. Juiv. Liv. 17. chap. 3. numero 1. Guer. Juifs, Liv. 1. numero chap. 29.

(*b*) Guer. Juifs, chap. 29. numero 1.

(*c*) Καὶ τὴν εἰς αὐτὸν θυγατέρας ὕβριν. Ibid. numero 2.

(*d*) Voyez numero 4. chap. 29. Liv. 1. Guer. Juifs.

nue, c'eſt que ſes Copiſtes ont oublié Ηρώδης devant μισῶν & mis ce mot au lieu de ἐμίσει, & ont, par cette mépriſe, donné occaſion de rapporter à Pheroras ce qui ne peut convenir qu'au Roi. On peut corriger cet endroit autrement; mais de quelque manière qu'on le faſſe, on ne peut repréſenter ſa penſée qu'en lui faiſant dire en général ce que je viens de marquer.

M. Havercamp traduit ce que Joſeph dit enſuite (*a*), par *neque quidquam ſine his feminis facere poterat*; mais ce Sçavant ne ſe rappelloit pas ſans doute ce que l'Auteur qu'il donnoit au public dit dans ſon Hiſtoire de la guerre des Juifs. » Que la femme de Pheroras, ſa » belle-mere, ſa belle-ſœur, & la » mere d'Antipater, ſe conduiſoient » inſolemment dans le palais (*b*).... » qu'Herode haiſſoit ſur-tout la » femme de Pheroras, mais que cela » n'empêchoit pas cette cabale de » l'emporter ſur les autres. Ce n'étoit pas ſur Herode qu'elles l'emportoient, mais ſur les autres factions de la Cour: τῶν ἄλλων ἐπεκράτουν.

M. d'Andilly n'a pû s'empêcher de reconnoître, dans la traduction de l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs, que c'étoient les filles du Roi que la femme de Pheroras avoit déshonorées par ſes refus. Ce qu'il ajoûte, » qu'Antipa» ter en étoit bien aiſe, parce qu'il » les haiſſoit, « n'eſt pas ce que dit Joſeph; mais je ne m'y arrête pas. Il ſuffit de jetter les yeux ſur l'endroit, pour voir qu'Antipater n'eſt pas la perſonne à laquelle ſe rapporte προσέβαλλε, mais le Roi, qui précede immédiatement. » Pheroras » & Antipater entrerent néanmoins » en mauvaiſe intelligence, par quel» ques occaſions aſſez légeres, à » quoi ils furent pouſſés par l'adreſſe » de Salomé. « Si ce n'eſt pas la penſée de Joſeph, la mépriſe n'eſt point particuliére à M. d'Andilly. Elle lui eſt commune avec ceux qui ont travaillé ſur cet Auteur. J'avoue que je ne me ſouviens pas d'avoir lû dans aucun Auteur οὐδαμῶς, pour ſignifier *nullus*, *nihil*, mais Joſeph le prend dans ce ſens: après avoir dit » que les femmes de cette faction » n'avoient toutes qu'un même ſen» timent, « on ſent quelque dérangement ſi on ajoûte, » mais Phe» roras n'étoit pas d'accord avec » Antipater ſur des choſes de peu » de conſéquence, « ſans marquer quel fut le motif de cette méſintelligence, & par quel moyen ils ſe reconcilièrent. Car *il eſt certain*, par la ſuite, que l'union entre Pheroras & Antipater fut toujours très-intime juſqu'à la mort du premier. Rien au contraire de plus naturel & de plus lié que » & les vuës de » Pheroras & d'Antipater ne ſe croi» ſoient en rien. « Il ſemble que le public avoit droit d'attendre que le nouvel Editeur ne traduiſît pas ἀντίστασμα δ' ἦν αὐτοῖς ἡ βασιλέως ἀδελφὴ, par *eos quippe diſſociabat Regis ſoror*. Car ἀντίστασμα ne ſignifie pas déſunion, mais oppoſition, contradiction. Les deux paſſages de Polybe, qu'on cite en marge (*c*), en ſont la preuve. Mais ſans aller en

(*a*) Πράσσειν τε οὐδὲν ἄν δίχα τῶν γυναικῶν ἐκπεφευγυίων τὸν ἄνθρωπον.

(*b*) Μετούσῃ γεμὼν ὑπ' αὐλοῦ τῶν ἄλλων ἐπεκράτουν. Liv. 1. chap. 20. num. 1.

(*c*) Καὶ ἐφ' οἷς τίσιν κρίνειν οὐδαμῶς ἀντιστάσμασι χρεωμένους. Les Gaulois prirent Rome, excepté le Capitole. Γενομένου δ' ἀντιστάσματος. Mais quelque obſtacle étant ſurvenu, & les Venetes ayant fait irruption dans leur pays, ils traiterent avec les Romains, & leur rendirent la vie. *Polybe*. Liv. 2. *pag.* 106. c. d.

chercher des autorités ſi loin, Joſeph s'explique lui-même dans le récit qu'il fait de cet évenement dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs (*a*). » La ſeule Salomé étoit » oppoſée à leur union. Μόνη δὲ τῆς ὁμονοίας αὐτῶν ἀντίπαλος ἦν Σαλώμη.

REMARQUE III.

Ce que Joſeph appelle ἀετὸς, & dans quel endroit du Temple il le place.

IL y avoit deux choſes dans le Temple qu'Herode avoit fait bâtir, qu'on ne trouve point dans celui de Salomon, une vigne d'or, auſſi riche que le travail en étoit parfait, & ce que Joſeph appelle ἀετὸς χρύσους. Comme ce n'eſt que de cet Auteur que nous tenons cela, ce n'eſt auſſi que de lui que nous pouvons apprendre dans quel endroit du Temple Herode fit mettre ces deux piéces. Il dit en général, dans les Antiquités Juives (*b*), qu'il y avoit au-deſſus de la porte du Temple une vigne, qui, par ſa richeſſe & ſon beau travail, faiſoit l'admiration de tous ceux qui la voyoient. Le P. Calmet (*c*) la place au-dedans du veſtibule, aux deux côtés de la porte du Saint. Mais elle étoit, ſelon Joſeph (*d*), au-deſſus de celle du veſtibule. Car il la met au-deſſus de la porte du Temple, » qui étoit, avec ſon mur, » couverte d'or, comme il venoit » de le dire. « Or, c'eſt de la porte du veſtibule, qu'il avoit dit quelques lignes plus haut, qu'elle étoit, avec ſon mur, couverte d'or; les Anciens ornoient ſouvent leurs temples de ces frontons. Le Pere Lamy l'a prouvé, à ne laiſſer aucun lieu d'en douter. Mais étoit-ce quelque choſe de ſemblable qu'Herode avoit fait faire à la face du Temple qu'il avoit bâti, ou n'étoit-ce qu'un aigle d'or, ou plutôt couverte d'une lame d'or? Quoique le ſçavant Oratorien croye que c'étoit un fronton, ſur lequel il avoit fait repréſenter quelques animaux relevés en or, il laiſſe cependant la liberté à ſes Lecteurs d'en penſer ce qu'ils croiront convenir davantage à la manière dont Joſeph s'exprime. J'uſe de cette liberté, & je conviens qu'il a fort bien prouvé que les temples des Anciens avoient ordinairement des frontons, & que ſur ces frontons ils repréſentoient différents points de leurs Hiſtoires, des fleurs ou des animaux; mais j'ajoûte qu'il ſemble n'avoir pas fait attention qu'ἀετὸς ſignifie dans les Auteurs qu'il cite ces frontons, non ce qui étoit repréſenté deſſus. Un Hercule, par exemple, le combat de Pelops avec Ænomaüs, celui des Lapithes aux noces de Pirithoüs, Diane, Latone, Apollon, & les Muſes, & que c'eſt toujours ἐν τοῖς ἀετοῖς ſur les frontons qu'ils repréſentoient tout cela; & qu'ἀετὸς ne ſignifie en aucun des Auteurs qu'il cite, ces ornemens, mais leur ſupport. Ce n'eſt point, dans Joſeph, ſur un grand fronton d'or, qu'Herode avoit

(*a*) Liv. 1. chap. 29. numero 1.
(*b*) Liv. 17. chap. 6. numero 2.
(*c*) Sur le verſet trois du ſixième chapitre du troiſième Livre des Rois.
(*d*) Guer. Juifs, Liv. 5. chap. 5. numero 4.

fait repréſenter quelques animaux ; c'étoit ἀετὸν μέγαν χρυσοῦν, un grand aigle d'or qu'il avoit conſacré. Les diſciples de Judas & de Mathias, en renverſant à coups de hache τὸν μέγαν ἀετὸν, n'abbatirent pas le fronton. Ce ne fut pas auſſi des figures d'animaux, qu'Herode y avoit fait repréſenter. Il faudroit que Joſeph eût dit non ἀετὸν μέγαν, mais τὰ ἐν ἀετοῖς, comme s'expriment les Auteurs dont le ſçavant Oratorien a rapporté les paſſages. Il n'y auroit aucune difficulté ſur le ſens d'ἀετὸς, & il ne pourroit pas ſignifier ici fronton, ſi ç'avoit été » ſur la ſeconde porte du » Temple, *celle du Saint*, « qu'Herode eût fait mettre cet aigle. Car le Saint n'avoit point, & ne pouvoit pas même avoir de fronton : auſſi Joſeph dit-il que ce fut au-deſſus de la grande porte du Temple qu'Herode avoit fait mettre cet aigle, & celle de ſon veſtibule étoit plus grande que celle du Saint.

REMARQUE IV.

Il ne paroît pas qu'Herode envoya à Jéricho ceux qui avoient été arrêtés pour avoir abbatu l'aigle d'or d'au-deſſus du veſtibule du Temple.

» HERODE les envoya enchaînés à Jéricho. « La traduction eſt exacte, mais je ſoupçonne les Copiſtes de l'avoir été peu, en tranſcrivant cet endroit. Joſeph ne dit point qu'Herode fût alors à Jéricho, & rien ne donne lieu de l'y ſuppoſer. Sa demeure ordinaire étoit à Jeruſalem. Il y étoit lorſqu'il accuſa Antipater devant Varus, Gouverneur de Syrie. L'aſſemblée qu'il tint à ce ſujet paroît avoir été ſuivie immédiatement de l'entrepriſe de Mathias & de Judas. Si ce Prince étoit à Jeruſalem, lorſqu'ils abbatirent l'aigle d'or d'au-deſſus de la porte du veſtibule du Temple, on peut aſſurer qu'il ne les envoya pas à Jéricho. Il étoit ſi foible, qu'il fut obligé de ſe faire porter ſur un lit à l'aſſemblée qu'il avoit convoquée pour ſe plaindre de leur inſolence. En cet état les eût-il envoyés à dix lieues en priſon ? N'y avoit-il point de priſon à Jeruſalem ? Se fût-il expoſé ſans néceſſité à faire un voyage ſi long, pour un malade, dans l'état où il étoit ? Si Herode étoit à Jéricho, Joſeph n'auroît pas pû dire, » le Roi les » ayant fait mettre aux fers, les » envoya à Jéricho. « Car on ne dit pas qu'on envoie des perſonnes dans la ville où on eſt actuellement. Je crois donc qu'il faut lire εἰς τὴν εἰρκτὴν au lieu d'εἰς Ἱεριχοῦντα ; & que ce fut en priſon, non à Jéricho, qu'Herode les envoya. Joſeph ne marque point dans l'Hiſtoire de la guerre (*a*) des Juifs, qu'il les y envoya ; il dit ſeulement que ce Prince, outré de la réponſe de ceux qui avoient abbatu cet aigle, ſe mit au-deſſus de la violence de ſon mal pour ſe faire porter à l'aſſemblée. L'effort eût été bien plus grand, s'il ſe fût fait tranſporter à Jéricho, & plus digne par conſéquent d'être remarqué. Le Peuple, dans la crainte que la recherche de ceux qui avoient eu part à cette entrepriſe n'enve-

(*a*) Guer. Juifs, Liv. 1. chap. 33. numero 4.

loppât

loppât beaucoup de monde, ſupplia le Roi de ne faire punir que ceux qui l'avoient conſeillée & ceux qui avoient été arrêtés. δῆμος, dans Joſeph, ſignifie ordinairement le peuple de Jeruſalem, lorſqu'il s'agit d'une affaire qui regarde le corps de la Nation. Il ne dit rien ici qui nous porte à croire que le peuple de Jeruſalem ſe ſoit tranſporté à Jéricho. Comme celui de cette derniére ville ne paroît pas avoir eu part à cette entrepriſe, c'eſt une ſuite qu'il ne dut guères y prendre d'intérêt. Et faiſoit-il une figure dans l'Etat à ſe faire écouter d'Herode, & à pouvoir fléchir ſa colère ?

Il me ſemble qu'un petit changement eſt encore néceſſaire ici. Ce fut dans le théatre même, que ſe tint l'aſſemblée que ce Prince convoqua contre ceux qui avoient abbatu l'aigle d'or. Il ne paroît pas qu'il y eût de théatre à Jéricho, & ce n'étoit point au théatre que ces aſſemblées ſe tenoient à Jeruſalem. Herode, en faiſant rebâtir Jéricho, y fit faire des palais plus beaux & plus commodes que ceux qui y étoient auparavant (*a*); mais Joſeph ne parle ni de théatre ni d'Amphithéatre : il n'oublie cependant aucun des ornemens publics que ce Prince ait fait faire dans les villes qu'il rebâtiſſoit. Il tint cette aſſemblée dans le théatre *même*. (*b*) Le mot *même* ne convient point ici, & indique, ce ſemble, que ce fut ailleurs qu'elle ſe tint. Si, au lieu de τὸ αὐτὸ θέατρον on lit τὸ αὐτὸ ἱερὸν, le ſens eſt bon & convient fort bien. » Le Roi tint » cette aſſemblée dans le portique » même du Temple, couché ſur un » lit, ne pouvant ſe ſoûtenir autre» ment. « Car ce n'étoit pas un endroit où on ſe trouvât ordinairement ſur un lit.

Joſeph ne prête d'autres motifs à Mathias & à Judas de déclamer contre l'aigle d'or qu'Herode avoit fait mettre au-deſſus de la porte du veſtibule du Temple, qu'un zèle ardent pour l'obſervation exacte de la Loi. C'étoit ſans doute celui dont ils ſe faiſoient honneur en public, mais il paroît que ce n'étoit pas le véritable ; & Joſeph ne jugeant pas qu'il fût à propos de le faire connoître, a cru ne devoir pas en dire davantage. Les Juifs étoient extrêmement ſcandaliſés de la conduite d'Herode, & ils en avoient ſujet. S'il n'étoit pas Payen, comme quelques Sçavans l'en ont accuſé, il n'avoit guères d'autre Religion que celle que ſon ambition, ſes craintes ou ſes eſpérances lui inſpiroient. Il avoit fait bâtir des temples ailleurs qu'à Jeruſalem, il en avoit conſacré à Auguſte, & il avoit établi des jeux en ſon honneur. Une conduite ſi expreſſément condamnée par la Loi, donnoit lieu aux Juifs d'être en garde contre tout ce qu'il faiſoit qui pouvoit avoir trait à la Religion. La repréſentation d'un aigle n'étoit pas plus défendue par la Loi que celle d'un lion, ou d'un taureau (*c*) ; & Joſeph s'oublie étrangement, quand il dit (*d*) que Salomon la tranſgreſſa, lorſqu'il fit repréſenter des taureaux ſur la mer d'airain, & des lions à ſon thrône. L'Ecriture ne lui en fait aucun reproche, & Dieu n'eût pas fait un miracle à la Dédicace de

(*a*) Guer. Juifs, Liv. premier, ch. 21. numero 4.

(*b*) Ἐξεκκλησιάσας εἰς τὸ αὐτὸ θέατρον.

(*c*) 3. Rois, chap. 7. ℣. 29.

(*d*) Antiq. Judaïq. Liv. 8. chap. 7. numero 5.

ce Temple, ſi ce Prince y eût fait mettre quelque choſe qui eût été contre ſa défenſe. Mais les Romains avoient un aigle dans leurs enſeignes, & ils lui rendoient un culte ſuperſtitieux. C'eſt ce culte que les Juifs craignoient qu'Herode ne voulût introduire, en faiſant mettre un aigle d'or au-deſſus de la porte du veſtibule du Temple, & qu'accoûtumant le peuple à le voir, il ne le portât inſenſiblement à lui rendre quelque culte. La crainte paroît avoir été bien fondée, & c'étoient probablement les motifs ſecrets des déclamations de Mathias & de Judas contre cet aigle, mais qu'il n'étoit pas prudent de faire connoître au public.

REMARQUE V.

En quel lieu & en quelle année Herode eſt mort.

LA mort d'Herode à Jéricho paroît un fait ſi conſtaté chez tous les Sçavans qui ont eu occaſion d'en parler, & Joſeph ſemble le dire ſi expreſſément, que c'eſt peut-être une témérité que de témoigner le révoquer en doute. Mais ſeroit-il défendu de chercher à s'inſtruire ? de propoſer ſes difficultés, non pour les ſoûtenir, mais pour en recevoir la ſolution ? Les vérités les plus certaines ne ſont pas toujours exemptes de quelque petit nuage ; ſoit défaut d'ouverture, ſoit qu'on ne les regarde pas du bon côté, ſoit enfin, que ce ſoit l'appanage de l'humanité, de n'avoir point de lumiére ſans ombre.

Les cruelles douleurs que ſouffroit Herode le porterent à ſe vouloir donner la mort (*a*) ; & il ſe la fût en effet donnée, ſi ſon parent, Achiab, n'eût arrêté la main dont il alloit s'enfoncer un coûteau dans le cœur. Cet officieux parent fit alors un grand cri, qui jetta l'alarme dans tout le palais.

Antipater, qui en fut informé auſſi-tôt (*b*), voulut en profiter, en tâchant d'engager l'Officier, à la garde duquel il étoit confié, à faire rompre ſes chaînes (*c*), & lui donner la liberté. Mais, loin de ſe laiſſer gagner par les grandes promeſſes qu'il lui faiſoit, l'Officier courut en donner avis à Herode. Ces deux circonſtances nous portent à croire qu'Antipater étoit dans le lieu où le Roi voulut ſe donner la mort, & il n'y a guerre d'apparence que ce Prince le traînât enchaîné par-tout où il alloit. Il ne paroît pas qu'il l'eût mené avec lui aux eaux de Calliroé. Ses Médecins lui ayant ordonné de prendre un bain d'huile, on ne l'eut pas plutôt mis dedans qu'on le crut mort. Ceux qui étoient préſents jetterent un grand cri ; mais ce cri, qui devoit ſe faire entendre autant pour le moins que celui que jetta Achiab lorſqu'Herode voulut ſe tuer, ne pénétra pas cependant juſqu'à Antipater : Joſeph du moins ne le marque point. Il n'étoit donc pas aux eaux de Calliroé ; & par une conſéquence bien naturelle, ce ne fut pas à Jéricho qu'Herode voulut ſe donner la mort : ce fut dans un endroit où l'alarme, que ce déſeſpoir

(*a*) Antiq. Judaïq. Liv. 17. chap. 7. *ſub fin.*

(*b*) Guer. Juifs, Liv. 1. chap. 33. numero 7. Καὶ ταχίως ἀκούσας.

(*c*) Ibid. δραμὼν ἀνέῤῥηξε.

répandit dans le palais, fut ſçue promptement d'Antipater. Si les cris qui s'éleverent aux eaux de Calliroé, lorſqu'on crut ce Prince mort, ne parvinrent pas juſqu'à lui, c'eſt qu'il n'y étoit pas; s'il eut connoiſſance de l'alarme où ſon déſeſpoir jetta le palais, c'eſt qu'il étoit dans l'endroit où ce Prince attenta ſur ſa vie. Et pourquoi ne l'auroit-il pas mené avec lui aux eaux de Calliroé, s'il l'avoit mené à Jéricho?

Ce fut dans un amphithéatre, qu'Alexas & Salomé aſſemblerent les troupes, pour leur apprendre la mort du Roi, & leur lire ſon Teſtament. Ce Prince en avoit fait faire un à Jeruſalem & à Céſarée. Il avoit réparé Jéricho, & y avoit fait conſtruire des palais plus beaux & plus commodes que ceux qui y avoient été auparavant. Mais Joſeph ne parle point d'amphithéatre (*a*). Il ne paroît pas cependant avoir oublié de parler d'aucun ornement un peu de conſéquence, qu'il ait fait dans les villes de ſon royaume qu'il faiſoit bâtir ou réparer. (*b*) Ce fut Céſar qui fit voir le premier amphithéatre à Rome, encore n'étoit-il que de bois: les grandes villes s'en procurerent dans la ſuite. Mais la dépenſe étoit grande, & d'où Jéricho, qui ne paroît pas avoir été une ville autrement conſidérable, eût-elle fait venir des lions, des tigres, & ſe fût-elle procuré des Gladiateurs, pour faire uſage d'un amphithéatre?

Joſeph ne nous apprend point dans laquelle des ſaiſons Herode fut aux eaux de Calliroé. En ſuppoſant que ce ne fut que vers l'automne, il dut les quitter au commencement de Novembre au plus tard. Il mourut l'année ſuivante, un peu avant Pâque, vers le commencement ou le milieu du mois de Mars. Quelle raiſon auroit pû avoir ce Prince, de demeurer quatre mois entiers à Jéricho, éloigné de dix lieues de Jeruſalem, où il faiſoit ſa réſidence ordinaire, où mille affaires rendoient ſa préſence néceſſaire, & où il trouvoit, de toutes manières, plus de commodités que dans aucune des autres villes de ſon Etat? Il avoit ordonné qu'on l'enterrât à Herodium (*c*). La Pompe funèbre fut magnifique, & pour ſe rendre en cette ville ou cette forteresſe, elle fit un chemin de deux cents ſtades. Elle put ne pas prendre le chemin le plus court, mais elle auroit fait un tour d'une grandeur extraordinaire, ſi, pour ſe rendre à Herodium, & revenir ſi l'on veut à l'endroit d'où elle étoit partie, elle avoit fait deux cents ſtades, cette place n'étant éloignée que de huit de Jéricho (*d*). L'endroit où Herode avoit voulu être enterré étoit éloigné de ſoixante ſtades de Jeruſalem (*e*), & de huit de Jéricho, comme on vient de le dire, & cette derniére ville l'étoit de cent cinquante de Jeruſalem: la choſe implique. Dans quelque poſition qu'on ſuppoſe Herodium par rapport à Jéricho, à

(*a*) Antiq. Judaïq. Liv. 17. chap. 8. numero 2. Guer. Juifs, Liv. 1. chap. 33. numero 8.

(*b*) Il avoit raconté, (je ne me ſouviens pas maintenant de l'endroit) les ouvrages qu'Herode avoit fait faire à Jéricho. Mais il ſe ſouvient dans la ſuite qu'il avoit oublié de parler de ſa citadelle. Il le fait, Guer. Juifs, Liv. 1. ch. 21. numero 9.

(*c*) Guer. Juifs, Livre premier, chapitre dernier.

(*d*) Antiq. Judaïq. Liv. 17. chap. 8. numero 3.

(*e*) Ibid. Liv. 15. chap. 9. numero 4.

l'orient, à l'occident, au midi, ou au ſeptentrion, il ne pourra jamais être éloigné que de huit ſtades de Jéricho, tandis qu'il ne l'eſt que de ſoixante de Jeruſalem, & que la diſtance de Jéricho à la capitale eſt de cent cinquante; mais il faut remarquer que Joſeph, dans un endroit dit ſeulement que la marche que le convoi fit pour ſe rendre à Herodium, fut de huit ſtades, & dans un autre, qu'il fut de deux cents, ſans marquer le lieu d'où il comptoit ces ſtades. Dans la prévention où l'on a été que le convoi partoit de Jéricho, on a cru que c'étoit la diſtance de cette ville à Herodium qu'il marquoit, & M. d'Andilly finit le premier Livre de la guerre des Juifs par faire dire à ſon Auteur: » Ils » allerent en cet ordre depuis Jéri» cho juſqu'au château d'Herodium,« quoique Jéricho ne ſoit point dans le Grec. Cette réflexion leve la contradiction qu'on vient de marquer, mais il faut faire quelque choſe davantage pour concilier Joſeph avec lui-même.

Il faut néceſſairement reconnoître que le texte de Joſeph eſt altéré. Il ne nous apprend point la poſition d'Herodium par rapport à Jeruſalem. En général, cette place devoit être entre l'Idumée & la capitale. Herode en ſortant de Jeruſalem, dont Antigone & les Parthes étoient maîtres, vouloit ſe rendre en Idumée (*a*). Les Juifs le pourſuivirent pendant ſoixante ſtades; mais enfin, l'avantage qu'il remporta ſur eux les obligea de ceſſer de le pourſuivre. Il continua donc ſon chemin, ſe rendit à Maſſada, & entra en Idumée par Reſſa. Par cette marche, Herodium étoit entre Jeruſalem & Maſſada, & cette derniére place étoit voiſine d'Engaddi au midi, ſud-eſt de Jeruſalem. En faiſant partir le convoi de Jeruſalem, au lieu de Jéricho, on leve la contradiction. Le convoi fut de deux cents ſtades, pour aller mettre le corps du Roi en terre dans l'endroit qu'il avoit marqué. Joſeph renferme bien vrai-ſemblablement dans ces deux cents ſtades, celles qu'il fit pour retourner à l'endroit dont il étoit parti. La marche n'eût été que de cent-vingt, s'il fût allé par le chemin le plus court, mais pour rendre la cérémonie plus auguſte en toutes manières, Archelaüs put la faire durer davantage, & faire prendre un grand tour au convoi. Il ſuffit qu'il ait été d'un tiers un peu plus long que ſi on eût été par le chemin ordinaire, pour trouver les deux cents ſtades qu'il fit en allant & en revenant des obſéques du Roi.

Je dois cette conjecture à un Sçavant, que je conſidere beaucoup. Elle eſt ingénieuſe, mais elle ne ſuffit pas. L'Herodium où le corps d'Herode fut dépoſé étoit par-delà Thécué, & Thécué étoit, ſelon ſaint Jerôme, éloigné de Jeruſalem de douze milles, qui ſont quatre lieues, & quatre-vingt ſeize ſtades, en faiſant le mille de huit ſtades. Il y a donc erreur dans les chiffres de Joſeph, & en les corrigeant ſur la diſtance que ce ſaint Docteur donne à Thécué par rapport à Jeruſalem, on trouve les deux cents ſtades que fit le convoi en conduiſant le corps d'Herode à Herodium, & en retournant à Jeruſalem; car cet

(*a*) Antiq. Judaïq. Liv. 14. chap. 13. numero 9.

endroit étoit par-delà Thecué.

Les deux corrections qu'on propoſe ſont néceſſaires; la premiére, pour ne pas faire dire à Joſeph une choſe qui implique; la ſeconde, pour lui épargner le reproche de n'avoir pas connu la diſtance d'Herodium par rapport à Jeruſalem. Il en étoit pour le moins autant éloigné que Thécué; & on ne voit pas de raiſon pour dire que ſaint Jerôme en éloigne trop le dernier (*a*), ou que ſon texte n'eſt pas pur. Ces deux places étoient proches l'une de l'autre, mais Thécué paroît avoir été entre Jeruſalem & Herodium, par rapport à l'Idumée. Ce qui arrête, c'eſt que ce ne ſeroit pas le ſeul endroit où il faudroit ſuppoſer que Jéricho a pris la place de Jeruſalem.

Joſeph dit (*b*) qu'Herode envoya à Jéricho les quarante perſonnes qui avoient été arrêtées dans les portiques du Temple, lorſque l'aigle d'or fut abbatu. On a remarqué ailleurs, que les Copiſtes ont tranſcrit bien vrai-ſemblablement Ιεριχοῦντα, pour Ἱεροσόλυμα. Ceux qui ſont quelque réflexion ſur ce qui leur arrive, en compoſant ou en écrivant, conviendront qu'un mot s'empare quelquefois tellement (*c*) de notre imagination, que nous l'écrivons ſouvent ſans y penſer, quelquefois même ſans ſçavoir comment cela s'eſt pû faire. Il ſemble que cela ſoit arrivé aux Copiſtes de Joſeph, par rapport au mot de Jericho. Quel qu'ait été l'endroit où Herode ſe rendit après avoir pris les bains, Joſeph dit qu'il y retourna, qu'il s'y rendit de rechef. Καὶ πάλιν αὖθις. Cette expreſſion inſinue qu'il en étoit parti. Après avoir raconté que le Roi eſt allé à Compiegne, on peut bien dire qu'il eſt retourné à Verſailles, parce que c'eſt ſon ſéjour ordinaire; mais un Ecrivain judicieux ne diroit pas, qu'il eſt retourné à Paris, s'il n'avoit marqué auparavant qu'il en étoit parti. Herode put paſſer par Jericho pour aller aux Eaux de Calliroé; mais comme il ne le marque point, il n'a pû dire qu'il y retourna ſans s'exprimer très-improprement.

Sans apprécier les difficultés qu'on vient d'expoſer, on croit qu'elles meritent quelque attention. Mais, accuſer les Copiſtes d'avoir tranſcrit cinq fois un mot pour un autre, dans le récit du même fait, cela fait peine. La ſuppoſition n'eſt pas cependant impoſſible, & les perſonnes les plus attentives ne ſe preſervent pas

(*a*) Thecuam quoque viculum eſſe in monte ſitum & duodecim millibus ab Hieroſolymis ſeparatum quotidie oculis cernimus. *In Iſac.* chap. 6.

(*b*) Guer. Juifs, Liv. 4. chap. 9. numero 5.

(*c*) Il ſemble que cela ſoit arrivé au Copiſte du manuſcrit de Joſeph, ſur lequel ont été tranſcrits ceux qui ſont venus juſqu'à nous. Car il met Jéricho dans un endroit où il n'eſt point néceſſaire. *Antiq. Juiv.* Liv. 17. chap. 8. numero 2. *Guer. Juifs*, Liv. 1. chap. 33. numero 9. Peut-être avoit il quelques raiſons particuliéres de mettre la mort d'Herode en cette ville. Joſeph dit ailleurs, (*Guer. Juifs*, Liv. 2. chap. 3. numero 1.) qu'un grand nombre de Juifs de Galilée, d'Idumée, de Jéricho, & de Pérée, s'étoient rendus à Jeruſalem pour la fête de la Pentecôte. Par quelque main que Jéricho ait été mis ici, il y paroît étranger. Cet Auteur ne parle que des Juifs des quatre provinces qui compoſoient alors leur Etat; pourquoi auroit-il parlé en particulier de Jéricho? Il l'avoit ſuffiſamment indiquée, en diſant que les Juifs de Judée s'étoient rendus à Jeruſalem. Comme on ne voit pas que cette ville ait rien eu qui la diſtinguât de pluſieurs autres de Judée, quelle raiſon auroit pû avoir l'Hiſtorien Juif de la nommer, tandis qu'il ne parle d'aucune?

toujours d'une ſemblable mépriſe, lorſque, par une eſpece de fatalité, un mot ſe met malgré qu'ils en aient, & comme de lui-même ſous leur plume : cependant la ſuppoſition m'effraie, & je la laiſſe à riſquer à un Sçavant moins timide. Ce que le Pere Lamy dit, page ſix cents quarante (*a*), ſuppoſe que ce fut à Jeruſalem qu'Herode mourut. Car il allegue l'ordre barbare que ce Prince donna avant que de mourir, pour prouver qu'il y avoit un Hippodrome en cette ville ; mais c'eſt plutôt un défaut d'attention qu'une preuve que ç'ait été ſon ſentiment.

Scaliger prétend qu'il y a eu deux Herodium. Il en place un dans une montagne ἐν τῷ πρὸς Αραβίαν ὄρει, & l'autre ſur une colline qui avoit la figure d'une mammelle, diſtant de ſoixante ſtades de Jeruſalem. Ce Sçavant liſoit, ou prétendoit qu'il falloit lire ἐν τῷ πρὸς Αραβίαν ὄρει. Mais la prépoſition n'eſt dans aucun manuſcrit, & quand elle y ſeroit, cela ne prouveroit pas que la place dont parle Joſeph dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs (*b*), fût dans l'Arabie. Pluſieurs Sçavans ont embraſſé ce ſentiment (*c*), & M. Cellarius place le premier Herodium en-decà du Jourdain ; & le ſecond, par-delà ce fleuve, & contre les Moabites. L'expreſſion de Joſeph n'eſt peut-être pas auſſi exacte qu'on le pourroit ſouhaiter, mais il ne paroît pas avoir voulu diſtinguer deux Herodium. Il l'eût bien mal fait, en diſant que l'un étoit vers une montagne d'Arabie, & l'autre, diſtant de ſoixante ſtades de Jeruſalem. Le même lieu n'auroit-il pas pû être dans la même diſtance de la capitale de Judée, & être ſur une montagne qui regarde l'Arabie (*d*) ? Ces Sçavans paroiſſent n'avoir pas fait aſſez d'attention à la marche qu'Herode fit pour gagner l'Idumée, lorſqu'Antigone & les Parthes étoient maîtres de Jeruſalem. Les Juifs le harcelerent long-temps dans ſa retraite, mais les ayant défaits dans un lieu, où il bâtit dans la ſuite Herodium, ils n'oſerent plus le pourſuivre. C'eſt le même endroit que Joſeph deſigne (*e*), lorſqu'il dit que Simon ayant campé devant Thécué, il avoit devant lui la garniſon, qui étoit dans Herodium. M. Cellarius allegue cet endroit, pour prouver que Joſeph a connu deux Herodium ; mais aſſurément, il ne lui eſt rien moins que favorable. Simon vouloit, comme Herode, pénétrer en Idumée ; ainſi il put ſe trouver devant l'endroit où ce Prince défit les Juifs qui le harceloient dans ſa retraite. Ce qui eſt certain, c'eſt que cet endroit, dont Simon vouloit ſe rendre maître, étoit proche de Thécué, & cette place n'étoit pas en Arabie. Enfin, les Iduméens étoient maîtres de l'endroit dont il s'agit en ce paſſage ; il n'étoit donc pas en Arabie. Simon étoit campé en-deçà du Jourdain, puiſqu'il l'étoit aux environs de Thécué, qui étoit de la Tribu de Juda. Et Joſeph ne dit point que le Député qu'il envoya à Herodium pour en-

(*a*) Temp. Hieroſol.

(*b*) Liv. 1. chap. 21. num. 10.

(*c*) Voyez la Note *a*. Reland. *Paleſt. illuſt.* pag. 448.

(*d*) Joſeph ne dit pas τῷ Αραβίας ὄρει, une montagne d'Arabie, mais τῷ πρὸς Αραβίαν ὄρει, une montagne devant, vers l'Arabie.

(*e*) Guer. Juifs, Liv. 4. chap. 9. numero 5.

gager la garniſon de lui rendre la place, paſſa le Jourdain (*a*).

Quand Agrippa vint en Judée, Herode lui fit voir les villes qu'il avoit bâties ou relevées ; Céſarée, Sébaſte, Alexandrium, Herodium & Hircania. Si Joſeph avoit connu deux Herodium, il eût dû s'exprimer au pluriel, ou déſigner par quelque choſe de particulier celui qu'Agrippa avoit vû, pour le diſtinguer de celui qu'Herode ne lui avoit pas fait voir. Il parle cinq ou ſix fois de cette place, tant dans les Antiquités Juives que dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs ; mais toujours au ſingulier, & comme n'en connoiſſant qu'une qu'on appellât Herodium. Il met cette place au nombre des différentes Toparchies qui partageoient la Judée ; n'auroit-il pas pû dire lequel des deux Herodium étoit Toparchie, ſi Herode avoit fait faire deux places de ce nom ? Pline (*b*) dit qu'Herodium étoit une forteresſe, avec une belle ville du même nom ; *Herodium cum oppido illuſtri ejuſdem nominis.* C'eſt l'explication de ce que dit Joſeph. On a cru voir deux Herodium dans ce paſſage, & l'Hiſtorien Juif ne parle que d'un endroit, dont la citadelle s'appelloit Herodium, & la ville portoit le même nom. Enfin, Herode ne marquant point dans ſon teſtament, dans lequel des Herodium il vouloit être enterré, il eût moins fait connoître ſon intention à ſa famille, qu'il ne lui eût laiſſé à deviner lequel il choiſiſſoit pour ſa ſépulture. La répétition de » il l'appella (*c*) auſſi Herodium, « eſt vrai-ſemblablement ce qui a porté Scaliger à croire qu'Herode avoit fait bâtir deux places de ce nom. Mais cette répétition peut être une faute de Copiſte. Il nous arrive ſouvent, lors même que nous tâchons d'être le plus attentifs, d'écrire deux fois, trois fois, le même mot dans une phraſe, quoique nous voulions ne l'y mettre qu'une ſeule. Mais, ſans ſuppoſer que les Copiſtes ſont tombés ici dans cette inadvertence, cette répétition ne marque pas plus deux endroits différents, que Pline lorſqu'il dit : *Herodium cum oppido illuſtri ejuſdem nominis.*

Comme le temps de la mort d'Herode ſert à fixer celui de la naiſſance de Jeſus-Chriſt, l'on a une infinité de diſſertations ſur l'année que l'homicide des Innocens alla recevoir la punition de tous ſes crimes. Je ne pourrois les indiquer toutes, ſans donner dans une prolixité exceſſive. Ainſi, je me borne à faire connoître celles que le public a paru eſtimer davantage, ſans préjudicier au mérite de celles que je n'indique pas. Bucherius, *de Cycl.* Baronius. Pere Petau. Riccioli, *Chronol.* Uſſerius, *Annal. ſacri.* Card. Noris *Cenotap. Piſana.* Arnolus, *Hiſtor. Idumeæ.* Pere Pagi, *Crit. Banonii.* Le Clerc, *Bibliot. choiſ.*

(*a*) Ce ſcélérat faiſoit des courſes dans ce que Joſeph appelle τὴν ὀρεινὴν. Il les faiſoit des environs de Maſada, Thécué, Naïm & Engaddi, & ce fut dans ces cantons qu'Herode fit bâtir Herodium. Ainſi, quand l'Hiſtorien Juif dit que cette place étoit τῷ πρὸς Αραβίαν ὄρει, ſon ſens n'eſt pas qu'il fût dans une montagne d'Arabie, mais dans un pays montagneux, qui regardoit l'Arabie. *Guer. Juifs, Liv. 1. chap. 21. num. 1. Liv. 4. chap. 9. num. 4.* Il eût dû dire dans le ſentiment de Scaliger, non πρὸς Αραβίαν, mais τῷ τῆς Αραβίας ὄρει.

(*b*) Pline, liv. 5. chap. 14. Guer. Juifs, Liv. 1. chap. 21. numero 10.

(*c*) Ἐκάλεσε ὁμοίως. Guer. Juifs, Liv. 1. chap. 21. numero 10.

tom. 4. Allix Diatribe, *de anno Chriſti.* Pere Alexandre. M. de Tillmont diſcute avec ſon exactitude ordinaire, dans ſa premiére Note ſur la ruine des Juifs, tout ce qu'on a écrit pour fixer l'année & le temps de la mort d'Herode.

REMARQUE VI.

On éclaircit ce que Joſeph dit de la ſédition qu'exciterent les Juifs, qui vouloient qu'Archelaüs punît ceux qui avoient eu part à la mort de Mathias & de Judas.

L'ANCIEN Interprète a donné en quelque ſorte le ton à tous ceux qui ont traduit après lui ἐνεστάσης δὲ καὶ τὸν τότε τὸν καιρὸν ἑορτῆς. Il a cru que cela ſignifioit *dies feſtus imminebat*, & c'eſt dans ce ſens que l'ont rendu Sig. Gelenius, Meſſieurs d'Andilly, Havercamp, & l'Auteur du Supplément du Dictionnaire de Bayle. La ſédition put précéder la fête de Pâque, & cette grande ſolemnité n'être pas encore arrivée, lorſque quelques mutins demanderent avec de grands cris la punition de ceux qui avoient eu part à la mort de Mathias & de Judas (*a*). Mais ce ne fut pas à ſon approche qu'Archelaüs envoya un Officier avec quelques ſoldats, pour faire finir ces cris ſéditieux.

Indépendamment du ſens qu'ἐνίστημι peut avoir en ſoi-même, ce que Joſeph ajoûte (*b*), que l'exécution rigoureuſe qu'Archelaüs fit faire des ſéditieux, les força d'abandonner la fête, dans la crainte d'une plus grande, ne laiſſe aucun doute, qu'ἐνστάσης ἑορτῆς, ne ſignifie la » fête étant commencée. « C'eſt le ſens qu'il lui donne dans le quatorziéme Livre des Antiquités Juives. » Antigone attendoit les Juifs, qui » devoient ſe rendre de tous côtés » *à Jeruſalem* pour la fête de la Pen- » tecôte, qui devoit bientôt arriver : » μέλλουσα ἥξειν. Lorſqu'elle fut ar- » rivée, toute cette grande multi- » tude de Juifs ſe répandit autour » du Temple.

Il ne ſuffit pas de fixer le ſens des termes dont Joſeph ſe ſert, lorſqu'il raconte ce que les ſéditieux faiſoient dans le Temple, pour bien repréſenter ſa penſée. Car quoique les Sçavans qui ont traduit cet endroit n'y aient trouvé aucune difficulté, ils ne l'ont pas du moins marqué, j'ai peine à croire que cet Auteur les y ait fait demander leur pain ſans pudeur ; τροφὴν. Ils ne le demandent point dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs : c'eſt une grande préſomption qu'il ne le leur fait pas faire ici. La nourriture qu'ils tâchent de ſe procurer dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, c'eſt de nourrir & d'entretenir leur ſédition ; & c'eſt ſans doute la même qu'ils mandient ; pour me ſervir de l'expreſſion de Joſeph, dans l'endroit qui fait le ſujet de cette remarque. Il faut, pour cela faire une petite correction dans ſon texte. Celle que l'on va propoſer eſt ſi légere, qu'elle peut ſe promettre d'être reçue par elle-même, outre qu'elle concilie ſi bien ce qu'il dit ici de la conduite de ces ſéditieux avec celle qu'il leur prête dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs,

(*a*) M. d'Andilly.
(*b*) Antiq. Juiv. Liv. 17. chap. 10. numero 2.

que

que ce ſont preſque les mêmes termes dont il ſe ſert dans l'un & l'autre endroit. Je vais rapporter les deux textes ce ſera une preuve de ce que j'avance.

Antiquités Juives : συσ-αὶλις ἐν τῷ ἱερῷ τροφὴν ἐπορίζοντο τῆς σ-ασεως οὐκ ὂν ἐν αἰσχύνη μεταιλῆν αὐλὴν.

Hiſtoire de la Guerre des Juifs : ἐν τῷ ἱερῷ συνεσ-ήκεισαν τροφὴν τῇ σ-άσει ποριζόμενοι.

Si ces ſéditieux avoient été des gueux à demander leur pain, Joſeph n'auroit pas pû leur reprocher de n'avoir pas eu honte de le faire. Si c'étoient des bourgeois de Jeruſalem, comme il y a bien de l'apparence, ils en euſſent acheté ou en euſſent fait venir de chez eux, plutôt que de le mendier.

La cavalerie n'eut point ordre de tuer ceux qui ſortiroient du Temple pour ſe ſauver (*a*); ce fut d'aller empêcher les Juifs qui campoient hors de la ville de ſe joindre aux ſéditieux qui l'entouroient, tandis que l'infanterie attaqueroit ces derniers. αὖθις, devant ἐσκηνωκότας, n'étoit pas à ſa place dans les anciennes Editions. M. Havercamp l'a donnée à αὐτόθι, ſur l'autorité d'un manuſcrit. En effaçant la derniére lettre d'αὖθις, le ſens ſeroit le même, & le changement moindre. Mais il faut faire quelque choſe de plus, pour développer la penſée de Joſeph. On eſt obligé de ſuppoſer que les Copiſtes ont omis ici ἀνὰ τὸ πεδίον, qu'on lit dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, devant ἐσκηνωκότας. La ſuppoſition eſt néceſſaire, pour ſauver à Joſeph une expreſſion très-incongrue. » Il fit marcher toutes ſes » troupes : la cavalerie, pour em- » pêcher ceux qui étoient campés » là, αὐτόθι, de donner ſecours à » ceux qui étoient aux environs du » Temple. « Et où étoient campés ceux contre qui la cavalerie étoit commandée ? Ils l'étoient hors de la ville, comme il paroît par l'Hiſtoire de la guerre des Juifs. Mais ἀνὰ τὸ πεδίον omis ici, le donne à deviner, & ne développe point la penſée de Joſeph.

Dans toutes les Traductions de cet Auteur que j'ai conſultées, c'eſt la cavalerie qui tue trois mille de ces ſéditieux. Son texte, tel que nous l'avons, y eſt formel. Mais ce qu'il ajoûte dans la ſuite, ce qu'il dit même en cet endroit, donne lieu de ſoupçonner qu'il eſt corrompu. Dans les reproches que fit à Archelaüs Antipater, qui parloit en faveur d'Antipas, il l'accuſa d'avoir fait égorger environ trois mille Juifs dans le Temple (*b*), & de l'avoir jonché d'un tas de corps morts, tel, que l'on n'y en avoit jamais vû de ſemblable dans les guerres que la Nation avoit eues à ſoûtenir. Le fait étoit véritable. Car Nicolas, chargé de répondre pour ce Prince, ſoûtient à la vérité, que le châtiment de ces ſéditieux avoit été néceſſaire, mais il ne diſconvient pas que trois mille d'entre eux n'euſſent été tués dans le Temple. Ce fut en effet ſur ceux qui ſacrifioient que tomberent les troupes qu'Archelaüs avoit fait avancer, & qui en tuérent environ trois mille ..... θύουσιν ἑκάσ-οις ἐξαίφνης προσπεσοῦσιν διαφθείρουσι μὲν περὶ τρισχιλίους. Ce ne fut donc pas la cavalerie ; car elle avoit été commandée d'aller hors de la ville, empêcher

(*a*) M. d'Andilly.

(*b*) Les Députés des Juifs, pour prier l'Empereur de ne leur point donner de Roi, font le même reproche à Archelaüs.

ceux qui y campoient de porter ſecours aux ſéditieux qui étoient autour du Temple. Ces raiſons m'autoriſent, ce ſemble, à ſuppoſer que les Copiſtes ont écrit dans les Antiquités Juives ἱππεῖς, au lieu de πεζοὶ, & omis ce mot dans l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs, ou qu'οἱ, devant θύουσιν en eſt le débris : les premiéres lettres s'en étant trouvées effacées dans le manuſcrit ſur lequel ont été tranſcrits ceux qui ſont parvenus juſqu'à nous.

REMARQUE VII.

Antipas ne mena point ſa mere avec lui à Rome. Le jeune Céſar Caïus aſſiſta au Conſeil que l'Empereur tint pour régler la ſucceſſion d'Herode, mais il n'y préſida pas.

JOSEPH raconte en deux endroits le voyage d'Antipas à Rome, & dans l'un & dans l'autre il y mena ſa mere, ſelon M. d'Andilly. Sig. Gelenius lui avoit fait dire la même choſe, mais il ne la dit pas : il n'a pas même pû la dire. Archelaüs & Antipas étoient freres de pere & de mere. Archelaüs étoit parti le premier pour Rome, & il avoit mené ſa mere avec lui : elle ne put donc pas faire enſuite le voyage avec Antipas. L'ancien Interprète de Joſeph ne l'avoit point fait tomber dans une contradiction ſi ſenſible. Il avoit bien vû que μητέρα ne ſe rapporte pas à Antipas, mais à Ptolémée, frere de Nicolas, & que le ſens étoit qu'Antipas mena avec lui à Rome la mere & le frere de Ptolémée. Archelaüs y avoit déja mené un Ptolémée ; mais, ou ce n'étoit pas le frere de Nicolas, ou Nicolas avoit deux freres qui portoient le même nom. Un Poplas, ſujet d'ailleurs inconnu, fut du voyage, dans l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs. Ce Poplas me paroît fort ſuſpect, Joſeph ne ſe trompe point dans les Antiquités Juives, entre ceux qu'Archelaüs mena avec lui à Rome, & ces deux mots, Πόπλας & πολλῶν, ne ſont point ſi différenciés, que les Copiſtes n'aient pû écrire le premier pour le ſecond. Dans cette ſuppoſition, Joſeph dira expreſſément dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, ce qu'il dit dans les Antiquités Juives, » qu'Archelaüs menoit avec lui pluſieurs de » ſes amis τῇ πολλοὺς τῶν φίλων ἐπαγόμενος.

Le Cardinal Noris paroît un peu s'embarraſſer, lorſqu'il dit (*a*), *cùm prioribus tabulis regni hæredem conſtituiſſet Herodem Antipam quem ex alia uxore ..... ſuſceperat, ſtatim ab obitu Regis, contentionem de ſucceſſione regni inter fratres erupiſſe.* L'illuſtre Sçavant paroît avoir cru qu'Archelaüs & Antipas n'étoient pas freres de pere & de mere. C'eſt le ſentiment d'Uſſerius (*b*) & du Pere Calmet, qui font Antipas fils de Cléopatre. Rien n'eſt plus facile que de ſe tromper dans des calculs & dans des généalogies. Les Ecrivains les plus exacts ne ſe ſont pas toujours préſervés de ces

(*a*) Cenotaph. Piſan. Diſſert. 2. page 132.

(*b*) Uſſerius, Ann. mund. 4001. *Ducebat enim matrem ſuam (Cleopatram) Hieroſolymitanam.*

ſortes d'erreurs. Mais il eſt certain qu'Archelaüs & Antipas étoient freres de pere & de mere, fils de Maltacé de Samarie. Joſeph le dit au commencement du premier Chapitre du dix-ſeptième Livre (*a*) des Antiquités Juives, & dans le vingt-huitième du premier Livre de l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs (*b*).

Herode retoucha trois fois ſon teſtament. La premiére (*c*), pour en rayer Herode, fils de Mariamne, fille du Grand-Prêtre, parce qu'elle fut chargée d'avoir eu connoiſſance qu'on avoit conſpiré contre le Roi, ſans l'en avertir. Etant tombé dans la ſuite malade, il nomma (*d*) pour ſon ſucceſſeur Antipas, le plus jeune de ſes enfans, parce qu'Antipater l'avoit indiſpoſé contre Archelaüs & contre Philippe; ce Prince changea enfin ſon teſtament quelques jours avant que de mourir (*e*), pour donner le royaume à Archelaüs, & la Pérée avec la Galilée à Antipas, avec le titre de Tétrarchie.

Le jeune Céſar Caïus ne préſida point au Conſeil que tint Auguſte pour régler la ſucceſſion d'Herode. Sig. Gelenius a été encore ici un mauvais guide pour M. d'Andilly. Si ce n'eſt pas en le ſuivant que M. Havercamp dit qu'Auguſte donna la premiére place dans ce Conſeil (*f*) au jeune Caïus, fils d'Agrippa & de Julie, l'erreur n'en paroît pas moins certaine. Mais c'eſt peut-être une faute d'impreſſion, *primum* pour *primo* dans les Antiquités Juives. Car il remarque dans une petite Note ſur le quatriéme numero du ſecond Livre de l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs, que la Traduction de M. Hudſon, qui porte *primum* eſt équivoque; que ce fut la premiére fois que le jeune Céſar entra au Conſeil, mais qu'il n'y préſida pas. La choſe eût été de la derniére indécence, & eût déshonoré la Majeſté de l'Empire; qu'un jeune Prince, que ſon bas âge eût exclu de l'entrée du Conſeil, s'il n'eût pas été petit-fils de l'Empereur, y fût non-ſeulement entré, mais y eût même préſidé.

Salien s'eſt jetté dans une autre extrémité. Loin de faire le jeune Céſar préſider à ce Conſeil, il n'y aſſiſta pas même, ſelon lui, &, ſi Joſeph le dit, c'eſt pour faire honneur à celui que l'Empereur aſſembla pour régler la ſucceſſion d'Herode. Ce que dit l'Hiſtorien Juif de cette grande affaire, n'eſt vraiſemblablement qu'un extrait de ce qu'en avoit dit Nicolas de Damas, dans l'Hiſtoire d'Herode; & » à » qui devons-nous davantage nous » en rapporter? Ou à un Auteur qui » avoit plaidé le droit d'Archelaüs » devant l'Empereur, ou à des Ecri» vains, qui, ſans titre, ſans monu» mens, nous viennent débiter, » après ſeize ſiécles, de ce fameux » jugement & de ſes circonſtances, » tout ce qu'il leur plaît (*g*)? « *Cui verò major fides habenda eſt, illine qui cauſa diſcuſſioni advocatus*

(*a*) Numero 3.

(*b*) Guer. Juifs, Liv. 1. chap. 28. numero 4. Αντίπας ὁ ἐξ Αρχέλαος ἐκ Μαλθάκης Σαμαρίτιδος.

(*c*) Antiq. Juiv. Liv. 17. chap. 4. numero 3.

(*d*) Chap. 6. numero 1.

(*e*) Chap. 8. numero 1.

(*f*) Et in his Caium Agrippæ quidem natum & Juliæ Auguſti filiæ, cui primum locum tribuit.

(*g*) Card. Noris, Cenotaph. Piſan. pag. 162.

interfuit, an iis qui poſt ſexdecim ſæcula de eodem judicio ejuſque circumſtantiis ſine vetuſtarum Tabularum autoritate, quæcumque pro libito ſibi finxere, ſcripturiunt ?

REMARQUE VIII.

Du Conſeil que Varus donna à Antipas d'aller à Rome. Du dernier Teſtament d'Herode, & de ſon exécution.

» MAIS en effet, dans l'eſpé-
» rance que ſi ces Ambaſſa-
» deurs obtenoient ce qu'ils déſi-
» roient, & que le Royaume d'He-
» rode fût diviſé entre ſes enfans,
» il pût en obtenir une partie. «
M. d'Andilly donne des vuës à Varus qui impliquent & ſe détruiſent mutuellement ; mais Sig. Gelenius avoit traduit, *ſi impetrarent Judæi poteſtatem vivendi ſuis Legibus, fore ut diviſo in Herodis progeniem regno, ad ipſum quoque rediret pars aliqua.* Quoique le mot de *Judæi* ne ſoit pas dans Joſeph (*a*), la permiſſion que ſollicitoient les Juifs n'étoit pas de vivre ſelon leurs Loix : ils l'avoient eue ſous Herode, & Archelaüs ne la leur refuſoit pas ; mais d'être Autonomes, c'eſt-à-dire, de vivre ſous le gouvernement des Romains, de n'avoir plus de Rois, ſans cependant être obligés de quitter leurs Loix pour ſuivre celles des Romains. Ainſi, Joſeph n'a pû dire, Varus eſpéroit » que ſi ces Ambaſ-
» ſadeurs obtenoient ce qu'ils déſi-
» roient «, le Royaume pourroit être diviſé. Loin d'être partagés entre les enfans d'Herode, ils en auroient été tous exclus. Le ſubſtantif de πολλοῦ n'eſt pas les Dépurés des Juifs, mais la famille d'Herode, dont il n'y avoit aucun qui ne ſouhaitât de ſe faire un état à part & indépendant.

Après avoir dit que Philippe devoit avoir, par le teſtament du Roi, la Batanée, la Trachonite, & l'Auranite, c'étoit une néceſſité pour Joſeph, de nous dire pourquoi ce Prince n'alla pas à Rome ſolliciter la confirmation de l'article du teſtament qui lui faiſoit cet avantage ? Comment il voulut ſe charger du gouvernement de l'Etat pendant l'abſence d'Archelaüs, & demeurer en Judée, tandis que ſa préſence étoit ſi néceſſaire à Rome ? Varus, pour l'y engager, & pour l'y forcer en quelque ſorte, lui dit qu'Auguſte pourroit démembrer le Royaume d'Herode, & qu'il devoit tâcher d'obtenir quelque part dans ce démembrement. C'eût été aller chercher un motif pour l'engager à faire ce voyage dans une conjecture peu ſûre, tandis que le teſtament de ce Prince lui en préſentoit un qui étoit déciſif, & propre non-ſeulement à le porter à ſe rendre aux ſollicitations du Gouverneur de Syrie, mais qui auroit dû même les lui faire prévenir. Il eût fallu, pour demeurer tranquille & dans l'inaction, dans une circonſtance ſi intéreſſante, quelque choſe de plus que de l'indifférence : il faut ſuppoſer Philippe ſans

(*a*) M. Baſnage paroît s'en être auſſi rapporté à ce Traducteur ..... *Quod paterni regni pars aliqua ad ſe perveniret, ſi libertati ſuæ Judæi reſtituerentur.* Annal. polit. Eccleſ. pag. 159.

ſentiment, ou d'un déſintéreſſement dont un Juif ne paroît pas avoir été capable.

J'ai peine à croire qu'on puiſſe lever les difficultés que ces réflexions préſentent, ſans ſuppoſer que ce qui eſt renfermé entre χαριζόμενος & ἰάμνειαν ἢ ἄζωτον eſt une ſcholie qui a paſſé de la marge dans le texte. Rien n'a plus défiguré les anciens originaux, & ne donne plus d'exercice à la ſagacité des Critiques, que ces mauvaiſes remarques, que des Particuliers mettoient à la marge de leurs exemplaires. Car les Copiſtes, toujours preſſés d'avancer ſur leur ouvrage, & incapables de réfléchir, en les inſérant dans le texte, y ont jetté des contradictions, & répandu des ténèbres qu'il n'eſt pas facile de diſſiper. Cette diſpoſition en faveur de Philippe n'eſt point dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, & pourquoi Joſeph l'eût-il ſupprimée dans cet ouvrage, & l'eût-il rapportée dans les Antiquités Judaïques ? Il ſemble que le Senat ayant déclaré Herode Roi, ce Prince crut qu'il entroit dans tous les droits des Aſmonéens, & qu'il pouvoit diſpoſer, avec cependant l'agrément de l'Empereur, de tous les Etats qu'ils avoient poſſédés, comme d'un patrimoine affecté à ſon titre de Roi de la Nation Juive ; mais qu'il n'en étoit pas ainſi de ceux qu'Auguſte lui avoit donnés ; que c'étoit un preſent qui lui étoit perſonnel, dont il ne pouvoit diſpoſer en faveur de ſa famille, & qui, à ſa mort, retournoit néceſſairement à l'Empereur ou à ſon ſucceſſeur. Antipater l'avoit prévenu contre Archelaüs & Philippe. Ces préventions donnerent pendant quelques temps de flatteuſes eſpérances à Antipas ; car Herode le préféra dans ſon ſecond teſtament à Archelaüs, ſon aîné, pour lui ſuccéder. Ce Prince ayant reconnu dans la ſuite, que tout ce que lui avoit dit Antipater contre Archelaüs n'étoit que calomnies, il crut ne devoir pas le priver de ce que ſa qualité de fils aîné lui donnoit droit d'eſpérer après ſa mort. Il rechangea donc ſon teſtament, pour lui rendre la juſtice que ces calomnies lui avoient fait refuſer dans le précedent.

Mais, dans cet arrangement, Herode paroît n'avantager en rien Philippe. Pour quoi les préventions que lui avoit donné Antipater contre le fils de Cléopatre, ne ſe feroient-elles pas également diſſipées, comme celles qu'il lui avoit données contre Archelaüs ? Ce Prince put en avoir des raiſons. Si Joſeph les ſçavoit, il n'a pas jugé à propos de nous les faire connoître, & on n'apperçoit dans ce qu'il dit à ce ſujet aucun trait qui donne lieu à les conjecturer avec quelque vrai-ſemblance. Il n'eſt pas entré dans le détail de tous les articles du teſtament d'Herode. Il a parlé de ceux qui regardoient Archelaüs & Antipas, parce qu'ils démembroient l'Etat, pour leur en donner un à chacun. Il ne dit rien de ce qu'il ordonna en faveur de ſes autres enfans (a), & il ſe contente de dire en général qu'il les rendit tous riches, par les legs qu'il leur fit, tant

(a) Herode fils de Mariamne, fille du Grand-Pontife. Herode & Philippe, fils de Cléopatre, & Phaſaël, fils de Pallas. Olimpiade, ſœur d'Archelaüs & d'Antipas, & Roxane, & Salomé, filles de Phedre & d'Elpis. *Antiq. Judaïq.* Liv. 17. chap. 1. numero 3.

en argent qu'en revenus. Enfin Herode put croire que comme le royaume avoit été diviſé après la mort de Salomon, en deux Etats, qui s'étoient maintenus pendant pluſieurs ſiécles, il pouvoit le partager entre deux de ſes enfans, ſans que cela dût paroître étrange à la Nation; mais que s'il le partageoit en autant d'Etats qu'il avoit d'enfans, outre qu'il y avoit peu d'apparence que les Juifs vouluſſent le ſouffrir, ſix Souverains dans un pays d'une auſſi petite étenduë que la Paleſtine, ſe détruiroient bientôt eux-mêmes, ou ſeroient la proie des nations voiſines.

J'aurois dû peut-être porter mon ſoupçon un peu plus loin, & ne le pas borner à ce qu'on lit dans le Chapitre huitième, Livre dix-ſeptième des Antiquités Judaïques (*a*), de l'avantage qu'Herode fit par ſon teſtament à Philippe. En effet, ce qu'on trouve au même endroit des villes qu'il légua à Salomé, ne paroît pas plus authentique. Cet article ne ſe trouve point dans l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs, & de la manière dont s'exprime Joſeph, ce fut à l'Empereur, non à Herode, que Salomé fut redevable de poſſéder Jamnia, Azot, & la Phaſaëlide. Quoiqu'il ſemble dire le contraire, lorſqu'il raconte, dans les Antiquités (*b*) Judaïques, les diſpoſitions qu'Auguſte fit de ce qui avoit appartenu à Herode, il ne ſeroit pas difficile de le concilier avec ce qu'il en dit dans l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs; mais quoique j'aie reſſerré cette Note le plus qu'il m'a été poſſible, je crains bien qu'elle ne paroiſſe trop longue à pluſieurs de mes lecteurs.

(*a*) Antiq. Juiv. chap. 8. numero 1.
(*b*) Chap. 11. numero 5.
(*c*) Guer. Juifs, Liv. 1. chap. 9. numero 2.

REMARQUE IX.

Sur ce que Joſeph dit qu'Auguſte donna à Philippe une partie des Etats de Zénodore. Y avoit-il un Liſanias Ethnarque d'Abilene, la quinziéme année du régne de Tibere? Du temps de la mort d'Herode, & de celui de la diſgrace d'Archelaüs.

C'EST ſous le régne d'Alexandra que Ptolémée paroît pour la premiére fois dans l'Hiſtoire de Joſeph. Il avoit ſans doute ſçû profiter de la foibleſſe où les guerres & les diviſions avoient mis les Rois de Syrie pour ſe faire un petit Etat dans le mont Liban (*c*), dont Calcide étoit la capitale. Comme il maltraitoit ceux de Damas (*d*), cette Princeſſe envoya le Prince Ariſtobule ſon fils, pour faire ceſſer ſes vexations; mais il fut obligé de retourner à Jeruſalem, ſans avoir rien fait de mémorable. Ptolémée eut un fils, qui s'appelloit Pollion, & qui paroît avoir été ſon aîné. Son pere l'ayant envoyé à Aſcalon (*e*), querir Alexandra, veuve d'Ariſtobule, avec ſon fils Antigone & ſes filles, il devint amoureux d'une des

(*d*) Antiq. Judaïq. Liv. 13. chap. 16. num. 3. Voyez la Note, Liv. 13. ch. 16.
(*e*) Antiq. Jud. Liv. 14. chap. 7. pag. 696.

Princeſſes, nommée Alexandra comme ſa mere, & l'épouſa. Ce mariage lui fut funeſte, car Ptolémée le fit mourir pour épouſer cette Princeſſe. Il tâcha de faire monter Antigone ſon beau-frere ſur le thrône, & Marion, tyran de Tyr, étoit de la partie ; mais étant entrés en Judée, Herode les défit & les en chaſſa (*a*). C'étoit un ſcélérat, qui méritoit autant de perdre la tête que Denys de Tripoli, ſon parent, mais qui racheta ſa vie par un preſent de mille talents (*b*) qu'il fit à Pompée. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Liſanias, que Joſeph appelle Dinaſte. Ce fut lui qui ménagea à Antigone, ſon allié, la protection des Parthes. Dion dit (*c*) qu'Antoine l'avoit fait Roi de l'Arabie. Il put lui en donner le titre, peut-être même augmenter l'étenduë de ſa Dinaſtie. La mort de ſon pere, ordonnée par Pompée, étoit pour lui une grande recommandation auprès d'Antoine. Il ne paroît pas cependant que le Général Romain fût en état d'accroître ſon Etat aux dépens de l'Arabie ; les Romains n'y poſſédoient rien alors. Scaurus, que Pompée avoit laiſſé en Syrie, fit la guerre à Arétas, & entra en Arabie (*d*) ; mais ſon expédition fut ſi malheureuſe, qu'il fut obligé d'engager Antipater d'aller trouver ce Prince pour ménager un Traité, qui, en ſauvant ſon honneur, le dégageât de la mauvaiſe poſture où il étoit. L'entrepriſe que fit dans la ſuite Gabinius contre l'Arabie, ne fut pas plus heureuſe.

Joſeph & Dion conviennent qu'Antoine fit mourir Liſanias ; mais le premier ne l'appelle que fils de Ptolémée (*e*), lorſqu'il rapporte ſa mort. Il continua ſans doute à maltraiter ceux de Damas comme ſon pere avoit fait ; car Joſeph dit que la haine que lui portoit ce peuple l'engagea à reconnoître Arétas pour Roi (*f*). Il ménagea à Antigone la protection des Parthes. Autant que les commencemens en furent heureux, autant la ſuite en fut funeſte à l'un & à l'autre. Car Cléopatre, qui ne mettoit aucunes bornes à ſa lubricité & à ſa paſſion d'étendre ſes Etats, accuſa Liſanias auprès d'Antoine de favoriſer les Parthes (*g*). Elle appuya probablement ſur ce que c'étoit lui qui avoit procuré leur protection à Antigone. Quoiqu'il en ſoit, Antoine, qui ne pouvoit rien refuſer à Cléopatre, le fit mourir. Joſeph marque expreſſément à qui elle afferma les Etats de Liſanias : mais comme on trouve dans la ſuite (*h*) un Zénodore qui les tenoit à ferme, on conclut que cette Princeſſe les lui avoit affermés, comme elle s'accommoda avec Herode pour ce qu'Antoine lui avoit donné dans la Judée. Auguſte le lui rendit dans la ſuite ; mais à l'égard des Etats de Liſanias, il paroît que Zénodore continua d'en jouir, en payant au fiſc Impérial ce qu'il s'étoit engagé de donner à Cléopatre.

M. d'Andilly traduit : » Zénodore, » qui avoit pris à ferme le bien de

(*a*) Ibid. pag. 686. Chap. 3. numero 2.
(*b*) Ibid. pag. 722. numero 3.
(*c*) Liv. 49. pag. 411.
(*d*) Antiq. Judaïq. Liv. 14. chap. 5. numero 1.
(*e*) Antiq. Judaïq. Liv. 13, chap. 15. numero 2. Guer. Juifs, Liv. 1. chap. 4. numero 8.
(*f*) Antiq. Judaïq. Liv. 14. chap. 22. numero 1.
(*g*) Antiq. Judaïq. Liv. 15. chap. 4. numero 1.
(*h*) Ibid. numero 2.

» Liſanias. « C'eſt le ſens ordinaire du mot (a) dont ſe ſert Joſeph ; mais il paroît, par la ſuite, qu'il lui fait ſignifier plus que ne dit affermer (b), & qu'il lui donne le ſens d'*afféager*, dont on ſe ſert dans quelques provinces, pour marquer l'achat d'une terre, d'une maiſon, avec engagement d'en payer tous les ans une ſomme dont on convient. Car Joſeph raconte que Zénodore n'ayant pû rien obtenir d'Auguſte, & dans le déſeſpoir de pouvoir rétablir ſes affaires, avoit vendu aux Arabes l'Auranite (c), qui étoit une partie de ſon Etat. On peut bien céder le bail d'une terre qu'on tient à ferme, mais on ne peut pas la vendre. Cependant, ne tirant pas du bien de Liſanias ce qu'il s'étoit engagé d'en payer, il porta les Trachonites à piller ceux de Damas, & les ſujets d'Herode qui leur étoient voiſins. Ces peuples en ayant porté leurs plaintes à Auguſte, il lui ôta ſon Etat, & le donna à Herode.

On ne voit, ni par Dion ni par Joſeph, qu'aucun des enfans de Liſanias, s'il en avoit eus, lui ait ſuccédé. Il ſemble que s'il en avoit eus, ils ſe ſeroient donné quelques mouvemens pour rentrer dans l'Etat paternel à la mort de Zénodore, & on ne voit pas qu'ils aient ſollicité l'Empereur de leur rendre ce que l'inſatiable avarice de Cléopatre avoit enlevé à leur pere en lui faiſant perdre la vie. Herode, à qui l'Empereur donna cet Etat, en jouit juſqu'à ſa mort, & il paſſa enſuite à Philippe. L'Empereur Claude le donna au grand Agrippa (d) & à ſon fils après ſa mort (e). Et on ne voit pas que dans ces changemens il paroiſſe aucun des deſcendans de Liſanias, pour reclamer l'héritage de ſes peres. Le Pere Calmet (f), & l'Auteur de la Note *t*, concluent, de ce que dit Joſeph dans le dix-ſeptième Livre des Antiquités Judaïques (g), que Philippe n'eut qu'une partie de la Dinaſtie de Liſanias ; & que celui dont parle ſaint Luc jouiſſoit de l'Abilene, qui faiſoit l'autre partie. Joſeph ne parle point de Liſanias, & ce ne fut pas, ſelon lui, ſa portion, qu'Auguſte donna à Philippe, mais celle de Zénodore.

Il ſemble qu'on n'a pas bien pris la penſée de cet Auteur. On a cru que quand il diſoit qu'Auguſte avoit donné à Philippe l'Auranite, la Batanée, la Trachonite, *σὺν ταῖς μέρεσι ὅσοις Ζηνοδώρου*, il vouloit dire que l'Empereur lui avoit donné ces terres, avec une partie de ce qui avoit appartenu à Zénodore, & ſa penſée eſt qu'il lui avoit donné la portion, ce qui avoit appartenu à Zénodore. Cela paroît par ce qu'il dit dans le chapitre dixième du quinzième Livre des Antiquités Judaïques (h). Car après avoir raconté qu'Auguſte avoit donné l'Auranite, la Batanée, & la Trachonite à Herode, il ajoûte, que Zénodore étant mort, il lui donna *τὴν τούτου μοῖραν οὐκ ὀλίγην οὖσαν* ; *μοῖρα* ne peut ſignifier ici une

(a) Ἐυεμίσθωσε.

(b) Ibid. Liv. 15. chap. 10. numero 2.

(c) Ἔφθη τῆς ἐπαρχίας μέρος τι τῷ Αὐρανίτιν αὐτοῖς ἀποδόσθαι.

(d) Antiq. Juiv, Liv. 19. chap. 5. numero 1.

(e) Ibid. Liv. 20. chap. 7. numero 1.

(f) Comment. S. Luc. chap. 3. ℣. 1.

(g) Antiq. Judaïd. Liv. 17. chap. 11. numero 4.

(h) Numero 1. & 3.

partie

partie des Etats de Zénodore, mais ce qui lui avoit appartenu, ce qui étoit pour ainſi dire ſon propre, Oulate, Panéade & ſes environs, domaine qui étoit entre la Trachonite & la Galilée. Joſeph finit la deſcription qu'il fait de la Galilée, de la Samarie, & de la Judée, en diſant: » Plus haut ſont la Gama- » lite, la Gaulanite, la Batanée » & la Trachonite, qui ſont le » Royaume d'Agrippa.« Αἱ τῆς Ἀγρίππα βασιλείας εἰσὶ μοῖραι. Si ces provinces pouvoient être regardées comme partie des Etats d'Agrippa, elles en faiſoient en même temps le tout, & elles formoient le royaume que lui avoit donné l'Empereur Claude. M. de Tillemont (*a*) n'avoit pas cet endroit préſent à la mémoire, ni un autre de Dion (*b*), lorſqu'il croyoit qu'Auguſte » avoit laiſſé quelques » terres à Zénodore, dont la partie » qui fut donnée à Philippe pouvoit » être l'Iturée, puiſqu'elle avoit ap- » partenu à Zénodore.« Car Dion (*c*) dit qu'Auguſte donna à Herode non une partie, mais la Tétrarchie de Zénodore. Je ne trouve point que Ptolémée, fils de Mennée, ait poſſédé l'Iturée; M. Antoine en fit Roi ſon fils Liſanias, c'eſt une forte préſomption que le pere ne l'avoit pas poſſédée. Le moderne Critique ajoûte, que l'autre partie des Seigneuries de Zénodore étoit l'Abiléne, que ſaint Luc dit avoir été poſſédée par un Liſanias. C'eſt une conjecture, mais qui ne peut pas ſe concilier avec le récit de Joſeph. Il paroît que la mort de Philippe avoit rendu la Tétrarchie de Liſanias vacante: car Caius voulant gratifier Agrippa, il lui donna la Tétrarchie de Philippe, il promit de lui donner celle de Liſanias, & ce fut immédiatement après avoir été reconnu Empereur, temps où la conduite qu'il tenoit ne permet pas de ſuppoſer qu'il avoit promis à Agrippa un Etat qui n'eût pas dépendu de lui, & qu'il n'eût pû donner ſans en dépouiller le légitime poſſeſſeur. *Antiq. Juiv. Liv.* 18. *ch.* 18. *num.* 10.

Liſanias fait ſi peu de figure dans l'ancienne Hiſtoire, qu'on ne ſe donneroit pas la peine d'examiner ſi quelqu'un de ſes deſcendans eſt rentré ou n'eſt pas rentré dans les Etats dont Antoine l'avoit dépouillé, ſi on ne croyoit que S. Luc dit qu'un Tétrarque de ce nom poſſédoit l'Abilene, lorſque S. Jean commença à prêcher; car on voudroit juſtifier le fait par quelque ancien Auteur. Mais avant que de ſe donner la peine de faire des recherches, qui ont été juſqu'à préſent inutiles, il convient de commencer par s'aſſûrer ſi l'Auteur ſacré dit ce qu'on lui fait dire. S'il le dit, le fait eſt inconteſtable; mais c'eſt en vain qu'on tâche de le trouver dans Dion ou dans Joſeph (*d*). Comme Dieu n'a pas jugé à propos d'accorder le don d'infaillibilité à tous ceux qui ont tranſcrit nos ſaints Livres, ni les préſerver de quelques légéres mépriſes, qui n'intereſſent ni la foi ni les mœurs, M. Valois a cru pouvoir conjecturer que le ſecond τετραρχοῦντος du premier verſet du troiſiéme chapitre de ſaint Luc pourroit bien en être une:

(*a*) Note quatorze ſur J. C.

(*b*) Liv. 53. pag. 526. *d. e.* Τῷ τὶ Ἡρώδῃ Ζηνοδώρου τινὸς τετραρχίαν.

(*c*) Ibid. Liv. 49. pag. 411. *b. c.*

(*d*) Guer. Juifs, Liv. 3. chap. 3. numero 5. Antiq. Juiv. Liv. 20. chap. 7. numero 1.

les Copiſtes ayant ſouvent écrit deux fois un mot, qui n'étoit qu'une dans l'Auteur qu'ils tranſcrivoient (*a*). Il eſt en effet peu vrai-ſemblable que le S. Evangéliſte ait voulu lier le commencement de la prédication du précurſeur de J. C. à l'Ethnarcat d'un Prince qui marquoit ſi peu, qu'aucun des anciens n'en parle, & qui n'avoit d'ailleurs aucune relation particuliére avec les Juifs. En dattant le commencement de la manifeſtation de ſaint Jean au peuple, de la quinziéme année du régne de Tibere, il mettoit les Gentils ſujets de l'Empire en état de connoître quand cela étoit arrivé. Les Juifs, ſur-tout ceux de par-delà l'Euphrate, pouvoient ne pas ſçavoir autrement quand Tibere avoit commencé à regner; mais toujours très-attachés à ce qui regardoit leur Nation, ils n'ignoroient pas ſans doute le temps auquel Herode & Philippe avoient été Ethnarques: ainſi, pour leur faire connoître quand S. Jean avoit commencé à prêcher, il leur marque que c'étoit ſous la Tétrarchie de ces deux Princes; mais quelle raiſon auroit pû avoir le ſaint Evangéliſte, de datter cet évenement de la Tétrarchie d'un Prince auſſi peu connu que celui qui auroit poſſédé alors l'Abiléne? Pourquoi ne le pas datter du régne d'Aretas, Roi des Arabes, d'Abgare, Roi d'Edeſſe, ou de quelque autre Prince plus connu que Liſanias?

Pour faire connoître le temps auquel une choſe eſt arrivée, on la datte de quelque événement public & connu. Les ſujets de l'Empire ſçavoient quand Tibere avoit regné, & les Juifs ne pouvoient ignorer quand Herode & Philippe avoient été Tétrarques; mais qui ſçavoit que Liſanias l'étoit dans un petit coin de la Célé-Syrie, de l'Arabie ou de la Judée, car on ne ſçait pas trop où placer l'Abiléne, lorſque ſaint Jean commença à prêcher?

(*a*) Un Copiſte qui tranſcrivoit ce verſet de ſaint Luc, pouvoit ignorer qu'on appelloit l'Abiléne l'état de Liſanias. Dans cette ignorance, il a pû croire qu'il manquoit quelque choſe au texte de l'Evangéliſte que c'étoit vrai ſemblablement τετράρχουντος, & il l'a ſuppléé.

(*b*) Antiq. Juiv. Liv. 15. chap. 10. numero 1.

REMARQUE X.

Ce que Joſeph entend, lorſqu'il dit que Cyrenius vendit Αρχελάου οἶκον, *& qu'il alla en Judée,* ἀποδωσόμενος τὰ Αρχελάου χρήματα.

CASAUBON a prouvé, dans ſes Exercitations contre Baronius, qu'*οἶκος* ne ſignifie pas ſeulement maiſon, palais; mais encore biens, effets, états. C'eſt dans ce ſens que Joſeph le prend (*b*), lorſqu'il dit que Zénodore avoit traité de *οἶκος* des Etats de Liſanias, & il lui donne la même ſignification en finiſſant le dix-ſeptiéme Livre des Antiquités Juives, lorſqu'il raconte qu'Auguſte envoya Cyrenius vendre ce qui avoit appartenu en propre à Archelaüs. Sig. Gelenius, & le nouvel Editeur, ont traduit ce mot par *domum*; peut-être parce qu'ils ont cru, que *domus* avoit, dans la Langue Latine, un ſens auſſi étendu qu'*οἶκος* en Grec. Mais M. d'Andilly, qui l'a traduit par *palais*, n'a

pas rendu la penſée de ſon Auteur, comme il n'en repréſente que la moitié, en traduiſant ἀποδωσόμενος par faire le dénombrement.

L'objet du dénombrement dont parle S. Luc, n'avoit été que de prendre les noms & de connoître le nombre des habitans de la Judée, & peut-être de tout l'Empire. Mais celui dont Joſeph parle ici, étoit de faire connoître le bien des ſujets de la Tétrarchie d'Archelaüs, & de les taxer à proportion de ce qu'ils en avoient. Le premier dénombrement ſe fit ſans difficulté, mais pluſieurs Juifs ſe ſouleverent contre le ſecond. Le palais d'Archelaüs n'étoit pas d'une aſſez grande conſéquence, pour que l'Empereur envoyât le Gouverneur de Syrie le vendre. Les Etats de l'infortuné Ethnarque furent alors impoſés à la taxe comme les autres membres de l'Empire. Mais pour ſes autres biens particuliers, terres, maiſons, meubles & effets, l'Empereur les fit vendre par ce Gouverneur.

(*a*) » Cyrenius, qui ſe ſaiſit » de tout l'argent qui appartenoit » à Archelaüs. « M. d'Andilly, *Archelaii pecunias in ſuam poteſtatem redigeret* Le Gouverneur de Syrie ne manqua pas ſans doute de prendre l'argent d'Archelaüs en même temps qu'il ſe ſaiſiſſoit de ſes autres effets; mais ἀποδωσόμενος ne ſignifie ni *redigere* ni *addicere*, ni ſe ſaiſir ni s'emparer. Ces Sçavans ne lui euſſent pas, ſans doute, donné ce ſens, s'ils euſſent fait attention que la ſignification ordinaire de χρῆμα eſt, à la vérité, de marquer argent, richeſſes, mais qu'on le prend auſſi quelquefois pour ſignifier maiſon, meubles, effets. Et c'eſt dans ce ſens que Joſeph dit que Cyrenius alla en Judée. ἀποδωσόμενος τὰ Αρχελάου χρήματα. On peut voir ſur le ſens de ce mot les Actes de Leipſic 1737. (*b*). Mais les dictionnaires Grecs, celui, par exemple, de 1562. n'ont point ignoré ce ſens.

(*a*) Sig. Gelenius, M. Havercamp.
(*b*) Pag. 447.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE DIX-HUITIÉME.

CHAPITRE I.

I. AUGUSTE envoya, comme je l'ai dit, le Sénateur Cyrenius en Syrie, pour y rendre la Justice, & faire le dénombrement des biens que poſſédoient les Particuliers de cette province. C'étoit un homme d'un grand mérite (*a*), & qui, après avoir paſſé par tous les degrés de charges & d'honneurs, avoit obtenu le Conſulat. L'Empereur envoya avec lui en Judée Coponius (*b*), de l'ordre des Chevaliers, pour y commander avec un pouvoir abſolu. Comme la Judée venoit d'être réunie à la Syrie, Cyrenius alla y faire un pareil

(*a*) MM. Valois* & Havercamp traduiſent σὺν ὀλίγοις, par *cum paucis militibus*: outre que *militibus* n'eſt point dans le Grec, après avoir parlé avec éloge de Cyrenius, ce ſeroit faire une étrange chute, que de finir par dire, qu'il vint en Judée peu accompagné, avec peu de troupes. Je remets la virgule entre σὺν ὀλίγοις & ἐπὶ Συρίας, comme elle eſt dans les anciennes Editions. Ἐν ὀλίγοις, σὺν ὀλίγοις ſont des expreſſions que Joſeph ſemble affecter, pour marquer quelque choſe de ſingulier, de diſtingué, dans la perſonne qu'il veut louer. *In paucis, cum paucis.* Antiq. Juiv. Liv. 5. chap. 6. numero. 2. Liv. 7. chap. 8. numero 2. Liv. 2. ch. 5. numero 4. &c.

(*b*) Coponius ne paroît pas avoir été Général de la cavalerie, comme l'ont cru Sig. Gelenius, Meſſieurs d'Andilly

* Valeſ. Not. Euſeb. Hiſt. Eccleſ. chap. 5. Liv. 1.

dénombrement, & la vente des biens & effets qui avoient appartenu à Archelaüs.

Le nom ſeul de dénombrement révolta d'abord les Juifs, mais le Grand-Prêtre Joazar, fils de Boëtus, les engagea à ſe ſoumettre; & les raiſons qu'il leur en donna les gagna tellement, qu'ils ne firent plus difficulté de laiſſer prendre des états de leurs biens. Judas Gaulanite, de la ville de Gamala, s'unit cependant avec le Phariſien Sadoc, pour exciter la populace à la révolte, ſoûtenant tous deux qu'un pareil dénombrement n'indiquoit rien moins qu'une volonté déterminée de les réduire à l'eſclavage; ils exhortoient la nation à défendre ſa liberté; ils aſſuroient qu'on pouvoit rappeller ſes beaux jours, & ſe mettre en état de jouir d'une vie heureuſe & tranquille; qu'il ne falloit pour cela, que ſe mettre en réputation de bravoure; que Dieu ne manque jamais de favoriſer les entrepriſes qui ont pour but le maintien du bon ordre, & ſur-tout, lorſque les ayant formées avec courage, on ſe porte avec une généreuſe ardeur à les exécuter. De tels diſcours firent ſur le peuple une impreſſion vive & ſubite, le projet téméraire de ces deux hommes s'accrédita, & fut la ſource de tant de maux, qu'il n'eſt pas poſſible de les exprimer tous: un tumulte ſuccédoit à l'autre, le plus affreux déſordre régnoit par-tout; on ne voyoit qu'ennemis; le meurtre & le brigandage enlevoient tous les jours les principaux citoyens, & le peu d'amis dans la ſociété deſquels on avoit pû trouver quelque conſolation. Toutes ces horreurs ſe commettoient ſous le prétexte trompeur de rétablir les affaires; mais l'intérêt particulier en étoit l'unique motif & le principe funeſte. Les citoyens d'un côté, acharnés contre leurs concitoyens; les ennemis d'autre part, animés contre tous: la fureur des uns & des autres n'étoit ſatisfaite que par le carnage & la deſtruction de ceux qu'un emportement aveugle leur faiſoit regarder comme leurs adverſaires. Une famine qui ſurvint, enhardit encore ces fanatiques: les villes

Baſnage, * & les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde; mais de l'ordre des Chevaliers. La virgule qui eſt entre ἱππέων & ἱγησάμενος, n'eſt pas à ſa place: elle doit être entre ἱγησάμενος & Ιουδαίων.

» Coponius, de l'ordre des Chevaliers, » fut envoyé avec lui, pour commander » en Judée avec un pouvoir abſolu. « Comme Joſeph remarque que Cyrenius étoit Sénateur, il remarque auſſi que Coponius étoit de l'ordre des Chevaliers.

* Baſnage, Annal. Polit. Eccl. pag. 205. Hiſt. univerſ. du monde, Tom. 7. pag. 214.

furent attaquées, pillées & détruites ; le feu de la ſédition ne reſpecta pas même les ſacrés Portiques, tant ſont capables de nuire, même aux différents partis, & de perdre toute une nation, les entrepriſes ſur le gouvernement, & le renverſement des loix qu'elle a reçues de ſes Peres. La nouvelle manière de philoſopher qu'introduiſirent Judas & Sadoc, fut non-ſeulement la cauſe des maux infinis dont la nation fut alors affligée ; elle fut encore le germe de tous les malheurs qui nous accablerent dans la ſuite. Ils ſe firent un grand nombre de diſciples, ce qui forma parmi nous une quatriéme Secte.

II. Les Philoſophes de notre Nation étoient depuis pluſieurs ſiécles partagés en trois Sectes, connues ſous les noms d'Eſſéniens, de Sadducéens, & de Phariſiens ; quoique j'en aie parlé dans le ſecond Livre de mon Hiſtoire de la Guerre des Juifs, je ne crois pas hors de propos d'en dire encore ici quelque choſe.

III. La manière de vivre des Phariſiens eſt ſimple ; ils ne ſe permettent aucune délicateſſe ; leur raiſon eſt la régle de leur conduite ; ils ſe croient obligés d'obſerver inviolablement ce qu'elle leur a fait juger être bon. Ils reſpectent beaucoup les vieillards, & n'oſent rien changer à ce qu'ils ont cru pouvoir établir. Quoiqu'ils enſeignent que le deſtin régle tout, ils n'ôtent cependant point à l'homme la faculté de ſuivre les mouvemens libres de ſa volonté. Ils ſoûtiennent que Dieu a voulu que l'un & l'autre concourent à nous déterminer ; que par l'impreſſion du deſtin, & par le conſentement de la volonté, on embraſſe la vertu, ou que l'on ſe livre au mal. Ils croient que les ames ont un principe d'immortalité, & qu'il y a ſous terre des récompenſes pour celles qui ont aimé la vertu en ce monde, & des châtimens pour celles qui ont pratiqué le vice ; que celles-ci y ſont éternellement renfermées, mais que les premiéres peuvent revenir ſur la terre. Cette doctrine les met en ſi grand crédit parmi le peuple, que, par tout, ce qui regarde le culte de Dieu, ſoit priéres, ſoit ſacrifices, rien ne ſe regle que ſur leurs avis. Les villes leur rendent le glorieux témoignage, que, dans leur manière de vivre & dans leurs diſcours, ils cherchent le meilleur & le plus parfait (*a*).

(*a*) Ce portrait des Phariſiens eſt oppoſé à celui que Joſeph en a fait dans le Livre précedent, Chapitre deux, numero 1.

IV. Les Sadducéens enſeignent que l'ame meurt avec le corps, ils ne ſe croient obligés à rien obſerver que ce que la Loi ordonne. C'eſt un mérite, ſelon eux, que de diſputer contre les perſonnes ſçavantes de la ſecte qu'ils profeſſent. Leur ſecte eſt peu étendue, mais elle compte au nombre de ſes partiſans les perſonnes les plus qualifiées ; ils ne ſe mêlent, pour ainſi dire, de rien ; ſi quelques-uns d'entre eux ſont élevés aux Magiſtratures, c'eſt toujours malgré eux, &, dans l'exercice de ces charges que la ſeule contrainte leur fait accepter, ils ſe laiſſent conduire par les Phariſieus, autrement le peuple ne les ſouffriroit pas.

V. Les Eſſéniens croient qu'on doit vivre dans un abandon total à la divine Providence ; ils enſeignent que nos ames ſont immortelles, & qu'on doit travailler de tout ſon pouvoir à mériter les récompenſes attachées aux œuvres de juſtice. Ils ne vont point au Temple, ſe contentant d'y envoyer leurs offrandes, &, parce qu'ils croient qu'il eſt un autre moyen de ſe ſanctifier, ils n'y font point de ſacrifices, mais les offrent dans leur particulier (*a*). Ils ſont extrêmement réglés dans leurs mœurs ; l'agriculture fait leur principale occupation. Par leur manière admirable de pratiquer la juſtice, ils ſurpaſſent tous ceux qui ſe piquent de vertu ; &, ce que l'on n'a point encore vû chez les Grecs, ni chez aucun autre peuple, ils ſont dans un uſage très-ancien de tenir tous leurs biens en commun, de ſorte que le riche n'y a pas plus de part que le pauvre, & cela, entre plus de quatre mille perſonnes. Ils ne ſe marient point, & ne ſe font point ſervir par des domeſtiques ; parce qu'ils ſont perſuadés que les femmes troublent ordinairement la paix ; & que, réduire quelqu'un à l'état de ſervitude, eſt une injuſtice contre l'égalité établie par la nature entre tous les hommes. Vivans

(*a*) Οὗ ζῶσι καταθύοντες ἀλλὰ ἱερῶ πρέπειν τὰς ἑαυτῶν διανοίας καταστκευάζειν ἀξιοῦντες. Philon, *Quod omnis liber*, &c. page 876. *d. e.* » Ils ſervent Dieu religieuſement, non en immolant des animaux, mais en rendant leur ame » digne de lui. « M. d'Andilly n'a point traduit διὰ τὸ εἰργόμθοι τοῦ κοινοῦ τεμενίσματος. Il ſentoit ſans doute l'inconſéquence qu'on prête à Joſeph, en lui faiſant dire » à cauſe de la différence des » purifications qui ſont établies parmi » eux, on leur en refuſe l'accès. « Prideaux, Tom. 4. pag. 92. *Hac de cauſa communi delubro arcentur.* M. Havercamp. Les Juifs ne refuſoient point l'entrée du Temple aux Eſſéniens ; c'étoit eux qui ſe contentoient d'y envoyer des préſens, ſans y aller ſacrifier. Car, croyant avoir un moyen plus parfait de ſe ſanctifier, ils s'excluoient du Temple, & offroient leurs ſacrifices en particulier.

chacun en leur particulier, ils ſe rendent mutuellement les ſervices dont ils peuvent avoir beſoin. Ils choiſiſſent pour œconomes de leurs revenus, des gens de bien dans l'ordre des Prêtres, qui ont ſoin de leur fournir tout ce qui eſt néceſſaire à la vie; en un mot, leur manière de vivre eſt en tout ſemblable à celle des Daces qu'on appelle Poliſtes (*a*).

VI. Judas, comme je l'ai dit, fut l'Auteur d'une quatriéme Secte : ceux qui en font profeſſion, ne different des Phariſiens que par une paſſion ſi outrée pour la liberté, qu'ils ne veulent reconnoître que Dieu pour Chef & pour Seigneur. Il n'eſt aucun genre de mort qu'ils ne ſubiſſent, aucuns ſupplices qu'ils n'enduraſſent & ne viſſent tranquillement ſouffrir à leurs amis, à leurs proches, plutôt que de donner à qui que ce ſoit le nom de maître; mais comme la fermeté avec laquelle ils ſoûtiennent cette affection pour l'indépendance eſt ſuffiſamment connue, je n'en dis rien de plus, non que je juge que ce que je pourrois en dire paroîtroit incroyable, mais parce que je crains de n'exprimer que foiblement juſqu'où ils portent la patience & le mépris des douleurs dans les tourmens les plus cruels. Ce fut ſur-tout ſous le gouvernement de Geſſius Florus, que cet inſenſé fanatiſme ſe fit ſentir. L'abus énorme que cet Intendant fit de ſon pouvoir outra tellement notre Nation, qu'enfin elle ſe révolta contre les Romains. Tels étoient les ſentimens des différentes Sectes Juives.

CHAPITRE II.

I. APRE'S que Cyrenius eut vendu tout ce qui avoit appartenu à Archelaüs, & achevé de prendre l'état des biens de ſon Ethnarcat, ce qui arriva trente-ſept ans après

(*a*) Voyez la Note ττ. Mais c'eſt prendre de la peine aſſez inutilement, que de vouloir découvrir l'étymologie du nom que les Daces donnoient à une eſpèce de Religieux auxquels Joſeph compare les Eſſéniens. Car ce nom eſt bien vrai-ſemblablement pris de la Langue de ces peuples, & elle nous eſt inconnue. L'Auteur de la Note que l'on vient de citer, tire ſon étymologie de la Langue Grecque, & prétend qu'on l'avoit donné à cette eſpèce de Religieux, parce qu'ils demeuroient dans les villes, tandis que leurs compatriotes étoient nomades. mais Strabon, le ſeul Auteur qui en parle, ne remarque rien en eux de particulier; ſinon qu'ils obſervoient le célibat, qu'on leur rendoit de grands honneurs, & qu'ils vivoient dans une grande tranquillité. *Strabon*, *Tom.* 1. *pag.* 454.

qu'Auguſte

qu'Auguſte eut défait Antoine à Actium, il ôta la ſouveraine Sacrificature à Joazar, contre lequel le peuple s'étoit ſoulevé, & il en revêtit Ananus, fils de Seth. Herode & Philippe avoient pris chacun poſſeſſion de leur Tétrarchie. Herode fit réparer Séphoris ; & la rendit la plus forte & la principale place de la Galilée, il fit de même enfermer de murailles Bataramphta, qui étoit déja une ville, & la nomma Julia, en l'honneur de l'Impératrice. Philippe fit de ſon côté rétablir Panéade, qui eſt proche des ſources du Jourdain, & lui donna le nom de Céſarée. Il honora du Titre de ville le bourg de Bethſaïde, qui eſt ſur le lac de Génézareth, le peupla d'habitans, lui procura d'autres avantages, & lui donna le nom de Juliade, en l'honneur de Julie, fille de l'Empereur (*a*).

II. Pendant que Coponius, qui, comme je l'ai dit, avoit été envoyé de Rome par l'Empereur, avec Cyrenius, fut Intendant de Judée, il arriva que, le jour de la fête des Azymes, que nous appellons Pâques, les Prêtres ayant, comme ils avoient coûtume de le faire durant cette ſolemnité, ouvert les portes des ſacrés Portiques à minuit, des Samaritains, qui étoient entrés ſecrettement dans Jeruſalem, vinrent les remplir d'os de morts. A l'occaſion de ce ſcandale, il ne fut plus permis d'y entrer avant le jour, & les Prêtres les firent garder avec beaucoup plus de ſoin. Peu de temps après, Coponius retourna à Rome. Marcus Ambivius lui ſuccéda ; il étoit Intendant de Judée, lorſque Salomé, ſœur d'Herode, mourut ; elle laiſſa par ſon teſtament à la Princeſſe Julie, Jamnia & toute ſa Toparchie, Phaſaélide, qui eſt ſituée dans la plaine, & Archelaïde, fertile en beaux palmiers, dont le fruit eſt très-eſtimé. A Marcus Ambivius, ſuccéda Annius Rufus ; il étoit Intendant de Judée, lorſqu'Auguſte, le ſecond des Empereurs Romains, mourut, âgé de ſoixante & dix-ſept ans, après un régne de cinquante ſept ans, ſix mois & deux jours. Il en avoit régné quatorze avec Antoine (*b*). Il eut pour ſucceſſeur Tibere Néron, fils de l'Impératrice Julie, & troiſième Empereur. Ce fut ſous ſon régne que Valerius Gratus vint relever Annius Rufus en Judée ; il en fut le cinquième Intendant (*c*). Gratus ôta

Mort de Salomé & d'Auguſte.

(*a*) Voyez Remarque IV.

(*b*) 14. Kalend. Septembris .... ſeptuageſimo & ſexto ætatis anno, diebus quinque & triginta minùs. *Sueton. Auguſt.*

(*c*) Voyez Remarque IV.

Dépoſitions de Grands-Prêtres.

la ſouveraine Sacrificature à Ananus, pour la donner à Iſmaël, fils de Phabi, qu'il dépoſa quelque temps après, pour faire Grand-Prêtre Eléazar, fils d'Ananus. Eléazar ne jouit qu'un an de cette grande dignité; Gratus la conféra à Simon, fils de Camithe, qui ne l'exerça pas plus long-temps; ſon ſucceſſeur fut Joſeph, qui s'appelloit auſſi Caïphe. Gratus retourna à Rome, après avoir fait tous ces changemens, & avoir été onze ans Intendant de Judée. Il eut pour ſucceſſeur Ponce-Pilate.

Herode fait bâtir Tibériade.

III. L'Empereur Tibere aimoit & conſidéroit beaucoup Herode le Tétrarque. Pour lui en marquer ſa reconnoiſſance, ce Prince donna, en ſon honneur, le nom de Tibériade à une ville qu'il bâtit dans un des endroits les plus fertiles de la Galilée, ſur le lac de Génézareth, aſſez proche des eaux chaudes d'un bourg qu'on appelle Ammaüs: cette ville fut peuplée de gens venus de divers endroits, dont la plûpart étoient Galiléens. Il força pluſieurs de ſes ſujets de l'aller habiter: quelques perſonnes d'un rang diſtingué vinrent s'y établir. Il y reçut tous les pauvres qui ſe préſenterent, & juſqu'à des gens qu'on pouvoit ſoupçonner de n'être pas d'une condition libre. Il leur fit de grands biens, & leur accorda beaucoup de franchiſes & d'immunités; &, pour les y fixer, il leur fit bâtir de bonnes maiſons, & leur diſtribua des terres, parce qu'il ſçavoit que le terrein ſur lequel il l'avoit fait bâtir étoit auparavant rempli de ſépulchres, ce qui le rendoit impur, notre Loi obligeant tous ceux qui ſe trouvent dans des lieux ſemblables de ſe regarder comme ſouillés pendant ſept jours.

Phraate, Roi des Parthes, aſſaſſiné par ſon fils.

IV. Phraate, Roi des Parthes, mourut en ce même temps, par la trahiſon de ſon fils Phraatace, ainſi que je vais le raconter. Phraate avoit des enfans légitimes, mais Auguſte, entre pluſieurs préſens qu'il lui avoit faits, lui avoit donné une eſclave Italienne, nommée Thermuſe. Il la regarda d'abord comme ſa concubine; mais, charmé dans la ſuite de ſa beauté, & en ayant eu Phraatace, il la déclara Reine & ſon épouſe. Thermuſe ſçavoit perſuader au Roi tout ce qu'elle vouloit. Elle ſouhaitoit ſurtout de faire monter ſon fils ſur le thrône des Parthes; mais comme elle penſoit bien qu'il lui ſeroit difficile de faire réuſſir ce projet, ſi elle ne venoit à bout d'écarter les enfans légitimes de Phraate, elle pria le Roi de les envoyer en ôtage à Rome: ce Prince, qui ne pouvoit rien lui refuſer, les y envoya. Phraatace cependant étoit élevé comme devant regner un jour; mais ce

jeune Prince, ennuyé de ce que le Roi ſon pere tardoit trop à lui laiſſer ſa couronne, conſpira contre ſes jours, aidé en cela par les pernicieux conſeils de ſa mere, qu'on accuſa même de vivre avec lui dans un commerce criminel. Ses ſujets ne déteſtant pas moins cet inceſte criminel que ſon cruel parricide, ſe ſouleverent contre lui, & le firent périr avant qu'il eût eu le temps d'affermir ſon odieuſe uſurpation. La nobleſſe Parthe n'étoit pas moins perſuadée que l'Etat ne pouvoit ſe ſoûtenir ſans Roi, qu'indignée du déshonneur dont avoit été ſouillé le thrône, par le mariage de Phraate avec une eſclave Italienne, & par les enfans nés de cette honteuſe alliance. Elle envoya offrir la couronne à Orode (*a*), qui étoit iſſu du ſang des Arſacides. Il n'étoit pas permis aux Parthes de ſe donner pour Rois des Princes nés d'une autre famille; mais le peuple étoit prévenu contre Orode, qu'il ſoupçonnoit de cruauté, & qui étoit en effet d'un caractere dur & intraitable. On conſpira contre lui: il fut tué, diſent quelques-uns, dans un repas & au milieu d'une grande fête; où, ſelon d'autres, & c'eſt le ſentiment le plus général, dans une partie de chaſſe. Au reſte, il eſt conſtant que les Parthes ne quittent jamais leurs épées. Les Grands du Royaume conçurent alors le deſſein d'élever ſur le thrône un des enfans de Phraate, qui étoit en ôtage à Rome, & envoyerent des Ambaſſadeurs à Tibere. Ce Prince leur envoya Vonone, qui eut l'avantage d'être préféré à ſes freres, & jugé le plus digne de ce ſuprême honneur par le ſuffrage des deux plus grands Empires du monde, celui des Romains & celui des Parthes. Mais ces barbares, naturellement inconſtants & ſans foi, changerent bientôt de ſentiment; ils ſe crurent déshonorés par la néceſſité d'obéïr à un Roi qui avoit été eſclave chez des étrangers. Ils regardoient comme tels & donnoient ce nom ignominieux à tout homme qui avoit été donné en ôtage. Ce n'étoit point, diſoient-ils, par le droit de la guerre, que les Romains leur avoient donné Vonone pour Roi, mais par une ſuite accablante pour eux d'un honteux Traité de paix. Ils appellerent donc au thrône Artabane, Roi des Medes, qui étoit de la famille des Arſacides. Ce Prince accepta la couronne qu'on lui

Phraate, Roi des Parthes, aſſaſſiné par ſon fils.

Orode, élevé ſur le thrône des Parthes, tué. Vonone ne peut s'y maintenir. Artabane l'en fait deſcendre.

(*a*) » Choiſit Herode, qui étoit du » ſang Royal. « [M. *d'Andilly.*] C'eſt une faute d'Imprimeur dans la Verſion de Sig. Gelenius, d'avoir mis Herode pour Orode, comme porte le Grec; qu'eſt-elle dans l'élégant Traducteur?

offroit, & marcha à la tête d'une armée pour s'en mettre en poſſeſſion. Vonone, auquel le peuple s'étoit d'abord attaché, fut à ſa rencontre, & lui livra la bataille; Artabane l'ayant perdue, fut contraint de ſe refugier dans les montagnes de Médie. Mais il prit bientôt ſa revanche; car, ayant mis ſur pied une nouvelle armée, il l'attaqua, le défit, & l'obligea de ſe retirer avec peu de ſuite à Séleucie. Les fuyards, épouvantés, tomberent ſous les coups du Vainqueur, il en fit un grand carnage, & paſſa à Ctéſiphon avec ſes troupes; ce fut ainſi qu'il demeura maître du royaume des Parthes. Vonone ſe retira en Arménie, dont il ſongea à ſe rendre maître; il envoya dans cette vuë des Députés à Rome pour demander du ſecours. Mais Tibere, qui le ſoupçonnoit de lâcheté, & qui ne vouloit pas irriter les Parthes, qui menaçoient de déclarer la guerre à l'Empire, refuſa de lui en envoyer. Se voyant ſans reſſource & ſans eſpérance de ſe rétablir, car les peuples des environs du mont Niphate, & les plus grands Seigneurs d'Arménie, avoient pris le parti d'Artabane, Vonone prit le parti de ſe refugier vers Silanus, qui commandoit en Syrie (*a*). Silanus l'y reçut, & l'y retint auprès de lui, en conſidération de ce qu'il avoit été élevé à Rome. Artabane donna l'Arménie à Orode, l'un de ſes enfans.

V. La mort d'Antiochus, Roi de Comagene, qui arriva dans ce même temps, donna lieu à une conteſtation entre les Grands & le peuple de ce royaume, au ſujet de laquelle ils envoyerent de part & d'autre des Ambaſſadeurs à Rome. Les Grands demandoient que le royaume fût réduit en province Romaine. Le peuple au contraire, vouloit être gouverné par des Rois, ſelon l'uſage de la Nation. Par un Décret du Senat, Germanicus fut choiſi pour aller régler les affaires d'Orient: la fortune lui avoit ménagé cette commiſſion pour le conduire à ſa perte. Car, après qu'il eut pacifié les troubles, & mis les affaires ſur un bon pied, Piſon l'y fit empoiſonner, comme d'autres Ecrivains l'ont rapporté.

Germanicus eſt empoiſonné par Piſon.

(*a*) Montacutius accuſe Joſeph d'avoir oublié *Silanus*, Gouverneur de Syrie; mais c'eſt ce Sçavant, qui avoit oublié qu'il en parle dans ce numero. Le reproche n'eſt pas plus juſte, d'avoir omis Germanicus; car il en parle en finiſſant ce Chapitre.

CHAPITRE III.

I. PILATE, qui étoit alors Intendant de Judée, fit paſſer des troupes de Céſarée à Jeruſalem, pour y prendre des quartiers d'hiver : il affecta de les y faire entrer avec des enſeignes, ſur leſquelles étoit peinte l'image de l'Empereur, au grand mépris de nos Loix, qui nous défendent de nous faire des images (*a*). Auſſi, nul autre de ſes prédéceſſeurs n'avoit introduit dans Jeruſalem des enſeignes chargées de ſemblables ornemens ; il fut le ſeul qui tenta cette entrepriſe, & choiſit pour cela l'obſcurité de la nuit. Dès que les habitans de Jeruſalem s'en furent apperçus, ils coururent en foule à Céſarée, pour le prier de les retirer ; mais il refuſa de les ſatisfaire, parce que ce ſeroit offenſer l'Empereur. Comme cependant ils ne ceſſoient de l'en conjurer avec importunité, il monta le ſeptième jour ſur ſon Tribunal, qu'il avoit fait placer dans le Cirque, comme étant le lieu le plus propre à cacher ſes ſoldats, à qui il avoit fait prendre ſecrettement les armes. Les Juifs s'y étant rendus, & perſiſtant opiniatrément dans leur demande, Pilate les fit envelopper par ſes troupes, & les menaça de les faire mourir, s'ils continuoient à l'importuner, & s'ils ne s'en retournoient incontinent chez eux. A ces menaces, les Juifs ſe jetterent à terre, & ayant découvert leur gorge, ils proteſterent qu'ils ſe laiſſeroient plutôt égorger, que d'être aſſez malheureux que de tranſgreſſer leur ſainte Loi. Pilate admira leur fermeté à conſerver leurs uſages, & ordonna ſur le champ qu'on ôtât ces enſeignes de Jeruſalem, & qu'on les rapportât à Céſarée.

Emeute des Juifs à l'occaſion d'une entrepriſe de Pilate.

II. Pilate entreprit dans la ſuite de faire conduire de l'eau à Jeruſalem par des aqueducs, tirés depuis des ſources qui en étoient éloignées de deux cents ſtades ; mais comme il prenoit ſur l'argent du Temple les fonds néceſſaires à cette dépenſe, une telle entrepriſe mécontenta infiniment les Juifs ; il s'en aſſembla une grande multitude, qui vint tumultuairement lui demander de faire ceſſer cet ouvrage : quelques-uns même, comme c'eſt l'ordinaire dans ces ſortes d'émeutes populaires,

Pilate fait faire des aqueducs.

(*a*) Voyez Remarque V.

l'accablerent d'injures. Pilate commanda à ſes ſoldats de cacher (*a*) quelques armes ſous leur habit ordinaire, & de ſe rendre dans l'endroit où les Juifs venoient l'aſſaillir de leurs cris importuns. Les Juifs s'étant en effet préſentés, Pilate leur ordonna de ſe retirer; mais, comme loin de le faire, ils continuoient à l'irriter, il donna à ſes ſoldats le ſignal convenu. Prompts à faire beaucoup plus de mal qu'il ne leur avoit commandé, ils frapperent indifféremment ſur les ſéditieux & ſur ceux qui n'avoient aucune part au tumulte; ils étoient armés, & les Juifs ne l'étoient pas. Ainſi, beaucoup de ceux-ci furent tués ſur la place, & pluſieurs ſe retirerent chargés de bleſſures, & la ſédition s'appaiſa.

III. Jeſus (*b*) parut dans le même temps: homme ſage, ſi l'on doit l'appeller homme. Car il faiſoit des œuvres extraordinaires, & il enſeignoit ceux qui font leur joie de recevoir la vérité. Il s'attacha pluſieurs Juifs, & même pluſieurs Gentils. C'étoit le Chriſt. Les principaux de notre Nation l'accuſerent devant Pilate, qui le condamna au ſupplice de la croix. Ceux qui l'avoient aimé auparavant, ne ceſſerent point de l'aimer. Car il leur apparut le troiſième jour, reſſuſcité (*c*). Les ſaints Prophètes avoient prédit ces choſes de lui, & une infinité d'autres merveilles. C'eſt de ſon nom que la Secte des Chrétiens, qui ſubſiſte encore aujourd'hui, a tiré le ſien.

IV. Vers le même temps il arriva deux grands ſcandales à Rome; le premier ſe paſſa dans le temple d'Iſis, & le ſecond fut cauſe que les Juifs furent chaſſés de la capitale de l'Empire. Je commence par le premier, je reviendrai enſuite à ce qui regarde les Juifs.

(*a*) » Il commanda à ſes ſoldats de » cacher des bâtons ſous leurs habits, » & d'environner cette multitude. « [*M. d'Andilly.*] Comme il étoit plus facile aux ſoldats de Pilate de cacher de petits poignards, des javelots ſous leurs habits, que de ſe fournir de bâtons, je crois qu'il faut lire ici σπάθαις & ξυσοῖς au lieu de ξύλοις, dans le neuvième Chapitre du ſecond Livre de la guerre des Juifs. Cette double correction eſt néceſſaire, pour concilier Joſeph avec lui-même. Une troiſième eſt encore néceſſaire, & il faut changer ἀνδρῶν en ἀνδρὶ, après περιέλθουσι. Le ſens le demande, & ſi les ſoldats ſe devoient mêler dans la foule, comme Pilate le leur ordonne dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, ils ne pouvoient pas entourer les Juifs qui crioient autour de ſon tribunal. Je ne ſçai qui a pû engager le nouvel Editeur à traduire, *ſub habitu Judaico.* Car Joſeph dit ſeulement σὺν, & dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, ce fut ſous leurs habits ordinaires, que Pilate ordonna à ſes ſoldats de cacher des poignards. *Guer. Juifs*, Liv. 1. chap. 9. numero 4.

(*b*) Voyez Remarque VI.

(*c*) Πάλιν ζῶν; vivant derechef.

Il y avoit à Rome une Dame, nommée Pauline, auſſi recommandable par ſon amour pour la vertu que par ſon illuſtre naiſſance. Ses Ancêtres y avoient exercé les premiéres charges. Elle étoit riche, belle, & dans un âge où la vivacité & l'enjouëment ne ſont pas un des moindres appas des perſonnes de ſon ſexe; l'extrême pureté de ſe smœurs donnoit un merveilleux relief à tous ces avantages. Elle avoit épouſé Saturnin, qu'un mérite rare rendoit digne d'être le mari d'une femme auſſi accomplie. Decius Mundus, jeune homme, qui tenoit un rang diſtingué dans l'ordre des Chevaliers, conçut pour elle une ardente paſſion. Les refus conſtants que fit la vertueuſe & généreuſe Pauline des préſens les plus magnifiques, & juſqu'à deux cents mille dragmes inutilement offertes pour obtenir la ſatisfaction de paſſer une nuit avec elle, mirent Mundus au déſeſpoir; ſon amour s'irrita & acquit un tel degré de violence, que, pour mettre fin aux tourmens qu'il lui cauſoit, il réſolut de ſe laiſſer mourir de faim, & rien ne paroiſſoit pouvoir lui faire abandonner ce funeſte deſſein. Son pere avoit une affranchie, qui s'appelloit Idé, femme habile dans l'art dangereux de faire réuſſir des crimes. Cette malheureuſe, touchée de la réſolution que Mundus avoit priſe, & jugeant, ainſi que tous ceux qui le voyoient, qu'en effet il ne pouvoit plus vivre long-temps, vint le trouver; &, tâchant de ranimer ſes eſpérances, elle l'aſſura d'un ton perſuaſif, qu'il jouiroit enfin de l'objet de ſa paſſion; que, pour le mettre au comble de ſes deſirs, elle n'avoit beſoin que de cinquante mille dragmes. Mundus accepta ſes offres de ſervice, reprit courage, & lui donna la ſomme qu'elle demandoit. L'ayant reçue, elle conçut bien qu'elle échoueroit, comme tous ceux dont s'étoit ſervi Mundus, ſi elle n'employoit pas d'autres moyens, parce que Pauline étoit incapable de ſe laiſſer corrompre à la vuë de l'argent. Mais elle ſçavoit qu'elle avoit une grande dévotion à la Déeſſe Iſis, & elle fit uſage de cette connoiſſance. Elle alla trouver quelques-uns des Prêtres de la Déeſſe, &, ſous le ſceau du ſecret, en leurs remettant au moment vingt cinq mille dragmes, avec promeſſe de leur en donner autant, ſi l'affaire qu'elle venoit leur propoſer réuſſiſſoit, elle leur expoſa la violence de la paſſion de Mundus, & les preſſa de trouver le moyen de lui livrer Pauline. Les Prêtres, que l'argent de cette affranchie avoit gagnés, lui promirent de s'y employer de tout leur pouvoir; le plus âgé d'entre eux ſe char-

Hiſtoire de Pauline.

gea d'aller trouver Pauline. Il demanda, lorſqu'il fut entré, à lui parler ſans témoins. Quand tout le monde ſe fut retiré, il lui dit que le Dieu Anubis l'envoyoit lui déclarer, qu'épris d'amour pour elle, il lui commandoit de le venir trouver. Pauline ſe trouva extrêmement honorée de cette propoſition; elle s'en fit un mérite auprès de ſes amies, & dit à ſon mari, qu'elle étoit invitée à ſouper & à coucher avec Anubis. Son mari qui connoiſſoit ſa ſageſſe, le lui ayant permis, elle ſe rendit au Temple. Lorſqu'elle eut ſoupé, & que l'heure de ſe coucher fut venue, elle ſe mit au lit. Un des Prêtres ferma le temple, & éteignit les lampes qui étoient dans l'interieur. Mundus, qui y étoit caché, vint ſe mettre auprès de Pauline, & cette Dame, qui crut que c'étoit le Dieu Anubis, ne lui refuſa rien. Mundus ſe retira avant que les Prêtres qui n'étoient pas du ſecret fuſſent levés, & Pauline, de ſon côté, retourna chez elle dès qu'il fut jour, & raconta à ſon mari, qu'Anubis lui étoit apparu, & les diſcours qu'il lui avoit tenus: elle s'en fit même un honneur auprès de ſes amies. Si le fait, conſidéré en lui-même, paroiſſoit mériter peu de créance, on en étoit d'un autre côté dans la ſurpriſe & dans l'admiration, par l'idée avantageuſe qu'on s'étoit formée des ſentimens nobles & vertueux de Pauline. Mundus la rencontra trois jours après, & lui dit: » Pauline, vous m'avez ménagé deux » cent mille dragmes, dont vous auriez pû profiter, & cepen» dant vous m'avez accordé ce qui me faiſoit vous les offrir. » Le mépris que vous avez fait de Mundus me touche peu. J'ai » joui, ſous le nom d'Anubis, du plaiſir que je recherchois.« Pauline, qu'il quitta en achevant ces paroles, ſentit alors toute l'horreur du piége abominable dans lequel on l'avoit fait tomber; elle déchira ſes habits, découvrit à ſon mari l'affreux myſtere, & le pria de ne le pas laiſſer impuni. Son mari en porta ſes plaintes à l'Empereur, qui s'étant aſſuré de la vérité, par les interrogatoires qu'il fit ſubir aux Prêtres, les condamna à être crucifiés, & avec eux Idé, qui étoit l'infame auteur de l'impie & déteſtable complot qui avoit déshonoré Pauline, fit raſer le Temple, & jetter la ſtatuë d'Anubis dans le Tibre. Il ſe contenta d'envoyer Mundus en exil; il ne le condamna pas à une plus grande peine, parce qu'il demeura perſuadé, qu'il n'y avoit eu que la violence de la paſſion qui l'eût porté à commettre ce crime. Telle fut la ſcandaleuſe profanation que les Prêtres d'Iſis firent dans le Temple. Je vais maintenant raconter

raconter ce qui arriva aux Juifs de Rome, ainſi que je l'ai promis.

Les Juifs chaſſés de Rome.

V. Un d'entre eux, méchant & pervers, qui avoit fui de ſon pays, parce qu'il craignoit qu'on ne le punît de quelque tranſgreſſion des loix, dont il étoit accuſé, faiſoit alors profeſſion d'enſeigner & d'expliquer la Loi de Moïſe, & s'étoit aſſocié trois autres Juifs auſſi méchans que lui. Fulvie, Dame des plus diſtinguées de Rome, & qui avoit embraſſé notre Religion, s'étant miſe ſous leur conduite : ils lui perſuaderent d'envoyer au Temple de Jeruſalem de l'or & de la pourpre ; mais quand elle leur eut donné de l'un & de l'autre, ils s'en ſervirent pour leur uſage particulier, & ſuivant les vuës qu'ils avoient, & qui les avoient portés à en faire la demande. A la ſollicitation de Fulvie, Saturninus ſon mari en informa Tibere, qui l'honoroit de ſon amitié. Ce Prince ordonna qu'on chaſsât de Rome tous les Juifs : les Conſuls en choiſirent quatre mille, qu'ils firent enrôler & qu'ils envoyerent en Sardaigne ; ils en firent châtier pluſieurs autres, qui, par la crainte de ſe trouver dans la néceſſité de tranſgreſſer leur Loi, ne voulurent point prendre le parti des armes. Ce fut ainſi que, par la méchanceté de ces quatre Juifs, toute la Nation ſe trouva bannie de Rome.

CHAPITRE IV.

I. IL s'éleva auſſi quelque trouble vers ce même temps chez les Samaritains (*a*). Un fourbe, à qui le menſonge ne coûtoit rien, pourvû qu'il gagnât l'affection du peuple, aſſembla une nombreuſe troupe, & lui perſuada d'aller avec lui ſur la montagne de Garizim, que les Samaritains regardent comme

(*a*) Il paroît à M. le Clerc, que Joſeph* a omis, de deſſein prémédité, ce que Jeſus-Chriſt dit des Samaritains, dont Pilate avoit fait mêler le ſang avec leurs ſacrifices. (*S. Luc.* chap. 13. ℣. 1.) Tout Ecrivain que la paſſion de critiquer n'aveugle pas, voit que ce que Joſeph raconte ici des Samaritains, que fit tuer Pilate, eſt le même évenement, quant à l'eſſentiel, que celui que Jeſus-Chriſt indique dans l'Evangile. L'Auteur de la Lettre à Euſebe, page quatre cents treize, reconnoît que c'eſt le même évenement qu'on lit dans S. Luc, que l'Hiſtorien Juif raconte ; mais il prétend qu'il le raconte d'une manière contraire à l'Ecriture. La prévention fait voir tout ce qu'on veut.

* Hammond. S. Luc, chap. 13.

la plus ſainte de toutes les montagnes. Il aſſuroit qu'il y découvriroit des vaſes ſacrés, que Moïſe (*a*) y avoit cachés. Les Samaritains, perſuadés que cet impoſteur rempliroit ſes promeſſes, prirent les armes, & allerent camper dans un bourg qui s'appelle Tirathaba, où ils reçurent tous ceux qui voulurent ſe joindre à eux, pour monter en plus grand nombre ſur la montagne, mais Pilate leur coupa le chemin. Il avoit envoyé à leur rencontre, de l'infanterie & de la cavalerie, qui, tombant ſur ceux qui étoient dans le bourg, en tuèrent une partie, mirent l'autre en fuite, & en firent pluſieurs priſonniers. Pilate fit mourir les plus diſtingués de ceux qui avoient été pris comme ils fuyoient.

Pilate va à Rome, rendre compte de ſa conduite.

II. Cette ſédition appaiſée, le Senat de Samarie députa à Vitellius, qui avoit été Conſul, & qui pour-lors étoit Gouverneur de Syrie, pour accuſer Pilate du meurtre de ceux qu'il avoit fait mourir; ſoûtenant que, ſi on les avoit trouvés à Tirathaba, ils s'y étoient retirés pour fuir ſa tyrannie, non pour ſe révolter contre les Romains. Vitellius (*b*) envoya Marcellus, en qui il avoit confiance, prendre ſoin des affaires de Judée, & ordonna à Pilate d'aller à Rome, répondre devant l'Empereur aux accuſations qu'on faiſoit contre lui. Pilate obéit, il partit pour Rome, après une Intendance (*c*) de dix ans. Mais Tibere étoit mort avant qu'il y arrivât.

(*a*) M. Reland vouloit qu'on lût Ωζίου, au lieu de Μωυσέως. * M. Havercamp ne cite aucun manuſcrit qui autoriſe cette conjecture. On trouve un Ozi au ſixième verſet du chapitre ſixième du premier Livre des Paralipomènes; mais il vivoit avant Salomon, & on ne trouve rien dans l'Ecriture qui donne lieu de croire qu'on ait caché avant ce Prince les vaſes ſacrés dans le mont Garizim. Moïſe ne paſſa point le Jourdain, & l'Ecriture ne dit point qu'il ait caché les vaſes ſacrés dans aucun endroit; mais le chef de cette émeute étoit un méchant, à qui le menſonge ne coûtoit rien, & il parloit à une populace ramaſſée, devant laquelle il pouvoit avancer des fauſſetés ſans crainte qu'elle s'en apperçût. Et qui ſçait, ſi, pour donner de la réputation à leur mont Garizim, les Samaritains ne ſoûtenoient pas, contre la vérité de l'Hiſtoire, que Moïſe y étoit mort?

(*b*) Lucius Vitellius, pere de l'Empereur de ce nom. Il ſe fit une belle réputation dans le gouvernement de ſa province. Mais ſes baſſes flatteries pour Caius Caligula & Claude, le rendirent l'objet du mépris de tout Rome. Il fut accuſé ſous Claude par Junius Lupus; l'autorité d'Agrippa le tira d'affaire.

(*c*) M. Mann, ſçavant Anglois, qui a compoſé en ſa Langue des diſſertations chronologiques ſur la naiſſance de Jeſus-Chriſt, conjecture qu'il y a erreur dans le chiffre de Joſeph; que les deux premiéres lettres de δέκα étant effacées ou mal figurées, les Copiſtes, toujours

* Diſſert. monr. Gariz. pag. 155. diſſert. 2. de num. Samarit. pag. 45.

III. Vitellius vint à Jeruſalem & y fut reçu magnifiquement, on y célébroit la fête de Pâques. Il déchargea les habitans de la taxe ſur les fruits qui s'y vendoient, & permit que les habits & les ornemens du Grand-Prêtre fuſſent conſervés dans les ſacrés portiques, ſous la garde des Prêtres, comme c'étoit anciennement la coûtume. On les conſervoit alors dans la Tour Antonia; voici ce qui avoit donné occaſion à cet uſage. Hircan, le premier des Grands-Prêtres de ce nom, fit bâtir un palais auprès du Temple; comme il y faiſoit ſa demeure ordinaire, & qu'il n'y avoit que lui qui eût droit de porter les habits ſacrés dans les cérémonies de notre Religion, il les y gardoit toutes les fois qu'il les quittoit, pour reprendre ſes habits ordinaires & de ville; ſes ſucceſſeurs, à ſon exemple, en eurent la garde. Herode ayant trouvé que ce palais étoit ſitué très-avantageuſement, y fit faire de magnifiques augmentations, & lui donna le nom de Tour Antonia, en conſidération d'Antoine, dont il étoit ami. Comme il y trouva les ornemens ſacrés, il les y conſerva, dans la perſuaſion que le reſpect religieux que le peuple leur portoit, l'empêcheroit de rien entreprendre contre lui. Son fils Archelaüs, qui lui ſuccéda, ſuivit ſon exemple. Les Romains, qui ſe ſont rendus maîtres de ſon Etat, l'ont été auſſi des ornemens ſacrés. Ils étoient gardés dans un appartement (*a*) voûté, ſous le ſceau des Prêtres & des Gardes du thréſor. Le Gouverneur du Palais entretenoit devant une lampe toujours allumée, & les donnoit aux Prêtres (*b*) ſept jours

preſſés d'avancer ſur leur ouvrage, les ont omiſes. * M. le Clerc, ** perſuadé, comme le Critique dont on vient de parler, qu'il y a erreur dans le chiffre, croit que Joſeph avoit écrit ἑπτακαι. L'Auteur de la diſſertation *** ſur le temps qu'a regné Tibere, prétend qu'il eſt contre le texte de Joſeph, que Pilate ait été dix ans Intendant de Judée; cependant Joſeph le dit. Ce Diſſertateur inſiſte ſur le mot d'ἐπιέζετο, qu'il prétend ſignifier *ſe preſſoit*; mais il eſt peu vrai-ſemblable qu'un Officier accuſé de malverſation ſe preſſât beaucoup de ſe rendre au lieu où il doit être jugé.

(*a*) » Dans une armoire [M. *d'Andilly.*] Je ne me ſouviens pas d'avoir vû ἐιξὸς pris dans ce ſens.

(*b*) Joſeph dit ailleurs, un jour avant la fête. C'eſt une faute de Copiſte dans l'un ou l'autre endroit. La qualité de Prêtre n'a pas permis à Joſeph d'ignorer ſi c'étoit un jour, ou ſept, avant que le Grand-Prêtre dût officier, qu'on lui remettoit ſes habits ſacrés, & il faudroit ſuppoſer en lui une grande étourderie, pour s'être contredit ſi groſſièrement, dans une choſe qu'il devoit ſçavoir ſi bien. Un peu de modération, ſi un Critique en étoit capable, n'eût pas permis à Mon-

* Bibliot. Britan. 1734. pag. 35.
** Hiſt. Eccleſ. pag. 140. num. 3.
*** Hiſt. Critiq. Repub. Lettr. Tom. 11. pag. 81.

avant les fêtes. On les purifioit, & après que le Grand-Prêtre s'en étoit ſervi, on les remettoit dans l'endroit d'où on les avoit tirés. Cela ſe pratiquoit ainſi aux trois grandes fêtes de l'année, & le jour de jeûne. Vitellius rendit aux Prêtres le droit de les garder, & défendit au Gouverneur de prendre connoiſſance de l'endroit où on les garderoit, ni du temps qu'on s'en ſerviroit. Après avoir rendu ce ſervice à notre Nation, & avoir ôté la ſouveraine Sacrificature à Caïphe (*a*), qui s'appelloit auſſi Joſeph, il en revêtit Jonathas, fils d'Ananus, & s'en retourna à Antioche.

IV. Tibere écrivit en ce même temps à Vitellius, de faire alliance avec Artabane, Roi des Parthes. Ce Prince s'étoit emparé de l'Arménie, l'Empereur craignoit qu'il ne voulût pouſſer ſes conquêtes plus loin, & ne devînt un dangereux ennemi. Par ce motif même, il preſcrivit à Vitellius de ne conclure le Traité que ſous la clauſe expreſſe, qu'Artabane s'engageât à donner des ôtages, & ſon fils ſur-tout, pour gage de ſes promeſſes. En conſéquence de cet ordre, Vitellius tâcha d'engager les Rois des Ibériens & des Albains (*b*), par les grands preſens qu'il leur fit, à déclarer la guerre à Artabane; mais ce fut ſans ſuccès. Il ne put obtenir d'eux que de donner paſſage aux Scythes, & de leur ouvrir les portes Caſpiennes, pour aller por-

tacutius de lui reprocher *lapſus & hallucinatio*, une erreur de chiffre qui ne vient que de ſes Copiſtes. *Exercit.* 6. pag. 217.

(*a*) Voyez Remarque VII.

(*b*) Cet endroit eſt fort brouillé dans les anciennes Editions. M. Havercamp l'a heureuſement rétabli, ſur l'autorité de l'ancien Interprète de Tacite. *Voyez* Note *g.* & *i.* L'on a ſuivi ſes corrections que M. Havercamp a faites; ainſi, on a traduit Albains, au lieu d'Alains, & Scythes quelques lignes plus bas, au lieu d'Alains.

Dion & Suetone, que M. de Tillemont a ſuivis, font honneur de ce Traité à l'Empereur Caius Caligula. Leur autorité n'a pas empêché M. Baſnage de le rapporter au régne de Tibere, avec Joſeph: c'eſt, dans ce partage, le meilleur parti, ce ſemble, que l'on puiſſe prendre.

Joſeph paroît avoir été mieux inſtruit de cet évenement que ces deux Hiſtoriens, & le rapporter avec une impartialité que l'on ne trouve pas dans le récit qu'ils en font. A les entendre, tout plioit ſous la puiſſance des Empereurs, & ce n'étoit qu'un jeu pour eux, de ſe faire adorer par les plus puiſſants Monarques, & de les forcer de mettre leur couronne à leurs pieds. Les choſes ne ſe paſſoient pas comme cela, &, ſi nous avions quelques Hiſtoriens des nations avec leſquelles les Romains ont eu des guerres, nous ſerions ſans doute ſurpris, que cette prétendue humiliation de leurs Rois n'avoit de réalité que dans l'orgueilleuſe imagination des Romains, & dans la baſſe flatterie de leurs Hiſtoriens. Joſeph parle dans un plus grand dérail de ce Traité que Dion & Suétone, preuve qu'il s'en étoit inſtruit d'une manière plus particuliére. Si ce qu'il en rapporte n'eſt pas plus vrai,

ter la guerre dans les Etats d'Artabane. L'Arménie fut repriſe ſur les Parthes, leur pays fut couvert de gens de guerre, qui jetterent la confuſion & le déſordre par-tout. Pluſieurs perſonnes de conſidération périrent en cette guerre; un des fils du Roi y fut tué, avec un nombre infini de ſes ſoldats. Vitellius corrompit à force d'argent les Parens & les Officiers d'Artabane, & leur inſpira le deſſein de le tuer. Artabane découvrit la conſpiration, mais il comprit bien, qu'ayant été tramée par les grands de ſon Etat, il lui ſeroit difficile de s'en mettre à couvert, & de n'en être pas la victime. Il ne croyoit pas devoir ſe fier à l'attachement que quelques-uns paroiſſoient conſerver pour ſa perſonne, & ne faiſoit aucun doute, qu'étant pour la plûpart gagnés, s'il les mettoit à l'épreuve, ils ne ſe joigniſſent aux révoltés. Dans une poſition auſſi critique, il prit le parti de ſe retirer dans ſes Satrapies ſupérieures. Il y leva des troupes de Daies (*a*) & de Saies, avec leſquelles il ſe maintint ſur le thrône, malgré ſes ennemis.

V. Ce fut pour Tibere un nouveau motif de ſouhaiter d'entrer en alliance avec le Roi des Parthes, & ce Prince ayant bien reçu les propoſitions qu'il lui en fit faire, Vitellius & lui ſe rendirent aux bords de l'Euphrate, & entrerent en conférence, accompagnés chacun de leurs gardes, ſur un Pont qu'on avoit fait conſtruire pour cela ſur ce fleuve. Quand on fut convenu des conditions du Traité, Herode le Tétrarque donna un magnifique repas à Artabane & à Vitellius, dans une tente qu'il avoit fait élever avec beaucoup de dépenſe dans le milieu du camp. Artabane envoya à Tibere le Prince Darius, ſon fils, avec de grands preſens, entre leſquels étoit un Juif nommé Eléazar, &, à cauſe de ſon exceſſive grandeur, ſurnommé le Géant: il avoit ſept coudées de hauteur. Ce Prince, & Vitellius ſe ſéparerent enſuite; Artabane pour aller à Babylone, &

il n'eſt aſſurément point flatté, & il paroît plus ſincère. M. de Tillemont ſe plaint » que ſa narration eſt étrangement » confuſe. Je ne m'en ſuis pas apperçu. *Voyez* Uſſerius, *an de J. C.* 37. M. de Tillemont, *Note 4. ſur Caïn.* M. Crévier, *Hiſt. Emp. Liv. 7. chap. 1.* Suétone, *Caligul. chap.* 14. Dion, *Liv. 59. pag.* 661. M. Baſnage, *Annal. Pol. Eccleſ. pag.* 459. Tacite, *Annal. Liv. 6. c. 36.*

(*a*) Οἱ πλείους τῶν Σκύθων ἀπὸ τῆς Κασπίας θαλάσσης ἀρξαμένοι, Δάαι προσαγορεύονται. La plus grande partie des Scythes s'appelle Daies. *Strabon*, Liv. 11. Saies autre peuple de Scythie. L'illuſtre & la brave Zarine étoit Reine de ces peuples du temps de Ciaxare, Roi des Medes. *Voyez* Mem. de l'Académ. Inſcript. Tom. 2. pag. 67.

Vitellius pour retourner à Antioche. Herode voulut ſe faire honneur d'apprendre le premier à l'Empereur qu'Artabane avoit donné des ôtages. Il lui dépêcha des couriers chargés de Lettres, qui l'informoient d'une manière tellement circonſtanciée de tout ce qui s'étoit paſſé, que le Gouverneur Romain ne pouvoit lui rien mander dont il ne fût déja inſtruit, ſes Lettres n'étant arrivées à Rome qu'après celles d'Herode. L'Empereur lui écrivit, qu'il ne lui apprenoit rien de nouveau; qu'Herode l'avoit prévenu, & l'avoit exactement informé de tout. Vitellius en fut très-courroucé, & ſoupçonnant qu'il avoit peut-être plus à ſe plaindre d'Herode qu'il ne l'avoit en effet, il conçut contre lui une haine ſecrette, qu'il ne fit éclater que lorſque Caius fut parvenu à l'Empire.

Mort du Tétrarque Philippe.

VI. Philippe, frere d'Herode, mourut la vingtiéme année (*a*) de l'Empire de Tibere, après avoir régné trente-ſept ans (*b*), ſous le titre de Tétrarque, dans la Gaulanite, la Trachonite, & la Batanée. Prince modéré & tranquille, il ſe plaiſoit à vivre dans ſes Etats, & au milieu de ſes ſujets. Lorſqu'il ſortoit de ſon Palais, c'étoit avec un petit nombre d'amis choiſis; il avoit toujours ſon thrône à ſa ſuite, afin d'être en état de rendre ſur le champ & ſans délai la juſtice à ceux qui ſe pourroient préſenter pour la lui demander. Il le faiſoit poſer dans l'endroit même où cela lui arrivoit, & du haut de ce thrône ambulant, il donnoit audience, prononçoit des peines contre les coupables, & renvoyoit libres ceux qu'on accuſoit injuſtement.

(*a*) Quelques Sçavans veulent que ce fut la vingt-deuxiéme année du régne de Tibere, que mourut le Tétrarque Philippe: mais on ne voit rien qui oblige d'abandonner Joſeph. M. de Tillemont l'a ſuivi. *Voyez* M. Baſnage, *Annal. Polit. Eccleſ. pag.* 445.

(*b*) M. l'Abbé de Fontenu communiqua en 1720. à l'Académie * des Inſcriptions & belles Lettres une médaille de ce Prince. Ce Sçavant la croyoit très-rare, mais ce n'eſt pas ce qu'il en eſtimoit davantage. Elle ſert, ſelon lui, à éclaircir quelques points de l'Hiſtoire ſacrée & profane, & c'eſt ſon grand mérite. Elle fixe la mort d'Herode, & par conſéquent la naiſſance de J C. La découverte ſeroit infiniment intéreſſante, mais elle paroît peu appuyée. Elle fut frappée une quarante-troiſiéme année: c'eſt ce que ſignifient le A & le Γ &c. de ſon revers. M. l'Abbé de Fontenu prétend qu'il faut compter ces quarante-trois années depuis la bataille d'Actium, & qu'en prenant le commencement de ce fameux évenement, Herode eſt mort l'an 750. de Rome. Mais pourquoi ne les compteroit-il pas plutôt du régne de Philippe? il régna trente-ſept ans, ſelon Joſeph; ainſi il a pû faire battre une médaille la trente-troiſiéme année de ſon Ethnarcat. Ce ne ſeroit pas le premier Prince qui auroit fait marquer les années de ſon régne ſur ſes monnoies.

* Hiſt. Acad. Inſcrip. Tom. 5 pag. 170.

Il mourut à Juliade, on lui fit de magnifiques obſéques, & on l'enterra dans un tombeau qu'il s'étoit fait conſtruire. Comme il ne laiſſoit point d'enfans mâles qui puſſent lui ſuccéder, Tibere réunit ſes Etats au gouvernement de Syrie; mais il ordonna que les revenus, qui ſe leveroient à l'ordinaire, demeureroient dépoſés dans ſa Tétrarchie.

CHAPITRE V.

1. VERS ce temps-là Herode & Arétas, Roi de Pétrée, ſe brouillerent & entrerent en guerre à l'occaſion que je vais dire. Herode avoit épouſé la fille d'Arétas, & vivoit depuis long-temps avec elle. En allant à Rome, il paſſa chez Herode (*a*), ſon frere de pere, mais non pas de mere; car il étoit fils de la fille du Grand-Prêtre Simon. Il y devint amoureux de ſon épouſe, qui s'appelloit Herodiade. Elle étoit fille d'Ariſtobule, qui étoit frere de l'un & de l'autre, & ſœur du grand Agrippa. Herode lui fit des propoſitions de mariage, qu'Herodiade agréa: ils convinrent donc de s'épouſer à ſon retour de Rome. Après quoi il continua ſon voyage, & en revint auſſi-tôt qu'il y eut terminé ſes affaires. Son épouſe avoit eu connoiſſance des engagemens qu'il avoit pris avec Herodiade: ſans s'ouvrir du ſecret deſſein qu'elle avoit, & avant qu'Herode pût ſçavoir qu'elle étoit inſtruite de ſon projet, elle le pria de lui permettre de faire un voyage à Macheronte, qui ſervoit de frontiére aux Etats reſpectifs du Roi ſon pere & de ſon mari. Herode, qui croyoit qu'elle n'avoit aucune connoiſſance de ce qui s'étoit paſſé entre lui & Herodiade, lui accorda ce qu'elle demandoit; & l'y fit conduire. Elle avoit écrit à Macheronte, qui obéïſſoit alors au Roi ſon pere, & celui qui y commandoit avoit tout fait préparer pour le voyage qu'elle projettoit. De Macheronte elle paſſa en Arabie, eſcortée de place en place par le Commandant de chacune. Elle ſe rendit en grande diligence à la Cour du Roi ſon pere, & l'inſtruiſit de la réſolution de ſon mari. Telle fut la cauſe des inimitiés qu'Arétas conçut contre Herode. Les conteſtations que ces deux Princes eurent au ſujet des limites de leurs Etats dans la Gamalite, acheverent de les

Herode épouſe la femme de ſon frere Philippe.

Herode entre en guerre avec Arétas, eſt défait.

(*a*) Voyez Remarque VIII.

brouiller. Ils se déclarerent la guerre ; aucun des deux ne la conduisit en personne : ils leverent des troupes ; qu'ils confièrent à leurs Généraux ; on en vint à une bataille. Les Généraux d'Herode la perdirent, par la trahison de quelques refugiés des Etats de Philippe, qui servoient dans ses troupes. Ce Prince s'en plaignit à Tibere, qui, indigné de l'entreprise d'Arétas, manda à Vitellius de lui déclarer la guerre, & de le lui envoyer enchaîné, ou sa tête, s'il ne pouvoit pas le prendre vif. Tels furent les ordres que l'Empereur donna à Vitellius.

Mort de saint Jean-Baptiste.

II. Plusieurs Juifs ont cru que Dieu avoit permis qu'Herode perdît cette bataille, pour le punir d'avoir fait mourir Jean, surnommé Baptiste. C'étoit un homme de bien, qui portoit les Juifs à la vertu ; à la justice, les uns envers les autres ; à la piété envers Dieu, & à recevoir le Baptême (*a*), non pour effacer quelques pechés, mais pour conserver le corps pur, l'ame s'étant purifiée par les actes du justice. Comme une grande multitude de peuple s'empressoit de le suivre & de l'écouter, Herode craignit qu'il ne profitât du crédit que lui donnoit le goût qu'on prenoit à sa doctrine, pour porter à la révolte des hommes si bien disposés à faire tout ce qu'il leur ordonneroit ; il crut donc devoir se défaire de lui, avant qu'il donnât occasion à quelque nouveauté dangereuse, dont il eût lui-même dans la suite à se repentir de n'avoir pas assez-tôt prévenu le mal. Sur ces défiances, il le fit mettre aux fers & conduire à Macheronte, dont je viens de parler, où il le fit mourir. Toute la nation regarda la défaite de son armée comme un juste jugement de Dieu, qui le punissoit d'avoir fait ôter la vie à cet homme de bien.

III. Vitellius se préparoit à marcher contre Arétas. Il prit pour cette expédition deux légions ; les Rois alliés des Romains lui envoyerent de la cavalerie & des troupes légeres. Il se rendit avec ses troupes à Ptolémaïde : il avoit dessein de passer par la Judée pour entrer dans l'Arabie Pétrée, mais les principaux des Juifs furent le prier de ne le pas faire ; parce que leurs Loix ne leur permettoient pas de souffrir qu'on y fît entrer des images, & qu'il y en avoit beaucoup sur les étendards des troupes Romaines. Vitellius se rendit à leurs prières, changea sa marche, & commanda à son armée d'aller par la grande Plaine. Pour lui, il alla avec Herode & les principaux Officiers à Jerusalem,

Vitellius va à Jerusalem.

(*a*) Voyez Remarque IX.

pour

pour offrir des ſacrifices. C'étoit aux approches de la ſolemnité d'une de nos Fêtes ; le peuple le reçut avec de grands honneurs. Durant ſon ſéjour à Jeruſalem, il ôta la ſouveraine Sacrificature à Jonathas, pour la donner à ſon frere Théophile. Il y avoit trois jours qu'il y étoit, lorſqu'il reçut des Lettres, qui lui apprenoient la mort de Tibere. Il fit prêter ſerment au Peuple de demeurer fidèle à Caius, & rappella ſes troupes, pour les envoyer en quartier d'hiver ; pour lui il retourna à Antioche, parce que les ordres qu'il avoit reçus de Tibere ceſſoient d'avoir lieu par ſa mort & par l'avenement de Caius à l'Empire. On rapporte qu'Arétas ayant appris que Vitellius marchoit contre lui, dit, par une eſpèce de prédiction, que ſes troupes n'entreroient point dans l'Arabie Pétrée ; parce que, ou celui qui ordonnoit cette expédition, ou celui qui devoit la conduire par ſon ordre, ou enfin celui contre qui elle ſe faiſoit, mourroit auparavant.

Un an avant que Tibere mourût, Agrippa, fils d'Ariſtobule, étoit allé à Rome, pour traiter avec l'Empereur de quelques affaires, au premier moment favorable qui s'en préſenteroit. Mais avant de faire le récit de ce qui le regarde perſonnellement, je crois devoir faire connoître d'une manière plus circonſtanciée que je ne l'ai fait, les enfans du grand Herode ; ce détail entre néceſſairement dans le plan de mon Hiſtoire, & ſervira ſur-tout à convaincre les hommes qu'il y a un Dieu, & que la plus nombreuſe poſtérité, ni les plus grands avantages humains ne ſervent de rien, pour ſoûtenir & conſerver la puiſſance la mieux affermie, ſi on ne craint ce Dieu & ſi on ne le ſert avec piété. Dans l'eſpace de cent ans, la très-nombreuſe poſtérité d'Herode s'eſt trouvée preſque entiérement éteinte : les malheurs de cette famille ſerviront d'inſtruction ; l'élévation ſurprenante d'Agrippa n'en ſera pas une moins frappante, lorſque j'aurai raconté de quelle manière, contre toute eſpérance, contre l'opinion de tous ceux qui le connoiſſoient, il eſt parvenu, de l'état le plus privé, au plus haut degré de grandeur & de puiſſance.

Agrippa va à Rome.

IV. Herode le Grand eut deux filles de la Reine Mariamne, petite-fille d'Hircan. Salampſio épouſa ſon couſin Phaſaël, fils du frere aîné d'Herode. Cypros fut mariée à Antipater, qui étoit auſſi ſon couſin germain, car il étoit fils de Salomé, ſœur d'Herode.

Enfans & petits-enfans d'Herode.

Salampſio donna à Phaſaël trois fils, Antipater, Herode,

Alexandre ; & deux filles, Alexandra & Cypros, qu'épouſa Agrippa, fils d'Ariſtobule. Timius, le plus conſidérable de l'iſle de Cypre, épouſa Alexandra, qui mourut ſans enfans.

Cypros donna à Agrippa deux fils, Agrippa & Druſus ; & trois filles, Mariamne, Bérénice, & Druſille. Druſus mourut avant l'âge de puberté.

Leur pere, Agrippa, avoit été élevé avec ſes freres, Herode & Ariſtobule, qui étoient fils d'Ariſtobule, fils du grand Herode & de Bérénice, fille de Coſtobare & de Salomé, ſœur du Roi. Ariſtobule, que ſon pere fit mourir avec ſon frere Alexandre, comme nous avons dit, les avoit laiſſés en fort bas âge.

Quand Herode, frere d'Agrippa, fut en âge, il épouſa Mariamne, fille d'Olympias, qui étoit fille du Roi, & de Joſeph, fils du dernier des fils d'Antipater.

Mariamne donna à ſon mari Herode un fils, qui porta le nom d'Ariſtobule.

Le troiſième frere d'Agrippa, Ariſtobule, épouſa Jotapé, fille de Sampſigerame, Roi d'Emeſe ; il en eut une fille qui fut ſourde, & porta le nom de ſa mere.

Ce ſont-là les enfans d'Ariſtobule. Leur ſœur, Herodiade (*a*), épouſa Herode, fils du grand Herode (*b*), qu'il avoit eu de Mariamne, fille du Grand-Prêtre Simon. De leur mariage naquit Salomé (*c*), dont la mere, au mépris de nos Loix, épouſa Herode, qui étoit Tétrarque de Galilée, & frere du mari qu'elle abandonnoit.

Salomé épouſa Philippe, Tétrarque de la Trachonite, dont étant devenue veuve, elle ſe maria avec Ariſtobule, fils d'Herode, frere d'Agrippa. Voilà les deſcendans de Phaſaël & de Salampſio.

Cypros donna à Antipater une fille, à qui elle fit porter ſon nom, & qu'épouſa Alexas Selcias, fils d'Alexas. De ce mariage naquit une fille, qui eut le nom de ſa mere & de ſa grande-mere.

(*a*) Herodiade n'étoit point fille de Mariamne, comme le dit le Pere Calmet, (*S. Matth.* chap. ℣. 1.) mais de Bérénice, fille de Salomé.

(*b*) M. d'Andilly ſe brouille un peu, lorſqu'il fait dire à Joſeph » Herodiade, » leur ſœur, épouſa Herode le Tétrar- » que, fils d'Herode le Grand, & de » Mariamne, fille de Simon, Grand- » Sacrificateur. « Le fils de Mariamne, fille du Grand-Prêtre, ne fut point Tétrarque. Auguſte établit deux Tétrarchies en Judée. Il donna la premiére à Antipas, & la ſeconde à Philippe, fils de Cléopatre.

(*c*) Guer. Juifs, Liv. 1. chap. 28. numero premier.

Herode & Alexandre, qui étoient, comme je l'ai dit, freres d'Antipater, moururent ſans enfans.

Alexandre, que le grand Herode fit mourir, eut de ſon épouſe Glaphira, fille d'Archelaüs Roi de Cappadoce, Alexandre & Tigrane (*a*). Tigrane fut Roi d'Arménie, & mourut ſans enfans à Rome, où il étoit allé pour répondre à une accuſation qu'on avoit formée contre lui.

Alexandre eut un fils, qui il fit porter le nom de Tigrane, qu'avoit eu ſon oncle. Herode le fit Roi d'Arménie, & il eut un fils, qu'il nomma Alexandre, & qui épouſa Jotapé, fille d'Antiochus, Roi de Comagene. Veſpaſien le fit Roi d'une petite iſle, en Cilicie.

Les enfans, & les petits-enfans d'Alexandre, abandonnerent dès leur plus tendre jeuneſſe nos ſaintes Loix, pour ſuivre les coûtumes des Grecs. Les autres filles d'Herode moururent ſans enfans. Tel étoit l'état de la malheureuſe famille d'Herode, lorſqu'Agrippa monta ſur le thrône. Après en avoir rapporté la généalogie, je vais maintenant rapporter les différens dangers que ce Prince courut, comment il les évita, & parvint à ce comble de grandeur & de puiſſance *où on le vit élevé dans la ſuite.*

CHAPITRE VI.

I. AGRIPPA vivoit à Rome dans une grande familiarité avec le jeune Druſus, fils de l'Empereur Tibere, & mangeoit ſouvent avec lui. Il acquit auſſi l'amitié d'Antonia (*b*), épouſe du grand Druſus, qui conſidéroit beaucoup Bérénice ſa mere. La

Hiſtoire d'Agrippa.

(*a*) M. Crévier* fait le Tigrane dont parle ici Joſeph, arriere-petit-fils d'Archelaüs, Roi de Cappadoce, par ſon ayeule Glaphira. Joſeph eſt, que je ſçache, le ſeul Auteur qui ait parlé de la généalogie de ce Roi d'Arménie, & le ſçavant Profeſſeur Emérite n'en cite point d'autre. Mais, à s'en tenir à ſon témoignage, Glaphyra étoit ſa propre mere, & il étoit, non arriere-petit-fils, mais petit-fils d'Archelaüs, pere de Glaphyra. Il fut accuſé & condamné à perdre la vie, ſous Néron. *Tacit. Annal. 6. c. 40.*

(*b*) Nous avons une médaille de cette Princeſſe. 1. Ceſari in oró racolti nel Farneſe muſeo è publicati ..... *P. Paolo Pedruſi*, S. J. Parm. 1694. 4°.

* Hiſt. des Empereurs, depuis Auguſte, &c. Tom. 3. pag. 197.

conſidération qu'elle avoit pour la mere, la portoit à vouloir avancer le fils. Agrippa étoit naturellement porté à la libéralité & à la magnificence. Dans la crainte d'irriter ſa mere ; il ſçut contraindre ſon inclination tant qu'elle vécut ; mais auſſitôt qu'elle fut morte, il s'y livra ſans aucun ménagement : tout ſon bien ſe trouva bientôt diſſipé par ſes prodigieuſes dépenſes, & par les libéralités exceſſives qu'il faiſoit aux affranchis de l'Empereur, dans l'eſpérance d'en tirer de grands ſervices. Réduit en peu de temps à la néceſſité, il fut contraint de quitter Rome ; Druſus d'ailleurs étant mort depuis aſſez peu de temps, Tibere avoit défendu à tous ceux avec qui ce Prince avoit été lié d'amitié, de paroître devant lui, leur préſence ne pouvant que renouveller & augmenter la douleur que lui cauſoit la perte de ce fils, qui lui étoit cher.

II. Les dépenſes exceſſives qu'Agrippa faiſoit à Rome, l'obligerent de retourner en Judée. Ses affaires étoient dans le dernier dérangement : accablé de créanciers, qu'il ne pouvoit ſatisfaire, & qui ne lui donnoient aucun repos, honteux de les voir continuellement à ſa ſuite, épier toutes ſes démarches, de crainte qu'il ne leur échappât, ne ſçachant plus que faire, il ſe retira dans le château de Malatha, en Idumée, dans le deſſein de terminer ſes triſtes jours (*a*) par une mort violente. Cypros ſon épouſe, qui en eut quelque preſſentiment, mit en uſage tout ce qu'elle crut capable de calmer ſon déſeſpoir. Elle écrivit à ſa belle-ſœur Herodiade, qui avoit épouſé Herode le Tétrarque, & l'inſtruiſit des funeſtes penſées dont s'occupoit Agrippa, dans la triſte néceſſité où il ſe trouvoit réduit. Elle la prioit d'aider ſon frere, & d'y engager ſon époux ; lui proteſta qu'elle faiſoit de ſon côté ce qu'elle pouvoit, comme elle ne l'ignoroit pas ; mais qu'elle n'étoit pas en ſituation de lui procurer des ſoulagemens proportionnés à ſes beſoins. Herode, & ſon épouſe Herodiade, écrivirent à Agrippa de les venir trouver ; lui donnerent la principale magiſtrature de Tibériade, à laquelle ils attacherent un revenu capable de le ſoûtenir avec quelque décence. Mais ce ſecours, tout foible qu'il étoit, ne fut pas de longue durée ; car s'étant un jour rencontrés à Tyr, & ayant pris querelle dans une chaleur de vin, Herode reprocha durement à

(*a*) Je ne trouve point dans Joſeph ce que M. de Tillemont dit, qu'il avoit deſſein de ſe laiſſer mourir de faim. *Ruin. Juifs, pag.* 427.

Agrippa le dérangement de ſes affaires, & les ſecours qu'il lui donnoit dans ſon extrême néceſſité. Ce Prince en fut ſi outré, qu'il ſe retira auprès de Flaccus, pour-lors Gouverneur de Syrie, homme Conſulaire, avec lequel il avoit eu à Rome de grandes liaiſons d'amitié.

Agrippa ſe retire auprès de Flaccus.

III. Ariſtobule, frere d'Agrippa, étoit déja chez ce Gouverneur, ce qui ne l'empêcha pas de recevoir très-bien Agrippa, & de le retirer chez lui. Quoique ces deux freres fuſſent brouillés, Flaccus leur témoignoit une égale amitié, & de leur part, ils ne manquoient ni l'un ni l'autre à ce qu'ils devoient à Flaccus. Ariſtobule cependant, qui cherchoit toutes les occaſions de mettre mal ſon frere avec le Gouverneur de Syrie, ſaiſit celle-ci. Les habitans de Damas & ceux de Sydon étant entrés en conteſtation au ſujet des limites de leur territoire, Flaccus devoit être le Juge de leur différend. Ceux de Damas ayant appris qu'Agrippa avoit un grand crédit auprès de lui, le prièrent de les appuyer, & promirent, en reconnoiſſance, de lui faire de conſiderables préſens. Agrippa promit de faire tout ce qui dépendoit de lui pour leur rendre ſervice. Ariſtobule eut avis des grandes promeſſes que les habitans de Damas avoient faites à ſon frere, & en informa Flaccus. Le fait fut vérifié, Agrippa perdit l'amitié du Gouverneur, & retomba dans la plus dure néceſſité. Ne ſçachant que devenir, il ſe retira à Ptolémaïde; d'où, ſe trouvant ſans reſſources, il réſolut de paſſer en Italie; mais comme il ne le pouvoit faire ſans argent, il engagea Marſias, ſon affranchi, de le tirer de l'extrême embarras où il étoit, & à lui en faire trouver. Marſias s'adreſſa à Pierre, affranchi de Bérénice, mere d'Agrippa, mais qui avoit paſſé au ſervice d'Antonia, Bérénice le lui ayant recommandé par ſon teſtament. Pierre ſe plaignoit d'avoir déja perdu quelque argent qu'il avoit prêté à Agrippa. Il en offrit cependant, mais à condition qu'on lui donneroit une reconnoiſſance de vingt mille dragmes Attiques, quoiqu'il n'en prêtât que dix-ſept mille cinq cents. Marſias fut contraint d'y conſentir, ne pouvant faire mieux. Agrippa alla à Antédone, après avoir touché cette ſomme, & y ayant trouvé un vaiſſeau prêt à faire voile, il ſe diſpoſoit à s'embarquer, lorſqu'Herennius Capiton, Intendant de Jamnia, envoya des ſoldats lui demander trois cents mille piéces d'argent, qu'il devoit au thréſor Impérial, du temps qu'il demeuroit à Rome; ces ſoldats avoient ordre de l'empêcher

Agrippa ſort de chez Flaccus.

Agrippa s'embarque pour Rome.

de partir. Agrippa feignit d'être dans la diſpoſition de ſatisfaire Herennius, mais lorſque la nuit fut venue, il fit couper les cables qui retenoient le vaiſſeau, & fit voile pour Alexandrie. Quand il y fut arrivé, il pria l'Alabarque (*a*) Alexandre de lui prêter deux cents mille piéces d'argent: Alexandre déclara qu'il ne les lui prêteroit point à lui, mais à Cypros, dont il admiroit la vertu, & ſon amour pour ſon mari. Cette Princeſſe lui en fit ſa reconnoiſſance, & Alexandre lui compta ſur le champ cinq cents talents; mais comme il connoiſſoit la prodigalité d'Agrippa, il remit à lui faire toucher le reſte à Pouzzole. Cypros laiſſa ſon mari continuer ſon voyage, & revint en Judée avec ſes enfans.

IV. Lorſqu'Agrippa fut arrivé à Pouzzole, il écrivit à Tibere, qui étoit pour-lors dans l'iſle de Caprée, où il s'étoit retiré, qu'il venoit pour lui rendre ſes devoirs, & qu'il le prioit de lui permettre de ſe rendre auprès de lui. Tibere lui fit réponſe ſur le champ, avec beaucoup de bonté, qu'il pouvoit ſe rendre à Caprée, où il ſe feroit un véritable plaiſir de le revoir. La réception qu'il lui fit, lorſqu'il ſe préſenta, ne fut pas moins obligeante que l'avoient été ſes Lettres; il l'embraſſa & le fit loger dans ſon Palais. Mais le jour ſuivant, l'Empereur reçut des Lettres d'Herennius Capiton, par leſquelles il lui apprenoit qu'Agrippa avoit emprunté trois mille dragmes du thréſor Impétial; que ne les ayant pas rendues dans le temps qu'il avoit promis, il s'étoit enfui, & s'étoit mis par ſa fuite à couvert des pourſuites de ceux qui auroient pû l'y contraindre. Ces Lettres irriterent violemment Tibere contre Agrippa; il défendit qu'on le laiſsât approcher de ſa perſonne juſqu'à ce qu'il eût acquité cette dette. La colère de l'Empereur jetta Agrippa dans l'inquiétude (*b*); il pria Antonia, mere de Druſus & de

L'entrée du Palais eſt interdite à Agrippa juſqu'à ce qu'il ait payé ce qu'il devoit au Fiſc Impérial.

(*a*) On a fait de grandes recherches ſur l'étymologie de ce mot. La plus ſimple, je crois, eſt de le compoſer d'un article & de deux mots, dont l'un ſignifie Pere, en Hebreu, & l'autre, Prince en Grec. Le pronom *al*, répond en Arabe à notre pronom *le*. Ainſi, *Alabarque* ſignifie le Pere Prince. On peut voir dans les *Scaligeriana*, l'étymologie que Scaliger donnoit à ce mot. Les Sçavans du premier ordre vont ſouvent chercher bien loin, & quelquefois inutilement, ce qui eſt pour ainſi dire ſous leurs pieds.

(*b*) Il y a une négation devant τῇ ἐγγὺς. Mais Agrippa pouvoit-il ne pas s'embarraſſer de la colère d'un Empereur comme Tibere? Cette négation μὴ ne tient, ce ſemble, la place de ἐν, ou de quelque autre mot que je ne puis deviner. L'ancien Traducteur, Sig. Gelenius, M. d'Andilly, M. de Tillemont, & M. Havercamp ne l'ont point crue de trop; ainſi, quoique la conjecture que je propoſe ſoit bien vrai-ſemblable, elle peut cependant n'être pas juſte.

Claude, qui fut Empereur dans la ſuite, de lui prêter cette ſomme, de peur que s'il manquoit à la payer, il ne perdît pour toujours les bonnes graces de l'Empereur. Antonia la lui fit remettre, tant par conſidération pour ſa mere Bérénice, dont elle avoit été amie, que parce qu'il avoit été élevé avec Claude. Agrippa paya ce qu'il devoit au thréſor Impérial, & rentra dans les bonnes graces de Tibere, qui lui recommanda de prendre ſoin de ſon petit-fils, & de l'accompagner toutes les fois qu'il ſortiroit; mais par reconnoiſſance pour Antonia, il donna tous ſes ſoins, & fit particuliérement ſa cour au jeune Caius, petit-fils de cette Princeſſe, que la conſidération & le reſpect qu'on avoit eus pour ſon pere, rendoient cher & reſpectable à tout le monde. L'Empereur avoit un affranchi qui ſe nommoit Thallus, & étoit Samaritain : cet homme prêta un million à Agrippa. Sur cette ſomme, il rendit à Antonia ce qu'il lui devoit, & employa le reſte à faire ſa cour à Caius, qui le conſidéroit beaucoup.

V. Agrippa étoit, de ſon côté, extrêmement attaché au jeune Prince. Un jour qu'ils ſe promenoient enſemble en voiture (*a*), la converſation tomba ſur l'Empereur : comme ils étoient ſeuls, il échappa à Agrippa de lui dire, qu'il prioit Dieu que Tibere fît bien-tôt place à Caius, qui, à tous égards, méritoit mieux que lui de regner. Eutichus, affranchi d'Agrippa, qui conduiſoit la voiture, l'avoit bien entendu; il crut pour-lors ne devoir rien dire; mais ayant été accuſé dans la ſuite d'avoir volé des habits de ſon maître, crime dont il étoit en effet coupable, il s'enfuit & fut néanmoins arrêté & conduit chez Piſon (*b*), Préfet de Rome. Interrogé pourquoi il avoit pris la

Vœux indiſcrets d'Agrippa.

(*a*) Voyez Remarque X.

(*b*) Piſon étoit mort il y avoit quatre ans. M. de Tillemont, *Ruine des Juifs*, *pag.* 429. Mais ce n'eſt peut être pas de l'empoiſonneur de Germanicus, que Joſeph parle. Il pouvoit y avoir du temps de Tibere & de Caius, deux perſonnes qui portaſſent le nom de Piſon. Joſeph cite les Auteurs qui avoient dit que Piſon avoit empoiſonné Germanicus. Il n'y avoit pû lire ce fait, ſans lire en même temps, que cet empoiſonneur avoit été obligé de ſe tuer ſous Tibere. On trouve dans Tacite * un L. Piſon, qui prit la défenſe du meurtrier de Germanicus. Muret a cru que c'étoit ſon frere; mais ſans s'appuyer ſur une conjecture, dont l'Auteur n'apporte aucune preuve, c'eſt peut-être ce Piſon, dont Joſeph parle. Comme Tibere n'étendit pas la punition de Cn. Piſon ſur ſes enfans, & qu'on croit qu'il y en eut un qui fut fait Proconſul d'Afrique, ſous Caius, le défenſeur de Cneius Piſon, il put conſerver ſes charges, & être φύλαξ τῆς πολίως, comme parle Joſeph, lorſqu'Agrippa fit arrêter ſon affranchi.

* Annal. Liv. 3. chap. 11. & 18. Dion, pag. 676. a. b. Liv. 59.

fuite, il répondit qu'il avoit à dire à l'Empereur un ſecret important à ſa conſervation. Sur cette dépoſition, Piſon l'envoya enchaîné à Caprée, & Tibere, ſelon ſa coûtume, l'y laiſſa dans les fers. Ce Prince étoit le Souverain le plus temporiſeur qui fut jamais; il ne faiſoit aucune difficulté de différer de donner audience aux Ambaſſadeurs. Il laiſſoit mourir dans leurs emplois les Gouverneurs ou Intendans des Provinces, & ne ſongeoit qu'alors à les remplacer. Il ne ſe preſſoit jamais de faire interroger les criminels, qui étoient retenus dans les priſons, &, lorſque ſes plus particuliers confidens lui demandoient quels pouvoient être les motifs d'une telle conduite, il répondoit qu'il ne différoit de donner audience aux Ambaſſadeurs, que parce qu'en les expédiant trop promptement, il ſe mettoit au riſque d'en voir auſſi-tôt revenir d'autres, & de n'être occupé qu'à en recevoir & en expédier; que s'il laiſſoit long-temps dans leurs emplois les Gouverneurs ou Intendans de Provinces, c'étoit par attention pour le bien de ſes ſujets, étant certain, que tous ceux qui obtiennent de ces grands emplois, ne les regardant que comme des moyens de s'enrichir, plus le temps de leur poſſeſſion leur paroît incertain, plus ils ſe preſſent d'en profiter, & d'avancer leur fortune, aux dépens de la juſtice; ce qui fait que ceux qui ſont expoſés à leur violence, peuvent à peine ſuffire à leur rapacité, & qu'au contraire, lorſqu'ils n'ont point à craindre d'être révoqués, s'ils font quelque injuſtice; c'eſt avec plus de lenteur, & toujours avec quelque modération, comptant avoir du temps de reſte pour amaſſer de grandes richeſſes; il juſtifioit cette maxime par l'apologue ſuivant.

Tibere différe à donner audience aux Ambaſſadeurs, & à donner des ſucceſſeurs aux Officiers qu'il envoyoit dans les Provinces.

Des mouches dévoroient les plaies d'un pauvre homme, qui étoit couvert d'ulceres. Un paſſant, touché de compaſſion de l'état où il le voyoit, & croyant que la foibleſſe l'empêchoit de les chaſſer, voulut lui rendre ce ſervice, mais le bleſſé le pria de les laiſſer. Le charitable paſſant, ſurpris qu'il refuſât d'être délivré de leur importunité, lui en demanda la cauſe. En chaſſant ces mouches, répondit le bleſſé, vous augmenteriez mon mal; car celles que vous voulez chaſſer étant raſſaſiées de mon ſang, elles ne ſe jettent plus ſur moi avec la même avidité; elles me donnent même quelque relâche: mais s'il en venoit d'autres, affamées qu'elles ſeroient, elles acheveroient de m'épuiſer, dans l'état de foibleſſe où je ſuis. C'eſt donc, concluoit Tibere, par attention pour le bien de mes ſujets, que

que je ne change pas ſouvent ces Officiers, qui ne manquent jamais de les piller. Car, ſemblables à des mouches ils leur tireroient le ſang juſqu'à la derniére goutte; naturellement portés à les opprimer, ils s'y croiroient en quelque ſorte autoriſés par le peu de temps que leur emploi leur donneroit de les vexer. La conduite de cet Empereur juſtifie le caractere dont je le peins. Pendant vingt-deux ans qu'il régna, il n'envoya que deux Intendans en Judée, Gratus & Pilate. Et ce n'étoit pas à l'égard des Juifs ſeulement, c'étoit à l'égard de toutes les autres Provinces de l'Empire, qu'il en agiſſoit ainſi. Par rapport aux priſonniers, ce Prince diſoit qu'en différant leur jugement, il penſoit les punir davantage; puiſque la mort étant le terme de tous les maux, plutôt on la leur donnoit, plutôt on les délivroit des juſtes ſouffrances que méritoient leurs crimes.

VI. Ce fut ce qui retint long-temps Eutichus en priſon. Mais Tibere étant allé de Caprée à Freſcati, Agrippa crut l'occaſion favorable. Il pria Antonia d'obtenir que ſon affranchi fût entendu ſur les accuſations qu'il prétendoit former contre lui. Tibere avoit beaucoup de conſidération pour elle, tant parce que c'étoit ſa belle-ſœur, ayant épouſé ſon frere Druſus, que par ce qu'elle étoit d'une ſi grande vertu qu'étant reſtée veuve fort jeune, elle ne voulut pas ſe remarier, quoique l'Empereur l'y invitât, & vécut toujours avec tant de régularité, qu'elle ne donna jamais lieu de mal parler d'elle. Elle avoit, outre cela, rendu un important ſervice à Tibere. Séjan, qui commandoit en Chef les Gardes Prétoriennes, abuſant de l'extrême pouvoir que lui donnoit cette charge, conſpira contre l'Empereur, dont il étoit le favori, & cette conſpiration eût eu les ſuites les plus funeſtes, ſi la conduite prudente & courageuſe d'Antonia ne l'eût fait échouer. L'armée étoit gagnée, pluſieurs Sénateurs, & beaucoup d'affranchis, s'étoient joints à Séjan. Antonia découvrit tout, & en informa Tibere dans le plus grand détail, par des Lettres, qu'elle chargea Pallas, celui de ſes affranchis en qui elle avoit plus de confiance, de lui porter à Caprée. L'Empereur profita de l'avis, fit arrêter Séjan & ſes complices, & les condamna à la mort. Un ſervice auſſi ſignalé augmenta tellement ſon eſtime & ſon affection pour cette Princeſſe, qu'il mit en elle toute ſa confiance. Sur les inſtances qu'elle lui fit de faire interroger Eutichus, il lui dit: Si les diſcours qu'il accuſe

Agrippa d'avoir tenus, ſont faux, il eſt aſſez puni de ſon menſonge, par la peine que je lui fais ſubir; mais ſi, appliqué à la queſtion, il charge Agrippa, & ſi l'accuſation ſe trouve fondée, Agrippa doit craindre, qu'en voulant faire punir ſon affranchi, il ne ſe charge lui-même d'une affaire capitale. Antonia ayant rapporté à Agrippa ce que lui avoit répondu l'Empereur, il n'en fut que plus animé à demander que l'affaire fût examinée. Comme il continuoit à la prier d'obtenir cette grace de Tibere, elle prit occaſion de lui en parler, un jour qu'il ſe promenoit en litière après dîner, précedé de Caius, petit-fils de la Princeſſe & d'Agrippa. Elle s'approcha de la litière, & le pria de faire venir Eutichus & de l'interroger. » Je prends, dit l'Em» pereur à Antonia, les Dieux à témoins, que c'eſt contre mon » ſentiment, & uniquement parce que vous le ſouhaitez, que » je vais faire ce que vous demandez. « Il ordonna enſuite à Macron (*a*), qui avoit ſuccédé à Séjan, d'amener Eutichus. Cet Officier l'ayant préſenté, auſſi-tôt l'Empereur lui demanda ce qu'il avoit à dire, contre un maître qui lui avoit donné la liberté. » Seigneur, dit-il, Caius & Agrippa étoient en chaiſe, &, » aſſis à leurs pieds, je conduiſois la voiture. Après s'être en» tretenus de pluſieurs choſes, Agrippa dit à Caius, que l'heu» reux jour n'arrive-t-il, que, ce vieillard s'en allant dans l'autre » monde, vous laiſſe maître de toute la terre, ſans que ſon pe» tit-fils Tibere, dont vous vous déferiez aiſément, puiſſe vous » faire obſtacle! Que tout le monde ſeroit heureux, & moi le » premier! « Tibere ajoûta d'autant plus de foi aux paroles d'Eutichus, que, depuis quelque temps, il avoit le mécontentement de voir qu'Agrippa, à qui il avoit commandé de s'attacher à ſon petit-fils Tibere, fils de Druſus, négligeoit abſolument ce Prince, & ſe donnoit tout entier à Caius. L'Empereur dit donc à Macron: » Faites-le mettre aux fers. « Macron, qui ne comprit point ſur qui tomboit cet ordre, &, qui ne pouvoit concevoir que ce fût ſur Agrippa, attendit, ſans rien faire, que l'Empereur s'expliquât plus clairement. L'Empereur ayant fait le tour de l'Hippodrome, & voyant Agrippa, dit à Macron: » Ne vous avois-je pas commandé de faire mettre cet homme

(*a*) Nevius Sertorius Macro. Ce fut lui que Tibere chargea de porter au Senat la Lettre qu'il lui écrivoit, & qui cauſa la perte de Séjan. Il travailla beaucoup, pour procurer l'Empire à Caius. Cela n'empêcha pas que ce cruel Empereur ne le fit mourir dans la ſuite.

» aux fers ? Et quel homme, Seigneur, demanda Macron ? » Agrippa, « répondit l'Empereur. Agrippa eut alors recours aux priéres, & conjura l'Empereur, par le ſouvenir de ſon fils Druſus, avec lequel il avoit été élevé, par le ſoin qu'il avoit pris de l'éducation de ſon petit-fils Tibere, de lui faire grace ; mais il ne put rien obtenir, & les gardes le menerent en priſon, vêtu de pourpre comme il étoit. Il faiſoit extrêmement chaud ; &, comme il ſortoit de table, le vin (*a*) qu'il avoit bû, joint à un vif ſentiment de douleur de ſe voir dans cet état, lui cauſa une violente ſoif. Il apperçut, dans ce beſoin preſſant, un des eſclaves de Caius, nommé Thaumaſte, qui portoit de l'eau dans un vaiſſeau, il le pria de lui en donner ; ce que cet eſclave fit avec plaiſir. Après qu'Agrippa eut bû, il dit à Thaumaſte : Vous ne perdrez pas le fruit du ſervice que vous venez de me rendre. Auſſi-tôt que je ſerai délivré de ces liens, j'engagerai Caius à vous donner la liberté, en reconnoiſſance de ce qu'étant dans l'état où je ſuis réduit, vous m'avez rendu ſervice avec autant d'affection que vous le faiſiez lorſque j'étois dans celui dont je ſuis déchu. Cette promeſſe eut ſon effet, & dès qu'il fut Roi, il le demanda à Caius, qui étoit pour-lors Empereur, l'affranchit, & lui donna l'Intendance de ſa maiſon : il recommanda même en mourant à ſes enfans, Agrippa & Bérénice, de le conſerver auprès d'eux dans le même emploi. Thaumaſte mourut après avoir joui pendant une longue vie de l'eſtime générale. Ces évenemens ſe ſuccéderent ainſi les uns aux autres.

Agrippa eſt mis aux fers.

VII. Un jour qu'Agrippa étoit devant le palais, avec pluſieurs autres priſonniers, accablé de laſſitude & dévoré d'ennui, il s'appuya contre un arbre, ſur lequel un hibou vint ſe poſer ; un des priſonniers, Germain de naiſſance, ayant apperçu cet oiſeau, demanda au ſoldat qui étoit enchaîné avec lui, qui étoit ce priſonnier, qu'il voyoit couvert de pourpre, & ayant appris qu'il ſe nommoit Agrippa, qu'il étoit Juif de naiſſance, & un des premiers de ſa Nation, il le pria de lui permettre de s'approcher, pour lui parler, (*b*) ayant à lui dire des choſes qui re-

Un Germain prédit à Agrippa ſa grandeur future.

(*a*) Καὶ ὑπὸ ἴνου τοῦ ἐπὶ σίλιγος μὰ πολλῶ γεγονότος : quod inter veſcendum parùm admodùm vini ſuppediraretur. [*M. Haverc amp.*] Si on a ſoif après dîner, ce n'eſt pas pour y avoir bû très-peu de vin. μὰ eſt de trop ici, & il peut avoir pris la place de μὴν. L'ancien Traducteur n'avoit point de négation dans ſon Exemplaire, & le ſens demande qu'il n'y en ait point.

(*b*) » Afin qu'il pût apprendre de ſa » bouche les coûtumes de ſon pays. « [*M. d'Andilly.*] C'eſt ainſi qu'ont rendu cet endroit ceux qui ont eu occaſion de

gardoient l'état où il ſe trouvoit. Ce ſoldat le lui ayant permis, il s'approcha & lui dit, par le moyen d'un Interprète: » Jeune » homme, un changement de fortune ſi imprévu, & le mal- » heur qui vous accable, vous jette dans l'abbatement, vous » ajoûteriez peu de foi à quelqu'un qui vous aſſureroit que la » Providence veille à votre délivrance. Sçachez cependant, » & j'en atteſte les Dieux de mon pays, ceux de celui où » nous ſommes, & par la volonté deſquels nous nous trouvons » chargés de ces chaînes, qu'en ce que je vais vous dire, je ne » cherche point à ſatisfaire une folle envie de diſcourir & de » vous flatter de vaines eſpérances. Je ſçais que toute prédic- » tion favorable, ſi elle n'eſt ſuivie de ſon effet, ne ſert qu'à » rendre plus ſenſibles les maux dont on eſt affligé. Mais, au » riſque de paſſer *pour impoſteur*, je crois que je dois vous faire » connoître ce que les Dieux vous préſagent. Vous ſerez bien- » tôt délivré de ces chaînes, & élevé aux plus grands hon- » neurs & à la plus haute puiſſance. Votre bonheur ſera le ſujet » des entretiens de ceux dont votre infortune excite aujourd'hui » la compaſſion. Votre mort ſera douce & tranquille; vos enfans » jouiront, après vous, des richeſſes que vous avez acquiſes: » ſouvenez-vous que, lorſque vous reverrez l'oiſeau que vous » voyez (*a*) aujourd'hui, vous n'aurez plus que cinq jours à vi- » vre; cela arrivera ainſi que me le fait connoître le Dieu qui » a envoyé cet oiſeau. Je croirois commettre une injuſtice, ſi, » inſtruit comme je le ſuis de votre deſtinée, je négligeois de » vous faire part de la connoiſſance que Dieu m'en a donnée; » rien n'étant plus capable de vous faire compter pour peu » les maux que vous ſouffrez, que l'eſpérance certaine de tant » de biens à venir pour vous. Lorſque vous ſerez arrivé à ce » degré de proſpérité, ne nous oubliez pas, & travaillez à nous » tirer des miſeres qui nous accablent.

le traduire. Ce peut être le ſens des termes de Joſeph, mais il ne paroît pas que ce ſoit l'expreſſion de ſa penſée. Le Germain ne demanda point permiſſion au ſoldat à la garde duquel il étoit, de parler à Agrippa, de choſes dont il ne lui dit pas un ſeul mot. La curioſité d'un Germain enchaîné, n'étoit certainement pas de s'inſtruire des coûtumes des Juifs. Le ſens que je propoſe demande qu'on liſe, παρόντων, au lieu de παίζων. Le peu de différence qu'il y a entre ces deux mots, rend la mépriſe aiſée. ἱστορεῖν ſignifie communément, interroger, mais il ſignifie auſſi quelquefois conférer, parler. *Se enim velle eum de quibuſdam quæ in præſentiarum ſunt alloqui.*

(*a*) Le Grec a σοι, à vous. C'étoit plutôt au Germain, qui faiſoit cette prédiction, que Dieu, qui avoit envoyé cet oiſeau, faiſoit connoître l'avenir, qu'à Agrippa.

La prédiction de ce Germain parut alors à Agrippa auſſi peu digne d'attention, qu'elle fut dans la ſuite le ſujet de ſon étonnement & de ſon admiration. Antonia étoit ſenſiblement touchée de ſa diſgrace ; mais elle ſentoit combien il étoit difficile, combien même il ſeroit peut-être inutile de parler en ſa faveur à Tibere : elle ſe contenta d'obtenir de Macron, qu'il ne le confieroit qu'à la garde de ſoldats doux & ſociables ; qu'il le mettroit, lui & celui qui ſeroit enchaîné avec lui, ſous le commandement d'un Officier qui lui permît de prendre le bain tous les jours, de voir ſes amis & ſes affranchis, & qui lui accordât tout ce qui pouvoit adoucir le ſentiment de ſes malheurs. Sillas, qui étoit ſon ami, alloit le voir ; Marſias, un de ſes affranchis, & Stœcus, lui apportoient pour ſa nourriture ce qui pouvoit lui faire plaiſir. Ils en prenoient un très-grand ſoin ; ils lui portoient des couvertures, ſous prétexte d'y travailler (*a*), & quand la nuit étoit venue, les ſoldats lui en accommodoient un lit, Macron le leur ayant ordonné. Agrippa reſta ſix mois en cet état.

VIII. Tibere ſe trouva incommodé à ſon retour à Caprée ; ce fut peu de choſe dans les commencemens, mais l'augmentation du mal lui faiſant perdre l'eſpérance de guérir, il ordonna à Evode, celui de ſes affranchis qu'il conſidéroit le plus, de lui amener ſes enfans, parce qu'il vouloit leur parler avant que de mourir. Il n'avoit point à la vérité de fils vivants. Druſus, le ſeul qu'il avoit eu, étoit mort ; mais il lui reſtoit un petit-fils, qu'on appelloit Tibere Gemellus, fils de Druſus. Caius étoit fils de Germanicus, neveu de l'Empereur (*b*). Il étoit encore jeune, mais bien inſtruit, & fort verſé dans les Lettres. La mémoire des vertus de ſon pere le mettoient en grande conſidération parmi le peuple, qui avoit eu une ſinguliére affection pour ce Prince. Il étoit en effet d'un caractere doux & aimable :

Eloge de Germanicus.

(*a*) M. d'Andilly, & le nouvel Editeur, paroiſſent n'avoir trouvé aucune difficulté ici : il me ſemble cependant qu'on ne porte pas d'une marchandiſe à vendre dans un endroit où il n'eſt pas permis de s'en ſervir ; car Joſeph ſuppoſe que cela n'étoit pas permis aux priſonniers. La traduction ſuppoſe que j'ai lû πραξίων, au lieu de πρασίων. Ces deux mots ſont faciles à confondre. On en a un exemple à la page douziéme de la Vie de Joſeph, Note *e*.

(*b*) Caius Germanici fratris filius. [*M. Havercamp.*] Germanicus n'étoit que le neveu de Tibere. Joſeph le fait ſon frere, mais c'eſt une faute de ſes Copiſtes ou de lui-même. Tibere & Druſus étoient fils de Livie, qu'elle avoit eus avant que d'être mariée à Auguſte, & Germanicus l'étoit de Druſus. *Germanicus Cl. Cæſaris pater, Druſi & minoris Antoniæ filius, à Tiberio patruo adoptatus.* Sueton. Tiber. chap. 1.

ſon extrême affabilité, ſa rare modeſtie, qui ne lui permettoit pas de penſer qu'il y eût perſonne au-deſſous de lui, lui avoit gagné le cœur non-ſeulement du Senat & du peuple, mais encore de toutes les nations ſoumiſes à l'Empire. Le charme de ſes diſcours, & ſes manières obligeantes, avoient captivé celles qui avoient pû le poſſéder: ſa haute réputation avoit produit le même effet dans les autres. Auſſi ſa mort fut-elle pleurée par tout l'Empire; l'affliction & le deuil fut général, & l'on eût dit que chacun regrettoit une perte particuliére. Tant de belles qualités dans le pere, furent d'un grand avantage pour le fils; & lui attacha ſur-tout les ſoldats, qui étoient réſolus de lui procurer l'Empire, quand il leur en eût dû coûter la vie.

Tibere laiſſe aux Dieux à décider qui ſeroit ſon ſucceſſeur. Son goût pour l'Aſtrologie judiciaire.

IX. Après que Tibere eut ordonné à Evode de lui amener le lendemain matin ſon petit-fils & ſon petit-neveu, il pria (*a*) les Dieux de lui faire connoître par quelque ſigne, celui qui lui devoit ſuccéder. Il ſouhaitoit ardemment que ce fût plutôt Tibere que Caius; mais il ſe perſuadoit, qu'il étoit plus ſage de s'en rapporter à la volonté marquée des Dieux, que de ſuivre ſon propre ſentiment, & de ſatisfaire ſon inclination, & il crut qu'ils lui inſpiroient de reconnoître, pour ſigne de leur volonté, que celui auquel ils deſtinoient l'Empire ſe préſenteroit le lendemain le premier devant lui. Dans cette penſée, il envoya dire au Gouverneur de ſon petit-fils de le lui amener le lendemain de grand matin, croyant, par cette précaution, fixer la déclaration des Dieux en ſa faveur (*b*); mais tout le contraire arriva. Auſſi-tôt qu'il fût jour, il ordonna à Evode de faire entrer celui de ſes enfans qui étoit dans l'anti-chambre. Evode étant ſorti y trouva Caius: Tibere ne s'y étoit pas encore ren-

(*a*) M. de Tillemont fronde un peu, dans ſa Note douziéme ſur Tibere, la maniére dont Joſeph dit que ce Prince ſe détermina ſur le choix de ſon ſucceſſeur. Le fait peut n'être pas vrai, mais il n'eſt pas hors de vrai-ſemblance dans un Prince ſoupçonneux, inquiet, & fort attaché à l'Aſtrologie. Ce que Tacite dit, qu'il abandonna la choſe au deſtin, ſe concilie fort bien avec le récit de Joſeph. Combien eſt-il de perſonnes d'un caractere indécis & flottant, qui ne prennent leur parti que ſur des circonſtances & des rapports qui n'ont aucune liaiſon avec les affaires ſur leſquelles elles doivent ſe décider? *Voyez* Dion, Liv. 59. Suet. chap. 3 & 4. Philon, Legat. Caii.

(*b*) L'Auteur de la Note *a* avoue qu'il n'entend pas la verſion de cet endroit. Je voudrois pouvoir me flatter d'entendre l'original. On pourroit lire καλαμεκχίσεσθαι, au lieu de καλαμελήσεσθαι. On ſent, dans la conduite de Tibere, un caractere flottant & indécis, & qui, comme pluſieurs autres Payens, s'imaginoit pouvoir en quelque ſorte lutter avec les Dieux. Il leur laiſſe le choix de celui qui lui ſuccédera, en marquant qu'il reconnoîtroit pour ſon ſucceſſeur, celui de Tibere ou de Caius qui ſe

du, parce qu'on avoit un peu tardé à lui ſervir ſon déjeûné. Cet Officier, qui ignoroit l'intention de l'Empereur, dit à Caius : Votre pere vous attend, & il le fit entrer. Lorſque Tibere le vit, il ſentit toute la force du pouvoir des Dieux, & commença à penſer » que le ſien étoit déſormais paſſé, puiſqu'il ne lui étoit » plus libre d'aſſurer l'Empire à celui à qui il l'avoit deſtiné. Il » déploroit ſon ſort, & gémiſſoit ſur celui de ſon petit-fils Ti- » bere, qui, par ce ſigne préſumé de la volonté des Dieux, » non-ſeulement perdoit toute eſpérance de lui ſuccéder, mais » couroit encore riſque de perdre la vie ; puiſque la conſerva- » tion de ſes jours alloit dépendre de celui qui ſeroit ſur le » thrône, & que la crainte & la haine devenant la régle de ſa » conduite, il étoit aiſé de prévoir que, ſans égard à la proxi- » mité du ſang, il ne ſe croiroit jamais en ſûreté, tant qu'il » laiſſeroit ſubſiſter un auſſi dangereux rival. « Tibere avoit toujours été fort attaché à l'Aſtrologie judiciaire, & plus ſcrupuleuſement livré aux régles de cette ſcience que ceux qui en font une profeſſion particuliére, il y rapportoit tous ſes ſuccès : il n'ajoûtoit pas moins de foi aux horoſcopes, & à toute autre prédiction de cette eſpèce ; &, parce qu'il en avoit vû quelques-unes ſuivies de leur effet, il faiſoit de toutes la régle de ſa conduite ; de ſorte que, voyant un jour Galba venir à lui, il dit, d'un ton aſſuré, à ſes intimes confidens : Cet homme ſera dans la ſuite élevé à l'Empire.

Cependant l'évenement que ce Prince avoit alors ſous les yeux l'affligeoit ſenſiblement. Il pleuroit la perte de ſon petit-fils, comme s'il fût déja mort, & ſe reprochoit la fatale curio- » ſité qui l'avoit porté à ſe procurer un préſage qui l'accabloit » de douleur, & précipitoit ſa mort, par le triſte preſſenti- » ment qu'il lui donnoit des malheurs qui devoient accabler » ce qu'il avoit de plus cher, pendant qu'il pouvoit mourir » tranquille & ſans inquiétude, s'il ſe fût abſtenu de vouloir » pénétrer dans un funeſte avenir. « Au milieu du trouble où le jettoit la douleur qu'il avoit de voir qu'un autre que celui à qui il l'avoit deſtinée alloit porter la couronne Impériale, il

veroit le lendemain le premier dans ſon anti-chambre. Mais, prévenu en faveur de ſon petit-neveu, il veut en quelque façon les forcer à ſuivre ſon inclination. Pour cela, il envoie ordre à ſon Gouverneur de l'amener auſſi-tôt qu'il ſera jour. Bizarerie étrange, mais dont l'homme n'eſt que trop capable. Il fait ſemblant de donner aux Dieux d'une main, ce qu'il reprend pour lui de l'autre.

ne laiſſa pas, quoiqu'avec un vif ſentiment de regret, d'adreſſer ces paroles à Caius. » Mon fils, quoique Tibere me ſoit plus » proche que vous, je vous déclare mon ſucceſſeur, autant » par un acte de ma propre volonté, que pour me conformer » à l'ordre des Dieux. N'oubliez pas, je vous prie, lorſque vous » ſerez ſur le thrône, l'affection que j'ai toujours eue pour » vous, & dont je vous donne aujourd'hui une grande marque » en vous élevant à l'Empire; n'oubliez pas non plus, que les » liens du ſang vous uniſſent à Tibere. Souvenez-vous, qu'après les Dieux, c'eſt à moi que vous êtes redevable d'un ſi » grand bienfait; ſouvenez-vous-en, pour me donner des marques de votre reconnoiſſance : ayez pour mon petit-fils » Tibere, les ſentimens que doit vous inſpirer la nature. » En lui conſervant la vie, vous ménagerez, à votre perſonne & à votre Etat, un ſolide & ferme appui; ſa perte ſeroit le commencement de vos malheurs. Un Prince iſolé & » ſans parens prêts à le ſoûtenir, eſt, au milieu de la grande » puiſſance, expoſé à bien des dangers, & les Dieux ne manquent jamais de punir les injuſtices, & le violement de la Loi, » qui commande de n'en commettre aucune. « Ces paroles de Tibere, toucherent peu Caius; il promit cependant de faire tout ce qu'il déſiroit : mais quand il fut monté ſur le thrône, il fit mourir Tibere, petit-fils de l'Empereur, comme ce Prince l'avoit bien prévu; & lui-même périt peu après, par une conſpiration qu'on forma contre lui.

Tibere déclare Caius ſon ſucceſſeur.

X. Caius fut le quatrième Empereur des Romains. Tibere, dont le régne fut de vingt-deux ans, (a) cinq mois & trois jours, mourut peu de jours après l'avoir déclaré ſon ſucceſſeur. Les premiers bruits de ſa mort cauſerent une ſecrette joie aux Romains; mais quoiqu'ils la ſouhaitaſſent beaucoup, & qu'ils euſſent donné tout au monde, pour que la nouvelle qui s'en répandoit fût véritable, ils n'oſoient paroître y ajoûter foi, ni rien témoigner de leurs ſentimens, par la crainte que, ſi elle ſe trouvoit fauſſe, on ne leur en fît un crime. Jamais les Patriciens n'avoient été auſſi maltraités qu'ils le furent par cet Em-

Tibere meurt.

(a) Vingt-deux ans, ſix mois & vingt-ſix jours. *M. de Tillemont.* | Joſeph donne, dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, * vingt-deux ans, ſix

* Liv. 2. chap. 9. pag. 168. *Critiq. Baron.* pag. 29. *Annal. Polit. Eccleſ.* pag. 457. *Leget. ad Caium*, pag. 845.

pereur

pereur. Ce fut un Prince toujours prêt à s'animer de la plus terrible colère, ſous quelque prétexte que ce fût : lorſqu'il avoit pris ſon parti, ſa haine, quelqu'injuſte qu'en fût le ſujet, étoit inéxorable ; & , comme il étoit naturellement cruel, la mort, à laquelle il condamnoit lui paroiſſoit la peine la plus légere. Quelque agréable que fût donc aux Romains la nouvelle de ſa mort, ils furent retenus par la crainte des maux, qu'une joie indiſcrettement marquée leur attireroit, ſi, contre leurs vœux, ce qu'on en publioit étoit faux.

Un affranchi d'Agrippa lui annonce la mort de Tibere.

Marſias, Affranchi d'Agrippa, ſe hâta d'aller la lui apprendre. Il le trouva comme il alloit au bain, & lui dit, en Hébreu : Le lion eſt mort. Agrippa le comprit ſans peine, & lui répondit, tranſporté de joie : Comptez ſur ma parfaite reconnoiſſance, pour tous les ſervices que vous m'avez rendus & ſur-tout pour la bonne nouvelle que vous m'apprenez, ſi elle ſe confirme. L'Officier qui commandoit dans la priſon où étoit Agrippa, & qui avoit vû l'empreſſement avec lequel ſon affranchi étoit entré, & remarqué la joie qu'avoit témoigné Agrippa enſuite de leur entretien, ſoupçonna que Marſias venoit d'apprendre à ſon maître quelque choſe de nouveau, & leur demanda de quoi il s'étoit agi entre eux. Ils firent d'abord quelque difficulté de s'ouvrir, & chercherent des détours ; mais Agrippa, preſſé par cet Officier, avec lequel il s'étoit lié d'amitié, le ſatisfit & lui déclara tout. L'Officier prit part à la joie que reſſentoit Agrippa d'un évenement auſſi avantageux pour lui, & l'invita à ſouper. Comme on ſoupoit, & que le vin commençoit à faire impreſſion, il ſurvint quelqu'un, qui dit que Tibere n'étoit pas mort, & qu'on le verroit dans peu de jours à Rome. Cette nouvelle jetta l'Officier dans l'étonnement & dans le trouble ; car il jugeoit bien, qu'ayant ainſi mangé avec un priſonnier, & s'étant réjoui avec lui au même temps qu'il venoit d'apprendre la mort de l'Empereur, il s'étoit rendu coupable d'un crime capital. Il en conçut un tel dépit,

mois, trois jours de régne à Tibere. Dion, qu'Uſſerius & quelques autres Sçavans ſuivent, allonge ſon regne d'un mois quatre jours. M. Baſnage, & le Pere Pagi, lui donnent vingt-deux ans, ſix mois & vingt-ſix jours de régne. Philon le fait régner vingt-trois ans. M. Baſnage ne conſulte que la Verſion de Sig. Gelenius, lorſqu'il dit que, ſelon Joſeph, le régne de cet Empereur a été de vingt-deux ans, cinq mois & treize jours. On peut conſulter la Note treiziéme de M. de Tillemont, ſur Tibere, & une diſſertation ſur les années de ſon régne, dans le Tome douziéme de l'Hiſt. Critiq. *Rép. Lettres*, pag. 54.

que, pouſſant Agrippa de deſſus le lit ſur lequel il étoit à table, il lui dit : » Croyez-vous que vous m'aurez impuné-» ment débité une fauſſe nouvelle de cette conſéquence ? Votre » tête me répondra de ce menſonge. « Il lui avoit fait ôter ſes fers, mais il ordonna alors qu'on les lui remît, & le fit garder avec plus de rigueur qu'il n'avoit encore fait.

Caius rend la liberté à Agrippa, & lui donne la Tétrarchie de Philippe, avec le titre de Roi.

Agrippa paſſa la nuit dans de grandes inquiétudes ; mais la mort de Tibere ſe confirma le jour ſuivant, & elle le fut d'une manière ſi marquée, que perſonne ne craignit plus d'en manifeſter ſa joie : il y en eut même qui la ſignalerent en offrant des ſacrifices. On reçut des Lettres de Caius ; les unes adreſſées au Senat, par leſquelles il l'informoit que Tibere étoit mort, & qu'il l'avoit déclaré ſon ſucceſſeur ; & les autres à Piſon, Préfet de Rome : elles contenoient les mêmes avis, avec des ordres de tirer Agrippa de priſon, & de le conduire dans la maiſon où il logeoit avant d'avoir été mis dans les fers. Il y fut à la vérité gardé & obſervé ; mais, délivré de toute crainte, il y vivoit comme il vouloit. Caius vint à Rome, & y fit rendre à Tibere, dont il avoit fait conduire le corps avec lui, tous les honneurs funèbres qui étoient en uſage chez les Romains. Il vouloit mettre ce même jour Agrippa en liberté, mais Antonia l'en empêcha ; non qu'elle ſe fût indiſpoſée contre lui, mais par ménagement pour la réputation de Caius. Elle penſoit qu'il ne pouvoit mettre ſi-tôt en liberté quelqu'un que Tibere avoit fait mettre aux fers, ſans ſe rendre ſuſpect d'avoir conçu une joie indécente de la mort de l'Empereur. Peu de jours après, néanmoins, Caius le fit venir, lui fit couper les cheveux & changer d'habits, ceignit ſon front du diadême, & l'établit Roi de la Tétrarchie de Philippe, à laquelle il lui fit eſpérer de joindre bientôt celle de Liſanias (*a*) ; il lui fit auſſi préſent d'une chaîne d'or, du poids de celle qu'il avoit portée, & envoya Marulle commander en Judée.

(*a*) « Et y ajoûta celle de Liſanias. » [*M. d'Andily.*] C'eſt le ſens de ὡρισάμενος. Mais, Sam. Petit a fort bien remarqué, que ce ne fut que l'Empereur Claude qui donna à Agrippa la Tétrarchie de Liſanias. Ce Sçavant vouloit qu'on lût ὡρισόμενος, au lieu de ὡρισάμενος ; mais l'Auteur de la Note *h* remarque fort bien, que Joſeph emploie quelquefois le prétérit dans le ſens du futur. Si M. de Tillemont eût fait attention à cette manière de s'exprimer, & à ce que Joſeph dit dans le dix neuvième Livre des Antiquités Juives, chap. 5. numero 1. il n'eût pas dit que Caius fit donner à Agrippa la Tétrarchie que ſon oncle Philippe avoit eue, & qu'il y ajoûta celle de Liſanias. *Ruine des Juifs*, pag. 434.

XI. La ſeconde année du régne de l'Empereur Caius, Agrippa le pria de lui permettre d'aller en Judée, pour donner ordre aux affaires de ſon Etat, & l'aſſura qu'il ſe rendroit auprès de lui auſſi-tôt qu'il les auroit réglées. L'Empereur le lui permit. Ainſi, contre toute ſorte d'apparence, on vit ce Prince rentrer dans ſa Patrie avec une couronne ſur la tête; exemple bien frappant du pouvoir de la fortune, pour ceux qui comparoient l'Etat où ils l'avoient vû avec celui où ils le voyoient alors. Les uns admiroient le bonheur avec lequel il étoit parvenu au comble de ſes eſpérances; les autres avoient peine à croire ce qu'ils ne pouvoient voir ſans étonnement.

CHAPITRE VII.

I. LA ſurprenante élévation d'Agrippa excita la jalouſie d'Herodiade ſa ſœur, épouſe d'Herode, Tétrarque de Galilée & de Pérée. La dignité dont elle voyoit ſon frere revêtu, le mettoit au-deſſus de ſon mari: après avoit été obligé de quitter la Judée, pour ſe dérober aux importunités de ſes créanciers, qu'il ne pouvoit ſatisfaire, il y revenoit dans un état de gloire & de proſpérité éclatante: Herodiade ne pouvoit le voir paroître en public avec les marques de la Royauté, ſans lui porter envie. Ce changement de fortune l'affligeoit; elle ne ceſſoit de preſſer ſon mari d'aller à Rome, ſolliciter le diadême. » La vie, lui diſoit-elle, me ſeroit inſupportable, ſi » Agrippa, fils d'Ariſtobule, que le Roi Herode a fait mou- » rir, qui s'eſt vû réduit à une ſi grande indigence, qu'il n'a vécu » pendant quelques temps qu'aux dépens de ceux qui vou- » loient bien le nourrir, qui a été obligé de fuir de la Judée, » pour ſe ſouſtraire aux importunités de ſes créanciers, portoit » une couronne, tandis que vous, qui êtes fils de Roi, & que » votre naiſſance appelle au thrône, vous vous réduiriez lâ- » chement à mener une vie privée. Si juſqu'à préſent une tran- » quille indifférence vous a fait vivre ſans peine dans une con- » dition moins élevée que n'étoit celle de votre pere, le rang » qu'occupe Agrippa doit vous exciter aujourd'hui à en ambi- » tionner une ſemblable. Ne ſouffrez pas qu'un homme, qui, » pour vivre, a été obligé de vous faire ſa cour, ſoit déſor-

Herodiade engage Antipas à aller à Rome ſolliciter une couronne.

» mais dans un rang ſupérieur au vôtre ; ſon indigence auroit-
» elle donc pû lui procurer des avantages que vous penſeriez
» ne pouvoir obtenir, dans l'état de richeſſe & d'abondance
» dont vous jouiſſez ? C'eſt une honte pour vous, de vous trou-
» ver réduit à marcher ainſi après celui qui ne vivoit, il
» y a deux jours, que de vos libéralites. Partons pour Ro-
» me, n'épargnons ni peines, ni or, ni argent. Et, que nous
» ſerviroit-il de garder des thréſors ! Nous ne pouvons les
» mieux employer qu'à nous procurer une couronne.

II. Comme Herode aimoit ſon repos, & avoit de l'éloignement pour les embarras & le tumulte de Rome, il réſiſta longtemps aux inſtances de ſon épouſe, & faiſoit tous ſes efforts pour la détourner de ce deſſein ; mais plus elle lui voyoit de répugnance à ſe prêter à ſes vuës & à entreprendre ce voyage, plus elle s'efforçoit de lui perſuader qu'il devoit tout tenter pour obtenir le titre de Roi, & elle ne ceſſa de le preſſer que lorſqu'elle lui eut arraché ſon conſentement ; car il fut enfin obligé de céder à ſes importunités. Il ſe diſpoſa donc à partir ; & comme il aimoit la magnificence, il n'épargna rien dans les préparatifs de ce voyage, dont fut Herodiade ſon épouſe. Agrippa apprit la réſolution qu'ils avoient priſe d'aller à Rome, il en pénétra le deſſein, & prit de ſon côté ſes précautions. Auſſitôt qu'il ſçut qu'ils étoient partis, il envoya (*a*) Fortunat, un de ſes affranchis, avec des préſens pour l'Empereur, & des Lettres contre Herode, avec ordre de conférer de vive voix de cette affaire avec l'Empereur, s'il en trouvoit l'occaſion. Fortunat ſuivit Herode de ſi près, & eut un vent ſi favorable, qu'il fut introduit chez l'Empereur au moment qu'il donnoit audience à ce Prince (*b*), & lui préſenta les Lettres dont il étoit chargé. Ils avoient pris terre l'un & l'autre à Pouzole, & ils en partirent pour ſe rendre à Baies, où l'Empereur étoit alors. C'eſt une petite ville de la Campanie, éloignée d'environ cinq ſtades de Pouzole, & dans laquelle il y a pluſieurs belles maiſons Royales, chaque Empereur s'étant fait un mérite de ſurpaſſer ſes prédéceſſeurs en magnificences. On y trouve des eaux chaudes, qui ſortent de terre ;

Agrippa envoie des préſens à Caius, avec des Lettres, dans leſquelles il accuſoit Herode.

(*a*) Photius dit qu'Agrippa ſuivit Herode à Rome ; mais ce peut être une faute de Copiſte, qui a mis le nom de ce Prince pour celui de ſon envoyé.

(*b*) Voyez Remarque XI.

elles ſont médicinales, & très-agréables à boire, on peut en uſer par un pur goût de plaiſir. En même temps que l'Empereur donnoit audience à Herode, & qu'il lui parloit, il liſoit les Lettres qu'Agrippa lui avoit écrites contre lui; il l'y accuſoit d'avoir eu des intelligences avec Séjan contre Tibere, & d'en entretenir encore avec Artabane, Roi des Parthes, contre l'Empereur. Les preuves qu'il en donnoit, étoient qu'il avoit dans ſes arſenaux de quoi armer ſoixante & dix mille hommes. Cet article ayant paru de conſéquence à l'Empereur, il lui demanda, ſi ce qu'on lui apprenoit, qu'il avoit fait de grands magazins d'armes, étoit véritable. Herode en convint; il l'eût nié inutilement, parce qu'on pouvoit l'en convaincre. L'Empereur crut que ce ſeul fait conſtatoit aſſez les accuſations dont Agrippa le chargeoit. Il lui ôta ſa Tétrarchie, qu'il donna à Agrippa, avec tous ſes thréſors, & le condamna à un exil perpétuel à Lyon (*a*), qui eſt une ville des Gaules. Ayant appris qu'Herodiade étoit ſœur d'Agrippa, & croyant qu'elle ne ſuivroit pas ſon mari dans ſon exil, il lui dit qu'elle trouveroit un grand appui dans ſon frere, & offrit de lui laiſſer tout l'argent qui lui appartenoit (*b*) perſonnellement. » Vous » ſuivez en cela, Seigneur, répondit Herodiade, les mouvemens » de votre généroſité & de votre grandeur d'ame: mais l'af- » fection que j'ai pour mon mari, ne me permet pas de profiter » de la faveur que vous me faites. Je ſerois bien injuſte, d'aban- » donner mon mari dans ſa diſgrace, après avoir partagé avec » lui ſa proſpérité. « Ce noble courage irrita Caius: il l'exila avec ſon mari, & donna ſes biens au Roi Agrippa. Ce fut ainſi

Herode & Herodiade envoyés en exil.

(*a*) » Et s'étant ſauvé en Eſpagne, il » mourut avec Herodiade. « *Le Pere Calmet, ſur le* 1. *verſet du Chapitre* 2. *de S. Matthieu*; &, pour le prouver, on cite Joſeph. Selon cet Auteur, Herode eſt ici exilé à Lyon; & c'eſt en Eſpagne, dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, que Caius le relégua. C'eſt une contradiction qu'on lui ſauve ordinairement, en ſuppoſant qu'il corrige ici ce qu'il avoit dit ailleurs du lieu de l'exil d'Herode, ou que les Copiſtes ont mis Eſpagne pour Lyon, ou Lyon pour Eſpagne, dans l'un ou l'autre de ces endroits. Quoi qu'il en ſoit, Joſeph ne dit point qu'Herode s'enfuit en Eſpagne. Et quel motif auroit il pû avoir de quitter Lyon pour s'y enfuir? N'y auroit-il pas été également exilé, & plus éloigné encore de ſon pays.

(*b*) C'eſt après M. d'Andilly, que l'Auteur du Supplément du Dictionnaire de Bayle,* dit que Caius ayant ſçû qu'Herodias étoit ſœur d'Agrippa, il lui offrit l'argent qu'il avoit confiſqué ſur ce Prince. Ce ne fut point l'argent que l'Empereur avoit confiſqué ſur Herode, mais celui d'Herodiade. Ὁπόσα ἐκείνη ἦν, tout ce qui lui appartenoit en propre.

* Art. Agrippa.

que Dieu punit l'un & l'autre ; Herodiade, de l'envie qu'elle portoit au Roi ſon frere, & Herode (*a*), pour s'être laiſſé perſuader par les vains & ambitieux diſcours de ſon épouſe.

Caius ſe comporta fort bien les deux premiéres années de ſon régne : par la douceur de ſon gouvernement, il ſe concilia l'affection des Romains & de tous les autres ſujets de l'Empire ; mais ſa grande puiſſance l'aveugla au point qu'il ſe méconnut dans la ſuite. Il oublia qu'il étoit homme, & outragea la Divinité, par l'orgueil inſenſé avec lequel il oſa ſe faire regarder comme un Dieu.

CHAPITRE VIII.

Sédition à Alexandrie, entre les Juifs & les Grecs : l'une & l'autre faction députe à Rome. L'Empereur ne veut pas entendre les Juifs.

I. IL s'éleva une ſédition à Alexandrie, entre les Juifs qui y demeuroient & les Grecs ; chacune des factions envoya trois (*b*) Députés à Rome. Un de ceux des Alexandrins étoit Apion, qui porta contre les Juifs pluſieurs accuſations, dont la principale étoit que, » tandis que tous les ſujets de l'Empire » s'empreſſoient de conſacrer à l'Empereur des ſtatues, de lui » bâtir des Temples, de lui élever des autels, & lui déféroient » tous les honneurs qu'on rend aux Dieux, les Juifs étoient

(*a*) Comme la médaille de M. Rigord, qui donne quarante-trois ans de régne à Herode le Tétrarque a fait beaucoup de bruit dans la République des Lettres, * on a cru qu'on liroit avec plaiſir un récit ſuccint de ſon Hiſtoire. Elle fut envoyée d'Orient à M. Rigord, qui demeuroit à Marſeille. Ce curieux en fit préſent à Monſieur Begon, qui chargea ** ſes héritiers en mourant de la rendre à celui qui lui en avoit fait preſent. Ses derniéres volontés furent exactement exécutées par ſes héritiers, du moins quant à cet article. M. Rigord étant mort, ſon cabinet fut vendu, & cette médaille paſſa dans celui de M. le Bret, premier Préſident du Parlement d'Aix. Cet illuſtre Magiſtrat, quoiqu'aſſez jeune alors, la ſoupçonna d'être fauſſe, & rendit les raiſons de ſon ſoupçon publiques, dans une Diſſertation Latine qu'il fit imprimer. M. le Préſident de Mazaugues, qui l'acquit à la mort de M. le Bret, ayant eu occaſion de faire un voyage à Paris, l'apporta avec lui. Le voyage fut funeſte pour cette médaille. Elle y perdit le mérite de la rareté qu'elle avoit eu juſqu'alors, & fut déclarée fauſſe : jugement dont elle n'a pû ſe relever juſqu'à préſent.

(*b*) Philon ne marque point combien les Grecs d'Alexandrie envoyerent de Députés à Rome ; mais les Juifs y en envoyerent cinq, ſelon lui. Ainſi, c'eſt une faute dans Joſeph de n'en compter que trois, ou une erreur dans ſes chiffres. *De Legat. ad Caium*, pag. 1043.

* Cardin. Noris, ann. & Epoch. Siro-Maced. Act. Lipſiaca, 1691. 1. vol. Suppl. pag. 581. M. Schelſtrate, Antiq. Eccleſ. Monum. illuſtr. &c. M. Vaillant, Tom. 2. Mem. Academ. Inſcript. &c. pag. 534. Diſſertation hiſtoriq. ſur une médaille d'Herode Antipas : par M. Rigord, Paris 1690.

** Mercure de France 1741.

» les ſeuls qui refuſaſſent de lui rendre le culte qui lui étoit » dû, & de jurer en ſon nom. « Lorſqu'Apion eut ceſſé de parler, & d'imputer malignement aux Juifs tout ce qu'il prévoyoit avec quelque vrai-ſemblance devoir irriter l'Empereur contre eux, Philon, l'un de leurs Députés, Philoſophe d'une grande réputation (*a*), dont le frere étoit Alabarque de ſa Nation à Alexandrie, ſe mit en devoir de répondre pour les Juifs ; mais l'Empereur l'en empêcha, & lui ordonna de ſe retirer. Il étoit tranſporté d'une ſi violente colère, que tout le monde craignit qu'il ne maltraitât les Juifs. Philon ſe retira couvert de confuſion, & dit à ceux qui l'accompagnoient, qu'ils ne devoient pas perdre courage ; que plus l'Empereur étoit irrité, plus ils devoient eſperer que Dieu, qu'il offenſoit, ne manqueroit pas d'empêcher les effets de ſon courroux.

II. Caius regardant comme un mépris que les Juifs témoignoient de ſa divinité, le refus qu'ils faiſoient de lui bâtir des temples, donna ordre à Petrone, qu'il envoyoit ſuccéder à Vitellius, dans le gouvernement de Syrie, de prendre avec lui des troupes, d'aller à Jeruſalem mettre ſa ſtatuë dans le Temple (*b*), & d'uſer de violence, ſi les Juifs s'y oppoſoient. Auſſi-tôt que Petrone eut pris poſſeſſion du gouvernement de Syrie, il ſe mit en devoir d'exécuter les ordres de l'Empereur. Il ramaſſa le plus qu'il put de troupes auxiliaires, & ſe faiſant

L'Empereur veut faire mettre ſa ſtatuë dans le Temple de Jeruſalem.

(*a*) M. le Clerc, Fabricius, & quelques autres Sçavans, ont cru que Philon a été un vrai Platonicien. On ne nie pas la poſſibilité du fait, mais ces Sçavans ne le prouvent point. La conformité de ſentimens ne le prouve pas. Il s'agit de ſçavoir ſi Philon a pris de Platon, ou ſi celui-ci a emprunté des Egyptiens ; ſi Philon n'a point puiſé dans la même ſource, ou ſi enfin, il n'a point trouvé dans les Auteurs de ſa Nation les ſentimens qui paroiſſent être les mêmes que ceux du Philoſophe Grec. Tout cela eſt poſſible, & tant qu'on ne pourra point faire voir que cela n'eſt point arrivé, on ne pourra prouver le Platoniſme du Juif. Quoi qu'il en ſoit, il ne paroît pas que Joſeph ait connu ſon grand attachement a la Philoſophie Platonicienne. La manière dont il en parle, n'eſt pas celle d'un Auteur qui auroit connu le Député des Juifs comme un grand Philoſophe. * Je ne trouve point qu'il ait donné les plus grands éloges à ſes Ouvrages. Il n'en parle même pas. *Memoires de Trévoux*, 1733. *pag.* 229. Je ne me ſouviens pas d'avoir lû dans aucun ancien, qu'un Etranger, ſans aucun caractere, ait lû en plein Senat une invective contre un Empereur, & qu'elle ait été ſi eſtimée, qu'elle ait été miſe dans les Bibliothéques publiques. On le diſoit de celle que Philon avoit faite contre l'Empereur. *Caius. Euſeb. H. E. Liv.* 2. *chap.* 18.

(*b*) Juſſi a C. Cæſare effigiem ejus in templo locare, arma potiùs ſumpſêre. *Tacit. Hiſt. Liv.* 5. *numero* 9.

* Καὶ φιλοσοφίας οὐκ ἄπειρος.

accompagner de deux légions, il ſe rendit à Ptolémaïde, où il avoit deſſein de paſſer l'hiver, pour ſe mettre en campagne au printemps. Il donna avis à l'Empereur des préparatifs qu'il faiſoit. Ce Prince loua ſon zèle, & lui recommanda en même temps de pouſſer l'affaire avec vigueur, & de ne ceſſer de faire la guerre aux Juifs, tant qu'ils refuſeroient d'obéïr (*a*). Une multitude preſque infinie de cette Nation ſe rendit à Ptolémaïde, pour prier Petrone de ne pas entreprendre de les obliger à tranſgreſſer leurs Loix & leurs coûtumes. » Si vous avez, » lui dirent-ils, abſolument réſolu de faire placer la ſtatuë de » l'Empereur *dans notre Temple*, commencez par nous faire » tous égorger : vous ferez après ce qu'il vous plaira. Car nous » ne pouvons, tant que nous aurons un ſouffle de vie, ſouffrir » qu'on entreprenne de faire ce que notre reſpectable Légiſ- » lateur nous a défendu : défenſe à laquelle nos ancêtres ont » toujours regardé comme une vertu de ne laiſſer donner aucune » teinte. « Petrone leur répondit avec quelque émotion. » Si » je ne ſuivois que les impreſſions de ma volonté, je ferois » quelques réflexions ſur ce que vous me repréſentez, & peut- » être le trouverois-je raiſonnable ; mais j'agis par les ordres de » l'Empereur, & je ſuis contraint de les faire exécuter. Il m'en » coûteroit la vie, ſi je ne lui obéïſſois pas. » Seigneur, repri- » rent les Juifs, il ne nous eſt pas plus poſſible d'abandonner » notre Loi, qu'à vous de déſobéïr à l'Empereur. Nous avons » confiance en la bonté de Dieu (*b*) : nous ſommes juſqu'à » préſent demeurés fidèlement attachés aux ſaints Réglemens, » pour le maintien deſquels nos Peres ont cru devoir tout » ſouffrir ; la crainte de la mort ne nous fera jamais rien faire » de ce que Dieu nous défend. Fermement perſuadés que no- » tre bonheur y eſt attaché, nous nous expoſerons à tous les » maux, plutôt que de ſouffrir qu'il ſoit fait aucune ſorte de

Une multitude de Juifs va trouver Petrone, pour le prier de ne pas mettre la ſtatuë de l'Empereur dans le Temple.

(*a*) Voyez Remarque XII.

(*b*) Le ſens qu'a ſuivi l'ancien Interprète eſt bon ; mais ſi ſa traduction eſt exacte, il y avoit quelque différence entre ſon Exemplaire & les nôtres. Si on liſoit τοῦ νόμου, au lieu de τῶν νόμων, je traduirois : » Il nous eſt également impoſ- » ſible d'abandonner nos Loix ; leſquelles » par la puiſſance de Dieu comme nous « en ſommes perſuadés, & par les ſouf- » frances de nos ancêtres, n'ont jamais » été détruites. « Pour ſoûtenir ce ſens dans une conſtruction réguliére, il faudroit lire οἱ, devant θεοῦ ; mais il y a pluſieurs conſtructions auſſi peu réguliéres dans d'autres endroits de Joſeph. πόνοις ne peut s'accommoder au ſens qu'on a donné juſqu'à préſent en cet endroit, qu'en lui faiſant violence.

violemens

» violement de nos Loix. Nous ſçavons qu'en nous y expo-
» ſant, nous nous procurons le moyen d'en être préſervés par
» la puiſſante protection de Dieu, puiſque nous ne ſouffrirons
» que pour ſa gloire, & qu'il peut permettre en notre faveur
» quelque heureuſe révolution dans les affaires; au-lieu qu'en
» vous obéïſſant lâchement, nous attirerons ſur nous la colère
» de Dieu, qui, comme vous ne pouvez l'ignorer, eſt plus re-
» doutable que celle de l'Empereur.

III. Petrone jugeant par la réponſe des Juifs qu'ils perſiſte-roient opiniatrément dans leur réſolution (*a*), & qu'il lui ſeroit impoſſible de placer la ſtatuë de l'Empereur dans le Temple, ſans en venir aux armes & faire périr beaucoup de monde; prit avec lui ſes amis & ſa garde ordinaire, & s'en alla à Tibériade, pour être plus à portée de juger de l'état des choſes. Les Juifs, perſuadés qu'ils ne pouvoient, ſans courir de grands riſques entrer en guerre, mais regardant comme le dernier des malheurs le violement de leurs Loix, furent trouver Petrone à Tibériade. Leur nombre étoit preſque infini: ils le ſupplièrent de ne les pas réduire au déſeſpoir, & de ne pas ſouiller leur ville, en y faiſant placer une ſtatuë. » Etes-vous donc réſolus,
» leur dit Petrone, de déclarer la guerre à l'Empereur? avez
» vous conſidéré avec aſſez d'attention ſon extrême puiſſance,
» ſentez-vous votre foibleſſe? » Nous ne prendrons point les
» armes contre lui, répondirent les Juifs, mais nous mourrons
» plutôt que de rien faire de contraire à l'obſervance de nos
» Loix;« Et en parlant ainſi, ils ſe jetterent à terre, découvrirent leur gorge, & proteſterent qu'ils étoient prêts de mourir: ils lui firent ainſi les mêmes inſtances pendant quarante jours, abandonnant la culture de leurs terres, quoique ce fût le temps de les enſemencer (*b*), tant ils étoient fermes & réſolus de ſouffrir la mort, plutôt que de voir entrer cette ſtatuë dans Jeruſalem.

Les Juifs vont trouver Petrone à Tibériade.

IV. Les choſes étoient en cet état lorſqu'Ariſtobule, frere d'Agrippa, Elcias (*c*), ſurnommé le Grand, les plus gens de bien

(*a*) Voyez Remarque XII.

(*b*) Philon met cet évenement dans le temps de la moiſſon. Mais, outre que Joſeph a paſſé la plus grande partie de ſa vie dans la Paleſtine; qu'en qualité d'Hiſtorien de ſa Nation, il a dû faire une étude particuliére de tout ce qui lui eſt arrivé, le Traité de la députation à Caius, annonce un Auteur ſi peu grave & ſi peu judicieux, que ſon témoignage ne peut en aucune façon contrebalancer celui de Joſeph.

(*c*) Cet Elcias eſt, je crois, le fils d'Alexas, ami d'Herode, qu'il obligea ſa

de cette famille, & les plus conſidérables de la Nation, vinrent trouver Petrone, & le conjurerent par toutes ces marques d'une fermeté inébranlable, dont il étoit le témoin, » de n'uſer » d'aucune violence qui jettât les Juifs dans le déſeſpoir; mais » d'écrire à l'Empereur, qu'il ne lui étoit pas poſſible de ré- » ſoudre les Juifs à recevoir ſa ſtatuë : que, fort éloignés de » toute idée de révolte, perſuadés même qu'ils n'étoient point » en état de prendre les armes, ils ſe dévouoient à la mort, « plutôt que de conſentir à aucune ſorte de violement de leurs » Loix; qu'ils avoient même abandonné le ſoin de leurs ter- » res, & que, ſi elles demeuroient ſans être enſemencées, » l'impoſſibilité où ils ſe trouveroient de payer les taxes impé- » riales, produiroit néceſſairement bien des brigandages : l'Em- » pereur, ajoûterent-ils à Petrone, ſe laiſſera peut-être tou- » cher, & ne portera pas les choſes aux derniéres extrémités, » n'étant pas à préſumer qu'il ait formé le deſſein de détruire » la Nation. Si cependant, après ces repréſentations, il per- » ſiſte dans ſa réſolution, vous ſerez toujours à temps d'exé- » cuter ſes derniers ordres. « Telles furent les remontrances qu'Ariſtobule & ceux qui l'accompagnoient firent à Petrone. Les inſtances qu'ils lui firent, leurs prières preſſantes & réitérées, la vuë de l'invincible conſtance des Juifs, la crainte d'offenſer Dieu, le trouble & les inquiétudes, qui pendant le reſte de ſa vie pouvoient être les ſuites de ſon offenſe, ſi, pour ſatisfaire à la folle imagination de l'Empereur, il ſacrifioit tant de milliers d'hommes, en leur faiſant un crime de leur piété & de leur Religion : ces motifs & ces réflexions ébranlerent Petrone; & quoiqu'il connût tout le riſque qu'on couroit, en différant d'exécuter les ordres de Caius (*a*), il ſe perſuada que, comme il ſeroit toujours temps d'en venir aux mains avec les Juifs, ſi l'Empereur perſiſtoit dans ſa réſolution, il convenoit de l'informer de la réſiſtance inébranlable des Juifs, un tel obſtacle

Remontrances d'Ariſtobule & des principaux de la Nation à Petrone.

ſœur Salomé d'épouſer. *Antiq. Juiv.* Liv. 17. chap. 1. numero 1. *Guer. Juifs*, Liv. 1. chap. 28. numero 6. Salomé avoit eu d'un premier mariage deux filles, dont l'une, nommée Cipros, épouſa le fils de ſon beau-frere, nommé Elcias. Il eſt appellé Alexas, Selcias, au chapitre cinq du Livre dix-huit des Antiquités Juives, pag. 886. Mais Alexas paroît s'être gliſſé dans le texte ſans néceſſité; & puiſque le nouvel Editeur trouvoit Elcias dans quelques manuſcrits, il le devoit préférer à Selcias; ſon nom ne commençant point ici par un Σ.

(*a*) Je ſoupçonne qu'ὀργῇ φέροντος μὴ ἐκ τοῦ ὄχλου διαχειμάζου αὐτῷ ταῖς ἐπιστολαῖς eſt une ſcholie, qui étoit à côté de εἰ δ' ἄρα τι ἢ καθ' αὐτοῦ, &c. qui a paſſé

étant peut-être capable de le faire lui-même changer de ſentiment. Il conſidéroit d'ailleurs, que, ſi Caius le rendoit reſponſable du refus opiniâtre des Juifs, & qu'il tournât contre lui ſon indignation, il étoit toujours glorieux aux hommes qui ſe piquent de vertu, de mourir pour ſauver la vie à un peuple auſſi nombreux: il crut donc devoir donner toute ſatisfaction à Ariſtobule & à ceux qui étoient venus avec lui, lui faire ces remontrances.

Petrone convoque le Peuple à Tibériade.

V. Il ordonna cependant aux Juifs de ſe rendre à Tibériade; il y en vint une multitude infinie, & Petrone les ayant fait entourer par ſon armée, il leur dit: » Ce n'eſt point de mon propre mouvement, mais par un ordre exprès de l'Empereur, » que je viens faire éclater ici toute ſon indignation contre » ceux qui ſont aſſez témèraires que de déſobeïr à ſes commandemens; c'eſt de lui que je tiens la charge dont je ſuis » honoré, & il me conviendroit peu de rien faire contre ſa » volonté. Je ne crois pas cependant pouvoir équitablement me » diſpenſer de ſacrifier ma vie & ma fortune, pour empêcher » un Peuple auſſi nombreux de périr par l'attachement qu'il » a pour ſes Loix, pour le maintien deſquelles il croit devoir » tout ſouffrir. Le reſpect que j'ai pour la ſouveraine puiſſance » de Dieu, me donne le courage de ne point voir avec indifférence l'outrage que les Puiſſances de la terre veulent faire » à ſon ſaint Temple. J'écrirai à l'Empereur, pour l'inſtruire de vos ſentimens; je ferai valoir vos raiſons, & ne » négligerai rien de ce qui dépendra de moi, pour vous ſouſtraire aux maux qui pourroient être la ſuite de votre louable » conduite (*a*). Veuille Dieu, dont le pouvoir eſt au-deſſus des » artifices & de tous les vains efforts des hommes, favoriſer » mes vuës, maintenir en leur entier vos Loix & vos coûtumes, & ne pas permettre que l'Empereur tombe dans le » mépris, en ſe livrant au criminel deſir de ſe faire honorer » plus qu'il ne le doit être. Si mes repréſentations irritent l'Empereur, s'il tourne contre moi ſon indignation, je ſuis diſ-

de la marge dans le texte; où ſi on veut que ces mots ſoient de Joſeph, qu'ils devroient être après τρέπουσι τὴν ὀργήν. On a rétabli une infinité de paſſages des Anciens, en ſuppoſant que la précipitation des Copiſtes y avoit tranſpoſé quelques mots, ou quelques phraſes. La difficulté eſt de rétablir ces tranſpoſitions avec ſuccès & diſcrétion. *Variarum conjecturarum libri duo.* Franequer. 1734. 4°.

(*a*) *Autrement*, pour l'engager a ne vous pas voir avec indifférence ſouffrir pour des choſes que vous croyez juſtes.

» posé à souffrir tous les maux, & la mort même, plutôt que » de voir périr un si grand Peuple, pour avoir tenu une con- » duite juste & raisonnable. Retournez chacun à vos travaux, » prenez soin de vos terres. J'enverrai à Rome, & vous y ser- » virai de tout mon pouvoir, tant par moi-même que par » mes amis.

VI. Petrone ayant congédié l'assemblée, recommanda aux Magistrats d'inspirer du courage au Peuple, & de veiller à ce que les terres fussent labourées; lui-même, il s'efforça de lui donner les meilleures espérances. Dieu ne tarda pas à manifester, par un témoignage visible, combien la conduite de Petrone lui étoit agréable, & combien il devoit compter sur les effets de sa puissante protection. Malgré la sérénité de l'air, qui ne présentoit aucun nuage, & la sécheresse, qui avoit été si extrême toute cette année, que quoiqu'on eût apperçu de temps en temps quelque nuée, on désespéroit de voir si-tôt tomber de la pluie; dès que Petrone eut cessé de parler, Dieu en envoya une si grande, que les Juifs, voyant pleuvoir si abondamment contre toute apparence, ne firent aucun doute que Petrone n'obtînt ce qu'il se proposoit de demander pour eux: lui-même ne pouvoit assez admirer ce prodige; & voyant que Dieu prenoit soin de ce peuple d'une manière si marquée, & lui donnoit des preuves si sensibles de sa présence, que l'incrédulité la plus obstinée n'avoit rien à y opposer, il ne manqua pas d'insérer cette circonstance merveilleuse dans les Lettres qu'il écrivit à l'Empereur, pour lui représenter que tout concouroit à le détourner du dessein de jetter dans le désespoir toute une nation, qui ne renonceroit jamais à sa Religion, qu'on ne l'y forçât les armes à la main. Il insistoit sur la ferme résolution où étoient les Juifs, de se laisser plutôt exterminer, ce qui ne pouvoit manquer de priver l'Empire de très-grands revenus; il lui faisoit considérer l'opprobre dont une telle cruauté le chargeroit dans les siécles à venir, les malédictions qu'il attireroit sur lui, & appuyoit principalement sur la protection manifeste que Dieu accordoit à ce Peuple; qui étoit telle, qu'on ne pouvoit pas douter qu'il ne continuât à lui en donner de puissantes preuves. Petrone ne cessoit de s'occuper de ces différents objets.

VII. Le Roi Agrippa, qui étoit alors à Rome, & plus aimé que jamais de l'Empereur, lui donna un jour à manger: il sur-

paſſa en dépenſe, & en ſomptueux & délicieux préparatifs, tout ce qui avoit été fait dans les precédents repas qui lui avoient été donnés. La magnificence de ce Prince, & ſon attention pour lui procurer les plaiſirs les plus rares, alla ſi loin, que Caius lui-même eût eu peine à imaginer une ſi ſuperbe fête. Caius admira la délicateſſe de ſon goût, & touché de la ſomptueuſe généroſité, qui lui faiſoit faire pour lui plaire des dépenſes qui excédoient ſon pouvoir, il ne voulut pas lui céder en témoignages de zèle & d'affection. Ainſi, le vin & la bonne chere lui ayant inſpiré de la gaieté, il dit à Agrippa, en l'invitant à boire : » Votre fidèle attachement à ma perſonne m'étoit déja » connu ; vous m'avez donné des preuves de la ſincérité de » votre amitié, par les dangers auxquels vous vous êtes ex- » poſé pour moi, ſous le régne de mon prédéceſſeur. Vous » continuez, même au-delà de vos forces, à m'en donner de » magnifiques aſſurances. Je ſerois honteux de me laiſſer vain- » cre en généroſité, & je veux ſuppléer à ce que je n'ai pû faire » juſqu'à préſent. Ce que vous tenez de moi eſt peu de choſe. » Tout ce qui peut augmenter votre bonheur, j'ai le pouvoir » & la ſincére volonté de vous le procurer. «

L'Empereur parlant ainſi, croyoit qu'Agrippa alloit lui demander quelque nouvel Etat, ou le revenu de quelques villes. Mais, quoique ce Prince eût en vuë un tout autre objet, & qu'il s'y fût préparé, il ne crut pas devoir ſe découvrir pour-lors, & répondit : » Si je me ſuis, Seigneur, attaché à vous, » contre les défenſes de Tibere, ce n'a pas été dans la vuë d'en » tirer aucun avantage : ſi je cherche maintenant à vous pro- » curer quelque plaiſir, l'eſpérance de quelque retour de vo- » tre part, n'en eſt pas le motif. Le bien que vous m'avez fait » eſt très-grand, & ſurpaſſe tout ce que j'euſſe oſé eſpérer. Car » quoiqu'il n'ait pas borné votre puiſſance, il eſt au-deſſus de » ce que je merite, & de ce qu'il m'étoit permis de ſouhaiter. « L'Empereur, ſurpris de cette extrême modération, le preſſa de lui indiquer quelque choſe qu'il pût lui donner. » Seigneur, » répondit Agrippa, je ſuis trop ſatisfait de la faveur que vous » me faites, de ne me pas juger indigne d'être l'objet de vos » libéralités. Vous m'avez fait trop de biens, pour que j'aie » quelque choſe à deſirer pour l'augmentation de ma fortune ; » mais j'ai à vous demander une grace, qui vous mettra en » grande réputation de piété, & qui vous méritera la protec-

» tion de Dieu, & le rendra favorable à vos vœux Il ſeroit » bien glorieux pour moi, qu'on ſçût par-tout, qu'il n'eſt au- » cune ſorte de grace que je ne puiſſe compter d'obtenir ſous » votre régne. Je vous ſupplie, je vous conjure, de ne plus pen- » ſer à faire mettre votre ſtatuë dans le Temple de Jeruſa- » lem, & de révoquer l'ordre que vous en avez donné à Pe- » trone.

Agrippa obtient de l'Empereur que ſa ſtatuë ne ſoit pas miſe dans le Temple.

VIII. Agrippa ſentoit tout le danger d'une pareille démarche; il n'ignoroit pas, que quiconque oſoit demander à l'Empereur quelque choſe de contraire à ſes projets, s'expoſoit à une mort certaine: mais comme cette affaire lui paroiſſoit de la derniére conſéquence, & elle l'étoit en effet, il eut le vertueux courage d'en courir le riſque. L'Empereur, dont les officieuſes & généreuſes attentions d'Agrippa avoient gagné le cœur, crut qu'il y auroit pour lui de la honte de paroître ſe repentir de l'avoir ainſi provoqué à lui demander quelque grace importante, ſûr qu'il devoit être d'obtenir tout ce qu'il pourroit ſouhaiter; pénétré d'ailleurs d'admiration pour la vertu de ce Prince, qui, pouvant lui demander d'étendre ſes Etats, d'augmenter ſes revenus, ou de lui faire quelque autre avantage, n'uſoit de ſon crédit que pour la conſervation des Loix de ſon pays, le maintien du bon ordre & du culte dû à Dieu, il n'oſa s'expoſer aux ſecrets reproches que pouvoit lui faire une auſſi nombreuſe aſſemblée, de lui avoir fait une fauſſe promeſſe, il lui accorda ce qu'il demandoit; & écrivit à Petrone, qu'il le louoit de ſon activité à raſſembler des troupes, & de ſon attention à le conſulter ſur la conduite qu'il devoit tenir dans cette affaire. » Si vous avez fait mettre, ajoûta-t-il ma ſtatuë dans » le Temple, je veux qu'elle y reſte; ſi elle n'y eſt pas, ne » pouſſez pas l'affaire plus loin, renvoyez vos troupes dans leurs » quartiers, & retournez exécuter mes premiers ordres. Je » n'ai pas beſoin que ma ſtatuë ſoit dans le Temple des Juifs. » Je veux obliger Agrippa, que je conſidère trop, pour pou- » voir me réſoudre à lui rien refuſer.

L'Empereur écrivit cette Lettre à Petrone, avant d'avoir appris par la lecture des ſiennes, que les Juifs paroiſſoient diſpoſés à ſe révolter, & qu'ils menaçoient ouvertement de prendre les armes. Il regarda ces menaces comme un attentat contre ſon autorité, & entra dans la plus furieuſe colère. Ce Prince ſans pudeur n'en ſçavoit point régler les mouvemens, il

ſe faiſoit gloire de la ſatisfaire en tout ; rien ne lui coûtoit, pour faire exécuter ſes volontés : il écrivit donc ſur le champ cette autre Lettre à Petrone. » Puiſque vous faites plus d'état des » préſens que vous ont fait les Juifs que de mes commande- » mens ; que, pour leur plaire, vous avez mépriſé les ordres » que je vous ai donnés, je vous ordonne de vous juger vous- » même, & de décider du châtiment que vous avez mérité, » en vous chargeant ainſi de toute mon indignation. Je veux » donner un exemple en votre perſonne, qui apprenne au ſié- » cle préſent, & à tous les hommes vivants & à venir, à reſpec- » ter comme ils le doivent, les ordres d'un Empereur.

Lettre menaçante de Caius à Petrone.

Telles furent les Lettres que Caius écrivit à Petrone ; mais il ne les reçut qu'après la mort de cet Empereur. Le vaiſſeau de ceux qui les portoient fut ſi long-temps en mer, que, lorſqu'elles lui furent remiſes, on lui avoit rendu celles qui lui apprenoient ſa mort. Dieu ne pouvoit oublier les dangers auxquels cet Officier s'étoit expoſé, par reſpect pour ſa divine majeſté, & pour rendre ſervice aux Juifs. Il enleva Caius, par un juſte effet de ſa vengeance ſur cet impie, qui avoit eu la folle témérité de vouloir s'égaler à lui. Rome, tout l'Empire, les plus diſtingués d'entre les Sénateurs, que Caius avoit le plus indignement perſécutés, crurent devoir tenir un compte honorable à Petrone d'un exemple auſſi frappant. L'Empereur mourut preſque auſſi-tôt qu'il lui eut écrit cette Lettre, qui contenoit ſon arrêt de mort. Je dirai dans la ſuite à quelle occaſion & de quelle manière s'exécuta la conſpiration dans laquelle périt l'Empereur. Je reviens à Petrone. Il fut, comme je l'ai dit, informé de la mort de l'Empereur avant de recevoir les Lettres par leſquelles il lui ordonnoit de ſe la donner à lui-même. Ce ne fut pas ſans quelque ſentiment de joie ; mais il admira ſur-tout la bonté & la providence de Dieu, qui l'avoit ſi promptement récompenſé du reſpect qu'il avoit pour ſon Temple, & de ce qu'il avoit fait pour le ſalut des Juifs. Ce fut ainſi qu'il fut préſervé d'un danger, dont il n'avoit pas même connoiſſance.

Mort de l'Empereur Caius.

CHAPITRE IX.

I. LES Juifs qui demeuroient en Méſopotamie, & ſur-tout ceux de Babylone, furent, vers ce même temps, accablés des plus grands malheurs; il en périt un ſi grand nombre, que l'Hiſtoire des ſiécles précedents ne préſente rien de ſemblable. Ayant deſſein de faire un récit exact de ce déſaſtre, je dois en faire connoître l'origine.

Hiſtoire d'Aſinée & d'Anilée.

Il y a dans la Babylonie une ville fort peuplée, appellée Néarda : ſon territoire, qui eſt d'une vaſte étenduë, eſt très-fertile; ſa ſituation, autant que les fortes murailles dont elle eſt enceinte, la met à l'abri de toute incurſion d'ennemis; l'Euphrate l'environne de tous côtés. Par-delà ce fleuve (*a*) eſt une autre ville, appellée Niſibe; les Juifs conſidéroient ces deux villes comme des places de ſûreté, dans leſquelles ils pouvoient & avoient coûtume de dépoſer avec confiance le *didragme*, qu'ils doivent, ſelon leur Loi, payer à Dieu, & les offrandes qu'ils vouloient faire au Temple. Ils y prenoient cet argent, lorſqu'il le falloit envoyer à Jeruſalem, & le faiſoient conduire avec une forte eſcorte, à cauſe des courſes & des pillages qu'exerçoient les Parthes, qui étoient maîtres de Babylone. Deux de ces Juifs, Aſinée & Anilée, freres, & natifs de Néarda, perdirent leur pere: leur mere, ſous la conduite de laquelle ils reſterent, leur fit apprendre à faire des voiles (*b*), ce qui n'eſt point un métier honteux en ce pays, où les hommes ne rougiſſent pas même de filer la laine. Le maître chez qui ils travailloient les châtia un jour, parce qu'il prétendoit qu'ils étoient venus trop tard. Aſinée & Anilée regarderent ce châtiment comme un outrage, & s'étant ſaiſis des armes qui ſe trouverent dans la maiſon, ils ſe retirerent dans un lieu où le fleuve ſe ſépare en deux (*c*), & qui eſt très-abondant en pâturages & en fruits, qu'on peut conſerver pour l'hiver. Tous les jeunes gens

(*a*) » L'Euphrate, ſur lequel eſt auſſi » aſſiſe une autre ville, nommée Niſi- » be. « [*M. d'Andilly.*] Niſibe étoit certainement par-delà l'Euphrate, entre ce fleuve & le Tigre: &, ſi les Copiſtes de Joſeph n'ont pas tranſcrit κατὰ, au lieu de μετὰ, il s'eſt trompé, ou il s'eſt mal exprimé.

(*b*) Peut-être des couvertures.

(*c*) *Autrement*: dans un lieu qui fait, ou qu'on appelle la ſéparation des deux fleuves.

qui

qui étoient dans l'indigence vinrent ſe joindre à eux ; ces deux freres leur donnerent des armes, & s'étant mis à leur tête, ils devinrent ſans peine & ſans obſtacle Chefs de brigands. Ils ſe fortifièrent dans cette preſqu'iſle, & y bâtirent un Fort : ils envoyerent ſommer ceux qui élevoient des troupeaux de leur envoyer dequoi ſe nourrir ; leur faiſant promettre, que, s'ils obéïſſoient, non-ſeulement ils ne leur feroient aucun mal, mais qu'ils les défendroient même contre ceux qui entreprendroient de leur en faire ; & les menaçant au contraire, que, s'ils refuſoient de fournir à leur ſubſiſtance, ils enleveroient leurs troupeaux. Les bergers n'étant pas en état de ſe défendre, furent contraints d'obéïr, & de leur envoyer ce qu'ils demandoient. Leur nombre & leurs forces s'augmenterent, & ils ſe trouverent en état de faire impunément des irruptions dans tous les endroits qu'il leur prenoit envie d'aller piller : ils devinrent enfin aſſez redoutables, pour que, non-ſeulement on n'osât les attaquer, mais pour qu'on ſe crût même obligé de les traiter avec de grands ménagemens, lorſqu'on les rencontroit. Le bruit de la terreur qu'ils répandoient dans le pays, alla juſqu'à Artabane, Roi des Parthes.

II. Le Satrape de Babylone crut devoir tâcher d'arrêter le mal dans ſa naiſſance, & ne pas lui laiſſer faire de plus grands progrès. Il aſſembla le plus qu'il put de troupes, tant de Babyloniens que de Parthes, & marcha contre eux. Son deſſein étoit de les ſurprendre, & de tomber ſur eux avant qu'ils euſſent eu avis de ſa marche. Il campa derrière un bois (*a*), & remit au lendemain à les aller attaquer. C'étoit un jour de Sabbat, dans lequel il eſt défendu aux Juifs de rien faire ; ainſi, il crut que n'oſant ſe défendre, il les feroit priſonniers ſans combattre. Il s'avança donc le plus ſecrettement qu'il put, pour tomber bruſquement ſur eux. Aſinée, qui étoit alors aſſez tranquillement aſſis avec ſes compagnons, ayant *ainſi qu'eux* ſes armes auprès de lui, leur dit tout-à-coup : J'entends (*b*) un henniſſement de chevaux, non point de chevaux qui ſoient à paître, mais de chevaux montés par des cavaliers, car il me ſemble auſſi entendre le bruit des harnois. Je crains que ce ne ſoit des en-

(*a*) *Nemoroſum locum.* Ancien Interprète.

(*b*) Aſinée avoit l'ouïe bien fine, pour entendre ce que ceux qui étoient avec lui n'entendoient pas, de manière qu'on fût obligé d'aller a la découverte, pour s'aſſurer s'il ne ſe trompoit pas.

nemis qui viennent nous attaquer. Que quelqu'un aille à la découverte, & vienne nous rapporter certainement ce qui en eſt. Je ſouhaite me tromper. Quelques-uns de ſes gens ſe détacherent, & ayant apperçu les ennemis, revinrent en diligence. Vous ne vous êtes point trompé, lui dirent-ils, en croyant que ce ſont des ennemis qui viennent nous attaquer : nous nous ſommes laiſſés ſurprendre, ils vont nous égorger comme des bêtes, & mettre fin à nos brigandages : c'eſt un corps de cavalerie qui fond ſur nous, dans un temps où nous avons les mains liées ; car les Loix de nos ancêtres ordonnent de ne rien faire aujourd'hui Je ne m'en tiens pas, dit Aſinée, à cette déciſion, pour ſçavoir ce que je dois faire. S'il faut mourir, j'aime mieux perdre la vie en me défendant, quelque contraire qu'on diſe que cela eſt à notre Religion (*a*), que de demeurer dans l'inaction, & donner le plaiſir de m'égorger à nos ennemis, *qui tirent leur force de l'idée où ils ſont qu'il eſt un jour où il ne nous eſt pas permis de nous défendre.* Il prit à l'inſtant ſes armes, & inſpira aux autres le même courage : ils marcherent aux ennemis avec une audace qui les déconcerta d'autant plus, que le mépris qu'ils faiſoient d'eux leur avoit fait regarder la victoire comme aſſurée. Ils en tuèrent pluſieurs, & obligerent les autres à prendre la fuite.

Aſinée défait le Satrape de Babylone.

III. Quand le Roi des Parthes apprit la défaite du Satrape de Babylone, ſurpris de la hardieſſe de ces deux freres, il ſouhaita de les voir. Il envoya celui de ſes Gardes en qui il avoit plus de confiance leur dire : » Le Roi Artabane, quoique juſ-
» tement irrité des violences que vous exercez dans ſon Etat,
» veut bien faire céder ſa colère à l'eſtime qu'il fait de votre
» courage. Il m'a envoyé vous offrir la paix, & vous donner pa-
» role, que vous pouvez le venir trouver en toute ſûreté : ve-
» nez-y, ne craignez aucune ſurpriſe, ce n'eſt point un piége
» qu'il vous tend. Il vous fera des préſens, & vous donnera des
» charges qui releveront l'éclat de votre mérite. « Aſinée ne crut pas devoir ſe preſſer de partir : il envoya ſon frere avec

Le Roi des Parthes ſouhaite voir Aſinée & Anilée.

(*a*) Les Juifs pouvoient-ils encore croire qu'il ne leur fût pas permis de ſe défendre un jour de Sabbat, après que toute la Nation avoit décidé, ſous les Machabées, qu'ils le pouvoient faire? Mais en ſuppoſant que ceux de par-delà l'Euphrate ne reçuſſent pas cette déciſion, c'étoit un malheur pour eux, que leurs ennemis profitaſſent de leur ſentiment ; mais s'ils penſoient ainſi, ils ne pouvoient pas ſe regarder comme des bêtes, qui s'étoient laiſſé ſurprendre dans un temps où ils avoient les mains liées.

des préſens, tels que l'état où il ſe trouvoit lui permettoit de les faire. Anilée partit & fut introduit devant Artabane, qui le voyant arriver ſeul, lui demanda pourquoi ſon frere ne l'accompagnoit pas. Anilée répondit, que la crainte l'avoit fait reſter dans ſon marais. Le Roi jura alors par ſes Dieux, qu'il ne lui feroit aucun mal, s'il venoit le trouver ſur ſa parole : préſenta la main à Anilée, ce qui eſt la plus grande preuve que les Rois Barbares puiſſent donner à ceux avec qui ils traitent, d'une foi inviolable ; car on n'a jamais vû aucun d'eux fauſſer ſa foi, après avoir préſenté la main, ni aucun de ceux qui croyoient avoir quelque ſujet de ſe tenir ſur leurs gardes, ne s'être pas raſſurés & n'avoir pas pris confiance, lorſqu'on l'a leur a préſentée. Le Roi renvoya enſuite Anilée, pour aller chercher ſon frere & le lui amener. Le motif de ce Prince étoit de s'attacher ces deux freres, & de tenir en reſpect les Satrapies, qui méditoient une révolte, & contre leſquelles il étoit réſolu de marcher. Il craignoit que pendant qu'il ſeroit occupé à réduire ſes ſujets révoltés, Aſinée ne ſe fortifiât de plus en plus, & ne conquît la Babylonie ; ou que, s'il n'y réuſſiſſoit pas, il n'y fît encore plus de mal qu'il n'avoit fait.

IV. Anilée de retour, perſuada ſon frere qu'il n'avoit rien à craindre, par le récit qu'il lui fit du vif empreſſement que le Roi témoignoit de le voir, ſur-tout en l'aſſurant que ce Prince lui avoit préſenté la main. Ils partirent donc tous deux, & ſe rendirent à la Cour d'Artabane, qui les reçut avec beaucoup de bonté. Lorſqu'on les introduiſit devant lui, il leur marqua ſa ſurpriſe, de ce qu'Aſinée, qui étoit d'une fort petite taille, avoit tant de courage dans l'action. Il étoit en effet ſi petit, que ceux qui le voyoient en prenoient ſujet de le mépriſer ; ce qui faiſoit que le Roi ne ceſſoit de dire, qu'il logeoit une grande ame dans ce petit corps. Un jour qu'il étoit à table, il le montra à Abdagaſe Général de ſes troupes, lui dit ſon nom, & avec quelle bravoure & quel courage il faiſoit la guerre. Le Général (*a*) lui demanda permiſſion de le tuer, & de laver dans ſon ſang l'inſulte qu'il avoit faite à la couronne des Parthes. » Non, » dit le Roi, je ne permettrai jamais qu'on faſſe mourir un

(*a*) Le Général d'Artabane étoit-il à ignorer qu'Aſinée avoit défait le Satrape de Babylone ? Eſt-ce dans un repas, qu'on demande permiſſion d'aſſaſſiner un grand Homme, & en ſa préſence ?

» homme qui m'eſt venu trouver ſur ma parole, à qui j'ai » donné ma foi (a), & qui a pris une entière confiance dans » les ſermens que je lui ai faits par la majeſté de nos Dieux. » Si vous êtes brave, & ſi vous êtes homme de guerre, il n'eſt » point néceſſaire de me rendre parjure, pour venger l'outrage » qu'il a fait au royaume des Parthes. Attaquez-le lorſqu'il » ſera de retour, & défaites-le en brave; mais je ne veux y » avoir aucune part. « Il fit appeller le lendemain Aſinée, & il lui dit: » Il eſt temps de vous en retourner, de peur que vous » n'excitiez davantage la colère de mes Officiers, & qu'ils n'at- » tentent à votre vie, contre mes ordres. Je vous confie le pays » de Babylone: que, par vos ſoins & votre attention, il ne » ſoit point maltraité. Je vous ai donné ma foi, je vous l'ai » gardée religieuſement; non dans des choſes indifférentes, » mais lorſqu'il s'eſt agi de votre vie. J'ai un droit acquis ſur » votre reconnoiſſance. « Après que le Roi lui eut ainſi parlé, il lui fit des preſens & le congédia. Quand il fut de retour, il bâtit des Forteresſes, & fortifia celles qu'il avoit déja. Sa puiſſance s'augmenta en peu de temps, & il la porta à un point, que ceux qui avoient oſé, avant lui, s'élever ſur de ſi foibles commencemens, à un pouvoir abſolu, n'étoient jamais parvenus à un ſi haut degré de gloire. Les honneurs que lui rendoient les Babyloniens étoient eſtimés peu de choſe, & comme beaucoup au-deſſous de ſes mérites, en comparaiſon des grands égards qu'avoient pour lui les Généraux Parthes, qu'on envoyoit commander dans ces quartiers. Son autorité & ſa réputation s'étendoient au loin, & alloient toujours croiſſant. Toutes les affaires de la Méſopotamie ſe régloient par ſes avis; cette grande proſpérité dura quinze ans.

V. Une fortune ſi brillante ſe renverſa, & la ſource du malheur de ces deux freres, fut l'abandon qu'ils firent de la vertu, qui les avoit élevés à un ſi haut degré de puiſſance, & la tranſgreſſion qu'ils oſerent faire de nos ſaintes Loix, pour ſatisfaire leurs plaiſirs & leurs paſſions criminelles. Un Seigneur Parthe, envoyé pour gouverner une province de leur voiſinage, amena avec lui ſa femme, que ſa beauté extraordinaire & beaucoup d'autres

(a) Après lui avoir envoyé la main, δεξίαν τε πίμψας. Cela ne peut pas ſe dire en François; mais le ſens n'eſt pas, » à qui il avoit même touché dans » la main.

belles qualités élevoient au-deſſus de toutes les perſonnes de ſon ſexe. Soit qu'Anilée l'eût vue, ſoit qu'il en eût ſimplement entendu parler, il en devint amoureux, & en même temps ſon ennemi. Déſeſpérant de pouvoir vaincre ſa paſſion, & ne voyant d'autre moyen de la ſatisfaire que d'enlever celle qui en étoit l'objet, il déclara la guerre à ſon mari. On en vint à une action, Anilée eut l'avantage, & le prix de ſa victoire fut cette beauté, dont le mari avoit perdu la vie avec la bataille : il l'épouſa ; mais cette Dame, en entrant dans la maiſon des deux freres, y fit entrer la ſource de tous les malheurs dont ils furent accablés dans la ſuite. C'eſt la coûtume de ce pays d'avoir dans ſa maiſon les idoles de ſes Dieux, & de les porter avec ſoi, lorſqu'on eſt en voyage ; elle avoit les ſiens, & les porta avec elle lorſqu'elle fut priſe & menée captive chez ſon Vainqueur. Tant qu'elle y vécut ſur ce pied, elle ſe cacha pour les adorer ; mais dès qu'Anilée l'eut épouſée, elle le fit publiquement, & avec toutes les cérémonies qu'elle avoit obſervées pendant la vie de ſon mari. Les amis des deux freres, & ceux pour leſquels ils avoient plus de conſidération, condamnerent la conduite d'Anilée ; & lui repréſenterent » qu'il n'étoit pas permis, ſuivant » les Loix & les uſages des Hebreux, d'épouſer des femmes » étrangères, attachées à des ſuperſtitions contraires à l'eſprit » de nos cérémonies religieuſes, & entiérement oppoſées au » ſaint culte qu'il nous eſt preſcrit de rendre à Dieu ; qu'il de- » voit craindre, qu'en ſatisfaiſant ſa paſſion, il ne perdît ſon » honneur, & la grande puiſſance qu'il ne tenoit que de Dieu. « Mais ils eurent le déplaiſir de voir que leurs remontrances ne produiſoient aucun effet ; qu'au contraire, il fit mourir un homme qu'ils conſidéroient beaucoup, pour lui avoir parlé avec quelque liberté. Cet homme de bien, à qui le zèle qu'il témoignoit pour la conſervation de nos Loix coûtoit la vie, fit en mourant des imprécations contre les deux freres, & demanda à Dieu, qu'eux, & leurs amis, fuſſent un jour traités par leurs ennemis comme ils le traitoient ; Aſinée & Anilée, comme auteurs de l'injuſtice, & leurs amis, pour ce qu'ils le laiſſoient mourir pour la défenſe de nos Loix, ſans lui donner ſecours : ces amis cependant condamnoient, dans le fond, la conduite des deux freres ; & s'ils la toléroient, ce n'étoit que parce qu'ils ne pouvoient oublier, que c'étoit à leur courage qu'ils étoient redevables du bonheur dont ils jouiſſoient :

Cauſe de la ruine d'Aſinée & d'Anilée.

mais lorſqu'ils ſçurent qu'enfin les idoles des Parthes étoient publiquement adorées, ils réſolurent de ne pas endurer plus long-temps le mépris que faiſoit Anilée de leurs Loix, & pluſieurs allerent en porter leurs plaintes à Aſinée, & lui remontrerent, » que, ſi juſqu'alors il n'avoit pû prendre un juſte » parti, il étoit temps qu'il ſongeât à corriger le mal, avant » qu'il causât ſa perte & celle de tous ceux qui étoient ſous ſa » dépendance; que le mariage d'Anilée avec une femme étran- » gere, étoit contre les uſages & les Loix qu'ils avoient re- » çûes; que, par le culte que cette femme rendoit à ſes idoles, » elle outrageoit le Dieu qu'ils devoient ſervir. « Quoiqu'Aſinée vît bien que les déſordres auxquels ſe livroit ſon frere, étoient & ſeroient la cauſe de bien des maux, les tendres ſentimens d'affection que la nature lui inſpiroit, les lui faiſoit ſouffrir avec patience, & ſe borner à prendre compaſſion de l'emportement avec lequel il ſe livroit à une paſſion dont il n'étoit pas le maître. Mais comme pluſieurs perſonnes s'aſſembloient tous les jours, pour lui faire les mêmes plaintes, & que les murmures augmentoient, il crut enfin devoir lui en parler. Il lui fit des reproches de ſa conduite paſſée, le pria d'en changer, & de renvoyer cette femme à ſes parens. Anilée n'eut aucun égard pour ſes remontrances; & ſa femme apprenant qu'il s'élevoit des murmures ſéditieux parmi le peuple, à ſon ſujet, & craignant que l'amour que lui portoit Anilée ne lui attirât quelque malheur, empoiſonna Aſinée dans un repas, perſuadée qu'elle pouvoit ainſi s'en défaire impunément, ne devant avoir pour juge qu'un mari qui l'aimoit éperduëment.

Aſinée eſt empoiſonné.

VI. Anilée ſe trouva alors ſeul maître des affaires, mena ſes gens faire des courſes ſur les Terres de Mithridate, qui étoit un Seigneur Parthe des plus conſidérables, & qui avoit épouſé la fille du Roi Artabane. Il y fit le dégât, & en enleva de grandes richeſſes, des beſtiaux, des eſclaves, & tout ce qui peut rendre la vie heureuſe à ceux qui poſſédent de ces ſortes de biens. Mithridate, qui étoit alors dans le pays, ayant appris le ravage qu'Anilée avoit fait ſur ſes Terres, fut indigné de ce que, ſans lui en avoir donné aucun ſujet, il s'étoit porté à lui faire un tel outrage. Il raſſembla le plus de troupes qu'il put, & particuliérement de la cavalerie, choiſiſſant les hommes qui, par leur âge, étoient le plus en état de bien ſervir, & marcha contre Anilée: arrivé dans une de ſes Terres, il s'y arrêta,

remettant au lendemain à l'aller attaquer, parce que c'étoit un jour de Sabbat, (*a*) & que les Juifs le paſſent dans le repos & dans l'inaction. Un Syrien, qui étoit d'une autre Terre de Mithridate, informa exactement de tout Anilée, & lui indiqua le lieu où Mithridate faiſoit repoſer ſes troupes & où il faiſoit lui-même ce ſoir-là un grand feſtin. Anilée fit auſſi-tôt manger ſes gens & partit de nuit, pour tâcher de ſurprendre les Parthes. Il attaqua leur camp vers la quatriéme veille, & les ayant trouvés encore endormis, il en tua un grand nombre, mit le reſte en fuite, prit Mithridate, & l'ayant fait monter nud ſur un âne, ce qui eſt la plus grande inſulte qu'on puiſſe faire à un Parthe, il le fit conduire en cet état dans ſon marais: ſes gens vouloient qu'il le fît mourir, mais il ne crut pas devoir le faire, & les fit changer de ſentiment, en leur remontrant » que tout le monde les condamneroit, s'ils traitoient ſi cruelle- » ment un des plus grands Seigneurs du Royaume des Parthes, » & qui avoit l'honneur d'être le gendre du Roi (*b*); que tout » ce qu'ils avoient fait juſqu'alors pouvoit bien s'excuſer: que » ſi Mithridate avoit été inſulté, on le mettroit, en lui con- » ſervant la vie, dans une ſorte d'obligation d'en marquer ſa » reconnoiſſance, par l'oubli de l'injure qu'on lui faiſoit ſouf- » frir alors; mais que ſi on la lui ôtoit, le Roi ne man- » queroit pas de faire mourir tous les Juifs de Babylone, ſur » leſquels il leur étoit eſſentiel de ne pas attirer un tel mal- » heur, & parce qu'ils étoient leurs freres, & parce que, s'il » leur arrivoit quelque diſgrace, ils auroient la reſſource ou » de les appeller à leur ſecours, ou de ſe refugier parmi eux, » dans le cas d'une grande perte. « Les remontrances d'Anilée firent ſur ſes gens toute l'impreſſion qu'il ſouhaitoit; ainſi il rendit la liberté à Mithridate, & le renvoya. Lorſqu'il fut de retour chez lui, ſa femme lui reprocha ſa lâcheté, & lui dit: Qu'il étoit honteux, pour un homme qui avoit l'honneur d'être le gendre du Roi, d'avoir pû ſe réſoudre à revenir, ſans oſer ſe venger

(*a*) Mithridate n'étoit guères informé des affaires publiques. Pouvoit-il ignorer que le Satrape qui avoit attaqué les deux freres un jour de Sabbat, avoit été défait? Ou plutôt, comment Joſeph peut-il dire des choſes ſi inconſéquentes?

(*b*) Etoient-ils aſſez aveugles pour ne pas voir que la manière indigne dont ils traitoient le gendre du Roi, les rendroit l'objet de l'exécration de tous les Parthes? Aſinée & Anilée ont pû être des Chefs de bandits, qui ont fait parler d'eux dans leur temps; mais ce que Joſeph en rapporte eſt ſi romaneſque, qu'on ne conçoit pas qu'un écrivain, qui a d'ailleurs du jugement, puiſſe raconter de ſens froid une fable ſi mal aſſortie.

de gens qui l'avoient ſi cruellement outragé, & de ſe trouver ſatisfait de ce qu'après l'avoir réduit à un ignominieux eſclavage, ils lui avoient fait grace de la vie. Prenez des ſentimens plus nobles, lui ajoûta-t-elle, ou, j'en jure par nos Dieux, je romperai les liens qui m'uniſſent à vous. Fatigué des continuels reproches de ſon épouſe, dont il connoiſſoit la hauteur, & craignant qu'en effet elle ne le quittât, ſentant bien d'ailleurs qu'un Parthe ne pouvoit vivre avec honneur après s'être laiſſé battre par des Juifs, Mithridate prit enfin, quoiqu'avec répugnance, le parti d'aſſembler de nouveau le plus de troupes qu'il lui fut poſſible, & d'aller prendre ſa revanche ſur Anilée.

Anilée eſt défait & tué par Mithridate.

VII. Anilée informé que Mithridate s'avançoit avec de nombreuſes troupes, crut qu'il lui ſeroit honteux de reſter dans ſes Marais, & de ne pas aller à la rencontre de l'ennemi. Ses premiers ſuccès lui en firent eſpérer de nouveaux, & il ne ſe perſuadoit pas que le courage pût manquer à des gens accoûtumés aux dangers. Pluſieurs ſe joignirent à lui, comme s'il ne ſe fût agi que de quelque pillage, & que les ennemis duſſent, à leur vuë, prendre la fuite. Il ſe mit en marche, & avoit fait quatre-vingt-dix ſtades par des chemins ſecs & arides, & dans la plus grande chaleur du jour, lorſque Mithridate parut & l'attaqua. Il ne fut pas difficile à des troupes fraîches, de mettre en fuite une armée auſſi épuiſée de ſoif & de fatigues que l'étoit celle d'Anilée. Les chaleurs, qui étoient grandes, avoient tellement abbatu ſes gens, qu'à peine pouvoient-ils porter leurs armes. Le carnage fut grand, il y périt pluſieurs milliers d'hommes. Anilée, & ceux de ſes gens qui purent ſe raſſembler autour de lui, s'enfuirent dans leurs Marais, & laiſſerent jouir Mithridate du plaiſir de les avoir défaits. Pluſieurs aventuriers, gens toujours prêts à braver la mort pour ſe procurer une vie licentieuſe, vinrent ſe donner à Anilée après ſa défaite. Ils pouvoient bien remplacer le nombre de ceux qui étoient morts, mais ils n'avoient pas leur expérience. Il ne laiſſa pas cependant de ſe mettre à leur tête, & d'aller faire le dégât ſur les Terres des Babyloniens, qu'il ravagea & ruina entierement. Les Babyloniens, & ceux qui ſe trouvoient impliqués dans cette guerre, envoyerent à Nearda, demander aux Juifs qui y étoient de leur livrer Anilée. Ils le refuſerent, & quand ils euſſent voulu le leur remettre, cela ne dépendoit pas d'eux; mais ils firent des propoſitions de paix. Les Babyloniens ayant répondu qu'ils

qu'ils vouloient bien en traiter, on envoya de part & d'autre des Députés pour conférer avec Anilée. Ceux des Babyloniens firent un examen exact des lieux, & ayant bien remarqué la ſituation de ſon camp, ils tomberent de nuit ſur lui & ſur ſes gens, tuèrent tout ce qu'ils rencontrerent, Anilée lui-même, ſans, de leur part, courir aucun riſque; parce que, comme ils ne s'attendoient à rien moins qu'à cette ſurpriſe, ils les trouverent ivres & endormis.

Les Babyloniens haïſſoient les Juifs, & étoient avec eux dans de continuelles conteſtations, qui naiſſoient de la différence des Loix, ſuivant leſquelles ſe conduiſoit chacune des deux Nations; &, ſelon les diverſes circonſtances, celui des deux peuples qui pouvoit eſpérer d'avoir l'avantage ſur l'autre, ne manquoit pas de l'attaquer. La crainte d'Anilée retint pendant quelque temps les Babyloniens; mais, affranchis de cette terreur par ſa mort, ils tomberent ſur les Juifs, qui, trop foibles pour les repouſſer par la force, & ne pouvant plus ſupporter les mauvais traitemens qu'ils leur faiſoient, ſe retirerent *pour la plûpart* à Séleucie, qui étoit alors une ville très-conſidérable, dont Seleucus, fils de Nicanor eſt le fondateur. Il y avoit dans cette ville beaucoup de Macédoniens & de Syriens, mais plus encore de Grecs. *Ce qui étoit reſté de Juifs à Babylone*, y vécut en paix pendant cinq ans. Mais, comme après ces cinq années, on recommença à les maltraiter (*a*), ils furent obligés de quitter Babylone, & leur retraite à Séleucie leur occaſionna de plus grands malheurs, ainſi que je le vais dire.

VIII. Les Grecs & les Syriens qui demeuroient à Séleucie avoient de fréquentes conteſtations; ils étoient même en guerre ouverte les uns contre les autres, lorſque les Juifs s'y retirerent. Les Syriens, qui étoient les plus foibles, prirent le deſſus; parce que les Juifs, qui ſont fort braves, & toujours prêts à ſe battre, ſe mirent de leur parti. Les Grecs, qui ſentirent qu'ils ne pourroient pas reprendre leur ſupériorité, tant que les Syriens ſeroient ſoûtenus par les Juifs, leur firent parler de paix, par ceux des leurs qui avoient eu quelques amis parmi eux avant la

(*a*) Φθορὰ ne ſignifie point, ce ſemble, ici peſte, mais *exitium*, *pernicies*. Quel langage ſeroit-ce, de dire » une » grande peſte fut des Juifs à Babylone? « Mais que veut dire τὸ πρῶτον? L'Auteur de la Note *o*, ſupplée κακὸν. Cela ne ſatisfait pas.

rupture totale entre les deux peuples. Les Syriens ne s'en éloignant pas, les deux factions conférerent, &, par l'effet du zèle des perſonnes les plus diſtinguées de l'une & de l'autre, la paix fut bientôt conclue : en ſigne de la ſincérité de leur réconciliation, ils convinrent tous de tourner leur haine contre les Juifs. Ils les attaquerent, & en tuèrent plus de cinquante mille. Ils euſſent tous péri, ſi quelques amis & quelques voiſins n'euſſent, par compaſſion, ſauvé la vie à quelques-uns. Ce petit nombre ſe retira à Cteſiphon, qui eſt une ville Grecque, peu éloignée de Séleucie. Le Roi y paſſe tous les hivers, & la plus grande partie de ſes équipages y reſte, mais ils ne purent s'y former un établiſſement ſtable. Le reſpect dû au Roi n'étoit point pour eux un rempart aſſez fort contre les habitans de Séleucie, qui, ainſi que ceux de Babylone, s'étoient liés avec les Syriens, pour leur faire une guerre continuelle. Expoſés ſans ceſſe à toutes ces craintes, ils prirent, pour la plûpart, le parti de ſe raſſembler à Néarda & à Niſibe, comptant y trouver plus de ſûreté ; parce que ces villes, extrêmement fortes par elles-mêmes, étoient habitées par des hommes pleins de valeur. Telle étoit la ſituation des affaires des Juifs en Babylonie.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE DIX-HUITIÈME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

Du dénombrement qui ſe fit par l'ordre d'Auguſte à la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

LA Vulgate appelle Cyrinus, l'Officier qui fit le dénombrement dont ſaint Luc parle dans le ſecond Chapitre de ſon Evangile: le Grec le nomme Cyrinius, ou Cyrenius. On cite une médaille d'Annia Fauſtina, au revers de laquelle on lit; ΕΠΙ ΣΤΡ. ΚΥΡΙΝΟΥ, *Sub Prætore Cyrino*, & on veut (*a*) que le Cyrinus dont parle le ſaint Evangéliſte, étoit un des ancêtres de ce Préteur. Cela peut être, mais comme on n'en a point de preuve, tout ce qu'on peut conclure du revers de cette médaille, eſt qu'il y avoit un Préteur de ce nom, du temps d'Annia Fauſtina. Tacite, & Suétone, parlent d'un Gouverneur de Syrie ſous Auguſte, qui s'appelloit Cyrinus. Le premier, dans le troiſième Livre de ces Annales, & le ſecond, ſous Tibere, Chapitre quarante-neuvième.

Le nom de ce Gouverneur eſt, en ſoi, indifférent; mais il ne l'eſt pas de tâcher de concilier ſaint Luc avec l'Hiſtoire civile. Il paroît dire, & c'eſt la créance commune, que le dénombrement qu'Auguſte avoit ordonné, lorſque Jeſus-Chriſt vint au monde, fut fait par Cyrinus, Gouverneur de Syrie: &, ſelon Joſeph & Tacite, Cyrinus n'étoit pas alors Gouverneur de cette Province. On convient du fait, mais on ſe partage ſur la manière de concilier ces deux Hiſtoriens avec ſaint Luc.

Pour cela, quelques Sçavans conjecturent que l'Empereur avoit envoyé Cyrinus en Syrie par une commiſſion extraordinaire, pour faire le dénombrement dont il s'agit. Mais l'opération ne paroît pas avoir été aſſez importante, pour qu'elle demandât qu'Auguſte fît ſortir un Gouverneur de ſa province, & l'envoyât exprès en Syrie pour la

(*a*) Diſſert. P. Chamillart, &c. Paris 1711. Memoir. pour l'Hiſt. &c. 1706. pag. 178.

faire (*a*); ſur-tout y ayant ſur les lieux un Officier chargé d'affaires d'une plus grande conſéquence. Et ç'auroit été lui faire un affront, que de donner à un autre une commiſſion qui lui appartenoit naturellement. L'Officier dont parle ſaint Luc, étoit Gouverneur de Syrie, ἡγεμονεύοντος: ce n'eſt donc pas un Intendant, ἐπίτροπος (*b*), ni un homme d'affaire de l'Empereur, διοικητὴς, ni enfin un Officier qui ne fût qu'un ſimple commiſſionnaire en cette Province.

Ce dénouëment rejetté, il a fallu lui en ſubſtituer un autre, qui fît diſparoître la difficulté, que celui qu'on rejettoit ne levoit pas. Jean-George (*c*) Herwart crut l'avoir trouvé, & il parut ſi naturel, que pluſieurs Sçavans l'embraſſerent (*d*). Il conſiſte, ce dénouëment, à dire, que πρώτη, quoique poſitif, a cependant le ſens du comparatif dans ſaint Luc, & que la penſée du ſaint Evangéliſte eſt, que le dénombrement dont il parle, eſt le premier, qui fut fait avant celui que Cyrinus fit dans la ſuite. On ne diſconvient pas que πρώτη peut avoir le ſens de πρωτέρα: Meſſieurs Baſnage & Perizonius l'ont prouvé. Mais, dans cette conjecture, S. Luc, qui s'exprime d'ailleurs ſi exactement, s'exprimeroit ici d'une manière foible & équivoque. Car, en lui faiſant dire: » C'eſt le premier dénombre-» ment, qui ſe fit avant celui de » Cyrinus, Gouverneur de Syrie, « on donne lieu de croire qu'il s'en fit plus d'un entre la naiſſance de Jeſus-Chriſt & la diſgrace d'Archelaüs. Mais on peut traduire: » Ce » dénombrement fut antérieur à » celui qui fut fait lorſque Cyrinus » étoit Gouverneur de Syrie. « Cette traduction leve la difficulté qu'on vient de marquer; mais elle en laiſſe une autre, à laquelle je ne vois pas qu'on puiſſe ſatisfaire.

Le ſaint Evangéliſte veut lier le temps de la naiſſance de Jeſus-Chriſt à un évenement public & connu, & il ne fait rien moins que cela, en diſant qu'il naquit lors d'un dénombrement qui ſe fit en Judée, avant celui de Cyrinus. Il marque bien que ſa divine naiſſance ne fut pas poſtérieure au dénombrement que fit Cyrinus; mais la connoiſſance de cette antériorité, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, ne donne aucune lumière ſur le temps qu'elle arriva. Saint Luc ne dit pas que le Sauveur du monde naquit avant la diſgrace d'Archelaüs: ni que ſaint Jean-Baptiſte commença à prêcher avant le régne de l'Empereur Caius. Je ne crois pas qu'aucun Ecrivain judicieux, eût jamais pris la datte d'un évenement, d'un autre qui lui eſt poſtérieur. Ce ne ſeroit rien dire, par exemple, par rapport au temps de la défaite de Craſſus par les Parthes, que de dire qu'elle arriva

(*a*) Cyrinus étoit alors Gouverneur de Cilicie. Caſaubon, du moins, & Uſſerius, l'ont cru.

(*b*) Saint Juſtin dit dans ſa ſeconde Apologie: Cyrinus a été le premier Intendant ἐπίτροπος de Judée. C'eſt un fait inconnu à Joſeph.

(*c*) .... Auctorem habet Joannem. Geor. Herwart, in opere Chronologico. *Cardin. Noris. Cenotaf. Piſan.* Diſſert. 2. pag. 322.

(*d*) Uſſerius, *Annal. V. & N. T. pag.* 567. Kepler. Henſchenius & Papebroch. *Exercit. 2. ad menſ. April.* Baſnage, *Annal. Politiq. Eccleſ. page* 109. Jac. Perizonius, *Diſſert. de Auguſt. orb. deſcript.* Pere Calmet, Comment. S. Luc. Toinard, *Harmon. Evang.*

avant la bataille d'Actium, à moins que de marquer de combien elle lui fut antérieure.

Quelques Sçavans enfin, trop difficiles, ſi l'on veut, prétendent que malgré toutes ces conjectures que l'on a hazardées juſqu'à préſent, la difficulté ſubſiſte dans toute ſa force, & qu'il faut renoncer à l'eſpérance de concilier Joſeph & Tacite avec ſaint Luc, ſur cet évenement, ou reconnoître quelque petite altération dans le Texte du ſaint Evangéliſte; qu'un Copiſte, ou un Scholiaſte, auxquels le dénombrement fait par Cyrinus étoit plus préſent que celui qui avoit été fait à la naiſſance de Jeſus-Chriſt, avoient cru devoir tranſcrire le nom de celui qui avoit fait le dernier, au lieu de celui ſous le gouvernement duquel le premier avoit été fait. Pour ne pas même charger, ſi l'on veut, les Copiſtes ou les Scholiaſtes d'une ſemblable hardieſſe, on peut ſuppoſer que les ſix premiéres lettres du nom de Saturninus étant effacées dans le manuſcrit qu'ils copioient, ils crurent que c'étoient les quatre premiéres de celui de Cyrinus qui manquoient: par la raiſon que l'on vient d'indiquer, que le dénombrement qu'il avoit fait, étoit plus récent, & plus préſent à la mémoire que le premier (*a*).

Si cette conjecture a été peu goûtée du gros des Sçavans, on le doit, ce ſemble, attribuer à une juſte prévention, qu'un profond reſpect pour l'Ecriture nous donne, contre tout ſentiment, qui ſuppoſe quelque dérangement dans ſon texte, quelque léger qu'il ſoit. Car, placée dans tout autre point de vue, elle paroît très-naturelle; & ſi je ne la ſoûtiens pas, je ne puis cependant m'empêcher d'avouer, que je ne vois pas d'autre voie de conciliation de Joſeph & Tacite, avec ſaint Luc, ſur le Magiſtrat qui gouvernoit la Syrie à la naiſſance du Sauveur.

Mais, pour le faire ſans retour, il faudroit peut-être prendre un peu plus de terrein; & au lieu de dire que le nom de Cyrinus a pris la place de celui de Saturninus, conjecturer que le ſecond verſet du ſecond Chapitre de ſaint Luc eſt une ſcholie, qui a paſſé de la marge dans le texte. Il ne paroît en effet qu'une eſpèce de parenthèſe & un hors d'œuvre, étranger à ce qui précede & à ce qui ſuit.

Saint Luc avoit fixé le temps de la naiſſance de Jeſus-Chriſt, en la liant avec celui de la conception de ſaint Jean-Baptiſte, qu'il met ſous le régne d'Herode. Il le fait connoître dans le troiſiéme Chapitre, par une conſéquence néceſſaire, en le faiſant concourir avec l'Edit qu'Auguſte donna alors, pour faire le dénombrement de la Judée. C'eſt ainſi qu'il en uſe à l'égard du temps de la naiſſance du Précurſeur de Jeſus-Chriſt, & du commencement de ſa prédication. Mais il n'attache ni l'un ni l'autre à aucun des Gouverneurs de Syrie. C'eſt au régne

(*a*) Voyez les Notes 3. & 4. dans l'Euſebe de M. de Valois, Edition de Cambrige, Liv. 1. chap. 5. L'ancien Hiſtorien aſſure que Joſeph, le plus diſtingué des Ecrivains Juifs, a parlé du dénombrement qui ſe fit en Judée à la naiſſance de Jeſus-Chriſt: il n'eſt que trop ordinaire qu'on faſſe dire à un Auteur ce qu'on ſouhaite qu'il diſe, quoiqu'il n'en parle pas. Le dénombrement dont parle Joſeph, eſt poſtérieur à l'exil d'Archelaüs, & il y avoit alors plus de dix ans que le Sauveur du monde étoit né.

d'Herode qu'il rapporte le premier, & le ſecond à celui de Tibere, à l'Intendance de Pilate, à la Tétrarchie d'Herode & de Philippe, & à la grande Sacrificature d'Anne & de Caïphe. Mais de tous ces différents points, dont il prend le commencement du miniſtere de S. Jean, il n'en prend aucun de l'Officier qui gouvernoit alors la Syrie. Pourquoi auroit-il remarqué que l'Edit d'Auguſte fut porté, lorſque Cyrinus étoit Gouverneur de cette province ? Car, comme cet Edit étoit de la derniére publicité, tant par lui-même que par les grands mouvemens que ſon exécution dut produire dans l'Empire, après avoir marqué que ce fut alors que Jeſus-Chriſt vint au monde, il étoit aſſez inutile d'ajoûter, pour faire connoître le temps de ſa naiſſance, que Cyrinus étoit Gouverneur de Syrie.

Tertullien, pour prouver aux Marcionites que Jeſus-Chriſt eſt né de la Tribu de Juda, & qu'il a pris un corps ſemblable au nôtre, les renvoie au dénombrement fait en Judée ſous l'Empire d'Auguſte (*a*), par Sentius Saturninus. M. Baſnage, dont le ſentiment ne peut ſe concilier avec ce témoignage, répond, que ce n'eſt pas une preuve que cet ancien Pere lût dans ſon Exemplaire de ſaint Luc, Saturninus, au lieu de Cyrinus. On en convient, mais le ſçavant Annalyſte doit auſſi convenir, que c'en eſt une, qu'il n'y liſoit pas Cyrinus. Car il n'eſt pas croyable que, s'il l'y eût lû, il eût attribué ce dénombrement à Sentius Saturninus, & préféré ce qu'en avoient dit les Hiſtoriens profanes, ou ce qui s'en étoit conſervé dans les témoignages publics, au témoignage du ſaint Evangéliſte.

Marcion ne recevoit des quatre Evangiles que celui de ſaint Luc, encore en retranchoit-il ce qui ne s'accommodoit pas avec ſes erreurs. Ce que ce Saint raconte de la naiſſance du Sauveur & de l'Edit d'Auguſte, étoit bien vrai-ſemblablement du nombre de ces retranchemens. Ainſi, ce n'eſt point à l'Evangile que Tertullien renvoie les Marcionites, pour les convaincre que Jeſus-Chriſt étoit véritablement né à Bethléem. Mais, ſi c'eſt ſur les actes de ce dénombrement, faits par autorité publique, qu'il aſſure qu'il fut fait ſous le gouvernement de Syrie par Saturninus, c'eſt un grand préjugé, pour ne pas dire une preuve déciſive, que ſaint Luc ne l'a point rapporté ſur celui de Cyrinus. Car il ſeroit ridicule de ſoupçonner d'erreur des actes faits par autorité publique. La piété permet encore moins d'en ſoupçonner le ſaint Evangéliſte. Elle ne peut donc venir que des Copiſtes, qui ont tranſcrit Cyrinus, au lieu de Saturninus, ou inſéré dans le texte une mauvaiſe remarque, qu'un Scholiaſte avoit miſe à la marge de ſon Exemplaire.

Le Pere Calmet (*b*) remarque, que Saturninus avoit quitté la Syrie avant la derniére année du régne d'Herode. Mais la remarque ne décide rien. Car s'il eſt certain, par l'Ecriture, que Jeſus-Chriſt ſoit né ſous le régne de ce Prince, elle ne nous marque pas, combien il ſurvécut à ſa divine naiſſance. D'ailleurs, on n'a point de preuve que

(*a*) Sed cenſus conſtat actos ſub Auguſto in Judæa per Sentium Saturninum, apud quos genus ejus inquirere potuiſſent.

(*b*) Comment. S. Luc, chap. 2.

Saturninus ne fût plus Gouverneur de Syrie, avant cette mort. Il ne paroît plus à la vérité dans Joſeph, après l'aſſemblée de Bérite ; mais cet Auteur ne nous apprend point combien Herode ſurvécut à la condamnation qu'il y fit faire des Princes ſes enfans. Son ſucceſſeur Varus paroît, pour la premiére fois, lorſqu'Herode accuſa & convainquit Antipater d'avoir été la cauſe de la mort des Princes ſes freres. Mais cela ne décide pas davantage, parce qu'on ignore combien il y avoit qu'il étoit Gouverneur de Syrie.

REMARQUE II.

Joſeph paroît indiquer le dénombrement fait à la naiſſance de Jeſus-Chriſt, au numero quatre du Chapitre ſecond du dix-ſeptième Livre des Antiquités Juives, & au commencement des Chapitres un & trois du Livre ſuivant.

AUCUN Ancien, de ceux du moins dont les ouvrages ſe ſont conſervés juſqu'à nous, n'a parlé du dénombrement que S. Luc dit qu'Auguſte avoit ordonné être fait, lorſque Jeſus-Chriſt vint au monde. La vérité de l'Hiſtoire ſacrée ne dépend ni du concours ni du ſuffrage des Auteurs Payens : on ſent cependant une eſpèce de conſolation, lorſqu'on lit dans ces Ecrivains les mêmes faits que l'Ecriture rapporte. C'eſt une ſurabondance de preuves de ſa véracité, qui ne peut être indifférente quand on aime ſa Religion. Je crois voir ce dénombrement dans ce que Joſeph dit au Chapitre ſecond du dix-ſeptième Livre des Antiquités Juives, & dans ce qu'il raconte dans le ſuivant, au commencement des Chapitres un & trois. Ce n'eſt qu'une lueur, peut-être fauſſe ; mais comme elle a trait à ce que nous liſons dans ſaint Luc, j'ai cru que le riſque de perdre quelques lignes d'impreſſion, ne devoit pas m'empêcher de la propoſer.

Joſeph raconte au commencement des Chapitres un & trois des Antiquités Juives, le dénombrement que Cyrinus fit en Judée, & une partie des ſuites funeſtes qu'il eut pour ſa Nation. Mais il ſemble reprendre la choſe de plus haut, & indiquer qu'il s'en étoit fait un auparavant. Mais comme il ne ſouffrit pas grande difficulté, ce qu'il en dit eſt moins pour le faire connoître, que pour le laiſſer conclure de ce qu'il en raconte au ſecond Chapitre du Livre dix-ſept. Joazar étoit Grand-Prêtre, lorſque le premier dénombrement fut fait. Car ce fut lui qui calma, par ſes ſages remontrances, l'eſprit des Juifs, que le nom ſeul de dénombrement révoltoit. Herode l'avoit fait Grand-Prêtre lorſqu'il dépoſa Mathias, pour avoir eu part à l'entrepriſe des Diſciples de Judas & de Mathias, qui avoient abbattu l'aigle d'or qu'il avoit fait mettre au fronton du veſtibule du Temple. Archelaüs le dépoſa à ſon retour de Rome, par un motif aſſez ſemblable à celui qui avoit procuré ſon élévation. Car il l'accuſa d'avoir fomenté la ſédition des Juifs, qui demandoient qu'il punît ceux qui avoient eu part à la mort de Judas & de

Mathias, & de ceux qui avoient abbattu l'aigle d'or. Il ne paroît pas que ce Prince le rétablit. Car Joſeph joint l'élection de ſon ſucceſſeur immédiatement avec ſa diſgrace, & cette union marque naturellement, que ce fut le dernier Grand-Prêtre qu'Archelaüs nomma.

* Joazar étoit revêtu de cette grande dignité, lorſqu'il porta les Juifs à ſe ſoumettre à un dénombrement dont ils ne pouvoient même entendre parler. Il n'étoit plus Grand-Prêtre, lors de celui que Cyrinus vint faire en Judée après la diſgrace d'Archelaüs. Ce ne fut donc point en cette occaſion, qu'il engagea ſes Compatriotes à obéir. Il n'y eut aucun dénombrement en Judée ſous l'Ethnarcat de ce Prince. Ainſi, ce fut ſous Herode, que ſe fit celui auquel il porta ſa Nation à ſe ſoumettre.

Ce qui a pû empêcher qu'on n'apperçût ces deux dénombremens, c'eſt que Joſeph s'exprime d'une manière obſcure & embarraſſée, dans les endroits où il les indique. Mais ce n'eſt pas le ſeul endroit, où, pour prendre ſa penſée, on eſt obligé d'avoir moins d'égard à ſon expreſſion, qu'au fil de ſon récit. Cyrinus dépoſa le Grand-Prêtre, contre lequel le peuple ſe ſoulevoit, & il s'appelloit Joazar, autre obſtacle à appercevoir un double dénombrement dans ce que Joſeph raconte au commencement des Chapitres un & trois. Mais après avoir rapporté que Joazar avoit calmé l'eſprit du peuple. & l'avoir engagé à ſouffrir une opération qui le révoltoit, il n'y a pas d'apparence que ce fût contre lui qu'il ſe ſoulevoit. D'ailleurs, c'étoit contre un Grand-Prêtre qu'il ſe ſoulevoit, & Joazar ne l'étoit plus. Les noms de Joazar & d'Eléazar ne ſont point ſi diſſemblables, qu'un Copiſte, toujours preſſé, n'ait pû tranſcrire le premier pour le dernier, & cette ſuppoſition rétablit ce qu'il y a d'embarraſſé & de diſparat dans le récit de Joſeph (*a*).

Ce que l'on vient de dire, ſuppoſe que le dénombrement auquel Joazar porta les Juifs à ſe ſoumettre, eſt ce qu'indique Joſeph dans le dix-ſeptième Livre des Antiquités Juives, lorſqu'il raconte qu'Herode obligea ſes ſujets de promettre de ne ſe point écarter de l'attachement qu'ils lui devoient, & à l'Empereur. Mais Joazar n'étoit point alors Grand-Prêtre, & il ne le fut que par la dépoſition de Mathias, que ce Prince accuſa d'avoir eu part à l'entrepriſe des diſciples de Judas & de Mathias. Je ſens la force de l'objection; mais une légere diſtraction, un manque d'attention, ont pû faire mettre à Joſeph l'élévation de Joazar au ſouverain Pontificat, après un évenement qui l'avoit précedé. S'il paroît dur, de dire qu'il s'eſt trompé dans l'Hiſtoire des Grands-Prêtres de ſa Nation, l'eſt-il moins, ou plutôt, ne l'eſt-il pas davantage, d'avouer qu'il ſe contredit (& dans le même temps, en quelque ſorte,) lorſqu'il raconte que Cyrinus dépoſa Joazar, qui n'étoit plus Grand-Prêtre? Car Archelaüs l'avoit dépoſé, & l'union immédiate de ſa dépoſition, avec le départ de ce Prince, donne tout lieu de croire qu'il ne le rétablit pas. Il n'eſt pas extraordinaire qu'on ſe trompe ſur le temps auquel un évenement eſt arrivé. Dans cette erreur,

(*a*) Chap. 2. pag. 831.

il

il n'y a que la mémoire qui ſoit en défaut ; mais une contradiction bleſſe le bon ſens, & il eſt rare qu'un Ecrivain d'un certain mérite ne s'en apperçoive.

REMARQUE III.

Le ſéditieux Judas avoit-il deux noms ? Etoit-ce de Galilée qu'il étoit ? Etoit-ce de la Gaulanite ?

MONSIEUR Reland, & quelques autres Sçavans, croient que le ſéditieux Judas avoit deux ſurnoms. C'eſt une conjecture, dont le mérite eſt de n'avoir rien d'impoſſible : c'en eſt aſſez pour ne la pas rejetter ; mais on ſouhaiteroit quelque choſe de plus, pour la recevoir. Quelques autres Sçavans prétendent que le ſurnom de Gaulanite eſt une correction de quelque mauvais Critique, qui ſe ſouvenant que Gamala, dont Joſeph dit qu'étoit ce ſéditieux, étoit dans la Gaulanite, mais qui ayant oublié, ou n'ayant jamais ſçû qu'il y avoit auſſi une ville de ce nom en Galilée, crut que, dans les endroits où Judas eſt appellé Galiléen, c'eſt une faute de Copiſte, qu'il ſe fit un mérite de corriger dans les Exemplaires qui lui paſſerent entre les mains. Il ne lui en paſſa donc aucun des Actes des Apôtres, ou il n'oſa pas exercer ſa critique ſur ce ſaint Livre ; car ce ſéditieux eſt ſurnommé Galiléen, dans tous ceux que nous avons. La conjecture, d'ailleurs, ſuppoſe qu'il y avoit une ville en Galilée qui s'appelloit Gamala. L'Ecriture n'y en connoît point, & l'endroit où l'on prétend que Joſeph y en met une (*a*), eſt une faute de Copiſtes, qui ont tranſcrit Gamala, au lieu de Gaba. M. Reland l'a remarquée, dans ſa Paleſtine éclaircie (*b*), & M. Havercamp l'a corrigée dans ſon Edition, en mettant Gaba au lieu de Gamala qu'avoient les anciennes.

Mais pourquoi avoit-on donné le ſurnom de Galiléen à ce ſéditieux ? C'eſt ce qu'on ignore entiérement, mais qu'il eſt très-indifférent de ſçavoir. Ce fut peut-être parce qu'il avoit fixé ſa demeure dans cette province. On a pluſieurs exemples de perſonnes à qui l'on a donné le nom des endroits où elles demeuroient. Saint Luc ſe contente de déſigner Judas par celui de Galiléen : parce que, ſans doute, c'étoit celui ſous lequel il étoit le plus connu. Joſeph, qui a cru devoir faire connoître de quelle province il étoit, & en quel endroit il avoit pris naiſſance, dit qu'il étoit du bourg de Gamala, dans la Gaulanite. Le ſaint Evangéliſte a cru qu'il ſuffiſoit de le faire connoître par ſon nom & ſon ſurnom ; l'Hiſtorien Juif, par celui de l'endroit où il étoit né, & de la province où étoit cet endroit : & en cela, nulle oppoſition avec l'Ecriture.

M. le Clerc croit que les Galiléens, dont Arrien dit qu'ils ſe mettoient au-deſſus de la peur, pouvoient être plutôt des diſciples de ce ſéditieux, que des Chrétiens. La conjecture eſt auſſi peu vrai-ſemblable, qu'elle eſt peu édifiante. Judas n'avoit

(*a*) Guer. Juifs, Liv. 3. chap. 3. numero 1.
(*b*) Tom. 2. pag. 784.

pas fait aſſez d'éclat, pour avoir été connu d'Arrien, & pour avoir fait une ſecte qui ſe ſoit conſervée juſqu'au temps du Commentateur d'Epictete. D'ailleurs, aucun Auteur, du moins connu, n'a donné le nom de Galiléens à ſes diſciples. Joſeph ne le leur a jamais donné, au-lieu que c'eſt celui que donnoient communément dans les premiers ſiécles de l'Egliſe, les Grecs & les Romains aux Chrétiens. Mais le témoignage d'un Payen, qui reconnoîtroit que les Chrétiens de ſon temps ſe mettoient au-deſſus de la peur, ſeroit honorable & glorieux à la Religion. On le ſent, &, pour le détruire ou pour l'affoiblir, on hazarde une conjecture auſſi contraire à la piété que deſtituée de vrai-ſemblance, & que détruit ce que Gamaliel dit dans les Actes des Apôtres (*a*), » que Ju» das périt, & que ſes diſciples fu» rent diſperſés.

REMARQUE IV.

Quelle étoit la Princeſſe Julie, dont Philippe donna le nom à ſa nouvelle ville. Les Samaritains ne jetterent point des os de morts dans le Temple. D'une correction que Caſaubon vouloit faire.

JOSEPH rend compte des ouvrages qu'Herode & Philippe firent faire dans leur Tétrarchie, après avoir rapporté l'exil d'Archelaüs. On en conclut qu'il s'eſt trompé ſur le nom de la Princeſſe à laquelle Philippe conſacra ceux qu'il fit faire à Bethſaïde, ou que ſes Copiſtes ont tranſcrit θυγατρὶ, au lieu de μητρὶ. Il y avoit long-temps qu'Auguſte avoit relégué Julie ſa fille dans l'iſle de Pantadaire à cauſe de ſes impudicités ſcandaleuſes, lorſqu'il exila Archelaüs à Vienne en Dauphiné. M. Baſnage, qui ſe fait cette difficulté, aime mieux attribuer l'erreur aux Copiſtes, que de dire que l'Hiſtorien Juif s'eſt trompé, dans le nom de la Princeſſe à laquelle il conſacra les ouvrages qu'il avoit faits à Betſaïde.

Les Copiſtes ont fait de plus grandes fautes; mais on peut ne les point charger de celle-ci, & ne rien changer dans le texte, ſans être obligé de dire que Joſeph s'eſt trompé. Il eſt vrai qu'il rapporte les ouvrages qu'Herode & Philippe firent faire dans leurs Tétrarchies, après l'exil d'Archelaüs, & que Philippe ne put dédier ceux qu'il avoit faits à Bethſaïde à la fille d'Auguſte, car ce Prince l'avoit reléguée alors dans l'iſle de Pantadaire, comme on vient de le remarquer. Mais Joſeph ne rapporte pas toujours les évenemens dans l'ordre des temps où ils ſont arrivés, & c'eſt ce qu'il paroît avoir fait ici. Il y avoit dix ans que Philippe jouiſſoit de ſa Tétrarchie, & il eſt peu vrai-ſemblable qu'il ſoit demeuré ſi long-temps ſans penſer à donner à la Princeſſe des marques de ſa reconnoiſſance ou de ſon attachement. Mais on peut reculer le temps auquel il les lui donna, & le ſuppoſer antérieur à ſa diſgrace.

Ce fut, ſelon M. de Tillemont (*b*), la trente-neuviéme année de ſon

(*a*) Chap. 5. ℣. 37.
(*b*) Hiſt. Emp. pag. 31. & 32.

régne, qu'Auguſte ayant appris la conduite ſcandaleuſe de la Princeſſe ſa fille, la relégua dans l'iſle de Pantadaire, & la vingt-huitiéme, qu'il partagea les Etats d'Herode, entre Archelaüs, Herode & Philippe. Si l'on ſuppoſe que ce fut au commencement de cette année, & que la trentiéme finiſſoit, lorſque Julie fut exilée, il y avoit environ trois ans que Philippe étoit de retour en Judée; car ſa premiére attention dut naturellement être, de ſe rendre dans le petit Etat que l'Empereur lui avoit aſſigné. Outre que l'on fait bien des ouvrages en trois ans, on put être quelque temps, en Judée, ſans ſçavoir l'exil de Julie. Ses déſordres ſcandaleux avoient couvert l'Empereur de confuſion, & on ne ſe preſſe pas de mander de ſemblables nouvelles. Ainſi, Philippe put avoir achevé les ouvrages qu'il faiſoit faire à Bethſaïde, & leur avoir donné le nom de la Princeſſe, avant que d'avoir appris ſa diſgrace.

Tous les Auteurs qui ont rapporté l'impiété des Samaritains (*a*), dont Joſeph parle ici, ſuppoſent que ces inſolents répandirent » des os » de morts dans les galeries, & dans » tout le reſte du Temple. « Il y a quelque petit dérangement dans le texte de Joſeph, mais il n'eſt point tel, qu'il diſe, qu'il puiſſe même dire que les Samaritains répandirent des oſſemens *per porticus & per totum templum.* Ils ne ſe gliſſerent point dans le Temple ſecrettement: ce ne fut point le lendemain matin, que les Prêtres trouverent le Temple ſouillé, & cette inſolence n'obligea point les Juifs d'interrompre la fête qu'ils célébroient, comme le racontent les Auteurs de l'Hiſtoire univerſelle du monde (*b*).

Ce ne fut pas dans le Temple, proprement dit, ἐν τῷ ναῷ, mais dans les Portiques, ἐν ταῖς στοαῖς, que les Samaritains jetterent des os de morts. Sans déterminer la diſtance d'entre les Portiques d'Iſraël & le Temple, en général elle étoit trop grande, pour que les Samaritains, qui ne pénétrerent pas plus avant, puſſent jetter de-là des oſſemens dedans; & quand ils en auroient eu la force, le voile qui étoit devant le Saint les en eût empêchés.

Ce qui ſuit étoit un peu dérangé dans les anciennes Editions. Le nouvel Editeur l'a heureuſement rétabli; j'ai profité de ſa conjecture, à cela près, que je lis πάντος, au lieu de πάντας, qu'il a fait imprimer. » Quelques Samaritains, qui étoient » entrés ſecrettement dans Jeruſa- » lem, jetterent des os de morts » dans les Portiques, auſſi-tôt que » les portes en furent ouvertes. *Cette* » *impiété* fit qu'on leur interdit » toute entrée des Portiques. Πάντος » τοῦ ἱεροῦ εἴρξαντο. Il n'y avoit alors » aucun réglement ſur cela, mais » on s'appliqua dans la ſuite à faire » une garde plus exacte aux ſa- » crés Portiques. « Les Juifs n'excluoient pas ſans doute les Samaritains de l'entrée du Portique des Gentils; mais leur inſolence impie fut cauſe qu'ils ne les ſouffrirent plus entrer dans aucun des Portiques.

Caſaubon prétend que πυμπλὲς qui eſt devant ὑπ' αὐλοῦ, ne ſignifie

(*a*) Sig. Gelenius, M. d'Andilly, M. de Tillemont, M. Baſnage, *Annal. Polit. Eccléſ.* pag. 208.

(*b*) Tom. 5. pag. 257.

pas le *cinquième*, mais *envoyé*. Le nouvel Editeur a reçu la conjecture (*a*), & elle a l'approbation de Meſſieurs Spanheim & Hudſon. Πεμπτὸς, eſt ſuſceptible de l'un & de l'autre ſens, & ſi ces Sçavans ſe ſont déclarés pour le dernier, c'eſt qu'ils prétendent que Valerius Gratus ne fut que le quatrième Intendant de Judée, depuis la mort d'Herode Mais il ſera le cinquiéme, ſi l'on compte Sabinus; & Coponius n'aura pas été premier, comme le dit M. de Tillemont (*b*). M. Baſnage prétend que Sabinus ne fut point Intendant de Judée, mais les raiſons qu'il en apporte me paroiſſent bien foibles.

L'Empereur ne ſçavoit pas la mort d'Herode, lorſqu'il fit Sabinus ſon Intendant (*c*) en Syrie; ainſi il ne put pas lui donner l'intendance de Judée. Mais, comme on n'ignoroit pas à Rome, que ce Prince étoit dangereuſement malade, & qu'il n'y avoit pas d'eſpérance qu'il pût recouvrer ſa ſanté, l'Empereur, pour prévenir les ſuites que cette mort pourroit avoir, lui donna ordre de ſe porter en Judée, lorſqu'elle ſeroit arrivée, & d'avoir ſoin de cette Province. Il eſt certain qu'il y fit les fonctions d'Intendant, & il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'il eût oſé y prendre une autorité qu'Auguſte ne lui eût pas donnée. Les Juifs le reconnurent en cette qualité, & comme ils n'avoient point encore eu d'Intendant, il n'y a pas d'apparence qu'ils euſſent voulu le recevoir, s'ils n'avoient pas ſçû qu'il étoit autoriſé de l'Empereur. La manière dont Varus ſe conduiſit avec lui, pour l'empêcher de ſe mêler des affaires de cette province, le ſuppoſe. Il eſt vrai qu'il l'empêcha pendant qu'il fut à Céſarée de s'emparer des Places de la Judée, & de toucher au thréſor royal, juſqu'à ce qu'on eût reçu des ordres de l'Empereur; mais ce fut, ce ſemble, plutôt par prières que par autorité. En effet, Varus ne fut pas plutôt parti pour Antioche, que Sabinus ſe rendit à Jeruſalem, s'empara du Palais, & tâcha de ſe rendre maître des places fortes de la province; & Varus reconnut qu'il avoit droit d'y commander, puiſqu'il lui laiſſa une légion, pour le mettre en état de ſe faire obéïr.

REMARQUE V.

De l'image de l'Empereur, que Pilate fit entrer dans Jeruſalem. Des boucliers qu'il fit conſacrer dans le Palais d'Herode.

LE grand Scaliger a manqué de mémoire (*d*), lorſqu'il a fait dire à Joſeph, que Pilate avoit mis ſecrettement les enſeignes Romaines dans le Temple. Il ſeroit à ſouhaiter, pour l'un & pour l'autre, que l'Hiſtorien Juif l'eût dit. Scaliger ne ſeroit pas chargé de la petite confuſion qu'il y a toujours à faire dire à un Auteur ce qu'il ne dit pas, & Joſeph n'eût pas donné une idée peu avantageuſe de ſon jugement, ou de ſa bonne foi, en avançant

(*a*) Note *r*.
(*b*) Ruine des Juifs, pag. 418.
(*c*) Καίσαρος ἐπίτροπος. Antiq. Juiv. Liv. 17. pag. 851.
(*d*) Animad. Euſeb. 2286.

un fait, qui, ſelon toutes les apparence, eſt faux.

Les Intendans de Judée qui ſuccéderent à Coponius, n'alloient pas ſans doute à Jeruſalem, ſans ſe faire accompagner par un corps de troupes; mais comme Joſeph n'en dit rien, on ignore ſi elles y entroient avec des enſeignes, ſur leſquelles l'image de l'Empereur étoit peinte. Le peu d'état que les Romains faiſoient des Juifs, eſt un fort préjugé, qu'ils n'avoient pas la complaiſance de rien changer dans la manière dont leurs troupes marchoient, lorſqu'elles alloient à Jeruſalem; & que, comme elles entroient dans les autres villes de l'Empire avec des enſeignes, ſur leſquelles l'image de l'Empereur étoit peinte, elles ne ne les quittoient pas, lorſqu'elles entroient dans quelques-unes de celles des Juifs. Aſſurément, lorſque Quintilius Varus alla à Jeruſalem, dégager une légion que les Juifs y tenoient aſſiégée, les deux qu'il avoit avec lui n'y furent pas ſans leurs enſeignes. Des troupes qui entrent dans une ville, qui rentre dans le devoir, après une révolte aſſez opiniâtre, ne cachent pas leurs enſeignes, elles les déploient au contraire.

Il y eut une émeute à Jeruſalem, à l'occaſion d'une entrepriſe qu'y fit Pilate, & que les Juifs regarderent comme une inſulte faite à leurs Loix. Philon & Joſeph ſe réuniſſent à le dire; mais ils ſe diviſent ſur les motifs & les circonſtances de cette entrepriſe, & cette diviſion donne lieu de ſoupçonner qu'ils ont été mal informés du fait, & qu'ils ne l'ont rapporté que ſur des bruits vagues & populaires, ou que, peu attentifs à ce que l'Hiſtoire demandoit d'eux, ils n'ont ſongé qu'à le raconter de la manière qu'ils ont cru qu'elle donneroit une plus grande idée de l'attachement des Juifs pour leur Loi. Joſeph, moins déclamateur que Philon, ne l'a pas porté ſi haut; mais Philon enfle ſon récit d'une manière à faire croire qu'il avoit peu de jugement, s'il étoit perſuadé que la choſe s'étoit paſſée comme il la raconte, moins encore de bonne foi, s'il ſentoit le faux de ce qu'il débitoit ſi pompeuſement.

L'entrepriſe de Pilate dut faire un grand éclat, à en juger par la manière dont en parle Philon, qui l'apprit en Egypte. Et Joſeph, qui a demeuré la plus grande partie de ſa vie à Jeruſalem & en Judée, & qui, en qualité d'Hiſtorien de ſa Nation, a dû s'informer de tout ce qui lui étoit arrivé de conſidérable, ne paroît pas en avoir entendu parler. Cette entrepriſe, ſi c'eſt celle des boucliers, eſt-elle poſtérieure? eſt-elle antérieure à celle des enſeignes? Si elle l'a précédée, comment Pilate oſa-t'il dans la ſuite faire entrer de nuit dans Jeruſalem des drapeaux où étoit l'image de l'Empereur, après avoir reçu mille reproches de Tibere, pour avoir conſacré des boucliers dans le palais d'Herode? Si l'on dit qu'elle eſt poſtérieure, cet Officier étoit bien aveugle, de ne pas prévoir que les Juifs ne ſouffriroient pas cette conſécration, après l'éclat où ils s'étoient portés, lorſqu'il avoit fait entrer dans Jeruſalem des drapeaux, où l'image de l'Emperenr étoit.

Que penſer d'un Ecrivain, qui ne craint point de dire que les quatre fils d'Herode n'étoient inférieurs, ni à la dignité ni à la fortune des

Rois (*a*) ? Antipas & Philippe (*b*) étoient Tétrarques ; mais la meilleure de ces Tétrarchies ne valoit pas une des Provinces de France. Herode & Phaſaël n'avoient point d'Etats, & cependant ils n'étoient inférieurs en rien à des Rois. Quand la choſe auroit été auſſi véritable qu'elle l'étoit peu, convenoit il à Agrippa, qui étoit leur parent, de le dire ? Etoit-ce un compliment à faire à l'Empereur, de lui parler de ſa famille d'une manière peu conforme à la vérité ? Que penſer d'un Auteur qui tombe dans des écarts ſi marqués de bon ſens ? Quand Tibere eut appris ce qu'avoit fait Pilate, quoiqu'il ne s'émût pas facilement, il lui écrivit ſur le champ ; pour lui reprocher ſa témérité, & lui ordonner d'ôter ces boucliers de l'endroit où il les avoit mis. C'eſt connoître bien peu le caractere de ce Prince, & fronder toutes les vraiſemblances, que de lui donner de l'empreſſement dans une affaire, où les plus grandes ſollicitations l'euſſent à peine engagé à faire ce à quoi il ſe porte de ſoi-même avec empreſſement. » Nous trouvons, dit » Origene (*c*), dans des morceaux » d'hiſtoire du temps de l'Empe- » reur Tibere, que le peuple *Juif* » courut de grands dangers ſous » l'intendance de Ponce-Pilate ; car » cet Intendant vouloit les con- » traindre de mettre la ſtatuë de » Céſar dans le Temple. « L'Auteur dans lequel Origene avoit lû cela, étoit Grec ; car il ne paroît pas que ce Pere ſçût le Latin. Ce fait n'eſt point pris de Joſeph, comme l'aſſure (*d*) un ſçavant Critique, ou ce Pere lui en impoſe ; car l'Hiſtorien Juif ne dit rien de ſemblable. Mais voilà un Hiſtorien qui le dit, & peut-être pluſieurs ; car l'expreſſion d'Origene ne ſe borne pas, ce ſemble, à un ſeul. Ce Pere ne nous dit point quels étoient ces Hiſtoriens dont il empruntoit ce fait ; mais ſi l'on pouvoit compter ſur l'exactitude de ſa citation, elle rendroit vrai-ſemblable le grand ſoulevement des Juifs, qui ne l'eſt pas dans le motif que lui donnent Philon & Joſeph. Ni l'un ni l'autre ne paroiſſent pas avoir eu de bons memoires ſur cet évenement, & peut-être n'ont-ils écrit que ſur ceux de quelque Elléniſte fabulateur, qui ne s'étoit pas fait ſcrupule de donner à l'entrepriſe de Pilate le tour qu'il croyoit le plus propre à donner une grande idée de la fermeté de ſa Nation, & de ſon attachement inviolable à la conſervation de ſa Loi dans toute ſa pureté. Le premier de ces Auteurs dit que c'étoient des boucliers, que Pilate vouloit conſacrer dans le palais d'Herode ; & le ſecond ne l'accuſe que d'avoir fait entrer de nuit dans Jeruſalem des enſeignes, où étoit le buſte de

(*a*) Οὐκ ἀποδόντας τὸ τε ἀξίωμα ἢ τὰς τύχας τῶν βασιλέων. Legat. ad Caium. p. 1034. *a. b.*

(*b*) Philippe même pouvoit être mort ; car il mourut la vingtiéme année de Tibere. Comme Joſeph ne marque pas le temps que Pilate fit entrer dans Jeruſalem les enſeignes Romaines, avec l'image de l'Empereur, on ne peut pas aſſurer que ce Tétrarque fût encore en vie, mais on ne peut pas auſſi le nier. *Antiq. Juiv.* Liv. 18. chap. 5. numero 6.

(*c*) Sur S. Matth. pag. 804. nouv. Edit.

(*d*) Hæc ex Joſepho, Antiq. Liv. 18. chap. 4. & Lib. de bello Judaic. petita. *M. Huet.*

l'Empereur. Tibere ne voulut pas permettre dans le commencement de ſon régne, qu'on lui conſacrât des ſtatues, mais il ſe relâcha dans la ſuite de cette retenuë ſi louable, ſi elle avoit été ſincére, & il permit aux peuples de l'Aſie de lui bâtir des Temples. Si l'on pouvoit appuyer une conjecture ſur ce que dit Origene, on pourroit penſer que ce fut en conſéquence de cette permiſſion, que Pilate, pour lui faire ſa cour, voulut mettre ſa ſtatuë dans le Temple de Jeruſalem. Mais l'Empereur ayant appris l'émeute que cette entrepriſe y cauſoit, dans la crainte qu'elle ne produisît un ſoulévement général de la Nation, & pour faire voir que ce n'étoit qu'aux inſtances des peuples d'Aſie, qu'il avoit accordé qu'on lui bâtît un temple, & qu'il ne vouloit point qu'on uſât d'aucune violence pour lui faire rendre certains honneurs, il ordonna à Pilate de ne pas forcer les Juifs de ſouffrir que ſa ſtatuë fût dans leur Temple (*a*). On ne ſçait ce qu'on doit penſer de la citation d'Origene : quelle qu'elle ſoit, elle donne de la vrai-ſemblance au grand ſoulévement des Juifs, qui n'en a point dans le récit qu'en font Philon & Joſeph, comme l'on vient de le remarquer.

REMARQUE VI.

De l'éloge de Jeſus-Chriſt, qu'on lit au Chapitre III. numero 3.

CE ſeroit le ſaint Martyr Macaire (*b*) qui auroit cité le premier le témoignage qu'on lit au dix-huitième Livre des Antiquités Juives de Joſeph, en faveur de Jeſus-Chriſt, ſi l'on pouvoit donner quelque créance à ſes actes. Mais l'Auteur en eſt inconnu, &, quel qu'il ſoit (*c*), » il eſt aiſé de dé» montrer, par beaucoup de preu» ves, qu'ils ſont trop pleins de fau» tes, pour avoir aucune autorité. « Sans entrer dans le détail de ces fautes, le raiſonnement que prête l'Auteur de ces actes au ſaint Martyr, eſt d'un Ecrivain qui paroît ſçavoir peu ce qu'il dit, & ne pas ſentir que ce qu'il apporte en preuve, détruit ce qu'il veut prouver. Saint Macaire dit à Dioclétien, que Joſeph, Prêtre de Jeruſalem, qui a écrit l'Hiſtoire des Juifs avec beaucoup de fidélité, témoigne » que le » Chriſt eſt le Dieu véritable. « Et, pour le prouver, il rapporte ce qu'il en dit, ou ce qu'on lui en fait dire, au dix-huitième Livre des Antiquités Juives (*d*). Mais quelque éloge qu'on y faſſe de Jeſus-Chriſt, l'on n'y lit point qu'il fût Dieu, ni qu'il ſe ſoit incarné.

(*a*) Tacite, Annal. Liv. 4. num. 15.

(*b*) Bollandiſt. *Mai*, Tom. 5. page 149.

(*c*) M. de Tillemont, Mem. Eccleſ. Tom. 5. pag. 514.

(*d*) Μαρτύρει τὸν θεὸν ἀληθινὸ γενόμενα, ἀναθρωπόσαντα τε καὶ σταυρώθεντα. Le Traducteur de ces actes a oublié de traduire ces deux derniers mots.

C'eſt donc Euſebe de Céſarée, qui a cité le premier ce témoignage. Saint Juſtin, Origene, Clement d'Alexandrie, & les autres anciens Apologiſtes de notre Religion, ou ne l'avoient pas dans leur Exemplaire, ou n'ont pas jûgé à propos de s'en ſervir. Quel qu'en ait été le motif, leur ſilence n'eſt pas une preuve qu'il ne ſoit pas de Joſeph. Il fait naître cependant quelque ſoupçon; &, ce ſoupçon & le doute de ſon authenticité ſe touchent de bien près. Ce ne ſeroit pas ici le lieu d'apprécier les preuves que ſaint Juſtin allégue de notre Religion, dans ſon dialogue avec Triphon; je crois cependant pouvoir dire, qu'un éloge de notre Seigneur, fait par un Prêtre Juif, qui a toujours paru attaché au Judaïſme, qui a vécu dans un temps peu éloigné de celui où le Meſſie avoit paru, y auroit mieux tenu ſa place, & auroit dû faire plus d'impreſſion dans l'eſprit de celui avec lequel le Philoſophe Chrétien s'entretenoit, que pluſieurs de ſes citations.

Le ſilence de ſaint Athanaſe, ſaint Baſile, ſaint Grégoire de Nazianze, ne peut former aucun préjugé légitime. La Religion Chrétienne étoit de leur temps la religion du Prince: les Payens ne l'attaquoient plus, ou le faiſoient ſi mal, qu'on ne croyoit pas devoir leur répondre, après tous les excellents Traités qui avoient été compoſés auparavant, pour en faire connoître la vérité. Comme ſes plus grands ennemis étoient alors les hérétiques, c'étoit à les réfuter que ces Saints travailloient: que, tout occupés des maux qu'ils faiſoient à l'Egliſe, ils croyoient ne devoir pas ſe diſtraire, pour combattre un ennemi vaincu, & preſque entiérement détruit.

Saint Chryſoſtome, dans ſes Homélies contre les Juifs; ſaint Cyrille d'Alexandrie, dans ſes Déclamation contre Julien; Photius, dans l'extrait qu'il fait des Œuvres de Joſeph, ne diſent rien du paſſage de cet Auteur, qui fait le ſujet de cette Remarque. C'eſt un nuage qu'ont à diſſiper les Sçavans qui le croient authentique. On n'emploie pas toujours les preuves qui ſemblent devoir entrer dans le ſujet que nous traitons: notre mémoire ne nous les repréſente ſouvent pas. Nous avons cependant coûtume de ſoupçonner un Ecrivain, qui, dans le ſujet qu'il traite, ne ſe ſert pas d'une remarque, d'une correction, ou d'une conjecture, qui devoit naturellement y entrer, & qui ſe trouve dans un ouvrage imprimé (a); nous le ſoupçonnons, dis-je, ordinairement, de n'en avoir pas eu connoiſſance. Le ſoupçon, dit un Sçavant réfugié, eſt ſans fondement. Ces Peres n'avoient pas manqué d'en parler; » mais les Moines, qui » ont publié leurs ouvrages, étoient » dans une ſi craſſe & ſi profonde » ignorance .... qu'on pourroit » avoir cru, dans ces ſiécles ténébreux, que le témoignage d'un » Juif étoit injurieux à Jeſus-» Chriſt, ... & ces Peres pourroient bien l'avoir ſupprimé. « C'eſt ſe déshonorer, que de propoſer de ſemblables conjectures; & ſi l'authenticité de ce paſſage ne pouvoit ſe ſoûtenir que par des ſuppoſitions auſſi révoltantes, ce ſeroit pour bien des gens, une preuve de ſa ſuppoſition.

Il y a quelque choſe dans Pho-

(a) Ancillon, Mêlange de critique, &c. Tom. 2.

tius

tius de plus que le ſilence. Il parle dans le cahier quarante-huit, du Traité *de natura univerſi*, περὶ πάντος. Et, après avoir remarqué qu'il eſt différemment intitulé dans les manuſcrits, il ajoûte, que l'Auteur parle » preſque de Notre-» Seigneur Jeſus-Chriſt comme » font les Chrétiens, « & que c'eſt peut-être ce qui a porté quelques perſonnes à douter que l'ouvrage fût de Joſeph. Un Auteur qui auroit eu dans ſon manuſcrit ce que l'Hiſtorien Juif dit, ou ce qu'on lui fait dire de Notre-Seigneur, n'auroit pas dit, que quelques perſonnes doutoient que le Traité περὶ πάντος fût de lui; parce que l'Auteur parle de J. C. comme un Chrétien. Il n'eſt point de Chrétien en effet qui ne ſe fît honneur de l'éloge de l'Auteur de notre ſainte Religion, qu'on lit dans le dix-huitième Livre des Antiquités Juives.

Cet éloge a pû n'être pas dans l'Exemplaire qu'Origene avoit de Joſeph, & ce ne ſeroit pas une raiſon de le juger ſuppoſé. Tous les anciens manuſcrits ne ſont pas toujours complets, & une défectuoſité dans un manuſcrit, qui eſt remplie dans un autre, n'eſt point néceſſairement une fourrure dans celui où elle ſe trouve. Mais, indépendamment de ce qu'on en pourroit conclure pour ou contre l'authenticité de cet éloge, Origene l'a-t'il connu? Comme la queſtion eſt purement littéraire, je crois pouvoir dire, ſans pourtant me décider ſur ſon authenticité ou ſa ſuppoſition, que cet ancien Pere ne l'avoit pas dans ſon manuſcrit, lorſqu'il écrivoit ſon Commentaire ſur S. Matthieu, ou qu'il réfutoit les mauvaiſes objections de Celſe.

Si le ſens du paſſage du Commentaire ſur ſaint Matthieu, eſt que Joſeph ne croyoit pas, ſelon Origene, que Jeſus fût le Chriſt, il n'avoit pas dans ſon Exemplaire l'éloge qu'on lit de notre Sauveur dans les Antiquités: la juſteſſe de la concluſion n'eſt pas conteſtée; mais quelques Sçavans prétendent qu'il dit ſeulement, » qu'il ne croyoit » pas en Jeſus-Chriſt. « Si c'eſt la penſée d'Origene, ſon expreſſion ne le dit pas, & c'eſt la tirer de ſon ſens naturel, que le lui attribuer. Il faudroit pour cela, que καταδέχομαι pût ſignifier croire en quelqu'un; & je ne penſe pas qu'on en puiſſe donner d'exemples: encore cela ne ſuffiroit-il pas. Origene auroit dû ne pas ajoûter εἶναι après καταδεξάμενος (*a*). Car quand il auroit donné le ſens de croire en quelqu'un à ce participe, ſa penſée n'en ſeroit pas moins: » Ce qui eſt » admirable, eſt que, quoique Jo-» ſeph ne crût pas que Jeſus fût » le Chriſt, il ne laiſſe pas de ren-» dre témoignage à la ſainteté de » Jacques. « L'expreſſion eſt ſi préciſe, que je ne crains pas d'aſſurer, qu'à quelque perſonne qu'on donne cet endroit à traduire, pourvû qu'elle ne ſoit pas prévenue, elle ne le rendra jamais par: » ce » qui eſt admirable eſt, que quoi-» qu'il ne crût pas en Jeſus-Chriſt. «

Je crois pouvoir aſſurer la même choſe de la manière dont cet ancien s'exprime dans ſon premier Livre contre Celſe (*b*). Et quand on voudroit conteſter ſur la ſignification des termes dont il ſe ſert,

(*a*) Καὶ τὸ θαυμαστὸν ὅτι τὸν Ἰησοῦν ἡμῶν οὐ καταδεξάμενος εἶναι Χριστὸν, οὐδὲν ἧττον Ἰακώβῳ δικαιοσύνῃ ἐμαρτύρησε τοσαύτῃ.

(*b*) Quand ce Pere dit à Celſe, ἐνταῦθα

ſon raiſonnement ſuppoſe qu'il ne connoiſſoit pas l'éloge de Jeſus-Chriſt, qu'on trouve dans le dix-huitième Livre des Antiquités Juives.

Après avoir mis ſur la ſcène un prétendu Juif, qui vouloit bien reconnoître en quelque ſorte que Jean avoit baptiſé, & qu'il avoit conféré le Baptême à Jeſus, il ajoûte: » Je voudrois bien dire à Celſe, ... qu'un Auteur, qui a vécu » peu de temps après l'un & l'autre, » dit que Jean-Baptiſte a conféré le » Baptême pour la rémiſſion des » pechés de ceux qu'il baptiſoit ..... que quoique ce même » Auteur ne crût pas que Jeſus fût » le Chriſt, cherchant la cauſe de » la ruine de Jeruſalem, & de la » deſtruction du Temple, au-lieu » de dire, que l'attentat du peuple » contre Jeſus, lui attira ce mal- » heur ..... il dit que ce fut la » punition de ce que les Juifs » avoient fait à Jacques le Juſte.

Dans cette réfutation, Origene prétend que Joſeph avoit dit quelque choſe de plus avantageux à la Religion Chrétienne, que ce dont convenoit tellement que tellement le prétendu Juif de Celſe; & il le prouve, parce qu'il fait regarder la ruine de Jeruſalem & du Temple, comme une punition de la mort de Jacques le juſte. Origene n'eût guères ſçû profiter de ſon avantage, ſi l'éloge qu'on lit de Jeſus-Chriſt dans les Antiquités Juives lui avoit été connu. Il vouloit prouver, comme on vient de le remarquer, que l'aveu que vouloit bien faire le Juif poſtiche, n'étoit rien, en comparaiſon de ce qu'un Auteur, preſque contemporain de Jeſus & de Jean-Baptiſte, avoit reconnu, & il ſe contente d'alléguer ce qu'il dit de la cauſe de la ruine de Jeruſalem. La manière dont il parle, ou dont on le fait parler, dans les Antiquités Juives, de notre Sauveur, eût fait ſentir infiniment davantage, que le Juif poſtiche ne ſe mettoit guères en frais, lorſqu'il vouloit bien reconnoître que Jean avoit baptiſé Jeſus, en lui alléguant un Auteur de ſa Nation, qui, quoiqu'il ne crût pas que Jeſus fût le Chriſt, avoit cependant dit qu'il avoit fait des choſes admirables; qu'il ne ſçavoit s'il devoit l'appeller homme, & qu'il étoit reſſuſcité le troiſième jour après ſa mort.

Quelques Grecs poſtérieurs ont cité cet éloge; mais à ſaint Iſidore près, ils l'alleguent de manière à faire naître un nouveau ſoupçon, ou à fortifier celui dans lequel on étoit peut-être déja. Car ils y ajoûtent quelque choſe, où ils ne le rapportent pas dans les mêmes termes qu'on le lit dans Joſeph & dans Euſebe, & ces additions font craindre qu'on n'en ait fait de plus conſidérables à ce que l'Hiſtorien avoit pû dire de Jeſus-Chriſt.

On ſçait la déférence qu'on doit au témoignage de ſaint Iſidore de Péluſe; mais on ne peut s'empêcher de remarquer que, pour que la citation qu'il fait de cet éloge, en aſſure l'authenticité, il ſeroit néceſ-

ἐὰν Κέλσος προσποιήσηται τὸν Ἰουδαῖον παραδεξάμενον τῶν Ἰωάννου ὡς Βαπτιστοῦ; ſa penſée n'eſt pas: » Je voudrois » bien dire à Celſe, qui feint qu'un » Juif, qui croyoit en quelque ſorte à » Jean-Baptiſte, mais qui convenoit » en quelque ſorte que Jean avoit ba- » ptiſé. *Liv.* 1. *contre Celſe, numero* 47.

ſaire de conſtater auparavant, qu'il l'a cité de l'ouvrage même de Joſeph. Sans cela, les Sçavans qui la lui conteſtent ne manqueront pas de répondre qu'il ne l'a peut-être cité que ſur l'autorité d'Euſebe. Car, en ce cas ce ne ſeroit qu'un Auteur qui rapporteroit ce qu'il liſoit dans cet Hiſtorien, & dont la citation ne ſeroit pas un témoignage différent de celui de l'Archevêque de Céſarée. Le Saint avoit ſans doute un Exemplaire de Joſeph, mais il étoit différent en quelques endroits de nos Imprimés, s'il le conſultoit lorſqu'il écrivoit au Prêtre Marcien » qu'Hérodiade épouſa après la naiſ-» ſance de Salomé, au mépris de » la Loi de ſes peres, Herode, qui » étoit brouillé avec ſon frere de » pere. « Les deux freres étoient ſi peu brouillés, que ce fut chez Philippe, qu'Herode Antipas allant à Rome, s'engagea à épouſer Hérodiade à ſon retour, & promit de répudier la fille du Roi Aretas, qu'il avoit épouſée.

On ne trouve dans l'Egliſe Latine, que ſaint Jerôme, Rufin, & Caſſiodore, qui aient parlé du témoignage que Joſeph doit avoir rendu à Jeſus-Chriſt; mais cela ne peut porter aucun préjudice au ſentiment des Sçavans, qui le croient authentique. Les Peres de l'Egliſe Latine ont, pour la plûpart, ſçû peu la Langue Grecque, ou l'ont même ignorée entiérement. Et depuis le quatrième ſiècle, on n'a preſque aucun ouvrage d'eux, dans lequel ce témoignage ait dû naturellement entrer. Ainſi, tout ſe réduit aux citations qu'en ont fait les Ecrivains que l'on vient d'indiquer; encore ignore-t-on ſi ce n'eſt point d'Euſebe ſeulement, qu'ils ont emprunté ce qu'ils en ont dit. Soit que ce ſoit d'Euſebe, ſoit que ce ſoit de Joſeph, que S. Jerôme l'ait cité, ſon Exemplaire n'étoit pas entiérement conforme aux Imprimés de ces deux Auteurs, ou il a cru devoir y faire un petit changement. On lit dans Joſeph & dans Euſebe οὗτος ἦν Χριστὸς, c'étoit le Chriſt. Si ſaint Jerôme liſoit de même dans ſon Exemplaire, il faut qu'il ait cru qu'il n'y avoit pas de vrai-ſemblance qu'un Juif, qui a perſévéré conſtamment dans le Judaïſme, ait dit que Jeſus, que les Juifs avoient fait mourir, étoit le Chriſt; & que, dans cette penſée, il ait traduit *dicebatur*, comme ſi ſon original eût porté λεγόμενος. Mais ce ne ſeroit pas la ſeule correction qu'il faudroit faire, pour rendre l'éloge de Jeſus-Chriſt vraiſemblable, dans la bouche d'un Juif qui perſévére dans ſa Religion. Le ſaint Docteur a pû n'y pas faire attention: il a pû ne le pas ignorer. Mais il avoit des ennemis, & on ne fait que trop ſouvent par paſſion, un crime à un Auteur d'un ſentiment, qu'on croit intérieurement ou véritable ou du moins innocent.

M. Huet, le Pere Pagi, & quelques autres Sçavans, croient que l'adouciſſement de ſaint Jerôme eſt la véritable leçon; & qu'il faut lire, dans Joſeph & dans Euſebe λεγόμενος après οὗτος ἦν. Mais ils le prétendent, contre la foi de tous les manuſcrits. Euſebe qui cite deux fois ce témoignage, ne l'avoit point dans le ſien. Il n'étoit point non plus dans celui des Actes des ſaints Martyrs, Donat, Macaire, & Théodore. Enfin, Rufin, & l'ancien Interprète de Joſeph, n'ont point connu λεγόμενος, à en juger par leur traduction.

En voulant lever une difficulté qui

embarraſſe, on en fait quelquefois naître une plus grande, ſans pouvoir écarter la premiére. On adoucit à la vérité l'expreſſion de l'Auteur de cet éloge, en ſuppoſant λεγόμενος après οὗτος ἦν, mais on le fait très-mal raiſonner. Après ne l'avoir fait rapporter que comme un bruit public, que Jeſus étoit le Chriſt, il n'a pû ajoûter ſans inconſéquence, » car il leur apparut » le troiſième jour. « Il eût dû, dans cette penſée, ne rapporter la Réſurrection de notre Sauveur, que comme il avoit rapporté qu'il étoit le Chriſt; je veux dire, comme une choſe que l'on avoit dite dans le temps, ſans l'aſſurer: encore n'eût-il pas raiſonné juſte. Car le motif de l'attachement des Apôtres pour leur maître ne pouvoit pas être, qu'on le diſoit reſſuſcité, mais parce qu'il l'étoit véritablement. Que ſi l'on fait dire à l'Auteur de cet éloge, que ce ne fut que parce qu'ils le crurent reſſuſcité, on le réduit à ne rien dire. » Le bruit public étoit, » qu'il étoit le Chriſt; que, trois » jours après ſa mort, il avoit pa- » ru vivant à ſes diſciples, qu'ils » le crurent, & que ce fut le motif » de l'attachement qu'ils eurent tou- » jours pour lui. « Seroit-ce un témoignage glorieux à la Religion, & pourroit-on l'apporter en preuve de ſa vérité?

Peut-être que l'Auteur des Variétés hiſtoriques a ſenti cette difficulté (*a*), & que c'eſt pour la lever, qu'il pretend » qu'il eſt probable que » Joſeph, par ces paroles, *il étoit* » *le Chriſt*, a voulu dire aux Ro- » mains & aux Grecs, c'eſt celui » que vous connoiſſez ſous le nom » de Chriſt. « Sans examiner ſi c'eſt la penſée de Joſeph, il ſuffit de remarquer que cette explication revient au *dicebatur* de ſaint Jerôme. Car, dire que Jeſus étoit celui que les Payens connoiſſoient ſous le nom de Chriſt, c'eſt la même choſe dans le fond, que dire, qu'on diſoit que c'étoit le Chriſt. C'eſt rapporter le nom ſous lequel on le connoiſſoit, mais ce n'eſt pas dire que ce nom lui convînt, ni par conſéquent qu'il fût le Meſſie.

M. l'Abbé Houtteville, l'Auteur des Variétés Hiſtoriques, & quelques autres Sçavans, triomphent ſur la longue poſſeſſion où ils prétendent qu'eſt l'éloge que fait Joſeph de Jeſus-Chriſt dans Euſebe, de paſſer pour authentique. C'en eſt en effet un grand préjugé; mais ce n'en eſt pas une preuve: l'erreur ne preſcrit jamais contre la vérité; & ſi les Sçavans qui le croient ſuppoſé, en donnoient de bonnes preuves, ſa longue poſſeſſion ne lui acquerroit pas le droit de paſſer pour ce qu'il n'eſt pas, & d'occuper une place qui ne lui appartiendroit point.

On n'a point à la vérité de preuve que les Juifs ni les Payens en aient jamais conteſté l'authenticité: mais ce n'eſt pas aſſez pour donner lieu à une preſcription réguliére. Comme nous n'avons pas tous les Livres que les Juifs & les Payens ont pû compoſer contre notre Religion, ou plutôt, comme nous n'en avons aucun, ſi l'on ne peut pas aſſurer qu'ils combattoient dans quelqu'un l'authenticité de cet éloge, on ne peut pas également nier qu'ils ne l'aient pas traité de ſuppoſé. Nulle preuve de l'un ni de l'autre; quel droit par conſéquent de le nier, ou de l'aſſurer?

(*a*) Tournely, *de Incarnat.* Tom. 3. pag. 134.

Les Juifs, les Payens ſur-tout, ne ſe ſont jamais guères occupés d'étudier notre Religion & de s'inſtruire de ſes dogmes & de ſes myſtéres. Les premiers ſçavoient en général qu'elle enſeignoit que la Circonciſion & les autres cérémonies légales n'étoient plus néceſſaires pour obtenir le ſalut : c'en étoit aſſez pour les porter à faire les plus grands efforts dont une violente paſſion eſt capable, pour l'étouffer dans ſa naiſſance. D'ailleurs, les perſécutions qu'on leur faiſoit de tous côtés, ne leur permettoient guères de ſonger à combattre notre Religion, encore moins leur laiſſoient-elles les moyens de la perſécuter. On a pluſieurs ouvrages aſſez anciens des Juifs. Ils parlent mal dans quelques-uns de notre Religion ; mais il ne paroît par aucun, qu'ils aient jamais connu l'éloge que Joſeph fait de Jeſus-Chriſt. Je ne ſçai s'il y a plus de deux ſiècles qu'ils le connoiſſent.

Les Payens ont encore moins cherché à s'inſtruire de notre Religion. Il étoit public qu'elle condamnoit l'idolatrie, & le culte impie qu'on rendoit aux Empereurs. C'eſt où ſe bornoit en général ce qu'ils en connoiſſoient, & c'eſt de ce peu qu'ils en connoiſſoient, qu'ils ſe faiſoient un devoir religieux de la perſécuter avec le fer & le feu. Dans cette poſition, il eſt peu vraiſemblable qu'ils ſoient allés, ſi je puis m'exprimer ainſi, déterrer dans Euſebe l'éloge qu'il prétend que Joſeph fait de J.C. : à quelle occaſion d'ailleurs, ſe ſeroient-ils portés à l'y aller chercher ; les Apologiſtes de notre Religion ne le leur alléguant point, dans les ouvrages qu'ils compoſoient & qu'ils leur adreſſoient, pour en prouver la vérité ?

Ce ſeroit, ce ſemble, trop demander, que d'exiger que dans un temps où les Payens débitoient les calomnies les plus noires contre la Religion, & où ils la perſécutoient avec la derniére fureur, quelque Chrétien eût compoſé un Livre pour avertir que l'éloge de Jeſus-Chriſt, qu'Euſebe cite de Joſeph, ne ſe trouve point dans ſes Œuvres. La démarche eût été de la derniére imprudence. Elle eût donné un prétexte ſpécieux aux Payens d'accuſer les Chrétiens de mauvaiſe foi, & eût expoſé l'Auteur à tous les reproches qu'auroit mérité ſon indiſcrétion, & eût pû rendre ſa foi ſuſpecte.

Un Chrétien ne doit pas ſe porter naturellement à réclamer contre l'authenticité d'un titre qui ſe preſente comme avantageux & glorieux à ce qu'il a de plus cher. Comme l'on croit volontiers ce qui fait plaiſir, on le reçoit avec joie & empreſſement. Quand dans la ſuite on auroit quelque ſoupçon qu'il fût ſuppoſé, la vertu la plus auſtère pourroit croire ne devoir pas rendre public un tel ſoupçon, dans la crainte des ſuites que pourroit en avoir la déclaration ; & comme la vérité de la Religion eſt d'ailleurs démontrée par des preuves inconteſtables, cette même vertu demeureroit tranquille. Mais ſi la prudence ne lui permettoit pas de déclarer que l'authenticité du titre lui eſt ſuſpecte, elle ne lui permettroit pas également de le donner comme une des plus fortes preuves de la vérité de notre Religion.

Quelle qu'ait été la religion, quelles qu'aient été les mœurs des Sçavans qui ont ſoupçonné les premiers, que l'éloge de Jeſus-Chriſt étoit ſuppoſé, quelles qu'aient été leurs vuës

ce n'eſt point ce qui peut rendre le ſoupçon bien ou mal fondé. Il y a aſſez d'apparence, qu'il avoit été formé dès le ſeiziéme ſiècle ; mais ce fut Luc Oſiander, qui le rendit le premier public, en l'attribuant à quelque petit ſçavant, *ſciolo cuidam.* Hubert Giſanius en porta le même jugement ; c'eſt du moins ce qu'écrivoit en mil cinq cent cinquante-neuf Sébaſtien Lepuſculus à M. Severin Ertzbergius. Louis Cappel prétendit en mil ſix cent trente-quatre, que cet éloge n'étoit pas de Joſeph. Quatre ans après, Blondel ſoûtint le même ſentiment dans ſon Traité des Sibilles. En mil ſix cent cinquante-neuf, Tanaquil le Févre (*a*) augmenta le nombre des Sçavans qui ſe déclaroient contre l'authenticité de cet éloge, dans ſa Lettre au Théologien Chabrolius. Thomas Ittigius, un des Auteurs des Actes de Leipſic, ſe déclara pour le même ſentiment dans l'Edition de Joſeph, qu'il donna en mil ſix cent quatre-vingt-onze. Meſſieurs le Clerc & Vandale (*b*) étoient trop décidés contre tout ce qui peut avoir quelque trait avantageux à la Religion Chrétienne, pour ne le pas croire ſuppoſé. Heinſius, Gronovius, Boxhornius, & Saumaiſe en portoient le même jugement (*c*) ; mais, plus timides & plus réſervés, ils n'oſoient s'en expliquer que dans des converſations, avec des amis particuliers, de peur de ſe faire des affaires. Hermant Witſius a balancé quelque temps ſur le parti qu'il devoit prendre (*d*) ; mais enfin, il décide que ceux qui croient ce témoignage authentique, ont la poſſeſſion pour eux, & que les raiſons qu'on leur oppoſe ne ſont pas aſſez fortes pour la leur faire perdre.

Pluſieurs autres doctes Proteſtans ont auſſi ſoûtenu que l'éloge de Jeſus-Chriſt, du dix-huitiéme Livre des Antiquités Juives, n'eſt pas ſuppoſé. Iſaac Voſſius, Chriſtophe Arnoldus, Boſius, Spanheim, Meſſieurs d'Aubuz & Martin (*e*), ont écrit en faveur de ſon authenticité (*f*), mais il n'y en a point qui ait marqué tant de zèle pour la lui conſerver, qu'Abraham Whelocus. Car ce Sçavant proteſte qu'il aimeroit mieux que Joſeph fût anéanti, & qu'il fût ignoré de toute la terre, que de ſouffrir qu'on enléve à l'Egliſe Chrétienne cette pierre précieuſe (*g*).

Les Catholiques, ſoumis à une autorité légitime, & accoûtumés à croire ce qu'elle a droit de leur enſeigner, ne ſont pas, ſi je puis m'exprimer ainſi, de ſi difficile créance, que les Proteſtans : portés d'ailleurs par une heureuſe éducation à

(*a*) Le ſentiment de Tanaq. le Févre fut réfuté par François de Roye, Juriſconſulte d'Angers, par Iſaac Voſſius, Sutland, Spencer, &c.

(*b*) » On ne peut guères douter que » le paſſage où Joſeph parle de Jeſus-» Chriſt, ne ſoit fourré par un Chré-» tien mal habile. *Bibliot. choiſ.* Tom. 4. pag. 74.

(*c*) Lettre de Chriſtop. Arnol. à Seb. Snellius, Tom. 2. de Joſeph, page 253.

(*d*) Miſcellan. Sacra, Tom. 2. pages 306. 884.

(*e*) Dans une Diſſertation imprimée à Utrecht en 1717. Les Auteurs de la Bibliothéque de la Répub. des Lettres n'en parlent pas d'une manière fort avantageuſe.

(*f*) George Wolfang-Veldius. *Centuriæ 2. exercitationum Ienæ.* 4°. 1708.

(*g*) Tollatur è medio potiùs atque penitùs è mundo Flavius Joſephus, quam ut illam è Chriſtiana gemmam, illam intelligo περικοπὴν tolli patiamur. *Joſeph, Tom. 2. pag. 93.*

s'édifier de tout ce qui peut contribuer à la gloire de la Religion, loin d'en diminuer les objets, par une critique chagrine & outrée, ils ne penſent qu'à s'édifier de ce que leur piété leur fait regarder comme intéreſſant ſa gloire. Auſſi, peu d'Ecrivains Catholiques ont attaqué l'authenticité de ce témoignage dans des ouvrages publics. M. Simon ſe déclara contre, dans le ſecond Tome de ſa Bibliothéque Critique. Mais il ne l'a fait qu'en attribuant la Lettre qu'il faiſoit imprimer ſur ce ſujet, à une perſonne (*a*) que la mort avoit miſe hors d'état de la reconnoître pour ſienne ou de la déſavouer. M. de Tillemont s'eſt contenté de remarquer une difficulté, à laquelle il avoue qu'il eſt difficile de répondre (*b*). M. Dupin ne s'eſt pas expliqué davantage (*c*); mais malgré ſa reſerve, on a toujours cru qu'il croyoit le témoignage ſuppoſé, & qu'il faiſoit en cette rencontre uſage de la maxime qui dit, *ſentire cum paucis, loqui cum multis.*

M. d'Aubuz dit (*d*), que les Peres Salien & Salmeron n'ont pas été ſi réſervés, & qu'ils ont dit librement que cet éloge étoit ſuppoſé. Mais le Pere de Tournemine (*e*) nie l'un & l'autre, & ſoûtient » que » Salmeron n'en a jamais parlé, » & que Salien le reconnoît pour » légitime dans le ſecond Tome de » ſes Annales. « M. Martin, qui forma en mil ſept cent dix-ſept la même accuſation contre ces deux ſçavans Jéſuites, eût dû la juſtifier par un renvoi aux endroits où il prétendoit qu'ils rejettoient l'éloge de Joſeph en faveur de Jeſus-Chriſt: il m'eût exempté la peine de faire des recherches auſſi infructueuſes, que celles qu'avoit fait en mil ſept cent dix-ſept l'Auteur anonyme d'une Diſſertation que M. le Clerc a rendue publique.

Le ſeul endroit que j'ai remarqué dans ce ſçavant Théologien qui puiſſe avoir trait au ſentiment qu'on lui attribue, eſt celui où il dit qu'Egeſippe accuſe Joſeph de s'être abſtenu, de deſſein prémédité, de parler de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt & de ſes œuvres divines. Mais s'il rapporte le reproche que cet ancien Auteur faiſoit à Joſeph, c'eſt ſans l'approuver, & ſans rien

(*a*) M. Piques, Docteur de Sorbonne, Biblioth. Critiq. par M. de Sanjore, Amſterdam 1708. Tom. 2. pag. 26.

(*b*) Ce n'eſt pas dans la Traduction de M. d'Andilly, que le judicieux Critique appercevoit la difficulté qui l'a arrêté. Elle conſiſte, cette difficulté, en ce qu'après avoir raconté le châtiment que fit Pilate des Juifs qui l'avoient inſulté, Joſeph fait l'éloge de Jeſus-Chriſt au numero troiſième, & commence le quatrième par dire: « Il arriva un autre » malheur aux Juifs. « Car Ἕτερόν τι δεινὸν ἐπορίσε τοῖς Ἰουδαίοις, rompt la liaiſon qui étoit entre les numero deux & quatre. L'éloge de Jeſus-Chriſt, qui ſe trouve entre les deux numero, ne peut paſſer pour un autre malheur; & ſi le préjugé ne ſe mettoit de la partie, on conviendroit que cet éloge eſt un intrus, qui dépare ce qui précede & ce qui ſuit. En effet, l'évidence de la choſe a obligé quelques Sçavans d'en convenir. Mais l'aveu n'eſt point néceſſaire, & la difficulté qui arrête M. de Tillemont ne paroît point dans la Traduction de M. d'Andilly. Car en ne traduiſant point ἕτερον, Joſeph dit ſeulement: » Environ le même temps, il arriva un » grand malheur. « *Voyez* Bibliothéque univerſ. Tom. 24. pag. 83.

(*c*) Diſſertation préliminaire, Tom. 2. pag. 414.

(*d*) Carol. d'Aubuz *pro teſtim. Joſephi*, Londini. 1706 *Voyez* les Mém. de Trévoux, 1731. pag. 201.

(*e*) Mercure de France 1739. page 834.

dire pour le juſtifier. *Quem* Joſephum *Hegeſippus pervetuſtus Hiſtoricus accuſat quòd divinam Domini noſtri Jeſu Chriſti reſurrectionem, ac pleraque divina ejus opera, volens ſcienſque tacuerit* (*a*). La manière dont s'exprime Sixte de Sienne (*b*) dans ſa Bibliothéque ſacrée, donne plus lieu de penſer qu'il ne croyoit pas que l'éloge de Jeſus-Chriſt, qu'on lit au dix-huitième Livre des Antiquités Juives, fût de Joſeph; car après avoir remarqué qu'on ne doit pas être ſurpris s'il n'a point parlé du martyre des Innocens, il ajoûte: » Il a paſſé ſous ſilence beaucoup » d'autres choſes de plus grande » conſéquence, & plus remarqua- » bles, comme ce dont l'accuſe » Hegeſippe ancien Hiſtorien (*c*), *quòd divinam Domini noſtri Jeſu Chriſti, ejuſque divina opera, volens ſcienſque tacuerit.* Mais, quand on pourroit compter ces trois Religieux entre ceux qui ont cru le témoignage de Joſeph ſuppoſé, *parum pro nihilo reputatur*, ce ſeroit peu de choſes, en comparaiſon du nombre infini de Sçavans Catholiques qui ont écrit pour en ſoûtenir l'authenticité. Mais avant que de parler, du moins des principaux, je crois devoir encore remarquer ce que trois ou quatre ſçavans Proteſtants en ont penſé.

On a déja remarqué, qu'Iſaac Voſſius a combattu pour l'authenticité de cet éloge. J'ajoûte ici, qu'il en étoit tellement convaincu, qu'il prétendoit prouver, que quand Joſeph n'auroit pas rendu ce témoignage à notre Sauveur, il n'en ſeroit pas moins certain qu'il l'a reconnu pour le Meſſie. Meſſieurs d'Auxbuz, Martin, Turretin, Vernet, ont ſoûtenu le même ſentiment, mais ſans prendre un ton ſi haut; s'ils n'ont pas convaincu tous leurs lecteurs de l'authenticité de cet Eloge; ils ont du moins fait valoir avec force tout ce que l'on peut dire pour la lui aſſurer.

C'eſt une ſcience, que de ne prendre de terrein qu'autant que l'on en peut défendre. Qu'un Prêtre Juif, ſans renoncer au Judaïſme, faſſe d'une perſonne, que tous ſes compatriotes haïſſoient comme le plus grand ennemi de leur Religion, un éloge auſſi magnifique qu'eſt celui qu'on prétend que Joſeph a fait de Jeſus-Chriſt dans ſes Antiquités Juives, le fait révolte; &, pour le croire, il faudroit ne connoître aucun des traits qui différencient le vrai d'avec le faux, le vrai-ſemblable d'avec l'incroyable. Malgré le préjugé général, Meſſieurs Perizonius, Reland, & quelques autres Sçavans (*d*), ſentant qu'on ne pouvoit pas ſoûtenir que l'éloge du dix-huitième Livre des Antiquités Juives eſt de l'Hiſtorien, ſans bleſſer la vrai-ſemblance la plus marquée, perſuadés d'ailleurs qu'il n'étoit pas poſſible qu'il n'en ait rien dit, ils ont cru trouver le vrai, ou du moins le plus vrai-ſemblable, dans un égal éloignement de deux extrêmes. Ils ont donc ſoûtenu, que Joſeph n'avoit pû ſe diſpenſer de dire quelque choſe en général d'un homme qui avoit paru avec tant d'éclat dans la Judée, dont les Diſciples étoient ſi renommés dans le monde, par la ſingularité de leurs

(*a*) Oper. Tom. 3. pag. 413.
(*b*) Liv. 7. pag. 57. numero 14.
(*c*) Bibl. ſacr. Liv. 7. Hæreſ. 2. Diſſert. object. § 14. pag. 574.
(*d*) Reland, Note *n*. Biblioth. Græc. Tom. 3. pag. 234. 238.

ſentimens;

ſentimens, par les admirables prodiges qu'ils opéroient, & par la cruelle perſécution qu'on exerçoit contre eux dans tout l'Empire. Mais que l'éloge de ſes Antiquités eſt d'un Chrétien, plus zélé qu'éclairé, qui ne trouvant pas qu'il en eût dit aſſez, ou jugeant peut-être qu'il en diſoit trop (*a*), crut devoir lui faire rendre un témoignage à la vérité, auquel il n'avoit jamais penſé, que ſa Religion lui défendoit, & qu'il n'étoit pas de ſon interêt de rendre, après avoir reconnu Veſpaſien pour le Meſſie (*b*). La conjecture eſt vrai-ſemblable, & ſi elle n'atteint pas juſqu'au vrai, elle en approche du moins bien près. Mais elle fait tomber ce que l'on nous donne pour une preuve éclatante de la vérité de notre Religion. Car ſi ce qu'en a pû dire Joſeph eſt altéré, ſi ce qu'il en dit aujourd'hui n'eſt point ſorti de ſa plume, ſi c'eſt un Chrétien, qui, fauſſaire par piété, le lui fait dire, c'eſt vouloir faire illuſion, que de le propoſer comme un glorieux témoin des Miracles & de la Réſurrection de notre Seigneur.

Une criminelle indifférence pour toute religion, qu'on lui a reprochée avec fondement (*c*): d'un autre côté, un fond de probité joint peut-être à la crainte de s'attirer quelque mauvaiſe affaire, ont pû l'empêcher de dire du mal d'un homme, dans la vie duquel il ne voyoit que du bien, ou d'en faire l'éloge de peur d'être enveloppé dans la cruelle perſécution qu'on faiſoit de tous côtés à ſes Diſciples.

Lambecius, qui ne pouvoit ſe perſuader que Joſeph eût gardé le ſilence ſur un événement qui faiſoit tant d'éclat dans tout l'Empire, qui pouvoit encore moins croire que ce témoignage fût ſuppoſé, a prétendu faire face des deux côtés (*d*). Mais pour cela, il s'eſt jetté dans un ſyſtême, ou plutôt, ſi je puis m'exprimer ainſi, dans un travers qu'on n'auroit pas eu lieu d'attendre d'un Sçavant de ſa réputation.

Joſeph a parlé de Notre-Seigneur, ſuivant le ſçavant Bibliothécaire : ſon deſſein le demandoit ; mais ce n'eſt pas un éloge qu'il en fait, ce ſont des contre-vérités, c'eſt une ſatyre & une raillerie couverte qu'il fait de l'inſenſée crédulité de ſes Diſciples (*e*). Pour rendre mépriſable cette Religion naiſſante, il en

(*a*) Tanaq. le Fevre prétend qu'il avoit mal parlé de Jeſus-Chriſt, *nam contra Dominum ſcripſerat* : outre que cela s'avance ſans preuve, le paſſage d'Origene que l'on vient de citer, & que le ſçavant Critique preſſe beaucoup pour prouver qu'il n'avoit point dans ſon Exemplaire de Joſeph, le témoignage du dix-huitième Livre de ſes Antiquités, prouve que s'il avoit mal parlé de Jeſus-Chriſt, cela n'étoit point également dans ſon Exemplaire. Origene ne ſe fût pas contenté de dire, que quoique l'Hiſtorien Juif ne reconnût pas Jeſus-Chriſt pour le Meſſie, il avoit cependant cru que la mort injuſte de ſaint Jacques avoit cauſé la ruine de Jeruſalem ; il eût aſſurément dit, quoiqu'il avoit mal parlé de Jeſus-Chriſt, cependant, &c. *Epiſtol. ad Chabrol.* pag. 142.

(*b*) Vitringa, pag. 938.

(*c*) Franciſci Fabricii Chriſtologia. Lugduni Batav. 1727. 4°. Act. Leipſic. anno 1729. pag. 22.

(*d*) Biblior. Vindobon. Tom. 8. page 14. 22.

(*e*) Jean Cloppenburch avoit ſoûtenu quelque choſe de ſemblable dans ſa diſpute épiſtolaire avec Louis Cappel. Car il prétend que Joſeph avoit joint à l'Hiſtoire de Pauline, qui s'imaginoit avoir eu commerce avec le Dieu Anubis, ce qu'il dit de Jeſus-Chriſt, pour ſe moquer des Chrétiens, qui le croyoient né d'une vierge. *Tom. 2. de Joſeph, pag.* 242.

expoſe, ſous le voile d'un éloge & d'une approbation, l'appui & le fondement, l'objet de ſon culte & le ſujet de ſes eſpérances : ſe flattant que par cette ironie cachée, mais très-maligne, il la couvriroit de tout le ridicule & de toute la confuſion qu'elle méritoit.

L'éloge que Joſeph paroît faire de Notre-Seigneur, eſt donc une énigme, dont l'explication conſiſte à en prendre les mots dans un ſens renverſé, & directement oppoſé à celui qu'ils ont conſtamment dans l'uſage ordinaire. Mais qui l'auroit pû deviner ? rien de ce qui précede, comme rien de ce qui ſuit, ne donnant lieu de ſoupçonner que cet éloge n'eſt qu'une ironie. Joſeph ſe fût bien fait illuſion, s'il s'étoit flatté de rendre la Religion Chrétienne mépriſable, en diſant que ceux qui en faiſoient profeſſion, croyoient qu'un homme avoit fait des œuvres divines, & étoit reſſuſcité trois jours après ſa mort. Les Juifs avoient des exemples de l'un & de l'autre dans les ſaints Livres, & les Prêtres des Gentils, & leurs Poëtes, racontoient des choſes auſſi extraordinaires de leurs Dieux & de leurs Heros, ſans qu'ils cruſſent que cela rendît leur Religion mépriſable.

Un Sçavant Anglois, connu dans la République des Lettres par ſon érudition (*a*), infiniment davantage par ſes idées chimériques, & par ſes écarts dans la foi, s'y eſt pris d'une manière auſſi ſinguliére que bizarre, pour aſſurer l'authenticité du témoignage de Joſeph. Il ne pouvoit, ſelon lui, ſe diſpenſer de parler de Notre-Seigneur : mais il n'a pû le faire de la manière dont il s'exprime dans ſes Antiquités Juives, s'il a perſévéré dans le Judaïſme. Auſſi y renonça-t-il, pour embraſſer la Religion Chrétienne. L'Egliſe l'honore comme un de ſes ſaints Evêques, & le Traité des Machabées, ou *Que la raiſon, ſoûtenue de la piété, peut ſe rendre maîtreſſe de ſes paſſions*, eſt une des Homélies qu'il prononça, lorſqu'il occupoit la Chaire de la premiére Egliſe du Chriſtianiſme. Mais ces deux Sçavans, en débitant de ſi beaux rêves, faiſoient-ils attention, que, pour vouloir aſſurer l'authenticité de cet éloge, ils détruiſent la preuve qu'on prétend en tirer de la vérité des miracles & de la réſurrection de Jeſus-Chriſt.

Tant d'Ecrivains Catholiques ont écrit pour ſoûtenir que l'éloge qu'on attribue à Joſeph n'eſt point ſuppoſé, que j'ai cru devoir me borner à indiquer les principaux (*b*). M. Huet écrivoit bien en Latin, faiſoit de beaux vers en cette Langue, autant que le peu de connoiſſance que nous en avons nous permet d'en juger. Sa démonſtration Evangélique dénote une grande connoiſſance des Antiquités Payennes ; mais l'élégance & la pureté du ſtyle, une heureuſe mémoire, de vaſtes lectures, ne ſont pas toujours accompagnées d'un jugement exact.

(*a*) Guill. Whiſton, Journal Litter. 1734. Tom. 2.

(*b*) Cherubinus de ſancto Joſeph Carmelita. Tom. 3. Bibliot. Critic. ſ. diſſert. 1. part. 3.

Le Pere Bonjour, troiſiéme Dialogue, Diſpute ſur le Canon des Livres ſaints. *Romæ* 1744.

M. Witaſſe, Traité de l'Incarnation, pag. 330.

Le Pere Ambroiſe Garde Boſc. Carme, Hiſt. Eccleſ. diſſert. *Toulouſe* 1713. *fol.*

Le Pere du Meſnil, de la Compagnie de Jeſus. *Doctrina & diſciplina Eccleſ.* Colon. 1730. *fol.* Mémoires de Trévoux, 1731. pag. 2139.

La vérité ou la fauſſeté d'un fait, ne ſe préſente pas toujours du premier coup d'œil. Il faut ſouvent, pour ſaiſir l'un ou l'autre, le prendre en dedans & en dehors, le tourner de différents côtés, & l'examiner ſous pluſieurs points de vuë. Quelque exactitude qu'ait eu le Pere Alexandre, quelque attention qu'il ait tâché d'apporter à ne rien avancer que de vrai, il faut convenir que dans la multitude infinie de faits qu'il rapporte, il n'a pû donner qu'une attention aſſez générale pour ſe décider ſur pluſieurs, & peut-être en particulier ſur ce qu'il dit de l'éloge de Jeſus-Chriſt, que l'on attribue à Joſeph. On peut le regarder comme authentique, & le croire glorieux à notre Religion; mais, le mettre au rang des preuves les plus ſenſibles de notre Religion, c'eſt lui donner une place qui ne lui convient point, & lui attribuer un mérite qu'il n'a pas (*a*).

Le Pere Colonia, ſçavant Jéſuite, n'en avoit pas jugé d'abord ſi avantageuſement. Car, dans le deſſein de n'employer dans ſon ouvrage (*b*) que des témoignages certains & inconteſtables, » il eut d'abord la pen» ſée de n'y point faire entrer le » magnifique éloge que Joſeph a » fait de Jeſus-Chriſt dans ſes An» tiquités Judaïques; ..... mais » il changea bien de penſée, quand » il voulut approfondir cet en» droit. « On ne voit pas cependant que cet examen approfondi ait produit rien de neuf; car il n'allegue que les témoignages d'Euſebe, de S. Jerôme, d'Iſidore de Péluſe, que perſonne n'ignore, & les mêmes raiſons qu'ont manié & remanié ceux qui avoient ſoûtenu l'authenticité du témoignage.

L'Ouvrage de M. l'Abbé Houtteville eſt entre les mains de tout le monde. Un ſtyle cadencé, des expreſſions hazardées, une diction précieuſe, une noble confiance, peut-être un peu préſomptueuſe, font un effet merveilleux dans la Chaire. Mais *his non erat locus.* Nous avons une Diſſertation du Pere de Tournemine (*c*) ſur le même ſujet. Si une expreſſion noble, un ſtyle d'une grande élévation, un ton de maître, toujours triomphant, peuvent décider la queſtion, cet éloge eſt inconteſtablement de Joſeph. Mais avec de ſimples feuilles d'or, un artiſte un peu induſtrieux donne tous les jours le brillant & l'éclat de ce précieux métal à de la pierre & à du bois. L'ouvrage du Pere Baltus eſt eſtimé. Je ne l'ai pas lû; mais le mérite de ſes autres ouvrages me fait croire qu'on ne fait que lui rendre juſtice, en l'eſtimant beaucoup. Je fais le même aveu à l'égard de celui de M. Vernet, où il traite la même queſtion; la manière dont les ſçavants Journaliſtes de Trévoux en ont parlé, m'en ont donné une idée avantageuſe. Comme mon deſſein n'eſt pas d'approuver, encore moins de critiquer tous les ouvrages qu'on a compoſés ſur cette fameuſe queſtion, je ne me ſuis pas cru obligé de les lire tous. J'ai cru remplir mon deſſein, en indiquant les principaux.

L'Auteur des Variétés Hiſtoriques,

(*a*) Le Pere Buffier, 2. Diſſert. jointe à ſon Expoſition des preuves les plus ſenſibles de la Religion.

(*b*) La Religion Chrétienne, autoriſée par le témoignage des anciens Auteurs Payens, *Lyon* 1718. 2. Tom. in-12.

(*c*) Diſſertat. ſur le témoignage de Joſeph. Mercure de France, 1739. p. 834.

Phyſiques & Littéraires (*a*), eſt un des derniers Ecrivains qui ait combattu à la barrière, pour venger l'injure qne quelques Critiques font au fameux témoignage de Joſeph, de s'inſcrire en faux contre ſon authenticité. Le ſçavant Anonyme prétend » avoir donné un nouveau » tour à cette queſtion embarraſſée » par tant de diſputes pouſſées juſ- » qu'alors, rendu plus ſenſible la » foibleſſe de quelque objection » ſpécieuſe, & la hardieſſe de nos » adverſaires; enfin avoir pris un » tour plus arrangé, & plus dé- » gagé d'incidens & de diſgreſ- » ſions. « L'annonce eſt magnifique. Mais ſi c'eſt une preuve de l'authenticité de cet éloge, » que des » Chrétiens, mais ſéparés du reſte » des Chrétiens, révoltés contre l'au- » torité de l'Egliſe qui gouverne » les Chrétiens; un Taneguy le Fé- » vre, Critique ..... avanturier, » apoſtat de la Religion Catholi- » que, dont les écrits découvrent » l'irréligion & la corruption des » Mœurs.; deux admirateurs, deux » Commentateurs de Lucrece, Gif- » fanius & [illegible]evre, ſe ſoient effor- » cés de réfuter ce témoignage; « ſi, dis-je, la profeſſion, les mœurs, la Religion de ceux qui le prétendent ſuppoſé font preuve de ſon authenticité; on ne peut pas diſconvenir que l'Anonyme » n'ait donné » un nouveau tour à cette queſtion » ..... & n'ait pouſſé quelques » preuves juſques où on ne les avoit » point pouſſées juſqu'alors. «

On a enfin, dans le ſeptième Tome de la Bibliothéque ancienne & moderne de M. le Clerc, une Diſſertation d'un Anonyme ſur ce fameux éloge. M. Fabricius l'attribue à M. l'Abbé de Longuerue. C'eſt faire honneur à cette petite piéce, & en faire en quelque ſorte l'eloge, que de l'attribuer à un Sçavant du mérite de cet illuſtre Abbé. Mais la vérité eſt qu'elle n'eſt pas de lui, qu'il n'eſt pas même vrai-ſemblable qu'il en ait jamais eu connoiſſance. J'ai connu l'Auteur, & je ſçai par quel canal il fit tenir ſa Diſſertation à M. le Clerc. Les Auteurs de l'Hiſtoire Critique de la République des Lettres en ont parlé avantageuſement. L'Anonyme n'en jugeoit pas ſi favorablement, & il m'a dit pluſieurs fois, que ſi l'occaſion ſe préſentoit de la faire réimprimer, il y feroit quelque changement. Au reſte, ſi elle a mérité l'eſtime de quelques Sçavans, c'eſt peut-être autant par le caractere tranquille & moderé qu'elle décele, que par la manière dont la queſtion y eſt traitée. Meſſieurs Huet, Houtteville, le Pere Baltus &c. croient voir que Joſeph a rendu ce glorieux témoignage à Jeſus-Chriſt: l'Anonyme ne le leur conteſte pas. Taneguy le Fevre, Louis Cappel, Blondel &c. croient au contraire y remarquer des traits de ſuppoſition: il ne le conteſte pas davantage, il avoüe ne voir ni l'un ni l'autre, & il ſe contente de tâcher de ſe juſtifier de n'avoir pas les lumières de ces Sçavans; mais il croit qu'à la faveur de l'aveu qu'il en fait, il a droit de ne rien décider ſur ce qu'il ne ſçait pas.

Le premier coup d'œil, il en faut convenir, n'eſt pas pour l'authenticité de ce qu'on lit de Notre-Seigneur au dix-huitième Livre des Antiquités Juives. Qu'un Juif, qu'un Prêtre de cette Religion, qui n'y a jamais renoncé, parle d'un homme

(*a*) Tom. 3. part. 1. Paris 1752.

que ſes compatriotes avoient fait mourir, qu'ils regardoient comme un inſigne impoſteur, dont ils perſécutoient cruellement les Diſciples; qu'il en parle, dis-je, auſſi avantageuſement qu'auroit pû faire le Chrétien le plus zélé & le plus attaché à ſa Religion : il faut ne pas ſentir, où s'aveugler entiérement, pour n'être pas frappé du peu d'apparence que l'Auteur des Antiquités Juives ait dit rien de ſemblable.

Mais Joſeph, dit-on, a toujours réglé ſes expreſſions, plutôt ſur ce qu'il croyoit de ſon intérêt que ſur ce qu'il devoit à ſa religion. L'objection demanderoit quelque modification ; mais comme je ne rapporte qu'en abregé les raiſons de ceux qui doutent ou conteſtent l'authenticité de l'éloge de Jeſus-Chriſt, il ſuffit de remarquer, que ce que Joſeph devoit à ſa religion, & ce que ſa conſervation demandoient de lui, ſe réuniſſoient à ne lui permettre pas de s'exprimer comme on le fait parler dans ſes Antiquités Juives (*a*).

Il devoit tout à la Maiſon de Veſpaſien : ſa vie, celle de pluſieurs de ſes amis, ſes biens & la conſidération que lui procuroient les bontés que l'Empereur avoit pour lui. Il lui avoit prédit l'Empire : il l'entretenoit dans l'idée que les Juifs ſe trompoient, en appliquant à une perſonne de leur Nation l'oracle, qui diſoit » qu'un grand Prince ſor- » tiroit alors de l'Orient, « puiſque c'étoit conſtamment en la ſienne, qu'il avoit ſon accompliſſement. Il ſe ſeroit étrangement aveuglé, s'il n'eût pas ſçû qu'il détruiſoit cette idée, en écrivant dans les Antiquités de ſa Nation, qu'il compoſoit ſous Domitien, Prince cruel & ſoupçonneux, & fils de l'Empereur Veſpaſien : Que Jeſus, qui avoit été crucifié ſous Tibere, étoit le Meſſie ; & qu'une telle conduite l'expoſoit par-là à toute l'indignation du fils, & à toutes les ſuites qu'elle n'auroit pas manqué d'avoir.

M. Martin répond que Domitien craignoit un Meſſie, un Chriſt de la Nation Juive. Que Joſeph, pour lui faire ſa cour & diſſiper ſes craintes, avoit dit dans ſes Antiquités Juives, que ce Meſſie avoit paru du temps de Tibere ; mais que Pilate, Intendant de Judée, l'avoit fait mourir, & que les Juifs, qui en attendoient un autre, s'abuſoient groſſiérement. Si les preuves qu'apporte ce Sçavant, de l'authenticité de cet éloge, ne ſont pas plus ſolides, c'eſt peut-être ce qui a porté les Journaux du temps à parler d'une manière peu avantageuſe de ſa Diſſertation. Quelle étrange contrariété de conduite cette réponſe n'attribue-t-elle point à Joſeph ! 1°. Auſſi lâche que fourbe adulateur, il déclare dans un endroit, que c'eſt dans la perſonne de Veſpaſien, que ſe ſont accomplis les oracles des Prophètes, qui prédiſoient qu'un grand Roi ſortiroit de l'Orient : dans un autre, c'eſt Jeſus qui a fait des œuvres divines, & qui eſt reſſuſcité le troiſième jour après ſa mort. 2°. Sans aucun ſentiment de religion : il reconnoît que Jeſus étoit le Chriſt que les Juifs attendoient, & il n'embraſſe pas le Chriſtianiſme, 3°. Par un aveuglement qu'on pourroit

(*a*) M. Crull. prétend que Joſeph portoit ſi loin l'indifférence en fait de Religion, qu'il a pû parler avantageuſement de ſaint Jean-Baptiſte, de ſaint Jacques, & de Jeſus-Chriſt même. *Mem. pour l'Hiſtoire* 1710. *pag.* 361.

traiter de ſtupidité, il ne ſent pas que, faire l'éloge d'un homme que Domitien perſecutoit dans ſes Diſciples, c'étoit faire de la conduite de l'Empereur la cenſure la plus outrageante, bien-loin de lui faire ſa cour.

L'Auteur anonyme d'une Lettre à M. l'Abbé Houtteville (*a*), peu ſatisfait de la manière dont il s'y étoit pris, pour prouver l'authenticité de ce témoignage, a cru pouvoir dire quelque choſe de mieux, en ſuppoſant 1°. que Joſeph ayant achevé ſon Hiſtoire, fit réflexion qu'il n'avoit point parlé de Jeſus-Chriſt, dont la réputation étoit alors répandue dans tout l'Empire, & qu'il craignit que la poſtérité ne lui reprochât cette omiſſion : 2°. que ne pouvant rapporter ſon éloge dans le corps de ſon Ouvrage, ſans bleſſer ſa Nation, il prit le parti de l'écrire à la marge. La conjecture du ſçavant Anonyme ne ſatisfait point au peu d'apparence qu'il y a qu'un Juif ait, ſans renoncer à ſa Religion, fait un éloge auſſi magnifique de Jeſus-Chriſt, qu'eſt celui qu'on en lit au dix huitiéme Livre des Antiquités Juives; & elle prête à Joſeph une conduite ſi ridiculement puérile, que, ſi l'on n'a rien de meilleur à dire, pour prouver l'authenticité de cet éloge, il faudroit, ce ſemble, avoir de la foi de reſte, pour la croire. Tout ce que nous aimons eſt aimable, & tout eſt preuve de la vérité d'une opinion pour laquelle nous nous ſommes paſſionnés. Le nombre de lignes ou de verſets qui compoſent les Antiquités Juives, eſt pour M. Eckard une preuve que cet éloge eſt de Joſeph (*b*), *propter ..... στίχων numeratorum fidem.* Il eſt vrai que Joſeph dit que ſes Antiquités Juives ſont compoſées de ſoixante mille verſets ou lignes, mais il ne marque point de combien de lettres ces lignes ou ces verſets ſont compoſés. Connoiſſance cependant néceſſaire, pour que le calcul du Diſſertateur Allemand pût être concluant.

C'eſt, comme on l'a remarqué, Euſebe, qui a cité le premier le témoignage glorieux que Joſeph a rendu, ou qu'on lui fait rendre à Notre-Seigneur, & c'eſt ſur ſon autorité particuliérement, qu'appuient davantage ceux qui dans la ſuite l'ont allégué. Aucun Ecrivain Catholique, que je ſçache, ne s'eſt licentié juſqu'à accuſer le Pere de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de l'avoir fabriqué. Quelques Proteſtans (*c*) n'ont point

(*a*) Lettre de M. l'Abbé *** † à M. Houtteville, Paris 1722. *in* 12. Journ. des Sçavans, 1729. pag. 278.

(*b*) Tobias Eckardus, *non Chriſtianorum de Chriſto teſtimonia.* Quind limburgi 1736. Act. Leipſic 1739. pag. 521.

(*c*) Mihi autem in primis credibile ſit auctorem hujus τεχνήματος eſſe Euſebium. *Epiſt. Chabrol.* pag. 145. Les Auteurs de la Bibliothéque Italique * ajoûtent à cette accuſation, » qu'il fait » dépoſer *à Joſeph* préciſément le contraire de ce que cet Hiſtorien Juif » avoit dit. « Mais qui avoit dit à ces Meſſieurs, qu'Euſebe fait dépoſer à Joſeph préciſément le contraire de ce qu'il avoit dit ? Avoient-ils évoqué les manes de l'Hiſtorien Juif, pour apprendre un fait ignoré de tout ce qu'il y a de Sçavans ſur la terre, & dont on ne trouve aucune trace dans les manuſcrits de cet Auteur, ni dans les imprimés, ni dans aucun Ancien ?

† M. Fourmont l'aîné.

* Bibliot. Italiq. Tom. 13. pag. 122.

été ſi réſervés. Taneguy le Fevre croyoit fort probable qu'il étoit l'Auteur de la ſuppoſition. Quoique M. le Clerc n'ait point fait expreſſément de Diſſertation pour le prouver, les principes qu'il répand dans tous ſes ouvrages, ne diſent que trop clairement, que quelques anciens Peres ne s'étoient pas fait ſcrupule de fabriquer ou d'altérer des témoignages en faveur de la Religion. L'accuſation eſt odieuſe, & quand on auroit des raiſons déciſives que cet éloge eſt ſuppoſé, ou qu'il a ſouffert quelque altération, la probité, l'équité, l'honneur, permettroient ils de charger, ſans preuve, des gens de bien & de vertu d'un crime ſi odieux, qu'eſt celui de fabriquer ou d'altérer des Actes? N'y auroit-il aucun autre moyen de rendre raiſon de cette ſuppoſition, ou de cette altération?

La conduite d'Euſebe a été très-équivoque, & ſes liaiſons avec des gens qui ſe faiſoient une eſpèce de jeu des plus grandes calomnies, donnent lieu de faire de lui les ſoupçons les plus déſavantageux. Mais, du ſoupçon à l'accuſation, pour qu'elle ſoit juſte & dans les régles, il y a un grand trajet à faire. La prudence autoriſe ſouvent le ſoupçon; mais l'équité ne permet jamais de le porter juſqu'à l'accuſation. On eſt innocent de droit, de tout ce dont on n'eſt point convaincu. Ainſi on peut ſuppoſer qu'Euſebe n'a point fabriqué l'éloge de Jeſus-Chriſt, & qu'il le trouvoit dans ſon Exemplaire de Joſeph, & tel qu'il l'a rapporté dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique.

Deux choſes ont toujours rendu précieux les ouvrages de Joſeph aux Chrétiens. Nous lui ſommes redevables de ce que nous ſçavons de l'Hiſtoire de ſa Nation, depuis la mort du Grand-Prêtre Simon juſqu'à la ruine de Jeruſalem; &, ce qui nous intéreſſe encore davantage, c'eſt un témoin irréprochable de l'accompliſſement d'une des plus éclatantes Prophéties de Notre-Seigneur, je veux dire de celle qu'il fit de la ruine de Jeruſalem & de la deſtruction du Temple: deux motifs trop intéreſſants pour la Religion, pour que les premiers Chrétiens, qui entendoient le Grec, ne ſe fiſſent pas un devoir d'en avoir un Exemplaire, & d'en faire une de leurs lectures la plus conſolante. Un Chrétien, qui y liſoit ce que cet Hiſtorien raconte de Pilate dans le dix-huitième Livre des Antiquités Juives, put mettre, par forme d'éloge, à la marge de ſon Exemplaire, pour marquer que c'étoit ſous ſon Intendance que le Meſſie étoit mort pour le ſalut du genre Humain; il put, dis-je, mettre, qu'il avoit fait des Œuvres toutes divines, & qu'il étoit reſſuſcité le troiſième jour. Un Copiſte, par la mauvaiſe habitude où ils ont été tous en général, de tranſcrire tout ce qu'ils trouvoient dans les manuſcrits qu'ils copioient, & d'y inſérer ſans examen ce dont les marges étoient chargées, de peur qu'on ne crût qu'il manquoit quelque choſe à leur copie; un Copiſte, dis-je, a pû bien naturellement porter cet Eloge de la marge dans le texte. On ſaiſit avec empreſſement ce qui fait plaiſir; & un éloge de Jeſus-Chriſt par un Juif, en faiſoit trop, pour qu'on ne s'empreſsât pas de l'inſérer dans toutes les copies qu'on fit dans la

ſuite des Œuvres de Joſeph (*a*).

Ainſi, un petit éloge de Jeſus-Chriſt, mis innocemment par un Chrétien à la marge de ſon Exemplaire de Joſeph, vis-à-vis où il raconte ce qui arriva en Judée du temps de Pilate; l'étourderie d'un Copiſte, qui le croyant de cet Hiſtorien, l'a fait paſſer de la marge du manuſcrit qu'il copioit dans le corps de l'ouvrage, ont donné lieu aux uns, de le reſpecter comme un glorieux témoignage, que Joſeph n'avoit pû s'empêcher de rendre à Jeſus-Chriſt; aux autres, de le regarder comme la fourberie d'un Chrétien, qu'un zéle aveugle pour ſa Religion a rendu fauſſaire par piété. Ce n'eſt qu'une conjecture qu'on propoſe; mais, outre qu'elle eſt bien vrai-ſemblable, & qu'elle ne ſuppoſe que ce dont on a pluſieurs preuves, que des ſcholies ont ſouvent paſſé de la marge dans le corps de l'ouvrage, elle détruit les injurieux & téméraires ſoupçons que quelques Proteſtans forment contre la bonne foi des Peres des premiers ſiécles de l'Egliſe; & ce qu'on va ajoûter, la porte à aſſez près de la preuve.

M. Roſtgarde, Seigneur Danois, avoit un manuſcrit de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, d'environ quatre cents ans (*b*). Ce manuſcrit étoit complet, & on trouvoit à la fin l'éloge de Jeſus-Chriſt. Un autre manuſcrit, qui avoit appartenu à M. Petau, l'avoit également dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs. Ceux qui l'y avoient vû, ont eu un peu plus de ſoin de nous inſtruire, que les Sçavans qui ont parlé de celui du Seigneur de Dannemarc. Car ces derniers ne nous marquent point à la fin de quel Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs ſe trouve ce témoignage: s'il y eſt comme un hors d'œuvre, ou comme faiſant partie du corps de l'ouvrage. Ceux qui ont parlé du manuſcrit de M. Petau, n'entrent pas à la vérité dans ce détail, mais ils marquent qu'il étoit au neuvième chapitre du ſecond Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs (*c*). Le ſçavant Hollandois qui rapporte avoir vû à Veniſe dans la Bibliothéque de ſaint Marc un manuſcrit du dixième ou du onzième ſiécle, qui n'avoit point cet éloge à ſa place, mais à la fin; ce Sçavant, dis-je, eût rendu ſervice

(*a*) » Ce qu'on lit dans le dernier extrait » que Photius fait des Œuvres de Joſeph: * » C'eſt cet Herode, fils d'Antipater, » Iduméen, & d'une Arabe nommée » Cipris, ſous le régne duquel le Chriſt, » notre Dieu, naquit du ſein d'une Vier- » ge, pour le ſalut du genre humain. » Furieux qu'il étoit, il voulut faire » mourir le Seigneur, mais ne l'ayant » pû, il fit égorger pluſieurs enfans. » Cela, dis-je, n'eſt pas de l'Hiſtorien » Juif. « La remarque eſt juſte, mais le ſçavant Profeſſeur ** qui la fait, ſe trompe, lorſqu'il dit que Photius le lui attribue. Si, dans un ſiécle auſſi attentif que celui où nous vivons, à ne rien citer & ne rien avancer que dans la plus rigoureuſe exactitude, un Sçavant de cette réputation a pû prendre une remarque de Photius pour un morceau de Joſeph, à combien plus forte raiſon un Copiſte, toujours preſſé, ſouvent ignorant, a-t-il pû croire qu'un petit éloge de Jeſus-Chriſt, mis à la marge du manuſcrit qu'il tranſcrivoit, étoit du corps même de l'ouvrage, & dans cette vûe l'y inſérer?

(*b*) Act. Leipſic. 1728. pag. 387.

(*c*) Act. Leipſic. 1736. pag. 43.

* Photius, codex 238. pag. 967. ** Tournely, de Incarnat.

au

au public, en lui apprenant ſi c'étoit à la fin des Antiquités Juives, ou à celle de l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs, qu'il ſe trouvoit : s'il y étoit par forme d'addition, ou comme partie du corps de l'ouvrage. Le ſçavant Voyageur paroît douter qu'il ſoit de la même main que celle du corps du manuſcrit ..... *unum ipſe Venetiis in D. Marci Bibliotheca viderit decimi vel undecimi ſæculi, qui teſtimonium illud non habuerit ſuo loco, ſed in calce voluminis.*

Ces différentes places, où ſe trouve dans quelques manuſcrits l'éloge de Jeſus Chriſt, attribué à Joſeph, donnent un violent ſoupçon qu'il n'eſt pas de lui. Ce qu'il dit de ſaint Jean-Baptiſte & de ſaint Jacques, a toujours la même place dans les manuſcrits ; le premier, au chapitre cinquième du dix-huitième Livre des Antiquités Juives, & le ſecond, au chapitre neuvième du vingtième Livre. Pourquoi cet éloge de Jeſus-Chriſt n'auroit-il point de lieu fixe & réglé ? Pourquoi ſe trouve-t'il tantôt dans les Antiquités Juives, tantôt dans l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs ? ſinon parce que c'eſt un étranger que les Copiſtes ont logé, ſi je puis m'exprimer ainſi, dans les endroits des Antiquités & de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, à la marge deſquels ils les trouvoient. Ceſt aſſez vrai-ſemblablement par la même raiſon que cet éloge n'eſt pas rapporté toujours uniformément par les Anciens qui l'ont allégué. Il eſt, dans les uns, plus étendu, dans les autres moins. Il en eſt qui le rapportent avec des circonſtances qui ne ſe trouvent pas dans les autres. Egéſippe, pour ſe borner à ce ſeul exemple, & ne pas entrer dans un détail qui pourra avoir place ailleurs ; Egéſippe, dis-je, raconte que Joſeph dit : » C'eſt lui, » *Jeſus-Chriſt*, qui a donné naiſſance » à la Société des Chrétiens, qui » s'eſt répandue ſur toute la terre (*a*), » & il n'y a aucun peuple dans tout » l'Empire Romain, qui ne lui rende » un culte. « Quoique Joſeph ne diſe rien de ſemblable, je n'ai garde cependant d'accuſer d'infidélité cet Ancien, quel qu'il ſoit. Il faut cependant le faire, ou reconnoître qu'anciennement les manuſcrits varioient extrêmement ſur ce paſſage : variété dont je ne vois pas qu'on puiſſe apporter d'autre raiſon, ſinon que, dans ces premiers temps, quelques Particuliers mettoient à la marge de leur Exemplaire de Joſeph, dans l'endroit où il paroiſſoit convenir davantage, une petite remarque, en forme d'éloge de Jeſus-Chriſt, & que chacun l'étendoit ou la reſſerroit ſelon ſon goût.

Quelques Sçavans ont prétendu que les Juifs avoient effacé cet éloge des manuſcrits de Joſeph qui leur avoient paſſé par les mains : car, en combien de manières ne s'eſt-on pas replié, pour lui conſerver ſon authenticité ? & c'eſt, ſelon ces Sçavans, la raiſon pour laquelle ſaint Juſtin, ſaint Clement d'Alexandrie, Origene, ſaint Jean Chryſoſtome, Photius, & quelques autres Anciens, ne paroiſſoient pas l'avoir connu.

Je ſuppoſe les Juifs aſſez méchans pour faire la friponnerie dont on les accuſe : cela ne ſuffit pas pour la juſtifier, pas même pour la ren-

(*a*) .... ex quo cæpit congregatio Chriſtianorum in omne hominum genus penetrare, nec ulla natio Romani orbis quæ cultus ejus expers remanſerit *Liv. 2. chap. 12.*

dre vrai-ſemblable. Il faut prouver qu'ils ont pû exécuter ce que leur haine contre les Chrétiens pouvoit leur faire ſouhaiter ; & il eſt auſſi impoſſible à leurs accuſateurs d'en donner des preuves, qu'il leur a toujours été impoſſible d'exécuter ce dont on les accuſe. Ils ont peu connu Joſeph, & l'ont encore moins eſtimé (*a*) ; il leur étoit en exécration pendant le ſiége de Jeruſalem ; & s'il n'y périt pas, ce ne fut pas faute d'efforts de leur part. La ruine de leur Patrie n'étouffa point cette haine implacable qu'ils conçurent contre lui, après la priſe de Jotapat. Ils lui en firent ſentir les effets, & tâcherent plus d'une fois de l'y faire périr. On ſe ſoucie peu de lire les ouvrages d'un Ecrivain pour lequel on a une averſion & une haine ſi marquées. Les Juifs qui demeuroient dans des villes Grecques, n'ont pû en ignorer la Langue ; mais ils l'ont peu eſtimée, & ont peu lû les Livres écrits en toute autre Langue qu'en Hebreu. Le Grec étoit au contraire la Langue de tout l'Orient. C'étoit la maternelle des premiers Peres de l'Egliſe, & la lecture de Joſeph leur a toujours paru auſſi intéreſſante, qu'elle a dû être indifférente aux Juifs. Nombre infini par conſéquent de manuſcrits de cet Auteur chez les premiers, peu ou point du tout chez les ſeconds, & par une ſuite néceſſaire, impoſſibilité morale aux Juifs d'altérer des manuſcrits, qu'ils ne connoiſſoient peut-être même pas.

Le Cardinal Baronius aſſure qu'on chercha de ſon temps à Rome ce paſſage de Joſeph, dans un vieux manuſcrit des Juifs, dans lequel ſes Hiſtoires étoient traduites en Hébreu, & qu'on l'y trouva effacé : de manière cependant qu'on ne pouvoit pallier la friponnerie, les membranes de ce manuſcrit la publiant en quelque ſorte (*b*).

La manière générale & un peu vague dont Baronius cite ce manuſ-

(*a*) Je ne ſçai de quelle Traduction ſe ſervoit l'Hiſtorien des Auteurs ſacrés, lorſque, pour juſtifier ce qu'il aſſure, que quelques Peres de l'Egliſe » ajoûtent, » que les Juifs avoient une grande dé» férence pour ſon témoignage.« [*de Joſeph.*] il cite * l'Homélie cinquiéme de ſaint Jean Chryſoſtome ſur les Actes des Apôtres. Car il n'y a rien de ſemblable dans le Grec. Le Saint cite deux fois l'Hiſtorien Juif dans cette Homélie. C'eſt, dans le premier endroit, pour prouver » que l'on avoit vû des ſignes » dans le ciel avant le ſiége de Jeruſa» lem, comme Joſeph le témoigne, καθὼς Ἰωσηπος μαρτύρει, pag. 1. e. Le ſaint Docteur veut prouver, dans le ſecond endroit, l'accompliſſement de cette Prophétie de Jeſus-Chriſt : *L'affliction de ce temps-là ſera ſi grande, qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde, & qu'il n'y en aura jamais* ; & pour le prouver, il fait ce raiſonnement : » Si c'étoit un » Chrétien qui rapportât *ce que ſouffri*» *rent les Juifs à la priſe de Jeruſalem*, » ſon témoignage pourroit être ſuſpect ; » mais c'eſt un Juif, & un Juif très» attaché à ſa Religion, ὁ Ἰουδαῖος ζηλωτὴς. » Car on le trouve à tous momens » exalter ſa Nation : comment donc » l'évenement n'auroit-il pas été d'une » notoriété publique ?

Le Rabbin Menaſſeh-ben-Iſrael écrivoit en mil ſix cent cinquante-un, qu'autant Flave Joſeph étoit mépriſé des Juifs, autant eſtimoient ils Joſeph Ben-Gorion. *Nov. Edit. Joſeph, Tom.* 2. *pag.* 256.

(*b*) Cujus teſtimonium in perverſuſto Judæorum codice, in quo hiſtoriæ, è Græco in Hebraicum tranſlatæ antiqui-

* Hiſt. des Aut. ſacrés &c. Tom. 1, pag. 5.

crit, fait peine, & ſemble plus propre à faire douter du fait, qu'à en aſſurer la vérité. Ce fut à Rome que l'on déterra ce manuſcrit .... *cùm hic Romæ requireretur .., abraſum inventum eſt.* Pourquoi ne pas indiquer la Bibliothéque où il étoit, ou le Particulier qui le poſſédoit ? Quand on avance un fait, qu'on regarde comme de conſéquence, on doit ouvrir tous les moyens qu'on peut avoir de le vérifier.

Le ſçavant Cardinal ne prévoyoit pas ſans doute, qu'on conteſteroit un jour la réalité de ce manuſcrit : mais, après que Caſaubon avoit déclaré dans ſes Exercitations (*a*), qu'il ne croyoit pas qu'il y eût ſur la terre un Joſeph, traduit de Grec en Hébreu, (*b*) comment M. Huet n'a-t'il pas ſenti la néceſſité de donner à ceux qui voudroient vérifier le fait, les moyens de le faire, de leur marquer ſous quel numero il étoit annoncé dans la Bibliothéque du Vatican, de quel format il étoit, ſi c'étoit ſur du vélin ou ſur du papier, qu'il étoit écrit ? Pourquoi ne pas marquer le nom du Bibliothecaire qui le lui avoit montré ? celui des perſonnes qui étoient préſentes ? car il n'étoit pas probablement ſeul. Il ne ſuffiſoit pas, pour détruire le ſoupçon d'infidélité que Caſaubon avoit formé contre Baronius, de dire froidement qu'on l'avoit vû à Rome, & que de ſçavants Proteſtans, qui avoient vû l'ouvrage dans le Vatican, ont juſtifié le Cardinal. Une citation vague de quelques ſçavants Proteſtans, eſt inutile ici, elle eſt même un peu ſuſpecte. Car, pourquoi ne les pas nommer ? Pourquoi ne pas marquer ſi, dans ce que les Juifs avoient effacé dans ce manuſcrit, il y avoit encore quelques lettres auſquelles ils n'euſſent pas touché ; s'il n'en étoit demeuré que quelques reſtes informes ? L'endroit où l'on avoit fait cette infidélité étoit-il vuide, ſans qu'on y eût écrit autre choſe ? Traits que n'auroit pas dû manquer d'indiquer un Critique judicieux, qui, en avançant un fait, veut le préſenter avec tout ce qui peut en aſſurer la vérité. On renvoie dans les *Huetiana*, au nombre treiziéme de la troiſiéme propoſition de la Démonſtration Evangélique (*c*). Mais on n'y trouve rien de particulier, qui puiſſe conſtater l'exiſtence de ce manuſcrit.

Si Vagenſelius s'intéreſſoit à juſtifier le fait qu'avoit avancé le Cardinal Baronius, il ne prenoit guères les moyens d'aſſurer la vérité du témoignage du Comte Windiſchgrœtz, qu'il rapporte pour le confirmer. Car il ne s'eſt pas donné

tus ſcriptæ ſunt ...., cùm hic Romæ requireretur.... abraſum inventum eſt, adeò ut nulla ad excuſandum ſcelus poſſet afferri defenſio, cùm membrana id exclamare videretur. *Ad annum Chriſti trigeſimum quartum*, numero 221.

(*a*) Ego verò non puto extare hodie in rerum naturâ Joſephi opera è Græco, ut ait Baronius, in Hebræum converſa. *Exercit. 16. numero* 221.

(*b*) C'étoit le ſentiment du fameux Pic de la Mirande. *Scias juſtum Joſephum apud Hebræos non reperiri.* Dans la Lettre qui commence par *Quiſquis es noſter eris :* ſentiment qui merite plus de créance, en tout ſens, que ce que peut dire au contraire le Rabbin Schabtai-ben-Joſeph, dans Siphté Jeſchenim, *les Livres des Dormans.* » Touchant Joſeph, écrit » en Hebreu, pluſieurs en doutent. « C'eſt ce que le Rabbin Menaſſeh ben Iſrael écrivoit en mil ſix cent cinquante-un, à M. Arnauld. *Tom. 2. Edit. nouv. de Joſeph*, pag. 253.

(*c*) Huetian. pag. 97.

la peine de lui demander quelque éclairciſſement, & de le prier de lui communiquer les circonſtances qui pouvoient lui procurer créance dans le public. On eſpéroit que le nouvel Editeur des Annales de Baronius ne manqueroit pas d'éclaircir ce fait. On avoit droit de l'attendre, il le devoit à la mémoire de ſon Auteur, à l'amour de la vérité, & à ce que le public avoit droit d'exiger de lui. Mais tous ces motifs n'ont point été capables de l'y engager. Un (*a*) Auteur du douzième ſiècle aſſure qu'on avoit trouvé ce témoignage dans deux manuſcrits Hébreux. C'eſt dans un ouvrage qui n'a point été imprimé, & que Cave, qui le cite, n'a pas conſulté. Ainſi, je ne m'y arrête pas, d'autant plus que ce que l'on vient de dire, fait voir le peu de fonds qu'on peut faire ſur une citation ſi peu ſoûtenue.

Je n'ai jamais douté de la bonne foi du pieux & ſçavant Cardinal, mais il peut n'avoir pas vû ce manuſcrit, & n'en avoir parlé que ſur ce qu'on lui en avoit dit, ou ne l'avoir pas aſſez examiné, pour s'aſſurer de la fidélité du rapport qu'on lui en faiſoit, ſoit qu'il n'en eût pas alors le temps, ſoit qu'il fût écrit en caractères Rabbiniques, qu'il pouvoit n'avoir pas aſſez d'uſage de lire, pour connoître par lui-même ce qui en étoit (*b*). On a écrit à Rome pour moi, pour tâcher d'avoir quelque éclairciſſement qui pût fixer ce qu'on doit penſer de ce vrai ou prétendu manuſcrit. Mais, ſoit que la perſonne à laquelle on s'eſt adreſſé, n'ait pas voulu ſe donner la peine

(*a*) Gyraldus Cambrenſis : *Robertus Canutus dictus, qui claruit circa annum* 1170. *Prior ſancti Fridiſwidæ apud Oxoniam, Hebraicè doctus in duobus exemplaribus Joſephi Hebraicè ſcriptis invenit teſtimonium de Chriſto, in aliis eraſum, quod & Judæis Oxoniæ degentibus oſtenſum fuit.*

(*b*) Pour autoriſer ce que Baronius rapporte, que l'on avoit effacé d'un manuſcrit Hébreu des Antiquités de Joſeph l'éloge qu'il fait de Jeſus-Chriſt au dix-huitième Livre, Meſſieurs Vitaſſe & Tournely citent un manuſcrit de Sorbonne, d'où on a enlevé le feuillet où étoit cet éloge. Une preuve que ce manuſcrit l'avoit, c'eſt qu'il eſt annoncé dans le ſommaire d'un des chapitres de ce Livre. Comme mes infirmités ne me permettoient pas d'aller le conſulter, M. le Bibliothecaire, à la priére de M. de la Haye, Profeſſeur de Sorbonne, a eu la politeſſe de me le faire apporter par ſon domeſtique, & de m'honorer d'une viſite.

Le manuſcrit eſt un *in-folio*, ſur du vélin, parfaitement bien conſervé, & dont on juge que le caractère annonce l'onziéme ſiècle. C'eſt un préſent du Cardinal Richelieu ; la traduction eſt différente de celle qu'on appelle ancienne, & qu'on attribue à Rufin. J'aurois voulu comparer les deux Verſions, pour remarquer les endroits dans leſquels elles different davantage l'une de l'autre ; mais il eût fallu une délibération de Sorbonne, pour jouir plus long-temps de ce manuſcrit, & je ne l'avois pas.

Il manque au reſte, pour le moins, deux feuillets ; car tout ce qui eſt dans nos Imprimés, depuis la fin du numero quatre, chapitre ſecond, juſqu'au milieu du numero quatre, chapitre quatre, ne s'y trouve point. Mais il paroît que c'eſt plutôt par la négligence de l'ouvrier qui le premier relia ce manuſcrit, ou par celle du relieur du Cardinal de Richelieu, que ces deux feuillets ont été perdus, qu'ils n'ont été enlevés par la friponnerie de quelque Juif, à qui ce manuſcrit auroit appartenu. Car, outre que les Juifs n'ont jamais guères ſçû la Langue Latine, un Juif ſe ſeroit contenté d'effacer l'éloge de Jeſus Chriſt, & n'eût pas été aſſez ſimple pour défigurer ſon manuſcrit, & ſe priver, par le retranchement inutile de ces deux feuillets, de ce que Joſeph y raconte, qui ne devoit pas le choquer.

de faire les recherches néceſſaires, ſoit qu'elle ne fût pas en état de les faire; loin d'en recevoir aucun éclairciſſement, ſa Réponſe, un peu myſtérieuſe, donne quelque lieu de ſoupçonner qu'il avoit des raiſons de n'en pas donner (*a*).

Quelque glorieux que puiſſe être

(*a*) *Depuis la mort du Pere Gillet, on a reçu de Rome à l'Abbaye de ſainte Geneviéve les éclairciſſemens qu'il déſeſpéroit de recevoir, lorſqu'il écrivoit ceci; les voici en Italien & en François, tels qu'ils m'ont été remis. La Lettre miſſive qui les accompagnoit, s'eſt perdue; ainſi, je n'oſe nommer affirmativement l'obligeant Homme de Lettres auquel on en eſt redevable; je crois cependant que c'eſt le Sçavant & Eminentiſſime Cardinal Querini.*

L'Eminentiſſimo Cardinale Baronio nell'anno 34. dice ſolo d'eſſerſi, dopo varie ricerche fatte, trovato in Roma un Codice Ebraico * dal Greco tradotto dell' Iſtoria di Giuſeppe Flavio; e che il paſſo, dove parla di Criſto, era ſcanzelato: ma non dice; che detto Codice o ſi trovi nella Vaticana, o che nella Vaticana l'abbia veduto.

Cauſobono ſuppone ed afferma che detto Codice ſi trovi nella Vaticana, e che nella Vaticana l'abbia veduto il Baronio; ma che non ſi trova il paſſo dove parla di Criſto, ne in detto Codice in detto luogo ſi trova ſcanzelamento alcuno.

Ma tutto è falſo, perche nella Vaticana non v'è Codice Ebraico tradotto dal Greco dell' Iſtoria di Giuſeppe Flavio. Solamente tra i Codici Ebraici, de quali l'Indice è ſtato fatto dal Bartolocci già ſtampato, v'è un Codice di un certo *Joſephi Ben-Ghurion de bello Judaico* nel quale non ſi trova verun ſcanzelamento, o raſſatura, ne è quello in cui ſi tratti dell' Iſtoria, e nel libro 18. cap. 3. della quale ſi trova il paſſo ſopra Criſto.

Di piu sbagliano tutti che aſſeriſcono che in Baronio abbia veduto il Codice Ebraico di Giuſeppe Flavio che tratta dell' Iſtoria in venti libri diviſa, tradotta dal Greco nella Vaticana.

Si veda il Bartolocci, Tom. 1. pag. 60, e 61. e Tom. 3. pag. 831. Chriſtoforo Wolfio nella Bibliot. Ebraica nella parola *Joſephus filius Gorionis*, e nella parola *Joſephus filius Mattathiæ*.

Il Fabricio nella Bibliot. Greca, Tome 3. pag. 228.

Il Bartolocci nell' Inventario manuſcritto de i Codici Ebraici della Libraria Vaticana dice coſi nel numero.

Codex Hebraicus num. 408. *Joſephi Ben-Ghurion. De Bello Judaico. De ingreſſu Regis Alexandri Macedonis in terram Iſrael. De bello Aſmonæorum ſive Machabæorum, & de ultima Templi vaſtatione per Veſpaſianum & Titum Cæſares. Non omnia, quæ in hoc opere per tractantur, reſpondent hiſtoriæ Flavii Joſephi Hebræi ex Græco tranſlatæ in Latinum. Unde apparet non eſſe legitimum,* ** *ſed ſuppoſititium librum, cujus rei indicium certum habetur pag.* 78. *&* 81. *ubi citatur præfatus Joſeph. hiſtoricus. in-4° Pergamen. omnes paginæ MS.* 153. Nella Vaticana non v'è Codice alcuno di Giuſeppe *contra Appionem.* *** Nella Barberina v'è ſolo il primo libro, e queſto imperfetto.

Le Cardinal Baronius, en l'an 34. dit ſeulement, qu'après pluſieurs recherches, on a trouvé à Rome un manuſcrit Hébraïque, **** traduit du Grec de l'Hiſtoire de Joſeph Flavius, & que le paſſage où il parle de Jeſus-Chriſt étoit effacé; mais il ne dit pas que ledit manuſcrit exiſte dans la Bibliothéque Vaticane, n'y qu'on l'y ait vû.

* Queſta iſteſſa riſpoſta è ſtata data ad letterato Tedeſco, che fece la medeſima ricerca in perſona nella Vaticana.

** *Il y a apparence que Bartolocci n'entendoit autre choſe, par* ſuppoſititium librum, *que fauſſement attribué à Flavius Joſeph.*

*** *Le Pere Gillet avoit fait en même temps demander, s'il n'y avoit point à Rome quelque manuſcrit, par le moyen duquel on pourroit rétablir une lacune conſidérable, qui ſe trouve dans le ſecond Livre de Joſeph contre Appion.*

**** Cette même Réponſe a été donnée à un Allemand Lettré, qui fit la même demande en perſonne, dans la Bibl. Vaticane.

à la Religion l'éloge qu'on croit que Joſeph fait de notre Seigneur dans ſes Antiquités Juives, ce n'eſt point une de ces pierres angulaires ſur leſquelles la vérité porte (*a*), & auſquelles on ne pourroit toucher ſans ébranler ce ſaint édifice. Le parfait accompliſſement des prédictions des Prophètes : la vie toute divine de Jeſus-Chriſt : ſes miracles éclatants, & ſa glorieuſe réſurrection, forment la plus rigoureuſe démonſtration des vérités dont il eſt venu inſtruire le genre humain. Tout ce qui ſe préſente à des gens de bien, mais d'un certain caractere, eſt pour eux une preuve de leur Religion. Heureuſe illuſion, quand on ne prétend pas en faire la régle des jugemens & des ſentimens des autres. S'il eſt de la piété, d'être en garde contre tout ce qui peut donner atteinte à la vérité de notre Religion, elle nous oblige également de ne la pas appuyer ſur des preuves fauſſes ou douteuſes. Un petit revenu demande de grands ménagemens ; mais, dans la crainte

Caſaubon ſuppoſe & ſoûtient que le ſuſdit manuſcrit exiſte dans la Bibliothéque Vaticane, que le Cardinal Baronius l'y a vû, mais qu'on n'y trouve point le paſſage où il parle de Jeſus-Chriſt ; que dans ledit manuſcrit, on ne trouve point la rature dont parle le Cardinal Baronius.

Tout cela eſt faux, parce que, dans la Bibliothéque Vaticane, il n'y a nul manuſcrit Hébreu traduit du Grec de l'Hiſtoire de Joſeph Flavius. Parmi les manuſcrits dont Bartolocci a fait imprimer l'Index, on ne trouve d'autres manuſcrits, que celui d'un certain Joſeph-Ben-Ghurion *de bello Judaico*, dans lequel il n'y a point de rature, & qui ne peut être celui que l'on dit traduit du Grec de l'Hiſtoire de Joſeph Flavius, au Livre dix-huit, & chap. trois de laquelle on trouve le paſſage ſur Jeſus Chriſt.

De plus, tous ceux qui ſoûtiennent que le Cardinal Baronius a vû dans la Bibliothéque Vaticane le manuſcrit Hébreu qui traite de l'Hiſtoire dudit Joſeph Flavius diviſée en vingt Livres, & traduite du Grec, ſont dans l'erreur.

On peut voir Bartolocci, Tom. 1. page 60. & 61. & Tom. 3. pag. 831. Chriſtophe Wolfius, dans la Bibl. Hébraïque ; au mot *Joſephus filius Gorionis*, & au mot *Joſephus filius Mattathiæ*.

Fabricius dans la Bibliothéque Grecque, Tom. 3. pag. 228.

Bartolocci, dans l'Inventaire des manuſcrits Hébraïques de la Bibliothéque Vaticane dit ainſi :

Codex Hebraicus, numero 408. *Joſephi Ben-Ghurion, de bello Judaico. De ingreſſu Regis Alexandri Macedonis in terram Iſrael. De bello Aſmonæorum ſive Machabæorum, & de ultima Templi vaſtatione facta per Veſpaſianum & Titum Cæſares. Non omnia quæ in hoc opere pertractantur reſpondent Hiſtoriæ Flavii Joſephi Hebræi ex Græco tranſlatæ in Latinum. Unde apparet non eſſe legitimum ſed ſuppoſititium librum, cujus rei indicium certum habetur*, pag. 78. & 81. *Ubi citatur præfatus Joſeph hiſtoricus.* in-4°. *Pergam. omnes paginæ mſ.* 153.

Dans la Bibliothéque Vaticane, il n'y a point de manuſcrit de Joſeph contre Appion ; & dans la Barberine, on ne trouve que le premier Livre, fort imparfait.

(*a*) » Le Chriſtianiſme reçoit à la » vérité quelque avantage du témoi- » gnage de Joſeph, mais il peut s'en » paſſer. « *Pere de Tournemine*, Mercure de France 1739.

Evangelii veritas a Spiritûs ſancti & Eccleſiæ catholicæ auctoritate pendeat, & non à teſtimonio Joſephi, vel cujuſquam alterius ſcriptoris prophani quantumcumque probati. *S. Senenſis*, Liv. 7. Heréſ. 2. Diſſert. object. §. 14. On peut appliquer aux differents partis qu'on a pris ſur l'authenticité du témoignage de Joſeph, ce que Theodoret dit dans une autre occaſion. Quelque parti qu'on prenne, la piété ni eſt point intéreſſée : Οὐδὲν τῷ λόγῳ τῆς εὐσεβείας λυμαίνεται κἂν τοῦτο κἂν τὸ ἑτέρον δεξάμενος. Interrog. 61. in quæſt.

de rien perdre, on recueille quelquefois ce qui merite moins de l'être que d'être abandonné au feu. Dans la riche abondance où nous ſommes des plus certaines & des plus inconteſtables preuves de la vérité de la Religion, loin d'en employer qui ait quelques traits qui paroiſſent déceler le faux ou le douteux, on pourroit, ſans qu'elle en ſouffrît, en négliger quelques-uns d'inconteſtablement véritables. Les libertins ne ſont malheureuſement que trop attentifs à ſaiſir le foible de celles qu'on leur apporte, avec plus de zèle que de prudence. Ils s'y attachent, ils l'objectent en toutes occaſions, & ils en font le ſujet de leurs railleries & de leurs mépris dans les converſations.

Une piéce fauſſe, ou équivoque, imprime toujours de fâcheux préjugés à la cauſe la plus juſte & la mieux appuyée. Joſeph a prétendu que l'Oracle qui prédiſoit qu'un grand Roi ſortiroit de l'Orient, étoit accompli, dans la perſonne de Veſpaſien: flatterie auſſi lâche que fauſſe, auſſi impie que contraire à la religion de l'Auteur. C'eſt, dans un autre endroit, Jeſus, qu'il reconnoît pour le Chriſt; c'eſt en lui que s'eſt accompli tout ce que les Prophètes avoient prédit; ſes œuvres étoient divines, & il eſt reſſuſcité le troiſième jour que les Juifs l'avoient fait mourir. L'Ecrivain, quel qu'il ſoit, accuſe vrai, & nous reconnoiſſons avec plaiſir dans ce témoignage une partie des œuvres toutes divines de l'Auteur de notre ſainte Religion. Mais un fourbe, qui ſe dit inſpiré de Dieu pour faire connoître l'avenir, qui ſe vante que, né d'une famille Sacerdotale, & en qualité de Prêtre, il n'ignoroit pas les Prophéties, & qui applique celles qui regardent le Meſſie à un Empereur Payen, merite-t'il quelque créance, & ſon témoignage peut-il faire preuve contre un Payen, un Juif, un Mahometan? Ne repliqueroient-ils pas, & avec raiſon: Il y a néceſſairement un des deux endroits, où cet Auteur parle des Prophéties par rapport au Chriſt, de contraire à la vérité, & qui décele un fourbe & un impoſteur. Mais, à quels traits, à quels caracteres, diſtinguer la vérité d'avec le menſonge dans deux témoignages, l'un détruit l'autre? Si ce qu'il dans l'un eſt vrai, ce qu'il aſſure dans l'autre eſt néceſſairement faux. Quel eſt le Tribunal qui forme ſes déciſions ſur le témoignage d'un témoin que l'on convainc de faux? Il peut dire vrai dans l'une de ces dépoſitions; mais, dans l'impoſſibilité de s'aſſurer dans laquelle, on n'en reçoit aucune. Pour ne former aucun jugement ſur un témoignage, il n'eſt pas néceſſaire qu'on en connoiſſe la fauſſeté, il ſuffit qu'on n'en connoiſſe pas la vérité.

Il n'y eut, dit-on, qu'une lâche & honteuſe flatterie, qui put porter Joſeph à faire à Veſpaſien l'impie & le profane compliment qu'il lui fait dans le troiſième Livre de ſon Hiſtoire de la Guerre des Juifs. Mais quel autre motif auroit-il pû avoir de parler ſi avantageuſement de Jeſus-Chriſt, que celui de rendre témoignage à la vérité? L'objection ſuppoſe deux choſes: la premiére, que les Oracles, qui prédiſoient qu'un grand Roi devoit venir d'Orient ne regardoient pas Veſpaſien; le Payen en demandera la preuve: la ſeconde, que Joſeph a rendu à notre Seigneur le témoignage qu'on

lit dans le dix-huitième Livre de ſes Antiquités. Le Juif en conteſtera l'authenticité. En avouant qu'on ignore ce qui auroit pû porter Joſeph à parler ſi avantageuſement de Jeſus-Chriſt un aveu d'ignorance ne prouva jamais la vérité d'un fait. Je ne ſçai pas quel autre motif il auroit pû avoir, que celui qu'on lui prête ordinairement: qu'en conclure? que je ne le dois pas nier, parce qu'il peut l'avoir eu; mais on ne doit pas auſſi l'aſſurer, parce qu'il peut en avoir eu d'autres. [illegible]te & ignorance de tous côtés: [illegible]r par conſéquent de ſuſpendre ſon jugement, & de ne rien aſſurer. Eh! de quelle étrange manière raiſonnez-vous, pourroit dire un Payen, un Mahometan, un Juif? Lorſque Joſeph dit que les Oracles qui annonçoient le Meſſie ont été accomplis dans la perſonne de Veſpaſien, c'eſt un impie qui trahit ſa Religion, & bleſſe inſolemment la vérité. Mais quand il dit que Jeſus eſt reſſuſcité, qu'il eſt le Meſſie, c'eſt un homme de bien & de probité, qui rend témoignage à la Vérité. Par quel miracle faites-vous d'un ſcélérat un homme de bien? C'eſt s'appuyer ſur un Auteur & le rejetter, ſuivant qu'on en a beſoin.

Mais ſi l'on demandoit à ſon tour, aux Sçavans qui font cette objection, quelle raiſon Joſeph a pû avoir de reconnoître dans un endroit, que notre Seigneur eſt le Chriſt, prédit par les Prophètes, & d'en faire compliment dans un autre à Veſpaſien: ſi la ſincérité formoit leur réponſe, elle feroit un aveu ſemblable à celui qu'on vient de faire. Car, dire que cet Auteur n'avoit point parlé de notre Seigneur dans la premiére Edition de ſes Antiquités Juives; mais que s'étant apperçu dans la ſuite que c'étoit un morceau qui y manquoit, il inſéra dans une ſeconde Edition l'éloge de Jeſus-Chriſt, qu'on y lit aujourd'hui, c'eſt faire de l'Hiſtorien Juif un imbécile ou un inſenſé.

Un imbécile, qui ne ſent pas qu'en inſérant cet éloge entre les numero deuxième & quatrième du dix-huitième Livre des Antiquités Juives, chapitre troiſième, il coupe la liaiſon qui eſt entre ce qui précede & ce qui ſuit, & qu'il fait un contre-ſens: un inſenſé, qui ne s'apperçoit pas que ce qu'il dit de notre Seigneur, convainc de faux le compliment qu'il fait à Veſpaſien dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs; qu'il falloit, ou ne pas inſérer l'éloge de notre Seigneur dans ſes Antiquités Juives, ou effacer le compliment qu'il fait à Veſpaſien dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs. La vérité eut-elle jamais beſoin de ſuppoſitions ſi peu vraiſemblables pour ſe ſoûtenir?

Le ſilence dit ſouvent davantage que le diſcours le plus travaillé. On a voulu trouver une preuve de la vérité de notre Religion, dans un éloge qu'il eſt peu vrai-ſemblable que Joſeph ait jamais fait de ſon Auteur; & quand on en auroit prouvé l'authenticité, la dépoſition d'un témoin qui dément dans un endroit ce qu'il dit dans un autre, ne peut faire impreſſion que ſur l'eſprit de gens décidés à recevoir comme de bonne miſe tout ce qui leur paroît favorable.

On a cru pouvoir faire uſage de ce qu'il ſemble n'avoir pas dit; & on n'a fait aucune attention à ce que ſon ſilence dit, ſur un fait dont toutes

toutes ſortes de raiſons l'obligeoient de parler (*a*). La réſurrection de Jeſus-Chriſt, ſes miracles, ceux de ſes Apôtres, la perſécution qu'on leur faiſoit dans tout l'Empire, avoient fait trop d'éclat, pour qu'un Auteur qui écrivoit l'Hiſtoire de ſa Nation ait pû ignorer ce que l'on en diſoit. La perſécution que ſouffroient les Chrétiens, la cruauté des ſupplices auxquels on les condamnoit, excitoient néceſſairement la curioſité du public, & lui faiſoient ſouhaiter de connoître l'origine & les ſentimens d'une Religion contre laquelle toute la terre s'armoit.

Pour ſatisfaire à ce deſir, & s'acquiter de ce qu'on avoit droit d'attendre de lui, Joſeph ne pouvoit le faire qu'en la louant & en lui rendant la juſtice qu'elle méritoit; ou en diſant d'elle tout le mal que la rage des Juifs & celle des Prêtres des faux Dieux ne manquoit pas d'en débiter. Pour faire le premier, il eût fallu s'expoſer à tout le reſſentiment qu'en auroient eu ſes Compatriotes, & mépriſer tout le mal que Domitien n'auroit pas manqué de lui faire ſouffrir, ſi dans un ouvrage public il eût fait l'éloge de l'auteur d'une Religion qu'il perſécutoit. Joſeph n'étoit pas d'un caractere à faire un ſi grand ſacrifice, au plaiſir & à l'obligation de dire la vérité. Mais qui pouvoit l'empêcher de tâcher de ternir la ſainteté de la vie de Jeſus-Chriſt par de noires calomnies? de traiter ſes miracles de preſtiges & d'illuſion? ſa réſurrection, d'impoſture groſſiérement inventée par des gens de la lie du peuple? ou plutôt, tout ne devoit-il pas l'y porter? C'eût été le moyen de ſe réconcilier avec ſa Nation, qui avoit tâché tant de fois de le faire périr. Il eût en quelque ſorte juſtifié la cruelle perſécution que l'Empereur faiſoit aux Chrétiens, ſi elle eût pû ſe juſtifier, & lui eût en même temps fait ſa cour. Pourquoi, ayant tant d'avantages à parler mal de Notre-Seigneur & de ſes diſciples, ſe renferme-t'il dans un profond ſilence? Une perſonne, obligée par engagement de parler, dont

(*a*) Juſte de Tibériade avoit compoſé une Chronique des Juifs, depuis Moïſe juſqu'au jeune Agrippa. Photius qui nous apprend ce fait, remarque que, par une mauvaiſe prétention, mais commune à tous les Juifs, il n'avoit abſolument rien dit de l'avénement de Jeſus-Chriſt, de ce qui lui étoit arrivé, ni de ſes miracles. *Codex* 33. Il faut que la vie de Jeſus-Chriſt, ſes miracles, ceux de ſes Apôtres, fuſſent bien hors de toute atteinte, pour qu'un Ecrivain d'un auſſi mauvais caractere qu'eſt celui que Joſeph donne à Juſte de Tibériade, n'ait oſé en dire de mal. Mais ce ſilence affecté rend bien vrai-ſemblable la conjecture que l'on propoſe de celui de Joſeph. L'Auteur de la ruine de Jeruſalem, ſous le nom d'Egéſippe, n'eſt pas d'une grande autorité dans la Répullique des Lettres. Comme cependant on le croit du cinquième ou ſixième ſiécle, s'il avoit dit ce que lui attribuent Salmeron * & S. de Sienne, que Joſeph avoit paſſé ſous ſilence, de deſſein prémédité, la Réſurrection de Notre-Seigneur, & ſes œuvres toutes divines, ſon témoignage donneroit un nouveau degré de vrai-ſemblance à la conjecture que l'on propoſe, & ſeroit en même temps une preuve, que la poſſeſſion dû l'on prétend qu'a toujours été ſon éloge de Jeſus Chriſt, d'être authentique, n'eſt pas ſi certaine qu'on l'aſſure. Mais je ne trouve point l'endroit où il a dû dire cela, & il dit tout le contraire au Chapitre douze de ſon ſecond Livre; car il y rapporte cet éloge, & aſſez bien traduit.

* Salmeron, Tom. 3. pag. 413. S. de Sienne, *Biblioth. ſacr.* pag. 574.

la Religion & l'intérêt ſe réuniſſent à l'y porter ; dont le ſilence peut former contre elle des ſoupçons déſavantageux, ſe porta-t'elle jamais à le garder ? Que les Juifs, que les Payens, que les libertins, nous expliquent le myſtere d'un tel ſilence ; qu'ils le tournent de quelque côté qu'ils voudront ; qu'ils le mettent dans tel point de vuë qu'ils jugeront à propos ; qu'ils faſſent telles conjectures qu'il leur plaira, on ſe prêtera à tout, pourvû qu'ils parlent raiſon ; mais ce ne ſeroit aſſurément pas le faire, que de répondre avec quelques Sçavans, que ſi Joſeph n'a parlé ni de J. C. ni de ſes Diſciples, ç'a été parce qu'ils avoient été des perſonnes trop obſcures, pour exciter la curioſité du public, & mériter d'avoir place dans ſon Hiſtoire.

Je l'ai déja remarqué, Joſeph a parlé d'un Theudas, d'un Judas le Galiléen, d'un Impoſteur Egyptien, & de quelques autres viſionnaires, dont l'impoſture avoit fait quelque bruit en Paleſtine, mais n'avoit pas paſſé les bornes de ce petit Etat ; & une ſecte à laquelle les Juifs diſent, dû temps de ſaint Paul (*a*), qu'on s'oppoſoit de tous côtés, n'auroit pas mérité d'avoir place dans ſon Hiſtoire ? Les liens du ſaint Apôtre avoient été connus dans le Prétoire ; pluſieurs perſonnes très-diſtinguées, par leur naiſſance & par les charges qu'elles exerçoient, faiſoient profeſſion du Chriſtianiſme. La perſécution que l'Empereur faiſoit à ceux qui l'avoient embraſſé, ne ſont point de ces faits communs & triviaux qu'on ne ſe donne pas la peine de tirer de leur obſcurité.

Quoique le mépris que les Romains avoient pour les Juifs leur fît prendre peu de part à ce qui les regardoit, & qu'ils les confondiſſent aſſez ſouvent avec les Chrétiens, ils n'ont pas cru qu'il fût au-deſſous d'eux de ſe donner quelque connoiſſance de cette nouvelle Religion, & leurs Ecrivains n'ont pas dédaigné d'en parler, lorſque l'occaſion s'en eſt préſentée (*b*).

(*a*) Act. Apoſt. chap. 28. ℣. 22. Epît. Philipp. chap. 1. ℣. 13.

(*b*) Les Lettres de ſaint Paul à Senèque, & celles de Senèque au ſaint Apôtre, ſont rejettées par tout le monde. Mais quelque fauſſes qu'elles puiſſent être, elles donnent cependant lieu de conjecturer, ce ſemble, avec beaucoup de vrai-ſemblance, que Senèque a eu quelque conférence avec ſaint Paul ſur la Religion. Il ne vient pas naturellement dans la penſée, que deux perſonnes ſe ſont écrit, & l'on ne compoſe pas des Lettres ſous leur nom, lorſqu'on ne ſçait pas même qu'elles ſe ſoient connues. Senèque n'étoit pas le ſeul à Rome, du temps de Néron, qui ſe diſtinguât par ſa naiſſance, * ſes charges, & ſon amour pour les ſciences, & l'on ne voit pas pourquoi le fauſſaire lui eût plutôt attribué ces Lettres qu'à tant d'autres, auxquels il pouvoit les adreſſer également, ſi ce n'eſt que c'étoit une opinion commune de ſon temps, que le Précepteur de Néron avoit eu quelques conférences avec l'Apôtre des Gentils, ou qu'il trouvoit le fait dans quelque ancien Auteur qui n'eſt pas venu juſqu'à nous. L'erreur n'eſt quelquefois qu'une vérité mal entendue, ou chargée de circonſtances qui lui ſont étrangéres, ou cachée enfin ſous un certain merveilleux, dont on a prétendu relever la noble ſimplicité.

Senèque écrit dans ſa cent-huitiéme Lettre : » Ma jeuneſſe tombe ſous le » régne de Tibere. L'on y condamna les » Religions étrangéres, & l'on y regarda » comme une ſuperſtition, de ne pas » manger de certains animaux. Ce fut » à la priére de mon pere, qui craignoit

* Voyez M. de Tillemont, *Néron*.

Il faut donc alléguer un autre motif du silence de Joseph, si l'on veut dire quelque chose qui satisfasse. Il dut s'informer de ce que le public & les Juifs disoient de cette nouvelle Religion ; & s'il n'en a pas dit de mal, c'est que, loin que les recherches qu'il en fit justifiassent celui que les Juifs en débitoient, elles le convainquirent que la vie de son divin Instituteur avoit été celle d'un homme de bien ; qu'on ne pouvoit contester ses miracles, ni les attribuer qu'à un pouvoir supérieur à la nature ; que sa résurrection étoit attestée par un nombre prodigieux de témoins, & dont plusieurs avoient donné leur vie pour en soûtenir la vérité. S'il n'eut pas le courage de la reconnoître & d'en donner un témoignage public, il eut assez d'honneur & de probité pour ne la pas contester, & pour ne pas dire de mal de gens dont il ne connoissoit que du bien. La Religion condamne la lâcheté du silence ; mais la prudence du siécle l'approuve, & on n'a malheureusement que trop d'exemples de Chrétiens, qui, quoique convaincus de l'innocence d'une personne vertueuse, n'osent, dans la crainte de quelque disgrace, en rendre témoignage.

L'éloge le plus juste & le plus mérité, est souvent un peu suspect. Mais la recherche de la conduite d'une personne, de ses mœurs & de ses sentimens, faite par un Auteur qu'animent les préjugés de sa Religion & l'envie de faire sa cour aux Puissances ; une telle recherche, dis-je, qui ne découvre rien que de grand, d'admirable & de divin, dans celui qui en est l'objet, est l'éloge le moins équivoque, & le plus décidé qu'on en puisse faire. Joseph s'informe de la conduite de Jesus-Christ, son intérêt étoit d'en dire du mal, il n'en dit point. Il ne découvrit donc rien qui pût ternir l'innocence de ses mœurs ; rien qui pût affoiblir l'éclat de ses miracles ; rien qui pût rendre sa résurrection douteuse. Il est réduit à se condamner à un profond silence. Silence infiniment plus éloquent pour assurer la vérité de ce que les Apôtres racontent de leur divin Maître, que tout ce qu'il en auroit pû dire de plus avantageux. En ne disant mot, son silence

» moins ce qu'on en pouvoit dire, qu'il » n'avoit d'éloignement pour la Philo- » sophie, que je repris ma manière ordi- » naire de vivre. « Senèque, selon M. de Tillemont, » avoit commencé à » ne point manger du tout de viande, » suivant la doctrine de Pythagore. « Senèque dit seulement, *quorumdam animalium*. Ainsi, ce n'étoit pas la doctrine de Pythagore, qui défendoit de manger de la chair, de quelque animal que ce fût, qu'il dit avoir suivie. Tibere avoit défendu ce que les Romains appelloient superstitions Juives & Egyptiennes, mais Tacite * & Suétone, qui rapportent ce fait, ne disent pas qu'il ait aussi condamné les Pythagoriciens. L'usage de certains animaux, que Senèque s'étoit interdit, ne peut convenir assurément qu'à la Religion Juive, qui fait un grand choix de ceux dont elle permet de se nourrir. Senèque étoit à la Cour de Néron, dont il étoit Précepteur lorsque saint Paul y parut. Un Philosophe qui s'étoit instruit du Judaïsme, qui en avoit observé certaines pratiques pendant quelque temps, ne se contenta pas sans doute de ce qu'on disoit de cette nouvelle Religion, qui faisoit tant de bruit ; & l'on croit ne se pas trop avancer, en assurant qu'il en voulut conférer avec celui qui l'enseignoit avec autant de zèle que de force.

* Tacite, Annal. 2. chap. 85. Suéton, *Tibere*. 36.

dit hautement, que ce qu'on lit dans la ſainte Ecriture de l'Inſtituteur du Chriſtianiſme, eſt véritable. La preuve de l'honneur & de la vertu d'une perſonne, eſt que ſes ennemis n'en aient jamais oſé dire de mal, ni conteſter le bien que l'on en diſoit.

» Chacun au reſte peut embraſſer le ſentiment qui lui paroît le » plus vrai-ſemblable. Pour moi, » je ne me ſuis propoſé dans tout » ce diſcours, que d'expoſer ce que » j'ai entendu dire de part & d'au» tre « (a). Que ſi je penche à croire que Joſeph n'a point parlé de Jeſus-Chriſt, c'eſt par le même principe que M. Huet, les Révérends Peres Baltus, Tournemine, & pluſieurs autres Sçavans ont ſoûtenu l'authenticité de l'éloge de Notre-Seigneur, qu'on lit au dix-huitième Livre des Antiquités Juives. Ils l'ont cru glorieux & avantageux à la Religion Chrétienne; & je crois le ſilence de cet Auteur triomphant pour la ſainteté de la vie de notre Sauveur, la vérité de ſes miracles, & la certitude de notre divine Religion.

REMARQUE VII.

Caïphe n'acheta point la Souveraine Sacrificature de Val. Gratus. On n'a point de preuves du temps précis qu'il a joui de cette grande dignité. Il étoit de la famille d'Aaron.

LE Pere Calmet (b) dit que Caïphe avoit acheté la charge de Grand-Prêtre de Valerius Gratus. Il cite, pour le prouver, le troiſième Chapitre du dix-huitième Livre des Antiquités Juives de Joſeph. Je ne trouve point que cet Auteur le diſe. Le ſçavant Interprète ajoûte, qu'il fut dépoſé après dix ans de Pontificat. Cela n'eſt pas exact, ou eſt du moins avancé ſans preuve. Car Joſeph, qui nous apprend ſon élévation à la ſouveraine Sacrificature & ſa dépoſition, ne nous marque point le temps qu'il y avoit que Valerius Gratus étoit Intendant de Judée, quand il le nomma à cette grande dignité, ni ſi ce fut préciſément après que Pilate fut obligé d'aller à Rome rendre compte de ſa conduite, que Vitellius le dépoſa.

Il ſemble que ce ne fut que quelque temps après; car l'Hiſtorien Juif dit qu'après que Vitellius eut donné ordre à Pilate de ſe rendre à Rome, il envoya Marcellus prendre ſoin des affaires de Judée, ce qui marque que Vitellius n'y alla pas im-

(a) Herodote, Liv. 2. pag. 236. Οἷς μὲν νῦν . . . λεγομένοις χρέσθω ἕτω τὰ τοιαῦτα πιθανὰ ἐστὶ ἐμοὶ ὃ παρὰ τὸν λόγον ὑπάκουσα ὅτι τὰ λεγόμενα ὑπ' ἐκάστου ἀκοὴ γράφω.

(b) Comment. S. Matth. chap. 26 ℣. 3.

médiatement après que Pilate en fut ſorti ; & ce ne fut que quand il y alla, qu'il dépoſa Caïphe. Il eſt vrai que ſa nomination eſt la derniére action de Gratus que Joſeph rapporte ; mais il ne s'enſuit pas qu'il retourna à Rome immédiatement après avoir fait Caïphe Grand-Prêtre. Pilate, ſucceſſeur de Gratus, fut dix ans Intendant de Judée ; & ce fut Vitellius, Gouverneur de Syrie, qui dépoſa Caïphe dans un voyage qu'il fit à Jeruſalem, après avoir envoyé Pilate à Rome. Ainſi Caïphe fut dix ans ſouverain Pontife ; mais cela ne ſuffit pas pour fixer préciſément le temps de ſon Pontificat : il faudroit outre cela ſçavoir celui de ſon élévation & de ſa dépoſition, & c'eſt ce que Joſeph ne marque pas.

Je ne connois le Commentaire de M. Herman Verſtecq, ſur ſaint Matthieu, que par l'extrait qu'en donna le Journal de France au mois d'Août mil ſept cent onze ; ainſi, j'ignore ſur quelle autorité il a pû dire que Caïphe n'étoit pas de la famille d'Aaron. Joſeph paroît avoir été bien inſtruit de ce qui regardoit les derniers Grands-Prêtres de ſa Nation. Si Caïphe n'eût pas été de famille Sacerdotale, il n'eût pas aſſurément manqué de le remarquer, & il n'en dit rien.

M. de Tillemont rapporte l'ordre que Vitellius donna à Pilate, d'aller à Rome, rendre compte de ſa conduite à l'Empereur, après le premier voyage du Gouverneur de Syrie à Jeruſalem. Cet ordre, dans le récit de Joſeph, lui eſt antérieur. Il y eut même quelque diſtance entre l'ordre & le voyage ; car Joſeph dit, comme on vient de le remarquer, que Vitellius envoya Marcellus prendre ſoin des affaires de Judée, après qu'il eut envoyé Pilate à Rome, & il ne rapporte le premier voyage de Vitellius à Jeruſalem, qu'après avoir dit que ſur les plaintes que lui firent les Samaritains, il lui ordonna de s'y rendre.

L'Hiſtorien Juif ne marque point quelle fête les Juifs célébroient, lorſque le Gouverneur de Syrie fut pour la ſeconde fois dans leur capitale. M. de Tillemont, qui conjecture que c'étoit celle de Pâque, s'appuie ſur ce que Vitellius y reçut des Lettres de Rome, qui lui apprenoient la mort de Tibere. Comme ce Prince mourut le ſeizième Mars, ſi l'on en fut informé en Judée lorſqu'on y célébroit la Pâque, il faudroit donc dire qu'on y fut un an ſans le ſçavoir. Cela eſt peu vraiſemblable. C'étoit, ce ſemble, la fête des Tabernacles, que les Juifs célébroient lorſque Vitellius paſſa par Jeruſalem, en allant faire la guerre à Aretas, Roi des Arabes. Ce que Joſeph ajoûte, que Vitellius ayant appris la mort de Tibere, rappella ſes troupes, pour les envoyer en quartier d'hiver (a), ſemble le marquer. Comme on eût été alors près de ſortir de l'hiver, ou qu'on en eût été ſorti, ſi ç'avoit été à la fête de Pâque, que Vitellius apprit la mort de l'Empereur, Joſeph n'eût pas pû dire qu'en ayant reçu la nouvelle, il rappella ſes troupes & les envoya en quartier d'hiver.

(a) Ἀνεκάλει δὲ ἤδη τὸ στράτευμα ἐπὶ τὰ θερινὰ ἀπὸ τοῦ χειμαδιοῦντος. Antiq. Juiv. Liv. 18. chap. 5. num. 3.

REMARQUE VIII.

Des contrariétés qu'on prétend être entre Joſeph & l'Ecriture.

JOSEPH ne donne pas le même nom que ſaint Luc (*a*) au Prince dont Herode enleva la femme. Le ſaint Evangéliſte l'appelle Philippe, & l'Hiſtorien Juif lui donne le nom d'Herode. Mais le même Prince pouvoit avoir deux noms, & ſaint Luc le déſigner par l'un, & Joſeph le déſigner par l'autre. Les Juifs avoient ſouvent en ce temps-là deux noms; Antipas s'appelloit auſſi Herode, & Caïphe Joſeph. Le nom qu'on donnoit ordinairement au fils de Mariamne, fille du Grand-Prêtre, pouvoit être Herode, & c'eſt celui que lui donne Joſeph. Mais comme il s'appelloit auſſi Philippe, S. Luc a pû le déſigner par ce nom, pour éviter l'embarras qu'auroit pû cauſer celui d'Herode, que portoit le Tétrarque, qui avoit ſuborné ſa femme (*b*). Car le Tétrarque Philippe étant mort, il n'y avoit plus ſujet de craindre qu'on crût que c'étoit ſa femme qu'Antipas avoit enlevée. Quand Joſeph ſe ſeroit trompé dans le nom du premier mari d'Herodiade, il y auroit de l'injuſtice à l'accuſer de contredire l'Evangile, qu'il ne paroît pas avoir connu. Le ſecond reproche qu'on lui fait, n'eſt pas plus juſte. Selon lui, Valerius Gratus dépoſa de la ſouveraine Sacrificature Ananus, les premiéres années du régne de Tibere (*c*); &, ſelon S. Luc, le même Ananus étoit Grand-Prêtre la quinziéme année du régne de cet Empereur. Pour juſtifier cette accuſation, le Sçavant qui la faiſoit (*d*) devoit prouver qu'Ananus n'avoit pas été rétabli dans ſa dignité. L'exemple d'Ananel (*e*) fait voir qu'un ſouverain Sacrificateur dépoſé recouvroit quelquefois ſa dignité; car Joſeph ne dit rien qui puiſſe faire croire qu'Ananus ne fut pas rétabli: d'ailleurs on preſſe trop l'expreſſion de ſaint Luc, pour faire un crime à Joſeph, dont il n'eſt pas coupable. Saint Luc appelle Anne & Caïphe Grands-Prêtres, mais comme on n'a point d'exemple qu'il y eût chez les Juifs deux ſouverains Pontifes en même temps, on conjecture avec beaucoup de vrai-ſemblance, que ceux qui avoient été une fois revêtus de cette grande dignité, en conſervoient toujours le nom, quoiqu'ils n'en fiſſent pas les fonctions.

Quelques Anciens ont cru que Philippe n'étoit plus en vie lorſqu'Herodiade épouſa Antipas; mais ils confondoient Philippe Herode avec Philippe le Tétrarque: celui ci étoit mort. Mais Joſeph, qui le marque, dit expreſſément, que celui dont Antipas enleva la femme étoit vivant. Joſeph dit ailleurs à la vérité, que Philippe mourut ſans enfans; mais le Sçavant (*f*) qui ſe fait cette objection, ne fait pas attention que c'eſt de Philippe le Tétrarque que l'Hiſtorien Juif dit qu'il mourut ſans enfans, & non de celui dont Antipas avoit ſuborné la femme.

(*a*) Chap. 13. ℣. 19.
(*b*) Antiq. Juiv. Liv. 18.
(*c*) Antiq. Juiv. Liv. 18. ch. 2. num. 2.
(*d*) P. H. pag. 368.
(*e*) Antiq. Juiv. Liv. 15. ch. 2. num. 3.
(*f*) P. Calmet, S. Matth. chap. 14. ℣. 3.

REMARQUE IX.

Ce que dit Joſeph de S. Jean-Baptiſte, n'a aucune marque de ſuppoſition.

DANS la perſuaſion que ce qu'on lit dans le numero deux du chapitre cinquième du dix-huitième Livre des Antiquités Juives, de ſaint Jean-Baptiſte, a des traits ſi frappants d'authenticité, qu'on ne peut les méconnoître que par un ſecret penchant à douter de tout ce qui peut avoir quelque trait à la Religion, j'en concluois, lorſque je donnai le *Proſpectus* d'une nouvelle Traduction de Joſeph, qu'aucun Catholique n'avoit prétendu que ce témoignage eſt ſuppoſé. Je me ſuis trompé. M. Simon, M. l'Abbé Cippiere, & peut-être quelques autres Catholiques (*a*), dont je n'ai pas connoiſſance, l'ont cru une de ces fraudes pieuſes dont on prétend avoir pluſieurs exemples. (*b*)

M. Simon a voulu perſuader au public, que la diſſertation qu'il lui donnoit ſur le fameux paſſage de Joſeph, en faveur de Jeſus-Chriſt, n'étoit pas de lui; mais quel qu'en ſoit l'Auteur, il donne peu d'idée de ſa critique, lorſqu'il apporte en preuve un paſſage de Joſeph qui eſt manifeſtement corrompu. On lit dans les anciennes Editions τοῖς Ἰουδαίοις ἐπιτυχοῦσιν & χρωμένοις au lieu de τοῦς Ἰουδαίους ἐπιτυχοῦσιν καὶ χρωμένους. C'eſt une faute ſi viſible, qu'on eſt ſurpris que M. Simon, Editeur ou Auteur, ne s'en ſoit pas apperçu. Car, outre que cette leçon donne un mauvais ſens, l'Auteur de la Diſſertation eût pû voir, que ce n'eſt pas la véritable, s'il avoit voulu ſe donner la peine de conſulter l'ancien Interprète. Quand aucun des Phariſiens n'eût voulu recevoir le Baptême du Précurſeur de Jeſus-Chriſt, ce qui n'eſt pas véritable, ce n'eût pas été une raiſon à Joſeph pour ne lui pas rendre juſtice. Il ne l'a pas refuſée aux Sadducéens (*c*), Secte dont, en qualité de Phariſien, il n'étoit rien moins que partiſan: pourquoi ne l'auroit-il pas rendue à ſaint Jean-Baptiſte?

L'Auteur ne donne guères meilleure idée de ſon jugement, quand pour prouver que les Phariſiens n'avoient point reçu le Baptême de ſaint Jean, il allégue le verſet trentième du ſeptième Chapitre de ſaint Luc; car, ſelon ſaint Matthieu (*d*), pluſieurs Phariſiens & Sadducéens alloient trouver le ſaint Précurſeur pour recevoir ſon Baptême, & on ne voit pas qu'ils s'en ſoient allés ſans l'avoir reçu. Le verſet qui précede dans ſaint Luc, auroit dû faire voir au ſçavant Diſſertateur, que le ſaint Evangéliſte ne dit pas que tous les Phariſiens mépriſerent le conſeil de Dieu ſur eux, en ne recevant pas le Baptême de S. Jean; mais que ceux qui ne l'avoient pas reçu, mépriſerent le conſeil de Dieu. De même que quand il dit dans le verſet précedent, *& omnis populus audiens & Publicani juſtificaverunt Deum, Baptizati baptiſmo Joannis*, le ſens n'eſt pas que tout le peuple & les Publicains avoient reçu le

(*a*) S. Jore, Biblior. Critique, Tom. 2. Mercure de France, mois de Mai 1726.

(*b*) Dav. Blondel, dans ſa Lettre à Criſtoph. Arnoldus, croit ce paſſage ſuppoſé.

(*c*) A Hircam, premier du nom.

(*d*) Chap. 3. ℣. 7.

Baptême de ſaint Jean, mais que ceux qui l'avoient reçu glorifioient Dieu. Quelque Chrétien, plus zélé pour la Religion qu'inſtruit de ſes ſaintes maximes, peut avoir voulu en faire dire à Joſeph plus qu'il n'en dit, mais ces fourrures ont été rejettées, & n'ont été reçues dans aucun de ſes Exemplaires.

Si M. l'Abbé de Cippiere n'eſt pas le premier qui ait prétendu que le témoignage de Joſeph en faveur de ſaint Jean-Baptiſte eſt ſuppoſé, pour le prouver, il s'eſt frayé une route ignorée de ceux qui avoient couru avant lui la même carrière. Il ſuppoſe que les ennemis d'Antipas ont fait dire à Joſeph & inſéré dans ſes Œuvres ce qu'il n'a jamais dit. Il faut que ces ennemis, dont on doit la découverte au ſçavant Diſſertateur, aient été bien vindicatifs, pour exercer leur vengeance contre un Prince, qui depuis pluſieurs années n'étoit plus en état de leur faire ombrage. Il y avoit plus de cinquante ans que ce Prince avoit été exilé à Lyon, lorſque Joſeph écrivoit ſes Antiquités Juives; les ennemis d'Herode purent-ils les interpoler auſſi-tôt qu'elles ſortirent des mains de leur auteur? Purent-ils falſifier tous les Exemplaires d'un ouvrage auſſi répandu qu'ont été les Antiquitée Juives? On veut que cette falſification n'ait pas échappé à la pénétration de Photius. Mais ſi ce grand Critique a découvert l'impoſture, il l'a dit d'un ton ſi bas & ſi peu intelligible, qu'aucun Sçavant ne l'avoit entendu avant M. l'Abbé de Cippiere. On ſçavoit que Photius croyoit qu'un Prêtre, nommé Caius, étoit Auteur d'un ouvrage intitulé περὶ τῦ παντὸς, ou περὶ τῦ παντὸς αἰτίας, du tout, ou de la cauſe du tout, & qui étoit attribué à Joſeph; mais on n'avoit pas l'oreille aſſez fine pour entendre qu'il diſoit que ce Paſſage, auſſi-bien que celui où Joſeph parle de Jeſus-Chriſt, *a été emprunté* du livre de l'univers. On croit que Caius vivoit l'an deux cent dix de Jeſus-Chriſt. On lit bien dans Photius, que l'Auteur dont il fait l'extrait parle exactement de Jeſus-Chriſt, que ſon ſtyle eſt aſſez le même que celui de Joſeph; mais il ne dit pas qu'il parle de ſaint Jean-Baptiſte.

Si Macheronte appartenoit au Roi des Arabes, lorſque la Princeſſe ſa fille ſe retira auprès de lui, ce n'eſt pas une preuve qu'il en fût encore maître, lorſqu'Antipas fit décoler ſaint Jean. Vitellius avoit reçu ordre de punir Aretas, d'avoir attaqué & défait Antipas. Il en avoit fait les préparatifs, & il ſe diſpoſoit à entrer en Arabie, lorſqu'il reçut la nouvelle de la mort de Tibere. Avant que de penſer à entrer dans le Royaume d'Arabie, il commença ſans doute par reprendre ce qui avoit été de l'ancien domaine des Juifs. Comme Macheronte en étoit, il pouvoit être rentré dans l'obéiſſance de ſes anciens maîtres, lorſqu'Antipas fit mourir ſaint Jean-Baptiſte. Ce Prince avoit fait Séphoris la capitale de ſes Etats; mais l'Ecriture ne marque point que ce fût en cette ville qu'il célébroit le jour de ſa naiſſance, lorſqu'il fit trancher la tête au Précurſeur de Jeſus-Chriſt. Il pouvoit la célébrer à Macheronte, où il s'étoit rendu, ſoit pour voir une ville dont il devenoit le maître, ſoit pour y prendre les arrangemens convenables pour s'oppoſer à ce qu'Aretas ne la pût reprendre.

Les motifs que Joſeph prête à ſaint Jean-Baptiſte & à Antipas; au premier,

premier de ne conférer le Baptême qu'il donnoit à ceux qui venoient le recevoir, que pour laver & purifier leur corps; au Tétrarque, que ce n'avoit été que la crainte qu'il eut que le Précurseur de Jesus-Christ ne se servît de la grande autorité qu'il avoit acquise sur le peuple pour entreprendre quelque chose contre le bien de son état, qui le porta à le faire mourir; ces motifs, dis-je, prouvent inconteſtablement que ce passage n'est point une fourrure d'un Chrétien, dévot si l'on veut, mais très-mal instruit de l'amour pour la vérité, que sa Religion inspire. Si, lorsque Blondel dit que ce passage coupe le fil de la narration, *narrationis filo abrupto*, il a seulement prétendu qu'on pouvoit le retrancher, sans que ce qui précede & ce qui suit souffrît de ce retranchement, on peut ne le lui pas conteſter. Mais y a-t'il aucun Historien, dans lequel on ne puisse trouver quelque endroit à retrancher, sans altérer le sens de ce qui précede & de ce qui suit? D'ailleurs il est incroyable, comme on vient de le remarquer, qu'un Chrétien qui auroit fourré ce témoignage, ne l'eût pas formé sur ce qu'il lisoit dans l'Evangile?

Si Joseph a mal expliqué le motif du Baptême de saint Jean, il a exposé le sentiment que les Juifs éclairés avoient de leurs purifications. Ils croyoient qu'elles ne servoient de rien pour purifier l'ame du péché, & qu'il n'y avoit que la pratique de la vertu qui le pût faire; cela est certain. Mais les vuës de S. Jean-Baptiste, en exhortant les Juifs à recevoir son Baptême, n'étoient assurément pas de les porter à ne se procurer que la propreté & la netteté du corps. Il vouloit les engager à demander à Dieu que de même que l'eau purifioit leur corps, il voulût bien par sa grace purifier leur ame. Le peuple, grossier & peu éclairé, a toujours fait consister sa religion dans la pratique de quelque cérémonie extérieure. Les Juifs éclairés, Philon & Joseph, avoient raison d'enseigner que ce n'étoit pas en cela qu'elle consistoit: mais ils se jettoient dans une autre extrémité, lorsqu'ils soûtenoient que les purifications ordonnées par la Loi n'avoient pour objet que la propreté & la netteté du corps. » Ce n'est pas » la multitude des victimes qui est » précieuse aux yeux de Dieu (*a*); » mais la pureté de l'ame & la pu» reté du cœur de celui qui sacri» fie. « Cela est vrai, mais il ne s'ensuit pas que les sacrifices n'eussent pour objet que d'égorger des animaux, d'en répandre le sang, & d'en faire brûler les chairs, & les purifications, que de tenir le corps propre & net.

Le motif que Joseph prête à saint Jean-Baptiste, de conférer le Baptême, n'est pas celui du Précurseur de J. C. mais ce qu'il en dit est, ce semble, une censure indirecte du sentiment de quelques Juifs de son temps. Il s'étoit mis sous la conduite d'un fameux solitaire, qui pour se purifier, se lavoit plusieurs fois le jour & la nuit, dans de l'eau froide; & saint Epiphane (*b*) parle de quelques Juifs qui se lavoient tous les jours, & qu'il appelle, à cause de cela, He-

(*a*) Philon, *De Vict. offerent.* page 850. *c. d.*

(*b*) Adverſ. Hæreſ. Liv. 1. pag. 36. & 145. Anacheph. pag. 134.

merobaptiſtes (*a*). Ils croyoient qu'en ſe lavant tous les jours, ils expioient les péchés qu'ils commettoient tous les jours. C'étoit une des erreurs des Ebionites, & comme ces hérétiques parurent ſous le régne de Domitien dans le temps à-peu-près que Joſeph compoſoit ſes Antiquités Juives, & qu'ils étoient plutôt Juifs que Chrétiens, ce peuvent être ces Hemerobaptiſtes que l'Hiſtorien Juif a eu en vuë de cenſurer indirectement, par le ſentiment d'un homme qui s'étoit acquis une grande autorité parmi ceux de ſa Nation. Il ſe trompe dans le motif qu'il lui prête, mais je ne me trompe ce ſemble pas dans la penſée que je lui attribue.

Joſeph a pû ignorer le véritable motif qui porta Antipas à faire mourir ſaint Jean-Baptiſte. Ce Prince n'eut garde de le rendre public. Si l'on ſe permet le crime, on n'omet rien pour ſe mettre à couvert de la confuſion qu'il merite. Soit que ce fût parce que le ſaint Précurſeur lui avoit reproché publiquement ſon adultere ſcandaleux, & ſes autres déſordres; ſoit qu'une honteuſe paſſion pour Hérodiade l'en rendît eſclave, & ne lui permît pas de lui rien refuſer; ſoit enfin que l'un & l'autre concourût dans le parti qu'il prit de faire mourir l'homme de bien qui lui avoit reproché ſes déſordres; ces motifs étoient trop odieux & trop criminels pour en faire aveu. Il fallut les cacher ſous le ſpécieux prétexte du bien de l'Etat. Une ſi grande multitude ſuivoit le ſaint Précurſeur, & il s'étoit acquis tant d'autorité ſur elle, qu'il étoit à craindre qu'il n'entreprît quelque choſe contre le repos public, & la prudence vouloit qu'on prévînt un mal auquel il n'y auroit point de remede, ſi on lui laiſſoit prendre racine. Un homme de bien n'eſt jamais diſgracié pour avoir repris les Grands de leur conduite ſcandaleuſe: ce ſont toujours des vuës ſecrettes, des démarches irréguliéres & des entrepriſes ſuſpectes, qui cauſent ſa diſgrace. Mais Joſeph ne put ſçavoir des motifs d'Antipas, que ce qui en parut dans le public.

(*a*) Le vrai ou le faux ſaint Clement donne ce nom à ſaint Jean-Baptiſte. On ne voit pas pourquoi il le lui eût donné, ſi on ne l'eût pas appellé ainſi dans la Paleſtine. 2. *Homel.* numero 23.

REMARQUE X.

Etoit-ce dans un repas, étoit-ce dans une voiture, qu'Agrippa ſouhaita que Tibere laiſſât bientôt le thrône vacant?

IL y a une grande différence entre le lieu où Agrippa ſouhaite ici que Tibere laiſſe bientôt le thrône vacant, & celui où il fait le même ſouhait dans l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs. Ici c'eſt dans une voiture qu'il fait ces vœux; & c'eſt dans un repas qu'il donne au jeune Caius, dans l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs: mais cette différence ne vient peut-être que de quelque petit dérangement, que la précipitation des Copiſtes a cauſé dans le texte de Joſeph. Comme la manière dont il raconte cet évenement paroît plus nette & plus naturelle dans l'Hiſtoire de la Guerre de Juifs, que celle dont il le raconte ici, je me

ſers de la premiére pour concilier l'un & l'autre récit.

C'eſt dans un repas que donne Agrippa au jeune Caius, qu'il fait ces imprudents ſouhaits (*a*). Cela me fait ſoupçonner qu'ἀιωρουμένοις, eſt une faute, & que Joſeph avoit mis ἐστωμένοις. C'eſt plutôt dans les plaiſirs de la bonne chere, qu'on fait ces ſortes de vœux. Mais le domeſtique qui accuſe Agrippa de cette indiſcretion étoit ſon cocher. Il y a ſi peu de différence entre ἡνίοχος cocher, & ὄιηοχος échanſon, qu'un Copiſte peu appliqué a pû très-aiſément écrire l'un pour l'autre ; ſoit qu'ἑστωμένους fût mal écrit & à moitié effacé ; ſoit que le Copiſte, par précipitation, ait cru voir ἀιωρουμένοις au lieu de ce mot. Quand la faute a été faite, on a bien ſenti qu'ἀιωρουμένοις ne pouvoit pas être tout ſeul, & qu'on ne pouvoit pas dire *étant élevés*, ſans ajoûter ſur quoi ; ainſi on a été obligé d'ajoûter ἁμάξης ſur un char. On n'a ſenti la néceſſité de cette addition qu'au milieu du numero ſix; on a du moins laiſſé au milieu du numero cinq, le jeune Caius & Agrippa élevés en l'air.

Je ne nie pas qu'ἀιωρουμαι ne puiſſe ſignifier être en chaiſe, en calèche. Je n'ai pas tout lû, encore moins retenu tout ce que j'ai lû. Ce qui me fait cependant croire que ce n'eſt pas ſa ſignification, c'eſt qu'entre les différents exemples qu'apporte Budée (*b*) pour fixer le ſens de ce verbe, il n'eſt pris dans aucun pour ſignifier être en chaiſe, en calèche. Sans pouvoir déterminer bien préciſément ce que ſignifie ἀιώρησις dans Julius Pollux, il eſt certain qu'il ne l'emploie pas pour marquer char, chaiſe, calèche ; » ſi quelqu'un prend l'air le matin » dans l'été, ſur une voiture. Ἀλλὰ εἰ μὲν ἀιωρήσει δι' ὀχημάτων χρωῖο τὶς περὶ τὴν ὥραν θερούσηνλος. Y auroit-il du ſens à dire, ſi quelqu'un ſe ſert d'une chaiſe par le moyen d'une voiture ? » On appelle ὥρας des cordes ſuſ- » pendues qui ſoûtiennent les Dieux » & les heros qui paroiſſent portés » en l'air. ὥρας δ' ἂν εἶπον τοὺς κάλως .... ἂν ἔχειν τοὺς ἐπὶ τοῦ ἀέρους φερομένους ἡρως ἢ θεοὺς. En général *brandilloire* ſignifie quelque choſe d'approchant de ce que ſignifioit ἀιωρήσις chez les Grecs. C'étoit une eſpèce d'élévation, de ſuſpenſion, pour prendre l'air, ou une ſorte d'exercice, qui n'étant point d'uſage parmi nous, n'a aucun terme dans notre Langue pour l'exprimer. Tibere ἠωρεῖτο .... ἐπὶ φορείου κείμενος, lorſqu'Antonia le pria d'interroger le domeſtique d'Agrippa : »Tibere prenoit l'air dans » une calèche, « ce n'eſt peut-être pas préciſément ce que veut dire Joſeph, mais c'eſt quelque choſe d'approchant. Je n'ai point remarqué dans les médailles, ou dans les autres anciens monumens, que les cochers fuſſent aſſis aux pieds de leurs maîtres. Ils ſemblent au contraire y être toujours debout. Quint-Curce dit que le cocher de Darius étoit aſſis devant lui (*c*), mais il ne dit pas qu'il le fût à ſes pieds. Il n'eſt pas douteux, que les domeſtiques qui ſervoient à table étoient aux pieds de leurs maîtres. *Martial*, Liv. 3. vers 82. 18.

At iile retro flexus ad pedum turbam.
Nec eſculenta ſufficit gulæ præda,
Miſto lagenam replet ad pedes vino (*d*).

(*a*) Hiſt. Guer. Juifs.

(*b*) Liv. 10. pag. 1205. 428. 426. 1231. 377.

(*c*) Liv. 4. chap. 15. *Qui ante ipſum ſedens equos regebat.*

(*d*) Liv. 7. v. 19. 18.

Enfin, Joſeph remarque que Caius & Agrippa étoient ſeuls, quand le dernier fit cette ouverture indiſcrète, qui le fit mettre aux fers. La remarque eſt naturelle, ſi ce fut dans un repas qu'Agrippa dit cela, car il eſt rare que des Princes mangent ſeuls. Mais elle n'étoit pas néceſſaire, ſi ce fut dans une voiture qu'Agrippa ſouhaita que Tibere laiſſât bientôt le thrône vacant; rien n'étant plus commun que d'y voir des Princes ſeuls, ou avec un ſeul ami.

REMARQUE XI.

On explique & on corrige l'endroit où Joſeph parle de l'audience que donna Caius à Herode, & des Lettres que lui rendit l'affranchi d'Agrippa.

DANS le récit que Joſeph fait de l'audience que Caius donna à Herode, & des Lettres que lui rendit l'affranchi d'Agrippa, il y a quelque choſe, ce ſemble, de dérangé dans ſon texte. On fait l'Empereur ſe conduire d'une manière qui n'eſt pas dans la régle, ſans que l'Hiſtorien en diſe la raiſon. Si Herode eût été à l'audience, lorſque l'envoyé d'Agrippa ſe préſenta, on a de la peine à croire que Caius eût voulu le faire entrer, recevoir les Lettres qu'il étoit chargé de lui préſenter, & les lire en donnant audience à Herode. Il eſt vrai que la manière dont Philon raconte que l'Empereur reçut les Députés des Juifs d'Alexandrie, à la tête deſquels il étoit, donne lieu de croire qu'il ne faiſoit pas difficulté de ſe mettre, quand la fantaiſie lui en prenoit, au-deſſus de toutes les régles de la bienſéance. Mais il faut remarquer premiérement, que Philon eſt un déclamateur, & que de ce que dit un Auteur de ce caractère, il y a toujours quelque ſouſtraction à faire. D'ailleurs le cas eſt bien différent; les Juifs étoient accuſés, & par des perſonnes puiſſantes, de déſobéir aux ordres de l'Empereur, & de lui refuſer les honneurs que les autres ſujets de ſon Empire lui déféroient. L'Hiſtoire ne nous dit rien qui donne lieu de croire que Caius fût prévenu contre Herode. Joſeph dit que Tibere l'aimoit, & il lui donna en effet des preuves de ſon amitié, par l'ordre qu'il donna à Vitellius de châtier Arétas, qui l'avoit défait. Et ſi Caius l'eût en quelque ſorte inſulté, en interrompant l'audience qu'il lui donnoit, pour recevoir l'envoyé d'Agrippa, il ſemble que Joſeph eût dû dire quelque choſe pour juſtifier le récit d'une conduite ſi indécente. Mais pour en lever l'indécence, & la remettre dans les régles ordinaires, il faudroit faire quelque changement dans le texte de cet Auteur, mettre πρῶτον, qui peut avoir été oublié par les Copiſtes, après ὥςτε, effacer τὸν, qui eſt entre ὥςτε & μὲν ἐνίσχειν Γαΐῳ, & traduire ἀπελείφθη τῷ Ηρῴδῃ, non par *ab Herode tantummodò à tergo relictus eſt*, qui ne fait aucun ſens; mais il eut un vent ſi favorable, qu'il laiſſa derrière lui Herode. On peut enfin ſoupçonner que Φοβλουάλιος manque quelques lignes plus bas, après ἐνίσχειν. Le texte de Joſeph ſuppoſé tel, je traduirois: » Mais il eut un vent ſi fa» vorable, qu'il paſſa Herode, de » façon qu'il ſe préſenta le premier

» devant Caius, & qu'ayant été introduit, il lui préſenta les Lettres » dont il étoit chargé (a) ..... En » donnant audience à Herode, l'Empereur liſoit les Lettres qu'Agrippa lui avoit écrites contre lui; » car Fortunatus les lui avoit rendues. « Il n'eſt point contre les régles qu'un Prince, lorſqu'il donne audience à quelqu'un, liſe les mémoires ou les Lettres qu'il a reçus contre lui, afin de lui en communiquer le précis, s'il le jugeoit à propos, ou d'en juſtifier le contenu.

Joſeph ne marque point les vuës qu'Agrippa avoit, lorſqu'il écrivit contre ſon oncle à Rome. M. Baſnage prétend » que ce n'étoit point » proprement pour accuſer ſon on» cle; mais pour lui diſputer le » titre de Roi, que l'autre prétend » doit obtenir (b). « Mais les chefs d'accuſation d'Agrippa portoient plus loin que le refus du titre de Roi: ſi écrire à Caius qu'Herode avoit été de la conjuration de Séjan contre Tibere, qu'il conjuroit contre lui avec Artabane, Roi des Parthes, n'eſt pas accuſer une perſonne, qu'eſt-ce que ce Sçavant appelle accuſer?

(a) Τοσάδε ἀπελέιπετο τοῦ Ηρώδου ἔτη πρῶτον μὲν ἰσχυῖν Γαΐου.

REMARQUE XII.

De l'ordre que Caius donna à Petrone de mettre ſa ſtatuë dans le Temple de Jeruſalem. De la manière dont Joſeph & Philon rapportent cet évenement.

SUÉTONE & Dion, qui n'épargnent pas d'ailleurs l'Empereur Caligula, ne lui reprochent cependant point d'avoir voulu faire mettre ſa ſtatuë dans le Temple de Jeruſalem. Les Auteurs Payens ont toujours peu conſidéré les Juifs, & ne ſe ſont guères embarraſſés de s'inſtruire de ce qui pouvoit leur être arrivé. Philon & Joſeph le diſent, & on ne peut pas rejetter leur témoignage, dans un fait qui les intéreſſoit extrêmement, & dont ils ont dû par conſéquent être bien inſtruits. Mais en croyant que l'Empereur Caligula voulut faire mettre ſa ſtatuë dans le Temple; que Petrone, à qui il avoit ordonné de l'y placer, y trouvant de la part des Juifs une réſiſtance invincible, crut en devoir écrire à l'Empereur; qu'Agrippa, qui ſe trouvoit alors à Rome, obtint que l'affaire ne fût pas pouſſée à bout; ou enfin, que Caius ayant été aſſaſſiné ſur ces entrefaites, toutes ſes folles entrepriſes tomberent avec lui: c'eſt où un judicieux Critique borne la déférence qu'il doit avoir pour ces deux Au-

(b) Hiſt. des Juifs, Tom. 1. 2. Part. chap. 11.

teurs. C'eſt en effet, ſelon Tacite, le dénouëment de cette folle & impie entrepriſe. Et la mort, bien vraiſemblablement, plutôt que toutes les ſoupleſſes d'Agrippa, empêcha l'Empereur de faire exécuter ce qu'il avoit ordonné. *Juſſi à Caio Ceſare effigiem ejus in Templo locare, arma potiùs ſumpſere : quem motum Ceſaris mors diremit.*

Dans le récit de cet évenement, Joſeph eſt moins Hiſtorien qu'Orateur : plus occupé à le revêtir d'un faux merveilleux, qu'à le raconter avec une aimable ſimplicité, qui en aſſurât la vérité. Philon eſt un déclamateur décidé, qui paroît ne reſpecter ni le vrai ni la vrai-ſemblance. Romaneſque dans les expreſſions de ce fait, guindé dans ſes penſées, & forcé dans ſes expreſſions. Comme on pourra facilement remarquer les endroits où Joſeph oublie le caractere d'Hiſtorien, je ne m'y arrête pas. Je me borne à éclaircir deux ou trois endroits où il ne paroît pas être d'accord avec lui-même.

Dans les Antiquités Juives, une multitude infinie de cette Nation demeura pendant quarante jours à demander grace à Petrone pour ſon Temple. Joſeph étend ailleurs ſa perſévérance juſqu'à cinquante (*a*). La faute peut être de l'Auteur ; elle peut être de ſes Copiſtes. Il ſemble qu'il y ait une autre contradiction dans ce qu'il dit, qu'après avoir renvoyé le peuple enſemencer les terres, il prit les troupes qu'il avoit à Ptolémaïde & retourna à Antioche ; car il étoit à Tibériade, lorſqu'il renvoya les Juifs chez eux. Joſeph ne dit pas qu'il partit de Ptolémaïde pour ſe rendre à Antioche ; mais que pour s'y rendre, il alla prendre les troupes qu'il avoit laiſſées à Ptolémaïde. On fait enfin dire à cet Auteur (*b*), que Petrone » s'en alla à Tibéria- » de accompagné ſeulement de ſes » amis & de ſes domeſtiques (*c*). « Et on le voit, au numero cinq du même Chapitre, faire entourer par les troupes qu'il avoit avec lui cette grande multitude de Juifs, qui étoit venue le trouver à Tibériade. Sigiſmond Gelenius n'a point traduit ces ſept ou huit mots, par pure omiſſion, peut-être auſſi parce qu'il croyoit que Joſeph n'avoit pas pû dire cela, après avoir remarqué plus haut, que Petrone » s'en alla » à Tibériade, accompagné ſeule- » ment de ſes amis & de ſes do- » meſtiques. « Mais l'oppoſition qui eſt entre ces deux endroits, ne vient que d'avoir traduit Θεραπείαν par *famulitium* (*d*). Les Gouverneurs de province ne ſe faiſoient pas toujours accompagner de toutes les troupes qui étoient à leurs ordres : mais ils ne marchoient jamais ſans en avoir quelques-unes avec eux, plus ou moins nombreuſes, ſelon qu'ils le jugeoient à propos. Petrone avoit laiſſé ſon armée à Ptolémaïde, & il n'avoit mené à Tibériade que ſa garde ordinaire. Θεραπείαν, ſon ſervice, τὴν ἐν τῷ παρόντι στρατιὰν.

Une juſtification du jugement

(*a*) Hiſt. de la Guer. des Juifs, Liv. 2. chap. 10.

(*b*) Antiq. Juiv. Liv. 18. chap. 8. numero 3.

(*c*) Καλεσὰς ἐπ' αὐτῶν τὸν τε ἐν τῷ παρόντι στρατιὰν.

(*d*) M. d'Andilly, *cum famulitio.* Sig. Gelenius.

que j'ai porté de Philon n'eſt point néceſſaire pour les perſonnes judicieuſes, & qui liront ſon Traité de *la Députation à Caius*. Ainſi, pour éviter une inutile prolixité, je me contente de citer trois ou quatre endroits de cet Ouvrage, en faveur de ceux qui ne voudront pas ſe donner la peine de le conſulter. 1°. C'eſt un homme abbatu, les yeux égarés, & qui a perdu haleine, qui annonce à Philon que l'Empereur avoit ordonné qu'on mît ſa ſtatuë dans le Temple. Il ne peut s'expliquer, ſes ſanglots l'en empêchent. En vain tâche-t-il deux & trois fois de le faire, il lui eſt impoſſible. 2°. L'embarras de Petrone eſt extrême. Mille réflexions lui font voir l'entrepriſe de l'Empereur impoſſible, ou du moins très-difficile dans ſon exécution. Il craignoit que les Juifs de par-delà l'Euphrate ne ſe joigniſſent à cette multitude infinie qui étoit venue le trouver à Ptolémaïde. C'eſt inſulter à la crédulité de ſes lecteurs, que de dire que Petrone craignoit que les Juifs de par-delà l'Euphrate ne ſe joigniſſent à ceux de la Paleſtine, tandis qu'ils n'étoient pas mieux traités en Méſopotamie & en Babylonie, par les Grecs, les Macédoniens & les Syriens, qu'ils l'étoient en Egypte par les Alexandrins. 3°. L'Empereur dit à Agrippa qu'il avoit ordonné de mettre ſa ſtatuë dans le Temple de Jeruſalem. A cette nouvelle, Agrippa change de couleur; de vermeil qu'il étoit, ſon viſage devient pâle & livide: un tremblement le ſaiſit depuis la tête juſqu'aux pieds, & il ſeroit tombé, ſi on ne l'avoit ſoûtenu. Il perd connoiſſance, & on eſt obligé de l'emporter chez lui, où il eſt trente-ſix heures en cet état. Enfin, il léve un peu la tête ſur le ſoir, mais à peine peut-il ouvrir les yeux. Il n'a pas la force d'aller trouver l'Empereur, mais il en a aſſez pour lui écrire une Lettre de plus de deux grandes pages.

Entre pluſieurs belles choſes qu'il écrit à Caius, il lui raconte que Tibere ayant appris que Pilate avoit conſacré des boucliers d'or dans le Palais d'Herode, qui eſt dans la ville ſacrée, ce Prince, qui ſe poſſédoit d'ailleurs beaucoup, en fut ſi en colère, qu'il n'eſt pas beſoin de le dire; les effets en faiſant la preuve. Que les quatre fils d'Herode, » qui n'é- » toient inférieurs ni en dignité, ni » en fortune aux Rois, « étoient allé trouver l'Intendant, pour l'engager de faire ôter ces boucliers de l'endroit où il les avoit mis.

Ce ne ſont pas les ſeuls traits que préſente la Députation à Caius, du mauvais goût de ſon Auteur, de ſon caractere Romaneſque, & de ſon peu de reſpect pour la vérité. Mais le rapport de choſes ſi peu judicieuſes & ſi peu vrai-ſemblables, ne peut qu'ennuyer. Ainſi je finis en remarquant qu'il fait dire par Agrippa à Caius (*a*), qu'il lui avoit donné la Trachonite, tandis que Joſeph, mieux informé de l'hiſtoire de ce Prince, & moins déclamateur que Philon, dit ſeulement (*b*) que l'Empereur lui donna la Tétrarchie de Phi-

(*a*) Pag. 1037. *c. d.*
(*b*) Antiq. Juives, Liv. 18. chap. 6. numero 10.

lippe ; dont la Galilée ne faiſoit pas partie. C'étoit de celle d'Antipas qu'elle étoit. Agrippa n'eut la Galilée que ſous le régne de Claude (*a*), qui lui donna tous les Etats de ſon grand-pere (*b*).

(*a*) Liv. 17. chap. 11. numero 4.
(*b*) Liv. 19. chap. 5. numero 1.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE DIX-NEUVIÉME.

CHAPITRE I.

I. LES Juifs n'étoient pas les ſeuls ſur leſquels s'étendît la tyrannie de l'Empereur Caius. Sur mer comme ſur terre, tous les ſujets de l'Empire en reſſentirent les cruels effets ; il leur fit à tous de ſi grands maux, qu'on ne trouve rien de ſemblable dans aucune hiſtoire. Rome, qu'il ne crut pas devoir ménager plus que les autres villes de l'Empire, fut particuliérement le théatre de ſes fureurs ; il n'étoit ſorte de perſécutions qu'il ne fît ſouffrir à ſes habitans : mais il ſe plaiſoit ſurtout à faire gémir ſous le poids de ſon inhumanité les Sénateurs, les familles Patriciennes, & tous ceux qui tiroient quelque luſtre des glorieux mérites de leurs Ancêtres. Il n'outrageoit pas avec moins d'indignité les Chevaliers Romains : cet ordre, qui ne le céde ni en richeſſes ni en dignité à celui des Sénateurs, & pour lequel on a conçu tant d'eſtime, qu'il n'eſt pas rare de les voir paſſer dans le Senat (*a*). Il dépouilloit les uns de leurs biens, dégradoit les autres, en faiſoit mourir pluſieurs : le motif de ces outrages & de ces condamnations

Tyrannie, impiétés & folies de Caligula.

(*a*) Senatores ex equitibus Romanis creavit *Sueton.* Auguſt. *num.* 40.

étoit toujours l'envie de s'approprier leurs richeſſes. Trop peu flatté de recevoir de ſes ſujets tous les honneurs qu'on peut rendre à un Souverain, & qu'ils lui rendoient comme à leur Empereur, il voulut en être révéré comme un Dieu : lorſqu'il montoit au Capitole, le plus célèbre des temples qui fût à Rome, il affectoit inſolemment d'appeller Jupiter, auquel il étoit conſacré, ſon frere. Pluſieurs autres de ſes actions pouvoient faire juger qu'il avoit entiérement perdu l'eſprit. S'imaginant follement *un jour*, qu'il étoit tellement maître de la mer, que cet élément ne devoit pas être devant lui dans un moindre aſſujettiſſement que la terre, il crut qu'il étoit au-deſſous de lui de n'aller de Pouzoles à Miſenes (*a*), qui ſont deux villes de la Campanie, que ſur des galères, & fit jetter ſur le bras de mer qui les ſépare, & qui eſt à cet endroit de la largeur de trente ſtades, un pont, ſur lequel il paſſa ce golphe dans un char ſuperbe, plein de la vanité de s'être frayé un chemin ſi nouveau & ſi digne de la Majeſté d'un Dieu tel qu'il ſe croyoit être. Il n'eſt aucun temple dans la Grece dont il n'ait fait enlever tout ce qu'il ſçavoit y être de précieux : piéces de peintures ou de ſculptures, ſtatuës, riches préſens faits aux Dieux, il ſe faiſoit tout apporter, parce que, diſoit-il, tout ce qui exiſte de beau devoit être raſſemblé dans le plus bel endroit de l'univers, & que Rome avoit ſans contredit cet éminent mérite. Il en ornoit ſes palais, ſes jardins, & les maiſons de campagne qu'il avoit en Italie. Il porta l'impiété juſqu'à vouloir faire enlever le Jupiter qu'on adore à Olympe, & que pour cette raiſon on appelle le Jupiter Olympien, célèbre morceau du Statuaire Phidias, Athénien : l'exécution de l'ordre qu'il avoit donné à Memmius Regulus de le lui envoyer manqua, parce que les Architectes aſſurerent cet Officier, que ſi l'on y touchoit, on détruiroit tout l'ouvrage ; d'autres ajoûtent, que Memmius ayant voulu ſe mettre en devoir d'exécuter les ordres de l'Empereur, le nombre incroyable de prodiges qui arriverent lui firent abandonner cette entrepriſe. Mais toutes ces excuſes ne l'euſſent pas empêché de périr, & il ne dut ſa conſervation qu'à la mort précipitée de Caius.

Extravagances de Caius à l'occaſion d'une fille qui lui naît.

II. La folie de ce Prince parvint à un tel degré, qu'une fille

(*a*) Suétone dit, depuis Baies juſqu'à Pouzoles. Dion met Baules, au lieu de Baies.

lui étant née, il la fit mettre ſur les genoux de la ſtatuë de Jupiter (*a*) qui étoit dans le Capitole : & déclarant que ce Dieu en étoit le pere autant que lui, il laiſſa au public à juger lequel de ces deux peres étoit le plus grand. Juſques-là néanmoins, on crut devoir ſouffrir tous ſes excès ; il y mit enfin le comble, en permettant aux eſclaves d'accuſer leurs maîtres de tous les crimes qu'ils jugeroient à propos d'imaginer ; & ces accuſations avoient des ſuites d'autant plus dangereuſes, qu'il excitoit ſouvent à les former ces infames délateurs, toujours prêts à lui complaire. Pollux, un des eſclaves de Claude, eut l'audace d'accuſer ſon maître, & Caius n'eut pas honte d'aller entendre plaider une cauſe où il s'agiſſoit de la vie de ſon oncle, dans l'eſpérance de s'en défaire, en le condamnant à mort ; mais il ne put réuſſir. Ces odieuſes pratiques ayant élevé partout les eſclaves contre leurs maîtres, & rempli tout l'Empire de ſcélérats & de calomniateurs, il ſe forma contre lui diverſes conſpirations. Les uns avoient à ſe venger des maux qu'ils avoient ſouffert, les autres penſoient à prévenir ceux dont on étoit continuellement menacé. La mort de l'auteur de tant de maux fut un coup d'Etat, pour le rétabliſſement du bon ordre, de la ſûreté publique, & de l'autorité des Loix dans tout l'Empire. Elle arriva ſur-tout fort heureuſement pour notre Nation, qui n'auroit pû échapper à ſon entiére deſtruction, s'il eût encore vécu quelque temps. Je vais faire un récit exact de ce grand évenement, ſi propre à perſuader de la grandeur de Dieu & de ſon pouvoir infini ; il fournira de puiſſants motifs de conſolation à ceux qui ſont dans l'adverſité, & ſervira de leçon à ces heureux du ſiécle, qui, mettant toute leur confiance dans leur fortune, ne peuvent ſe perſuader qu'il n'eſt point de proſpérité durable ſans vertu.

III. Trois conſpirations éclaterent contre l'Empereur Caius, & toutes trois furent formées & conduites par des gens de cœur. Emilius Regulus, originaire de Cordoue, fermement reſolu d'ôter la vie à l'Empereur, ou par lui-même ou par les perſonnes qu'il s'étoit attachées, fut le Chef d'une. Caſſius Che-

Emilius Regulus, Caſſius Chereas, & Annius Minucianus, conſpirent contre Caligula.

(*a*) Ce ne fut pas ſeulement la figure de ſa fille, que Caius fit mettre ſur les genoux de Jupiter, comme M. d'Andilly le dit : ce fut la Princeſſe même. *Infantem autem Juliam Druſillam appellatam per omnium Deorum templa circumferens, Minervæ gremio impoſuit alendamque & inſtituendam commendavit.* Sueton. *Calig.* num. 25.

reas, l'un des Capitaines des Gardes Prétoriennes, forma la ſeconde. Annius Minucianus ſe mit d'un autre côté, à la tête d'un parti conſiderable, qui avoit réſolu de faire ceſſer la tyrannie. Chacun de ces trois hommes avoit ſon motif particulier de haine contre l'Empereur. Regulus, naturellement vif & emporté, ne put voir commettre tant d'injuſtices ſans s'animer d'une bouillante colère; & par un effet de ſon extrême franchiſe, il ne ſe fit aucune peine de communiquer ſes ſentimens à ſes amis, & à ceux qui lui paroiſſoient capables d'une haute entrepriſe. Caius avoit fait mourir Lepidus, citoyen des plus d'ſtingués de Rome, & l'ami intime de Minucianus. Le deſir de venger ſon ami, la crainte d'eſſuyer un pareil traitement, car Caius n'épargnoit perſonne, le porterent à attenter à ſa vie. Chereas ne pouvoit ſe réſoudre à ſouffrir plus long-temps les reproches inſultans de molleſſe que lui faiſoit l'Empereur, & comme il ſentoit d'ailleurs à quoi l'expoſoit l'attachement qu'il avoit juſqu'alors témoigné à ce Prince, le danger continuel du ſervice attaché à ſa charge, il ſe perſuada qu'il pouvoit, ſans compromettre ſon honneur, tenter de lui arracher la vie. Ces trois hommes, Regulus, Minucianus, & Chereas, crurent donc devoir s'entretenir de ce projet avec ceux qui ſentoient toute l'énormité des injuſtites de Caligula, & qui penſoient que ſa mort ſeule pouvoit en arrêter la violence, qui augmentoit tous les jours; le ſuccès de l'entrepriſe leur paroiſſoit poſſible, & ils ſe flattoient que ſi elle réuſſiſſoit, il ſeroit bien glorieux, que tant de braves gens s'y fuſſent prêtés, & que, pour ſauver Rome & l'Empire, ils ſe fuſſent généreuſement livrés au riſque de perdre la vie. Chereas s'y portoit avec la plus vive ardeur, autant pour ſe faire un grand nom, que parce que ſa charge le mettant à portée d'approcher plus librement le Prince, il lui étoit plus facile de conſommer cet attentat.

IV. C'étoit alors le temps des jeux du Cirque, ſpectacle pour lequel les Romains ſe rendoient avec un grand empreſſement à l'Hippodrome: lorſque le peuple, qui y couroit en foule, étoit aſſemblé, il ne manquoit jamais de demander quelque grace aux Empereurs, qui ſe faiſoient, dans cette occaſion, une eſpèce de devoir de ne la pas refuſer. Celle qui fut demandée cette fois, fut la ſuppreſſion de quelque partie des impôts, & que l'exaction s'en fît d'une manière moins oné-

reuſe : quoique la multitude fît de grandes inſtances pour l'obtenir, Caius ne voulut rien accorder ; & comme ſes refus occaſionnerent quelque bruit, il envoya de côtés & d'autres des ſoldats, ſe ſaiſir de ceux qui en faiſoient le plus, & leur ordonna de les tuer ſur le champ. Ses ordres furent exécutés, il en coûta la vie à pluſieurs perſonnes. A la vuë du ſang qui ſe répandoit, le peuple ſe tut, & ceſſa d'inſiſter ſur une demande qui mettoit au riſque de perdre la vie. Chereas n'en fut que plus animé à pouſſer ſon entrepriſe, & à mettre fin aux cruautés de Caius. Il avoit ſouvent eu deſſein de le tuer lorſqu'il étoit à table, mais quelques réflexions l'avoient retenu, & tout décidé qu'il étoit à lui ôter la vie, il croyoit devoir choiſir un moment ſi favorable, qu'une vaine & inutile tentative ne le mît pas hors d'état d'exécuter ce qu'il avoit ſi fermement réſolu.

Caius fait tuer quelques-uns de ceux qui demandoient diminution des impôts.

V. Il y avoit long-temps qu'il étoit dans le ſervice, & le rapport dans lequel ſa charge le mettoit avec Caius, lui étoit inſupportable. Ce Prince l'avoit chargé de la recette des différents tributs qui ſe payoient au thréſor Impérial, & du recouvrement des ſommes qui étoient dues. Comme cette ſorte d'impoſition avoit été augmentée du double, bien des gens ſe trouvoient hors d'état de payer ſur le champ ; par un effet de ſon inclination bienfaiſante, Chereas, contre l'intention de l'Empereur, accordoit du temps à ceux qui lui en demandoient. Ces ménagemens irritoient Caius, il l'accuſoit de négligence & de lâcheté, & ne manquoit aucune occaſion de lui marquer le plus inſultant mépris : lorſque c'étoit à lui à venir demander le Mot, il ne lui en donnoit que de relatifs à la molleſſe efféminée dont il ne ceſſoit de lui faire des reproches qu'on pouvoit à plus juſte titre lui faire à lui-même, puiſqu'il n'avoit pas honte de paroître, dans les cérémonies de certains myſteres, qu'il avoit inſtitués, vêtu, friſé comme une femme, & ridiculement paré de toutes les affétéries qu'il s'imaginoit pouvoir le faire prendre pour une perſonne de ce ſexe. Chereas étoit d'autant plus vivement piqué des outrages que lui faiſoit l'Empereur, que lorſqu'il rendoit aux autres Officiers ſes Collégues le mot qu'il avoit reçu, il eſſuyoit de leur part d'affligeantes railleries, & les trouvoit toujours prêts à lui prédire, d'un ton mocqueur, celui que l'Empereur ne manqueroit pas de lui donner, lorſque c'étoit à lui à l'aller

Pompedius accuſé d'avoir mal parlé de l'Empereur. Quintilie miſe à la queſtion.

prendre. Ne pouvant donc ſouffrir plus long-temps de tels opprobres, il ſe crut permis de chercher quelqu'un qui voulût entrer dans le reſſentiment qu'il en concevoit, & qu'il eſtimoit juſte. Un de ceux à qui il s'adreſſa fut Pompedius; c'étoit un Sénateur, qui avoit paſſé par toutes les charges de la République, mais qui étant Epicurien, aimoit fort ſon repos, & menoit une vie tranquille & éloignée des affaires. Timidius, qui étoit ſon ennemi, l'accuſa d'avoir tenu des diſcours injurieux à l'Empereur, & produiſit pour témoin une fille de théatre, qui, pour ſon extrême beauté, avoit un grand nombre de courtiſans, du nombre deſquels étoit Pompedius. L'accuſation étoit fauſſe, & Quintilie eut en horreur de faire perdre, par un menſonge, la vie à un homme dont elle étoit aimée. Timidius cependant demanda qu'elle fût appliquée à la queſtion, Caius ordonna à Chereas de la lui faire donner ſur le champ. C'étoit lui qu'il employoit lorſqu'il vouloit faire tourmenter ou mourir quelqu'un, dans la penſée que les reproches de foibleſſe & de lâcheté qu'il lui faiſoit lui feroient exécuter ſes ordres avec plus de dureté & de rigueur. Quintilie conduite à la queſtion, marcha ſur le pied d'un de ceux qui, comme Pompedius, lui étoient attachés, pour lui marquer qu'il ne devoit rien appréhender (*a*); qu'elle ne craignoit point la queſtion, & qu'elle la ſubiroit avec courage. Chereas lui en fit ſubir une très-rude: c'étoit contre ſon intention, & malgré lui, mais il y étoit forcé. Les tourmens n'ébranlerent point la fermeté de Quintilie; & Chereas l'ayant préſentée à l'Empereur dans un état qui faiſoit horreur, il ne put s'empêcher d'en être touché. Il la déchargea & Pompedius de l'accuſation qu'on avoit formée contre eux, & fit donner quelque argent à Quintilie, pour la conſoler en quelque ſorte du tort que l'extrême violence des tourmens qu'elle avoit ſoufferts avec tant de conſtance, pouvoit avoit avoir fait à ſa beauté.

Chereas va trouver Papinius & Clémens.

VI. Chereas étoit au déſeſpoir, de lui avoir fait ſouffrir de ſi grands maux, que l'Empereur même avoit cru devoir l'en conſoler. Il s'en ouvrit avec Clémens & Papinius. Le premier commandoit les Prétoriens (*b*), & le ſecond en étoit un des Capitaines. » Nous veillons, dit-il, en s'adreſſant à Clémens avec

(*a*) Voyez Remarque I.

(*b*) » Clémens, qui avoit une charge » dans l'armée. « [*M. d'Andilly.*] Ce n'eſt rien dire, Clémens étoit Préfet du

» un zèle plein d'activité, & autant que nous le pouvons, à la » conſervation de l'Empereur : par nos ſoins vigilans les conſ- » pirations formées contre ſes jours ſont éteintes ; nous » n'épargnons aucun de leurs auteurs ; nous ôtons la vie » aux uns, & nous faiſons ſubir aux autres des queſtions » ſi rudes, que lui-même en a compaſſion : n'eſt-ce pas faire » un louable uſage des troupes que nous avons à notre » commandement ? « Clémens ne répondit rien, mais la rougeur qui s'étoit répandue ſur ſon viſage indiquoit aſſez combien il avoit honte de ſe trouver engagé à exécuter de certains ordres, & il étoit aiſé de juger qu'il n'y avoit que la crainte du péril qui l'empêchoit de s'expliquer ſur les folies & les extravagances de Caius. Chereas prit donc quelque confiance, & parlant avec plus de hardieſſe & de liberté, il fit une peinture vive & détaillée de tous les maux dont Rome & l'Empire étoient accablés. » Le vulgaire, dit-il alors, en » attribue la cauſe à l'Empereur ; mais ceux qui jugent ſai- » nement des choſes, s'en prennent à moi, à Papinius, à vous » ſur-tout, Clémens (*a*) : ce n'eſt point pour obéir à l'Em- » pereur, c'eſt de notre propre mouvement que nous faiſons » ces maux aux Romains ; puiſqu'en effet, étant en notre pou- » voir d'arrêter les effets de la cruauté avec laquelle il traite » Rome & l'Empire, nous ſommes les Miniſtres de ſa bar- » barie. Du ſervice militaire, paſſés à la fonction infame de » bourreaux, nous portons les armes, non pour aſſurer notre » liberté & ſoûtenir l'Empire, mais pour veiller à la conſer- » vation d'un tyran, qui tient également nos corps & nos » eſprits dans une honteuſe captivité. Souillés tous les jours » du ſang de nos Concitoyens, que nous égorgeons ou que » nous faiſons expirer dans les tourmens, nous attendons le » moment que quelque autre miniſtre de ſa fureur nous faſſe » le même traitement. Car s'il ſe ſert aujourd'hui de nous, il » ne nous conſidère pas davantage ; nous lui ſommes au con- » traire ſuſpects. Le nombre des victimes qu'il s'eſt fait immo- » ler n'a point aſſouvi ſa rage. Le maintien de la juſtice & de » l'équité n'eſt point le motif de ſa cruauté, c'eſt du ſang

Prétoire : c'eſt ce que nous apprend Tacite, lorſqu'il dit que Minucianus procura la charge de Préfet du Prétoire à Clémens, dont le pere s'en étoit bien acquité ſous Caius ..... *Patrem ejus ſub Caio Cæſare egregiè functum eâ curâ dicitans.* Hiſt. Liv. 4. chap. 68.

(*a*) Voyez Remarque I.

» qu'il lui faut, ſa barbarie ne peut être ſatisfaite qu'en en
» voyant répandre. Ce ſera bientôt le nôtre qu'il demandera,
» & nous périrons comme tant d'autres, nous qui devrions
» aſſurer la liberté de l'Empire, & le ſauver en nous ſauvant
» nous mêmes.

VII. Clémens loua & approuva les ſentimens de Chereas, mais il lui recommanda fort de les tenir ſecrets, parce qu'il y alloit de leur vie, » s'il tranſpiroit quelque choſe d'un projet de
» cette conſéquence avant qu'on en pût venir à l'exécution. Il fut
» d'avis qu'on devoit tout attendre du temps & des circonſ-
» tances, qu'il en pourroit naître de favorables au moment
» qu'on s'y attendroit le moins, & déclara qu'encore bien
» que ſon grand âge ne lui permît point de rien oſer de
» ſemblable, & que l'avis qu'il ouvroit lui parût le
» plus ſûr, il reconnoiſſoit cependant qu'il ne ſe pouvoit
» rien concevoir de plus noble & de plus généreux, que
» ce que Chereas venoit de propoſer. « Il ſe retira enſuite chez lui, ne ſçachant que penſer de ce qu'il venoit d'entendre, & de ce que lui-même avoit dit. Cependant Chereas ayant conçu quelque inquiétude, ſe hâta d'aller trouver Cornelius Sabinus, qui étoit, comme lui, Capitaine des Gardes. Il lui connoiſſoit beaucoup de bravoure & de zèle pour la liberté, & ſçavoit ſur-tout qu'il étoit mécontent de voir l'Empire dans une auſſi déplorable ſituation; ainſi, pour accélérer l'exécution du deſſein qu'il avoit formé, il crut devoir en confier le ſecret à cet Officier: il avoit d'ailleurs quelque crainte que Clémens ne le trahît, & étoit perſuadé que dans des affaires auſſi critiques, les remiſes & les délais tournoient toujours au déſavantage de ceux qui marchandoient beaucoup.

Chereas s'ouvre à Sabinus.

VIII. Sabinus entra dans toutes les vuës de Chereas, il étoit lui-même depuis long-temps dans les mêmes ſentimens, ſans oſer en rien faire paroître, parce qu'il n'avoit encore trouvé perſonne à qui il crût pouvoir s'ouvrir avec ſûreté; mais Chereas ſe préſentant alors de lui-même, & lui promettant un ſecret inviolable ſur tout ce qui ſe paſſeroit entre eux, Sabinus ſe livra à lui, & le preſſa de pouſſer l'entrepriſe avec ardeur. Ainſi, ils convinrent de ſe rendre ſur le champ enſemble chez Minucianus, dont ils connoiſſoient le courage & la généroſité, & qu'ils ſçavoient être animé du même zèle qu'eux. Il étoit devenu ſuſpect à l'Empereur depuis la mort de Lepidus.

Minucianus

Minucianus & Lepidus avoient été liés d'une étroite amitié, les dangers communs en avoient ſerré les nœuds ; car tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué dans l'Empire craignoit extrêmement Caius. Perſonne ne ſe croyoit à couvert de ſa cruauté, parce qu'il ne ceſſoit d'en faire ſentir les effets indifféremment à tout le monde ; & quoique, malgré la peine qu'on reſſentoit de voir les choſes dans un ſi terrible état, on crut devoir ſe tenir ſur ſes gardes les uns contre les autres, & ne rien découvrir de ſes ſentimens & de la haine qu'on portoit à l'Empereur, parce qu'on ſçavoit trop à quoi l'on ſe fût expoſé, ſi on eût oſé s'ouvrir : on ſentoit facilement que cette haine étoit générale, & de ce ſentiment intime naiſſoit une union merveilleuſe d'affection & de bienveillance entre tous les ſujets de l'Empire.

Chereas & Sabinus conferent avec Minucianus.

IX. Chereas & Sabinus furent donc trouver Minucianus, qui les recut très-bien. Comme il étoit d'une des meilleures familles de Rome, ils avoient coûtume, lorſqu'ils ſe rencontroient enſemble, de lui rendre toute ſorte d'honneurs, & lui déféroient toujours celui d'ouvrir la converſation. Ainſi, il les prévint, & demanda à Chereas quel mot l'Empereur lui avoit donné ce jour-là ; car tout Rome ſçavoit que, pour lui faire peine, il affectoit de lui en donner de ridicules. Chereas, ſans s'arrêter à la raillerie de Minucianus, & le remerciant de ce qu'il lui parloit avec confiance : » Que ne me donnez-vous, » lui dit-il, vous, pour mot, *Liberté*. Je ſens, & vous en dois une » parfaite reconnoiſſance, que vous m'inſpirez une ardeur plus » vive que celle dont toute mon ame eſt animée. Mon courage, » pour s'échauffer, n'a pas beſoin de plus longs diſcours, vous pé- » nétrez mon deſſein, vous l'approuvez, nous avons les mêmes » vuës, ſans nous les être communiquées. Je ne porte qu'une » épée, mais elle ſuffit pour vous & pour moi ; mettons la main » à l'œuvre, marchez devant moi, ſi vous le jugez à propos, » & je vous ſuis : ou, laiſſez-moi paſſer le premier, & ne me » ſervez que de ſecond ; dans l'un ou l'autre poſte, je ne vous » manquerai pas. C'eſt du courage que le fer tire toute ſa » force ; avec celui dont vous êtes animé, vous n'avez pas » beſoin d'épée. J'ai formé ce hardi projet, je ſuis réſolu de » l'exécuter ; nulle crainte du péril que je cours, n'eſt capable » de m'arrêter. Le déſeſpoir de voir ma Patrie dans les fers, elle

» qui a joui d'une ſi douce liberté ; nos Loix les plus reſpecta-
» bles violées & mépriſées ; tout ce qu'il y a de Citoyens dans
» Rome, & de ſujets dans l'Empire, expoſés à périr par la fu-
» reur de Caius : tant de maux, tant de déſordres, me per-
» mettent-ils de m'inquiéter d'un danger qui m'eſt particulier ?
» Plaiſe au Ciel, que la juſte conformité de mes ſentimens
» avec les vôtres me mérite toute votre confiance.

X. Minucianus ſaiſit avec ardeur toute la portée du diſcours de Chereas, il anima ſon audace, lui témoigna par ſes embraſſemens combien ſon projet lui paroiſſoit généreux & digne de louanges, & ne le laiſſa aller qu'après avoir prié enſemble les Dieux de leur être favorable. Quelques-uns aſſurent que Chereas fut encore fortifié dans ſon deſſein par une aventure, qu'ils certifient lui être alors arrivée : Que, comme il entroit un jour au Senat, il entendit ſortir du milieu de la foule une voix, qui lui diſoit de ſe hâter d'exécuter ce qu'il avoit réſolu, & de s'aſſurer de la protection du ciel. Qu'il craignit d'abord que ce ne fût quelqu'un des Conjurés qui le trahiſſoit, & qui vouloit le perdre ; mais qu'il comprit bientôt après, que ces paroles étoient comme un ſignal qui lui étoit donné pour exciter d'autant plus ſon courage ; ſoit que ce fût quelqu'un des Conjurés, qui eût pris ſoin de les lui faire entendre ; ſoit que pour le raſſurer, Dieu, à qui rien de ce qui ſe paſſe dans le monde n'eſt caché, daignât les lui adreſſer.

Déja la conſpiration commençoit à avoir des partiſans dans les différents Ordres. Des Sénateurs, des Chevaliers, des Militaires étoient entrés dans le ſecret ; & comme il n'y avoit perſonne qui ne crût que ſon bonheur dépendoit de la mort de Caius, chacun ſe piquoit, en ce qui dépendoit de ſoi, de pouvoir y concourir : zèle, empreſſement, diſcours, action, tout s'arma contre la tyrannie. Caliſte même, un des affranchis de l'Empereur, ſe joignit aux conjurés. Cet homme s'étoit rendu redoutable à tout le monde, & jouiſſoit d'un pouvoir preſque égal à celui de ſon maître. Il s'étoit acquis des richeſſes immenſes, par le honteux trafic & l'abus inſolent qu'il faiſoit de ſon crédit & de ſa puiſſance. Il ſentoit bien, qu'indépendamment de tout autre motif, ſes grands biens le mettoient dans le cas d'avoir tout à appréhender de la part de Caius, qu'il ſçavoit être ſi opiniatrément décidé, lorſqu'il prenoit quelque parti, que rien n'étoit capable de le faire changer de réſolution ; ainſi

il ſe rangea du côté de Claude, & lui fit ſecrettement ſa cour, ſe flattant que s'il devenoit Empereur au défaut de Caius, le haut degré de puiſſance auquel il étoit parvenu, ſerviroit à le mettre en honneur auprès de ce Prince, à proportion du zèle avec lequel il en auroit fait uſage pour le ſervir & lui prouver ſon attachement: & dans cette vuë, il eut la confiance de lui dire, que Caius lui avoit ordonné de l'empoiſonner, mais qu'il avoit toujours, ſous divers prétextes, différé d'exécuter cet ordre. Pour moi, je penſe que c'étoit une fourberie que Caliſte inventoit pour ſe faire valoir auprès de Claude & gagner ſes bonnes graces; car je ne fais aucun doute, que ſi Caius eût en effet voulu ſe défaire de Claude, & qu'il eût pour cela chargé de quelque ordre cet affranchi, il ne l'eût exécuté ſans aucun délai; ou que, s'il eût ſeulement paru irréſolu, il ne l'en eût fait punir ſur le champ. C'eſt donc, ſelon moi, par un effet de la Providence que Claude échappa (*a*) aux fureurs de Caius; & Caliſte ſe fit un faux mérite d'un ſervice qu'il n'avoit pas même été à portée de rendre.

XI. Cependant les lenteurs de la plûpart des Conjurés jettoient Chereas dans des délais continuels; il le ſouffroit d'autant plus impatiemment, que toute occaſion lui ſembloit bonne. On pouvoit, ſelon lui, frapper l'Empereur lorſqu'il alloit au Capitole offrir des ſacrifices pour la Princeſſe ſa fille; ou le précipiter du haut de ſon Palais, lorſque de deſſus une terraſſe fort élevée, qui donnoit ſur la place, il jettoit de l'argent au peuple; enfin, le ſurprendre lorſqu'il célébroit les myſteres qu'il avoit inſtitués, puiſqu'alors, tout occupé du ſoin que tout s'y fît avec une prétendue décence, & ne ſe méfiant de perſonne, il ne ſongeoit à prendre aucune précaution pour ſa ſûreté. » Mais peut-être, ajoûtoit Chereas, penſe-» t-on que la mort eſt ſans force & ſans pouvoir contre ce *Ty-*» *ran*, qui ſe croit un Dieu (*b*)? Eh bien, je m'en ſens aſſez à » moi, pour le ſoumettre à ſon empire, même ſans épée.« C'étoit ainſi que Chereas reprochoit aux Conjurés leur lenteur, qui

(*a*) Χρήσασθαι qu'ont les anciennes Editions, ne fait aucun ſens. Le nouvel Editeur lui a ſubſtitué σώσασθαι, qui en fait un bon. On pourroit lire ῥύσασθαι, qui a plus de reſſemblance avec χρήσασθαι & qui en donne un auſſi bon.

(*b*) Le nouvel Editeur a regardé cet endroit comme preſque inconcevable. Moi-même dans l'eſpérance de rencontrer mieux que pour le rentier, je riſque une conjecture différente de celle de ce Sçavant. 1°. Je ſuppoſe qu'ὑφὴν s'eſt perdu par l'injure des temps ou la négligence des Copiſtes. 2°. Que σημεῖον a pris la place de ῥῆμα ὑ-

les expoſoit enfin à manquer leur coup. Ils ſentoient la juſtice de ces reproches, & convenoient que le motif de ſon empreſſement étoit louable, puiſqu'il n'avoit pour objet que leur propre intérêt ; ils croyoient cependant qu'on devoit encore un peu différer, de peur que s'il arrivoit quelque contre-temps, la ville ne fût en proie aux troubles les plus funeſtes, par les recherches qu'on feroit de ceux qui auroient eu connoiſſance de la conſpiration, & que l'entrepriſe ne devînt impoſſible à ceux qui auroient eu le courage de s'en charger, par l'attention qu'auroit infailliblement Caius de ſi bien renforcer ſa garde, qu'il n'y eût plus aucun moyen de l'aborder : ainſi ils propoſoient de prendre le temps des ſpectacles inſtitués en l'honneur du premier Céſar, qui enleva au peuple l'autorité ſouveraine ; parce que ces ſpectacles ſe donnant ſur un théatre qu'on dreſſoit pour cela devant le palais, outre le peuple, qui y accouroit en foule, tous les Patriciens s'y trouvoient, avec leurs femmes & leurs enfans, ce qui formoit une ſi grande multitude, dans le petit eſpace deſtiné à la contenir, qu'il leur paroiſſoit facile d'attaquer l'Empereur, qui y aſſiſtoit lui-même, lorſqu'il entreroit : les plus grands efforts de ſes Gardes ne pouvant, dans une auſſi grande preſſe, le garantir de ceux des Conjurés.

XII. Chereas fut obligé de ſe rendre à cet avis ; & il fut arrêté de différer juſqu'au premier jour de ces ſpectacles. Mais la fortune en décida autrement, les premiers jours de cette ſolemnité ſe perdirent ſans rien entreprendre, & à peine exécuta-t-on le dernier ce qui avoit été réſolu pour le premier. Chereas aſſembla alors les Conjurés, & leur repréſenta » que » le temps qui s'écouloit, étoit un reproche bien ſenſible de » la lenteur avec laquelle on ſe portoit à l'exécution d'une » entrepriſe ſi généreuſement formée, mais qui, ne pouvant » manquer d'échouer, fourniroit à l'Empereur des prétextes » d'exécuter de plus grandes cruautés que jamais. Ne ſentons-

M. Havercamp ſuppoſe que Chereas fait alluſion à cette voix qu'il avoit entendue dans le Senat ; mais cet Officier ne devoit rien dire de ce préſage, ou s'il en parloit, n'en pas parler comme d'une choſe douteuſe. Outre que la penſée que lui prête l'explication du ſçavant Editeur eſt foible & languiſſante ; au-lieu que celle que lui donne la conjecture qu'on propoſe, eſt ferme & ſoûtenue. Car c'eſt comme ſi Chereas diſoit : » Croyez-» vous donc, parce que Caius s'imagine » être un Dieu, qu'il ſoit défendu à la mort » de lui faire ſentir ſon pouvoir ? Je lui » ferai bien, moi, ſentir le mien.

» nous pas, ajoûta-t-il, que nous privons l'Empire d'autant de » jours de liberté, que nous en conſommons en vains délais, » & que, par cette honteuſe lâcheté, nous en ajoûtons autant à » la tyrannie de Caius. Hâtons-nous de nous tirer nous-mêmes » de toute inquiétude & de toute crainte : rendons à l'Empire « ſon ancienne félicité, & méritons enfin, par notre acti- » vité, l'eſtime de notre ſiècle, & un nom glorieux dans la » poſtérité (*a*). « Bien que les Conjurés n'euſſent rien de ſolide à répondre, cependant comme leur ſilence ſembloit être celui de gens que les approches du moment déciſif avoit attérés, Chereas reprit la parole & dit : » Quoi ! encore des lenteurs, » des irréſolutions ? C'eſt aujourd'hui le dernier jour des ſpec- » tacles, Caius s'eſt propoſé d'aller enſuite à Alexandrie, & » de viſiter l'Egypte : il ſera bien glorieux pour nous, qu'un » tel monſtre ait pû nous échapper, & aller, avec tout l'appa- » reil de la magnificence Romaine, triompher ſur mer & ſur » terre de notre lâcheté. Quelque Egyptien, bien mieux per- » ſuadé que nous, que des hommes libres ne doivent ſouffrir » aucune ſorte d'outrage, en délivrera le monde, & nous ne » ſerons pas couverts de confuſion. Je ne m'arrête plus à au- » cune délibération ; aujourd'hui même, quoi qu'il puiſſe m'en » arriver, je ſuivrai les mouvemens de mon zèle & de mon » courage. Et que peut-il m'arriver de plus funeſte, que de » penſer toute ma vie, ſi Caius ne mouroit pas de ma main, » qu'un autre l'eût tué & m'en eût enlevé la gloire.

XIII. Chereas, en parlant ainſi, ſe fortifioit lui-même dans ſa violente réſolution, & inſpira aux autres Conjurés une telle confiance, que tous convinrent enfin, que l'affaire n'étoit plus ſuſceptible d'aucun délai. Il ſe rendit dès le point du jour au palais avec ſon épée ; car c'eſt la coûtume, que les Capitaines des Gardes en ſoient armés, lorſqu'ils vont recevoir le mot de l'Empereur, & c'étoit à lui à le prendre ce jour-là. On s'empreſſoit cependant de ſe rendre au lieu du ſpectacle, & la foule étoit déja très-grande, chacun aſpirant à prendre la meilleure place qu'il ſeroit poſſible. Car, comme il n'y en avoit point de

(*a*) La leçon que le nouvel Editeur préſente dans la Note *y*, eſt un débris de la bonne. Mais, pour rétablir entiérement cet endroit, il faut, je crois, effacer ἄπαντας, pour faire πάροντας prendre ſa place : mettre ἢ entre πάροντας & τοῖς ἄλλοις. « Faiſons-nous une belle » réputation dans le ſiècle préſent & » dans les ſuivants.

particuliérement affectée pour les Sénateurs & pour les Chevaliers, tout le monde ſe trouvoit confondu, les femmes parmi les hommes, les eſclaves avec les perſonnes libres. L'Empereur s'étant donné le plaiſir de voir ce déſordre, alla enſuite par le chemin qui lui étoit préparé, ſacrifier à celui des Céſars en l'honneur duquel on donnoit ces ſpectacles. Une des victimes étant tombée, ſon ſang rejaillit ſur la robe d'Aſprenas. Caius ne fit qu'en rire, mais ce fut un préſage de ce qui devoit arriver à ce Sénateur, car il fut tué avec l'Empereur. On dit que ce Prince parut, contre ſon ordinaire, très-affable ce jour-là, & on étoit étonné de la douceur avec laquelle il parloit à ceux qui l'abordoient. Après le ſacrifice il vint, accompagné de ceux qu'il conſidéroit particuliérement, prendre ſur le théatre la place qui lui étoit deſtinée. Ce théatre, ainſi que celui qu'on dreſſoit tous les ans, avoit deux portes, dont l'une conduiſoit au parterre (*a*), & l'autre communiquoit aux portiques, afin qu'on pût entrer & ſortir ſans gêner ceux qui étoient au théatre. On en avoit ménagé une autre dans le dedans du théatre, par une cloiſon, pour la liberté des Acteurs & des Muſiciens. Tout le monde s'étant aſſis, Chereas prit ſa place avec les autres Capitaines des Gardes, auprès de l'Empereur, qui occupoit la droite du théatre. Le Sénateur Vatinius, qui avoit ſervi autrefois, demanda à Cluvius, qui étoit auſſi Sénateur, auprès duquel il étoit aſſis, s'il ne ſçavoit rien des grandes nouvelles; mais il eut l'attention de parler ſi bas, que perſonne que celui à qui il fit cette demande, ne put l'entendre. Cluvius ayant répondu que non, il lui dit: On doit repréſenter aujourd'hui la tyrannie égorgée. Taiſez-vous, reprit Cluvius, de peur que quelque Grec ne vous entende (*b*). On jetta

(*a*) » Il y avoit deux portes: l'une à » découvert, qui regardoit la grande » place. « [M. *d'Andilly.*] L'endroit eſt obſcur, & je ne me flatte pas d'avoir bien rendu la penſée de Joſeph; mais j'oſe aſſurer, qu'il n'a point connu *une porte à découvert qui regardoit la grande place.* A la lettre, une qui conduiſoit dans l'endroit qui étoit à découvert. Les théatres des anciens étoient compoſés de diverſes piéces, tant pour les ſpectateurs que pour les acteurs & les pantomimes. Le milieu étoit un grand eſpace, vuide & à découvert dans les commencemens, mais qu'on couvrit dans la ſuite de voiles de vaiſſeaux, pour ſe mettre à couvert du chaud & du mauvais temps. C'eſt ce que Joſeph appelle *à l'air*, ὑπαίθριον, & que je n'ai pû rendre que par le parterre. Car comme nos théatres reſſemblent peu à ceux des Romains, nous n'avons point de termes dans notre Langue propres à en exprimer exactement les différentes piéces. *Voyez* Diſcours ſur la forme & la conſtruction de théatres des Anciens. *Hiſt. Academ. des Inſcript. & Bell. Lettres Tom.* 1. *pag.* 236.

(*b*) Voyez Remarque II.

enſuite aux ſpectateurs pluſieurs fruits, beaucoup d'oiſeaux, très-rares & très-précieux à ceux qui les poſſedent. Caius prenoit plaiſir à voir le peuple ſe diſputer & ſe battre à qui en auroit.

Deux circonſtances (*a*) particuliéres furent regardées comme des préſages. On joua une piéce, où un chef de voleurs étoit mis en croix, & le Pantomime repréſenta celle de Ciniras (*b*), dans laquelle Ciniras & ſa fille furent faits mourir, & on répandit beaucoup de ſang autour du chef des voleurs & de Ciniras. On convient auſſi que Philippe, Roi de Macédoine, fils d'Amintas, avoit été tué ce jour-là par Pauſanias, l'un de ſes amis, lorſqu'il entroit au théatre. Caius balançoit s'il attendroit la fin des ſpectacles, parce que c'étoit le dernier jour, où s'il iroit prendre le bain & quelque nourriture, pour revenir enſuite, comme il avoit fait les jours précédents. Minucianus, qui étoit aſſis au-deſſus de lui, ayant vû ſortir Chereas, & craignant que cette occaſion ne ſe perdît encore, ſe leva pour l'aller exciter à ne la pas manquer; mais l'Empereur le prenant par la robe, lui dit: » Où allez-vous, homme » de bien (*c*)? « Minucianus crut qu'il devoit par reſpect ſe raſſeoir; mais ſa crainte augmentant, il ſe leva un moment après, & l'Empereur croyant que c'étoit pour quelque beſoin naturel, ne voulut pas l'empêcher de ſortir. Aſprenas qui étoit du ſecret, pour faciliter l'exécution de ce qu'on avoit réſolu, conſeilla à l'Empereur d'aller à ſon ordinaire prendre le bain & manger, pour revenir enſuite reprendre ſa place.

XIV. Chereas & les autres Conjurés ſe placerent aux endroits qui leur parurent les plus propres à leur deſſein; aucun d'eux ne devoit quitter le poſte qu'il occupoit, tant ils étoient dans l'impatience & craignoient que l'affaire ne fût encore remiſe.

(*a*) Il apprend μανθάνει, que deux préſages arriverent alors. Μανθάνει ne fait point de ſens. Et quel eſt ſon ſubſtantif? Joſeph avoit écrit bien vrai-ſemblablement μαντεῖα qu'un Scholiaſte, qui craignoit que ce mot ne fût pas entendu de tous les lecteurs, avoit cru devoir expliquer par σημεῖα, qu'un Copiſte ſans réflexion, à ſon ordinaire, a mis dans le texte.

(*b*) Mirrha conçut une ſi violente paſſion pour ſon pere Ciniras, qui étoit Roi de Cypre, qu'elle s'introduiſit dans ſon lit ſous le nom d'une jeune fille qui ſouhaitoit coucher avec lui. Ciniras ayant découvert l'impoſture, pourſuivit ſa fille juſques dans le pays des Sabéens, pour la tuer. Elle y mit au monde le fameux Adonis, & fut changée en l'arbre qui donne la mirrhe. *J. Firm.* De Error. prof. Relig. *Arnob.* Liv. 5. *Lucien*, de Dea Sira.

(*c*) A la lettre, ou allez-vous, l'Heureux?

Il étoit déja la neuviéme heure du jour, & Caius ne ſortoit point; il vint donc en penſée à Chereas de rentrer, & de l'aller frapper dans ſa place. Il prévoyoit bien que cela ne ſe pouvoit faire ſans expoſer pluſieurs Sénateurs & pluſieurs Chevaliers, qui étoient au théatre, à être tués. Mais il ne crut pas que cette conſidération dût l'arrêter, perſuadé que, s'agiſſant de procurer la liberté à tout l'Empire & d'aſſurer ſon repos, il falloit compter pour rien la conſervation de quelques Particuliers; & comme il étoit en effet prêt de rentrer aux ſpectacles, un bruit ſubit annonça que l'Empereur ſortoit. Chereas alors s'avança avec les Conjurés pour faire retirer la foule, ſous prétexte que l'Empereur en étoit incommodé, mais réellement afin de pouvoir l'attaquer avec plus d'avantage, en écartant tous ceux qui euſſent été en état de détourner le coup. Claude, oncle de l'Empereur, Marcus Vinicius, mari de ſa ſœur, & Valerius Aſiaticus (*a*), que le reſpect dû à leur qualité ne permettoit pas d'empêcher de paſſer, marchoient devant Caius; Paul Arruntius le ſuivoit. En entrant dans le Palais, il quitta le chemin le plus droit, que Claude & ceux qu'on vient de nommer avoient pris, & où ſes Officiers de ſervice l'attendoient, pour en prendre un détourné & aſſez étroit, qui conduiſoit aux bains. Il vouloit voir de jeunes gens qu'on lui avoit envoyés d'Aſie, les uns pour chanter, & les autres pour danſer la pirrique ſur le théatre. Chereas fut au-devant de lui pour recevoir le mot. L'Empereur lui en ayant donné un ſale & outrageant, Chereas lui en fit des reproches, & ayant tiré ſon épée, il lui en porta un coup (*b*), qui ne fut pas mortel. Quelques-uns ont dit que Chereas ne l'avoit pas en effet voulu tuer de ce premier coup, dans le deſſein qu'il avoit de le faire ſouffrir davantage en lui en donnant pluſieurs; mais cela me paroît peu croyable. La crainte de perdre le fruit d'une action de cette conſéquence, & de tout le danger qui s'enſuit, ne permet point de ſemblables réflexions; c'eſt, à mon ſens, ſuppoſer que la tête lui auroit tourné, que de prétendre qu'il

C. Caligula eſt aſſaſſiné.

(*a*) M. de Tillemont dit que Valerius Aſiaticus avoit eu quelque part à la conjuration. Cela ne paroît pas par ce que Joſeph dit ici. *Emper. Calig.* pag. 199.

(*b*) On voit, par Suétone, qu'on racontoit la mort de l'Empereur de deux manières; mais il eſt rare que dans une action ſi tumultueuſe, qui demandoit toute l'attention des acteurs, & ôtoit celle des aſſiſtans, par l'effroi & la ſurpriſe qu'elle leur cauſoit, on en puiſſe ſaiſir exactement toutes les circonſtances.

ait

ait penſé à ſe donner le plaiſir, très-déplacé, de ſatisfaire ſa vengeance, plutôt que de tâcher, par une prompte expédition, à ſe tirer lui & les autres Conjurés du danger où ils ſe trouvoient. Tant que l'Empereur fût reſté en vie, il ne pouvoit manquer d'être ſecouru, & l'incertitude de ſon ſort les expoſoit à toute la fureur de ceux qui dans les premiers mouvemens s'empreſſeroient de le défendre ; c'étoient les ſeules réflexions que devoit faire Chereas. S'il ſe fût occupé de quelque autre objet, en perdant du temps ſans raiſon, il couroit riſque de ſe perdre lui-même ; mais ſur cela, chacun peut ſuivre ſes conjectures.

Le coup qu'il avoit donné à Caius portoit entre le col & l'épaule, ſur la clavicule, qui empêcha l'épée de pénétrer plus avant. La douleur qu'il reſſentit ne le troubla point, il ne fit aucun cri & n'appella perſonne à ſon ſecours, ſoit qu'il ſe défiât de tout le monde, ſoit qu'en effet il ne penſât pas en avoir beſoin : il jetta ſeulement quelques ſoupirs, & cherchoit à s'enfuir ; mais Cornelius Sabinus, l'un des Conjurés, l'arrêta & le fit tomber ſur ſes genoux. Les Conjurés l'entourerent alors & le percerent de pluſieurs coups d'épée, en ſe criant les uns aux autres, *frappe* (*a*), qui étoit le ſignal qu'ils s'étoient donné. On convient que ce fut Aquila qui lui donna le coup de la mort ; mais tout le monde donne à Chereas la gloire de l'entrepriſe & de l'exécution. Car quoique pluſieurs perſonnes ſe fuſſent jointes à lui, ce fut cet Officier qui la forma, & qui eut le courage de s'en ouvrir le premier aux autres Conjurés, & de les engager à s'aſſembler, pour prendre, dans cette importante affaire, les meſures les plus juſtes. Ses diſcours & ſes avis lorſqu'on délibéroit, étoient toujours appuyés de ſi bonnes raiſons, qu'il les força enfin à tout oſer ; il ſaiſit lui-même l'occaſion dès qu'elle ſe préſenta, porta le premier coup à l'Empereur, & les mit en état de lui ôter le peu de vie qu'il lui

(*a*) Le mot que s'étoient donné les Conjurés, ſelon Suétone, étoit *répète*. M. d'Andilly a traduit *redouble*, & M. de Tillemont *recommence*. Le nouvel Editeur a mis dans ſa traduction celui de Suétone ; il croyoit le texte de Joſeph corrompu, & il tâche de le rétablir dans la Note *o*. Il y a une des prépoſitions πρὸς & ἐπὶ, qui me paroît de trop ; & ſi l'on me permettoit d'en effacer une, je paſſerois l'éponge ſur πρὸς. ἀλλ' ne me paroît pas à ſa place ; je voudrois qu'il la cédât à τὸ, & je lirois, après ces petits arrangemens : παραχελευσμός τε πρὸς ἀλλήλους τὸ, ἐπὶ τοῦτοις. Le mot *qu'ils s'étoient donné* étoit *après*, *après cela*. Cette correction eſt ſimple, elle fait Joſeph dire la même choſe, quant au ſens, que Suétone.

avoit laiſſé. Il eſt donc de toute équité, de rapporter à ſa prudence & à ſon courage tout l'honneur que cette grande action mérita aux autres Conjurés.

XV. Ce fut ainſi que mourut l'Empereur Caius, percé de mille coups. Chereas & les autres Conjurés ſentirent bien qu'il leur étoit impoſſible de ſe ſauver par les mêmes endroits par leſquels ils étoient venus. Les ſuites de leur attentat pouvoient bien les effrayer; ils venoient de tuer un Empereur follement aimé de la populace, & devoient s'attendre que les troupes qu'il entretenoit feroient une cruelle recherche de ſes aſſaſſins. Le lieu où le meurtre avoit été commis étoit extrêmement ſerré & étroit, il étoit d'ailleurs fermé par un grand nombre de domeſtiques, & par les gardes, qui étoient ce jour-là de ſervice: ils prirent donc le parti de ſe jetter par un autre endroit dans le Palais de Germanicus, pere de Caius, qu'ils venoient de tuer. Ce Palais ne faiſoit qu'un corps de bâtiment avec celui de l'Empereur, quoique compoſé de différents édifices, qui portoient le nom des Princes qui les avoient fait conſtruire. Ainſi, débarraſſés de la foule, ils y demeurerent pendant quelque temps en aſſez grande ſûreté; car le bruit de la mort de l'Empereur n'étoit pas encore bien répandu. Ce furent les Allemands de ſa garde, qui l'apprirent les premiers. Ils avoient conſervé le nom de leur Nation, & on appelloit ces troupes, la Légion Celtique. Ils entrent aiſément en fureur, par un défaut qui leur eſt commun avec les Eſpagnols (*a*) & quelques autres Barbares, parce qu'ils ſont peu ſuſceptibles d'examen & de réflexions. Ils ſont forts & robuſtes; accoûtumés à eſſuyer le premier choc de l'ennemi, ſur quelque corps qu'ils donnent, ils n'en ſortent guères ſans avantage. Comme la raiſon n'eſt pas la régle de leurs jugemens, mais toujours quelque intérêt particulier, ils furent ſenſiblement frappés de la mort de l'Empereur, qui leur

Déſordres que fait la Garde Allemande.

(*a*) L'Auteur de la Note *g.* accuſe l'ancien Interprète de n'avoir point entendu cet endroit: pour appuyer ſa conjecture, il cite quelques manuſcrits, qui portent ὥσπερ Σπανίον ἐν τίσιν. Ce ſont les débris de la bonne leçon, qu'on peut rétablir, en liſant ὥσπερ σπανίοις ἐν τίσιν ἴδιοις βαρβάροις: » paſſion qui leur eſt » commune avec les Eſpagnols, & quelques autres Barbares. « Ἰβηρία eſt le mot dont les Auteurs profanes ont coûtume de ſe ſervir pour ſignifier l'Eſpagne; mais les Juifs, qui ont écrit en Grec, l'ont apellée Σπανία. *v.* Machab. chap. 8. ℣. 3. *S.* Paul, Rom. chap. 15. ℣. 24. 28. Ce terme n'a pas été inconnu aux Auteurs Payens. *Voyez* Steph. *de urbib.* in voce Ἰβηρία & Σπανία.

étoit cher, & qui avoit gagné leur affection, par les grandes libéralités qu'il leur faiſoit (*a*). Sabinus commandoit cette troupe : ce n'étoit ni ſa naiſſance ni ſon mérite qui l'avoient élevé à ce grade, car il avoit été Gladiateur; il n'en étoit redevable qu'à ſa force extraordinaire. Ces Allemands ſe jetterent l'épée à la main dans le Palais, pour y chercher les aſſaſſins. La premiére victime de leur fureur fut Aſprenas, dont la robe avoit été, comme je l'ai dit, couverte du ſang des victimes, funeſte préſage de ce qui lui arriva. Norbanus fut par malheur le ſecond qui ſe trouva en leur chemin. C'étoit un des plus conſiderables citoyens de Rome, & qui comptoit entre ſes Ancêtres des Généraux d'armée. Mais ces brutaux n'eurent aucun égard pour ſa naiſſance. Comme il étoit très-fort, il ſaiſit le premier qui l'attaqua, lui arracha ſon épée & lui vendit cherement ſa vie : accablé enfin par le nombre de ceux qui ſe jetterent ſur lui, il tomba mort ſous leurs coups. La troiſiéme victime de la fureur de la garde Allemande fut Anteius. Ce ne fut point le hazard qui le leur fit rencontrer, comme Aſprenas & Norbanus. Caius non content d'avoir exilé ſon pere, qui s'appelloit Anteius comme lui, avoit depuis envoyé des ſoldats le tuer. Ainſi, un motif de curioſité, autant que la ſatisfaction de pouvoir témoigner la haine qu'il lui portoit, l'avoit excité à l'aller voir mort. Pendant qu'il goûtoit le plaiſir barbare de le conſidérer en cet état, il ſe trouva ſurpris par les Allemands, & tâcha de ſe cacher, mais ce fut inutilement ; car il ne put ſe dérober à la recherche de ces furieux, qui ſe jettoient indifféremment ſur les innocens comme ſur les coupables. Ce fut ainſi qu'Aſprenas, Norbanus & Anteius perirent.

XVI. Lorſque la nouvelle de la mort de Caligula fut portée au théatre, elle cauſa une grande ſurpriſe, & perſonne ne voulut la croire. Quelque agréable qu'elle fût aux uns, parce qu'ils étoient perſuadés qu'il ne pouvoit arriver rien de plus heureux, la crainte qu'elle ne ſe trouvât fauſſe, les empêchoit d'y ajoûter foi ; les autres ne pouvoient concevoir que rien de ſemblable pût arriver à l'Empereur, & refuſoient de ſe rendre à la vérité, parce qu'il ne tomboit pas ſous leurs ſens ; qu'il ſe pût trouver quelque homme aſſez hardi pour arra-

(*a*) Voyez Remarque II.

cher la vie à l'Empereur. C'étoient des femmes, des jeunes gens, des eſclaves, & quelques ſoldats, qui raiſonnoient ainſi: les ſoldats, parce qu'ils étoient à ſa ſolde, qu'ils avoient part à la Tyrannie, & qu'étant les miniſtres de ſes déſordres, ils ſe donnoient de l'autorité, & ſe procuroient des avantages en maltraitant les plus honnêtes gens de Rome: les femmes & la jeuneſſe étoient gagnés par les différents ſpectacles qu'il leur donnoit, & par les abondantes diſtributions qu'il y faiſoit faire, non tant pour s'attacher le peuple, que pour ſatisfaire ſes extravagances & ſa cruauté: les eſclaves enfin, parce qu'il les ſoûtenoit dans le mépris qu'ils faiſoient de leurs maîtres & les autoriſoit à former contre eux de fauſſes accuſations, par ſa facilité à donner créance à leurs calomnies, & la protection qu'ils étoient aſſurés de trouver en lui, de quelque injuſtice qu'ils ſe rendiſſent coupables; la liberté étoit toujours la récompenſe des déclarations qu'ils donnoient des richeſſes de leurs maîtres, ils devenoient eux-mêmes riches à ce métier; car l'Empereur ne manquoit pas de leur donner le huitiéme des confiſcations qu'il en faiſoit.

Quoique la plûpart des Patriciens crût la nouvelle vrai-ſemblable, les uns cependant parce qu'ils avoient eu quelque connoiſſance de la conſpiration, d'autres de peur qu'on ne s'apperçût (*a*) qu'ils croyoient qu'une ſemblable révolution étoit à ſouhaiter, ne laiſſoient appercevoir aucun ſigne de la joie qu'ils reſſentoient du bruit qui ſe répandoit; ils affectoient de paroître ne rien entendre de ce que l'on diſoit. Ceux-ci craignoient, s'ils étoient trompés dans leurs eſpérances, d'attirer ſur eux la colère de l'Empereur, pour avoir laiſſé tranſpirer leurs véritables ſentimens: les premiers, parce qu'ils avoient eu quelque part à la conjuration, ſe cachoient avec grand ſoin de ceux qui n'en avoient rien ſçû; de peur que s'ils ſe laiſſoient pénétrer à des gens qui trouvoient leur avantage à la durée de la tyrannie, ils ne les découvriſſent à l'Empereur, qui les eût infailliblement fait mourir, ſi, contre ce que l'on avoit publié d'abord, il n'avoit pas été tué. Lorſque le bruit ſe répandit enſuite qu'il avoit été véritablement bleſſé, mais qu'il n'étoit pas mort, & qu'il s'étoit mis entre les mains des Médecins pour ſe faire panſer; ce fut bien une autre reſerve. On ne

(*a*) Je ſuppoſe qu'on lit λάθωσι au lieu de ἴδωσι. Le ſens ſemble le demander.

penſoit pas qu'il fût perſonne avec qui l'on dût prudemment s'ouvrir. Ceux qui étoient dans la faveur, étoient ſuſpects par attachement à la tyrannie, & ceux qui haïſſoient l'Empereur ne l'étoient pas moins, leur haine même empêchoit qu'on ajoûtât foi à ce qu'ils diſoient. A ce bruit en ſuccéda un autre, & celui-ci ruinoit abſolument les eſpérances des Patriciens : on publioit que Caius, ſans s'inquiéter du ſoin de faire panſer ſes plaies, étoit allé tout couvert de ſang dans la place publique, & y haranguoit le peuple. Cela étoit inventé par des gens qui ne cherchoient qu'à brouiller, & étoit différemment reçu, ſelon les différentes diſpoſitions de ceux qui l'entendoient. Cependant perſonne n'oſoit quitter ſa place, de peur d'être accuſé de quelque deſſein criminel, pour être ſorti des premiers : car on étoit perſuadé qu'on n'eût pas été jugé ſur les véritables motifs qu'on auroit eus de ſe preſſer, mais ſur ceux qu'il plairoit aux délateurs & aux Juges de ſuggerer.

XVII. Cependant le théatre étoit entouré d'Allemands, l'épée nue à la main ; tous ceux qui y étoient ſe croyoient perdus ; il n'y entroit perſonne, qu'ils ne craigniſſent que ce ne fût quelqu'un qui venoit les égorger (*a*). L'embarras étoit extrême ; il ne paroiſſoit pas plus ſûr de reſter que de ſortir. Et lorſqu'enfin ces Allemands ſe furent jettés dans l'interieur du théatre, on n'entendit qu'un cri de gens qui leur demandoient la vie, en proteſtant qu'ils ignoroient abſolument ce qui ſe paſſoit ; qu'ils n'avoient aucune connoiſſance de la conjuration, s'il y en avoit eu une, ni de ce qui s'étoit fait ; qu'ils les prioient de ne leur point faire de mal, de ne pas venger un crime que d'autres avoient commis, ſur ceux qui en étoient innocents, & de permettre qu'on recherchât les auteurs de ce qui étoit arrivé. Tous pleuroient, ſe frappoient la poitrine, imploroient les Dieux, ſupplioient, & faiſoient en un mot tout ce que le danger le plus certain & le plus prochain de perdre la vie peut inſpirer. Tant de cris, tant de larmes, émurent ces ſoldats furieux, ils furent touchés d'un ſecret repentir des ſentimens de cruauté dont ils étoient animés ; & ce fut ſur-tout lorſqu'ils eurent attaché à l'autel les têtes d'Aſprenas, de Norbanus, & d'Anteius. Ce ſpectacle étoit

(*a*) Voyez Remarque II.

cruel, ils le trouverent tel eux-mêmes : il fit la plus vive impreſſion ſur tous les ſpectateurs, qui, conſidérant le ſort malheureux de ces hommes, dont ils ſe rappelloient le mérite & la dignité, ne pouvoient ſe perſuader qu'ils n'en éprouveroient pas un ſemblable, nul moyen ne ſe préſentant de ſe ſouſtraire au péril où ils ſe trouvoient; de manière que ceux qui avoient le plus de raiſon de haïr Caius, ne jouiſſoient point de la ſatisfaction de pouvoir ſe réjouir de ſa mort, ce doux ſentiment pour eux étant troublé par la crainte où ils étoient de perdre eux-mêmes une vie dont rien ne pouvoit leur aſſurer la conſervation.

Un Crieur public annonce la mort de l'Empereur, & fait finir les déſordres de la garde Germaine.

XVIII. Alors fort à propos, un des Crieurs aux ventes publiques, nommé Euariſte (*a*) Aruntius, qui par ſa charge & par la force de ſa voix s'étoit fait une fortune des plus conſidérables de Rome, & qui y avoit alors, & y eut dans la ſuite un grand crédit, ſe préſenta avec toutes les marques de la plus exceſſive douleur : il haïſſoit cependant plus que perſonne l'Empereur Caius, mais la crainte le dirigeoit, & lui faiſoit étouffer ſes ſentimens de joie, pour aſſurer par une douleur feinte la conſervation de ſa vie. Ainſi, en grand habit de deuil, tel qu'on le prend après avoir perdu les perſonnes les plus cheres, il parut ſur le théatre, publia la mort de l'Empereur, & mit ainſi fin à l'inquiétude où l'on y étoit. Il fit enſuite le tour du portique, portant la même nouvelle aux Allemands, & leurs Officiers leur ordonnerent de remettre leurs épées dans le fourreau, en les aſſurant que l'Empereur avoit été tué. Cette annonce ſolemnelle fut le ſalut de ceux qui étoient reſtés au théatre, & s'étoient vûs, ainſi que tous ceux qui auroient pû tomber ſous la main de ces troupes, expoſés à un ſi extrême danger; car tant que ces furieux euſſent cru l'Empereur vivant, le déſeſpoir de ne l'avoir pas ſouſtrait aux efforts des Conjurés, & de ne l'avoir pas pû mettre, aux dépens de leurs vies, à couvert de leurs coups, leur auroit fait tout entreprendre pour le venger : au-lieu que, devenus certains de ſa mort, ils ſentirent aſſez, qu'il leur étoit déſormais inutile de donner des

(*a*) J'ai ſuivi la correction du nouvel Editeur. Sigiſm. Gelenius & M. d'Andilly ont cru qu'Εὐάρισος étoit un adjectif, & le dernier a traduit » fort aimé » du peuple. « Mais, outre que *du peuple* eſt une addition de l'élégant Traducteur, il n'y a guères d'apparence qu'un homme qui s'étoit fait dans la profeſſion de Crieur une fortune des plus conſidérables, & qui s'étoit acquis l'autorité d'y faire ce qu'il vouloit, pût être agréable au peuple.

preuves de leur attachement à un Prince qui n'étoit plus en état de leur en marquer ſa reconnoiſſance. Ils craignirent que s'ils continuoient leurs vexations, le Senat, en qui alloit peut-être réſider l'autorité ſouveraine, ne les en fît punir. Ces réflexions calmerent la fureur que la mort de l'Empereur leur avoit inſpirée.

XIX. Chereas étoit cependant fort inquiet de Minucianus, & craignoit beaucoup que ces furieux Allemands ne le tuaſſent. Il parloit à chaque ſoldat en particulier, pour l'engager à prendre ſoin de ſa conſervation, & il ſe donnoit de grands mouvemens pour apprendre s'il n'étoit point mort. Mais enfin, Clemens ſe rendit chez Chereas, & le lui amena, avec pluſieurs Sénateurs. Il déclara que l'action qu'on venoit de faire ne pouvoit être plus juſte, loua beaucoup le projet qui en avoit été formé, & le courage de ceux qui l'avoient exécuté. » Le goût » pour la tyrannie, dit-il, naît du plaiſir qu'on reſſent à faire im» punément du mal à tout le monde. Livré à ce plaiſir, le Ty» ran prend bientôt l'eſſor; mais, devenu odieux à la vertu » & au mérite, ſa fin ne manque jamais d'être funeſte: Caius » en eſt un exemple bien frappant; il a été le véritable au» teur de la conjuration qu'on a formée contre lui, & il avoit » conſpiré le premier contre lui-même, par le violement des » Loix, par les outrages inſupportables qu'il faiſoit à tout le » monde. Il a appris à ſes amis mêmes à le regarder comme » un ennemi, & l'on peut dire avec vérité, que c'eſt lui qui » s'eſt donné la mort, qu'il a reçue de la main des Con» jurés.

XX. Il arriva à la ſortie du théatre beaucoup de tumulte & de confuſion; tant chacun de ceux qui s'y étoient aſſemblés pour aſſiſter aux jeux s'efforçoient d'en être plutôt dehors. Le Médecin Alcion (*a*) augmenta encore la foule; il avoit été appellé pour panſer quelques bleſſés, & ſous le prétexte d'envoyer chercher des choſes dont il avoit beſoin pour ſon miniſtere, il faiſoit ſortir de ſes amis, qui facilitoient à d'autres le moyen de

(*a*) Il manque aſſurément ici quelque choſe; & c'eſt, ce ſemble, un des endroits de Joſeph qui eſt le plus corrompu. Il l'étoit dès le temps de l'ancien interprète, à en juger par ſa traduction. Car ſi elle n'eſt pas elle-même altérée, ſon obſcurité & ſon défaut de ſens ſont une preuve que l'original avoit déja ces deux défauts. J'ai cru entrevoir ce que Joſeph a pû vouloir dire, mais ce qu'il ne dit pas; & je l'ai exprimé, plutôt pour ne pas laiſſer un vuide ſans ſens, que par ce que je crois que c'eſt le ſien.

ſe tirer du péril, & tenoit ainſi les portes embarraſſées.

Cependant le Senat s'aſſembla, & le peuple courut dans la place où il avoit coûtume de ſe rendre, les uns & les autres pour travailler à la recherche de ceux qui avoient tué l'Empereur. Le peuple s'y portoit avec ardeur, mais le Senat ne penſoit qu'à garder les apparences. Valerius Aſiaticus, qui avoit été Conſul, étant allé trouver le peuple, dont l'impatience de ce que les meurtriers de Caius n'étoient pas encore découverts commençoit à éclater, on lui demanda tumultuairement, & avec vivacité, qui donc avoit commis ce meurtre : » Plût aux Dieux, répondit-il, que ç'eût été moi. « En même temps les Conſuls firent publier un Décret d'accuſation contre Caius & d'injonction au peuple & aux ſoldats de ſe retirer ; avec promeſſe au peuple, de diminuer les impôts ; & aux ſoldats, de leur donner des récompenſes, ſi les uns & les autres ſe tenoient tranquilles & dans le devoir. On craignoit que les eſprits venant à s'échauffer, la ville ne fût en proie à quelque violent déſordre, & qu'ils ne ſe portaſſent à piller & profaner les temples. Tous les Sénateurs étoient aſſemblés, aucun de ceux qui avoient concouru à la mort de l'Empereur n'étoit abſent ; toute crainte étoit diſſipée, & on oſoit ſe flatter de voir le Senat rentrer en poſſeſſion de l'autorité ſouveraine.

CHAPITRE II.

I. LES (a) gens de guerre s'aſſemblerent, pour délibérer ſur ce qu'il y avoit à faire dans les circonſtances préſentes. Ils étoient perſuadés qu'une Démocratie ne convenoit pas à un ſi grand Etat, où la multitude des affaires étoit infinie ; » que cette forme de gouvernement ne leur étoit pas avantageuſe, & que, s'ils ne travailloient à ſe donner un Empereur, » ils n'auroient aucun lieu d'attendre des graces de celui qui » monteroit ſur le thrône ; qu'il étoit de leur intérêt, tandis

(a) » Cependant quelques ſoldats » étant entrés dans le Palais pour piller, » y trouverent Claude, caché dans un » angle obſcur. « *Dion, Liv. 60, pag. 660.*

» que

» que la choſe étoit encore en ſon entier, de déférer la cou-
» ronne à Claude, qui étoit l'oncle de Caius, celui des Séna-
» teurs qui en étoit le plus digne, ſoit par ſon illuſtre naiſſance,
» ſoit par les grandes connoiſſances qu'une noble éducation lui
» avoit procurées. « Ils ſe flattoient d'ailleurs, que, s'ils le met-
toient ſur le thrône, ils pouvoient compter de ſa part ſur une conſidération particuliére & ſur une juſte reconnoiſſance. Perſuadés de la ſolidité de ces réflexions, ils travaillerent à les faire réuſſir, & allerent l'enlever dans ſon Palais. Quoiqu'il ſe répandît un bruit que, ſans paroître le faire, Claude briguoit en effet l'Empire, & qu'il n'avoit point été enlevé malgré lui, Cneius Sentius Saturninus eut la noble hardieſſe de parler dans le Senat en cette manière, ſi digne de perſonnes libres & animées d'un vertueux courage.

Sentius hârangue pour la liberté.

II. » Nous ne l'euſſions pas oſé penſer, généreux Romains, » & nous ne l'eſpérions pas, qu'après un ſi long temps la li-
» berté nous fût enfin rendue: nous en jouiſſons aujourd'hui,
» mais nous ne ſçavons point combien de temps nous poſſéderons
» ce riche préſent des Dieux, eux ſeuls peuvent nous la con-
» ſerver; dût-elle nous être preſque auſſi-tôt ravie, ne devons
» nous pas nous piquer de regarder comme un bonheur ineſ-
» timable, l'avantage précieux de pouvoir, ne fût-ce que pen-
» dant une heure, ſuivre librement des loix qui rendirent au-
» trefois notre Patrie ſi floriſſante. Né avant la perte de notre
» ancienne liberté, je ne vous en rappelle le ſouvenir, que
» pour vous faire ſentir combien je penſe qu'ont dû être
» heureux ceux qui ont été élevés dans ſon ſein. Plein d'ardeur
» pour celle qui ſe preſente aujourd'hui, je crois dignes des
» honneurs divins, les hommes qui nous ont enfin mis en état
» d'en goûter les douceurs. Plaiſe aux Dieux, que nous la conſer-
» vions long-temps, cette liberté, & nos neveux autant que
» nous, juſques dans les ſiècles les plus reculés. Que ce jour
» néanmoins, ſi notre bonheur préſent doit y être borné, que
» ce jour nous ſuffiſe; il tiendra lieu d'un ſiècle de vie à
» nos vieillards, qui ne mourront pas ſans avoir ſenti pen-
» dant quelques inſtans les précieux avantages de la liberté;
» il ſera pour nos jeunes gens une leçon admirable de la
» recherche aſſidue qu'ils doivent faire des vertus qui ont le
» plus contribué au bonheur de leurs Ancêtres: nous n'avons
» maintenant rien de mieux à faire, que de nous occuper de

» cette utile recherche, puiſque ce n'eſt que par des actions de
» vertu que l'on ſe ſoûtient dans les ſentimens d'un noble liberté.
» La connoiſſance que j'ai acquiſe des évenemens anciens, ſur
» le rapport d'autrui, les réflexions que j'ai faites ſur ceux qui
» ſe ſont paſſés ſous mes yeux, m'ont appris, qu'il n'y a point
» de maux que ne cauſe la tyrannie. Ennemie déclarée de la
» vertu, elle anéantit tout ſentiment de nobleſſe & de géné-
» roſité, elle inſpire la crainte & recherche la flatterie; la ſa-
» geſſe des Loix ne fait point la régle de ſa conduite, elle ne
» connoît de guide que le caprice & la paſſion. Depuis que
» Jule Céſar pour faire réuſſir le deſſein qu'il avoit formé de
» détruire l'ancienne forme de notre gouvernement, & de
» renverſer nos Loix, eut rempli la République de trouble &
» de confuſion, & ſacrifié toute juſtice aux intérêts particu-
» liers de ſon ambition, il n'y a point de maux dont Rome
» n'ait été affligée. Ceux qui l'ont ſuivi, ſe ſont efforcés à l'en-
» vi d'effacer juſqu'au ſouvenir de notre ancienne Conſtitu-
» tion, & ſe ſont fait une loi d'Etat d'écarter tous les citoyens
» en qui ils reconnoiſſoient quelques ſentimens de vertu & de
» généroſité: & comme ils ſe ſont imaginés ne pouvoir affer-
» mir leur thrône, qu'en s'attachant des ſujets vicieux & cor-
» rompus, non contents de tenir dans un état d'oppreſſion &
» d'abattement les plus gens de bien, ils ont en général con-
» juré leur perte: cette domination inſupportable s'eſt aſſez
» fait ſentir, par les maux infinis que nous avons eſſuyés ſous
» chacun des Empereurs qui ont juſqu'à préſent régné; mais
» celui qui vient de mourir, Caius, a de beaucoup ſurpaſſé
» tous ſes prédéceſſeurs. Sa fureur ne s'eſt pas ſeulement exer-
» cée contre ſes concitoyens, l'atrocité de ſes forfaits s'eſt
» étendue juſques ſur ſes amis; ſes parens même n'ont pas été
» épargnés. Que de victimes innocentes n'a-t-il pas immolées,
» par les odieuſes accuſations ſous leſquelles il les a fait ſuccom-
» ber! Il ne s'eſt pas moins ſignalé par ſon impiété envers les
» Dieux, que par ſa barbarie envers les hommes. Ce n'eſt
» point aſſez pour un Tyran, d'employer les voies les plus
» iniques pour ſatisfaire ſa volupté, d'enlever les biens des
» Particuliers, de déshonorer les mariages; il ne ſe trouve
» jamais ſatisfait, que lorſqu'il eſt venu à bout de ruiner ſans
» reſſource ſes plus grands ennemis, & ſa tyrannie n'en a pas
» de plus grands que ceux qui ont quelque nobleſſe, quelque

» élévation dans l'ame. On ne peut gagner un Tyran, même
» par la patience ou l'indifférence avec laquelle on ſupporte les
» maux qu'il fait ſouffrir. Sa conſcience lui reproche le mal
» qu'il fait, & comme la préſence de celui à qui il le fait lui
» eſt un continuel reproche, il ne trouve de ſécurité que dans
» ſon entiére deſtruction. Délivrés de tous ces maux, rendus
» enfin à nous-mêmes, nous pouvons nous fixer à une forme
» de gouvernement, qui, rétabliſſant la confiance parmi nous,
» prévenant tout ce qui pourroit y donner atteinte dans la
» ſuite, reléve la gloire de Rome, & aſſure le repos & la tran-
» quillité publique; nous pouvons librement délibérer ſur les
» avantages ou les inconvéniens de ceux ſous leſquels nous
» avons depuis un temps vécu. Nous n'avons plus de ces maîtres
» impérieux, qui, impunément ennemis de la République,
» puiſſent nous en faire un crime. Rien n'a plus autoriſé &
» fortifié la tyrannie, que notre indolence & notre peu de
» fermeté à nous oppoſer à ſes progrès. Les douceurs de la
» paix ont amolli notre courage, & nous avons appris à
» vivre dans l'eſclavage. Quelle impreſſion ont fait ſur nous
» les maux infinis qu'on a ſoufferts dans les provinces? De
» quel œil avons nous vû ceux qu'ont enduré nos conci-
» toyens? La crainte d'une mort généreuſe ne nous a-t'elle pas
» expoſé ſouvent à en ſouffrir, comme eux, une honteuſe? Com-
» mençons aujourd'hui par décerner les honneurs les plus diſtin-
» gués à ceux qui ont eu le courage de tuer Caius, & particuliè-
» rement à Chereas Caſſius; c'eſt à la ſage conduite, c'eſt au bras
» de ce grand homme que nous ſommes redevables, après les
» Dieux, de notre liberté. Nous ne devons jamais perdre le
» ſouvenir, qu'il a le premier formé le deſſein de détruire la
» tyrannie, & que, pour l'exécuter, il s'eſt généreuſement
» expoſé aux plus grands dangers. Il eſt donc décent de conſ-
» tater par un Décret unanime, que le premier acte de liberté
» que nous ayons fait, a été un glorieux témoignage de no-
» tre juſte reconnoiſſance. Le ſervice qu'il vient de nous ren-
» dre eſt plus grand que celui que rendirent à la Patrie, du
» temps de nos Peres, Caſſius & Brutus, en tuant Céſar. Leur
» action fut une ſource de ſéditions & de guerres civiles, qui
» déſolerent l'Empire. Chereas, en détruiſant la tyrannie, a
» délivré Rome de tous les maux qui en ſont la ſuite.

III. Ce fut ainſi que Sentius parla. Son diſcours fut écouté

avec de grands ſentimens de plaiſir, par les Sénateurs & les Chevaliers, qui ſe trouvoient au Senat. Uniquement occupé de ce qu'il devoit dire, & de l'importance de l'avis qu'il ouvroit, il n'avoit pas fait attention qu'il avoit au doigt un anneau, dans lequel étoit enchaſſée une pierre gravée, qui avoit empreinte l'image de Caius. Trebellius Maximus s'avança pour la lui ôter, & la pierre fut à l'inſtant briſée. Cependant la nuit étant bien avancée, Chereas demanda le mot aux Conſuls, qui lui donnerent : *Liberté*. La ſurpriſe fut extrême, on croyoit à peine ce que l'on voyoit : c'étoit la premiére fois depuis cent ans (*a*), que les Conſuls donnoient le mot ; ils avoient perdu le droit de commander aux troupes, lorſque par la deſtruction du pouvoir Républicain, Rome avoit été ſoumiſe au Gouvernement Monarchique. Chereas donna le mot qu'il avoit reçu des Conſuls aux quatre cohortes (*b*), qui, attachées au Senat, trouvoient le Gouvetnement Conſulaire préferable à celui des Empereurs ; elles ſe retirerent avec leurs Officiers. Le peuple, ravi de joie, ſe retira auſſi, plein d'eſpérance de recouvrer ſon ancienne autorité, & de n'être plus dans la ſuite ſoumis au pouvoir d'un ſeul. Il combloit de louanges Chereas.

Chereas prend le Mot des Conſuls.

IV. Ce grand homme n'étoit point ſatisfait de voir ſurvivre à Caius l'Impératrice ſon épouſe & la Princeſſe ſa fille ; perſuadé que tant qu'il reſteroit quelqu'un de cette famille, ce ſeroit un obſtacle au rétabliſſement des Loix, & que Rome demeureroit toujours expoſée à quelque dangereuſe révolution. Ainſi, pour ne pas laiſſer ſon entrepriſe imparfaite, & ſatisfaire pleinement la haine qu'il portoit à Caius, il envoya Junius Lupus un des Tribuns les tuer. On le chargea de cette commiſſion, parce qu'étant parent de Clemens, on vouloit faire rejaillir ſur lui quelque portion de la gloire d'avoir tué le Tyran, & lui en faire un mérite auprès de ſes Concitoyens, comme s'il avoit été dès le commencement de tous les conſeils qu'avoient tenu les Promoteurs de cette grande affaire. Quel-

(*a*) Il n'y a pas tout-à-fait cent ans, depuis la bataille de Pharſale juſqu'à la mort de Caligula. *Uſſer. annal. ſacr.* Ce que Joſeph ajoûte, que ce fut la premiére fois que les Conſuls donnerent le mot, après la deſtruction de la République, n'eſt pas exact ; car on ne voit pas qu'après la mort de Céſar juſqu'à la bataille de Philippe, ils aient été privés de donner le mot aux ſoldats qui étoient à Rome.

(*b*) Joſeph n'en compte que trois dans l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs. *Liv.* 2. *chap.* 11.

ques-uns des Conjurés ne pouvoient approuver la rigueur avec laquelle on prétendoit traiter l'Impératrice : ils ſoûtenoient que ce n'étoit point par ſes conſeils, mais par le ſeul effet de la méchanceté, qui lui étoit naturelle, que Caius avoit fait tous les maux qui avoient mis Rome à deux doigts de ſa perte : que le ſang des plus illuſtres Citoyens, répandu par ſes ordres, & pour ſatisfaire ſa fureur, ne pouvoit être imputé à cette Princeſſe. D'autres, au contraire, lui imputoient toutes les cruautés de Caius, & avançoient que par le breuvage qu'elle lui avoit fait prendre pour s'en faire aimer, elle lui avoit renverſé l'eſprit, & qu'ainſi on le devoit conſidérer comme l'origine & la ſource de tout ce qu'on avoit fait pour ruiner les Romains & les autres ſujets de l'Empire. L'avis de ceux qui avoient réſolu ſa mort, prévalut.

Lupus partit auſſi-tôt qu'il en eut reçu l'ordre ; car il ne voulut pas s'expoſer, par la moindre négligence, au reproche de ne pas ſe porter avec aſſez d'ardeur à tout ce qui pouvoit contribuer au ſalut de la Patrie. Lorſqu'il fut entré dans le Palais, il trouva Céſonia jettée ſur le corps de ſon mari étendu par terre, & privé de toutes les choſes qu'on ne refuſe point aux morts. Elle étoit dans la derniére affliction, toute teinte de ſon ſang ; la jeune Princeſſe ſa fille étoit couchée auprès d'elle. Il ne ſortoit de la bouche de l'Impératrice que des plaintes, de ce que Caius n'avoit jamais voulu croire les avis qu'elle ne ceſſoit de lui donner. On donna alors un double ſens à ces paroles, on les entend encore aujourd'hui différemment, & on leur fait ſignifier ce que l'on veut. Les uns prétendoient qu'elle vouloit dire que l'Empereur n'eût pas été aſſaſſiné, ſi, ſuivant ſes conſeils, il eût gouverné avec modération & juſtice, & n'eût pas traité le peuple Romain avec cruauté. D'autres diſoient qu'ayant eu quelque indice de la conſpiration, elle avoit conſeillé à l'Empereur d'aſſurer promptement ſa vie, par la mort de tous les Conjurés, & de ne pas attendre qu'il eût des preuves plus certaines de leur deſſein ; c'étoit, diſoient ceux-ci, ce qu'on devoit entendre, par les reproches qu'elle lui faiſoit d'avoir trop négligé de ſuivre ſes avis. Quoi qu'il en ſoit, telles étoient les paroles qu'on lui entendoit proférer, & tels furent les divers ſens qu'on leur donna. Lorſque cette Princeſſe eut apperçu Lupus, elle lui montra le corps de l'Empereur, & le pria avec des larmes mêlées de ſanglots, de s'approcher pour

Lupus tue l'Impératrice.

le conſidérer ; mais à ſon air effrayé, & qui n'annonçoit rien que de ſiniſtre, elle preſſentit aiſément quel étoit le motif qui l'amenoit, & réduite à lui demander la ſeule grace qu'une perſonne qui a perdu tout eſpoir d'obtenir celle de la vie, elle lui préſenta la gorge nue, & atteſtant les Dieux & les hommes, elle le conjura de ſe preſſer de mettre fin à la ſanglante Tragédie dont elle devoit être une des victimes. Ce fut ainſi qu'elle reçut généreuſement le coup de la mort de la main de Lupus, qui la tua, avec la petite Princeſſe ſa fille, & ſe hâta d'en aller rendre compte à Chereas.

Portrait de Caius.

V. Telle fut la fin de l'Empereur Caius, après un régne de trois ans & huit mois (*a*). Son caractere dur & farouche ſe manifeſta même avant qu'il fût élevé à l'Empire. Enclin à toutes ſortes de méchancetés, eſclave de ſes paſſions, protecteur déclaré des calomniateurs, ce Prince, timide dans le danger, étoit, par une ſuite ordinaire de ce foible, toujours prêt à répandre du ſang, lorſqu'il ne craignoit rien. Un ſot orgueil lui perſuadoit que le ſeul avantage attaché à l'autorité ſouveraine, étoit le pouvoir de maltraiter ceux qui meritent le plus de conſidération, & de groſſir ſes threſors par des injuſtices & par des meurtres. Il affectoit de ſe mettre au-deſſus des loix, même au-deſſus des Dieux, & avoit néanmoins la baſſeſſe d'être ſenſible aux viles flatteries de la populace. Il donnoit aux choſes que la Loi défend, & auſquelles elle a attaché une plus grande note d'infamie, la préférence ſur la vertu (*b*). Quelque grande que fût ſon amitié, quelque puiſſants qu'en fuſſent les motifs, il en oublioit bientôt les ſentimens, & puniſſoit avec ſévérité ceux qui, par la moindre offenſe, avoient le malheur de lui déplaire. Il ſuffiſoit qu'il reconnût en quelqu'un de la vertu, pour qu'il devînt ſon ennemi ; il ne connoiſſoit d'autre loi que ſa volonté ; irrité des obſtacles, il ſe livroit ſans pudeur à tout ce que l'emportement de ſes paſſions lui ſuggéroit. Cette folie fut la ſource des déſordres affreux dans leſ-

(*a*) Trois ans dix mois, huit jours, ſelon Suétone. » Ce fut ainſi qu'après un » régne de trois ans, neuf mois vingt-» huit jours, Caius connut, par une » trop funeſte expérience, qu'il n'étoit » pas Dieu. « *Dion, Liv.* 49. *page* 663.

(*b*) Le nouvel Editeur eût pû ne rien changer dans le texte. » Il regardoit la » condamnation que la Loi portoit con-» tre les choſes honteuſes, comme une » punition de la vertu ; « c'eſt-à dire, que Caius n'eſtimant & n'aimant que les mauvaiſes choſes, il regardoit la condamnation qu'en portoit la Loi, comme un outrage qu'elle faiſoit à ce qui eſt vertueux & louable.

quels il tomba avec ſa propre ſœur, déſordres qui le firent déteſter de toute la terre, & qui parurent d'autant plus incroyables, qu'on n'en avoit encore point vû d'exemple(*a*). Il ne ſignala ſon régne par aucun ouvrage digne de la grandeur & de la majeſté de l'Empire, dont ſon ſiècle ou la poſtérité pût tirer avantage, ſi l'on en excepte cependant ce qu'il fit faire à Reggio & en Sicile, pour qu'on y pût décharger commodément les grains qu'on apportoit d'Egypte. On convient que cet ouvrage eſt très-utile à ceux qui font ce commerce; mais il eſt demeuré imparfait, parce qu'il n'en pouſſa pas le travail avec aſſez d'activité. Il s'épuiſoit en dépenſes folles & inutiles, & qui n'avoient pour objet que ſes plaiſirs particuliers, & n'avoit aucun zèle pour des entrepriſes que tout le monde jugeoit de quelque importance pour le public. Il étoit d'ailleurs éloquent, poſſédoit parfaitement la langue Grecque & la ſienne propre. Il avoit une conception aiſée, & répondoit ſur le champ à des diſcours travaillés avec ſoin & préparés de longue main. Il avoit, plus qu'aucun autre, le merveilleux talent de perſuader, & ce talent étoit en lui autant naturel qu'acquis par l'étude aſſidue qu'il en avoit faite pour répondre aux bonnes intentions de Tibere, ſon oncle, auquel il ſuccéda, & qui ayant eu lui-même la noble ambition d'exceller en ce genre de mérite, n'avoit rien négligé pour lui inſpirer le même goût, & avoit pris un ſoin particulier de le faire bien inſtruire. Mais tous les avantages qu'une auſſi belle éducation lui donnoit ſur les plus diſtingués des Romains; lui devinrent eux-mêmes pernicieux, dès qu'il fut élevé à la puiſſance ſouveraine; tant il eſt vrai, qu'il eſt difficile de ne pas ſortir des bornes de la modération, dès qu'on a acquis le pouvoir de faire impunément tout ce que l'on veut, ſans avoir à en rendre compte à qui que ce ſoit. L'amour de la gloire, ſuite & fruit de cette bonne éducation, lui avoit fait choiſir dans le commencement de ſon régne pour amis, des perſonnes de mérite & de vertu. Mais s'étant dans la ſuite livré à toute ſorte d'excès, l'amitié qu'ils lui portoient ſe changea en haine, & les porta à former la conjuration dans laquelle il périt.

(*a*) Cum omnibus ſororibus ſtupri conſuetudinem facit ..... ex his Druſillam vitiaſſe virginem, Prætextatus adhuc creditur. *Sueton. numero* 24.

CHAPITRE III.

I. CLAUDE, comme je l'ai remarqué plus haut, s'étoit écarté du chemin qu'avoient pris ceux qui accompagnoient Caius. Lorſqu'il vit le tumulte & le trouble que ſa mort cauſoit, il alla ſe cacher dans un endroit retiré & étroit. Il n'y avoit que ſa naiſſance qui pût l'expoſer à quelque danger; car il avoit toujours mené une vie privée, & content de ſon état, il ne s'occupoit que de ſciences, ſur-tout de celles des Grecs, & avoit entiérement renoncé à tout embarras d'affaires.

Les Prétoriens déliberent ſur le parti qu'il leur convient de prendre.

Le Peuple étoit dans une grande agitation: le Palais étoit plein de ſoldats furieux: le déſordre & l'effroi avoient ſaiſi les Gardes comme les Particuliers. Dans cette confuſion, les Prétoriens, qui ſont le premier corps des troupes, s'aſſemblerent pour délibérer ſur ce qu'il y avoit à faire. On penſa peu à venger la mort de Caius, parce qu'il ne lui étoit arrivé que ce qu'il méritoit. On ne s'occupa que d'intérêts particuliers, & des moyens de prendre ſes avantages. Les Allemands vouloient qu'on punît les meurtriers de Caius, plutôt par un ſentiment de cruauté, que par zèle pour le bien public. Les différents mouvemens qu'ils ſe donnoient dans le Palais, donnoient de grandes inquiétudes à Claude, & le faiſoient craindre pour ſa vie, ſur-tout lorſqu'il vit porter les têtes d'Aſprenas, de Norbanus & d'Anteius. Il avoit gagné le haut d'un petit eſcalier, pour s'y cacher dans l'obſcurité. Gratus, un des ſoldats de la garde du Palais, l'y entrevit; mais l'obſcurité l'empêchant de le diſtinguer, il ſoupçonna que c'étoit quelqu'un qui étoit là à mauvais deſſein, & il voulut s'en éclaircir. Claude le pria de ſe retirer; mais ſans y avoir égard, Gratus le prit, & l'ayant reconnu, » c'eſt, dit-il à ceux qui étoient avec lui, (a) » Germanicus, faiſons-le Empereur. « Claude voyant qu'ils

Claude eſt découvert dans l'endroit du Palais où il s'étoit caché.

(a) M. d'Andilly dit dans une petite Note miſe en cet endroit: » Il l'appelle » Claudius Germanicus, à cauſe qu'il » étoit ſon fils. « C'étoit ſon frere, fils comme lui de Druſus & d'Antonia, fille de Marc-Antoine. Cela eſt certain, Joſeph même le dit quelques lignes plus bas, ἐυνοίᾳ τῆ τοῦ Γερμανικοῦ ἀδελφοῦ ὃ ἦν αὐτοῦ: » tant à cauſe de l'amour & du reſ- » pect qu'ils conſervoient pour la mé- » moire de Germanicus ſon frere. « [*M. d'Andilly.*]

ſe

ſe diſpoſoient à l'enlever, crut que c'étoit pour le faire mourir, comme on avoit fait mourir Caius ; il les pria de ne lui point faire de mal, & de conſidérer qu'il n'avoit jamais fait peine à perſonne, & n'avoit eu aucune part à ce qui s'étoit paſſé. Gratus le tira par la main, & lui dit en ſouriant : » Elevez-vous » au-deſſus de toute crainte, prenez des ſentimens dignes de » l'Empire. Les Dieux, qui ont fait tomber le ſceptre des » mains de Caius, vous le deſtinent par une providence par- » ticuliére. Laiſſez vous conduire, & montez ſur le thrône de » vos Ancêtres. « Ce qu'il entendoit excita dans ſon cœur un ſi violent combat entre la joie & la crainte, qu'ayant peine à marcher, Gratus fut obligé de le ſoûtenir.

II. Déja un grand nombre de ſoldats de la garde Prétorienne s'étoient rangés autour de Gratus. Pluſieurs, dans la penſée qu'on n'emmenoit ainſi Claude que comme une nouvelle victime qu'on ſe propoſoit encore d'immoler, témoignerent leur regret de ce qu'on alloit livrer à la mort un homme paiſible, qui ne s'étoit jamais mêlé d'aucune affaire, & qui avoit été lui-même expoſé à de grands dangers ſous le régne de Caius : quelques-uns même ſoûtenoient, qu'il n'appartenoit qu'aux Conſuls de décider de ſon ſort. Le nombre des ſoldats qui venoit ſe joindre aux premiers augmentant toujours, le peuple, effrayé, ſe retira. Claude cependant ne pouvoit marcher, à cauſe de ſa foibleſſe, & ceux qui conduiſoient ſa litière le croyant perdu, avoient ſaiſi le premier moment favorable pour s'enfuir. Néanmoins les ſoldats qui s'étoient ſaiſis de ſa perſonne, l'ayant amené en cet état dans la place du Palais, où les Ecrivains des Antiquités de cette ville diſent qu'en furent conſtruits les premiers édifices ; & le bruit s'étant répandu que les ſoldats qui l'accompagnoient vouloient ſe rendre maîtres des affaires, pluſieurs autres gens de guerre ſe joignirent à eux. Charmés de le voir de leurs propres yeux, & ravis de pouvoir donner quelque nouvelle marque de l'attachement qu'ils avoient eu pour Germanicus, dont la mémoire étoit infiniment précieuſe à tous ceux qui l'avoient connu, ils témoignerent un véritable deſir de le proclamer Empereur. Ils ſe rappelloient les grands maux qu'avoit cauſé l'ambition de pluſieurs Sénateurs, dans les temps qui avoient précedé la derniére forme de gouvernement : ayant d'ailleurs peine à ſe perſuader qu'il fût poſſible de rétablir la République, ils ſe

croyoient intéreſſés à ne laiſſer monter ſur le thrône aucun autre que ce Prince, qui ne devant jamais oublier qu'il ſeroit redevable de ce ſuprême honneur à leurs ſuffrages & à leur affection, ne manqueroit pas de proportionner ſa reconnoiſſance à l'importance du ſervice qu'ils lui auroient rendu.

Les troupes menent Claude au camp, pour le proclamer Empereur.

III. Ils raiſonnoient ainſi entre eux, & communiquoient leurs penſées à ceux qui venoient ſe joindre à eux, & après avoir bien réfléchi ſur toutes ces différentes conſidérations, ils convinrent tous de déférer l'Empire à Claude. L'ayant donc mis au milieu d'eux, ils le porterent au camp, afin que rien ne retardât l'empreſſement qu'ils avoient de conſommer cette affaire. D'autres penſées, & bien oppoſées entre elles, occupoient le Senat & le peuple. Les Senateurs cherchoient à recouvrer tout l'éclat de leur dignité, & vouloient profiter de l'occaſion qui ſe préſentoit de ſortir de l'état d'aſſujettiſſement auquel les Empereurs les avoient réduits. Le Peuple craignant les ſuites de la trop grande autorité du Senat, & regardant la puiſſance Impériale comme un frein capable d'arrêter l'ambition de ce Corps, & comme une reſſource ſûre contre ſes violences, voyoit avec plaiſir les gens de guerre ſe déclarer en faveur de Claude; parce qu'il croyoit que par l'élévation de ce Prince, on prévenoit une guerre civile, qui ne pouvoit manquer de s'exciter, comme cela étoit arrivé du temps de Pompée. Lorſque le Senat eut appris que les ſoldats avoient porté Claude dans le camp, il envoya les perſonnes les plus diſtinguées du Corps, pour le prier » de ne ſe point emparer par force du thrône; » de s'en rapporter au Senat, dont il étoit membre (*a*), & de » laiſſer aux loix le ſoin de régler les affaires publiques. « Ces Députés étoient de plus chargés de lui repréſenter, » qu'il de- » voit ſe ſouvenir des grands maux que Rome avoit ſoufferts » ſous la domination des Tyrans, & des dangers auxquels il » avoit été expoſé lui-même ſous le régne de Caius; qu'après » avoir témoigné qu'il déteſtoit la tyrannie dans les autres, il » ne lui convenoit pas de paroître ſe faire peu de ſcrupule de

Le Senat députe à Claude.

(*a*) Peut-être qu'il manque ici quelque choſe; peut-être le texte de Joſeph eſt-il altéré. Des manuſcrits liſent ἰσάμενον au lieu de ἢ ἰσόμενον, qui ne veut rien dire. Suétone rapporte que Claude fit dire au Senat *vi ſe ac neceſſitate tueri.* C'eſt peut-être ce que veut dire Joſeph, mais ce qu'il dit d'une manière très-obſcure. » De s'en rapporter au Senat, » quand même on voudroit lui faire » quelque violence. « ἢ ἰσόμενον, vel ſui minùs compotem.

» s'élever contre ſa Patrie. Qu'en ſe prêtant aux deſirs du Se-
» nat, & ne s'écartant en rien de la louable conduite qu'il
» avoit tenue juſqu'alors, il obligeroit ſes concitoyens de ren-
» dre juſtice à ſa vertu; que les honneurs qu'il recevroit d'eux
» lui ſeroient d'autant plus glorieux, qu'ils les lui rendroient
» librement, & comme une juſte récompenſe de la généroſité
» avec laquelle il ſe ſeroit ſoumis à la loi qui ordonne, qu'après
» avoir commandé quelque temps, on rentre dans l'obeïſſance
» qu'on doit à l'Etat. Que ſi au contraire, ſans profiter de
» l'exemple de Caius, il perſiſtoit dans le deſſein où il paroiſ-
» ſoit être, le Senat oppoſeroit à ſes entrepriſes la partie des
» troupes qui lui étoit reſtée attachée, & une grande multi-
» tude d'eſclaves, qu'il étoit en état d'armer. Que, ne combat-
» tant que pour la liberté de la Patrie, un motif ſi juſte & ſi
» louable lui aſſuroit de la part des Dieux la protection la
» plus marquée.

IV. Ce fut ainſi que s'expliquerent Veranius & Brocchus, Tribuns du Peuple, que le Senat avoit députés vers Claude. Ils ſe jetterent même à ſes genoux, pour le conjurer de ne pas expoſer Rome aux horreurs d'une guerre civile. Sentant bien cependant, que la plus grande partie des troupes s'étant déclarés pour lui, ce qui reſtoit aux Conſuls ſeroit peu capable de lui réſiſter, ils ajoûterent, » que s'il ambitionnoit l'Empire,
» il ne devoit le recevoir que des mains du Senat, & qu'il lui
» ſeroit bien plus glorieux, de monter au thrône ſous les
» heureux auſpices des ſuffrages libres & volontaires de ceux
» qui pouvoient l'y élever, que par la violence.

CHAPITRE IV.

I. CLAUDE, qui jugeoit de la hauteur des prétentions du Senat, même par cette députation, ſe ſentoit aſſez diſpoſé à ſe prêter, pour le moment, à ce qu'il ſouhaitoit. Ses ſentimens étoient cependant combattus par quelque reſte de crainte, & d'autre part il en étoit détourné par la confiance qu'il croyoit pouvoir prendre dans la réſolution où lui paroiſſoient les gens de guerre, & par les vives ſollicitations que lui faiſoit

le Roi Agrippa, de ne pas rejetter une couronne qui venoit d'elle-même ſe poſer ſur ſa tête. Ce Roi des Juifs avoit rendu à Caius tous les devoirs, que la grande conſidération que cet Empereur avoit eue pour lui exigeoit de ſa reconnoiſſance. Après avoir embraſſé ſon corps, il l'avoit fait mettre ſur un lit & couvrir avec toute la décence que le temps pouvoit permettre : il avoit enſuite été dire aux Gardes, que l'Empereur n'étoit point mort, mais que comme il ſouffroit conſidérablement de ſes bleſſures, il falloit au plutôt appeller les Médecins. Ce Prince avoit appris en même temps que des gens de guerre venoient d'enlever Claude; il courut au plutôt à lui, & l'ayant trouvé dans une étrange perplexité, tout prêt à ſe rendre aux deſirs du Senat, il tâcha de le raſſurer, & de lui perſuader d'accepter l'Empire. Il retourna enſuite chez lui, & reçut de la part du Senat, une invitation de venir prendre place dans la Compagnie; il ſe parfuma auſſi-tôt la tête, comme s'il ne faiſoit que ſortir de table. Arrivé au Senat, il demanda d'abord aux Sénateurs ce qu'étoit devenu Claude; de quoi les Sénateurs l'ayant inſtruit, ils le prièrent de leur communiquer ſes penſées, ſur le parti qu'on devoit prendre, dans les circonſtances où étoient les affaires. Agrippa après avoir proteſté qu'il étoit prêt de donner ſa vie pour la gloire & la ſplendeur du Senat, ajoûta, » que ſon ſen-» timent étoit qu'on devoit en toute affaire moins conſidérer » ce qu'on ſouhaitoit comme plus agréable, que ce qui eſt » d'un intérêt réel. Que ſi le Senat étoit réſolu de reprendre » l'autorité ſouveraine, il devoit faire proviſion d'armes & de » ſoldats, parce que s'il manquoit de ces ſecours, il couroit » riſque de ne pas réuſſir. « Le Senat répondit qu'il avoit déja des troupes, & qu'il étoit en état de s'en faire de nouvelles, en affranchiſſant les eſclaves. » Je ſouhaite, reprit Agrippa, que » le Senat puiſſe faire ce qu'il deſire. Mais, par le vif in-» térêt que je prends à ſon ſalut, j'ai la confiance de lui re-» préſenter, que les gens de guerre qui ſe ſont déclarés pour » Claude ſont de vieux ſoldats, parfaitement aguerris; que le « Senat n'aura à leur oppoſer que des gens ramaſſés à la hâte, » une troupe d'eſclaves nouvellement affranchis, peu ſuſ-» ceptibles de diſcipline, & qui ſçavent à peine tirer l'épée. » Je penſe donc que le meilleur parti qu'il y ait à prendre, » c'eſt de députer à Claude, pour l'engager à ne pas accep-

» ter l'Empire, & j'offre de me charger de cette commiſ-
» ſion (*a*).

II. Le Senat goûta fort cet avis, & le députa avec quelques Sénateurs. Agrippa inſtruiſit Claude en particulier du trouble & de l'embarras où étoit le Senat. Il l'exhorta à répondre aux Députés avec la dignité d'un Prince déja revêtu de l'autorité ſuprême. Claude répondit donc : » qu'il n'étoit point ſurpris de » voir la répugnance que le Senat avoit à remettre l'autorité ſou- » veraine au pouvoir d'un ſeul, après avoir eu tant à ſouffrir de la » cruauté des précédents Empereurs, mais qu'il vouloit leur faire » goûter les douceurs & les agrémens d'une domination modérée, » étant réſolu de ne réſerver que le nom d'Empereur, & d'en » partager l'autorité avec le Senat, qui, ayant été témoin de la » conduite qu'il avoit tenue dans les différentes affaires dont » il avoit été chargé, ne devoit avoir aucun ſujet de ne pas ſe » fier à ſa parole. « Il congédia les Députés après leur avoir fait cette réponſe. Il harangua enſuite les troupes, leur fit prêter ſerment de fidélité : il diſtribua à chacun des Gardes du Corps cinq mille dragmes, & gratifia leurs Officiers à proportion de leurs différents grades ; il promit de faire la même libéralité aux autres troupes, en quelque endroit qu'elles fuſſent.

Agrippa va trouver Claude au nom du Senat.

III. Avant qu'il fût jour, les Conſuls aſſemblerent le Senat dans le Temple de Jupiter victorieux. Pluſieurs Sénateurs, informés de la façon dont Claude avoit parlé, & ne ſçachant quel parti il convenoit de prendre, ſe tinrent cachés dans la ville ; d'autres, prévoyant bien la manière dont ſe termineroit cette grande affaire, & qu'il ſeroit impoſſible au Senat de recouvrer ſa liberté, ſe retirerent dans leurs maiſons de campagne : une vie tranquille & exempte de toute crainte, ſous la domination d'un maître, leur parut préférable aux appréhenſions continuelles de ſe per-

(*a*) Je crains, avec le ſçavant Auteur de l'Hiſtoire des Empereurs Romains depuis Auguſte juſqu'à Conſtantin,* » que « l'amour national n'ait emporté Joſeph » au-delà du vrai dans ce qu'il raconte » ici d'Agrippa. « Le Senat Romain n'étoit guères accoûtumé à inviter les Rois à venir lui donner conſeil. Dion ** convient que ce Prince avoit aidé Claude à parvenir à l'Empire. Mais qu'il ait été prié par le Senat d'aller lui donner conſeil ſur les affaires qui l'occupoient ; qu'il l'ait député à Claude, il faut, pour le croire, une autorité plus grande que celle d'un Hiſtorien, qui ne paroît pas s'être toujours mis à couvert de l'amour national.

* Tome 2. pag. 93.
** Dion, Caſ. Liv. 60. pag. 670.

dre, en perſiſtant dans le deſſein de ſe rétablir dans leur ancienne ſplendeur ; de ſorte qu'il n'y en eut que cent qui ſe trouverent au Senat. Pendant qu'ils délibéroient, il s'éleva tout-à-coup un grand bruit parmi les troupes qui leur étoient reſtées attachées ; elles demandoient » qu'on élût un Empereur capable de les » commander, & qu'on n'exposât point l'Etat à une ruine cer- » taine, par le partage de l'autorité ſouveraine entre plu- » ſieurs. Elles déclaroient au reſte, qu'en s'oppoſant à ce » partage, elles laiſſoient au Senat la liberté de choiſir celui » qu'il jugeroit être le plus digne d'être ſeul chargé de la ſu- » prême puiſſance.

Vinicius & Valerius Aſiaticus briguent l'Empire.

Le Senat ſe trouva alors bien éloigné de ſes eſpérances. La liberté qu'il s'étoit flatté de rétablir lui échappoit, & Claude lui donnoit de l'inquiétude. Pluſieurs Sénateurs ſe faiſoient de la nobleſſe de leur naiſſance & de leurs alliances avec les derniers Empereurs, un titre pour aſpirer à l'Empire. Marcus (*a*) Minucianus étoit diſpoſé à ſe déclarer. Son mérite le rendoit très-digne du thrône, & il avoit épouſé Julie, une des ſœurs de l'Empereur Caius : mais les Conſuls l'arrêterent, ſous différents prétextes, qu'ils prirent les uns après les autres. Valerius Aſiaticus avoit le même deſſein ; mais Minucianus, un des Conjurés, l'en détourna. Il étoit à craindre que ſi quel-

(*a*) Dion appelle le beau-frere de l'Empereur Caius *Vinicius*. Les anciennes Editions de Joſeph lui donnoient le nom de *Minucianus* dans l'endroit où il parle de ceux qui accompagnoient l'Empereur, lorſqu'il paſſa dans l'appartement où il fut tué. Mais M. Havercamp a corrigé cet endroit, & on lit maintenant *Vinicius*. Il ne reſte plus que celui où Joſeph parle de ceux qui briguoient l'Empire après la mort de Caius. C'eſt peut-être également une faute de Copiſte, mais dont aucun des manuſcrits que nous avons ne s'eſt préſervé. La conjecture rapproche Joſeph de Dion, mais elle ne le concilie pas ſur ce qu'il dit que le beau-frere de Caius brigua l'Empire après ſa mort ; car ce fut, ſelon Dion, un Annius Vinicianus, qu'on propoſa alors pour monter ſur le thrône Impérial, & qui forma dans la ſuite une conſpiration contre l'Empereur Claude. Au-lieu que le beau-frere de Caius mena toujours une vie tranquille & paiſible. *Dion*, Liv. 60. pag. 675. *Ibid.* page 683.

Je ne trouve point dans Joſeph ce que M. de Tillemont dit, qu'entre ceux qui ambitionnoient la pourpre, « Minu- » cianus l'eût emporté, ſelon Joſeph ; » mais les Conſuls, qui voyoient &c. ce qu'il venoit de dire, que celui qui prétendoit à l'Empire » étoit apparem- » ment celui qui avoit été l'un des Chefs » des Conjurés, n'eſt pas exact. « Le beau-frere de Caius n'avoit point eu de part à la conjuration ; & Joſeph, en diſant que celui qui prétendoit à l'Empire avoit épouſé une des ſœurs de l'Empereur, & que celui qui empêcha Valerius Aſiaticus de ſe déclarer étoit un des Conjurés, les diſtingue bien clairement l'un de l'autre. Outre que dans les endroits où il parle de celui qui avoit eu part à la conjuration, il ne l'appelle que Minucianus, au lieu qu'il appelle le beau-frere de Caius Marcus Minucianus, ou plutôt Vinicius.

qu'un des Sénateurs qui ambitionnoient le ſouverain Commandement, avoient la liberté de le diſputer ouvertement à Claude, il n'arrivât un des plus grands carnages qui ſe fuſſent jamais-vû ; car les Gladiateurs en grand nombre, les ſoldats qui faiſoient la garde de nuit, & les batteliers, ſe rendoient en foule au camp. De maniere que de ceux qui croyoient pouvoir briguer la pourpre, les uns, pour épargner le ſang de leurs concitoyens, & les autres par la crainte qu'ils avoient pour eux-mêmes, ne pouſſerent pas plus loin leurs prétentions.

Embarras du Senat.

IV. A peine le jour paroiſſoit, que Chereas & les autres Conjurés furent trouver les troupes ; mais lorſqu'elles les virent diſpoſés à les haranguer, & qu'ils leur faiſoient ſigne de la main de prêter ſilence, elles firent grand bruit, & refuſerent de les écouter. Comme elles ſe réuniſſoient toutes à ne vouloir être ſoumiſes qu'au commandement d'un ſeul, elles s'écrièrent qu'on ne perdît point le temps en vains délais, & qu'on leur donnât ſur le champ un Empereur. Le Senat cependant étoit en de grands débats ; il ne ſçavoit s'il devoit perſiſter dans le deſſein de ſe conſerver le ſouverain Commandement, ou ſe donner un maître. Les troupes étoient réſolues à ne ſe point laiſſer gouverner par le Senat. Les Conjurés ne pouvoient digérer qu'un ſi auguſte Corps fût obligé de leur céder. Chereas enfin, ne pouvant plus retenir l'indignation que lui cauſoit cette demande tumultueuſe d'un Empereur, dit aux troupes qu'on leur donneroit un Chef, pourvû que quelqu'un allât demander le mot à Eutiche (*a*), & le lui apportât. Cet Eutiche étoit un Cocher de la Faction qu'on appelloit Verte ; Caius l'avoit beaucoup aimé. Dans la commiſſion que lui avoit donné ce Prince de faire bâtir des écuries pour la cavalerie de ſa

(*a*) Quelques Sçavans ont cru que l'Eutiche dont parle ici Joſeph, peut être celui à qui Phedre a dédié les quatre premiers Livres de ſes fables. Je croirois plutôt que c'eſt ce Cocher à qui Caius donna dans une partie de débauche deux millions ; car outre l'identité du nom, celui de Joſeph & de Suétone étoient de la même profeſſion. *Agitatori Euticho comeſſatione quadam in aphoretis vicies HS. contulit.* Calig. num. 55. Caligula étoit ſi paſſionné pour la faction Praſine, qu'il ſoupoit & demeuroit ſouvent dans ſon *Taudis*. Ibid. Il y avoit à Rome quatre factions de Gladiateurs. La blanche, la rouge, la bleue, la verte ou la Praſine, dont il s'agit ici. Vitellius fit mourir quelques perſonnes du peuple, parce qu'elles avoient ſifflé la faction bleue, *Sueton.* numero 14. Hiſt. ſecr. de Neron, ou le Feſtin de Trimalcion, traduit de Petrone &c. Paris 1726.

Garde, il avoit fort fatigué les ſoldats, & les avoit employés à des miniſteres vils & très-bas. C'étoit donc un reproche honteux, que leur faiſoit Chereas; il leur en fit beaucoup d'autres, les menaça même d'aller couper la tête à Claude, & leur dit qu'il étoit indigne, qu'après avoir eu pour Empereur un fou furieux, ils vouluſſent faire monter ſur le thrône un imbécille. Mais ces troupes ne firent aucun état des remontrances de Chereas. Elles allerent l'épée nue à la main, enſeignes déployées, trouver Claude, & ſe joindre à celles qui lui avoient déja prêté ſerment. Le Senat ſe trouvant ainſi abandonné de ceux même qui devoient le défendre, & les Conſuls réduits preſque au rang de Particuliers, la conſternation fut très-grande, & l'embarras extrême. On avoit irrité Claude, & on s'étoit mis dans le cas d'avoir à craindre les effets de ſa colère. Comme on commençoit à témoigner du regret de s'être engagé ſi avant, & à ſe faire des reproches les uns aux autres, Sabinus, un des aſſaſſins de Caius, dit que, ne pouvant ſe réſoudre à voir retomber l'Etat dans un honteux eſclavage, il s'égorgeroit plutôt que de concourir à élever Claude à l'Empire; il fit même à Chereas de vifs reproches, de ce qu'ayant le premier fait éclater le mépris qu'il faiſoit de Caius, il parût faire aſſez de cas de la vie, pour ne ſe pas donner la mort, alors qu'il lui étoit impoſſible, même en riſquant ſes jours, de procurer la liberté à ſa Patrie. Lorſqu'il faudra, répondit Chereas, me donner la mort, je ne balancerai pas, mais je veux auparavant pénétrer les ſentimens de Claude.

Embarras du Senat.

V. Telle étoit la ſituation du Senat. Dans le camp, on ne voyoit que gens, qui, de toutes parts, ſe preſſoient de venir aſſurer Claude de leur ſoumiſſion. Quintus Pomponius, l'un des Conſuls, étoit ſuſpect aux troupes, parce qu'elles croyoient qu'il s'étoit le plus fortement déclaré dans le Senat pour le maintien de la liberté. Elles allerent à ſa rencontre l'épée à la main, & l'euſſent tué, ſi Claude ne les en eût empêchées. L'ayant ainſi garanti du péril, il le fit aſſeoir auprès de lui. Les Sénateurs qui l'accompagnoient ne furent pas traités avec la même conſidération, les troupes les empêcherent d'approcher, il y en eut quelques-uns de bleſſés; Aponius, entre autres, qui fut contraint de ſe retirer; & tous coururent le même danger: ſur quoi le Roi Agrippa s'approcha de l'Empereur, & l'invita à traiter les Sénateurs avec plus d'égards, s'il vouloit

loit ſe conſerver des ſujets auxquels il lui fût glorieux de commander. Claude ſe rendit aux remontrances de ce Prince, (a) & convoqua le Senat au Palais, où il ſe fit porter, eſcorté de ſoldats, qui maltraiterent beaucoup le peuple. Chereas & Sabinus, les principaux des Conjurés, s'étoient juſques-là montrés en public, mais Pollion, que l'Empereur venoit de faire Commandant de ſes Gardes, le leur envoya défendre.

Chereas & Lupus ſont exécutés.

Lorſque Claude ſe fut rendu au Palais, il y aſſembla ſes amis, pour délibérer ſur le jugement qu'il convenoit porter de Chereas. Son action paroiſſoit belle à quelques-uns, (c) d'autres la condamnoient comme une trahiſon, & ſoûtenoient qu'on devoit le châtier, afin que ſon châtiment empêchât qu'on ne ſuivît ſon exemple dans la ſuite. On l'envoya donc au ſupplice avec Lupus & pluſieurs autres. On dit qu'il ſouffrit la mort avec un courage heroïque, qu'on n'apperçut en lui aucune marque de foibleſſe; qu'il reprocha comme une lâcheté à Lupus, les larmes qu'il lui voyoit verſer, & que, ſur ce qu'ayant quitté ſa robe il ſe plaignit d'avoir froid, il lui dit, faiſant alluſion à ſon nom, » qu'il ne devoit pas faire des plaintes (d) que ja- » mais loup n'avoit faites. « Une grande multitude de peuple ſuivit Chereas juſqu'au lieu de ſon ſupplice. Lorſqu'il y fut arrivé, il demanda au ſoldat qui étoit chargé de le faire mourir, s'il étoit bien exercé aux meurtres, ou ſi c'étoit la premiére fois qu'il étoit chargé de ſemblable exécution (e), & il

(a) Voyez Remarque III.

(b) » Chereas & Sabinus ..... ne » craignirent point de ſe montrer en » public, contre l'ordre de Pollion. » Le nouvel Editeur a ſuivi ce ſens, & je ne m'en ſerois pas écarté, ſi j'avois cru que ce fût celui de Joſeph. Cet Auteur ne dit point que Claude avoit fait Pollion Préfet du Prétoire, *au lieu de Clémens*. L'addition eſt de M. de Tillemont. (*Claude*, pag. 200.) mais elle ne fait que développer ſa penſée. Car, comme Clémens commandoit les Gardes Prétoriennes, lorſque Caligula fut tué, Claude ne put donner le commandement des Prétoriens à Pollion ſans l'ôter à Clémens.

(c) J'ai traduit comme ſi ὃι μὲν étoit entre εὐδόκει & ἀπιστίαν. Après avoir regardé une action comme belle & éclatante, il n'eſt pas naturel que les mêmes perſonnes la traitent dans le même inſtant de trahiſon & de digne de mort.

(d) » .... Il lui dit que les loups » n'avoient jamais froid. « [*M. d'Andilly.*] Le nouvel Editeur a rendu le même ſens. Si c'eſt la penſée de Joſeph, il fait dire une fauſſeté à Chereas. Il n'y a aucun animal qui ne ſoit ſenſible au froid, plus ou moins. Je ſoupçonne que ἐίνυος, qui termine la phraſe, eſt ſurnumeraire.

(e) A la lettre. » Si c'étoit la pre- » miére fois qu'il avoit une épée. » Mais on voit bien que la demande n'eſt pas à faire à un ſoldat. M. d'Andilly fait Chereas lui demander ſi ſon épée eſt bien tranchante. C'eſt une traduction du Latin de Sig. Gelenius; mais elle ne rend pas le texte de Joſeph.

ſouhaita qu'on lui apportât l'épée avec laquelle il avoit tué Caius. Il ne languit pas long-temps, un ſeul coup lui ôta la vie. La mort de Lupus ne fut pas ſi douce, la peur dont il étoit ſaiſi ne lui permettant pas de préſenter le col avec aſſez de fermeté, il ne mourut qu'après avoir reçu pluſieurs coups.

VI. Quelque temps après cette expédition, arriva la fête dans laquelle les Romains font des expiations pour leurs parens morts. Le Peuple, après s'être acquité de ce devoir religieux, fit auſſi brûler des gâteaux pour Chereas, le priant de lui pardonner ſon ingratitude. Ce fut ainſi que mourut ce grand homme. Claude ne ſe contenta pas de faire grace à Sabinus, il lui conſerva même ſes charges. Mais ce généreux Romain, perſuadé (*a*) qu'il lui ſeroit honteux de manquer à la parole qu'il avoit donnée aux Conjurés, s'égorgea en ſe laiſſant tomber ſur ſon épée, qui enfonça juſqu'à la garde.

CHAPITRE V.

I. CLAUDE écarta tous les ſoldats qui lui étoient ſuſpects, & confirma à Agrippa, par un Edit ſolemnel & rempli d'éloges, le Royaume que lui avoit donné Caius. Il y ajoûta tout ce qu'avoit poſſédé Herode ſon ayeul, la Judée & la Samarie, comme des Etats qui lui appartenoient par droit de ſucceſſion. Il y joignit, à titre de preſent, l'Abilene de Liſanias, avec toutes les terres du mont Liban. Il en fit graver le Décret (*b*), & ordonna qu'on l'attachât au milieu de la grande place du marché de Rome. Il donna à Antiochus, que Caius (*c*) avoit dépouillé de ſon Royaume, la Comagene, & une partie de la Cilicie, élargit l'Alabarque, Alexandre Liſimaque, que ce même

(*a*) Σαβῖνος ἐκὼν συναπέθανε μὴ ἀξιόσας κολάσεως ἀυτοῦ περῖναι. Dion, Liv. 60. pag. 666. *d. e.*

(*b*) Voyez Remarque IV.

(*c*) Caligula avoit donné la Comagene à Antiochus, il la lui ôta dans la ſuite. Claude la lui reſtitua avec une partie de la Cilicie, ſelon Joſeph. Dion ne parle que de la Comagene. (Liv. 60. pag. 670. *a. b.*) Le nouvel Editeur fait ôter la Comagene à Antiochus, mais ce n'eſt pas le ſens de Joſeph; & s'il a quelque choſe d'équivoque, on doit le fixer par ce que Dion dit, que ce fut Caius qui la lui ôta.

Empereur avoit fait mettre en priſon. Cet Alabarque étoit l'ancien ami de Claude, & avoit été Intendant de la maiſon d'Antonia, mere de ce Prince. Marc, fils de l'Alabarque, avoit épouſé Bérénice, fille d'Agrippa; mais étant mort avant que ce mariage pût être conſommé, Agrippa redemanda ſa fille, & la donna à ſon frere Herode, pour lequel il obtint de l'Empereur Claude le Royaume de Chalcide (*a*).

II. Il y eut en ce temps-là de violents débats entre les Juifs & les Grecs d'Alexandrie. Les Juifs avoient été fort maltraités ſous le régne de Caius, & les Grecs leur avoient fait beaucoup de mal. La mort de cet Empereur releva le courage des Juifs, ils prirent les armes pour ſe défendre. L'Empereur Claude en ayant été inſtruit, écrivit au Gouverneur d'Egypte, d'appaiſer cette émeute; & à la prière d'Agrippa & d'Herode, il envoya à Alexandrie & en Syrie un Edit conçu en ces termes :

TIBERE CLAUDE, CESAR, AUGUSTE, GERMANICUS, GRAND-PRESTRE, TRIBUN DU PEUPLE, ordonne *ce qui ſuit* : » Je ſuis » depuis long-temps informé, que les Juifs qui demeurent » dès le commencement à Alexandrie, y ont obtenu des Rois » d'Egypte, le droit de bourgeoiſie, ainſi qu'il conſte par les » Reſcrits & les Ordonnances de ces Princes; qu'après la con- » quête qu'Auguſte a faite de l'Egypte, leurs droits & leurs » priviléges leur ont toujours été conſervés par les Gouver- » neurs qui y ont été envoyés en différents temps; qu'ils en » ont joui ſans aucun obſtacle, même du temps d'Aquila; » que leur Ethnarque étant mort, Auguſte, qui vouloit que » chacun pût vivre ſelon ſes uſages, & qu'on ne forçât per- » ſonne d'abandonner la Religion de ſes Peres, ne les avoit » point empêchés de lui donner un ſucceſſeur; que les habitans » d'Alexandrie ſe ſont élevés contre eux ſous le régne de Caius, » & que ce Prince, inſenſé & furieux (*b*), les a tenus dans une » continuelle appréhenſion, parce qu'inviolablement attachés » à leur Religion, ils n'ont point voulu lui donner le titre de

(*a*) Claude donna à Agrippa les honneurs du Conſulat, & à ſon frere Herode l'honneur de la Préture; στρατηγικὸν ἀξίωμα, d'entrer dans le Senat, & de le remercier de ces graces en Grec. *Dion*, Liv. 60. pag. 670. *a. b.*

(*b*) Ce ſeroit peut-être pouſſer le ſoupçon trop loin, que de ſoupçonner le Décret de Claude en faveur des Juifs, d'être ſuppoſé. Mais ſi cet Acte eſt authentique en lui-même, il eſt difficile de ſe perſuader que la manière dont on y fait

» Dieu. Je ne veux point que ſa folie & ſon extravagance faſ-
» ſent perdre aux Juifs aucun de leurs droits ; j'ordonne qu'on
» les y maintienne (*a*), & qu'on ne les prive d'aucun des Pri-
» viléges dont ils ont ci-devant joui, qu'on les laiſſe vivre
» ſelon leurs Loix. Je leur enjoints, ainſi qu'aux Alexandrins,
» de ſe donner de garde d'exciter aucune émeute, après que
» ma préſente Ordonnance aura été publiée.

C'étoient les termes dans leſquels l'Ordonnance de l'Empereur en faveur des Juifs étoit conçue. Je vais rapporter celle qui fut envoyée par ſon ordre dans les autres provinces de l'Empire.

TIBERE CLAUDE, CÉSAR, GERMANICUS, GRAND-PRESTRE, TRIBUN DU PEUPLE, CONSUL POUR LA SECONDE FOIS, ordonne *ce qui ſuit* : » Les Rois Agrippa & Herode, avec leſquels
» je ſuis lié d'une très-étroite amitié, m'ont prié d'accorder
» aux Juifs qui ſont répandus dans l'Empire Romain, les droits
» dont ils jouiſſent à Alexandrie : je les leur accorde volon-
» tiers (*b*), non ſeulement pour obliger ces Princes qui, m'en
» prient, mais parce que leur fidèle attachement à l'Empire
» Romain les rend dignes de cette grace ; il eſt d'ailleurs juſte,

parler ce Prince de ſon prédéceſſeur, ne ſoit pas une pure invention de quelque Juif Elléniſte. Ou Claude n'a rien dit de Caligula dans cette Ordonnance, ou il n'en parle pas dans des termes ſi outrageants & ſi indécents à un grand Prince. Sur-tout en parlant de ſon neveu, dont il ménageoit aſſez la mémoire, pour n'avoir pas voulu que le Senat la condamnât.

M. d'Andilly a cru cette invective ſi indécente, qu'il n'a pas oſé la mettre en notre Langue, τοῦ διὰ τὴν ἀπόνοιαν καὶ παραφροσύνην.

(*a*) En reconnoiſſance des obligations que Claude avoit à Agrippa, il put ordonner que les Juifs jouiroient dans l'Empire des priviléges qu'on leur avoit accordés, & que leur Religion ne fût pas un prétexte de les en dépouiller. Mais il paroît qu'ils furent peu fidèles à obſerver ce que ce Prince leur recommandoit dans cette Ordonnance & dans la ſuivante, d'uſer de la grace qu'il leur accordoit avec une grande retenuë, & de ne pas inſulter la religion des autres peuples. Car Dion remarque, * que s'il ne les chaſſa pas de Rome, comme avoit fait Tibere, c'eſt qu'ils y étoient en trop grand nombre, & que leur multitude l'obligea de ſe borner de leur défendre de faire des aſſemblées, & d'avoir des Confrairies, ſous prétexte de leur Religion. Leur caractere ſéditieux, & incapable de ſe modérer, donna ſans doute lieu à cette Ordonnance. Mais quelque ſage qu'elle pût être, elle ne remédia pas au mal qu'elle avoit pour objet de prévenir. Car il eſt certain par l'Ecriture, ** que Claude fut enfin obligé de chaſſer tous les Juifs de Rome.

(*b*) Jura eadem ſervare & habere, quæ Alexandrinis conceſſa. *M. Havercamp.* La traduction eſt littérale ; mais M. d'Andilly s'étoit bien apperçu, que ſi Joſeph fait dire à l'Empereur ce que les ter-

* Dion, Liv. 60. *c. d. pag.* 667. *pag.* 669. *a. b.*
** Act. Apoſt. chap. 15. ℣. 2.

» qu'aucune des villes de l'Empire, même des villes Grecques, » ne ſoit privée des Priviléges qu'Auguſte leur a conſervés. Je » veux donc que les Juifs puiſſent obſerver dans tout l'Empire » leurs Loix & leurs uſages, ſans que perſonne les en empê- » che, & je leur ordonne de profiter avec retenuë de ma bonté, » & de pratiquer leur Religion, ſans témoigner aucun mé- » pris pour celle des autres Peuples. Je veux que les Magiſ- » trats des villes, des Colonies, des villes municipales, tant » en Italie que hors de l'Italie, les Rois & les Princes, ordon- » nent à leurs Officiers de publier des copies de ma pré- » ſente Ordonnance, & qu'elle ſoit affichée au moins pendant » trente jours, en un lieu d'où elle puiſſe être lue commodé- » ment.

CHAPITRE VI.

I. CES Edits, que l'Empereur envoya à Alexandrie & dans tout l'Empire, ſont une preuve de l'affection que ce Prince avoit pour les Juifs. Agrippa, qu'il avoit comblé d'honneurs & de bienfaits, ſongea alors, comme il étoit naturel, à ſe rendre dans ſes Etats: l'Empereur le lui permit, & écrivit aux Gouverneurs & aux Intendans des provinces par où il devoit paſſer, de le bien recevoir. Auſſi-tôt qu'il fut arrivé à Jeruſalem il y offrit à Dieu des ſacrifices d'actions de graces, & il ſe fit un devoir de ne rien omettre de ce que notre Religion preſcrit. Il ordonna aux Nazaréens de ſe couper les cheveux, & fit mettre la chaîne d'or dont Caius lui avoit fait preſent, & qui étoit du même poids que celle de fer dont ſes mains Royales avoient été chargées, dans les ſacrés Portiques, au-deſſus du threſor, pour être un monument du bonheur qu'il avoit eu de paſſer de l'état d'infortune le plus triſte, au comble de la proſpérité, & en même temps de preuve que

mes dont il ſe ſert ſignifient, il lui fait accorder un droit aux Juifs, qui ne leur a jamais été accordé, & dont ils n'ont jamais joui. Ils étoient citoyens d'Alexandrie & d'Antioche; mais il n'eſt pas douteux qu'ils ne l'étoient pas de toutes les villes de l'Empire, & ils ne l'étoient peut-être que de ces deux. Il eſt du moins certain, par les Hiſtoriens de ce temps-là & par Joſeph même, qu'ils n'avoient pas ce droit dans toutes. Ils ne l'avoient pas dans Rome, puiſqu'ils en furent chaſſés pluſieurs fois.

les plus hautes fortunes peuvent être renverſées ; mais que Dieu manifeſte ſouvent ſa puiſſance, en relevant d'une manière éclatante ceux qui ont eu le malheur de tomber dans le plus profond abbaiſſement. Pouvoit-on en effet voir cette chaîne conſacrée, ſans ſe rappeller qu'Agrippa ayant été mis aux fers pour une cauſe aſſez légere, avoit non-ſeulement été rétabli dans l'état de diſtinction que lui donnoit ſa naiſſance, mais élevé même ſur le thrône; exemple bien frappant de l'inconſtance & des révolutions des choſes de ce monde, où l'on voit ſouvent les hommes les plus élevés tomber tout-à-coup, & remonter enſuite à un degré de puiſſance beaucoup ſupérieur à celui dont ils étoient déchus.

II. Agrippa ayant ſatisfait à tous les devoirs de Religion, ôta la ſouveraine Sacrificature à Théophile, fils d'Ananus, pour en revêtir Simon, ſurnommé Canthere, petit-fils de Boëtus (*a*). Ce Simon avoit deux freres, & il étoit fils de Simon, dont

(*a*) Je paraphraſe ici, plutôt que je ne traduis Joſeph. J'ai cru la paraphraſe néceſſaire, pour développer ſa penſée, & expliquer le ſentiment où je ſuis que Simon Canthere, qu'Agrippa fit Grand-Prêtre, n'étoit pas celui dont Herode avoit épouſé la fille. Le plus grand nombre des lecteurs préferent une paraphraſe qu'ils entendent à une traduction exacte, ſi l'on veut, mais embarraſſée, & dont, pour prendre le ſens, ils ſont obligés de l'aller chercher dans une Note. Mais comme il en eſt auſſi qui veulent qu'on leur préſente la penſée de l'Auteur qu'on traduit, de la manière dont il s'exprime, autant que cela ſe peut, je crois devoir tranſcrire la traduction de M. d'Andilly. » Agrippa ôta la ſouveraine Sacrifica-» ture à Théophile, fils d'Ananus, & la » donna à Simon ſurnommé Canthara, » fils de Boëtus, Grand-Sacrificateur, » dont Herode le Grand avoit, comme » nous l'avons vû, épouſé la fille. Ce » Simon avoit deux freres, qui avoient » auſſi été Grands-Sacrificateurs.

Joſeph donne le ſurnom de Canthere au Simon qu'Agrippa fit Grand-Prêtre ; il ne le donne point au beau-pere d'Herode, & ce n'eſt que du nom de ſon pere, qu'il le différencie de ceux qui s'appelloient comme lui. Il continue à diſtinguer le premier par le ſurnom de Canthere, lorſqu'il rapporte ci-après ſa dépoſition. Cette attention à faire connoître le pere de Mariamne par l'épithete de fils de Boëtus, & le Grand Prêtre qu'Agrippa dépoſa par le ſurnom de Canthere, marque bien naturellement deux perſonnes différentes.

Herode, autant pour ſatisfaire la paſſion qu'il avoit conçue pour Mariamne, que pour rapprocher ſa condition en quelque ſorte du thrône qu'il occupoit, éleva ſon pere au ſouverain Pontificat. L'attention auroit été, ce ſemble, peu néceſſaire, ſi elle avoit été petite-fille d'un Grand-Pontife : auſſi ne compte-t on pas Boëtus entre les ſouverains Pontifes ; & celui que dépoſa Agrippa, fut Grand-Prêtre comme ſon pere, σὺν τῷ πατρὶ. Il eſt vrai que cet Hiſtorien appelle les Grands-Prêtres Joazar & Mathias υἱοὶ Βοηθοῦ, que tous ſes Traducteurs ont rendu par fils de Boëtus ; mais υἱὸς a quelquefois la même ſignification qu'ὑιωνὸς, & ſignifie comme lui, petit-fils. La comparaiſon qu'il fait, * entre les familles d'Onias & celle de Boëtus, par rapport au ſouverain Pontificat, demande qu'il le prenne dans ce ſens, lorſqu'il appelle

* Antiq. Juiv. Liv. 19. chap. 6. numero 2.

Herode le Grand avoit épouſé la fille. Ce Simon étoit donc Grand-Prêtre, comme ſes deux freres & comme ſon pere l'avoient été. On avoit vû la même choſe arriver ſous le régne des Macédoniens, en la perſonne des trois fils d'Onias, ſouverain Sacrificateur, comme je l'ai rapporté en ſon lieu.

III. Ayant ainſi arrangé ce qui regardoit la ſouveraine Sacrificature, Agrippa, perſuadé qu'un Prince ne doit pas ſe laiſſer vaincre en ſentimens d'affection par ſes peuples, voulut, par un acte de généroſité, reconnoître celle que les habitans de Jeruſalem lui témoignoient; il ſupprima l'impôt établi ſur chaque maiſon. Il donna le commandement de ſes troupes à Silas, qui lui avoit toujours été attaché, dans les différents revers de fortune qu'il avoit eſſuyés.

Peu de temps après, quelques jeunes Dorites ayant étouffé tout ſentiment de religion, & ne ſuivant que les tranſports d'une aveugle & téméraire paſſion, mirent la ſtatuë de l'Empereur dans la Synagogue des Juifs. Agrippa en fut extrêmement irrité; car il étoit très-ſenſible aux infractions qu'on pouvoit faire à nos Loix. Il fut ſur le champ trouver Publius Petronius, Gouverneur de Syrie, pour ſe plaindre de l'inſo-

Joazar & Mathias υἱοὶ Βοηθοῦ. Car ce fut le ſaint homme Onias, & trois de ſes fils, non ſes deux freres & un de ſes enfans, qui furent ſouverains Pontifes.

Dans le ſoupçon qu'eut Herode que le Grand-Prêtre Mathias avoit eu part à l'entrepriſe des jeunes gens qui avoient abbatu l'aigle qu'il avoit fait mettre au-deſſus de la grande porte du Temple, il lui ôta la ſouveraine Sacrificature, pour la conférer à Joazar: * Καθίσα Ἰόζαρον ἀρχιερέα, ἀδελφὸν γυναικὸς τῆς αὐτοῦ. M. Havercamp croit que c'étoit de la femme de Mathias, fils d'Ananus, que Joazar étoit frere. Mais, outre qu'il ne donne aucune preuve de ſon ſentiment, & qu'on ne voit rien dans Joſeph qui puiſſe l'appuyer, Joazar étoit petit-fils de Boëtus, ** Βοηθοῦ δ' ὄντος υἱοῦ τοῦ, par conſéquent frere de Mariamne, la derniére des femmes qu'Herode épouſa. Ce Prince étoit trop politique, pour élever à la premiére dignité de la Religion le beau-frere de celui qu'il en dépouilloit.

Ce qui arrête en cet endroit de Joſeph, & ce qui fait qu'on n'en a pas aſſez développé le ſens, c'eſt que ſes Copiſtes ont omis τοῦ Σίμωνος entre τῷ ϑ & Βοηθοῦ; car en rétabliſſant ces deux mots, on lit τῷ ϑ Σίμωνος Βοηθοῦ Σίμωνί τοῦ τὸ καϑηρέας ἐπίκλησις ἦν. » On avoit » donné le ſurnom de Canthere à Simon, » fils de Simon Boëtus. Ce Simon avoit » deux freres, *Joazar & Mathias*, *** » il étoit fils de *Simon* Boëtus, dont » Herode avoit épouſé la fille. « Ce ſupplément éclaircit ce qu'il y a d'obſcur dans l'expreſſion de Joſeph, & rétablit la comparaiſon qu'il fait du ſaint homme Onias, & de Simon Boëtus, par rapport à la ſouveraine Sacrificature, dans toute ſon exactitude.

* Antiq. Juiv. Liv. 17. chap. 6. numero 4.
** Antiq. Juiv. Liv. 18. chap. 1. numero 1. Liv. 19. chap. 13. numero 1.
*** Antiq. Juiv. Liv. 17. chap. 13. numero 1. Liv. 18. chap. 1. numero 1. Liv. 19. chap. 6. numero 2. Guer. Juifs, Liv. 5. chap. 13. numero 1.

lence de ces jeunes gens. Ce Gouverneur regardoit lui-même de ſemblables tranſgreſſions comme un attentat criminel. Pénétré d'indignation, il écrivit ſur le champ à ceux de Doris (*b*) en ces termes:

PUBLIUS PETRONIUS, Lieutenant de l'Empereur Claude Céſar Auguſte Germanicus, aux Magiſtrats de Dore. » Quelques-uns de vos citoyens, par une témérité criminelle, » loin de reſpecter les ordres de l'Empereur, qui ordonne que » les Juifs ne ſoient en aucune façon troublés dans l'obſervation & la pratique de leurs Loix, non-ſeulement ne lui ont » pas obéi, mais ont fait directement le contraire de ce qu'il » preſcrit. Car, mettant ſa ſtatuë dans leur Synagogue, ils les » empêchent de s'y aſſembler. Ce n'eſt pas ſeulement à ce » Peuple qu'ils ont fait injure; c'eſt l'Empereur même, qu'ils » offenſent. Car il ne convient pas que ſa ſtatuë ſoit placée » dans un lieu où l'on tient des aſſemblées qui lui ſont étrangeres. Ce n'eſt que dans le temple qui lui eſt conſacré, » qu'elle doit être miſe, rien n'eſt plus juſte, & la volonté » de l'Empereur eſt que chacun jouiſſe de ce qui lui appartient.

» Il me ſiéroit mal de vous faire ſouvenir de l'ordre que je » vous ai envoyé, après vous avoir donné connoiſſance de » l'Edit même de l'Empereur (*a*), qui permet aux Juifs de vivre » ſelon leurs Loix, & de jouir des mêmes priviléges que les » Grecs. J'ai commandé au Centurion Proculus Vitellius de » m'amener, pour rendre compte de leur conduite, les téméraires qui ont oſé contrevenir aux ordres de l'Empereur, par » une entrepriſe qui a même indigné les perſonnes ſages de » votre ville, puiſqu'elles proteſtent qu'elle ne s'eſt faite que » dans une émotion populaire, à laquelle elles n'ont eu aucune part. J'exhorte vos Magiſtrats, s'ils ne veulent pas » que je croye qu'ils y ont donné quelque conſentement, de

(*a*) Si l'Ordonnance de l'Empereur avoit été envoyée en Syrie; ſi Petrone avoit fait connoître ſes ordres à ceux de Doris, il n'étoit pas néceſſaire que le Roi Agrippa les lui lût, & qu'il envoyât aux habitans de cette ville ceux qui avoient été affichés à Alexandrie, après leur avoir déja notifié la volonté de l'Empereur. Claude avoit défendu qu'on l'adorât & qu'on lui offrît des ſacrifices, * & par une conſéquence bien naturelle, qu'on lui bâtît aucun temple. Petrone ne pouvoit l'ignorer, & on fait Petrone parler ici du temple de Claude. J'ai peine à croire que Joſeph ait été capable de citer une ſi mauvaiſe piéce, & qui a des traits ſi marqués de ſuppoſition.

* Dion, Liv. 60.

» dénoncer

» dénoncer les coupables au Centurion; & de veiller ſoigneu-
» ſement à ce qu'il ne s'éléve aucune ſédition: ce que les au-
» teurs d'une telle entrepriſe paroiſſent chercher. Je ne m'oc-
» cupe, ainſi que le Roi Agrippa, que je conſidere beaucoup,
» que du ſoin d'empêcher que les Juifs n'aient aucune occa-
» ſion de s'aſſembler tumultuairement, & que, ſous le ſpé-
» cieux prétexte de ſe défendre, ils ne conçoivent quelque
» projet extravagant. Afin que vous connoiſſiez plus préciſé-
» ment quelles ſont à tous ces égards les volontés de l'Empe-
» reur, que je penſe cependant ne devoir être ignorées de
» perſonne, je vous envoie copie de l'Edit qui a été affiché à
» Alexandrie. Le Roi Agrippa, que je cheris beaucoup, m'en
» a fait la lecture, lorſqu'aſſis avec moi ſur mon Tribu-
» nal, il me repréſenta que les Juifs doivent être maintenus
» dans les graces qu'Auguſte leur a accordées: ſoyez donc at-
» tentifs à ne laiſſer naître par la ſuite aucune occaſion de trou-
» bles & de diviſions, & à ce que chacun puiſſe librement ho-
» norer Dieu ſelon ſa Religion.

IV. Ce fut ainſi que Petrone remédia au mal qui s'étoit fait, & pourvut dans la ſuite à ce qu'on n'eût point à en craindre de ſemblable. Le Roi Agrippa dépoſa le Grand-Prêtre Simon Canthere, & voulut rendre la ſouveraine Sacrificature à Jonathas, fils d'Ananus, qu'il en jugeoit plus digne; mais Jonathas crut qu'il ne lui convenoit pas de reprendre cette éminente dignité, & remercia le Roi. » Seigneur, lui dit-il, je ſuis ex-
» trêmement ſenſible à l'honneur que vous voulez me faire;
» mais Dieu ne m'en ayant pas trouvé digne, il doit me ſuffire
» d'avoir été une fois revêtu des habits ſacrés. (a) Je péche-
» rois, en les reprenant, contre le ſaint reſpect avec lequel je
» les reçus alors. Mais ſi vous voulez élever au ſouverain Sacer-
» doce quelqu'un qui mérite cet honneur beaucoup mieux que
» moi, j'oſe vous propoſer mon frere: il n'a jamais manqué,
» ni à ce qu'il doit à Dieu, ni à ce qu'il vous doit; vous ne

Dépoſition du Grand-Prêtre Simon Canthere.

(a) » Agrippa ayant rendu la ſouve-
» raine Sacrificature à Jonathas, fils
» d'Ananus, celui-ci dit qu'il n'étoit pas
» beſoin de prendre une ſeconde fois
» les habits Pontificaux, puiſqu'il les
» avoit déja portés autrefois. « Le ſça-
vant Interprète * cite le dix-neuvième Livre des Antiquités Juives de Joſeph, chapitre cinquième; il eſt viſible que l'Hiſtorien ne dit rien de ſemblable. Mais eſt il un Ecrivain qui n'ait jamais cru avoir lû, ou voir ce qu'il ne voyoit pas, ou ce qu'il n'avoit point lû?

* Pere Calmet, Léviticq. chap. 8. ℣. 35.

» ſçauriez choiſir un ſujet plus digne d'un ſi ſaint emploi. « Le Roi fut fort édifié de l'extrême modeſtie de Jonathas, & fit à ſa recommandation ſon frere Matthias ſouverain Pontife. Marſus ſuccéda quelque temps après à Petrone, dans le Gouvernement de Syrie.

CHAPITRE VII.

Hiſtoire de Silas.

I. SILAS, à qui le Roi Agrippa avoit donné le commandement de ſes troupes, l'avoit toujours ſervi avec beaucoup de fidélité, dans les différents états de fortune par leſquels il avoit paſſé; par un zèle toujours actif, il avoit partagé avec lui les dangers qu'il avoit courus, & s'étoit ſouvent chargé de commiſſions très-délicates. Il s'imagina qu'une affection ſi conſtante le mettoit en quelque ſorte au niveau de ſon maître, & crut ne devoir lui céder en rien; il prenoit, en lui parlant, des libertés indécentes, ſe louant ſans pudeur, & affectant une ſuffiſance inſupportable. Il rappelloit perpétuellement au Roi ſes infortunes paſſées, afin de faire valoir tout ce que ſon zèle lui avoit fait entreprendre pour lui. Le détail dans lequel il entroit ſouvent, avoit un air de reproche qui ne pouvoit que piquer ſenſiblement le Roi; auſſi ne le ſouffroit-il qu'avec une extrême impatience. Rien n'eſt plus ennuyeux, que de renouveller ſans ceſſe à quelqu'un le ſouvenir des temps de ſa vie qu'il a paſſés avec déſagrément; rien auſſi de plus imprudent, que de parler toujours à ceux qu'on a obligés, des ſervices qu'on leur a rendus. Cette conduite de Silas mécontenta enfin tellement le Roi, qu'écoutant plus les mouvemens de ſa colère que les lumières de ſa raiſon, il lui ôta non-ſeulement le commandement des troupes, mais l'envoya chargé de chaînes dans ſon pays. Cette colère s'appaiſa cependant avec le temps; il prit des ſentimens plus doux pour un homme à qui il ne pouvoit ſe diſſimuler qu'il avoit de très-réelles obligations, & qui même, pour le ſervir, avoit beaucoup ſouffert. A l'occaſion du jour anniverſaire de ſa naiſſance, qu'il célébra avec beaucoup d'éclat, & que ſes ſujets paſſerent en fêtes & en divertiſſemens, il rappella Silas, pour lui faire prendre part à la joie publique, & aſſiſter au feſtin qu'il donnoit à ſes amis. Mais Silas croyoit avoir de juſtes ſujets de ſe plaindre; &, comme il étoit incapable d'au-

cune ſorte de diſſimulation, il s'en expliqua librement avec ceux qui étoient allés le chercher. »L'honneur que me fait aujourd'hui » le Roi, leur dit-il, va être incontinent la cauſe de ma per- » te : il m'a privé d'une manière outrageante, des juſtes récom- » penſes dont il avoit payé mon zèle affectueux & conſtant » à le ſervir ; penſe-t'il me réduire à un ſilence prudemment » politique ? ma conſcience ne me reproche rien, je publierai » toujours avec la même liberté, tous les dangers dont mes » ſoins aſſidus & ſouvent penibles l'ont tiré ; & j'ajoûterai que, » pour récompenſe de lui avoir quelquefois conſervé la vie, & » d'avoir conduit ſes jours à la proſpérité dont il jouit, il m'a » fait jetter dans une obſcure priſon, chargé de fers aux pieds » & aux mains ; je n'oublierai jamais un ſi indigne traitement, » peut-être en conſerverai-je le ſouvenir juſqu'au-delà du tré- » pas. « Non content de parler avec ſi peu de ménagement, Silas chargea ceux que le Roi avoit envoyés, de lui en rendre un fidèle compte. Agrippa voyant que ſon imprudente franchiſe étoit incurable, le laiſſa en priſon.

II. Ce Prince conçut le deſſein de faire de Jeruſalem une place imprenable (*a*). Il employa les deniers publics (*b*) à réparer, élargir, & exhauſſer les murs de la nouvelle ville ; mais Marſus, Gouverneur de Syrie, donna avis de ces travaux à l'Empereur, qui ſe méfiant d'une telle entrepriſe, écrivit au Roi Agrippa de les faire ceſſer ſans délai. Ce Prince ne crut pas devoir déſobéïr.

Naturellement porté à la magnificence, il avoit la paſſion de rendre ſon nom célèbre par de prodigieuſes dépenſes. Affectionné à ſes ſujets, il ſouhaita de s'en faire aimer, & tâchoit de mériter leurs louanges par ſes largeſſes & ſes profuſions, bien différent en cela d'Herode, ſon ayeul & ſon prédéceſſeur, qui fut un Prince méchant, cruellement vindicatif, & incapable de revenir d'un ſentiment de haine, lorſqu'il s'en étoit prévenu. Attaché aux Grecs, au préjudice des Juifs, & ne faiſant aucune difficulté de l'avouer, Herode ſe faiſoit une gloire de n'épargner

(*a*) Per avaritiam Claudianorum temporum, empto jure muniendi, ſtruxere muros in pace, tanquam ad bellum. *Tacit.* Hiſt. Liv. 5. numero 12.

(*b*) Joſeph s'exprime ailleurs d'une manière qui fait plus d'honneur à Agrippa : car il dit que c'étoit de ſes grands revenus qu'il fit travailler aux murs de Jeruſalem ; mais ce qu'il ajoûte, que la mort le prévint avant de pouvoir achever l'ouvrage qu'il avoit entrepris, contredit ce qu'il dit ici, que ce fut l'Empereur qui lui défendit de continuer. *Guer. Juifs*, Liv. 2. chap. 11. numero 6.

aucune dépenſe, pour orner & embellir des villes étrangéres; faiſant conſtruire dans les unes, des bains, des théatres, & autres ſomptueux édifices, & élever dans d'autres, des temples & de ſuperbes portiques, tandis qu'on chercheroit en vain dans toutes les villes de la Judée quelque trace d'une attention ſemblable, qui méritât d'être rapportée (*a*).

III. Agrippa au contraire, étoit doux & bienfaiſant envers tout le monde: affable aux étrangers, & toujours diſpoſé à leur faire du bien; tendre, compatiſſant, & plein de bonté pour ceux de ſa Nation (*b*). Il ſe plaiſoit à Jeruſalem & y faiſoit ſa demeure ordinaire. Obſervateur exact de nos Loix, ſa vie étoit réglée & religieuſe, il ne laiſſoit paſſer aucun jour qu'il n'offrît des ſacrifices à Dieu.

Simon déclame à Jeruſalem contre Agrippa.

IV. Cependant un nommé Simon, Juif de naiſſance, & qui paſſoit à Jeruſalem pour un Docteur de la Loi, eut la hardieſſe de profiter d'une abſence du Roi, qui étoit allé à Céſarée, pour l'accuſer devant le peuple, dont il avoit convoqué l'aſſemblée, de tenir une conduite qui méritoit qu'on lui refuſât l'entrée des ſacrés Portiques, qui ne doit être permiſe qu'à des perſonnes dont la vie eſt pure (*c*). Agrippa manda Simon, ſur l'avis que lui donna le Gouverneur de Jeruſalem des diſ-

(*a*) Si Joſeph dit qu'Herode ne fit rien pour aucune des villes de Judée, il faut reconnoître dans un Auteur, qui ne manque d'ailleurs ni de ſens ni de jugement, une ſtupidité & une abſence d'eſprit inconcevable.

(*b*) La conduite qu'Agrippa tint à la mort de Caius, la mort de ſaint Jacques, & l'empriſonnement de ſaint Pierre pour le faire mourir, démentent l'éloge qu'en fait ici Joſeph. Dion rapporte qu'on diſoit à Rome, qu'il animoit l'Empereur Caius à la tyrannie. *Liv. 59. pag. 658. e.*

(*c*) Sigiſmond Gelenius & M. d'Andilly ont mieux rendu cet endroit que le nouvel Editeur; le premier, en traduiſant *Sanctis*, & le ſecond *purs*. Mais en conſervant ἁγνοῖσι, qui ne ſignifie ni l'un ni l'autre, c'eſt, ce ſemble, un pur hazard, s'ils ont attrappé la penſée de Joſeph. L'Auteur de la Note †, qui a ſenti que le ſens de ce mot ne convenoit point ici, lui a ſubſtitué ἀλλοφύλοις, *indigenis*; mais le ſens *d'étrangers* n'y convient pas davantage. Agrippa n'étoit point un étranger à la Religion Juive, ſon pere & ſon grand-pere l'avoient profeſſée; & quand il auroit été Payen, auſſitôt qu'il recevoit la Circonciſion, & qu'il embraſſoit la Religion Juive, il pouvoit entrer dans le Portique d'Iſraël. Si le motif du reproche que Simon faiſoit à ce Prince, eût été pris de ſa qualité prétendue d'étranger, il lui eût été inutile de le faire venir à Céſarée. Mais il étoit pris de ſes mœurs, que ce zélé Iſraëlite croyoit être impures & ſouillées, par les ſpectacles qu'il donnoit & auxquels il aſſiſtoit. Cela paroît parce que le Roi l'ayant convaincu par lui-même qu'il ne s'y paſſoit rien contre la Loi, il reconnut qu'il avoit commis une faute, & qu'il s'étoit trompé. Ainſi, j'ai cru que je pouvois ſuppoſer que Joſeph avoit mis ἀγνόοις, que ſes Copiſtes ont changé mal-à-propos en ἁγνοῖσι: » l'entrée du Temple ne convenoit qu'à » des perſonnes d'une vie pure.

cours qu'il avoit oſé tenir. Cet homme étant arrivé à Céſarée dans un moment que le Roi étoit au théatre, il lui commanda de s'aſſeoir auprès de lui, & lui demanda *après le ſpectacle*, avec beaucoup de douceur & de bonté, s'il avoit remarqué qu'il s'y paſsât quelque choſe de contraire à la Loi. Simon, confus & ne ſçachant que répondre, pria le Roi de lui pardonner, ce qu'il fit avec une généroſité qui ſurprit tout le monde. Ce Prince étoit perſuadé qu'un Roi doit toujours préférer la clémence à la rigueur, & que les Grands ſe font beaucoup plus reſpecter par une ſage modération, que lorſqu'ils ſe livrent aux mouvemens impétueux de leur colère. La bonté d'Agrippa alla juſqu'à renvoyer Simon avec quelques préſens.

Bérite fut, entre pluſieurs autres villes, une de celles où il ſe plut à faire éclater davantage les effets de ſa magnificence. Il y fit conſtruire un théatre, un amphithéatre, des bains, des portiques, & n'épargna aucune dépenſe pour rendre ces ouvrages également grands & ſuperbes; il en fit la conſécration avec une prodigue ſomptuoſité, donna ſur le théatre d'admirables concerts de muſique, & divers autres ſpectacles très-agréables. Et, pour procurer au Peuple le plaiſir de ſe former en pleine paix une idée de ce qui ſe paſſe à la guerre, il imagina de faire combattre dans l'amphithéatre ſept cents hommes contre ſept cents hommes. Il avoit, pour cela, ramaſſé tous les ſcélérats & les bandits de ſes Etats qui méritoient la mort (*a*); il les partagea en deux troupes, qu'il fit battre l'une contre l'autre, & *l'action fut ſi furieuſe*, qu'ils furent tous tués, ſans qu'il en reſtât un ſeul.

(*a*) La France eſt d'une bien plus grande étenduë que la Paleſtine; je ne ſçai cependant ſi quelque recherche rigoureuſe qu'on fît de ceux qui ont commis des crimes dignes de mort, il s'en trouveroit mille quatre cents qui la méritaſſent, à moins qu'on ne les ramaſsât pendant ſix ou ſept ans, pour remplir ce nombre. Joſeph ne faiſoit pas attention à ce que mille quatre cents ſcélérats armés, & qu'on force de s'égorger, ſont capables de faire. Le déſeſpoir les eût plutôt portés à ſe jetter ſur ceux qui les contraignoient de périr, qu'à ſe tuer les uns les autres ſans qu'il en reſtât un ſeul.

CHAPITRE VIII.

Agrippa reçoit à Tibériade la visite de cinq Rois. Marsus, Gouverneur de Syrie, en prend ombrage, & leur ordonne de s'en retourner dans leurs Etats.

I. LES grands ouvrages qu'Agrippa faisoit faire à Bérite, & les divertissemens dont il voulut régaler cette ville étant finis, il alla à Tibériade, qui est une ville de Galilée. Antiochus, Roi de Comagene, Sampsigeramus (*a*), Roi d'Emese, Cotis, qui régnoit dans la petite Arménie, Polemon, Roi du Pont, & Herode Roi de Chalcide, son frere, vinrent l'y trouver. Il les reçut avec de nobles témoignages d'affection & de politesse, qui les convainquit qu'il étoit bien digne de recevoir d'aussi honorables visites. Ils étoient encore tous chez lui, lorsque Marsus, Gouverneur de Syrie, vint aussi pour le voir. Par respect pour la Grandeur Romaine, Agrippa sortit hors de la ville, & vint au-devant de lui jusqu'à plus de sept stades. Les Rois que je viens de nommer accompagnoient Agrippa, & étoient avec lui dans le même char : l'union de tant de Princes, & l'amitié dont ils paroissoient liés, fut suspecte à Marsus, & ce fut le premier sujet de la mésintelligence qui se forma entre Agrippa & lui. Car le Gouverneur de Syrie croyant qu'il étoit du bien de l'Empire de ne point laisser se former de semblables liaisons, fit dire à ces Princes, par un de ses Officiers, qu'ils eussent à se retirer sans délai chacun dans ses Etats. Cet ordre offensa si sensiblement Agrippa, qu'il rompit avec lui sans retour.

II. Ce Prince ôta la souveraine Sacrificature à Mathias, pour la donner à Elionée, fils de Citheus (*b*). Il y avoit trois ans

(*a*) Ciceron, dans ses Lettres à Atticus, designe quelquefois le Grand Pompée par les noms de Hierosolymarius, Megabocchus, & de Sampsiceramus. Il est visible que le premier fait allusion à la prise de Jerusalem. On croit que le second indique la manière pleine de hauteur, dont il commanda après la mort de Domitius, à Bogudé, Roi de Mauritanie, comme s'il avoit été son pere Bocchus, de rappeller les troupes qu'il fournissoit à Hiarba, Roi de Numidie. Mais on ne voit pas à quoi il peut faire allusion, lorsqu'il l'appelle Sampsiceramus. *Livre* 2. *Epître.* 9. *Epître.* 7. *Epître.* 14. Strabon, *Liv.* 16. *page* 1092. Dion Cassius, Liv. 59. page 649. *a.*

(*b*) Le nouvel Editeur a changé Cithieus en Canthere. La correction est un peu forte, & ne paroît pas nécessaire. Joseph remarque plus haut, chapitre six, numero deux, que le pere de Simon Canthere avoit été Grand-Prêtre ; que Simon l'avoit été, & que deux de ses freres avoient été revêtus de cette grande

qu'Agrippa régnoit ſur toute la Judée, lorſqu'il alla à Céſarée, précédemment appellée la Tour de Straton. Il y faiſoit célébrer des jeux en l'honneur de Céſar (*a*), il ſçavoit que cette fête avoit été inſtituée pour ſa conſervation : tout ce qu'il y avoit de gens de conſidération dans ſon Royaume s'y étoit rendu. Le ſecond jour de la fête, Agrippa entra au théatre de grand matin : l'habit qu'il avoit pris étoit d'une étoffe d'argent, merveilleuſement tiſſue ; les premiers rayons du ſoleil le frapperent d'un éclat ſi vif & ſi éblouiſſant, qu'on ne pouvoit le regarder ſans ſe ſentir ému de crainte autant que de reſpect. De vils flatteurs alors s'écrièrent que juſqu'à ce moment ils l'avoient reſpecté comme un ſimple mortel, mais qu'ils ne pouvoient plus déſormais ne le pas révérer comme un Dieu : & dès l'inſtant, par des acclamations empoiſonnées, ils lui en donnerent le nom, & le prièrent de leur être propice.

Le Roi ne punit & ne rejetta point ces flatteries impies & criminelles, mais ayant levé un moment après les yeux en haut, il apperçut un hibou qui s'étoit perché ſur une corde au-deſſus de ſa tête. Comprenant ſans peine que cet oiſeau, qui avoit été le préſage de ſon élévation, lui annonçoit pour-lors quelque malheur, il ſe ſentit frappé d'un

dignité. Comme cette remarque eſt pour faire honneur à cette famille, ſi Elionée eût été fils de Simon Canthere, il ſemble que Joſeph eût ajoûté, que ſon fils avoit auſſi été ſouverain Pontife.

(*a*) C'étoit en l'honneur de Claude, ſelon M. de Tillemont, qu'Agrippa faiſoit célébrer ces jeux. Joſeph ſe contentant de dire » en l'honneur de Céſar, « nous laiſſe à deviner de quel Empereur il parle. Il avoit dit dans le ſeizième Livre des Antiquités Juives, chapitre cinq numero premier, qu'Herode avoit inſtitué ces jeux en l'honneur de Céſar, à Céſarée. L'expreſſion n'eſt point équivoque en cet endroit. Ce fut en l'honneur d'Auguſte, qu'il les inſtitua ἀνέθηκε δὲ καὶ τοῦτον τὸν ἀγῶνα Καίσαρι ; & c'eſt, ce ſemble, relativement à cette expreſſion, qu'on doit prendre celle qu'il emploie pour déſigner l'Empereur en l'honneur duquel on célébroit ceux pendant leſquels Agrippa mourut.

Si ç'avoient été des jeux que ce Prince donnoit pour la conſervation de l'Empereur Claude, pourquoi ne les donnoit-il pas dans une des villes de ſes Etats ? Ou s'il avoit voulu les faire repréſenter dans quelque ville Grecque, pourquoi ne le pas faire à Bérite, où il avoit fait conſtruire un théatre & un amphithéatre ? Pourquoi lui eût-il préféré Céſarée ? * Claude ne prit d'honneurs pour lui que les noms attachés à la qualité d'Empereur, & les jeux, le premier jour d'Août, quoique ce fût celui de ſa naiſſance, étoient inſtitués pour célébrer la conſécration du temple de Mars. Comme Agrippa ne pouvoit ignorer l'éloignement de l'Empereur pour ces marques publiques & d'éclat & de flatterie ; c'eût été faire mal ſa cour, que de célébrer des jeux en ſon honneur.

* Dion Caſſius, Liv. 60. pag. 667 e.

vif ſerrement de cœur & d'un déchirement d'entrailles qui lui cauſa des douleurs inſupportables. » Voilà, dit-il en ſe tour-» nant vers ſes courtiſans, cet Homme que vous venez de » traiter d'immortel, que vous appelliez votre Dieu, le voilà » obligé de ſe ſoumettre à la néceſſité inévitable de mourir. » Pouvois-je être plus promptement convaincu de la fauſſeté » de vos vaines & criminelles acclamations? Je dois me réſou-» dre, puiſque Dieu le veut, à quitter une vie, qui, du côté » de ce que les hommes appellent gloire & bonheur, ne m'a » rien laiſſé à déſirer. « A peine eut-il dit ce peu de paroles, que la violence de ſes douleurs augmentant, on fut obligé de le porter promptement au Palais. Le bruit s'étant répandu qu'il étoit près de rendre l'eſprit, le Peuple, les femmes & les enfans, ſe revêtirent de ſacs, ſelon la coûtume de la Nation, pour fléchir Dieu, & obtenir le rétabliſſement de ſa ſanté; on n'entendoit de tous côtés que pleurs & que gémiſſemens. On avoit mis le Roi dans un des appartemens d'en-haut, d'où voyant le Peuple proſterné contre terre, pour fléchir la colère de Dieu, il ne put retenir ſes larmes. Les cruelles douleurs d'entrailles qu'il ſouffroit, & qui ne diminuoient point, l'emporterent au bout de cinq jours, dans la cinquante-quatriéme année de ſa vie, & la ſeptiéme de ſon régne. Il avoit regné quatre ans ſous l'Empire de Caius, les trois premiéres années ſur la Tétrarchie de Philippe, & la quatriéme ſur celle d'Herode, que l'Empereur y joignit. Il régna depuis trois ans ſous l'Empire de Claude, qui, aux Etats qu'on vient d'indiquer, ajoûta la Judée, la Samarie, & Céſarée. Quoique ſes revenus fuſſent très-grands, il avoit cependant contracté de groſſes dettes. Car il ne mettoit point de bornes à ſes libéralités, non plus qu'à ſa magnificence; ſes prodigieuſes dépenſes l'obligeoient ſouvent d'emprunter. Avant que la nouvelle de ſa mort fût répandue dans le public, Herode Dinaſte de Chalcide, & Helcias, Général de la Cavalerie, & ami d'Agrippa, tous deux ennemis de Silas, envoyerent Ariſton le tuer dans ſa priſon, feignant que le Roi en avoit donné l'ordre.

CHAPITRE

CHAPITRE IX.

I. LE Roi Agrippa mourut de la manière que je viens de le rapporter. Il laiſſa un fils âgé de ſept ans, qui ſe nommoit Agrippa comme lui, & trois Princeſſes. L'aînée, qui s'appelloit Bérénice, avoit épouſé Herode, frere de ſon pere. La plus âgée des deux autres, & qui s'appelloit Mariamne, avoit dix ans; la puînée, qu'on appelloit Druſille, en avoit ſix. Agrippa avoit promis Mariamne à Julius Archelaüs, fils de Celcias (*a*), & Druſille à Epiphane, fils d'Antiochus, Roi de Comagene. Auſſi-tôt que les Céſaréens & les Sébaſtéens eurent appris la mort du Roi, ils oublièrent tout le bien qu'il leur avoit fait, & ſe porterent à des excès dont n'avoient pas été capables ſes plus grands ennemis: ils tinrent contre ſa mémoire des diſcours ſi outrageants, qu'ils ne ſe peuvent rapporter. Tout ce qui ſe trouva de ſoldats, & il y en avoit pour-lors beaucoup, entrerent dans le Palais, en enleverent les ſtatuës des Princeſſes, les porterent dans des lieux de débauches, & les ayant poſées ſur les Terraſſes, elles furent pour eux l'objet de toutes les indignités que leur brutalité leur inſpira; mais que je ſuis obligé de taire, pour ne pas choquer la pudeur. Ces infames placerent des tables dans les ruës, ſe donnerent publiquement des feſtins, au milieu deſquels, la tête couronnée de fleurs, & les cheveux parfumés, ils n'eurent pas honte de faire des libations à Charon, ſe portant les uns aux autres des ſantés, en témoignage de leur extrême joie de la mort du Roi (*b*), & ſignalant par tous ces outrages leur ingratitu-

(*a*) Celcias, au fils duquel Agrippa avoit promis la Princeſſe Mariamne, ſemble être le même que le Général de ſa Cavalerie. Il y a quelque légére différence ici dans l'ortographe du nom de cet Officier, & celle du nom de celui qui devoit épouſer la Princeſſe ſa fille; mais c'eſt la même préciſément au chapitre ſeptième du Livre vingtième, numero premier, des Antiquités Juives, où Joſeph raconte que le jeune Agrippa donna ſa ſœur Mariamne à Archelaüs fils d'Helcias. Je crois cet Helcias ou Celcias, le même que celui qui ſe joignit à Ariſtobule pour prier Petrone de ne pas jetter les Juifs dans le déſeſpoir. J'ai remarqué en ſon lieu, qu'il étoit vraiſemblablement fils d'Alexas, qu'Herode avoit fait épouſer à ſa ſœur Salomé. *Antiq. Juiv.* Liv. 18. chap. 8. numero 4.

(*b*) Voyez Remarque VI.

de, non-seulement des biens dont il les avoit comblés, mais encore de toutes les dépenses qu'Herode avoit faites pour bâtir leurs villes, les décorer de temples, & leur procurer des Ports avantageux.

II. Le jeune Agrippa étoit élevé à Rome, dans le Palais de l'Empereur, lorsque le Roi son pere mourut. Claude fut très-sensiblement touché, lorsqu'il en apprit la nouvelle. Informé en même temps des outrages qu'avoient fait à sa mémoire les Sébastéens & les Césaréens, il en fut indigné. Son dessein fut d'abord d'envoyer le jeune Agrippa prendre possession de son Royaume, & de s'acquiter ainsi de la promesse qu'il avoit faite au Roi son pere (*a*). Mais son Conseil, & quelques-uns de ses affranchis l'en détournerent, en lui remontrant qu'il étoit encore bien jeune, pour gouverner un si grand Etat; qu'à peine étoit-il sorti de l'enfance; qu'un Royaume étoit une charge, que des hommes faits ont quelquefois peine à porter; qu'il n'étoit pas en état de se donner les soins que le Gouvernement demande, & que ce seroit risquer beaucoup, que de le lui confier. Ces raisons déterminerent l'Empereur à envoyer Cuspius Fadus, pour commander en Judée. Il eut cet égard pour la mémoire du feu Roi, de n'y pas envoyer Marsus, avec qui il avoit été brouillé. Il ordonna très-expressément à Fadus de châtier les Sébastéens & les Césaréens des insultes outrageantes qu'ils avoient faites à la mémoire du Roi, & aux Princesses ses filles; d'envoyer les Compagnies Césaréennes & Sébastéennes, & cinq cohortes des autres troupes dans le Pont, pour y servir, & de prendre, pour les remplacer, le même nombre de soldats dans les Légions Romaines qui étoient en Syrie. Mais ces ordres ne furent pas exécutés. Ces troupes lui ayant député pour le fléchir, elles obtinrent de rester en Judée, où elles furent dans la suite la cause des malheurs qui accablerent les Juifs; car elles allumerent le flambeau de la guerre sous l'Intendance de Florus, & ce fut ce qui obligea Vespasien, qui régna depuis, de les faire sortir de ce Gouvernement comme nous le dirons dans la suite.

(*a*) Aussi-tôt qu'Agrippa fut mort, le Prince son fils, qui avoit le même nom, partit pour Rome. *Photius*, codex 238.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE DIX-NEUVIÉME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

On fixe quelques circonſtances de la conſpiration qui fit périr l'Empereur Caius Caligula.

POMPEDIUS ne paroît pas avoir été de la conſpiration qui fit périr l'Empereur Caligula, & Joſeph ne dit point décidément » que le premier à qui en parla Che- » reas, [de la conſpiration] fut un » Sénateur, nommé Pompedius, « [*M. d'Andilly.*] Il dit ſeulement » qu'il ſe crut permis de chercher » quelqu'un qui voulût entrer dans » le reſſentiment qu'il concevoit des » opprobres que lui faiſoit Caius, & » qu'il eſtimoit juſte; qu'un de ceux » à qui il s'adreſſa, fut Pompe- » dius « &c. On peut s'ouvrir à quelqu'un ſur des ſujets de mécontentement qu'on croit légitimes, ſans confier l'important ſecret d'une conſpiration projettée. C'eſt peut-être la Traduction de M. d'Andilly qui a fait dire à M. de Tillemont (*a*) » que cette Quintilie ſça- » voit même la conjuration; « & à l'Auteur de l'Hiſtoire des Empereurs depuis Auguſte juſqu'à Conſtantin, » ce qu'il y a de bien ſin- » gulier, c'eſt qu'elle étoit inſtruite » de la conjuration qui ſe tramoit, » & que ce fut Chereas que l'Em- » pereur choiſit pour préſider à la » queſtion. « Joſeph eſt le ſeul Auteur qui rapporte l'accuſation formée contre Pompedius. Comme Timidius, ſon accuſateur, ſoûtenoit que Quintilie avoit connoiſſance des diſcours injurieux qu'il l'accuſoit d'avoir tenus contre l'Empereur, elle fut miſe à la queſtion. Joſeph ne dit point qu'elle eût connoiſſance de la conjuration de Chereas, & la manière dont il s'exprime ne dit pas préciſément qu'il s'en fût ouvert à perſonne avant l'affaire de Pompedius. » Il ſe crut permis de » chercher quelqu'un qui voulût en- » trer dans ſon reſſentiment, &c.

Si Quintilie avoit eu connoiſſance de la conjuration, on ne conçoit

(*a*) Empereur Caius.

pas comment Chereas eût osé lui faire donner une question aussi rude que celle qu'il lui fit souffrir. N'eût-il pas craint que la rigueur d'une si violente torture ne l'eût portée à l'accuser ? Il pouvoit, ce semble, l'adoucir, sur-tout Caïus n'étant pas présent. Comme il étoit un des plus intéressés dans la conjuration, c'étoit lui que Quintilie devoit assurer par quelque signe, plutôt que de marcher sur le pied d'un des assistans. L'accusation de Timidius étoit fausse, & Quintilie avoit horreur de dire chose, qui eût pû causer la mort d'une personne qui l'aimoit. Il ne s'agit donc que de l'accusation de Timidius, & le signe que donne cette Comédienne de sa fermeté, ne porte pas plus loin.

Ce fut en marchant sur le pied, τῶν συνιστόρων τινὸς. Si l'accusation étoit fausse, personne ne pouvoit sçavoir que Pompedius eût mal parlé de l'Empereur. Ce que Joseph dit, que Quintilie étoit aimée de plusieurs personnes, & de Pompedius en particulier, donne, ce semble, lieu de conjecturer qu'il faut effacer συνιστόρων, pour lui substituer συνεδρίων, ou συνεραστῶν, & traduire, » sur le pied de quelqu'un » de ceux qui l'aimoient avec Pom» pedius. « Ceux à qui Quintilie n'étoit pas plus cruelle qu'à lui, avoient sujet de craindre que la violence des tourmens ne la forçât de dire quelque chose contre l'accusé : persuadés que comme ils avoient avec elle les mêmes liaisons que Pompedius, son aveu les rendroit aussi criminels aux yeux de Caïus. M. de Tillemont ajoûte que Chereas » se » rassura un peu sur cela, lorsqu'il » sçut qu'ayant rencontré quelqu'un » des Conjurés, elle lui avoit mar» ché sur le pied, pour lui dire » qu'il n'avoit rien à craindre. « Joseph ne rapporte aucune de ces deux circonstances.

Celui qui avoit compris le sens du signe de Quintilie, n'eût pû dire à Chereas qu'il n'avoit rien à craindre qu'en lui parlant à l'oreille ; mais parler à l'oreille d'un Officier chargé de faire donner la question dans une affaire d'Etat, sous un Prince aussi soupçonneux & aussi cruel que l'étoit Caïus, c'eût été vouloir se perdre, & celui qu'on vouloit rassurer.

On peut être d'une conspiration sans vouloir être de son exécution, soit qu'un grand âge n'en ait plus la force, soit qu'on en soit empêché par quelques autres raisons. C'est la situation où se trouvoit Clémens ; il ne fit pas difficulté de louer l'entreprise, mais il avertit en même temps Chereas de ne se pas ouvrir indiscrettement, & il lui témoigna que son grand âge ne lui permettoit pas d'être un des acteurs.

L'élégant Traducteur & le judicieux Critique (*a*) font Chereas un peu plus décidé sur les dispositions de Clémens, que Joseph ne le représente. Il ne dit pas, » qu'étonné » de sa réponse, qui lui faisoit crain» dre qu'il ne découvrît l'affaire, » il alla à l'heure même chez Sa» binus. « Sans que Chereas soupçonnât Clémens de pouvoir le trahir, l'avis qu'il lui avoit donné de ne se pas ouvrir indiscrettement, de peur que la conspiration ne se découvrît, étoit assez sérieux pour le faire sortir avec quelque crainte de chez Clémens.

On craint tout, dans des entreprises aussi critiques que celle que

(*a*) M. de Tillemont, *C. Caligula*, artic. 24.

faiſoit Chereas. La confuſion & le déſordre qu'il remarqua ſur le viſage de Clémens, lorſqu'il lui repréſenta l'état où ils ſe trouvoient, lui firent croire qu'il pouvoit ſe découvrir ſans crainte. Mais l'avis qu'il lui donna de ne ſe pas s'ouvrir indiſcrettement, de peur que ſon entrepriſe ne tranſpirât, étoit aſſez ſérieux pour le faire craindre, & concevoir quelque ſoupçon ſur ſa fidélité.

REMARQUE II.

Quel étoit l'Empereur en l'honneur de qui on célébroit les Jeux, pendant leſquels l'Empereur Caius fut tué. Des oiſeaux qu'il fit jetter au peuple, & de quelques autres circonſtances de ſa mort.

DION dit (*a*) que Caligula fut tué dans une fête, qu'on célébroit au Palais; &, ſelon Suétone (*b*) ce fut aux jeux du Palais, *Palatinis ludis*. Ce n'étoit pas cependant dans le Palais préciſément que ces jeux ſe repréſentoient, mais ſur un théatre, que, ſelon Joſeph (*c*), on élevoit tous les ans pour cet effet devant le Palais. Un Ecrivain étranger remarque ordinairement des circonſtances d'un fait qu'un Hiſtorien du pays néglige, comme peu intéreſſantes, ou trop connues pour mériter d'être rapportées.

Ces jeux avoient été inſtitués en l'honneur d'un Empereur. Joſeph dit dans un endroit, que ce fut en l'honneur du premier Céſar, qui enleva au peuple l'autorité ſouveraine; mais dans un autre endroit, c'étoit à Céſar Auguſte, que Caligula ſacrifioit aux jeux pendant leſquels il fut tué. M. d'Andilly prétend, dans une petite Note, que ces jeux étoient conſacrés à Auguſte, & c'eſt le ſentiment de quelques Sçavans, & en particulier de M. de Tillemont (*d*). C'étoit en l'honneur du premier Céſar, qui avoit ôté la ſouveraine puiſſance au peuple, pour s'en revêtir, que ces jeux étoient conſacrés. Ce fut Jule Céſar, & non Auguſte, qui changea la forme du gouvernement de Rome; ainſi, c'eſt lui dont veut parler Joſeph (*e*), & s'il l'appelle dans la ſuite Auguſte Céſar, Σεβαστῶ, c'eſt bien vraiſemblablement une mauvaiſe ſcholie, qui a paſſé de la marge dans le texte. Auguſte prend le nom de Céſar dans un Décret qu'il accorda aux Juifs; mais dans tous les autres endroits où Joſeph parle de cet Empereur, je n'en trouve aucun dans lequel il joigne le mot de Céſar à celui d'Auguſte. Il y avoit des jeux en l'honneur de Céſar (*f*); & la premiére fois qu'Auguſte les fit repréſenter, on vit une Cométe pendant ſept jours. Suétone, qui nous apprend ce fait, ne marque point le jour qu'on célébroit ces jeux. Il ſemble que ce n'étoit pas le jour qu'il avoit été aſſaſſiné dans le Senat; car on avoit réglé que les Ides de Mars (*g*)

(*a*) Dion, Liv. 59. pag. 663. ἑορτῶν τινα ἐν τῷ παλατίῳ ἦγε.
(*b*) *Calig.* numero 56.
(*c*) Antiq. Juiv. Liv. 19. chap. 1. numero 11. 13.
(*d*) Vie de Calig. art. 24.
(*e*) Numero 13.
(*f*) Antiq. Juiv. Liv. 16. numero 1. chap. 6.
(*g*) Sueton. numero 48. *Jul. Céſar.*

s'appelleroient Parricide, & que le Senat ne s'aſſembleroit jamais ce jour-là. Mais quand ç'auroit été la coûtume de les célébrer dans le mois de Mars, Caligula n'étoit pas Prince à ſe faire une difficulté de les avancer, pour pouvoir faire plutôt le voyage d'Egypte, dont il paroiſſoit fort occupé.

Les anciens, qui ſe piquoient de Littérature, avoient coûtume de s'exprimer par un vers d'Homère (*a*), ou par une alluſion à quelqu'un de ſes vers. Cluvius fait ici alluſion à un vers d'Homère, pour avertir Varinius de garder le ſilence. » Taiſez-vous, de peur que quelque » Grec n'entende un diſcours qu'aucun homme de cœur ne tiendra » jamais.

M. de Tillemont n'eſt point le ſeul que ces oiſeaux jettés au peuple ont embarraſſé (*b*); mais c'eſt que nous avons peine à comprendre tout ce qui eſt contraire à nos mœurs. Car il paroît par Suétone (*c*), qu'entre les largeſſes que les Empereurs faiſoient au peuple, ils lui donnoient quelquefois des oiſeaux. Pline parle d'un repas, dans lequel le Comédien Eſope fit ſervir des oiſeaux, qui avoient appris à parler, ou qui chantoient extrêmement bien, & dont chacun avoit coûté des ſommes immenſes. Grævius avoit oublié ce que Suétone dit dans le numero onze de la vie de Neron, lorſque ſur le numero vingt-cinq il demande: *Sed de avibus quis unquam audivit?* Le fait lui paroît ſi extraordinaire, qu'il conjecturoit qu'on devoit lire *ingeſtique flores*, au lieu d'*ingeſtaque aves*. On voit, par le paſſage de Pline qu'on vient de citer, que les Romains portoient le luxe dans les repas, juſqu'à faire ſervir des oiſeaux d'un prix exceſſif, ou par leur rareté ou parce qu'ils chantoient bien, ou qu'on leur avoit appris à parler; mais ceux que Caligula fit jetter au peuple dans les jeux qu'il faiſoit célébrer lorſqu'il fut aſſaſſiné, étoient-ils morts, étoient-ils vivans? Joſeph dit qu'ils étoient chers, par leur rareté, à ceux qui les poſſédoient. Si c'eût été pour manger, que l'Empereur les faiſoit jetter, il eût dit qu'ils étoient précieux à ceux qui les mangeoient.

Cet endroit du théatre, que Joſeph appelle ἄθριον, étoit à découvert, comme on l'a remarqué plus haut. On le couvrit dans la ſuite, pour ſe mettre à couvert du chaud & du mauvais temps. On ſe borna dans le commencement au néceſſaire, & on ſe ſervit pour cela de voiles de vaiſſeaux (*d*). Le luxe fit dans la ſuite ces voiles de pourpre, & Dion rapporte, que quelques Auteurs diſoient que dans les jeux que Céſar donna au peuple, il fit couvrir le théatre par des piéces d'étoffe de ſoie (*e*), » afin que le ſoleil n'incom» modât point les ſpectateurs. « Caligula put faire jetter ces oiſeaux rares ſous ces voiles, ſans craindre qu'ils puſſent s'échaper; & l'ardeur du peuple à vouloir les attraper, & la difficulté de le pouvoir faire,

Iduſque Martias Parricidium nominari, ac ne unquam eo die Senatus haberetur.

(*a*) Σίγα μὼλις ἄλλος Ἀχαιῶν μῦθον ἀκούσῃ Μῦθον ὃν τινα ἀνὴρ γενεὴ τόμα πάμπαν ἀγοίτο. Iliad. Liv. 14. v. 90.

(*b*) Joſeph dit qu'on jettoit parmi le peuple des oiſeaux rares, ce qui eſt difficile à comprendre. *Emper. Calig.* pag. 1184.

(*c*) *Neron*, chap. 11. & 25.

(*d*) Xiphilin, pag. 718. Liv. 63.

(*e*) Ἵνα γὰρ μὴ σταν τῶν θεωμένων ὁ ἥλιος λυπήσῃ. Liv. 43. pag. 226. *a*.

pouvoit amuſer l'Empereur plus agréablement que s'il les lui avoit fait jetter morts.

Il y a quelque différence entre Suétone & Joſeph (*a*), mais il n'eſt pas difficile de les concilier. Selon le premier, le Pantomime danſa la piéce que Neoptolemus avoit autrefois jouée aux jeux dans leſquels Philippe, Roi de Macédoine, avoit été tué, & ce fut dans la farce *Laureolus* (*b*), qu'un Acteur s'étant précipité, vomit du ſang, & qu'on en répandit beaucoup ſur le théatre. Joſeph dit comme Suétone, qu'il y eut deux piéces repréſentées aux jeux pendant leſquels Caligula fut tué, mais ce ne furent pas les mêmes. La premiére étoit le châtiment d'un Chef de voleurs; & la ſeconde, la mort de Ciniras & de ſa fille. Ces piéces purent être repréſentées quelqu'un des trois jours que durerent ces jeux : mais l'oppoſition ſubſiſte toujours; car l'un & l'autre Hiſtorien dit que les piéces dont il parle furent repréſentées le jour que Caligula fut tué. Joſeph paroît avoir fait des recherches exactes ſur les circonſtances particuliéres de cet évenement, & Suétone en parle aſſez en général. Peut-être que Joſeph n'a point lû Suétone; mais quand il l'auroit lû, il ſemble que, ſi Uſſerius avoit fait réflexion à la maniére dont il s'exprime, il ne l'eût pas accuſé de n'avoir pas entendu ce que Suétone dit (*c*), que la piéce qu'on joua aux jeux pendant leſquels Caligula fut tué, étoit celle que Neoptoleme avoit repréſentée à ceux où le même malheur arriva à Philippe, Roi de Macédoine. Car Joſeph ne dit pas que Caius fut tué le même jour, mais qu'on en convient ὁμολογεῖται. On a bien des exemples, que des Ecrivains ont placé dans un même temps, des faits qui étoient arrivés dans des temps aſſez éloignés; mais il eſt rare qu'on ſe trompe, lorſqu'on dit qu'on convient de cela. Les raiſons ſur leſquelles s'appuie le ſçavant Chronologiſte, pour placer la mort de Philippe au vingt-quatre Septembre, ne ſont peut-être pas auſſi déciſives qu'il les croyoit. Elles ſuppoſent qu'Alexandre avoit vingt ans précis, lorſqu'il monta ſur le thrône des Macédoniens. Quinte-Curce ne lui en donne que dix-neuf, & Arrien dit qu'il en avoit environ vingt, ἀμφὶ τὰ εἴκοσιν ἔτη. D'ailleurs, pour juſtifier le reproche qu'on fait à Joſeph, il faudroit prouver que les Ecrivains qui ont parlé de la mort de Caius, ne conviennent pas qu'elle ſoit arrivée le même jour que Philippe avoit été aſſaſſiné, & Suétone & Dion ne diſent rien de cette circonſtance.

» Des Gardes Germains, qui » avoient conſervé le nom de leur » Nation, & qu'on appelloit la lé» gion Celtique, ſeroient pour bien des lecteurs une énigme, ſi on ne la leur expliquoit. Les Sçavans du premier ordre n'ignorent point que les Anciens ont quelquefois pris les mots de Celte & de Germain pour ſignifier la même nation; mais ces mots préſentant dans notre langue l'idée de deux nations différentes, on ne voit pas comment des troupes Germaines, en conſervant le nom de leur nation, ont pû être appel-

(*a*) Numero 57.

(*b*) Et cùm in **Laureolo mimo, in quo actor** &c.

(*c*) Eam Latinæ Hiſtoriæ partem non rectè, ut videtur, aſſecutus Joſephus. *Annal. Sacri*, pag. 150.

lées une légion Celtique. Dion rapporte qu'un ſoldat Celte (*a*), touché des indignités qu'on faiſoit ſouffrir à Vitellius, voulut par compaſſion lui ôter la vie. Tacite dit que ce fut un ſoldat Germain (*b*). L'expreſſion eſt différente, mais le ſens eſt le même dans l'un & l'autre Hiſtorien. Celte, dit Suidas, nom d'une nation : on appelle ainſi les Germains qui habitent le long du Rhin (*c*). Enfin, l'élégant & fidèle Traducteur de quelques ouvrages de l'Empereur Julien, dit » qu'en » examinant tous les endroits où » Julien s'eſt ſervi du mot de Cel» tes, il a obſervé qu'il le fait » ſignifier tantôt les Germains, tan» tôt les Gaulois, « *pag.* 376.

Il y a quelque choſe qui arrête, dans le récit que Joſeph fait des excès auxquels ſe porterent les Germains Allemands, après la mort de l'Empereur. M. de Tillemont, qui l'a ſenti, tâche de l'éclaircir dans ſa Note troiſiéme ſur l'Empereur Claude. On peut la conſulter, & la comparer avec celle qu'on va faire. Quand les Allemands eurent appris que l'Empereur avoit été tué, ils coururent comme des furieux dans le Palais chercher ſes aſſaſſins. Τῆς οἰκείας, eſt un terme peu propre pour marquer le Palais de l'Empereur; mais je crois que c'eſt cependant en ce ſens que le prend ici Joſeph. Ils avoient à leur tête le Colonel Sabinus, ſelon Meſſieurs d'Andilly & Tillemont. J'ai ſuivi le ſens de l'ancien Interprète, & c'eſt, ce ſemble, celui de Joſeph (*d*). Il avoit dit plus haut que Sabinus, Capitaine aux Gardes, comme Chereas, étoit de la conſpiration. L'Empereur pouvoit avoir deux Capitaines de ſes Gardes, qui portoient le même nom. Mais comme l'on n'en a aucune preuve, la préſomption eſt que c'eſt du même Officier dont Joſeph parle aux numero ſept & quinze, d'autant plus qu'on ne voit rien dans le récit qu'il fait de cet évenement qui donne lieu d'en reconnoître deux. Au contraire, ce qu'il dit dans le numero dix-huit, que les Officiers des Allemands leur ordonnerent de remettre leurs épées dans le fourreau, lorſqu'Aruncius eut annoncé la mort de l'Empereur, fait voir que Sabinus n'étoit pas à la tête de ces furieux. Ainſi, ces mots, προειστήκει δ' αὐτῶν Σαβῖνος χιλιαρχῶν &c. ſont une parenthèſe que fait Joſeph, pour marquer que Sabinus, un des Conjurés, étoit Capitaine de la Compagnie des Allemands, qui commirent tant de déſordres à la mort de Caius; mais ſa penſée n'eſt pas qu'il fût à leur tête pour autoriſer leur fureur. C'eût été plutôt à lui qu'à ſes ſoldats, qu'Aruncius eût dû s'adreſſer, pour faire finir le déſordre, s'il eût été à leur tête.

Si ces furieux ignoroient encore que l'Empereur fût mort, lorſqu'ils entourerent le théatre, & s'ils ne

(*a*) Dion, Liv. 66. pag. 743.

(*b*) Obvius è Germanicis militibus Vitellium, infeſto ictu, per iram vel quo maturiùs ludibriis eximeret. *Liv.* 3. *Hiſt.* ſub fin.

(*c*) Rodogaiſe ayant formé une armée d'environ quatre cents mille hommes de Celtes & de Germains, d'au-delà du Danube & du Rhin, ſe diſpoſoit à paſſer en Italie. Ἐκ τῶν ὑπὲρ τὸν Ἴστρον καὶ τὸν Ῥῆνον Κελτικῶν τε καὶ Γερμανικῶν ἐθνῶν, &c. Zoſim. Liv. 5. pag. 331. Liv. 2. pag. 86. Herode fait le Danube prendre ſa ſource dans le pays des Celtes. Ἴστρος ἀρξάμενος ἐκ Κελτῶν οἱ ἔσχατοι πρὸς ἥλιον δυσμέων μετὰ Κυνήτας οἴκουσι.

(*d*) Numero 7.

trouverent

trouverent pas ſon corps dans le Palais, c'eſt qu'ils y entrerent comme des gens à qui la fureur dont ils étoient poſſédés avoit fait perdre l'eſprit. Ils l'avoient entiérement perdu, puiſqu'ils ne purent pas découvrir l'endroit où Claude s'étoit caché, qu'un garde plus tranquille découvrit. D'ailleurs, l'Empereur avoit été tué dans un paſſage étroit & dérobé, où ils ne penſerent pas d'aller fouiller, ne s'imaginant pas qu'il eût rentré par-là dans le Palais. Cependant ces forcenés, dont la rage régloit les pas, ſe porterent au théatre, où ils attacherent à l'autel les têtes d'Aſprenas, de Norbanus, & d'Antéius, qu'ils avoient tués. Mais enfin, les prières de ceux qui étoient au théatre, la vuë de ces têtes ainſi expoſées, la proclamation de la mort de Caius, & les ordres des Officiers, firent impreſſion ſur ces furieux, & les forcerent de mettre fin à leur emportement.

REMARQUE III.

Joſeph paroît ne ſe pas accorder avec lui-même, dans ce qu'il rapporte des démarches que firent le Senat & Agrippa, après la mort de l'Empereur. On les repréſente dans l'ordre qui a paru convenir à ſon récit aſſez embrouillé.

IL étoit entre une heure & deux après midi, lorſque l'Empereur Caligula fut tué. La premiére attention de ſes Aſſaſſins fut de ſe jetter dans le Palais de Germanicus, pour ſe mettre à couvert des recherches qu'ils prévoyoient que ſes domeſtiques & ſes Officiers ne manqueroient pas de faire, de ceux qui l'avoient tué, auſſi-tôt qu'ils l'apprendroient. Comme c'étoit l'Impératrice que cette funeſte cataſtrophe touchoit davantage, elle courut auſſi-tôt qu'elle l'eut appriſe, dans l'endroit où l'Empereur avoit été aſſaſſiné. Elle ſe jetta ſur ſon corps, qu'elle trouva à terre, & elle avoit avec elle la petite Princeſſe ſa fille. Joſeph, qui nous apprend cette circonſtance, ne nous dit point qui l'y avoit portée. Ce put être ſa nourrice, ou quelque Dame du Palais, qui, par attention pour Céſonia, voulut l'accompagner dans le triſte devoir qu'elle alloit rendre à ſon mari, mais qui s'enfuit, lorſque Lupus vint pour tuer l'Impératrice. Joſeph du moins ne remarque pas qu'il y eût perſonne alors avec elle.

Après s'être mis en ſûreté dans le Palais de Germanicus, les Conjurés délibérerent ſur le ſort de l'Impératrice. Les avis furent partagés. Quelques-uns vouloient lui conſerver la vie; mais Chereas & quelques autres Conjurés furent d'avis, qu'on ne devoit laiſſer aucunes traces de la tyrannie de Caius, & qu'ainſi il falloit tuer femme & enfans. Ce ſentiment prévalut, & on crut faire honneur à Julius Lupus de le charger de l'exécution.

Agrippa, à qui la faveur de Caius avoit donné de grandes relations à la Cour, fut informé des premiers de ſa mort. Il courut au-Palais, & trouvant ſon corps étendu par terre, il le fit mettre ſur un lit, & fit, dans les circonſtances où il ſe trouvoit, tout ce qu'on pouvoit attendre de

ſa reconnoiſſance. Ceci dut ſe paſſer après la mort de Céſonia ; car Lupus la trouva couchée auprès du corps de ſon mari, qui étoit jetté à terre, & ſi Agrippa l'eût fait mettre ſur un lit, on ne voit pas qu'aucun du Palais eût voulu l'en faire ôter. Si Joſeph ne remarque pas que Céſonia étoit morte auprès du corps de l'Empereur, lorſque ce Prince le fit couvrir & mettre ſur un lit, c'eſt qu'on pouvoit avoir enlevé celui de l'Impératrice, & Joſeph peut n'avoir pas jugé à propos de s'arrêter à marquer ſi Céſonia étoit ou n'étoit pas morte alors.

Agrippa ne pouvoit ignorer les grandes ſuites que la mort de Caius auroit néceſſairement. Le Senat qui vouloit rétablir l'ancienne forme du Gouvernement, Claude enlevé par les ſoldats, & conduit dans leur camp annonçoient deux partis qu'il étoit de ſa prudence de ménager, dans l'incertitude de quel côté la fortune ſe déclareroit. L'inclination d'un Roi le porte naturellement vers l'Etat Monarchique, & ce Prince voyoit d'ailleurs les troupes déclarées pour Claude. Ainſi il crut qu'il devoit aller le trouver, de manière cependant qu'il pût dérober ſa marche au Senat. Après que cet illuſtre Corps ſe fut aſſemblé, & qu'il eut ecouté les différentes vuës qu'on propoſa ſur l'état préſent des affaires, il crut devoir députer à Claude, pour l'engager à ne pas accepter l'Empire. Il étoit peu décidé de lui-même, mais les remontrances qu'Agrippa lui avoit faites, & l'affection des troupes, le déterminerent à ne pas rejetter un thrône qui ſe préſentoit de lui-même.

Joſeph ne rapporte pas la réponſe qu'il fit aux premiers Députés que lui envoya le Senat. Mais elle ne répondoit pas à ſes vuës, puiſqu'il crut devoir engager Agrippa à venir conférer avec lui ſur l'état préſent des affaires. La faveur de ce Prince, ſous le régne de Caius, avoit pû lui donner des liaiſons avec Claude, & une connoiſſance de ſes ſentimens, & le Senat put tâcher d'en profiter. Mais, comme on l'a remarqué dans la traduction, il eſt peu vrai-ſemblable que le Senat lui ait député, pour le prier de venir lui donner conſeil. Joſeph connoiſſoit peu la manière dont cette auguſte Compagnie traitoit les Rois alliés de l'Empire, ou l'amour national l'a emporté ſur ſes lumières.

M. de Tillemont n'a pas cru pouvoir concilier la manière dont Joſeph raconte dans les Antiquités Juives les démarches que firent, ſelon lui, le Senat & Agrippa, après la mort de Caligula, avec celle dont il rapporte le même évenement dans l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs. Si ces deux récits ne ſe contrediſent pas abſolument, ils ſoûtiennent aſſez mal les grands éloges qu'on a faits de la clarté & de la netteté avec leſquelles l'Hiſtorien Juif preſente les évenemens qu'il narre. Le nouvel Editeur nous a conſervés deux variantes. Je vais m'en ſervir pour tâcher d'éclaircir les circonſtances de ce grand évenement, & tâcher de concilier ce que Joſeph dit en deux différents endroits.

La première Variante lit πρὸς entre πέμψαι & Κλαύδιον, au lieu de καὶ, qu'on lit dans les imprimés. La ſeconde preſente αὐτῷ entre χρήσιμος, & γένοιτο au lieu d'αὐτῶ. J'ajoûte une petite correction, & je change ἐκ τῆς, pour lire ἐπὶ τῆς παρεμβολῆς. » Agrippa étoit pour-lors » à Rome, & le Senat, qui vouloit » profiter de ſes lumières, & le dé-

» puter à Claude, l'invita à une » de ſes aſſemblées ; mais Agrippa » prévoyant que Claude l'empor- » teroit, ſe rendit auprès de lui. » Il le trouva aſſez indécis, mais » l'ayant déterminé, Claude le char- » gea de dire au Senat qu'il avoit » été enlevé par les ſoldats « &c. Joſeph étrangle ici ſa narration, & il fait dire par Claude à Agrippa, dès la premiére fois qu'il le vit, ce qu'il ne le chargea de rapporter au Senat qu'après que cet auguſte Corps le lui eut député. Ce Prince rapporte ſi peu au Senat ce que Claude lui dit la premiére fois qu'il l'alla trouver au camp des Prétoriens, que quand les Sénateurs l'inviterent à venir prendre place dans leur aſſemblée, il s'y rendit eſſencé & parfumé comme une perſonne qui ſort d'une partie de plaiſir, & qui ignore ce qui ſe paſſe. Le Senat le députa alors à Claude, ſur l'offre qu'il fit d'y aller ; & l'Empereur put le charger de faire rapport au Senat de ſes ſentimens. Agrippa ne fut point de la premiére députation, & ce ne fut, ce ſemble, que parce qu'elle ne réuſſit pas aux vœux du Senat, qu'il crut devoir l'inviter de venir conférer avec lui ſur la grande affaire qui occupoit Rome.

Suétone ne parle que d'une députation, & elle ne fut, ſelon lui, que d'un Tribun. Caſaubon en conclut que Joſeph s'eſt trompé, en la compoſant de deux Tribuns. C'eſt le droit des Commentateurs de donner une eſpèce d'infaillibilité à l'Auteur ſur lequel ils travaillent. Dion ne marque pas le nombre des Tribuns que le Senat députa à Claude ; mais en diſant δημαρχοῦς πέμψαντες il fait connoître qu'il lui en envoya plus d'un. Il ne parle pas expreſſément de deux députations, comme fait Joſeph ; mais il ſemble inſinuer qu'il y en eut plus d'une, lorſqu'il dit que les Conſuls envoyerent à Claude d'autres Députés & des Tribuns. οἱ δ' ὑπάλλοι τοὺς ἄλλους μὲν καὶ δημάρχους πέμψαντες. Liv. 60. pag. 665. a. Suétone. *Claude*, numero 10.

Tout cela ſe paſſa le jour que Caligula fut tué. Mais à peine fut-il jour le lendemain, que les Conſuls convoquerent le Senat. Quoique pluſieurs Sénateurs ne s'y fuſſent pas rendus ſous divers prétextes, il tenta cependant encore de recouvrer ſon ancienne dignité. Mais les troupes mêmes, qui lui étoient attachées, ayant déclaré qu'elles vouloient un Empereur, & Chereas les ayant en vain haranguées, il vit bien qu'il n'avoit plus d'autre parti à prendre que de ſe rendre auprès de Claude, & de le reconnoître pour Empereur. M. de Tillemont croit que ce ne fut que le vingt-ſixième Janvier, que cette grande affaire fut terminée. J'ai cru que l'ordre dans lequel je conçois que ſont arrivées les différentes circonſtances de cet évenement, ſelon que Joſeph le raconte, demande que ç'ait été un jour plutôt, que Claude ait été reconnu Empereur. C'eſt le ſentiment de Suétone. Car Claude, ſelon lui, fut conduit au camp le jour que l'Empereur fut tué. Il n'y reſta qu'une nuit, & le Senat fut obligé le jour ſuivant de ſouffrir qu'on lui prêtât ſerment. *Receptus intra vallum ; inter excubias militum pernoctavit . . . . . verùm poſtero die . . . . . armatos pro concione jurare in nomen ſuum paſſus eſt.* Numero dix. Le peu de clarté & de préciſion avec leſquelles l'Hiſtorien Juif raconte cette grande affaire, ne

permet pas de rien décider ; mais il me ſemble que ceux qui ſe donneront la peine de méditer & de conférer ce qu'il en dit dans les Antiquités Juives & dans l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs, conviendront que ſi l'arrangement dans lequel on place les différentes démarches que firent les acteurs de cette grande ſcène, n'eſt peut-être pas celui dans lequel elles ſe paſſerent, c'eſt du moins celui que la manière dont cet Auteur les rapporte, donne lieu de leur donner avec plus de vrai ſemblance.

REMARQUE IV.

Sur ce que Joſeph dit, que Claude fit un Traité avec Agrippa dans le Forum, au milieu de Rome.

QUOIQUE Pompée n'eût pas réduit la Judée en province, comme quelques Sçavans l'ont cru, on ne peut diſconvenir que les Romains ne regarderent pas dans la ſuite les Juifs dans le même point de vuë qu'ils avoient fait ſous le gouvernement des Princes Aſmonéens. Ils traitoient alors avec eux comme avec un peuple libre & indépendant, avec qui ils prenoient des engagemens réciproques. Mais après les funeſtes diviſions d'Hircan & d'Ariſtobule, on ne trouve plus qu'ils aient traité, ou qu'ils aient pris aucun engagement avec eux. Ce ne ſont plus que des graces, des exemptions & des Décrets en leur faveur, que les Juifs obtiennent des Empereurs Romains. Entre les différents Décrets que Joſeph rapporte dans ſon quinzième Livre des Antiquités Juives, on ne trouve aucun Traité proprement dit, que les Romains aient paſſé avec eux. Quoiqu'Herode ait régné avec beaucoup d'éclat, & qu'Auguſte le conſidérât fort, l'Empereur ne traita cependant jamais avec lui ; & lorſque, prévenu par les accuſations de Sillée, il crut qu'il avoit manqué à ce qu'il lui devoit, il lui écrivit, que s'il avoit trouvé juſqu'alors un ami en lui, il lui feroit ſentir dans la ſuite qu'il étoit ſon maître.

Les Empereurs ſe regardoient trop au deſſus de pluſieurs petits Princes d'Orient, pour s'abbaiſſer juſqu'à vouloir traiter avec eux. Ils leur donnoient des Royaumes, ou les leur ôtoient, ſelon qu'ils le jugeoient à propos. S'ils avoient beſoin de leurs troupes, ils leur ordonnoient de les fournir. Leur grande puiſſance étoit leur droit, & l'obéiſſance étoit le devoir de ces Rois, lorſque les Empereurs commandoient, & les priéres & les ſollicitations, lorſqu'ils avoient beſoin de graces ou de leur protection. Ainſi, quoiqu'un Critique auſſi judicieux que M. de Tillmont diſe (*a*), » que Claude fit » même avec lui [Agrippa] un Traité ſolemnel, confirmé par des ſer» mens au milieu de la grande place » de Rome, « j'ai peine à croire que Joſeph diſe rien de ſemblable ; & il me ſemble qu'on lui fait dire un peu plus qu'il ne dit, ou que c'eſt une mauvaiſe ſcholie, qui a paſſé de la marge dans le texte. Τίμνειν τὰ ὅρκια, ſignifie ordinairement faire un Traité ; mais Joſeph le prend-il dans ce ſens ? S'il l'y

(*a*) Ruin. Juifs, pag. 471.

prend, il parle plutôt en Juif entêté de donner une grande idée de ſa Nation, qu'en Hiſtorien judicieux qui connoît & reſpecte les droits de la vérité. *ferire Fœdus*, n'eſt pas une expreſſion régulière; mais parce que les Romains immoloient un porc, lorſqu'ils faiſoient des Traités, ils diſoient, pour abréger & indiquer en même temps une formalité eſſentielle aux engagemens qu'ils contractoient, frapper un Traité, *ferire fœdus*. C'eſt ainſi que les Grecs diſoient τέμνειν ὅρκια, couper un ſerment, pour ſignifier jurer un Traité, parce qu'ils n'en faiſoient point qu'ils ne coupaſſent en deux un agneau, un mouton, ou une autre victime. Comme l'on a ſouvent porté un mot, qui du commencement ne ſignifioit que l'action, à ſignifier ce qui étoit une ſuite néceſſaire de l'action, on a auſſi pû ſe ſervir d'une expreſſion dont le premier uſage avoit été de ſignifier, *faire un Traité*, pour marquer, notifier, rendre public, afficher un réglement, un Diplome, un Décret. Ce que Joſeph dit, que Claude fit graver ſur des tables de cuivre, & mettre dans le Capitole le Décret par lequel il donnoit à Agrippa les Etats dont avoit joui Herode, autoriſe en quelque ſorte à ſuppoſer qu'il n'en dit pas davantage ici. Je ne puis cependant diſſimuler, qu'un Ecrivain qui donne pour authentiques des piéces auſſi mauvaiſes que la premiére Ordonnance de cet Empereur, & la Lettre de Petrone à ceux de Dore, a bien pû dire que ce Prince avoit fait un Traité avec Agrippa dans la place de Rome au milieu de la ville.

REMARQUE V.

On remarque quelques contradictions dans leſquelles Joſeph eſt tombé.

UNE des premiéres attentions de Caius, après la mort de Tibere, fut de faire rompre les chaînes d'Agrippa, & de lui donner des marques de reconnoiſſance, pour l'attachement qu'il lui avoit marqué. Il lui rendit la liberté (*a*), & lui donna, ſous le titre de Royaume, les Etats que ſon oncle Philippe avoit poſſédés, avec la Tétrarchie de Liſanias. Comme il s'étoit donné de grands mouvemens pour procurer l'Empire à Claude, ce Prince ne fut pas moins reconnoiſſant que ſon prédéceſſeur. Caius lui avoit donné la Tétrarchie de Liſanias (*b*), ainſi Claude ne put lui donner l'Abilene, qui compoſoit, en tout ou en partie, cette Tétrarchie. La contradiction eſt encore plus marquée dans la maniére dont il raconte, que Claude reconnut les grands mouvemens qu'Agrippa s'étoit donnés pour lui procurer l'Empire (*c*). Car il dit que l'Empereur lui donna le Royaume, & qu'il y ajoûta la Trachonite, l'Auranite, & ce qu'on appelloit le Royaume de Liſanias. Il ne put pas lui donner des Etats qu'il poſſédoit déja. Caius en lui donnant

(*a*) Antiq. Juiv. Liv. 18. chap. 6. numero 10.

(*b*) Ibid. Liv. 19. chap. 5. num. 1.

(*c*) Guer. Juifs, Liv. 2. chap. 11. numero 1.

les Etats de Philippe, & en y ajoûtant la Tétrarchie de Liſanias, l'avoit mis en poſſeſſion de ce dont Joſeph fait Claude le gratifier.

Ce qu'il dit, qu'Agrippa régna quatre ans ſous l'Empire de Caligula, eſt peut-être plutôt une faute d'exactitude dans ſon expreſſion, qu'une contradiction dans laquelle il ſoit tombé. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'après n'avoir donné que trois ans huit mois de régne à Caius (*a*), il n'a pû, ſans ſe contredire ou s'exprimer très-improprement, dire qu'Agrippa a régné quatre ans ſous l'Empire de ce Prince (*b*).

Joſeph a reconnu quelque choſe d'extraordinaire dans la mort du Roi Agrippa, & il l'a regardée comme une juſte punition de la complaiſance criminelle avec laquelle il avoit écouté la flatterie impie (*c*) du Peuple de Céſarée. Mais Euſebe, qui admire ce qu'il en dit, comme entiérement conforme à l'Ecriture, ſe fait une agréable illuſion, pour avoir le plaiſir d'en être charmé (*d*). On lui pardonneroit ſon eſpèce d'yvreſſe, & elle ne feroit tort qu'à ſon eſprit, ſi, pour s'y livrer & pour la ſoûtenir, il n'avoit pas altéré le texte de ſon Auteur. Après avoir remarqué qu'Agrippa ne reprit point la flatterie profane & impie du peuple de Céſarée, il ajoûte, qu'un moment après ayant regardé en haut, il vit, ſelon l'Hiſtorien Juif, » un Ange aſſis au-deſſus » de ſa tête. « Je ſouhaiterois pouvoir attribuer la métamorphoſe d'un hibou à un Ange, à l'infidélité de la mémoire d'Euſebe; mais il rapporte trop exactement le reſte du paſſage, pour ne pas voir qu'il avoit ſous les yeux l'Auteur qu'il citoit.

(*a*) Antiq. Juives, Liv. 19. chap. 2. numero 5.

(*b*) Guer. Juifs, Liv. 2. chap. 11. numero 1. *Ibid.* numero 6. il ne lui donne que ſix ans de régne.

(*c*) Act. Apoſt. chap. 12. ℣. 21. & ſuiv.

(*d*) Θαυμάσαι δ' ἄξιον τῆς περὶ τὸν θεῖαν γραφὴν ἐν ἐν τῷ ὃ παραπόξου συμφωνίας τὴν τοῦ Ἰωσήπου ἱστορίαν . . . . . ἀνάκυψας ὃ μετ' ὀλίγον, τῆς ἰδιοῦ κεφαλῆς ὑπὲρ καθεζόμενον εἶδεν ἄγγελον. Hiſt. Eccl. L. 2. ch. 10.

(*e*) Ἐπιστολὴν τῆς εἰς τὸν καθεσχόμενον ὕβρεως ἐν παρουσίᾳ ἐπὶ τῶν ἐπὶ ζώσαις.

REMARQUE VI.

Des inſolences que commirent les Céſaréens, & les Sébaſtéens à la mort d'Agrippa. Quels étoient ces Céſaréens & ces Sébaſtéens.

CES Statuës, que ces inſolents Céſaréens & Sébaſtéens déshonoroient outrageuſement, me paroiſſent un voile, dont un pieux ſcholiaſte a cru devoir couvrir l'horreur de l'action de ces ſcélérats. Auſſi-tôt que l'Empereur Claude en fut informé, il ordonna à Fadus, Gouverneur de Syrie, de punir les auteurs de » l'outrage que l'on avoit » fait au mort (*e*), & des inſolences qu'on avoit commiſes contre » les vivantes. « Ce que firent les Céſaréens & les Sébaſtéens n'eſt point de ces crimes qu'on croit devoir quelquefois exagérer, pour en rendre les auteurs plus odieux. L'exagération eût plus déshonoré les Princeſſes qu'elle n'eût aggravé l'inſolence de ces ſcélérats. On ne parla

donc point de ſtatuës, dans la plainte qu'on en fit à l'Empereur. Ce qui autoriſe encore à le croire, c'eſt que Photius n'a point connu ces ſtatuës, & que l'outrage, ſelon lui, ſe fit aux Princeſſes (*a*). Le crime énorme que commit Abſalom, & les circonſtances dans leſquelles il le commit, après avoir chaſſé le Roi ſon pere de Jeruſalem, ſe préſentent ici naturellement; mais ſupprimons des réflexions que la pudeur pourroit condamner.

M. de Tillemont (*b*) a traduit, après M. d'Andilly, Καισαρεῖς & Σεβαστηνοὶ, par ceux de Céſarée & ceux de Sébaſte; & il fait Claude ordonner à Fadus Gouverneur de Syrie, » de faire paſſer dans le Pont les » Régimens de Cavalerie de ces » deux villes, & cinq cohortes d'In» fanterie, compoſées de leurs ha» bitans (*c*). « Mais il n'y a aucune équité dans l'ordre que le judicieux Critique fait donner à cet l'Empereur. Si ç'avoit été les habitans de ces deux villes qui euſſent commis ces inſolences, c'étoit eux qu'on devoit punir; mais ce n'étoit pas les punir, que de changer les troupes qui étoient dans leur ville. Si c'étoient ces troupes qui avoient commis ces déſordres, l'injuſtice eût été criante, de punir des habitans pour un crime auquel ils n'avoient eu aucune part. Loin que ceux de Céſarée en fuſſent complices, ils n'eurent pas plutôt appris que le Roi étoit en danger, que » le Peuple, » les femmes & les enfans ſe re» vêtirent de ſacs, pour fléchir Dieu » & obtenir la ſanté du Roi, & on » n'entendoit de tous côtés que » pleurs & gémiſſemens.

Les termes de Céſaréens & de Sébaſtéens ne ſignifient point ici les habitans de Céſarée & de Sébaſte; mais de la cavalerie, à qui on avoit donné ce nom, peut-être parce qu'elle avoit demeuré long-temps dans ces deux villes, ou plutôt à cauſe de ſon long ſéjour dans Céſarée; car cette ville paroît en avoir fait en quelque ſorte deux, dont l'une s'appelloit Céſarée, & l'autre Sébaſte. Je crois que ſi on veut ſe donner la peine de lire la Note *m*, ſur le num. trois du premier Livre de l'Hiſt. de la Guerre des Juifs, Chapitre trente-un, on conviendra que ſans cette ſuppoſition, cet endroit de Joſeph eſt inintelligible. On a d'ailleurs des preuves (*d*) que les Sébaſtéens ont demeuré à Céſarée, & on n'en a point qu'ils aient été en garniſon à Sébaſte. Enfin, ce que Joſeph dit, que ces inſolens étoient des ingrats, qui oublioient qu'Herode avoit fondé leur ville, leur avoit fait faire un Port, & leur avoit donné des vaiſſeaux (*e*), prouve que le mot de Sébaſtéens ne ſignifie pas en cet endroit les Samaritains; car cela ne peut convenir qu'à ceux de Céſarée, & il fait tomber le reproche ſur tous ceux indifféremment qui avoient commis ces déſordres. Mais ce qu'il dit dans le vingtième Livre des Antiquités Juives (*f*) eſt déciſif. » Les » Juifs mépriſoient les Syriens de » Céſarée, parce qu'ils étoient plus » riches. Les Syriens, de leur cô-

(*a*) Ces inſolents firent aux Princeſſes les plus grandes vilainies. *Codex* 238.

(*b*) Ruine des Juifs, pag. 477.

(*c*) Uſſerius avoit vû le même ſens en cet endroit avant le judicieux Critique. *Annal. ſacr.* pag. 624.

(*d*) Guer. Juifs, Liv. 2. pag. 174.

(*e*) *Voyez* Antiq. Juiv. Liv. 20. ch. 6. numero 1.

(*f*) Chap. 8. numero 7.

» té, ſe glorifioient de ce que le » plus grand nombre des ſoldats » Romains qui ſervoient dans ces » cantons étoient Céſaréens & Sé » baſtéens.... Μέγα δὲ φρονοῦντες ἐπὶ τῷ τοὺς πλείστους πῶν ὑπὸ Ρωμαίοις ἐκεῖσε στρατευομένων Καισαρεῖς εἶναι καὶ Σεβαστηνούς.

Ce ne furent pas les ſeuls Céſaréens & Sébaſtéens qui commirent ces déſordres ; les autres Militaires qui ſe trouvoient à Céſarée, y prirent part. M. de Tillemont a cru (*a*) » que ſes propres ſoldats *d'Agrippa* » y prirent une grande part. « La ſuite ne favoriſe pas la conjecture de ce Sçavant. Car Joſeph ajoûte que Claude ordonna qu'on fît paſſer dans le Pont les cinq Compagnies d'infanterie, avec les Sébaſtéens & les Céſaréens. Le châtiment dut s'étendre ſur tous ceux qui étoient coupables de ces inſolences : il eſt certain que les Céſaréens & les Sébaſtéens n'étoient point des troupes d'Agrippa, & on ne voit rien qui donne lieu de penſer que cette infanterie fût de celles dont il put ſe faire accompagner, lorſqu'il alla à Céſarée. En ordonnant qu'on la fît paſſer dans le Pont avec les Céſaréens & les Sébaſtéens, l'Empereur vouloit qu'elle fût remplacée par d'autre infanterie qui ſervoit en Syrie ; elle tenoit donc place à la mort d'Agrippa dans les troupes Romaines, elles faiſoient donc partie de celles qu'ils entretenoient à Céſarée, elle n'étoit point par conſéquent des troupes dont ce Prince put ſe faire accompagner lorſqu'il alla à Céſarée.

(*a*) Ruine des Juifs, pag. 477.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE VINGTIÈME.

CHAPITRE I.

I. APR'ES la mort d'Agrippa, dont j'ai fait le récit dans le Livre précédent, l'Empereur Claude, par conſidération pour ſa mémoire, ôta à Marſus, comme il l'en avoit pluſieurs fois prié, le Gouvernement de Syrie (*a*), & le donna à Caſſius Longinus.

Fadus qu'il avoit nommé Intendant de Judée, trouva à ſon arrivée les Juifs de par-delà le Jourdain en guerre avec les

Fadus Intendant de Judée.

(*a*) Bardanes, Roi des Parthes, ſelon Tacite, * avoit envie de reprendre l'Arménie, mais il en fut empêché, parce que Marſus Vibius, qui commandoit en Syrie, menaçoit de lui faire la guerre. Cela arriva, ſelon le même Auteur, l'année que les jeux ſéculaires ſe célebrent à Rome, l'année quarante-ſept de Jeſus-Chriſt; & ce fut, ſelon Joſeph, en quarante-cinq, ou au plûtard quarante-ſix, que Caſſius Longinus vint en Judée. Une médaille de ce Gouverneur, que M. Toinard communiqua au Pere Pagi, ** décide en faveur du ſentiment de Joſeph. Car elle porte l'année quatre-vingt-quatorze, c'eſt l'époque d'Antioche, où elle a été frappée, & qui concourt avec celle de Rome, ſept cent quatre-vingt-dix-huit, & de Jeſus-Chriſt quarante ou quarante-ſix.

* Tacite, Annal. Liv. numero 10. & 14.
** Pere Pagi, Critiq. Annal. Baron. pag. 37.

habitans de Philadelphie, au ſujet des limites d'une bourgade nommée Mia (*a*) ; comme la plûpart de ces Juifs étoient de déterminés guerriers (*b*), ils avoient pris les armes, malgré leurs Magiſtrats contre ceux de Philadelphie, & en avoient tué un grand nombre. Fadus extrêmement irrité, de ce qu'au lieu de s'en rapporter à ſon jugement ſur l'injuſtice qu'ils prétendoient que leur faiſoient ceux de Philadelphie, ils avoient eu la témérité de ſe mettre ainſi de leur chef en armes, fit arrêter trois des principaux d'entre eux, & qui étoient les Chefs & les Auteurs de cette entrepriſe, Annibas, Amaram, & Eléazar ; il fit mourir le premier, & exila les deux autres. On lui amena en ce même temps un chef de voleurs, nommé Tholomée ; comme il avoit fait de grands maux dans l'Idumée & dans l'Arabie, il ordonna qu'on le fît mourir, & employa tous ſes ſoins pour purger la Judée de bandits & de voleurs. Il manda enſuite les Prêtres & les Principaux de Jeruſalem, pour leur ordonner de la part de l'Empereur de remettre les habits ſacrés du Grand-Prêtre, & dont il n'eſt permis qu'à lui de ſe ſervir, dans la Tour Antonia, pour y être ſous la garde du Commandant de la garniſon Romaine, comme cela s'étoit ci-devant pratiqué. Les Juifs n'oſerent réſiſter, parce que Longinus, appréhendant que les ordres que leur ſignifioit Fadus ne fuſſent l'occaſion de quelque révolte, s'étoit rendu à Jeruſalem avec de grandes forces ; ils ſe contenterent de prier l'un & l'autre de leur permettre de députer à l'Empereur, pour le ſupplier de laiſſer à leur garde ces vêtemens ſacrés, & de vouloir bien ſurſeoir à l'exécution de ces ordres, juſqu'à ce qu'ils euſſent reçu ſa réponſe. Longinus & Fadus le leur permirent, à condition qu'ils donneroient leurs enfans pour ôtages. Les Juifs s'y ſoumirent, & ayant donné les ôtages qu'on leur demandoit, ils envoyerent des Députés à Rome (*c*). Le jeune Agrippa

C. Longinus, Gouverneur de Syrie, & Fadus Intendant de Judée, ordonnent aux Juifs de mettre les habits du Grand-Prêtre dans la Tour Antonia, ſous la garde du Commandant Romain.

(*a*) M. Reland conjecture qu'on pourroit lire Zia. *Palæſt. illuſtr.* pag. 897.

(*b*) Πολεμικῶν ἀνδρῶν ἀναπλέω ne ſe rapporte pas à la bourgade de Mia, comme ont cru Sig. Gelenius, M. d'Andilly, & le nouvel Editeur, mais aux Juifs de par-delà le Jourdain. La remarque ſeroit ſans ſens & inutile : car, à quoi reviendroit-il de remarquer que le bourg de Mia étoit plein de gens de cœur ? Mais elle eſt néceſſaire, pour rendre raiſon de ce que les Juifs de la Pérée prirent les armes malgré leurs Magiſtrats. C'eſt ce que paroît avoir bien compris l'ancien Traducteur, en traduiſant : *Erantque illic armatorum plurimi congregati, qui præter voluntatem primatum ſuorum ſumentes arma*, &c.

(*c*) ..... » obtinrent la permiſſion » de lui envoyer ſur cela quatre Dépu-

étoit, comme je l'ai dit, élevé dans le Palais de l'Empereur. Lorſque ces Députés furent arrivés, & qu'il eut apprit le motif de leur voyage, il pria l'Empereur d'accorder aux Juifs la grace qu'ils lui demandoient, & d'en écrire à Fadus.

II. L'Empereur manda les Députés, & leur dit qu'il leur accordoit la grace qu'ils lui demandoient; qu'ils en remerciaſſent Agrippa, que c'étoit en ſa conſidération qu'il le faiſoit. Il leur donna enſuite une Lettre conçue en ces termes :

» CLAUDE CÉSAR GERMANICUS, Tribun du Peuple pour » la cinquiéme fois, Conſul déſigné pour la quatriéme, Em» pereur pour la dixiéme, pere de la Patrie : Aux Magiſtrats » de Jeruſalem, au Senat, au Peuple & à toute la Nation. Le » très-religieux Agrippa, que j'ai élevé & que je conſerve au» près de moi, m'a préſenté les Députés que vous avez en» voyés (*a*) me rendre des actions de graces du ſoin que je » prends de votre Nation. Ils m'ont prié inſtamment de permet» tre que les habits du Grand-Prêtre & ſa couronne, demeuraſ» ſent en votre diſpoſition. Je l'accorde, comme l'avoit fait » Vitellius, dont je conſidere & chéris beaucoup le mérite. Je » me rends à vos priéres par ſentiment de piété, & parce que » j'entends que chacun puiſſe vivre ſelon les coûtumes de ſon » pays. Je ſçai d'ailleurs, que j'obligerai beaucoup le Roi He» rode & le jeune Ariſtobule, dont je connois l'attachement » pour ma perſonne, & l'affection pour votre Nation. J'eſtime » beaucoup leur vertu, & je ſuis uni avec eux d'une étroite » amitié. J'en écrit à Cuſpius Fadus, mon Intendant, & j'ai » chargé de mes Lettres Corneille, fils de Ceron, Triphon, fils de » Theudion; Dorothée, fils de Nathanael, & Jean, fils de Jean. » Ce quatriéme des Calendes de Juillet, ſous le Conſulat de » Rufus & de Pompeius Silvanus.

III. Herode, Roi de Chalcide, & frere d'Agrippa qui étoit mort, obtint de l'Empereur le commandement du Temple, la diſpoſition de l'argent ſacré, le pouvoir de nommer (*b*) les Grands-Prêtres, & ce pouvoir demeura à ſes ſucceſſeurs juſ-

» tés. « [*M. de Tillemont, Ruine des Juifs, pag.* 480.] Je ne trouve point que Joſeph marque le nombre de ces Députés. Il eſt vrai que l'Empereur marque à Fadus, qu'il lui écrit par Corneille, fils de Cerón, Tryphon, fils de Theudion, Dorothée, fils de Nathanaël; & Jean, fils de Jean; mais il ne les qualifie point de Députés des Juifs.

(*a*) Voyez Remarque I.

(*b*) Le pouvoir de nommer les Grands-Prêtres ne paſſa point aux deſcendans

qu'à la fin de la guerre que les Juifs eurent avec les Romains. Ce Prince ôta la ſouveraine Sacrificature au ſurnommé Canthere, & la donna à Joſeph, fils de Camée.

CHAPITRE II.

Hiſtoire d'Helene & d'Izate.

I. HElene, Reine de l'Adiabene, & Izate ſon fils, embraſſerent vers le même temps la Religion des Juifs. Monobaze, ſurnommé Bazée, Roi de ce pays, étant devenu amoureux de ſa ſœur Helene, il l'épouſa. Une nuit, que couché auprès d'elle il dormoit la main appuyée ſur ſon ventre, il crut entendre une voix qui lui ordonnoit de l'ôter, de peur de bleſſer l'enfant qu'elle portoit, & qui, par une providence particuliére de Dieu, devoit monter ſur le thrône & y finir heureuſement ſes jours. Le trouble que lui cauſa cette voix le réveilla. Il raconta à ſon épouſe ce qu'il venoit d'entendre, & quand l'enfant fut né, il lui donna le nom d'Izate. Il avoit déja de cette Princeſſe un autre fils, nommé Monobaze, comme lui, outre ceux que d'autres femmes lui avoient donnés. Mais il donna toute ſon affection à Izate, & l'aima auſſi tendrement que s'il eût été ſon fils unique. Cette préférence excita contre le jeune Prince la jalouſie de ſes freres, & les porta à le haïr. Monobaze ne l'ignoroit pas, mais il leur pardonnoit, parce que ce n'étoit pas tant l'effet d'un mauvais cœur, que du deſir que chacun d'eux avoit d'avoir part à ſa tendreſſe. Dans la crainte cependant

d'Herode, cela eſt certain par ce que Joſeph dit dans la ſuite. Selden, qui croyoit ſon texte corrompu, vouloit qu'on lût τελευτῆς πλὴν τῆς ἀρχιερωσύνης, & ce droit demeura à ſes deſcendans à l'exception du ſouverain Pontificat. On peut ne rien changer: car Joſeph ne paroît pas prendre ici le mot d'ἀπογόνους dans ſon ſens ſtrict, pour marquer les deſcendans, mais ſeulement les ſucceſſeurs en général.

Il rapporte un paſſage de Nicolas de Damas (*Antiq. Juiv.* Liv. 7. chap. 5. num. 2.) dans lequel il fait l'éloge d'Adad Roi de Syrie, & il lui fait dire que ſes deſcendans ſuccedérent à ſon thrône & à ſon nom juſqu'à la dixiéme génération. Il paroît, par la réponſe que fit Azaël, qui fut dans la ſuite Roi de Syrie, au Prophete Elizée qui le lui prédiſoit, qu'il n'étoit pas de la famille Royale. » Qu'eſt-ce qu'eſt » votre ſerviteur, un chien, pour faire » de ſi grandes choſes? « Ce ne ſeroit pas la réponſe que feroit un Prince du ſang, ſi on lui prédiſoit qu'il ſeroit Roi. Comme πρόγονοι n'a quelquefois ſignifié que prédéceſſeurs, (S. Juſtin, *ad Græc. cohort.* pag. 7. *a b.*) de même Joſeph a pû ſe ſervir d'ἀπόγονοι, pour marquer ſeulement ſucceſſeurs. Cléarque fait dire à Ariſtote, en parlant des Juifs, οὗτοι δ' εἰσὶν ἀπόγονοι τῶν ἐν Ἰνδοῖς Φιλοσόφων: » ſont deſcendans des Philoſophes des » Indes. « *Appion*, L. 1. n. 22. p. 454.

qu'Izate ne fût la victime de la jalouſie de ſes freres, il l'envoya avec de grands préſens à Abenneric, Roi du pays qu'on nomme Caraxſpaſis (*a*), confiant à ſes ſoins l'éducation du jeune Prince. Abenneric le reçut très-bien, lui fit épouſer la Princeſſe Samake ſa fille, & lui donna des Terres qui lui produiſoient un grand revenu (*b*).

II. Monobaze parvenu à une grande vieilleſſe, & ſentant qu'il ne pouvoit lui reſter encore long-temps à vivre, ſouhaita de ſe donner avant de mourir la conſolation de voir ce fils, *qui lui étoit ſi cher*; il le rappella. Lorſqu'il fut de retour, il l'embraſſa avec beaucoup de tendreſſe, & lui donna le pays de Carre (*c*), qui eſt très-fertile en plantes odoriférantes. On y trouve les débris de l'Arche (*d*) dans laquelle Noé fut ſauvé du Déluge, & on les montre encore aujourd'hui à ceux qui ſouhaitent les voir. Izate demeura dans ce pays juſqu'à la mort du Roi ſon pere. Le jour qu'il mourut la Reine fit aſſembler les Grands du Royaume, les Satrapes & les Officiers des troupes, & leur dit lorſqu'ils furent aſſemblés: » Vous n'ignorez pas que le Roi » mon mari a ſouhaité que le Prince Izate lui ſuccéde, & qu'il » le jugeoit digne du thrône. Je veux cependant prendre vo- » tre avis *ſur cette grande affaire.* Un Prince ne peut goûter » d'agrément ſur le thrône, s'il ne doit au conſentement libre » de tout l'Etat, la confirmation du ſuffrage de celui qui l'y a » porté. « En s'exprimant ainſi, la Reine vouloit pénétrer ce qu'ils penſoient. Ils commencerent tous par ſe proſterner devant elle, c'eſt la coûtume du pays, & répondirent enſuite, » qu'ils » approuvoient & confirmoient le choix du Roi; qu'ils obéi- » roient avec joie au Prince Izate, & que le Roi, en le pré- » férant à ſes freres, avoit rempli les vœux de tous ſes ſujets: ils déclarerent même » qu'ils étoient prêts à faire mourir ſes » freres & ſes parens, pour aſſurer la couronne ſur ſa tête, & » bannir tout ſujet de crainte, en prévenant par leur mort les

(*a*) Cellar. Geog. Antiq. Liv. 3. chap. 19. pag. 800. *Château Spaſis.*

(*b*) Voyez Remarque II.

(*c*) Voyez la Note *e*.

(*d*) A la lettre, dans laquelle on dit, λόγος ἔχει, que Noé fut conſervé. Cette expreſſion pourroit faire croire que Joſeph n'étoit pas trop perſuadé de la vérité de l'hiſtoire du Déluge: mais on ne doit pas toujours trop preſſer ſes expreſſions. Il ne doutoit pas qu'Aaron ne fût le premier ſouverain Pontife de ſa Nation; cependant en commençant la liſte des ſouverains Sacrificateurs, il dit: » On rapporte, λέγουσιν, qu'Aaron, frere » de Moïſe, a été le premier ſouverain Pontife. *Antiq. Juiv.* chap. 10. ligne 5.

» effets de leur haine & de leur jalouſie.« La Reine reçut avec beaucoup de reconnoiſſance ces témoignages de zèle & d'affection pour elle & pour le Prince ſon fils ; elle les pria de ne point attenter à la vie des freres d'Izate avant qu'il fût arrivé, & qu'on ſçût s'il approuveroit ce projet meurtrier. Ne pouvant donc perſuader la Reine, ils lui repréſenterent, qu'au moins, pour ſa propre ſécurité, il falloit s'en aſſurer & les tenir en priſon juſqu'à l'arrivée d'Izate ; & cependant choiſir, pour la conduite des affaires, quelqu'un dont la fidélité lui fût connue. La Reine ſe prêta à ces avis, & choiſit pour l'adminiſtration du Royaume, en attendant qu'Izate arrivât, le Prince Monobaze, fils aîné du feu Roi. Elle lui mit le diadême ſur la tête, lui donna l'anneau du Roi ſon pere, & le ſceptre que ces Peuples appellent Sampſera.

Le Prince ne ſe fit pas attendre long-temps. Il ſe mit en chemin auſſi-tôt qu'il eut appris la mort du Roi ſon pere, & Monobaze lui remit à ſon arrivée le ſoin du gouvernement de l'Etat.

Pendant qu'il demeuroit à Caraxſpaſis, un Marchand Juif nommé Ananie, s'étoit introduit auprès de quelques Dames de la Cour, & leur avoit appris à ſervir Dieu ſelon notre Loi. Ces Dames l'ayant fait connoître à Izate, il l'inſtruiſit de même, & le convainquit ſi bien de la vérité de notre Religion, que lorſque ſon pere le manda pour avoir la ſatisfaction de le voir avant de mourir, ce Prince voulut abſolument qu'Ananie l'accompagnât dans ce voyage. La Reine Helene, pareillement inſtruite par un autre Juif, avoit auſſi embraſſé notre Religion. Lorſqu'Izate fut arrivé, & qu'il ſe fut mis en poſſeſſion du Royaume qu'on lui avoit conſervé, il ne put voir ſans douleur ſes freres & ſes parens dans les chaînes ; il ne ſe croyoit pas plus permis de les retenir en priſon que de les faire mourir. Comme cependant ils pouvoient conſerver quelque reſſentiment de l'injure qu'on leur avoit faite, il lui parut dangereux de les garder auprès de lui après les avoir mis en liberté : ainſi il les envoya en ôtage avec leurs enfans ; les uns à Rome, à l'Empereur Claude, & les autres à Artabane, Roi des Parthes.

III. Le zèle avec lequel il voyoit la Reine ſe livrer aux rites & aux pratiques de la Religion Juive, augmenta l'empreſſement qu'il avoit lui-même de la profeſſer. Et comme il croyoit que pour être véritablement Juif, il falloit être circoncis, il

réſolut d'accomplir ce précepte de notre Loi : mais ſa mere tâcha de l'en détourner, en lui repréſentant, » qu'il ne pou-
» voit le faire ſans ſe mettre au riſque de déplaire à ſes ſujets,
» qui ne le verroient qu'avec une extrême peine embraſſer
» une religion auſſi oppoſée à la leur, & refuſeroient ſans doute
» d'obéïr à un Roi qui ſe ſeroit fait Juif. « Ces remontrances de la Reine ſuſpendirent pour quelque temps l'effet de ſes réſolutions. Il en conféra avec Ananie, qui ne manqua pas de les appuyer, & lui déclara » que s'il ne ſe prêtoit point aux pru-
» dentes réflexions de la Reine, il étoit réſolu de ſe retirer,
» dans la juſte crainte que la choſe étant découverte, ſes ſujets
» ne s'en priſſent à lui & ne le puniſſent, pour avoir engagé
» leur Roi à faire une démarche qu'ils ne manqueroient pas
» de regarder comme très-indécente, & fort peu convenable;
» Ananie ajoûta, que s'il étoit abſolument réſolu de ſe con-
» former aux religieuſes pratiques des Juifs, pour rendre à
» Dieu le véritable culte qui lui eſt dû, il le pouvoit faire ſans
» recevoir la Circonciſion: que ce culte, particulier aux Juifs,
» étoit indépendant de cette cérémonie, & il l'aſſura que Dieu
» lui pardonneroit de ne l'avoir pas accomplie, la crainte
» bien fondée que ſes ſujets n'en priſſent occaſion de s'élever
» contre lui, le mettant dans l'impuiſſance de ſatisfaire à ce
» précepte de la Loi. « Le Roi ſe rendit à ces raiſons ; mais quelques temps après, un Juif de Galilée nommé Eléazar, & qui paſſoit pour être très-inſtruit de nos Loix, étant venu à la Cour d'Izate, l'obligea enfin à ſe faire circoncire. S'étant un jour préſenté pour lui rendre ſes reſpects, & l'ayant trouvé occupé à lire la Loi de Moïſe: » Vous ne faites pas attention,
» lui dit-il, à l'injure que vous faites à cette ſainte Loi, &
» par elle à Dieu même. Il ne ſuffit pas de la lire, il faut la
» pratiquer. Juſques à quand êtes-vous réſolu de demeurer
» incirconcis? ſi juſqu'ici vous n'avez pas lû le précepte que
» fait la Loi de recevoir la circonciſion, liſez-le aujourd'hui ;
» & apprenez de quel crime vous vous rendez coupable en
» n'accompliſſant point cette religieuſe cérémonie. « Le Roi, convaincu, ne crut pas devoir différer davantage, & étant paſſé ſur le champ dans une autre chambre, il fit venir un Chirurgien, à qui il ordonna de le circoncire. Ayant enſuite fait appeller la Reine ſa mere, & Ananie, il leur apprit ce qu'il avoit fait. L'un & l'autre furent ſaiſis d'effroi, ils crai-

gnirent que ſi la choſe venoit à la connoiſſance du public, le Roi ne courût riſque de perdre la couronne ; n'étant point à préſumer que ſes ſujets ſouffriſſent jamais ſur le thrône un Roi qui ſe ſeroit aſſujetti à des mœurs & à une religion étrangére : ils appréhendoient de plus, qu'on ne les ſoupçonnât de l'y avoir engagé, & que ce ſoupçon ne les précipitât dans quelque malheur ; mais Dieu permit que rien de ce qu'ils croyoient avoir à appréhender n'arrivât, & tira même de l'extrémité des dangers qui ſembloient devoir menacer le Roi & les Princes ſes fils, des occaſions de ſalut qui font bien connoître que ceux qui ont recours à lui, & qui mettent leur confiance en ſa protection, ne perdent jamais le fruit de leur piété. Mais nous parlerons de ces choſes dans la ſuite.

IV. Helene avoit la ſatisfaction de voir le Royaume dans une profonde paix. Le Roi ſon fils, par un effet particulier de la Providence, jouiſſoit d'une tranquille proſperité ; aimé & reſpecté de ſes ſujets, il n'étoit pas dans une moindre conſidération chez les Etrangers. *Dans ces heureuſes circonſtances*, la pieuſe Reine ſouhaita d'aller à Jeruſalem adorer Dieu, & lui rendre ſes actions de graces dans ſon ſaint Temple. Elle en demanda l'agrément au Roi ſon fils, qui le lui accorda avec joie, ordonna tous les préparatifs néceſſaires pour ce voyage, fit remettre à la Reine de grandes ſommes d'argent, & l'accompagna fort loin lorſqu'elle partit. Cette Princeſſe arriva à Jeruſalem fort à propos, pour les habitans de cette ville affligée pour-lors d'une ſi grande famine, que pluſieurs y moururent de néceſſité. La Reine envoya en Egypte acheter une grande quantité de grain, & des figues en Cypre. Auſſi-tôt que ces proviſions furent arrivées, elle les fit diſtribuer aux pauvres, & s'acquit par cette libéralité une gloire immortelle dans l'eſprit de notre Nation. Le Roi ſon fils, informé des ravages que cauſoit cette famine, envoya auſſi de groſſes ſommes d'argent aux magiſtrats de Jeruſalem. J'aurai dans la ſuite occaſion de rapporter tous les bienfaits dont l'un & l'autre comblerent cette ville.

CHAPITRE

CHAPITRE III.

I. ARTABANE, Roi des Parthes, ayant découvert une conſpiration formée contre lui par les Satrapes de ſon Royaume, & ne ſe croyant point en ſûreté dans ſes Etats, réſolut de ſe retirer dans ceux d'Izate. Il comptoit que ce Prince, par ſes ſages conſeils & par une aſſiſtance efficace, lui donneroit le moyen de ſe rétablir ſur ſon thrône; il alloit le trouver avec environ mille perſonnes, tant de ſes parens que de ſa maiſon. Il le connoiſſoit parfaitement, mais il n'en étoit point connu. L'ayant rencontré en chemin (*a*), il ſe proſterna d'abord devant lui, puis s'étant approché, il lui dit: » Ne me refuſez pas, Seigneur, & ne rejettez pas la priére que vous adreſſe votre ſerviteur (*b*), obligé, par un triſte revers, de deſcendre du thrône. Je me vois réduit à la condition d'un ſimple Particulier. Dans cet état d'abaiſſement, j'implore votre ſecours, jettez un coup d'œil de réflexion ſur l'inconſtance de la fortune. Expoſé au même déſaſtre, mon malheur vous avertit de prévenir le vôtre. Si le crime de mes ſujets demeure impuni, que n'ont point à craindre des leurs tous les autres Rois? « Ce Prince avoit les yeux baiſſés, & fondoit en larmes en parlant ainſi à Izate. Izate n'eut pas plutôt ſçû que c'étoit le Roi des Parthes qu'il voyoit devant lui en état de ſuppliant, qu'il deſcendit de cheval & lui dit: » Reprenez courage, Seigneur, & ne ſuccombez point ſous le » poids de vos malheurs; ils ne ſont point ſans remede, la » douleur dont vous êtes accablé ſera bientôt diſſipée. Vous » trouverez en moi un ami & un allié, plus vif & plus zèlé » que vous ne l'avez peut-être eſpéré. Ou je vous rétabliral » ſur votre thrône, ou je vous céderai le mien.

II. Izate fit enſuite remonter Artabane à cheval, & le ſuivoit à pied, croyant devoir faire honneur à un Prince dont les

(*a*) ..... » pour embraſſer le culte » du vrai Dieu, ſelon la Religion des » Juifs, dont il s'étoit fait inſtruire à » Jeruſalem avec tous ſes enfans. Il en » revenoit, lorſqu'Artabane alla ſe jetter » entre ſes bras. « [*Hiſt. Parthes*,] Izate accompagna la Reine ſa mere aſſez loin, lorſqu'elle alloit à Jeruſalem, mais il n'y alla pas.

(*b*) Voyez Remarque II.

Etats étoient bien plus grands que les ſiens ; mais le Roi des Parthes l'ayant remarqué, jura par l'eſpérance qu'il lui faiſoit concevoir d'une meilleure fortune, & par l'honneur qu'il lui rendoit, qu'il ne le ſouffriroit pas, & qu'il alloit deſcendre de cheval, s'il n'y montoit, & s'il ne ſe mettoit pas à la tête de la Compagnie. Izate le fit, & conduiſit le Roi dans le Palais, où il lui rendit toute ſorte d'honneurs ; il lui cédoit par-tout le pas ou la premiére place, parce qu'il ne conſidéroit point en lui l'état où il le voyoit, mais celui dont il avoit eu le malheur de déchoir, & ne celſoit à ſon occaſion, de ſe repréſenter la multitude de revers auxquels les hommes ſont continuellement expoſés. Il écrivit aux Parthes, pour les engager à rétablir Artabane, les aſſurant que ce Prince oublieroit le paſſé, qu'il en feroit un ſerment ſolemnel, & que lui Izate en ſeroit le garant. Les Parthes répondirent qu'ils ſe porteroient volontiers à le revoir, mais qu'ayant déféré la couronne à Cinname, ils ne pouvoient la lui ôter, ſans courir le riſque de voir naître une guerre civile dans l'Etat. Cinname avoit été élevé à la cour d'Artabane. Par un effet de la généroſité qui lui étoit naturelle, dès qu'il eut appris les diſpoſitions des Parthes, il écrivit à Artabane, & l'invita à venir ſur ſa parole reprendre ſa couronne. Artabane ne fit aucune difficulté de ſe confier à ces aſſurances, & retourna dans ſes Etats. Cinname vint à ſa rencontre, ſe proſterna devant lui, le ſalua comme ſon Roi, ôta le diadême dont ſon front étoit ceint, & le poſa ſur celui d'Artabane.

III. Ce fut ainſi, que par le ſecours d'Izate, ce Prince rentra dans ſes Etats, dont les Satrapes l'avoient chaſſé. Il reconnut cet important ſervice, en lui faiſant les plus grands honneurs dont il fût en ſon pouvoir de le décorer. Car il lui permit de porter la Tiare droite, & de coucher dans un lit d'or : honneur & droit qui ſont réſervés aux Rois des Parthes. Il ôta au Roi d'Arménie un Pays également fertile & étendu, & lui en fit preſent ; ce pays s'appelle Niſibe (*a*). Les Macédoniens y avoient fondé la ville d'Antioche, qu'ils appellerent Migdonie. Telles furent les marques de reconnoiſſance qu'Artabane donna à Izate.

(*a*) C'eſt tout le contraire. C'eſt dans le pays de Migdonie en Méſopotamie, qu'étoit Niſibe, & que dans la ſuite les Macédoniens fonderent Antioche de Migdonie. L'Auteur de l'Hiſtoire univerſelle augmente la faute, lorſqu'il dit que » le Roi des Parthes donna à Izate » cette partie de l'Arménie où eſt Ni-

IV. Ce Prince mourut peu de temps après, & Vardane, ſon fils & ſon ſucceſſeur, voulut engager Izate dans la guerre qu'il méditoit de déclarer aux Romains (*a*); mais Izate, qui connoiſſoit aſſez leur puiſſance pour être perſuadé qu'une telle entrepriſe étoit au-deſſus de ſes forces, refuſa de prendre aucun engagement avec lui. Il en eut encore plus d'éloignement, lorſque ſa mere eut entrepris le voyage de Jeruſalem, pour y adorer Dieu dans ſon Temple, comme je l'ai dit, & qu'il y eut envoyé avec elle cinq jeunes enfans qu'il avoit, pour apprendre notre Langue, & ſe faire inſtruire des Loix & des maximes de notre Religion; il fit même alors tout ce qu'il put pour détourner Vardane de cette entrepriſe, en lui repréſentant ſans ceſſe, combien il étoit dangereux de ſe mettre ſur les bras des ennemis auſſi puiſſants & auſſi redoutables que l'étoient les Romains. Ces remontrances irriterent le Roi Parthe au point qu'il lui déclara la guerre à lui-même, mais ce fut infructueuſement; car Dieu renverſa tous ſes projets: les Parthes ayant ſçû l'expédition qu'il méditoit contre les Romains, le tuerent, & placerent ſur le thrône ſon frere Gotarze, qui périt auſſi quelque temps après, dans une conjuration. Vologeſe ſuccéda à ces deux freres; ce Prince avoit deux freres de pere, à chacun deſquels il donna un Royaume; la Médie à Pacore, & l'Arménie au plus jeune, qui s'appelloit Tiridate (*b*).

» ſibe, nommée par les Grecs, Antio-» che Migdonie. « * Niſibe ne fut jamais en Arménie, elle étoit dans un canton de Méſopotamie, à qui le fleuve Migdonius, qui y coule, donnoit le nom de Migdonie. Le Roi Antiochus l'ayant rebâtie ou réparée, les Macédoniens l'appellerent Antioche la Migdonienne ou de Migdonie. *Julien*, Orat. 1. *Cellar.* Geog. Antiq. Liv. 3. chap. 15.

(*a*) La guerre que Vardane avoit avec ſon frere Gotarze, lui donnoit trop d'occupation pour penſer à la déclarer aux Romains.

(*b*) Ce fut, ſelon Tacite, Vonone, Prince des Medes, qui ſuccéda à Vologeſe. *Tacite*, Annal. Liv. 12. chap. 14.

* Hiſt. Univ. Liv. 4. Tom. 48. pag. 423.

CHAPITRE IV.

I. MONOBAZE frere d'Izate, & ſes parens, voyant que le culte pieux qu'il rendoit à Dieu le mettoit au comble de la proſpérité, conçurent l'idée d'abandonner comme lui la Religion de leur pays, pour embraſſer celle des Juifs. Leur deſſein fut découvert, les Grands de l'Etat en furent très-irrités, mais ils ne crurent point devoir éclater, juſqu'à ce qu'ils euſſent bien diſpoſé les meſures qu'ils cherchoient à prendre pour les en punir. Ils écrivirent dans cette vuë à Abias Roi des Arabes, pour l'engager à déclarer la guerre à Izate, & lui promirent de grandes ſommes d'argent, s'il vouloit le venir attaquer; ils l'aſſuroient même, que dès le premier choc ils l'abandonneroient, parce qu'ils vouloient le punir du mépris qu'il avoit fait de leur religion; ils confirmoient ces promeſſes par les ſermens les plus religieux, & le prioient de ne pas différer. Abias ſe prêta à leurs vuës, & ayant levé de nombreuſes troupes, il entra dans les Etats d'Izate. A peine les armées étoient en préſence que les troupes d'Izate, avant même d'entrer en combat, l'abandonnerent; & tournant honteuſement le dos aux ennemis, elles s'enfuirent de concert, comme ſi elles s'étoient trouvées ſaiſies d'une terreur panique.

Cette déroute n'abbatit point le courage d'Izate. Il ſentit bien qu'elle étoit un effet de la trahiſon des Grands de ſon Etat. Il en fit une recherche exacte lorſqu'il fut rentré dans ſon camp, & fit mourir tous ceux qui furent convaincus d'avoir traité avec le Roi des Arabes. Il livra le jour ſuivant bataille aux ennemis, qu'il défit, & dont il tua un grand nombre. Abias s'étant jetté dans le Fort d'Arſame, il l'y attaqua & ſe rendit maître de la place. Il y trouva un grand butin, & retourna dans l'Adiabene, comblé de gloire & de richeſſes: mais il ne put faire priſonnier le Roi des Arabes; parce que, ſe trouvant pris de tous côtés, & déſeſpérant de pouvoir ſe ſauver, il ſe tua.

II. Quoique par le ſuccès de cette premiére trahiſon, Dieu fit aſſez connoître aux Grands du Royaume qu'il les livroit à

toutes les ſuites de ſon reſſentiment, ils ne ſe rebuterent point. Ils écrivirent au Roi des Parthes, & le prierent de le faire mourir, & de leur donner pour Roi quelqu'un qui fût né Parthe, parce qu'ils ne pouvoient plus ſouffrir le leur, & vouloient ſe venger du mépris qu'il avoit fait de leurs uſages & de la religion de leur pays, pour embraſſer celle d'une Nation étrangére. Ces invitations déterminerent Vologeſe à faire la guerre à Izate; mais comme il n'en n'avoit aucun ſujet légitime, il lui envoya défendre de faire uſage des marques d'honneur que le Roi ſon pere lui avoit accordées, avec menaces de lui déclarer la guerre, s'il refuſoit d'y renoncer. Le procédé de Vologeſe jetta Izate dans un grand embarras; il ne pouvoit renoncer à la conceſſion qui lui avoit été faite de ces honneurs, ſans donner à ſoupçonner qu'une crainte honteuſe l'obligeoit à le faire: perſuadé d'autre part que, quand même il donneroit la renonciation que lui demandoit le Roi des Parthes, il ne lui feroit pas moins la guerre, il prit le généreux parti de mettre toute ſa confiance en Dieu; & ne doutant point que ſa puiſſante protection ne dût le garantir du danger qui le menaçoit, il mit ſes enfans & ſes femmes dans des Places fortes, fit ramaſſer tous les grains dans des Forteresſes, & mettre le feu aux foins & aux fourages de la campagne. Après avoir pris ces précautions, il attendit de pied ferme les ennemis, qui ne tarderent pas à arriver. Vologeſe marchoit à grandes journées, à la tête d'une groſſe armée de cavalerie & d'infanterie: quand il fut arrivé auprès du fleuve qui ſépare l'Adiabene de la Médie, il y établit ſon camp. Celui d'Izate n'étoit pas éloigné, il n'avoit avec lui que ſix mille hommes de cavalerie. Le Roi des Parthes envoya un herault lui faire un pompeux étalage des Peuples & des Royaumes ſoumis à ſon Empire depuis le fleuve de l'Euphrate juſqu'aux confins des Bactres, du nombre prodigieux de troupes tirées de tous ſes Etats, avec leſquelles il venoit le châtier de ſon ingratitude envers ſes maîtres, châtiment auquel le foible pouvoir du Dieu qu'il adoroit n'étoit point capable de le ſouſtraire. Izate répondit à ce herault: » qu'il n'ignoroit pas que les Parthes étoient extrêmement » puiſſants, mais qu'il étoit encore plus convaincu, que Dieu » l'étoit infiniment davantage que tout ce qu'il y avoit d'hom- » mes ſur la terre. « Enſuite de cette réponſe, il ſe proſterna devant la Majeſté Divine, ſe couvrit la tête de cendres, jeûna,

fit jeûner avec lui ſes femmes & ſes enfans, & adreſſa à Dieu cette priére : » Seigneur, ſi ce n'eſt pas en vain que je me ſuis » jetté entre les bras de votre miſéricorde, fortement per- » ſuadé que vous êtes le premier & le ſeul maître de toutes » choſes, daignez me ſecourir. Ce n'eſt point pour moi ſeul » que j'implore votre puiſſante aſſiſtance contre mes ennemis, » c'eſt parce que, par d'orgueilleux blaſphêmes, ils ont eu » l'audace d'outrager votre ſuprême & divine Majeſté. « Il accompagna cette priére de larmes & de gémiſſemens. Dieu l'exauça ; car Vologeſe reçut la nuit ſuivante des Lettres, qui lui apprenoient que les Daies & les Saies, profitant de ſon abſence, s'étoient jettés avec de grandes forces dans ſes Etats, & y faiſoient de grands ravages. Cette nouvelle l'obligea de ſe retirer, ſans avoir pû exécuter ſon deſſein. Ce fut ainſi que Dieu préſerva Izate, par une providence particuliére, des maux dont ce Prince le menaçoit.

III. Izate mourut quelque temps après, âgé de cinquante-cinq ans, dont il en avoit régné vingt-quatre. Quoiqu'il laiſſât vingt-quatre garçons, & autant de filles, il ſe donna pour ſucceſſeur Monobaſe, ſon frere, en reconnoiſſance de ce qu'après la mort du Roi ſon pere il lui avoit fidèlement conſervé la couronne pendant ſon abſence. La Reine Helene fut très-ſenſiblement touchée de ſa mort : elle lui enlevoit un fils d'une grande piété. Dans ſon extrême affliction, elle eut cependant la conſolation d'apprendre que le Prince Monobaſe, ſon fils aîné, lui ſuccédoit, & elle ſe preſſa de ſe rendre auprès de lui. Elle ſurvécut peu au Roi Izate, & mourut quelque temps après s'être rendue dans l'Adiabene (*a*). Monobaſe fit porter ſon corps & celui du Roi ſon frere à Jeruſalem, pour y être placés ſous trois pyramides, que la Reine avoit fait conſtruire à trois ſtades de la ville. Je ferai dans la ſuite l'hiſtoire de Monobaſe.

(*a*) La Reine Helene fit un voyage à Jeruſalem pour y adorer Dieu dans ſon ſaint Temple, mais elle n'y » vint point » demeurer, « & ce fut dans l'Adiabene qu'elle mourut. Dans la multitude de faits que M. Fourmont avoit confiés à ſa mémoire, il n'eſt pas ſurprenant qu'elle lui en ait repréſenté un peu exactement . . . . . ἐπιθυμίαν ἴσχει εἰς τὴν Ἱεροσολυμιτῶν πόλιν ἀφικομένη τὸ πᾶσιν ἀνθρώποις περιβόητον ἱερὸν τοῦ Θεοῦ προσκυνῆσαι. Mem. de l'Acad. des Inſcrip. Tom. 3. p. 107.

CHAPITRE V.

I. PENDANT que Fadus étoit Intendant de Judée, un fanatique nommé Theudas, persuada à une grande multitude de peuple de prendre tous leurs effets, & de se rendre avec lui sur les bords du Jourdain. Il se disoit un grand Prophète, & assuroit qu'il commanderoit à ce fleuve de se diviser pour leur laisser le passage libre, & qu'il obéiroit à ses ordres. Il séduisit beaucoup de personnes par ces vaines promesses, mais Fadus prévint les suites de ce fanatisme, en envoyant un détachement de cavalerie, qui tombant sur ces malheureux, lorsqu'il s'y attendoit le moins, en tua beaucoup, & fit un grand nombre de prisonniers. Theudas s'étant trouvé du nombre des derniers, Fadus ordonna qu'on lui coupât la tête, & la fit exposer dans Jerusalem. Ce sont là les choses qui arriverent aux Juifs sous l'Intendance de Cuspius Fadus.

L'imposteur Theudas.

II. Il eut pour successeur Tibere Alexandre, fils d'Alexandre, qui avoit été Alabarque à Alexandrie. Cet Alabarque avoit été très-riche, & d'une piété que son fils n'imita pas, car il abandonna la Loi de ses peres. Ce fut de leur temps qu'arriva en Judée cette famine (*a*), dans laquelle Helene dépensa de si grandes sommes d'argent, pour faire venir d'Egypte du bled, qu'elle fit distribuer aux pauvres, comme je l'ai dit. Alexandre fit attacher en croix Jacques & Simon, fils de Judas de Galilée, qui avoit soulevé le Peuple contre les Romains, lorsque Cirinus faisoit le dénombrement de la Judée, comme je l'ai dit aussi ailleurs.

Tibere Alexandre, Intendant de Judée.

Herode, Roi de Chalcide, ôta la souveraine Sacrificature à Joseph fils de Camide, & il conféra cette grande dignité à Ananie, fils de Nébédée. Cumanus succéda à Tibere Alexandre, & Herode, frere du grand Agrippa, mourut la huitiéme année de l'Empire de Claude Césat. Il laissa trois enfans, Aristobule, qu'il avoit eu de sa premiére femme, Bereniciamus & Hircan, que lui avoit donné Bérénice, qui étoit fille de son frere. L'Empereur donna ses Etats au jeune Agrippa.

Mort d'Herode. Il dépose auparavant de la grande Sacrificature Joseph fils de Camide.

(*a*) Actes des Apôtres, chap. 11. v. [illegible] Suétone. *Claude.* chap. 18.

Insolence d'un soldat Romain.

III. Il y eut sous l'Intendance de Cumanus, une émeute en Judée, dans laquelle périrent plusieurs Juifs. Je vais d'abord faire le récit de ce qui y donna occasion. On célébroit alors la Fête de Pâque, pendant laquelle nous ne pouvons manger que du pain sans levain, & une grande multitude de Juifs s'étoit rendue de tous côtés à Jerusalem pour la célébrer. Cumanus, pour prévenir tout désordre & toute émotion, avoit fait prendre les armes à une Compagnie de soldats, & les avoit postés devant les Portiques du Temple, afin qu'ils en imposassent au Peuple. Ceux qui l'avoient précédé dans le Gouvernement de la Judée avoient eu la même attention. Le quatrième jour de la Fête, un de ces soldats eut l'insolence de se découvrir devant cette multitude, & de montrer à nud ce que la pudeur veut être soigneusement caché. Elle en fut indignée, & ne regardant pas tant cette horrible effronterie comme une insulte qui lui étoit faite, que comme un outrage infame qui retomboit sur Dieu même, quelques-uns des plus animés se répandirent en injures contre Cumanus, & l'accusèrent d'avoir inspiré au soldat cette téméraire impiété. Tout irté qu'étoit Cumanus, de s'entendre invectiver de la sorte, il ne laissa pas cependant d'exhorter le Peuple à se modérer, & à ne pas troubler la solemnité de leur Fête par une sédition; mais voyant que loin de s'appaiser, il continuoit de le charger d'injures, il ordonna à toutes les troupes de se rendre dans la forteresse Antonia, qui, comme je l'ai dit, étoit auprès du Temple (*a*). Lorsque le Peuple vit ces troupes s'avancer, la frayeur le saisit, il ne songea qu'à fuir; mais les routes par les-

(*a*) » Qui commandoit au Temple. » [*M. d'Andilly.*] Le mot Grec dont se sert Joseph peut avoir ce sens, mais on voit par d'autres endroits, que cette Tour ne commandoit pas au Temple. Elle étoit à son septentrion. (*Antiq. Juiv.* Liv. 15. chap. 11. numero 4.) & il n'y avoit que la montagne de Bethséta qui étoit dans la même position, qui l'ombrageât. (*Guer. des Juifs*, Liv. 5. ch. 5. numero 8.) Le jeune Agrippa fit élever un appartement dans le Palais où demeuroient autrefois les Princes Asmonéens, pour avoir le plaisir de voir ce qui se faisoit dans le Temple. (*Antiq. Juiv.* Liv. 20. chap. 8. numero 11.) Si la Tour Antonia l'eût dominé, il s'en fût sans doute épargné la dépense, & le chagrin de voir que les Juifs lui masquerent son bâtiment par une haute muraille, qu'ils éleverent sur l'exédre du couchant, & qui lui cachoit la vuë de ce qui se passoit dans le Temple. La montagne sur laquelle étoit la citadelle des Macédoniens étoit plus élevée que le Temple, mais le Peuple la rasa sous le Pontificat de Simon, de manière que le Temple étoit plus haut que tout ce qui étoit dans Jerusalem. Καὶ τὸ λοιπὸν ἐξεῖχεν ἀπάντων τὸ ἱερὸν. Antiq. Juiv. Liv. 13. numero 6. chap. 6.

quelles

quelles il pouvoit ſe ſauver étoient ſi étroites, & la perſuaſion que l'ennemi le pourſuivoit lui donnoit une telle épouvante, que ſe pouſſant les uns ſur les autres, & ſe preſſant pour s'ouvrir un paſſage, il y en eut un très-grand nombre d'étouffés : on compte que cette émeute coûta la vie à vingt mille perſonnes (*a*). Cette grande Fête fut changée en une triſteſſe profonde, on ceſſa les ſacrifices & toutes les autres cérémonies religieuſes, pour ſe livrer aux larmes & aux gémiſſemens, & ce fut la cynique impudence d'un ſeul homme, qui fut la cauſe d'un ſi étrange déſaſtre.

Un ſoldat Romain déchire les Livres de Moïſe.

IV. On étoit encore dans les premiéres douleurs de ce funeſte accident, lorſqu'il en arriva un autre. Quelques-uns de ceux qui s'étoient échappés de l'émeute, dont je viens de parler, ayant rencontré un nommé Etienne, domeſtique de l'Empereur, dans le grand chemin, à environ trente ſtades de Jeruſalem, ils lui enleverent tout ce qu'il avoit ſur lui. Auſſi-tôt que Cumanus en fut informé, il envoya des troupes piller les villages voiſins de l'endroit où le vol s'étoit commis, & il leur ordonna d'en enlever les principaux habitans & de les lui amener. Un ſoldat ayant trouvé dans l'un des villages où l'on faiſoit le dégât les Loix de Moïſe, il les prit & les déchira devant tout le monde, en ſe répandant en injures & en dériſions impies contre leur ſainteté. Les Juifs irrités furent en très-grand nombre trouver Cumanus à Céſarée, où il s'étoit rendu au ſortir de Jeruſalem, pour le prier de venger non les injures perſonnelles dont ils avoient à ſe plaindre, mais l'inſulte faite à Dieu même, par l'outrageant mépris qu'on avoit fait de ſa Loi, & lui déclarerent que la vie leur étoit inſupportable, lorſqu'ils voyoient traiter auſſi indignement leur Loi. Cumanus appréhendant que le Peuple ainſi émû ne ſe portât à une ſédition ouverte, fit, par le conſeil de ſes amis, trancher la tête au ſoldat qui avoit outragé la Loi de Moïſe, & appaiſa par cette exécution le ſoulevement dont on étoit menacé.

(*a*) Euſebe en compte trente mille. M. de Valois préfere le nombre des Antiquités Juives à celui de l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs, où il n'y a qu'environ dix mille perſonnes étouffées, parce que Joſeph compoſa les Antiquités Juives après l'Hiſtoire de la guerre des Juifs ; mais j'aimerois mieux dire qu'il y a erreur de chiffres dans le dernier ouvrage. Dix mille perſonnes étouffées dans une preſſe eſt un évenement aſſez extraordinaire, ſans l'augmenter de la moitié. *Euſeb.* Hiſt. Eccléſ. chap. 19. Liv.

CHAPITRE VI.

Les Samaritains maltraitent les Galiléens, qui alloient à Jerusalem.

I. IL s'éleva en ce même temps un grand bruit entre les Juifs & les Samaritains. Telle en fut l'occaſion ; les Galiléens qui ont coûtume de ſe rendre à Jerusalem les jours de Fête, & de prendre leur chemin par la Samarie, paſſant auprès d'un village qu'on appelle Ginée, qui eſt entre les confins de Samarie & la grande Plaine, furent attaqués par quelques Samaritains, qui en tuerent pluſieurs (*a*). Les principaux de Galilée en porterent leur plainte à Cumanus, & le prierent de faire punir les auteurs de ce déſordre ; mais, gagné par les préſens que lui avoient fait les Samaritains, il ſe mit peu en peine de leur rendre juſtice. Les Galiléens, outrés *de ſon peu d'empreſſement à les ſatisfaire*, engagerent les Juifs à prendre les armes, & à tâcher de recouvrer leur liberté. » Un aſſujettiſſement ſervile, » diſoient-ils, eſt infiniment dur par lui-même, mais il devient » inſupportable, lorſqu'on y ajoûte l'outrage & l'injuſtice. « Les Magiſtrats tâcherent de les appaiſer, en leur promettant d'obtenir de Cumanus la punition des auteurs du déſordre ; mais ils ne voulurent point les écouter, & ayant engagé dans leur parti Eléazar fils de Dinée, ils pillerent & mirent le feu à quelques villages des Samaritains ; cet Eléazar étoit un Chef de voleurs, qui, depuis pluſieurs années, habitoit les montagnes. Au premier avis qu'en eut Cumanus, il fit prendre les armes à une Compagnie de cavalerie Sébaſtéene, à quatre cohortes d'infanterie, & s'étant fait joindre par quelques Samaritains, il marcha contre les Juifs, dont il tua pluſieurs, & fit encore plus de priſonniers. Les principaux de Jeruſalem, jugeant que les ſuites de cette méchante affaire ne pouvoient être que funeſtes, ſe revêtirent de ſacs, ſe couvrirent la tête de cendre, & n'oublierent rien de ce qui pouvoit toucher les révoltés. Ils leur firent conſidérer la grandeur des maux qu'ils ſe préparoient, la ruine entiére de la Nation, le Temple brûlé, leurs femmes & leurs enfans réduits en captivité ; & leur repréſenterent, qu'ils ne pouvoient éviter tous ces malheurs qu'en

(*a*) Il n'y en a qu'un de tué dans l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs.

mettant bas les armes, & en ſe retirant chacun chez eux. *Ils* furent aſſez heureux pour les perſuader: *ils* ſe ſéparerent, mais les voleurs ſe retirerent dans les montagnes, & infeſterent depuis la Judée de leurs volerie & de leurs brigandages.

II. Les principaux Samaritains furent trouver Ummidius Quadratus, Gouverneur de Syrie, qui étoit alors à Tyr, pour ſe plaindre de ce que les Juifs avoient pillé & brûlé leurs villages, & proteſterent qu'ils étoient moins ſenſibles au dommage qu'ils avoient ſouffert, qu'au mépris que les Juifs avoient fait des Romains au jugement deſquels ils » auroient dû ſe rapporter, s'ils croyoient qu'on leur eût fait quelque injuſtice, » plutôt que de prendre ſéditieuſement les armes, comme s'ils » n'étoient pas ſujets de l'Empire. « Ils ajoûterent à cette proteſtation, que » pour eux, ils croyoient devoir s'adreſſer à lui, » pour ſe faire faire juſtice. « Tels furent les moyens que les Samaritains employerent pour appuyer leurs plaintes. Les Juifs répondirent » que c'étoient les Samaritains qui avoient été » cauſe de tout le déſordre & de ſes ſuites, qu'ils avoient ſé» duit Cumanus par leurs préſens, & l'avoient empêché de » prendre connoiſſance des meurtres qu'ils avoient injuſtement » commis. « Quadratus ayant entendu les uns & les autres, remit la déciſion de leur différend, & leur promit qu'il iroit bientôt en Judée, & qu'il s'informeroit exactement de la vérité des faits, & les jugeroit alors. Ainſi, les Samaritains, auſſi-bien que les Juifs, furent obligés de s'en retourner ſans avoir rien obtenu.

Les Samaritains ſe plaignent des Juifs au Gouverneur de Syrie.

Quadratus fut quelque temps après à Céſarée (*a*), où ayant entendu les Juifs contre les Samaritains il lui parût certain que les Samaritains avoient été les auteurs de ces troubles: ſur ce qu'il apprit cependant que les Juifs en avoient profité pour exciter un ſoulevement, il fit crucifier ceux que Cumanus avoit faits priſonniers. Il alla enſuite à Lidda, bourg qui

(*a*) Joſeph dit que ce fut à Samarie, que Quadratus donna audience aux Juifs & aux Samaritains, & il met cette audience à Céſarée, dans l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs, il y eût eu de l'injuſtice à obliger les Juifs d'aller défendre leur cauſe dans la ville de leurs ennemis, & Quadratus paroît intégre, & n'avoir cherché dans toute cette affaire qu'à connoître la vérité. D'ailleurs, ce fut dans la ville qu'il donna ſa premiére audience, qu'il fit mourir les Juifs que Cumanus avoit faits priſonniers, & ce fut à Céſarée qu'il fit faire cette expédition. (Hiſt. Guer. des Juifs, Liv. 2. chap. 12. numero 6.) Ainſi, je crois que les Copiſtes ont écrit Samarie au lieu de Céſarée, dans les Antiquités Juives, & j'ai ſuivi cette correction dans la traduction.

par ſa grandeur pouvoit paſſer pour une ville ; & là ſéant en ſon Tribunal, il donna de nouveau audience aux Samaritains. L'un d'eux lui ayant dit que Drutus, homme d'un rang diſtingué parmi les Juifs, avec quatre autres ſéditieux, avoit excité le Peuple à ſe révolter contre les Romains, il ordonna qu'on les fît mourir ; il fit enſuite mettre aux fers le Grand-Prêtre Ananie (*a*), & Ananus Commandant du Temple ; & les envoya à Rome rendre compte de leur conduite à l'Empereur : il ordonna pareillement aux principaux des Samaritains & aux Juifs, à Cumanus & au Tribun Celer de s'y rendre, pour y être jugés ſur les objets de leurs plaintes reſpectives, & comme il craignoit qu'il ne ſe fît quelque ſoulevement dans la Judée, il ſe rendit à Jeruſalem, mais y ayant vu tout dans une extrême tranquillité, & le Peuple uniquement occupé de la célébration d'une de ſes fêtes, il préſuma qu'il n'y avoit rien à appréhender, & s'en retourna à Antioche.

Claude, à la prière du jeune Agrippa, juſtifie les Juifs & condamne les Samaritains.

III. Cumanus & les principaux des Samaritains étant arrivés à Rome, l'Empereur leur indiqua un jour pour plaider leur cauſe. Ils ſolliciterent vivement ſes amis, & particuliérement ſes affranchis, & ils l'euſſent emporté ſur les Juifs, ſi le jeune Agrippa, qui ſe trouva à Rome, touché des inquiétudes où il voyoit les principaux de ſa Nation, n'eût prié l'Impératrice Agrippine d'engager l'Empereur à prendre une exacte connoiſſance de cette affaire, & à punir ceux qu'il jugeroit avoir été les auteurs de la révolte. L'Empereur, favorablement prévenu par l'Impératrice ſon épouſe, entendit toutes les Parties ; & ayant connu que les Samaritains étoient la premiére cauſe du déſordre, il ordonna qu'on fît mourir ceux qui étoient venus prendre leur défenſe, & envoya Cumanus en exil. A l'égard de Celer, il commanda qu'on le remenât à Jeruſalem, pour y être traîné dans les ruës, en préſence du Peuple, juſqu'à ce que la mort terminât ſon ſupplice.

(*a*) Ananie, fils de Nébedée. (Antiq. Juiv. Liv. 20. chap. 5. numero 2.) On ne doit pas confondre ce Grand-Prêtre avec Ananus, fils de Set, qui fut auſſi Grand-Prêtre. Je crois que c'eſt cet Ananie, dont Joſeph dit qu'il faiſoit de grands préſens à Albinus, & qui, par ſes libéralités, s'attachoit beaucoup de monde. *Ibid.* chap. 9. numero 2. & 4.

CHAPITRE VII.

I. L'EMPEREUR envoya Claude Felix, frere de Pallas, remplacer Cumanus dans l'intendance de la Judée, & la douziéme année de ſon régne, il donna à Agrippa la Tétrarchie de Philippe avec la Bathanée, il y ajoûta la Trachonite & l'Abilene, qui avoit formé la Tétrarchie de Liſanias, mais il lui ôta la Chalcide, dont il avoit joui durant quatre ans. Agrippa, pourvû de ces Etats par la magnificence de l'Empereur, donna ſa ſœur Druſille en mariage à Azize, Roi d'Emeſe, qui, en conſidération de ce mariage, reçut la Circonciſion. Elle avoit été promiſe à Epiphane, fils du Roi Antiochus; mais ce Prince n'ayant pas voulu embraſſer la Religion des Juifs, quoiqu'il l'eût promis à Agrippa, cet engagement n'eut point de ſuite. Archelaüs, fils d'Elcias, épouſa Mariamne, que le Roi Agrippa ſon pere lui avoit promiſe, & de ce mariage naquit une Princeſſe, qui porta le nom de Bérénice.

Druſille épouſe Azize, Roi d'Emeſe.

II. Le mariage de Druſille avec Azize fut rompu quelque temps après, de la maniére que je vais le rapporter. Felix, qui étoit alors Intendant de Judée, la vit, & comme elle étoit d'une grande beauté, il en devint paſſionnément amoureux & envoya un Juif (*a*) nommé Simon, originaire de Cypre, qui

Felix épouſe la ſœur du Roi Agrippa.

(*a*) Le Simon qui engagea Druſille à épouſer Felix, paroît être le même que celui dont parle ſaint Luc. * Joſeph le dit de Cypre, & ſaint Juſtin de Samarie, ** M. Baſnage † préfére le témoignage de l'Hiſtorien Juif. Un peu de prévention contre tout ce qui vient des Peres, peût lui avoir mérité cette préférence. Une circonſtance auſſi indifférente en général que celle d'un Particulier, peut avoir été un peu négligée, dans la multitude infinie de faits importants qui ſont entrés dans l'Hiſtoire de Joſeph: au contraire, comme Simon eſt le premier hérétique qui ſe ſoit élevé contre l'Egliſe, c'étoit un motif particulier au ſaint Martyr de ſe bien informer de ce qui le regardoit; & comme il étoit né dans la Samarie, il n'a ſans doute fait Simon ſon compatriote, que ſur la tradition du pays. Etienne le Moine, †† pour concilier Joſeph avec ſaint Juſtin, vouloit qu'on lût dans celui-ci Κιτιευς, ou Κιτιαιος, qui eſt une ville de Cypre; mais M. Baſnage remarque fort bien, que le lieu dont le ſaint Martyr dit qu'étoit Simon étoit une bourgade de Samarie Σαμαρεα τὴν ἀπὸ κώμης λεγομένης Γιτθων.

* Act. Apoſt. chap. 8. ℣. 9.
** Apolog. 2. numero 26.
† Annal. Politiq. Eccléſ. Pag. 469.
†† Proleg. ad Var. ſacra, pag. 72.

ſe donnoit pour magicien, & étoit fort ſon ami, lui propoſer de quitter ſon mari & de l'épouſer, la faiſant aſſurer que ſi elle vouloit ſe prêter à ſes deſirs, il n'y auroit rien qu'il ne fît pour la rendre la plus heureuſe femme du monde. Cette Princeſſe eſſuyoit de grands chagrins de la part de ſa ſœur Bérénice, qui, jalouſe de ſa beauté, lui faiſoit toutes ſortes de mauvais traitemens. Ainſi, elle ſe laiſſa facilement perſuader de tranſgreſſer la Loi de ſes Peres (*a*), pour épouſer Felix, à qui elle donna un fils, qu'elle appella Agrippa. Je raconterai dans la ſuite comment ce jeune Prince périt dans un embraſement du mont Etna (*b*), ſous le régne de l'Empereur Tite.

Bérénice épouſe Polemon & le quitte.

III. Herode, comme nous l'avons remarqué, étoit l'oncle & l'époux de Bérénice. Ce Prince étant mort, elle reſta long-temps veuve; mais, ſur les bruits qu'on faiſoit courir qu'elle avoit un commerce criminel avec ſon frere, elle fit propoſer à Polémon, Roi de Cilicie, de l'épouſer, à condition qu'il ſe feroit circonciſe. Ce fut le moyen qu'elle crut le plus propre à convaincre de fauſſeté ces mauvais bruits, qu'on répandoit ſur ſon compte. Comme elle avoit de grands biens, ce Prince l'épouſa, mais elle ne demeura pas long-temps avec lui; car elle le quitta peu de temps après, & l'on a dit que ce fut par un motif de débauche. Polémon, dégagé des liens de ce mariage, renonça auſſi à la Religion des Juifs. Mariamne quitta dans ce même temps Archelaüs pour épouſer Démétrius. C'étoit un Juif des plus diſtingués & des plus riches d'Alexandrie, il étoit Alabarque de ſa Nation, elle en eut un fils, qu'elle appella Agrippion (*c*); mais je parlerai de tout cela plus en détail dans la ſuite.

Mariamne quitte Archelaüs, pour épouſer Démétrius.

* Conjecture pour conjecture, j'aimerois mieux lire dans Joſeph Κουθαῖος Cuthéen, Samaritain, au lieu de Κυπριος de l'iſle de Cypre.

(*a*) Voyez Remarque VI.

(*b*) Joſeph ajoûte οὐν τὴ γυναικὶ, avec la femme. Eſt-ce la mere du jeune Agrippa? Eſt-ce ſa tante Bérénice? Eſt-ce ſa femme comme l'ont cru Sig. Gelenius, M. d'Andilly, & le nouvel Editeur?

(*c*) Le petit Agrippa.

* Orig. Celſ. liv. 6. numero 11. Epiph. Hæreſ. 2. numero. 1.

CHAPITRE VIII.

I. L'EMPEREUR Claude mourut après un régne de treize ans, huit mois & vingt jours. Quelques Ecrivains (*a*) ont dit que l'Impératrice Agrippine l'avoit empoiſonné. Elle étoit fille de Germanicus, frere de l'Empereur. Elle avoit épouſé en premieres noces Domitius Ænobarbus, l'un des plus illuſtres d'entre les Romains. Il y avoit déja quelque temps qu'elle étoit veuve, lorſque Claude l'épouſa. En l'épouſant Claude adopta un fils qu'elle avoit eu de ſon premier mari, & qui ſe nommoit Domitius, comme ſon pere. Claude lui donna dans la ſuite le nom de Néron, & lui fit épouſer Octavie. Il avoit eu cette Princeſſe, & Britannicus, de Meſſaline qu'il fit mourir par jalouſie. Sa prémiére femme, qui s'appelloit Pétina, lui avoit donné une Princeſſe qui ſe nommoit Antonia.

II. Agrippine craignant que Britannicus (*b*), qui étoit en âge, ne reçût l'Empire des mains de ſon pere, & voulant à ſon préjudice l'aſſurer à ſon fils Néron, empoiſonna, comme je l'ai dit ſur le bruit qui s'en répandit alors, l'Empereur ſon mari. A peine eut-il les yeux fermés, qu'elle envoya Burrhus, Commandant en Chef des troupes Prétoriennes, avec les autres Officiers & ceux des affranchis qui avoient le plus de crédit, conduire Néron au camp, pour l'y faire proclamer Empereur. Ce Prince étant ainſi monté ſur le thrône, fit empoiſonner ſecrettement Britannicus, & peu de temps après donner publiquement la mort à l'Impératrice ſa mere. Ce fut de cette ſorte qu'il lui marqua ſa reconnoiſſance, non-ſeulement de lui avoir donné le jour, mais de lui avoir procuré l'Empire par ſes intrigues. Il fit mourir Octavie, ſon épouſe, & pluſieurs autres perſonnes de la premiére diſtinction, ſous prétexte qu'elles avoient conſpiré contre lui.

Néron parvient à l'Empire. Fait mourir Britannicus & l'Impératrice Agrippine.

(*a*) Tacite, Suétone, Dion.

(*b*) M. d'Andilly fait dire à Joſeph que Britannicus s'appelloit auparavant Germanicus. Je ne trouve point cela dans cet Auteur. Dion * dit que le Senat ordonna que le fils de Claude, qui l'avoit accompagné dans ſon expédition d'Angleterre, porteroit le nom de Britannicus, de maniére que ce fût en quelque ſorte ſon nom propre.

* Liv. 60. pag. 676.

III. Je ne veux entrer dans aucun détail au ſujet de ce Prince. Pluſieurs Ecrivains nous ont donné l'Hiſtoire de ſon régne ; les uns, parce qu'ils en avoient reçu des graces, l'ont fait, plutôt pour le flatter que pour rendre hommage à la vérité ; d'autres au contraire, parce qu'ils le haïſſoient, ont déshonoré ſa mémoire par tant de menſonges, qu'ils mériteroient d'en être punis. Je ne ſuis au reſte point ſurpris qu'on ait ainſi bleſſé la vérité en parlant de cet Empereur, lorſque je vois que les Auteurs qui nous ont donné l'Hiſtoire de ſes prédéceſſeurs ne l'ont pas plus reſpectée, quoiqu'ayant vécu longtemps après eux, ils n'euſſent aucun ſujet de les haïr. Mais que ceux qui aiment le menſonge ſe ſatisfaſſent autant qu'ils le jugeront à propos ; pour moi, dont l'unique but eſt de faire connoître la vérité, je parlerai très-ſuccinctement des affaires qui n'ont qu'un rapport indirect au plan que je me ſuis propoſé, & traiterai dans un plus grand détail les évenemens qui intéreſſent la nation Juive, & ne diſſimulerai ni nos fautes ni les malheurs qu'elles nous ont attirés. Je rentre dans mon ſujet.

IV. Azize, Roi d'Emeſe, mourut la premiére année du régne de Néron, & il eut pour ſucceſſeur ſon frere Soëme. L'Empereur donna la petite Arménie à Ariſtobule fils d'Herode, Roi de Chalcide, & à Agrippa une partie de la Galilée, Juliade, qui eſt une ville par-delà le Jourdain avec quatorze hameaux de ſon Territoire, & mit ſous ſa dépendance les villes de Tibériade & de Tarichée.

V. Les affaires devenoient de plus en plus fâcheuſes en Judée. Le pays étoit plein de brigands, & d'impoſteurs qui ſéduiſoient le Peuple. Felix faiſoit arrêter tous les jours un grand nombre des uns & des autres, & il les faiſoit tous mourir. Il ſe ſaiſit par ſurpriſe d'Eléazar, fils de Dinée, qui étoit Chef d'une nombreuſe troupe de voleurs ; il l'avoit engagé à le venir trouver ſur la parole qu'il lui donna de ne lui faire aucun mal, Eléazar le fut trouver ſur cette aſſurance, mais il le fit mettre aux fers & l'envoya à Rome. Le Grand-Prêtre (*a*) Jonathas faiſoit faire de fréquentes remontrances à Felix, Gouverneur

(*a*) M. de Valois (Euſeb. Hiſt. Eccléſ. Liv. 2. chap. 23.) ne compte point Jonathas entre les Grands-Prêtres. Il le fut cependant. Voyez la Note 9. Antiq. Judaïq. Liv. 20. chap. 5. numero 2. & auſſi la Note 9. ſur la Note 5. du préſent chapitre.

de

de Judée, & ne ceſſoit de l'exhorter à ne point donner occaſion au Peuple de ſe plaindre de ſon adminiſtration, & de demander un autre Intendant à l'Empereur (*a*). Des avis auſſi ſouvent réïtérés, indiſpoſerent enfin Felix contre lui; il chercha l'occaſion de ſe défaire de ce cenſeur, qui lui devenoit importun. C'eſt ainſi que penſent & en uſent ceux qui n'ont pas deſſein de rectifier leur conduite. Il engagea un habitant de Jeruſalem, appellé Doras, qui lui étoit fort attaché (*b*), à le faire tuer par les brigands, en leur promettant une groſſe récompenſe. Doras ſe laiſſa gagner, & fit aſſaſſiner le Grand-Prêtre par ces ſcélérats, dont quelques-uns, ſous prétexte d'adorer Dieu, s'étant rendus à Jeruſalem avec des poignards cachés ſous leurs habits, ſe mêlerent parmi le Peuple (*c*) & le tuerent.

Felix fait tuer le Grand-Prêtre Jonathas.

Ce crime étant demeuré impuni, ces ſcélérats entrerent dans la ſuite hardiment dans Jeruſalem, où, toujours armés de poignards ainſi cachés ſous leurs habits, & ſe confondant dans la multitude, ils tuoient ceux à qui ils en vouloient; & même, pour de l'argent, des perſonnes avec qui ils n'avoient aucun démêlé. Ils commettoient ces meurtres non-ſeulement dans la ville, mais dans les Portiques mêmes du Temple, comme ſi une telle impiété n'eût pas ajoûté le ſacrilége à la barbarie. Je crois que ce ſont ces attentats énormes qui ont porté Dieu à abandonner notre ville, & à ne plus regarder notre Temple comme un lieu Saint, à armer les Romains contre

Les Sicaires continuent leurs aſſaſſinats.

(*a*) » A cauſe que ç'avoit été à ſa » priére que l'Empereur avoit donné ce » Gouvernement. « [*M. d'Andilly.*] Cela paroît peu vrai-ſemblable. On ne voit pas que les Juifs aient jamais oſé ſolliciter l'Intendance de leur Etat pour quelque Officier de l'Empire; s'ils l'avoient fait, je ne ſçai ſi les Empereurs auroient voulu y avoir égard. Pour obtenir l'Intendance de Judée, Felix n'avoit pas beſoin d'autre protection que de celle de ſon frere Pallas. Pour juſtifier le ſens que j'ai ſuivi, je lis ἀιτησομένοις, au lieu d'ἀιτησαμένοις. Un manuſcrit porte ἀιτησαμένοις, & un α a été facilement mis pour un ο. J'efface ἐκεῖνον, pour lui ſubſtituer ἀνὸν. Ces changemens ſont légers, & ils paroiſſent néceſſaires pour rendre la penſée de Joſeph.

(*b*) Je crois qu'il faut lire αὐτοῦ, au lieu de Ἰωνάθου, entre πιστότατον & φίλων, & que ce Doras étoit non le plus attaché des amis de Jonathas, mais celui de ſes amis dans lequel Felix avoit plus de confiance. Quand on veut faire aſſaſſiner une perſonne, ce n'eſt pas à celui de ſes amis qui lui eſt le plus attaché qu'on s'adreſſe pour le faire.

(*c*) *Jonathæ famulitio permixti.* C'eſt ainſi qu'a traduit Sig. Gelenius, qu'ont ſuivi M. d'Andilly & le nouvel Editeur. A la lettre, *s'étant mêlés avec Jonathas.* Ce contre-ſens devoit faire voir à ces Sçavans que Ἰωνάθῃ étoit une faute viſible, qu'il falloit lire τῷ πλήθει, comme a traduit l'ancien Interprète, *permixti populis.*

nous, à permettre que notre ville & ſon ſaint Temple fuſſent conſumés par les flammes, pour les purifier de tant d'abominations, & que nous fuſſions emmenés captifs avec nos femmes & nos enfans, pour nous faire rentrer dans notre devoir par tant de fléaux.

Impoſteur Egyptien.

VI. Pendant que Jeruſalem étoit ſouillée par les aſſaſſinats que commettoient les bandits, les impoſteurs & les fanatiques perſuadoient au Peuple de les ſuivre dans le déſert, promettant de lui faire voir des ſignes & des prodiges, par leſquels Dieu devoit y faire éclater ſa puiſſance. Pluſieurs ſe laiſſerent ſéduire, mais ils porterent la peine de leur ſotte crédulité; car Felix les fit prendre & punir de mort: ce fut dans ce même temps que vint d'Egypte à Jeruſalem un impoſteur, qui ſe donnoit pour un Prophete. Il perſuada au Peuple de le ſuivre ſur la montagne des Oliviers, qui eſt diſtante de cinq (*a*) ſtades de Jeruſalem; ſur l'aſſurance qu'il lui donna, qu'à ſes ordres il verroit tomber les murs de Jeruſalem, & ouvrir par leur chute une entrée libre dans la ville (*b*). Mais Felix, qui en fut averti, ayant fait prendre les armes à ſon infanterie, & monter à cheval ſa cavalerie, fut avec ces troupes attaquer cette multitude inſenſée, qu'abuſoit l'Egyptien; il en tua quatre cents, & en fit deux cents priſonniers. L'Egyptien s'enfuit & diſparut. Les bandits cependant ne ceſſoient de preſſer le Peuple de prendre les armes contre les Romains, & pilloient les maiſons de ceux qui ne vouloient pas le faire & y mettoient le feu.

Différend des Juifs avec ceux de Céſarée.

VII. Les Juifs de Céſarée eurent un grand démêlé avec les Syriens qui y demeuroient. Le ſujet de leur différend étoit, que les premiers prétendoient la prééminence, parce qu'Herode, qui étoit de leur Nation & leur Roi, avoit fondé cette ville. Les Syriens n'en diſconvenoient pas; mais ils ſoûtenoient que ſon premier nom avoit été la Tour de Straton, & qu'aucun Juif n'y demeuroit alors. Les Magiſtrats, qui eurent connoiſſance de ces conteſtations, firent arrêter dans l'une & l'autre faction les auteurs du trouble, les firent fouetter, & par ce châtiment, arrêterent pour quelque temps le tumulte. Mais les

(*a*) Saint Luc dit que la montagne des Oliviers étoit éloignée de Jeruſalem, du chemin qu'on peut faire un jour de Sabbat. On ne convient pas de la longueur de ce chemin. *Voyez* M. Reland. *Palæſt. illuſt.* pag. 449. Pere Calmet, ſur le ℣. 12. du 1. chap. des Actes.

(*b*) Voyez Remarque VII.

Juifs, qui ſe confioient dans leurs richeſſes, maltraitoient de paroles les Syriens, dans le deſſein de les irriter. Les Syriens ſentoient bien qu'ils étoient inférieurs aux Juifs en richeſſes. Ils ſe croyoient les plus forts, parce que la plus grande partie des troupes que les Romains avoient en ces quartiers, étoient Céſaréens & Sébaſtéens. Ils ſe contenterent de répondre pendant quelque temps aux injures des Juifs par d'autres injures; mais l'une & l'autre faction en vinrent enfin à ſe jetter réciproquement des pierres, il y en eut de bleſſés, & même de tués. Les Juifs eurent l'avantage : mais Felix voyant que ce différend dégénéroit inſenſiblement en une guerre civile, fut à Céſarée pour concilier les eſprits. Il exhorta les Juifs à la paix; mais comme ils ne ſe rendoient pas, il fit marcher des troupes contre eux. Elles en tuerent pluſieurs, & firent un grand nombre de priſonniers, il livra au pillage les maiſons de quelques-uns des plus riches d'entre eux. Alors les plus ſages, ainſi que les plus diſtingués, craignant pour eux & pour les leurs les ſuites d'un tel déſordre, prierent Felix de faire retirer les troupes, de donner aux coupables le loiſir de mériter, par des marques de repentir, le pardon des fautes qu'ils avoient commiſes, & Felix le leur accorda.

Violences qu'exercent les Grands-Prêtres contre ceux du ſecond Ordre.

VIII. Le Roi Agrippa donna vers ce même temps la ſouveraine Sacrificature à Iſmaël, fils de Phabi; & en ce même temps auſſi, les Prêtres du premier Ordre entrerent dans de grandes conteſtations avec ceux du ſecond (*a*), & avec les Chefs du Peuple. On ſe faiſoit accompagner de part & d'autre par une troupe de déterminés & de ſéditieux, on ſe chargeoit d'injures, on s'accabloit à coups de pierres. Ces déſordres ſe commettoient auſſi impunément que s'il n'y eût eu dans Jeruſalem aucune ſorte de Magiſtrats en droit de les arrêter. Les Prêtres du premier Ordre ſe livrerent à un tel excès d'emportement & de violence, qu'ils ne craignirent point d'envoyer leurs domeſtiques enlever dans les aires les dîmes qui étoient dues aux ſimples Prêtres (*b*). Ce brigandage les réduiſit à un tel excès de pauvreté, qu'il y en eut quelques-uns qui moururent

(*a*) On voit par Joſeph, comme le dit l'Auteur du Dictionnaire de la Bible, que les ſimples Prêtres étoient appuyés des principaux du Peuple, dans les conteſtations qu'ils avoient avec les ſouverains Pontifes.

(*b*) C'étoit aux Lévites que la dîme ſe devoit payer, & ils étoient obligés d'en

de faim, tant l'eſprit de faction avoit étouffé tout ſentiment d'équité & de juſtice.

Les Juifs députent à Rome contre les injuſtices de Felix.

IX. L'Empereur Néron ayant rappellé Felix, & nommé en ſa place Porcius Feſtus Intendant de Judée, les principaux Juifs de Céſarée députerent à Rome pour accuſer Felix; & euſſent réuſſi à le faire punir de toutes les injuſtices qu'il leur avoit faites, ſans le crédit puiſſant qu'avoit alors Pallas ſon frere auprès de l'Empereur, qui ne put refuſer ſa grace aux inſtantes prières qu'il lui en fit.

Deux des principaux d'entre les Syriens de Céſarée gagnerent par leurs préſens Bérylle, qui avoit été Précepteur de Néron (*a*), & qui étoit alors Secrétaire des dépêches de cet Empereur pour la Grece; ils l'engagerent à obtenir de Néron une Ordonnance qui abrogeât l'uſage où étoient les Juifs de Céſarée de jouir des mêmes droits que les Syriens. L'Empereur l'accorda à la ſollicitation de Bérylle, & ce fut la ſource de tous les malheurs qui nous arriverent dans la ſuite. Car les Juifs furent extrêmement irrités, lorſqu'ils eurent connoiſſance du Reſcrit envoyé par l'Empereur en faveur des Syriens, & ils remuerent avec tant d'aigreur, qu'on en vint enfin à une guerre ouverte.

X. Feſtus trouva à ſon arrivée la Judée dans un cruel état de dévaſtation; tous les villages pillés & brûlés par les bandits, dont le nombre, déja conſidérable, croiſſoit tous les jours, & auxquels on donnoit le nom de Sicaires, parce qu'ils ſe ſervoient de poignards de la longueur de ceux que les Perſes ap-

donner le dixième aux Prêtres; ceux-ci le recevoient dans l'aire ou dans les granges, & le partageoient enſuite entre eux.* Mais la violence des Grands-Prêtres prevenoit ce partage, faiſoit tout enlever, & privoit par-là les Prêtres du ſecond Ordre de ce qui leur appartenoit.

(*a*) Les anciennes Editions, & tous les manuſcrits, liſent Βύρρος. Cela n'a pas empêché le nouvel Editeur de lui ſubſtituer Βοῦῤῥος, mais contre toute vraiſemblance. Ce fut Sénèque, & non Burrus, qui fut Précepteur de Néron, & cet emploi convenoit peu à un Militaire & au Commandant des Gardes Prétoriennes. Burrus & Sénèque, dit Dion,** ſouffroient impatiemment les entrepriſes d'Agrippine. C'étoient deux hommes d'une admirable prudence, & d'un grand crédit auprès de Néron. Le premier commandoit les Gardes Prétoriennes, & le ſecond étoit Précepteur de Néron .... διδάσκαλος. D'ailleurs, du caractere dont l'Hiſtore repréſente Burrus, il n'y a pas d'apparence qu'il eût voulu ſe laiſſer corrompre, & conſeiller à Néron de commettre une injuſtice. *Burrhus*, militaribus curis & ſeveritate morum. *Tacite*, Annal. Liv. 13. chap. 2.

* Nomb. chap. 18. ℣. 26. & 28.
** Dion, Liv. 61. pag. 690. e.

pellent *Acinaces*, courbés & ſemblables aux ſiques des Romains. Ils ſe mettoient les jours de Fêtes, comme nous l'avons dit, dans la foule du Peuple, qui venoit de tous côtés à Jeruſalem pour adorer Dieu, & ils tuoient impunément tant de gens qu'ils vouloient. Ils ſe jettoient ſouvent en armes dans les maiſons de ceux qu'ils haïſſoient, & y mettoient le feu après les avoir pillées. Un impoſteur promit alors au Peuple qu'il ſeroit délivré de ces maux, s'il vouloit le ſuivre dans le déſert. Pluſieurs s'étant laiſſés ſéduire, Feſtus envoya contre eux de l'infanterie & de la cavalerie, qui tuerent l'impoſteur & ceux qui l'avoient ſuivi.

XI. Vers ce même temps, Agrippa ſe fit conſtruire un magnifique appartement à Jeruſalem, dans le Palais d'auprès le Xyſte, & qui avoit été autrefois celui des Aſmonéens. Comme d'ailleurs le lieu étoit fort élevé, on y jouiſſoit de l'agrément de voir la ville au-deſſous de ſoi. Le Roi s'y plaiſoit beaucoup, parce qu'il pouvoit, en ſe repoſant ſur ſon lit, voir à ſon aiſe tout ce qui ſe paſſoit dans les portiques du Temple (*a*). Les principaux de Jeruſalem en furent extrêmement choqués; parce que, ni nos Loix ni nos uſages ne permettent la vue de ce qui ſe paſſe dans le Temple, principalement lorſqu'on y offre les ſacri-

Agrippa veut ſe procurer la vue de ce qui ſe faiſoit dans le Parvis des Prêtres.

(*a*) Agrippa ne ſe bornoit pas à » pouvoir voir de ſa chambre ce qui » ſe faiſoit à l'entour du Temple : « * ſon deſſein en faiſant faire cet appartement, étoit de ſe procurer la vue dans le Parvis des Prêtres. C'eſt ce que Joſeph marque, lorſqu'il dit que la Loi ne permettoit pas qu'on pût voir dans le lieu Saint, ſur-tout le ſervice qu'on y faiſoit.

Les Juifs ne députerent point à Rome » pour demander à Néron, qu'il leur fût » permis de rétablir le mur que Feſtus, » Gouverneur de Judée, avoit fait abattre, parce qu'il empêchoit que les » troupes Romaines ne viſſent dans le » Temple, & qu'il bornoit la vue du » Palais d'Agrippa, « comme l'aſſure l'Auteur du Dictionnaire de la Bible. Feſtus avoit voulu faire abbattre ce mur; mais ſur les prières des Juifs, il ne le fit pas; il leur permit même de députer à l'Empereur, pour ſe conformer à ce qu'il en ordonneroit. Ils le firent, & ce Prince le leur permit. *συνεχώρησεν οὕτως ἐᾶν τὴν οἰκοδομίαν.*

Comme la garde que les Romains mettoient les jours de grandes Fêtes dans le Portique des Gentils, n'avoit pas vue ſur le Temple proprement dit, ce ne fut point pour la leur couvrir, que les Juifs éleverent ce mur, elle l'avoit ſur le Portique d'Iſraël; mais comme elle y étoit abſolument néceſſaire, pour veiller à ce que le Peuple n'y excitât aucune émeute, les Juifs n'eurent garde d'entreprendre de la maſquer, & les Romains ne l'euſſent pas ſouffert.

Joſeph avoit pû voir pluſieurs fois le mur qui ôtoit à Agrippa la vue en même temps de ce qui ſe faiſoit dans le Parvis des Prêtres, & du Portique où les Romains faiſoient la garde les jours de grandes Fêtes; mais un mot qui eût fait connoître l'aſpect de ce mur & la poſition du Palais d'Agrippa par rapport

* M. d'Andilly.

fices ; c'eſt pourquoi ils firent élever à une très-grande hauteur un mur ſur l'Exedre du Portique d'Iſraël. Ce mur coupoit non-ſeulement la vue que le Roi s'étoit procurée, mais maſquoit auſſi du côté du couchant le Portique des Gentils, dans lequel on plaçoit une garde Romaine les jours de Fêtes.

Le Roi en fut très-mécontent ; & Feſtus, qui le fut encore davantage, ordonna aux principaux de Jeruſalem d'abbattre ce mur : mais ils le prierent de leur permettre de députer à l'Empereur, proteſtant qu'ils aimoient mieux perdre la vie que de voir abbattre rien de ce qui avoit fait partie du Temple (*a*). Feſtus le leur ayant permis, ils députerent dix des principaux de la ville, avec le Grand-Prêtre Iſmaël & Elcias Garde du threſor. Néron leur donna audience, & après les avoir entendus, non-ſeulement il leur pardonna ce qu'ils avoient fait, mais il conſentit encore, à la prière de l'Impératrice Poppée, Princeſſe extrêmement pieuſe (*b*), que le mur qu'ils avoient élevé ſubſiſtât. Cette Princeſſe retint comme en ôtage Iſmaël & Elcias, mais elle renvoya les autres Députés. Quand Agrippa en fut informé, il donna la ſouveraine Sacrificature à Cabi. Il étoit fils de Simon, qui avoit été déjà Grand-Prêtre.

à ce dont il bouchoit la vue, eût été néceſſaire pour faire concevoir ce qu'il en dit à pluſieurs de ſes lecteurs. On ne conçoit pas aiſément comment le Palais d'Agrippa, placé dans l'endroit où le repréſente le Pere Lamy, un mur élevé ſur l'exedre occidental du Portique d'Iſraël pouvoit l'empêcher de voir ce qui ſe faiſoit dans le Parvis & le Portique occidental, où les Romains faiſoient garde les jours de grandes Fêtes.

(*a*) Dans le ſacré intérieur : ἐν τῷ ἐσωθεν ἱερῷ. C'eſt une expreſſion dont Joſeph ſe ſert aſſez ſouvent pour marquer le Portique d'Iſraël, comme d'ἐξωθεν ἱερὸν, pour ſignifier celui des Gentils.

(*b*) Poppea Sabina fut la cauſe de la mort d'Agrippa ; conſeilla celle de Sénèque, & mourut d'un coup de pied que lui donna Néron, ſon mari. Joſeph la connoiſſoit bien peu, où il ne ſçavoit guères ce que c'eſt que piété. Mais ceux qui nous font du bien ou pour leſquels nous nous intéreſſons, ne manquent jamais d'être vertueux. *Voyez* M. de Tillmont, *Néron*, pag. 267.

CHAPITRE IX.

I. LORSQUE l'Empereur eut appris la mort de Feſtus, il envoya Albinus pour lui ſuccéder. Le Roi Agrippa ôta le ſouverain Pontificat à Joſeph, pour en revêtir le fils d'Ananus, qui portoit le même nom que ſon pere. On rapporte que le premier Ananus avoit été eſtimé l'homme le plus heureux de ſon temps, ſur ce que les cinq fils qu'il avoit eus avoient été élevés tous au ſouverain Pontificat, après que lui-même avoit joui pendant très-long-temps de cette éminente dignité, bonheur qui n'eſt arrivé à aucun de nos Grands-Prêtres (*a*). Le jeune Ananus, que le Roi Agrippa établiſſoit pour-lors Grand-Prêtre, ainſi que je viens de le dire, étoit un homme hardi & entreprenant; il ſuivoit la ſecte des Sadducéens, qui ſont, comme je l'ai déja remarqué, plus ſéveres dans leurs jugemens qu'aucun de leurs concitoyens. La mort de Feſtus, & le temps qu'il falloit à Albinus pour arriver, lui parurent une circonſtance favorable pour aſſembler un Conſeil, devant lequel il cita Jacques frere de Jeſus, qu'on appelle Chriſt, & quelques autres, & les fit condamner à être lapidés (*b*), comme coupables d'avoir violé & tranſgreſſé la Loi. Tout ce qu'il y avoit à Jeruſalem de gens ſages & exacts obſervateurs de nos Loix, déſapprouvoient fort cette action. On députa ſecrettement vers Agrippa, pour le prier d'ordonner à Ananus de ne plus rien prendre de ſemblable ſur lui dans la ſuite. Quelques-uns allerent au-devant d'Albinus, qui étoit déja parti d'Alexandrie, pour le prévenir, & lui faire obſerver qu'Ananus n'avoit aucunement le droit d'aſſembler ainſi un Conſeil ſans ſa permiſſion. Albinus ſe le perſuada aiſément, &, animé de colère contre le Grand-Prêtre, il lui écrivit qu'il l'en punniroit. Agrippa en conſéquence lui ôta la ſouveraine Sacrificature, dont il n'avoit exercé les fonctions que pendant trois mois, & la donna à Jeſus, fils de Damnée (*c*).

Le Grand-Prêtre Ananus fait mourir ſaint Jacques. Eſt dépoſé.

(*a*) Les noms des cinq enfans du vieil Ananus qui furent Grands-Prêtres, ſont, le jeune Ananus, Eléazar, Jonathas, Théophile, & Máthias. *Antiq. Juiv.* Liv. 18. chap. 2. numero 2. Liv. 19. chap. 6. numero 4. *Ibid.* chap. 6. numero 2. numero 4.

(*b*) Voyez Remarque VIII.

(*c*) Le Sincelle (pag. 339.) fait dire à Joſeph qu'Agrippa donna la ſouveraine

II. Lorſqu'Albinus fut arrivé à Jeruſalem, il donna toute ſon attention à rétablir la paix dans la Judée; pour cela, il fit mourir un grand nombre de ces Bandits appellés Sicaires. En même temps Ananie, qui avoit été Grand-Prêtre (*a*), continuoit à ſe concilier tous les cœurs. C'étoit un homme très-riche, le Peuple le conſidéroit beaucoup, & lui étoit extrêmement attaché; il ne ſe paſſoit point de jours qu'il ne fît des préſens à Albinus & au Grand-Prêtre (*b*); mais il avoit pour ſerviteurs des gens extrêmement méchans, qui, ſe joignant au premier déterminé, alloient dans les granges des Prêtres du ſecond Ordre, enlever leurs dîmes, & maltraitoient ceux qui refuſoient de les leur donner. Cela autoriſoit d'autres Prêtres du premier Ordre à faire la même choſe, & perſonne ne les en empêchoit, de ſorte que les Prêtres du ſecond Ordre, qui n'avoient que ces dîmes pour vivre, mouroient de faim.

Violences d'Ananie & des Prêtres du premier Ordre.

III. Un de nos jours de Fête étant arrivé, les Sicaires entrerent de nuit dans Jeruſalem, & ſe ſaiſirent du Secrétaire d'Eléazar, Commandant du Temple & fils d'Ananie (*c*), ils le lierent, & l'ayant emmené avec eux, ils firent dire à Ananie qu'ils le lui renverroient, s'il vouloit obtenir d'Albinus qu'il mît en liberté dix des leurs qu'il tenoit en priſon. La néceſſité força Ananie de demander cette grace à l'Intendant, mais ce fut la ſource d'une infinité de maux; car ces ſcélérats ne manquoient aucune occaſion d'enlever quelqu'un des amis ou des domeſtiques d'Ananie, & ils ne les rendoient point qu'on n'eût mis en liberté ceux des leurs qu'on retenoit priſonniers, & leur nombre s'étant beau-

Déſordres des Sicaires.

Sacrificateur à Jeſus, Iduméen. Quoique cet Auteur ne ſoit pas fort exact, on a peine à croire qu'il ait pû ignorer qu'un Iduméen ne pouvoit pas être Grand-Prêtre. Mais comment le Pere Goar a-t-il pû traduire, *Jeſum Idumæum genere ſubrogavit?*

(*a*) A la lettre, le Grand-Prêtre Ananie. Il ne l'étoit plus, Joſeph vient de le dire; mais c'eſt une preuve que ceux qui avoient été Grands-Prêtres, en conſervoient le nom, quoiqu'ils n'en fiſſent pas les fonctions.

(*b*) *Et au Grand-Prêtre* me paroît de trop. On ne voit pas quel motif auroit pû avoir Ananie de faire de grands préſens à Jeſus, fils de Damnée.

(*c*) L'expreſſion de Joſeph eſt un peu équivoque: car » il étoit fils du Grand-» Prêtre Ananie, « peut auſſi bien s'entendre du Secrétaire du Commandant du Temple, que du Commandant même. Mais ce qu'il dit ailleurs * décide que c'étoit Eléazar, Commandant du Temple, qui étoit fils du Grand-Prêtre. Ce Grand-Prêtre Ananie étoit fils de Nébédée, non d'Ananus fils de Seth. Ainſi il faut lire ici Ananie, au lieu d'Ananus que porte le Grec.

* Guer. des Juifs, Liv. 2, chap. 17. numero 2.

coup

coup accru, ils mettoient tout le pays à contribution.

IV. Agrippa fit vers ce temps réparer & augmenter de nouveaux édifices la ville de Céſarée de Philippes, lui donna le nom de Néroniade, en l'honneur de l'Empereur: il fit à grands frais bâtir un théatre à Bérite (*a*), où il donnoit tous les ans des jeux qui lui coûtoient beaucoup; car il y faiſoit au peuple des largeſſes de grains & d'huile. Il y conſacra pluſieurs ſtatuës & pluſieurs tableaux, copiés d'après les grands Maîtres de l'Antiquité, & peu s'en fallut qu'il n'y fît porter tout ce qu'il y avoit de rare & de beau dans ſes Etats. Cette conduite le rendit odieux à ſes ſujets, qui ne ſouffroient qu'avec peine qu'il les dépouillât pour orner une ville étrangere. Il ôta la ſouveraine Sacrificature à Jeſus, fils de Damnée, pour la donner au fils de Gamaliel, qui portoit le même nom que celui à qui il ſuccédoit. Cette révolution produiſit entre eux une ſi grande brouillerie, que ſe faiſant réciproquement accompagner par des bandits, ils en venoient ſouvent, après s'être dit beaucoup d'injures, à s'accabler de pierres. Ananie étoit toujours en ſinguliére conſidération, ſes grandes richeſſes & ſes abondantes libéralités lui attachoient beaucoup de monde. Coſtobare & Saül, tous deux de la famille Royale, & parens d'Agrippa, jouiſſoient auſſi d'un grand crédit, &, toujours prêts à opprimer les foibles, ils ne marchoient jamais ſans être accompagnés chacun d'une troupe de bandits. Ce fut principalement alors que commença la ruine de notre ville, & nos affaires allerent toujours depuis, de mal en pis.

Agrippa ôte la ſouveraine Sacrificature à Jeſus, fils de Damnée, pour la donner à Jeſus, fils de Gamaliel.

V. Lorſqu'Albinus eut appris que Geſſius Florus venoit pour le remplacer, il ſe fit repréſenter tous ceux qu'il tenoit en priſon, &, pour paroître avoir fait quelque choſe en faveur des habitans de Jeruſalem, il condamna à la mort ceux dont les crimes ne pouvoient être autrement punis; & à l'égard de ceux dont les fautes étoient moins graves, il leur fit acheter leur liberté à prix d'argent. Mais s'il vuida par-là les priſons, il remplit le pays de bandits.

VI. Les Lévites ſont parmi nous une Tribu diſtincte; ceux d'entre eux qui ſont la fonction de Chantres, prierent le Roi

(*a*) Le premier Agrippa avoit fait faire un théatre à Bérite. *Antiq. Juiv.* Liv. 19. chap. 7. numero 5. Ainſi Bérite eſt une faute ici ou dans le Livre précédent, ou Joſeph ne s'accorde pas avec lui-même.

d'aſſembler le Sénat, & d'y arrêter qu'il leur ſeroit permis de porter, comme les Prêtres, la robe de lin : ils lui repréſenterent dans cette vuë, qu'il lui ſeroit glorieux de ſignaler ſon régne par quelque nouveau réglement. Leurs ſollicitations ne furent pas inutiles ; le Roi, de l'avis du Sénat, accorda aux Chantres le droit de porter la robe de lin, telle qu'ils la ſouhaitoient, & permit en même temps à ceux de cette Tribu qui étoient employés aux diverſes autres fonctions qui regardoient le ſervice du Temple (*a*), d'y chanter des hymnes, ainſi qu'ils l'en avoient prié. Toutes ces choſes étoient contraires à nos Loix, & Dieu ne pouvoit pas en laiſſer la tranſgreſſion impunie.

Agrippa permet aux Lévites Chantres de porter comme les Prêtres la robe de lin.

VII. Les ouvrages qu'on avoit deſſein de faire au Temple étant entiérement achevés, le Peuple, ému de compaſſion ſur l'embarras où alloient ſe trouver dix-huit mille ouvriers qui y avoient été employés, lorſque privés de la paye qu'on leur avoit toujours faite avec exactitude, même pour une heure de travail dans la journée, ils n'auroient plus cette reſſource pour ſubſiſter, & déſirant d'ailleurs conſommer tout l'argent qui ſe trouvoit dans le thréſor, de peur que ſi les Romains apprenoient qu'il en fût reſté, ils ne s'en emparaſſent ; le Peuple, dis-je, pria le Roi de rebâtir le Portique Oriental (*b*). Ce Portique, qui étoit celui des Gentils (*c*), étoit élevé ſur un foſſé très-profond, & porté ſur une terraſſe haute de quatre cents coudées, faites de pierres taillées à l'équere, d'une extrême blancheur, longues de vingt coudées, & épaiſſes de ſix. C'étoit un ouvrage du Roi Salomon, qui le premier (*d*) avoit fait bâtir tout le Temple. Le Roi, à qui l'Empereur avoit confié l'Intendance de ce ſaint édifice, conſidérant que les plus grands ouvrages ſe détruiſent facilement, mais que la réconſtruction en eſt toujours difficile, & qu'il faudroit bien du temps, & une quantité immenſe d'argent, pour relever ce Portique (*e*) après l'avoir démoli, ne crut pas devoir y conſentir. Il per-

Le Roi refuſe de faire rebâtir le Portique Oriental.

(*a*) Voyez Remarque IX.

(*b*) Voyez Remarque X.

(*c*) J'entends τοῦ μὲν ἐξωθεν ἱεροῦ du Portique des Gentils, ſuivant la remarque que l'on vient de faire.

(*d*) Si le Portique d'Iſraël ſubſiſtoit encore du temps du jeune Agrippa : comment Joſeph peut-il dire dans le premier Livre de l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, qu'Herode avoit bâti les Portiques du Temple depuis les fondemens ? ὃς μὲν γὰρ ἀνωκοδόμησεν ἐκ θεμελίων. chap. 21. numero 1.

(*e*) Joſeph dit qu'après que » le bâtiment du Temple fut achevé, le peuple » voyant dix-huit mille ouvriers ..... » demeurer ſans occupation, engagea » le jeune Agrippa à entreprendre la

mit donc seulement au Peuple de faire paver la ville de pierres blanches : il ôta la souveraine Sacrificature à Jesus, fils de Gamaliel, pour la donner à Mathias, fils de Théophile (*a*), & ce fut sous son Pontificat que commença la guerre que nous avons eue avec les Romains.

CHAPITRE X.

1. JE crois essentiel au plan de mon Histoire, que je rappelle ici l'origine de notre souverain Pontificat, que je dise quels étoient ceux qui parmi nous pouvoient être élevés à cette éminente dignité, & combien nous en avons eu jusqu'à la fin de la guerre dont nous venons de sortir.

Aaron, frere de Moïse, a été notre premier Grand-Prêtre ; ce furent ses enfans qui lui succéderent, & cette dignité est toujours demeurée attachée à leur race. C'est une Loi parmi nous, que personne, pas même nos Rois, ne la peuvent posséder, à moins qu'ils ne descendent de la famille de notre premier Grand-Prêtre. Depuis lui jusqu'à Phanase, que les séditieux revêtirent de cette charge pendant la guerre, nous avons eu quatre vingt-trois Grands-Prêtres ; dont treize depuis que Moïse fit construire le Tabernacle dans le désert jusqu'au régne de Salomon, qui fit bâtir le Temple. Dans les commencemens cette dignité étoit à vie, mais on n'attendit pas toujours dans la suite que celui-là possédoit fût mort pour en revêtir un autre. Les treize Grands-Prêtres, descendans immédiats des deux fils d'Aaron, ne la posséderent qu'en se succédant les uns aux autres, *un vivant à un mort.*

La premiére forme de notre Gouvernement fut Aristocratique, elle devint Monarchique sous le pouvoir des Juges, auxquels succéderent les Rois. A compter depuis que Moïse fit sortir nos Peres d'Egypte, jusqu'au temps que Salomon fit bâtir le Temple, le temps qui s'écoula sous le Pontificat des treize

» construction du Parvis Oriental., ce » qui coûta encore de très grandes sommes, & dura assez long temps. « *Pere Calmet.* Saint Jean, chap. 2. c'est tout le contraire.

(*a*) Quelques Sçavans conjecturent que ce Théophile pourroit bien être le même à qui Saint Luc adresse son Evangile & les Actes des Apôtres.

ſouverains Pontifes dont je viens de parler, fut de ſix cents douze ans (*a*). Nous eûmes enſuite dix-huit (*b*) Grands-Prêtres dans l'eſpace de quatre cents ſoixante-ſix ans (*c*), ſix mois & dix jours, & nous fûmes gouvernés par des Rois depuis Salomon juſqu'à Nabuchodonoſor, qui prit Jeruſalem, brûla ſon Temple, mena notre nation captive à Babylone, & fit le Grand-Prêtre Joſedec priſonnier. Après que notre Nation eut demeuré ſoixante & dix ans captive à Babylone, Cyrus, Roi des Perſes, lui permit de retourner dans ſa patrie.

Jeſus fils de Joſedec fut fait Grand-Prêtre au retour de la captivité. Ce Grand-Prêtre, & quinze de ſes deſcendants, gouvernerent notre Nation conjointement avec le Peuple pendant cent quatorze ans, juſqu'au régne d'Antiochus Eupator; mais Liſias ſon Général fit mourir par ſon ordre à Bérée, Onias, qui s'appelloit auſſi Menelaüs; & excluant de la ſouveraine Sacrificature ſon fils (*d*), qui portoit ſon même nom, il fit Grand-Prêtre Jacim (*e*), qui deſcendoit à la vérité d'Aaron, mais qui n'étoit pas de la branche de ceux qui avoient poſſédé avant lui cette dignité. Onias, neveu du dernier Onias Menelaüs, & fils d'un autre Onias, prit en conſéquence le parti de ſe retirer en Egypte, où s'étant fait connoître de Ptolémée Philopator, & de la Reine Cléopatre, il obtint la permiſſion de bâtir dans le territoire d'Héliopolis un Temple, ſur le modèle de celui de Jeruſalem, dont il fut établi Grand-Prêtre; mais j'ai déja parlé de ce Temple. Jacim mourut après avoir été trois ans (*f*) ſouverain Pontife, & n'eut point de ſucceſſeur immediat. La grande Sacrificature demeura vacante à Jeruſalem pendant ſept ans; mais les Aſmonéens ayant été mis à la tête des affaires, & fait une vive guerre aux

(*a*) Il n'en compte que cinq cents quatre-vingt-douze dans le huitième Livre des Antiquités Juives, chapitre trois, numero premier.

(*b*) Il n'en nomme que dix-ſept. *Ibid.* numero 6.

On n'a pas cru devoir s'arrêter à concilier ces calculs oppoſés. On n'auroit pû le faire qu'en hazardant des conjectures vagues, & purement arbitraires. L'oppoſition peut venir d'erreur dans les chiffres: elle peut venir d'un défaut d'attention dans Joſeph. Mais, de laquelle de ces deux ſources coule-t-elle? On pourra le décider, quand on aura trouvé le manuſcrit des Antiquités Juives écrit de la propre main de cet Hiſtorien.

(*c*) Quatre cents ſoixante & dix ans, ſix mois, dix jours. *Ibid.* Liv. 10. numero 5. chap. 8.

(*d*) Il n'étoit que ſon neveu, fils d'Onias, aîné de Jaſon & de Menelaüs.

(*e*) Ou Alcime.

(*f*) Quatre ans. *Antiq. Juiv.* Liv. 12. chap. 10. numero 6.

Macédoniens, ils éleverent au ſouverain Pontificat Jonathas (*a*), qui conſerva cette dignité durant ſept ans, & périt par les embûches que lui tendit Triphon, comme je l'ai dit ailleurs. Il eut pour ſucceſſeur ſon frere Simon, qui fut tué en trahiſon dans un repas par ſon gendre Hircan. Son fils, qui lui ſuccéda, jouit durant trente ans de la ſouveraine Sacrificature, & mourût dans un âge fort avancé. Judas, nommé auſſi Ariſtobule lui ſuccéda. Ce fut le premier des Grands-Prêtres qui prit le diadême; mais il ne le porta qu'un an. Son frere Alexandre, qui lui ſuccéda au thrône & à la ſouveraine Sacrificature, régna vingt-ſept ans. Il laiſſa en mourant l'une & l'autre dignité à la diſpoſition de la Reine Alexandra ſon épouſe. Elle fit *l'aîné de ſes enfans, qui s'appelloit* Hircan, Grand-Prêtre, & elle mourut après un regne de neuf ans.

Hircan fut Grand-Prêtre pendant tout le temps que regna ſa mere; mais auſſi-tôt qu'elle fut morte, Ariſtobule ſon frere lui fit la guerre, & l'ayant vaincu, il lui ôta la ſouveraine Sacrificature, & s'empara du thrône. Mais il ne poſſéda l'un & l'autre que pendant trois ans & trois mois (*b*). Car Pompée étant venu en Judée, prit Jeruſalem, & s'étant rendu maître d'Ariſtobule, il le fit mettre aux fers & l'envoya à Rome avec ſes enfans. Il rétablit Hircan dans la dignité de ſouverain Pontife, lui donna le Commandement de la Nation, mais il ne lui permit pas de prendre le diadême. Il gouverna vingt-quatre ans (*c*), ſans compter les neuf qu'il avoit été Grand-

Diviſions d'Hircan & d'Ariſtobule.

(*a*) M. d'Andilly prétend qu'on doit corriger ce que Joſeph dit ici, par ce qu'il avoit dit dans ſon douzieme Livre, chapitre dixieme, numero ſix. C'eſt tout le contraire: on doit corriger l'endroit où ce Sçavant renvoie, par celui-ci. Il eſt certain que le Grand-Prêtre dont il eſt parlé ici ne peut-être Judas Machabée, comme le prétend l'élégant Traducteur. Ce fut Jonathas, qui fut tué en trahiſon par Triphon. Judas étoit mort quelques années auparavant, dans un combat qu'il avoit livré à Bacchide, (1. *Machab.* chap. 9. ℣. 18.) & loin de ſurvivre à Alcime, il étoit mort une année auparavant. (*Ibid.* ℣. 54.) L'Ecriture ne connoît point le ſouverain Pontificat de Judas, elle parle de celui de Jonathas, & Joſeph après elle. Si la correction de M. d'Andilly avoit lieu, il faudroit donner la ſouveraine Sacrificature à Judas, ce que l'Auteur des Machabées n'a point ſçû, & l'ôter à Jonathas, que cet Auteur & Joſeph diſent avoir été Grand-Prêtre. Car ſi on efface ici ſon nom, pour lui ſubſtituer celui de ſon frere, il ne ſera plus dans la liſte des ſouverains Pontifes que Joſeph nous donne ici. *Voyez* la Note 11. Liv. 12.

(*b*) Joſeph lui donne trois mois davantage de régne, dans le quatorzième Livre des Antiquités, chapitre dix, numero premier. *Voyez* la Note *h*.

(*c*) Joſeph lui donne un bien plus long régne. (*Antiq. Juiv.* Liv. 15. chap. 6. numero 4.) Car il dit qu'il régna quarante ans après que Pompée l'eut rétabli.

Prêtre, ſous le régne de ſa mere. Barzapharne & Pachore (*a*), deux Satrapes Parthes, paſſerent l'Euphrate, lui firent la guerre, & l'ayant fait priſonnier, ils mirent ſur le thrône Antigone, fils d'Ariſtobule : il ne s'y maintint que trois ans & trois mois ; car Soſius & Herode le firent priſonnier, & l'envoyerent à Antioche, où étoit Antoine, qui le fit mourir. Les Romains avoient déclaré Herode Roi. Ce Prince donna la ſouveraine Sacrificature à des perſonnes obſcures, & qui n'avoient d'autre mérite, que d'être de famille Sacerdotale. Il n'y eut de la famille des Aſmonéens que le jeune Ariſtobule, frere de la Reine Mariamne, à qui il la conféra, pour s'en faire un mérite auprès du Peuple. Ariſtobule étoit petit-fils d'Hircan, & cela le rendoit cher à Herode, à cauſe de l'attachement qu'il avoit eu pour ſon ayeul. Mais Herode craignant dans la ſuite les effets de l'affection que le Peuple avoit pour ce jeune Prince, il le fit noyer dans un canal à Jéricho, comme je l'ai raconté ailleurs, & aucun de cette illuſtre famille ne fut depuis ſouverain Pontife.

Archelaüs ſuivit l'exemple du Roi ſon pere ; & les Romains, qui ſe rendirent après lui maîtres des affaires, ne conférerent cette grande dignité à aucun de la famille des Aſmonéens. Elle fut poſſédée depuis le régne d'Herode juſqu'au temps que Tite détruiſit Jeruſalem & brûla ſon Temple, par vingt-huit Prêtres, pendant l'eſpace de cent ſept ans. Après la mort d'Herode & de ſon ſucceſſeur Archelaüs, notre Gouvernement (*b*) fut Ariſtocratique ; les Grands-Prêtres en étoient les Chefs. Mais c'eſt aſſez parler des ſouverains Sacrificateurs.

CHAPITRE XI.

I. GESSIUS Florus, que Néron envoya pour ſuccéder à Albinus, fit une infinité de maux à notre Nation. Il étoit de Clazoméne. Sa femme Cléopatre, qui ne lui cédoit point en méchanceté, lui avoit procuré cet emploi par le cré-

(*a*) Il le fait ailleurs fils du Roi des Parthes. *Antiq. Juiv.* Liv. 14. chap. 6. numero 1.

(*b*) Le Gouvernement des Juifs ne fut pas Ariſtocratique ſous le premier Agrippa.

dit de l'impératrice Poppée, qui l'avoit priſe en affection. Il ſe porta à de ſi violentes injuſtices, pendant le temps que dura ſon Intendance, que les Juifs regretterent Albinus, & s'en louerent comme d'un bienfaiteur. Albinus cachoit au moins le mal qu'il faiſoit & tâchoit d'en dérober la connoiſſance au public : mais Florus ſe glorifioit de ſes injuſtices & de ſes violences. Il n'y eut ſorte de cruautés qu'il n'exerçât contre nous, comme ſi l'Empereur ne nous l'eût envoyé que pour manifeſter ſa méchanceté, & nous combler d'outrages. Dur, inexorable, ſordidement occupé du ſoin d'amaſſer des richeſſes, & recourant, pour ſatisfaire ſon inſatiable cupidité, aux plus petites comme aux plus grandes rapines ; il n'avoit point de honte d'entrer de ſociété avec les voleurs, qui, autoriſés par la part qu'il avoit dans leurs brigandages, croyoient pouvoir exercer cette infame profeſſion avec d'autant plus de ſécurité, qu'ils ne pouvoient préſumer qu'il oſât les en faire châtier. Ces déſordres furent enfin portés à un tel excès, que pluſieurs Juifs ne pouvant plus réſiſter à une ſi cruelle dévaſtation, abandonnerent leur pays (*a*), perſuadés qu'en quelque endroit qu'ils allaſſent, ils y ſeroient mieux que chez eux : & pour tout dire en un mot, ce furent les indignes traitemens de Florus qui nous forcerent de prendre les armes contre les Romains, eſtimant qu'il valoit mieux nous expoſer à mourir tous enſemble, que de nous voir ainſi égorger les uns après les autres. Cette guerre commença la ſeconde année de l'Intendance de Florus, & la douziéme de l'Empire de Néron. Mais ceux qui voudront connoître plus en détail & plus exactement ce que nous fûmes forcés de faire alors & de ſouffrir, peuvent conſulter l'Hiſtoire que j'ai écrite de la guerre que notre Nation a eue avec les Romains.

II. Je finis ici l'Hiſtoire de nos Antiquités, après avoir donné au Public celle (*b*) dont je viens de parler. Celle de nos Anti-

(*a*) « Ils étoient obligés de quitter » leurs ſaintes cérémonies. » [*M. d'Andilly.*] Les Juifs ſortoient tous les jours de leur pays ſans quitter leurs ſaintes cérémonies : d'ailleurs ἐξέλιπον ne paroît pas convenir à τῶν. Je crois qu'il faut lire ἔδιον, qu'ils furent obligés *ſedibus excedere.*

(*b*) A la lettre » après leſquelles j'ai » commencé à écrire l'Hiſtoire de la » Guerre des Juifs. » Une légere tranſpoſition fait Joſeph ſe contredire ; car il dit ailleurs qu'il a écrit l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs avant les Antiquités. Mais en mettant ὧν entre ἀρχαιολογίας & μετὰ τὸν πόλεμον, il ne ſe contredit plus & il dit : » Je finirai ici mes Antiqui- » tés, auſquelles j'ai commencé à tra- » vailler après l'Hiſtoire de la Guerre » des Juifs.

quités comprend le récit de ce qui nous eſt arrivé depuis la naiſſance du monde, en Egypte, en Syrie, & en Paleſtine; ce que nous avons ſouffert ſous les Aſſyriens & les Babyloniens, la manière dont nous ont traité les Perſes, les Macédoniens, & après eux les Romains, & je me ſuis appliqué à l'écrire avec la dernière exactitude. J'ai tâché de donner l'Hiſtoire des Grands-Prêtres que nous avons eus pendant deux (a) mille ans; celle de nos Rois, leur ſuite, leurs actions, la forme de notre Gouvernement, le pouvoir de nos Juges, conformément à la manière dont nos Ecritures nous en inſtruiſent, comme je m'y ſuis engagé au commencement de cet ouvrage. Je crois pouvoir dire avec quelque confiance, qu'aucun Auteur, ſoit Juif, ſoit d'une autre nation, n'avoit juſqu'à préſent donné rien de ſemblable aux Grecs.

De l'aveu de mes concitoyens, j'ai été inſtruit autant qu'aucun autre des ſciences de notre Nation. Je me ſuis particuliérement appliqué à apprendre la Langue Grecque, j'en ai étudié avec ſoin la Grammaire; mais l'accent de mon pays m'a toujours empêché de la pouvoir bien prononcer. On eſtime peu parmi nous ceux qui ſe font une étude de la connoiſſance des Langues, qui ſe piquent de les parler avec élégance & délicateſſe, parce qu'on croit que des eſclaves peuvent auſſi aiſément ſe procurer ce talent que les perſonnes libres. Nous ne trouvons de véritable ſageſſe qu'en ceux qui ont acquis une connoiſſance aſſez exacte de nos Loix pour ſçavoir pénétrer toute la force & l'énergie des expreſſions de nos ſaintes Ecritures: pluſieurs Juifs ſe ſont appliqués à ce genre d'étude, & à peine deux ou trois y ont réuſſi parfaitement, & recueilli quelque avantage de leur travail.

J'oſe me flatter qu'on ne trouvera point mauvais que dans

(a) Il y a erreur dans le calcul de Joſeph ou dans ſes chiffres. Les Iſraëlites eurent, ſelon lui, treize Grands-Prêtres pendant ſix cents douze ans juſqu'à la fondation du Temple .... 612.

Les dix-huit qui lui ſuccederent jouïrent de cette dignité juſqu'à la ruine du Temple par les Babyloniens, pendant quatre cents ſoixante & ſix ans, ſix mois dix jours. ..... 466.

Depuis le retour de la captivité juſqu'à la mort de Menelaüs, Jeruſalem eut des Grands Prêtres pendant quatre cents quatorze ans ..... 414.

Alcime le fut pendant trois ou quatre ans ..... 3.

Les Aſmonéens, depuis Jonathas juſqu'à Ariſtobule, poſſéderent cette grande dignité pendant cent dix-huit ans.... 118.

Il y eut enfin des Grands-Prêtres chez les Juifs pendant cent trois ans depuis Ariſtobule. .... 103.

..... 1716.

ans, ſix mois dix jours.

un

un Ecrit particulier, je diſe quelque choſe de ma famille & des principaux évenemens de ma vie, pendant qu'il y a encore aſſez de témoins vivans & en état de me démentir ou de confirmer la vérité de ce que j'aurai avancé. Je finis donc ici l'Hiſtoire des Antiquités de ma Nation, qui contient vingt Livres, & ſoixante mille verſets. J'eſpere, ſi Dieu me le permet, donner des mémoires abrégés de la guerre que nous avons eue avec les Romains, & de ce qui nous eſt arrivé juſqu'à ce jour, qui tombe dans la treiziéme année de l'Empire de Domitien, & dans la cinquante-ſixiéme de mon âge. J'ai auſſi conçu le deſſein de traiter en quatre Livres, des opinions des Juifs ſur Dieu, ſur ſon eſſence, ſur la nature de nos Loix, & d'expliquer les raiſons pour leſquelles telles choſes nous ſont permiſes & telles autres défendues.

ANTIQUITÉS JUIVES,

LIVRE VINGTIÈME.

REMARQUES.

REMARQUE I.

La Lettre de l'Empereur Claude n'eſt pas originale. Elle eſt de la compoſition de quelque Juif Elléniſte.

L'ESPRIT d'erreur ſe fait ſentir dans preſque tout ce que les Juifs ont écrit depuis la mort de Jeſus-Chriſt. La vérité ne leur paroît reſpectable que lorſqu'elle favoriſe leur intérêt, qu'elle préſente du merveilleux, ou reléve les avantages & la gloire de la Nation. Car quand ils ne trouvent rien qui les flatte autrement dans les faits qui ſont arrivés, ils ne manquent guères d'y ſuppléer par des circonſtances ſans fondement, ſouvent incroyables, toujours peu vrai-ſemblables. Productions informes d'une imagination qui ne connoît ni les régles de la bienſéance, ni les droits de la vérité.

Fadus ayant ordonné que les habits du Grand-Prêtre fuſſent mis dans la Tour Antonia, pour y être ſous la garde du Commandant, les Juifs le prierent de leur permettre de députer à Rome, pour demander en grace à l'Empereur de les laiſſer en leur diſpoſition: Fadus le leur ayant permis, ils envoyerent des Députés à l'Empereur; & Agrippa, qui ſe trouva dans cette ville, obtint de ce Prince la grace qu'ils demandoient, & il en écrivit à l'Intendant. Voilà le fait. Ce ſeroit outrer la critique que de le conteſter; mais ce ſeroit étendre la crédulité au-delà des bornes qu'un jugement exact lui preſcrit, que de croire que la Lettre de Claude, que Joſeph rapporte, eſt de cet Empereur ou de quelqu'un de ſes Secrétaires. Elle eſt toute de quelque Juif Elléniſte, auſſi peu inſtruit de la manière dont on doit faire parler un Empereur, que de l'hiſtoire de Claude; mais décidé à ne conſulter que ſon imagination, ſans reſpecter la vérité.

L'Empereur Claude prend la qualité d'Empereur à la tête de ſa prétendue Lettre, (*a*) &, ſelon Suétone, il ne prit point ce Titre: *prænomine Imperatoris abſtinuit.* On le fait Conſul pour la quatriéme fois, ſeconde preuve de la fauſſeté de cette piéce. Ce Prince ne prit ſon quatriéme Conſulat qu'en quarante-ſept, cette Lettre ne fut donc pas écrite ſous celui de Rufus (*b*) & de Pompée Silvanus, qui l'avoient été en quarante-cinq, & qui ne le furent plus dans la ſuite. Un des motifs qu'on prête à Claude, de permettre aux Juifs d'avoir la garde des habits du Grand-Prêtre, c'eſt qu'il veut que chacun puiſſe ſervir Dieu ſelon les uſages de ſa nation. Il ne devoit donc pas écrire à Fadus d'obliger les Juifs de remettre ces ornemens à la garde du Commandant de la Tour Antonia. Si l'on dit que la garde de ces ornemens n'influoit en rien ſur la liberté de ſervir Dieu ſelon les uſages de ſon pays, l'Empereur n'a pas dû dire, qu'il l'accordoit aux Juifs, parce qu'il vouloit que chacun pût ſervir Dieu ſelon ſes uſages. Que ſi l'on répond que l'Empereur croyoit que la garde de ces ornemens faiſoit partie de la manière dont les Juifs ſervoient Dieu, il n'avoit donc pas pû ordonner que ce fût le Commandant de la Tour Antonia qui en fût chargé, s'il vouloit que tout le monde eût la liberté de ſervir Dieu ſelon les uſages de ſon pays. A-t'on enfin des exemples qu'un Empereur s'abbaiſſe à rendre compte à un de ſes Officiers du nom de ceux dont il ſe ſert pour lui porter ſes ordres ? Fadus ne l'eût-il pas ſçu ſans cela, lorſqu'ils les lui euſſent préſentés ?

(*a*) Numero 12.
(*b*) M. de Tillemont, pag. 219.

REMARQUE II.

Au fond près, l'Hiſtoire d'Helene eſt un mauvais Roman, compoſé par quelque Juif Elléniſte.

JE ne répeterai point ici ce que je viens de dire du peu de ſcrupule que les Juifs qui ont écrit depuis Jeſus-Chriſt ſe ſont fait de tourner à leur manière, de retrancher ou d'ajoûter aux Décrets que les Empereurs donnoient en leur faveur, ſelon que leur intérêt, la prétendue gloire de leur Nation, ou un faux goût pour le merveilleux leur paroiſſoit le demander. Je me borne à faire remarquer le même caractere dans l'Hiſtoire d'Helene & d'Izate, ſoit qu'elle ſoit de la compoſition de Joſeph, ſoit qu'il n'ait fait que l'emprunter de quelque Auteur plus ancien que lui. Il y a eu dans l'Adiabene une Helene & un Izate, qui ont embraſſé la Religion Juive. Helene eſt allée à Jeruſalem, y a fait de grandes aumônes, & a pû s'y faire bâtir un Palais. Voilà le fonds ſur lequel Joſeph ou quelque autre Juif ont travaillé, & ſur lequel ils ont appuyé les circonſtances de cette hiſtoire: circonſtances mal concertées, quelquefois contradictoires, toujours peu vrai-ſemblables.

Auſſi-tôt qu'Izate fut monté ſur le thrône, il envoya ſes freres en ôtage, les uns à l'Empereur Claude, & les autres au Roi des Parthes. Joſeph donne à ce Prince vingt-quatre ans de régne; &, ſelon Tacite (*a*), c'étoit un Monobaze, qui étoit maître de l'Adiabene en ſoixante-deux. Izate a donc dû ſuccéder aux Etats de ſon pere en trente-huit; mais Caius, à qui Claude ſuccéda, ne fut aſſaſſiné qu'en quarante-un. M. de Tillemont (*b*) balance entre dire que Joſeph s'eſt trompé, ou que les freres d'Izate » étant encore » petits, il les garda quelques années, & puis les envoya à Rome » ſous Claude, lorſqu'ils commencerent à être aſſez âgés pour » brouiller. « La préférence n'eſt pas cependant difficile à décider. Les grands de l'Etat conſeillerent à la Reine de les faire mourir, de peur qu'ils ne brouillaſſent avant qu'Izate fût venu de Carre pour prendre poſſeſſion du Royaume. On ne conſeille pas de faire mourir des enfans qui ne ſont pas encore aſſez âgés pour brouiller. Helene ne crut pas devoir ſuivre ce conſeil ſanguinaire, mais elle les fit mettre en priſon. S'ils étoient trop jeunes pour pouvoir brouiller, il étoit injuſte de les faire mettre en priſon, pour prévenir un mal dont ils n'étoient pas capables. Cet exact Critique n'a pas fait réflexion que les freres d'Izate avoient des enfans lorſqu'il les envoya en ôtage.

Vardane ſollicita beaucoup Izate de ſe joindre à lui dans la guerre qu'il avoit deſſein de déclarer aux Romains; mais Izate, qui connoiſſoit la grande puiſſance de ce peuple, réſiſta à toutes les inſtances que lui fit le Roi des Parthes, » & il » en fut encore plus éloigné après » qu'il eut envoyé cinq de ſes enfans à Jeruſalem, pour y apprendre notre Langue; & y recevoir » l'éducation *que nous donnons à nos* » *enfans*, & que la Reine ſa mere » y fut allée adorer Dieu. « Vardane avoit donc ſollicité Izate de ſe déclarer contre les Romains, avant le voyage de la Reine à Jeruſalem. On convient (*c*) qu'elle ne fit ce voyage qu'en quarante-quatre, & Vardane ne monta ſur le thrône des Parthes que trois ans après. Ce n'étoit point aux Romains que Vardane vouloit faire la guerre, c'étoit au Roi d'Arménie qu'il vouloit dépouiller de ſes Etats; mais Vibius Marſus (*d*), Gouverneur de Syrie, qui menaçoit de la lui faire, l'empêcha d'attaquer l'Arménie. Un Prince que la crainte des Romains empêche d'en attaquer un autre, ne penſoit pas à déclarer la guerre à l'Empereur, encore moins d'attaquer le Prince de l'Adiabene, parce qu'il ne vouloit pas être d'une entrepriſe qu'il n'avoit pas deſſein de faire.

Vitellius, Gouverneur de Syrie, ayant corrompu les principaux Satrapes des Parthes, Artabane fut obligé d'abandonner ſes Etats pour conſerver ſa vie, & de ſe réfugier dans la Scythie. Thiridate, que les Romains portoient, monta ſur le thrône, mais il ne s'y maintint pas long-temps. Les Parthes, nation

(*a*) Annal. Liv. 15. chap. 1.
(*b*) Ruin. des Juifs, Note 13.
(*c*) M. de Tillemont. *Emper. Claude*, pag. 225.
(*d*) Ni à Vibio Marſo Syriæ legato bellum minitante, cohibitus foret. *Tacite*, *Liv.* 11. *chap.* 10.

auſſi legere & inconſtante que cruelle & barbare, ſe repentirent bientôt d'avoir ôté la couronne à Artabane. Ils furent, dans leur repentir, le trouver, & l'ayant perſuadé de la ſincérité de leur démarche, il rentra avec eux dans ſes Etats, & en chaſſa Thiridate. C'eſt la ſeule fois que ce Prince fut obligé de deſcendre du thrône, ſelon Tacite. Tout prévient en faveur de l'Hiſtorien Romain, & porte à croire qu'il étoit mieux inſtruit que Joſeph de l'hiſtoire d'Artabane (*a*). Ce morceau entroit néceſſairement dans ſon deſſein; & les relations de ſoupçon, de haine & de précaution que les Romains avoient avec les Parthes, faiſoient qu'on étoit infiniment mieux inſtruit de leurs affaires à Rome qu'à Jeruſalem, où on n'avoit point de relation avec ces peuples, & dont l'hiſtoire n'étoit liée en aucune manière avec celle des Juifs.

Gotarze, frere ou fils d'Artabane (*b*), s'empara de ſon thrône pour prix de ſon parricide ou fratricide; mais les Parthes, qui ſa cruauté étoit inſupportable, députerent à Rome, pour prier l'Empereur de leur envoyer Meherdate, fils de Vonone. L'Empereur le leur envoya, & ordonna au Gouverneur de Syrie de le conduire juſqu'à Zeugma, ſur l'Euphrate; mais Meherdate ne ſçut pas profiter de l'occaſion, il s'arrêta mal-à-propos à Edeſſe, & donna par-là le temps à Gotarze de lui débaucher les Seigneurs les plus conſidérables de ſon parti (*c*). Les principaux furent Izate (*d*) & Abbaze, Roi des Arabes, qui l'abandonnerent. Ce fut peut-être toute la part qu'eut le Prince de l'Adiabene au rétabliſſement d'un Roi des Parthes. La conjecture ſuppoſe que l'Auteur de la piéce qui fait le ſujet de cette Note, ignoroit l'Hiſtoire des Parthes, & qu'il confond dans ce qu'il dit, deux évenemens très-différents. La ſuppoſition eſt un peu forte; mais une lecture un peu réfléchie de cette piéce donne quelque droit de la faire. Il falloit ignorer entiérement le caractere cruel des Parthes, & en particulier celui d'Artabane, pour croire qu'il eût pû oublier l'affront que lui avoient fait ſes ſujets, & pardonner à celui qui y avoit concouru. Cinname eût été bien ſtupide, s'il n'eût pas ſenti qu'en remettant le diadême ſur le front d'Artabane, il mettoit ſa tête à ſes pieds. Le compliment qu'Artabane fait à Izate eſt ſi révoltant, qu'on ne peut le regarder que comme la déclamation d'un enfant dont le jugement n'eſt pas encore formé, ou comme le diſcours d'une perſonne en délire. Un Roi des Parthes ſe proſterner devant un petit Prince de l'Adiabene, fondre en larmes &

(*a*) On pourroit réunir Joſeph avec Tacite, dans quelque point de l'évenement que le premier raconte ici, & l'autre dans le huitiéme chapitre de l'onziéme Livre de ſes Annales; mais j'ai peine à croire que l'on puiſſe les concilier dans toutes les circonſtances avec leſquelles ils le narrent. *Voyez* Tom. 3. pag. 201. de l'Hiſt. des Emp. depuis Auguſte juſqu'à Conſtantin.

(*b*) Tacite le fait frere d'Artabane, Joſeph fils. *Annal.* Liv. 11. chap. 8. *Qui necem fratri Artabano, conjugique ac filio ejus præparaverat.* Mais peut-être faut-il *Artabani* au lieu d'*Artabano*.

(*c*) Tacit. Annal. Liv. 12. chap. 14.

(*d*) Ce récit, en le ſuppoſant véritable, juſtifie la réflexion de M. Crévier, qu'Izate en embraſſant la Religion des Juifs, n'en étoit pas devenu plus homme de bien. *Hiſt. des Emp. depuis Auguſt. juſqu'à Conſtant.* pag. 207.

ſe dire ſon ſerviteur ! Le terme de *ſerviteur* a paru ſi indécent à Sigiſmond Gelenius & à M. d'Andilly, qu'ils ont cru lui devoir ſubſtituer celui de *ſuppliant* ; mais tous les manuſcrits ont ὀικέτην, & l'ancien Editeur liſoit ainſi dans le ſien.

REMARQUE III.

Si le Theudas dont parle ici Joſeph eſt le même que celui dont parle Gamaliel dans les Actes des Apôtres, l'Hiſtorien Juif ſe trompe ſur le temps où cet impoſteur a paru.

EUSEBE (*a*) prétend que le Theudas dont Joſeph parle ici, eſt le même que celui dont Gamaliel parle dans les Actes des Apôtres (*b*). C'eſt le ſentiment de Baronius, de Lightfoote (*c*), de M. le Clerc & de quelques autres Sçavans. Mais, plus attentifs à l'ordre des temps qu'Euſebe, ils reprochent à Joſeph de mettre ce ſéditieux fanatique ſous l'Intendance de Fadus, douze ans au moins plus tard que n'avoit paru celui dont il eſt parlé dans les Actes des Apôtres. Joſeph a pu tomber dans cet anacroniſme, & on ne voit pas d'inconvénient à le reconnoître. Cependant, pour le lui ſauver, quelques Sçavans (*d*) aiment mieux dire qu'il y a eu deux impoſteurs du nom de Theudas ; que le premier parut avant la mort de Jeſus-Chriſt, ou immédiatement après, mais que le ſecond ne parut que douze ans après, ſous l'Intendance de Fadus. Je ne contredis pas cette ſuppoſition. Elle eſt abſolument arbitraire, mais rien auſſi n'en autoriſe la vrai-ſemblance. J'aimerois mieux reconnoître que Joſeph s'eſt trompé ſur le temps que parut cet impoſteur, que d'admettre deux ſéditieux de ce nom, ſans autre motif que de lui ſauver une mépriſe, dont les plus grands Hiſtoriens ne ſont pas toujours exempts. Le Theudas de Joſeph s'étoit attaché beaucoup de monde, celui des Actes des Apôtres avoit ſéduit quatre cents perſonnes. Ce dernier fut tué, Cuſpius Fadus fit couper la tête à l'autre. Celui de Gamaliel ſe donnoit pour quelque choſe de grand, & celui de Joſeph ſe faiſoit regarder comme un Prophete. Si ces traits ne décident pas abſolument que c'eſt du même fanatique, que l'Ecriture & Joſeph parlent, toute la vrai-ſemblance eſt du moins qu'ils n'indiquent que la même perſonne.

L'Auteur d'une Diſſertation que M. Simon a compoſée ou fait imprimer ſous le nom de M. de Sanjore (*e*), prétend qu'on ne peut » nier que » quelque Chrétien téméraire n'ait » pris la liberté d'ajuſter les Livres » de cet Hiſtorien *Joſeph* avec les » Actes des Apôtres. « Au contraire, c'eſt le Critique qui eſt bien téméraire, d'accuſer un Chrétien, non-ſeulement ſans preuves, mais même contre toute vrai-ſemblance, d'avoir falſifié cet endroit de Joſeph. Que le Theudas dont

(*a*) Hiſt. Eccléſ. Liv. 2. chap. 11.
(*b*) Chap. 5. ℣. 36.
(*c*) Bibliot. anc. & mod. Tom. 6. pag. 31.
(*d*) J. Scaliger. Grot. Matth. ch. 24. ℣. 5. Baſnage, Annal. Polit. Eccléſ. pag. 444.
(*e*) Hiſt. Critiq. Tom. 2.

parle Gamaliel ſoit le même que celui de l'Hiſtorien Juif ; que ce ſoient deux impoſteurs différents, quel intérêt la Religion peut-elle y avoir ? De quel avantage lui ſeroit un témoignage rendu par Joſeph à cet impoſteur, quel préjudice peut lui cauſer ſon ſilence ?

REMARQUE IV.

Sur ce que Tacite dit que Félix & Cumanus étoient en même temps Intendans de Judée.

JOSEPH n'a point connu le partage de l'Intendance de la Judée entre Cumanus & Felix ; & le dernier, ſelon lui, fut le ſucceſſeur du premier, & jamais ſon Collégue. Nous n'entreprendrons point de concilier l'Hiſtorien Romain avec l'Hiſtorien Juif. Le ſçavant Péarſon (*a*), qui l'a entrepris, n'y a pas réuſſi ; c'eſt du moins le jugement de M. Baſnage (*b*), & le jugement me paroît juſte. Dans cette oppoſition entre Joſeph & Tacite, le Cardinal Baronius étoit trop prévenu contre le premier, pour ne lui pas préférer le dernier. On a reclamé contre cette déciſion, & je ne vois pas en effet qu'elle puiſſe ſe ſoûtenir. Joſeph a dû être mieux inſtruit que Tacite des choſes qui ſe ſont paſſées en Judée, il étoit plus à portée de s'en informer, elles l'intéreſſoient davantage, & il ne paroît pas avoir eu aucun intérêt de bleſſer la vérité. Le partage de l'Intendance de la Judée eût été un évenement trop public & trop remarquable, pour qu'il eût pû l'ignorer ; & Pallas, qui pouvoit tout auprès de Claude, n'eût guères fait uſage de ſon crédit, s'il ſe fût borné à procurer à ſon frere la moitié de l'Intendance de la Judée. Ce grand crédit, que Tacite fronde ſi vivement, ne put empêcher que Claude n'ordonnât à Quadratus de juger Felix avec Cumanus. Quadratus eût-il oſé le faire monter ſur ſon Tribunal, & juger avec lui Cumanus, ſi l'Empereur lui eût ordonné de l'y faire comparoître en qualité d'accuſé, & de l'y juger ? Les Auteurs Payens en général ont été peu inſtruits des affaires des Juifs, & ils n'en parlent preſque jamais ſans donner des preuves qu'ils ne les connoiſſoient que d'une manière vague & peu exacte. Le partage que Tacite fait (*c*) de l'Intendance de la Judée entre Cumanus & Felix, en eſt une preuve, avec pluſieurs autres. Cumanus étoit, ſelon lui, Intendant de la Galilée, & Felix de la Samarie : & qui l'étoit de la Judée ? Avoit-elle un Intendant particulier ? Joſeph nous a donné le nom des Intendans de ſon pays depuis la mort d'Herode juſqu'à Cumanus, & l'on n'en trouve aucun qui n'ait été Intendant que d'une partie de la Judée. C'eût été à Tacite à nous dire pourquoi l'Empereur Claude changea un uſage obſervé depuis qu'Auguſte envoya le premier Intendant en cette province. Saint Paul ignoroit qu'il y en eût d'autres que Felix, lorſqu'il fut obligé de répondre aux accuſa-

(*a*) Annal. Paul.
(*b*) Annal. Polit. Eccléſ. pag. 622.
(*c*) Annal. Liv. 12. chap. 53.

tions que les Juifs faiſoient contre lui, & qu'ils avoient portées à ſon Tribunal. Car il ne dit pas, en lui adreſſant la parole, qu'il ſçavoit qu'il y avoit pluſieurs années qu'il étoit Intendant d'une partie de la Judée, mais qu'il l'étoit de la Judée.

REMARQUE V.

Joſeph n'eſt point contraire à ſaint Luc dans ce qu'il dit d'Ananie. Jonathas a été Grand-Prêtre.

L'AUTORITÉ des Ecrivains ſacrés ne peut être miſe en compromis avec le témoignage d'aucun Auteur, quelque mérite qu'il puiſſe avoir d'ailleurs. Cela ne ſouffre pas difficulté. Mais on ne doit pas les mettre en compromis avec les Hiſtoriens qui ont rapporté les mêmes faits, quand on peut les concilier. Ce ſeroit favoriſer les libertins, dont une des chimeres eſt de vouloir affoiblir leur autorité, en leur oppoſant celle des Auteurs Grecs & Romains.

Si le ſçavant Cardinal Baronius avoit fait cette réflexion, loin d'oppoſer Joſeph avec l'Ecriture, ſouvent ſans raiſon, il eût tâché au contraire de l'y concilier, lorſqu'il lui paroît oppoſé. Il l'accuſe de contredire ici ſaint Luc, & il en conclut qu'il ſe trompe. Il ne manque à la juſteſſe de la concluſion, que la vérité du principe dont il la tire. Numidius Quadratus envoya à Rome, en cinquante-deux, Ananie, répondre devant l'Empereur de la conduite qu'il avoit tenue dans l'affaire que les Samaritains avoient eue avec les Juifs. On ne ſçait pas préciſément combien il y reſta. Mais il eſt certain qu'il retourna en Judée, & ſix ans, qui s'écoulerent depuis qu'il y fut envoyé juſqu'à l'aſſemblée dans laquelle il fit donner un ſoufflet à ſaint Paul, eſt un temps plus que ſuffiſant, pour ſe juſtifier de ce dont on l'accuſoit, & être en cinquante-huit de retour en Judée.

Saint Luc l'appelle Grand-Prêtre, ἀρχιερέυς. C'eſt une preuve qu'il l'avoit été, mais cela ne prouve pas qu'il le fût alors. Le ſaint Hiſtorien raconte que le Tribun Lyſias voulant s'inſtruire de ce dont on accuſoit ſaint Paul, convoqua une aſſemblée du Sénat & des Grands-Prêtres (*a*). On convient qu'il n'y en avoit qu'un qui fût en charge; ainſi le nom de Grand-Prêtre n'étoit point affecté privativement à celui qui en faiſoit les fonctions, puiſque pluſieurs de ceux qui aſſiſterent à cette aſſemblée le portoient. La perte de la ſouveraine Sacrificature ne le faiſoit donc pas perdre, ni les honneurs, peut-être, juſqu'à un certain point. La mort injuſte que le jeune Ananus fit ſouffrir à ſaint Jacques, & qui fut la cauſe de ſa dépoſition, n'empêche pas Joſeph, qui rapporte l'un & l'autre (*b*), de l'appeller en d'autres endroits pluſieurs fois Grand-Prêtre; & après avoir dit qu'Agrippa lui donna pour ſucceſſeur Jeſus, fils de Damnée, il donne quelques lignes après la qualité de Grand-

(*a*) ἐκέλευσεν ἐλθεῖν τοὺς ἀρχιερεῖς καὶ ὅλον τὸ συνέδριον αὐτῶν Act. Apoſt. chap. 22. ℣. 30. chap. 23. ℣. 14.

(*b*) Antiquités Juives, Livre 20. chap. 9. numero 1.

Prêtre

Prêtre à] Ananie, qui ne pouvoit plus l'être.

L'Hiſtorien Juif ne rapporte point la dépoſition d'Ananie ; mais il n'étoit plus Grand-Prêtre, lorſque Quadratus l'envoya à Rome chargé de chaînes répondre de ſa conduite. C'étoit Jonathas qui étoit alors revêtu de cette grande dignité. Car Joſeph l'appelle Grand-Prêtre, lorſqu'il raconte qu'il ſoutint à Tyr la cauſe des Juifs contre les Samaritains. Ce qu'il ajoûte quelques lignes plus bas, que Quadratus envoya les Grands-Prêtres Ananie & Jonathas chargés de chaînes à Rome, juſtifie ce qu'on vient de remarquer, qu'on ne perdoit pas le nom de Grand-Prêtre pour en perdre la dignité. Il n'y eut dans les Antiquités Juives qu'Ananie, qui y fut envoyé ; mais dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs, Jonathas y fut envoyé avec lui. C'eſt une contradiction : ce qui embarraſſe davantage, c'eſt que Joſeph rapporte cet évenement d'une manière ſi embarraſſée & ſi peu nette, qu'il n'eſt pas aiſé de s'en former une idée exacte. Mais au travers de ſon obſcurité, il paroît qu'Ananie ne fit point les fonctions de Grand-Prêtre ſous Felix, que ce fut Jonathas qui les fit juſqu'à ce qu'il fût aſſaſſiné.

Ce qui arrête ici, & ce qui a pû porter quelques Sçavans à lui refuſer la qualité de Grand-Prêtre, c'eſt que Joſeph, contre ſa coûtume, n'a marqué ni ſon élévation à la grande Sacrificature, ni la dépoſition d'Ananie. Mais s'il ne marque ni l'un ni l'autre expreſſément, ce qu'il dit en général de ces évenemens, donne tout lieu de conclure qu'Ananie n'étoit plus Grand-Prêtre ſous Felix, que c'étoit Jonathas qui étoit revêtu de cette grande dignité, & qui la conſerva juſqu'à ſa mort. Joſeph l'appelle Grand-Prêtre, lorſqu'il ſoutint la cauſe des Juifs devant Quadratus contre les Samaritains ; & il l'étoit lorſqu'il fut aſſaſſiné, puiſqu'Agrippa en nomma un autre à ſa place. On ne voit pas en effet pourquoi Joſeph eût joint l'élévation du fils de Phabi à ſa mort, ſi elle n'avoit laiſſé la place de Grand-Prêtre vacante ; ni pourquoi il n'eût rien dit de la dépoſition d'Ananie, ſi ce Prince lui eût donné alors un ſucceſſeur. Appeller Jonathas Grand-Prêtre, faire Agrippa en nommer un autre à ſa mort, ſans marquer celui qu'il dépoſoit, c'eſt ce que Joſeph n'auroit point fait, s'il n'avoit crû que Jonathas avoit poſſédé cette grande dignité depuis qu'il défendit à Tyr ſes Compatriotes contre les Samaritains juſqu'à ſa mort. M. de Tillemont la place entre l'année cinquantiéme & cinquante-huitiéme de Jeſus-Chriſt, mais ſans vouloir fixer préciſément le temps : ſi Ananie depuis ſon retour de Rome ne fut plus Grand-Prêtre, il ne le fut aſſurément point ſous Felix ; car à Iſmaël, qu'Agrippa nomma pour remplir cette grande place après la mort de Jonathas, ce Prince ſubſtitua ſous l'Intendance de Porcius Feſtus, Joſeph, ſurnommé Cabi.

Le Grand-Prêtre Iſmaël ne paroît dans aucune action d'éclat ſous l'Intendance de Félix. On ne le trouve point dans l'aſſemblée des Grands-Prêtres & du Senat, que convoqua le Tribun Lyſias, pour s'inſtruire de ce dont on accuſoit ſaint Paul, ni à la tête des Anciens qui allerent à Céſarée, pourſuivre devant Félix l'accuſation qu'ils avoient formée à Jeruſalem contre le ſaint Apôtre. C'eſt Ananie qui paroît en

l'une & l'autre aſſemblée, & qui eut même l'inſolence de faire donner un ſoufflet à ſaint Paul, devant un Officier qu'il devoit reſpecter comme ſon Supérieur, puiſqu'il venoit lui demander juſtice. C'eût été, dit-on, Iſmaël, qui eût dû faire cette pourſuite, s'il avoit été Grand-Prêtre; car c'étoit au ſouverain Pontife à connoître de tout ce qui regarde la Religion, & à faire punir ceux qui enſeignoient ou faiſoient quelque choſe contre les Loix de Moïſe. La difficulté mérite un petit éclairciſſement.

Il paroît par ce que Joſeph dit d'Ananie, que c'étoit un factieux, un emporté, qui s'appliquoit à gagner les Intendans par les grands préſens qu'il leur faiſoit, & le Peuple par les libéralités que ſes grandes richeſſes le mettoient en état de lui faire; qui enlevoit de force, par des domeſtiques emportés & violents, les grains que les Prêtres avoient dans leurs granges, violence qui en réduiſit pluſieurs à n'avoir pas de quoi vivre; qui, dans la diviſion ſcandaleuſe qui ſe mit entre les Prêtres, paroît à un Critique judicieux (*a*) » avoir eu une fac» tion à part, & la plus puiſſante » de toutes. « On peut ſuppoſer avec beaucoup de vrai-ſemblance, qu'une perſonne de ce caractere étoit très-capable de ne laiſſer guères d'autorité au Grand-Prêtre Iſmaël, & de ſe ſaiſir de force de toutes les affaires qui pouvoient contribuer à augmenter ſon autorité, & à s'attacher de plus en plus le peuple, par l'ardeur avec laquelle il vouloit lui perſuader qu'il embraſſoit les intérêts de la Religion.

Si le Grand-Prêtre Iſmaël ne paroît point à l'aſſemblée que Félix tint à Céſarée, l'Ecriture dit en général que les Grands-Prêtres y allerent avec les Anciens du Peuple, mais ſans marquer ſi Ananie, ſi Iſmaël y furent ou n'y furent pas. Si Iſmaël n'y alla pas, on peut ſuppoſer qu'étant Phariſien, il crut ne pouvoir pas pourſuivre la condamnation d'une perſonnne à laquelle il ne voyoit pas qu'on reprochât autre choſe, que de croire que nous reſſuſciterons un jour. Saint Paul ayant déclaré devant le Tribun Lyſias, qu'on ne l'accuſoit que d'eſpérer la réſurrection des morts, cette déclaration mit de la diviſion entre les Phariſiens & les Sadducéens; les Scribes mêmes de la ſecte des Phariſiens déclarerent » qu'ils ne trou» voient point de mal dans cet » homme. « Les deux ſectes crierent beaucoup l'une contre l'autre, & elles ſe ſéparerent après de grandes conteſtations. Cette diviſion donne lieu de conjecturer, que les Phariſiens ne voulurent plus, du moins pour-lors, ſe mêler d'une affaire dans laquelle ils voyoient qu'on ne pouvoit reprocher à ſaint Paul que de croire la réſurrection des morts.

M. Reland, que l'autorité de M. de Tillemont (*b*), du Pere Calmet (*c*), & de quelques autres Sçavans, n'a pas empêché de mettre Jonathas au nombre des Grands-Prêtres, croit pouvoir le prouver par ce que dit Joſeph ſur la fin du vingtiéme Livre des Antiquités Juives, que depuis Herode juſqu'à la ruine de Jeruſalem, il y eut 28. Grands-Prêtres. Mais pour trouver ce

(*a*) M. de Tillemont, *Ruin. Juifs*, pag. 493.

(*b*) S. Paul. Art. 39. Ruin. Juifs, Art. 35.

(*c*) Comment. Act. Apoſt. ch. 23. ℣. 5.

nombre, il faut compter deux fois Simon, fils de Boëtus, Jonathas, fils d'Ananus, & Iſmaël, fils de Phabi; & il n'y a pas d'apparence que Joſeph ait compté pour deux Grands-Prêtres la même perſonne, lorſqu'elle avoit été élevée deux fois à cette grande dignité. Ainſi, il vaut mieux dire qu'il y a erreur dans ſes chiffres.

REMARQUE VI.

Druſille ne renonça point à ſa Religion en épouſant Félix. Tacite ſe trompe ſur la femme de Félix, lorſqu'il étoit Intendant de Judée.

SAINT Luc dit que Druſille, femme de Félix, étoit Juive. Quelques Sçavans croient qu'elle ne l'étoit que d'origine, ayant renoncé à ſa Religion pour contracter ce mariage. Mais le ſens que préſente naturellement l'expreſſion du ſaint Evangéliſte, eſt, qu'elle étoit Juive de naiſſance & de Religion. Herode ne voulut pas que ſa ſœur Salomé épouſât Sillée, parce qu'il ne voulut pas ſe faire circoncire; & Agrippa ne voulut pas, par le même motif, que le mariage de Druſille, projetté par le Roi ſon pere avec Epiphane, fils du Roi de Comagene, s'accomplît. Mais on n'a aucun exemple, qu'un Payen en épouſant une Juive, l'ait obligée de renoncer au Judaïſme. Il ne paroît pas que, lorſqu'un Ecrivain de cette Nation parloit d'un Juif qui avoit apoſtaſié, il continuât à l'appeller Juif. Joſeph du moins ne donne pas ce nom à Tibere Alexandre, après qu'il eut renoncé au Judaïſme.

Joſeph dit dans l'élégant Traducteur que Druſille, pour épouſer Félix, » ne craignit point d'abandonner » pour ce ſujet ſa Religion. « On lui reproche (*a*) d'abandonner en cela l'Ecriture ſainte, & on lui fait un crime de ſa précipitation & de ſon peu d'attention à en bien prendre le ſens.

Tranſgreſſer les Loix de ſes Peres, & renoncer à ſa Religion, ſont deux choſes fort différentes. Druſille fit le premier, ſelon Joſeph, mais il ne l'accuſe pas d'avoir fait le ſecond. Cette Princeſſe tranſgreſſa la Loi de ſes Peres, en ſe mariant avec un Payen. Elle la tranſgreſſa encore dans le ſentiment de Joſeph, qui étoit peut-être celui de toute ſa Nation, en ſe ſéparant de ſon autorité particuliére d'avec ſon premier mari. Mais on le répete, faire quelque choſe contre la Loi, & renoncer à ſa Religion, ſont deux choſes fort différentes.

Felix, ſelon Suétone (*b*), eut trois Reines pour femmes. *Trium Reginarum maritum*, & Tacite ſemble dire (*c*) que ſon épouſe étoit Druſille, petite fille de Cléopatre & d'Antoine, lorſqu'il étoit Intendant de Judée. Si c'étoit ſa penſée, il ſe trompe inconteſtablement. Car il paroît par Joſeph, qui a dû être mieux inſtruit de l'Hiſtoire de ſa Nation, & ſur-tout de celle de la maiſon d'Herode, que l'Hiſtorien Romain, que l'épouſe de Felix, pendant qu'il étoit Intendant de Ju-

(*a*) Pere Hardouin, Oper. Select. pag. 369.

(*b*) Claude, numero 28.

(*c*) Hiſt. Liv. 5. nume. 9.

dée, étoit fille du grand Agrippa. Il eſt certain qu'elle étoit Juive, puiſque ſaint Luc (*a*) lui en donne le nom, il l'eſt donc également qu'elle n'étoit pas petite-fille de M. Antoine & de Cléopatre.

Mais on peut concilier Tacite avec ſaint Luc & Joſeph, de manière que ſi ſon expreſſion n'eſt pas aſſez développée, elle ne dit cependant rien de contraire à ce que nous liſons dans les Actes des Apôtres, ni à ce que Joſeph dit dans le vingtième Livre des Antiquités Juives. Félix avoit épouſé la petite-fille de M. Antoine, & elle s'appelloit Druſille. Tacite le dit, & il ſeroit dur de l'accuſer de s'être trompé ſur le nom & la famille de la femme du frere de Pallas. La petite-fille de M. Antoine pouvoit être morte, lorſque Félix étoit Intendant de Judée. Epris de la beauté de la ſœur d'Agrippa, il put la répudier. Mais, ſoit qu'elle fût morte quand ſaint Paul parut devant lui, ſoit qu'elle ne fût que répudiée, ſon épouſe étoit Juive, & fille du grand Agrippa. Le premier eſt certain par les Actes des Apôtres, & Joſeph aſſure le dernier. Comme Tacite ne dit pas expreſſément que Félix étoit marié avec la petite-fille de M. Antoine, lorſqu'il étoit Intendant de Judée, il eſt vrai-ſemblable qu'il ne parle que de l'épouſe qu'on lui voyoit à Rome avant ſon Intendance, ſans s'embarraſſer de celle qu'il put avoir dans la ſuite.

(*a*) Act. Apoſt. chap. 24. ℣. 24.
(*b*) Chap. 21. ℣. 38.

REMARQUE VII.

De l'impoſteur Egyptien dont parlent Saint Luc & Joſeph.

L'IMPOSTEUR dont parle ici Joſeph, eſt le même dont il raconte l'entrepriſe fanatique dans l'Hiſtoire de la guerre des Juifs. Comme ce qu'il en dit en ce dernier endroit eſt plus développé, je vais en faire uſage pour le concilier avec ce qu'on en lit dans les Actes des Apôtres (*b*). Car on croit que c'eſt du même impoſteur que parlent l'Auteur ſacré & l'Hiſtorien Juif. Celui dont parle dans les Actes des Apôtres le Tribun Lyſias, étoit Egyptien, & il avoit mené dans le deſert ceux qu'il avoit ſéduits. Deux caracteres par leſquels Joſeph diſtingue l'impoſteur dont il parle ici, d'avec ceux dont il parle ailleurs. L'un & l'autre ſurvécut à la défaite de ceux dont il s'étoit fait ſuivre. Joſeph le dit expreſſément, & Lyſias le ſuppoſe, lorſqu'il demande à ſaint Paul : » N'êtes-vous » point cet Egyptien qui ſe ſouleva » il y a peu de temps, & mena dans » le déſert quatre mille perſonnes ? « Joſeph dit qu'il y en mena trente mille, mais c'eſt bien probablement une faute de Copiſtes, qui ont tranſcrit τριςμυρίους, trente mille, au lieu de τριςχιλίους, trois mille ; ſoit par inadvertence, ſoit par un goût décidé pour le merveilleux. Si ç'a été par ce motif, ils ne faiſoient pas attention, qu'il eſt impoſſible qu'un aven-

turier, tel qu'étoit cet impoſteur, pût fournir aux beſoins de trente mille hommes, qui n'avoient pas ſans doute plus de proviſions que les quatre mille qui ſuivirent Jeſus-Chriſt dans le déſert, mais qui n'avoient pas dans ce fanatique un Dieu pour les nourrir. Felix, qui marcha contre cette multitude inſenſée, en tua quatre cents, ſelon Joſeph, & en fit deux cents priſonniers. La perte eût peu répondu au grand nombre de perſonnes qui accompagnoient cet impoſteur, s'il avoit monté à trente mille, & Joſeph n'eût pû dire, ſans ſe contredire, que cet Egyptien s'enfuit, peu accompagné, & que la plus grande partie de ſes gens fut tuée. Car quatre cents hommes ſont bien loin d'être la plus grande partie de trente mille. Ainſi, pour accorder Joſeph avec lui-même & le concilier avec l'Ecriture, on a cru pouvoir conjecturer qu'il y a erreur de chiffres dans l'Hiſtoire de la Guerre des Juifs (*a*).

REMARQUE VIII.

Ce que Joſeph dit de ſaint Jacques n'a aucun trait de ſuppoſition.

MONSIEUR le Clerc prétend (*b*) que ce que Joſeph dit de ſaint Jacques eſt altéré, qu'un Chrétien fauſſaire par piété a inſéré ces mots τὸν ἀδελφὸν Ἰησοῦ τοῦ λεγομένου Χριστοῦ Ἰάκωβος ὄνομα αὐτῷ entre εἰς αὐτὸ & τινας ἑτέρους, & que ce paſſage paroît poſtérieur à Egéſippe. La preuve lui en paroît déciſive. Car ſi Egéſippe l'avoit lû dans Joſeph, il ne l'eût pas rapporté avec les circonſtances fabuleuſes qu'on peut lire dans Euſebe. Plaiſant raiſonnement: depuis quand le témoignage d'un Auteur qui rapporte un fait d'une manière ſimple & naturelle devient-il ſuſpect, parce qu'un Ecrivain poſtérieur la raconte d'une manière qui ſent un peu le Roman? Hé! quel intérêt pouvoit avoir le fourbe de M. le Clerc à altérer le paſſage de Joſeph? Le fait étoit conſtant, que les Juifs avoient fait mourir ſaint Jacques, & que le ſaint Apôtre avoit donné ſa vie pour ſon Sauveur. Le témoignage de l'Hiſtorien Juif n'en pouvoit conſtater davantage la vérité, ni ſon ſilence l'affoiblir. Qu'il ait été lapidé, comme cet Auteur le dit, qu'il ait été précipité du haut du Temple, comme le rapporte Egéſippe, la Religion Chrétienne eût-elle reçu plus d'éclat du premier récit que du ſecond? Le fauſſaire eſt bien réſervé. Inſérer trois ou quatre mots dans Joſeph, dont on ne voit pas qu'il pût tirer aucun avantage, ç'auroit été faire une fauſſeté à pure perte. Que n'y ajoûtoit-il deux ou trois circonſtances qu'Egéſippe rapporte du martyre de ſaint Jacques, le témoignage eût été honorable au ſaint Apôtre, & glorieux à la Religion. Mais, ſe contenter de faire dire à Joſeph qu'Ananus le fit mourir pour quelques tranſgreſſions de la Loi, quelques légéres qu'on les ſuppoſe, ces tranſgreſſions, quelque déſapprouvée qu'ait été la violence du Grand-Prêtre, dire que S. Jacques fut fait mourir pour quelques tranſgreſſions

(*a*) Liv. 2. chap. 13. numero 5.
(*b*) Ars Critic. Part. 3. pag. 223.

de la Loi, c'eſt moins faire l'éloge du ſaint Apôtre, qu'une cenſure de ſa conduite, lorſqu'on ne marque pas qu'on l'en accuſoit fauſſement.

Qui a dit au Critique, que ſi Egéſippe eût lû dans Joſeph ce que nous y liſons de la mort de ſaint Jacques, il eût préféré ce récit à celui qu'il trouvoit dans quelque ancien Auteur qui n'eſt pas venu juſqu'à nous, ou à celui que lui pouvoient faire quelques Chrétiens extrêmement âgés, qui prétendoient être bien inſtruits de ce fait & de ſes circonſtances ? Que la manière dont Egéſippe raconte la mort de ſaint Jacques ſoit ſuſpecte, qu'elle ſoit fabuleuſe, combien y a-t-il d'Ecrivains qui, par un mauvais goût pour l'extraordinaire, préférent une narration romaneſque à un récit ſimple & naturel ? On a une infinité d'exemples d'Auteurs qui ont chargé un fait de pluſieurs circonſtances qu'ils ne trouvoient pas dans l'Ecrivain dont ils l'empruntoient. M. le Clerc ne l'ignoroit pas ; mais quand on s'eſt fait une eſpèce de devoir de nier ou d'affoiblir tout ce qu'on trouve dans un Ecrivain Juif ou Payen, qui a quelque trait à notre Religion, il n'y a conjecture qu'on ne hazarde. Origene (*a*) & Euſebe (*b*) font dire à Joſeph que la priſe de Jeruſalem arriva pour venger la mort de Jacques le juſte, frere de Jeſus, dit le Chriſt (*c*). Qu'il ait cru voir cela dans cet Auteur, quoiqu'il n'y fût pas, ou que leur Exemplaire eût cette addition, la choſe eſt égale. Mais ce qui paroît plus ſurprenant, Louis Cendrata, qui a donné une Edition de l'ancienne Traduction de Joſeph, dans laquelle cette addition n'eſt point, ne laiſſe pas de dire, que cet Auteur rapporte que ce fut à cauſe de la mort de Jacques le Juſte que les Juifs précipiterent du haut du Temple, que Jeruſalem fut détruite (*d*). Et de nos jours, où l'on ſe pique d'une ſi grande exactitude, un Sçavant aſſure » que Joſeph & ſaint Clément » d'Alexandrie ..... diſent qu'*Ana-* » *nus* accuſa ſaint Jacques d'avoir » violé la Loi, & qu'il voulut l'o- » bliger de nier publiquement que » Jeſus-Chriſt fût le Fils de Dieu... » ... (*e*) Joſeph ajoûte, que ſa » ſainteté étoit en ſi grande véné- » ration parmi le peuple, que dans la » ſuite on attribua à ſa mort la ruine » de Jeruſalem.

Malgré les retranchemens que M. le Clerc juge à propos de faire dans ce paſſage, Ananus n'accuſa ceux qu'il fit lapider que d'avoir trangreſſé la Loi, ὡς παρανομησάντων, comme s'ils avoient transgreſſé la Loi. il faudroit s'aveugler, pour ne pas voir que ces tranſgreſſions de la Loi n'étoient que d'enſeigner que la pratique n'en étoit plus néceſſaire, & que par conſéquent, ceux que cet emporté Grand-Prêtre fit mourir étoient Chrétiens. Ce n'eſt pas qu'il ne ſe commît alors mille déſordres en Judée ; pilleries, vols, meurtres, aſſaſſinats, & incendies : mais il n'étoit pas en la puiſſance d'Ananus d'en punir les Auteurs. » Les perſonnes modérées & les » mieux inſtruites de la Loi, déſap-

(*a*) Liv. 1. contre Celſe, pag. 363.
(*b*) Euſeb. Hiſt. Eccléſ. Liv. 2. hc. 23.
(*c*) κατ' ἐκδίκησιν Ιακώβου τοῦ δικαίου, ἐπειδὴ ἀδελφὸς Ιησοῦ τοῦ λεγομένου Χριστοῦ.
(*d*) ...., Et propter interfectionem Jacobi Apoſtoli cognomento Juſti Hieroſolymam dirutam. *Préf. Hiſt. Guer. Juif.* Veronæ 1480.
(*e*) Hiſt. Générale des Auteurs ſacrés. Tom. 1. pag. 424.

» prouverent cette action ; « mais il paroît que c'étoit moins parce qu'elles croyoient innocents ceux qu'il avoit fait mourir, que parce qu'il s'étoit attribué un droit qu'il n'avoit pas, ou que ces tranſgreſſions ne leur paroiſſoient pas mériter la mort. Les Phariſiens & les autres dévots du Paganiſme pouvoient croire, que profeſſer la Religion Chrétienne étoit un crime digne de mort; mais ce que dit Gamaliel dans les Actes des Apôtres, fait voir que les perſonnes modérées ne le penſoient pas, & Joſeph répete ſi ſouvent qu'il ne faut contraindre perſonne, que ce ne pouvoit pas être non plus ſon ſentiment.

Il n'eſt pas croyable, ajoûte le Critique, que la mort d'un Evêque Chrétien eût tellement touché Joſeph, qu'il en eût fait un crime à Ananus. Cela eſt vrai, auſſi ne lui en fait-il pas un. Il ſe contente de dire que les perſonnes modérées & les plus attachées aux Loix le trouverent fort mauvais. Il ne fait pas tomber cette indignation ſur la mort ſeule de ſaint Jacques, mais ſur celle de ceux qu'on fit lapider avec lui. Les Députés que les Juifs envoyerent à Albinus ne s'en plaignent point, mais de ce qu'il l'avoit fait ſans ſon agrément. Ce fut ce qui lui attira les Lettres menaçantes que lui écrivit Albinus, & ce qui porta Agrippa à le dépoſer (*a*).

REMARQUE IX.

Sur ce que dit Joſeph, qu'Agrippa permit aux Chantres de porter une robe de lin.

LE Roi Agrippa accorda à ceux des Lévites dont la fonction étoit de chanter des hymnes ſacrées, d'avoir alors un habit différent de celui qu'ils portoient au-

(*a*) Le R. P. de Monfaucon cite cet endroit dans ſa premiére réponſe à M. le Préſident Bouhier. * Sans manquer aux égards que mérite à juſte titre un ſi ſçavant Religieux, puis-je remarquer deux petites négligences qui lui ſont échappées ?

1°. Ce ne fut pas à l'Empereur que les Juifs qui déſapprouvoient l'action d'Ananus en porterent leurs plaintes. Ce fut au Roi Agrippa, cela eſt certain par la ſuite. C'eſt un uſage aſſez général aux Ecrivains Grecs d'appeller les Empereurs Romains βασιλεῖς. Accoûtumé à cette façon de parler, par le grand uſage qu'avoit ce Sçavant des Auteurs qui ont écrit en cette Langue, il a pû croire aiſément, que quand Joſeph dit que les Juifs porterent leurs plaintes, πρὸς τὸν βασιλέα, il entend l'Empereur. Il peut avoir quelquefois employé βασιλεὺς en ce ſens: je ne m'en ſouviens pas; mais c'eſt ordinairement d'αὐτοκράτωρ & de Καῖσαρ, dont il ſe ſert, quand il parle des Empereurs Romains.

2°. Après avoir fait une exclamation pathétique ſur ce que Joſeph déſapprouve l'action d'Ananus, le ſçavant Bénédictin finit par dire: » Un Chrétien en auroit-il pû dire davantage ? « Oui aſſurément, & c'eſt une preuve que le paſſage n'eſt pas ſuppoſé. Un fauſſaire n'eût pas manqué de louer le Saint, d'avoir répandu ſon ſang pour la Religion. Il n'eût pû s'empêcher de qualifier l'attentat d'Ananus de cruelle perſécution. La ſimplicité du récit de cet évenement, tel que le fait Joſeph, eſt une preuve de ſon authenticité : en lui en faiſant dire davantage on le rend ſuſpect, & on prête des armes à M. le Clerc & à quelques Proteſtans qui le croient.

* Pag. 231.

paravant ; mais Joſeph s'exprime d'une manière ſi peu nette, qu'on ne voit pas ce qu'il veut dire. La ſçavante Société qui nous a donné l'Hiſtoire univerſelle du monde, prétend qu'Agrippa n'accorda rien de ſemblable (*a*) aux Chantres ; & elle cite, pour le prouver, le Chapitre cinquiéme du ſecond Livre des Paralipoménes (*b*), où il eſt dit » que les Lévites & les Chan» tres ..... revêtus de lin, fai» ſoient retentir leurs cimbales &c. » Joſeph s'exprime d'une manière à ne ſe pas faire entendre, on vient de le remarquer ; mais je ne ſçaurois me perſuader que s'il ne s'étoit pas fait quelque changement du temps du Roi Agrippa dans les habits des Lévites qui chantoient les hymnes ſacrées, il l'eût inventé, & eût oſé le dire. Il ne pouvoit ignorer ni la matière ni la forme de ces habits : il en avoit vû une infinité de fois les Chantres revêtus. C'étoit de ſon temps que ce changement avoit dû ſe faire, & ce n'eſt point un de ces faits obſcurs dont le public eſt peu informé. Comme tout Iſraël voyoit tous les jours les Chantres dans leurs habits religieux, lui dire qu'il s'y étoit fait quelque changement, s'ils étoient étoient reſtés les mêmes, c'eût été ſe faire paſſer pour un inſigne impoſteur, & ſe couvrir d'une éternelle confuſion.

La couleur blanche pour les habits en général, n'étoit pas affectée à ceux des Prêtres, à l'excluſion des Particuliers (*c*) ; Salomon étoit habillé de blanc (*d*), & lorſque les habitans de Jeruſalem furent au-devant d'Alexandre, leurs habits étoient de la même couleur. Et non-ſeulement la couleur pouvoit être la même, mais la matière des habits des Séculiers pouvoit l'être auſſi. Cela paroît par la parabole de l'Evangile, où le riche dont parle Jeſus-Chriſt étoit habillé de lin & de pourpre (*e*). Le changement dont parle Joſeph ne tombe donc pas ſur la couleur ou ſur la matière des habits des Chantres, mais ſur leur forme. Agrippa, ſelon lui, ne leur permit pas de porter la robe comme ils le lui demandoient ; mais telle qu'ils la ſouhaitoient, ἐᾶσαι φορεῖν λινὴν οἵαν ἠθέλησαν. Car cette expreſſion ſemble marquer que les Chantres ne demandoient pas la permiſſion de porter la robe de lin, mais de la porter de la manière dont étoit faite celle des Prêtres. Ce doit être la penſée de Joſeph, indépendamment de ſon expreſſion. Car il reconnoît (*f*) qu'à la Dédicace du Temple de Salomon, les Lévites qui chantoient des hymnes étoient habillés de blanc.

(*a*) Tome 2. pag. 457.
(*b*) Vers. 12.
(*c*) Antiq. Juives, Livre 8. chap. 7. numero 3.
(*d*) Ibid. Liv. 11. chap. 8. numero 4.
(*e*) S. Luc, chap. 16. ℣. 19.
(*f*) Antiq. Juiv. Liv. 8. pag. 926. numero 8.

REMARQUE.

REMARQUE X.

Le Portique qu'avoit fait faire Salomon paroît avoir réſiſté à l'injure des temps & aux ravages de Nabuzardan juſqu'au temps du jeune Agrippa. Il n'y a rien à changer dans le texte de Joſeph, par rapport à la poſition du Portique dont il parle ici.

MONSIEUR Baſnage prétend (*a*), contre Baronius, que ce n'eſt point, ſelon Joſeph, le Portique Oriental, qui étoit l'ouvrage de Salomon, mais la maſſe énorme du mur ſur lequel il étoit appuyé : cela n'eſt pas auſſi décidé que le prétend le Critique; car l'expreſſion de Joſeph eſt pour le moins auſſi ſuſceptible du ſens qu'y voyoit le ſçavant Cardinal que de celui que M. Baſnage prétend qu'elle préſente. Si Herode eût fait bâtir à neuf tous les Portiques du Temple, on ne verroit pas pourquoi celui qui regardoit l'Orient eut plutôt beſoin d'être relevé que les autres. Ce Prince eut ſans doute la même attention, que ce Portique fût bâti auſſi ſolidement que les autres. Il ſemble même qu'il dut en prendre un ſoin plus particulier. Car il étoit en face du veſtibule du Temple, & c'étoit par lui qu'on y entroit en ligne droite. D'ailleurs, la face d'un bâtiment qui regarde le midi a en général plutôt beſoin de réparation que celle qui regarde l'orient ou le ſeptentrion, & c'eſt tout le contraire, dans le ſentiment du ſçavant Annaliſte. Enfin, l'énorme maſſe du mur que Salomon avoit fait élever juſqu'au niveau du plain de la montagne ſur laquelle le Temple étoit bâti, ſe ſoûtient pendant plus de mille ans ſans avoir beſoin de réparation; & un Portique qu'il n'y avoit pas encore quatre-vingts ans qu'Herode avoit fait bâtir avec toute l'attention & le ſoin poſſible, menace ruine, cela n'eſt pas vrai-ſemblable. Car ce que Joſeph dit, que le Roi Agrippa, faiſant réflexion que rien n'eſt plus facile que de détruire, que la difficulté eſt de relever, & que pour relever ce Portique il falloit de grandes réſerves d'argent, & que cela demandoit beaucoup de temps, marque que c'étoit le Portique & non le mur, ſur lequel il étoit appuyé, qui avoit beſoin d'être relevé.

Le même Critique croit qu'il faut lire νοτικὴν au lieu d'ἀνατολικὴν, le Portique méridional, au lieu du Portique oriental. Ce ſentiment lui eſt commun avec quelques Sçavans, mais il n'en eſt pas plus conforme à la vérité. Le haut de la montagne, ſur lequel le Temple étoit bâti, avoit ſi peu d'étenduë, qu'à peine pouvoit-elle contenir le Temple & l'autel qui étoit devant. Salomon fit élever du fond du précipice qui regardoit l'orient un mur d'une maſſe énorme, juſqu'au niveau du plain ſur lequel le Temple étoit bâti, & faiſant remplir l'entre deux de ce mur & de la montagne, il

(*a*) Annal. Polit. Eccléſ. pag. 338.

y aſſit le Portique qu'il fit faire. Ce fut le ſeul qu'il fit bâtir ; le Temple n'en avoit point des autres côtés ; & pour rendre l'expreſſion de Joſeph à la lettre (*a*), il étoit nud des autres côtés. On voit par-là que Joſeph n'a pû mettre au midi un Portique qu'il attribue à Salomon, puiſque, ſelon lui, ce Prince n'en avoit point fait faire qui regardât cette partie du ciel, & que le ſeul qu'il avoit fait bâtir étoit tourné à l'Orient (*b*).

REMARQUE XI.

On explique Joſeph, ſur ce qu'il dit de l'élévation de Jonathas à la ſouveraine Sacrificature.

» JONATHAS, l'un d'eux, fut » choiſi par un commun conſen- » tement pour remplir cette grande » dignité « (*c*). C'eſt le ſens qu'on donne à cet endroit. Il eſt obſcur & embrouillé, & pour ne le pas bien entendre, on fait Joſeph ſe contredire. Il eſt certain par l'Ecriture, que ce ne furent ni les Juifs ni les Aſmonéens qui conférerent la ſouveraine Sacrificature à Jonathas, que ce fut Alexandre Ballés qui le choiſit pour remplir ce poſte éminent, & Joſeph eſt en cela conforme à l'Ecriture. Ἰουδαίοις, n'eſt pas le ſubſtantif de καθιεροῦσιν, mais μαχιδόσι; & ce verbe eſt pris impersonnellement, ou pour parler plus exactement, ſa perſonne ou ſon ſubſtantif ne ſont pas exprimés, & il faut le recueillir, ou de la conſtruction de la phraſe, ou du ſens qu'on ſçait d'ailleurs que l'Auteur a dû exprimer. Ἰουδαίοις, à qui on le rapporte, en eſt éloigné de vingt lignes ; μαχιδόσι n'en eſt ſéparé que par deux mots. Il eſt vrai qu'il n'eſt pas au cas qu'il devroit être, pour faire une conſtruction réguliére, mais la vérité du fait demande que μαχιδόσι ſoit ſon ſubſtantif, & on trouve quelquefois dans Joſeph des conſtructions qui ſont auſſi peu réguliéres.

(*a*) Guer. des Juifs, Liv. 5. chap. 5. numero 5.

(*b*) . . . εἶτ' ἐτέθη μία τὰ τῶ χόματι καὶ κατὰ γε τὰ λοιπὰ μέρη, γυμνὸς ὁ ναὸς ἦν.

(*c*) M. d'Andilly.

TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce troiſiéme Tome.

ANTIQUITÉS JUIVES, Liv. XIV.

Chap. I. *ARISTOBULE déclare la guerre à Hircan ſon frere. La bataille s'engage entre ces deux Princes, fils de la Reine Alexandra. Ariſtobule remporte la victoire, & fait enſuite la paix avec ſon frere, qui conſent à mener une vie privée, & à céder la couronne & le ſouverain Sacerdoce à Ariſtobule. Antipater, Iduméen, prévenu de haine contre Ariſtobule, ſouleve contre lui les principaux des Juifs, & engage Hircan à ſe retirer chez le Roi des Arabes, qui promet de le rétablir ſur le thrône de Judée*, Page 1.

Chap. II. *Aretas, Roi des Arabes, entre en Judée, livre bataille à Ariſtobule, le défait & l'aſſiége dans le Temple de Jeruſalem, où il s'étoit réfugié. Le peuple ſe range du côté d'Hircan, & lapide Onias, homme de bien, qui avoit refuſé de donner des malédictions à Ariſtobule & à ceux de ſon parti. Hircan & Ariſtobule tâchent chacun de leur côté de gagner Scaurus, que Pompée avoit envoyé en Syrie. Scaurus ſe déclare pour Ariſtobule*, 4.

Chap. III. *Préſens que font les villes de Syrie à Pompée. Ariſtobule lui donne un ſep de vigne d'or. Pompée donne audience à Hircan & à Ariſtobule dans Damas, & y reçoit les plaintes des Juifs; il remet à régler ces affaires après qu'il auroit remis les Nabathéens dans leur devoir. Ariſtobule retourne en Judée ſans attendre l'effet de ces promeſſes; Pompée en eſt offenſé & marche contre ce Prince; arrivé entre Pella & Scythopolis, le Général Romain fait dire à Ariſtobule de l'y venir trouver, leurs conférences ſont ſans effet. Ariſtobule ſe prépare à une guerre ouverte & ſe retire à Jeruſalem*, 6.

Chap. IV. *Pompée ſe préſente dans Jeruſalem. Repentir d'Ariſtobule, il traite avec Pompée; ſes troupes refuſent de tenir les conditions du Traité. Pompée irrité, fait arrêter Ariſtobule & aſſiéger le Temple, où les gens du parti d'Ariſtobule s'étoient retirés. Il le prend d'aſſaut, entre dans le ſanctuaire, mais par un ſentiment de piété, il s'abſtient de rien prendre de ce qui appartient à ce ſaint lieu; il ordonne enſuite aux Officiers du Temple de le purifier, rétablit Hircan dans la ſouveraine Sacrificature, reſſerre les Juifs dans leurs anciennes bornes, fait rebâtir la ville de Gadara, laiſſe deux légions à Scaurus, à qui il donne le commandement de la Célé-Syrie, & retourne à Rome, emmenant priſonnier Ariſtobule avec toute ſa famille. Alexandre, l'un des*

fils de ce Prince, trouve moyen de ſe ſauver, 9.

CHAP. V. *Antipater, à la ſollicitation d'Hircan, ſe rend utile à Scaurus dans l'expédition qu'il tente contre l'Arabie, & lui fait faire une paix avantageuſe avec Aretas. Gabinius ſuccéde à Scaurus, fait la guerre à Alexandre & arrête ſes courſes, le défait dans une bataille, l'aſſiége dans Alexandrion, traite avec lui; mene Hircan à Jeruſalem, le rétablit dans les fonctions de la ſouveraine Sacrificature, & fait paſſer les Juifs du gouvernement Monarchique à l'Ariſtocratique,* 14.

CHAP. VI. *Ariſtobule ſe ſauve de Rome. Eſt défait par les troupes Romaines, fait priſonnier & envoyé à Gabinius avec ſon fils Antigone, qui s'étoit ſauvé de Rome avec lui. Alexandre, fils d'Ariſtobule, ſouleve les Juifs. Eſt défait par Gabinius. Ce Général retourne à Rome, & laiſſe le commandement à Craſſus,* 16.

CHAP. VII. *Craſſus pille le Temple de Jeruſalem, part pour ſon expédition contre les Parthes, & y périt avec ſon armée. Caſſius ſe retire en Syrie, arrête les courſes que faiſoient les Parthes. Femme & enfans d'Antipater. Les partiſans de Pompée empoiſonnent Ariſtobule. Scipion, par ordre de Pompée, fait trancher la tête à Alexandre, fils d'Ariſtobule,* 19.

CHAP. VIII. *Antipater, à la ſollicitation d'Hircan, fournit de grands ſecours à Céſar dans ſa guerre d'Egypte. Il ſe diſtingue dans cette guerre par de grandes actions de valeur. Céſar, après avoir terminé cette guerre, vient en Syrie, confirmer Hircan dans la ſouveraine Sacrificature, & donner à Antipater le gouvernement de la Judée,* 23.

CHAP. IX. *Antipater donne le gouvernement de Jeruſalem à Phaſaël, ſon fils aîné, & celui de Galilée à Herode, ſon ſecond fils. Herode délivre la Syrie des brigandages qu'y exerçoient une troupe de voleurs, qui avoient pour Chef un nommé Ezéchias. Les principaux des Juifs conçoivent de la jalouſie contre Antipater & ſes enfans, ſollicitent Hircan de faire le procès à Herode. Hircan donne ordre à Herode de ſe rendre à Jeruſalem pour répondre aux accuſations qu'on portoit contre lui: ſuite de cette affaire. Herode ſe retire à Damas auprès de Sextus Céſar, qui lui donne le gouvernement de la Célé-Syrie. Herode leve des troupes pour faire la guerre à Hircan. Antipater & Phaſaël empêchent Herode de ſe porter aux dernières extrémités,* 27.

CHAP. X. *Hircan envoie des Ambaſſadeurs à Céſar, pour le prier de renouveller l'alliance qu'il avoit contractée avec lui. Décrets de cet Empereur & du Senat en faveur des Juifs,* 32.

CHAP. XI. *Baſſus Cecilius tue Sextus Céſar en trahiſon. Caſſius vient en Syrie, leve dans cette province & en Judée d'exhorbitantes impoſitions. Malichus conſpire contre Antipater & le fait empoiſonner. Herode fait aſſaſſiner Malichus. Troubles dans la Judée,* 46.

CHAP. XII. *Herode chaſſe Antigone, fils d'Ariſtobule, de la Judée, dans laquelle il étoit entré en armes. Les Juifs accuſent ſans fruit Phaſaël & Herode devant Marc Antoine, de dépouiller Hircan de ſon autorité. Lettres & Décrets d'Antoine en faveur d'Hircan & de la nation Juive,* 50.

CHAP. XIII. *Marc Antoine fait Phaſaël & Herode Tétrarques. Les Parthes entrent en Judée pour mettre Antigone ſur le thrône. Avantage remporté par Herode. Hircan & Phaſaël ſont mis aux fers. Les Parthes tâchent de ſurprendre Herode. Herode s'enfuit la nuit de Jeruſalem, bat les Juifs qui le pourſuivoient. Antigone fait mutiler Hircan. Phaſaël ſe tuë,* 54.

CHAP. XIV. *Herode réſiſte avec courage à ſa mauvaiſe fortune, ſe rend à Alexandrie, d'où il part pour Rome, informe Marc Antoine de ce qui s'étoit paſſé en Judée. Antoine ſe déclare en ſa faveur, & avec l'aſſiſtance de Céſar, le fait déclarer Roi par le Senat. Antigone aſſiége dans Maſada les gens qu'Herode y avoit laiſſés,* 63.

CHAP. XV. *Herode de retour d'Italie, prend Joppé, dégage Silon, que Ventidius, Général Romain avoit laiſſé à Jeruſalem avec des troupes, & que les Juifs pourſuivoient. Fait lever le ſiége de Maſada. Diverſes autres expéditions d'Herode, il force les bandits dans leurs cavernes, mene du ſecours à Antoine, qui aſſiégeoit Samoſathe. Joſeph, frere d'Herode, eſt tué dans un combat; Herode ſe rend en Judée pour venger ſa mort; ſes ſuccès: il s'approche de Jeruſalem, ordonne les préparatifs du ſiége de cette ville, & va à Samarie épouſer la fille d'Alexandre, fils d'Ariſtobule,* 67.

CHAP. XVI. *Herode revient de Samarie à Jeruſalem, pouſſe le ſiége de cette ville & la prend,* 79.

LIVRE XV.

CHAP. I. *Cruauté & avarice d'Herode. Préſens qu'il fait à Antoine. Mort d'Antigone,* 115.

CHAP. II. *Mort de Phaſaël, frere d'Herode. Hircan retourne en Judée. Herode donne la ſouveraine Sacrificature à Ananel. Alexandra, fille d'Hircan, belle-mere d'Herode, s'offenſe de l'injuſtice de ce choix, écrit à Cléopatre, pour la prier d'obtenir d'Antoine cette dignité pour ſon fils Ariſtobule; ſuites de cette affaire,* 116.

CHAP. III. *Herode ôte la grande Sacrificature à Ananel & la confére à Ariſtobule; il ſe méfie d'Alexandra, la fait obſerver; ayant découvert qu'elle étoit prête à s'enfuir ſecrettement avec ſon fils Ariſtobule, il les fait arrêter l'un & l'autre, & feint cependant de ſe réconcilier avec Alexandra; il ſe défait peu après d'Ariſtobule, en le faiſant noyer. Ordres qu'il donne en partant pour Laodicée, où Antoine lui ordonnoit de le venir*

trouver, pour ſe juſtifier de la mort d'Ariſtobule. Joſeph, à qui le ſecret en étoit confié, le révele à la Reine Mariamne. Herode gagne Antoine par ſes préſens. Calomnies de Salomé, ſœur d'Herode, contre la Reine Mariamne. Indiſcrétion de cette Princeſſe, 121.

CHAP. IV. *Cruauté & avarice de Cléopatre. Antoine va faire la guerre en Arménie, dont il ſe rend maître. Cléopatre tâche d'inſpirer de l'amour à Herode pendant le ſéjour qu'elle fait en Judée. Ce Prince rejette ſes propoſitions, & conçoit le deſſein de la faire mourir. Ses amis l'en détournent, il la calme par des préſens, & prend d'elle à ferme les pays qu'Antoine lui avoit donnés,* 129.

CHAP. V. *Herode fait la guerre au Roi des Arabes. Les Juifs ſont défaits à Cana, par la trahiſon d'Athénion. Tremblement de terre en Judée. Les Arabes tuent les Députés que les Juifs leur avoient envoyés pour traiter de paix avec eux, & viennent fondre ſur la Judée. Suite de cette guerre. Herode retourne en Judée comblé d'honneur & de gloire,* 132.

CHAP. VI. *Hircan, par les conſeils d'Alexandra, forme le projet de ſe retirer chez le Roi des Arabes. Herode intercepte la Lettre qu'il écrit à ce Roi, & le condamne à la mort; il ſe prépare enſuite à ſe rendre auprès d'Auguſte, ordres qu'il laiſſe en partant. Récit qu'il fait de ce voyage,* 140.

CHAP. VII. *Soëme révéle à la Reine Mariamne & à la Princeſſe Alexandra les ordres ſecrets qu'Herode lui avoit donnés. Retour d'Herode en Judée. Il eſt reçu par la Reine Mariamne avec tant de froideur, qu'il conçoit contre cette Princeſſe des deſſeins de vengeance. La mere & la ſœur d'Herode profitent de ſes inquiétudes pour ſatisfaire leur haine contre Mariamne. L'empreſſement d'Herode pour aller complimenter Auguſte ſur ſa conquête de l'Egypte, ſuſpend les effets de ces intrigues, de retour en Judée il la fait mourir. Lâcheté d'Alexandra. Regrets & dangereuſe maladie d'Herode. Projets d'Alexandra, Herode en eſt informé & la fait mourir. Salomé, ſœur d'Herode, ſe ſépare de ſon mari Coſtobare & l'accuſe de méditer une révolte,* 147.

CHAP. VIII. *Herode établit des jeux & des ſpectacles en l'honneur d'Auguſte, les Juifs en ſont ſcandaliſés. Il ſe forme une conjuration, Herode la découvre & en punit les auteurs, places fortes qu'il fait conſtruire,* 158.

CHAP. IX. *La Judée eſt affligée des plus grandes calamités. Une peſte violente ſuccéde à une extrême famine, zéle & attentions d'Herode pour chercher les moyens de remédier à ces maux; les reſſources abondantes qu'il ſçut trouver ramenent l'eſprit du peuple, qui ne voit plus en lui qu'un Prince occupé du ſoin de lui être utile. Il épouſe Mariamne, fille de Simon, qu'il fait Grand-Prêtre. Il fait conſtruire de magnifiques palais, des châteaux, des villes conſidérables,* 163

CHAP. X. *Herode envoie Alexandre & Ariſtobule ſes fils à Auguſte. Zénodore va à Rome accuſer Herode, mais inutilement. He-*

rode bâtit un Temple en l'honneur d'Auguſte à Panium. Cauſe des égards qu'il a pour la ſecte des Eſſéniens, 170.

CHAP. XI. *Herode rebâtit le Temple de Jeruſalem,* 177.

LIVRE XVI.

CHAP. I. *Herode ordonne par une loi, que les voleurs ſeront vendus comme eſclaves aux étrangers. Il fait un voyage à Rome & en ramene ſes deux fils, Alexandre & Ariſtobule, qu'il avoit eus de la Reine Mariamne. Salomé ſa ſœur conſpire la perte de ces deux Princes,* 203.

CHAP. II. *Herode, après avoir établi les deux Princes, Alexandre & Ariſtobule, invite Agrippa à venir en Judée, & l'y reçoit. Informé qu'Agrippa étoit allé porter la guerre dans le Boſphore, il va le joindre, fait pluſieurs voyages avec lui. Les Juifs d'Ionie viennent porter leurs plaintes à Agrippa des inſultes qu'on leur faiſoit. Agrippa leur accorde tout ce qu'ils demandent. Herode de retour à Jeruſalem convoque l'aſſemblée du peuple, & fait le récit de tous les événemens de ſon voyage,* 205.

CHAP. III. *L'eſprit de trouble & de diviſion continue d'animer la famille d'Herode, inquiétudes de ce Prince, il appelle auprès de lui un fils qui lui étoit né lorſqu'il n'étoit que ſimple Particulier. Ce fils, qui ſe nommoit Antipater, travaille à perdre les deux Princes Alexandre & Ariſtobule. Herode le mene ſeul avec lui dans le voyage qu'il fait pour aller voir Agrippa, & le prie de le conduire à Rome,* 213.

CHAP. IV. *Herode mene en Italie Alexandre & Ariſtobule, & les accuſe devant l'Empereur. Les Princes ſe juſtifient, Herode ſe reconcilie avec eux. Retour d'Herode en Judée. Révolte des Trachonites. Récit que fait Herode des événemens de ſon voyage,* 217.

CHAP. V. *Dédicace de la ville de Céſarée. Villes bâties par Herode. Etrange caractere de ce Prince,* 225.

CHAP. VI. *Les Juifs d'Aſie députent à Auguſte pour ſe plaindre des mauvais traitemens que les Grecs leur font eſſuyer, & obtiennent juſtice,* 229.

CHAP. VII. *Herode deſcend dans le tombeau de David. Le trouble & la confuſion augmente dans la famille d'Herode. Pheroras, frere d'Herode, refuſe d'épouſer les Princeſſes ſes filles. Salomé continue à machiner la perte des Princes Alexandre & Ariſtobule. Cette Princeſſe, accuſée par Pheroras, tâche de ſe juſtifier. Sillée, Miniſtre du Roi d'Arabie, vient à la Cour d'Herode, & devient amoureux de Salomé. Herode ſe réconcilie avec ſon frere Pheroras,* 233.

CHAP VIII. *Suite des troubles de la maiſon d'Herode, il fait mettre trois Eunuques à la queſtion, diſgracie les Officiers qui étoient chez lui dans le plus grand crédit, fait mettre le Prince Alexandre en priſon.*

Archelaüs, beau-pere d'Alexandre, réconcilie Herode avec les Princes ſes enfans, 241.

CHAP. IX. *Brigandages des peuples de la Trachonite. Guerre des Arabes. Herode châtie les bandits, Sillée en prend occaſion de calomnier Herode auprès de l'Empereur. Ce Prince irrité contre Herode, refuſe d'écouter ſes premiers Ambaſſadeurs. Il députe de nouveau à l'Empereur, & charge Nicolas de Damas de la négotiation,* 248.

CHAP. X. *Euricle de Lacédémone s'inſinue dans l'eſprit d'Herode, & augmente les troubles de la famille Royale : artifices de ce fourbe. Les Princes ſont de nouveau accuſés & mis aux fers. Nicolas de Damas juſtifie Herode auprès de l'Empereur, accuſe Sillée, le fait condamner à perdre la vie, & remet à l'Empereur des Lettres d'Herode au ſujet des Princes ſes enfans,* 253.

CHAP. XI. *Auguſte répond à Herode, & lui donne tout pouvoir ſur les Princes ſes fils. Herode, dans une aſſemblée qu'il convoque à Bérite, ſe rend lui-même leur accuſateur. Nicolas de Damas revient de Rome. Téron parle librement de la conduite d'Herode : eſt accuſé par Tryphon & appliqué à la queſtion. Les deux Princes ſont étranglés à Sébaſte par l'ordre d'Herode,* 262.

LIVRE XVII.

CHAP. I. *Manœuvres d'Antipater fils d'Herode. Herode renvoie Glaphira, veuve du Prince Alexandre, au Roi Archelaüs ſon pere, prend des arrangemens pour l'établiſſement des enfans des Princes Alexandre & Ariſtobule. Antipater l'engage à les changer. Femmes d'Herode,* 278.

CHAP. II. *Herode fait bâtir un bourg au milieu de la Trachonite pour en contenir les habitans, & y établit Zamaris, Juif de Babylone. Intrigues d'Antipater. Herode fait punir des Phariſiens, qui refuſoient de lui prêter ſerment de fidélité, & d'attachement à l'Empereur,* 281.

CHAP. III. *Aſſemblée dans laquelle Herode ſe plaint de ſa belle-ſœur, femme de Pheroras. Pheroras refuſe de ſe ſéparer d'avec elle. Antipater va à Rome. Pheroras tombe malade, Herode le va viſiter,* 285.

CHAP. IV. *La veuve de Pheroras eſt accuſée de l'avoir empoiſonné. Doris, mere d'Antipater, eſt chaſſée du palais. Antipater eſt accuſé par ſon Intendant d'avoir voulu empoiſonner le Roi ſon pere. Herode interroge la femme de Pheroras, qui ſe précipite du haut du palais en bas, & ne ſe bleſſe point ; revenue à elle, elle dépoſe contre Antipater. Herode change ſon Teſtament, & chaſſe ſa femme, fille du Grand-Prêtre Simon, qui eſt chargée d'avoir eu connoiſſance de la conſpiration & de l'avoir cachée. Batille, affranchi d'Antipas, appliqué à la queſtion,* 238.

de

CHAP. V. *Antipater, ſur les ordres de ſon pere, revient de Rome. Herode l'accuſe devant Varus; ſuite de ce procès. Lettre interceptée. Acmé l'une des femmes de l'Impératrice Julie gagnée par Antipater, charge Salomé d'avoir écrit à l'Impératrice. Moralité ſur la conduite d'Antipater. Herode écrit à Auguſte pour l'accuſer de nouveau,* 293.

CHAP. VI. *Teſtament d'Herode. L'Aigle d'or qu'Herode avoit fait mettre au-deſſus de la porte du veſtibule du Temple, eſt abbattue à la ſollicitation de deux Juifs zélés: Herode punit ſévérement les auteurs de cette entrepriſe. Maladie d'Herode; ordres qu'il donne à Salomé ſa ſœur, & à ſon mari Alexas,* 304.

CHAP. VII. *Les Lettres qu'Herode reçoit de Rome, ſemblent adoucir la rigueur de ſes maux. Ses douleurs l'ayant repris, il veut ſe tuer. Achiab, l'un de ſes petits-fils, pare le coup. Antipater le croyant mort tâche de corrompre ſon garde, & de l'engager à le mettre en liberté. Si-tôt qu'Herode en eſt inſtruit, il ordonne à un de ſes gardes de l'aller tuer,* 310.

CHAP. VIII. *Herode change encore une fois ſon Teſtament, & meurt. Son fils Archelaüs, qu'il avoit déclaré ſon ſucceſſeur, lui fait de magnifiques funérailles. Après les ſept jours de deuil, Archelaüs reçoit les reſpects du peuple, mais refuſe de prendre le nom de Roi. Demandes ſéditieuſes que lui font les Juifs,* 311.

CHAP. IX. *Quelques mutins demandent par des cris inſolens, qu'on puniſſe ceux qui avoient eu part à la mort de Mathias & de Judas. Archelaüs envoie pour tâcher de les appaiſer un Officier, qui court riſque de perdre la vie; il va enſuite à Rome pour ſe faire confirmer le Royaume par l'Empereur,* 314.

CHAP. X. *Mort de Maltacé, mere d'Archelaüs. Varus écrit à l'Empereur. Sabinus maltraite les Juifs. Les Juifs aſſiégent & attaquent les Romains. Le thréſor du Temple eſt pillé. Troubles qui agitent la Judée. Judas, fils du fameux Chef de bandits Ezéchias, qu'Herode avoit eu tant de peine à réduire, veut ſe faire Roi. Un nommé Simon a la même folie, ainſi qu'un autre aventurier nommé Athronge. Varus vient avec des troupes Romaines, & un conſidérable renfort que lui envoie le Roi Aretas, ſe met en marche pour dégager les Romains que les Juifs tenoient aſſiégés. Les Arabes mettent tout à feu & à ſang. Varus vient à bout de pacifier les troubles,* 321.

CHAP. XI. *Les Juifs députent à Rome pour obtenir la permiſſion de n'être plus gouvernés par des Rois. Philippe, frere d'Archelaüs, va à Rome pour être à portée de ſolliciter quelque portion du Royaume, en cas qu'il vînt à être démembré. L'Empereur termine l'affaire de la ſucceſſion & du Teſtament d'Herode,* 329

CHAP. XII. *Un Impoſteur ſe donne pour le Prince Alexandre, fils d'Herode; va à Rome dans le deſſein de ſurprendre l'Empereur, & de reclamer la couronne. Au-*

guſte découvre ſa fourberie, & l'envoie aux galeres, 333.
CHAP. XIII. *Diſgrace d'Archelaüs. L'Empereur le relégue à Vienne; & unit ſes Etats au Gouvernement de Syrie. 335.*

LIVRE XVIII.

CHAP. I. *Auguſte envoie Cyrenius en Syrie pour y rendre la juſtice, & faire le dénombrement des biens que poſſédoient les Particuliers de cette Province & de la Judée, comme réunie à la Syrie. Judas & Sadoc en prennent occaſion pour exciter le peuple à la révolte. Ces deux hommes ſe font des diſciples, & forment une quatriéme ſecte parmi les Juifs. Doctrine particuliére de chacune de ces ſectes, 364.*
CHAP. II. *Mort de Salomé & de l'Empereur Auguſte. Dépoſitions de Grands-Prêtres. Herode le Tétrarque fait bâtir Tibériade en l'honneur de Tibere, qui avoit ſuccédé à Auguſte. Phraate, Roi des Parthes, aſſaſſiné par ſon fils. Orode, élevé ſur le thrône des Parthes, eſt tué. Vonone ne peut s'y maintenir. Artabane l'en fait deſcendre. Conteſtation entre les Grands & le Peuple, après la mort d'Antiochus, Roi de Comagene. Germanicus choiſi par le Sénat de Rome pour aller régler les affaires d'Orient, eſt empoiſonné par Piſon, 372.*
CHAP. III. *Emeutes des Juifs à l'occaſion de diverſes entrepriſes de Pilate, Intendant de Judée. Eloge de Jeſus-Chriſt. Hiſtoire de Pauline. Les Juifs ſont chaſſés de Rome, 373.*
CHAP. IV. *Trouble chez les Samaritains. Pilate va à Rome rendre compte de ſa conduite. Vitellius, Gouverneur de Syrie, va à Jeruſalem. Y eſt reçu magnifiquement, & en marque ſa reconnoiſſance aux habitans par diverſes graces qu'il leur accorde. Traité de Vitellius avec Artabane Roi des Parthes; il conçoit de la haine contre Herode le Tétrarque; quel en fut le ſujet. Le Tétrarque Philippe meurt ſans enfans mâles. Ses Etats ſont réunis au Gouvernement de Syrie, 377.*
CHAP. V. *Herode épouſe la femme de ſon frere Philippe; entre en guerre avec le Roi Aretas. Eſt défait. Mort de ſaint Jean-Baptiſte. Vitellius va à Jeruſalem. Enfans & petits enfans d'Herode le Grand, 383.*
CHAP. VI. *Les prodigieuſes dépenſes que fait à Rome Agrippa, fils d'Ariſtobule, & petit-fils d'Herode le Grand & de la Reine Mariamne, l'obligent de retourner en Judée. Il ne profite que fort peu de temps des ſecours que lui fourniſſent Herode & ſon épouſe Herodiade, & ſe retire auprès de Flaccus, Gouverneur de Syrie. Il perd l'amitié de ce Gouverneur, & eſt obligé de ſortir de chez lui au moyen de quelque argent que lui fait prêter Marſias, ſon affranchi. Il s'embarque pour Rome; eſt bien reçu de Tibere. Sur les plain-*

tes d'Herennius Capiton, l'entrée du palais de l'Empereur lui eſt enſuite interdite, juſqu'à ce qu'il ait payé une ſomme de trois mille dragmes, qu'il devoit au fiſc Impérial. Antonia, mere de Druſus, lui prête cette ſomme. Il s'acquite, & rentre dans les bonnes graces de Tibere. Par reconnoiſſance pour la Princeſſe Antonia il s'attache au jeune Caius, petit-fils de cette Princeſſe. Les vœux indiſcrets qu'il forme pour ce jeune Prince, ſont entendus par Eutiche, ſon affranchi, qui pour ſe venger de ce qu'il l'avoit fait mettre en priſon, les révele à l'Empereur. Agrippa eſt mis aux fers. Un Germain dans la priſon lui prédit ſa grandeur future. Diverſes traits du caractere & des inclinations de l'Empereur Tibere. Il déclare Caius ſon ſucceſſeur. Sa mort. Caius lui ſuccede, rend la liberté à Agrippa, & lui donne la Tétrarchie de Philippe, avec le titre de Roi, 387.

CHAP. VII. *L'élévation ſurprenante d'Agrippa excite la jalouſie de ſa ſœur Herodiade. Cette Princeſſe perſuade à Herode Antipas ſon mari d'aller à Rome ſolliciter une couronne. Agrippa envoie des préſens à Caius avec des Lettres, dans leſquelles il accuſe Herode. Herode & Herodiade ſont envoyés en exil,* 403.

CHAP. VIII. *Sédition à Alexandrie entre les Juifs & les Grecs : l'une & l'autre faction députe à Rome. L'Empereur ne veut pas entendre les Juifs. Il donne ordre à Pétrone de faire placer ſa ſtatue dans le Temple de Jeruſalem. Une multitude de Juifs va trouver Pétrone pour le prier de ne pas exécuter cet ordre de l'Empereur. Pétrone, pour être plus à portée de juger de l'état des choſes, va à Tiberiade. Les Juifs vont l'y trouver. Ariſtobule & les principaux de la Nation font des remontrances à Pétrone. Pétrone convoque le peuple à Tibériade. Agrippa obtient de l'Empereur que ſa ſtatue ne ſeroit point miſe dans le Temple. Deux Lettres conſécutives de l'Empereur ſur ce ſujet. Mort de l'Empereur Caius,* 406.

CHAP. IX. *Hiſtoire de deux Juifs de Babylone, nommés Aſinée & Anilée. Ces Juifs étoient freres. Aſinée défait le Satrape de Babylone. Le Roi des Parthes veut voir ces deux freres. Cauſe de leur ruine. Aſinée eſt empoiſonné. Anilée eſt défait & tué par Mithridate. Cinquante mille Juifs ſont égorgés dans la Séleucie,* 416.

LIVRE XIX.

CHAP. I. *Tyrannie, impiétés & folie de l'Empereur Caius Caligula. Emilius Regulus, Caſſius Chereas, & Annius Minucianus conſpirent contre lui. Caius fait tuer quelques-uns de ceux qui demandoient diminution des impôts. Pompedius accuſé d'avoir mal parlé de l'Empereur. Quintilie miſe à la queſtion. Chereas va trouver Papinius & Clémens ; s'ouvre à Sabinus : ils vont l'un & l'autre trouver Minucianus, & conferent avec lui. Diſcours*

& reproches de Chereas aux Conjurés ſur leur lenteur. On fixe enfin pour l'exécution de ce hardi projet le temps des ſpectacles inſtitués en l'honneur du premier Céſar, qui enleva au peuple l'autorité ſouveraine. Ce n'eſt que le dernier jour de ces ſpectacles que Caius eſt aſſaſſiné. La garde Allemande de l'Empereur ſe jette dans le Palais pour y chercher les aſſaſſins. Quelques Sénateurs qui ſe trouvent à ſa rencontre ſont tués. Un crieur public annonce la mort de l'Empereur, & appaiſe la fureur de ces Allemands. Le Senat s'aſſemble, calme l'inquiétude du peuple. Les Conſuls font publier un Décret d'accuſation contre Caius, 481.

CHAP. II. *Les gens de guerre s'aſſemblent pour délibérer ſur le parti qu'il leur convenoit de prendre. Harangue de Sentius Saturninus dans le Sénat. On envoie Lupus tuer l'Impératrice Céſonia & la jeune Princeſſe ſa fille. Portrait de l'Empereur Caius, 504.*

CHAP. III. *Claude eſt découvert dans l'endroit du Palais où il s'étoit caché, & enlevé par les troupes, qui le menent au camp pour le proclamer Empereur. Le Sénat députe à Claude, 512.*

CHAP. IV. *Incertitudes de Claude. Agrippa, qui s'étoit rendu ſecrettement auprès de lui, le raſſure. Il ſe rend enſuite à l'invitation du Sénat, vient prendre place dans ſon aſſemblée, & ſe charge d'aller de ſa part trouver Claude, pour l'engager à ne pas accepter l'Empire. Réponſe de Claude à cette ſeconde députation. Vicinius & Valerius Aſiaticus briguent l'Empire. Embarras du Senat, il eſt abandonné des troupes. Claude demeure le maître. Chereas & Lupus ſont condamnés à mort, & exécutés. Le Peuple honore la mémoire de Chereas. Sabinus ſe tue, 515.*

CHAP. V. *Claude écarte ceux des gens de guerre qui lui ſont ſuſpects. Confirme à Agrippa le Royaume que lui avoit donné Caius & y ajoûte d'autres domaines. Débats entre les Juifs & les Grecs d'Alexandrie. Edits de l'Empereur Claude à ce ſujet, 522.*

CHAP. VI. *Agrippa retourne en Judée. Satisfait à tous les devoirs de Religion. Conſacre dans le Temple la chaîne d'or, ſigne de ſa priſon, dont Caius lui avoit fait préſent. Ote la ſouveraine Sacrificature à Théophile, fils d'Ananus, & la donne à Simon, ſurnommé Canthere. Il décharge les habitans de Jeruſalem de la taxe impoſée ſur chaque maiſon. Quelques jeunes Dorites mettent la ſtatuë de l'Empereur dans la Synagogue des Juifs. Agrippa en porte ſes plaintes à Pétrone, qui écrit ſur ce ſujet une Lettre très-vive à ceux de Doris. Dépoſition du Grand-Prêtre Simon Canthere, 525.*

CHAP. VII. *Sujets de mécontentement que donne à Agrippa, Silas Commandant de ſes troupes. Quelques traits de paralelle entre Herode & Agrippa. Edifices que fait conſtruire ce dernier. Il entreprend de fortifier Jeruſalem. L'Empereur le fait ceſſer. Un Juif nommé Simon tient contre lui des diſcours injurieux devant le peuple. Agrippa le confond, &*

lui pardonne. Magnifiques ſpectacles à Bérite, 530.

CHAP. VIII. *Agrippa reçoit à Tibériade la viſite de cinq Rois. Marſus, Gouverneur de Syrie, en prend ombrage, & leur ordonne de s'en retourner. Agrippa s'en offenſe, & rompt ſans retour avec ce Gouverneur. Dépoſition du Grand-Prêtre Mathias. Agrippa fait célébrer des jeux à Céſarée en l'honneur de Céſar. Eſt averti par l'apparition d'un hibou de ſa mort prochaine, & meurt au bout de cinq jours,* 534.

CHAP. IX. *Excès horribles auxquels ſe portent les Céſaréens & les Sébaſtéens contre la mémoire d'Agrippa. L'Empereur écrit à Fadus de les en châtier. Enfans d'Agrippa,* 537.

LIVRE XX.

CHAP. I. *L'Empereur Claude ôte à Marſus le Gouvernement de Syrie, & le donne à Caſſius Longinus. Fadus, Intendant de Judée, punit des Juifs ſéditieux. Fait mourir un Chef de voleurs nommé Tholomée. Purge la Judée de bandits & de voleurs. Ordonne, de concert avec C. Longinus & de la part de l'Empereur, aux Juifs de mettre les habits du Grand-Prêtre dans la tour Antonia, ſous la garde du Commandant Romain. L'Empereur, à la ſollicitation du jeune Agrippa, fils d'Agrippa le Grand, révoque cet ordre. Herode, Roi de Chalcide, & frere d'Agrippa le Grand, obtient de l'Empereur le commandement du Temple & autres droits. Ce Prince donne la ſouveraine Sacrificature à Joſeph fils de Camée,* 553.

CHAP. II. *Hiſtoire d'Helene, Reine de l'Adiabene, & d'Izate ſon fils; ils embraſſent l'un & l'autre la Religion des Juifs. Leur extrême piété. La Reine Helene va à Jeruſalem, & ſoulage par ſes libéralités cette ville affligée d'une grande famine. Izate y envoie lui-même de groſſes ſommes d'argent,* 556.

CHAP. III. *Grandes actions d'Izate. Effets viſibles de la protection que Dieu accorde à ce Prince,* 561.

CHAP. IV. *Monobaze, frere d'Izate, & ſes parens, embraſſent comme lui la Religion des Juifs. Les Grands de l'Etat en ſont irrités : tentatives inutiles qu'ils font pour faire éprouver à Izate les effets de leur reſſentiment. Mort d'Izate & de la Reine Helene ſa mere,* 564.

CHAP. V. *L'Impoſteur Theudas. Fadus lui fait couper la tête. Tibere Alexandre, Intendant de Judée. Herode, Roi de Chalcide, ôte la ſouveraine Sacrificature à Joſeph, fils de Camée. Sa mort. Ses enfans. Cumanus, Intendant de Judée. Inſolence d'un ſoldat Romain. Outrage fait par un autre aux Loix de Moïſe, qu'il avoit trouvées dans un village,* 567.

CHAP. VI. *Les Galiléens qui alloient à Jeruſalem, maltraités par les Samaritains, & ne pouvant obtenir juſtice de Cumanus,*

engagent les Juifs à prendre les armes. Les Samaritains se plaignent des Juifs à Numidius Quadratus, Gouverneur de Syrie. Les Juifs se défendent. Quadratus fait mourir cinq Juifs séditieux, fait mettre aux fers le Grand-Prêtre Ananie & Ananus Commandant du Temple, & les envoie à Rome. Il y envoie pareillement les principaux des Samaritains & des Juifs, Cumanus & le Tribun Celer, pour y être jugés. Claude, à la priere du jeune Agrippa, prend une exacte connoissance de cette affaire, justifie les Juifs, condamne les Samaritains, envoie Cumanus en exil, & le Tribun Céler à la mort, 570.

CHAP. VII. *Drusille, sœur du jeune Agrippa, épouse Azize, Roi d'Emese. Ce mariage est ensuite rompu, & Drusille devient l'épouse de Felix, Intendant de Judée. Bérénice, niéce & femme d'Herode, épouse Polémon, & le quitte. Mariamne quitte dans ce même temps Archelaüs, pour épouser Démétrius,* 573.

CHAP VIII. *Mort de l'Empereur Claude. Néron lui succede. Felix fait assassiner le Grand-Prêtre Jonathas. Les Sicaires continuent leurs désordres & leurs assassinats. Le Peuple séduit par des imposteurs, Différend entre les Juifs & les Syriens qui demeuroient à Césarée. Violences des Grands-Prêtres contre ceux du second Ordre. Les Juifs députent à Rome, pour se plaindre des injustices de Felix. Agrippa se fait construire un appartement d'où il pût voir ce qui se passoit dans le Parvis des Prêtres. Pour la lui couper, les principaux de Jerusalem font élever un mur d'une grande hauteur, sur l'exedre du Portique d'Israël. Le Roi & Festus veulent le faire abattre. Neron consent qu'il subsiste,* 575.

CHAP. IX. *Le Grand-Prêtre Ananus fait mourir saint Jacques. Agrippa le dépose, & lui substitue Jesus, fils de Damnée. Violences d'Ananie & des Prêtres du premier Ordre. Désordres des Sicaires. Agrippa ôte la souveraine Sacrificature à Jesus, fils de Damnée, pour la donner à Jesus fils de Gamaliel. Les Lévites Chantres engagent Agrippa à leur permettre de porter comme les Prêtres la robe de lin. Agrippa refuse de consentir à la démolition & reconstruction du Portique Oriental du Temple,* 583.

CHAP. X. *Origine du souverain Pontificat chez les Juifs; quels étoient ceux qui pouvoient être élevés à cette grande dignité. combien il y en a eu depuis Aaron jusqu'à la fin de la guerre des Juifs contre les Romains,* 587.

CHAP. XI. *Gessius Florus envoyé par Néron pour succéder à Albinus dans l'Intendance de Judée. Maux qu'il fait à la Nation; ils sont si grands, que les Juifs se déterminent enfin à prendre les armes contre les Romains. Conclusion des Antiquités Juives,* 590.

TABLE DES REMARQUES,

Qui ſe trouvent à la fin de chaque Livre contenu dans ce Volume.

A la ſuite du Livre XIV.

I. REMARQUE. *Antipater étoit Iduméen de naiſſance & d'origine*, 84.

II. *Explication de quelques endroits du ſecond & du troiſiéme Chapitre. Du Cep de vigne*, 87.

III. *Il ne paroît pas que Pompée ait impoſé un tribut proprement dit à la Judée. Il ne la réduiſit pas en Province*, 90.

IV. *Sur le temps qu'Ariſtobule a régné, ſelon Joſeph*, 95.

V. *De l'Expédition de Scaurus en Arabie*, 96.

VI. *Ce ne fut point dans le Delta, que Mithridate & Antipater donnerent la bataille aux troupes du Roi d'Egypte*, 98.

VII. *Sur l'âge que Joſeph donne à Herode, lorſqu'Antipater lui confia le Gouvernement de Galilée*, 99.

VIII. *Des deux Décrets du Chapitre huitiéme*, 101.

IX. *Les Décrets que Gronovius a fait le premier imprimer en Grec, ſont une compilation de quelque Juif poſtérieur à Joſeph. Ceux que les anciennes Editions ont, & qu'on croit avoir été recueillis par Joſeph, ne ſont pas ſans défaut*, 103.

X. *Deux ou trois corrections dans le Décret du ſixiéme numero*, 104.

XI. *Ce ne fut point par le moyen de Barzaphrnés, que Liſanias fit amitié à Antigone. Où étoient ceux de ſon parti, quand Herode fit une ſortie ſur eux*, 106.

XII. *Dans quelle ſaiſon Herode alla à Rome. Quelle année il fut déclaré Roi*, 107.

XIII. *De la priſe de Jeruſalem par Herode & Soſius. Du temps & de la ſaiſon dans laquelle cette ville fut priſe*, 111.

A la ſuite du Livre XV.

I. REMARQUE. *Le récit que Joſeph fait des diviſions de la maiſon d'Herode, eſt obſcur & embarraſſé*, 186.

II. *Sur ce que Joſeph dit que les femmes Juives ne pouvoient pas répudier leurs maris; qu'elles ne pouvoient pas mêmes, quoique répudiées, paſſer à de ſecondes noces ſans leur permiſſion*, 881.

III. *Dans quel endroit, & de quelle matiere étoit l'amphithéatre qu'Herode fit bâtir à Jeruſalem*, 190.

IV. *Joſeph ne dit pas que Céſarée fut douze ans à bâtir. Quel motif Herode eut, ſelon lui, dans les travaux qu'il y fit faire,* 191.

V. *Herode, ſelon Joſeph, donna plus d'étenduë aux ſacrés Portiques qu'il fit bâtir, que n'en avoient ceux du Temple de Salomon, & plus d'élévation au Temple que n'en avoit eu celui de Zorobabel,* 195.

VI. *Des grands travaux qu'on fit pour élargir le ſommet de la montagne Moria; du Palais Royal, auquel Joſeph compare le Temple,* 199.

VII. *Sur ce que Joſeph dit de l'éloignement dont on voyoit le Temple,* 201.

A la ſuite du Livre XVI.

I. REMARQUE. *De ce que Joſeph dit du Réglement qu'Herode fit pour la ſucceſſion de ſes Etats,* 271.

II. *Quel fut le crime dont Alexandre chargea Salomé,* 272.

III. *Herode n'alla point à Rome informer l'Empereur de ſa réconciliation avec les Princes ſes enfans.* 275.

IV. *Les enfans de Saturninus n'opinerent point avec lui dans l'aſſemblée de Bérite,* 276.

A la ſuite du Livre XVII.

I. REMARQUE. *Des arrangemens pris par Herode pour les enfans d'Alexandre & d'Ariſtobule. Des changemens qu'Antipater l'engagea d'y faire,* 339.

II. *Manœuvre d'Antipater pour s'aſſurer la couronne. Intrigues & cabales de la Cour d'Herode,* 240.

III. *Ce que Joſeph appelle* Αὐλὴ, *& dans quel endroit du Temple il le place,* 343.

IV. *Il ne paroît pas qu'Herode envoya à Jericho ceux qui avoient été arrêtés pour avoir abbattu l'aigle d'or d'au-deſſus du veſtibule du Temple,* 344.

V. *En quel lieu & en quel année Herode eſt mort,* 346.

VI. *On éclaircit ce que Joſeph dit de la ſédition qu'exciterent les Juifs, qui vouloient qu'Archelaüs punît ceux qui avoient eu part à la mort de Mathias & de Judas,* 352.

VII. *Antipas ne mena point ſa mere avec lui à Rome. Le jeune Céſar Caius aſſiſta au conſeil que l'Empereur tint pour régler la ſucceſſion d'Herode; mais il n'y préſida point,* 354.

VIII. *Du conſeil que Varus donna à Antipas d'aller à Rome. Du dernier Teſtament d'Herode, & de ſon exécution,* 356.

IX. *Sur ce que Joſeph dit qu'Auguſte donna à Philippe une partie des Etats de Zénodore. Y avoit-il un Liſanias Ethnarque d'Abilene, la quinziéme année du régne de Tibere? Du temps de la mort d'Herode,*

& de celui de la disgrace d'Archelaüs, 358.
X. Ce que Joseph entend, lorsqu'il dit que Cyrenius vendit Αρχελαου ὄινον ; & qu'il alla en Judée, αποδωσομενος τὰ Αρχελαου χρήματα, 362.

A la suite du Livre XVIII.

I. Remarque. Du dénombrement qui se fit par l'ordre d'Auguste à la naissance de Jesus-Christ, 427.
II. Joseph paroît indiquer le dénombrement fait à la naissance de Jesus-Christ, au numero quatre du chapitre second du dix-septiéme Livre des Antiquités Juives, & au commencement des Chapitres un & trois du Livre suivant, 431.
III. Le séditieux Judas avoit-il deux noms ? Etoit-ce de Galilée qu'il étoit ? Etoit-ce de la Gaulanite ? 433.
IV. Quelle étoit la Princesse Julie, dont Philippe donna le nom à sa nouvelle ville. Les Samaritains ne jetterent point des os de mort dans le Temple. D'une correction que Casaubon vouloit faire, 434.
V. De l'image de l'Empereur, que Pilate fit entrer dans Jerusalem. Des boucliers qu'il fit consacrer dans le Palais d'Herode, 436.
VI. De l'éloge de Jesus-Christ qu'on lit au Chapitre troisiéme numero trois, 439.
VII. Caïphe n'acheta point la souveraine Sacrificature de Valerius Gratus. On n'a point de preuves du temps précis qu'il a joui de cette grande dignité. Il étoit de la famille d'Aaron, 468.
VIII. Des contrariétés qu'on prétend être entre Joseph & l'Ecriture, 470.
IX. Ce que dit Joseph de saint Jean-Baptiste n'a aucune marque de supposition, 471.
X. Etoit-ce dans un repas, étoit-ce dans une voiture, qu'Agrippa souhaita que Tibere laissât bientôt le thrône vacant ? 475.
XI. On explique & on corrige l'endroit où Joseph parle de l'audience que donna Caius à Herode, & des Lettres que lui rendit l'affranchi d'Agrippa, 476.
XII. De l'ordre que Caius donna à Petrone de mettre sa Statuë dans le Temple de Jerusalem. De la maniere dont Joseph & Philon rapportent cet événement, 477.

A la suite du Livre XIX.

I. Remarque. On fixe quelques circonstances de la conspiration qui fit périr l'Empereur Caligula, 539.
II. Quel étoit l'Empereur en l'honneur de qui on célébroit les jeux pendant lesquels l'Empereur Caius fut tué. Des oiseaux qu'il fit jetter au Peuple, & de quelques autres circonstances de sa mort, 539.
III. Joseph paroît ne se pas accor-

der avec lui-même, dans ce qu'il rapporte des démarches que firent le Senat & Agrippa, après la mort de l'Empereur. On les représente dans l'ordre qui a paru convenir à son récit assez embrouillé, 545.

IV. *Sur ce que Joseph dit, que Claude fit un Traité avec Agrippa, dans le Forum, au milieu de Rome,* 548.

V. *On remarque quelques contradictions dans lesquelles Joseph est tombé,* 549.

VI. *Des insolences que commirent les Césaréens & les Sébastéens à la mort d'Agrippa. Quels étoient ces Césaréens & ces Sébastéens,* 550.

A la suite du Livre XX.

I. REMARQUE. *La Lettre de l'Empereur Claude n'est pas originale. Elle est de la composition de quelque Juif Helléniste,* 594.

II. *Au fond près, l'Histoire d'Helene est un mauvais Roman, composé par quelque Juif Helléniste,* 595.

III. *Si le Theudas dont parle ici Joseph, est le même que celui dont parle Gamaliel dans les Actes des Apôtres. L'Historien Juif se trompe sur le temps où cet imposteur a paru,* 598.

IV. *Sur ce que Tacite dit, que Felix & Cumanus étoient en même temps Intendans de Judée,* 599.

V. *Joseph n'est point contraire à saint Luc dans ce qu'il dit d'Ananie. Jonathas a été Grand-Prêtre,* 500.

VI. *Drusille ne renonça point à sa Religion en épousant Felix. Tacite se trompe sur la femme de Felix, lorsqu'il étoit Intendant de Judée,* 603.

VII. *De l'imposteur Egyptien, dont parlent saint Luc & Joseph,* 604.

VIII. *Ce que Joseph dit de saint Jacques n'a aucun trait de supposition,* 605.

IX. *Sur ce que dit Joseph, qu'Agrippa permit aux Chantres de porter une robe de lin,* 607.

X. *Le Portique qu'avoit fait faire Salomon, paroît avoir résisté à l'injure des temps & aux ravages de Nabuzardan, jusqu'au temps du jeune Agrippa. Il n'y a rien à changer dans le texte de Joseph, par rapport à la position du Portique dont il parle ici,* 609.

XI. *On explique Joseph sur ce qu'il dit de l'élévation de Jonathas à la souveraine Sacrificature,* 610.

FAUTES A CORRIGER.

C'eſt à Tremorel, ou plus exactement à Tremoray, qu'eſt né le R. P. Gillet, & non à Fremorel, comme on le dit dans ſon éloge hiſtorique imprimé au commencement du premier Volume de cette nouvelle Traduction de l'Hiſtorien Joſeph. Il étoit fils de Joachim Gillet, Ecuyer, Sieur de la Maladrie, mort Officier des Gardes de feu Monſieur, frere de Louis XIV. & de Françoiſe Erondel, d'une famille diſtinguée à Paris. Une ſœur du R. P. Gillet a été mariée dans l'ancienne & illuſtre Maiſon de Langourla.